

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ BRETAGNE LOIRE

UNIVERSITÉ RENNES 2 – UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CO-TUTELLE)

Ecole doctorale – Arts, Lettres, Langues (Université Rennes 2) / Faculté des Arts et des Sciences (Université de Montréal)

PREFICS (Université Rennes 2) / Programme doctoral SHA (Université de Montréal)

**La construction discursive de la justice et des injustices spatiolinguistique.s
dans le capitalisme contemporain**

**L'exemple de l'action et de l'organisation communautaires à Verdun -
Montréal**

Thèse de Doctorat

Disciplines : Sciences du langage / Sciences Humaines Appliquées

Tome 1

Présentée par Thierry DESHAYES

Sous la codirection de Thierry Bulot puis Philippe Blanchet et de Patricia Lamarre

Thèse présentée et soutenue à Rennes (France), le 21 octobre 2020

Jury :

Gudrun LEDEGEN, Professeure, Université Rennes 2 (Présidente)

Claudine MOÏSE, Professeure, Université Grenoble Alpes (Rapporteuse)

Pascal NICOLAS-LE STRAT, Professeur, Université Paris 8 (Rapporteur)

Yves COUTURIER, Professeur, Université de Sherbrooke (Examineur)

Philippe BLANCHET, Professeur, Université Rennes 2 (Directeur de thèse)

Patricia LAMARRE, Professeure, Université de Montréal (Directrice de thèse)

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier du fond du cœur mes deux co-directeurs, Patricia Lamarre et Philippe Blanchet, sans qui ce travail de thèse n'aurait sans doute jamais abouti. Merci pour votre soutien et vos encouragements. Merci pour vos relectures et pour vos conseils. Un merci très spécial à Philippe qui m'a fait découvrir la sociolinguistique il y a maintenant quelques années et qui a accepté d'accompagner mon parcours jusqu'au bout, dans des circonstances particulières. Merci beaucoup à Patricia pour son accueil à Montréal, son accompagnement dans la « *Montréalité* », dans le contexte canadien et québécois, ainsi que dans les approches nord-américaines de notre champ disciplinaire. Merci également, Patricia, pour ta générosité.

Je remercie aussi, bien sûr, avec une pensée émue, Thierry Bulot, sans qui je n'aurais jamais commencé cette thèse et qui, cela se vérifie je l'espère dans mon travail, m'a énormément inspiré, intellectuellement et humainement, et continue de le faire.

Je remercie bien sûr les membres du jury, Gudrun Ledegen, Claudine Moïse, Pascal Nicolas-Le Strat et Yves Couturier qui m'ont fait l'honneur de le constituer et de lire, d'évaluer et de discuter mon travail. Merci beaucoup.

Je remercie chaleureusement tous les acteurs et actrices de l'organisation communautaire, au sens large, qui ont participé de près ou de loin à cette recherche (et j'espère que cette recherche contribuera en retour à leur activité). Une pensée spéciale à mes partenaires de recherche, et notamment à celle grâce à qui tout a commencé, puis s'est déroulé jusqu'au bout dans d'excellentes conditions : merci !

Merci également à tous les chercheurs et professeurs que j'ai croisés et dont les connaissances, les expériences, les parcours, les savoir-faire, la motivation, l'écoute, le plaisir ont nourri ma réflexion et ma sensibilité. Je pense en particulier à l'équipe d'*Un Canadien errant* – dans l'ordre alphabétique : Chedly Belkhodja, Yves Frenette et Monica Heller – mais aussi à tous ceux que j'ai rencontrés dans des colloques, cours et séminaires.

Merci à tous les membres du *PREFICS* et en particulier aux amis doctorants et ex-doctorants, qui m'ont accompagné durant ces années. Merci aussi à ma cohorte du *SHA*. Et merci à tous les jeunes chercheurs et amis que j'ai rencontrés au Canada et en France et qui ont nourri de multiples manières ma réflexion et mon travail.

Plus personnellement, et très profondément, je remercie bien évidemment mes proches et ma famille, en particulier mon père qui m'a accompagné et soutenu durant toutes ces années. Merci pour votre présence.

À ma mère

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	9
NOTE LIMINAIRE	13
<u>INTRODUCTION – JUSTICE, SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE ET MATERIALISME DIALECTIQUE</u>	15
<u>CHAPITRE I – SOCLE EPISTEMOLOGIQUE POUR UNE SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE PRIORITAIRE</u>	31
I.I IDEOLOGIE ET SUJETS	34
I.II LANGAGE, VERITE, POLITIQUE	62
I.III UN ANCRAGE DISCIPLINAIRE RENOUVELE EN ANALYSE DU DISCOURS : REINTEGRER LE SUJET DANS LA PERSPECTIVE D’UNE SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE PRIORITAIRE	94
<u>CHAPITRE II – CAPITALISME AVANCE ET URBANISATION : GEOGRAPHIE SOCIALE, SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE ET JUSTICE SPATIOLOGUISTIQUE</u>	133
II.I SOCIOLINGUISTIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE : MATERIALITES LANGAGIERES DANS LE CAPITALISME AVANCE	136
II.II JUSTICE SPATIOLOGUISTIQUE	179
<u>CHAPITRE III – COMMUNAUTES, ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET COMMUN AU QUEBEC, A MONTREAL ET A VERDUN</u>	237
III.I LE QUEBEC ET MONTREAL : CONTEXTUALISATION SOCIALE, ETHNIQUE, ETHNOLINGUISTIQUE, ETHNONATIONALE	238
III.II ORGANISATION COMMUNAUTAIRE AU QUEBEC : CONCEPTION, HISTOIRE, ACTUALITE ET PROBLEMATISATION	267
III.III VERDUN : TERRITOIRE(S) ET COMMUNAUTE(S) ENTRE PLURALITE ETHNIQUE, ETHNOLINGUISTIQUE ET DISPARITES SOCIALES	289
<u>CHAPITRE IV – DE LA PROBLEMATIQUE A L’ANALYSE : UNE METHODE DE RECHERCHE TRANSDUCTIVE</u>	325

IV.I	RETOUR AUTOCRITIQUE SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE	328
IV.II	QUESTIONNEMENT EMPIRIQUE DE LA JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE	340
IV.III	UNE ETHNOGRAPHIE DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE VERDUNOISE	383
IV.IV	VERS L'ANALYSE DISCURSIVE D'UNE ETHNOGRAPHIE	409
<u>CHAPITRE V – JUSTICE SPATIALE : MISES EN MOTS DE VERDUN ET DE SA TRANSFORMATION</u>		429
V.I	CONSTRUCTION SOCIALE DU TERRITOIRE VERDUNOIS : ANALYSE DU DISCOURS A ENTREE LEXICALE	431
V.II	MISES EN MOTS DE LA TRANSFORMATION SPATIALE MATERIELLE : ANALYSE CATEGORIELLE	449
V.III	COMMENTER, EVALUER, CRITIQUER LA TRANSFORMATION SPATIALE MATERIELLE	461
<u>CHAPITRE VI – JUSTICE SPATIO(LINGUISTIQUE) : TERRITORIALISATIONS DIFFERENCIEES ENTRE ANGLOPHONES, FRANCOPHONES ET ALLOPHONES ET CLIVAGES DE CLASSES</u>		487
VI.I	TERRITORIALISATIONS FRANCOPHONES, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES : APPROCHES QUANTITATIVES	490
VI.II	TERRITORIALISATIONS FRANCOPHONES, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES : APPROCHE QUALITATIVE	504
VI.III	COMMUNAUTES ETHNOLINGUISTIQUES ET RAPPORTS DE CLASSES : EXPLICITER LES « CLASSES DE LA COMMUNAUTE » FRANCOPHONE DANS L'ESPACE	544
<u>CHAPITRE VII – JUSTICE (SPATIO)LINGUISTIQUE : TERRITORIALISATIONS ET (DE)REFICIATIONS ETHNOLINGUISTIQUES</u>		563
VII.I	RAPPORTS ETHNIQUES ET ETHNOLINGUISTIQUES VERDUNOIS : HEGEMONIE FRANCOPHONE ET CONTRE-HEGEMONIES SUBALTERNES	565
VII.II	HEGEMONIE FRANCO-QUEBECOISE PAR L'« INTEGRATION », L'« INCLUSION » ET L'« EXCLUSION »	577
VII.III	REIFICATION ETHNOLINGUISTIQUE, DISCRIMINATIONS ET GLOTTOPHOBIE : PRODUCTION, CRITIQUE ET HYBRIDATION	596
<u>CHAPITRE VIII – JUSTICE, SUJETS ET INSTITUTIONS : MISES EN MOTS DE LA JUSTICE, CONTRE-INTERPELLATIONS DISCURSIVES ET OUVERTURES POLITIQUES</u>		627
VIII.I	JUSTICES SUBJECTIVES	632
VIII.II	INSTITUTIONS ET SUBJECTIVATIONS DISCURSIVES	662
<u>SYNTHESE – LES PETITES VOIX DE L'HISTOIRE</u>		709

BIBLIOGRAPHIE	729
TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	755
TABLE DES MATIERES	757
<u>ANNEXES</u>	<u>767</u>
ANNEXES 1 A 8 : DIVERS	769
ANNEXES 9 A 30 : TRANSCRIPTION DES ENTRETIENS	803

NOTE LIMINAIRE

Convention de transcription des entretiens

[*Interruption*] : interruption dans l'entretien, partie non transcrite

(x) : passage incompréhensible (une syllabe)

(xx) : passage incompréhensible (deux syllabes)

(xxx) : passage incompréhensible (trois syllabes ou plus)

/ : pause (une seconde)

// : pause (deux secondes)

/// : pause (trois secondes ou plus)

? : interrogation

(i.a.) : information anonymée

: : allongement d'une syllabe

(?) : marqueur d'incertitude par rapport à l'information

(rises) : rires

- : marqueur d'interruption dans l'énonciation. Exemple 1 : « *je- je- j'ai jamais travaillé là-bas* ». Exemple 2 : *ils font des courts métrages- tu sais ils font plein de choses ensemble: / puis après ça on les- on essaie de les réintégrer / fait que oui je pense que on arrive- est-ce que on arrive à changer une vie pour toujours ? / je sais pas mais- mais (...)*

xxx] puis [xxx : marqueurs de chevauchement dans la conversation

[xxx] : informations complémentaires ou traductions. Exemple 1 : « *je suis allé là-bas j'ai dit monsieur [elle imite un monsieur en colère vociférant] / monsieur [elle l'imite à nouveau]* ».

Exemple 2 : « *c'est une date de caducidad- caducité ? [obsolescence] / que tu peux pas l'utiliser* »

Choix énonciatifs

Le présent travail est principalement rédigé à la première personne. J'ai ainsi souhaité insister sur l'engagement toujours subjectif du chercheur et sur le caractère toujours interprétatif du langage, y compris lorsqu'il se veut scientifique.

Le « *nous* » et le « *on* » à valeur de « *nous* » sont employés pour signaler la volonté de l'auteur d'inclure les lecteurs à son propos.

INTRODUCTION

JUSTICE, SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE ET MATÉRIALISME DIALECTIQUE

Objectifs et ancrage philosophique

Ce projet de recherche s'est constitué à travers un double objectif :

- Problématiser la notion de justice en sociolinguistique urbaine dans une perspective épistémologique, théorique, mais également politique (au double sens de projection d'un modèle de société et de contribution consciente et volontaire de la recherche à la vie de la cité) ;
- Interroger, avec une approche en sociolinguistique urbaine, l'enjeu fondamental de la justice dans l'organisation communautaire d'un arrondissement montréalais : Verdun.

Dans la perspective méthodologique de la « *transduction* » proposée par H. Lefebvre, qui « *suppose un feed-back incessant entre le cadre conceptuel utilisé et les observations empiriques* » (Lefebvre, 2009 : 100), ces deux objectifs sont évidemment complémentaires et indissociables et nous verrons que leur relation devra, dans une perspective de production - lucide et utile autant que faire se peut – de connaissance, se construire dans une perspective « *dialectique* », soit en considérant que

[l]e monde tel qu'il apparaît à la conscience sensible est mouvements et rapports. Ces mouvements et ces rapports, l'entendement abstrait les pose comme extérieurs aux choses mêmes : ce sont des relations et des modifications qui n'affectent pas leur essence (...). Or, penser de façon dialectique, c'est opérer d'emblée un renversement radical de cette relation entre chose et rapport, c'est poser le rapport comme premier, et comme constitutif de la chose : toute chose est elle-même rapport, non extérieur mais au dedans d'elle-même, non fortuitement et en apparence, mais nécessairement et en son essence (Sève, 1980 : 68-69).

Nous verrons comment cette logique traversera, aussi systématiquement que possible les conceptions du monde social, du langage, des langues qui seront avancées ici, ainsi que celles de l'espace, de la justice, de la connaissance, de la théorie, de la pratique, de la science, de l'idéologie...

Tendanciellement, je me situerai pour ce faire, de manière plus ou moins diffuse mais dominante, dans la grande tradition du marxisme philosophique (et plus précisément du « *matérialisme dialectique* » ; Lefebvre, 2018 : 20), sans pour autant ni prétendre en maîtriser tous les tenants et aboutissants, ni me limiter à un cadre, une doctrine ou un corpus, ni vouloir « l'imposer » à mes pairs, et encore moins à mes partenaires de recherche. Il est des axiomes en toute recherche. Dans la perspective de la sociolinguistique urbaine, dans le contexte sociohistorique contemporain en général, et dans la recherche présentée ici en particulier, le grand courant ainsi identifié sous le terme de « marxisme », au sens où je l'entends du moins, et pour ce que j'en connais, constitue ainsi la « *conception du monde* » (Lefebvre, 2018 : 4) la plus pertinente et cohérente à mes yeux, éthiquement et intellectuellement. C'est parmi les travaux marxistes et marxistes (ou parmi ceux qui m'ont paru proches de ce courant) sur le monde social, le langage, les langues et l'espace, que j'ai effectivement rencontré jusqu'ici, au cours de mes lectures, les options les moins problématiques, limitées et contradictoires, et les plus élaborées et fidèles au monde social tel qu'il m'apparaît, tel qu'il m'a été donné à voir et à expérimenter, à la fois en termes épistémologiques, philosophiques, théoriques, scientifiques et politiques. Évidemment, ma compréhension du monde est subjective et limitée à quelques angles d'appréhension. Ma fréquentation de ce grand courant relève donc surtout à cette étape d'un cumul d'intuitions, bousculées, confortées, précisées par l'expérience sensible et intellectuelle. K. Marx lui-même en son temps ne s'identifiait pas comme « marxiste ». Je ne me risquerai pas davantage à m'identifier à un tel courant¹, ni d'ailleurs à un autre. J'envisagerai plutôt la recherche, systématiquement, comme ouverte, inaboutie et créative. Cette grande orientation politico-philosophique étant esquissée, nous pouvons commencer à inscrire la présente recherche sur un axe scientifique et disciplinaire.

Un ancrage disciplinaire pluriel centré sur les sciences du langage

Pour des raisons tenant à la fois à la démarche holistique du marxisme et à la fois à la construction historique de la sociolinguistique, mon ancrage disciplinaire se veut pluriel et dialogique. Je m'inscris ainsi, de manière privilégiée, dans les sciences du langage et je revendique une spécialisation en sociolinguistique et en sociolinguistique urbaine. Je recourrai également à l'analyse du discours, à la sociolinguistique critique, à la

¹ A la fois parce que le terme peut être employé pour désigner toutes sortes d'énoncés dans lesquels je ne me reconnais pas, à la fois parce qu'il peut présupposer la dépendance de toute une pensée à un seul auteur, dont les écrits datent du 19^{ème} siècle, et qui aurait essentiellement « *raison* », deux écueils que je souhaite éviter.

sociolinguistique politique et à la sociologie et fréquenterai, de façon moins centrale, la philosophie politique, l'anthropologie linguistique et la géographie.

Partant de là, le présent travail s'inscrira fondamentalement dans une conception matérialiste et dialectique du langage pour laquelle celui-ci n'est pas essentiellement un instrument de communication mobilisé dans le monde social, mais une praxis sociale produite et productrice de la réalité sociale, historique et politique, qui conditionne (au sens où l'on vit nécessairement selon certaines « conditions sociales », quand bien même elles sont transformables) nos vies et qui nous constitue de ce fait comme « *sujets* » (Lecerle, 2004 : 131-183), c'est-à-dire comme êtres simultanément assujettis et doués de subjectivité (Lecerle, 2019 : 279-289). Pour moi, le langage (et, donc, les langues) est ainsi le lieu et l'enjeu des idéologies qui « *interpellent* » (Althusser, 1976 : 113-114; Butler, 2002) les locuteurs, les constituant comme êtres conscients et réflexifs (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 34), et que ceux-ci « *contre-interpellent* » en retour (Lecerle, 2004 : 192; Lecerle, 2019 : 75-102). Le langage constitue ainsi à la fois le lieu de la contrainte idéologique et en même temps la seule « *possibilité de la subjectivité* » (Benveniste, 1966 : 263). Nous verrons que ce postulat, exposé ici de façon restreinte, impliquera pour moi de prendre un certain nombre de précautions à l'endroit du travail de problématisation, dans ma considération pour la dimension nécessairement politique² de la recherche, dans l'appréhension du travail ethnographique et au moment de l'analyse. À partir de cette posture, à l'endroit de la distinction entre langage et l'ange et de leurs définitions respectives, je me situerai ainsi :

- le langage renvoie pour moi à une réalité anthropologique objective : il constitue ainsi la capacité (et le produit sémiotique de cette capacité) de l'être humain (on parle exclusivement ici du langage humain sans postuler pour autant qu'il n'existe pas de langage chez les autres animaux) à mobiliser des signes vocaux (puis écrits) pour communiquer, socialiser, (s')identifier, construire ses conceptions de la réalité, de lui-même et des autres, construire son/ses identités individuelle(s) et collective(s), sa/ses communauté(s), construire l'altérité et son/ses identité(s), (s')organiser, (se)distinguer, catégoriser, assigner, discriminer, stigmatiser, hiérarchiser, dominer, lutter, etc. Plus

² Le terme « politique », qui nous vient du modèle de la cité grecque (la « *polis* »), renvoie ici à la considération consciente et explicite pour l'aspect nécessairement « engagé » de la recherche dans la vie de la cité. Je pars ainsi du principe que la recherche constitue un ensemble de pratiques réelles et matérielles (rencontres, écritures, échanges, « restitutions »...) qui contribuent de multiples façons, à (la construction de) ladite *polis* (qui reste un idéal) : la recherche est alors, qu'elle le veuille ou non, « *citoyenne* ». Il convient donc de questionner cette contribution, de l'assumer, de l'orienter de façon justifiée, de la contrôler autant que possible et de l'explicitier.

que leur support ou leur vecteur, je montrerai comment l'existence du langage est pour moi intimement liée à celle de la conscience, de la pensée et de l'idéologie ;

- la langue renvoie quant à elle à une construction sociohistorique et (inter)subjective. Elle est alors doublement un produit du langage : à la fois dans sa dimension « intralinguistique », c'est-à-dire dans la façon dont des locuteurs vont mobiliser des formes langagières plurielles ou des « variétés » qui tendent à s'homogénéiser pour former ce qu'ils identifient comme des « langues » (l'« *individuation linguistique* » ; Marcellesi, 2003 : 167), à la fois, et de façon corrélée, dans sa dimension « extralinguistique », c'est-à-dire dans le processus social de discrimination entre les langues, de dénomination des langues, d'identification (de soi et des autres) à l'une ou l'autre de celles-ci et aux communautés sociales, identités, valeurs, etc. qui leur sont associées (la « *reconnaissance-naissance* » ; Ibid.). On verra que la notion de langue est intimement liée à celles d'ethnicité, de communautés, d'identités, mais aussi dans le capitalisme moderne (dans les États-nations capitalistes), de nations et d'institutions.

La justice spatiolinguistique : un outil dialectique

Ce travail, dans sa globalité, aura pour finalité d'esquisser une conception et une mise en œuvre de ce que j'appellerai la « justice spatiolinguistique », notion inspirée de celle de « *justice spatiale* » qui a quant à elle émergée dans la conjoncture de ce que qui est souvent nommé le spatial turn (Warf & Arias, 2008)³. La justice spatiale est notamment mobilisée, de multiples manières (marxienne, poststructuraliste, libérale, féministe, etc.)⁴ en sociologie urbaine, en géographie sociale et plus généralement, de façon interdisciplinaire, en études urbaines (Bret et al., 2012; Gervais-Lambony & Dufaux, 2009; Soja, 2010; voir aussi la revue en ligne *jssj.org*). Dans la perspective du présent travail, la notion de justice spatiolinguistique impose à la recherche l'exigence dialectique déjà évoquée précédemment et de ce fait, est susceptible d'alimenter un travail fructueux en sociolinguistique urbaine, et ce à deux niveaux :

³ Soit la considération des sciences humaines et sociales pour l'espace en tant que produit et producteur de la réalité sociale, historique, politique, etc. – et la circulation des concepts disciplinaires qu'elle a pu impliquer. On peut ainsi considérer que la sociolinguistique urbaine est l'émanation du « *spatial turn* » dans le champ disciplinaire de la sociolinguistique.

⁴ Ces approches n'étant pas exclusives les unes des autres.

- d'une part, au niveau de la dynamique justice/social/spatial/langagier/linguistique que la notion de justice spatiolinguistique appelle ;
- d'autre part, au niveau de la critique de la dualité (ou de la supposée rupture épistémologique) entre science et idéologie et entre théorie et pratique, critique soutenue par la notion de justice spatiolinguistique.

Apportons quelques précisions sur ces deux points.

La dialectique socio-spatiale, les langues et le discours

D'abord, tout comme la notion de justice spatiale constitue « *un outil qui permet de faire ressortir les liens dialectiques entre l'espace et la justice* » (Dejean, 2013 : 175-176) considérant que « *le spatial est socialement produit et [que] donc la réciproque est aussi vraie* » (Soja, 2009 : 2), la notion de justice spatiolinguistique peut permettre d'ajouter les enjeux linguistiques et langagiers à cette dynamique, tout en restant fidèle aux conceptions discursive et sociolinguistique du langage comme producteur du social (et du spatial) et du social comme producteur du langagier (et des langues). Au final, en produisant discursivement l'espace social et les catégories sociales et linguistiques en son sein, les locuteurs contribuent à (re)produire des phénomènes de justice et d'injustices, quelles que soient les conceptions de ces termes que l'on accepte. Dans le même mouvement, l'espace social ainsi produit en discours par les locuteurs s'impose à eux, et donc aux possibilités de production nouvelle de justice, c'est-à-dire aux possibilités de transformation sociales vers davantage de justice. Ces conditions sociodiscursives de l'énonciation sont donc déterminées par le processus urbain, ce qui amène T. Bulot à définir la ville comme une « *matrice discursive* » (Bulot, 2003 : 99-109). De ce point de vue, la notion de justice spatiolinguistique propose donc un angle d'appréhension original de la ville et des enjeux langagiers et linguistiques en sociolinguistique urbaine, qui insiste tout particulièrement sur les dynamiques politiques et idéologiques à l'œuvre dans le langage sur/de l'espace urbain. Dans le même temps, le recours à la notion permet d'éclairer sous un nouveau jour le cœur problématique des travaux sur la justice spatiale, le liant idéologique fondamental entre espace et monde social : le « *discours* », qu'il s'agira donc de définir et de mobiliser de manière adaptée dans la recherche.

La dialectique politico-scientifique et le mythe de la rupture épistémologique

Ensuite, la notion de justice spatiolinguistique aura pour ambition de servir à la fois la recherche sociolinguistique et l'action sociale (et, en l'occurrence, l'action communautaire), et c'est ici un enjeu plus problématique pour la sociolinguistique urbaine qui m'intéressera. Comme le soulignent A. Quentin et M. Morange, « *la notion de justice renvoie à la formulation d'un ordre social, politique et économique souhaitable, ainsi qu'à la réalisation pratique de cet ordre. Elle implique de penser l'institution de modes de régulation politiques et sociaux destinés à corriger les injustices* » (Quentin & Morange, 2018 : 1). L'idée même de justice pose donc nécessairement la question du politique dans la recherche. Ne pouvant constituer un concept scientifique clos et descriptif, la mobilisation de la notion de justice nécessite toujours d'assumer que la critique, même scientifique, relève nécessairement à un moment donné du jugement de valeur plutôt que du jugement de faits (dans des perspectives différentes : Boltanski, 2011 : 58-59; Derrida, 1994 : 38; Quentin & Morange, 2018; Vergara, 2005), et que la rupture épistémologique n'est, dans le meilleur des cas, jamais complète.

Nous verrons à partir de cette idée comment la notion de justice spatiolinguistique ancre fondamentalement et radicalement le présent travail dans une sociolinguistique urbaine conçue comme « *sociolinguistique prioritaire* » (Bulot, 2009), c'est-à-dire comme une sociolinguistique critique voire relevant de la « *militance scientifique* » (Bulot, 2001; Bulot, 2009 : 69; Bulot & Bauvois, 2004), pratique et mobilisable par les partenaires du « terrain », qui assume sa dimension nécessairement réflexive, (inter)subjective, donc engagée (puisque cet engagement existe de toute façon⁵) et fondamentalement politique (au sens de positionnements assumés, de co-construction de la recherche, et de co-contribution à la vie de la cité). La sociolinguistique urbaine prioritaire rejoint en cela la « *linguistique sociale* » de J-B. Marcellesi et B. Gardin (Marcellesi & Gardin, 1974) la « *sociolinguistique critique* » de M.

⁵ Je rejoins ici H. Lefebvre pour qui « [l]e mot "engager" (s'engager dans le monde – la pensée engagée, etc.) a fait son temps. En tant que mot d'ordre philosophique, il a eu un certain sens. L'intellectuel abstrait, se mouvant dans l'irréel, éprouvait le besoin de "s'engager" dans la vie, dans l'action. Il en venait à agir pour agir – pour s'engager ! Folie aussi grande que l'art pour l'art, ou la pensée pour la pensée ; aliénation nouvelle : situation ridicule du "penseur" qui veut s'engager, et qui découvre subitement qu'il était déjà engagé ! » (Lefebvre, 1958 : 198) Ou encore D. Bensaïd et P. Corcuff pour qui « [l]e non-engagement est (...) illusoire, et le chercheur ou l'universitaire qui voudrait s'isoler dans son laboratoire ou son université participerait quand même au cours du monde et aurait, malgré ses intentions explicites, une responsabilité par rapport à lui » (Bensaïd & Corcuff, 1998 : 19).

Heller (Heller, 2002) ou encore la « *sociolinguistique politique* » de C. Canut, F. Danos, M. Him-Aquilli et C. Panis (Canut et al., 2019).

Je tenterai alors de justifier (en même temps que je problématiserai) ce qui me semble être plus qu'une possibilité de la recherche, une nécessité : la contribution de la sociolinguistique urbaine à la quête transformatrice des acteurs sociaux vers davantage de justice. Autrement dit, davantage qu'à une conception distanciée, idéaliste et neutralisante du savoir, mon approche de la sociolinguistique m'enjoint d'appréhender la lutte contre tous les problèmes sociaux comme une finalité essentielle de la recherche dès lors que des pratiques langagières sont impliquées (Guespin & Marcellesi, 1986; Marcellesi, 2003). Nous verrons que dans cette perspective, la « *connaissance* » ne peut effectivement être que le produit et le levier de cette quête, ou, autrement dit, que « *[l]a connaissance théorique ne se sépare pas de la praxis. Elle en est partie intégrante.* » (Lefebvre, 1980 : 243).

J'expliciterai donc cette posture en recourant à une critique dialectique qui relève elle aussi de la conception singulière du marxisme évoqué précédemment : la critique de la dualité entre sciences et idéologie et entre théorie et pratique, et celle de la division du travail entre intellectuels et praticiens. Car en débarrassant le chercheur de sa posture potentielle de neutralité axiologique, cette approche induite par la notion de justice spatiolinguistique l'engage dès lors à assumer les axiomes politiques qui traversent sa recherche et à les discuter avec ses partenaires « participants », ce qui me rapprochera de la proposition ranciérienne du « *pacte intellectuel de la présupposition d'égalité* » (Rancière, 2009 : 253; repris par Nicolas-Le Strat 2016 : 248), m'éloignant dans le même mouvement de la prétention althusserienne à la « *coupure épistémologique* » (Althusser, 1965 : 23-32; Lefebvre, 1975 : 153), de son « *marxisme anti-humaniste* » (Althusser, 1965 : 227-258; Thompson, 2015) et de la conception structuraliste de l'idéologie qu'il en extrait (Althusser, 1976 : 67-125; Lefebvre, 1975 : 152; Rancière, 2012 : 216), pourtant à la base de l'analyse du discours à laquelle je recourrai... Nous verrons ainsi pourquoi ce pacte égalitariste est apparu tardivement dans cette recherche et comment il s'est finalement imposé par la force des choses, de façon diffuse lors de l'ethnographie, puis plus franchement au moment des reconstructions théoriques, dans l'analyse, puis dans la rédaction finale de la thèse.

Justice communautaire

L'autre intérêt de la notion de justice spatiolinguistique pour cette recherche est la prégnance fondamentale de l'enjeu de la justice dans l'action et l'organisation communautaire québécoises, action et organisation communautaire que l'on peut respectivement définir comme « *l'expression de la volonté et de la capacité populaires de prendre en charge collectivement la transformation des réalités sociales et la réponse aux besoins de la population* » (Fontaine, 2013 : 206; paraphrasant Lamoureux et al., 2008; Bélanger & Lévesque, 1992) et comme « *intervention planifiée de changement social dans, pour et avec les communautés locales afin de s'attaquer à [d]es inégalités, à [d]es concentrations de pouvoir et à [d]es discriminations* » (Bourque et al., 2007 : 9).

Nous verrons ainsi comment cette conception politique de l'action et de l'organisation communautaire comme productrices de justice (ici presque posée comme synonyme de communauté) se confrontent de plus en plus, dans la conjoncture contemporaine, à celle de ce que l'on nommera pour l'instant, par défaut, le « *capitalisme avancé* », contexte sociohistorique complexe et pluriel, qui pose de multiples questions à cet égard. Dans ma perspective en sociolinguistique urbaine, je dégagerai alors progressivement deux axes dominants autour de ce contexte général du capitalisme avancé :

- la question de l'organisation spatiale du capitalisme avancé (Harvey, 2010; Lefebvre, 1986; Smith, 1982), de la « *(sur)valorisation de la mobilité* » qu'elle accompagne (Bulot, 2001b, 2007b; Bulot & Ledegen, 2008; Rémy & Voyé, 1992 : 67-74), de la transformation des rôles culturels et économiques des langues et des communautés ethnoculturelles, ethnonationales et ethnolinguistiques dans les États du capitalisme avancé (Blommaert, 2010; Duchêne & Heller, 2012) et des implications sociales, linguistiques, communautaires, territoriales (Bulot, 1999, 2006a notamment) de ces phénomènes sur les idéologies et les subjectivités dans cette conjoncture ;
- la question de l'adaptation des États et institutions au capitalisme avancé, soit le néolibéralisme (Bidet, 2016; Bourdieu, 1998; Brenner & Theodore, 2002; Brown, 2006, 2018; Dardot & Laval, 2010; Foucault, 2004; Harvey, 2014) et ses implications sur l'action communautaire contemporaine au Québec (Baillergeau, 2007; Bourque et al., 2007; Gaudreau, 2013; Panet-Raymond & Mayer, 1997).

Dans ce contexte, que je détaillerai progressivement, nous verrons que les acteurs de l'organisation communautaire sont nécessairement engagés dans des contradictions entre les

phénomènes idéologiques (sociaux, spatiaux et linguistiques) que je tenterai de décrire, leurs propres idéaux de justice, ceux des autres acteurs, leurs valeurs communautaires, les injustices qu'ils identifient, les injonctions plus ou moins paradoxales de leurs différentes institutions d'affiliation ou de conditions, les possibilités offertes par leur réalité quotidienne, le réalisme et les stratégies d'adaptation dont ils doivent faire preuve, etc.

À l'endroit de ces tendances, je tenterai de montrer l'étendue des possibilités heuristiques et politiques offertes par la sociolinguistique urbaine prioritaire telle que je souhaite la proposer. À partir de la conception de la justice spatiolinguistique qui aura été préalablement dégagée, il s'agira ainsi pour moi de prendre fondamentalement en compte cette complexité dans mon appréhension des partenaires et de ce qu'ils ont à dire et dans la façon dont je conceptualiserai et mobiliserai les notions de « discours », d'« idéologie », d'« hétérogénéité », d'« interdiscours » de « dialogisme », de « façades », etc. *In fine*, il s'agira ainsi d'explicitier quelques éléments de ce qui constitue l'objet social de cette recherche : les possibilités politiques offertes par la conjoncture étudiée.

Question de recherche

Afin de recouvrir l'ensemble des enjeux ébauchés ici, de m'en tenir à une conception large, ouverte et problématique de la justice spatiolinguistique, de rester concentré sur le contexte sociohistorique du capitalisme avancé, et pour orienter le travail général sans en fermer les possibilités, je formulerai ainsi la question de recherche fondamentale de la thèse :

« Comment, dans le contexte du capitalisme avancé, les discours d'acteurs de l'organisation communautaire contribuent-ils à manifester et/ou à (re)produire des phénomènes de justice et d'injustices spatiolinguistique(s) à l'endroit de leur intervention ? »

Tout comme le recours à la notion de justice, cette formulation est un prétexte et un outil de construction dialectique du déroulement rédactionnel. Nous verrons qu'elle agglomérera nécessairement d'autres questions fondamentales telles que « *Qu'est-ce que la justice et les injustices "spatiolinguistique(s)" ?* », « *qu'est-ce que la justice et qu'est-ce que les injustices en général ?* », « *qui en décide dans la recherche ?* », « *qu'est-ce que le capitalisme avancé ?* », « *comment continuer à construire de la communauté dans le capitalisme avancé ?* » « *Laquelle ou lesquelles ?* », « *comment peut se positionner la sociolinguistique urbaine*

face à ces questions ? », « que peut apporter cette dernière à l'action et à l'organisation communautaire ? », etc.

Je montrerai aussi que je ne pourrai bien sûr répondre à cette question que partiellement et subjectivement, depuis ma position singulière, et que cette réponse ne constituera elle-même qu'une interpellation appelant les contre-interpellations, scientifiques, communautaires, théoriques et pratiques de mes lecteurs et interlocuteurs. Je reste ainsi fidèle à l'idée de V.N. Volochinov selon laquelle, même à prétention scientifique, « [t]oute énonciation, quelque signifiante et complète qu'elle soit par elle-même, ne constitue qu'une fraction d'un courant de communication verbale ininterrompue (...) Mais cette communication verbale ininterrompue ne constitue à son tour qu'un élément de l'évolution tous azimuts et ininterrompue d'un groupe social donné » (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 136). Dans la perspective critique, dialectique et matérialiste esquissée jusqu'ici, le présent travail a donc été rédigé en s'adressant certes à des chercheurs, mais aussi à un groupe social hypothétique, qu'il appelle de ses vœux, et qui rassemble une pluralité d'« acteurs » et d'« actrices communautaires » en devenir, en quête simultanée de justice et de connaissance.

Présentation du plan

Afin de détailler les réflexions épistémologiques, théoriques et le contexte qui ont amené la problématique exposée précédemment, ainsi que la méthodologie et les analyses qui ont tenté d'y répondre, il s'agit désormais de présenter le plan général du travail rédactionnel.

Le chapitre I proposera une discussion épistémologique et théorique sur la question de l'idéologie, des sujets, du langage et de la connaissance, de la vérité et du discours. Après une première partie sur la question de l'idéologie et des sujets en sciences du langage, qui me permettra de conceptualiser très généralement ces deux objets et leur relation, ainsi que le langage lui-même, je m'interrogerai dans la deuxième partie sur ce que peut signifier « connaître » dans une perspective sociolinguistique dialectique. Je questionnerai alors les problématiques de la connaissance, de la vérité, mais aussi de leur rapport avec la science et le politique, ce qui me permettra de justifier la nécessité de théoriser par la suite la justice. Ce travail des deux premières parties gardera pour fil rouge une conception matérialiste, sociale, politique et praxique du langage, à partir de laquelle je pourrai proposer en troisième partie la théorie du discours dans laquelle je m'inscris et quelques-uns de ses outils analytiques. Je présenterai alors quelques concepts de ce champ qui me seront utiles, ainsi que la façon dont

j'envisagerai de les mobiliser. Cette réflexion générale me permettra alors de répondre simultanément à deux questions fondamentales pour ma recherche : quelles sont mes conceptions de l'idéologie, du sujet, du langage et de la connaissance ? Et pourquoi mobiliser la notion de justice en sociolinguistique urbaine ? Ce travail amorcera ainsi la construction de ce j'appellerai ma perspective « *épistémopolitique* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 247-267) et tentera de montrer la pertinence pour le chercheur en sociolinguistique d'exposer, d'explicitier et d'assumer une théorisation politique, c'est-à-dire, même à l'échelle de l'esquisse, une théorie de la justice ajustée au contexte qu'il interroge et qu'il puisse mettre au travail dans ses situations de recherche.

Le second chapitre viendra continuer ce travail épistémopolitique tout en présentant la discipline d'ancrage fondamentale de la recherche : la sociolinguistique urbaine. Pour ce faire, j'exposerai ma conception scientifique et politique de l'objet « langue » en sociolinguistique, celle de l'urbanisation capitaliste via la géographie sociale et la géographie critique ainsi que mon approche de l'urbanisation sociolinguistique, le rôle de la mobilité et des centralités dans l'urbanité contemporaine, la place des langues et communautés ethnolinguistiques dans ce processus ainsi que la fonction centrale du discours dans la construction juste ou injuste de l'espace urbain. C'est à partir de cela que je pourrai ensuite développer ma conception politique en sociolinguistique urbaine en m'appuyant sur certains courants de la philosophie politique à partir desquels je développerai une posture critique à l'égard de l'idéologie libérale et des philosophies du même nom. J'exposerai alors ma perspective qui me permettra en même temps que de théoriser, d'assumer et d'expliquer les axiomes politiques sous-jacents à cette recherche, soit ma théorisation *a priori* de la justice spatiolinguistique. Je recourrai notamment pour ce faire, finalement, aux notions de (travail du) « *commun* » (Dardot & Laval, 2015; Hardt & Negri, 2012; Nicolas-Le Strat, 2016) et de « *droit à la ville* » (Lefebvre, 2009). Je pourrai alors envisager de les mettre au travail dans la situation interrogée.

Dans le troisième chapitre, je creuserai l'étude de la conjoncture capitaliste contemporaine auprès du champ (et du mode de mobilisation politique) qui m'intéressera ici – l'organisation communautaire – et sa réalité spatiale et historique, c'est-à-dire en le situant dans les contextes sociaux, politiques et ethnolinguistiques québécois et verdunois. Je développerai ainsi les enjeux sociaux, géographiques et ethnolinguistiques du contexte étudié pour appréhender le terrain qui m'intéresse. Je poserai d'abord le contexte québécois et montréalais dans ses dimensions historiques, sociales, politiques et ethnolinguistiques avant de questionner l'émergence de mon questionnement « *communautaire* » et le champ du même

nom au Québec en en définissant les contours. Je finirai par présenter l'arrondissement Verdun qui a constitué le lieu central de l'ethnographie et qui présente toutes les caractéristiques exigées par la réalisation de celle-ci de par son histoire et son actualité sociale, ethnolinguistique, migratoire et communautaire⁶. Ce travail de contextualisation me permettra ainsi de préciser les éléments problématiques singuliers à questionner lors de l'ethnographie. J'explicitai alors l'idée déjà évoquée selon laquelle l'organisation communautaire se confronte au moins à une double problématique dans le capitalisme avancé : les implications sociales, communautaires, ethniques et sociolinguistiques des transformations spatiales liées aux dynamiques économiques du capitalisme contemporain d'une part et la néolibéralisation des institutions de l'action et de l'organisation communautaire et ses implications sur le travail des premiers concernés d'autre part.

Le quatrième chapitre présentera le travail méthodologique effectué pour produire les indicateurs nécessaires à la « *résolution* » de la problématique. Dans un premier temps, j'y ferai un retour réflexif et autocritique sur mon expérience qui permettra d'introduire les choix et démarches méthodologiques de façon humaine, sensible et problématique, dans la mesure où cela se révèle heuristiquement judicieux pour la suite du travail. Je présenterai et justifierai ensuite ladite problématique, organisée autour du concept de justice spatiolinguistique, qui sera lui-même décliné en quatre dimensions auxquelles répondront les outils et les options empiriques privilégiés, également présentés et justifiés. Je ferai aussi clairement état dans ce chapitre de l'expérience ethnographique depuis les premières prises de contact jusqu'aux derniers entretiens en passant par les multiples observations réalisées. Je tâcherai d'y rendre compte, là aussi, du travail réflexif qui a accompagné « *l'application* », toujours bousculée, de la méthode. Je finirai avec la présentation des outils d'analyses mobilisés dans le cadre de ce

⁶ Je montrerai effectivement que Verdun présente une histoire urbaine tout à fait symptomatique de ma conception de l'urbanisation, incluant sa période industrielle du début du 20^e siècle, la désindustrialisation d'après-guerre, la défavorisation importante des décennies suivantes, l'exode anglophone puis les phénomènes contemporains de gentrification et d'immigration, à même de questionner le sens de la construction communautaire recherchée. Nous verrons aussi que Verdun est un territoire singulier en terme identitaire, longtemps indépendant de Montréal, produit d'un héritage ethnolinguistique riche et complexe entre identifications ethniques francophones et anglophones et appartenance commune à la classe ouvrière, de manière dominante, jusque dans les années 1960. Verdun pourrait ainsi constituer (c'est l'une de mes hypothèses) un terreau favorable au questionnement des idéologies nationalistes du Québec dans une perspective de construction communautaire postnationale. Verdun se confronte qui plus est aujourd'hui à une nouvelle conjoncture capitaliste néolibérale dans laquelle cet héritage est mis en question et cette possibilité potentiellement mise au travail.

travail sur le discours, à savoir l'analyse catégorielle, l'Analyse du Discours à Entrée Lexicale (ADEL) et dans une moindre mesure, la lexicométrie.

Le chapitre V se proposera d'analyser la façon dont se constituent, dans les discours des partenaires de la recherche, la justice et les injustices « spatiales » symptomatiques de la conception théorique élaborée précédemment. Il s'agira alors, avec les outils (scientifiques) à ma portée, là où je me pose comme spécialiste compétent, de proposer une critique des (re)productions discursives d'injustices spatiales telles que je les identifie depuis ma posture épistémopolitique. Il s'agira aussi de clarifier cette dernière tout en envisageant de la soumettre, à terme, à la discussion des premiers concernés sur le terrain (politique) où je n'ai pas prétention d'avoir l'ascendant. Fondamentalement, l'analyse portera sur la mise en mots de l'arrondissement Verdun, de ses résidents et acteurs identifiés, de sa « mémoire », de ses transformations spatiales et de leurs mises en mots. On verra qu'à cet endroit, ce sont des clivages de classes qui s'expriment majoritairement autour des producteurs de l'espace et des sujets de cette transformation. Je travaillerai ainsi d'abord sur l'item « Verdun » puis sur les notions de « développement », de « gentrification », de « revitalisation » et d'« embourgeoisement ». Je travaillerai plus largement sur les énoncés dans lesquels l'espace matériel est discursivement réifié et fétichisé par les locuteurs et tenterai d'en interpréter les implications.

Dans le sixième chapitre, je travaillerai sur ce que j'appellerai la justice et les injustices « spatio(linguistiques) », c'est-à-dire sur la façon dont la variable ethnolinguistique peut être déterminante dans les territorialisations de mes interlocuteurs. Autrement dit, je travaillerai sur les manières dont mes interlocuteurs s'identifient comme « francophones », « anglophones » et « allophones » construisent des espaces différents et s'identifient et identifient autrui différemment à l'intérieur (et à l'extérieur) de ces espaces. On verra que ces tendances sont assez remarquables et permettent de construire une interprétation des ancrages territoriaux et des rapports sociaux qu'ils impliquent entre les communautés. On verra ainsi que les « francophones » structurent tendanciellement leur « Verdun » autour des trois quartiers administratifs qui jouent des fonctions symboliques essentielles dans la construction des normes urbaines et ethnolinguistiques en plaçant « Wellington-de-l'Église » comme le cœur populaire (et francophone) du territoire, l'« Île-des-Sœurs » comme la frontière antithétique associée aux riches et aux immigrants et « Demarchais-Crawford » comme le quartier périphérique, de classe moyenne et plutôt anglophone, et de ce fait très peu discursivé (proportionnellement aux autres quartiers). Les allophones et anglophones recourent

nettement moins à ce découpage objectivant auquel ils privilégient tendanciellement la mise en mots de Verdun en termes de lieux concrets d'activités subjectives. Malgré ces grandes tendances, il s'agira cependant de ne pas essentialiser outre mesure les identités ethnolinguistiques que mes interlocuteurs remettent parfois eux-mêmes en question et vis-à-vis desquels ils se situent pour certains de façon complexe et ambivalente. Je conclurai d'ailleurs en étudiant certaines divergences à l'intérieur de la communauté francophone, divergences qui nous ramèneront aux clivages de classe que je considère comme au moins partiellement sous-jacents à ces découpages ethnolinguistiques.

Dans le septième chapitre, je m'appuierai sur les constats précédents pour montrer comment se construit et se manifeste, notamment à partir de cette structuration spatiale, l'hégémonie franco-qubécoise à Verdun. Je travaillerai ainsi sur ce que j'appellerai alors la justice et les injustices « (spatio)linguistiques ». Je montrerai alors comment les deux communautés ethnolinguistiques historiquement structurantes, ainsi que leurs organismes, sont mises en mots par mes interlocuteurs dans l'espace verdunois de façon cohérente avec ce qui aura été observé précédemment. On verra ainsi que les francophones, tout en étant implicites dans les discours (amalgamés par exemple aux « gens » ou aux « citoyens »), sont majoritairement posés comme centrés à Wellington-de-l'Église par eux-mêmes alors que les anglophones sont plutôt posés comme situés à Desmarchais-Crawford. Parallèlement, les anglophones se considèrent comme dispersés et fournissent des explications intéressantes à cet égard, susceptibles d'expliquer comment se sont construits ces rapports distincts à l'espace. Je prendrai ensuite l'exemple des items « *intégration* », « *inclusion* » et « *exclusion* » et de leurs dérivés lexicaux pour montrer comment peut se manifester l'hégémonie francophone puisque parmi les catégories ethniques, seuls les « *anglophones* », « *allophones* », « *immigrants* » et autres catégories minoritaires semblent discursivement sujets à ces phénomènes, et de façon significative dans le corpus. Les « *francophones* », à l'inverse, ne sont jamais mis en mots comme étant ou devant être intégrés, inclus ou exclus de quelque entité que ce soit. Ils sont par contre très souvent, de façon plus ou moins euphémisée, ce à quoi il s'agit d'intégrer le reste des identités ethniques. Je conclurai ce chapitre en étudiant les phénomènes de réification ethnolinguistiques, leurs remises en question critiques et les émergences hybrides ainsi que les critiques des discriminations et pratiques glottophobes chez mes interlocuteurs.

Le huitième et dernier chapitre portera sur ce que j'appellerai la justice « institutionnelle ». Elle proposera une analyse qui tâchera de comprendre la façon dont les acteurs de l'organisation communautaire conçoivent la justice, les grandes références théoriques /

idéologiques (nous verrons que le terme n'a rien de péjoratif ni de surplombant dans ma définition) auxquelles leurs postures semblent renvoyer, le poids des institutions dans la construction discursive de leurs énonciations, la façon dont ils se positionnent par rapport à elles et l'enjeu de la pluralité des voix et de l'hétérogénéité de leurs discours sur la justice et les injustices sociales. Dans la perspective épistémologique déjà esquissée, il ne s'agira pas de dévoiler des idéologies sous-jacentes depuis une position surplombante, mais plutôt de mettre à notre disposition certains outils scientifiques pour rendre compte des mécanismes intrinsèques au discours qui ne nous éclairent pas tant sur l'inconscient ou l'aliénation des locuteurs que sur différentes facettes qui les (qui nous) constituent comme sujets sociaux parlants. Autrement dit, ce n'est pas tant l'inconscient qui guide les locuteurs vers des formulations apparemment contradictoires (dont on verra d'ailleurs qu'elles traversent aussi mes propres discours) et qui présentent une multitude de « rôles », que le « réalisme » (Boltanski, 2009 : 58) de leur position sociale entre les idéaux de justice qui guident leur volonté communautaire et la réalité sociale et institutionnelle qui les contraint parfois à s'en éloigner et à valoriser la conciliation plutôt que le conflit, en évitant de « dire le mal » ou de « nommer les vraies affaires » comme ont pu me le confier certains de mes interlocuteurs. Je travaillerai alors également sur les rapports des sujets aux « institutions-organisation » (Lordon, 2019 : 15). Nous verrons que la pluralité sociale des entretiens menés nous permet d'observer un certain nombre de mises en question des logiques de justice (et d'injustices) « instituées », de stratégies d'évitement, de distanciation vis-à-vis de celles-ci, mais aussi de critiques et de propositions alternatives quant à la justice « instituyente » et la façon de l'envisager en terme communautaire, ou, dans le cadre que je tenterai de proposer, en termes de « *travail du commun* » (Nicolas-Le Strat, 2016).

CHAPITRE I

SOCLE ÉPISTÉMOLOGIQUE POUR UNE SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE PRIORITAIRE

La sociolinguistique étant d'abord une science empirique, beaucoup de travaux s'amorcent dans notre discipline – tant au moment de la recherche qu'à celui de sa restitution écrite – avec la problématisation du contexte étudié. Le présent travail a pourtant appréhendé les choses de façon différente : j'ai ainsi d'abord envisagé le réel qui m'intéresse à partir de quelques réflexions épistémologiques qui m'ont semblé essentielles, puis par un cadrage théorique, et finalement en appréhendant une situation particulière, locale et temporelle qui soit à même d'éclairer l'objet de recherche. La réalité empirique ainsi expérimentée est alors venue questionner, travailler, illustrer et nourrir le travail antérieur.

J'ai déjà évoqué en introduction la méthode transductive d'H. Lefebvre (Lefebvre, 2009 : 100) qui n'est pas de celle qu'on peut appliquer à partir d'un manuel mais qui constitue toujours un défi et sans doute un idéal. L'idée de transduction – qui implique, pour rappel, la nécessité d'un feed-back incessant entre conceptualisation et empirie dans la perspective de la production de connaissance – rejoint en cela la proposition d'A. Gramsci pour qui « *[l]a capacité de l'intellectuel de profession à combiner habilement l'induction et la déduction, à généraliser sans tomber dans le formalisme vide, à déplacer d'un domaine du jugement à un autre certains critères de discrimination, en les adaptant aux nouvelles conditions, etc., est une 'spécialité', une 'qualification'* » (Gramsci, 2012 : 327). C'est donc cet exercice que je tente de mener ici à la fois pour construire la connaissance la plus pertinente possible et pour contribuer à la transformation sociale la plus « juste ». Dans cette perspective, sur laquelle je reviendrai (I.II.IV, II.II, III.II.III...), il ne peut donc raisonnablement pas y avoir de démarche parfaite en matière de structuration du travail, si ce n'est de tout faire et de tout présenter en même temps, ce qui est évidemment très difficile. Malgré le choix formel privilégié ici, le travail s'est donc logiquement effectué par de multiples allers-retours, à la fois entre la théorie et l'empirie, à la fois entre la rédaction des premiers chapitres puis celle des derniers. Au moment d'écrire ces lignes, la grande majorité de ce qui sera dans la thèse existe déjà sous forme de brouillon, depuis la théorisation jusqu'aux analyses. Pourtant, tout recommence ici, et c'est bien à partir d'ici que se constitue la version finale du travail écrit.

Cette préférence pour le primat du « cadrage » épistémologique relève donc sans doute d'une inclination personnelle, tant il est vrai que les questions que je tends à me poser sont d'abord des questions très générales. Elle est aussi liée, peut-être, à la nature de notre discipline puisque celle-ci, selon P. Hambye, « *produit des travaux qui se méfient des théorisations [et que] [c]ette méfiance doit peut-être quelque chose à la faiblesse de la réflexion épistémologique en sociolinguistique* » (Hambye, 2015 : 83). Cette faiblesse épistémologique, en tout cas pour les enjeux qui m'ont animé, je l'ai souvent pressentie, et ces pressentiments sont sans doute le nœud à l'intérieur duquel la thèse s'est essentiellement constituée. Mais si je me suis concentré sur ce nœud, ce n'est pas par goût des belles théories et de l'abstraction mais précisément parce que la question qui s'y pose est celle de l'utilité très concrète de ce que l'on fait en tant que chercheurs, à la fois sur *le* « terrain », à la fois au moment de l'écriture. C'est cette finalité politique de la recherche qui a nourri la nécessité de ce chapitre et c'est pour elle que s'est construite la réflexion qui suit sur le langage, l'idéologie (ou les idéologies), la subjectivité, la connaissance, la vérité et le(s) langage(s) scientifique(s) (car il me semble absolument nécessaire, si l'on théorise le langage, de théoriser aussi les modalités de celui auquel on prétend dans notre recherche) puis sur leur lien avec le politique et l'idée de praxis. Ce cadrage épistémologique très général me permettra de justifier la nécessité de recourir, d'assumer et d'explicitier, *a minima*, une théorisation politique de la justice à partir de laquelle pourront être appréhendées la conjoncture et la situation que j'ai rencontrées et étudiées dans cette recherche. On verra aussi que ce n'est qu'à partir de ce cadrage épistémologique que je pourrai ensuite proposer une approche de l'analyse du discours adaptée à ma perspective en sociolinguistique urbaine prioritaire, ainsi que les grands concepts et outils que j'y puise (I.III). L'ensemble du présent chapitre amorcera ce que j'appellerai, dans la lignée de P. Nicolas-Le Strat, une proposition « *épistémopolitique* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 247-267), terme qu'il attache pour sa part à l'idée de « *commun* »⁷, et qui me semble renvoyer théoriquement à la relation dialectique entre connaissance et politique, qu'il s'agit donc de commencer ici à expliciter, et dont il s'agira d'assumer les conséquences logiques dans mon travail. Disciplinairement parlant, l'ensemble se proposera

⁷ Je reviens sur le concept de « *commun* », que P. Nicolas-Le Strat emprunte lui-même à M. Hardt et A. Negri, en II.II.IV, III.II.III... Voir Nicolas-Le Strat P., 2016, *Le travail du commun* (Nicolas-Le Strat, 2016), Hardt M., Negri A., 2000, *Empire* (Hardt & Negri, 2000), 2004, *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'empire* (Hardt & Negri, 2004) et 2012, *Commonwealth* (Hardt & Negri, 2012).

de répondre rigoureusement à l'invitation de T. Bulot concernant la sociolinguistique urbaine prioritaire pour laquelle il s'agit d'accepter :

(a) de produire des outils et des méthodes d'intervention dont on assume une évaluation tant par les pairs que par les acteurs qui en usent, (b) de théoriser et inclure dans la problématisation la subjectivation des approches dont on assume la dimension réflexive, (c) de conceptualiser les discours tant descriptifs qu'interprétatifs qui les sous-tendent comme des actes de militance scientifique dont on doit expliciter les tenants : le/la sociolinguiste a non seulement à concevoir une théorie linguistique (où la langue est un fait éminemment social), et à adhérer ou développer une théorie sociale (car analyser des situations sociolinguistiques sans projeter ces analyses sur le lien social n'a guère de sens), mais encore une théorie politique (car derrière le projet scientifique et social, il y a un modèle de société) et enfin (e) de médiatiser des recherches en acceptant d'instrumenter ce qui peut l'être pour non seulement être accessibles aux différents acteurs (collectivités locales, associations, médias, partis politiques, élu-es...) mais encore transférables (et cela dans une pratique de co-gestion des outils) à ceux-ci (Bulot, 2009 : 69-70).

Partant de cette grande ligne directrice, et tentant de la justifier dans ma perspective, la partie I.I proposera une esquisse de théorie du sujet et de l'idéologie autour d'une réflexion sur les idées d'« *interpellation* » et d'« *interpellation langagière* », puis sur leurs appréhensions structuralistes et dialectiques. La partie I.II développera la question de la connaissance, interrogera l'idée de vérité en sciences sociales, réfléchira à la question des langages scientifiques et dès lors questionnera la place politique de la recherche dans le monde social. La partie I.III tirera des précédentes réflexions les conséquences théoriques et conceptuelles nécessaires à la construction de mon ancrage (inter)disciplinaire en analyse du discours (ou en « *études de discours* » ; Maingueneau, 2014 : 42). L'ensemble du chapitre formera ainsi une théorisation du langage, puis du discours, soit le passage d'une réflexion philosophique et épistémologique sur le langage à sa reconstruction comme objet de recherche. Il me permettra aussi de justifier la nécessité d'une théorisation politique et nous servira par la suite (II) de base au cadrage théorique en sociolinguistique urbaine, en géographie sociale et critique, et à la conceptualisation de la justice spatiolinguistique.

I.I IDEOLOGIE ET SUJETS

I.I.I La notion d'idéologie dans la littérature en sciences du langage : analyse du discours, sociolinguistique, anthropologie linguistique

La sociolinguistique urbaine s'est construite à l'interstice des questionnements de la sociolinguistique sur les corrélations entre langues et monde social, de ceux de l'analyse du discours sur les implications sociales d'une considération matérialiste du langage et de ceux de la géographie sociale à l'endroit des relations espace/monde social. J'ai ainsi évoqué en introduction le fait que la sociolinguistique urbaine considère l'espace, le monde social et les langues en son sein comme des productions « discursives » et j'aurai l'occasion de préciser ce que j'entends par là (I.III). Mais avant cela, parce que j'y recourrai par la suite et parce qu'il est fondamental pour moi dans la réflexion à mener sur le langage, il convient de situer le concept d'idéologie tel qu'il existe déjà dans notre position interdisciplinaire, c'est-à-dire au sein des sciences du langage en général, où, s'il est utilisé relativement couramment, nous allons voir que sa mobilisation théorique est plutôt ambivalente.

Dès la fin des années 1960, la notion d'idéologie était au cœur du travail alors émergent de l'école française d'analyse du discours (Courtine & Marandin, 1981; Guespin et al. 1971; 1976; Maldidier et al. 1972; Pêcheux, 1969, 1990; Reboul, 1980), discipline qui, « *indissociable d'une réflexion sur l'idéologie* » (Krieg-Planque, 2012 : 49), « *s'est constituée (...) dans la convergence d'un travail sur les textes et d'une volonté militante de critique des discours dans une perspective marxiste* » (Ibid.). Inspirée des propositions méthodologiques du linguiste Z. Harris (Harris, 1969) cette première école française s'inscrivait alors dans la grande tendance structuralo-marxiste de son temps, fondamentalement inspirée des travaux de L. Althusser, puis, plus lointainement, de ceux de J. Lacan de M. Foucault : « *l'arrière-plan théorique est, de manière dominante, celui d'un marxisme althussérien dont les questionnements (idéologie) et les objets (théories du pouvoir, luttes sociales et politiques) constituent le fond commun des théoriciens français, héritiers et adaptateurs du modèle forgé par le linguiste américain Z. Harris* » (Sarfati, 2005 : 92).

À la fin des années 1970, les recherches en analyse du discours se montrent pourtant moins friandes d'« idéologie » tant la notion serait « *devenu[e] un obstacle dans la recherche*

scientifique » (Thiry, 1990 : 1219), mais aussi peut-être parce que la discipline s'est progressivement ouverte à d'autres travaux et à des concepts issus de la pragmatique, des théories de l'énonciation et de la linguistique textuelle (Maingueneau, 2014 : 15), autant de grilles de lecture alternatives qui auraient dévoilé les faiblesses théoriques et opérationnelles du concept d'idéologie.

Pour S. Bonnafous, c'est ainsi au tournant des années 1980 que « *les notions de clivage, intradiscours, et hétérogénéité [sont venues] ébranler l'ordonnement des formations idéologiques et discursives* » (Bonnafous, 2002 : 302), chères en particulier à M. Pêcheux. Elle évoque notamment J. Authier-Revuz dont les travaux sur l'« *hétérogénéité montrée* », « *l'hétérogénéité constitutive* » et les « *négociations du sujet parlant* » (Authier-Revuz, 1982 : 91), avec cette dernière, auraient porté un coup majeur à la notion d'idéologie en analyse du discours : « *[l]e terme d' "idéologie", avec tout ce qu'il véhicule comme idée de "système", de "cohérence" et de "globalité", s'accord mal avec cette insistance nouvelle sur les phénomènes de contradiction et d'intrication* » (Bonnafous, 2002 : 302).

Je montrerai plus loin comment je me positionne quant au recours à ce concept d'idéologie en analyse du discours. On peut d'ores et déjà noter ici que le terme est toujours mobilisé, avec diverses considérations et problématisations, dans quelques travaux contemporains du champ en France (Guilbert, 2008, 2011; Meyer & Longhi, 2017; Sarfati et al., 2011 notamment) mais aussi et surtout (quantitativement) dans la littérature anglophone de la (Critical) Discourse Analysis (Fairclough, 2013; J. Thompson, 1987; Van Dijk, 1993, 1998 en particulier).

En sociolinguistique et en anthropologie linguistique, le concept d'idéologie est aussi très couramment utilisé, de façon plus ou moins centrale dans les recherches et plus ou moins clairement définie. Il apparaît ainsi déjà dans les premières propositions de l'école de Rouen (Marcellesi & Gardin, 1974), elles aussi très explicitement marxistes (on y parle d'idéologies philosophiques, politiques, linguistiques, dominante, libérale, libre-échangiste, etc.) jusqu'à des recours plus divers en termes d'ancrage par la suite, mais souvent focalisés sur la question des « *idéologies linguistiques* » (Blanchet, 2018 : 109-116; Boyer, 1990, 2003 : 49-57; Canut et al., 2019 : 65-102; Chiss, 2018; Duchêne & Heller, 2008; Jaffe, 2012; Jaffe, 2014 : 95-106).

Avant et afin de décliner ma propre théorisation linguistique et la façon dont je recourrai au concept d'idéologie, je vais commencer par étudier cette notion sous l'angle plus lointain, mais fondamental – puisque c'est là que les analystes du discours y ont originellement puisé

leur inspiration – de la philosophie marxiste. Je pourrai ainsi en proposer une conception un peu différente de celles qui sont généralement admises dans nos disciplines, et dès lors réenvisager son emploi de façon actualisée.

I.1.II Idéologie, sujets et interpellation chez Althusser : le nœud épistémologique du discours et de la sociolinguistique urbaine

Les définitions données de l'idéologie en sciences du langage – de l'analyse du discours aux multiples courants de la sociolinguistique, et en particulier la sociolinguistique urbaine – s'inspirent souvent, plus ou moins directement, des propositions de L. Althusser, ce qui n'est pas étonnant compte tenu du fait qu'à travers sa théorie de l'idéologie, le philosophe « (...) amorce au sein du marxisme un véritable 'tournant linguistique', et d'une tout autre sorte que celui d'Habermas, visant non à substituer le paradigme du langage à celui de la production, mais à les rapporter l'un à l'autre dans un rapport social où tout acte, notamment de production, est en même temps un 'acte de langage' » (Bidet, 2017 : 189).

Autrement dit, liée à l'idéologie, la théorie linguistique implicite d'Althusser est matérialiste et articule le social et le langagier : elle semble donc plutôt compatible avec mes disciplines d'affiliation. De fait, pour ne prendre qu'un exemple, particulièrement proche de ce que je propose ici, je citerai le travail de T. Bulot, pour qui, dans une recherche sur « *la matérialité discursive des murailles urbaines* » (Bulot, 2007),

il semble utile, après Louis Althusser (1976), d'accepter de considérer favorablement l'idéologie comme a) une représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence – ce qui implique que le réel ne soit pas perçu dans sa globalité mais pourtant vécu comme tel ; b) une instance matérielle dans la mesure où elle a des effets visibles par les comportements (linguistiques et langagiers pour ce qui concerne le discours) qu'elle impose et/ou implique aux/pour ces mêmes individus (Bulot, 2007 : 189).

Cet exemple parmi d'autres textes de T. Bulot – qui y réfère couramment – me semble effectivement fidèle à la conception althussérienne générale de l'idéologie. Compte tenu de l'histoire du terme dans les sciences du langage, telle qu'évoquée précédemment, et compte tenu de la teneur théorique du travail de L. Althusser, il n'est donc pas étonnant qu'on mobilise un tel concept d'idéologie en sociolinguistique urbaine, discipline qui, sur le plan de sa conception du langage, s'est constituée à cheval entre la sociolinguistique et l'analyse du discours. Elle pose pourtant quelques problèmes qui sont à la fois au cœur et à l'origine des

présents questionnements théoriques et épistémologiques : c'est la raison pour laquelle je souhaite essayer de creuser la question.

Pour ce faire, je dégagerai ici quelques éléments autour du concept d'idéologie chez L. Althusser, éléments qui me permettront d'abord d'en saisir certaines significations générales, ensuite de tirer des fils vers quelques autres notions associées qui sont importantes pour mon travail (institutions, sujets et interpellation en particulier), et enfin d'en voir certaines limites et contradictions pour la présente recherche en sociolinguistique urbaine. Ce travail permettra par la suite, progressivement, de proposer une autre conception de l'idéologie qui soit opérante pour moi, puis de questionner la science, l'idée de vérité et de langages scientifiques, et leurs liens avec la question politique.

Dégageons donc pour commencer trois grandes thèses de la théorie althusserienne à partir de sa dernière proposition générale sur le sujet dans « *Idéologie et appareils idéologiques d'État* » (Althusser, 1976). Ainsi, pour le philosophe français,

- « *l'idéologie n'a pas d'Histoire* » (Althusser, 1976 : 98-101), ce qui résonne avec l'idée développée par le philosophe, selon laquelle « *[l]es sociétés humaines secrètent l'idéologie comme l'élément et l'atmosphère même indispensables à leur respiration, à leur vie historique* » (Althusser, 1965 : 238) et que « *[l]'idéologie n'est donc pas une aberration ou une excroissance contingente de l'Histoire : elle est une structure essentielle à la vie historique des sociétés. Seules, d'ailleurs, l'existence et la reconnaissance de sa nécessité peuvent permettre d'agir sur l'idéologie et de transformer l'idéologie en instrument d'action réfléchi sur l'Histoire* » (Althusser, 1965 : 239). L'idéologie est un phénomène très général qu'Althusser distingue « *des idéologies particulières, qui [quant à elle,] expriment toujours, quelle que soit leur forme (religieuse, morale, juridique, politique) des positions de classes* » (Althusser, 1976 : 98) et qui sont dès lors reliées à « *l'histoire des formations sociales* » (Ibid.). Dès lors que tout le social est en dernier ressort idéologique, il ne s'agit plus simplement, par exemple, de « *débusquer* » des phénomènes idéologiques dans les énoncés de locuteurs, ce qui ne suffirait pas à annuler leur fonction politique, il s'agit plutôt de travailler « *par* » l'idéologie pour l'action. Nous verrons comment le présent travail se retrouve dans cette idée ;
- « *L'idéologie est une "représentation" du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence* » (Althusser, 1976 : 101), ce qu'on retrouve dans

l'usage qu'en fait notamment T. Bulot et qui renvoie à l'idée selon laquelle « *[d]ans l'idéologie, les hommes expriment (...) non pas leur rapport réel à leurs conditions d'existence, mais la façon dont ils vivent leur rapport à leurs conditions d'existence* » (Althusser, 1965 : 241). Selon cette idée, par exemple, l'idéologie libérale étant l'idéologie de la classe dominante en régime capitaliste, elle est celle qui « *reflète et réfracte* » (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 25) les conditions de vie réelles de la bourgeoisie en exprimant « *[le] rapport réel [de celle-ci à ses conditions d'existence] (le droit de l'économie libérale capitaliste) mais investi dans un rapport imaginaire (tous les hommes sont libres, y compris les travailleurs libres)* » (Althusser, 1965 : 241), ce qui permet à la classe dominante de légitimer – et d'abord pour elle-même – son existence – et de se maintenir comme telle. Ainsi, « (...) *la classe dominante n'entretient pas avec l'idéologie dominante un rapport extérieur et lucide d'utilité ou de ruse pures. (...) En vérité, la bourgeoisie doit croire à son mythe, avant d'en convaincre les autres* » (Ibid.) et ainsi pouvoir agir et supporter son rôle historique. L'idéologie (du moins l'idéologie dominante) n'est donc ni vraie, ni complètement fautive, elle manifeste à la fois des réalités très concrètes (les conditions matérielles d'existence, les rapports sociaux) mais réfractées sémantiquement afin de servir à la reproduction de ces réalités. Si cette conception générale de l'idéologie est intéressante, on verra que sa fonction uniquement reproductive pose quelques problèmes dès lors qu'on s'intéresse aux perspectives politiques de la recherche et au rapport à entretenir avec l'idée de qu'on pourrait appeler par exemple « *l'idéologie de la classe dominée* » (Hall, 2012 : 142), de la « *classe fondamentale* » ou de la classe « *populaire* » (Bidet, 2017 : 191), ou encore les « *idéologies de résistance, d'exclusion, de déviation* » (Ibid.). Plus généralement, l'approche althussérienne semble figer non seulement l'idéologie générale, mais toutes les idéologies particulières dans l'éternité, tout comme l'ordre social qu'elles servent, ce qui est plutôt gênant dans une perspective transformatrice ;

- « *L'idéologie a une existence matérielle* » (Althusser, 1976 : 105) et seul ce qu'Althusser appelle « *l'idéologie de l'idéologie* » pourrait naïvement associer la notion d'idéologie à un simple ensemble d'idées ou de représentations que pourrait préalablement « *avoir* » une personne et qui apparaîtraient dans ses énonciations (conception qu'on rencontre pourtant parfois même en sciences du langage), indépendamment de la réalité matérielle. Pour un marxiste, cette dernière conception de l'idéologie est effectivement idéaliste. En fait, et d'ailleurs, même *cette* « (...) »

idéologie de l'idéologie reconnaît (...) malgré sa déformation imaginaire, que les "idées" d'un sujet humain existent dans ses actes, ou doivent exister dans ses actes, et si ce n'est pas le cas, elle lui prête d'autres idées correspondant aux actes (même pervers) qu'il accomplit. Cette idéologie parle des actes : nous parlerons d'actes insérés dans des pratiques. Et nous remarquerons que ces pratiques sont réglées par des rituels dans lesquels ces pratiques s'inscrivent, au sein de l'existence matérielle d'un appareil idéologique (...) »⁸ (Althusser, 1976 : 107). Ainsi, « (...) à ne considérer qu'un sujet (tel individu), (...) l'existence des idées de sa croyance est matérielle, en ce que ses idées sont ses actes matériels insérés dans des pratiques matérielles, réglées par des rituels matériels eux-mêmes définis par l'appareil idéologique matériel dont relèvent les idées de ce sujet » (Althusser, 1976 : 108). Cette matérialité de l'idéologie et son caractère pratique sont essentiels non seulement dans l'appréhension des phénomènes idéologiques à questionner pour moi, mais elle rejoint aussi, on le verra, la conception du langage que je proposerai. Son fonctionnalisme, sa détermination absolue et l'apparente simplicité avec laquelle les « idées » d'un « sujet » semblent ainsi entièrement relever d'un « appareil idéologique » sont cependant problématiques. Car à partir de ces propositions générales sur l'idéologie, L. Althusser développe une théorisation de l'institution et du sujet qui va fondamentalement m'intéresser pour définir, on le verra, mes propres conceptions du monde social, des États-nations, de l'espace, mais avant cela, des institutions et du sujet parlant, soit du locuteur en sciences du langage.

Car pour L. Althusser, le sujet est un individu interpellé par l'idéologie via les « *Appareils idéologiques d'État* » (Althusser, 1976) qui renvoient en fait aux « *institutions-organisations* » (Lordon, 2019 : 15) du capitalisme et qui servent selon lui à la reproduction idéologique de sa structure de classes (école, religion, médias, famille, etc.). Dans la perspective marxiste d'Althusser, les appareils idéologiques d'État incluent ainsi des organisations publiques et privées (alors réduits à de simples « *instrument[s] du pouvoir d'une classe sur l'autre* » ; Bidet, 2017 : 108) qui permettent de préserver l'ordre (ou « *l'État* ») capitaliste des choses de façon pacifiée (de manière « *symbolique* » dirait P.

Bourdieu).⁹ Pour L. Althusser, l'interpellation des individus par ces appareils idéologiques d'État va les constituer en sujets :

Nous suggérons alors que l'idéologie "agit" ou "fonctionne" de telle sorte qu'elle "recrute" des sujets parmi les individus (elle les recrute tous), ou "transforme" les individus en sujets (elle les transforme tous) par cette opération très précise que nous appelons l'interpellation, qu'on peut se représenter sur le type même de la plus banale interpellation policière (ou non) de tous les jours : "Hé, vous, là-bas !". (...) Si nous supposons que la scène théorique imaginée se passe dans la rue, l'individu interpellé se retourne. Par cette simple conversion physique de 180 degrés, il devient sujet. Pourquoi ? Parce qu'il a reconnu que l'interpellation s'adressait "bien" à lui, et que "c'était bien lui qui était interpellé" (et pas un autre) (Althusser, 1976 : 113-114).

Au niveau du discours, cette interpellation idéologique – et le sujet qu'elle est censée produire – peut alors être politique, genrée, territoriale, communautaire, nationale, ethno-linguistique, etc. C'est par elle que se construisent par exemple des « français », des « verdunois », des « québécois » (« de souche » ou non), des « canadiens », des « francophones » et « anglophones », voire des « allophones », des « individus libres », « maîtres » et « responsables de leur destin », des gens « sur l'aide sociale », des « communistes », des « délinquants », des « noirs », des « femmes » ou des « homosexuels » (davantage que des « capitalistes », des « policiers », des « blancs », des « hommes » ou des « hétérosexuels », qui sont moins souvent interpellés comme tels, même si l'on verra que peut se jouer ici quelque chose d'intéressant pour nous)¹⁰, etc. La construction idéologique de ces sujets dépend alors des besoins fonctionnels des Appareils idéologiques d'État c'est-à-dire des institutions-organisations productrices d'idéologie, que celles-ci se manifestent d'ailleurs comme capitalistes, patriarcales, coloniales, etc. ou « progressistes », « libérales », « religieuses », « communistes », « écologiste », etc.

⁹ On verra qu'on peut envisager les institutions plus largement – et il n'est pas étonnant que L. Althusser se limite à ces « structures » – et que cette conception élargie sera plus fructueuse dans ma perspective dialectique.

¹⁰ Au niveau discursif, outre ces exemples très simples de catégorisations sociolexicales socionymiques ou ethnonymiques, et les figements du type « québécois de souche » et « sur l'aide sociale », ce que j'appelle ici l'interpellation – au sens large où le langage est toujours interpellation, donc toujours idéologique – opère bien sûr par une multitude d'autres phénomènes plus ou moins évidemment visibles (choix des genres discursifs mobilisés, répétitions, cooccurrences, assertions, dissimulations, formules, nominalisations, présupposés, ambiguïtés, sous-entendus, équivoques, etc.) sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir, pour certains d'entre eux, dans l'exposé de l'analyse. Mais il s'agit ici de montrer qu'aucun recours à aucun « mot », même le plus banal, n'échappe au processus de l'interpellation.

Selon le linguiste marxiste J-J. Lecercle, au niveau langagier, cette matérialité de l'idéologie, constitutive des sujets et associée par L. Althusser aux institutions, peut s'exprimer ainsi (dans une conception encore plus restreinte de l'idée d'institution que celle de L. Althusser) :

[les institutions] sont matérielles en ce que leur appareil implique un certain nombre de corps (les corps des fonctionnaires de l'institution, les bâtiments dans lesquels ils fonctionnent, etc.) Mais elles le sont aussi dans un sens plus large, en ce qu'elles produisent les lois et décrets qui assignent aux sujets produits par leurs appareils des places. Et elles sont, si j'ose dire, linguistiquement matérielles en ce qu'elles sont la source de discours et d'expressions toutes faites (on devrait dire "du prêt-à-parler"), que les locuteurs inlassablement répètent parce qu'ils se reconnaissent en elles (Lecercle, 2004: 154).

De ce point de vue, c'est le processus d'interpellation idéologique qui fait de moi tantôt un « doctorant », un « étudiant » un « jeune chercheur » ou un « intellectuel », tantôt un « fils » ou un « frère », tantôt un « client », un « salarié » ou un « locataire », tantôt un « français », un « rennais », un « montréalais », un « occidental », un « touriste », un « expatrié » ou un « étranger », et qui me fait, chaque fois, mobiliser le prêt-à-parler correspondant à ces places, dépendamment des institutions qui m'interpellent et qui déterminent mes pratiques ritualisées et les modalités particulières de ma subjectivité. Chez Althusser, l'idéologie se conjugue donc à la fois au singulier pour sa valeur générale, formelle et anhistorique, et au pluriel dans ses contenus situés et adaptés aux nécessités politiques. Mais quoiqu'il en soit, pour lui, ces pluralités potentielles semblent *in fine* servir les mêmes intérêts : ceux de l'État capitaliste.

À propos de l'exemple althusserien de l'interpellation policière et du sujet qu'elle produit, J-J. Lecercle, dont le dernier ouvrage paru porte précisément sur le concept d'interpellation, note rapidement « le caractère pessimiste de cette exposition de l'opération d'interpellation, dont le seul objet est l'assujettissement des individus recrutés » (Lecercle, 2019 : 32). Effectivement, chez Althusser, « l'individu est interpellé en sujet (libre) pour qu'il se soumette librement aux ordres du sujet, donc pour qu'il accepte (librement) son assujettissement, donc qu'il "accomplisse tout seul" les gestes et actes de son assujettissement. Il n'est de sujets que par et pour leur assujettissement » (Althusser, 1976 : 121). Ainsi, « dans l'immense majorité des cas » (Althusser, 1976 : 120), « [l]es sujets « marchent tous seuls » (Ibid.). Dès lors, « [i]l semble que nous ne puissions échapper à [l']interprétation déterministe [d'Althusser], d'autant plus que, comme on l'a vu, l'interpellation recrute tous les sujets et qu'elle ne rate jamais » (Lecercle, 2019 : 33).

Compte tenu de ce caractère absolu de l'interpellateur althussérien, il n'est pas étonnant que même si celui-ci semble renvoyer concrètement à l'État ou aux institutions qui le constituent et le reproduisent, il est aussi assimilé métaphoriquement par L. Althusser à Dieu, qui est par définition unique, omniscient et indiscutable. Pour J. Butler dont les travaux sur le langage se sont beaucoup inspirés d'Althusser,

Althusser s'efforce de décrire le pouvoir de constitution du sujet exercé par l'idéologie à travers la figure d'une voix divine qui nomme et fait advenir le sujet. Le nom divin fait ce qu'il nomme, mais il subordonne aussi ce qu'il fait. En affirmant que l'idéologie sociale opère d'une façon analogue à la voix divine, Althusser assimile incidemment l'interpellation sociale et l'acte de discours performatif divin. L'exemple de la religion acquiert ainsi le statut de paradigme de l'idéologie : l'autorité de la 'voix' de l'idéologie, la 'voix de l'interpellation, est représentée comme une voix qu'il est presque impossible de refuser. (...) Aussi utile qu'il soit, le schème d'analyse d'Althusser restreint cependant la notion d'interpellation à l'action d'une voix, en attribuant un pouvoir créateur à la voix qui rappelle et renforce la figure divine capable de faire advenir ce qu'elle nomme (Butler, 2017 : 58-59).

On le voit, la conception althussérienne de l'idéologie est fondamentalement déterministe, monologique, surplombante et on va le voir, structuraliste. Elle écarte d'emblée le sujet de sa capacité potentiellement auto-émancipatrice, et le condamne à reproduire indéfiniment les structures qui le déterminent dans une histoire figée. L. Althusser s'inscrit ainsi dans la tradition philosophique de « l'antihumanisme » (Althusser, 1969 : 225-258), ce que lui reprocheront d'autres marxistes ou paramarxistes (voir en particulier Rancière, 2012; Thompson, 2015), et pour cause : comment dès lors pourrait-on sortir de cette reproduction systématique ? À quoi servirait même de faire une recherche sur le sujet ? Et à quoi pourrait bien ressembler une restitution scientifique, un engagement, une « *intervention* » ou une « *implication* » de la recherche dans ces conditions ? Et d'ailleurs, où se situe la science (et des sciences sociales) par rapport à cette idéologie « *absolue* » ?

Sur ces quelques questions, L. Althusser a une réponse simple mais paradoxale (du moins cela me semble paradoxal *a priori*). Pour lui, il convient tout simplement de faire une distinction radicale entre le concept d'idéologie et celui de science. Chez Althusser, « *l'idéologie comme système de représentation se distingue de la science en ce que la fonction pratico-sociale l'emporte en elle sur la fonction théorique (ou de connaissance)* » (1965 : 238). Il reprend ainsi à G. Bachelard le concept épistémologique de « *coupure épistémologique* » (Althusser,

1965 : 25-32 en particulier). Malgré ce qui m'apparaît comme des ambiguïtés et incomplétudes dans ses écrits sur le sujet¹¹, vraisemblablement liées à ses tentatives d'autocorrections successives (Balibar, 2005 : XI-XIV), et de façon plutôt contradictoire avec la dimension matérielle et sociohistoriquement vitale de l'idéologie telle qu'il la présente, L. Althusser considère que la science véritable – qu'il assimile plus exactement au « *marxisme scientifique* » – puisse faire exception et qu'elle soit dès lors la seule démarche véritable à même d'appréhender le problème de l'idéologie. Il considère ainsi l'idéologie comme « *l'autre de la science* » (Althusser, 1969 : 40) ou « *le contraire de la science* » (Rancière, 2012 : 216). Ce fait me semble, comme à J. Bidet, à la fois « *surprenant [et] significatif de la prétention théorique d'Althusser en général : il ne voit "aucun précédent historique" à la critique de l'idéologie dont "la science marxiste de l'histoire" est porteuse* » (Bidet, 2017 : 195). Dès lors, la seule transformation possible ne pourrait-elle venir que d'une avant-garde scientifique ? Je reviendrai sur ce point en I.II en questionnant les problèmes théoriques que pose fondamentalement la « *coupure épistémologique* » à une recherche sur le langage, et la façon d'y répondre. Ce travail sera fondamental pour mettre en cohérence la façon dont ma recherche envisage non seulement l'idéologie, le travail de « terrain », ce que produire de la connaissance signifie pour moi et quel rapport elle peut entretenir avec la question politique (ou de l'« engagement »).

Je viens d'explicitier les grands traits de l'idéologie althussérienne :

- d'abord, son caractère anhistorique et omniscient ;
- ensuite, sa matérialité, c'est-à-dire le fait qu'elle renvoie à des représentations imaginaires des êtres humains quant à leurs conditions réelles d'existence, conditions

¹¹ Althusser écrit notamment dans « *Idéologie et appareils idéologiques d'État* » : « *Nous avons (...) suggéré que l'existence idéale, idéelle, spirituelle des "idées" relevait exclusivement d'une idéologie de l'"idée" et de l'idéologie, et, ajoutons-le, d'une idéologie de ce qui paraît "fonder" cette conception depuis l'apparition des sciences, à savoir ce que les praticiens des sciences se représentent, dans leur idéologie spontanée, comme des "idées", vraies ou fausses. Bien entendu, présentée sous la forme d'une affirmation, cette thèse n'est pas démontrée. Nous demandons simplement qu'on lui accorde, disons au nom du matérialisme, un préjugé simplement favorable. De longs développements seraient nécessaires à sa démonstration* » (Althusser, 1976 : 41). Plus loin, « *Que l'auteur, en tant qu'il écrit les lignes d'un discours qui prétend à être scientifique, soit complètement absent, comme "sujet", de "son" discours scientifique (car tout discours scientifique est par définition un discours sans sujet, il n'y a de "Sujet de la science" que dans une idéologie de la science), est une autre question, que nous laisserons de côté pour le moment* » (Althusser, 1976 : 47). Ou encore : « *Il faut être hors de l'idéologie, c'est-à-dire dans la connaissance scientifique, pour pouvoir dire : je suis dans l'idéologie (cas tout à fait exceptionnel) ou (cas général) : j'étais dans l'idéologie. On sait fort bien que l'accusation d'être dans l'idéologie ne vaut que pour les autres, jamais pour soi (à moins d'être vraiment spinoziste ou marxiste, ce qui, sur ce point, est exactement la même position). Ce qui revient à dire que l'idéologie n'a pas de dehors (pour elle), mais en même temps qu'elle n'est que dehors (pour la science, et la réalité)* » (Althusser, 1976 : 50).

d'existence qu'elle réfracte pour mieux les reproduire par les pratiques sociales ritualisées des sujets ;

- parallèlement, sa fonction d'interpellation des individus en sujets ;
- et enfin sa distinction radicale avec la science (assimilée au marxisme).

J'ai aussi identifié ce que je considère comme des limites ou des angles morts de cette conception :

- le caractère absolu de l'idéologie empêche d'envisager quelque transformation que ce soit, et dès lors, les institutions, les idéologies et les sujets semblent condamnés à leurs déterminations pour l'éternité ;
- la « *coupure épistémologique* » dans laquelle les scientifiques semblent pouvoir s'extraire absolument de toute idéologie rentre en contradiction avec la conception althussérienne de cette dernière comme phénomène absolue, anhistorique et nécessaire à toute vie sociale.

Avant de creuser le rapport entre science, vérité, connaissance et idéologie (I.I.II), il s'agit maintenant pour moi de développer une critique du structuralisme en général et du structuralisme althussérien en particulier, et d'introduire pour ce faire une approche de la question qui se veuille plus dialectique et, on le verra, plus adaptée à la fois à la sociolinguistique urbaine, aux travaux contemporains en analyse du discours et à la théorie du langage dans laquelle je souhaite m'inscrire.

I.I.III Du structuralisme althussérien à la méthode dialectique : Structures et conjonctures chez L. Sève et H. Lefebvre

J'ai évoqué précédemment (I.I.I) les racines intellectuelles du déclin conceptuel de l'idéologie – du moins dans son référent marxiste – en analyse du discours après le tournant des années 1980 (exception faite de M. Pêcheux et de son entourage intellectuel que j'évoquerai dans la partie I.III), déclin que j'ai associé aux innovations conceptuelles de l'époque, notamment autour de « *l'intradiscours* », de « *l'hétérogénéité* » discursive et des « *négociations du sujet parlant* » sur lesquelles je reviendrai progressivement (et que j'expliquerai également plus en détail en I.III). On peut cependant envisager que d'autres raisons à ce déclin soient à rechercher du côté de l'évolution politique du monde social en général et de l'université en particulier, et même que les deux réalités soient liées. Je m'appuie pour cela sur le postulat

gramscien selon lequel la société tend à produire les possibilités intellectuelles que les rapports sociaux nécessitent politiquement, ou autrement dit, que tous les intellectuels, volontairement ou non, explicitement ou non, sont des « *intellectuels organiques* » (Gramsci, 2012 : 146) : ils jouent tous des fonctions sociales dans des conjonctures sociohistoriques données, moi y compris à ma petite échelle (voir I.II). Dès lors, cette évolution de l'analyse du discours peut aussi être rapprochée de ce constat de D. Malidier :

[d]ès la seconde moitié des années 1970 apparaissent en France les premiers craquements, les prémisses de la crise qui aboutit à un véritable retournement de la conjoncture théorique vers 1980. Une crise qui, en France, est peut-être d'abord et surtout, crise de la politique, avec la rupture du Programme Commun en 1977. Cette fracture va de pair avec la dévalorisation du politique, la mise en cause des positivités et des cohérences globalisantes. Le repli sur le privé, le retour du sujet dessinent un horizon nouveau (Malidier, 1993 : 6).

On le voit ici, « *le retour du sujet* » des années 1970 est assimilé par l'héritage structuraliste en analyse du discours à un reflux du marxisme. Pourtant, si cette résurgence dudit « *sujet* » – au sens « *subjectivé* » plutôt qu'« *assujetti* » – s'oppose frontalement à la proposition de L. Althusser, elle ne s'oppose pas nécessairement au marxisme dans son entièreté, et avec un regard plus contemporain peut-être, il semble clair que les théories de l'idéologie – et même de l'interpellation et du sujet – apparaissent multiples en philosophie marxiste (qui pour moi n'est fondamentalement pas déterministe, ni structuraliste, mais – puisque – dialectique). À vrai dire, nombre des débats passés et actuels dans le domaine (dans le cadre d'un courant historique « *dialectique* » minoré d'une part et d'un marxisme contemporain « *post-structuraliste* » d'autre part) me semblent plutôt tendre vers le sens des options contemporaines de l'analyse du discours – du moins dans sa dimension conceptuelle et méthodologique –, et particulièrement rentrer en cohérence avec l'épistémologie à construire en sociolinguistique urbaine. Pour l'illustrer et afin de reconstruire une conception marxienne de l'idéologie cohérente avec mon ancrage disciplinaire, voyons pourquoi et comment quelques théoriciens marxistes mettent en question le structuralisme (qu'il soit althussérien ou non) et quels premiers liens on peut faire avec la sociolinguistique urbaine. Nous verrons par la suite quelles théories de l'idéologie, de l'interpellation et du sujet peuvent en être tirées pour la présente recherche.

Pour l'anthropologue structuraliste C. Lévi-Strauss,

[le structuralisme] prélève les faits sociaux dans l'expérience et les transporte au laboratoire. Là, il s'efforce de les représenter sous forme de modèles, prenant toujours en considération, non les

termes, mais les relations entre les termes. Il traite ensuite chaque système de relations comme un cas particulier d'autres systèmes, réels ou simplement possibles, et cherche leur explication globale au niveau des règles de transformation permettant de passer d'un système à un autre système, tels que l'observation concrète linguistique ou ethnologique, peut les saisir (Lévi Strauss; repris par Sève, 1984 : 25).

Face à cette approche modélisante, j'ai proposé en introduction de la thèse une courte présentation du mode de pensée dialectique, en citant L. Sève. Revenons-y un peu plus en détail :

[l]e monde tel qu'il apparaît à la conscience sensible est mouvements et rapports. Ces mouvements et ces rapports, l'entendement abstrait les pose comme extérieurs aux choses mêmes : ce sont des relations et des modifications qui n'affectent pas leur essence (...). Or, penser de façon dialectique, c'est opérer d'emblée un renversement radical de cette relation entre chose et rapport, c'est poser le rapport comme premier, et comme constitutif de la chose : toute chose est elle-même rapport, non extérieur, mais au dedans d'elle-même, non fortuitement et en apparence, mais nécessairement et en son essence (Sève, 1980 : 68-69).

De ce point de vue, la limite principale que L. Sève identifie dans le structuralisme est précisément la façon dont, dans son travail de modélisation, ce dernier courant reproduit « *le monde tel qu'il apparaît à la conscience sensible* » dans sa méthode, ce qui amène le linguiste M. Cohen (un avant-gardiste de la sociolinguistique française s'il en est) à critiquer à l'endroit du structuralisme « *des pratiques qui sont nettement des sous-produits d'un certain idéalisme* » (Cohen; repris par Sève, 1984 : 11).

Effectivement, les structures du structuralisme sont dans cette perspective d'abord les produits intellectuels de la méthode du même nom : distinguées idéalement de leur réalité concrète, elles ne sont pas seulement modélisées, elles sont aussi idéalisées. Les sociolinguistiques reconnaîtront ici à quel point la critique dialectique de l'idéalisme structuraliste et dès lors, de « *l'idéologie structuraliste* » (Lefebvre, 1975) rejoint celle portée par la sociolinguistique à l'endroit de la conception saussurienne de la langue. Ce dernier objet, dont j'ai commencé à proposer une définition en introduction, et sur lequel je reviendrai en I.II.II puis en II.I.I, est en effet détaché, par les linguistes structuralistes, de sa réalité sociale, pratique, matérielle, usuelle. M. Cohen écrit ainsi que « *[l]'idée de langue, sorte de lieu immatériel des pensées agissant en lui avec des modes systématiques est devenue une nouvelle espèce de mythe idéaliste (...)* » (Cohen, 1956 : 89).

Ainsi, qu'il s'agisse de langue, d'idéologie, de capitalisme, de société, d'inconscient, de science..., les structuralistes considèrent qu'il convient d'extraire les « choses », ou les « formes » (Sève, 1984 : 193-258) à analyser de leurs manifestations conjoncturelles pour mieux les figer, les généraliser, les modéliser et finalement les étudier, à la condition de les distinguer des mouvements, des relations, des rapports, en fait de l'histoire dans laquelle elles existent, et qui les constituent dans leur réalité. Ainsi, pour M. Cohen à nouveau, et pour continuer avec l'exemple de la langue, F. de Saussure, « avec son mode d'esprit dichotomique qui l'a poussé à établir diverses oppositions à deux termes, a fortement distingué la langue qui serait seule un bien social, seule systématique, et la parole individuelle, sans cesse mouvante, comportant toutes sortes de déviations, d'accidents, etc. » (Cohen, 1956 : 89) et les sociolinguistes savent bien comment la rupture saussurienne entre langue et parole, à l'avantage du premier terme, est déterminée par celle, centrale dans l'œuvre de Saussure, entre synchronie et diachronie. De fait, pour L. Sève,

[l]e structuralisme (...) ne se borne pas à poser la priorité méthodologique de la synchronie sur la diachronie ; il les sépare dans leur être même au point de rendre incompréhensible leur évidente unité. Certes, il est bien vrai qu'il ne s'identifie pas à une vue purement statique des choses ; il ne récuse pas le problème de la diachronie. Mais d'abord il est caractéristique qu'il fasse de ce qu'il appelle "théorie structurale de la diachronie", c'est-à-dire en fait de l'histoire, un problème, et même le problème des problèmes : cela veut dire qu'il refuse, dès le départ, l'enseignement premier du marxisme, qui est "l'énigme résolue de l'histoire". Et s'il fait de l'histoire un problème insoluble, c'est parce qu'il ne voit pas sa connexion intime avec la structure (Sève, 1984 : 126).

H. Lefebvre fait le même constat lorsqu'il affirme que « la pensée structuraliste s'efforce d'abolir l'histoire, par décret, par postulat épistémologique. Elle la détruit en profondeur, parce qu'elle nie ou abolit le sens du temps » (Lefebvre, 1969 : 35) et si on retrouve ce découpage du temps dans la dualité synchronie/diachronie, au sens linguistique des termes, qui empêche de saisir les enjeux et modalités sociaux et politiques du changement linguistique, on la retrouve aussi dans le concept d'épistémè cher à Foucault¹², autre inspirateur de l'analyse française du discours. On la retrouve également, on l'a vu, dans la

¹² Qu'il abandonnera d'ailleurs progressivement, notamment, de façon visible entre « *Les mots et les choses* » paru en 1966 (Foucault, 1990) et « *L'archéologie du savoir* » paru en 1969 (Foucault, 1969). Voir à ce propos le texte de D. Lecourt D, « *Sur l'archéologie du savoir (à propos de Michel Foucault)* », initialement paru en 1970 dans *La Pensée* (Lecourt, 1970) : url : <http://revueperiode.net/sur-larcheologie-du-savoir-a-propos-de-michel-foucault/>.

conception indépassable de l'assujettissement idéologique althussérien. On la retrouve enfin chez P. Bourdieu, très mobilisé dans la théorisation sociale (et linguistique) de la sociolinguistique (y compris par moi, on le verra, avec parcimonie), et qui écrit par exemple : « *le but de la recherche est de découvrir des invariants transhistoriques ou des ensembles de relations entre des structures relativement stables et durables* » (Bourdieu, 1992 : 57). Comme pour F. de Saussure et M. Foucault, nous considérons alors, comme L. Mucchielli, que tendanciellement, « *l'histoire est pour [Bourdieu] une superposition d'époques dont il analyse le fonctionnement interne, mais pas les mécanismes de transition. Il aborde l'histoire 'par une série de coupes synchroniques'.* Or, la réalité, l'histoire, c'est pour une partie de la reproduction, mais pour une autre du changement » (Mucchielli, 1999). Et c'est même et surtout, dans ma perspective, les deux en même temps : « *tout l'esprit de la dialectique est de montrer dans la structure et dans l'histoire les deux aspects d'une réalité unique : le processus, le structuralisme, méconnaissant cette unité et ne retenant de la structure que son aspect d'invariance relative, se trouve déchiré entre des structures sans réelle histoire et une histoire sans réelle structure* » (Sève, 1984 : 127).

Pour la méthode dialectique, contrairement à la logique structuraliste, il s'agit donc de se concentrer ainsi sur les processus afin d'accéder à la réalité concrète la plus empirique, aussi complexe, multiple, insaisissable soit-elle, car c'est aussi là que sont perceptibles les tensions, les nœuds, les reproductions, mais aussi les conjonctures favorables, les opportunités, les leviers politiques, et ce n'est qu'à partir d'une telle appréhension que l'on peut agir sur le réel, ce qui est à la fois le seul moyen, pour moi, de produire de la connaissance, et l'objectif central de la sociolinguistique urbaine en tant que sociolinguistique urbaine prioritaire. Ce n'est pas par hasard si, comme le remarque P. Blanchet, le « *premier axe* » épistémologique de la sociolinguistique urbaine de T. Bulot « *est celui de l'analyse des processus* » (Blanchet, 2018 : 90), qu'il s'agisse du processus urbain, du processus linguistique, du processus social ou du processus (inter)disciplinaire. De ce fait, la sociolinguistique urbaine telle que je l'envisage peut s'inscrire de manière cohérente (épistémologiquement, théoriquement, politiquement) dans la logique du matérialisme dialectique, car comme elle,

le marxisme permet de penser rationnellement l'unité de la structure et de l'histoire parce qu'il a identifié le moteur même de tout processus : la contradiction dialectique. Étant unité des contraires, la contradiction rend compte de l'invariance relative de la structure et de l'unité interne, nécessaire des étapes successives du développement historique ; mais étant en même temps opposition des contraires, elle rend compte du dynamisme interne de la structure et des transformations qualitatives qui la font accéder à une réelle histoire. Autrement dit, la structure

appartient pleinement à l'histoire parce que l'histoire a sa source au fond même de la structure
(Sève, 1984 : 127-128).

Autrement dit, la langue, les communautés, identités et territoires sociolinguistiques, les institutions tout comme l'idéologie ou le capitalisme sont bien des structures, mais ce qui les constitue comme telles et peut sembler, dans le même mouvement, les figer dans leurs formes apparentes, c'est précisément leur histoire et la façon dont s'y opèrent les transformations, produits de contradictions fondamentales. Le langage et les langues changent, les groupes et identités, les idéologies, l'économie, le politique et les sujets changent perpétuellement, car ils sont le lieu de clivages, de contradictions, de conflits (de classe, de genre, ethniques, ethnolinguistiques, ethnoraciaux, etc.), explicites ou non, que les individus s'évertuent sans cesse à vouloir soit invisibiliser, soit résoudre. Autrement dit, « *[p]our la méthode dialectique, la structure qui derrière sa stabilité relative n'est que configuration transitoire du processus, a au-dedans d'elle-même, sous la forme de la contradiction motrice interne, la nécessité de sa propre transformation* » (Sève, 1984 : 62). Dans cette contradiction interne, certains ont intérêt à ce que rien ne change et à ce que telle ou telle idéologie permette dès lors de donner l'illusion de la stabilité, d'autres ont intérêt à ce que les choses changent davantage et à ce qu'on le voit, ce qui est le cas de la présente recherche. De nouvelles questions épistémologiques peuvent dès lors être formulées ici : dans quelle mesure les méthodes héritières du structuralisme contribuent-elles à reproduire l'ordre des choses qu'elles critiquent en reproduisant elles-mêmes l'apparence de la stabilité dans leur conception des « *structures* » ? Et quelles méthodes, tout en considérant le poids objectif desdites structures, peut permettre de contribuer, au moins modestement, aux transformations sociales qui sont souhaitées ?

Comme le note H. Lefebvre, « *[l]a question méthodologique encore mal résolue est celle du rapport entre la pensée logique, comme connaissance des équilibres, des stabilités, des structures – et la pensée dialectique, comme connaissance du devenir, de la dissolution, de la destruction et de la 'reconstruction'* » (Lefebvre, 1975: 154). Et s'il est évidemment nécessaire de considérer et d'étudier la reproduction sociale, le poids des structures et les inerties historiques qu'elles induisent et qu'il est salutaire de vouloir constituer théoriquement des lois sociologiques tendancielle, pertinentes dans une conjoncture donnée, il est plus problématique pour une science critique consciemment engagée d'invisibiliser la nature fondamentalement changeante de ces structures et dès lors, les conjonctures potentiellement

transformatrices dans la réalité. C'est le bien le reproche qui, dans la présente perspective, peut être fait aux structuralistes, et que H. Lefebvre faisait déjà à L. Althusser :

La science unitaire que le structuralisme de L. Althusser veut constituer – et qu'il nomme "théorie" – est liée à une notion étroite du réel. Il élude ou élimine le possible, à savoir l'exploration du champ des possibilités – ou des impossibilités. La conscience du possible, dans la pratique, n'est pas identique à la connaissance théorique des possibles, pas plus qu'aux possibilités de la conscience. Une conception du réel qui élude le possible ou le sépare du réel risque de structurer le réel selon les codes acceptés et entérinés sans critique. L'erreur méthodologique fondamentale de L. Althusser est de rester à l'intérieur de la forme et des questions formelles, en procédant à une formalisation sans avoir élucidé la "forme" et son rapport avec le "contenu". Il se maintient ainsi dans le cadre d'une théorie au second degré de la connaissance, au lieu de réfléchir sur les démarches qui permettent aujourd'hui d'acquérir des connaissances (...) (Lefebvre, 1975 : 152).

Nous avons vu dans cette partie quelles étaient les logiques générales du structuralisme chères à la conception althussérienne de l'idéologie, mais aussi à celle, saussurienne, de la langue. J'ai alors essayé de suggérer que l'héritage structuraliste, en analyse du discours et en sociolinguistique urbaine, pouvait induire certains paradoxes. J'ai montré en quoi la logique dialectique portait une critique pertinente au structuralisme et me permettait alors d'alimenter mon projet dans la perspective non seulement de la production de connaissance éclairée, mais aussi de contribution politique de la recherche. Et sur ces deux aspects (connaissance et contribution), j'ai enfin évoqué la pertinence – voire la nécessité – d'un ancrage dialectique de la sociolinguistique urbaine à l'endroit de ses objets de recherche (langage, langues, espaces), mais aussi à l'endroit de sa construction (inter)disciplinaire : elle s'inscrit déjà, de tous ces points de vue, dans la logique dialectique du processus. Voyons maintenant comment on peut revenir sur nos objets de réflexion – l'idéologie, l'interpellation et le sujet – avec ce nouveau regard dialectique.

I.I.IV Idéologie, institutions, interpellation et sujet : dialectisation langagière

À nouveau, la conception de l'idéologie de L. Althusser est complexe, puissante et pertinente à bien des égards. C'est bien la raison pour laquelle elle a tant influencé nos disciplines d'ancrage. C'est aussi pourquoi je me suis appuyé sur elle pour construire mon propos. Dans « *Pour Marx* », Althusser écrit :

L'idéologie est (...) l'expression du rapport des hommes à leur "monde", c'est-à-dire l'unité (surdéterminée) de leur rapport réel et de leur rapport imaginaire à leurs conditions d'existence réelles. Dans l'idéologie, le rapport réel est inévitablement investi dans le rapport imaginaire : rapport qui exprime plus une volonté (conservatrice, conformiste, réformiste ou révolutionnaire) voire une espérance ou une nostalgie, qu'il ne décrit une réalité (Althusser, 1965 : 240).

Dans cet extrait, on perçoit que les formulations de L. Althusser sont plus que la tendance générale de sa posture dégagée précédemment. D'abord, il y a « *surdétermination* », ce qui induit fondamentalement un certain attachement à la logique dialectique puisque ce dernier concept a pour fonction de dépasser le déterminisme philosophique en considérant la pluralité des déterminations, leurs contradictions, et le potentiel transformateur qu'impliquent ces dernières (Resnick & Wolff, 2011). Ensuite, les hommes ont bien un « *monde* » à eux et un rapport réel à leurs conditions d'existence. Simplement, pour Althusser, ce rapport réel « *est investi* » dans le rapport imaginaire et exprime davantage des idéaux « *qu'il ne décrit une réalité* ». Malgré ce postulat, son discours laisse quand même entendre que minoritairement, l'idéologie exprime toujours quelque chose de la réalité. Autrement dit, « *[a]yant un départ et un point d'appui dans la réalité (dans la praxis), ou plutôt dans la mesure où elles en ont un, les idéologies ne sont pas entièrement fausses* » (Lefebvre, 1975 : 51). C'est déjà un point d'appui pour la présente réflexion.

Ensuite, comme l'indique l'utilisation du concept de surdétermination, et en accord avec l'idée évoquée précédemment selon laquelle toutes les structures étaient traversées de contradictions dialectiques, on envisagera que les institutions et les idéologies qu'elles produisent sont elles-mêmes traversées de contradictions, et donc de potentialités transformatrices. Cela rejoint l'idée que l'interpellation elle-même puisse être multiple (et pas unique, surplombante, omnisciente et absolue comme dans la métaphore divine d'Althusser). Dès lors, il peut aussi exister des idéologies dominées, résistantes, etc. qui soient au moins partiellement autonomes de la ou des « *idéologie(s) dominante(s)* ». Ainsi, pour J. Bidet, les appareils idéologiques d'État de L. Althusser ont pour défaut de se présenter comme des instances inertes, semblant vouées à servir perpétuellement la domination capitaliste, ce qui va contre la tradition marxiste de l'omniprésent conflit de classe : (...) *alors que Gramsci faisait apparaître ces institutions, constitutives de ce qu'il appelle la "société civile", comme des instances d'affrontement entre les classes, la notion d'"appareil d'État" d'Althusser réintroduit un concept abruptement asymétrique, celui d'instrument du pouvoir d'une classe sur l'autre* » (Bidet, 2017 : 108).

L'autre limite du structuralisme althusserien à l'endroit des institutions est leur figement spatial et temporel. Si l'on privilégie à l'inverse la définition que donne P. Fauconnet et M. Mauss des institutions en sociologie, on peut continuer à dialectiser le concept en permettant à l'objet concerné d'être conçu comme labile et produit des contradictions qui l'animent :

Sont sociales toutes les manières d'agir et de penser que l'individu trouve préétablies et dont la transmission se fait le plus généralement par l'éducation. (...) Il serait bon qu'un nom spécial désignât ces faits spéciaux, et il semble que le mot institution serait le mieux approprié. Qu'est-ce en effet qu'une institution sinon un ensemble d'actes et d'idées tout institué que les individus trouvent devant eux et qui s'imposent plus ou moins à eux ? Il n'y a aucune raison pour réserver exclusivement, comme on le fait d'ordinaire, cette expression aux arrangements sociaux fondamentaux. Nous entendons donc par ce mot aussi bien les usages et les modes, les préjugés et les superstitions que les constitutions politiques ou les organisations juridiques essentielles (Mauss, 1969 : 150).

Les institutions ainsi considérées sont d'ailleurs celles que définit E. Durkheim comme l'objet même de la sociologie :

Pour qu'il y ait fait social, il faut que plusieurs individus tout au moins aient mêlé leur action et que cette combinaison ait dégagé quelques produits nouveaux. Et comme cette synthèse a lieu en dehors de chacun de nous (puisque'il y entre une pluralité de consciences), elle a nécessairement pour effet de fixer, d'instituer hors de nous de certaines façons d'agir et de certains jugements qui ne dépendent pas chaque volonté particulière prise à part. Ainsi qu'on l'a fait remarquer, il y a un mot qui, pourvu qu'on en étende un peu l'acception ordinaire, exprime assez bien cette manière d'être très spéciale : c'est celui d'institution. On peut en effet, sans dénaturer cette expression, appeler institution toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité ; la sociologie peut alors être définie : la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement (Durkheim, 1977 : XXII).

À partir de ces conceptions larges de l'institution, on peut alors rejoindre le travail de J-P. Sartre sur l'institution dans « *Critique de la raison dialectique* » (Sartre, 1960) pour qui cette dernière « *a ce caractère contradictoire et souvent signalé par les sociologues d'être une praxis et une chose* » (Sartre, 1960 : 687). Plus encore, là où J-P. Sartre tente de saisir l'émergence de l'institution dans la praxis, et la raison pour laquelle la seconde finit par se scléroser pour devenir la première, ce qu'il renvoie à l'inéluctable « *viscosité du réel* » (Boltanski, 2009 : 72).

Ainsi, l'institution peut-elle être un lieu de conflit quant à sa fonction, sa définition, sa délimitation et elle peut-être l'objet d'autre chose que la logique capitaliste-étatique. De la

même manière, on peut considérer l'idéologie de façon dialectique, c'est-à-dire en incluant les possibilités du travail interne de ses contradictions, via les paradoxes, antagonismes et potentialités politiques conjoncturelles qui en émanent. La méthode dialectique nous enjoint alors à épouser la perspective d'A. Gramsci pour qui, exception faite de la « *philosophie de la praxis* » (soit le nom que Gramsci donne à la philosophie de Marx), « (...) *les autres idéologies sont des créations inorganiques parce que contradictoires, parce que visant à concilier des intérêts opposés et contradictoires ; leur "historicité" sera de brève durée parce que la contradiction se fait jour après chaque événement dont elles ont été l'instrument* » (Gramsci, 2012 : 76).

Outre que cette dernière formulation inclut le marxisme dans la grande catégorie des idéologies – on verra en quoi c'est intéressant pour moi –, A. Gramsci considère ces dernières comme des produits sociaux et culturels (il tend d'ailleurs souvent à assimiler idéologie et culture), et mis à part le marxisme donc, elles sont nécessairement contradictoires et incluent des intérêts divergents (pas seulement ceux des dominants). Les idéologies ne sont pas pour lui des données, ni des problèmes ou des symptômes à guérir : elles sont l'« *instrument* » des « *événements* », c'est-à-dire de l'histoire, du changement, de la transformation sociale qu'il appelle de ses vœux. On comprend pourquoi A. Gramsci est tellement associé à l'idée de « *praxis* » : il considère fondamentalement le dépassement de la dualité entre synchronie et diachronie, s'inscrivant à la fois dans la perspective de la nécessaire interprétation des inerties et dans celle de la contribution raisonnée aux changements. Son postulat rejoint bien en cela la proposition de J. Bidet pour qui

[l'interpellation] s'énonce ainsi dans un processus de lutte de classe, et non, comme on le lit chez Althusser, dans un simple rapport de domination/servitude. La classe dite "dominée" – que j'identifie plutôt comme la "classe fondamentale" ou "populaire" – s'annonce partie prenante, subversive, de l'interpellation. D'une interpellation autocontradictoire, à comprendre contradictoirement : sur le mode utopique tout autant qu'idéologique (Bidet, 2017 : 191).

Ce conflit fondamental, ces intérêts divergents (qu'ils concernent comme ici les classes sociales ou qu'ils concernent n'importe quel autre rapport social), J. Bidet les formule en recourant à un certain type d'énonciation libérale qui ressemble bien, dans sa forme, à l'injonction à se soumettre « *à l'ordre régnant* » (Bidet, 2007 : 193) d'Althusser, mais qui fondamentalement s'en démarque puisqu'elle se constitue dans une « *inter-interpellation* » (Bidet, 2017 : 190) à « *deux voix* » (Ibid.). En tentant d'appliquer la théorie althussérienne de

l'interpellation aux « *facteurs de classes constitutifs du rapport moderne de classe* », il prend cet exemple :

[l]e même énoncé à deux voix, 'nous sommes libres et égaux', se donne, par la symétrie qu'il institue entre des interlocuteurs structurellement inégaux, en deux sens contraires dans l'affrontement de la déclaration : 'cela est' / 'cela doit être', – et il ne s'agit pas d'un devoir-être moral, mais d'une injonction de la puissance d'en bas. L'un dit : 'nous sommes libres et égaux, l'affaire est réglée'. L'autre : 'nous sommes libres et égaux, et nous le montrerons''
(Bidet, 2017 : 193)

On perçoit ici, certes, que le processus idéologique fonctionne bien selon une logique matérielle et pratique et qu'il contribue à la constitution de sujets amenés par des institutions à agir selon des rituels, mais on voit aussi que cette logique est complexe et plurielle. L'interpellant est lui-même traversé de plusieurs voix et celles-ci sont sélectionnées distinctement par les interpellés dépendamment de leurs positions respectives. Le processus de l'interpellation dans son ensemble est pluriel: « *[l]es rouages de l'interpellation peuvent bien être nécessaires, mais ils ne sont pas pour autant mécaniques ni tout à fait prévisibles* » (Butler, 2017 : 62). De ce fait, pour J. Butler, encore davantage que d'articuler « *deux voix* », « *l'interpellation doit être dissociée de la figure de la voix pour devenir l'instrument et le mécanisme de discours dont l'efficacité est irréductible au moment où ils sont prononcés* » (Butler, 2017 : 59). On commence à percevoir le lien entre la complexité des fonctionnements discursifs et les modalités du processus d'interpellation.

Effectivement, le langage de l'interpellation est le produit de pluralités, de conflits et de contradictions. Il est pluriel, plurinormé, polysémique et pluri-interprétable en même temps qu'il est agonistique, c'est-à-dire qu'il est le lieu et l'objet de multiples rapports de force. L'interpellant n'est pas Dieu, il n'est pas omniscient et ne maîtrise jamais complètement ni le moment et les modalités de la constitution du sujet (et son évolution perpétuelle), ni les significations produites chez lui par son énonciation. Le processus d'interpellation idéologique est antagoniste et propice à l'incertitude, au changement (et notamment politique) et on va le voir, à la prise de conscience et à la créativité. De fait, pour un marxiste comme le linguiste russe V.N. Volochinov (un autre précurseur de la sociolinguistique), ce caractère idéologique complexe du langage en un lieu (et un objet) privilégié de la lutte des classes : dans le sens où « *[l]es classes sociales différentes usent d'une seule et même langue. En conséquence dans le signe idéologique s'affrontent des indices de valeur contradictoires. Le signe devient l'arène où se déroule la lutte des classes. Cette pluriaccentuation sociale du*

signe idéologique est un fait de la plus haute importance » (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 44).

Dès lors, cette complexification dialectique de l'institution, de l'idéologie, de l'interpellation, et de la figure du sujet peuvent rejoindre les théories du discours autour de l'« *hétérogénéité* », du « *dialogisme* », de la « *polyphonie* » et de l'« *interdiscours* », sans pour autant disqualifier complètement la pertinence théorique et méthodologique des concepts hérités du marxisme althussérien, et encore moins le concept d'idéologie en analyse du discours. Cette nouvelle théorisation de l'interpellation, de l'idéologie et du sujet, la nécessité de considérer toute la chaîne de l'interpellation comme relevant de la praxis au sens marxien qui en considère le double côté, « *l'un par lequel elle hérite d'un passé conditionnant, l'autre par lequel elle crée du nouveau avec (cum) et à partir de (ex) ce passé* » (Dardot & Laval : 440)¹³, cette relation complexe – complémentaire et non contradictoire – entre assujettissement et subjectivation et la place du langage dans cette chaîne constituent le propos central de J-J. Lecercle. Le linguiste/philosophe du langage dégage ainsi, après les étapes de « *l'interpellation* » langagière et celle de « *l'inter-interpellation* », deux étapes supplémentaires : celle de « *l'auto-interpellation* » (Lecercle, 2019 : 274) puis celle de la « *contre-interpellation* » (Lecercle, 2019 : 97-98 notamment). Il se base pour ce faire, en s'appuyant sur le travail du vietnamien T. D. Thao (Thào, 1973) qui questionne les origines du langage à travers l'hypothèse (volontairement philosophique et spéculative plutôt qu'à prétention scientifique) du « *geste de l'indication* » (Lecercle, 2019 : 261), sur l'idée marxienne que le langage est intimement lié à la fois à la conscience et que les deux phénomènes sont des produits matériels. Effectivement, pour K. Marx et F. Engels, la conscience de l'Homme n'est jamais « *pure* », mais toujours le produit conjoncturel d'une situation matérielle, soit du rapport des hommes entre eux et avec la nature. On voit bien ici le lien avec l'idéologie :

Dès l'origine, l''esprit'' est frappé par la malédiction d'être 'entaché' de la matière, qui emprunte ici la forme de couches d'air agitées, de sons, bref la forme du langage. Le langage est aussi vieux que la conscience – il est la conscience réelle, pratique, aussi présente pour les autres

¹³ « [La praxis] ne part jamais de rien, elle a toujours à s'accomplir in situ, 'dans' et 'à partir de' conditions données qu'elle n'a pas produites, mais, en même temps, elle fait advenir de nouvelles conditions et accomplit par là une véritable 'subjectivation', en produisant de nouveaux sujets par auto-altération des acteurs » (Dardot & Laval, 2015 : 440).

hommes que pour moi-même, et, comme la conscience, le langage naît du seul besoin, de la nécessité du commerce avec d'autres hommes (Marx, 1982 : 1061).

Comme le note L. Guespin, l'idée du langage comme « *conscience réelle, pratique* » chez K. Marx et F. Engels « *traduit le refus de la prise en considération d'une conscience extra-langagière, postérieurement susceptible de s'investir dans les mots, et le refus de l'idée d'une langue hors de la pratique, distincte du procès d'appréhension du monde* » (Guespin, 1980b : 158). Ainsi, dans la tradition marxiste (et J-J. Lecercle évoque ici aussi, notamment, V.N. Volochinov),

[l]a conscience est (...) définie comme l'effet de la pratique sociale : elle n'existe pas en dehors de son objectivation par des gestes, des cris, des mots. Mais c'est une pratique structurée ; par le mot en tant qu'entité sociale. Autrement dit, la conscience est toujours déjà interlocution. (...) On en tire un renversement philosophique de la plus haute importance : l'idéologie n'est pas le produit de la conscience (ce ne peut donc pas être un ensemble d'"idées"), parce que c'est la conscience qui est le produit de l'idéologie. La conscience est l'idéologie concrétisée et individualisée (Lecercle, 2004 : 104).

De la même manière, alors que K. Marx considère, dans une phrase bien connue, que « *la production des idées, des représentations, de la conscience est, de prime abord, directement mêlée à l'activité et au commerce matériel des hommes : elle est le langage de la vie réelle* » (Marx, 1982 : 1056), T. D. Thao va quant à lui prendre l'expression au pied de la lettre et considérer dès lors que « *la vie réelle induit ou produit la conscience et le langage. (...) [S] 'il y a de la conscience et du langage, c'est parce qu'il y a un langage de la vie réelle, c'est-à-dire des processus matériels qui sont aussi des processus sociaux, des "rapports de production" dont ils sont et les produits et les images* » (Lecercle, 2019 : 267). C'est dans cette perspective que T.D. Thao va construire sa proposition sur le lien entre l'émergence du langage et de la conscience et le « *geste de l'indication* » :

le geste [de l'indication] est le chaînon manquant entre le monde extérieur objectif, dont il est partie intégrante, et la conscience, issue de l'image idéale de ce geste qui pointe vers l'objet absent (...). Le geste de l'indication est donc le moment crucial de l'émergence de la conscience et du langage, à la fois historiquement (émergence de l'Ancêtre préhominien hors de l'animalité anthropoïde) et structurellement, sous la forme de la trace matérielle du langage de la vie réelle dans le langage articulé. Le signe de l'indication est donc bien le chaînon manquant : il se dégage du langage de la vie réelle et il engage et la conscience et le langage articulé (Lecercle, 2019 : 273).

En m'appuyant ainsi sur ces quelques postulats philosophiques quant aux origines du langage, je m'éloigne bien sûr – pour l'instant – des exigences ethnographiques et analytiques de la sociolinguistique et de l'analyse du discours, mais je vais en même temps m'approcher de l'explication de leurs postulats épistémologiques tellement opposés à ceux de la linguistique structurale, ce qui ne peut qu'être utile dans la construction de ma posture épistémopolitique autant que dans ma théorisation du discours. Ainsi, par un exercice de l'esprit sur l'origine du langage (plutôt que par le jeu d'hypothèses qui sont de toute façon invérifiables), je commence à proposer une conception de celui-ci qui permet d'articuler de façon cohérente mon approche de l'idéologie, de l'interpellation et du sujet conscient avec les cadres théoriques de mes disciplines d'affiliation. Effectivement, l'approche de K. Marx sur le langage et l'hypothèse de T.D. Thao ont l'avantage pour ma position sociolinguistique de considérer le langage comme une pratique matérielle, de l'envisager non exclusivement comme un moyen de communication (qui permettrait d'exprimer, par un code partagé, des pensées qui lui préexisteraient), mais comme un produit et un producteur social. Le langage est alors toujours (inter)subjectif et dialogique au sens où il est un produit objectif de la réalité extérieure, tout comme le sont la conscience, les sujets et leurs relations sociales, dont le langage permet la (re)structuration et/ou la transformation. Le langage est ainsi au cœur de la dialectique coopération/conflit et facilite le rapprochement intellectuel des êtres humains avec la réalité en même temps qu'il les en distancie sensiblement. Il est ainsi toujours soumis au changement et à la pluralité du fait des situations qu'il rencontre et il est à l'origine de l'organisation des êtres humains en groupes sociaux, territoriaux, ethniques, linguistiques, etc. C'est en cela que « *la langue est du monde et dans le monde* » (Lecerle, 2019 : 267) et que plus que des représentations préexistantes ou des biais que l'on pourrait éviter (par exemple par la méthode scientifique), « (...) *l'idéologie est toute entière langage, et le langage tout entier idéologie* » (Lecerle, 2004 : 159), les deux étant inséparables en ce « *qu'ils remplissent la même fonction, qui est la production de sujets-locuteurs* » (Ibid.). Ou comme le note L. Guespin,

(...) un des points essentiellement refusés par la théorie [du langage], ce sera le clivage entre linguistique et idéologique. Le langage est entièrement social, à tous les niveaux de l'élaboration. L'idéologie n'est donc pas au-dessus de la langue, par-delà la langue. C'est de façon sociale que s'imposent aussi bien les "bonnes formes" de la signification qu'ensuite les formes langagières de la volition, et enfin l'illusion même d'une communication intersubjective indépendante de la société (Guespin, 1980b : 157).

On peut dès lors rejoindre ici le processus d'interpellation de L. Althusser qui n'a pas besoin d'un sujet-interpellant absolu, unique et défini, mais simplement de la réalité matérielle du monde, de son évolution et de sa pluralité – incluant les autres êtres humains puis les rapports sociaux, les divisions et les institutions (au sens durkheimien) qu'ils vont construire – face à l'individu qu'elle va donc constituer comme sujet :

On comprend alors en quoi le geste d'indication, qui est le lien entre le langage de la vie réelle et la conscience et le langage émergents, est l'origine matérielle du processus d'interpellation par lequel l'idéologie transforme les individus en sujets. Interpellation de l'autre pour lui indiquer la direction à suivre, il se transforme en inter-interpellation (...) puis en auto-interpellation, par où la reconnaissance de soi, c'est-à-dire la conscience dans sa réflexivité se fait jour (Lecerclé, 2019 : 274).

Nous comprenons un peu mieux, à cette étape, le lien complexe entre institutions, langage, idéologie, interpellation, assujettissement, puis conscience, subjectivation et auto-interpellation et nous verrons en quoi cette avancée sera utile dans la théorisation et la mobilisation du concept de discours que je proposerai (I.III). L'étape suivante chez J-J. Lecerclé, après l'interpellation (le moment de l'assujettissement), l'inter-interpellation et l'auto-interpellation (la prise de conscience et la subjectivation) est celle de la « *contre-interpellation* » et c'est bien sûr là, au cœur même de l'idéologie nécessaire, que nous rencontrons les sujets qui m'intéressent dans la construction d'un cadre marxien, dialectique et humaniste¹⁴ et dans la perspective politique de la recherche, dotés qu'ils sont de liberté et de potentiels émancipateurs, car, certes,

[l]e locuteur est indéniablement contraint par la langue qu'il parle, qui lui est antérieure et extérieure, et dont il doit s'accommoder. Mais cela n'a jamais empêché personne de s'exprimer librement, et parfois avec créativité. Le locuteur est donc interpellé à sa place par la langue, mais, en tant qu'il fait de la langue sa langue, il la contre-interpelle : il en joue, il la pousse à ses

¹⁴ Au sens que donne L. Sève à la notion d'humanisme, c'est-à-dire dans la perspective où « *[l]a catégorie d'humanisme change de sens dans le marxisme, comme toutes les catégories fondamentales ; c'est justement à cela qu'on reconnaît une révolution radicale du mode de pensée. Le matérialisme historique disqualifie sans retour l'illusion humaniste, l'humanisme abstrait. Mais l'homme n'est historiquement concret que parce que l'histoire est concrètement celle des hommes, et non le pur mouvement de structures qui leur seraient étrangères. Substituant au "culte de l'homme abstrait" qui fait le fond de la philosophie de Feuerbach "la science des hommes réels et de leur développement historique"* (L.F., 55-6), le marxisme donne un sens foncièrement nouveau à l'humanisme (...) : celui d'une conception du développement de l'individualité humaine fondée sur la science de l'histoire » (Sève, 1980 : 151-152). Il définit ainsi l'humanisme dans son sens marxien en tant que « *conception de l'histoire comme mouvement réel vers la société sans classe coïncidant avec le procès de la formation de l'individu intégralement développé, conception qui ne se réduit pas au moment de l'antihumanisme théorique* » (Sève, 1980 : 682).

limites, il en accepte les contraintes pour les subvertir (...). L'interpellé contre-interpelle donc l'idéologie qui l'interpelle (Lecerclé, 2004 : 155-156).

Autrement dit,

En matière langagière, il n'y a pas d'interpellation qui ne suscite une contre-interpellation. (...) l'assujettissement du sujet locuteur interpellé à sa place par la langue n'est jamais ni total, ni définitif, car les contraintes du système sont des contraintes capacitances et cet assujettissement est en réalité une appropriation : l'individu infans interpellé par la langue en tant que son locuteur devient sujet d'énonciation, capable de contre-interpeller la langue qui l'interpelle (...) (Lecerclé, 2019 : 97).

Ou encore plus clairement concernant le principe de liberté, « *le sujet est inséparablement interpellé à sa place (qu'il accepte "librement", et la catégorie de sujet est bien la catégorie idéologique par excellence) et capable de contre-interpeller l'instance interpellante, et à ce titre libre et responsable de ses actes* » (Lecerclé, 2019 : 280). En considérant ainsi non seulement la liberté et la créativité du sujet, mais davantage encore, la relation dialectique qui existe entre détermination contrainte et émancipation, entre assujettissement et subjectivation, la proposition de J-J. Lecerclé rejoint pleinement la pensée dialectique de Lucien Sève, précédemment évoqué, pour qui « *[l]a réalité contemporaine montre maintes fois comment l'individu interpellé policièrement ne se borne pas à se "retourner" dans la passivité, mais, à ses risques et périls, retourne activement l'interpellation au policier, lequel se voit alors, pourrait-on dire, en filant la conceptualisation althussérienne, interpellé en flic* » (Sève, 2008 : 122).

Cette contre-interpellation de l'agent de l'institution policière en « *flic* » se manifeste donc dans l'exemple de L. Sève par le recours à un certain type d'énonciation. Elle rejoint la contre-interpellation résistante des voix minoritaires et marginales à l'endroit des majorités, des normes et des centralités et le rôle de ces contre-interpellations dans le processus historique (on évoquait alors les figures du hors-la-loi, du communiste, du noir ou de l'homosexuel qui contre-interpellent, décentrent et questionnent les normes légales, capitalistes, racistes et hétérosexuelles, se constituant alors eux-mêmes en sujets collectifs ; on pourra aussi parler, évidemment, des voix anglophones et immigrantes au Québec qui contre-interpellent l'hégémonie conjoncturelle locale, etc.). La contre-interpellation peut aussi renvoyer à la subjectivation chez J. Rancière qui considère qu'« *[i]l y a d'abord la subjectivation au sens d'une prise de parole, c'est-à-dire de l'exercice d'une capacité qui n'était pas reconnue au nom d'un sujet qui ne l'est pas* » (Rancière, 2012 : 132). On pense

aussi aux « *arts de faire* » de M. De Certeau (De Certeau, 1990) ou aux « *décodages* » de S. Hall (Hall, 1997 : 59-71). On verra aussi comment la contre-interpellation peut renvoyer, au niveau de l'analyse du discours, à des concepts, comme celui, pourtant *a priori* non-marxiste (mais avantageusement matérialiste), d'« *acte de langage* » (Austin, 1970) ou à la nuance encore plus intéressante pour moi, proposée par L. Guespin, autour de la notion d'« *acte de discours* » (Guespin, 1980a : 435-468).

Pour finir sur ce point (j'aurai l'occasion de creuser le sujet en présentant plus exactement ma théorisation du discours et les concepts disciplinaires mobilisés en I.III), on peut amorcer ici un questionnement sur le contexte néolibéral dans lequel prendra place mon travail ethnographique, car si les interlocuteurs que j'ai rencontrés, en tant que travailleurs sociaux et communautaires, sont assujettis à des institutions contemporaines, ils construisent tous les jours leur subjectivité en rapport avec une configuration particulière – comme moi d'ailleurs – que je théoriserai plus loin (II.I) et que J. Bidet associe à l'idée large de modernité, en considérant alors « *les facteurs de classe constitutifs du rapport moderne de classe* » (Bidet, 2017 : 190). Dans ce contexte, tendanciellement, les sujets ne sont pas constitués par des injonctions à la norme mais au contraire par des injonctions à la liberté, qui peuvent entrer en contradiction avec les possibilités matérielles qui leur sont offertes. Ainsi, en évoquant certaines contradictions qu'il juge inhérentes à la constitution du sujet contemporain, J. Bidet évoque une « *culpabilité* » moderne [qui]

est indissociable d'un doute essentiel, constitutif de sa conscience malheureuse. Car qu'en est-il de ma prétention à être libre, à servir, c'est-à-dire à contribuer à produire, une loi de liberté ? Cette culpabilité n'est pas réservée aux seuls "intellectuels de l'émancipation". Elle habite tous les "citoyens", dès lors qu'ils s'engagent pour une cause, ne serait-ce qu'un moment, s'avançant comme des porte-paroles, en charge de l'énonciation. Elle hante les citoyens « conscients », tous ceux qui ont, si peu que ce soit, levé les voiles de l'idéologie. Et elle se double, d'une crainte secrète que l'on ne découvre finalement qu'ils sont eux aussi, de quelque façon, en proie à la corruption (Bidet, 2017 : 200).

Nous verrons comment cela pourra raisonner avec le contexte qui m'intéresse, en quoi ces logiques idéologiques modernes sont opérantes dans le contexte néolibéral du travail communautaire, et comment cela peut être utile à la perspective politique de la sociolinguistique prioritaire, car c'est aussi à l'intérieur de ces procédés idéologiques contemporains que se constituent des potentialités de contre-interpellation. Comme le remarque effectivement J. Bidet,

[s]eule une telle inter-interpellation peut désormais se faire entendre comme injonction légitime à une émancipation commune. Il reste à lui donner le contenu positif qu'elle requiert. C'est à quoi travaillent, bien sûr, les pensées modernes qui se tournent vers l'avenir. Celles, par exemple, qui relèvent des registres de la "démocratie radicale", du "socialisme", du "communisme" ou du "commun", selon le sens que l'on donne à ces termes, ou encore d'un écologisme politique. Elles cherchent à définir les conditions positives de l'émergence du nouveau "sujet" ainsi interpellé, qui échapperait aux aliénations et aux dépossessions, aux pathologies et aux souffrances inhérentes au caractère destructeur de la modernité capitaliste (Bidet, 2017 : 201).

On voit ici apparaître quelques pistes utiles pour la suite de la construction épistémopolitique, qui sera progressivement déroulée dans le prochain chapitre (II). On a vu plus généralement dans cette partie comment pouvait s'opérer le processus d'interpellation idéologique dans une perspective dialectique. J'ai ainsi tenté d'expliquer la logique dialectique qui existe selon moi entre assujettissement/conditionnement et subjectivation/liberté en recourant aux concepts d'interpellation, d'inter-interpellation, d'auto-interpellation et de contre-interpellation, et ce à partir des travaux contemporains de J-J. Lecercle et de J. Bidet. Cela m'a amené à interroger un peu plus en profondeur, et à un niveau philosophique pour l'instant, le problème du langage, qui sera creusé en I.II puis étoffé en termes (inter)disciplinaires en I.III. J'ai cherché à montrer comment ces premières réflexions sur le langage et l'idéologie m' enjoignaient à poser centralement la question politique dans mon travail dès lors que dans la perspective développée, le langage est nécessairement idéologique, y compris, comme le laisse entendre A. Gramsci, lorsqu'il concerne la formulation de la théorie marxiste. Contrairement à ce qu'affirme la logique structuraliste de L. Althusser, il me semble effectivement difficile, compte tenu des considérations que je viens d'exposer, de distinguer absolument la science de l'idéologie. La science est elle-même nécessairement le produit sociolangagier de ses conditions sociohistoriques d'émergence et d'existence. Ce constat pose évidemment de nombreuses questions épistémologiques fondamentales : comment poser la question de la production de la connaissance, de la vérité et du politique (c'est-à-dire de l'engagement nécessaire de la recherche) dans la perspective de la sociolinguistique urbaine prioritaire que je cherche à construire ? C'est ce qu'il s'agit désormais de questionner.

I.II LANGAGE, VERITE, POLITIQUE

I.II.I Apports et limites du rationalisme « *du raisonnable et de la prudence* », réflexivité et « *contrainte du vrai* »

J'ai tenté dans la partie précédente de proposer une conception dialectique de l'idéologie adaptée à mes questionnements sur le langage. Je tente également d'adopter cette même logique dialectique dans ma manière de penser et de rédiger. C'est pour cette raison que je me suis d'abord appuyé sur la conception de l'idéologie qui me semble dominante dans mes disciplines d'ancrage et que je souhaitais questionner (celle de L. Althusser). L'objectif était ainsi de s'en démarquer en la confrontant avec d'autres écrits (Marx, Gramsci, Sève, Lefebvre, Butler, Bidet, Lecercle). Je ferai la même chose ici avec certains aspects du travail de P. Bourdieu, sociologie dominante en sciences sociales, et dont beaucoup de raisonnements et de travaux sociolinguistiques, français comme nord-américains, sont largement imprégnés.

Comme chez L. Althusser, la complexité et la pertinence de la pensée bourdieusienne ont effectivement beaucoup apporté aux disciplines dans lesquelles je souhaite inscrire ce travail. La façon dont P. Bourdieu a appréhendé et théorisé le langage comme un lieu fondamental de (re)production des rapports sociaux (Bourdieu, 1982, 2014) a largement nourri les sciences sociales du langage. Je pourrais d'ailleurs affirmer de ce grand cadre théorique et de celui de L. Althusser qu'ils me semblent largement – mais il faudra expliquer en quoi – vrais. Je ne recourrais d'ailleurs pas à eux dans le cas contraire. À vrai dire, plus réflexivement parlant, les travaux de P. Bourdieu et de L. Althusser m'ont beaucoup nourri durant les années précédant la recherche pour cette thèse et durant les premières années de celle-ci en me faisant tout deux ce type d'impressions particulier que déclenchent les « *prises de conscience* ». Cela est certainement dû à la pertinence de leur propos, mais aussi peut-être à leurs rhétoriques, qui me semblent se constituer sur la base de leurs attachements respectifs, on va le voir, aux idées de « *coupure* » ou de « *rupture* » épistémologiques (déjà évoquée pour L. Althusser).

J'ai évoqué précédemment le problème que semblait poser le rapport de P. Bourdieu à l'histoire, que j'ai considéré trop structuraliste et donc pas assez dialectique dans la présente perspective. Nous verrons ici plus en détail comment cette affirmation peut être complétée en étudiant quelques-unes des réflexions de P. Bourdieu sur la construction de la connaissance en

sciences sociales, sur le rôle que joue l'idée de vérité dans celles-ci, sur la place qu'occupe la réflexivité dans la recherche, sur la question des sujets en tant qu'objets de la recherche, et sur la « *rupture épistémologique* » impliquée dans ce raisonnement. Je comparerai brièvement la logique bourdieusienne à celles d'autres auteurs (en particulier celles de J-M. Berthelot et d'A. Barrau), en tirant de l'ensemble les éléments pertinents pour ma recherche, puis en déconstruisant l'ancrage bourdieusien qui a longtemps été le mien, ou plutôt en le transformant en autre chose. L'ensemble me permettra ensuite (I.II.II et I.II.III) de proposer ma propre approche épistémologique.

J'ai affirmé précédemment que le langage était tout entier idéologique et que l'idéologie était une production langagière. Dès lors, j'ai émis l'idée, contre L. Althusser, qu'on ne pouvait distinguer absolument la science de l'idéologie (la science est idéologique). J'ai aussi cité A. Gramsci pour qui le marxisme lui-même est idéologique¹⁵. Je commencerai ici d'emblée, cependant, par éviter de laisser entendre par là que j'adopterais une forme absolument naïve de relativisme – si tant est qu'une telle posture puisse réellement exister dans la recherche – qui voudrait que la science soit une modalité d'accès au réel tout à fait équivalente à n'importe quelle autre (à l'art, à la spiritualité, à la poésie, aux interactions politiques ou amicales... ou à tel ou tel discours révisionniste par exemple). Je partage ainsi certaines propositions de B. Latour mais pas celle qui consiste par exemple à affirmer que « *[l]es sciences n'existent pas. C'est le nom qu'on donne à certaines parties de certains réseaux (...). Les sciences n'ont pas de consistance propre (...). Les sciences sont une entité artificielle qu'on découpe à partir de réseaux hétérogènes par injustice, en changeant de poids et de mesures selon que l'on juge des savants ou des non-savants* » (Latour, 2012 : 320). Certes, il y a de l'arbitraire dans les modalités concrètes de détermination de ce qui relève ou non du scientifique et cela a bien quelque chose à voir avec l'histoire et le pouvoir mais il ne s'agit cependant pas pour moi d'affirmer que ce qu'on appelle la science est condamné à ne reproduire qu'un discours parmi d'autres sur le monde, qu'une interprétation socialement et historiquement située qui n'a pas de signification différente de tous les autres types de discours et de croyances. Ce type de positions radicales en sciences sociales, qui refusent absolument la possibilité de la science de tendre vers une quelconque vérité singulière, est

¹⁵ Même s'il le distingue des autres idéologies du fait de sa cohérence pratique et théorique, soit de son ancrage matériel dans la réalité et de son aptitude à intégrer et à accompagner les processus réels de l'histoire, mais je laisse ces axiomes de côté ici.

ainsi associé par J-M. Berthelot à un « *exercice se niant lui-même et propre à conforter le pragmatisme (...) des chercheurs ordinaires du monde entier, prompts à considérer les épistémologues – ou leurs pourfendeurs – parlent et que la caravane passe, même si l'on ne sait plus très bien, parfois, pourquoi elle passe ni où se rend* » (Berthelot, 1996 : 96). Qui plus est, dans ma perspective politique, ce type de postures « *absolument relativistes* » (oxymore significatif) impliquerait, comme le constate le théoricien néo-positiviste P. Boghossian, dans sa critique de ce qu'il appelle le « *constructivisme de la connaissance* », que, « *si les puissants ne peuvent plus critiquer les opprimés parce que les catégories du savoir sont inévitablement liées à des perspectives particulières, il s'ensuit également que les opprimés ne peuvent plus critiquer les puissants. Voilà qui menace d'avoir des conséquences profondément conservatrices* » (Boghossian, 2009 : 162). Cela serait effectivement très problématique pour ma perspective.

Je pars donc ici plutôt du principe que K. Marx, L. Althusser, M. Foucault ou P. Bourdieu (dans la lignée relative de Galilée, N. Copernic, B. Pascal ou A. Einstein, etc. c'est-à-dire socialement contraint, dans une certaine mesure, à une logique qu'on dira scientifique – ou plus largement rationnelle – ont bien accédé à des éléments de la réalité tout à fait singuliers en construisant leurs théories : ils ont construit – avec des outils et des modalités très divers d'ailleurs, et on pourrait bien sûr nuancer leur affiliation absolue les uns aux autres dans le même ensemble homogène – des connaissances d'une ampleur particulière, et cette construction est le produit de contraintes sociales, techniques, méthodologiques et/ou académiques, ce que J-M. Berthelot qualifie simplement de « *contrainte du vrai* » (Berthelot, 1996 : 264), c'est-à-dire le résultat d'un ensemble de procédures qui enjoignent les chercheurs à concentrer prioritairement leur travail sur cette production de connaissances, qui doivent alors être discutables, vérifiables et potentiellement « *réfutables* » par des pairs (Popper, 1973 : 120). Ainsi, le chercheur, individuellement, ne produit pas des discours scientifiques comme on produit n'importe quel autre type de discours, mais est contraint par la structure qui l'entoure, donc par sa position sociale, à une exigence de logique et de rationalité qui s'inscrit dans tous les fonctionnements sociaux et normatifs du travail scientifique : explication, démonstration, argumentation, justification, cohérence, validation, etc., le tout continuellement soumis – normalement du moins – à l'approbation, à la critique, voire à la réfutation des pairs. Ainsi, pour P. Bourdieu, « *[l]e sujet de la science n'est pas le savant singulier, mais le champ scientifique, comme univers de relations objectives de communication et de concurrences réglées en matière d'argumentation et de vérification* »

(Bourdieu, 2001 : 138-139). Si le milieu scientifique n'existe pas de façon politiquement neutre, quand bien même il n'y aurait *fondamentalement* « *que des épreuves de forces (...), même 'en science'* » (Latour, 2012 : 320), que le domaine serait traversé de subjectivités politiques radicalement intéressées, pour P. Bourdieu, peu importe : « *ce n'est pas parce que l'on pourrait découvrir que celui qui a découvert la vérité avait intérêt à le faire que cette découverte s'en trouverait tant soit peu diminuée* » (Bourdieu, 2003 : 6). La pensée et le fonctionnement scientifiques sont donc affaire de contraintes et de normes particulières même si celles-ci ne sont pas exclusives à l'université et que les chercheurs universitaires sont inégalement – et ne sont jamais complètement – contraints par ces normes (qui sont d'ailleurs elles-mêmes changeantes) dans leur travail. Simplement, la formation universitaire et l'Université sont censées jouer ce rôle dans les sociétés contemporaines, tout comme, selon J-M. Berthelot, chaque espace disciplinaire, produit de l'organisation moderne de la recherche scientifique et qui, quand bien même il est historiquement et socialement construit, « (...) *est cependant, également et tout autant, un lieu de ressources sociocognitives, de références autorisées, de normes partagées et d'exemples communs, permettant le tissage d'une tradition, problématique, conflictuelle, mais réelle, de connaissance* » (Berthelot, 1996 : 124). J-M. Berthelot évoque alors une « *systématique rationnelle [qui] n'est en rien l'ombre portée d'une raison transcendante découpant a priori les espaces de son exercice [mais] est le résultat d'un incessant travail historique de réflexivité rationnelle inscrit au cœur du fonctionnement disciplinaire lui-même (...)* » (Ibid.).

Ainsi, P. Bourdieu comme J-M. Berthelot sont radicalement attachés aux idées de science et de connaissance, la première renvoyant au système de contraintes sociales permettant d'accéder à et/ou de produire la seconde de manière privilégiée. Ils affirment également tous deux une logique anti-positiviste qu'ils associent à la nécessité d'un questionnement perpétuelle sur la nature de la connaissance en général et sur la nature de la leur en particulier. Pour P. Bourdieu, il s'agit de considérer perpétuellement les conditions sociales de la réalité observée, et notamment de la réalité scientifique elle-même, autrement dit, cela implique de faire preuve de « *doute radical* » et de « *réflexivité* » (notions bourdieusiennes sur lesquelles je vais revenir). Le doute est également central dans le travail de J-M. Berthelot dont l'un des ouvrages épistémologiques fondamentaux est titré « *les vertus de l'incertitude* » (Berthelot, 1996) et pour qui

[l]a science moderne se distingue radicalement des autres savoirs et des autres systèmes de représentation du réel, en ce qu'elle assume la précarité de ses fondements et la portée limitée de

ses résultats. (...) Cette conscience d'incertitude, invite à interroger les conditions de l'accord fondant une coordination en raison de l'action, et la place que peuvent y jouer les savoirs scientifiques, à problématiser l'articulation qui peut être construite entre des vérités toujours précaires et limitées et des valeurs jamais clairement assurées. En d'autres termes elle scelle la nécessaire alliance de l'épistémologie et de l'éthique (Berthelot, 1996 : 259).

De ce point de vue, constituer la « vérité » en problématique plutôt que de la nier ou que de l'accepter comme une évidence, malgré la position incertaine et inconfortable que cela implique, permet de conserver le potentiel critique que peuvent offrir les sciences sociales, à l'interstice de leurs prétentions scientifique et sociale. Cette omniscience de la problématique de la vérité rejoint « *la contrainte du vrai* » déjà évoquée ou « *l'emprise du vrai* » (Berthelot, 2008). Il s'agit alors, en prenant acte du doute fondamental qui accompagne l'activité scientifique, de faire preuve d'« *un rationalisme élargi et réaliste du raisonnable et de la prudence (...)* » (Bourdieu, 2003 : 117). De ce point de vue, même en considérant le langage comme idéologique, la science peut donc tendre vers la production d'une certaine vérité, en considérant cependant que l'accès langagier à une vérité absolue est un fantasme. Ainsi, la vérité est l'aporie nécessaire de la science tout comme, on le verra, la justice est celle du politique. Elle est en effet absolument indispensable à notre exercice autant qu'elle est impossible à atteindre absolument :

La vérité ne souffre pas le compromis qui, en cette circonstance, virerait nécessairement à la compromission. Il n'est pas inutile d'insister sur le danger extrême que représente, par exemple dans le champ particulièrement sensible de la narration historique, toute velléité à relâcher l'exigence de vérité. Plus qu'un devoir, la vérité est une méthode. La contrainte de vérité n'est pas optionnelle. Elle ne se négocie pas. Il ne peut y avoir qu'adéquation ou soumission. Mais la contrainte n'est jamais sans ambiguïté. (...) En de très nombreuses circonstances, la vérité d'une proposition dépend aigument du cadre dans lequel elle est évaluée, cadre qui, lui-même, dépend des croyances et des présupposés d'un lieu ou d'un temps (Barrau, 2016 : 25).

À partir de ces premières explorations des travaux de P. Bourdieu et de J-M. Berthelot là où ils se rejoignent, et en commençant à nous appuyer sur la proposition d'A. Barrau, on peut considérer que la question épistémologique fondamentale n'est pas ici de savoir si la production scientifique peut absolument relever, ou non, de « la vérité », mais simplement d'accepter qu'elle y prétende ou du moins qu'elle soit contrainte à se positionner épistémologiquement par rapport à elle et qu'elle soit évaluée en fonction, ensuite de toujours faire preuve de « réflexivité », synonyme du doute déjà évoqué et condition *sine qua none* non seulement de la rationalité mais aussi de la seule pratique scientifique :

[la science] institue la nécessité de jurer d'un exercice réflexif, problématisant en permanence ses propres conditions de validité et de mise en œuvre, et construisant par là même des formes d'universalisation critique de son savoir. Travail réflexif susceptible d'interroger ses propres fondements et ses propres critères, jusqu'à instituer si nécessaire le procès de ses formes antérieures (...) (Berthelot, 1996 : 257).

P. Bourdieu aurait sans doute acquiescé à cette dernière idée mais sa conception de la réflexivité s'accompagne cependant de quelques autres considérations qui semblent plus problématiques à ma perspective. Pour P. Bourdieu, la réflexivité ne doit jamais relever d'une « introspection individuelle » mais toujours d'« une analyse et [d']un contrôle sociologique permanent de la pratique » (Bourdieu, 1992 : 35) dont l'objectif n'est jamais de relativiser la portée du travail scientifique mais bien au contraire de contrôler, de maîtriser, d'objectiver ce qui subjectif. Ainsi, pour lui, « la différence n'est pas entre la science qui opère une construction et celle qui ne le fait pas, mais entre celle qui le fait sans le savoir et celle qui, le sachant, s'efforce de connaître et de maîtriser aussi complètement que possible ses actes, inévitables, de construction et les effets qu'ils construisent tout aussi inévitablement » (Bourdieu, 1993 : 905). Bourdieu associe alors cette exigence de contrôle perpétuel à l'idée de « prudence », voire de « doute radical » (Bourdieu, 1992 : 207-216). Chez lui, ce doute est donc un outil qui entraîne son propre dépassement dès lors qu'il permet de se maintenir à distance à la fois des présupposés scientifiques que du « sens commun » plus général, soit d'opérer une absolue « rupture épistémologique » :

Mais construire un objet scientifique, c'est d'abord et avant tout rompre avec le sens commun, c'est-à-dire avec les représentations partagées par tous, qu'il s'agisse des simples lieux communs de l'existence ordinaire ou des représentations officielles, souvent inscrites dans les institutions, donc à la fois dans l'objectivité des organisations sociales et dans les cerveaux. Le préconstruit est partout. Le sociologue est littéralement assiégé par lui (Bourdieu, 1992 : 207).

La rupture épistémologique semble donc certes très difficile si on s'en tient à la lecture de P. Bourdieu, tant le chercheur est assiégé par le « préconstruit » (équivalent de l'idéologie ?) mais la différence entre ce postulat encore tenable et celui dans lequel je souhaite m'inscrire ici, c'est que cette rupture absolue, chez Bourdieu, est possible et même nécessaire pour la science. L'autre problème est qu'elle semble absolument inaccessible aux autres acteurs sociaux, les acteurs « ordinaires » qui semblent condamnés, quant à eux, au seul « sens commun » et donc éloignés, comme chez L. Althusser, de la pureté scientifique. Chez Bourdieu, la méthode scientifique doit bien pouvoir amener la possibilité de la vérité en

distinguant absolument, en « *arrachant* » même, en empêchant la « *contamination* » de la science digne de ce nom par le « *sens pratique* » :

S'il faut objectiver les schèmes du sens pratique, ce n'est pas pour faire la preuve que la sociologie ne peut jamais être qu'un point de vue sur le monde, ni plus ni moins scientifique qu'un autre, mais pour arracher la raison scientifique à la raison pratique, pour empêcher que celle-ci ne vienne contaminer celle-là, pour éviter de traiter comme instrument de connaissance ce qui devrait être objet de connaissance, c'est-à-dire tout ce qui fait le sens pratique du monde social, les présupposés, les schèmes de perception et de compréhension (Bourdieu, 1992 : 215-216).

On peut noter ici qu'il serait alors possible de maintenir à distance de la recherche « *les schèmes de perception et de compréhension* », dont pourrait alors se passer un certain type de langage scientifique. Cela semble cependant difficile et la rupture de P. Bourdieu est d'ailleurs présentée comme un processus non seulement complexe mais quasi héroïque :

Dans les sciences sociales, on le sait, les ruptures épistémologiques sont souvent des ruptures sociales, des ruptures avec les croyances fondamentales d'un groupe et, parfois, avec les croyances fondamentales du corps des professionnels, avec le corps de certitudes partagées qui fonde la communis doctorum opinio. Pratiquer le doute radical en sociologie, c'est un peu se mettre hors la loi (Bourdieu, 1992 : 211).

On voit mieux les différences entre J-M. Berthelot et P. Bourdieu, qui se réclament pourtant tous deux du rationalisme, du doute et de la prudence. Là où dans les questionnements épistémologiques de J-M. Berthelot, il s'agit de « *comprendre comment une articulation historiquement ancrée d'éléments composites peut faire sens de manière durable et se constituer en instance rationnelle de connaissance* » (Berthelot, 1996 : 98), chez P. Bourdieu, la question équivalente semble moins douter des possibilités scientifiques de production de vérités absolues : « *[c]omment est-il possible qu'une activité historique inscrite dans l'histoire, comme l'activité scientifique, produise des vérités transhistoriques, indépendantes de l'histoire, détachées de tous liens avec le lieu et le moment, donc valables éternellement et universellement ?* » (Bourdieu, 2003 : 11)

Nous arrivons ici aux limites de la compatibilité de la pensée bourdieusienne avec mon propos antérieur sur le lien entre le langage et l'idéologie, car je ne postule pas pour ma part que la science, qui recourt elle aussi au langage, puisse produire de telles vérités absolument « *transhistoriques* », « *indépendantes* », « *valables éternellement et universellement* ». Mais cette dernière formulation n'est pas étonnante. Elle est cohérente non seulement avec le structuralisme de P. Bourdieu, avec sa conception surplombante du monde social (Boltanski,

2009 : 81-82; Rancière, 2010 : 254-261) mais aussi avec sa conception antihumaniste des « *sujets* », comme lorsqu'il postule, avec J-C. Chamboredon et J-C. Passeron, qu'il faut poser

un (...) principe de la théorie de la connaissance du social qui n'est autre chose que la forme positive du principe de la non-conscience : les relations sociales ne sauraient se réduire à des rapports entre subjectivités animées par des intentions ou des "motivations" parce qu'elles s'établissent entre des conditions et des positions sociales et qu'elles ont, du même coup, plus de réalité que les sujets qu'elles lient (...) (Bourdieu et al., 1968 : 40-41).

Outre qu'il soit évidemment nécessaire de considérer le poids objectif des structures sociales, qu'il ne faille effectivement pas « *réduire* » les relations sociales à des rapports entre subjectivités absolues, il me semble autrement problématique, pour insister sur cette dimension « *conditionnante* », de tomber dans une forme d'excès inverse et de poser ces rapports de subjectivités, avec les intentions des agents sociaux, comme secondaires et « *moins réels* » que leurs conditions de réalisation. Non seulement la possibilité de la subjectivité et la priorité pour les intentions (en particulier émancipatrices) des acteurs sociaux sont le fondement même de l'idée que je me fais des sciences sociales critiques, mais c'est bien avec les « *sujets* » que je souhaite inscrire mon travail dans une perspective de transformation sociale, et non pas avec les structures qui les conditionnent, ce qui serait paradoxal. P. Bourdieu semble ainsi partager la même aversion que L. Althusser pour l'idée de sujets subjectivés tout comme la même prétention à la rupture épistémologique. Les deux auteurs se retrouvent également dans leur rapport au langage. Comme le souligne J-J. Lecercle,

[m]ême s'il n'utilise pas le terme d'interpellation, même s'il est, à l'égard d'Althusser, très critique, Bourdieu a, en matière de langage, des conceptions voisines du philosophe marxiste : l'acteur social est contraint par les discours qu'on lui tient et par les discours qu'il tient. Pouvoir constituant du langage, intimidation, langue légitime, "économie des échanges linguistiques", comme Bourdieu sous-titre son recueil d'articles sur les questions de langage, tout un système de concepts décrit un locuteur "placé" par le langage. Au point qu'on a pu regrouper Bourdieu et Althusser dans la critique de leur déterminisme supposé : le sujet interpellé par l'idéologie dominante risque d'être une créature passive (Lecercle, 2019 : 118).

On le voit, l'intérêt apparent de la rupture épistémologique, de la distinction entre connaissance et idéologie, entre science et non-science, entre scientifiques éclairés et « *non-scientifiques* » « *non-conscients* », manifestation structuraliste de la quête légitime de vérité chez P. Bourdieu, pose aussi certaines limites à la fois logiques, en ce qu'elle pose une dualité absolue (entre « *scientifiques* » et « *agents sociaux* ») qui est anti-dialectique, mais aussi

pratique dans la perspective politique qui est la mienne ici, puisqu'elle empêche de considérer la transformation sociale autrement que comme une « *application* » de la science sur le monde social, et qu'elle rejoint en cela la figure du « *philosophe-roi* » de Platon, ce que suggère le dernier chapitre de « *Le philosophe et ses pauvres* » de J. Rancière, titré « *le sociologue roi* » (Rancière, 2010 : 254-261). Comme le note A. Barrau,

[a]u-delà du seul critère poppérien de démarcation entre science et non-science, je pense que c'est la possibilité même d'un tel critère qu'il faut interroger. La science est une pratique complexe, mouvante et diffuse. Tenter de la décrire à partir d'un principe simple et clair me semble non seulement illusoire mais aussi dangereux. La science est, justement, constamment en train de jouer avec ses propres linéaments. (...) Tracer une frontière n'est jamais anodin, ne serait-ce que parce qu'il y a presque toujours un bon et un mauvais côté et donc une tentation latente d'exclure les indésirables (Barrau, 2016 : 45).

Je viens de montrer certaines tendances générales de la pensée très riche de P. Bourdieu. Comme pour L. Althusser, j'ai insisté sur les points que je souhaitais questionner et je n'ai évidemment pas abordé tout ce qui fait la richesse de son travail. Tout comme je l'avais fait pour L. Althusser (sur la surdétermination, sur certaines ambiguïtés de son écriture, sur l'évolution et les autocritiques à l'endroit de sa théorie de l'idéologie), on y trouve pourtant des éléments dialectiques qui me semblent tout à fait à même de corroborer mes perspectives de recherche. Je me retrouve ainsi dans la volonté originelle de P. Bourdieu de dépasser les « *deux écueils* » de la phénoménologie et du structuralisme en les faisant travailler l'un face à l'autre (Costey, 2004 : 13) et je sais la volonté théorique initiale de son œuvre d'interroger continuellement « *un intermédiaire possible entre, d'une part, un sujet doté d'un libre arbitre incarné par la pensée de Sartre, et d'autre part, le déterminisme de la pensée structuraliste représenté par Lévi-Strauss* » (Costey, 2004 : 11). Je connais aussi le rôle de son concept-phare, l'« *habitus* », dans cette volonté, quand bien même il reste en partie une « *boîte noire* » (Boudon, 1998) qui me semble souvent lui servir à questionner la façon dont les dispositions sociales des agents leur permettent d'intégrer leurs pratiques singulières dans le cadre des structures qui les conditionnent, plutôt que ce que ces derniers peuvent en faire d'actions libératrices¹⁶. Comme chez L. Althusser, si les structures, le monde « *déjà-là* » (Boltanski, 2009 : 75), le déterminisme et le surplomb de la science restent, me semble-t-il, largement

¹⁶ Il n'est pas étonnant de ce point de vue que P. Bourdieu ait tendance à voir les mouvements d'émancipation dont il est contemporain comme des « *miracles sociaux* » ou des événements « *extra-ordinaires* » (Bourdieu, 1998 : 102-104).

dominants et surestimés dans la pensée bourdieusienne, une dualité fondamentale demeure dans ses exigences intellectuelles. Ainsi, pour finir sur un dernier exemple, dans « *Méditations pascaliennes* », juste avant de justifier la nécessité de la rupture de la « *raison scientifique* » avec la « *raison pratique* », P. Bourdieu affirme aussi qu’

(...) une Realpolitik de l’universel peut (...) viser à réhabiliter la raison pratique et à subvertir, dans les représentations et dans les conduites, la division sociale entre la théorie et la pratique. Cette opposition profondément inscrite dans l’inconscient scolastique domine toute la pensée. Fonctionnant comme un principe de division absolu, elle interdit par exemple de découvrir que, comme le rappelle Dewey, la pratique adaptée (parler une langue ou monter à bicyclette) est une connaissance et qu’elle enferme même une forme tout à fait particulière de réflexion. Elle s’impose à la pensée et à la pratique à travers toutes les hiérarchies qu’elle sous-tend, jusque dans la vie intellectuelle et artistique (entre le ‘pur’ et l’« appliqué », le ‘scientifique’ et le ‘technique’, l’« artistique » et le ‘décoratif’, etc.), et aussi à travers nombre de dichotomies du discours savant, comme la distinction kantienne entre l’entendement et la sensibilité, qui empêche d’apercevoir qu’il n’y est pas d’usage de la sensibilité qui n’implique déjà l’exercice des capacités intellectuelles (Bourdieu, 2003 : 115-116).

Cette critique des dualités théorique/pratique et intellectuel/sensible ressemble davantage à ma posture mais si elle traverse largement les réflexions philosophiques de P. Bourdieu, elle semble moins prégnante dans les dispositifs méthodologiques et analytiques de sa sociologie. Elles rejoignent pourtant celles d’un autre auteur important dans ma réflexion, A. Gramsci, pour qui non seulement « *tous les hommes sont des intellectuels* » même si « *tous les hommes ne remplissent pas dans la société la fonction d’intellectuels* » (Gramsci, 2012 : 143), mais davantage encore, pour qui tous les êtres humains sont doués de sensibilité (et d’abord d’un corps matériel) et qu’il ne peut y avoir de savoir (ni même, on l’a vu, de conscience) sans cette sensibilité : « *[l]’erreur de l’intellectuel consiste à croire qu’il puisse ‘savoir’ sans comprendre, et spécialement sans sentir, et sans être passionné (non seulement du savoir en soi, mais de l’objet de ce savoir)* » (Gramsci, 2012 : 131). Si chez A. Gramsci, cette passion concerne ce qu’il appelle dans la conjoncture qui est la sienne le « *peuple-nation* », elle peut évidemment concerner tous les objets scientifiques. Cette passion et cette sensibilité nécessaires, qui sont évidemment à questionner et à problématiser, rejoignent ma perspective humaniste et ma considération pour les « *sujets* » et leurs subjectivités créatrices. On voit aussi que l’on s’éloigne ici de la science objectivante bourdieusienne et que l’on s’approche de l’intérêt qui est le mien pour la question de la justice et de son rapport complexe avec les subjectivités, y compris celle du chercheur. On voit, dès lors, que le langage que mobilise le

chercheur est fait de la même matière – notamment idéologique – que celui de tous les autres praticiens - car la recherche est une pratique, et essentiellement une pratique langagière. Il s'agit dès lors, désormais, de s'interroger sur la nature de ce(s) langage(s) scientifique(s).

I.II.II Langage et vérité

J'ai précédemment commencé à interroger la porosité entre science et idéologie, et esquisser par là mes postulats épistémologiques qui appellent à la raison, à la nécessité de « *la contrainte du vrai* », mais aussi aux limites qu'impose à la science la nature du langage, y compris scientifique. Je rejoins ainsi, ici aussi, la pensée marxiste : « *En définitive pour Marx, la connaissance scientifique et l'illusion ne sont pas inséparables comme on pourrait séparer le bon grain et l'ivraie, puisque l'illusion spéculative découle de ce que la conscience est 'ainsi faite'*. La science ne produit pas seulement le 'vrai', elle génère aussi l'illusion qui forme la brique élémentaire de l'idéologie » (Collin, 1996 : 83).

On a vu que s'il fallait tendre vers cet objectif, il me semblait illusoire de considérer la possibilité de produire des énoncés absolument vrais, du moins si l'on entend par là qu'ils puissent être absolument fidèles, comme un miroir, à « *la réalité* ». Je me suis ainsi éloigné des possibilités réelles de « *coupure* » ou de « *rupture* » épistémologiques tellement chères à L. Althusser et P. Bourdieu pour me tourner vers une appréhension fondamentalement problématique du langage, de la science et de la connaissance. Pour moi, cette appréhension doit certes tendre méthodologiquement vers ces idéaux de vérité, voire de rupture, mais à la condition fondamentale d'être consciente qu'il s'agit là d'une contrainte méthodologique et d'une praxis particulière, pas de possibilités absolues. Avant de parler de langages scientifiques dans la partie suivante, je vais ici me concentrer sur une première réflexion plus générale, appuyée sur quelques outils linguistiques, sur la relation entre le langage et la question de la vérité.

J'ai déjà évoqué l'idée que dans la perspective structuraliste de F. de Saussure, le langage est fait de langue et de parole : la langue est une institution sociale, un code, une structure, et elle se distingue absolument de la parole (de Saussure, 1972 : 30-43) qui lui préexiste et qui préexiste aux locuteurs, qui n'en sont alors que des usagers. Pour F. de Saussure, « *la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même* » (de Saussure, 1972 : 317), c'est-à-dire en dehors des réalités anthropologiques, sociales, historiques, politiques, etc. Dans la perspective dialectique que j'ai proposée

jusqu'ici, à l'inverse, ces réalités sont au cœur de la définition de la langue tout simplement parce qu'elles en sont constitutives. J'ai ainsi non seulement qualifié l'approche saussurienne de structuraliste, mais aussi d'idéaliste en ce que la langue décrite par F. de Saussure est une production idéale, de laboratoire. Cette conception de la langue est continuellement obligée de tordre la réalité pour continuer d'exister : la langue de F. de Saussure n'existe que de manière hypothétique et semble flotter au-dessus des sujets qui recourent alors à elle pour communiquer librement leurs pensées (chez F. de Saussure, contrairement à K. Marx, la conscience et les pensées semblent alors préexister au langage). Chez F. de Saussure, si dans la réalité, deux interlocuteurs de la même langue ne se comprennent pas ou pas complètement, ce n'est pas parce qu'il n'y a en fait pas de code absolument commun, c'est parce qu'au moins l'un des deux ne le maîtrise pas. La théorie saussurienne, idéaliste, remet donc à l'arrière-plan les réalités pratiques et matérielles du langage, tout comme les agents sociaux qui en font usage, pour conserver la cohérence de son concept de langue. Dans l'approche dialectique, ce devrait bien sûr toujours être le contraire, d'où la pertinence, j'aurai l'occasion de l'explicitier, de l'approche empirique et ethnographique de la sociolinguistique (II.I.I).

La conception du langage que propose N. Chomsky peut sembler, au premier abord, s'opposer à celle de F. de Saussure en ce qu'elle ne situe pas son objet en dehors des locuteurs, mais, bien au contraire, au cœur de leur nature, puisque la langue chomskyenne n'est que la manifestation conjoncturelle d'un phénomène biologique qui est son seul objet : le « *I-language* » (Chomsky, 2005; mentionné par Lecercle, 2004 : 25). Le *I-language* tire son nom de sa triple caractérisation : pour N. Chomsky, il est un phénomène « *Individuel* » (on perd ici un avantage qu'avait au moins la conception saussurienne de la langue, sa dimension sociale), « *Interne* » (il doit aussi être étudié en lui-même et pour lui-même) et « *Intentionnel* » (c'est-à-dire « *génératif* ») (Ibid.). La dimension biologique de l'objet chomskyen pourrait sembler relever d'une approche matérialiste : il n'en est rien. Chez N. Chomsky, le langage est un phénomène inné qu'il justifie par une théorie de l'« *organe mental* » (Lecercle, 2004 : 22) que ce dernier constituerait. Or, cet organe mental, cette matérialité supposée de la grammaire universelle qui sous-tendrait tous les systèmes linguistiques humains est une abstraction : personne ne l'a jamais vu et les multiples corrections de la théorie chomskyenne, tentant de prouver l'équivalence fondamentale, derrière leurs différences apparentes, de toutes les langues humaines, montrent bien ici aussi le primat de l'exigence théorique sur l'inclinaison nécessaire face aux réalités empiriques (Lecercle, 2004 : 38-45). De plus, si N. Chomsky met en question la réduction du

« *changement linguistique à la seule parole* » (Guespin, 1980b : 152) chez F. de Saussure, il n'en reproduit pas moins le même type de dualité avec ses concepts de « *compétence* » et de « *performance* » (Guespin, 1980b : 153). La théorie de N. Chomsky relève ainsi non seulement du structuralisme et de l'idéalisme, mais qui plus est de l'individualisme méthodologique, ce qui l'éloigne absolument de mon approche.

Chez F. de Saussure et N. Chomsky donc, qu'il soit biologique ou social, l'objet fondamental de la linguistique (langue ou I-langage en l'occurrence) est une structure, un code commun qui permet absolument aux êtres humains de communiquer leurs pensées, sauf erreurs locales, conjoncturelles, superficielles, tactiques délibérées et manipulations. Une théorie de l'idéologie correspondant à ces conceptions du langage et des langues limiterait alors celle-ci à quelques erreurs de représentations et croyances ponctuelles et « corrigibles » et à des stratégies politiques (on a vu qu'à l'inverse, la conception de l'idéologie que je proposais était bien plus large et qu'elle renvoyait à la nature même du langage humain, et même de la conscience). Dès lors, la science pourrait effectivement se distinguer de l'idéologie par sa méthode.

Cette dimension supposée commune du langage et/ou de la langue qu'on retrouve chez F. de Saussure et chez N. Chomsky et qui est en fait dominante dans le monde social (Lecerle, 2004 : 64-71), est aussi à l'origine du concept d'« *agir communicationnel* » chez J. Habermas (Habermas, 1987b, 1987a), supposé permettre la délibération rationnelle, libre et égalitaire entre des sujets dans l'espace public. Dans la linguistique de F. de Saussure et de N. Chomsky, tout comme dans la théorie politique d'Habermas, on retrouve donc un idéalisme linguistique dont on verra qu'il correspond parfaitement aux exigences de l'idéalisme libéral, en particulier dans la théorie de la justice proposée par J. Rawls (II.II.I et II.II.II). Ainsi, la philosophie dominante en matière de langage, qui postule un code dont personne n'a vraiment connaissance, rejoint l'idéal du contrat social que personne n'a signé. C'est ainsi que J.-J. Lecerle fait référence au concept de « *contrat interlocutif* » qui renvoie au principe de coopération¹⁷ proposé par H. P. Grice (Grice, 1979) et qui, donc,

est l'équivalent langagier non seulement du contrat marchand sur lequel est fondé le libéralisme économique, mais également du contrat social libéral, fondé sur la coopération rationnelle,

¹⁷ « *Que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé* » (Grice, 1979 : 61).

comme dans l'universalisme rationaliste de Rawls ou dans la théorie de l'agir communicationnel irénique, par opposition à l'agir stratégique fondé sur le rapport de forces, chez Habermas (Lecerclé, 2019 : 77).

Or, les mots n'ont pas un sens unique et inerte qui permet à chacun, également et absolument, de signifier les choses qu'il désire. Pour V.N. Volochinov, l'énonciation – qui est la seule forme d'existence pratique et concrète des mots – est en réalité le lieu de la mise au travail des mots et de la négociation des significations qui s'y opère, et en fait des luttes sociales qui s'y jouent. La mise en visibilité de cette lutte par l'insistance sur une conception agonistique du langage, plutôt que l'acceptation de l'idéologie conservatrice du langage irénique, est fondamentale dans la perspective transformatrice qui est la mienne, car, pour compléter une citation de V.A. Volochinov déjà évoquée,

(...) dans tout signe idéologique s'affrontent des indices de valeur contradictoires. Le signe devient l'arène où se déroule la lutte des classes. Cette pluriaccentuation sociale du signe idéologique est un trait de la plus haute importance. De fait, c'est cet entrecroisement des indices de valeur qui rend le signe vivant et mobile, capable d'évoluer. (...) La classe dominante tend à conférer au signe idéologique un caractère intangible et au-dessus des classes, afin d'étouffer ou de chasser vers l'intérieur la lutte des indices de valeur sociaux qui s'y poursuit, afin de rendre le signe monoaccentual (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 44).

L'idée que le langage constitue une praxis autant qu'un lieu et un objet de lutte et de pouvoir, et la conception, dès lors, du signe langagier comme « *pluriaccentué* », ne sont pas propres au marxisme. La conception du langage qui correspond au modèle libéral, où celui-ci semble conçu comme pouvant relater rationnellement la réalité et permettre l'échange pacifique, égalitaire et éclairé des opinions de tous, est sans doute plus située dans l'Histoire, et l'on pourrait certainement en rechercher les racines historiques. Parmi elles peut-être, M. Foucault nous donne ici un exemple dans lequel le langage comme reflet du réel semble entretenir une relation fondamentalement avec l'histoire de l'idée de vérité :

chez les poètes grecs du VI^e siècle encore, le discours vrai – au sens fort et valorisé du mot – le discours vrai pour lequel on avait respect et terreur, celui auquel il fallait bien se soumettre, parce qu'il régnait, c'était le discours prononcé par qui de droit et selon le rituel requis ; c'était le discours qui, prophétisant l'avenir, non seulement annonçait ce qui allait se passer, mais contribuait à sa réalisation, emportait avec soi l'adhésion des hommes et se tramait ainsi avec le destin. Or voilà qu'un siècle plus tard la vérité la plus haute ne résidait plus déjà dans ce qu'était le discours ou dans ce qu'il faisait, elle résidait en ce qu'il disait : un jour est venu où la vérité

s'est déplacée de l'acte ritualisé, efficace, et juste, d'énonciation, vers l'énoncé lui-même : vers son sens, sa forme, son objet, son rapport à sa référence (Foucault, 2016 : 16-17).

M. Foucault pointe ici bien le passage d'une conception matérialiste du « *discours vrai* », qui induit l'idée d'une doxa considérant le langage comme un phénomène fondamentalement performatif, à une conception idéaliste du même « *discours vrai* » qui fait disparaître de la conscience collective cette matérialité du langage pour en donner cette illusion d'une réalité distincte et autonome, celle qui traverse la doxa contemporaine à l'endroit du langage, alors conçu comme code et outil de communication et de délibération, rationnel et individuellement maîtrisé, essentiellement irénique et coopératif. Tout semble fonctionner comme si chaque phrase prononcée sous-entendait l'amorce « *j'affirme qu'il est vrai que* », au sens où ce que je vais dire se prétend absolument fidèle à la réalité, comme un miroir, tout en s'en distinguant absolument (comme « *le signifiant* » et « *le signifié* »). Cette prétention moderne de pouvoir dire les choses sans les affecter, en ne faisant que les relater, va peut-être d'ailleurs de pair avec la prétention moderne à la liberté individuelle : on se perçoit comme autonome vis-à-vis du monde social comme on perçoit sa parole comme autonome de la langue et les signifiants de notre énonciation comme absolument détachés de leurs signifiés (et de la façon dont ils les impactent).

Je viens de montrer le lien entre la conception dominante du langage, héritière de F. de Saussure et de N. Chomsky et le projet politique qu'elle pouvait servir aujourd'hui et sur lequel je reviendrai en II.II (le libéralisme). On a vu que cette conception du langage tendait à suggérer la possibilité humaine d'accéder de manière transparente à des vérités, soit de construire des « *discours vrais* » au sens de fidèles à la réalité. Il s'agit désormais de questionner le lien entre cette conception du langage et la science en ce qu'elle rejoint la possibilité de la coupure épistémologique chez des auteurs comme L. Althusser et P. Bourdieu, et de proposer une autre conception de cette relation entre langage et vérité qui soit plus adaptée à ma perspective.

I.II.III Langage scientifique et pluriréalisme

On a vu précédemment que chez P. Bourdieu et L. Althusser, la science (donc le discours scientifique) était absolument distinguée (même si difficilement et avec des méthodes très exigeantes) de « *l'idéologie* », des « *idéologies* », du « *préconstruit* » et du « *sens commun* ». Cette approche de la science, et donc du langage scientifique, tend à rejoindre la conception

dominante du langage, précédemment évoquée (comme moyen de communication irénique et délibératif qui peut permettre absolument le simple « *échange d'informations* », etc.) et qu'elle s'éloigne donc radicalement de celle qui est proposée ici.

Plutôt qu'une conception du langage scientifique comme producteur potentiel de vérités absolues, sans dialogisme, sans idéologie, en rupture avec « *le sens commun* » et sans impact social ni performativité, seulement énonciateur de vérités informatives sur les objets sociaux qu'il étudie, il s'agit plutôt pour moi, ici, d'appliquer la conception matérialiste du langage précédemment évoquée à la pratique scientifique. Il s'agit donc de concevoir et d'assumer le langage scientifique lui aussi comme processus social contribuant aux rapports sociaux, toujours produit et producteur des réalités idéologiques que nos sociétés « *respirent* », et nécessairement performatif, et de considérer cette réalité dans ladite pratique scientifique. Autrement dit, il s'agit d'appliquer méthodiquement la conception du langage développé précédemment à l'exercice même de la science, et d'accepter dès lors que le discours scientifique ne puisse plus être distingué absolument des autres discours en ce qu'il est fait du même matériau vivant, fluide, expérimental et incertain.

La conception du langage que j'ai esquissée jusqu'ici et son rapport avec la question de l'idéologie rapprochent alors plus volontiers mon travail de la prudence scientifique de J-M Berthelot, pour qui « *l'épistémologie moderne détruit simultanément et radicalement aussi bien le mythe d'une réalité accessible extra-linguistiquement, que celui d'une réalité associée à un langage privilégié* » (Berthelot, 1996 : 14-15). En s'inspirant notamment de la réflexion épistémologique de F. Lyotard sur ce que ce dernier appelle « *la condition postmoderne* » (Lyotard, 1978), J-M. Berthelot considère que fondamentalement, « *un énoncé scientifique n'est rien d'autre que le point de vue sur l'objet d'une langue déterminée, et sa validité revendiquée que l'adéquation aux critères de validité et de fausseté que cette langue promet* » (Berthelot, 1996 : 15). S'il y a bien « *du métalinguistique* » puisque « *le langage (...) se reproduit à l'intérieur de lui-même* » (Authier-Revuz, 2003 : 67-96), ce qui rejoint la capacité d'auto-interpellation des sujets déjà évoquée, dont la réflexivité scientifique n'est que la continuation systématisée dans des méthodes élaborées sous contraintes, il n'y a en revanche jamais, ni pour les sujets « *scientifiques* » ni pour les sujets « *non-scientifiques* », de « *métalangage* » absolu. Partant de là, plutôt que de se perdre en considérations métaphysiques, J-M. Berthelot choisit d'étudier concrètement et aussi rationnellement que possible la pratique scientifique, dont j'ai évoqué les contraintes précédemment. La question centrale qu'il pose est alors la suivante :

Est-il possible, en deçà ou à l'interstice des règles formelles du (ou) des langage(s) constitutifs d'une discipline, et au-delà des conditions d'indexicalité propres à tout discours, de cerner le mode de constitution d'une analyse, comme travail par lequel un problème est construit, transformé en opérations de recherche, en comptes rendus d'expériences, en démonstrations, ou, en d'autres termes, comme travail par lequel s'affirme légitime de (...) substituer une zone d'ombre par une description raisonnée ? (Berthelot, 1996 : 16)

Je ne développerai pas ici l'entièreté de son propos, qui me semble particulièrement pertinent pour l'épistémologie des sciences du langage, mais je me concentrerai sur un aspect précis de son travail, celui qu'il propose autour de la pluralité des langages de la recherche en sciences sociales. Évidemment, on le sait en sociolinguistique, le découpage de différentes formes langagières est toujours un exercice subjectif et sert toujours un propos particulier. C'est ainsi le cas de la proposition de J-M. Berthelot qui distingue d'un côté un découpage des langages distincts auxquels se confronte tous chercheurs en sciences sociales (Berthelot, 1996 : 21-38), et d'autre part, un découpage parmi la pluralité des « *schèmes d'interprétation* » (Berthelot, 1996 : 79) parmi les courants scientifiques. Plus concrètement, il distingue ainsi, d'abord :

- les « *langages de donation* » (Berthelot, 1996 : 21-25), c'est-à-dire la matière langagière à partir de laquelle le/la chercheur/euse travaille (transcriptions d'entretiens, écrits de toutes sortes) ;
- les « *langages d'analyse* » (Berthelot, 1996 : 26-32) qui sont la traduction des premiers dans les catégories analytiques reconnues au sein d'une discipline ou d'un champ scientifique. Il s'agit d'une mise en cohérence de la diversité des langages de donation, d'un « *lissage* » (Berthelot, 1996 : 32) et d'une reconstruction du récit (établissement de mesures, de significations, d'évènements, de structures) ;
- et les « *langages d'exposition* » (Berthelot, 1996 : 33-38) qui consistent en une mise en cohérence d'abord cognitive et argumentative pour donner de la signification au propos (c'est le langage utilisé de façon dominante dans cette thèse, du moins je l'espère !).

Pour J-M. Berthelot, ces trois langages sont sous-tendus et articulés par un quatrième, sous-jacent, qui supporte l'ensemble : le « *langage d'interprétation* » (Berthelot, 1996 : 43). Dès lors, l'exposition que constitue la présente thèse, par exemple, est conditionnée par des choix logiques et cognitifs de mises en relations d'éléments présélectionnés. Elle ne renvoie donc évidemment pas à une « *vérité* » au sens de signification intégrée aux énoncés qui reflèteraient fidèlement le réel, mais une construction en quête perpétuelle de cohérence. Pour J-M.

Berthelot, considérant la diversité des langages possibles, l'entreprise analytique n'est plus « *une simple remontée du chemin : elle devient un pari sur la pertinence d'un langage* » (Berthelot, 1996 : 39) : « *Ce qui empêche l'errance, ou en tout cas le contrôle, ce qui rend possible le bilan, ce qui suscite la problématique, ce qui préside aux investigations, ce qui construit les données d'analyse, ce vecteur épistémologique, en lequel nous avons vu d'abord une activité analytique, est simultanément l'anticipation d'une structure interprétative* » (Ibid.).

Dès le début du travail de recherche et tout au long de celui-ci se constitue ainsi de façon sous-jacente un langage d'interprétation qui cherche continuellement sa mise en cohérence logique. Le langage d'interprétation fait ainsi le « *bilan cognitif* » du langage de donation, il détermine le « *plan d'investigation* » du langage d'analyse, puis il organise la « *construction intégrative* » du langage d'exposition (Berthelot, 1996 : 43). La science semble donc s'être construite avec ce postulat de monisme ontologique d'abord, puis de monisme interprétatif et scientifique qui présuppose toujours l'unicité et la cohérence du travail de recherche ensuite. Cette exigence interprétative du réel rejoint la conception grecque de la vérité pour laquelle cette dernière « *se confond aussi avec l'ordre, tant dans sa mesure cosmique que politique [et pour laquelle] [l]a beauté rhétorique contribue à la valeur de vérité du discours* » (Barrau, 2016 : 22).

Si le présent travail s'inscrivait absolument dans une perspective moniste, j'opposerais nécessairement la méthode structuraliste et la méthode dialectique en cherchant à montrer laquelle est la plus rigoureuse et laquelle s'approche le plus de la vérité. Je postule plutôt ici que les schèmes interprétatifs qui sous-tendent les deux approches produisent des vérités différentes sur des éléments de réalités envisagés différemment dans des perspectives différentes. Les deux peuvent dialoguer et entrer en conflit si cela est fructueux, mais dans cette perspective, mon objectif n'est pas de convaincre qui que ce soit de la supériorité absolue du marxisme ou de la méthode dialectique sur d'autres approches, simplement d'exposer, de mobiliser et de partager avec qui voudra ce qui me semble le plus pertinent, stimulant et surtout, utile à ma recherche et à ses impacts potentiels.

Le deuxième découpage opéré par J-M. Berthelot porte précisément sur cette pluralité des types de langages d'interprétation qu'il distingue alors en « *schèmes d'interprétation* » : le « *schème causal* », le « *schème fonctionnel* », le « *schème structural* », le « *schème herméneutique* », le « *schème actanciel* » et le « *schème dialectique* » (Berthelot, 1996 : 79-

81). Ceux-ci, que nous ne détaillerons pas ici, semblent se retrouver selon lui dans toute l'histoire des sciences et tous les chercheurs piochent plus ou moins parmi eux, de façon corrélée et avec certaines dominantes (Berthelot, 1996 : 81). J'ai déjà évoqué comment je me situais par rapport à eux en opposant, pour la réflexion, l'approche structuraliste et l'approche dialectique (de l'idéologie, du langage et des langues, et de la science elle-même) et en montrant pourquoi la seconde était la plus cohérente avec mon approche et mes disciplines d'ancrage, mais surtout avec la perspective de l'action chère à la sociolinguistique prioritaire¹⁸.

On retrouve cette même intuition sur la pluralité des langages logiques de la science, tous prétendant légitimement à la vérité, chez A. Barrau, qui, considérant la science comme une construction sous contrainte, et les théories, en tant que produits empiriques, comme autant de réponses potentiellement et partiellement vraies à des questions subjectives, affirme ceci :

Le chemin critique est étroit. Les énoncés scientifiques ne sont ni de pures constructions sociales ni des mises en lumière du monde en lui-même. Ils ne sont ni la simple expression des souhaits ou des désirs des chercheurs qui les proposent, ni la présentation de la Vérité de l'Univers. Ils sont, je crois, des constructions sous contrainte. Le choix des manières de composer avec le réel est contractuel et humain. Il est contingent, il pourrait ne pas être ou être autre. Mais les réponses que 'le réel', ou ce qui en tient lieu, prodigue au sein d'une modalité choisie sont, quant à elles, essentiellement universelles et objectives (Barrau, 2016: 39).

Il évoque alors la notion intéressante de « pluriréalisme » (Barrau, 2016 : 88) qui sous-tend qu'il existe nécessairement une pluralité de discours potentiellement vrais sur le monde, selon des angles et modalités différentes, dont une pluralité de discours scientifiques rigoureux. Il existe ainsi une multitude de réponses différentes à des questions différemment (et toujours subjectivement) posées sur les mêmes objets, quand bien même elles semblent

¹⁸ Chez J-M. Berthelot, « (...) [le schème structurel] se donne comme objet la loi de composition formelle d'un ensemble d'éléments fonctionnant comme signes d'un code. (...) Le phénomène étudié prend alors sens comme élément d'un système structuré (...) comme un code (...) Il implique (...) que le phénomène X soit ramené à un nombre limité d'items, mutuellement exclusifs, et rigoureusement déterminables dans des relations d'alternatives synchroniques et de compossibilités séquentielles » (Berthelot, 1996 : 80). Quant à lui « Le schème dialectique (...) est à l'œuvre chaque fois qu'un processus, une histoire ne sont pas pensés comme une succession d'événements discrets, mais comme le déploiement temporel d'une forme ou d'un système mus par une tension, une contradiction interne. Le phénomène X sera alors conçu comme la résultante de cette contradiction que l'analyste s'efforcera de retrouver (...). Si la direction longitudinale est ici clairement privilégiée, il ne s'agit cependant pas de construire des séquences de faits, mais de repérer une structure antagonique, un rapport d'opposition fondamental tels qu'une succession d'états, de phases, de périodes, de crises et de ruptures puisse être rendue intelligible » (Berthelot, 1996 : 80-81).

contradictoires, ce qui rejoint simultanément la possibilité de discours métalinguistiques, lucides et raisonnés et l'impossibilité d'un métalangage absolu. A. Barrau note à ce propos les différences de langages normatifs qui existent jusque dans les règles évaluatives des comités scientifiques en sciences physiques, qui diffèrent d'une université à l'autre. La vérité construite par les disciplines scientifiques, dans leur quête de cohérence interne, semble ainsi être le produit langagier de contraintes sociales et historiques, au moins autant qu'une description des objets qu'elles observent selon les angles et modalités ainsi déterminées. Comme le remarque M. Foucault,

[i]l se peut toujours qu'on dise le vrai dans l'espace d'une extériorité sauvage ; mais on n'est dans le vrai qu'en obéissant aux règles d'une "police" discursive qu'on doit réactiver en chacun de ses discours. La discipline est un principe de contrôle de la production du discours. Elle lui fixe des limites par le jeu d'une identité qui a la forme d'une réactualisation permanente des règles (Foucault, 2016 : 37-38).

Dès lors, que s'agit-il pour moi de construire ? Dans quelle perspective s'inscrit le choix de mes constructions scientifiques ? Si les théories de L. Althusser et d'H. Lefebvre, de P. Bourdieu et de L. Sève sont toutes fiables à mes yeux – en ce qu'elles permettent de saisir de façon rigoureuse, argumentée certaines tendances de la réalité – et mêmes qu'elles sont toutes extrêmement puissantes intellectuellement – en ce que ce qu'elles en saisissent est inédit et intellectuellement vertueux –, comment et pourquoi choisir de s'inscrire dans l'une ou plutôt dans l'autre ? Pourquoi choisir la méthode dialectique telle que je l'ai envisagée précédemment ? J'ai évidemment évoqué la cohérence et la pertinence de celle-ci pour la sociolinguistique urbaine, mais il y a une autre raison qui rejoint ma théorisation du langage et qui a quelque chose à voir avec le problème de l'éthique, de la justice et du politique en sciences sociales. La raison qui me fait ainsi adopter le matérialisme dialectique est certes la pertinence apparente qu'il nous donne à voir, mais elle est aussi la correspondance entre ce qu'il postule, mes ancrages disciplinaires, mes propres postures morales et le rôle que je voudrais leur voir jouer. Aucun des auteurs cités précédemment ne décrit en effet telle quelle la réalité : tous construisent des énoncés, tous proposent des « *manières de faire des mondes* » (Goodman, 2006) qui sont pour eux conjonctuellement pertinents et qui constituent les « *'meilleure[s]' explication[s] disponible[s]* » (Barrau, 2016 : 32) dans ces conjonctures. Leurs travaux partagent tous cependant la veille loi tacite qui a toujours fondamentalement appuyé le processus de production de connaissance – au moins dans la façon de poser des questions – sur des postulats moraux, et malgré la volonté dominante de distinguer science et

morale, force est de constater que les choses sont nécessairement plus complexes, en particulier en sciences sociales où l'on souhaite généralement que les vérités produites par la recherche servent des postures éthiques, qu'elles soient explicitement formulées ou non (ne serait-ce que la paix sociale, la justice, l'égalité, le bonheur, le développement, la vérité elle-même face aux mensonges¹⁹, etc.). On verra ainsi que l'un des reproches que fait L. Boltanski à la sociologie de la domination de P. Bourdieu est son rapport trop implicite à la question de la justice et à sa conception de celle-ci, pourtant nécessairement centrale dans ses axiomes critiques. Nous verrons aussi que la production de discours de connaissances étant non seulement un produit social, mais aussi un producteur du monde social, tant la nature de cette production que la stratégie discursive de la recherche doivent être questionnées.

I.II.IV Science, éthique, politique, praxis

En m'appuyant sur une critique sociolinguistique de la conception dominante du langage chez F. de Saussure et N. Chomsky, j'ai montré dans les sous-parties précédentes que les langages scientifiques étaient, comme toutes les autres formes du langage humain, à la fois produits et producteurs des réalités sociales, nécessairement chargés d'idéologie et que même si leur rôle et la méthode qui les animait les poussaient à produire des discours de vérité les plus lucides, cohérents, explicites, discutés et vérifiés que possibles, ils n'en restaient pas moins de ce fait incapables de rendre compte absolument des réalités qu'ils observaient. J'ai alors évoqué les modalités de construction langagière du discours scientifique, la pluralité des schèmes d'interprétation qui le sous-tendait, soit la question du « pluriréalisme », puis la problématique de la justification du choix opéré qui privilégiait dans mon travail la méthode dialectique (à la méthode structuraliste en particulier). C'est donc à justifier le choix de cette méthode non plus seulement théoriquement, mais aussi éthiquement et politiquement puis à en tirer les conséquences épistémologiques et pratiques qu'il s'agit de s'atteler ici.

J'ai précédemment évoqué l'idée d'A. Gramsci selon laquelle, aussi rationnelles soient elles, les postures intellectuelles sont toujours contingentes et significatives des conjonctures sociohistoriques d'où elles émanent, elles sont donc toujours idéologiques, et je prenais alors

¹⁹ Même un philosophe analytique comme P. Engel considère qu'il doit y avoir une éthique intellectuelle minimale, qu'il associe centralement à l'idée de vérité : « [s']il y a une éthique intellectuelle, elle relève plutôt de l'idée, exprimée par Cavaillès, selon laquelle "la morale c'est la rectitude du raisonnement", et de l'attitude de son élève Canguilhem pour qui les fautes de logique sont à considérer plus ou moins comme des fautes de morale » (Engel, 2019 : 21).

l'exemple du déclin du marxisme dans l'analyse du discours à partir de la fin des années 1970. A. Gramsci dirait peut-être que les discours scientifiques en sciences sociales contribuent toujours à l'hégémonie d'une classe ou d'une autre, d'une fraction de classe ou d'une autre et que nous sommes tous des intellectuels organiques. Dès lors, il vaut mieux savoir pour qui l'on produit notre discours et à quelle fin.

Dans sa démarche dialectique, H. Lefebvre insiste régulièrement de son côté, à la fois sur l'incomplétude de la théorie, en particulier en sciences sociales, à la fois sur le potentiel de transformation du monde social par lui-même (dont pour lui, les sciences sociales constituent une partie spécifique, mais pas une avant-garde autonome). Pour lui, comme tout le reste, les sciences sociales sont un produit sociohistorique, héritier de la division du travail et participant nécessairement, au moins partiellement, dans la fonction objective qui est la leur, à l'idéologie : « *[l']idéologie, produit de la division du travail (et notamment de la division hiérarchisée et institutionnalisée entre travail manuel et travail intellectuel) (...), ne peut que dissimuler la totalité* » (Lefebvre, 1975 : 210). Et dans cette totalité dissimulée, les intellectuels constituent un groupe restreint de « *producteurs de re-présentations, au sein de la division du travail* » (Lefebvre, 1975 : 211). Ainsi, les sciences sociales constituent pour l'essentiel la partie théorique – séparée par la conjoncture, donc incomplète et spéculative – de la connaissance du monde social, cette connaissance se construisant fondamentalement dans la praxis : « *la connaissance théorique ne se sépare pas de la praxis. Elle en est partie intégrante.* ». Dès lors pour H. Lefebvre, « *[l]es sciences de l'Homme sont, toutes, parcellaires [même si] chacune d'elles se veut totale – ou totalisante* » (Lefebvre, 1975 : 142) et

[s]i l'on passe au-dessus de ces considérations, on parvient à une théorie unitaire de la 'science', à un système théorique prématurément unifié. Cette systématisation se veut rigoureuse. Elle n'est que dogmatique. Elle sous-estime la relativité de la connaissance en mettant l'accent sur le système. Elle laisse de côté la situation réelle la connaissance : la division du travail, techniquement et socialement (institutionnellement) dans la connaissance scientifique. On définit alors un 'champ' scientifique en opposition au 'système thématique d'un champ idéologique', c'est-à-dire une structure systématisée à côté d'une autre structure systématisée (Lefebvre, 1975 : 143).

Dans cette perspective, la sociolinguistique urbaine, si elle se considère comme prioritaire, consciente d'être engagée, consciente que « *[l]e non-engagement est (...) illusoire, et le chercheur ou l'universitaire qui voudrait s'isoler dans son laboratoire ou son université*

participerait quand même au cours du monde et aurait, malgré ses intentions explicites, une responsabilité par rapport à lui » (Bensaïd & Corcuff, 1998 : 19), a tout intérêt à relativiser le potentiel théorique de son travail (au sens de la production supposément autonome de vérités à « appliquer ») pour mieux jouer son rôle politique : elle produit une connaissance parcellaire, conjoncturelle, temporaire, mais qui doit s'ajuster à la transformation sociale qu'elle vise, car c'est cette dernière qui est productrice de connaissances, c'est-à-dire de vérités qui soient susceptibles d'agir sur le réel parce qu'elles disent quelque chose de lui et en lui, de façon matérielle et praxique et non idéelle et théorique. Je rejoins ici la pensée marxiste :

Pour Marx, réel et rationnel sont deux ordres différents, deux sphères qui ne peuvent jamais se superposer. À la différence de l'unité hégélienne qui résulte du mouvement même du concept, la seule unité possible de la pensée et du réel est, pour Marx, une unité pratique, une unité qui est effective dans l'action par laquelle les hommes transforment le monde et se transforment eux-mêmes (Collin, 1996 : 82).

C'est en ce sens, et bien sûr à mon échelle modeste, que j'entends la perspective critique de la sociolinguistique urbaine prioritaire en tant que science « militante » et pour laquelle, dès lors, « [l]a critique est essentielle à [la] production [du concept, de la « vérité » du mouvement réel de l'histoire] : comme elle ne se place pas dans un lieu neutre de l'observateur détaché, mais « im Handgemenge » - 'dans la mêlée' - elle cesse d'être une théorie et devient une partie de l'histoire réelle, de la pensée-praxis » (Frosini, 2019 : 69).

Dans cette perspective gramscienne, elle doit pour cela « échapper à son universalité formelle, catégorique pour se découvrir non pas comme 'tout', mais comme 'partie en question', et qui, précisément parce qu'elle est partielle, peut formuler sa propre coappartenance non spéculative avec la politique réelle » (Frosini, 2019 : 165).

Il s'agit ainsi d'ouvrir une perspective particulière vis-à-vis du politique : la priorité n'est pas de produire une science vraie (du moins au sens de fidélité sémantique du discours théorique au réel) même s'il est aussi nécessaire de tendre vers cet idéal, mais d'abord de produire une science lucide, raisonnable et pertinente, au service de l'action juste (au sens d'ajustement à une conjoncture) et au service d'une cause (d'un groupe social particulier, aussi large soit-il). Il ne s'agit pas, à nouveau, de relativisme ni de nihilisme, mais au contraire de la méthode la plus pertinente pour produire de la connaissance. Si cette posture n'est pas forcément originale dans notre discipline, les conséquences qu'elle devrait impliquer ne sont pas

toujours explicitées. Pour moi, la production de connaissance théorique doit ainsi s'adapter à la conjoncture rencontrée par le chercheur, entre contrainte scientifique de vérité, et contrainte politique de justice, les deux étant toujours complémentaires et, à nouveau, aussi nécessaires qu'aporiques :

Le fondement et plus encore le contenu de l'objectivité scientifique sont sociaux (donc relatifs jusqu'à un certain point de vue). Dire que la science est objective, c'est dire que la science fait partie de la praxis. Tel secteur de la connaissance ne se développe que s'il sert les besoins et les intérêts d'un groupe social déterminé et assez vaste (classe ou fraction de classe, pays, régime social et politique) même si les fondements théoriques sont établis depuis longtemps (Lefebvre, 1997 : 243-244).

Il faut donc assumer que quand bien même le chercheur a une position, une expertise, des outils et des compétences scientifiques particulières, et qu'il s'agit de mettre ceux-ci au service des premiers concernés, la conception du langage que j'ai proposée jusqu'ici m'enjoint à assumer d'être ancrés idéologiquement dans le réel, toujours nécessairement pris, dans une certaine mesure, dans des contradictions et des antagonismes, avec mes interlocuteurs, sujets et partenaires de recherche : « *[l]a relation entre l'idéologie et la vérité doit donc se développer dans l'idéologie, dans la praxis comme un terrain ouvert et traversé par l'antagonisme* » (Frosini, 2019 : 166).

On le voit, ce postulat ne change pas seulement la posture théorique, mais aussi, radicalement, le rapport au « terrain » et à la méthode à adopter. Dans cette perspective en effet, la praxis est centrale dans la production de connaissance, c'est-à-dire dans la jonction du réel et du discours de vérité, et la théorie scientifique n'est qu'une étape et un élément partiel et méthodique au service de celle-ci, comme dans le rapport qu'entretiennent H. Lefebvre et K. Marx à la « *praxis révolutionnaire* » :

Le lien entre le concept et l'idéologie ne se rompt jamais contrairement à ce qu'affirme L. Althusser, qui attribue à Marx et à lui-même cette coupure absolue. L'élimination de l'idéologie par la critique radicale recommence perpétuellement et se poursuit au cours de l'élaboration conceptuelle. Après coup, on retrouve, jusque dans les concepts qui semblaient purifiés et décantés, les traces de l'idéologie. (...) Marx a voulu détruire les idéologies par la critique radicale, mais cette radicalité n'était que le côté théorique de la praxis révolutionnaire. Seule la praxis révolutionnaire permet la critique qui permet, elle-même, le triage entre le concept et l'idéologie, dont la séparation complète ne pourrait s'accomplir qu'à la limite (Lefebvre, 1975 : 153).

Dans la perspective marxiste, le dépassement de l'idéologie – si tant est qu'il puisse être une possibilité réelle et pas un simple prétexte méthodologique – ne pourrait passer que par la transformation sociale radicale et certainement pas par une coupure épistémologique dans la seule théorie. Et c'est dans cette même perspective épistémopolitique que je souhaite ici ancrer mon projet, parce que c'est celle qui correspond à mon éthique vis-à-vis des sujets-partenaires de la recherche dans une perspective « *prioritaire* » (ou « politique », assumée comme « engagée ») mais aussi plus simplement parce que c'est la plus cohérente avec la conception du langage que j'ai proposé, qui n'est pas seulement irénique (considérant le langage comme le produit d'un comportement rationnel et d'une volonté d'intercompréhension), mais aussi et surtout agonistique (relatif à la lutte pour la vie et traversé de contradictions et donc de mécompréhensions nécessaires et de conflits) (Lecerle 2004 : 70; Lecerle, 2019 : 77), réalité qui ne peut dès lors pas concerner uniquement le langage « ordinaire » des « agents sociaux » conditionnés, mais aussi les différentes formes du langage scientifique. Il faut donc assumer que les pratiques scientifiques du langage, à la fois,

- soient produites par des contextes sociohistoriques qu'on ne peut jamais absolument objectiver, ce qui nous invite effectivement au doute radical et un certain relativisme quant à la portée de nos connaissances ;
- enjoignent également le chercheur, par conséquent, à l'engagement assumé dans la praxis, engagement qui est à même d'aider le chercheur à produire des connaissances « justes » (au sens de justesse, d'ajustement) ;
- soient (re)productrices ou transformatrices du monde social, car non seulement les langages scientifiques ne relatent pas le réel mais ils ne relatent pas même seulement les conditions de sa production : ils agissent nécessairement sur lui, soit en reproduisant tendanciellement les structures qui le conditionnent, soit en les transformant. Il s'agit donc d'être aussi conscient que possible de cette production dans la manière dont se forment les langages scientifiques.

C'est dans cette même perspective épistémologique que J. Rancière critique les approches structuralistes, surplombantes et déterministes de L. Althusser et de P. Bourdieu (et plus largement d'un certain marxisme) et leurs lois sociales qui semblent tellement implacables. Il ne s'agit alors pas seulement pour lui de poser la question de ce que ces discours scientifiques (ou à prétention scientifique) disent, mais surtout de ce qu'ils font. Ainsi, son ouvrage, déjà évoqué, « *Le philosophe et ses pauvres* »

se propose (...) de montrer comment les formes de la science sociale qui prétend démasquer la domination en consacrent le plus vieil axiome, celui qui commande aux dominés de demeurer à leur place, car celle-là seule convient à leur manière d'être, et de rester fidèles à leur manière d'être, car celle-là seule est appropriée à la place qu'ils occupent. Il fallait pour cela montrer comment même le renversement marxiste du ciel platonicien des idées en avait confirmé la logique la plus profonde, en inscrivant la vérité sur le corps même des prolétaires pour mieux préserver aux savants le privilège de l'y déchiffrer (Rancière, 2010 : VII-VIII).

Autrement dit, pour moi, les langages scientifiques de L. Althusser et de P. Bourdieu, parmi d'autres, n'ont pas pour défaut de donner une image « biaisée » de la réalité sociale (puisque je considère qu'il n'y en a pas d'image « fidèle »), au sens ici d'exagérément déterministe, mais plutôt de contribuer discursivement à la reproduction de cette image plutôt qu'à la construction d'une autre (ou d'autres possibles), tout aussi valable scientifiquement mais moins désespérante et plus propice à construire la critique qu'elle appelle de ses vœux, c'est-à-dire la transformation sociale elle-même.

Outre le problème éventuel que posent les langages scientifiques structuralistes à la relation même entre le chercheur et ses partenaires, au déroulement du travail de recherche et à la possibilité même de la transformation sociale, sur lesquels je vais revenir, on voit donc qu'ils ont aussi pour défaut la nature de leur performativité et la non-considération des recherches concernées pour celle-ci. Dès lors qu'on s'inscrit à l'inverse dans une conception matérialiste du langage scientifique, qu'on le conçoit lui aussi comme toujours parti prenant et parti pris, dès lors que l'on considère, comme le dit M. Foucault qu'« [i]l faut concevoir le discours comme une violence que nous faisons aux choses, en tout cas comme une pratique que nous leur imposons » (Foucault, 2016 : 55), il convient alors de construire le langage scientifique par et pour la pratique afin d'atténuer autant que possible cette violence et surtout de la diriger éthiquement. Ainsi, la question éthique dans la présente recherche ne concerne pas seulement les postures tenues dans le contenu des énoncés mais la tentative perpétuelle de maîtriser autant que possible les effets de ce que l'on dit et écrit sur la possibilité de la transformation sociale, de l'émancipation, etc. On verra ainsi qu'il ne s'agit donc pas seulement de déclarer une posture de justice (dans la lignée de la justice spatiale et linguistique dont je vais esquisser une théorisation), humaniste (face à l'antihumanisme althussérien), et radicalement démocratique (dans la lignée de la méthode de l'égalité de J. Rancière sur laquelle je vais revenir), il s'agit, idéalement mais pratiquement, d'apprendre à écrire et à parler de façon à produire de la justice, de l'égalité et de la démocratie, c'est-à-dire, comme dans l'analyse du discours, en considérant que le sens de l'énoncé n'est jamais dans cet énoncé mais toujours

dans la conjoncture intermédiaire de ses conditions de production, de diffusion, de réception, des acteurs en présence, du moment, du lieu, etc., et dès lors, de ce que l'énoncé produit. On rejoint alors à la fois la conception marxiste de la science comme praxis, à la fois, en partie, celle attribuée aux poètes grecques du VI^e siècle par M. Foucault, où la vérité d'un énoncé ne se vérifie pas par sa supposée fidélité au réel mais par son effet productif sur celui-ci, et par ce que cet effet nous dit de ce réel.

Cette idée rejoint aussi le concept de « *mots d'ordre* » de G. Deleuze et F. Guattari pour qui l'énonciation « (...) *n'a pas pour objet la transmission d'une information mais la communication d'une force* » (Lecerle, 2019 : 135). Pour eux, « [*l']unité élémentaire du langage – l'énoncé –, c'est le mot d'ordre* » (Deleuze & Guattari, 2009 : 95). Le terme évoque alors

non pas une catégorie particulière d'énoncés explicites (par exemple à l'impératif), mais le rapport de tout mot ou tout énoncé avec des présupposés implicites, c'est-à-dire avec des actes de parole qui s'accomplissent dans l'énoncé, et ne peuvent s'accomplir qu'en lui. Les mots d'ordre ne renvoient donc pas seulement à des commandements, mais à tous les actes qui sont liés à des énoncés par une "obligation sociale". Il n'y a pas d'énoncé qui ne présente ce lien, directement ou indirectement. Une question, une promesse, sont des mots d'ordre. Le langage ne peut se définir que par l'ensemble des mots d'ordre, présupposés implicites ou actes de parole, en cours dans une langue à un moment donné (Deleuze & Guattari, 2009: 100).

Le concept de « *mot d'ordre* » dont il s'agit de s'inspirer dans mon écriture scientifique doit donc inciter à ne pas considérer celle-ci comme le support d'une transmission d'informations par le chercheur mais comme la communication d'une force, celle de la praxis à laquelle contribue la recherche, qui devrait donc idéalement relater la dynamique du terrain – de son contexte socio-historico-géographique aux postures critiques et conceptions de la justice de ses acteurs –, en l'occurrence la dynamique contemporaine de l'organisation communautaire à l'échelle d'un arrondissement de Montréal.

Pour J-J. Lecerle, le mot d'ordre, considéré comme un type d'énonciation à construire, c'est-à-dire une stratégie discursive qui considère la matérialité du langage dans sa construction énonciative, doit être efficace, autorisé, et collectif (Lecerle, 2019 : 145). Il est alors

un concentré d'analyse, c'est-à-dire tout autre chose qu'un simple reflet de la doxa, qui énonce ce que l'idéologie dominante suggère aux individus qu'ils doivent et veulent entendre. Le mot d'ordre identifie les caractéristiques de la conjoncture, il tranche entre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, sur la base d'une analyse concrète (...). Parce qu'il est un concentré d'analyse, le mot

d'ordre est juste. Il nomme la conjoncture, c'est-à-dire la situation politique. (...) Il n'est pas seulement juste, il est ajusté, c'est-à-dire capable de nommer non seulement la conjoncture mais son moment. (...) Mais le mot d'ordre n'est pas seulement juste et ajusté. Il est aussi et c'est là sans doute le plus important, vrai. Le mot d'ordre ne se contente pas de persuader et pousser les masses à l'action : il leur dit la vérité de la situation. (...) Le mot d'ordre dit la vérité aux masses (...) parce qu'il n'est pas seulement ajustement tactique au moment de la conjoncture, mais vérité stratégique qui dépend des principes scientifiques du matérialisme historique. (...) Le mot d'ordre, tactiquement ajusté, est stratégiquement vrai (Leceracle, 2019 : 146).

Ce dernier concept de mot d'ordre illustre bien le lien entre l'idée de vérité et les langages scientifiques que devrait chercher à construire la recherche en sciences sociales, en particulier lorsqu'elle se présente comme prioritaire. Construire de tels mots d'ordre est évidemment un idéal vers lequel tendre et la méthode pour y parvenir reste à construire. La mobilisation du concept sert ici surtout de critique à une conception épistémologique idéaliste, et de proposition à une conception plus adaptée à la présente théorisation du langage.

Par ailleurs et c'est très important dans ma critique du surplomb structuraliste, il faut surtout insister sur le fait que lesdits mots d'ordre sont collectifs, communs, et qu'il ne s'agit évidemment pas pour la recherche de s'accaparer le principe. Il me semble même que mes interlocuteurs – acteurs et organisateurs communautaires – sont particulièrement bien placés – en tant qu'intellectuels organiques eux aussi – pour produire de tels mots d'ordre. Tout comme la connaissance en général, lesdits mots d'ordre doivent s'envisager comme produits par la praxis sociale dont l'analyse scientifique et la théorie ne sont qu'une étape. L'objectif discursif de cette recherche est donc de contribuer, à ma modeste échelle scientifique, à la construction de tels mots d'ordre dans une perspective de proposition et de dialogue aussi démocratique et égalitaire que possible avec les partenaires de la recherche.²⁰

Dans cette perspective méthodologique de l'égalité et du dialogue entre chercheur et partenaires de la recherche, le surplomb structuraliste induit un autre problème. Car là où la rupture épistémologique distingue le scientifique éclairé et les agents conditionnés – les

²⁰ L'une des illustrations de cette prudence à l'endroit des mots d'ordre et de leur caractère nécessairement collectif et démocratique, peut être celle que nous aborderons au chapitre suivant (II.II.IV) avec le « *travail du commun* » cher à P. Nicolas-Le Strat (Nicolas-Le Strat, 2016) qui, de ce point de vue, « *ne prétend pas devenir un mot-manifeste, et certainement pas un mot donneur d'ordre. Il peut s'établir comme un des mots-confluence utiles à nos pratiques d'autonomie. Il peut contribuer, par son apport langagier et conceptuel, à l'agencement des communautés (de pratique, de lutte et d'expérience) dans lesquelles il est susceptible de faire sens et grâce auxquelles il acquerra (peut-être) un peu de sa force critique* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 20).

propos du premier se posant toujours comme s'efforçant d'être dans la science, les seconds étaient systématiquement ramenés à l'idéologie – elle implique ainsi une survalorisation des différences humaines entre le chercheur et ses interlocuteurs. Méthodologiquement, la posture de la rupture exagère perpétuellement les différences entre chercheurs et « *agents* »-objets de la recherche en les réassignant systématiquement à leurs fonctions sociales respectives, en reproduisant systématiquement la division du travail de recherche que j'ai précédemment mise en question, et en reniant toutes possibilités de ressemblances, de rapprochements, de dialogue démocratique, qui constitueraient pourtant autant de supports propices au travail de transformation à construire. On peut dès lors s'interroger, effectivement, sur la possibilité d'une posture critique concrète et transformatrice dans cette perspective.

Dès lors qu'à l'inverse, on considère les différentes formes de langages scientifiques comme appartenant au langage humain, certes singulières, mais pas supérieures, et constituées de la même matière que toutes les autres, c'est-à-dire comme autant de produits de producteurs sociohistoriques, matériels, idéologiques et agonistiques, dès lors que la science n'est plus conçue comme « *l'invraisemblable non-lieu de tous les lieux* » (Rancière, 2010 : 116) mais comme un lieu particulier, produit de la division du travail et ayant un rôle à jouer depuis ce lieu particulier, il faut alors considérer que l'« engagement » de la recherche ne se limite pas à telle ou telle restitution locale et ponctuelle, mais qu'il est d'abord et surtout dans l'appréhension des partenaires du terrain comme des égaux avec des positions sociales et des spécialisations pratiques différentes de celles du chercheur dans la division du travail, et dès lors avec des ancrages idéologiques non pas plus importants mais également différents des miens.

Ainsi, compte tenu de mes postures épistémologiques vis-à-vis du langage, de l'idéologie et du politique, de ma conception de la science et de mon opposition à toute idée de « rupture » ou « coupure » « épistémologiques », et compte tenu de ma considération centrale pour les sujets subjectivés, et donc pour leurs capacités critiques et émancipatrices, je tenterai d'adopter au moment de la méthode (IV) la posture égalitaire et radicalement démocratique de J. Rancière, appelée ailleurs « *la méthode de l'égalité* » (Rancière, 2012) ou le « *pacte intellectuel de la présupposition d'égalité* » (Rancière, 2009 : 253; repris par Nicolas-Le Strat, 2016 : 248), comme pensée de l'émancipation que J. Rancière oppose au postulat radical d'inégalité qu'impose par exemple la rupture épistémologique face à la connaissance :

À cette logique inégalitaire, la pensée de l'émancipation oppose un principe égalitaire défini par deux axiomes : premièrement, l'égalité n'est pas un but à atteindre, elle est un point de départ, une présupposition qui ouvre le champ d'une possible vérification. Deuxièmement, l'intelligence est une. Il n'y a pas l'intelligence du maître et l'intelligence de l'élève, l'intelligence du législateur et celle de l'artisan, etc. Il y a une intelligence qui ne correspond à aucune position dans l'ordre social, qui appartient à n'importe qui en tant qu'intelligence de n'importe qui. L'émancipation veut alors dire : l'affirmation de cette intelligence une et la vérification du potentiel de l'égalité des intelligences (Rancière, 2009 : 218-219).

Ce postulat d'égalité au départ rejoint la critique de la division du travail entre théoriciens et praticiens. Il nous ramène aussi à la possibilité, offerte par l'idée de pluriréalisme, qu'il puisse y avoir une pluralité de postures politiques et de discours critiques qui puissent être utiles, pertinents et légitimes, notamment chez les partenaires de la recherche et que l'ensemble de ceux-ci constituent l'intelligence à mettre collectivement au travail : « *Ça ne veut pas dire que tout le monde est aussi compétent dans tout, mais qu'il y a une distribution différenciée des formes d'investissement d'une intelligence qui est la même pour tous* » (Rancière, 2012 : 204). Et c'est sur celle-ci qu'il s'agit de s'appuyer méthodologiquement, en considérant l'égalité non comme un but, non comme un postulat idéaliste du type « *les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* », mais comme un postulat pratique. Comme l'écrit J. Rancière, « *l'égalité [est] une dynamique et non un but. On ne se rassemble pas pour réaliser l'égalité, on réalise un certain type d'égalité en se rassemblant* » (Rancière, 2012 : 207).

Pour appuyer cette idée, et parallèlement à la considération essentielle pour les compétences intellectuelles et critiques des partenaires de la recherche, il est aussi fondamental de garder à l'esprit que les postures éthiques et politiques du chercheur lui-même et son rapport à la justice sont situés, limités, subjectifs. Ils conditionnent pourtant ses questionnements initiaux tout en étant, comme les autres, des produits sociohistoriques qui ne relèvent absolument pas de la rationalité scientifique, contrairement éventuellement à la réponse qu'il peut leur donner. Cette question doit donc se rouvrir perpétuellement aux conceptions de la justice et aux discours critiques des partenaires de la recherche. Dès lors, la présupposition de l'égalité des intelligences se manifeste à la fois pour moi :

- à l'endroit de l'égalité entre l'intelligence de spécialisation du chercheur pour la théorisation et de celle de l'acteur/organisateur communautaire pour la pratique communautaire, mais aussi des possibilités intellectuelles de dépassement de ces spécialités respectives ;

- à l'endroit du rapport de chacun et de tous à la justice, à la critique, au politique, puisque dès lors qu'on établit qu'il n'y a pas de rationalité aux prémisses des rapports des uns et des autres à la justice, la rationalité et la critique scientifiques devraient idéalement s'appuyer autant que possible sur les sensibilités politiques plurielles, qui formuleraient différemment la demande sociale, et produiraient alors différemment des réponses scientifiques à celle-ci.

Il est évidemment difficile de poser 20 (19 partenaires + moi) questions de recherche différentes, de construire le même objet de 20 manières, et de donner dès lors 20 réponses différentes. Il est tout aussi difficile de mener la recherche de façon absolument collective et intégrée (même si j'envisage pour l'avenir des modalités plus engagées de ce point de vue). Il est donc évident qu'à l'endroit de cette recherche, la parole prioritaire est au chercheur qui organise le travail et son compte-rendu. C'est déjà une première chose que de le considérer. Ensuite, et par conséquent, le postulat qui sera le mien sera de proposer de manière cohérente, explicite et argumentée, mais assumée comme nécessairement subjective et située, ma propre conception de la justice, c'est-à-dire de ce que pourrait-être pour moi une société plus juste à l'endroit des objets qui nous intéressent particulièrement en sociolinguistique urbaine : l'espace, le langage et les langues. À partir de cette posture épistémopolitique, c'est-à-dire à partir de ce que j'ai construit jusqu'ici et de la théorisation de la justice spatiolinguistique que je vais construire par la suite, je pourrais alors, seulement, proposer un travail de recherche critique sur les tendances idéologiques sociales, spatiales, langagières et linguistiques telles qu'elles se manifestent dans la conjoncture qui m'intéressera, et d'après les outils que je mobiliserai pour les étudier, tout en les envisageant comme des processus changeants, des opportunités de transformation, et non comme des « voiles » sur le réel qu'il suffirait pour le chercheur de lever. Il s'agira ensuite pour moi de soumettre cette analyse et ses postulats à mes interlocuteurs dont je tenterai d'intégrer les postures critiques observées lors des entretiens, les conceptions de la justice formulées, les capacités de contre-interpellation qui se manifestent, et tout ce qui fait d'eux des sujets égaux entre eux et à moi, et ce dans la perspective – commune à la sociolinguistique urbaine prioritaire et à l'organisation communautaire – de la production de davantage de justice (et en particulier ici de ce que j'appellerai « justice spatiolinguistique »). À partir de ce double exercice pourra s'engager, je l'espère, un dialogue fructueux, et pourquoi par la construction progressive de mots d'ordre opérationnels pour mes partenaires puis des projets d'actions communautaires éventuellement enrichis.

J'ai d'abord montré dans cette partie la nécessité de considérer le caractère réel, singulièrement rationnel dans sa méthode, et nécessaire, mais inévitablement relatif et subjectif des objets de connaissance produits en sciences sociales. Si les réponses données sont puissantes et pertinentes et construisent des théories significatives à l'endroit des réalités observées, les questions posées par les chercheurs sont quant à elles toujours situées et limitées, traversées de valeurs et d'intérêts et conséquentes de la division du travail de recherche. La connaissance scientifique, produite à partir d'outils très élaborés de théorisation du réel, doit dès lors toujours restée attentive à considérer ses constructions théoriques comme des outils conjoncturels, des étapes nécessaires à la production des connaissances fondamentales, qui sont quant à elles des produits de la praxis sociale, à laquelle la recherche en sciences sociales doit donc s'ajuster. J'ai ensuite questionné la nature des langages scientifiques dont j'ai voulu montrer qu'ils ne pouvaient pas être des miroirs fidèles de la réalité mais qu'ils étaient toujours des constructions sociohistoriques, produites selon des modalités particulières, mises en cohérence rhétoriquement pour réorganiser la complexité plurielle du réel. J'ai alors montré l'importance de considérer centralement, dans la conception scientifique de la vérité, la performativité des énoncés que produisent nos disciplines, à travers le concept de « *mots d'ordre* ». Puis j'ai évoqué, comme critique du surplomb scientifique et de la division du travail de recherche, la possibilité d'ouvrir celle-ci au pluriréalisme et au « *pacte intellectuel de la présupposition d'égalité* » de J. Rancière comme supports pertinents pour ma démarche scientifique.

Avant de développer ma théorisation de la justice spatiolinguistique en sociolinguistique urbaine, il s'agit maintenant de tirer de mes premières considérations – très générales et philosophiques jusqu'ici – pour le langage, l'idéologie et les sujets, et leurs implications sociales, politiques et historiques, un ancrage (inter)disciplinaire général en analyse du discours, discipline-carrefour qui permettra de les considérer dans une perspective scientifique opératoire. Je vais donc présenter la notion de discours et le champ disciplinaire qui lui correspond, en insistant sur les aspects qui me permettront de travailler par la suite à partir de mon ancrage épistémologique et de mes exigences en sociolinguistique urbaine prioritaire.

I.III UN ANCRAGE DISCIPLINAIRE RENOUVELE EN ANALYSE DU DISCOURS : REINTEGRER LE SUJET DANS LA PERSPECTIVE D'UNE SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE PRIORITAIRE

I.III.I Le discours : recours adaptés pour une proposition en sociolinguistique urbaine prioritaire

Dans la proposition de T. Bulot citée en introduction de ce chapitre, T. Bulot insiste sur la relation entre réflexivité et subjectivité, sur le caractère scientifiquement militant de la sociolinguistique urbaine prioritaire, sur la triple nécessité, pour sa construction, d'un travail de théorisation à la fois linguistique, sociale, mais aussi politique, « *car derrière le projet scientifique et social, il y a un modèle de société* » (Bulot, 2009 : 70) et sur la nécessité de ne pas seulement restituer sous forme d'énonciation les recherches réalisées mais de les soumettre à l'évaluation non seulement des pairs mais aussi des partenaires de la recherche (qu'ils soient institutionnels, économiques, associatifs, militants, communautaires, etc.) puis de les accompagner avec ces derniers dans leurs pratiques.

L'ensemble de ces propositions correspondent assez précisément aux conclusions intellectuelles et méthodologiques auxquelles m'ont mené les réflexions épistémologiques précédemment exposées, même si mes formulations diffèrent et que ma conception de ladite sociolinguistique urbaine prioritaire – comme nécessairement marxienne et dialectique – est le produit de ma propre réflexion et n'engage évidemment que moi.

Un autre aspect de la sociolinguistique urbaine telle que l'envisageait T. Bulot, et sur lequel il s'agit davantage de se pencher ici, concerne sa focalisation sur la question du discours car pour interroger corrélativement les groupes sociaux, les langues et les espaces urbains, l'option privilégiée est de considérer ceux-ci d'abord comme des produits sociodiscursifs, c'est-à-dire, même si le terme n'est pas utilisé ici, comme des phénomènes idéologiques. De ce point de vue, T. Bulot considère

(...) une sociolinguistique de l'urbanisation comme une sociolinguistique des discours, et, partant, focalisée sur la mise en mots. Ce qui va être central pour l'étude et l'analyse de la co-variance entre l'espace et la stratification sociolinguistique propre à une communauté sociale donnée sera le discours tenu sur les langues identifiées, localisées, sur les langues et variétés attribuées aux espaces, aux territoires et aux lieux urbains ; ceci pour rendre compte de la diversité des contextualisations. Pour dire les choses autrement, les représentations sociolinguistiques vont jusqu'à diverger radicalement (voir dans ce module supra) entre groupes sociaux, au point que, comme à Rouen, une variété marquée par l'arabe maghrébin sera perçue par les uns comme une forme stigmatisée du français et par les autres comme la norme... la ville de chacun n'est ainsi pas la ville de tous (Bulot, 2013a : 115-116).

Je reviendrai plus précisément sur la sociolinguistique urbaine et la triple relation qu'elle interroge entre ville, langues et groupes sociaux dans le chapitre suivant (II.I) mais nous pouvons déjà relier cette citation avec la conception de l'idéologie précédemment proposée. Nous voyons effectivement ici encore que nos conditions sociales d'existence jouent un rôle fondamental dans nos énonciations (tant à l'endroit des espaces, des langues que des groupes sociaux) et partant, des idéologies qui nous « *interpellent* » et auxquelles nous contribuons. On retrouve l'idée que l'idéologie est à la fois ancrée dans le réel dont elle exprime des enjeux sociaux fondamentaux, mais qu'elle conduit chacun à considérer parler de la même chose – la ville – alors même que chacun en parle à travers le filtre de ses conditions d'existence en son sein, (re)produisant ainsi ses dernières et/ou les transformant et contribuant de ce fait, notamment, aux phénomènes de stigmatisation, de discrimination et de ségrégation (ou pour moi, plus globalement, aux injustices). On peut aussi suggérer ici qu'il n'ait pas de discours absolument vrais sur ladite ville et que sa construction discursive est toujours (inter)subjective. La mise en mots de la ville – c'est-à-dire la ville telle que les sujets peuvent la concevoir - est ainsi toujours idéologique, car à nouveau, le langage est toujours idéologique, c'est-à-dire toujours produit et producteur de la réalité sociale, et toujours situé socialement, historiquement, géographiquement.

La sociolinguistique urbaine rejoint donc mes considérations pour la matérialité du langage et son caractère idéologique, son rôle politique dans les inerties et changements sociaux (et sociolinguistiques, socio-spatiaux...). Elle considère ainsi la ville comme un processus, raison pour laquelle T. Bulot parle ci-dessus de « *sociolinguistique de l'urbanisation* » qu'il associe donc à une « *sociolinguistique des discours* ». Avant de creuser davantage mon ancrage disciplinaire en sociolinguistique urbaine dans le chapitre suivant (II.I), il s'agit donc désormais de théoriser cette dernière notion, déjà évoquée (I.I.I.) de discours (I.III.II), son

ancrage historique dans le marxisme et les problèmes qu'il peut poser (I.III.III), les concepts du champ qui peuvent se révéler utiles pour mon travail (I.III.IV, I.III.V, I.III.VI), puis de conclure en revenant à la question de la réflexivité et de la subjectivité du chercheur, et de leurs implications dans une mobilisation de l'analyse du discours adaptée à la sociolinguistique urbaine prioritaire (I.III.VII).

I.III.II La notion de discours : une appréhension du langage propice à son étude scientifique

Pour définir le discours, on peut commencer par affirmer que si la notion est très polysémique y compris au sein des sciences du langage, son acceptation tendancielle peut rejoindre la conception du langage que j'ai esquissée jusqu'ici, et qu'on peut synthétiser ainsi : « *Il faut penser le langage du point de vue du processus plutôt que celui des "choses" ou des "faits", de l'interaction sociale plutôt que du locuteur individuel, de l'histoire plutôt que de la synchronie, de la totalité plutôt que de l'exclusion ou de la séparation, du rapport de force plutôt que de la coopération irénique* » (Lecerle, 2004 : 132).

Il s'agit donc désormais, à travers le concept de discours, d'appliquer et de rendre opératoire pour la recherche scientifique cette appréhension générale du langage – posée comme critique des conceptions dominantes (ou doxiques) (I.II.III) – via la théorisation du discours ainsi que le champ d'études et « *l'analyse* » du même nom. En effet, l'analyse du discours (désormais AD) s'est progressivement constituée à l'interstice d'une multitude de disciplines, toutes nécessitant d'étudier les phénomènes langagiers de façon plus transversale et fonctionnelle que ne le proposait la linguistique structurale. C'est ce mouvement interdisciplinaire, concrètement intéressé par les questions langagières, qui a constitué le discours comme objet pour sa perspective scientifique. C'est pourquoi je commencerai par étudier le champ de l'AD, comme processus de questionnement du langage, avant – et afin – de définir ma conception de son objet central : le discours.

L'AD est ainsi un courant de recherche qui s'est constitué à l'interstice de la philosophie, de la psychanalyse et de la linguistique, puis de la sociolinguistique, de la sociologie ou des sciences politiques et en fait de toutes les recherches qui ont tenté de problématiser la question du langage comme autre chose qu'un simple moyen de communication au sens d'échange transparent d'informations et de description du réel.

S'il est difficile de délimiter les pensées fondatrices de l'AD de façon concise car « *il s'agit d'un espace de recherche foisonnant et qu'on ne peut rapporter à un lieu d'émergence précis* » (Maingueneau, 2014 : 9), on peut cependant en « *construire une histoire à peu près linéaire (...) si l'on se restreint à certains courants* » (Ibid.). Je l'ai déjà abordé en I.I, le terme d'analyse du discours revient à Z. Harris (Harris, 1969) dont le projet tendrait aujourd'hui à rejoindre ce que propose la linguistique textuelle et dont l'attitude

(...) ressemblait à celle du structuralisme littéraire française des années 1960 qui postulait qu'il fallait commencer par une analyse "immanente" du texte, puis mettre la "structure" ainsi dégagée en correspondance avec une réalité sociohistorique placée hors du texte. Une telle démarche était très éloignée des problématiques actuelles du discours, qui récusent l'opposition même entre un intérieur et un extérieur des textes (Maingueneau, 2014 : 10).

En effet, si l'effort de Z. Harris pour interroger les textes à la lumière de leurs contextes sociaux de production est remarquable, la méthode employée tendait encore à entretenir la dualité entre l'intérieur et l'extérieur de ces derniers. Le discours est aujourd'hui plutôt considéré comme une problématisation singulière du langage lui-même, à étudier dès lors comme fondamentalement intriqué à la réalité sociale qui n'existe pas sans lui, dont il émane, qu'il produit et transforme perpétuellement. Au niveau théorique, la notion de discours a ainsi pour objectif fondamental de questionner systématiquement les dualités entre « *[l]es mots et les choses* » (Foucault, 1966), les signifiants et les signifiés, la parole et la langue, la performance et la compétence, le social et le langagier ou encore l'extérieur et l'intérieur des textes. Il est en cela potentiellement un outil d'analyse dialectique essentiel. Au-delà de ce postulat très général, les différents courants de l'AD sont assez divers et la proximité des travaux théoriques et empiriques autour du « *discours* » ressemble davantage à un « *air de famille* » qu'à « *un noyau de sens qui serait commun à tous les emplois* » (Maingueneau, 2014 : 23).

À la suite de Z. Harris, les différentes problématiques de l'AD ont ainsi émergé, d'après D. Maingueneau (Maingueneau, 2014 : 10-16), entre les universités française, anglaise et américaine à partir des années 1960. Le champ s'est alors progressivement construit entre l'héritage anthropologique de J. J. Gumperz et son ethnographie de la communication, l'ethnométhodologie d'H. Garfinkel en sociologie, l'analyse conversationnelle d'H. Sacks, E. Goffman et les rites d'interaction – que je mobiliserai – et celui du structuralisme dominant en France et sa « *grande année* », 1966, où paraissent « *Les mots et les choses* » de M. Foucault (Foucault, 1990), les « *Ecrits* » de J. Lacan (Lacan, 1966), « *Critique et vérité* » de R. Barthes

(Barthes, 1966), la « *Sémantique structurale* » d'A.J. Greimas (Greimas, 2002) et les « *Problèmes de linguistique générale* » d'E. Benveniste (Benveniste, 1966). L'analyse du discours connaît quant à elle sa grande année française en 1969 avec les parutions de « *L'archéologie du savoir* » (Foucault, 1969), le numéro 13 de la revue *Langage* dirigé par J. Dubois et J. Sumpf (Dubois & Sumpf, 1969) et l'« *Analyse automatique du discours* » de M. Pêcheux (Pêcheux, 1969), auteur que j'ai déjà évoqué, sur lequel je vais revenir (I.III.III) et qui est à l'origine de l'approche structuralo-althussérienne de l'école française d'AD comme projet de dévoilement des idéologies (Maingueneau, 2014 : 10-14). À cette époque, l'AD constitue le plus souvent un projet politique autant que scientifique.

Je l'ai évoqué en I.I.I, L'AD a ensuite évolué (Maingueneau, 2014 : 15-16) vers une approche plus pragmatique du langage sous l'influence de théoriciens américains comme J. Austin (Austin, 1962) puis J. R. Searle (Searle, 1969). Puis elle s'est concentrée sur les genres de discours à partir des théories de l'énonciation et de la linguistique textuelle comme dans les travaux français de P. Charaudeau sur les médias (Charaudeau, 1983, 1995) de S. Moirand sur le discours scientifique (Moirand, 1988) et la presse écrite (Moirand, 2007), ou de D. Maingueneau sur le discours littéraire. (Maingueneau, 1993). Elle s'est aussi davantage intéressée, par la suite, à l'analyse interne des situations d'interactions, notamment avec les outils de l'analyse des conversations (Kerbrat-Orecchioni, 1990, 1992).

Là où en France, l'AD hérite davantage, dans ses origines, d'un ancrage structuralo-marxiste d'inspiration althusséro-lacanienne, et d'une focalisation originelle sur la question des classes sociales, de l'idéologie bourgeoise, etc., pour évoluer vers une considération grandissante pour le sujet et l'énonciation, en Amérique du Nord, l'AD se construit plus tôt dans la double perspective d'une échelle pragmatique plus individuelle qu'en France d'un côté, avec les auteurs déjà cités de l'anthropologie, de l'ethnométhodologie, de l'ethnographie de la communication, etc., mais aussi de la « communauté », du féminisme et du post-colonialisme de l'autre côté, dans la perspective du « poststructuralisme » inspiré de travaux de M. Foucault, J. Derrida, G. Deleuze, J. Baudrillard, etc., et adapté aux enjeux politiques locaux (Cusset, 2005). D. Maingueneau note ainsi sur le sujet l'influence d'E. Laclau, des *Cultural Studies*, de J. Butler et ses études langagières sur le genre (Maingueneau, 2014 : 13), qui avec G.C. Spivak notamment, « *aux frontières de la philosophie, du marxisme, du féminisme, s'attachent à critiquer les paradigmes occidentaux* » (Maingueneau, 2014 : 27). Aujourd'hui, à l'échelle internationale, les constructions théoriques en AD tendent à se croiser et à s'hybrider. Le champ « (...) participe d'un mouvement où l'accent est désormais mis sur la

mondialisation du savoir théorique » (Maingueneau, 2014 : 13). C'est ainsi que ma perspective marxienne renouvelée rejoint largement par exemple, en tout cas sur cet aspect, la Critical Discourse Analysis qui tend à considérer à la fois le « (...) discours [comme] instrument de pouvoir et de contrôle » et comme « instrument de la construction sociale de la réalité » (Leeuwen, 2016 : 193; cité par Petitclerc, 2009 : 2).

On le voit, les approches du discours et de son analyse sont multiples dans leurs inspirations et dans leurs pratiques. Quoiqu'il en soit, qu'ils se focalisent davantage sur la dimension produite ou productrice de l'énonciation, sur son caractère macro-idéologique et déterminant ou micro-situationnelle et pragmatique, sur le voile idéologique et inconscient, le lien de l'énoncé aux autres énoncés qui l'entourent et le précèdent, ou sur les présupposés stratégiques prompts à performer la réalité, sur les genres ou les types de discours, il me semble que les analystes du discours se reconnaîtraient, pour la plupart d'entre eux/elles, dans la conception théorique minimale du discours proposé par M. Foucault pour qui

les "discours", tels qu'on peut les entendre, tels qu'on peut les lire dans leur forme de textes, ne sont pas (...) un pur entrecroisement de choses et de mots (...) le discours n'est pas une mince surface de contact, ou d'affrontement, entre une réalité et une langue, l'intrication d'un lexique et d'une expérience ; (...) en analysant les discours eux-mêmes, on voit se desserrer l'étreinte apparemment si forte des mots et des choses, et se dégager un ensemble de règles propres à la pratique discursive (Foucault, 1969 : 66).

L'analyse qu'il s'agit de mettre en place consiste dès lors pour lui

à ne pas – à ne plus – traiter les discours comme des ensembles de signes (d'éléments signifiants renvoyant à des contenus ou à des représentations) mais comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent. Certes, les discours sont faits de signes ; mais ce qu'ils font, c'est plus que d'utiliser ces signes pour désigner des choses. C'est ce plus, qui les rend irréductibles à la langue et à la parole. C'est ce "plus" qu'il faut faire apparaître et qu'il faut décrire (Foucault, 1969 : 67).

Cette considération décalée pour les signes et leur vie propre – les signes ne consistent pas simplement à refléter une réalité extérieure chez M. Foucault, mais ils contribuent à la construire – rejoint d'une certaine manière, la « pluriaccentuation du signe » chez V.A. Volochinov (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 44) que j'ai déjà évoquée. Chez ce dernier en effet, les signes que constituent le langage sont fondamentalement idéologiques et ne renvoient pas systématiquement à un « sens commun » qui préexisterait dans la (les) langue(s)

mais à de multiples ancrages sociaux, historiques, géographiques locaux de l'énonciation et à une pratique singulière de leur emploi qui contribue à les remodeler :

Tout signe, nous le savons, résulte d'un consensus entre des individus socialement organisés au cours d'un processus d'interaction. C'est pourquoi les formes du signe sont conditionnées autant par l'organisation sociale desdits individus que par les conditions dans lesquelles l'interaction a lieu. Une modification de ces formes entraîne la modification du signe. C'est justement l'une des tâches de la science des idéologies que d'étudier cette évolution sociale du signe linguistique (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 41).

Étonnamment peut-être, ce n'est pas le seul lien que l'on peut faire entre la conception foucauldienne du discours et les théories marxistes, marxiennes ou paramarxistes du cercle Bakhtine. G-E. Sarfati rassemble ainsi M. Foucault et M. Bakhtine dans ce qu'il appelle « *l'approche intégrative* » qu'il oppose à l'approche analytique héritière de L. Althusser. Là où les « *analytiques* » (L. Althusser, puis M. Pêcheux en particulier) « *présuppose[nt] que le discours offre des pôles de résistance, des stratégies cachées que seule l'analyse peut mettre au jour* » (Sarfati, 2005 : 102), M. Foucault « *refusait les démarches qui cherchaient à mettre au jour une sorte d'inconscient textuel* » (Maingueneau, 2014 : 15) et considérait que « *[l]e discours est accessible à l'analyse moyennant sa mise en rapport avec d'autres paramètres qui lui donnent sens, ce qui rejoint l'idée de M. Bakhtine selon laquelle l'énoncé est un 'enthymème', qui, pour être dûment interprété, exige de l'analyste qu'il connaisse la situation du discours* » (Sarfati, 2005 : 102). Chez M. Foucault, contrairement à ce que l'on trouve dans certaines tendances structuralo-marxistes, le langage ne voile jamais rien de ce que qui lui serait extérieur. Ainsi, contrairement à celle de M. Pêcheux, la logique « *intégrative* » ne cherche pas les non-dits, représentations, inconscients ou idéologies voilées. Au contraire, pour M. Foucault, dans la perspective de ce qu'il appelle « *l'analyse du champ discursif* »,

Il s'agit de saisir l'énoncé dans l'étroitesse et la singularité de son événement ; de déterminer les conditions de son existence, d'en fixer au plus juste les limites, d'établir des corrélations aux autres énoncés qui peuvent lui être liés, de montrer quelles autres formes d'énonciation il exclut. On ne cherche point, au-dessous de ce qui est manifeste, le bavardage à demi-silencieux d'un autre discours ; on doit montrer pourquoi il ne pouvait être autre qu'il n'était, en quoi il est exclusif de tout autre, comment il prend, au milieu des autres et par rapport à eux, une place que nul autre ne pourrait occuper (Foucault, 1969 : 40).

Pour M. Foucault, dans cette perspective, ce qu'il appelle « (...) *la méthode archéologique doit se donner comme objectif la description de l'archive d'une société, c'est-à-dire la*

description de 'l'ensemble des choses dites'' » (Sarfati, 2005 : 101) conçue par D. Maingueneau comme le « *domaine du dicible* » (Sarfati, 2005 : 45), soit l'énonciation que des conditions données (institutions, lieu, moment, situation, interlocuteurs en présence, etc.) permettent. C'est ainsi dans la même perspective intégrative que M. Foucault, mais avec un ancrage marxiste explicite et un intérêt central pour la question renouvelée de l'idéologie, qui me conviennent davantage, que V. N. Volochinov considère, bien avant l'émergence de l'AD, que « *la science des idéologies* » doit se concentrer sur l'étude de l'« *évolution sociale du signe linguistique* », car c'est en lui que se joue l'essentiel de la lutte des classes autour du travail sur la « *pluriaccentuation du signe* ». Pour ce faire, il convient de

1. Ne pas séparer l'idéologie de la réalité matérielle du signe (en le plaçant dans le champ de la 'conscience' ou toute autre sphère fuyante et indéfinissable).

2. Ne pas couper le signe des formes concrètes de la communication sociale (étant entendu que le signe fait partie d'un système de communication sociale organisée et n'a pas d'existence en dehors de ce système, sinon comme objet physique).

3. Ne pas couper la communication et ses formes de leur base matérielle (l'infrastructure) (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 41).

Je me retrouve dans ces considérations de V.N. Volochinov pour l'étude de la matérialité langagière des signes, et la prégnance idéologique visible en leur cœur, sans recours à des postulats de types psychanalytiques ou des considérations idéalistes pour des « voiles idéologiques », « représentations » ou autres « structures inconscientes ». Dans ma perspective, l'idéologie est en effet, on l'a déjà évoqué, un phénomène langagier, pratique et concret. On peut donc l'étudier à l'intérieur même de l'énonciation, en comparant certains aspects d'un énoncé, en observant sa structuration interne ou en l'interrogeant à la lumière d'autres énoncés, qui participent des conditions sociohistoriques de l'énonciation. À nouveau, il n'y a pas de réalité sociale ni de conscience intersubjective qui existe indépendamment du langage. C'est donc également au cœur de celui-ci que se manifestent et que peuvent s'analyser, dès lors, les phénomènes idéologiques qui vont m'intéresser.

À partir de là, tout en confortant la perspective marxienne proposée jusqu'ici, et pour envisager l'analyse concrète du corpus qu'il s'agira de construire, je rejoins ici les propositions d'A. Krieg-Planque pour qui l'analyse du discours, scientifiquement, n'est ni à même de décider de ce que devrait être le discours (Krieg-Planque, 2012 : 36), ni de mesurer « *des influences sur les opinions ou sur les comportements* » (Krieg-Planque, 2012 : 38), ni de

considérer ce dernier comme « *un miroir ou un reflet d'autre chose* » (Krieg-Planque, 2012 : 40) car

selon l'analyse du discours, le discours est lui-même une réalité : le discours est, pour les sociétés humaines, à la fois l'instrument (il opère) et le lieu (il est là où ça opère) de la division et du rassemblement. Il est un objet et un espace de conflictualité. Dans les échanges, le discours ne révèle pas les tensions, il les crée (...). Ainsi, pour l'analyse du discours, il n'est pas pertinent d'établir une sorte de comparaison entre le "réel" et le "discours", au sens où le discours serait un "non-réel" qui devrait être évalué à l'aune d'un "réel" qui serait plus réel que lui (Krieg-Planque, 2012 : 41).

Il ne s'agit pas non plus prioritairement pour l'analyse du discours de prétendre accéder au « *contenu* » de ce qui est dit, partant de l'idée qu'on pourrait naturellement étudier « *'de quoi' parle une production verbale identifiée* » (Krieg-Planque, 2012 : 42) mais plutôt de s'interroger sur la façon dont sont formulées les choses et ses implications sociales, politiques, etc. éventuelles (Ibid.), c'est-à-dire les significations produites. Et pour ce faire, il s'agit enfin, simplement, d'« *étudier le réel du discours dans ses situations observables en contexte et en situation* » (Krieg-Planque, 2012 : 45). À nouveau, l'objet à étudier – le langage – est le produit objectif autant qu'une dimension interne de « *la vie réelle* ». Ma conception de l'AD rejoint en cela aussi celle de la praxématique de R. Lafont pour qui « *[l]a description de la praxis linguistique, dans le cadre d'une linguistique que nous appelons praxématique, est une tentative de saisie du "langage de la vie réelle"* ». (Lafont : 1978 : 62). À partir de ce constat simple quant à la matérialité de ce qu'il s'agit pour moi d'étudier, je définirai ici le discours comme objet de l'analyse du même nom, en le distinguant du concept d'énoncé. Je rejoins alors la définition bien connue du discours proposée par L. Guespin :

L'énoncé, c'est la suite des phrases émise entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un "discours" (Guespin, 1971 : 10).

Il complète sa définition quelques années plus tard en précisant – allant alors dans le sens matérialiste et explicite du discours que l'on vient de discuter – que *lesdites* « *conditions de production* » du texte ne sont pas à considérer comme extérieures au discours mais qu'elles le « *caractérisent* », « *le constituant* » : « *la relation d'appartenance d'un discours à une*

formation discursive est facteur constitutif du discours, et cette relation est repérable par l'analyse linguistique » (Guespin, 1976 : 5). Lesdites conditions de production du discours sont donc elles-mêmes, dans cette perspective, langagières. Elles sont alors constituées d'une part des normes macro et micro-sociales, à la fois langagières et linguistiques, qui régissent l'énonciation (Maingueneau, 2014 : 22). Elles renvoient d'autre part à l'« *interdiscours* », c'est-à-dire à l'ensemble des discours prononcés ailleurs, avant, mais aussi après, en tant qu'anticipés (l'« *interlocution* »), et dans lequel sont prises toutes les énonciations (Maingueneau, 2014 : 22-23), même si le poids et le rôle de cet interdiscours dans la construction individuelle du sens dépend des conceptions théoriques (j'aurai l'occasion de me situer sur ce point dans les parties suivantes).

Ceci étant posé, il convient d'ajouter que l'AD, ne se limite pas à l'étude de ses conditions de production. Elle questionne aussi les problématiques fondamentales de la transformation de ces conditions, c'est-à-dire à la fois de la dimension interactive du discours (Maingueneau, 2014 : 20) qui rejoint le concept d'inter-interpellation, sa « *pris[e] en charge par un sujet* », « *rapporté à un je* » (Maingueneau, 2014 : 21), ce qui rejoint le concept d'auto-interpellation, et, comme résultante, de la construction du sens (Maingueneau, 2014 : 23-26), et notamment, de la construction minoritaire, alternative, critique, subversive, résistance, de significations nouvelles, qui rejoignent alors la possibilité déjà évoquée de contre-interpellations idéologiques.

La conception du langage comme phénomène politique, idéologique et pratique que j'ai exposée précédemment, ainsi que « *l'analyse du discours* » qui lui correspond, enjoignent désormais mon projet de recherche à une étude concrète des pratiques langagières situées, toujours conçues, dans ma perspective dialectique, comme les produits de conditions sociolangagières particulières, c'est-à-dire d'interpellations, mais aussi comme le lieu de contre-interpellations idéologiques de sujets qui agissent sur la réalité sociale qui les constitue. On a vu comment cette dialectique s'inscrivait pour ce projet dans un cadre marxien, tout comme les premiers moments de l'AD. Mais on a aussi vu précédemment qu'au sein du champ, c'est plutôt la perspective structuraliste et déterministe de L. Althusser qui dominait, et celle-ci nous vient essentiellement du travail de M. Pêcheux. Il s'agit donc désormais à la fois de s'inspirer du travail de ce dernier auteur, d'en voir les limites en le confrontant à d'autres auteurs en sciences du langage, d'en questionner les continuations possibles et de s'appuyer sur les contradictions qu'elles posent pour construire un ancrage en

AD adapté au présent projet et recourir à des concepts et des outils qui correspondent davantage à sa perspective.

I.III.III L'héritage structuralo-marxiste de M. Pêcheux

J'ai précédemment situé le champ de l'analyse du discours et défini le concept de discours. Il s'agit désormais d'en extraire quelques concepts utiles pour ma perspective particulière en sociolinguistique urbaine prioritaire. Pour ce faire, nous allons partir du travail de M. Pêcheux, en tant qu'il est sans doute le théoricien marxiste de l'analyse du discours le plus important en France, mais aussi parce qu'il est toujours resté attaché au concept d'interpellation de L. Althusser, y compris pour adapter continuellement sa théorie, à chaque étape de l'évolution du champ, notamment du fait des théories de l'énonciation, de la pragmatique, de l'ethnographie de la communication, de l'interactionnisme, et plus fondamentalement, de qu'on a appelé « *le retour du sujet* ». Je m'appuierai ainsi sur les postulats de M. Pêcheux et sur quelques débats et contradictions qu'a traversé son travail pour proposer des outils concrets en analyse du discours qui répondent à mon cadre épistémologique en sociolinguistique urbaine prioritaire, considérant les sujets-parlants, en termes discursifs également, certes comme produits de leurs interpellations idéologiques mais aussi comme producteurs potentiels de la transformation sociale, vers davantage de justice, à laquelle aspire le présent projet.

Le travail de M. Pêcheux et de ses collègues en analyse du discours est fondamental pour ma perspective de recherche, d'abord en ce qu'ils sont à l'origine de beaucoup de postulats épistémologiques y compris dans les travaux contemporains, mais aussi parce qu'ils n'ont cessé de proposer des outils théoriques et conceptuels pour une approche marxiste du champ. M. Pêcheux – qui n'était pas linguiste mais philosophe et historien des sciences – n'a ainsi eu de cesse de confronter ses postures originelles d'inspiration althussérienne aux différents courants des sciences du langage qui se sont présentés à lui, en particulier lors de l'inflexion du structuralisme dès les années 1970 (Pêcheux, 1990; Pêcheux & Fuchs, 1975). On peut imaginer que son attachement fondamental à la théorie althussérienne s'inscrit dans la domination du structuralisme dans les années 1960 et à la légitimation d'un certain marxisme qu'elle a pu accompagner. Le reflux simultané des deux grands courants, alors largement assimilés l'un à l'autre (l'approche de L. Althusser, très populaire dans les milieux universitaires et militants à l'époque, était alors largement considérée comme une forme

avancée et scientifiée du marxisme; Zancarini-Fournel & Delacroix, 2014 : 340-345) et l'évolution rapide des travaux en sciences sociales et en sciences du langage en France à la même période a sans doute poussé ces théoriciens à prioriser la confrontation intellectuelle avec l'extérieur plutôt qu'à des réflexions internes au marxisme. M. Pêcheux va ainsi n'avoir de cesse de contenir les possibilités structuralo-marxistes de l'analyse du discours, tellement puissantes auparavant, en s'ouvrant et en se confrontant notamment à des auteurs aussi divers que M. De Certeau, L. Wittgenstein, une appréhension renouvelée de M. Foucault ou en se tournant vers l'ethnométhodologie (Maldidier, 1993 : 7). Mais ses efforts intellectuels ne cesseront jamais de s'accrocher à cette conception structuraliste, surplombante, déterministe et fonctionnaliste de l'idéologie, où, quoiqu'il arrive, aucune once de subjectivité ne semble pouvoir (devoir) exister.

C'est ainsi que M. Pêcheux proposera par exemple d'« *esquisser une théorie non subjective de ce qu'on appelle aujourd'hui l'énonciation* » (Maldidier, 1990 : 34). Contrairement à l'initiateur des théories de l'énonciation, E. Benveniste, qui considère fondamentalement la présence située du sujet par et dans sa parole, soit le fait que « *[l]'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* » (Benveniste, 1974 : 80) et qu'elle peut dès lors « *se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'appropriation [dans lequel] [l]e locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques (...)* » (Benveniste, 1974 : 82), l'approche de M. Pêcheux et de ses collègues consistera prioritairement à présenter cette « *capacité du locuteur à se poser comme 'sujet'* » (Benveniste, 1966 : 259) comme un phénomène illusoire et constitutif de l'idéologie puisque dans leur perspective, « *[l]'individu est interpellé comme sujet à l'intérieur d'une formation discursive, cette interpellation étant nécessairement corrélative de l'illusion, pour le sujet, d'être le sujet de son discours, c'est-à-dire de pouvoir prendre de la distance par rapport à lui, de le modaliser, de le reformuler, de le paraphraser pour bien faire entendre ce qu'il veut dire* » (Marandin, 1979 : 49)

Ainsi, même si le concept d'énonciation d'E. Benveniste apparaît pour M. Pêcheux et ses collègues comme un progrès pour l'AD, en ce qu'il considère le sujet comme contribuant à un phénomène qui le dépasse, pour eux, il tend encore à donner trop de place à ce dernier en ne montrant pas suffisamment la détermination absolue de celui-ci, en dernière instance, par l'idéologie. La notion d'énonciation doit ainsi, selon eux, être retravaillée car si elle avait « (...) *remplacé la notion philosophique de sujet libre dans l'ADF [analyse du discours*

française], (...) ce déplacement n'avait pas remis en cause la centralité du sujet » (Marandin, 1979 : 45).

De la même manière, M. Pêcheux s'inspirera du dialogisme de M. Bakhtine, pour qui, « l'homme ne possède pas de territoire intérieur souverain, il est entièrement et toujours sur une frontière : en regardant à l'intérieur de soi, il regarde dans les yeux d'autrui ou à travers les yeux d'autrui » (Bakhtine, repris par Authier-Revuz, 1982 : 103) et que « tout ce qui me touche vient à ma conscience – à commencer par mon nom – depuis le monde extérieur en passant par la bouche des autres (de la mère, etc.) avec leur intonation (...) » (Ibid.), ce qui peut effectivement rejoindre l'idée d'interpellation chère à L. Althusser. Mais pour M. Bakhtine, il semble que ladite interpellation ne soit pas aussi unidirectionnelle que pour L. Althusser et M. Pêcheux et le discours de chaque locuteur y semble entrer en dialogue perpétuel avec le discours d'autrui, au point qu'au bout du compte, c'est la question de l'individualité même – comme objective et fondamentale – qui est posée. Ainsi, le rapport de M. Bakhtine à la subjectivité est beaucoup plus complexe et, me semble-t-il, beaucoup plus dialectique que celui de L. Althusser ou de M. Pêcheux. Il parle ainsi, par exemple, d'intention du discours en ces termes :

Tout discours concret (énoncé) découvre toujours l'objet de son orientation comme déjà spécifié, contesté, évalué, emmitouflé, si l'on peut dire d'une brume légère qui l'assombrit ou, au contraire, éclairé par des paroles étrangères à son propos. (...) Un énoncé vivant, significativement surgi à un moment historique et dans un milieu social déterminé ne peut manquer de toucher à des milliers de fils dialogiques vivants, tissés par la conscience socio-idéologique autour de l'objet de tel énoncé (...). Si nous nous représentons l'intention de ce discours, autrement dit, son orientation sur un objet, comme un rayon lumineux, nous expliquerions le jeu vivace et inimitable des couleurs et de la lumière dans les facettes de l'image qu'il construit par la réfraction du discours-rayon (...) dans un milieu de mots, jugements et accents "étrangers", traversés par ce rayon dirigé sur l' "objet" (Bakhtine; cité par Authier-Revuz, 1982 : 113).

Cette complémentarité entre constitution du sujet et de son énonciation par le dialogue ininterrompu entre les humains et des intentions particulières que cette même énonciation contribue à manifester va plutôt dans le sens du lien fondamental que j'ai formulé précédemment entre interpellation et contre-interpellation, assujettissement et subjectivation, conditions sociohistoriques et libre arbitre. Mais chez M. Pêcheux, le discours se constitue prioritairement à partir de discursif extérieur au locuteur, et déjà-là :

(...) le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, l'objectivité matérielle et contradictoire de l'interdiscours, déterminant cette formation discursive comme telle, objectivité matérielle qui réside dans le fait que "ça parle" toujours "avant, ailleurs, ou indépendamment", c'est-à-dire sous la domination du complexe des formations idéologiques (Pêcheux, 1975 : 147).

Ce qui va amener M. Pêcheux à proposer le concept de « préconstruit » qui « ne se confond pas avec l'intertextualité de M. Bakhtine [mais] travaille l'espace idéologico-discursif dans lequel se déploient les formations discursives en fonction des rapports de domination, subordination, contradiction » (Maldidier, 1993 : 5). Ce préconstruit, lointain et omniprésent, qui nous traverse et détermine notre expression, contribue ainsi à toutes les reproductions idéologiques auxquelles participent nos énonciations. Il résulte de cette logique une autre idée très présente en AD, celle de « la primauté de l'interdiscours sur le discours » (Maingueneau, 2002 : 325) qui permet de conforter théoriquement, en AD, l'existence du sujet assujéti de L. Althusser. Ainsi, « la formation discursive ne peut produire "l'assujétissement" idéologique du sujet du discours que dans la mesure où chaque formation discursive est en fait dominée par l'interdiscours – l'ensemble structuré des formations discursives – où se constituent les objets et les relations entre ces objets que le sujet prend en charge au fil du discours » (Ibid.).

Même lorsque le locuteur manifeste des jeux de langage internes, soit de l'« intradiscours », il convient pour M. Pêcheux de les ramener immédiatement à leur relation de subordination avec l'interdiscours en postulant « la réinscription, toujours dissimulée, dans l'intradiscours, des éléments de l'interdiscours [soit] "la présence d'un 'non-dit' [qui] traverse le 'dit' sans frontière repérable" (...) » (Pêcheux, cité par Maldidier, 1993 : 6).

Ainsi, chez M. Pêcheux

il existe une relation étroite entre l'affirmation de la primauté de l'interdiscours et une certaine conception du sujet parlant ; la parole n'est pas conçue comme le lieu où se pose souverainement l'individualité : chaque locuteur est pris dans la sédimentation collective des significations inscrites dans la langue (Bakhtine), le sujet est soumis à un décentrement radical, il ne peut être à l'origine du sens (Pêcheux) (Maingueneau, 2014 : 23).

Cette théorie bien ficelée, et un brin dogmatique en ce qu'elle semble refuser l'existence du sujet par principe, même lorsqu'il semble se manifester d'une manière ou d'une autre malgré ces déterminations, va cependant finir par se questionner sur ses fondements, et donc sur ceux de L. Althusser :

[l]a théorie du discours qui s'offre dans Les Vérités de La Palice [ouvrage fondamental de M. Pêcheux] est une grande machine théorique qui tente de "tenir tout". Sous la domination de l'idéologie dominante et de l'interdiscours, le sens se forme dans la Formation Discursive à l'insu du sujet, qui, ignorant de son assujettissement à l'Idéologie, se croit maître de son discours et source du sens. Dans la construction rigoureuse perce cependant l'inquiétude. Elle parcourt le livre hanté par ce que Michel Pêcheux sait déjà être le fantôme de la totalité. Très vite, le remords théorique va se nourrir de ce qui vient de la conjoncture (Maldidier, 1993 : 6).

Ainsi, l'évolution des travaux en sciences du langage en général, tout comme celle de ses propres réflexions, vont progressivement faire douter M. Pêcheux qui ne cessera à la fois de justifier sa théorie en la réaménageant, à la fois de poser des autocritiques bienvenues, notamment dans son texte de 1978, intitulé « *Il n'y a de cause que de ce qui cloche* » (Pêcheux, 1990 : 261-272), où il évoque la possibilité de limites à l'interpellation de l'idéologie dominante. Mais ces limites resteront toujours à la marge, sans jamais travailler fondamentalement la théorisation générale, toujours maintenue à distance du système, comme autant d'exceptions qui confirment la règle. C'est ainsi qu'il affirme par exemple que « *[s]aisir jusqu'au bout l'interpellation idéologique comme rituel suppose de reconnaître qu'il n'est pas de rituel sans failles, défaillances et fêlures* » (Pêcheux, 1990 : 268). Il finit même par considérer les conditions sociales comme transformables par les sujets en mobilisant progressivement la notion de « *conditions idéologiques de la reproduction/transformation des rapports de production* » (Pêcheux & Fuchs, 1975 : 127-134) pour lesquels, dès lors, les appareils idéologiques d'État ne sont plus seulement des appareils de domination absolus comme chez L. Althusser mais, rejoignant ce que j'ai déjà évoqué d'A. Gramsci notamment, deviennent progressivement le lieu par lequel « *passe* » « *la lutte des classes [qui] traverse le mode de production dans son ensemble* » (Pêcheux, 1975 : 128). M. Pêcheux réintroduit ainsi la possibilité de la transformation sociale mais sans, malgré cela, toujours pas, évoquer la moindre subjectivation ni le moindre espoir de libre arbitre : la transformation elle-même est un simple produit des conditions de production.

Je considère alors, notamment avec T. Guilbert, que le caractère dogmatique du travail de M. Pêcheux a lui-même « *géné la transmission de la mémoire de l'AD* » (Guilbert, 2010 : 5) et a dès lors contribué, autant que l'émergence du sujet dans les débats théoriques et dans les pratiques de recherche, au « *reflux* » du marxisme en analyse du discours. Et si le caractère politique de l'analyse du discours existe toujours parmi ses multiples formes contemporaines, cette discipline a globalement évolué d'un ancrage fondamental dans le « *matérialisme historique qui est au fondement de l'AD comme de la théorie du discours* » (*Ibid.*) à une

forme de « boîte à outils » (Ibid.), voire « un grand atelier comportant des étagères remplies de nombreuses boîtes à outils » (Ibid.). Pourtant, en intégrant à la recherche marxienne sur l'idéologie – de façon dialectique précisément – ces outils conjonctuellement constitués, et donc séparés, parfois purement fonctionnels, il aurait pu en être bien autrement. Et quoi de plus logique, précisément, pour une approche marxienne réellement dialectique de considérer « la créativité discursive ou l'existence de révoltes contre l'idéologie dominante » (Ibid.) ?

Non seulement la considération de M. Pêcheux et de son cercle pour les outils émergents de l'époque aurait pu enrichir, consolider, voire corriger la cohérence du projet originellement politique de l'AD mais ce dernier aurait pu donner une cohérence générale à la discipline qui, « en rejetant le dogmatisme (...), risque de passer sous silence toute une théorie du sujet qui est pourtant à la base de l'épistémologie de cette discipline » (Ibid.).

Car si l'évolution et la pluralisation des approches ne sont évidemment pas négatives pour la qualité et la richesse des recherches académiques, en disqualifiant trop systématiquement les origines marxiennes de la discipline, et notamment les questions « des places des sujets-parlants ou du rôle déterminant des formations discursives [on] ôte à l'AD toute sa spécificité » (Ibid.).

C'est donc à partir de cette relégitimation des bases épistémologiques de l'AD, et en les adaptant de manière non dogmatique au développement des « outils » contemporains de cette discipline, qui s'agit pour moi de travailler. Dès lors, en partant de la mobilisation par M. Pêcheux du concept d'interpellation, et partageant avec lui la nécessité de poser centralement l'idéologie dans mon questionnement sur le langage, je peux également considérer les limites de ses attachements structuralo-déterministes à la théorie althussérienne. Il s'agit donc désormais à la fois de m'inscrire en partie dans la continuité des exigences marxistes de M. Pêcheux, à la fois dans celle de ses doutes et questionnements progressifs quant à l'approche althussérienne, à la fois dans les outils qu'ont progressivement développés les sciences du langage et l'AD pour faire face aux problèmes qu'il a rencontrés. Commençons donc pour ce faire par questionner les concepts de « dialogisme », d'« hétérogénéité » et la place qu'ils peuvent permettre de laisser à la subjectivité des pratiques individuelles et des actes de langage.

I.III.IV Dialogisme, idéologie, hétérogénéités montrée et constitutive

Comme M. Pêcheux, je me suis inspiré de L. Althusser et comme lui je m'inspire autant des théories de l'énonciation que du concept fondamental de dialogisme, cher au cercle Bakhtine. On le retrouve à la fois chez M. Bakhtine lui-même pour qui

[l]'orientation dialogique est, bien entendu, un phénomène caractéristique de tout discours. C'est la visée naturelle de tout discours vivant. Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense. Seul l'Adam mythique, abordant avec le premier discours un monde vierge et encore non dit, le solitaire Adam, pouvait vraiment éviter absolument cette réorientation mutuelle par rapport au discours d'autrui, qui se produit sur le chemin de l'objet (Bakhtine; cité par Moirand, 2002 : 175).

On le retrouve également chez V.A. Volochinov pour qui

[t]oute énonciation, quelque signifiante et complète qu'elle soit par elle-même, ne constitue qu'une fraction d'un courant de communication verbale ininterrompue (touchant à la vie quotidienne, la littérature, la connaissance, la politique, etc.). Mais cette communication verbale ininterrompue ne constitue à son tour qu'un élément de l'évolution tous azimuts et ininterrompue d'un groupe social donné (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 136).

Autrement dit, on pourrait considérer métaphoriquement le langage comme un dialogue généralisé à l'intérieur duquel s'inscrivent des dialogues plus localisés (par exemple au sein d'une « langue », de groupes sociaux, etc.) puis auxquels va nécessairement contribuer toute énonciation. Le langage chez les humains n'existe dès lors que par, pour et dans ce dialogue. Même ce qu'on appelle couramment les monologues et les discours intérieurs ne sont « monologiques [que] par leur seule forme extérieure, mais, par leur structure sémantique et stylistique, ils sont en fait essentiellement dialogiques » (Volochinov, 1981 : 292; cité par Moirand, 2002 : 175). Même lorsqu'il est « autodialogique » (auto-interpellant ?) ou « intralocutif » (Bres, 2017 : 4), c'est-à-dire quand il répond ponctuellement à des discours énoncés du même locuteur, le discours intérieur est une réponse au discours extérieur et s'active à préparer de nouvelles contributions à celui-ci.

Le langage est par ailleurs doublement dialogique car parler, c'est toujours répondre consciemment ou non, directement ou non, à des discours antérieurs ou contemporains – c'est l'interdiscours, défini comme « l'ensemble des unités discursives (...) avec lesquelles un

discours particulier entre en relation implicite ou explicite » (Maingueneau, 2002 : 324) –, mais c'est aussi s'adresser à un ou des sujets (réels ou supposés), en se souciant et en anticipant la capacité de ceux-ci à comprendre, à interpréter et à répondre à ce que l'on dit – c'est l'interlocution selon laquelle « [t]out discours est dirigé sur une réponse et ne peut échapper à l'influence profonde du discours – réplique prévue (...) [et] est déterminé en même temps par la réplique non encore dite, mais sollicitée et déjà prévue » (Bakhtine; cité par Authier-Revuz, 1982 : 120).

Cette dimension dialogique n'est le plus souvent pas explicitée dans l'énonciation par des marques linguistiques. La distinction entre dialogisme constitutif – sans marques linguistiques – et dialogisme montré – avec marqueurs – (Moirand, 2002 : 177) est intéressante de ce point de vue pour l'analyse, en ce qu'elle est significative d'une conscience subjective, au moins partielle, du locuteur vis-à-vis de cette réalité dialogique et qu'elle nous renseigne sur le positionnement de celui-ci par rapport au discours vis-à-vis duquel – et au sein duquel – il se situe. Cette distinction proposée par S. Moirand s'inspire de celle proposée précédemment par J. Authier-Revuz, que j'ai déjà évoquée, entre hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive (Authier-Revuz, 1982). Si l'hétérogénéité en analyse du discours renvoie à l'idée qu'« un discours n'est presque jamais homogène : il mêle divers types de séquences textuelles, fait varier la modalisation, les registres de langue, les genres de discours, etc. », la notion sert surtout à signifier l'omniprésence « de discours "autres" – c'est-à-dire attribuables à une autre source énonciative » (Maingueneau, 2002 : 292).

Ce qui m'intéresse particulièrement dans le travail de J. Authier-Revuz, c'est qu'à partir d'une relecture approfondie de M. Bakhtine, et à travers cette conceptualisation de l'hétérogénéité, elle semble s'inscrire plutôt dans ma perspective dialectique. Il ne s'agit pas pour elle de reproduire la rupture entre intérieur et extérieur ou entre langue et parole, il ne s'agit pas de poser les conditions (sociales, historiques, géographiques, etc.) comme un simple contexte inerte dans lequel des locuteurs libres s'exprimeraient ni comme des déterminants absolues de leur énonciation, simple reflet de l'interpellation idéologique, mais il s'agit, comme dans la dialectique interpellation / contre-interpellation de J.-J. Lecercle, de considérer la relation d'interdépendance fondamentale qui unit les conditions à l'énonciation, la réalité sociale objective à la subjectivité du locuteur, soit de considérer que « [l] 'autre du dialogisme de Bakhtine n'est ni l'objet extérieur du discours (parler du discours d'autrui), ni le double, non moins extérieur du locuteur : il est la condition du discours, et c'est une frontière intérieure qui marque dans le discours le rapport constitutif à l'autre » (Authier-Revuz,

1982 : 121). De ce point de vue, pour J. Authier-Revuz, « *aucun mot ne vient, neutre, 'du dictionnaire'* ; ils sont tous *'habités'* par les discours où ils ont vécu *'leur vie de mots'*, et le discours se constitue donc par un cheminement dialogique fait d'accord, rejet, conflit, compromis... à travers le *'milieu'* des autres discours » (Authier-Revuz, 1982 : 140), ce qui peut rejoindre la pluriaccentuation du signe déjà évoquée comme lieu et enjeu de la lutte idéologique (de classes ou d'autres choses) et renvoyer la pratique discursive à une activité subjectivante, aussi symptomatique de l'interpellation idéologique par les institutions que contre-interpellante de celle-ci.

Ainsi, le concept de dialogisme chez M. Bakhtine tel que mobilisé par J. Authier-Revuz est fondamentalement dialectique au sens où il rejoint la proposition de L. Sève déjà évoquée et selon laquelle toute « chose » a pour essence les contradictions internes qui la constituent et qui font d'elle un processus actif et non une structure inerte conditionnée de l'extérieur par d'autres structures ou superstructures séparées (que l'on parle de sujet, de langage, de discours). Le dialogisme ainsi considéré nous permet de rejoindre, au niveau de l'analyse du discours, mes considérations pour le travail idéologique (ou lutte des classes par la pluriaccentuation des signes pour V.A. Volochinov) comme dialectique permanente entre interpellation et contre-interpellation et entre conditions sociodiscursives déterminantes et liberté de l'énonciation. Dès lors, l'hétérogénéité constitutive renvoie à la dimension fondamentalement dialogique et plurielle de toutes les énonciations à tous leurs endroits et l'hétérogénéité montrée relève de la prise de distance plus explicite du locuteur vis-à-vis d'autres locuteurs dans son discours. L'hétérogénéité montrée peut alors se manifester discursivement par la mobilisation bien connue des discours rapportés, directs ou indirects, nominatifs ou non. L'hétérogénéité constitutive est quant à elle visible pour l'analyste dans une multitude de phénomènes comme les mots-événements, les nominalisations, les formules circulantes (par exemple la formule « *la sécurité est la première des libertés* » ; mobilisée dans plusieurs discours politiques ces dernières années, et repérée par S. Moirand, 2011 : 87), les catégorisations sociales ou linguistiques (« *Québécois de souches* », « *allophones* » par exemple) mobilisées par les locuteurs. La frontière entre hétérogénéités constitutive et montrée n'est cependant pas toujours évidente tant le jeu sur les citations explicites ou non peut relever de la stratégie ou de la tactique, ou de phénomènes ambigus d'acceptation par un locuteur de la pluralité des voix qui le composent, comme dans ce que V.A. Volochinov appelle le discours indirect libre, qu'il étudie dans la littérature, et qui semble mélanger la

voix de l'énonciateur avec d'autres qui l'ont précédée ou qui l'accompagnent, perturbant ainsi l'unité même du sujet²¹. Ainsi,

Pris dans "l'indépétrable" étrangeté de se propre parole, le locuteur lorsqu'il marque explicitement, par des formes de la distance, des points d'hétérogénéité dans son discours, y délimite, y circonscrit l'autre, et ce faisant affirme que l'autre n'est pas partout. Ainsi, en désignant l'autre, en un point du discours (citation d'un autre locuteur, terme relevant d'un autre discours, mot où peut s'entendre un autre sens, etc...) (...) le locuteur : - institue différenciellement le reste de CE discours comme émanant bien de lui, locuteur ; comme relevant bien de ce discours, en propre (...) (Authier-Revuz, 1982 : 145).

Que le dialogisme ou l'hétérogénéité soit constitutifs et/ou montrés ne garantit pas ce dont le locuteur à individuellement « conscience » ou non, ni qu'il soit authentique ou non et à vrai dire, la question n'est pas là. La position de sujet d'un locuteur est toujours relative et menacée et les prises de distance quant aux énonciations extérieures sont toujours partielles puisqu'aucun énoncé ne peut complètement s'affranchir des autres pour venir formuler des vérités absolument indépendantes. Autrement dit,

(...) les identités subjectives sont toujours spectacularisées. Le linguiste ne peut s'attendre, en analysant les discours, à découvrir un "sujet authentique", un moi sans dard. Le moi des discours est toujours une représentation du moi, qui se définit à la fois par sa différence (il est toujours en train de se démarquer de son autre), et par son lieu à l'autre (il est toujours en train de le citer) (Barbérís, 1999 : 143).

Cela n'empêche pas à cette de prise de distance vis-à-vis de l'autre du discours d'être réelle et de construire potentiellement quelque chose de nouveau, d'ordre politique, c'est-à-dire qu'elle contribue à manifester des intentions subjectives, des aspirations singulières et à agir sur le réel. La question n'est donc pas de déterminer si des énonciations sont vraies ou fausses,

²¹ On peut aussi imaginer que ces phénomènes étudiés sous l'angle du langage rejoignent par exemple le continuum et l'ambiguïté de la frontière entre « cynisme » et « sincérité » dans le jeu d'acteurs que constitue le monde social pour E. Goffman, sur lequel je reviens plus loin. Prenant l'exemple des shamans à la fois conscients de recourir à des stratagèmes et absolument convaincus de leurs pouvoirs, il affirme ainsi que « quoique l'on puisse s'attendre à trouver un mouvement naturel de va-et-vient entre le cynisme et la sincérité, on ne peut ignorer l'existence d'une sorte de point intermédiaire où l'on peut se tenir au prix d'une relative lucidité sur soi. L'acteur peut tenter d'amener son public à juger et lui-même et la situation qu'il instaure d'une façon déterminée, et tenir l'obtention de ce jugement comme une fin en soi, sans pour autant croire vraiment qu'il mérite l'appréciation escomptée ou qu'il donne une indiscutable impression de réalité » (Goffman, 1972 : 28). La vérité du discours (et du social) tout comme la constitution des sujets semblent ainsi se construire par jeu, par négociation discursive dans les interactions, et cela peut fondamentalement participer, à des échelles très réduites, ou plus importantes, dépendamment des situations d'énonciation, de luttes sociales, de travail hégémonique de classes, de genres, de communautés nationales, ethniques, ethnolinguistiques, de sexualité, etc.

conscientes ou inconscientes, réelles ou illusoires, mais plutôt quelles « vérités » (au sens performatif suggéré précédemment ; I.II.IV) elles contribuent à construire, c'est-à-dire quelles institutions, quels territoires, quels groupes et communautés, quels idéaux, valeurs, quelles altérités et *in fine* quelles identités des sujets-locuteurs elles contribuent à façonner, soit comment ces derniers tentent continuellement de se (re)construire subjectivement par leur énonciation en transformant la réalité institutionnelle et idéologique du monde.

Pour comparer ce dispositif à la philosophie de J-J. Lecercle, centrale dans les réflexions précédentes, cette action sur le réel de l'énonciation à la fois conditionnée par l'interdiscours et libératrice par l'interlocution performative peut rejoindre dès lors l'idée qu'un sujet parlant est interpellé par des institutions via des « rituels » (de la condamnation d'un juge aux formules de politesse dans une boutique en passant par les normes sociales d'un entretien ethnographique) et que ces rituels s'individualisent et deviennent « pratiques » individuelles. Et c'est à cette échelle des « pratiques » « (...) qu'apparaît l'action individuelle, qui négocie (s'accommode de, résiste, tourne) les contraintes du champ : à chaque sujet acteur sa stratégie, qui le fait émerger de la position de sujet assujetti » (Lecercle, 2004 : 154). Dès lors,

le locuteur individuel est bien responsable de son acte, il parle bien la langue qui le parle, et peut au besoin transformer un malheur performatif en bonheur stylistique. (...). Mais il ne peut le faire que dans les limites de ce que lui fournit sa langue, c'est-à-dire la conjoncture linguistique dans laquelle il se trouve. Sa liberté linguistique se trouve donc aussi limitée que l'imagination chimérique chez Platon : car une chimère, par exemple le bouc-cerf socratique, est une création folle de la libre imagination, mais ses éléments appartiennent à la réalité. On fait du griffon avec de l'aigle et avec du lion (Lecercle, 2004 : 156).

Dès lors, les institutions interpellantes de J-J. Lecercle sont à considérer là aussi à la manière élargie d'E. Durkheim, de M. Mauss et P. Fauconnet et de J-P. Sartre. Elles sont alors labiles, lieux de contradictions sociales et transformables par le langage. Pour autant, à l'image du langage chimérique dont elle émane, ce que Castoriadis appelle, « [l]a société instituante, aussi radicale que soit sa création, travaille toujours à partir de et sur du déjà institué, elle est toujours – sauf pour un point d'origine inaccessible – dans l'histoire » (Castoriadis, 1999 : 144-145; repris par Dardot & Laval, 2015 : 436).

On retrouve cette caractéristique chimérique des institutions elles-mêmes et du langage qui les constituent dans les notions de dialogisme et dans les concepts discursifs de discours rapportés, de formules, de nominalisations, etc. J-J. Lecercle associe cette construction

chimérique, cette appropriation interne et individuelle du langage et de l'idéologie qui nous constituent en sujets, et dès lors aux transformations institutionnelles qui en émanent potentiellement, à la notion de « *style* » (on pourrait aussi parler, en sociolinguistique, au niveau des formes utilisées, des « *idiolectes* ») qui

est donc à la fois individuel et collectif, marque de l'interpellation de l'individu par le groupe et de son émancipation du groupe dans le processus de contre-interpellation. La chaîne d'interpellation nous dit donc qu'on n'échappe pas au collectif (de la langue, de l'idéologie en tant qu'elle est langage), qui est à la fois libérateur et opprimant ; elle nous dit aussi qu'en bout de chaîne, on n'échappe pas à l'individualité du locuteur devenu sujet (J-J. Lecercle, 2004 : 156).

Tout en s'inspirant aussi, et fondamentalement, de la théorie althussérienne de l'idéologie et de l'interpellation, le marxisme linguistique de J-J. Lecercle se distingue donc largement de celui de M. Pêcheux en laissant beaucoup plus de place et d'opportunités à l'émancipation potentielle du sujet et à son individualité, mais sans pour autant tomber dans le libéralisme béat. Pour lui, les actes de langage sont toujours des réactions d'opposition à des contradictions par et dans le langage et l'idéologie, qui permettent leur énonciation. Dans la lignée de la méthode dialectique de K. Marx, il s'empare ainsi volontiers des outils intellectuels des travaux issus d'autres courants mais en les réintégrant dans la dialectique marxienne. En l'occurrence, il débarrasse la pragmatique linguistique de son « *individualisme méthodologique* » (Ibid.), et dès lors, les actes de langage ne sont plus des pratiques individuelles de sujets libres qui s'accommodent de conventions collectives, mais les produits subjectifs contraints et modelés de/par l'activité sociale objective d'interpellation. Ils ne sont plus des pratiques libres face à des structures contraignantes mais des processus perpétuels de libération, à partir des conditions institutionnelles qui les conditionnent et en leur cœur. Dès lors, l'analyse du discours ne porte plus sur l'énoncé comme manifestation-reproduction de l'idéologie mais sur l'idée que « *tout discours, dans sa production, sa circulation, dans les effets qu'il produit à sa réception, est analysable comme processus de transformation idéologique* » (Ebel & Fiala, 1983; repris par Boutet 2002 : 459).

Je viens de montrer comment pouvait s'articuler dans ma théorisation du discours l'interpellation idéologique de L. Althusser et le dialogisme de M. Bakhtine mais nous avons aussi vu, en recourant aux concepts d'hétérogénéités montrée et constitutive de J. Authier-Revuz, associées aux pratiques individuelles et actes de langage évoqués par J-J. Lecercle, que la pratique individuelle du langage, le « *style* » de chacun n'était pas réductible aux conditions sociales déterminantes de l'énonciation mais qu'il s'y opérait une subjectivation

potentiellement contre-interpellante des idéologies qui constituaient les sujets. J'ai aussi évoqué, très brièvement, la « *spectacularisation* » des « *identités subjectives* » (Barbérís, 1999 : 143) car selon moi, le travail langagier de subjectivation et d'action idéologique peut s'apparenter à une mise en scène des voix plurielles qui traversent l'énonciation du sujet parlant. Voyons désormais comment peut se construire cette mise en scène.

I.III.V Hétérogénéité, mises en scène et faces : E. Goffman, P. Charaudeau, R. Vion

Dans la même logique méthodologique que les notions de rites et de pratiques chez J.-J. Lecercle, celles de « *rites d'interaction* », de « *mises en scène* » et de « *faces* » chez E. Goffman (Goffman, 1973), elles-mêmes, réappropriées en AD par P. Charaudeau (Charaudeau, 1993 notamment), me semblent à même de rejoindre mon propos précédent. Là où E. Goffman s'intéresse aux seules interactions locales, définies comme « *influence[s] réciproque[s] que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres* » (Goffman, 1973 : 23), on peut bien sûr les situer ici à l'intérieur et comme contributions à la réalité macro-politique où elles se constituent. On peut d'ailleurs envisager dans la perspective du dialogisme que ladite « *influence réciproque* » n'est qu'une partie isolée, par le chercheur lui-même, de l'interdépendance généralisée que constituent les relations sociales, au-delà de la présence immédiate de quelques interlocuteurs les uns avec autre, même si ce sont celles-ci (les micro-situations) qui constituent *in fine* celle-là (le monde social à l'échelle macro-politique).

Sur les rôles joués par les acteurs sociaux que nous sommes tous et sur les « *vérités* » que l'on constitue par nos énonciations, par exemple lorsqu'on se positionne discursivement en citant l'autre pour mieux nous en distinguer (l'hétérogénéité montrée), E. Goffman propose cette citation de R. E. Park :

En un sens, et pour autant qu'il représente l'idée que nous nous faisons de nous-même – le rôle que nous nous efforçons d'assumer –, ce masque est notre vrai moi, le moi que nous voudrions être. À la longue, l'idée que nous avons de notre rôle devient une seconde nature et une partie intégrante de notre personnalité. Nous venons au monde comme individus, nous assumons un personnage, et nous devenons des personnes (Park, 1950 : 250; repris par Goffman, 1973 : 27).

Autrement dit, on est interpellé par le langage et ses « *voix* » multiples qui nous constituent comme sujets, nous assujettissent, et parallèlement, on se subjectivise en construisant à partir

de cette matière idéologique (les personnages) notre propre personne, dont la manifestation est alors toujours plurielle, dépendamment des contraintes subies et des stratégies activées en fonction des moments, lieux, situations d'interaction et des enjeux et évolutions de celles-ci. Les propositions d'E. Goffman sont ainsi intéressantes pour ma perspective en ce qu'elles permettent de comprendre à la fois la construction de la subjectivité, sa relation dialectique avec l'objectivité sociale qui la précède et l'entoure, c'est-à-dire avec l'idéologie, sa pluralité nécessaire, et sa non-correspondance absolue avec les seules positions sociales de classe, de genre, etc. dès lors qu'elle concerne la réalité pratique des expériences interactives quotidiennes. On peut alors noter ici la pertinence du concept de face, pouvant autant relever de l'habitus que de la stratégie délibérée et conçue par E. Goffman comme « *la valeur sociale positive qu'une personne revendique (...) à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier* » (Goffman, 1973 : 9). Dans la perspective d'E. Goffman, il s'agit donc toujours de « *garder la face* » ainsi construite dans l'interaction et de considérer celle de l'interlocuteur. On aura alors tendance à considérer que dans la perspective dialogique, cette face, dans une seule et même interaction, puisse être plurielle, à l'image de la multitude de voix qui constituent notre énonciation et de leur sélection en fonction des rôles sociaux que l'on est amené à jouer et éventuellement à situer les uns par rapport aux autres (j'aurai l'occasion d'exemplifier cela avec les discours d'acteurs communautaires sur la justice, notamment entre nécessités institutionnelles et aspirations plus personnelles ; VIII en particulier).

Sur ces contradictions, ces jeux, négociations et luttes locales dans les interactions, on notera avec P. Charaudeau comment E. Goffman se distingue du structuralisme sociologique de P. Bourdieu. Effectivement, P. Bourdieu, critiquant à juste titre, lui aussi, autant l'individualisme méthodologique des linguistes pragmatiques que l'idéalisme des saussuriens, affirme ceci :

Dès que l'on traite le langage comme un objet autonome, acceptant la séparation radicale que faisait Saussure entre la linguistique interne et la linguistique externe, entre la science de la langue et la science des usages sociaux de la langue, on se condamne à chercher le pouvoir des mots dans les mots, c'est-à-dire là où il n'est pas : en effet, la force d'illocution des expressions (illocutionary force) ne saurait être trouvée dans les mots mêmes, comme les 'performatifs', dans lesquels elle est indiquée ou mieux représentée – au double sens (...). Le pouvoir des paroles n'est autre chose que le pouvoir délégué du porte-parole, et ses paroles, c'est-à-dire, indissociablement, la matière de son discours et sa manière de parler – sont tout au plus un témoignage parmi d'autres de la garantie de délégation dont il est investi (Bourdieu, 1982 : 103-104).

À nouveau, s'il s'agit bien pour moi de considérer le poids des structures sociales sur les possibilités d'énonciation et sur le pouvoir de vérité performative qu'elles donnent à celles-ci (« *je vous déclare mari et femme* » ne produit évidemment pas la même vérité dans sa formulation écrite ici et dans la bouche d'un maire, dans une mairie, le jour d'un mariage) mais je ne considère pas pour autant le discours performatif comme simple porte-parole ou témoignage des pouvoirs institutionnels qui le permettent. J'assume alors à nouveau l'idée que les mots et leur pluriaccentuation soient le lieu de luttes sociales aux possibilités certes très inégales mais réelles. Les mots ne sont pas seulement dépositaires et symptomatiques d'un pouvoir qui leur est extérieur. Ils sont aussi le lieu et l'enjeu de la (re)construction/transformation potentielle de ce pouvoir, c'est-à-dire des significations que l'énonciation contribue à leur donner.

Ainsi, pour P. Charaudeau, les « *positions sociales* » de deux interlocuteurs comme un médecin et un patient (qui sont d'ailleurs aussi, toujours, des constructions sociodiscursives, historiques et politiques) ne sont pas seules déterminantes dans leur interaction (même lors d'une consultation, elles peuvent donner lieu à des jeux de pouvoirs et de singularisations subjectives). Elles peuvent même être anecdotiques (dépendamment de la situation d'interaction et de son déroulement). C'est pourquoi il s'agit de ne pas réduire l'interprétation de discours à telles ou telles données supposées objectives (comme le genre, la classe sociale, la catégorie ethnolinguistique, le statut de chercheur ou d'organisateur communautaire, etc.) pour les comparer aux pratiques observées. Dans ma perspective dialectique, ces catégories structurelles sont évidemment significatives mais il ne s'agit pas de les réifier : elles sont elles aussi en renégociation perpétuelle dans les interactions, et il convient de laisser la possibilité de cette négociation. Autrement dit,

(...) il semble que reconnaître au sujet parlant une identité sociologique ne veut pas dire que celle-ci doive être considérée comme absolue ni même comme nécessairement prédominante. Sinon, on s'interdit de pouvoir étudier les stratégies langagières, et l'on fabrique, en fin de compte, un modèle d'analyse dans lequel il n'y a pas de place pour une conception du langage dynamique qui, tout en intégrant à lui les données de la réalité psycho-sociale, est susceptible d'avoir, en retour une influence sur la dimension psycho-sociale des échanges langagiers (Charaudeau, 1993 : 39).

Autrement dit, « *la théorie du discours n'est pas une théorie du sujet avant qu'il énonce mais une théorie de l'instance d'énonciation (...)* » (Parret, 1983; repris par Charaudeau, 1993 : 50). Et pour moi, cette instance d'énonciation doit être considérée comme une partie du flux

sociodiscursif que constitue le monde social, à la fois symptomatique et lieu de production de celui-ci, et, parallèlement, du sujet énonciateur. Comme le dit P. Charaudeau,

(...) on est loin de la position de Bourdieu : tout n'est pas joué dans l'avant-acte de l'énonciation, et le sujet parlant n'est pas le simple porte-parole d'une position de pouvoir. Et même dans le cas où il semble que la position socio-institutionnelle soit surdéterminante, rien n'est définitivement joué, car elle peut être remise en cause par un certain Savoir faire (perte ou gain de crédibilité) (Charaudeau, 1993 : 52).

C'est à partir de ce postulat que P. Charaudeau reprend la mise en scène d'E. Goffman et rejoint la théorisation du langage comme processus dialectique d'interpellation/contre-interpellation en considérant que « *[l]a signification discursive (...) est la résultante d'une mise en scène qui se fait à l'intérieur d'un dispositif dans lequel les contraintes constituent, pour le sujet parlant, le garant de son droit à la parole (légitimité), et en même temps la base à partir de laquelle il pourra choisir les comportements discursifs (stratégies), garant de sa crédibilité* » (Charaudeau, 1984 : 63).

On retrouve les concepts d'E. Goffman chez R. Vion qui les articule, comme moi ici, avec l'hétérogénéité énonciative, c'est-à-dire en considérant la pluralité des voix qui se manifestent dans l'énonciation et qui contribuent à la construction et la protection de la face du locuteur. R. Vion postule alors que non seulement les acteurs sociaux / locuteurs jouent des rôles et tentent de garder la « *face* » dans l'interaction, au sens métaphorique d'E. Goffman, mais que ces rôles sont toujours pluriels :

(...) on pourrait dire que l'acteur (le je) contraint de communiquer à travers des rôles sociaux (le soi) conserve toujours, même de façon non-consciente, un contrôle métacommunicatif sur l'accomplissement de ces rôles. Le moi serait l'instance de la gestion complexe des soi, chacun de ces soi constituant l'un des aspects de la face, et serait à l'origine d'un rapport de places particulier. Par cette dimension "personnalisée" de l'accomplissement d'un rôle un sujet peut renforcer, corriger voire inverser la nature du rapport de places attendu (Vion, 1993 : 77).

Il rejoint en cela J. Authier-Revuz pour qui l'hétérogénéité montrée, c'est-à-dire la gestion subjective de la nature dialogique du langage dans l'énonciation, vise à construire une cohérence d'ensemble du discours dans une conjoncture donnée, nécessaire, donc, à garder la face :

chaque mot, comme approprié, adéquat, transparent et allant de soi par opposition à ces autres mots assortis de la distance d'une précision, d'une hésitation, d'une réticence..., asserte, en même temps, par le statut contingent, "évitable" qui est donné à ces émergences de l'autre, que LE

discours, en général, est potentiellement, complètement homogène. Les rectifications ou signaux d'imperfections que constituent les multiples commentaires métalinguistiques mettent en jeu, nécessairement, une forme idéale potentielle du discours – un et absolu (...) et affirme, par la position métalinguistique dans laquelle il se place, sa maîtrise de sujet parlant, à même de séparer 'l'un' de 'l'autre' : son discours de celui des autres ; et, plus encore, lui et sa pensée, de la langue qu'il regarde, de l'extérieur, comme un objet (Authier-Revuz, 1982 : 145).

Dès lors, l'interaction ne consiste pas seulement à confronter deux subjectivités dans un contexte et une situation contraignante vis-à-vis de laquelle elles essayent de se positionner pour éventuellement arriver à des fins particulières. Elle implique aussi une multitude de voix que chacun des interactants cherche à gérer pour constituer avec elles et malgré elles des discours cohérents tout en anticipant le même processus chez leurs interlocuteurs, le tout pour garder « *la face* » à travers sa multiplicité (certains auteurs parlent de « *face négative* » pour les « *territoires du moi* » et de « *face positive* » pour les « *images valorisantes* » à construire et conserver dans l'interaction ; Kerbrat-Orecchioni, 2002 : 260). Autant dire que l'interaction est une affaire complexe ! R. Vion conclut ainsi en proposant une définition générale de l'espace interactif conçu comme

une image de l'interaction construite par l'activité des sujets engagés dans la gestion de cette interaction. En fonction de la complexité des tâches à conduire, de la diversité des lieux de la mise en scène, et de l'hétérogénéité du sujet, l'interaction verra le plus souvent se mettre en place, à l'initiative de chacun des interactants, une diversité de rapports de places. (...) Les sujets sont donc amenés à conduire simultanément plusieurs rapports de places et à négocier cette pluralité de rapports avec le partenaire qui, de son côté, produit également des positionnements hétérogènes (Vion, 1993 : 79).

À partir de cette dernière citation, qui synthétise bien le propos de la partie qui s'achève, il s'agit désormais pour moi de prendre deux exemples qui me permettront d'envisager une partie de mon propre travail analytique par la suite, et qui nous donneront des outils conceptuels opératoires ainsi que des situations d'énonciations concrètes autour des questionnements précédents sur l'idéologie, la subjectivité, l'hétérogénéité et en introduisant notamment la notion, qui me servira pas la suite, d'« *actes de discours* ».

I.III.VI Hétérogénéité, subjectivité, idéologie et actes de discours : F. François, L. Guespin et l'exemple des « *Cahiers de la misère et de l'espoir* »

Sur la multiplicité des voix constitutives de la face des sujets parlants, soit la gestion subjective de l'hétérogénéité par les locuteurs, nous pouvons nous inspirer de deux travaux de F. François et L. Guespin (François, 1980; Guespin, 1980a) sur le même corpus, les « *Cahiers de la misère et de l'espoir* », « *ensemble de textes recueillis par les militants du Parti communiste français au cœur de l'hiver 1976-1977* » (Guespin, 1980a : 435), parti politique qui invitait alors ses militants à exprimer leurs « besoins », leurs « luttés », les aspirations et « tout » ce qu'ils avaient « à dire » (Guespin, 1980a : 435-436). On est donc relativement loin de la perspective des entretiens pour l'instant, mais tant la forme ouverte de cette proposition que son caractère largement politique, susceptibles, comme ce qui me concernera, de permettre l'expression des idéaux autant que des réalités matérielles et quotidiennes des locuteurs concernés, sont susceptibles de nous éclairer.

Le premier élément qui m'a semblé intéressant dans le texte de F. François sur ce corpus est sa considération fondamentale pour la question de la subjectivité et « *le fonctionnement du texte* » à étudier à cet égard en ce qu'il « *répond à une demande, l'acceptant ou la refusant* » (François, 1980 : 420). Pour lui, « *aucun texte ne se produit dans un vide absolu mais toujours face à une certaine demande (ou une absence de demande quand on prend la parole alors que "ça n'est pas permis")*. Cette demande (...) est plus ou moins explicite » (François, 1980 : 431-432). Dans cette perspective, « *[u]ne analyse socio-linguistique nous semble chercher à replacer les textes dans ce circuit demande-réponse, le texte reprenant, transgressant, modifiant les termes de la demande* » (François, 1980 : 432). F. François rejoint donc, en cela, la dialectique interpellation/contre-interpellation, alors appliquée à la situation d'énonciation.

L'autre grand intérêt, pour moi, de son travail est qu'il pose centralement le problème de l'hétérogénéité en analyse du discours et son lien fondamental avec la subjectivité. Il observe ainsi notamment dans son corpus les recours aux figures du « je », du « nous », du « on » et de « les autres » et leur maniement, symptomatique du dialogisme évoqué précédemment, comme dans ces exemples, parmi d'autres :

Un de nos collègues fait la plonge le soir, pour pouvoir s'acheter une voiture, et se prive de nourriture, finit par tomber malade. Est-ce normal de se priver ainsi pour s'offrir ce qui existe (...)

des collègues habitent à Rouen, d'autres à Caen (travaillent à Paris), ont demandé leur mutation depuis deux ans. Peut-on se dire libre quand on passe quatre heures dans les transports par jour (...)

Avec un salaire de base de : 1571F96 comment arrive-t-on à vivre et à faire vivre une famille. Je suis célibataire (...) (François, 1980 : 421).

Ou encore dans le même énoncé, la double reprise d'une formule gouvernementale à travers deux voix non explicitées :

alors je vis au-delà de mes moyens (...) Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens (Ibid.).

Ces exemples nous montrent que la valeur significative de simples pronoms (ou autres déictiques de personnes) n'est pas donnée d'emblée par la langue comme code unique préalable, et qu'à l'inverse, la présence sémantique d'une voix (ci-dessus, celle du gouvernement) peut se manifester malgré son absence lexicale explicite (ce qui ne signifie pas qu'elle soit absolument absente du discours, mais plutôt que son expression renvoie à des « codes » différents, notamment liés à la situation d'énonciation). Dès lors, l'interprétation d'un énoncé est toujours complexe et conjoncturelle, raison pour laquelle « *il ne peut y avoir une méthode unique d'analyse de texte* » (François, 1980 : 422) et que « *le linguiste se trouve ici confronté à la même situation que tout récepteur. Deux lecteurs peuvent bien voir qu'ils parlent du même texte (...), ce qui n'empêchera pas que leur totalisation du texte soit différente* » (Ibid.). Je reviendrai en conclusion de ce chapitre sur la « *subjectivité inévitable du chercheur comme de tout récepteur, dans la nature de la question posée au texte* » (Ibid.) mais l'on peut déjà noter ici que la pluralité et les relations, notamment contradictoires entre les voix dans l'énonciation des locuteurs ne signifient pas nécessairement qu'ils soient « pris dans l'idéologie » (du moins pas plus que l'analyste par exemple). Cela peut signifier, au contraire, comme dans les derniers exemples, qu'ils tentent de gérer les contradictions de leur existence matérielle et la multitude des voix qu'ils y confrontent par leur énonciation, tantôt dans lesquelles ils tentent de s'inscrire, tantôt dont ils essaient de se distinguer, et toujours vis-à-vis desquelles ils cherchent à se situer discursivement (par exemple entre les injonctions politiques du type « *vous vivez au-dessus de vos moyens* » et leurs réalités quotidiennes qui leur signifient le contraire : L. Boltanski parle à ce propos, en sociologie, du « *réalisme des*

acteurs ; Boltanski, 2009 : 58). C'est ainsi que les locuteurs tentent de se situer par rapport aux discours qui existent, d'y maintenir ou d'y projeter leurs « *faces* », et en même temps de négocier les codes, c'est-à-dire la signification des signes employés, soit de travailler les idéologies dans la direction qui correspond à leurs aspirations. Partant de ce travail, que je mobiliserai lors de l'analyse (chapitre V à VIII), F. François distingue deux conceptions de l'idéologie qui rejoignent en partie mon approche :

d'une part ce qu'on pourrait appeler l'effet idéologique de toute mise en mots (...) [le] décalage entre la réalité effectivement donnée autrement que par ce discours et sa mise en mots (...), tout ce qui résulte des effets de mise en mots dans la mesure où ces mots impliqueraient un découpage de l'expérience [et d'autre part, l'opposition entre] textes idéologiques et "discours du réel". Parce que par delà et à travers les pré-codages les textes peuvent transgresser non l'effet idéologique inévitable lié au moyen langage mais les effets idéologiques liés au sous-code dominant (...). Cet effet de réel se manifeste en particulier dans les recodages (François, 1980 : 434).

Nous avons déjà vu que plutôt que d'opposer idéologie (= domination) et « *discours du réel* », je distingue plutôt quant à moi, au sein du fonctionnement nécessairement idéologique du langage, des phénomènes idéologiques dominants, hégémoniques d'une part, et des phénomènes qu'on pourrait dire contre-hégémoniques, ou des idéologies résistantes d'autre part. Le travail qui s'opère stratégiquement ou tactiquement à tous les niveaux du langage constitue ainsi un travail idéologique, c'est-à-dire qu'il relève de la lutte pour imposer certaines tendances idéologiques correspondant à certaines aspirations subjectives plutôt qu'à d'autres.

On retrouve les mêmes questionnements chez L. Guespin qui met d'abord en lumière les limites des analyses par genres de discours en ce qu'elles évitent précisément les corpus hétérogènes et ce qu'ils peuvent montrer de travail sur les « *sous-codes* ». Pour lui, les études des discours « *politique* », « *littéraire* », « *publicitaire* », etc. sont « *dominés* » par le « *canon* » et les « *règles* » du genre concerné et par « *la maîtrise de la parole* » par son énonciateur (Guespin, 1980a : 452) : « *[c]antonner la recherche à ces discours doublement dominés, c'est s'exposer à hypostasier une causalité seconde, la recherche de la normalité formelle à l'intérieur d'un genre, au détriment d'une causalité toujours sous-jacente et parfois dominante : la causalité interactive, le souci essentiel de l'interaction langagière en situation* » (Ibid.).

Pour lui au contraire, c'est l'hétérogénéité intrinsèque des discours, soit leur dimension interactive qui permet d'en étudier la complexité et d'en questionner les enjeux politiques

(c'est-à-dire ce qu'ils permettent de faire au réel). C'est ainsi qu'il distingue dans le même corpus que F. François, « *Les cahiers de la misère et de l'espoir* », ce qu'il identifie comme trois catégories de textes :

- la première renvoie à des énoncés « *dont les signes n'ont sens que parce qu'ils sont en situation (...) ceux qui ont choisi cette formule s'en sont remis à la situation pour faire sens, jusqu'à produire des témoignages inexploitable en l'absence des questions posées* » (Guespin, 1980a : 443) ;
- la seconde renvoie à des textes à dominante « *intellective ou universaliste : les cas où le scripteur assume la capacité du langage à passer du concret à l'abstrait, de l'énonciation hic et nunc à une énonciation ad aeternam, du toi que je connais, qui me parles'' à un ''toi virtuel, que j'ignore et qui peut-être me liras''* » (Ibid.) ;
- la troisième, « *entre ces deux niveaux* » renvoie à « *un langage encore pleinement en situation parce que resté dépendant et soucieux des conditions de la communication, mais déjà maître des formes de l'énonciation et des divers procédés qui font l'énoncé actif, et mènent au désir de reformuler pour mieux le maîtriser : les ressources de ''langue'' sont là, les procédés des fonctions conative, expressive, poétique, sont là (...)* » (Ibid.).

C'est à cette dernière catégorie, hétérogène donc, que L. Guespin va alors s'intéresser en ce que comme dans les propositions de F. François, elle propose des énoncés qui joue avec les codes, qui tentent de négocier les significations, à cheval entre métadiscours sur le contexte social de l'énonciation et la réalité concrète décrite, soit, pour moi, entre le lieu des voix interpellantes du demandeur (mais aussi autres voix dominantes) et contre-interpellation émanant des discours sur le vécu quotidien concret. On trouve ainsi dans ces textes des énoncés de ce type :

Lorsque les deux camarades m'ont apporté l'Huma Dimanche, et m'ont présent ce cahier, j'ai été sur le point de refuser car peut-on parler de misère quand on fait chaque mois un chiffre d'affaire de 8000 F (...)

des militants m'offrent l'occasion de porter témoignage écrit sur la misère (...)

Je peux vous dire moi la camarade Yolande qu'il es vraiment tant que la société gouvernementale change si l'on veut enfin vivre dans une France libre et démocratique (...) je ne sais bien m'exprimer mais ce que j'ai marquer sort de mon cœur et j'espère que nous gagnerons. Vive le programme commun. Vive le parti communiste (Guespin, 1980a : 440-441).

Dans ces textes, comme dans le dernier exemple ci-dessus, on retrouve beaucoup de « *présentations de soi* » pour reprendre les termes d'E. Goffman (Goffman, 1973), mais ici explicitement et discursivement. Cette présentation de soi n'a pas pour seul objet d'informer le lecteur quant au statut du scripteur mais, comme chez L. Guespin, de l'« *identifier dans son droit à la parole* » (Guespin, 1980a : 442; voir aussi Charaudeau, 1991). Ces textes sont alors identifiés par L. Guespin comme dotés de structures qui ne sont pas imposées et qui donc « *doivent inventer leur normalité, [ils] sont en quelques sortes plus proches des conditions du texte littéraire dans sa fonction poétique* » (Guespin, 1980a : 443). Il observe alors dans ces textes un travail matériel sur le langage lui-même, une forme singulière d'actes de langage qui ne porte pas sur les « *'morphèmes, projection ou tournures'' (Ducrot) codifiés en langue, mais [qui] naissent de la projection des conditions de production du discours sur les structures du discours* » (Guespin, 1980a : 445). Il ne s'agit pas de mobiliser les règles linguistiques dans un contexte où un acte de langage pourrait être illocutionnaire, comme dans la proposition de P. Bourdieu évoquée précédemment, mais de transformer la structure sociodiscursive par l'énonciation. Les textes ainsi isolés et étudiés par L. Guespin « *au coup par coup, de structure en structure, comptent sur les actes de langage opérés pour permettre au lecteur de régler lui-même le procès en constitution du sens du message* » (Guespin, 1980a : 444). Il s'agit alors de « *reconnaître et souligner (...) qu'il existe une illocution non codée, ou, plus exactement, constituée de rapports structurels tenant compte d'une situation donnée et réelle de communication, et donc régie par une norme propre : le système des conditions discursives, et non susceptible de sur-norme, c'est-à-dire de prescriptions contraintes externes* » (Ibid.). Il propose alors l'appellation d'« *actes de discours* » (Guespin, 1980a : 446) ou d'« *actes de langage discursifs* » (Guespin, 1980a : 450) pour définir ce type particulier d'actes de langage sur lesquels je reviendrai plus concrètement lors de l'analyse (chapitres V à VIII).

Ces actes de discours constituent ainsi des pratiques langagières conditionnées par le cadre de l'énonciation mais conscientes de l'être et cherchant visiblement à le transformer, symptomatiques à ce titre de la contre-interpellation qui m'intéresse. Nous verrons qu'à côté des discours significatifs des grandes tendances idéologiques dominantes, à l'endroit des langues, espaces et communautés sociales et ethnolinguistiques, discours qu'il s'agira également pour moi d'étudier, ce type de pratiques discursives contre-interpellantes s'inscrit donc dans la perspective de construction de mots d'ordre propices à la quête de justice qui est celle de mes partenaires de recherche et qui est aussi la mienne.

Je viens de présenter brièvement un exemple de corpus intéressant pour ma perspective à travers son interrogation par deux sociolinguistes travaillant dans le champ des études de discours, et j'aurai l'occasion de continuer de m'appuyer sur leurs approches dans l'analyse du corpus. J'ai esquissé quelques pistes de réflexion sur l'appréhension d'énonciations hétérogènes qui pouvaient associer ancrages institutionnels, (re)production idéologique, pluralité de voix et positionnements subjectifs des locuteurs. Nous verrons à partir du chapitre V. comment cela sera pertinent dans le présent travail. J'ai aussi évoqué avec F. François la nécessité de considérer l'incomplétude et la nécessaire subjectivité à l'œuvre dans l'interprétation des textes par l'analyste, même lorsque des chercheurs sont équipés d'outils privilégiés pour en questionner la complexité matérielle. C'est autour d'un questionnement sur cette nécessaire subjectivité du chercheur en analyse du discours, et le rôle que la considération pour cette subjectivité peut jouer dans la démarche ethnographique qu'il s'agit désormais de conclure ce chapitre.

I.III.VII Analyse du discours, idéologie, engagement et réflexivité : conclure

Dans le chapitre qui s'achève ici, j'ai tenté d'exposer et de justifier ma conception matérialiste du langage, de l'idéologie, de la science et de la vérité et d'en tirer quelques conséquences pour mon ancrage en analyse du discours et pour le choix des outils au sein de ce champ. J'ai ainsi constitué le fondement épistémologique de mon appréhension des questions sociolinguistiques, urbaines, politiques qui suivront ainsi que mon rapport à la question de la justice, à l'ethnographie et aux partenaires de la recherche. Pour résumer ma posture, je peux formuler les choses ainsi : en tant que produits interpellants et (re)producteurs situés (éventuellement contre-interpellants) du monde social, réfractant les conditions sociales de leurs productions tout en contribuant à les reproduire et/ou à les transformer, tous les discours sont idéologiques, y compris le discours scientifique. Le langage mobilisé par les locuteurs n'a dès lors pas pour fonction objective de transmettre des informations mais de communiquer des forces politiques, de contenir, (re)construire et/ou transformer le monde social ainsi que les sujets en son sein.

Pour ce qui concerne la posture du chercheur, cela ne signifie pas seulement que ce que l'on dit est limité, orienté ou biaisé en termes de signification, c'est-à-dire pas assez « vrai » ou « objectif », mais que tout ce que l'on dit appartient et contribue à toutes sortes de processus

qui dépasse le seul « langage scientifique », et en particulier à des processus sociaux (et sociolangagiers). Pour paraphraser H. Lefebvre, déjà cité à ce propos, la seule objectivité à laquelle peut contribuer la recherche scientifique ne se constitue pas d'énoncés mais de la réalité matérielle du monde social, dont proviennent évidemment nos énoncés et à laquelle ils peuvent contribuer de manière nécessairement située, conjoncturelle, subjective et politique. Autrement dit,

[l]a question de savoir si une vérité objective appartient à la pensée humaine n'est pas une question théorique mais pratique. C'est dans l'activité pratique que l'homme doit démontrer la vérité, c'est-à-dire la réalité et la puissance, le caractère terrestre de sa pensée. La discussion sur la réalité ou la non-réalité d'une pensée isolée de la praxis est une question purement scolastique (Gramsci; traduit et cité par Frosini, 2019 : 65).

Dès lors, la différence fondamentale entre la recherche scientifique et d'autres activités comme par exemple l'action communautaire ne relève pas pour moi d'une rupture ou d'une coupure épistémologique qui distinguerait deux natures de pensées fondamentalement divergentes et inégales, mais plutôt d'une division du travail induisant des conditions sociales, spécialisations et pratiques quotidiennes distinctes. Dans la posture égalitariste que je tenterai d'adopter par la suite, ces spécialisations doivent être considérées dans leurs particularités et avec leurs avantages respectifs pour la recherche et pour l'action, mais sans postulats de supériorité ou de domination, ce qui rejoint une posture relativement courante en sociolinguistique comme par exemple chez C. Canut, F. Danos, M. Him-Aquilli et C. Panis pour qui

[i]l est impératif de concevoir le discours scientifique comme un type particulier de discours sans toutefois vouloir en faire un discours de vérité, ni un discours de domination. Tout simplement parce que le chercheur, à partir du moment où il rend compte des paroles d'autres sujets, est tout entier imprégné de catégories qui lui sont propres, de savoirs antérieurs, d'une socialisation particulière, mais aussi d'un inconscient : autant d'éléments difficiles à prendre en compte dans l'analyse mais dont il convient de reconnaître le rôle au sein des pratiques (Canut et al., 2019 : 14).

On a vu par ailleurs que du fait de son héritage structuralo-althussérien, ces postulats épistémologiques sont un peu plus difficiles à articuler dans l'héritage de l'école française d'AD dont la construction théorique et méthodologique tend à réduire les locuteurs à des individus assujettis par le langage et les institutions qui le modèlent et qui, en quelques sortes, parlent à travers eux. Mais on a aussi vu que l'AD intégrait des approches plus pragmatiques

et des considérations plus subjectivantes pour les locuteurs, leurs activités et stratégies langagières. L'intérêt de l'approche défendue ici est peut-être alors, plus que d'articuler les deux, de montrer qu'elles n'existent pas l'une sans l'autre, et dès lors d'inscrire ma perspective à l'endroit de l'AD dans un cadre marxien dialectique qui questionne autant que possible toutes les dualités essentialisantes, autant celle entre langue et parole, celle entre structure et conjoncture que celle entre science et idéologie et entre déterminisme et libre arbitre. Cette approche dialectique me permet ainsi de rester dans la tendance générale du marxisme et de continuer à parler d'idéologie sans associer ce dernier concept aux seules structures et à leur domination absolue (le capitalisme par « *l'idéologie libérale* » ou bien le patriarcat par « *l'idéologie sexiste* », le colonialisme par « *l'idéologie raciste* », etc.) mais en considérant aussi la transformation perpétuelle de cette dernière à l'intérieur de luttes pour et par le langage, par la pluriaccentuation du signe. Il s'agit ainsi de critiquer ce qui relie les tendances idéologiques dominantes, la conception dominante du langage et les théories structuralistes, y compris quand elles se veulent critiques mais qu'elles tendent à minimiser la possibilité de la transformation par les locuteurs-acteurs. Il s'agit donc de critiquer le fait que dans toutes ces approches, également, « (...) *le signe idéologique est toujours quelque peu réactionnaire et s'efforce, pour ainsi dire, de stabiliser le stade antérieur du courant dialectique de l'évolution sociale, d'accentuer la vérité d'hier comme étant valide aujourd'hui* » (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 44).

Il conviendra alors pour moi, dans mon approche de l'AD comme dans mon travail ethnographique, de m'accommoder des logiques disciplinaires qui s'imposent à la recherche tout en tentant d'en déjouer les limites que l'on identifie et en recourant à une théorisation et à une méthode adaptée, que je vais progressivement exposer dans les prochains chapitres. Il s'agit ainsi de montrer les limites des postures à prétention absolument objectivante, y compris et d'autant plus quand elles se posent comme critiques, dès lors qu'elles ne situent pas explicitement les théorisations politiques qui alimentent nécessairement les conceptions du monde à partir desquelles elles construisent leurs discours critiques. Je rejoindrai ainsi, par exemple, certaines propositions de L. Boltanski, pour qui la sociologie critique « *de la domination* » (P. Bourdieu est clairement visé ici), si elle met « *la question de la justice au centre de ses interrogations et, l'abordant dans ses rapports à l'État, la traite comme un problème de sociologie politique (...) a pour défaut de dévoiler des inégalités décrites comme autant d'injustices, sans clarifier la position à partir de laquelle elles peuvent être définies en tant que telles* » (Boltanski : 1990 : 58). Il s'agira à l'inverse de cette posture surplombante de

considérer les postulats éthiques de toutes recherches, volontairement ou non, explicitement ou non, sont toujours normatifs et qu'une part du travail scientifique relèvera donc toujours de la « *théorie sociale* » davantage que de la sociologie, ou d'un « *jugement de valeur* » plutôt que d'un « *jugement de réalité* » (Boltanski, 1990: 59).

Dans cette perspective critique du « *programme surplombant* » (Boltanski, 2009 : 81-82) de la sociologie bourdieusienne et en complétant cette dernière d'une approche plus pragmatique et pluraliste (Ibid.), il s'agit donc pour moi non seulement d'accepter la contingence fondamentale de tout discours scientifique (en même temps que la nécessité de sa prétention méthodologique à la vérité, aussi problématique soit-elle, telle que je l'ai envisagée en I.II.IV), mais plus encore d'explicitier et d'assumer ma posture éthique et la théorie de la justice qui en découlera. Car comme le note F. François,

Il n'y a pas d'abord une 'objectivité naturelle' consubstantielle à l'homme de science qui viendrait ensuite contrebalancer les effets fâcheux d'un éventuel militantisme. Chaque 'homme (femme) de science' est pris dans un réseau d'appartenances qui l'empêchent de saisir 'les choses mêmes', les pires n'étant sans doute pas liées à sa seule idiosyncrasie, sa position sociale, ses 'passions', mais tout autant ou plus à la norme du moment de ce qu'est le discours savant, ce qu'il est 'normal' de dire ou de taire, ce qu'il est 'normal' de considérer comme méthodologiquement correct (François, 2008 : 268).

On peut aussi s'appuyer, dans la même perspective, sur certains théoriciens de l'analyse du discours. G-E. Sarfati affirme ainsi par exemple que « *l'activité critique n'est jamais extérieure à la formation sociale dont elle procède, ni a fortiori extérieure à l'inscription du sujet-acteur, agent de la critique, dans une écosphère spécifique* » (Maingueneau, 2014 : 57) et que cette activité critique est pour lui toujours au cœur même de l'AD, qu'elle se considère ou non comme telle puisque « *par sa démarche même, l'analyse du discours a une force critique (...). On peut ainsi contester l'idée même qu'il existerait une analyse du discours sans aucune dimension critique, et une autre qui se caractériserait par une finalité critique pleinement assumée* » (Ibid.).

Le discours critique, conçu comme tel ou non par son auteur, tout comme la conception de la justice qu'il sous-tend ou construit nécessairement de façon sous-jacente – c'est-à-dire le projet ou l'idéal de société, la « *théorie politique* » en gestation qu'il accompagne – n'est jamais complètement rationnel mais il touche toujours à l'histoire et à la sensibilité politique de chacun et de chacune. Dans la perspective d'une recherche en sociolinguistique sur l'action et l'organisation communautaire, j'ai déjà évoqué le fait que la nécessité des discours critiques

et des conceptions de la justice est partagée à la fois par le chercheur et par les partenaires de sa recherche et dans la perspective exposée ici, ni l'un ni l'autre ne devrait avoir l'ascendant à leur endroit. Le discours critique et les conceptions de la justice qui l'accompagne sont donc certes problématiques pour la recherche mais ils sont aussi un formidable vecteur d'égalité méthodologique. Il s'agit ainsi d'assumer dans la construction de notre projet, tout comme le note D. Maingueneau, que

[l]'analyste critique est (...) constamment sous la menace d'être accusé de n'être qu'un chercheur comme les autres, d'être pris lui aussi dans les jeux de pouvoir qu'il prétend dénoncer. À partir du moment où l'on exerce une fonction critique, il faut accepter de voir la critique retournée contre soi. L'analyste du discours peut ainsi mener une critique des présupposés théoriques mêmes qui empêchent les chercheurs, à leur insu, de percevoir la dimension idéologique des textes qu'ils étudient (Maingueneau, 2014 : 53-54).

Contre toutes les prétentions positivistes et en invitant le chercheur à l'humilité et à une forme de démocratie méthodologique, D. Maingueneau nous rappelle aussi qu'« *il n'existe pas de point de vue surplombant et neutre, que le soupçon n'a pas de fin. Toute entreprise critique ne peut que vivre dans la crainte de se voir reprocher d'avoir succombé à ce qu'elle prétend démonter (...). Jamais assurée de la frontière qui la sépare de ce qu'elle récuse, il lui faut travailler dans cette incertitude* » (Maingueneau, 2014 : 54).

Il évoque alors l'analyste américain M. Billig qui, dans le cadre de la *Critical Discours Analysis*, s'est amusé à analyser les analyses critiques de quelques-uns de ses collègues et a pu alors démontrer que celles-ci « *tendent à utiliser, et par là à illustrer les formes linguistiques mêmes dont ils dénoncent le potentiel idéologique* » (Billig, 2008 : 783; repris par Maingueneau, 2014 : 54).

Je n'aurai donc pas, dans la suite du travail, la prétention de construire des analyses critiques objectives mais bien des analyses subjectives, situées, conjoncturelles. Ces analyses se constitueront certes, autant que possible, à partir de cadres théoriques, de méthodes et de techniques logiques, réflexives et rationnelles, propres à la méthode scientifique, mais elles seront aussi nécessairement construites, de manière assumée, explicitée et aussi argumentée que possible, à partir de ma sensibilité, de mes postulats politiques et de mes idéaux de justice. Si ces derniers postulats idéologiques ne déterminent pas le déroulement de l'ethnographie, de l'analyse ou de la rédaction, ils sont bien à l'origine des questions posées aux moments de détermination du sujet de la thèse, lors du déroulement des entretiens, et lors

du travail d'interprétations du corpus, dans le dialogue à construire avec les premiers concernés et dans les projections restitutives du travail.

Dans la dynamique de cette critique de la critique objectivante, on trouve également des travaux en analyse du discours qui portent sur les approches structuralistes et idéalistes des concepts d'idéologies, de sens commun et autres doxas, notions qui peuvent tendre, dans la perspective althussérienne de l'AD, à réifier des idéologies dominantes comme autant de « *représentations partagées* » qui précèderaient l'énonciation et la détermineraient alors même que l'énonciation est toujours un moment de transformation et de pluralisation idéologique (et que l'idéologie n'est jamais donnée mais toujours en construction à travers l'énonciation). Dans une note de bas de page d'un texte très riche sur la question du lien entre sens, partage, discours et intercompréhension, V. Nyckees et G. Cislaru considèrent ainsi que « *[l]'expression de sens commun contribue (...) à laisser entendre qu'il n'y aurait guère qu'une seule façon de penser dans un groupe, voire dans une communauté linguistique (et peut-être même, au-delà, dans une communauté "culturelle"), relativement à une question donnée* » (Cislaru & Nyckees, 2019 : 4) et, plus encore, que

[l]a notion de doxa, voisine de celle de sens commun, présente il est vrai un péril bien plus grand : celui de péjorer les représentations partagées et de stigmatiser les acteurs qui les véhiculent. Cette disqualification patente, non seulement risque de manifester un certain "mépris de classe", mais elle témoigne aussi d'une difficulté à penser la circulation entre, d'une part, les savoirs et les croyances "déposés" dans les groupes linguistiques et, d'autre part, les discours supposés affranchis de la doxa, c'est-à-dire essentiellement les discours savants. La pensée de la doxa s'expose de cette manière à méconnaître, selon nous, tout à la fois les liens entre la pensée scientifique et le monde social et l'importance considérable du travail médié et situé- sémantique, conceptuel, textuel, outillé – qui s'incorpore dans le discours scientifique (Ibid.).

V. Nyckees et G. Cislaru rejoignent alors la critique de l'idéologie structuraliste par H. Lefebvre et le travail de J. Rancière sur la reproduction à laquelle contribuent elles-mêmes les théories de la reproduction. Comme ces deux auteurs le font, on l'a vu, en philosophie et en sociologie, V. Nyckees et G. Cislaru montrent comment certains types de propositions scientifiques critiques en AD insistent trop, voire uniquement, sur les structures reproductrices, ignorant alors le travail actif des locuteurs dans leur transformation, et sans jamais accompagner, dès lors, les conjonctures transformatrices desdites structures :

en tendant à réduire l'action et la pensée des "humains ordinaires" à la simple actualisation de normes figées, [la notion de doxa] peine à prendre en compte la créativité des acteurs dans la vie

sociale. Ainsi, les discours habituels sur la doxa, en substantialisant leur objet dans les termes mêmes où l'idéologie le constitue, risquent paradoxalement d'empêcher de penser la constitution même et le devenir des normes et des représentations (en même temps que la constitution et le devenir du discours scientifique lui-même) (Ibid.).

Il s'agira donc pour la suite de mon travail de mobiliser les concepts et outils de l'analyse du discours avec ces précautions épistémologiques à la fois dans le cadrage théorique de la sociolinguistique urbaine prioritaire telle que je la conçois, à la fois dans la construction théorique de mon objet – la justice spatiolinguistique –, à la fois dans la contextualisation de la conjoncture étudiée – l'action communautaire dans un arrondissement montréalais, Verdun, dans les années 2010 – et à la fois dans l'appréhension et la mise en œuvre du travail ethnographique et de l'analyse qui en sera faite. L'AD est donc pour moi, pour conclure, une discipline scientifique conjoncturelle d'interrogation de certains phénomènes idéologiques à une certaine étape et dans un certain contexte du changement social et scientifique du monde. Autrement dit, d'une part « [l] 'analyse du discours n'est peut-être qu'un long détour pour mettre en cause le postulat d'autonomie de la syntaxe et l'oubli par la linguistique de toute histoire, même et surtout la sienne. En ce sens, l'analyse du discours n'est qu'une discipline transitoire, artefact de la conjoncture théorique : en ce sens, elle est nécessaire » (Courtine & Marandin, 1981 : 32; repris par Maingueneau, 2012 : 5).

D'autre part, pour paraphraser H. Lefebvre, l'AD n'est peut-être aussi qu'une étape conjoncturelle de l'évolution des rapports sociaux et qu'un outil à mettre à disposition de la praxis transformatrice à laquelle elle peut contribuer, cette mise à disposition étant elle-même productrice de nouveaux outils et de connaissances nouvelles. On verra dans le chapitre suivant comment de ce point de vue, une recherche en sociolinguistique urbaine prioritaire autour de la notion de justice (sociale, spatiale, linguistique) peut constituer une modalité particulière de ce travail praxique de production de connaissances, production qui soit utile et ajustée à la situation étudiée.

CHAPITRE II

CAPITALISME AVANCÉ ET URBANISATION : GÉOGRAPHIE SOCIALE, SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE ET JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE

Il s'agit pour moi dans ce deuxième chapitre de continuer à construire ma proposition sociale, linguistique et politique en l'adaptant à la conjoncture qu'il s'agira d'étudier, soit en quelques mots, très réducteurs pour l'instant : « *l'action et l'organisation communautaire dans un arrondissement montréalais dans le capitalisme avancé* ». Pour ce faire, je vais théoriser ici à la fois mon ancrage disciplinaire en sociolinguistique et en sociolinguistique urbaine (et en empruntant aux études urbaines et à la philosophie politique), et exposer quelques éléments pertinents du contexte particulier dudit capitalisme avancé et de ses implications idéologiques et gouvernementales (le néolibéralisme), spatiales (le « *développement géographique inégal* »), économiques et symboliques (la « *destruction créative* », la « *valorisation de la mobilité* ») et anthropologiques (la postmodernité, la surmodernité, les subjectivités « *en rupture* »). Je pourrai ensuite exposer mes propositions autour de la notion de « *justice spatiolinguistique* », inspirée de quelques travaux sur la justice en philosophie politique, en sciences du langage et en études urbaines et en les adaptant à mes ancrages précédemment formulés.

Avant cela, et pour situer le travail qui s'amorce dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'ici, nous pouvons revenir brièvement sur ce que j'ai appelé le cadre épistémopolitique à construire. Je peux synthétiser rapidement ce en quoi j'ai déjà commencé à le constituer et ce qu'il me reste à faire à son endroit. On a ainsi vu précédemment qu'il n'y avait pas de discours non-idéologiques, y compris les discours scientifiques, et que ces derniers, comme tous les autres, même avec leurs règles et normes disciplinaires singulières, étaient des produits et producteurs sociohistoriques et qu'ils devaient de ce fait s'adapter aux conjonctures qu'ils étudient pour mieux y contribuer, et dès lors, construire méthodologiquement de la connaissance. Parallèlement, j'ai montré que dans ma perspective dialectique, les locuteurs étaient certes conditionnés et constitués comme sujets-parlants par des institutions mais que ce processus d'« *assujettissement* » ne pouvait être séparé d'un

processus parallèle de subjectivation, autrement dit que l'« *interpellation* » allait toujours de pair avec une « *inter-interpellation* » des sujets entre eux, avec une « *auto-interpellation* » de chacun, soit une « *subjectivation* », puis avec des phénomènes de « *contre-interpellation* » à même de transformer le monde social et les sujets eux-mêmes. J'ai ensuite évoqué le fait que ce dispositif conceptuel me permettait de comprendre et éventuellement d'envisager une contribution au phénomène dialectique du changement historique, social, langagier, politique, en évitant ainsi de figer mon interprétation des situations observées dans une mécanique inerte, sans histoire. Au niveau de l'analyse du discours (AD), j'ai finalement traduit ces quelques considérations épistémologiques en quelques concepts opérationnels pour ma recherche : le « *discours* » lui-même emprunté à M. Foucault et L. Guespin, l'« *hétérogénéité montrée* » et « *constitutive* », conceptualisée à partir du dialogisme bakhtinien par J. Authier-Revuz, les « *faces* » et la « *mise en scène* », empruntées à la sociologie interactionnelle d'E. Goffman et les « *actes de langages* » empruntés à la linguistique pragmatique de L. Austin et de G. Searle et notamment adaptés en sociolinguistique par L. Guespin et F. François.

De ces quelques réflexions, je peux donc tirer, pour la progression épistémopolitique du présent travail, le fait que :

- Le chercheur n'est pas en mesure de déterminer absolument la vérité à propos des phénomènes idéologiques qu'il observe mais seulement certains éléments, distingués et interprétés à partir de la comparaison des mises en mots observées sous l'angle d'un questionnement singulier, situé et subjectif. Il a cependant l'avantage pour ce faire, de ses outils théoriques et méthodologiques (sur le langage, le discours, l'idéologie, la justice, etc.), de la contrainte sociohistorique de sa position sociale de chercheur, de son expérience du temps qu'il peut consacrer à l'étude de par sa spécialité fonctionnelle dans la division du travail ;
- Ses partenaires sur le terrain – en l'occurrence, des acteurs de l'organisation communautaire de l'arrondissement de Verdun à Montréal – n'exercent pas la fonction d'intellectuel qui est la mienne et n'ont, *a priori*, ni les compétences, ni l'expérience, ni les outils théoriques et méthodologiques, ni le temps pour mener à bien la recherche sur les questions idéologiques qui m'intéresse ici. Ils ont cependant une connaissance sensible, pratique et intellectuelle située de la conjoncture étudiée et des enjeux de justice qui la traversent, ainsi que, comme le chercheur, des valeurs, des opinions politiques et des intentions à faire valoir dans la perspective de la transformation sociale.

Dès lors, je l'ai évoqué, je pars déjà de l'idée du « *pacte intellectuel de la présupposition d'égalité* » (Rancière, 2009 : 253; Nicolas-Le Strat, 2016 : 248). Les compétences de chacun dans la recherche sont liées à des expériences, des sensibilités, des réflexions, des positions, des fonctions sociales et des spécialisations. Il s'agit pour moi de considérer ces différences (et points communs), de les mettre à profit pour cette recherche sans les essentialiser, en permettant leur évolution, et tout en critiquant la division du travail qui les sous-tend. Les considérations du premier chapitre m'ont ainsi permis de construire à la fois (ou de m'inscrire dans) une théorie du langage, de l'idéologie et des sujets, mais aussi de justifier la nécessité d'interroger les conceptions de la justice des uns et des autres, à la fois du chercheur, à la fois de ses partenaires, et ce, dans une optique prioritaire de contribution aux changements sociaux qui sont jugés nécessaires dans la perspective de production de justice. Autrement dit, le chapitre I m'a aussi permis de commencer à répondre à la question « Pourquoi interroger la notion de justice en sociolinguistique urbaine ? ». Il s'agit désormais de répondre à la suivante : « Comment s'y prendre ? », c'est-à-dire « Quelle est ma conception de la justice spatiolinguistique ? ». Et « quels sont les objectifs concrets de cette conception ? ». La proposition que je ferai à ce sujet sera alors évidemment située et subjective et il s'agira pour l'établir à la fois d'introduire les grands concepts de la discipline dans laquelle elle s'inscrira – la sociolinguistique urbaine –, la notion que je proposerai de « justice spatiolinguistique » et de commencer à situer la conjoncture dans laquelle cette définition se voudra opérante : le capitalisme avancé, l'ère postmoderne, le néolibéralisme. Je la situerai plus concrètement au Québec, à Montréal, dans l'action communautaire et à Verdun dans le chapitre suivant.

Le présent chapitre s'organisera en deux parties : dans un premier temps (II.I), j'exposerai brièvement les grandes propositions, concepts et outils de la sociolinguistique, de la sociolinguistique urbaine et de disciplines connexes (géographies sociale et critique en particulier) utiles à mon travail. Je ferai alors le lien entre ces derniers, le contexte très global, pluriel et complexe du capitalisme, du capitalisme avancé et de la tendance gouvernementale du néolibéralisme, du moins sous leurs formes qui intéressent et concernent mon projet. Dans un second temps (II.II), je tenterai d'inscrire ce travail interdisciplinaire et critique dans une réflexion et quelques propositions autour de la « justice spatiolinguistique ». Je présenterai alors cette dernière notion qui renvoie en fait à ma propre théorisation politique, théorisation qui me semble devoir être assumée et explicitée ici de façon cohérente avec les réflexions qui ont précédé. Il s'agit ainsi à la fois de pouvoir soumettre ces propositions à la discussion des premiers concernés, à la fois de mener au plus loin la réflexion amorcée précédemment sur les

nécessaires axiomes moraux et politiques de toutes les recherches en sciences sociales. Nous aboutirons alors à une esquisse d'approche positive de la justice spatiolinguistique concentrée autour des notions de « *commun* » et de « *droit à la ville* ». Ces derniers concepts ne devront pas être postulés comme des proclamations idéalistes mais bien plus comme des outils d'ancrage situés et subjectifs (ou « *mots d'ordre* » en construction) dans la conjoncture socio-historico-géographique qui m'intéresse ici.

II.I SOCIOLINGUISTIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE : MATERIALITES LANGAGIERES DANS LE CAPITALISME AVANCE

II.I.I Langues, classes sociales et hégémonie : perspectives sociolinguistiques

Il s'agit ici, pour ouvrir ce chapitre, de présenter le cadre général de la sociolinguistique telle que je la conçois dans la perspective (inter)subjective, critique et politique de mon projet. Pour ce faire, je vais en exposer les grands principes en introduisant quelques concepts qui me seront utiles : ceux de « *pratiques langagières* », de « *langue* », de « *reconnaissance-nnaissance* », d'« *individuation linguistique* », de « *glottopolitique* », de « *classes sociales* » et d'« *hégémonie* » politique et linguistique.

J'ai jusqu'ici ancré mon travail en sciences du langage entre la philosophie du langage et l'analyse du discours. Il s'agissait ainsi pour moi de constituer une conception générale du langage, incluant ses dimensions sociales, culturelles et politiques. J'ai ainsi pu montrer que comme pour C. Canut et P. Von Münchow en sociolinguistique, il ne s'agissait pas « (...) *d'étudier l'un [le langage] au regard de l'autre [le social, l'historique, le culturel, le politique] comme deux espaces en miroir, mais bien de comprendre comment les contextes et les espaces sociaux sont configurés, créés, transformés par le langage et inversement* » (Canut & Von Münchow, 2015 : 8), autrement dit, il s'agit pour moi, dans le cadre de la sociolinguistique, d'étudier les pratiques langagières, conçues comme « *actions de transformation du monde par le biais du langage (...) telles qu'elles sont prises dans des*

rapports de forces opérant entre jeu et contraintes et mises au jour par l'analyse interprétative à partir de la matérialité langagière recueillie dans le cadre de situations concrètes d'activités de langage » (Canut et al., 2019 : 27).

Ainsi, la notion de pratiques langagières (Boutet et al., 1976) rejoint la considération du langage comme praxis. Dans cette perspective,

[c]es pratiques ne sauraient (...) être seulement envisagées comme "reflet" des rapports économiques ou "traces" de rapports de force sociaux, idéologiques. Elles interviennent en tant que telles dans les domaines de la vie sociale et avec des effets matériels qui sont liés directement à leur exercice. (...) les pratiques langagières ont, dans leur spécificité, des effets sociaux immédiats liés à leurs formes mêmes et aux conditions dans lesquelles elles s'exercent (Ebel & Fiala, 1983 : 156).

Autrement dit encore,

[c]omme toute pratique sociale, les pratiques langagières sont déterminées et contraintes par le social, et en même temps, elles y produisent des effets, elles contribuent à le transformer. Dans cette perspective, le langage n'est pas seulement un reflet des structures sociales mais il en est un composant à part entière. (...) Parler n'est pas seulement une activité représentationnelle, c'est aussi un acte par lequel on modifie l'ordre des choses, on fait bouger les relations sociales (Boutet, 2002: 459).

Parmi d'autres concepts existants en sociolinguistique, celui de « pratiques langagières » a ainsi l'avantage de considérer la dimension fondamentalement discursive du langage dans une perspective dialectique, telle que je l'ai présentée précédemment. Elle rejoint ainsi la conception du discours que j'ai avancée en y réintroduisant, comme dans mon projet, la subjectivité des locuteurs et en focalisant l'approche scientifique du langage sur la question de sa matérialité et de la praxis qu'il constitue, autrement dit sur l'idée que l'énonciation n'est pas seulement structurée par ses conditions de production mais qu'elle agit aussi toujours sur elles, c'est-à-dire que l'énonciation et ses conditions de production ne sont distinctes qu'en théorie (l'énonciation est un moment concret de la production perpétuelle des conditions). Issue du marxisme (plus gramscien qu'althussérien donc ; Boutet et al., 1976), je mobilise donc la notion de pratiques langagières dans cette perspective originelle telle que proposée par J. Boutet, sans en évacuer la « *dimension politique* » (Canut et al., 2019 : 27), comme c'est parfois le cas aujourd'hui, où elle est souvent simplement « *synonyme d'usages ou de variétés* » (Ibid.). Pour cette dernière raison, et contrairement à la proposition originelle de J. Boutet cependant, je n'opposerai pas la notion de pratiques langagières à celle de discours (J.

Boutet associe le discours, à l'époque, à sa conception institutionnelle et déterministe, alors dominante) mais choisirai de me réapproprier la notion de discours de façon plus dialectique pour mon ancrage en analyse du discours, en même temps que celle de pratiques langagières, qui en est pour moi sa quasi-traduction en sociolinguistique²², et qu'il s'agit donc de mobiliser de façon plus politique, peut-être, que la tendance dominante.

L'autre objet fondamental de la sociolinguistique, qu'il s'agit de mobiliser ici, c'est bien sûr la langue, que je n'ai que rapidement abordée jusqu'ici, et pour cause : il relève d'une modalité particulière de l'objet précédemment interrogé, le langage, et a précisément à voir avec la dimension intrinsèquement politique de celui-ci. La langue constitue ainsi l'un des « *espaces sociaux* » constitués discursivement par le langage et par lequel et à l'intérieur duquel il opère. En choisissant de parler d'abord du langage, ensuite de la langue, je m'assure ainsi d'expliquer politiquement le phénomène de « *reconnaissance-naissance* » (Marcellesi, 2003 : 166) des langues à l'intérieur de celui du langage et les jeux qui s'opèrent continuellement entre les identités sociales et les langues, alors conçues comme des constructions sociodiscursives, constitutives d'identifications collectives à des catégories (ma langue ou mes langues et celles des autres). Autrement dit, la langue constitue

(...) un réseau minimal (du point de vue linguistique) de variétés (en quelque sorte un système de systèmes) identifié par un même terme et une conscience linguistique spécifiques. Autrement dit, que des individus et/ou groupes d'individus décident, selon une dynamique sociale qui peut être fort diverse, de survaloriser des traits de proximité entre variétés (et non plus de faire l'inverse) pour construire la conscience d'une intelligibilité suffisante pour activer les discours métalinguistiques permettant son amplification et le sentiment d'une unité identifiante ; qu'ils proposent ou choisissent de dénommer ce processus, alors implicite, pour le distinguer des autres processus d'identification, fait de ce processus une langue (Blanchet, 2012 : 50).

À cette définition générale de la langue en sociolinguistique, qui a l'intérêt d'intégrer la diversité des dynamiques sociales concernées, dont les langues non nationales et peu ou pas légitimes aux yeux des États-nations capitalistes (le gallo, le serbe et le croate jusqu'en 1992, le mandchou, le breton...), on doit cependant ici ajouter une réflexion politique conjoncturelle – c'est-à-dire concrètement et matériellement située dans le(s) capitalisme(s) contemporain(s)

²² Comme le notent C. Canut et M. Him-Aquilli, « [q]uoi qu'il en soit, la césure entre une approche strictement discursive et sociolinguistique tend à s'estomper en France, grâce notamment à la revue *Langage et Société* (Boutet & Maingueneau, 2005), rupture également absente au sein de la sociolinguistique critique de Monica Heller » (Canut & Him-Aquilli, 2018 : 25).

– à cette construction identitaire collective des langues. Car ce processus de construction sociodiscursif des langues rejoint ce que L. Guespin et J-B. Marcellesi appellent le travail « *glottopolitique* », terme qui

désigne les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente : aussi bien la langue, quand la société légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires par exemple ; la parole, quand elle réprime tel emploi chez tel le ou tel ; le discours, quand l'école fait de la production de tel type de texte matière à examen : Glottopolitique est nécessaire pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique (Guespin & Marcellesi, 1986 : 5).

Dans ma perspective marxienne, ce travail glottopolitique n'est pas le fruit du hasard ni du choix libre des citoyens qui s'opérerait dans une société absolument démocratique à la J. Habermas dans laquelle chacun aurait voix égale au chapitre des politiques linguistiques. Les phénomènes de normalisations linguistiques qui s'y constituent sont plutôt liés, à nouveau, aux rapports sociaux et à leur histoire et à la production-reproduction-transformation des structures sociales, c'est-à-dire, fondamentalement, à la constitution des groupes, de leur force, de leurs rapports, de leur hiérarchisation, etc. Dans le contexte qui m'intéresse, ce travail glottopolitique est bien sûr majoritairement opéré par les États-nations capitalistes et par la (les) classe(s) et fractions de classes qui les dominent, même si ces derniers sont eux-mêmes le fruit de conflits et de transformations perpétuelles. Et c'est alors au cours de ce travail perpétuel sous domination étatique qu'émergent les langues aux yeux du monde social. C'est ce que J-B. Marcellesi appelle la « *reconnaissance-naissance* » des langues, concept qui relève alors des

décisions glottopolitiques symboliques qui s'appliquent à un système qu'on classait antérieurement comme dépendant d'un autre, les différences linguistiques étant minimisées, et qui érigent ces différences en écarts significatifs, procédant ainsi à la reconnaissance de ce qui existait déjà sur le terrain et donnant naissance par déclaration solennelle à une nouvelle langue (Marcellesi, 2003 : 167).

Si cette reconnaissance-naissance est un phénomène social qui se définit depuis l'extérieur du groupe concerné (c'est-à-dire qu'il renvoie à la légitimation de la langue par le monde social, sous l'hégémonie étatique d'un ou de plusieurs groupes donnés), l'« *individuation linguistique* » (Ibid.) renvoie quant à elle au processus social par lequel une langue devient une langue pour ses locuteurs, distincte des autres langues, et par lequel ses locuteurs se

considèrent dès lors comme appartenant à une même communauté sociolinguistique²³. Les deux phénomènes ne sont donc pas seulement liés à la similitude objective des formes linguistiques mobilisées²⁴ mais de manière prédéterminante à des rapports affinitaires, à des rapports de force et des intérêts convergents ou divergents, et de façon plus abrupte à des transformations sociales de toutes sortes de l'échelle étatique (révolutions, réformes, colonisations, autonomisations régionales, indépendances, institutionnalisations linguistiques, politiques linguistiques, scolarisation, exercices hégémoniques divers par les appareils d'État) qui contribuent aux rapprochements formels (lexicaux, grammaticaux, etc.) de certaines pratiques, alors identifiées tendanciellement comme une même langue et de la communauté qui leur correspond.

Ainsi, l'individuation linguistique n'est jamais acquise et la lutte pour la constitution et/ou la légitimation d'une langue et de la communauté lui correspondant est toujours à l'œuvre, ce qui peut ne pas se percevoir en France (quoiqu'il suffise d'y être un peu attentif) tant l'hégémonie monolingvistique francophone et l'association de « la » langue à la nation y est encore très dominante, mais qui se perçoit bien plus dans la plupart des pays du monde, d'autant plus dans la nouvelle économie mondialisée (Heller, 2008), et notamment au Québec, où le statut de l'État est différent, où il y a deux langues officielles et où les discours épilinguistiques à leur propos (et à celui des autres langues en présence, autochtones et des immigrations) sont très visibles dans l'espace public, dans la presse ou dans les discours des politiciens (voir II.III.II). Et cela n'est jamais anodin. Comme le notait A. Gramsci,

²³ À une autre échelle temporelle et institutionnelle, avant de renvoyer à la construction d'une communauté linguistique, qui se perçoit comme parlant la même langue, l'individuation linguistique peut d'abord renvoyer à des tendances discursives reconnaissables comme propres, dès lors, à une « communauté de communication » (speech community) conçue comme un groupe « possédant en commun des règles définissant le déroulement et l'interprétation d'au moins une variété linguistique » (Hymes, 1972; repris par Beacco, 2002a : 102-103), voire (et même si ce concept est postérieur à celui d'individuation linguistique) à « une communauté discursive », conçue comme « toute communauté de communication restreinte organisée autour de la production de discours » (Maingueneau, 2002 : 104-106). Dès lors, l'individuation linguistique constitue « l'ensemble des processus par lesquels un groupe social acquiert un certain nombre de particularités de discours qui peuvent permettre de reconnaître, sauf masquage ou simulation, un membre de ce groupe » (Marcellesi & Gardin, 1974 : 249). Ainsi, comme celui de communauté de communication, le concept d'individuation linguistique permet de considérer les singularités énonciatives des locuteurs d'un groupe mais aussi « (...) de concevoir les énoncés comme insérés dans le cadre des comportements communicatifs qui sont considérés comme constituant une caractéristique identitaire d'un groupe » (Beacco, 2002a : 102).

²⁴ Par exemple, tous les locuteurs de « la » langue française à Paris, en Gaspésie et au Sénégal, à l'Université et à l'usine, de 7 à 90 ans, etc. ne se comprendraient sans doute pas. À l'inverse, beaucoup de locuteurs du corse comprennent des locuteurs de l'italien, etc.

[c]haque fois qu'affleure, d'une façon ou d'une autre, la question de la langue, cela signifie qu'une série d'autres problèmes est en train de s'imposer : la formation et l'élargissement de la classe dirigeante, la nécessité d'établir des rapports plus intimes et plus sûrs entre les groupes dirigeants et la masse populaire-nationale, c'est-à-dire de réorganiser l'hégémonie culturelle (...)
(Gramsci, 2012 : 331-332)

Ainsi, dans le contexte des États-nations capitalistes qui est le nôtre – aussi pluriel et changeant soit-il, j'y reviendrai concernant le Québec en III.I – cette construction identitaire des langues (et des groupes, communautés et catégories qui leur sont associés) est massivement conditionnée par des institutions qui sont à la fois les produits sociaux et les producteurs interpellant les sujets en membres des communautés ethnonationales, dont la constitution est donc intrinsèquement liée à des jeux d'identification et d'assignations linguistiques. Les discours sur les langues et formes linguistiques (ou « *discours épilinguistiques* »), tout comme ceux sur les identités ethnonationales, ethnolinguistiques, de genres, de races ou toutes autres catégorisations sociales qui s'articulent à ces dernières, sont donc toujours symptomatiques et contributifs de luttes sociales, de travail idéologique ou hégémonique. « Le français », tel qu'on l'identifie aujourd'hui, conçu comme « langue nationale » par les institutions françaises (et comme langue officielle, souvent parmi d'autres, dans d'autres pays, anciennement colonies françaises, dont le Canada) est ainsi le produit d'une normalisation de formes langagières prestigieuses des élites et de l'État français sous l'ancien régime, puis de son imposition comme langue unique de la nation par la bourgeoisie et l'aristocratie libérale à partir la Révolution française (Blanchet, 2013b : 88-89). De la même manière, la reconnaissance de l'alsacien ou du corse comme des langues régionales par la France, tout comme le statut de « *dialecte* » attribué au gallo, l'évolution du statut du français québécois, celui du français acadien ou du joual, la relégation de pratiques à des « *patois* » ou des formes intermédiaires, plus ou moins péjorativement conçus comme « *vulgaires* », « *impures* », « *bâtardes* », « *créoles* » (comme le français et l'anglais au moyen-âge, certaines langues caribéennes dans le monde postcolonial ou le « *franglais* » de certains jeunes locuteurs dans le Québec contemporain²⁵) sont tous les produits de configurations et de luttes sociales et politiques, conçus ou non comme langues par les approches synchroniques, mais relevant en fait du même processus politique observé dans des

²⁵ Pour un exemple de discussion fondamentalement politique, sur le statut du « *franglais* » dans le rap québécois (et en fait dans la société québécoise), avec toutes les intrications complexes qu'elle implique, voire par exemple <https://voir.ca/jepenseque/2014/07/23/la-replique-aux-offusques/>.

conjonctures différentes. C'est ce qu'évoque le célèbre aphorisme : « *une langue c'est un dialecte avec une armée et une police* » (Max Weinreich; repris par Dortier, 2008 : 389).

C'est ainsi que les luttes sociales les plus fondamentales imprègnent les énonciations les plus banales à l'endroit des langues (est-ce que tel mot appartient au dictionnaire ? Est-ce qu'il est bien français ? Est-ce qu'il est « *beau* » ou « *laid* » ? « *Distingué* » ou « *populaire* » ? De « *banlieue* », de « *campagne* » ou de « *centre-ville* » ? Est-ce que « *ça se dit ?* » Est-ce que « *ça se prononce* » comme ça ? Est-ce que cet accent est « *du Nord* » ou « *du Sud* » ? De « *l'étranger* » ? Est-ce que je suis légitime pour parler dans une réunion publique avec mon répertoire linguistique ? Est-ce que son propos peut être pertinent s'il fait des « *fautes* » sur les réseaux sociaux ? Est-ce qu'un ministre québécois peut parler en anglais ? Où et quand ? Comment ? Est-ce qu'une chanteuse acadienne doit chanter en français ? Quel français ? Est-ce qu'il faut légiférer sur les langues d'affichage ? D'enseignement ? Lesquels ? Comment ? Est-ce qu'un anglophone peut demander des services en anglais dans un organisme communautaire francophone ? Les immigrants ont-ils le droit de ne pas parler une langue nationale ? Combien de temps ? Laquelle doivent-ils apprendre ? Est-ce qu'une commerçante peut accueillir ses clients avec un « *Bonjour Hi !* » dans une boutique montréalaise ? Etc.).

Les discours épilinguistiques ont donc toujours pour objet la constitution et l'organisation (normes, hiérarchisation, légitimité, etc.) de communautés sociales et linguistiques. Plus largement, car les discours sur les langues vont toujours de pair avec des discours identitaires plus larges, et que la constitution discursive des catégories linguistiques, des langues et des communautés ethnolinguistiques est fondamentalement liée à celle de tous les autres types de communautés, on pourrait dire que l'énonciation en général, par le travail sur la pluriaccentuation des signes déjà évoqué, est une lutte politique perpétuelle pour l'hégémonie, c'est-à-dire pour la constitution, le renforcement, la prise de pouvoir et/ou l'affaiblissement idéologiques de groupes sociaux (et, donc, sociolinguistiques). Dans le contexte des États-nations, comme l'indique A. Gramsci là aussi, « *[t]oute langue nationale suppose en effet des classes dominantes qui la pratiquent et qui en élargissent l'usage aux classes dominées. La langue est donc un vecteur privilégié de l'hégémonie* » (Gramsci, 2012 : 312). Au niveau « intralinguistique », l'hégémonie renvoie dès lors plus précisément au « *processus par lequel les locuteurs des langues dominées sont conduits à considérer comme une bonne chose, allant dans le sens de leurs intérêts matériels et/ou culturels, la prééminence accordée à un système autre que le leur* » (Marcellesi, 2003 : 165-167). Les « *couches hégémoniques* » sont alors tendanciellement les « *couches dont l'activité langagière est prise comme modèle et est*

considérée comme centre de gravité de la langue et qui sont hégémoniques du point de vue de la langue sans être nécessairement dominantes du point de vue du pouvoir » (Marcellesi, 1976b : 47). Car comme pour le reste, l'hégémonie linguistique n'empêche pas que la définition de ladite langue et des catégories linguistiques et ethnolinguistiques soit en en négociation perpétuelle de par la lutte, y compris contre-hégémonique, entre les classes dominantes et les classes populaires, certaines fractions de classes entre elles, des dominants et des dominés, une/des majorité/s et des minorités, etc., lutte qui se constituent dans la réalité de manière plurielle entre classes, États, strates et fractions de classe, intérêts communautaires divergents, valeurs, territoires, etc. J'y reviendrai en parlant d'urbanité et de sociolinguistique urbaine dans les prochaines sous-parties.

Du fait de la considération fondamentale de la sociolinguistique pour cette dimension conflictuelle, intéressée, politique des enjeux de langues, du fait de son recours aux concepts d'idéologie et d'hégémonie, et du fait de sa centration sur les pratiques hégémoniques et contre-hégémoniques par et pour le langage, c'est-à-dire par et pour l'idéologie telle que définie précédemment (I.I), j'associe la sociolinguistique telle que je la comprends et la conçois à mon ancrage marxien tel que l'ai esquissé jusqu'ici. Dès lors, pour moi, ces communautés sociales et sociolinguistiques, qu'elles s'organisent discursivement en catégories territoriales, professionnelles, ethnonationales, ethnolinguistiques, ethnoculturelles, ethnoraciales, etc. sont fondamentalement des manifestations culturelles et idéologiques, c'est-à-dire concrètes et pratiques, de rapports de classes conditionnés (entre autres) par le système productif où elles opèrent, et « négociés » idéologiquement entre les États, les « sociétés civiles » (Gramsci, 2012 : 146) et les populations. Je vais cependant concevoir pour ce faire les classes sociales, certes à partir de leur définition marxiste originelle, mais de façon un peu adaptée aux réalités concrètes de la modernité capitaliste. En effet, les classes sociales constituent initialement chez K. Marx des catégories incluant en leur sein les individus qui partagent des conditions de vie et expériences similaires du fait de leurs rapports particuliers au système de production capitaliste. Chez K. Marx et F. Engels, les classes peuvent éventuellement être différemment découpées, mais elles s'organisent toujours en rapport les unes avec les autres autour d'un antagonisme fondamental entre le travail et le capital. Les positions antagonistes à leur endroit induisent alors des intérêts radicalement divergents :

Si le concept de classe provient historiquement du classement, c'est-à-dire de la constitution de groupes d'objets et ici de groupes d'individus (les groupes sociaux), chez Marx et Engels les

classes ne se constituent qu'en rapport les unes aux autres. Ainsi, le concept de rapport de classes est constitutif du concept de classes. On ne peut penser la classe sans son rapport avec une autre classe (...) (Durand, 2018 : 58).

(...) c'est-à-dire que chaque classe se définit en contradiction avec une autre classe dans le partage du surplus économique (la plus-value dans le capitalisme) (Durand, 2018 : 65).

C'est de ce rapport social particulier émanant de la distribution des rôles dans le système productif du capitalisme que K. Marx théorise la nécessité de la « *lutte des classes* ». Si cette dernière est ainsi nécessaire dans sa perspective, elle peut être plus ou moins invisibilisée par ceux qui y ont intérêt à la domination capitaliste dans leurs perspectives hégémoniques. Et si au niveau langagier, cette invisibilisation passe par les tentatives de « *mono-accentuation* » du signe par les « *classes dirigeantes* » (Gadet, 1983 : 37) – ledit signe constituant on l'a vu avec V.A. Volochinov le « *champ d'action pour la lutte des classes* » (Ibid.) –, au niveau historique, cette invisibilisation constitue pour F. Engels la fonction même de l'État (qui est effectivement l'agent principal de ladite mono-accentuation) qui constitue alors

(...) un produit de la société à un stade déterminé de son développement ; il est l'aveu que cette société s'empêtre dans une insoluble contradiction avec elle-même, s'étant scindée en oppositions inconciliables qu'elle est impuissante à conjurer. Mais, pour que les antagonistes, les classes aux intérêts économiques opposés, ne se consomment pas — elles et la société — en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en apparence au-dessus de la société, doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l'"ordre" ; et ce pouvoir, né de la société, mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'État (Engels, 1966 : 155-156).

Sans développer davantage ces considérations générales sur la théorie marxienne de l'État, on peut noter ici que cette conception des classes sociales émerge dans un contexte où la notion constitue la catégorisation sociale dominante dans la société. Elle n'est donc pas le fait de K. Marx lui-même puisqu'il l'emprunte à l'air de son temps (Oberti, 2018 : 215) pour constituer sa théorisation des rapports sociaux de production, c'est-à-dire du matérialisme historique et du changement social alimenté par les contradictions au cœur de la production. Cette centration du langage courant sur la notion de « *classes sociales* » pour catégoriser le monde social peut sembler moins évidente aujourd'hui, compte tenu notamment du « *processus de moyennisation* » (Oberti, 2018 : 219), au moins subjectif, dans les démocraties

occidentales. Pourtant, cette moyennisation est largement discutable²⁶, d'abord du fait de la pertinence des classes sociales comme catégories d'analyse mais aussi parce qu'elles sont sans doute plus présentes, y compris au niveau des discours et des subjectivités, qu'on ne le laisse parfois entendre, ce qu'on vérifiera d'ailleurs dans mon analyse. Pour autant, quand bien même elles sont déterminantes, les conditions matérielles et les expériences collectives ne se limitent pas, loin de là, aux rapports de production des marchandises (j'y reviendrai en II.I.II).

Partant de là, je recourrai ici bien au concept marxien de « classes sociales », mais de façon un peu réajusté. Il s'agit à la fois d'insister sur le rôle historique particulièrement pertinent de cette logique des classes – au sens de places et fonctions dans le système productif – pour mon ethnographie, à la fois d'insister plus largement sur la matérialité dialectique des rapports sociaux en général (qu'ils concernent la production, la distribution de marchandises matérielles, ou de tout autre objet marchandisable dont l'espace lui-même, les langues, les cultures, les identités, etc.). Il conviendra de questionner les conditions d'existence situées dans le quotidien, dans des conjonctures spatiales et culturelles et des subjectivités plurielles réellement existantes. Cette focalisation sur la matérialité des rapports sociaux dans toute leur complexité rejoint évidemment ma conception agonistique du langage, comme lieu et enjeu des conflits, des coopérations et de la constitution perpétuelle des communautés et de leurs frontières intéressées pour divers processus hégémoniques. De ce point de vue élargi, comme le note J. Bidet,

[L]a classe constitue un clivage, qui donne lieu – selon le moment (tendanciel) et les circonstances (conjoncturelles) – à la formation de groupes et de regroupements plus ou moins durables (...), lesquels, en dépit de décalages et d'antagonismes en leur sein, sont éventuellement capables de perspectives et de stratégies qui les désignent comme des acteurs historiques. En d'autres termes, les classes ne sont pas des sujets sociaux, réels ou potentiels. Ce sont des lignes de force, qui déterminent des processus d'attraction et de répulsion, d'union et de division au sein du corps social. Les stratégies observables ne sont pas le fait de classes, mais de groupes sociaux, grands et petits, plus ou moins éphémères, qui naissent et se développent dans les espaces mouvants que ce clivage de classe définit sur le temps long de la modernité (Bidet, 2016 : 41).

²⁶ Et de nombreux auteurs attestent de la relativité de cette moyennisation et du « retour » des classes sociales dans les discours depuis le tournant du 20^e siècle. Voir notamment Dubar C., 2003, « Sociétés sans classes ou sans discours de classe ? », (Dubar, 2003) et Bouffartigue F. (Dir.), 2004, *Le retour des classes sociales, Inégalités, dominations, conflits* (Bouffartigue, 2004).

Les classes sociales ne sont donc pas des réalités « voilées » derrière les « illusions » du monde social. Le concept renvoie plutôt à la matérialité des pratiques sociales (donc discursives et idéologiques) conditionnées par les positions réelles, et donc les expériences sensibles de chacun. Le concept marxiste de classes, ainsi plutôt conçues comme « *lignes de force* », tente alors d'expliquer, par les rapports sociaux qui tendent à assigner les places de chacun des sujets, la nécessité politique de leurs rapprochements et éloignements, constituant alors diverses communautés en coopérations ou en luttes dans le capitalisme. De ce point de vue, la notion marxienne de classes ne renvoie tellement pas à une lecture structuraliste du monde que pour J. Bidet, « *la classe est ainsi faite qu'il faut toujours y chercher l'individu dans son exceptionnalité* » (Bidet, 2014 : 111), dans son « *expérience immédiate* » (Ibid.). La théorie des classes chez K. Marx n'envisage alors pas le clivage qu'elles constituent comme relevant d'un « *phénomène* » relationnel et interindividuel, mais comme une « *essence* », au sens dialectique du terme (les contradictions qui traversent et animent), qui renvoie alors aux « *rapports sociaux* » et qui ne peut apparaître que « *par construction théorique* » (Bidet, 2014 : 109). Les classes ainsi conçues sont alors tout à fait compatibles avec la pensée d'un M. Foucault par exemple, pour qui « *il n'y a pas, immédiatement donnés, des sujets dont l'un serait le prolétariat et l'autre la bourgeoisie. (...) Nous luttons tous contre tous. Et il y a toujours quelque chose en nous qui lutte contre autre chose en nous* » (Foucault, 1994 : 311; repris par Bidet, 2014 : 108).

Dans l'évolution de sa mobilisation par K. Marx, l'idée de « classe » renvoie d'ailleurs progressivement davantage à un « *explicans* » qu'à une « *explicandum* » (Özatalay, 2010 : 39), c'est-à-dire qu'il devient progressivement dans son travail un concept d'explication de la réalité plutôt qu'une réalité supposée à expliquer. C'est aussi de cette manière que je l'appréhende ici. Et ce à quoi il permet de renvoyer dans ce qu'il s'agira d'observer est alors constitué d'une multitude de groupes, de catégories et de communautés, notamment linguistiques, qui se constituent et se transforment perpétuellement, en fonction de divers facteurs matériels, pratiques, concrets, quotidiens, pour donner lieu discursivement à l'existence, certes des « *classes supérieures* » et « *populaires* », des « *riches* » et des « *pauvres* » (catégories courantes dans mon corpus), mais aussi des « *Français* », « *Québécois* », « *Mexicains* », « *Verduinois* », « *Blancs* », « *Noirs* », « *organiseurs communautaires* », « *francophones* », « *anglophones* », « *musulmans* », « *protestants* », « *hommes* », « *femmes* », etc. et à leurs attributs et évaluations sociales, spatiales, linguistiques, etc. Même si l'existence de ces catégories et des clivages qui les précède n'est

pas seulement conditionnée (même si elle y est toujours liée) par les rapports de production, je considérerai ici prioritairement la position intermédiaire qu'ils occupent entre ce que K. Marx identifiait comme la « *classe en soi* » qui correspond à la théorie économique et au classement scientifique centré sur le travail, et la « *classe pour soi* » qui renvoie à la subjectivation de classe (l'identification à une classe sociale fondamentale), forme idéalisée de la subjectivation pour la perspective de la lutte de classes.

Cette dernière conception absolutiste de la « *classe pour soi* » est effectivement une forme d'utopie ou un « *mot d'ordre* » opérationnel dans certaines conjonctures spatio-temporelles. Dans celle qui m'intéresse, on verra qu'elle ne l'est pas nécessairement de manière dominante même si elle existe plus que je ne l'aurais imaginé, et de façon visiblement structurante. Dans l'absolu quoiqu'il en soit, les expériences communes qui présupposent l'appartenance réelle à la même classe ne sont jamais tout à fait communes :

[la] conscience de classe est la manière dont ces expériences se traduisent en termes culturels et s'incarnent dans des traditions, des systèmes de valeurs, des idées et des formes institutionnelles (...) On peut discerner une logique dans les réactions de groupes d'hommes aux métiers similaires face à des expériences similaires, mais nous ne pouvons pas formuler de loi. La conscience de classe naît de la même façon en des lieux et à des époques différents, mais jamais tout à fait de la même façon (Thompson, 1988 : 13-14).

Dans cette perspective, peuvent s'articuler aux mêmes lignes de force déterminant les conditions matérielles d'existence des sujets (qui, même si elles ne s'y réduisent pas, sont liées d'une manière ou d'une autre au système productif au sens large, incluant la production, mais aussi la distribution et la reconnaissance des marchandises, des langues et formes linguistiques, des cultures, des territoires, etc.) les subjectivités dites « *de classes* », mais également, évidemment, les identifications ethniques (ethnoraciales, ethnoculturelles, ethnolinguistiques, ethnonationales), de genre, de générations, etc. Le concept de classe est donc pour mon travail l'outil théorique d'interrogation de la matérialité de ces enjeux, que je considère comme toujours liés idéologiquement aux rapports de production au sens large, qui, se manifestant de multiples manières dans leurs expériences quotidiennes, conditionnent les positions sociales et donc les tendances idéologiques et la constitution identitaire des sujets, et dès lors pouvant être interrogés dans cette perspective. Il ne s'agit donc pas de hiérarchiser les enjeux de classe, de langues, de genres, de territoires, de nations, etc., mais plutôt, avec ce concept de classes, de théoriser leurs déterminations matérielles interreliées, autant que les singularités intersectionnelles qu'elles permettent et les opportunités qu'elles peuvent ouvrir.

La matérialité qui m'intéresse se focalisera alors centralement, en l'occurrence, sur la question des classes, des langues, des territoires et des communautés qui leur correspondent, même si d'autres dimensions pourront évidemment se manifester dans le travail ethnographique.

Pour résumer rapidement mon idée ici, je considère donc les langues comme des phénomènes d'identification par des sujets à la fois à des groupes sociaux, culturels, territoriaux, etc., et à des formes langagières qui leur sont relativement communes et qu'ils identifient alors par un même terme. Le regroupement de formes et variétés linguistiques diverses à une même identité linguistique est alors le produit des rapports sociaux et de leur manifestation épilinguistique : le travail glottopolitique – c'est-à-dire le travail discursif sur les idéologies linguistiques – renvoie à ce que J-B. Marcellesi appelle l'individuation sociolinguistique. Dans ma perspective marxienne, ce travail glottopolitique s'inscrit dans un travail idéologique plus large et perpétuel pour l'hégémonie des classes dominantes et pour la contre-hégémonie des classes dominées. Quelle que soit la nature de la classification qui puisse être opérée au niveau théorique, ce travail idéologique se manifeste dans la réalité sociale par la constitution des sujets, de leurs identités et de leurs appartenances catégorielles et communautaires (de classes, mais aussi ethnonationales, ethnoculturelles, ethnoraciales, ethnolinguistiques, territoriales, de genres, etc.). Et c'est au niveau très concret des pratiques langagières et de ce qu'elles construisent et manifestent des luttes et conflits sociaux, des formes d'individuations linguistiques, des pratiques glottopolitiques et des phénomènes hégémoniques, mais aussi des coopérations et constructions politiques contre-hégémoniques que va travailler la sociolinguistique.

Dans cette perspective, mon travail cherche fondamentalement à se rapprocher de la « *linguistique sociale* » de J-B. Marcellesi et B. Gardin qui étudie « *la manière dont les rapports de classes et les processus historiques ont affaire avec le langage et réciproquement* » (Marcellesi, 2003 : 46), cela impliquant que « *le problème [pour la linguistique sociale, du rapport entre langues et classes] ne se pose pas seulement au niveau des classes antagonistes ni même au niveau des classes définies au sens large, mais au niveau de tous les groupes sociaux en ce qu'ils sont impliqués dans un processus historique* » (Marcellesi & Gardin, 1974 : 248).

Mon travail se rapproche également de la sociolinguistique critique de M. Heller conçue comme une sociolinguistique

capable de révéler quels intérêts sous-tendent les actions, les représentations et les discours, et qui bénéficie de l'évolution des processus sociaux (sans avoir à supposer que chaque geste correspond à un intérêt spécifique, mais plutôt que les dispositions à agir de certaines manières sont ancrées dans des positionnements sociaux qui sont nécessairement sources d'intérêts globaux). Une telle approche nécessite également que le positionnement du/de la chercheur(e) fasse partie de la réflexion (...) (Heller, 2002b : 10).

Parallèlement à cet aspect de l'étude des intérêts sous-jacents aux pratiques langagières, il s'agira aussi de considérer dans mon travail, je viens de l'évoquer, la question des pratiques contre-hégémoniques, des résistances, contre-interpellations, actes de langage qui m'intéressent particulièrement car ce sont eux qu'il s'agira d'accompagner dans ma perspective politique. En cela, la réflexivité à laquelle appelle M. Heller ci-dessus et la sociolinguistique qu'elle propose et qu'elle qualifie « *d'engagée, de critique, de réflexive* » (Heller, 2002b : 22) rejoignent également J-B. Marcellesi dans sa critique de la tendance scientiste dont il affirme qu'elle se protège « *aussi bien, à des fins (...) de bonne conscience, derrière une interprétation non dialectique de l'opposition science/idéologie que derrière l'invite proprement bourgeoise à 'ne pas faire de politique'* » (Marcellesi, 2003 : 44). Mon travail s'inscrit également, dans la même optique critique, dans la proposition de C. Canut, F. Danos, M. Him-Aquilli et C. Panis pour une « *sociolinguistique politique* » qui consisterait à

problématiser les questions politiques en lien au langage (et elles sont nombreuses) pour impliquer la recherche dans le politique, en relation à l'histoire des sociétés que nous construisons, ici et maintenant. Il s'agit de faire le choix de travailler sur des questions sociolinguistiques qui se posent de manière brûlante dans la société, en y apportant une réflexion à mettre en débat dans toute situation sociale et non seulement dans les colloques ou les articles scientifiques (Canut et al., 2019 : 16).

De manière plus complète, fidèlement à mes propos du chapitre précédent sur les phénomènes d'interpellation et de contre-interpellation, d'assujettissement et de subjectivation ainsi qu'à ma perspective sociolinguistique assumée comme subjective et politique, je rejoins finalement la perspective de C. Canut :

L'ambition est d'articuler un sujet divisé, dont la part d'inconscient est déterminante dans la pratique langagière au sens où il est parlé par le langage, le déjà-dit, avant et ailleurs, et un sujet pragmatique qui, avec d'autres sujets, en interaction, construit des modes de subjectivation et des processus d'émancipation ici et maintenant. Plus encore, cette focalisation majeure sur les processus de réflexivité nécessite de s'interroger sur le rôle du chercheur lui-même qui doit s'impliquer dans son travail selon un point de vue critique, mais aussi politique, au sens d'un

engagement épistémologique œuvrant à la mise au jour de nouveaux processus d'émancipation des sujets avec lesquels il co-construit des interprétations du monde social et des modalités d'action (Canut et al., 2019 : 346).

On le voit, beaucoup de courants sociolinguistiques rejoignent les considérations épistémopolitiques évoquées dans le chapitre précédent ainsi que la perspective interventionniste de la sociolinguistique urbaine, qui n'est autre chose, dès lors, qu'une perspective glottopolitique, une quête d'action lucide et raisonnable, mais située et politique, sur et par le langage et les langues. Se proposer ainsi de comprendre le langage et les langues de façon diachronique et praxique, c'est donc aussi devoir proposer des manières d'agir sur ceux-ci. Comme l'écrivait A. Gramsci, « *[p]uisque le processus de formation, de diffusion et de développement d'une langue nationale unitaire advient suivant tout un ensemble de processus moléculaires, il est utile d'avoir conscience de tout le processus dans son ensemble, pour être en mesure d'intervenir activement sur lui avec le maximum de résultat* » (Gramsci, 2012 : 331). On retrouvera cette logique générale de ma conception de la sociolinguistique dans les prochaines parties consacrées plus précisément à la sociolinguistique urbaine (II.I.II, II.I.III, II.I.IV), qui, quant à elle,

se prévaut de reprendre les premières considérations relatives à la militance sociale de la discipline (Marcellesi, 2003 entre autres) et, de ce fait, ambitionne de contribuer à la réflexion – voire à l'intervention – sur les différentes façons de lutter contre les discriminations toutes les fois que les pratiques langagières sont impliquées. Elle [la sociolinguistique urbaine] dénonce l'exclusion des minorités sociales (Bachmann et Simonin, 1993) pour ce que ce dernier processus produit bien entendu de souffrance individuelle, mais aussi de délitement du lien social, du lien communautaire. Il s'agit par là de poser qu'une telle recherche nécessite autant de considérer pleinement la demande sociale (institutionnelle ou non) que de prendre en compte des spécificités identitaires dans la constitution des territoires de référence, d'une part, et, d'autre part, elle engage le chercheur à être aussi un intellectuel, une ressource sociale, un acteur potentiel du mouvement social (Bulot, 2013a : 117-118).

Outre la confirmation, donc, de la perspective politique que j'ai envisagée jusqu'ici, cette dernière caractérisation de ma discipline d'ancrage, la sociolinguistique urbaine prioritaire, nous amène aussi, on le voit, à la question communautaire, et à son lien à la fois avec les langues et le langage, à la fois avec l'espace urbain et le capitalisme qui contribuent dans leurs formes contemporaines, on va le voir, audit délitement des constructions communautaires, et donc de l'action et de l'organisation du même nom. Avant de parler plus en profondeur de cette question communautaire, il s'agit désormais de creuser celle de la relation entre le

capitalisme comme contexte contraignant de cette recherche et la réalité urbaine qui intéresse au premier chef la sociolinguistique urbaine.

II.I.II Urbanisation capitaliste : de la production de l'espace matériel à l'idéologie urbaine

Après avoir présenté ma conception critique et politique de la sociolinguistique, constituée autour des concepts, adaptés à la perspective du présent projet, de pratiques langagières, de langue, de reconnaissance-naissance, d'individuation linguistique, de glottopolitique, de classes sociales et d'hégémonie politique et linguistique, il s'agit ici de commencer à présenter ma conception de l'urbanité dans la perspective de la sociolinguistique urbaine. Avant d'introduire le propos et les concepts principaux de cette dernière discipline (II.I.IV), je travaillerai donc d'abord à conceptualiser l'espace de façon dialectique, non comme un simple réceptacle, mais comme « *un paramètre contraignant et contraint des réalités langagières* » (Bulot, 2004 : 118), et dès lors comme un processus, lui aussi, politique. Je vais alors considérer l'urbanité (comme fait) ou plus explicitement l'urbanisation (comme processus) à partir de deux dimensions récurrentes des diverses définitions qui en sont données : la concentration d'une population dans un espace accroissant la densité autour d'un pôle attractif d'une part, la diffusion de « *cultures urbaines* » spécifiques, avec leurs systèmes de valeurs, leurs pratiques et comportements propres d'autre part (Castells, 1975 : 20 notamment). On va ainsi voir que la ville constitue à la fois une « *forme spatiale* » et un « *phénomène culturel* ». (Calvet, 2004 : 75). Autrement dit, la ville est à la fois un contexte matériel et un contexte idéologique et donc langagier et linguistique et propice à la (re)production des sujets et des rapports sociaux tout comme à leur transformation. Nous verrons pour ce faire que dans ma perspective, le phénomène urbain est alors lui aussi lié au capitalisme de multiples manières qu'il s'agira de décliner dès lors qu'elles concernent le présent projet.

Il est traditionnellement considéré en sciences sociales que dans le l'ère moderne, les communautés ethnoculturelles traditionnelles, tout comme leurs langues et leurs folklores sont mis en péril par leur assimilation massive à la « *société* » (Tönnies, 2010; Durkheim, 2013). Dans une critique fataliste et pessimiste de l'industrialisation et de la société marchande, F. Tönnies distinguait ainsi la « *communauté* » (« *Gemeinschaft* ») « *caractérisée par la proximité affective et spatiale des individus et [qui] se définit donc comme une 'communauté de sang, de lieu et d'esprit'* » où le tout prime sur l'individu » (Mesure, 2015) et

la « société » (« *Gesellschaft* ») qui détruisant progressivement la première pour mieux la remplacer, « est le théâtre de l'individualisme forcené, de la concurrence généralisée entre les individus désormais séparés, le règne de l'intérêt personnel qui se trouve être dorénavant au fondement de tous les rapports sociaux, lesquels tendent à se réduire à des échanges contractualisés » (Ibid.). On retrouve aussi cette grande idée de destruction des communautés par les sociétés dans le marxisme ainsi que la critique des valeurs libérales qui l'accompagnent, comme ici. Cette destruction des communautés traditionnelles ne se réduit cependant pas chez K. Marx à la naissance de l'individu autonome et rationalisé, mais aussi à celle, bien sûr, des classes sociales en tant que consciences collectives d'appartenance à de potentiels blocs historiques :

le capitalisme donne lieu à un exode rural dont l'une des conséquences est la prolétarianisation, c'est-à-dire la transformation des paysans en prolétaires. Le déracinement des communautés traditionnelles par le capital abolit le mode de production familial, et conduit à la constitution dans les grands centres urbains d'un nouveau genre de collectif, à savoir les classes sociales (Keucheyan, 2010 : 258).

Et effectivement, le capitalisme, plus que d'autres configurations sociales, peut tendre à « déraciner » un certain nombre de personnes de leurs communautés d'ancrage traditionnelles (encore aujourd'hui, à l'échelle nationale dans la Chine contemporaine par exemple, mais aussi dans les grandes métropoles mondiales qui continuent d'attirer des immigrants internationaux). Ce « déracinement » capitaliste s'opère par et pour le travail productif autour des grands centres urbains, constituant ainsi ce qu'on appelle l'urbanisation capitaliste.

Pour H. Lefebvre, « chaque société (donc chaque mode de production avec les diversités qu'il englobe (...) produit un espace, le sien » (Lefebvre, 1986 : 40) et systématiquement, « un nouveau mode de production, une nouvelle société, s'approprie, c'est-à-dire organise à ses fins l'espace préexistant, modelé auparavant. Les classes sociales s'investissent différemment, selon leur place hiérarchique au sein de la société, dans ces espaces occupés » (Lefebvre, 1986 : 32). Ainsi, « l'organisation de l'espace centralisée et concentrée sert également le pouvoir politique et la production matérielle » (Ibid.). Autrement dit, le capitalisme, dans la diversité de ses formes, organise l'espace de façon fonctionnelle et ségrégative, par et pour l'économie, c'est-à-dire pour la production, la consommation, l'investissement, le transport, l'absorption des surplus du capital, etc. :

Cette urbanisation (...) envahit tout et procède à un double mouvement : éclatement vers les périphéries où prennent place les pavillonnaires, les grands ensembles et renforcement de la

centralité. La dimension fonctionnelle domine au détriment du social (la valeur d'échange se substitue à la valeur d'usage), de l'appropriation par ses habitants, de l'urbanité des lieux. (...) Dans tous les secteurs de la vie sociale, la ségrégation pénètre la vie urbaine, la dissocie, la fait éclater. Les populations sont éparpillées ou projetées selon leur groupe social, leur ethnie, leur âge, ainsi se constituent des "ghettos" ou des "zones" : ceux des intellectuels, des étudiants (campus), de la richesse (les quartiers résidentiels), des pauvres et travailleurs immigrés (bidonvilles). Cela reflète la nouvelle société urbaine en train de se constituer (Costes, 2010 : 180).

C'est dans la perspective critique de cette tendance urbaine « injuste » qu'A. Reynaud, grand géographe précurseur de la politisation de sa discipline,²⁷ va conceptualiser

l'inégal développement des territoires basé sur le couple centre/périphérie [qui] a permis de comprendre la dynamique fondamentale qui commande l'organisation de l'espace géographique [et pour lequel], [a]u sein d'un système spatial (ville, région, pays...), le centre désigne l'espace qui commande, tire les bénéfices et organise, tandis que la périphérie est maintenue dans une situation de dépendance (Dejean, 2013 : 172).

Pour autant, ce processus économique et fonctionnaliste de la ville capitaliste, propice à l'« éclatement » social et à la ségrégation entre centres et périphéries est cependant plus complexe, pluriel et contradictoire, à l'image du capitalisme lui-même, de son évolution et de ses conjonctures spatio-temporelles :

Peu de gens aujourd'hui refuseraient d'admettre "l'influence" des capitaux et du capitalisme dans les questions pratiques concernant l'espace, de la construction d'immeubles à la répartition des investissements et à la division du travail sur la planète entière. Mais qu'entendent-ils par "capitalisme" et par "influence"? Les uns se représentent "l'argent" et ses capacités d'intervention, ou l'échange commercial, la marchandise et sa généralité, puisque "tout" s'achète et se vend. D'autres se représentent plus nettement les acteurs des drames : "sociétés" nationales et multinationales, banques, promoteurs, autorités. Chaque agent susceptible d'intervenir aurait son "influence". On met ainsi entre parenthèses à la fois l'unité du

²⁷ De par ce concept, A. Reynaud est effectivement bien souvent considéré comme un précurseur des questionnements sur la justice spatiale : « le développement spatial inégal est parfois assimilé à une forme d'injustice dans la mesure où il rime avec la polarisation sociale et territoriale (de type centre/périphérie) » (Morange & Fol, 2014 : 14). Comme le note F. Dejean, avec le travail d'A. Reynaud, « [l]e passage des "disparités" (niveau descriptif) aux "inégalités" (niveau normatif) qui traduisent ces injustices, c'est-à-dire les écarts par rapport à des configurations socio-spatiales jugées comme souhaitables, redéfinit du même coup la tâche du géographe qui s'oriente sur la voie d'un savoir engagé, susceptible de formuler des propositions ayant pour objectif d'atténuer ces inégalités » (Dejean, 2013 : 173).

capitalisme et sa diversité, donc ses contradictions. On en fait tantôt une simple somme d'activités séparées, tantôt un système constitué et clos, cohérent parce qu'il dure et du seul fait qu'il dure. Or le capitalisme se compose de beaucoup d'éléments. Le capital foncier, le capital commercial, le capital financier interviennent dans la pratique, chacun avec ses possibilités plus ou moins grandes, à son heure, non sans conflits entre les capitalistes de même espèce ou d'une autre. Ces diverses races de capitaux (et de capitalistes) composent, avec les divers marchés qui s'enchevêtrent, celui des marchandises, celui de la main-d'œuvre, celui des connaissances, celui des capitaux eux-mêmes, celui du sol, le capitalisme (Lefebvre, 1986 : 16-17).

Autrement dit, d'une part, le capitalisme dans ses diverses formes et modalités organise l'espace de manière fonctionnelle, mais plurielle et concurrentielle et d'autre part, les espaces urbains, logements et commerces sont eux-mêmes des marchandises et constituent des marchés dynamiques, qui connaissent donc des phénomènes de (dé)valorisations économiques et symboliques intéressées et déterminantes quant à leur accessibilité ou non par les différents groupes sociaux, et donc quant à la constitution des espaces sociaux, culturels, identitaires. Les différentes formes ou modalités du (des) capitalisme(s) se manifestent alors à des endroits et selon des temporalités différentes, défendant parfois les intérêts de groupes sociaux qui s'opposent ou qui se rejoignent, se partagent le temps et l'espace, accaparant les lieux, les moments et les situations, etc. Il faudrait qui plus est ajouter ici au propos daté (sur ce point en tout cas) d'H. Lefebvre les enjeux de la transnationalisation du capitalisme avancé et de ses implications en termes de concurrences et de contradictions nouvelles, sur lesquelles je reviendrai. Quoiqu'il en soit, cette complexité de la réalité spatiale du capitalisme induit alors qu'il ne se limite pas à la lutte d'une classe face à l'autre dans une réalité abstraite mais à une conjoncture toujours géographiquement situées, constituant une multitude d'intérêts, de coopérations, de conflits locaux et ponctuels, nationaux, mondiaux et stratégiques, de résistances, etc., et donc, on va y revenir, de constitutions plurielles et hétérogènes de sujets sociaux, de communautés, de territoires et d'identités d'affiliation et/ou d'appropriation. Les groupes qui peuvent se constituer dans et par l'urbanité capitaliste ne se réduisent donc pas à la détermination d'un appareil productif homogène et à la constitution désincarnée de « pures » classes sociales car « [d]ans l'État, foyer ardent de la lutte des classes, ce ne sont pas des classes qui s'affrontent. La confrontation s'opère sous l'impulsion de groupes sociaux auxquels les clivages de classe donnent lieu dans des conjonctures diverses et à travers des configurations hégémoniques variables où s'illustrent des stratégies contradictoires » (Bidet, 2016 : 44). Je reviendrai sur ces dimensions

assujettissantes/subjectivantes de la ville et les stratégies hégémoniques/contre-hégémoniques qui s’y jouent dans la prochaine partie. Continuons pour l’instant avec l’espace physique.

Car dans le capitalisme contemporain, les choses se complexifient : des auteurs comme D. Harvey ou N. Smith vont considérer, notamment à partir des travaux d’H. Lefebvre et d’A. Reynaud, que la ville permet à la fois l’investissement, le désinvestissement et le réinvestissement du capital dans l’espace, notamment via le « *développement géographique inégal* » (Brenner & Theodore, 2002; Harvey, 1973, 2003, 2008, 2010, 2020) ou « *développement urbain inégal* » (Smith, 1982)²⁸ qui, davantage encore qu’une organisation entre centre et périphéries, va impliquer une transformation perpétuelle de l’espace pour les intérêts des capitalistes (avec l’aval des États néolibéraux, en concurrence ou en collaboration les uns avec les autres) qui l’investissent ainsi en considérant (et en influençant) les fluctuations de sa valeur économique, dans leur quête perpétuelle de croissance et face à la baisse tendancielle du taux de profit.

De leur côté, et dans la même optique, J. Rémy et L. Voyé, recourus par T. Bulot en sociolinguistique urbaine, vont parler de « *valorisation de la mobilité* » (Rémy & Voyé, 1992 : 67-74 notamment) par le capital, dont l’intérêt économique n’est jamais la fixité mais toujours le mouvement rapide (des marchandises, des capitaux, des valeurs, des êtres humains, etc.). Ainsi, le capitalisme s’accompagne toujours, et sans doute de plus en plus avec son développement d’« *une idéologie de la vitesse à laquelle nous sommes tous soumis. Dans cette optique, qui se rapproche de la sociologie critique, l’injonction sociale à la mobilité se fait de plus en plus pressante, en particulier dans le monde du travail. Se déplacer vite, loin et souvent devient un impératif pour qui prétend prouver qu’il est dynamique, motivé ou ambitieux* » (Kaufmann, 2018 : 1121).

Ce mouvement perpétuel, nécessaire au développement du capitalisme avancé se double d’un phénomène de « *destruction créative* » qui tend à accompagner la transformation perpétuelle des territoires (même si celle-ci peut être limitée, corrigée par les politiques publiques) :

²⁸ « *The logic behind uneven development is that the development of one creates barriers to further development, thus leading to underdevelopment, and that the underdevelopment of that area creates opportunities for a new phase of development. Geographically this leads to the possibility of what we might call a “locational seesaw” : the successive development, underdevelopment, and redevelopment of given areas as capital jumps from one place to another, then back again, both creating and destroying its own opportunities for development* » (Smith, 2010 : 151).

(...) due to its inherent dynamism, capital continually renders obsolete the very geographical landscapes it creates and upon which its own reproduction and expansion hinges. Particularly during periods of systemic crisis, inherited frame works of capitalist territorial organization may be destabilized as capital seeks to transcend sociospatial infrastructures and systems of class relations that no longer provide a secure basis for sustained accumulation. As the effects of devaluation ripple through the space-economy, processes of creative destruction ensue in which the capitalist landscape is thoroughly transformed: the configurations of territorial organization that underpinned the previous round of capitalist expansion are junked and reworked in order to establish a new locational grid for the accumulation process (Brenner & Theodore, 2002 : 354-355).

Ces différents phénomènes de l'urbanisation capitaliste (investissements divers de différents capitalistes, développement géographique inégal, destruction créative, actions diversement intéressées des États, provinces et municipalités, mobilités (sur)valorisées, implications spatiales des marchés enchevêtrés de marchandises, de main d'œuvre, de connaissances, auxquels on pourrait ajouter la marchandisation des cultures, des langues, des identités dans le capitalisme avancé (Duchêne & Heller, 2012 : 1-19) s'articulent, se complètent, se superposent, parfois se font concurrence. L'ensemble, que l'on a nommé l'urbanisation capitaliste est donc un processus actif, pluriel, en mobilité et en transformation permanente. L'espace urbain se constitue alors toujours, tout comme les langues, comme une réalité plurielle, intersubjective et conflictuelle, et dès lors, nécessairement, politique :

il apparaît que l'espace est politique. L'espace n'est pas un objet scientifique détourné par l'idéologie ou la politique ; il a toujours été politique et stratégique. S'il a un air neutre, indifférent par rapport au contenu, donc purement formel, abstrait d'une abstraction rationnelle, cet espace, c'est précisément parce qu'il est déjà occupé, aménagé, déjà objet de stratégies anciennes, dont on ne retrouve pas toujours les traces. L'espace a été façonné, modelé à partir d'éléments historiques ou naturels, mais politiquement (Lefebvre, 2000 : 54).

On pourrait aisément remplacer la description de l'objet espace par H. Lefebvre ci-dessus par le langage et les langues telles que je les ai envisagés jusqu'ici. Dans les deux cas, la dimension processuelle, plurielle et donc politique des réalités qu'ils tentent de définir, et que permet d'observer partiellement le regard dialectique que l'on pose sur ces réalités, semble relativement évincée dans la réalité idéologique, de par leur « réification », ou « fétichisation »²⁹ (Lefebvre, 1974 : 18 notamment). Comme le note T. Bulot, « la ville est un

²⁹ Les termes de réification et de fétichisation (ou fétichisme) sont souvent proches dans la littérature au point d'être parfois posés comme synonymes. La réification renvoie simplement, à cette étape, au « fait qu'un rapport

espace forcément subjectif mais nécessairement objectivé dans tous les discours » (Bulot, 2001 : 10). Ainsi, un peu comme l'accentuation du signe idéologique chez V.A. Volochinov, l'espace (tout comme les langues, groupes et communautés en son sein) peut sembler stable et homogène là où il se reconfigure perpétuellement de par les luttes hégémoniques qui s'opèrent de multiples façons en son sein *puisque « l'hégémonie s'exerce par le moyen de l'espace en constituant une logique sous-jacente, par l'emploi du savoir et des techniques, un "système". En engendrant un espace bien défini, l'espace du capitalisme (le marché mondial) purifié de contradictions ? Non. S'il en était ainsi, le système pourrait légitimement prétendre à l'immortalité* » (Lefebvre, 1986 : 18).

On le voit, ici aussi, H. Lefebvre évite soigneusement le structuralisme puisqu'il envisage la ville comme un processus de restructuration et de transformation perpétuelle liée aux contradictions qui s'y perpétuent et aux luttes sociales qui s'y opèrent, tout comme le langage. Car l'espace n'est pas seulement un enjeu de lutte dans sa dimension matérielle, mais aussi en ce qu'il est une construction sociodiscursive, l'une et l'autre étant dialectiquement liées (l'espace matériel est déterminant sur l'espace social, il en est aussi le produit)³⁰. Le lien entre espace et langage n'est donc pas qu'analogique dès lors que l'on considère que la ville dont parlent les locuteurs, la seule qui soit accessible à la conscience subjective, y compris par la recherche, est d'abord un discours, ou plutôt, donc, une multiplicité de discours sur la ville, ce qui rejoint la sociolinguistique urbaine :

La sociolinguistique urbaine pose, dans ses postulats, la multiplicité des espaces impartis aux villes, multiplicité qui, à son tour, prend sens et valeur dans les pratiques discursives (dont le

entre des personnes pren[ne] le caractère d'une chose » (Cukier, 2018 : 1428), par exemple une « langue » qui devient pour ses usagers un outil de communication ou un « espace » qui devient une donnée. La « fétichisation » ou le fétichisme (en particulier celui de la marchandise chez K. Marx) rejoignent le concept de réification en leur apposant une connotation religieuse ou mystique puisque le terme vient de l'étude anthropologique des systèmes religieux. Le fétichisme renvoie alors plutôt aux implications symboliques de la réification, à la sacralisation des objets ainsi constitués et aux formes d'hégémonie qui en sont conséquentes. Ainsi, le concept de fétichisme vient expliquer pourquoi et comment la réification participe de la domination.

³⁰ Dans son ouvrage *« Le droit à la ville »* paru en 1969 (Lefebvre, 2009), que j'évoque plus loin, H. Lefebvre note ainsi que, tout comme la relation dialectique entre langage et monde social, entre langue et parole ou entre espace et social, il faut dialectiser les rapports entre ce qu'on appelle l'espace social et l'espace physique, c'est-à-dire entre ce qu'il appelle « l'urbain » et « la ville » : « (...) les rapports entre la ville et l'urbain devront se déterminer avec le plus grand soin, en évitant la séparation comme la confusion, la métaphysique comme la réduction à l'immédiateté sensible. La vie urbaine, la société urbaine, en un mot l'urbain ne peuvent se passer d'une base pratico-sensible, d'une morphologie. Ils l'ont ou ne l'ont pas. S'ils ne l'ont pas, si l'urbain et la société urbaine se conçoivent sans cette base, c'est qu'on les perçoit comme des possibilités, c'est que les virtualités de la société réelle cherchent pour ainsi dire leur incorporation et leur incarnation à travers la pensée urbanistique et la connaissance : à travers nos "réflexions". S'ils ne les rencontrent pas, ces possibilités dépérissent ; elles sont vouées à disparaître (...) » (Lefebvre, 2009 : 47).

discours sur la ou les langues et leurs usages) qui l'énoncent. C'est dire que les discours sur la ville modifient la perception du réel urbain, et comment, via la praxis linguistique, cette perception, mise en mots par la corrélation aux pratiques langagières finit par être confondue au sens strict avec le réel ; c'est dire que les discours sur la ville finissent par devenir la ville... une ville pourtant différente pour chacun de ses acteurs (Bulot & Veschambre, 2006 : 306).

Comme le langage et les langues, la ville sur laquelle nous agissons en la mettant en mots est donc à la fois la même pour tous en apparence en même temps qu'elle est différente pour chacun : « *la ville est une entité pour le moins discursive combinant la dimension perçue du structurel, du linguistique, du spatial objectivé et de la dimension proprement dynamique des relations sociales de tous ordres, du langagier, de l'usage et des perceptions situées de la spatialité urbaine (...)* » (Bulot & Ledegen, 2008 : 6). Dès lors, « *[t]out discours dit quelque chose sur un espace (des lieux ou ensembles de lieux) ; tout discours parle d'un espace (...) Il y a donc entre le langage et l'espace des rapports plus ou moins méconnus. Sans doute n'y a-t-il pas d'espace vrai (...). Mais il y a sans aucun doute une vérité de l'espace, qui inclut le mouvement de la théorie critique sans s'y réduire* » (Lefebvre, 1986 : 155). Et c'est ainsi qu'interviennent effectivement les phénomènes langagiers, idéologiques et les luttes hégémoniques et contre-hégémoniques pour la constitution des communautés sociales et sociolinguistiques auxquels peut contribuer ladite théorie critique, et donc la sociolinguistique urbaine prioritaire. L'espace n'est donc pas seulement le miroir et le réceptacle de la domination capitaliste. Il est aussi un lieu et un enjeu perpétuel de constructions idéologiques qui, pour H. Lefebvre se constituent précisément dans la mise en mots de l'espace :

Qu'est-ce qu'une idéologie sans un espace auquel elle se réfère, qu'elle décrit, dont elle utilise le vocabulaire et les connexions, dont elle contient le code ? (...) [C]e qu'on nomme "idéologie" n'acquiert de consistance qu'en intervenant dans l'espace social, dans sa production, pour y prendre corps. En soi, ne consisterait-elle pas surtout en un discours sur cet espace ? (Lefebvre, 1986 : 55)

Cette construction idéologique de l'espace (et spatiale de l'idéologie) constitue l'espace comme un enjeu de pouvoir et de domination fondamentale : « *[l]'espace (social) est un produit (social). L'espace ainsi produit sert aussi d'instrument à la pensée comme à l'action. Il est, en même temps qu'un moyen de production, un moyen de contrôle donc de domination et de puissance* » (Lefebvre, 1986 : 35).

Dans la modernité capitaliste de la France des années 1960-1970, conjoncture qu'étudiait d'abord H. Lefebvre, cette domination est logiquement d'abord celle de l'État-nation. Car la

ville s'organise certes de manière rationnelle pour l'économie mais elle sert ainsi de façon privilégiée les intérêts de groupes particuliers : en l'occurrence, de manière dominante, la bourgeoisie nationale qui va organiser idéologiquement l'unité nationale, territoriale, culturelle et linguistique. L'urbanisation capitaliste doit donc certes permettre une certaine rationalisation économique dans une perspective fonctionnelle déjà évoquée, mais elle peut aussi renforcer, dans le même mouvement, l'hégémonie du groupe ethnoculturel dominant dans l'État-nation, groupe qui est son organisateur premier et celui du marché : « [l]'État-nation se justifie non seulement par le biais du concept de l'occupation de l'espace par un groupe homogène, mais aussi par le biais du concept de l'existence authentique et historiquement ancrée du groupe en question » (Heller, 2005 : 324). L'urbanisation peut donc aussi induire un travail idéologique de renforcement de la communauté nationale, de son unicité, de son ancrage historique et de sa légitimité, ce qui ne va pas sans poser de contradictions dès lors qu'elle se confronte à la mobilité, à l'hétérogénéité et à la pluralité urbaine, essentielles à l'urbanisation capitaliste contemporaine³¹. Cette contradiction urbaine n'est pas la seule dans le capitalisme avancé. Le contexte postmoderne, surmoderne, néolibéral, dépendamment des grilles de lecture mobilisées, est propice à la multiplication de contradictions critiques qu'il va donc s'agir désormais d'étudier plus en détail.

Nous venons de voir que les villes ne sont pas de simples réceptacles inertes des classes sociales abstraites qui seraient le pur fruit des rapports de production. Elles sont plutôt configurées de façon dominante par et pour les intérêts politiques et économiques des classes dominantes. Pour autant, on a aussi vu qu'elles n'étaient pas non plus le simple fruit de structures économiques froides et rationnelles qui détermineraient absolument leurs réalités mais qu'elles sont des phénomènes idéologiques en lutte et en négociation perpétuelles entre des groupes hégémoniques et contre-hégémoniques dans une réalité matérielle et symbolique en mouvement et en adaptation perpétuelle. Il s'agit désormais d'étudier plus en détail quelles implications cette situation de contradictions et de lutte perpétuelle peut avoir sur les subjectivités contemporaines, afin, progressivement, de questionner les potentialités politiques de la conjoncture.

³¹ Voir par exemple le rôle de la dialectique ville-campagne au Québec dans la construction idéologique de la nation (Heller, 2005 : 326-338).

II.I.III Urbanisation capitaliste avancée, postmodernité, surmodernité, néolibéralisme et subjectivités

Nous avons postulé dans la sous-partie précédente que l'espace urbain était configuré par et pour des intérêts politiques et économiques et que dès lors, des rapports sociaux y étaient entretenus, travaillés, confrontés et spatialement incarnés dans des perspectives hégémoniques et contre-hégémoniques par des classes, fractions de classes ou autres groupes constitués en fonction des rapports de classes. Mais j'ai aussi évoqué le fait que ces configurations conditionnaient idéologiquement la réalité vécue par les résidents et pratiquant de la ville. Ainsi, l'urbanisation capitaliste est-elle constitutive de subjectivités qui sont différentes à l'ère moderne de la commune de Paris et, par exemple, dans le contexte montréalais contemporain. Voyons donc ici comme les tendances postmodernes, surmodernes et néolibérales du capitalisme impactent les subjectivités pour questionner par la suite les potentialités d'émergence politique qu'offre la conjoncture qui nous intéresse.

Afin de questionner les subjectivités dans une perspective marxienne, le géographe D. Harvey propose quelques outils utiles, notamment pour une conception revisitée des classes sociales à l'aune de la géographie. En situant ces « *lignes de force* » de manière dialectique dans la réalité socio-spatiale, il dégage alors les concepts de « *communauté de la classe* » (« *community of class* » ; Harvey, 2003 : 238) et de « *classe de la communauté* » (« *class of community* » ; Ibid.). La communauté de la classe désigne alors la construction culturelle, toujours conjoncturelle, qui s'opère au sein des classes sociales, et qui peut renforcer la conscience par leurs membres d'une condition et d'un destin partagés (elle rejoint dès lors, en quelques sortes, la conscience de classe en situant sa construction dans/par l'espace). La classe de la communauté considère quant à elle la manière dont les communautés (ethnonationales, ethnoculturelles, ethnolinguistiques, territoriales, etc.) sont elles-mêmes structurées en partie par des rapports de classes, rejoignant ainsi la conception proposée précédemment des classes sociales comme « *lignes de force* ». Les configurations urbaines dans une conjoncture donnée peuvent alors favoriser l'émergence ou le déclin de cette communauté de la classe et de cette classe de la communauté. À nouveau, les classes n'existent pas dans la ville de manière aspatiale et aculturelle. Leur réalité concrète est toujours conjoncturelle et se constitue intersubjectivement dans une multitude de rapports sociaux en restructurations perpétuelles, dépendamment des restructurations spatiales de la ville par le capitalisme et des pratiques sociales en son sein (dont les pratiques spatiales et langagières). Comme le note J. Bidet, rejoignant ainsi la critique portée précédemment à ce

qui pourrait être à une conception trop abstraite des classes sociales, « [l]e marxisme présente à mes yeux un défaut épistémologico-politique originel qui marque sa limite : il conçoit bien l'appropriation des moyens de production par des classes, mais non l'appropriation des territoires par des communautés » (Bidet, 2016 : 72). De ce fait, une approche marxiste orthodoxe ne saurait interpréter la réalité concrète de l'espace urbain et des subjectivités qui s'y constituent selon des logiques souvent lointaines aux références de classes. Il ne saurait donc non plus y voir des opportunités politiques. Car l'urbanisation capitaliste est ainsi aussi une affaire de culture, de communautés et de subjectivités qu'il convient de questionner.

Dans cette perspective, la subjectivation peut alors se constituer en dehors de l'usine, dès lors que, par exemple, comme le scandaient certains piqueteros argentins en lutte contre la précarité liée aux politiques néolibérales dans les années 1990, « *El barrio es la nueva fabrica* » (« *Le quartier est la nouvelle usine* »; Keucheyan, 2010 : 263). Ceci est d'autant plus vrai que comme on l'a vu, le capitalisme moderne tend à organiser et ségréguer la population de façon fonctionnelle et prend le risque de permettre, de ce fait, et paradoxalement, l'émergence de communautés de la classe et dès lors, les luttes qu'elles peuvent induire.

L'exemple typique de cette conjoncture moderne de l'espace urbain, chère à la théorie marxiste qu'elle a inspirée, est celle du Paris haussmannien et de la Commune de Paris. Selon D. Harvey qui, après H. Lefebvre, le prend pour exemple (Harvey, 2003; Lefebvre, 2018b), l'aménagement socio-économiquement rationalisé de la ville de Paris par G.E. Haussmann en 1860 a effectivement constitué un facteur déterminant des regroupements socio-spatiaux et communautaires des classes populaires, et de leur réponse révolutionnaire – l'avènement de la Commune en 1871 - pour la réappropriation communautaire de l'espace urbain (entre autres choses bien sûr) contre la bourgeoisie nationale qui l'avait conçu pour ses intérêts (Ibid.). Mais d'autres conjonctures manifestent cependant d'autres dynamiques politiques et d'autres types de subjectivations... Et c'est le cas de la situation qu'il s'agira pour moi d'étudier.

Car de façon plus contemporaine, dans le « *nouveau capitalisme* », capitalisme « *avancé* », « *néolibéral* », « *postmoderne* » ou « *surmoderne* » dépendamment des grilles de lecture et des points de focalisation (Augé, 1992; Bidet, 2016; Boltanski & Chiapello, 2011; Dardot & Laval, 2010; Duchêne & Heller, 2012; Harvey, 1991), la logique est différente. Dans cette configuration en effet, du moins dans les démocraties libérales, le marché s'élargit de façon sociale et économique (extension, distinction, tertiarisation, flexibilisation ; Duchêne, Heller,

2012 : 8-10), de façon financière (« *capital fictif* » ; Drevon, 2018; Durand, 2014) et de façon spatiale. À ce dernier niveau, j'ai ainsi évoqué le fait que le marché se constituait désormais à une échelle transnationale du fait de la saturation des marchés nationaux (« *valorisation de la mobilité* », « *développement géographique inégal* », « *destruction créative* »). Ces tendances sociales, économiques, financières et géographiques nouvelles vont évidemment déterminer les conditions matérielles d'existence des individus contemporains qui les vivent et dès lors, leurs subjectivités doivent se reconfigurer elles-mêmes perpétuellement, notamment par la multiplication des lieux de vie : lieux de naissance, d'études, de travail, de retraite, de vacances, lieux de production, de consommation, de vacances, de visites familiales, amicales, de socialisation, de résidence, sans oublier les transformations physiques, culturelles et symboliques de ces derniers, et le fait qu'ils tendent tous à voir leurs valeurs d'usage transformées en valeurs d'échange. Cette configuration urbaine tend ainsi à « *mettre à distance les individus et les groupes, à recomposer le lien social autour notamment des représentations que l'on s'accorde sur autrui et sur soi-même (...)* » (Bulot, 2006c : 14).

Dans ce contexte anthropologique de « *mobilités (sur)valorisées* » (Rémy & Voyé, 1992; Bulot, 2003 : 102 notamment), la pluralisation ethnique, linguistique et culturelle, la perte des repères identitaires, et l'accroissement de la quête de sens semblent inévitables. Et c'est d'ailleurs la thèse centrale de ce que F. Lyotard appelait la « *condition postmoderne* » (Lyotard, 1978), qui émerge dans cette configuration politique, économique et spatiale singulière, et qui va impliquer selon ce dernier ce qu'il nommait la « *fin des grands récits* » et « *l'incommensurabilité* » (Lyotard, 1978 : 36) des discours (ou l'impossibilité d'un métalangage déjà évoquée en I.II.III). Pour D. Harvey, cette même condition postmoderne induit aussi une « *compression du temps et de l'espace* » (Harvey, 1991 : 260-307) qu'il rattache cependant pour sa part, comme moi, aux conditions matérielles du capitalisme contemporain et à la circulation accélérée des marchandises en son sein.

De façon apparemment contradictoire avec cette dernière grille de lecture, M. Augé (qui va inspirer T. Bulot) parle quant à lui de « *surmodernité* » et d'« *excès de temps* », d'« *excès d'espace* » et d'« *excès d'égo* » (Augé, 1992 : 35-56; Bulot, 2007b : 19-21 notamment). La surmodernité est alors pour M. Augé « *le côté face d'une pièce dont la post-modernité ne nous présente que le revers – le positif d'un négatif* » (Augé, 1992 : 43). Ces « *excès* » identifiés par M. Augé sont ainsi précisément liés au besoin de reconstruire du sens à l'endroit de ce qui est mis en question par les flux et hétérogénéisations perpétuelles liés au capitalisme contemporain. Car chez M. Augé, ces excès de temps, d'espace et d'individualité sont en fait

les réponses subjectivantes – la quête de sens – à l’assujettissement postmoderne : « *la demande positif de sens (dont l’idéal démocratique est sans doute un aspect essentiel), qui se manifeste chez les individus des sociétés contemporaines, peut expliquer paradoxalement les phénomènes qui sont parfois interprétés comme les signes d’une crise du sens (...)* » (Augé, 1992 : 43).

C’est dans cette perspective que M. Augé théorise l’excès de temps comme synonyme d’une « *surabondance d’évènements* » (Ibid.) et d’une tendance très rapide à l’historicisation de ces derniers. Quant à l’excès d’espace, il va de pair avec un rétrécissement de la planète, avec son ouverture technique (moyens de transport, moyens de communication) (Augé, 1992 : 44) et avec

des modifications physiques considérables : concentrations urbaines, transferts de population et multiplication [des] “non-lieux” (...) [qui] sont aussi bien les installations nécessaires à la circulation accélérée des personnes et des biens (voies rapides, échangeurs, aéroports) que les moyens de transport eux-mêmes ou les grands centres commerciaux, ou encore les camps de transit prolongé où sont parqués les réfugiés de la planète (Augé, 1992 : 48).

Les excès de temps et d’espace comme la production des non-lieux rejoignent ainsi logiquement, dans le capitalisme contemporain, la quête perpétuelle de sens à retrouver face à la compression spatio-temporelle et la valorisation de la mobilité déjà évoquées. L’excès d’égo ou d’individualité, quant à lui, renvoie précisément à « *fin des grands récits* » et des métadiscours face auxquels l’égo excessif constitue une réaction dans un contexte où « *jamais les histoires individuelles n’ont été aussi explicitement concernées par l’histoire collective, mais jamais non plus les repères de l’identification collective n’ont été aussi fluctuants. La production individuelle de sens est donc plus que jamais nécessaire* » (Augé, 1992 : 51). Pour M. Augé, l’excès d’égo est donc la nécessité politique que théorise la surmodernité face à l’assujettissement postmoderne. Pour T. Bulot, cet excès d’égo (ou d’individualité) renvoie alors à

(...) l’individualisation des références et, partant, la singularisation certes des objets mais surtout des groupes et des appartenances ; on assiste en quelque sorte à une atomisation des identités parfois contradictoires et a priori exclusives qui pourtant cohabitent. L’identité individuelle prime sur l’identité collective et d’une certaine manière, il y a surabondance du sentiment identitaire et confusion des loyautés groupales (Bulot, 2007 : 20).

Ainsi, dans cette configuration postmoderne, les sujets sont mis en tension et leurs identités, pour T. Bulot, sont mises « *en rupture* » (Bulot, 2007 : 20), entre nécessités pratiques

d'autonomie individuelle, voire d'isolement et aspirations collectives, contraintes spatiales de mobilité et quêtes d'ancrage, marchandisation généralisée et quête d'authenticité à l'endroit des identités, des cultures, des langues, des communautés du travail, des territoires, etc. (Boltanski & Chiapello, 2011 : 587-640; Heller, 2003). Le capitalisme avancé fait d'ailleurs le marketing perpétuel de ces quêtes notamment à l'endroit des cultures et des langues. (Ibid.) et même du plurilinguisme (Duchêne, 2011 notamment), à l'endroit des espaces urbains (Harvey, 2008 notamment) ou de façon intégrée, à l'endroit de la diversité sociale et culturelle des espaces urbains dès lors que « *[p]ost-industrial cities have a growing interest in marketing themselves as being built on a foundation of "inclusive" neighbourhoods capable of harmoniously supporting a blend of incomes, cultures, age, groups and lifestyles* » (Rose, 2004 : 281).

On peut regarder ces phénomènes de manière absolument déterministe en se disant simplement que le capitalisme, décidément, neutralise toutes les possibilités d'authenticité, de communautés, de subjectivations émancipatrices, d'existences alternatives, de critiques et de résistances collectives, etc. On peut aussi l'observer, cependant, dans une perspective dialectique, comme un processus qui n'a d'autre choix que de s'adapter aux réactions perpétuelles et incontrôlables des sujets qui s'y confrontent³², alimentant ainsi ses contradictions internes. On peut dès lors considérer l'urbanisation capitaliste contemporaine comme un processus en tension perpétuelle entre deux pôles : d'une part, il induit une dislocation identitaire et communautaire, liée au caractère postmoderne du capitalisme avancé, et d'autre part, ils voient émerger perpétuellement des marges contre-hégémoniques, liées à la quête de sens exacerbée dans la surmodernité (car le partage, la communauté, l'idée de commun sur laquelle nous revenons en I.II.IV restent à mon sens des nécessités anthropologiques qui vont à l'encontre des besoins économiques de l'urbanisation contemporaine) et qu'il tente de façon extrêmement contradictoire de capter. Cette contradiction fondamentale du capitalisme contemporain se retrouve ainsi dans la gouvernementalité intéressée qui l'organise et dans l'idéologie qui tente de le justifier, c'est-à-dire dans son caractère « *néolibéral* ». Effectivement, cette « *technique de gouvernement* » (Foucault, 2012) que constitue le néolibéralisme est fondamentalement contradictoire et,

³² C'est tout le propos de la thèse de L. Boltanski et E. Chiapello qui questionne les transformations du capitalisme à partir du milieu des années 1970, comme réaction aux mouvements sociaux et culturels des années 1960, puis les critiques contemporaines qui émergent dans cette nouvelle configuration (Boltanski & Chiapello, 2011).

malgré sa violence, les implications de cette contradiction avec l'urbanisation contemporaine sont nombreuses et me semblent potentiellement propices à des formes nouvelles de subjectivation et à la construction de nouvelles possibilités politiques.

Le néolibéralisme constitue « *une forme spécifique de 'logique politique', un type particulier de 'rationalité politique normative [qui régit] la sphère politique, les pratiques gouvernementales, et la citoyenneté* » (Brown, 2006 ; cité par Brawley, 2010) impliquant des normes basées sur la nécessité de la rentabilité et de la croissance. Il peut se définir comme un phénomène idéologique au sens que j'ai développé précédemment, c'est-à-dire comme un ensemble de pratiques, notamment langagières qui contribue à la construction du monde social et de ses sujets. Il peut alors renvoyer au « *déploiement de la logique du marché comme logique normative, depuis l'État jusqu'au plus intime de la subjectivité* » (Dardot & Laval, 2010 : 21). Il constitue « *une certaine norme de vie dans les sociétés occidentales (...). [qui] enjoit à chacun de vivre dans un univers de compétition généralisée, (...) [et] transforme jusqu'à l'individu, appelé désormais à se concevoir comme une entreprise* » (Dardot & Laval, 2010 : 5). Dès lors, sa « *conception de l'individualité présuppos[e] que l'individu puisse être, et même doit être, une sorte d'atome de l'organisation sociale* » (Bihr, 2011 : 47) et l'idéologie néolibérale « *naturalise et essentialise (...) l'injonction faite aux individus, dans le cadre des rapports capitalistes de production et les institutions qui en dérivent, de se comporter en toutes circonstances comme des sujets au sens d'être autonomes, capable d'agir, de décider et de penser par eux-mêmes, en fonction de leurs seules déterminations propres* » (Ibid.). Pour J. Bidet, « *[l]e sujet du néolibéralisme est ainsi celui qui fait sien l'objectif du profit. Il définit sa propre utilité par sa capacité à y contribuer. Il n'a pas seulement à faire preuve de sa productivité, mais de son employabilité, laquelle se définit proprement par sa profitabilité. Il est interpellé comme profitable (ou non). Et incité à répondre comme tel* » (Bidet, 2016 : 114-115).

En cela, le néolibéralisme rejoint la logique postmoderne de la perte de repères identitaires en même temps qu'il peut accompagner celle, surmoderne, de l'excès d'égo / d'individualité. Mais dans la prétention libérale et démocratique dont il hérite³³, l'injonction néolibérale rentre en contradiction avec la valorisation de la liberté individuelle qu'elle est censée accompagner, dès lors qu'elle consisterait par exemple à s'ancrer sur un territoire, à y construire de la

³³ Pour une histoire du néolibéralisme théorique, au niveau philosophique et économique, voir notamment Audard, 2009 : 336-400; Audier, 2018; Harvey, 2014 : 103-111; Hayek, 1978

communauté, du collectif, à y fonder une famille, à y trouver un emploi stable, à y œuvrer pour le bien-commun, etc., en fait dès lors qu'elle consiste en autre chose qu'à la rentabilité, la profitabilité, la compétition et l'autonomie individuelle, ce qui, à terme, n'est pas sans poser de sérieux problèmes démocratiques.

Et ce n'est qu'une des contradictions impliquées par le néolibéralisme. D. Harvey en soulève ainsi une multitude d'autres (Harvey, 2014 : 111-132) dont les plus fondamentales sont celles entre prétentions libérales et autoritarisme, idéologie du libre-marché et réalités oligopolistiques et monopolistiques, neutralité culturelle supposée et valorisation idéologique du nationalisme et des localismes – car l'assimilation idéologique des classes contradictoire à une même idéologie nationale est toujours préférable pour les capitalistes à la conscientisation de l'antagonisme de classes, aux syndicats qu'elle peut accompagner et à toutes les formes de communautés concrètes et pratiques qui pourrait s'y constituer. Car c'est là la crainte fondamentale du projet néolibéral et sa contradiction qui nous intéresse le plus : celle qui

(...) surgit entre, d'une part, l'individualisme possessif, séduisant mais aliénant, et, d'autre part, le désir d'une vie collective qui ait du sens. Alors que les individus sont censés être libres de leurs choix, on n'attend pas d'eux qu'ils choisissent de bâtir des institutions collectives fortes (comme des syndicats) plutôt que des associations faibles fondées sur le bénévolat (comme des organisations caritatives) (Harvey, 2014 : 110).

Autrement dit, l'idéologie néolibérale valorise et encourage discursivement la liberté individuelle, y compris lorsqu'elle se tourne vers des aspirations collectives, des ancrages territoriaux, la quête de sens et d'authenticité, la construction communautaire, syndicale, l'écologie, etc. mais dans le même temps, dans sa logique économique concrète, le néolibéralisme pousse perpétuellement les individus à être parfaitement autonomes (voire isolés) flexibles, pluriels et mobiles et à s'éloigner de toutes communautés concrètes basées sur des fonctionnements démocratiques, des conditions d'existence communes et des intérêts communs, c'est-à-dire *in fine* sur la manifestation des clivages de classes.

Cette contradiction qui semble inextricable sera particulièrement visible dans ma recherche en ce que l'action et l'organisation communautaire se confrontent à cette difficulté « en externe », dans les communautés qu'elle tente précisément d'organiser sur des territoires donnés autour de valeurs de partage et de solidarité, de démocratie et « en interne » dès lors que ses modes de gestion, de financement, de fonctionnements, d'emplois, etc. sont eux-

mêmes affectés par ces pratiques néolibérales. J’y reviendrai en III.II et en III.III puis dans l’analyse.

Ainsi, si le néolibéralisme se présente et se justifie abstraitement comme une forme d’idéal politique de « *réorganisation du capital international* » (Harvey, 2014 : 39), dans une perspective libérale – la seule qui pourrait *a priori* trouver justification dans des systèmes démocratiques – la difficulté du néolibéralisme réel est toujours de parvenir à apparaître comme une rationalité froide et apolitique en omettant qu’il constitue fondamentalement « *un projet conçu pour restaurer le pouvoir de la classe dominante* » (Harvey, 2014 : 38) et que « *la redistribution des richesses dans le sens d’un accroissement constant des inégalités sociales est un trait si constant de la néolibéralisation que certains ont estimé qu’elle était structurelle* » (Harvey, 2014 : 37).

Cette réalité politique fondamentalement contradictoire du capitalisme contemporain, qui apparaît ainsi dans l’idéologie néolibérale, nous rappelle à nouveau que le capitalisme n’est pas une structure absolument déterminante, omnisciente et aliénante mais un processus intersubjectif et dialectique qui se construit entre des États aux intérêts divergents, des logiques économiques plurielles liées à l’expansion sociale et spatiale du marché mondial et des transformations anthropologiques et processus de subjectivation en leur sein, qui peuvent rétroagir et tout au moins alimenter ces contradictions.

Ainsi, la ville se configure et se reconfigure-t-elle toujours, certes en répondant prioritairement aux intérêts des classes dominantes et des groupes qui les constituent, certes en fonction de l’expansion plurielle du marché dont elles ont besoin et de sa gestion étatique, mais aussi du fait des voix divergentes, minoritaires et critiques ainsi que des processus incessants de reconstruction communautaire, territoriale, identitaire, démocratique et collective qui continuent d’émerger, c’est-à-dire du fait des constructions discursives (idéologiques) contre-hégémoniques :

[l]’idéologie peut être vue comme une reconfiguration discursive de l’espace social, qui établit les termes d’un discours avec lequel les problèmes sont identifiés, les solutions formulées, les mesures légitimées, et les revendications assumées. Cet espace social, pour naturalisé qu’il soit, n’est pas naturellement donné. La contingence de l’ordre établi peut être contestée par l’ouverture de nouveaux espaces discursifs organisés autour de termes différents, qui pourraient constituer la base de nouvelles formations politiques susceptibles d’agir sur la police [terme emprunté à J. Rancière pour désigner l’organisation surplombante et gouvernementale de la cité] (Dikeç, 2009 : 7).

Autrement dit, à l'endroit de l'urbanisation aussi, les sujets ne sont pas seulement assujettis par l'espace urbain capitaliste et de ses tendances idéologiques. Dans le contexte contemporain, on a vu que les subjectivités étaient mises en tension voire « *en rupture* » jusqu'à un point de contradiction inédit. J'aurai l'occasion de montrer dans ma théorisation de la justice spatiolinguistique (II.II), et en particulier autour de la notion de « *commun* » (II.II.IV), en quoi cette situation peut laisser des brèches des opportunités ouvertes dans la perspective politique de cette recherche. Car ces contradictions et ces ruptures peuvent aussi constituer les sujets, et notamment par leurs pratiques langagières, en transformateurs potentiels des territoires, des communautés et des identités, car quoiqu'il arrive, « *la "ville" (ou "la campagne", "le village" ou n'importe quelle autre catégorie sociospatiale) n'existe qu'en fonction du sens que lui donnent les gens* » (Heller, 2005 : 325).

Ce sont donc, certes, les constructions discursives symptomatiques du capitalisme avancé tel qu'on vient de le décrire que je propose d'étudier. Mais ce sont aussi, celles, minoritaires, contre-hégémoniques, alternatives et propices à la justice spatiolinguistique, car ce sont ces dernières qu'il s'agira d'accompagner dans la perspective prioritaire de la sociolinguistique urbaine. Il s'agit donc désormais, pour terminer cette grande partie, de présenter plus explicitement cette discipline et ses concepts qui me seront utiles (II.I.III), avant de proposer une esquisse de conception de la justice spatiolinguistique, soit mon positionnement en termes de théorisation politique, qui achèvera la construction de ma proposition épistémopolitique (II.II).

II.I.IV Sociolinguistique urbaine : concepts et réflexions

On a vu précédemment comment des auteurs comme H. Lefebvre (précurseur fondamental dans le domaine), D. Harvey, N. Smith, E. Soja ou E. Dikeç, parmi d'autres, sont à l'origine d'une considération dialectique renouvelée pour l'espace comme produit et producteur politique, déterminant dans le travail hégémonique/contre-hégémonique entre les classes et groupes sociaux, dans la construction des sujets et dans la possibilité ou non des transformations sociales. Cette considération pour la non-neutralité politique de l'espace (tout comme celle de la non-neutralité politique du langage) et la nécessité de la prendre en compte dans la recherche, a progressivement infusé hors de la géographie, de la sociologie urbaine ou du champ des études urbaines, pour s'étendre au reste des sciences sociales, tendance parfois qualifiée de « *spatial turn* » (« *tournant spatial* »; voir notamment Soja, 2010 : 13-17; Warf &

Arias, 2008). C'est aussi dans ce cadre que T. Bulot inscrivait la sociolinguistique urbaine (Bulot 2013 : 10-11). À partir de là, et compte tenu de ses implications idéologiques, dans le contexte contemporain décrit précédemment,

[l]e terme urbanisation ne peut pas être compris comme le seul accroissement quantitatif de la densité de l'habitat et de la diffusion d'une culture urbaine (...); il renvoie à une dislocation première et située des rapports entre la morphologie urbaine et la fonction sociale des espaces spécifiques d'un point de vue sociologique et, sur les aspects langagiers, à une recomposition complexe des espaces autour de la mobilité spatiale qui agit à la fois sur les comportements et les représentations sociolinguistiques (Bulot, 2009 : 67).

Pour étudier cette urbanisation, et dans ma perspective, cette conjoncture politique et idéologique du capitalisme avancé, la sociolinguistique urbaine est un outil fondamental en ce qu'elle constitue « *une sociolinguistique de la spatialité, où le discours sur l'espace, corrélé au discours sur les langues, permet de saisir les tensions sociales, les faits de ségrégation, la mise en mots des catégories de la discrimination* » (Bulot, 2013 : 118). Il s'agit donc ici pour moi de présenter quelques concepts de la sociolinguistique urbaine et quelques idées inspirées d'elles qui pourront être utiles à ma perspective. Je discuterai alors le lien entre la question des communautés et l'espace urbain en sociolinguistique, la survalorisation de la mobilité et ses implications sociolinguistiques (c'est-à-dire, pour moi, en termes de subjectivations sociolinguistiques), la mobilité sociolinguistique, l'identité urbaine, la territorialisation sociolinguistique, la centralité et la multipolarisation des espaces de référence et leur lien à l'hégémonie culturelle et linguistique.

Après L-J. Calvet (Calvet, 1994 : 114-130), T. Bulot conçoit la ville comme une communauté sociale en ce qu'elle répond aux facteurs identifiés par ce dernier pour la définir (lieu, temps, action, habitus). Il se distingue cependant de L-J. Calvet en considérant que l'étude sociolinguistique de la ville nécessite une réflexion qui ne se limite pas aux langues et à leur brassage dans la ville mais aussi au discours, dans la lignée de la définition que j'en ai donnée précédemment. Il s'agit alors de considérer les implications idéologiques, matérielles, politiques de l'énonciation et les rapports sociaux qui se perpétuent et transforment dans les pratiques langagières et qui sont déterminants dans l'existence des langues, des groupes, des espaces, de leur rapprochement et de leur séparation. La ville peut donc certes produire du brassage social et linguistique. Du fait de sa configuration capitaliste, moderne puis postmoderne, elle tend aussi (surtout, selon la présente perspective) à produire de la division, de la discrimination, de la ségrégation et du « *confinement linguistique* » (Bulot, 2003).

Qui plus est, au niveau spatial, dans la lignée d'H. Lefebvre qui conçoit la ville urbaine du capitalisme comme un processus simultané d'attraction et de ségrégation, d'homogénéisation et de fragmentation, et fidèlement à la valorisation de la mobilité chez J. Rémy et L. Voyé et à la surmodernité de M. Augé, T. Bulot conçoit cette communauté sociale supposée que constituerait la ville de façon plus problématique que L.-J. Calvet en ce qu'elle « *structure des discours (...), au travers d'une mobilité linguistique urbaine (car la ville brasse et recompose potentiellement toujours cette configuration : qui parle et comment ? Quand et où ? Pourquoi ?) mettant en contact temporellement et spatialement différencié des groupes urbains posés par les acteurs mêmes de la mobilité spatiale comme distincts* » (Bulot, 2013 : 121).

La mise en mots de l'urbanisation porte donc toujours sur des fractures urbaines (Bulot & Tsekos, 1999). Elle induit discursivement des rapprochements et distinctions identitaires, la construction de frontières sociales et spatiales : « *c'est la perception de l'autre pas ses usages socio-langagiers qui produit, en discours, des lieux de contacts, voire de conflits ou de stigmatisation* » (Bulot, 2012 : 121). Ainsi, « (...) *problématiser le terrain urbain, c'est rencontrer une crise sociale, une crise du lien social, dans la mesure où, même si elle produit des richesses, de la culture, des valeurs positives, des normes..., la ville est aussi un lieu non seulement de tensions et de conflits plus ou moins bien gérés mais aussi un lieu d'exclusion, de relégation, de sécession* » (Bulot et al., 2006 : 3).

Je l'ai évoqué précédemment, pour moi, ce processus n'est pas d'ordre naturel, il est un produit sociohistorique du capitalisme, de son évolution et de la manifestation plus ou moins visibles selon les conjonctures de ses rapports antagonistes de classes, c'est-à-dire des intérêts radicalement divergents entre lignes de forces qui s'opposent directement ou non à l'endroit des rapports de production, et donc aussi dans l'urbanité. L'urbanisation est le fait de confrontations entre des sujets et des rapports sociaux de subjectivations qui peuvent se rejoindre ou s'opposer autour de ces antagonismes fondamentaux. C'est pourquoi je ne rejoins pas nécessairement les connotations structuralistes du concept de « *matrice discursive* » (Bulot, 2003 : 99-109 notamment) pour décrire la ville, qui se voit alors conçue comme déterminée par des « *régularités plus ou moins consciemment élicitées, vécues ou perçues par ses divers acteurs ; régularités sans doute autant macro-structurelles (entre autres l'organisation sociale de l'espace) que plus spécifiquement linguistiques et langagières* » (Bulot, 2001 : 6). Cette conception, aussi utile soit-elle heuristiquement (puisque les reproductions idéologiques par l'espace sont multiples et dominantes), me

semble cependant trop renvoyer à l'idée d'une reproduction systématique et structurelle de la ville par elle-même en mettant de côté les sujets actifs de l'hégémonie et leurs intentions, autant que ceux des contre-hégémonies en jeu : la bourgeoisie (ou les bourgeoisies) capitaliste(s), ses (leurs) agents, les États, et le reste des citoyens, qui, dans les configurations spatiales du capitalisme se retrouvent plus ou moins relégués à des usages très limités de la ville, de sa définition, de sa construction sociale, idéologique et matérielle, et bien sûr de sa propriété (Harvey, 2008, 2011 notamment; Lefebvre, 2009).

C'est aussi de ce fait que contrairement à T. Bulot qui s'inspire à cet endroit des propositions de L-J. Calvet mais toujours en les nuancant, je ne conçois pas la ville comme une « communauté ». Car dans leur quête de pacification sociale et d'invisibilisation des conflits, les classes dominantes peuvent certes chercher à produire de la communauté fantasmée (nationale ou locale par exemple) par leur domination sur la production de l'espace. À l'inverse, les conjonctures ponctuelles et locales peuvent certes produire de la « communauté de classe » ou de la « classe de la communauté » comme lors de la commune de Paris ou dans la plupart des situations urbaines concrètes. Mais ces tendances sont toujours contradictoires et impliquent toujours des mises en tension et des clivages fondamentaux qui sont liés à la fonction fondamentalement ségrégative de l'urbanisation capitaliste, notamment, on l'a évoqué, et T. Bulot s'en inspire lui-même, par la (sur)valorisation de la mobilité qui s'y opère mais aussi par les phénomènes de destruction créative propres au néolibéralisme. Cette conjoncture sociohistorique a alors tendance à

mettre à distance les individus et les groupes, à recomposer le lien social autour notamment des représentations que l'on s'accorde sur autrui et sur soi-même. Plus l'espace est urbanisé, plus l'épaisseur identitaire – c'est-à-dire les différents niveaux d'identité – est mise en rupture : le rapport à l'autre, le rapport à sa façon de parler fonde les limites et frontières intra-urbaines ; de même le discours sur autrui, sur la langue ou la pratique de langue d'autrui devient par défaut autrui (Bulot, 2007b : 20).

La mobilité sociolinguistique désigne alors certes, les implications linguistiques formelles de la mobilité géographique (plurilinguisme, brassage de langues, etc.) mais aussi et surtout les implications sociales, langagières et idéologiques de la mobilité des locuteurs tels qu'ils sont perçus et tels qu'ils perçoivent autrui, leurs langues et identités. Dès lors, « une urbanisation sociolinguistique serait alors la prise en compte du dynamisme de l'espace urbain (investi par les divers discours sur les appropriations identitaires via la langue et sa variation

perçue) pour ce qu'il désigne et singularise : une mobilité spatiale mise en mots, évaluée socialement en discours, et caractérisée en langue » (Bulot, 2001 : 7).

La signification de cette mobilité est pour moi à chercher, de ce fait, du côté des rapports sociaux qu'elle (re)produit, de leurs implications anthropologiques, sur les modes de vie et en fait sur les subjectivités et ce que les discours nous en disent, qui sont aussi ce à partir de quoi la ville peut être transformée. Car dans la configuration anthropologique de la surmodernité évoquée dans la sous-partie précédente, on a vu que M. Augé associait l'excès d'égo à une certaine perte de repères identitaires qui résonnent avec l'avènement du capitalisme avancé et de l'idéologie néolibérale. Mais il y voit aussi une opportunité de réflexivité et de subjectivation locale et quotidienne, citant alors M. de Certeau, son « *invention du quotidien* » et ses « *ruses des arts de faire* » (De Certeau, 1990) qui permettent aux individus soumis aux contraintes globales de la société urbaine « *de les détourner, de les utiliser et, par une sorte de bricolage quotidien, d'y tracer leur décor et leurs itinéraires particuliers* » (Augé, 1992 : 52-53).

Ainsi, dans cette « (...) *ville sur-moderne où est survalorisée la mobilité spatiale (Rémy et Voyé, 1992), voire spatiolinguistique* » (Bulot, 2013a : 116), l'individu n'est pas unilatéralement aliéné par l'idéologie néolibérale, puisque sa quête d'identité, de communauté, d'ancrage, d'appropriation et de production territoriale, soit le processus de territorialisation, aussi soumis soit-il aux impératifs matériels qui s'imposent à ses conditions de vie, est cependant incessante : « [*l']urbanisation linguistique dans une ville urbanisée est aussi un procès sociolinguistique d'appropriation de l'espace urbain en tant qu'espace et territoire social* » (Bulot, 2013a : 118). Autrement dit, si l'urbanisation capitaliste est toujours un accaparement de l'espace par les capitalistes, il est aussi toujours, parallèlement, et d'autant plus en réaction, une tentative de réappropriation continue qui se manifeste et se constitue toujours discursivement (et donc idéologiquement) tant par la construction des groupes (communautés ou construction de « *commun* »), des langues communes (« *individuation linguistiques* ») et des espaces communs (« *territorialisation* »), les trois étant évidemment liés. Et ce sont ces trois types de discours et leurs interrelations qui vont alors concentrer notre attention en sociolinguistique urbaine. Pour les étudier dans la réalité urbaine qui va m'intéresser, T. Bulot distingue deux concepts qui sont essentiels : l'« *identité urbaine* » et la « *territorialisation sociolinguistique* ».

Le concept d'identité urbaine renvoie à la relation identitaire construite par les habitants d'une ville vis-à-vis de l'espace urbain et qui « (...) permet de rendre compte des pratiques langagières des locuteurs urbains se représentant la tension ainsi posée entre leur indispensable identification à une communauté et leur propre différenciation par rapport à d'autres lieux communautaires de tous ordres, signalant une appartenance groupale » (Bulot, 2007 : 18). J'ai montré qu'elle était pour moi une construction conjoncturelle fondamentalement liée aux antagonismes de classes et aux lignes de forces qu'ils constituent notamment à travers « la classe de la communauté » et la « communauté de la classe » chez D. Harvey.

Parallèlement à l'identité urbaine, et en considérant la territorialisation comme l'appropriation précisément identitaire d'un espace (ou d'une représentation d'un espace) par un individu ou un groupe d'individus, la territorialisation sociolinguistique renvoie quant à elle à « cet ensemble de dynamiques discursives visant à rendre compte de la façon dont les locuteurs s'approprient l'espace via les discours sur les pratiques langagières et les diverses parlures » (Bulot, 2009 : 17). C'est

la façon dont en discours, les locuteurs d'une ville (...) s'approprient et hiérarchisent les lieux en fonction des façons de parler (réelles ou stéréotypées) attribuées à eux-mêmes ou à autrui pour faire sens de leur propre identité. Les lieux sont ainsi organisés sur une pratique dénominative spécifiquement langagière, posant un territoire qui n'est pas une donnée stable et pré-existante à sa mise en mots, mais un produit d'une activité sociale nécessairement différemment située selon les acteurs (Bulot, 2007a : 20).

À nouveau, cette territorialisation linguistique est plurielle parce qu'elle se constitue toujours dialectiquement en relation aux rapports de classes contemporains (nous verrons que dans le contexte montréalais, ceux-ci sont fondamentalement intriqués aux constructions communautaires ethno-linguistiques, et donc aux contacts de langues). C'est ainsi que mon insistance sur les lignes de forces que constituent les classes sociales, c'est-à-dire sur les rapports sociaux antagonistes qui croisent la multitude des conjonctures locales, va me permettre progressivement d'étudier la complexité et les contradictions des phénomènes de territorialisation sociolinguistique à travers les discours sur l'espace, sur les langues et sur les communautés (notamment ethno-linguistiques) qui sont constitutifs de la ville et de ses tensions, conflits et rapprochements identitaires :

[i]nscrites dans une quasi-dichotomie entre l'espace vécu et l'espace perçu, les variétés et langues décrites, discursivisées dans un espace urbanisé sont l'une des dimensions remarquables de la

réalité urbaine puisque ce qui est dit par des locuteurs qui se rencontrent ou non, se côtoient ou non, sur eux-mêmes ou sur autrui est évidemment à mettre en relation avec les changements et tensions sociaux en œuvre. Dans tous les cas, la ville est une entité pour le moins discursive combinant la dimension perçue du structurel, du linguistique, du spatial objectif et de la dimension proprement dynamique des relations sociales de tous ordres, du langagier, de l'usage et des perceptions situées de la spatialité urbaine (...) (Bulot, 2013 : 116).

Cette dernière remarque de T. Bulot sur la ville comme construction discursive intermédiaire entre « *la dimension structurelle* » des langues et des espaces (mais aussi des communautés) alors réifiés d'un côté et ce que pourrait appeler la dimension conjoncturelle des réalités subjectives pratiques et quotidiennes susceptibles de contribuer aux changements sociaux, politiques et linguistiques de l'autre, rejoint ma perspective dialectique précédemment présentée (I.II). J'y retrouve mes considérations sur le langage (et donc sur la ville et les communautés en son sein, toutes conçues comme constructions sociodiscursives) comme praxis et sur l'hégémonie et les contre-hégémonies entre groupes. Une manière de questionner ces rapports sociaux au niveau idéologique, soit lesdites tendances hégémoniques et contre-hégémoniques, consiste à partir de là à poser la question de la « *centralité linguistique* » conçue comme

(...) l'attitude qui consiste à placer en un lieu, pour le cas urbain, la forme de prestige sans pour autant que soit attestée ladite forme. Elle fait montre de la production de l'espace social urbanisé dans une dynamique complexe visant la ségrégation socio-spatiale d'une part et d'autre part la vitalité communautaire à produire de l'unique et de l'identitaire. Ce lieu est virtuellement fort divers et tendanciellement variable suivant les communautés sociolinguistiques envisagées (Bulot, 2001a : 37).

Nous verrons effectivement que le cas montréalais, et celui, particulier, de Verdun, se distinguent largement des études françaises de T. Bulot du fait de l'histoire du Canada, du Québec et de la complexité et l'ambivalence des rapports hégémoniques et contre-hégémoniques en leur sein. D'abord parce que dans les constructions idéologiques locales, les locuteurs tendent plus explicitement qu'en France à placer des communautés ethnolinguistiques (de façon d'ailleurs pleinement articulée avec des communautés ethnoculturelles et ethnonationales) plutôt que des formes linguistiques³⁴, y compris quand on

³⁴ On peut ici envisager qu'en France, cette plus grande facilité méthodologique à faire attribuer des « *formes* » linguistiques aux espaces plutôt que des « *communautés ethnolinguistiques* » renvoie à une euphémisation idéologique des premières pour parler des secondes. Dans un contexte où, de manière hégémonique, une seule communauté, nationale et linguistique, « *une est indivisible* », est censée pouvoir exister, et où une seule forme,

les interroge sur ces dernières. Ensuite, parce que dans une ville comme Montréal, la pluralité des centralités et des normes est peut-être plus visible qu'en France car l'hégémonie est encore aujourd'hui moins forte, plus partagée, plus discutée.

Quoiqu'il en soit, visible ou non, dans les situations françaises étudiées par T. Bulot tout comme dans celle, québécoise, qui a constitué le contexte de mon travail ethnographique, la centralité sociolinguistique renvoie toujours à la territorialisation et donc à la « *polymorphie de l'identité urbaine* » (Bulot, 2006c : 327) et même si le centre identifié est apparemment commun, car partageant le même « *signe idéologique* », il ne renvoie pas nécessairement aux mêmes qualifications et hiérarchisation en fonction des locuteurs (à la même « *accentuation du signe idéologique* ») et ne joue donc pas le même rôle :

Non seulement la centralité ne renvoie pas à un seul centre, un seul point nodal, mais à une pluralité de "centres", mais encore chacun d'eux peut-être perçu voire vécu comme hiérarchisé ou non hiérarchisé selon qu'un discours existe ou non le spécifiant. (...) Autrement dit, la constitution d'un espace de référence perçu comme homogène implique l'existence d'un contre-espace de référence. Les espaces ne sont pourtant ni homogènes ni parfaitement partagés par l'ensemble des locuteurs dans la mesure où les logiques d'appropriation et / d'assignation (Ripoll, 2006) ne le sont pas davantage. De la sorte, il faut concevoir que chacun des types d'espaces, et partant des variétés et/ou des langues et/ou des normes s'y afférant, ne peut se concevoir que comme un ensemble multipolaire (Ibid.)

Les normes et la façon dont elles constituent la centralité sont donc multiples et dépendantes des rapports sociaux conditionnant des appartenances en termes de groupes sociaux, de communautés, de genres, de classes. Au niveau linguistique, cette « *multipolarisation des espaces* » (Ibid.) et ce travail en fait hégémonique/contre-hégémonique sur la centralité linguistique apparaît toujours comme un « *processus producteur de normes et son corollaire quasi dichotomique, le confinement linguistique [comme un] processus vecteur de contre-norme* » (Ibid.). À nouveau, ces processus de normalisation identitaire sont mouvants et peuvent autant relever de l'assujettissement hégémonique que la subjectivation contre-hégémonique. Ainsi, pour T. Bulot, « *[i]l semble bien que la dimension autogestionnaire des pratiques glottopolitiques ait pour finalité de rendre compte du processus visant à discriminer les normes et, partant, à rendre sans cesse possible et effective l'émergence d'autres langues*

dès lors, puisse être « *neutre* » ou « *normale* », les autres peuvent difficilement renvoyer à l'existence ou à la construction de « *communautés* » alternatives sans que cela soit perçu comme une menace ou du moins comme une anormalité.

voire d'autres normes » (Ibid.) et dès lors à travailler les idéologies, et donc les groupes, les territoires et leurs rapports hégémoniques et contre-hégémoniques.

Pour observer les pratiques discursives de constructions communautaires, territoriales et linguistiques (et donc glottopolitiques), qu'elles soient hégémoniques ou contre-hégémoniques, il convient alors d'en comparer la diversité des formes. Pour T. Bulot, « *tout locuteur déclaré d'une communauté linguistique est en mesure d'inscrire son discours identitaire selon deux modalités corrélées : la territorialisation linguistique et la hiérarchisation des espaces* » (Bulot, 2006c: 306). Et pour analyser ces processus de territorialisation et de hiérarchisation au niveau discursif, il s'agit d'observer la façon dont l'espace est « circonscrit », « défini » et « produit » en discours par la mise en mots des lieux et de leurs attributs définitoires (Figure 1).

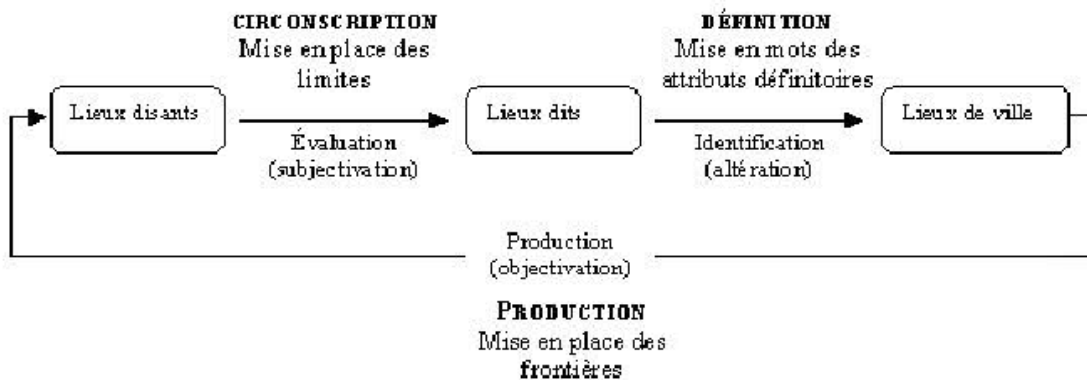


Figure 1 : La territorialisation sociolinguistique (Bulot & Veschambre, 2006 : 314)

Ce schéma de la territorialisation sociolinguistique nous donne à voir une boucle entre subjectivation (vers la droite) et objectivation (vers la gauche) de l'espace par la mise en mots de ses lieux et de leurs attributs définitoires. Les espaces sont ainsi délimités et qualifiés discursivement, donc subjectivement, puis cette construction subjective est réifiée et devient alors idéologique : on verra par exemple plus loin (II.II.III) que la « *banlieue* » en France, comme articulée notamment aux « *parlers-jeunes* », est une construction sociodiscursive subjectivement constituée mais objectivement réifiée, ce qui va constituer une réalité matérielle (confinement linguistique, ségrégation, etc.). Ainsi,

[i]l convient de distinguer deux types de discours : ceux relevant spécifiquement de la ségrégation – parce qu'ils visent à mettre en place des frontières, des territoires, des sous-espaces distincts, à « mettre en dehors du groupe » initial (...) – et ceux relevant de la discrimination qui engagent – en appui sur l'espace perçu comme stable – la polarisation des espaces, la spécialisation sélective

des lieux qui reviennent aux groupes ségrégués, en enfin la polarisation négative de l'altérité. Ainsi, un discours ségréguatif pose de fait des lieux comme spécifiques de tel ou tel groupe social dans la ville, tandis qu'un discours discriminant va poser – pour ces groupes – des attributs sociaux et langagiers justifiant a posteriori la ségrégation (Ledegen & Bulot, 2013 : 8).

Outre ce que les discours qui seront produits dans le cadre de ma recherche pourront ainsi dire des conditions de leurs productions et des processus idéologiques à l'œuvre, ils seront aussi interrogés, dans la perspective dialectique qui est la mienne, comme autant de formes de praxis langagière de la ville et donc toujours comme moments de luttes potentielles, conscientes ou non, par et pour le signe idéologique et comme participant de ce fait des phénomènes hégémoniques et contre-hégémoniques que j'ai décrits jusqu'ici et à partir desquels il s'agira de travailler.

Car les discours sur l'espace et les discours sur les langues et catégories sociales – tout comme leurs locuteurs appartiennent toujours tendanciellement à des communautés sociales et linguistiques – n'appartiennent pas seulement à des « *formations discursives* » conçues comme déterminant « (...) *ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée* » (Haroche et al., 1971; cité par Maingueneau, 2002b : 270) mais plus fidèlement à mon approche qui se veut dialectique et humaniste, à des « *agencements collectifs d'énonciation* » (Deleuze & Guattari, 2009 : 101) qui définissent « *comment la parole s'insère dans le flux des discours extérieurs et antérieurs déjà-là que le sujet se réapproprie en fonction de sa propre subjectivité pour le transformer* » (Canut et al., 2019 : 349). Chaque locuteur appartenant ainsi différemment à des agencements différents en mouvements perpétuels produit et travaille les normes et les contre-normes, les centralités et les marges et contribue ainsi au travail idéologique sur la ville. C'est en observant les différences de mises en mots à l'endroit de l'espace (et de sa territorialisation), des langues (et de l'individuation linguistique) et des communautés (et de l'identification/altérisation communautaire) que l'on peut saisir la diversité des enjeux, des relations aux normes, et des modes d'adhésion et de mise au travail de celles-ci. Dès lors, « *[c]e qui va être central pour l'étude et l'analyse de la co-variance entre l'espace et la stratification sociolinguistique (...) sera le discours tenu sur les langues identifiées, localisées, sur les langues et variétés attribuées aux espaces, aux territoires et aux lieux urbains ; ceci pour rendre compte de la diversité des contextualisations* » (Bulot, 2013 : 115-116).

Il s'agit ainsi de saisir par l'analyse du « (...) *discours sur l'espace, corrélé au discours sur les langues (...) les tensions sociales, les faits de ségrégation, la mise en mots des catégories de la discrimination* » (Bulot, 2013 : 118). L'objectif général d'une telle étude sera pour moi de porter une critique utile à l'égard de la fragmentation généralisée que constitue l'urbanisation capitaliste et de l'hégémonie du ou des groupes dominants, producteurs majoritaires de la ville, de ses pratiques langagières, de ses normes, de ses centralités, de ses langues et donc des ses groupes et subjectivités, tant matériellement que discursivement (ce qui, on l'a vu, se rejoint). Face à cette tendance à la séparation voire à l'atomisation, dans la perspective de l'organisation communautaire que je présenterai, il s'agira pour ce faire de valoriser, avec J-B. Marcellesi et B. Gardin, inspirés encore une fois d'A. Gramsci, le discours communautaire démocratique, égalitaire, minoritaire et/ou contre-hégémonique dès lors qu'il « *constitue le groupe en intellectuel collectif puisque l'activité linguistique a pour but la production d'un ou de plusieurs énoncés collectifs* » (Marcellesi & Gardin, 1974 : 233). Plus précisément, il s'agira d'unifier et de viser à renforcer les activités langagières dès lors qu'elles participent à produire de la justice, dans la double perspective de la sociolinguistique urbaine prioritaire, et de l'action et l'organisation communautaire. Comme le note T. Bulot, « *[d]ès lors qu'elle unifie, la ville produit à son tour de l'identité, ou davantage de l'épaisseur identitaire* » (Bulot, 2013 : 122). C'est une certaine forme de cette « *épaisseur identitaire* », et les pratiques langagières des sujets qui la produisent, qu'il s'agit d'accompagner. Elle va de pair, pour moi, avec les processus de subjectivation, la construction de communautés émancipatrices, de territoires réappropriés et plus encore – j'y reviendrai en II.II.IV – de « *commun* ».

Cette (re)construction me semble effectivement être une priorité assez « *naturelle* » pour mes partenaires de recherche de l'action et de l'organisation communautaire comme elle l'est pour moi, et pour mon cadrage théorique. C'est donc à partir de ce constat et des quelques réflexions précédentes sur le capitalisme, ses modalités « *postmodernes* », « *surmodernes* » et « *néolibérales* », et sur le langage, les langues et l'urbanité qu'il s'agit désormais de proposer ma réflexion autour de la « *justice spatiolinguistique* », ainsi que ma conception de celle-ci.

II.II JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE

II.II.I Justice et justice sociale : entre philosophie et sciences sociales, normativité et sentiments d'injustice

Mon travail épistémologique et théorique a jusqu'à présent consisté pour une large part à repolitiser les enjeux que j'ai questionnés, alors qu'ils pouvaient sembler « neutres » à première vue : le langage, la subjectivité, le monde social, les langues, l'espace urbain. J'ai ainsi conçu le langage tout comme l'espace urbain comme des phénomènes fondamentalement idéologiques où se jouaient toujours les rapports sociaux et les luttes hégémoniques et contre-hégémoniques (notamment pour la construction discursive des villes, des groupes, des langues). À l'endroit de mes différents objets d'étude, la réflexion menée jusqu'ici nous a permis de considérer à la fois la part de détermination liée aux conditions socio-historico-géographiques des sujets (leur assujettissement) mais aussi leur part de liberté (leur subjectivation) rejoignant ainsi notamment la perspective humaniste de J. Rancière ou d'E.P. Thompson contre celle, antihumaniste, de L. Althusser. À partir du travail théorique sur le matérialisme dialectique de L. Sève et d'H. Lefebvre, j'ai alors considéré que cette méthode marxiste rejoignait de façon plus cohérente pour moi la logique critique, dynamique et processuelle de la sociolinguistique et de la sociolinguistique urbaine que ne pouvait le faire le structuralo-marxisme althussérien à l'origine de l'analyse française du discours. Il s'est alors agi d'interroger à la fois les phénomènes d'interpellations idéologiques des sujets (en l'occurrence, notamment, autour de l'individu autonome, du marché comme norme fondamentale de la vie sociale, de la survalorisation de la mobilité, de la mise en concurrence des individus, des langues comme moyens de communication et des espaces comme réceptacles neutres du monde social...) mais aussi les phénomènes d'inter-interpellation et de contre-interpellation qui peuvent notamment se manifester via les contre-discours et les actes de discours. Ces premières réflexions m'ont permis de développer ma propre conception du discours et des outils pour son analyse. En sociolinguistique, on a vu que ceux-ci rejoignaient alors la notion de « pratiques langagières » – au sens de praxis – à la fois conditionnées et productrices de la réalité sociale. Et dans cette perspective toute gramscienne, j'ai alors conçu l'idéologie comme matériel à travailler, et à partir duquel travailler, qui de ce fait, d'un côté, postulait davantage de liberté aux sujets que certaines postures structuralistes, mais qui de l'autre, en parallèle, posait le discours scientifique comme lui aussi nécessairement

idéologique et conjoncturel à l'endroit du langage, de l'espace urbain, des idéologies et de l'idée de vérité elle-même, prise qu'était la recherche elle-même dans les rapports sociaux. J'ai aussi évoqué comment cela impliquait d'adapter mon approche méthodologique tant en termes d'ethnographie que d'analyse, en critiquant la division du travail de production de connaissances dans la perspective de K. Marx, d'A. Gramsci ou encore d'H. Lefebvre, en décentrant dès lors le rôle de la théorie et de l'intellect et en posant l'égalité des sujets en présence comme axiome épistémopolitique (Nicolas-Le Strat, 2016 : 247-267; Rancière, 2012; Ruby, 2018 : 1395-1396).

C'est donc à partir de ces postulats épistémologiques et politiques que peut se justifier selon moi la nécessité de questionner la justice, en ce que la notion peut confronter également les postures du chercheur, sous-jacentes à ses théorisations critiques et celles de ses interlocuteurs, conçus dès lors, comme moi, comme idéologiquement assujettis mais aussi comme instances de subjectivation et donc de transformation sociale. Mes interlocuteurs du terrain, évoluant idéologiquement, comme moi, dans la réalité sociale qui les constitue, sont ainsi des instances d'expression critique et de formulations de conceptions alternatives de justice à partir desquelles devront nécessairement se construire les propositions politiques potentielles de cette recherche. Voyons donc comment cela peut s'appréhender, en creusant d'abord cette notion de justice et celle de justice sociale, telles qu'elles sont majoritairement mobilisées en philosophie politique et les tensions qui les traversent, entre pragmatisme et normativité, sciences sociales et philosophie politique... Il s'agit ainsi de voir pourquoi la réappropriation antilibérale (ou du moins alternative) de l'idée de justice peut être utile à ma perspective.

Pour commencer donc, dans ses conceptions libérales, qui sont dominantes en philosophie politique, la notion de justice « *concerne ces actions dont ce n'est pas seulement bien de les accomplir et mal de ne pas les accomplir, mais des actions de notre part qu'une personne particulière peut exiger à titre de droit* » (Mill, 1991 : 185; cité par Vergara, 2005 : 2). Dans cette perspective, comme le note F. Vergara,

[l]e débat sur la justice est donc un débat sur les droits qui doivent être respectés. Ces droits prennent naissance dans les différents domaines de la vie ou types de relations que les individus tissent les uns avec les autres. Ils sont très divers, mais on peut distinguer, d'un côté, les droits spécifiques qui naissent des relations spécifiques (de la relation entre père et fils, par exemple, entre mari et femme, entre patron et salarié, entre propriétaire et locataire, etc.) et de l'autre côté,

les droits généraux ou droits de base, qui naissent du simple fait de faire partie de la même société et que peut exiger tout adulte sain d'esprit à tout autre (Vergara, 2005 : 3).

Dès lors, « [l]orsque Pufendorf, Locke, Hume, Adam Smith, Turgot, Condorcet, John Stuart Mill, Walras et Rawls (entre autres) utilisent le mot « justice » (sans adjectif), c'est au respect de ces droits de base qu'ils se réfèrent » (Ibid.). Pour les libéraux, il convient ainsi de distinguer absolument le concept de justice de « l'expression française de 'justice sociale' » [qui] quant à elle, désigne tout à fait autre chose » (Vergara, 2005 : 4). La justice est ainsi un idéal étatique, structurel, universel et formel. Elle renvoie aux postulats théoriques du « contrat » social et du « consensus » « démocratique » (Guibet Lafaye, 2003; Garandau, 1998 : 221-226) et à la relation ambiguë entre « droits naturels » et « droits objectifs » (Garandau, 1998 : 226-228). Les enjeux de la justice sociale, de leur côté, sont conçus comme conjoncturels, pluriels, sensibles, concrets, pratiques, réels. Dans cette acceptation libérale, le premier terme, la justice devrait alors relever de la philosophie politique et du droit. Le second, la justice sociale, renverrait aux sentiments d'injustices situés, aux discours critiques subjectifs, aux revendications à l'endroit des inégalités, des discriminations, de l'exploitation, etc., et devrait intéresser prioritairement les sciences sociales.

L'attachement libéral à cette dualité et l'étonnante insistance sur cette nécessité de bien distinguer les deux n'ont rien d'anodin. Ce hiatus témoigne de tendances idéologiques que la présente réflexion se propose aussi de questionner. Ainsi, en posant la justice comme absolue et potentiellement neutre et objective (j'y reviendrai en II.II.II) là où la justice dite sociale renvoie à des problématiques ponctuelles, locales et subjectives, qui n'auraient à ce titre pas voix aux discussions sur la justice, il s'agit d'éviter que les problèmes posés par la seconde ne viennent « contaminer » la théorisation de la première. Cette dualité joue alors, en quelques sortes, la même fonction intellectuelle que les distinctions entre structure et conjoncture, théorie et pratique ou entre langue et parole telles qu'évoquées dans le premier chapitre. La justice, conçue par les libéraux comme l'ensemble des actions nécessaires à l'application des « droits de base » et de leur accessibilité se distingue ainsi de la justice sociale qui dans la théorisation libérale pourraient tout au plus, quant à elle, relever d'

un ensemble de droits et devoirs spécifiques, qui naissent dans ce domaine de la vie que les historiens français ont appelé « la question sociale », c'est-à-dire dans un ensemble de relations entre personnes inégales : capitalistes et salariés, maîtres et apprentis, propriétaires et métayers, etc. Ils désigneraient donc des devoirs spécifiques à l'égard de catégories sociales défavorisées (Ibid.).

Pour les théoriciens libéraux, ces droits et devoirs spécifiques, négociés ponctuellement au cœur de l'État de droit, sont alors conçus comme des exceptions, des aménagements, des limites, voire des menaces (voir notamment Hayek, 1998) dépendamment des courants.

Mon choix de m'appuyer ici d'abord sur la notion de justice plutôt que sur celle de justice sociale renvoie donc précisément à la critique de cette dualité toute structuraliste. C'est d'ailleurs à ce titre que D. Harvey, l'un des premiers théoriciens de l'espace à questionner le concept de justice en géographie (Harvey, 1973) qualifiera « *'le concept bourgeois de justice sociale'* » de *'fourberie'* » (Bailly, 1978; cité par Brennetot, 2011 : 121). Dans la perspective dialectique, la reformulation antilibérale de la notion de justice permet ainsi la critique de la hiérarchisation entre la « vraie » justice et les enjeux concrets et subjectifs des sentiments d'injustice, et dans le même mouvement, elle permet la critique potentielle de l'ordre institutionnel que cette dualité accompagne et pas seulement le questionnement de quelques enjeux locaux, ponctuels et conjoncturels qui pourraient y trouver des aménagements. Car les approches libérales de la justice ont tendance à poser la théorie (de la justice) en surplomb sur la pratique (de la justice sociale) et à considérer qu'une théorie bien pensée et rationnelle, dans la logique idéaliste de l'« *individualisme axiologique* » (Garandea, 1998 : 186) appliquée au travail intellectuel, est à l'abri des influences idéologiques du réel et qu'elle peut dès lors s'appliquer naturellement – mais forcément dans un second temps – à celui-ci. Dans sa logique interne, le libéralisme peut même ne pas se considérer comme une idéologie. Sa théorie de la justice tend alors à se concevoir comme le produit logique d'un phénomène naturel : le droit en tant qu'il peut-être fidèle à la « *nature humaine* » (Garandea, 1998 : 237-238) – même si cette fidélité doit passer dans la théorie par un contrat social hypothétique. Dans cette perspective, pour les libéraux eux-mêmes, la justice n'est jamais libérale : elle est neutre. Et seule son application, éventuellement, peut être politique :

[C]'est seulement après avoir précisé quels droits doivent être respectés (d'avoir précisé donc le contenu que l'on donne à la "justice"), qu'on peut se poser la question sur le rôle du marché ou de l'intervention en tant que moyens d'assurer le respect de ces droits. De ce point de vue, la justice est un but (une partie de l'idéal social), libéralisme et interventionnisme sont des moyens pour l'atteindre (Vergara, 2005 : 9).

Comme le note M. Flamant à propos du libéralisme, « *ne pas professer [de doctrine] ouvertement équivaut non à n'en pas avoir, mais à dissimuler la sienne* » (Flamant, 1979 : 121). La conception du langage (y compris scientifique) que j'ai proposée précédemment, comme phénomène nécessairement idéologique, m'éloigne je l'espère de ce risque

intellectuel, tout comme elle m'éloigne de cette séparation, toute structuraliste, entre la justice et son application. Car avec la proposition citée ci-dessus, on ne sait ni qui fixe le but à atteindre (la conception de la justice, soit la définition des droits à respecter) ni pourquoi il serait effectivement juste et non idéologique. On ne voit pas non plus pourquoi les modalités et procédures pratiques et concrètes de son application seraient secondaires et non concernées par les enjeux politiques de la justice. On a au contraire évoqué le fait que l'idéologie était un phénomène pratique et matériel : elle est un processus d'interpellation depuis les États, les institutions, le droit, jusqu'aux rituels, aux pratiques, à la production des subjectivités et aux actes contre-interpellants (Lecerle, 2019 : 97-98). L'enjeu de la justice, si l'on tient à s'y référer, est alors nécessairement présent à chacune de ces étapes, englobant dans le « *social* » l'État, le droit et les institutions autant que les pratiques situées, ponctuelles, locales, intersubjectives.

De ce point de vue, pour moi, une théorie de la justice ne peut être qu'une théorie critique (au sens de l'école de Francfort de « *travail conceptuel qui fait collaborer les sciences humaines au nom d'intérêt à la fois analytiques et éthico-politiques* » (Bidet, 2016 : 20) qui se constitue et évolue en contexte, par la pratique concrète, sensible et intersubjective des injustices et leur étude empirique. Fidèlement à ma conception dialectique du langage, du sujet et de l'idéologie, je rejoins ainsi C. Barnett (Barnett, 2009 : 246-255) lorsqu'il

résume (...) la dissociation entre formation des valeurs morales et pratiques sociales et politiques, s'appuyant sur une définition pratique de la raison (phronesis) : s'opposant à la confiance démesurée accordée à la raison publique ou instrumentale, et à la séparation, fortement établie par la philosophie morale classique, entre raison et action, il soutient que le raisonnement est inhérent à l'action. Dissocier les deux (selon un modèle « réfléchir avant d'agir ») consiste en réalité à reconstituer a posteriori nos raisons d'agir. Sur cette base, Clive Barnett affirme que la pensée normative n'a pas besoin de se fonder sur une théorie solidement préétablie et qu'il faut au contraire partir de la réalité pour la questionner, expliciter des mécanismes et ouvrir le champ des possibles (Quentin & Morange, 2018: 16-17).

Pour critiquer la division théorique entre la justice (théorique, idéaliste, normative) et la justice sociale (pratique, matérielle, pragmatique), C. Barnett invite alors à une reconnexion entre la philosophie politique et la nécessité normative de ses propositions et les sciences sociales et leurs intérêts pour les réalités empiriques de la justice (ou plus exactement des injustices, qu'elles soient dites sociales ou non) :

Rather than thinking of philosophy as a place to visit in order to find idealized models of justice or radically new ontologies, we would do well to notice that there is an identifiable shift among moral and political philosophers towards starting from more worldly, intuitive understandings of injustice, indignation, and harm, and building up from there. This is associated with a revival of practical reason understandings of ethics and an opening towards certain styles of social scientific research. Subsequent progress reports will delve further into this ongoing convergence between resocialized philosophies of action, and social theories resensitizing the social sciences to issues of normativity (Barnett, 2009 : 252).

Ainsi, chez C. Barnett, inspiré par A. Sen lorsqu'il privilégie une conception de la justice comme « *comparaison des situations réelles* » plutôt qu'« *institutionnalisation transcendantale* » (Sen, 2012 : 25-53, 121-150),

(...) l'idée de justice se construit en mettant en balance des situations concrètes, situées dans l'espace et dans le temps, condition pour se mettre en capacité de formuler des alternatives. La manière dont on définit la justice est selon lui immanente aux contextes et aux arènes de contestation politique. Face à la diversité des sentiments d'injustice, il est donc capital de partir de constats intuitifs "largement partagés" de situations d'injustice plutôt que d'une théorie close et abstraite (Quentin & Morange, 2018: 16-17).

Dans cette perspective, théoriser la justice implique toujours pour un chercheur d'assumer la subjectivité de ses propositions en même temps qu'un travail empirique, concret, sensible, humain qui vienne les mettre au travail, ce processus transductif n'étant jamais ni complet ni objectif. Comme le note J. Derrida, « 'il n'y a pas de justice sans cette expérience, tout impossible qu'elle est, de l'aporie. La justice est une expérience impossible', aussi, une 'exigence de justice ne peut-elle correspondre qu'à un « appel à la justice »' » (Derrida, 1994 : 38; cité par Boltanski, 2009 : 236). La justice n'existe ainsi que par son appel et son concept « *ne se manifeste de la manière la plus sûre dans le sentiment éprouvé envers les injustices* » (Höffe, 2006 : 365). Comme le note, aussi B. Hibou, « *[le sentiment d'injustice] est avant tout vécu de façon concrète non à partir d'un système de valeurs cohérent et intellectuellement pensé mais à partir de conceptions intuitives et contextualisées de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas* » (Hibou, 2013 : 53). La production théorique se construit alors toujours dans l'assomption de sa nécessaire normativité et des subjectivités de ses acteurs mais elle se confronte toujours, aussi, aux réalités concrètes de l'injustice, c'est-à-dire aux conceptions de la justice émergeant dans les expériences subjectives de l'injustice.

Dès lors, la justice ne peut se réduire à une série de droits qui seraient le produit de relations sociales apaisées propices à l'adhésion démocratique à un contrat social hypothétique. Et

aucun théoricien ne peut la définir de façon neutre, objective, rationnelle, asociale, aspatiale, aculturelle, anhistorique, c'est-à-dire sans ancrages idéologiques (j'aurai l'occasion de le discuter dans la sous-partie suivante). La justice est une demande sociale perpétuelle, conjoncturelle, intersubjective et idéologique incluant la critique, la production et la transformation du droit lui-même. La théoriser consiste donc toujours en un engagement qu'il s'agit d'assumer. Contrairement au postulat libéral, ma réflexion sur la justice ne prétendra donc pas à la neutralité axiologique ni à l'objectivité scientifique. Et c'est d'ailleurs cette assomption nécessaire qui justifie le choix, pour moi, de mobiliser la notion.

Car plutôt que d'épouser la traditionnelle critique marxiste du caractère « *bourgeois* » de l'idée de justice³⁵, nous choisirons, après D. Harvey (Harvey, 1973) et beaucoup d'auteurs en géographie et en études urbaines, face à l'appropriation philosophique libérale du terme, de nous en saisir en sciences sociales pour le pousser à ses limites théoriques à travers l'exemple, pour ce qui concerne mon travail, du langage, des langues, des communautés sociales et des espaces. Dans cette perspective alternative,

manier la notion de justice (...) permet (...) de marquer politiquement un discours, de le situer du côté d'une parole critique. Le plus souvent, elle contient une dimension normative, c'est-à-dire que les auteurs qui l'emploient fondent leur critique sur un jugement de valeur à propos des situations observées. En outre, par opposition à d'autres notions également normatives et dotées d'un fort potentiel critique (inégalités, violence, souffrance, exclusion, traumatisme, marginalisation, domination...), la notion de justice renvoie à la formulation d'un ordre social, politique et économique souhaitable, ainsi qu'à la réalisation pratique de cet ordre. (...) Parler de justice en sciences sociales reflète donc un choix épistémologique fort puisqu'il s'agit de récuser la double illusion de la neutralité axiologique et de l'objectivité scientifique (Quentin & Morange, 2018 : 1).

Je rejoins ainsi, ici aussi, à l'endroit de la question de la justice, les critiques déjà formulées (I.III.VII) à l'endroit du marxisme althussérien (L. Sève, H. Lefebvre, J. Rancière) de la sociologie critique de la domination (J. Rancière et L. Boltanski en particulier) et de certaines

³⁵ « Si Marx refuse l'idée d'égalité des droits, ce n'est pas parce qu'il est hostile à l'idée qu'il faille traiter les individus comme des égaux, mais précisément parce qu'il pense que les droits ne sont pas à la hauteur de cet idéal. En réalité, l'égalité morale est une des clés de voûte de la pensée de Marx » (Kymlicka, 2003 : 180). Dès lors, « [l]es marxistes pensent que la justice, loin d'être la première vertu des institutions sociales, est quelque chose dont une société vraiment bonne peut parfaitement se passer. L'idée de justice n'est pertinente que si l'on se trouve dans des "circonstances de justice", à savoir le type de circonstances qui engendrent des conflits susceptibles de trouver une solution uniquement en se conformant à des principes de justice » (Kymlicka, 2003 : 182).

tendances de l'analyse du discours (D. Maingueneau et M. Billig notamment), lorsque ces recherches tendent à se poser comme surplombantes, trop objectivantes, distantes et neutralisantes. Je rejoins aussi certains travaux en sociolinguistique (« critique », « politique », etc.) précédemment évoqués (II.I.I pour ce qui concerne la subjectivité de la recherche et son engagement. Je rejoins qui plus est la nécessité en sociolinguistique urbaine prioritaire de proposer ou d'adopter non seulement une théorie sociale et linguistique mais aussi une théorie politique « *car derrière le projet scientifique et social, il y a un modèle de société* » (Bulot, 2009 : 70). L'engagement va alors nécessairement de pair avec la normativité assumée des propositions politiques, et avec l'humilité inévitable qu'impliquent leurs limites, qui doivent donc être soumises à la discussion des partenaires de recherche.

À partir de ce postulat, là où les marxistes orthodoxes se concentrent essentiellement sur l'aliénation et l'exploitation (Kymlicka, 2003 : 188-214), là où P. Bourdieu travaille de façon générale, dans l'héritage de M. Weber sur la question de la domination, là où les sociolinguistes insistent sur les discriminations, la ségrégation, le confinement linguistique (Bulot, 2013; Ledegen & Bulot, 2013 notamment), sur les linguicismes et la glottophobie (Arditty & Blanchet, 2008; Blanchet, 2010, 2016; Bourhis et al., 2007), sur les implications langagières dans la construction des inégalités sociales (Heller, 2002 notamment) ou sur la « *mise en exploitation économique des pratiques langagières des salariés* » (Boutet, 2008 : 67), j'identifie diverses « injustices » toujours situées dans des conjonctures sociales et intellectuelles, et qui sous-tendent toujours, nécessairement, de façon précise ou non, explicite ou non, des conceptions de la justice, soit des théories politiques d'ancrage plus ou moins élaborées et formulées.

Théoriser la justice consiste donc pour moi d'abord à poser ces questions épistémologiques et politiques, à proposer une esquisse de théorisation initiale puis à la confronter de façon transductive à la réalité qu'il s'agira de pratiquer et d'observer. Dans cette perspective, même si je n'y recour pas ici, je me reconnais dans l'idée de « *normativisme ancré dans la pratique sociale* » de la philosophie sociale, notamment dans la théorie d'A. Honneth de la reconnaissance, du moins telle que le présente M. Morange et A. Quentin (Quentin & Morange, 2018 : 18).

Dans la lignée de ma conception dialectique et agonistique du langage, héritière du marxisme de l'école de Francfort, cependant revisité, l'approche d'A. Honneth se concentre ainsi sur la

dimension conflictuelle du monde social et la façon dont les contradictions en son sein sont productrices de changement social et potentiellement d'émancipation. Ainsi,

[i]l propose de considérer la manière dont les sujets politiques et sociaux, à travers leur capacité communicationnelle, entrent en conflit autour de valeurs divergentes. Il s'inspire ici d'Habermas mais s'en distancie en insistant sur la productivité du conflit au sens large, et non pas sur les règles de l'entente et de la communication réussie. Pour Axel Honneth, c'est à travers cette conflictualité que se construisent les orientations normatives. C'est à travers cette dernière que l'expérience de l'injustice peut trouver une traduction consciente, exprimée par une demande de reconnaissance, et déboucher sur un mouvement d'émancipation (Ibid.)

Dès lors,

[i]l s'agit donc de fonder la normativité de la théorie critique dans l'examen d'une pratique sociale Réelle, afin de saisir dans un même mouvement les modalités de la domination et les conditions pratiques de son dépassement. Dans ce mouvement, les fondements normatifs du regard critique se décalent. On renonce à s'appuyer sur les définitions abstraites de la justice offertes par les théories de la justice ou à s'en remettre, comme dans la théorie marxiste classique, au rôle historique du prolétariat pour abolir l'exploitation. On passe à une théorie de la reconnaissance qui pense le sentiment d'injustice comme moteur d'une nouvelle forme de lutte des classes, moins visible et plus diffuse (Quentin & Morange, 2018 : 18-19).

Je peux ainsi rejoindre la conception des classes sociales et de leurs rapports conflictuels comme « *lignes de force* » que j'ai proposée précédemment. Dès lors, malgré l'ancrage dans la réalité concrète des subjectivités face aux injustices, il ne s'agit pas ici de proposer une « théorie ancrée », perspective qui me semble constituer, face à la prétention transcendantale des libéraux, un autre écueil à éviter. Car même si l'on renonce aux théorisations structuralistes, surplombantes, objectivantes de la justice, il est toujours, nécessairement, un principe normatif à l'œuvre. Je considère alors certes les sentiments d'injustice de mes interlocuteurs, leurs compétences et discours critiques, leurs propositions en termes de justice, mais il s'agira inévitablement de les confronter, de les articuler, de les soumettre à la discussion de ma propre conception théorisée de la justice et des analyses qu'elle portera, qui se voudront aussi cohérente que possible avec ma théorisation du social, de l'idéologie, du langage, de la ville, des langues et des sujets, telle que je l'ai élaborée jusqu'ici, et qu'on a pu identifier tendanciellement comme matérialiste et dialectique, c'est-à-dire comme s'inscrivant de façon dominante dans l'héritage marxiste.

C'est d'ailleurs aussi l'héritage et l'ancrage dominant d'A. Honneth dont la « *critique porte sur l'ordre social contemporain capitaliste, à l'inverse d'une conception universalisante de la justice qui a une visée intemporelle* » (Quentin & Morange, 2018 : 19). Dès lors, dans une perspective cohérente avec mes propositions précédentes autour de l'hétérogénéité discursive, de la survalorisation de la mobilité, de l'urbanité ségrégante et des subjectivations en rupture, A. Honneth

suggère de traquer les décalages entre promesses de réalisation de soi et réalité d'un vécu aliénant, ce qu'il appelle les « déformations » de la reconnaissance, produites par le capitalisme contemporain. Par une sorte d'effet 'paradoxal', le capitalisme promet selon lui une forme de reconnaissance mais brise en réalité le lien du sujet à la collectivité et l'aliène, le limite, restreint ses possibilités de réalisation (...) (Ibid.)

On rejoint ainsi en partie la conception fondamentalement contradictoire du néolibéralisme chez D. Harvey que j'ai déjà évoqué (Harvey, 2014 : 110). De ce point de vue, sur le sujet « *postmoderne* » (ou « *surmoderne* ») du capitalisme avancé est à la fois contraint par ses conditions matérielles d'existence en même temps qu'il est invité à aspirer continuellement à autre chose, ce qui on le verra est particulièrement visible dans l'organisation communautaire. Et c'est dans cette tension que se constituent dialectiquement l'assujettissement idéologique et la potentielle subjectivation émancipatrice. Il s'agira donc pour moi de questionner les pratiques langagières de mes interlocuteurs à l'aune de ces ambiguïtés, dans le dialogue entre les différentes voix qui traversent leurs énonciations qui seront interrogées au prisme de ma propre conception de la justice, et dans l'expression de leurs sentiments d'injustice et de leurs conceptions de la justice, qu'il s'agira de porter et d'accompagner.

Je viens de proposer une critique de la conception classique de la justice dans la philosophie morale et politique, où celle-ci s'oppose généralement à l'idée de justice sociale dans une logique structuraliste où le premier terme renvoie à des normes théoriques héritières du droit naturel et/ou du contrat social et où le second renvoie à des enjeux pratiques, concrets, locaux mais subjectifs et dès lors à distinguer absolument de la normativité libérale de la justice.

En critiquant la possibilité même d'une conception neutre et irénique de la justice qui serait normative et « *applicable* », j'ai alors proposé une approche plus empirique et intersubjective qui devait articuler les postures théoriques de la recherche et les soumettre à la discussion des interlocuteurs sur le terrain, directement concernés, d'autant plus de par leurs orientations professionnelles, par la question de la justice. C'est à partir de là que je vais désormais creuser

la question de façon plus circonscrite à mes objets de recherche privilégiés : les langues, les communautés, les espaces, le discours...

II.II.II Justice, justice spatiale, justice linguistique : quelques réflexions autour du libéralisme, du communautarisme et du marxisme

Après avoir justifié ma mobilisation de la notion de justice et la portée critique de sa réappropriation antilibérale (ou du moins alternative), il s'agit désormais, ici, de revenir brièvement à sa conception originelle en Occident – celle de la Grèce antique –, de voir comment les États-nations modernes en ont transformé les fondements dans la perspective idéaliste du libéralisme jusqu'à son avatar le plus discuté aujourd'hui en philosophie politique, J. Rawls, puis de discuter les limites de cette dernière et la façon dont elle se confronte de façon antagoniste à la conception du monde social, des sujets, de l'espace, du langage et des langues que j'ai développée jusqu'ici. Cela me permettra par la suite de proposer ma propre esquisse de théorisation de la justice spatiolinguistique dans la perspective de ma recherche en sociolinguistique urbaine prioritaire. Pour ce faire, la sous-partie sera distinguée en trois sections : « *De la justice athénienne à la justice libérale* », « *Justice linguistique* » et « *Justice spatiale* »³⁶.

De la justice athénienne à la justice libérale

Dans *Seeking Spatial justice* (Soja, 2010), afin de montrer la pertinence du lien qu'il fait entre espace et justice, E. Soja fait un retour général sur l'idée de justice dans l'histoire occidentale. Il montre alors comment les théories de la justice contemporaines trouvent leurs prémisses dans la Grèce antique, plus précisément dans la « *cité-État* » d'Athènes, vers 600 av. J.-C. (Soja, 2010, 74). La justice athénienne, malgré son application extrêmement limitée, va alors de pair avec l'idée de démocratie, considérée comme « participative » par essence, comme le note ici C. Guibet Lafaye :

(...) dans la démocratie athénienne antique, les citoyens exercent collectivement et directement plusieurs parties de la souveraineté; ils votent les lois, délibèrent, sur la place publique, de la guerre et de la paix, prononcent les jugements, choisissent les magistrats, qu'ils font comparaître devant le peuple, mettent en accusation, condamnent ou absolvent. La possession de ces droits

³⁶ Ces trois parties reprennent en partie et complètent l'article « *Justice sociale et sociolinguistique urbaine : Problématiser la justice spatiolinguistique* » (Deshayes, 2018).

politiques définit le champ de la liberté politique, dont jouissent les seuls citoyens (Guibet Lafaye, 2003 : 610).

Ainsi, dans le contexte athénien, la justice relève de la pratique sociale des citoyens à l'endroit de la « polis », qui est à la fois le lieu, l'objet social et la communauté politique que constitue la cité. Dès lors, la justice se veut intrinsèquement sociale, spatiale, communautaire et démocratique (au sens originel où les citoyens gouvernent), puisque basée sur les droits « civils » des citoyens au sein de la cité et sur leur participation à celle-ci. La justice est alors intrinsèquement sociale et contrairement à la vision libérale qui suivra, elle constitue toujours pour les Grecs un phénomène matériel, pratique, collectif. Si « *les citoyens de la démocratie athénienne ne bénéficient pas de l'indépendance individuelle, promue par les doctrines libérales* » (Ibid.), et si tous les résidents athéniens ne sont pas citoyens, loin de là – les femmes et les esclaves, en particulier, sont exclus de ce statut –, il faut reconnaître qu'épistémologiquement, cette conception antique de la justice (et de la démocratie) rejoint – davantage en tout cas que celle des libéraux – ma théorisation du monde social, du langage, de l'idéologie et des sujets. La conception grecque originelle de la justice rejoint aussi, en cela, celle des communautariens pour qui :

[l]'épanouissement et même la formation de notre personnalité, ainsi que notre sens de l'orientation dans le monde, dépendent d'une entreprise collective. Cette expérience partagée est celle de la vie civique, et ses racines sont notre engagement aux côtés de nos concitoyens : autres générations, autres genres de personnes, dont les différences ont un sens parce qu'elles contribuent à la totalité dont notre sentiment spécifique de l'identité dépend. L'interdépendance mutuelle est donc la notion fondatrice de la citoyenneté [...] Hors d'une communauté linguistique de pratiques partagées, l'Homo Sapiens biologique existerait sans doute en tant qu'abstraction logique, mais il n'y aurait pas d'êtres humains. C'est là la signification de la formule grecque et médiévale selon laquelle la communauté politique est ontologiquement première par rapport à l'individu. La polis est, littéralement, ce qui rend l'homme possible en tant qu'être humain (Sullivan, 1986: 158 et 173 ; cité par Kymlicka, 2003 : 240).

Cette conception collective, communautaire (ou commune), pratique, spatiale et linguistique de la justice, propre au modèle grec et qui rejoint mon cadre épistémopolitique, s'est pourtant progressivement atténuée jusqu'à l'émergence des États-nations : comme le note E. Soja, la justice sera progressivement conçue, à partir de celle-ci, de manière dominante, comme un système légal de droits et d'obligations, tel que je l'ai évoqué dans la sous-partie précédente. Aux 18^e et 19^e siècles, la Révolution française, puis le développement du capitalisme industriel vont ainsi voir l'idée de justice associée à celles de démocratie représentative et de

droits de l'Homme et à une focalisation sur les droits liés à la propriété privée (Soja, 2010 : 76). Et c'est par cette évolution historique que va émerger la distinction théorico-idéologique entre justice et justice sociale que je tente ici de mettre en question.

La conception libérale de la justice et des injustices, moins sensible à leurs réalisations concrètes, pratiques, matérielles mais aussi collectives, va ainsi se développer de la même façon que l'idéologie dominante à l'endroit de la langue. Comme la « vraie » langue, la « justice » est alors celle qui est déclarée comme telle par les institutions. Les pratiques réelles, interindividuelles, matérielles de la langue, tout comme celles de la justice / des injustices, et leurs dimensions praxiques, transformatrices, sont non seulement sous-estimées mais elles sont idéologiquement niées : l'injonction « *ça ne se dit pas* » adressée à quelqu'un qui, objectivement, dit quelque chose, est chargée du même idéalisme abstrait que l'affirmation « *en France on est tous égaux* », opposée au constat réel des inégalités de revenus, de pouvoir, d'expression ou aux discriminations sexuelles, raciales, linguistiques, etc.

Ainsi, dans sa formulation légale, la justice institutionnelle, même bien intentionnée, peut voiler l'injustice réelle, voire la reconduire, tout comme les normes prescriptives et idéalisées de la langue – supposément la même pour tou.te.s – sont censées être synonymes, dans la tradition française du moins, d'égalité et de liberté. Comme ailleurs, à l'endroit du lien entre langue et justice, derrière la neutralité apparente des institutions, se manifestent ainsi des idéologies historiquement produites³⁷.

Sans faire ici l'histoire des courants de la philosophie libérale, on peut présager, dans la perspective gramscienne, qu'elle est contingente de l'évolution réelle du monde social qu'elle accompagne, supporte, justifie au gré des rapports conjoncturels entre ses intellectuels organiques et les classes dominantes (et de l'état des rapports de classes). Le libéralisme comme pensée philosophique est d'une grande richesse intellectuelle et éthique et il existe en son sein une certaine pluralité de vues. Pour ce qui concerne la période qui m'intéresse, on

³⁷ Notamment lorsque l'on cherche à imposer l'idée que « *dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, incapables de contrôler le pouvoir, c'est trahir la Patrie* », que cette langue, « *la plus belle (...) de l'Europe* » aurait de par sa nature « *prêté ses accents à la liberté et à l'égalité* », ou encore que « *[c]hez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous* » (selon Bertrand Barère, membre du Comité de salut public, organe de gouvernement révolutionnaire, 1794, Rapport du comité de salut public sur les idiomes). Voir notamment M-C. Perrot, 1997, « *La politique linguistique pendant la Révolution française* » (Perrot, 1997), ou encore J. Guilhaumou et D. Maldidier, 1988, « *La langue française à l'ordre du jour (1789-1794)* » (Guilhaumou & Maldidier, 1988).

peut noter que l'avènement du néolibéralisme réel est d'abord fondamentalement le fruit d'une conjoncture économique et politique particulière, mais son projet organisationnel et hégémonique s'est appuyé intellectuellement, notamment, sur les travaux de F. Hayek et R. Nozick (Audard, 2009 : 336-431 en particulier). On a vu que sa réalité concrète, le néolibéralisme était pourtant contradictoire avec les idéaux humanistes et émancipateurs des libéraux classiques (car le « libéralisme » classique, tel qu'il se conçoit communément en Amérique du Nord est plutôt proche d'une certaine idée de la « gauche » en Europe³⁸). C'est face à ces contradictions, qui me semblent vouées à se multiplier, et face au caractère fondamentalement a-démocratique du néolibéralisme (Dardot & Laval, 2010 : 459-463) qu'une pensée libérale « de gauche » se reconstitue dans l'ère postmoderne. C'est ce nouveau libéralisme philosophique, s'opposant d'ailleurs aux théoriciens (et à la réalité) du néolibéralisme naissant (Audard, 2009 : 401-404) qui va trouver sa formulation contemporaine dans la théorie libérale de J. Rawls (Rawls, 2009) la plus crédible, de ce fait, dans la perspective d'une conception libérale de la justice.

L'ouvrage fondamental du philosophe paru en 1971, « *Théorie de la justice* », domine ainsi, encore aujourd'hui, les débats de la philosophie politique. Il constitue depuis sa publication un renouveau pour les intellectuels libéraux en se proposant de formuler une théorie adaptée à la conjoncture contemporaine, et qui garde ses aspirations « progressistes » et démocratiques en cherchant « à concilier liberté individuelle et égalité de traitement » (Audard, 2018 : 1297). J. Rawls est ainsi très influent parmi les libéraux intellectuels « *de gauche* » autant qu'il est combattu à la fois par les libéraux plus conservateurs et par les antilibéraux, signe qu'il est un intellectuel organique majeur de l'époque.

Outre ses différences, parfois relativement importantes, avec ses prédécesseurs du courant libéral, dans « *Théorie de la justice* », J. Rawls va comme eux proposer une conception du monde social à prétention normative et universelle. Il considère alors que l'on peut et que l'on doit construire la société la plus juste possible à partir d'un idéal théorique qu'il s'agirait d'appliquer par en haut, c'est-à-dire depuis les principales institutions, constituant la « *structure de base de la société* » (Rawls, 2009 : 33; 85-91). La justice va alors se concentrer

³⁸ Comme le note, par exemple, F. Hayek lui-même : « (...) what in Europe is or used to be called 'liberal' is in the USA today with some justification called 'conservative' ; while in recent times the term 'liberal' has been used there to describe what in Europe would be called socialism » (Hayek, 1978a : 121).

sur la façon dont ces institutions « *répartissent les droits et les devoirs fondamentaux et déterminent la répartition des avantages tirés de la coopération sociale* » (Rawls, 2009 : 33).

Comme chez J.S. Mill évoqué précédemment, pour J. Rawls, c'est donc à partir de ces institutions que devrait naître une société juste, selon des principes fondamentaux et universels qui pourraient s'affranchir des rapports de pouvoirs concrets (socialement, historiquement, géographiquement constitués) entre communautés sociales/sociolinguistiques, classes, genres, etc. et de leurs rôles dans les réalités de la justice et des injustices. Cette approche considère alors pouvoir appréhender et faire appréhender la justice de façon absolument rationnelle et indépendamment du contexte de cette appréhension. L'espace, l'histoire, les cultures, les langues, les idéologies et les disparités sociales qui traversent la société et qui s'incarnent dans les institutions y semblent neutralisés. Dans la démarche de J. Rawls, la justice doit se concevoir en imaginant abstraitement les citoyens délibérer depuis une « *position originelle d'égalité* » (Rawls, 1997 : 37-48), en fait une non-position physique, sociale, spatiale, historique, où l'on n'aurait pas d'intérêts à défendre, aucune culture, aucune morale, aucune psychologie, aucune idéologie, en fait aucune identité. C'est à partir de cette non-position hypothétique, « *derrière un voile d'ignorance* » (Rawls, 2009 : 38) qu'il s'agirait alors, à la façon du contrat social de J. Locke, de J-J. Rousseau ou d'E. Kant (Rawls, 2009 : 37), et dans la plus pure tradition libérale, de postuler de ce que chacun jugerait le plus juste pour tous.

Ce postulat mène J. Rawls à considérer comme prioritaire le problème de l'inégale distribution des ressources, des biens, des connaissances, des richesses, des libertés, des opportunités, etc. Il s'agit donc pour lui de proposer une théorie de la justice qui se concentre sur cette dimension distributionnelle. Selon cette conception, « *[t]outes les valeurs sociales – liberté et possibilités offertes à l'individu, revenus et richesse ainsi que les bases sociales du respect de soi-même – doivent être réparties également à moins qu'une répartition inégale de l'une ou de toutes ces valeurs ne soit à l'avantage de chacun* » (Rawls, 2009 : 93).

J. Rawls infléchit ainsi les postures de ses prédécesseurs avec sa théorie des « *justes parts* », pour laquelle l'attente d'avantages retirés de leurs « *motivations*», « *dons* » et « *capacités* » (Rawls, 2009 : 104) par les plus avantageés, ainsi que les inégalités qui pourraient en déclinier, « *sont justes si et seulement si elles produisent, en compensation, des avantages pour chacun et, en particulier, pour les membres les plus désavantagés de la société* » (Rawls, 2009 : 41).

Ainsi pour J. Rawls, il peut y avoir inégalité des chances mais « *une inégalité des chances doit améliorer les chances de ceux qui en ont le moins* » (Rawls, 2009 : 341).

Malgré ces propositions progressistes, dont l'application réelle constituerait indéniablement un progrès social exceptionnel, la théorie de J. Rawls, volontairement idéaliste, présente la limite fondamentale d'écarter systématiquement les réalités matérielles, sociales, spatiales et historiques en présence. Non qu'il n'en ait pas conscience puisqu'[i]l souligne que les ententes qui prévalent dans les sociétés contemporaines, et y déterminent les attentes et les actions des individus, s'inscrivent dans des rapports de domination économique, politique et idéologique ; qu'elles sont donc largement forcées et faussées. Et il cherche précisément à formuler les termes légitimes, c'est-à-dire universellement acceptables, d'une entente sociale. Mais sans s'interroger – car il renvoie cette interrogation à d'autres disciplines – sur la nature des rapports sociaux qui « donnent lieu » aux règles en vigueur dans une société, ni sur les mécanismes de leur reproduction (Bidet, 1995 : 127).

En reléguant dès lors au second plan la question de la participation des citoyens aux décisions concernant la production des ressources à distribuer, et plus encore la question de la propriété des moyens de cette production (Bidet, 1995 : 128) et donc des rapports de production et des positions sociales qu'ils distribuent, en évinçant également (et c'est lié) les enjeux concrets de la production du racisme, du sexisme, des discriminations linguistiques ou de la ségrégation, et les phénomènes normatifs et idéologiques qui leur sont corrélés, cette posture distributionnelle débouche ainsi sur une certaine conception de l'« *égalité des chances* » et de l'« *équité* »³⁹ de chacun (individuellement) vis-à-vis de ces ressources. Car la conception rawlsienne de la justice s'appuie sur les ressources à distribuer telles qu'elles existent

³⁹ Ou de « *l'égalité équitable des chances* » comme forme singulière, parmi les théories libérales, du principe d'« *égalité réelle des chances* » (Savidan, 2018 : 424-425). Cette dernière, dans la perspective libérale, « (...) sera tenu[e] pour établi[e] quand les divers handicaps auront été suffisamment compensés et neutralisés. On pourra alors estimer que le destin des individus n'est pas arbitrairement déterminé et qu'il peut donc être expliqué par leur mérite propre. On dira volontiers qu'il tient alors à leur responsabilité personnelle, et non plus à quelques avantages personnels » (Savidan, 2018 : 423). Chez J. Rawls, qui a bien conscience que « *même "la propension à faire des efforts" dépend largement de l'environnement familial et de l'éducation reçue* » (Savidan, 2018 : 424) – ce qui pour nous devrait invalider purement et simplement la possibilité même, concrètement, de l'égalité des chances –, cette dernière se retrouve réduite aux « *handicaps* » relevant des caractéristiques sociales des individus, caractéristiques qui pour J. Rawls ne devraient pas entraver l'expression équitable des « *talents* », « *aptitudes* » et « *ambitions* » « *naturels* » (Ibid.). Mais cette proposition pose au moins trois écueils majeurs : comment compenser des différences de « *chances* » liées aux environnements familiaux ? Et surtout, en quoi le fait qu'un « *handicap* » ou qu'un « *talent* » soit naturel justifie-t-il qu'il ne relève pas de la question de la justice et qu'il ne soit pas, dès lors, compensé ou atténué (Ibid. ; voir aussi, notamment, Kymlicka, 2003 : 86-87) ? Et quoi qu'il en soit : comment distinguer ce qui relève du naturel et du social ? Selon la conception du langage, de la vérité, et des sujets que j'ai proposée, il me semble en effet que toute décision à l'endroit de ce qui relève des « *chances* », des « *aptitudes* », des « *handicaps* » et de leurs caractères « *naturels* » ou « *sociaux* » relève déjà d'axiomes moraux et politiques, de normes sociales, culturelles et idéologiques.

aujourd'hui, comme si elles étaient ce qu'elles sont par nature. Les causes de leur existence, le pouvoir et les prises de décisions à l'endroit de leur production, les normes sociales et la nature de ces ressources produites, leurs valeurs d'échange, de même que les normes sociales qui déterminent idéologiquement lesdites « *aptitudes inégales* » des citoyens sont évincées (Young, 2006 : 91-97). Et parmi ces ressources, « *produites* » avant d'être « *distribuées* », on pense bien sûr aux biens matériels, dont l'espace, mais on peut aussi penser aux langues, formes et variétés, elles aussi réifiées dans cette approche.

Justice linguistique

La théorie rawlsienne de la justice, tout comme les critiques à son égard, trouve ainsi des prolongements dans certaines réflexions sur les langues et les villes qui peuvent intéresser la sociolinguistique urbaine. La « *justice linguistique* » par exemple, qui « *renvoie au traitement politique juste des individus, locuteurs ou membres des communautés de langue, au sein d'espaces territoriaux données* » (Von Busekit, 2018 : 880) est un exemple intéressant d'observation des grilles de lecture libérales auprès de mon objet de recherche privilégié. Les théoriciens de cette notion, qui me semblent effectivement majoritairement libéraux (avec des nuances et des tendances plus communautariennes), conçoivent bien souvent les langues, par défaut, de façon réifiée, selon la conception dominante que j'ai évoquée au chapitre I, c'est-à-dire comme des « *bien[s] socia[ux] (ou public[s]) dont les individus devraient pouvoir jouir selon les mêmes critères que d'autres bien ou libertés* » (Von Busekist, 2018 : 881). À la lecture de P. Van Parijs par exemple (Van Parijs, 2011), elles apparaissent fondamentalement comme des données homogénéisées, figées, absolument distinctes les unes des autres, indépendantes du monde social et des locuteurs qui ne font guère qu'y recourir et dès lors, soit comme des objets, voire des marchandises culturelles, soit comme des ressources ou des compétences économiques à rentabiliser. On y retrouve ainsi les prémisses des tendances à l'œuvre dans le capitalisme avancé à l'endroit des langues, tendanciellement idéologisé entre « *Pride* » et « *Profit* » (Duchêne & Heller, 2012), renvoyant à leur marchandisation et à celle des cultures et à la quête identitaire conséquente des sujets néolibéraux, favorisés par l'organisation postmoderne du politique, de la culture et de l'économie.

Parmi les théories de la justice linguistique que j'ai rencontrées, on peut cependant distinguer certaines nuances. Si la plupart vont favoriser l'idée de « *libre-choix* » de l'apprentissage de langues et de leurs pratiques par les individus, pour leurs loisirs, leurs activités culturelles ou pour capitaliser dans des perspectives économiques, certaines, les plus keynésiennes, vont envisager la « *protection* » (ou le protectionnisme voire le dirigisme glottopolitique ; Guespin

& Marcellesi, 1986 : 16) de certaines langues ou de leur « *diversité* » en général. Les plus interventionnistes, ainsi, « *s'intéresse[nt] à l'écologie linguistique où la diversité linguistique est considérée comme un bien public global. Chaque langue qui meurt, avalée par le rouleau compresseur de la globalisation, constituerait une perte morale pour ses locuteurs* » (Von Busekit, 2018 : 883). Cette idée assez courante des langues comme patrimoines à conserver est intéressante mais elle contribue aussi au fétichisme linguistique. Car dans ma perspective, la disparition des langues n'est pas morale en soi, elle est par contre le symptôme de rapports sociaux hégémoniques, et donc de violences sociales.

Sauf que les conceptions libérales ne conçoivent pas de rapports sociaux antagonistes mais une société d'individus libres, égaux, autonomes, à pacifier de la manière la plus efficace. Dès lors, la disparition des langues est d'abord pour les libéraux le résultat de choix individuels et des politiques de « *sauvegarde* » ou de « *conservation* » peuvent éventuellement être tolérées mais elles doivent être limitées aux situations non hégémoniques, car « *faire survivre des langues, y compris contre la volonté de leurs propres locuteurs, est nécessairement coercitif et potentiellement illibéral* » (Ibid.). Or, comme le note B. Gardin et J-B. Marcellesi à propos de ce qu'ils appellent le « *libéralisme linguistique* », cette « *politique de l'État amorphe* » (Gardin, Marcellesi, 1986 : 17), « *le discours libéral n'est plus que la couverture d'interventions avantageant les couches ayant intérêt à la conservation d'une situation langagière qui leur est favorable* » (Ibid.).

Le problème que pose la langue aux libéraux est donc que dans leur perspective, elle doit d'abord concerner le libre-choix des individus, ce qui entre en contradiction totale avec la langue telle que j'ai pu la définir, en tant que phénomène social, collectif, culturel, historique, politique, idéologique et dialectiquement lié aux rapports sociaux, aux appartenances communautaires, aux territoires et à la construction des subjectivités. Mais dans la conception libérale la plus libre-échangiste, c'est-à-dire la plus purement libérale, l'État ne doit pas intervenir sur la circulation des ressources et marchandises culturelles, incluant, donc, les langues, même pour en assurer la pluralité. Dans l'idéal néolibéral de W. Cragg par exemple,

[t]oute tentative collective de protéger le pluralisme de la part de l'État néolibéral serait une violation du principe libéral de justice. L'État n'a pas le droit d'interférer dans la dynamique du marché des ressources culturelles, sauf bien entendu, pour garantir que chaque individu dispose d'une part équitable des ressources nécessaires disponibles pour pouvoir exercer sa compétence morale. Il ne saurait s'inquiéter du succès ou de l'échec de telle ou telle conception du bien, et par

conséquent de telle ou telle forme de relation sociale (Cragg, 1986 : 47; cité par Kymlicka, 2003 : 237).

Quelles que soient les postures des théoriciens libéraux à l'endroit de la justice linguistique, ce postulat fondamental est pourtant radicalement mis à mal dès lors qu'est posée la question linguistique car à l'endroit des langues, encore plus visiblement qu'à celui des « cultures » ou « religions », on peut difficilement imaginer une structure de base qui soit neutre et impartiale :

States are inevitably linguistically impregnated and we cannot avoid having language policies. As far as linguistic justice is concerned, concepts like 'benign neglect' or 'laissez-faire' or 'neutrality' are confusing (...). We do not have a choice between freedom and regulation, or between neutrality and engagement. Rather we must choose between different forms of regulation and engagement, between different language policies (Schutter & Robichaud, 2018 : 3).

Une autre limite au libéralisme, dès lors que l'on parle de cultures, est pointée du doigt par les théoriciens communautariens qui, comme moi, « soutiennent que les libéraux commettent la double erreur de surestimer notre capacité d'autodétermination et de négliger les conditions préalables grâce auxquelles cette capacité peut s'exercer de façon significative » (Kymlicka, 2003 : 217). Si l'on suit alors le point de vue des communautariens, en effet, le libre-échange à l'endroit des langues tendrait à créer en quelques sortes des monopoles et à menacer la richesse culturelle qu'elles constituent :

Nombre de libéraux gardent un silence surprenant face à la possibilité que 'les activités culturelles essentielles qui permettent aux individus de concevoir une grande diversité d'options [puissent] commencer à décliner'. Comme l'écrit Taylor, 'tout se passe [pour eux] comme si les conditions d'une liberté plurielle et créative étaient un don de la nature' (Taylor, 1985 : 206; cité par Kymlicka, 2003 : 237).

Qui plus est, pour les communautariens,

on ne peut remédier aux inégalités linguistiques (qui sont le plus souvent le résultat d'inégalités sociopolitiques et de structures de pouvoir plus larges) qu'en conférant des droits aux communautés (sans nécessairement territorialiser ces droits). En ce sens, une justice restauratrice devrait prendre en compte ces communautés qui ont été assimilées de force dans la langue du pouvoir colonial par exemple (von Busekist, 2018 : 883).

Dans la même perspective, qui rejoint en partie⁴⁰ certains aspects de la conception des langues que j'ai avancée,

[l]a langue est le véhicule du pouvoir : les plus démunis ne peuvent résister à la colonisation anglo-américaine des esprits ; leurs droits humains linguistiques sont bafoués ; la justice internationale ne peut être efficace que si elle peut être dite dans toutes les langues. Les plus démunis sont, dans cette perspective, doublement perdants : dépourvus de moyens pour apprendre la langue de l'hégémon, seule capable d'entendre leurs plaintes, ils sont aussi privés de leurs droits de justiciables (Ibid.)

Dès lors, en considérant au moins l'argument du nécessaire positionnement de l'État, les théoriciens de la justice linguistique, même libéraux, doivent considérer les modalités d'intervention à l'endroit des langues, entre instauration d'une ou de plusieurs langues communes officielles ou « protection » de certaines langues. La conception dite « libérale-culturaliste » par exemple « exige des politiques fermes de protection des communautés de langues minoritaires ou vulnérables » (Von Busekist, 2018 : 882) même si l'arbitrage semble difficilement neutre comme chez W. Kimlicka pour qui « ces protections valent pour les nations historiques ou autochtones seulement, et ne s'appliquent guère aux communautés d'immigrants vis-à-vis desquelles l'État n'a que des obligations d'accommodements transitoires. » (Ibid.). Ici aussi les phénomènes hégémoniques sont évincés (comme ceux qui fondent la légitimité d'une « nation historique » et la définition d'un « immigrant »).

Chez P. Van Parijs, dont la théorie de la justice linguistique s'inspire largement du travail de J. Rawls (Von Busekist, 2018 : 886), une théorie libérale internationale de la justice peut s'accommoder de la pluralité linguistique, si cela correspond aux choix des individus, mais à condition que la langue la plus parlée, l'anglais, constitue une sorte d'étalon neutre dont l'apprentissage serait rendu le plus accessible à tous, quitte à envisager des compensations financières aux non-locuteurs natifs. La théorie de P. Van Parijs, parmi d'autres théoriciens (Swaan, 2002 en particulier) aboutit ainsi à un modèle glottopolitique de justice linguistique qui propose de poser l'anglais comme la *lingua franca* mondiale tout en « protégeant » les

⁴⁰ En partie seulement car les relations entre langues, langage et rapports hégémoniques sont nettement plus complexes puisqu'elles s'opèrent à des degrés et selon des modalités différentes en fonction des conjonctures et des situations d'interactions. Dans des situations différentes peuvent ainsi être identifiées des langues ou des formes linguistiques différentes, évaluées différemment par les acteurs en présence et qui peuvent contribuer de ce fait à des rapports de force hégémoniques multiples. L'hégémonie ne concerne dès lors jamais les langues elles-mêmes mais des rapports sociaux entre classes à travers la constitution de catégories, groupes et communautés (notamment linguistiques).

autres langues dans les contextes non économiques et non institutionnels. Cette distinction entre une langue « neutre » du pur échange informationnel qui serait parlée partout (en fait la langue de l'hégémon), et les langues « culturelles », indépendantes du marché (sauf éventuellement en tant que marchandises) n'est bien sûr pas sans poser de problèmes dans la perspective sociolinguistique avancée ici. Plusieurs limites sont ainsi visibles dans ces différentes grilles de lecture théoriques. D'abord, pour la majorité, on y retrouve généralement, fidèlement à l'idéologie nationaliste moderne, l'hégémonie d'une classe ou fraction de classe constituée en groupe ethnoculturel qui passe par la neutralisation de sa propre langue et de sa propre culture d'identification, dès lors érigées comme normes ou étalons généraux à partir desquels on décidera du sort des autres locuteurs. À cette tendance s'accompagne logiquement l'axiome nationaliste-monolinguisque. Ainsi,

[I]es communautariens tout comme les libéraux travaillent implicitement ou explicitement à partir de l'hypothèse que tous les États sont des « États-nations » - que, dans chaque pays, tout le monde a la même nationalité, parle donc le même langage et peut ainsi participer de façon significative au débat culturel. Mais la plupart des pays sont des États multinationaux qui contiennent plus d'une communauté linguistique (Kymlicka, 2003 : 252).⁴¹

Il existe cependant des exceptions à cette grande tendance. Il faut ainsi noter qu'un certain nombre d'auteurs valorisent l'idée d'un plurilinguisme institutionnalisé en arguant une plus grande équité des droits entre locuteurs par des politiques linguistiques ciblées en fonction des circonstances. « Cette version de la justice linguistique soutient l'hypothèse selon laquelle une telle démocratie serait plus apte à distribuer richesse et dignité, et bien plus sensible à la solidarité entre citoyens » (Von Busekist, 2018 : 888). Qui plus est, les théoriciens d'une justice plurilinguistique considèrent qu'une telle politique ne coûterait pas plus cher que celles basées sur l'idée d'une *lingua franca* (Ibid.). Elle pourrait se doter ou non, en fonction des approches, d'une langue commune dont l'État devrait alors justifier la pertinence éthique. Dans cette perspective, « la reconnaissance de la valeur identitaire et culturelle des langues n'est contradictoire ni avec la promotion de l'efficacité économique d'un régime multilingue, ni avec la justice démocratique plurilingue » (Von Busekist, 2018 : 889).

⁴¹ On ajoutera à la remarque libérale-progressiste de W. Kimlicka que tous les États sont plurilingues, même ceux qui se conçoivent comme mono-nationaux. Et plus encore, que toutes les langues et les communautés linguistiques sont plurielles, mouvantes et que le plurilinguisme les concerne aussi « *en interne* ». Cette essence plurilingue du langage (qui rejoint son caractère idéologique) est fondamentalement liée à sa dimension fondamentalement matérielle (sociale, historique, géographique) et praxique, et donc aux rapports sociaux.

Ce courant de la justice linguistique – qui me semble par ailleurs très symptomatique du contexte néolibéral et postmoderne évoqué précédemment – est bien sûr plus apte *a priori* à une forme démocratique de justice linguistique que les modèles états-nationalistes traditionnels ou que ceux favorisant l'imposition radicale d'une *lingua franca* mondiale. Il reste cependant très hypothétique et à l'endroit de la définition de la langue et du langage, il n'échappe pas aux grandes tendances idéologiques qui favorisent leur réification par et pour le marché, l'idéalisme de la liberté individuelle à l'endroit des langues, la croyance dans le caractère irénique du langage et la réalité des rapports de classes qui sont ainsi perpétués.

Car la limite fondamentale des théories de la justice linguistique, commune en tout cas à celles que j'ai rencontrées, est l'absence de considération des langues comme des lieux idéologiques et praxiques, c'est-à-dire leur caractère discursif (elles sont des lieux et des produits du discours). Les langues y constituent éventuellement des pratiques, des ressources, des marchandises, des biens culturels, communs ou non, mais, tout comme la conception libérale de l'espace, elles sont toujours réifiées, isolées, homogénéisées, figées et distinguées du processus politique lui-même (et donc de la production de justice). Que les langues soient par essence produites et productrices d'injustices, car produites et productrices de groupes, de communautés et de catégories constituées en fonction des rapports sociaux antagonistes et de leurs territorialisations, et donc, dans le capitalisme, en fonction des clivages de classes dans leurs conjonctures socio-spatiales, n'est évidemment pas au cœur des conceptions libérales dominantes de la justice linguistique. C'est pourtant la réflexion qui sied le plus à mon ancrage en sociolinguistique, en sociolinguistique urbaine, et dans la perspective de l'analyse du discours.

Ma conception de la justice linguistique n'est pas non plus celle des communautariens qui tendent à idéaliser un État régulateur d'une ou de plusieurs communautés ethnoculturelles et ethnolinguistiques qui pourraient être pacifiées en son sein. Si les communautariens se rapprochent pourtant plutôt, épistémologiquement, de ma conception du « *bien commun* » (Kymlicka, 2003 : 225-226) et des subjectivités comme productions sociales, collectives, géographiques et sociohistoriques, s'ils s'opposent comme moi, dès lors, au postulat de libre arbitre absolu, prégnant chez les libéraux, ils tendent cependant à réifier, voire à idéaliser les communautés qui se constituent ainsi, fidèlement aux idéologies nationales-étatiques de la modernité et à leur caractère conservateur :

[l]'État communautarien peut et doit encourager les gens à adopter des conceptions du bien conformes à la forme de vie de la communauté, et décourager les conceptions du bien qui entrent en conflit avec celle-ci. L'État communautarien est par conséquent un État perfectionniste, puisqu'il implique une hiérarchisation publique de la valeur des différentes formes de vie. Mais le communautarisme [hiérarchise ses formes de vie] en fonction de leur conformité aux pratiques existantes (Kymlicka, 2003 : 226).

La philosophie communautarienne de la justice tend ainsi à réifier les identités communautaires et donc à évincer le caractère dynamique des communautés, des langues et des processus d'identification à celles-ci (Fraser, 2011 : 77-78). Il évince aussi la relation des configurations communautaires avec les structures sociales, c'est-à-dire les rapports de classes (Fraser, 2011 : 75-77). Enfin, et c'est lié, les communautariens dans leur attachement au modèle de l'État-nation traditionnel conçoivent essentiellement la justice linguistique à cette échelle, ce qui est d'autant plus problématique lorsqu'on interroge la question linguistique à l'époque postmoderne de la transnationalisation (Fraser, 2011 : 85-92). La perspective de la justice spatiolinguistique que je développerai ici devra donc considérer ces différents éléments. J'y reviendrai progressivement dans les prochaines sous-parties.

Justice spatiale

Au niveau géographique, qu'il s'agit d'associer à la question linguistique, on peut définir très largement pour l'instant « *la justice (ou l'injustice) spatiale (...) à la fois comme une conséquence et comme un processus, en tant que géographies ou schémas de répartitions qui sont en eux-mêmes justes ou injustes, et en tant que processus qui produisent ces résultats* » (Soja, 2003 : 9). On retrouve ainsi l'opposition fondamentale entre la focalisation sur la question de la justice à l'endroit de la distribution (ou « répartition ») des ressources et à celui de leur production. L'angle privilégié entre les deux pôles va déterminer la conception de l'espace adoptée.

La conception libérale, dont on a vu qu'elle se concentrait d'abord sur la question de la juste distribution des ressources va alors retrouver sa logique dans la notion d'« *isonomie spatiale* » liée à la réforme clisthénienne de la cité athénienne en 507 avant notre ère et pour laquelle « *tout point d'un territoire est pensé comme absolument équivalent à tout autre en matière de relation au pouvoir politique et à la puissance publique* » (Lussault, 2018 : 911). Elle rejoint aussi

l'isotropie (...) qui consiste à postuler que les espaces humains, en tant que simples surfaces de projection du social, des activités et des formes construites, peuvent être considérés comme

relativement homogènes et indifférenciés, (...) et qu'en tout cas le travail des géopouvoirs sur eux doit permettre qu'ils deviennent "lisses", que leur variété s'estompe, qu'on puisse les maîtriser comme des étendues euclidiennes (...) (Lussault, 2018 : 912).

Cette approche géométrique de l'espace rejoint ce qu'H. Lefebvre appelle « *[l]es représentations de l'espace, c'est-à-dire l'espace conçu, celui des savants, des planificateurs, des urbanistes, des technocrates découpeurs et agenceurs, de certains artistes proches de la scientificité, identifiant le vécu et le perçu au conçu (...). C'est l'espace dominant dans une société (un mode de production)* » (Lefebvre, 1986 : 48).

Cette appréhension de l'espace comme « *espace conçu* » va permettre sa gestion et son contrôle par les différents pouvoirs dans l'histoire et va traverser les siècles jusqu'à soutenir « *en partie la doctrine géographique des États-nations westphaliens* » (Lussault, 2018 : 912). Elle se retrouve ainsi dans l'organisation française des départements, dans les « *politiques territoriales* » et « *politiques de la ville* », ou dans la conception moderne des villes nord-américaines, théoriques et géométriques avant d'être pratiques et concrètes.

Cette approche idéaliste, objectivante et structuraliste de l'espace s'éloigne ainsi évidemment du rapport direct à l'espace matériel qu'entretiennent avec lui ses résidents et pratiquants quotidiens et des intuitions qui en émanent, c'est-à-dire de ce qu'H. Lefebvre appelle « *l'espace perçu* » et « *l'espace vécu* » (Lefebvre, 1986 : 48-49) pourtant premiers et fondamentaux : « *l'organisation de leur cadre de vie par les êtres humains, qui a toujours existé, en tous lieux et quelles que soient les cultures, conduit à un processus imparable de différenciation des espaces géographiques* » (Lussault, 2018 : 913). Ainsi, « *[l]'espace euclidien, isotrope et isonome est peut-être celui, abstrait, du géomètre, mais pas celui, concret, des sociétés, des individus et de toutes leurs histoires* » (Ibid.), un peu comme la langue normée des dictionnaires est celle, abstraite, des grammairiens et académiciens, mais pas celle, concrète de ses locuteurs.

On retrouve pourtant cet espace euclidien, logiquement, dans les conceptions libérales de la justice spatiale, et d'abord sous l'appellation de « *justice territoriale* » qui définit alors la distribution équitable de ressources (transports, marchandises, services publics, biens culturels, etc.) dans l'espace, alors considéré de manière réifiée, comme un réceptacle inerte de l'activité humaine (Soja, 2010 : 81). Cette notion de « *justice territoriale* » apparaît ainsi d'abord en 1968 dans l'ouvrage de B. Davis, *Social Needs and resources in Local Services*, qui s'adresse logiquement, à l'origine, aux planificateurs de la ville (Soja, 2010 :

81). Elle est cependant réappropriée par le géographe marxiste D. Harvey dans « *Social Justice and The City* » où il développe une théorisation de la justice qui empruntera volontairement les « *formulations libérales* » (c'est le titre de la première partie de l'ouvrage) de J. Rawls (Ibid.).

Dans ce dernier ouvrage, D. Harvey s'intéresse alors non seulement aux inégalités de distribution des ressources dans l'espace mais aussi, poussant la théorie rawlsienne à ses limites, aux causes structurelles de leur récurrence. Il montre ainsi qu'en voulant configurer la ville de manière à la rendre la plus équitable en termes de distribution des ressources, biens, etc., on se heurte nécessairement à la logique même de l'urbanisation capitaliste telle qu'on l'a présentée précédemment (II.I.II). Autrement dit, pour D. Harvey, l'organisation spatiale du capitalisme implique que même en réformant la distribution dans une perspective rawlsienne, la logique urbaine « (...) *tend[s] toward a redistribution of real income in favor of the rich and more politically powerful* » (Soja, 2010 : 86). Ainsi, il questionne la nature de la « *structure de base* » qui devrait être chargée de la distribution car « *normal urban functioning makes the rich richer and the poor, at least relatively, poorer* » (Ibid.).

De cette façon, D. Harvey « (...) *démontre les limites d'une conception libérale et distributive de la justice qui ne s'intéresse qu'aux formes de distribution spatiales (justes ou injustes), en négligeant de considérer les processus qui les engendrent. La ville sert de terrain à l'analyse de ces processus, à travers, déjà, les enjeux immobiliers, la spéculation, la fiscalité locale...* » (Quentin & Morange, 2018: 4).

On rejoint ainsi mon propos précédent sur l'urbanité : pour D. Harvey, non seulement la ville n'est pas un espace neutre, mais elle constitue une structure de reproduction économique à l'avantage physique et symbolique du capital. Chez D. Harvey, la « *structure de base* » est à la source des inégalités économiques, donc des injustices contemporaines les plus fondamentales. Dans la perspective marxiste qui est la sienne, la conception libérale de la justice est dès lors « *a diversion from the main problems of capitalist society* » (Soja, 2010 : 87). Je l'ai évoqué précédemment avec le développement géographique inégal, l'espace, pour lui, se transforme continuellement à l'avantage des capitalistes, qui l'investissent à toutes les échelles, favorisés par les politiques néolibérales (Harvey, 2014 : 133-172). On a aussi vu que ce processus matériel, inhérent à l'avancement du capitalisme, impliquait des transformations anthropologiques et qu'il affectait les subjectivités en contribuant à la « *rupture identitaire* » propre à l'urbanisation contemporaine.

Qui plus est, comme A. Honneth cité précédemment, D. Harvey critique la prétention libérale de la possibilité même d'une théorie normative de la justice (en l'occurrence, spatiale) qui serait objective et valide en tout temps et dans tous les contextes. Il propose ainsi « *a move from a predisposition to regard social justice as a matter of eternal justice and morality to regard it as something contingent upon the social processes operating in society as a whole* » (Harvey, 1973: 15; repris par Quentin & Morange, 2018 : 4). Pour lui, le marxisme a plutôt l'avantage de l'humilité à l'endroit de la justice en ce qu'il « *deals with how concepts of social justice and morality relate to and stem from human practice rather than with arguments about eternal truths to be attached to these concepts* » (Ibid.).

La mobilisation de la notion de justice par D. Harvey est donc stratégique. Il s'agit, dans la logique dialectique de K. Marx qui faisait de même avec les économistes néo-classiques, de mobiliser les auteurs libéraux pour pousser leurs logiques théoriques jusqu'à leurs contradictions avec les possibilités réelles. D. Harvey montre ainsi que « *[p]rogrammes which seek to alter distribution without altering the capitalist market structure within which income and wealth are generated and distributed, are doomed to failure* » (Harvey, 1973 : 110; repris par Brennetot, 2011 : 121). Et les préconisations progressistes à la J. Rawls peuvent être bien intentionnées et cohérentes sur le papier, mais elles rentrent en contradiction radicale avec les structures spatiales du capitalisme en ce que la redistribution spatiale sera toujours dépassée par la réalité conflictuelle et antagoniste de l'organisation économique des territoires :

If it is accepted that the maintenance of scarcity is essential for the functioning of the market system, then it follows that deprivation, appropriation and exploitation are also necessary concomitants of the market system. In a spatial system this implies (the ecological fallacy permitting) that there will be a series of appropriative movements between territories which leads some territories to exploit and some to be exploited (Harvey, 1973 : 114; repris par Brennetot, 2011 : 121).

Autrement dit, le problème premier de la justice n'est jamais seulement celui de la redistribution des biens et richesses dans l'espace par la structure de base (aussi important soit-il), mais toujours celui de la production injuste de l'espace (social et matériel) par et pour les logiques hégémoniques sous-jacentes à cette structure de base, qui n'est jamais neutre idéologiquement. De plus, je l'ai déjà évoqué, le développement géographique inégal propre au capitalisme avancé constitue pour moi le corollaire matériel de la « *valorisation de la mobilité* » et de la « *destruction créative* » néolibérale en ce que ces derniers phénomènes contribuent à la « *rupture identitaire* » des sujets urbains contemporains et qu'elles

conditionnent la production des normes langagières qui participent aux phénomènes de discrimination puis justifient la ségrégation urbaine.

De ce point de vue, s'il existe de nombreux travaux sur la « *justice spatiale mobilière* » (Lussault, 2018 : 918), considérant qu'« *une grande majorité d'individus aspirent à la mobilité [et] estiment qu'elle est une condition de réalisation de l'existence et d'affirmation de la liberté* » (Ibid.) – ce qui doit bien sûr être entendu et considéré –, on peut aussi s'interroger sur les causes sociohistoriques et économiques de cette quête de mobilité (et sur ses conséquences anthropologiques) et sur leurs liens avec les phénomènes en question. Car si les aspirations à la mobilité ont toujours existé, on assiste dans l'ère néolibérale à « *une systématisation du mouvement, à toutes les échelles, comme principe de base de la vie sociale et par une puissante inédite des moyens mobilières* » (Lussault, 2018 : 919).

Par ailleurs, cette quête légitime de mobilité tout comme les injonctions à son endroit se confrontent à la réalité matérielle des injustices. Car nous ne sommes pas tous égaux face aux possibilités de (non)mobilité, ni face à leurs conséquences :

[d]'une part, la mobilité contribue aux soubassements idéologiques et structurels d'une société par le biais des territoires qu'elle produit, aussi bien au niveau de l'espace géographique que de l'espace social ainsi qu'à la définition des modèles de réussite sociale. D'autre part, la mobilité met en relief ce qui change par l'intermédiaire de ce qui se déplace et de la manière dont cela se déplace (Kaufmann, 2018 : 1124-1125).

Ainsi, tout comme la relation dialectique entre raison collective et individuelle ou entre déterminations et libre arbitre, celle, complexe, entre ancrage et mobilité me semble toujours devoir être questionnée à la lumière des conjonctures sociales, historiques et géographiques. Dans le capitalisme contemporain, la mobilité (comme pratique d'émancipation ou contrainte, comme symbole positif ou comme injonction) n'est pas bonne ou mauvaise en soi mais elle constitue un moyen fondamental de production potentielle de justice et d'injustices sur lequel les acteurs, d'autant plus en position d'hégémonie, ne manquent pas de s'appuyer. Il s'agit ainsi, ici aussi, de toujours politiser la question spatiale et comme nous y invite H. Lefebvre, de ne jamais ni assimiler complètement, ni distinguer absolument l'espace matériel et l'espace social, qui existent toujours en relation dialectique (Lefebvre, 2009 : 46-47).

Pour interroger l'enjeu socio-spatial de la mobilité, il faut ainsi entretenir cette méthode dialectique et éviter toute réification et du social et du spatial. Il faut par exemple éviter à tout prix le « spatialisme », ce « *mode de raisonnement, souvent implicite, qui fait de l'espace une*

chose-en-soi », s'accompagnant de « *l'idée, complémentaire, que les formes spatiales matérielles détermineraient l'organisation et les pratiques sociales* » (Lévy & Lussault, 2013 : 864-865; repris par Milhaud, 2015 : 140) et tendant à « *transmuer des problèmes liés à un certain type de société en problèmes liés à un certain type d'espace* » (Garnier, 2010 : 17). Il faut tout autant éviter le localisme qui en est en fait une de ses formes et qui « *consiste à formuler, étudier et traiter les problèmes là où ils se manifestent, ce qui revient à confondre problèmes dans la ville et problèmes de la ville.* » (Ibid.). Le localisme, en fétichisant l'espace local, empêche alors de questionner les relations dialectiques entre celui-ci et ses causes et conséquences sociales qui le dépassent tout en le constituant.

Par exemple, il s'agit de questionner les mobilités à la fois par leurs causes macropolitiques et économiques liées aux transformations néolibérales (destruction créative, développement géographique inégal et leurs conséquences sur les phénomènes d'exode, de gentrification, de migrations), à leur valorisation dans des perspectives d'efficacité économique supposée, à leurs implications anthropologiques sur les subjectivités, mais aussi à l'endroit de leurs expériences sensibles dès lors qu'elles impliquent des phénomènes de précarisation sociale toute néolibérales, des quêtes d'ancrages (territoriale, communautaire, professionnel) inégalement assouvies et/ou des quêtes, effectivement, de mobilités émancipatrices.

Quoi qu'il en soit, dans la logique spatialiste des discours sur l'espace, les causes sociales largement négatives de la mobilité survalorisée (sans parler de ses conséquences écologiques désastreuses) me semblent souvent évincées pour valoriser leurs conséquences positives locales (économiques ou culturelles). On pense à la valorisation de la mixité sociale, de la diversité, de la « *revitalisation* » et aux phénomènes de gentrification⁴² dont elles sont bien souvent synonymes (Lees, Slater, Wyly, 2007 : 207). Il n'est pas étonnant à ce titre que le terme « *gentrification* » soit parfois traduit en français québécois par « *embourgeoisement* ». Cela traduit certes une volonté de francisation, mais il s'agit aussi d'un processus de resémantisation qui, en omettant le caractère injuste des mobilités subies, laisse entendre, avec les statistiques locales, que l'exode des populations d'un quartier est techniquement

⁴² Conçu comme « *le processus à travers lequel des ménages appartenant aux couches moyennes et supérieures s'installent dans des vieux quartiers populaires situés en centre-ville, réhabilitent l'habitat vétuste et dégradé et remplacent progressivement les anciens habitants* » (Authier, Bidou-Zachariasen, 2007 : 14) ou, de façon plus contextualisée sociohistoriquement, donc plus politique, comme « *[t]he reinvestment of capital at the urban centre, which is designed to produce space for a more affluent class of people than currently occupies that space* » (Smith, 2000: 294).

équivalent à leur enrichissement. Autrement dit, le localisme peut laisser positiver la meilleure santé statistique de la population d'un espace urbain donné (plus mixte, plus riche) qui cache en réalité le fait que, du fait de l'arrivée d'une nouvelle population plus favorisée, la population historique s'est appauvrie, parfois au point de devoir quitter les lieux. Par ailleurs, aussi valorisée soit-elle dans certaines politiques urbaines, la mixité sociale et/ou culturelle n'est pas un gage de lien social renforcé (Rose, 2004 : 280), et encore moins d'égalité (Tissot, 2011 : 134-172 notamment). Dans l'idéologie localiste, les choses peuvent ainsi apparaître plus justes à l'échelle locale, alors même qu'elles sont pires à l'échelle globale. Dans la perspective de la justice spatiale, il convient donc d'interroger la complexité de ces dynamiques de mobilité, le rapport des résidents avec celles-ci et leurs implications anthropologiques en termes de constructions communautaires, territoriales et de possibilités politiques d'émancipation.

Dans toutes les situations, au niveau matériel comme symbolique, il s'agit donc de critiquer la fétichisation de l'espace urbain, de considérer continuellement la relation politique complexe entre espace physique et espace social et les phénomènes idéologiques qui s'y perpétuent. Il s'agit aussi de mettre en question les limites du caractère distributif de la justice libérale pour proposer une conception plus constructiviste et dynamique de l'espace :

Conceptualizing spatial justice in terms of a view of spaces as process, and perhaps in terms of radical notions of justice, stands as an exacting challenge and, not unlikely, as the single occasion there might be for requiring and constructing a concept of spatial justice. ... In spite of the challenge of spatial fetishism, and in spite of the radical assault on liberal distributive concerns, it would be worthwhile investigating the possibility of matching justice to notions of socially constructed space (Pirie, 1983 : 471-472; repris par Dikeç, 2001 : 1787).

Pour conclure cette sous-partie, dans la perspective libérale esquissée jusqu'ici, on voit que la discussion autour de ce que pourrait constituer une justice « *spatiolinguistique* » s'organiserait essentiellement autour de la meilleure façon de distribuer dans l'espace (entre pays, villes, quartiers, zones, etc.) et de rendre accessible au plus grand nombre les « *langues* », dès lors considérées fondamentalement de façon structuro-linguistique, ou technolinguistique (De Robillard, 2008a, 2008b), c'est-à-dire comme autant de biens, de marchandises, d'outils, de compétences, de codes homogènes et interchangeable à mobiliser, à vendre ou à acheter dans le grand marché mondial. L'enjeu central pour les libéraux les plus progressistes serait alors que chacun ait équitablement accès à la / aux langue/s du travail, de l'économie (en favorisant l'anglais dans le projet glottopolitique de Van Parijs) et de la culture (où l'on pourrait alors

valoriser les autres langues) pour participer à la communication globalisée et au marché mondial.

D'un point de vue sociolinguistique, cette approche oublie l'essentiel : tout comme l'espace n'est pas un réceptacle inerte et homogène mais qu'il est pluriel, inégal, mouvant, et sociohistoriquement constitué de façon dominante par et pour des privilèges, les langues ne sont pas des systèmes idéaux-abstraites, des codes figés dans le temps, interchangeables, dont la seule fonction serait la communication (ou l'économie). Elles sont des outils politiques de construction et de transformation du monde social, de catégorisation et de hiérarchisation du réel, d'identification, de distinction, de discrimination et de normalisation, donc d'hégémonisation culturelle opérée de façon dominante par des privilégiés, et elles sont sociohistoriquement constituées, tendanciellement, pour la reproduction de leurs privilèges. J'ai déjà évoqué de ce point de vue ma conception du langage comme praxis et comme phénomène historique, social, matériel et politique (Lecerle, 2004 : 131-183), lieu et enjeu d'idéologies qui interpellent les locuteurs, et que ceux-ci contre-interpellent en retour dans le cadre fondamental des rapports sociaux. La construction discursive des espaces et la construction spatiale du langage sont donc toujours déjà engagées dans la production de phénomènes de justice et d'injustices.

L'objectif est donc ici d'envisager une conception plus dialectique de la justice spatiolinguistique pour laquelle il ne s'agirait pas seulement de bien distribuer des langues-codes dans des espaces-réceptacles mais de questionner les idéologies spatiolinguistiques qui posent quasiment les groupes sociaux, les espaces et les langues comme des choses de la nature, séparées les unes des autres, plutôt que comme des phénomènes objectivement interreliées mais arbitrairement réifiés, découpés, identifiés, hiérarchisés, normés à l'avantage conjoncturel de certains par rapport à d'autres. Cette dimension critique devra qui plus est s'accompagner de propositions, au moins sous forme d'esquisses, sur ce que pourrait être une situation spatiolinguistique juste ou le langage est aussi conçu autrement et permet aussi la construction d'autre chose.

Il s'agit donc pour moi, désormais, de questionner ce que le géographe E. Soja appelle la dialectique socio-spatiale avec une approche en sociolinguistique urbaine, c'est-à-dire en interrogeant le liant fondamental de la production idéologique du monde social, de l'espace et des langues, jusqu'ici peu considéré par les travaux sur la justice : le discours.

II.II.III Vers une approche discursive de la justice spatiolinguistique

On l'a déjà évoqué, dans la logique du tournant spatial, l'espace n'est pas le simple lieu de la potentielle distribution juste des ressources. Il est lui aussi déterminé et déterminant dans la production de justice et d'injustices. Tout comme il n'est pas d'énoncé qui ne soit produit et producteur de la réalité sociale, autrement dit qu'il n'y ait pas d'énonciation « neutre », il n'est pas d'activité qui ne soit à la fois spatialement située et socialement significative. L'espace est fondamentalement politique. E. Soja résume cette idée en trois points fondamentaux :

- Les êtres humains sont spatialement situés tout comme ils sont socialement et historiquement situés : c'est « *la spatialité ontologique* » ;
- L'espace est construit socialement et il peut être transformé de la même façon : c'est « *la production sociale de la spatialité* » ;
- De la même façon que l'espace est socialement construit, le social est spatialement construit : c'est « *la dialectique socio-spatiale* » (Soja, 2009 : 2).

Cette approche m'intéresse particulièrement en ce qu'au cœur de cette double production de l'espace et du social – mais aussi en leur sein, de la justice, des langues, des communautés et des sujets –, il est un autre objet réifié qui les concerne tous : le langage lui-même. On a effectivement vu que dans la lignée des théories de l'énonciation, de l'analyse du discours et des sociolinguistiques matérialistes (urbaine, critique, politique, etc.), le langage n'est pas un outil de communication mais une praxis sociale et qu'il est donc essentiel de l'interroger dans cette perspective pour questionner la production des rapports sociaux, des espaces, des langues, des sujets, et donc de leurs assujettissements ou subjectivations et de leurs conditionnements ou émancipation. Par là, pour moi, le langage est le lieu fondamental de la dialectique socio-spatiale. Il est donc ce par quoi s'opère la production sociale du spatial, la production spatiale du social ainsi que la production de la justice et des injustices qui se joue à leur rencontre. L'interrogation dialectique de la justice (spatiales, linguistiques, spatiolinguistiques) nécessite donc un outil fondamental : le discours.

Il est toutefois au moins un théoricien de la justice spatiale qui considère l'idée de discours pour illustrer sa proposition, tout en rejoignant dans les grandes lignes celle d'E. Soja : c'est M. Dikeç. Ce dernier distingue d'un côté la « *spatialité de l'injustice* », soit l'idée que la justice se manifeste spatialement, et de l'autre « *la justice de la spatialité* » selon laquelle

l'espace est en lui-même (re)producteur d'injustices structurelles (Dikeç, 2009 : 1-2). Les deux phénomènes sont bien sûr complémentaires et s'alimentent mutuellement. Pour illustrer cette double relation, M. Dikeç prend alors l'exemple de « *la banlieue* » française, de son histoire, et de sa construction sociale et spatiale. Cette question très française de « *la banlieue* » diffère certes du contexte de ma recherche, mais elle est très parlante en ce qu'elle est concernée par mon approche à toutes ses échelles : économique, physique, politique, idéologique (et donc discursive).

Ainsi, M. Dikeç note d'abord que la création géographique de ce qui deviendra discursivement la « *banlieue* » est le produit d'une fragmentation socio-spatiale de Paris opérée par les politiques publiques après la Première Guerre mondiale, qui avait alors impliqué de rendre « *central Paris more amenable to the local middle classes and to global tourism* » (Soja, 2010 : 33). Pour lui, cette opération est symptomatique des politiques urbaines françaises, et rejoint ainsi les transformations urbaines haussmanniennes déjà évoquées :

This "cleansing" or "decanting" of the working class from the Parisian urban core was in many ways as dramatic a spatial transformation as that induced by the nineteenth-century strategies boulevards designed by Baron Haussmann, overtly for efficiency of movement but with the additional effect of creating improved spatial systems of social control, especially over the poor populations of the city (Soja, 2010 : 33-34).

C'est dans ce cadre ségrégatif que se construisent les espaces urbanisés périphériques à Paris, qui vont accueillir nombre d'ouvriers anciennement parisiens, en particulier dans les années 1950. Le second mouvement social et spatial qui s'y opérera est celui de ces classes ouvrières, essentiellement d'origine française et qui au bénéfice des trente glorieuses vont quitter massivement ces espaces de marge au cours des années 1960 pour se voir remplacer en grande partie « *in the worst left-behind high-rise housing by immigrants and ex-colonial citizens, creating a volatile geography of increasing economy exclusion, public neglect, and cultural and political polarization* » (Soja, 2010 : 34).

Le contexte idéologique français auquel se confronte cette situation radicalement ségrégative (en termes de classes, incluant les constructions ethnoculturelles et ethnoraciales propres à la France postcoloniale) est celui de « *persistent republican values that refused to recognize differences in the socioeconomic and spatial configuration of the city, seeing everyone as*

equal under French law, le droit. In a exaggerated sense, there were no minorities and majorities, immigrants and native born, rich and poor » (Soja, 2010 : 34).

Pour M. Dikeç, cette configuration sociale, historique, politique et idéologique est typiquement française. Elle est à l'image (formellement) égalitaire de l'idéologie républicaine et de ses tabous, qui sont une forme de l'idéalisme politique libérale à l'endroit de la justice (Soja, 2010 : 75-76) et qui de ce fait entrent en contradiction fondamentale avec les réalités économiques, physiques et politiques des configurations capitalistes concernées. C'est d'ailleurs à travers ce même processus idéaliste que sont réifiés et politiquement neutralisés, en France, les phénomènes spatiaux de déplacements de population, de constructions et de démolitions⁴³, de ségrégations, etc.

Dans ce contexte singulier, la France, après la Révolution française de 1789, celle de 1848, la Commune de Paris en 1871 et mai 1968, toutes proportions gardées, est confrontée avec surprise aux dites « *émeutes urbaines* » de 2005 qui émanent dans ses périphéries. Ces mouvements de révolte, relativement récurrents en France, « *are often moments when the deprivation and injustices that are buried under normalized or taken-for-granted geographies burst to the surface and into the public eye, exposing deep structures of privileges based on race, class, gender and other forms of social discrimination and oppression* » (Soja, 2010 : 35).

C'est dans cette configuration sociohistorique et idéologique, par l'interprétation idéologique républicaine des événements en présence, que pour M. Dikeç, le discours sur « *la banlieue* » française va devenir, dans l'histoire de sa mobilisation politico-médiatique, une « *métaphore spatiale* » des peurs sociales. Cette construction discursive de la banlieue par la « *police* » (au sens où l'emploie Rancière de gouvernement institué, qu'il oppose au « *politique* ») permet alors, de façon euphémisée, de « *parler de thèmes sensibles comme l'immigration, et recadre les problèmes de façon à occulter certains aspects (les dynamiques structurelles, la persistance des inégalités, le racisme et les discriminations, etc.) et à en mettre d'autres en avant (par exemple la violence, la délinquance, l'insécurité, etc.)* » (Dikeç, 2009 : 3).

⁴³ Voir notamment à ce propos, avec une approche en géographie sociale fondée sur les discours, le travail de V. Veschambre et notamment « *Commémoration, construction mémorielle et marquage de l'espace urbain. La démarche d'ATD Quart-monde autour de la Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre)* » (Veschambre, 2006) et « *La mise en mots de la démolition dans les quartiers d'habitat social (France). Entre euphémisation et stigmatisation* » (Veschambre, 2009).

À travers un exemple de processus à la fois politique et économique, physique et symbolique, M. Dikeç illustre ainsi la configuration sociohistorique et géographique qui accompagne, produit et justifie les clivages de classes derrière l'idéologie républicaine : à la fois la production physique, puis sociodiscursive d'un espace marginalisé de la centralité (et donc des normes dominantes, notamment linguistiques, de référence), celle de ses habitants constitués en groupes sociaux qui lui correspondent (« *immigrés* », « *étrangers* », « *jeunes de banlieues* », « *enfants d'immigrés* », etc.), et parallèlement, les attributs sociaux négatifs qui sont associés à ces catégories socio-spatiales (« *manque d'ordre, manque de respect pour la loi, manque d'urbanité, etc.* » et « *trop d'immigrés, trop de criminalité, etc.* » ; Dikeç, 2009 : 3), et qui justifieront après coup leur mise à l'écart. Ce cercle vicieux élaboré entre discrimination et ségrégation rejoint alors la relation entre langues et espaces mise en lumière par T. Bulot en sociolinguistique urbaine pour qui « *un discours ségrégatif pose, de fait, des lieux comme spécifiques de tel ou tel groupe social dans les dits espaces, tandis qu'un discours discriminant, va poser – pour ces groupes – des attributs sociaux et langagiers négatifs et de ce fait explicitement stigmatisant et justifiant a posteriori une ségrégation perçue comme discriminatoire* » (Bulot, 2013b : 12).

Dès lors, le problème n'est pas seulement celui – distributif – de la discrimination/ségrégation parallèle de groupes sociaux, d'espaces de références et de formes langagières, mais il est aussi celui du rôle que joue la construction discursive, soit la matérialisation de ces catégories sociales, spatiales et linguistiques dans l'organisation idéologique (c'est-à-dire pratique et symbolique) du monde social et son caractère juste ou injuste.

Le travail de M. Dikeç rejoint alors la critique de l'appréhension libérale de la ville et du caractère socialement reproducteur d'injustices qu'elle permet lorsque celle-ci participe par exemple, davantage encore qu'à discriminer tels ou tels langues, parlures ou parlars, à les réifier pour les attribuer à tels groupes ou tel espace supposés, dans une logique de « *confinement linguistique* », c'est-à-dire dans les situations « *où la mise en mots des contacts de langues a pour objet de renforcer la minoration sociale tout en assurant à chacun des systèmes en contact - tant spatiaux que sociolinguistiques - une part identitaire, identificatoire et donc perçue comme une catégorisation somme toute positive* » (Bulot, 2003, 106).

Comme le note P. Hambye,

le discours sur la banlieue tend justement à ne se placer qu'à une échelle où celle-ci est appréhendée comme une unité en opposition au reste de l'espace urbain, mettant ainsi uniquement l'accent sur les similitudes entre les habitants de la banlieue. La catégorie sociale de la banlieue comme catégorie stable, circonscrite et homogène est pourtant mise à mal dès que l'on adopte un point de vue qui rend justice à la diversité des trajectoires et des pratiques dans les quartiers populaires tout en soulignant les effets indubitablement uniformisant des logiques de ségrégation sociale (Hambye, 2008 : 35).

De ce point de vue, les discours dominants sur « *la banlieue* » rejoignent parfaitement ceux sur « *les parlers jeunes* » (ou sur toutes autres formes langagières/linguistiques articulées à la « *banlieue* ») dans la construction idéologique de catégories qui peuvent passer pour descriptives, dont on pourrait penser que notre rôle de sociolinguistes est de les (re)valoriser, sans toujours voir que c'est leur naissance même, et leur reproduction, essentiellement politico-médiatique pour M. Dikeç (Dikeç, 2009), qui est symptomatique de la conjoncture hégémonique, et que c'est leur existence discursive même qui joue une fonction polarisante dans la (re)construction des centralités et périphéries, des normes et déviances, des identités et altérités.

Dès lors, le problème n'est pas seulement, par exemple, que les résidents associés à « *la banlieue* » (désignés comme « *immigrés* » ou « *jeunes de banlieue* » par exemple), et leurs formes linguistiques attribuées, n'aient pas ou aient moins accès à telle forme normée du français, il n'est pas seulement qu'ils soient discriminés, stigmatisés, ségrégués, que leurs communautés, leurs parlers, leurs espaces de références ne soient pas suffisamment reconnus, il est aussi, antérieurement, et plus fondamentalement, dans la façon dont leur construction discursive comme « *immigrés* », « *jeunes de banlieue* » qui « *parlent jeunes* », qui parlent « *mal le français* », qui parlent des langues étrangères, etc. qui habitent « *la banlieue* » ou telle catégorie spatiale figée et connotée, les réifie, en même temps qu'elle réifie ces espaces, langues et parlures de référence et/ou d'attribution en les constituant idéologiquement comme anormaux, marginaux, distincts de la communauté sociale urbanisée. Pour reprendre le vocabulaire althussérien employé dans le chapitre I, ces constructions discursives participent d'une interpellation par la « *police* » des individus concernés (mais aussi des autres, invités à s'en distinguer pour appartenir à la communauté nationale et/ou urbaine légitime), interpellation qui consiste précisément à les assujettir à ces catégories.

Lorsqu'il est question de justice, le problème de la distribution est donc fondamental, tout comme d'ailleurs celui de la reconnaissance qui nécessiterait également une réflexion

approfondie⁴⁴. Mais en amont de ceux-ci, il est d'abord question pour nous de la production idéologique des catégories (et autres procédés discursifs de construction) du social, du spatial et du linguistique, sur lesquelles l'État (ou les diverses institutions) s'appuient pour redistribuer les biens, les ressources, les langues, ou pour reconnaître (ou non, ou pour stigmatiser) les « identités » ou subjectivités sociales, culturelles et linguistiques des uns et des autres. Car l'accès à cette catégorisation discursive (des groupes sociaux, espaces, langues et formes langagières) est inégalement réparti et les catégories ainsi constituées sont inégalement reconnues, légitimées évaluées, favorisées, etc. Et c'est ainsi que s'impose un groupe hégémonique dans la définition de la nation, sa culture, son territoire, sa langue, ses valeurs, ses normes... Et on retrouve cette tendance dans tous les États-nations, et notamment pour ce qui concerne la francophone au Québec et en Flandre :

l'histoire des mouvements nationalistes (et en particulier ceux de certaines minorités linguistiques comme le Québec ou la Flandre) montre clairement que la revendication de la congruence entre langue et territoire est un moyen de fonder l'existence d'une communauté homogène (le peuple, la nation) et de masquer les différences internes (qu'elles soient sociales, linguistiques ou autres). Le territoire national devient ainsi le lieu naturel de la langue nationale, ce qui permet à la fois de considérer que tous ceux qui y vivent sont unis par la pratique de la même langue, et de légitimer le fait que ceux qui viennent s'y installer s'assimilent linguistiquement. D'autre part, la métaphore territoriale permet d'objectiver la frontière linguistique et, partant, la frontière entre la nation et les autres communautés, en rendant cette frontière visible et tangible dans l'espace physique (Hambye, 2008 : 38).

Néanmoins, outre la proposition de M. Dikeç qui insiste sur les tendances d'un certain discours dominant et hégémonique en France, l'existence discursive (donc idéologique, donc matérielle) des espaces, des langues et des groupes sociaux, ainsi que celle de leur association ou dissociation est toujours le lieu d'une lutte incessante entre les classes et groupes sociaux par et pour le langage, qui s'organisent à travers la multitude et l'hétérogénéité des positionnements discursifs. La construction discursive du monde social, malgré l'impression que peut laisser l'hégémonie politico-médiatique décrite par M. Dikeç, est donc toujours plurielle et jamais déterminée. Car le toponyme « *banlieue* » et ceux alternatifs, désignant des espaces qui peuvent s'y superposer, comme tous les items désignant des espaces, et ceux désignant les langues, formes langagières, parlars et catégories sociales qui leur sont associés,

⁴⁴ Voir notamment Fraser, 2011 : 36, 71-92.

sont pluriels et chacun d'entre les signes les identifiant est pluriaccentué, au sens, ici aussi, de V.N. Volochinov. Ainsi,

Les locuteurs tendent à radicaliser les contrastes objectifs entre les espaces de la ville et les variétés linguistiques et à faire correspondre les façons de parler aux lieux, selon des modalités qui dépendent de leur propre position sociale et spatiale : l'association entre telle variété linguistique et tel espace urbain (...) permet ainsi de repousser les usages stigmatisés de la langue hors de la sphère des quartiers bourgeois ou au contraire de s'approprier les formes langagières légitimes (Hambye, 2008 : 38).

On rejoint ainsi la multipolarité des espaces de référence et la pluralité potentielle des territorialisations, des normes et des centres urbains considérés. On rejoint aussi la pluralité des normes langagières et des catégorisations du monde social.

Dans le contexte néolibéral, les groupes dominants issus de la modernité, leurs idéologies nationales-étatiques et leurs quêtes contradictoires de territorialisation se confrontent qui plus est de plus en plus, je l'ai évoqué précédemment, à des idéologies de la pluralité et de la diversité, plus à même de correspondre aux nécessités économiques de restructurations urbaines contemporaines (mobilités survalorisées, développement géographique inégal, destruction créative, etc.). Le capitalisme avancé existe donc conjointement sous ses formes libérales modernes et sous ses formes néolibérales postmodernes et les classes dominantes y sont dès lors plurielles. Elles agissent à des échelles diverses et selon des intérêts différents, souvent compatibles, parfois concurrentiels. Cette complexité est donc à étudier idéologiquement en même temps que les phénomènes contre-hégémoniques, nombreux et potentiellement producteurs de justice, de subjectivations plurielles et d'émancipation et qui sont dès lors à accompagner.

Dès lors que l'on sort des catégories sociales, spatiales et linguistiques hégémoniques, on s'aperçoit ainsi, par exemple en étudiant Montréal à l'échelle de la vie quotidienne (au sens anti-institutionnel que lui donne H. Lefebvre ou M. De Certeau mais aussi, dans une autre perspective, E. Goffman), que d'abord, « *les trajectoires quotidiennes des urbains sont particulièrement caractérisées par la fragmentation, car ils sont appelés à présenter des aspects fragmentaires d'eux-mêmes aux autres, aux étrangers et aux inconnus qui ne les connaissent que sous le jour de leur appartenance à des catégories professionnelles ou ethniques* » (Lamarre, 2009 : 107) (auxquelles on pourrait rajouter ici sociales et spatiales), mais qui plus est, que

la relation entre la ville et les pratiques sociales et linguistiques individuelles [est à comprendre] comme un processus interactif, construit dans un contexte matériel et historique, mais non figé ; façonné par le local, mais également par les grandes tendances mondialisantes qui sont actuellement en train de transformer ce qui est considéré comme "local" (...). C'est à l'intérieur de ce processus, toujours et nécessairement en évolution, que les individus construisent et comprennent leur vie, négocient le quotidien et contribuent à la production, reproduction et réinvention d'un monde dans lequel leurs enfants grandiront (Lamarre, 2009: 106).

Autrement dit, dans leurs pratiques quotidiennes, les individus sont certes interpellés et tendanciellement assujettis, et notamment à des catégories discursives sociales, spatiales et linguistiques qui contribuent à les constituer comme des sujets de la « police ». Néanmoins, ils le sont d'abord de multiples manières, parfois contradictoires, en fonction des conjonctures hégémoniques qu'ils rencontrent et, surtout, ils contre-interpellent continuellement ces discours idéologiques à travers « *de multiples agencements collectifs d'énonciation* » (Canut et al., 2019: 339; Deleuze & Guattari, 2009 : 101) qui leur permettent autant que possible de se « *subjectiver* », voire, potentiellement, de s'émanciper collectivement (Canut et al., 2019 : 341).

Dans la perspective marxienne que j'adopte ici et fidèlement aux conceptions précédemment évoquées du langage, de l'idéologie, des sujets, du social, de l'espace et des langues, questionner la justice, et en l'occurrence, en sociolinguistique urbaine, la justice spatiolinguistique, c'est donc nécessairement s'interroger sur les processus de production d'injustices tels qu'on les observe depuis la théorisation sociale, linguistique et politique avancée, c'est-à-dire à l'endroit des phénomènes idéologiques assujettissants. C'est aussi questionner avec les premiers concernés la possibilité d'un modèle de société juste à l'endroit des groupes sociaux, des langues et des espaces dont la formulation peut potentiellement contribuer audit processus de subjectivation, en tout cas à son observation. Ma conception de la sociolinguistique urbaine prioritaire rejoint alors en ce point celle que propose C. Canut à l'endroit de la sociolinguistique politique, inspirée comme nous de G. Deleuze et F. Guattari et de leur appréhension du langage mais aussi de J. Rancière et de sa méthode de l'égalité. C. Canut s'inspire d'ailleurs aussi de la définition que J. Rancière donne à « *l'évènement de parole* » que ce dernier considère comme

(...) la saisie des corps parlants par des mots qui les arrachent à leur place, qui viendrait bouleverser l'ordre même qui mettrait les corps à leur place en instituant la concordance des mots avec des états des corps. L'évènement de parole, c'est la logique du trait égalitaire, de l'égalité en dernière instance des êtres parlants, qui vient disjoindre l'ordre des nominations par lequel

chacun est assigné à sa place ou, en termes platoniciens, à sa propre affaire (Rancière, 2009 : 66; cité par Canut et al., 2019 : 341).

Dès lors,

il convient de se défaire des dichotomies figées (dominants/dominés, macro/micro, etc.) pour aborder les formes plurielles des rapports de forces au sein de chaque événement de parole, afin de mettre à jour la force des nouveaux agencements collectifs d'énonciation qui se mettent en place, construisant à la fois de nouvelles positions sociales, de nouveaux contextes de production, de nouveaux discours, et donc de nouvelles subjectivités (Nordmann 2008) (Canut et al., 2019 : 343).

Avant de présenter le contexte québécois et l'action et l'organisation communautaire en son sein, il me reste donc toujours ici à proposer une esquisse, à partir de là, de ma conception positive de la justice spatiolinguistique. Il ne s'agit donc plus seulement de critiquer « *scientifiquement* » des injustices, des inégalités, des discriminations ou des phénomènes de ségrégation ou d'exploitation mais d'esquisser ce que pourrait être *a priori* la justice, sociale, spatiale, linguistique, au moins en termes d'orientation, à partir de mes propres réflexions théoriques et dans la perspective performative, collective et démocratique des « *mots d'ordre* » évoqués précédemment (I.II.IV). Il s'agit aussi de partir des réalités concrètes de justice, d'égalités, et des critiques contre-hégémoniques qui leur sont propices, et de proposer dans la perspective égalitariste concrète de J. Rancière :

(...) une sociolinguistique politique [qui] pourrait se donner comme objectif de faire émerger des sites et situations où se manifeste l'égalité et ce malgré l'omniprésence de discours et de pratiques mettant en avant les inégalités, que ce soit pour les déplorer ou pour les justifier. Paradoxalement, un travail sur l'inégalité passerait donc par la recherche d'égalité, de commun, de partage, visant bien à énoncer et prouver l'égalité qu'à dénoncer les inégalités (Canut et al., 2019 : 300).

Je m'appuierai pour ce faire sur deux notions chères à la présente proposition, qui sont propices à mes questionnements sur la justice dans le capitalisme, sur les langues, territoires et communautés et sur les perspectives marxistes correspondant à mon ancrage en analyse du discours (gramscien, réflexif, dialectique) en sociolinguistique (urbaine, prioritaire, critique et politique), et en géographie (social, critique, radical) : les notions de « *commun* » et de « *droit à la ville* », qui me semblent plus que compatibles entre elles, complémentaires, et qui me semblent plus particulièrement pertinentes pour les perspectives contemporaines de l'action et de l'organisation communautaire.

II.II.IV Le commun comme esquisse de justice spatiolinguistique : politique du commun, langage commun, commun urbain et droit à la ville

Des mots d'ordre

L'objectif de cette sous-partie est d'esquisser une brève présentation des deux concepts de « *commun* » et de « *droit à la ville* » dans la perspective de ma proposition théorique – toujours en cours et qui devra intégrer le travail ethnographique – à l'endroit de la justice spatiolinguistique en sociolinguistique urbaine. J'ai proposé l'idée de recourir à ces termes en les considérant *a priori* comme des « *mots d'ordre* » potentiels, au sens où G. Deleuze et F. Guattari employaient la notion, c'est-à-dire comme des formules potentiellement performatives à condition de les inscrire dans des agencements collectifs d'énonciation, au cœur des pratiques sociales, où ils puissent trouver une pertinence pratique et démocratique réelle. Il s'agit ainsi pour moi, évidemment, de ne pas les imposer à qui que ce soit mais simplement de les proposer à la réflexion et éventuellement à la praxis sociale parce qu'ils me semblent à la fois cohérents avec mon cadre théorique, potentiellement producteurs de justice et possiblement propices, dans cette perspective, au travail d'action et d'organisation communautaire dans un arrondissement comme Verdun à Montréal.

C'est à partir de ce pari discursif – c'est-à-dire idéologique, politique – sur la performativité du concept de commun que P. Dardot et C. Laval se proposent simplement de poser « *le commun* » comme « *la nouvelle raison politique qu'il faut substituer à la raison néolibérale* » (Dardot & Laval, 2015 : 572). Le terme se conçoit alors comme le lieu d'un rassemblement pluriel des actions et pratiques alternatives à la logique du capitalisme dans sa période néolibérale. Le commun devient alors, selon eux, « *le nom d'un régime de pratiques, de luttes, d'institutions et de recherches ouvrant sur un avenir non capitaliste* » (Dardot & Laval, 2015 : 17). Dans une perspective plus microsociologique et dès lors plus ancrée dans les mouvements sociaux concrets autour de cette notion de commun, je me retrouve également dans la démarche de P. Nicolas-Le Strat pour qui

[l]e 'travail du commun' ne prétend pas devenir un mot-manifeste, et certainement pas un mot donneur d'ordre. Il peut s'établir comme un des mots-confluence utiles à nos pratiques d'autonomie. Il peut contribuer, par son apport langagier et conceptuel, à l'agencement des communautés (de pratique, de lutte et d'expérience) dans lesquelles il est susceptible de faire sens et grâce auxquelles il acquerra (peut-être) un peu de sa force critique (Nicolas-Le Strat, 2016 : 20).

De son côté, H. Lefebvre, initiateur de la notion de droit à la ville – que je rapprocherai de la perspective du commun – définissait relativement peu précisément cette dernière, peut-être également pour laisser ouverte son interprétation aux pratiques sociales et à l'action politique⁴⁵. Il décrivait cependant ponctuellement le droit à la ville comme une « *forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter* » (Lefebvre, 2009 : 125). Et ailleurs, peut-être plus positivement, comme « *le droit des citoyens-citadins, et des groupes qu'ils constituent (sur la base des rapports sociaux) à figurer sur tous les réseaux et circuits de communication, d'information, d'échanges. (...) Le droit à la ville signifie donc la constitution ou reconstitution d'une unité spatio-temporelle, d'un rassemblement au lieu d'une fragmentation* » (Lefebvre, 1972 : 22).

On voit bien que le « *droit à la ville* » ne constitue alors un droit qu'hypothétiquement tant sa définition se construit en contradiction avec la logique de l'urbanisation capitaliste telle que la critique H. Lefebvre et telle que je l'ai décrite précédemment. Sa formulation comme droit, dès lors à conquérir, a pourtant pour objectif qu'il soit revendiqué, voire appliqué, imposé, autant que possible dans la réalité. Il se pose en quelques sortes comme postulat de la même manière que l'égalité chez J. Rancière : « *for Lefebvre a right is not an end goal that we reach when the state inscribes it into the law. Instead, for him a right is a beginning* » (Purcell, 2013 : 316). La proclamation du droit à la ville vient alors bien éclairer positivement la nature fondamentalement injuste de l'espace urbain capitaliste mais il vient surtout provoquer potentiellement, en réaction, l'institution d'autre chose, de « *ce qui devrait être* » et qui dès lors peut s'inscrire dans une conception intersubjective, située, pratique de la justice et de ce fait alternative au modèle libéral : « *the right to the city is both an immediately understandable and intuitively compelling slogan, and a theoretically complex and provocative formulation* » (Marcuse, 2009 : 189). Et de ce fait, comme la notion de justice chez J. Derrida, le droit à la ville constitue lui aussi un appel, une revendication : « *a claim not only to a right as to justice within the existing legal system but a right on a higher moral plane that claims a better system in which the demands can be fully and entirely met* » (Marcuse, 2009 : 193).

⁴⁵ Proche un temps des situationnistes, et en rupture on l'a déjà évoqué avec un certain marxisme structuraliste, H. Lefebvre vouait un intérêt certain, romantique mais aussi stratégique à la nécessité de l'imaginaire et de l'utopie (Lefebvre 2011). Il qualifiait d'ailleurs aussi le droit à la ville d'« utopie expérimentale » (Lefebvre, 2009 : 100).

Les concepts de « *commun* » et de « *droit à la ville* » peuvent ainsi tous deux faire office de mots d'ordre. Ils ont l'intérêt pour cette esquisse de théorisation politique de se situer à l'intersection de différents travaux intellectuels existants, académiques ou non, et de pratiques sociales qui se construisent en partie en leur nom (et *vice versa*). Ils renvoient dès lors tous deux, nécessairement, à une multitude de définitions et d'approches dont certaines qui sont cohérentes avec la présente construction épistémopolitique, d'autres qui me semblent fructueuses et intéressantes dans le giron de ce qui m'apparaît comme des démarches potentiellement productrices de justice, et quelques-unes qui sont plus problématiques, voire contradictoires, et que je mettrai donc davantage de côté. C'est en tout cas à l'intérieur de ces discussions et de ces pratiques autour du commun et du droit à la ville qu'il s'agit ici de se situer.

Ainsi, concernant le droit à la ville, beaucoup de mobilisations de la notion sont encore ancrées dans l'héritage critique et révolutionnaire d'H. Lefebvre. D'autres, assez nombreuses, sont plus réformatrices, voire libérales ou conservatrices. Quoiqu'il en soit, la réappropriation plurielle et conjoncturelle du concept, du moins dès lors qu'il permet globalement la production potentielle de davantage de justice, me semble réjouissante en ce qu'elle est au cœur de la proposition d'H. Lefebvre. Comme le note L. Staritzky,

[p]lus qu'un concept, le droit à la ville devient un terrain où s'expérimentent des pratiques, des stratégies, des discours, des espaces... Revendiquée à de multiples endroits et époques, 'de la faculté de Nanterre dans les années 60, aux favelas de Rio, en passant par les groupes autogérés allemands ou encore l'ONU Habitat', la multiplicité des usages et des interprétations du droit à la ville est donc aujourd'hui un aspect constitutif de cette notion (Mathivet, 2016 : 11; citée par Staritzky, 2018 : 144-145).

Et c'est parce qu'il est ainsi réapproprié dans une multitude de conjonctures, avec les risques que cela implique, que le droit à la ville peut néanmoins se révéler opérant de multiples manières car dans la logique épistémologique transductive d'H. Lefebvre, déjà évoquée, il ne peut exister que comme pratique et la théorie ne peut en être qu'un moment. La connaissance urbaine qu'il invite à produire doit alors donner lieu à une mise au travail pratique. Je rejoins ici aussi L. Staritzky :

Le droit à la ville tel que nous l'entendons ici ne pourra donc pas faire l'économie de ce rapport expérientiel à la vie quotidienne. Il ne pourra pas être pensé uniquement à partir de notre savoir et notre connaissance des espaces urbains et des processus d'urbanisation mais devra aussi

s'appuyer sur l'expérience de notre ignorance que nous engageons collectivement dans tout processus d'expérimentation (Staritzky, 2018 : 153).

Il en va de même pour le commun, notion également appropriée de diverses manières avec un clivage qui me semble essentiel entre sa mobilisation qualificative pour construire par exemple la notion de « *biens communs* » notamment en économie (Combes et al., 2016) et celle, substantive, dont je me rapproche davantage et pour laquelle « *[l]e commun est à penser comme co-activité, et non comme co-appartenance, co-propriété ou co-possession* » (Dardot & Laval, 2015 : 48), ce qui implique qu'il faille « *affirmer que c'est seulement l'activité pratique des hommes qui peut rendre des choses communes, de même que c'est seulement cette activité pratique qui peut produire un nouveau sujet collectif, bien loin qu'un tel sujet puisse préexister à cette activité au titre de titulaire de droits* » (Dardot & Laval, 2015 : 49). Dès lors, on va considérer que

[l]e commun n'est pas un bien, et le pluriel ne change rien à cet égard, car il n'est pas un objet auquel doive tendre la volonté, que ce soit pour posséder ou pour la constituer. Il est le principe politique à partir duquel nous devons construire des communs et nous rapporter à eux pour les préserver, les étendre et les faire vivre. Il est par là même le principe politique qui définit un nouveau régime des luttes à l'échelle mondiale (Ibid.).

Avec de telles notions, il s'agit donc comme le remarque C. Laval, inspiré de M. Foucault, de travailler des « *concepts [qui] s'inventent dans les pratiques et dans les luttes et (...) le travail des intellectuels est de reprendre ces concepts émergents, de s'en servir, de les élaborer, d'en faire l'histoire, etc., pour les rendre enfin aux acteurs, afin qu'ils puissent en faire quelque chose dans leurs pratiques et éventuellement prolonger la réflexion* » (Laval, 2018). La mobilisation des termes de « *commun* » et de « *droit à la ville* » sera ainsi utile à la construction de cette recherche. Mais il s'agit aussi en les mobilisant, d'intégrer celle-ci parmi les discussions autour de la construction théorique des deux concepts et, par là, potentiellement, au cœur de leurs usages dans les pratiques sociales. Autrement dit, il s'agit pour moi de participer si possible, à la modeste échelle de cette recherche, à leur constitution comme mots d'ordre.

Commun, praxis commune, sens commun, langage commun

Dans cette perspective, le commun, qui s'inscrit, donc, nécessairement dans des pratiques, rejoint la logique transductive de mise en question de la division du travail de recherche (entre praticiens et théoriciens) évoquée dans le chapitre I. Il rejoint aussi l'approche dialectique de

l'appréhension des objets sociaux comme des processus perpétuellement travaillés par la praxis. C'est effectivement de cette façon que j'ai discuté jusqu'à présent du monde social en général, du langage, de l'idéologie (dont j'ai dit, à partir d'A Gramsci, qu'elle été un phénomène à travailler depuis son intérieur), des sujets, des territoires, des communautés, etc. Cette dialectisation initiale à l'endroit du commun me permet aussi de préserver le concept de sa réification, de sa séparation, de son idéalisation et de son éventuelle inertie. Et c'est pour les mêmes raisons critiques que le sociologue P. Nicolas-Le Strat l'utilise systématiquement au sein d'une formule active, pratique, qui intitule son ouvrage sur le sujet : « *Le travail du commun* » (Nicolas-Le Strat, 2016). Car

[l]e travail du commun est bel et bien un travail ; il est bien de l'ordre d'une activité. Il œuvre à travers une large palette de processus, certains relevant d'une constitution politique (autonomie, démocratie radicale...) et d'autres d'une constitution socio-économique (mutualisation, coopération...). Ces processus n'ont rien de spontanés ; ils doivent être conçus et élaborés, imaginés et mis en action. Ils se construisent techniquement et socialement (Nicolas-Le Strat, 2016 : 17).

C'est ainsi qu'« *il n'y a pas de commun sans agir commun* » (Linebaugh, cité par Bollier, 2014 : 31) et que ces acteurs du commun travaillent le réel et dès lors, potentiellement, se transforment eux-mêmes. Comme le notent P. Dardot et C. Laval en citant K. Marx, « *on posera ici que ce sont les pratiques qui font des hommes ce qu'ils sont. Et c'est à partir de leurs pratiques que l'on peut rendre compte du mouvement même des sociétés pour autant que, comme Marx l'a souligné, la société est le 'produit de l'action réciproque des hommes'* » (Dardot & Laval, 2015 : 50)⁴⁶.

C'est donc à favoriser cette production de la société à venir dans et contre le néolibéralisme que consiste ce travail du commun. Car la notion n'émerge pas aujourd'hui par hasard : le commun, sous ce nom ou sous un autre, semble en fait relever d'une nécessité anthropologique dans le contexte néolibéral. Le terme vient alors se situer face à une dualité

⁴⁶ K. Marx écrit effectivement que « *[l]es hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé* » (Marx, 1994 : 437). Et s'il peut alors sembler insister sur l'importance des conditions du changement historique, il n'empêche qu'il y a changement et que même lorsque les hommes redoutent de s'émanciper du poids de l'histoire en « *évoqu[a]nt craintivement les esprits du passé, [et en] leur emprunt[a]nt leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour apparaître sur la nouvelle scène de l'histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage emprunté* » (Ibid.), il n'empêche qu'« *ils créent effectivement de l'absolument nouveau* » (Dardot & Laval, 2015 : 439).

qui traverse et façonne nos subjectivités dans le capitalisme depuis quelques siècles, jusqu'à la « rupture identitaire » ou « rupture des subjectivités » précédemment évoquée : c'est la dualité entre privé et public, entre la sphère marchande et la sphère étatique, entre le « marché » et l'« organisation » (Bidet, 2016 : 33-39) ou encore entre le laissez-faire économique et la gouvernementalité utilitariste (Dardot & Laval, 2010 : 101-121) puis entrepreneuriale (Dardot & Laval, 2010: 353-401). Comme le note A. Negri,

le commun – l'exigence du commun, la reconnaissance du commun, la politique du commun – ne représente pas une "troisième voie" qui aurait la capacité de médier entre le privé et le public, mais une "seconde voie" qui se présente comme antagoniste et alternative par rapport à la gestion du capital et aux effets que ce dernier (c'est-à-dire la propriété privée et/ou publique des moyens de production) peut avoir sur la vie commune et sur les désirs qui y sont exprimés (Negri, 2006 : 99-100; repris par Nicolas-Le Strat, 2016 : 29).

L'exigence du commun émerge donc dans cette perspective dans un contexte où les effets de l'intégration progressive des États à la logique du « marché pur » viennent contredire les idéaux démocratiques du libéralisme classique qui pouvaient encore correspondre aux conditions de vie majoritaires des quelques décennies d'après-guerre dans les démocraties libérales mais dont les contradictions contemporaines nécessitent une nouvelle échappatoire politique :

Au fond, c'est paradoxalement le néolibéralisme lui-même qui a imposé le tournant de la pensée politique vers le commun en brisant la fausse alternative en miroir de l'État et du marché, en faisant voir qu'il était désormais vain d'attendre de l'État qu'il "réencastre" l'économie capitaliste dans le droit républicain, la justice sociale et même la démocratie libérale. Il a ainsi mis fin à l'idée que l'État pouvait être le recours de la société contre les effets désastreux du capitalisme (Dardot & Laval, 2015 : 14-15).

Constat que partage P. Nicolas-Le Strat pour qui la notion de commun vient ainsi porter la double critique des institutions étatiques néolibérales et du marché qu'elles organisent et imposent au monde social, « critique de l'État qui dessaisit les citoyens et les travailleurs de l'administration des biens et services d'intérêt collectif, critique du marché qui isole les individus et corrompt systématiquement les possibilités de partage et de mutualisation » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 12).

Et pour préserver le commun de ses réappropriations potentielles par l'État ou le marché en même temps que pour lui donner sa force intrinsèque, P. Dardot et C. Laval proposent alors d'en poser un principe politique à partir de son étymologie latine et de ses racines, cum et

munus, qui mises ensemble peuvent renvoyer à la mise en commun de « tâches » ou d'« activités » en même temps qu'à la responsabilité réciproque des membres d'une communauté constituée à l'égard de celle-ci. Dès lors, « 'il n'y a d'obligation qu'entre ceux qui participent à une même activité ou à une même tâche.' » [et le commun] *exclut par conséquent que l'obligation trouve son fondement dans une appartenance qui serait donnée indépendamment de l'activité* » (Dardot & Laval, 2015 : 23). Le commun est profondément démocratique, au sens antique du terme qui implique non pas la « liberté d'expression » des opinions et leur représentation dans la perspective du droit, comme dans la démocratie libérale, mais bien le gouvernement quotidien des citoyens par eux-mêmes, c'est-à-dire une pratique citoyenne. Le commun émane alors d'abord du milieu concerné par une activité, une pratique, une action autour d'un désir partagé. Il concerne alors en premier lieu ses pratiquants, indépendamment du marché, des institutions et des hiérarchies héritées qui chercheraient à les phagocyter. Les pratiquants concernés peuvent ensuite s'ouvrir, dès lors, à d'autres pratiques qui pourraient s'articuler aux leurs, dans une perspective politique plus globale. Ainsi, les pratiques du commun « *instituent des communs partiels et locaux et les fédèrent en réseaux de plus en plus vastes* » (Laval, 2016 : 9) :

L'homme du commun est donc une personne ordinaire qui s'acquitte d'une tâche extraordinaire : ouvrir la propriété privée à l'accès et au bénéfice de tous ; transformer la propriété publique contrôlée par l'État en commun ; et, dans chaque cas de figure, découvrir les mécanismes permettant d'administrer, de développer et de soutenir la richesse commune à travers la participation démocratique (...) L'action de 'communier' doit être orientée non seulement vers l'accès à la richesse partagée et à son autogestion, mais aussi vers la construction de différentes formes d'organisation politique (Hardt & Negri, 2013 : 129-130; repris par Nicolas-Le Strat, 2016 : 23).

Ainsi, le commun constitue-t-il à la fois une pratique critique de la dualité entre État et marché (et au niveau anthropologique, des subjectivations qui en émanent) et dans sa quête normative démocratique et émancipatrice, il est un pari sur la constitution d'une autre polis, plus autonome, plus collective, et plus concrètement appropriée et gérée par les citoyens :

Indissociablement, le travail du commun parvient et à caractériser les logiques qui nous portent tort, et à impulser les alternatives dont nous avons besoin. Il joue en contre et en pour. Il intègre un rude motif d'opposition (le moment 'négatif' de la critique) mais ne s'y laisse pas enfermer (...) il se prolonge, il se sublime lui-même dans un moment positif et affirmatif par une capacité, jamais démentie, à imaginer et à concevoir des alternatives. Il est donc consubstantiellement

engagé dans un double effort pour à la fois défaire les logiques dominantes et en expérimenter de nouvelles. Il destitue et réinstitue (Nicolas-Le Strat, 2016 : 12).

Le commun est ainsi pertinent pour moi en ce que contrairement à beaucoup d'approches en sciences sociales, dans la perspective de la nécessaire quête normative de justice, il envisage le positif à construire en même temps que le négatif à mettre en question, les deux se faisant dans le même mouvement. Et à partir de l'étude du capitalisme contemporain à l'endroit du travail, comme la présente réflexion à l'endroit de l'urbanisation, il va considérer en même temps le poids des structures sociales assujettissantes du néolibéralisme et, du fait des contradictions internes à la conjoncture capitaliste, les subjectivations potentielles qui peuvent s'y opérer. Ce que P. Nicolas-Le Strat décrit ainsi à partir de sa lecture de M. Hardt et A. Negri :

Le capitalisme va opérer progressivement sa mue (transition post-fordiste) et tenter de reconquérir ses marges de productivité en s'orientant vers des activités et des productions plus qualitatives, à plus forte valeur langagière (culture), intellectuelle (savoir) et sensible (vie). Cette transition se traduit par l'hégémonie progressive du travail 'immatériel', 'cognitif' et 'biopolitique' (...) Dès lors que le travail immatériel s'impose massivement, alors l'activité se (re)subjective inévitablement car le travailleur mobilise fortement ses capacités de langage (communiquer), de symbolisation (faire sens) et de socialisation (coopérer). L'ensemble de ces 'nouvelles' qualités du travail – 'nouveau' au sens évidemment de la valorisation capitaliste – ramène sur le devant de la scène des nécessités d'intercompréhension, d'échanges langagiers, de productions collectives de connaissance, autrement dit l'exigence d'un commun sous la forme de coopérations, de réseaux et de co-productions. Cette transition est éminemment contradictoire et sous tension. La (re)subjectivisation du travail ne se réalise pas, bien sûr, avec la volonté d'épanouir le travailleur. Elle s'accompagne de nouvelles formes de pénibilité, de nature plus psychique et existentielle, qui prennent pour nom : souffrance, stress, harcèlement... (Nicolas-Le Strat, 2016 : 36)

On retrouve finalement la rupture des subjectivités précédemment évoquée, mais cette fois-ci non plus à l'endroit de l'espace urbain et de la valorisation contradictoire de la mobilité, mais à l'endroit du travail, également fruit de contradictions entre valorisation des « *ressources humaines* » de communication, de compréhension, de sensibilité d'un côté et absurdité des (non-)finalités sociales du travail de l'autre, du fait de leur appropriation dans des perspectives de croissance économique et de profit. Cette idée d'appropriation des capacités collaboratives, communicatives et de l'intelligence collective des travailleurs par le capitalisme est également présente en sociolinguistique critique, en particulier dans les recherches de J. Boutet et M. Heller (Boutet, 2008; Heller & Boutet, 2006 en particulier) et

leurs recherches sur l'exploitation de la « *part langagière du travail* » dans la nouvelle économie :

Avec cette forme d'industrie [post-fordiste], émerge une catégorie sociale qui nous pouvons appeler "ouvriers et ouvrières de la langue", c'est-à-dire ceux et celles dont le travail consiste essentiellement à communiquer : opérateurs ou représentant-e-s dans les centres d'appel ; traducteurs et traductrices, personnel en informatique, fournisseurs et fournisseuses de services ; agent-e-s de vente ; etc. Pour ce personnel, on essaie de traiter la langue, ou la communication, comme n'importe quelle habilité au travail (Heller & Boutet, 2006 : 10).

Toutefois, M. Hardt et d'A. Negri, autant que sur la critique, nécessaire, de ces nouvelles formes d'exploitation post-fordistes, vont concentrer leur travail sur les possibilités de nouvelles constructions politiques et vont alors considérer que l'exploitation capitaliste néolibérale, dans ses besoins contradictoires d'autonomisation des travailleurs (entrepreneurs d'eux-mêmes qu'ils doivent devenir), tout en voulant en conserver le contrôle et l'exploitation, encourage les collaborations autonomes entre travailleurs et produisent ainsi potentiellement de nouvelles formes de subjectivités, propices au commun⁴⁷ :

Le travail cognitif et affectif produit en règle générale une coopération indépendamment de l'autorité capitaliste, y compris dans les circonstances où l'exploitation et les contraintes sont les

⁴⁷ Ce que rejoignent en partie M. Heller et J. Boutet lorsqu'elles notent qu'« [e]n même temps que les entreprises cherchent à rentabiliser l'activité de langage et à la formater de façon quasi-taylorienne, elles valorisent, de façon parfois contradictoire, des formes d'authenticité » (Heller & Boutet, 2006 : 11). Reste à savoir dans quelle mesure ces « formes d'authenticité » contribuent à la réification ethnique ou au contraire à l'émergence de « commun(s) » propice à leur dépassement. Car dans ma perspective politique, le nationalisme, le communautarisme, les politiques identitaires réifiantes me semblent être des conséquences néfastes et dangereuses du capitalisme avancé, l'expression de passions tristes dans une quête toutefois légitime et inévitable, mais sans réponse positive, d'authenticité, d'ancrage, de solidarité, de commun, d'appropriation territoriale, d'autogestion, etc. Comme le remarque C. Laval dans un entretien accordé au site metropolitiques.eu, « [l]e modèle dans lequel nous vivons est sans doute arrivé à ses limites. Ce modèle, que l'on peut qualifier de néolibéral, est celui de la concurrence généralisée pour l'appropriation des ressources, du vivant, de la connaissance et du principe de vie qui lui est associé. Il existe une réaction extrêmement dangereuse à ce modèle, qui est le contre-modèle identitaire ou communautaire – un "mauvais commun", si je puis dire, à la fois réactif et réactionnaire. Très différent de cette régression s'est dessiné un paradigme révolutionnaire du commun. (...) Une révolution moléculaire s'opère par la multiplication, la diversification, la diffusion d'autres modes d'habiter, de travailler, de consommer, de vivre le territoire, d'éduquer, etc. Il me semble que l'on peut extraire de l'histoire des communs et de la mobilisation actuelle autour des communs un principe politique au singulier : le principe du commun. Il consiste à instituer des modes d'agir démocratiques, visant systématiquement l'usage commun et non l'appropriation. Donc agir démocratiquement, pour l'usage commun des ressources, en produisant par là démocratiquement le bien commun au singulier, voilà en quoi consiste ce processus révolutionnaire. À partir de là, poser "le commun" comme un principe politique possible, de réorganisation de la société possible, me semble une idée à mettre en débat » (Laval, 2018 : 3). D'où la nécessité de distinguer absolument le « commun » comme pratique transformatrice (« déconstructionniste ») du monde et de ses sujets, plutôt que des conceptions réifiées de la « communauté » de son territoire et son identité comme choses, voire comme propriétés telles qu'ils sont valorisés dans le capitalisme. (Voir notamment Hardt & Negri, 2012 : 460-469, Fraser, 2011 : 13-42).

plus fortes, comme dans les centres d'appel ou les services de restauration. Les moyens intellectuels, communicatifs et affectifs de coopération sont généralement créés dans les rencontres productives elles-mêmes et ne peuvent être dirigés de l'extérieur (Hardt & Negri, 2012 : 210).

Autrement dit, le capitalisme avancé se nourrit du commun autant qu'il le nourrit et tente d'empêcher son débordement politique : *« la société capitaliste porte au plus haut point l'exigence du commun sur un plan productif, mais elle s'en défie tout aussi fortement sur un plan politique : c'est là une des contradictions centrales de la transition capitaliste dans laquelle nous sommes engagés »* (Nicolas-Le Strat, 2016 : 38-39). Et c'est aussi ici que se joue la rupture des subjectivités et le potentiel de subjectivation et d'émancipation : *« [m]ême voilés et mystifiés, les spectres du commun surgissent partout dans la société capitaliste. Tout en lui vouant une aversion idéologique, le capital ne peut se passer du commun et ceci se manifeste aujourd'hui de manière toujours plus explicite »* (Hardt & Negri, 2012 : 229). À tel point que *« le capital est pris dans un paradoxe : plus il est contraint de poursuivre la valorisation par la production de la connaissance, plus cette dernière échappe à son contrôle »* (Hardt & Negri, 2012 : 382).⁴⁸

En tentant de traduire le commun dans le champ des sciences du langage, on peut noter que la notion tend à rejoindre l'approche de l'analyse du discours proposée précédemment en considérant à la fois la dimension assujettissante des structures sociales dominantes et à la fois le caractère subjectivant de la rencontre des sujets néolibéraux avec les conjonctures sociohistoriques dans lesquelles ils évoluent. Le commun peut ainsi considérer le poids des conditions sociales, historiques et géographiques du néolibéralisme, qui lui donne en fait la possibilité de son existence dans l'interpellation idéologique des individus ainsi constitués en sujets, rejoignant alors en partie une conception assujettissante du langage telle que celle de M. Pêcheux. Mais il ouvre aussi la perspective du jeu sur l'hétérogénéité discursive chez J. Authier-Revuz et les pratiques langagières de J. Boutet, subjectivantes, agissantes, et potentiellement contre-interpellantes et émancipatrices telles que les envisage notamment C. Canut.

⁴⁸ Cette thèse est évidemment discutable et discutée (Hardt & Negri, 2014 : 189-227; Garo, 2019 : 114-144). Elle a cependant le mérite de poser des hypothèses de travail stimulantes et opérationnelles à cette étape de mon travail.

Se réappropriier la notion de commun, dans la perspective des sciences du langage et en particulier en analyse du discours, est aussi une manière de critiquer à nouveau l'emploi scientifique critique du « *sens commun* », bien souvent théorisé par ses utilisateurs en sciences sociales (dont en AD) comme une conception dominante généralement idéologique voire doxique de la réalité (Cislaru & Nyckees, 2019 : 3-4)⁴⁹, à laquelle pourrait s'opposer une objectivation scientifique et non idéologique, quant à elle en rupture avec ledit « *sens commun* » (voir I.III.VII).

Car cette conception du « *sens commun* » est héritière d'une certaine péjoration dans la philosophie classique, ou du moins d'une dévalorisation du terme de « *commun* », à l'avantage de celui d'« *universel* », notamment chez R. Descartes (Dardot & Laval, 2015 : 41-42). D'ailleurs, « *[d]ans la langue française, le terme [commun] apparaît en 1160 avec le sens d' "ordinaire", dont la valeur péjorative est soulignée par sa proximité avec le substantif le "vulgaire", qui se forme à la même époque pour désigner le peuple* » (Dardot & Laval, 2015 : 41). À choisir, mon acceptation du « *sens commun* », si je tenais à me réapproprier le terme, rejoindrait plutôt, du moins davantage, au moins à titre de pari pratique sur la possibilité du changement social, celle qui le pose comme

“bon sens” (tout à la fois le bon sentir – ressentir et percevoir – et le bon juger) qui se trouve être commun, soit ce que l'on peut également appeler par commodité la raison intuitive, faculté de juger et de raisonner de manière relativement appropriée, guidée par l'expérience et s'attachant au probable plutôt qu'au seul vrai, mais aussi compétence très générale supposée requise pour l'interprétation de tout ce qui nous arrive (Cislaru & Nyckees, 2019 : 5).

Cette idée de « *bon sens* » est évidemment, et doit toujours être problématique et ne doit jamais être acceptée comme synonyme de « *vérité* ». Ce sens commun est toujours en construction et c'est surtout ici le caractère expérientiel et « *probable plutôt que vrai* » qui m'intéresse. Ce postulat du sens commun à construire par l'expérience invite ainsi toujours au travail collectif, à la praxis alors potentiellement émancipatrice. Le sens commun est alors une capacité commune, à envisager de façon égalitaire, et dont le matériau travaillé (par exemple la production de la communauté) devrait être conçu, interrogé et transformé perpétuellement de manière toujours adaptée par et pour les pratiques communes (on verra en cela qu'il rejoint

⁴⁹ Voir en particulier la note de bas de page critique sur cette acception péjorative du « *sens commun* » qui peut même relever pour ces auteurs d'un « *mépris de classe* » lorsqu'il est posé comme relevant d'une « *doxa* » (Cislaru & Nyckees, 2019 : 4; déjà cités en I.III.VII).

la logique de l'organisation communautaire). Ce « *sens commun* », toujours à construire dans la pratique, rejoint alors les conceptions dialectiques du discours et des « *pratiques langagières* » précédemment discutées. Comme le note P. Nicolas-Le Strat,

Que partageons-nous en commun, de plus intimement, si ce n'est, par exemple, une aptitude langagière ? La langue est emblématique de ce qui construit notre être-à-plusieurs. Elle échappe à l'intention de chacun de nous, pris isolément, mais elle est indissociable de l'ensemble humain que nous constituons. (...) Pourtant, la langue excède toujours, radicalement, la somme des actes de paroles car elle est avant tout une capacité, une faculté, une puissance. Même si nous tentons, sur un mode fantasmé, d'additionner l'ensemble des énoncés existants, nous n'approcherions jamais l'essence de la langue. Ce que nous partageons en commun n'est donc pas un ensemble de réalisations (des énoncés, des mots, des actes de parole et de pensée (...)) mais, avant tout, une aptitude générique. (...) Ces facultés, pour l'essentiel, ne peuvent être instituées sur un mode explicite – on n'institue pas une langue – car elles relèvent fondamentalement des usages, des habitus et des traditions mais, pour autant, nous ne les recevons pas de manière passive ; nous sommes en capacité de les saisir, de les explorer, de les mettre à l'épreuve et d'en faire alors, conséquemment, d'authentiques facultés collectives (un empowerment) (Nicolas-Le Strat, 2016 : 55-56).

P. Nicolas-Le Strat problématise ainsi le langage à la fois comme ressource et compétence collective et comme objet problématique du travail commun qu'il s'agit de mener. Le langage est produit et par et pour l'action, il est par excellence, je l'ai déjà évoqué, une praxis potentiellement transformatrice et il s'agit alors de le considérer comme tel dans la pratique. Le langage permet l'action sur la réalité du monde, sur les sujets-mêmes qui s'en saisissent et par l'action commune qu'il accompagne, le langage est le lieu et le moyen, en tout cas la tentative perpétuelle de leur « *intercompréhension* », favorisée et valorisée par l'émergence du commun dans le capitalisme avancé (Nicolas-Le Strat, 2016 : 36), jamais absolue et de ce fait, toujours au travail. Si la notion de « *sens commun* » peut permettre pour les linguistes d'évacuer (ou d'aborder de biais) le problème de l'intercompréhension, fondamentale « *source de difficultés pour la science du langage* » (Nyckees, Cislaru, 2019 : 11), il peut aussi constituer un axiome théorique positif, comme l'égalité toujours à vérifier chez J. Rancière. Cette perspective m'éloigne à la fois de l'approche structuralo-libérale de l'objet-langue pour laquelle celle-ci est posée comme un « *trésor commun* », un code partagé par tous les membres d'une communauté linguistique et qui permet donc théoriquement une compréhension mutuelle absolue. Elle m'éloigne aussi de l'approche structuralo-marxiste qui se concentre sur la dimension sociale du langage où celui-ci est un produit idéologique dont les significations sont déterminées par les positions sociohistoriques des sujets et dès lors, est

le lieu d'une dramatique incompréhension perpétuelle. Le commun et cette perspective praxique du sens commun rapprochent alors davantage le langage de notre perspective dialectique. Le langage y apparaît comme un processus à travailler pour la construction politique contre-hégémonique d'une force collective face au néolibéralisme et pour l'alternative du commun. Elle n'implique pas une identité figée, donc aucune nation ni aucune langue au sens structuralo-linguistique. Elle peut donc se nourrir du plurilinguisme dès lors que les langues en présence ne sont pas rattachées à des codes figés héritiers du nationalisme mais à des processus dont la rencontre est propice à des constructions communes. Le modèle de justice linguistique qui s'en rapprocherait dès lors logiquement, contre ceux qu'on a survolés, en II.II.II, du libéralisme linguistique et du dirigisme glottopolitique, est logiquement celui de « *l'autogestion langagière* » (Guespin & Marcellesi, 1986 : 27-30) ou « *glottopolitique autogestionnaire* » qui « *repose sur des campagnes de sensibilisation et d'information langagière [et] laisse aux vrais intéressés, les locuteurs eux-mêmes, le choix de décider [des politiques langagières et linguistiques] ; une telle glottopolitique ne peut être que démocratique et doit se livrer à un vaste recueil des données, des opinions et des besoins* » (Bulut, 2001c : 55).

Reste bien sûr à déterminer comment une telle perspective linguistique autogestionnaire, « *commune* », peut se constituer dans un contexte néolibéral de « *déstructuration* » (Guespin & Marcellesi, 1986 : 28) communautaire et territoriale et de rupture des subjectivités. Reste à savoir donc, quelles formes langagières et quelles modalités interlinguistiques pourraient se réinventer par le travail du commun.

Ce qui est certain, c'est qu'une approche sociolinguistique en termes de commun ne peut se contenter d'analyser des discours de façon critique depuis une position de surplomb, de rendre compte du sens commun (« *doxique* ») qui les traverse à leurs producteurs puis de les laisser à ce constat négatif. Il s'agit plutôt de questionner collectivement, certes les phénomènes idéologiques (sociaux, linguistiques, spatiaux) symptomatiques du contexte qui traversent nos discours d'une part, quand bien même ce travail d'analyse est d'abord effectué depuis la seule position du chercheur, qui doit dès lors à la fois être assumée comme subjective et argumentée (ce que je fais ici), mais il s'agit également de rechercher dans ces productions discursives (ou pratiques langagières) les émergences subjectivantes, les prémisses de commun déjà-là qui soient propices et significatives quant à la construction de justice spatiolinguistique telle que j'en esquisse la proposition ici.

Les phénomènes de construction discursive qu'il s'agirait alors idéalement d'observer dans la perspective de la justice spatiolinguistique seraient certes, tendanciellement, d'abord, des langages communs en formation, qui soient à la fois critiques des tendances néolibérales et constructifs d'alternatives. Ça serait aussi la mise en commun épilinguistique des langues en présence, le questionnement de leurs frontières, de leurs définitions et des règles et usages en rigueur à leur endroit, qui devrait s'autonomiser autant que possible des tendances dirigistes et libérales, donc se construire aussi démocratiquement que possible, mettant autant que possible leurs locuteurs à égalité et leurs langues et communautés en dialogue. Et c'est enfin des territoires communs, qui peuvent être (qui sont quoi qu'il en soit) pluriels en termes d'identifications à des communautés culturelles et linguistiques, mais qui devraient se constituer et se partager pratiquement, démocratiquement et dans l'intérêt commun de leurs résidents et pratiquants plutôt que dans celui de ses propriétaires, investisseurs et gestionnaires, quitte à viser comme finalité (même lointaine) la reconstruction de nouvelles communautés de pratiques et d'identification, qui soient à la fois propices au commun et hostiles aux injustices néolibérales...

Commun, urbanité et droit à la ville

Cette perspective autogestionnaire du commun se retrouve également dans le concept de droit à la ville et face à l'affirmation normative de leur modèle social idéal par les libéraux, on peut proposer ici une alternative tout aussi normative. Le droit à la ville (comme le commun) est une modalité théorique (stratégique) d'un nouveau mode de production à inventer. Je rejoins ainsi les ambitions « *utopiques* » d'H. Lefebvre lui-même car c'est aussi de par l'affirmation de cette assomption-là, désertée des discours politiques comme de la recherche, que le droit à la ville me semble pertinent. Pour A. Clerval, qui s'inspire de la proposition d'H. Lefebvre, le droit à la ville est ainsi

un droit éminemment politique des habitants à produire la ville, donc un droit qui s'affirme contre ceux qui, dans les faits, la produisent, à savoir les propriétaires, les promoteurs immobiliers et les pouvoirs publics. Produire la ville collectivement exige la remise en cause de la propriété privée du sol et du logement, et l'autogestion politique, afin de produire une ville qui ne soit plus un moyen d'accumulation du capital pour une minorité, mais un espace égalitaire permettant l'émancipation collective. Le droit à la ville, c'est donc l'équivalent pour la ville de l'autogestion de la production, aujourd'hui accaparée par les capitalistes (Clerval, 2012 : 31).

Le droit à la ville est donc bien une proposition radicalement démocratique et autogestionnaire, c'est-à-dire qu'il vise, à terme, la pratique gouvernementale des citoyens par

eux-mêmes à l'endroit de l'espace qu'ils habitent et qu'ils pratiquent. L'instauration du droit à la ville, comme celle du commun implique ainsi une rupture institutionnelle qui devrait faire passer de la légitimité de l'avoir (la propriété des moyens de production des marchandises, des langues, de l'espace et des normes à leurs endroits) à la légitimité du faire et de l'être qui devraient alors la remplacer. C'est pourquoi « *[l]e droit à l'œuvre (à l'activité participative) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville* » (Lefebvre, 2009 : 125), ce qui rapproche effectivement ce dernier de la perspective du commun chez P. Dardot et C. Laval pour qui « *il y a une différence essentielle entre deux types d'appropriation : l'appropriation-appartenance, par laquelle quelque chose en vient à être objet de propriété, et l'appropriation-destination, par laquelle quelque chose est rendu propre à une certaine fin – la satisfaction de besoins sociaux* » (Dardot & Laval, 2015 : 583). Le droit à la ville, comme le commun consiste ainsi à « *instituer l'inappropriable* » :

[s]oustraire quelque chose à l'appropriation-appartenance pour mieux réaliser l'appropriation-destination, c'est en somme s'interdire de se l'approprier pour mieux l'approprier à sa destination sociale – par exemple la terre aux besoins de nourriture. C'est en régler l'usage sans s'en faire le propriétaire, c'est-à-dire sans s'octroyer le pouvoir d'en disposer en maître. C'est pourquoi, tout en comprenant que l'on puisse continuer à parler de "biens communs" comme d'un mot de ralliement dans le combat, on préférera s'abstenir de parler de "biens" : il n'y a pas de "biens communs", il n'y a que des communs à instituer (Ibid.).

Dans cette perspective, l'espace n'est dès lors plus conçu comme un bien, ce qui rejoint sa réalité matérielle de produit et de producteur social déterminant. Dans la perspective de K. Marx considérant que l'homme se fait lui-même à partir de conditions héritées du passé (Marx, 1994 : 437), il faut effectivement, bien sûr, inclure l'environnement géographique dans lequel il vit à cette considération. On peut ainsi s'appuyer à ce propos sur la définition que donne R. Park de la ville qui constitue alors

la tentative la plus constante, et dans l'ensemble la plus réussie, faite par l'homme pour refaire le monde dans lequel il vit conformément à son désir le plus cher. Mais, si la ville est le monde que l'homme a créé, elle est aussi le monde dans lequel il est dorénavant condamné à vivre. Ainsi, indirectement, et sans percevoir clairement la nature de son entreprise, en faisant la ville, l'homme s'est refait lui-même (Park, 1967 : 3; repris par Harvey, 2011 : 8).

Dans cette perspective, on voit bien que le droit à la ville ne peut consister en une « *demande* » à faire aux pouvoirs publics pour une meilleure répartition des ressources dans un espace inerte et politiquement innocent comme le postule la justice territoriale (ou justice

spatiale libérale). Le processus d'instauration du droit à la ville inclue d'abord une approche radicalement démocratique à l'endroit de la construction du monde social et de la spatialité, c'est-à-dire qu'il présuppose un environnement continuellement travaillé, pratiqué, approprié de façon collective et égalitaire par les citoyens dans la perspective de leur émancipation :

[l]e droit à la ville ne se réduit donc pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir les plus cher. Mais c'est en outre un droit collectif plus qu'individuel, puisque, pour changer la ville, il faut nécessairement exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation (Harvey, 2011 : 8).

Or, on l'a vu, la ville contemporaine est extrêmement peu démocratique de ce point de vue et la néolibéralisation n'arrange pas ses possibilités d'instauration du « *droit à la ville* ». Comme le notent M. Hardt et A. Negri, rejoignant les considérations précédentes sur l'urbanisation capitaliste, « *[t]outes les métropoles contemporaines sont pathologiques au sens où leurs hiérarchies et leurs divisions corrompent le commun et entravent les rencontres bénéfiques par le biais des racismes institutionnalisés, des ségrégations entre les riches et les pauvres, et de bien d'autres structures d'exclusion et de subordination* » (Hardt & Negri, 2012 : 368) et notamment « *la gentrification [qui] crée et maintient les divisions mondiales et reproduit les hiérarchies et les inégalités globales à plus petite échelle dans toutes les métropoles* » (Hardt & Negri, 2012 : 369). Pour autant, au cœur de cette fragmentation de l'espace urbain, et des ruptures anthropologiques qu'elle induit, la ville reste « *l'espace du commun, là où les gens vivent ensemble, partagent les ressources, communiquent, échangent des biens et des idées* » (Hardt & Negri, 2012 : 358). C'est là que

les échanges culturels se démultiplient, les connaissances se confrontent et se capitalisent, de nouvelles cultures émergent, de nouvelles langues prennent forme. La ville devient en quelque sorte l'appareil productif du commun, sur un mode à la fois immatériel, grâce à la densité des interrelations et parfaitement matérialisé avec ses instituts de recherche, ses établissements culturels, ses médiathèques... (Nicolas-Le Strat, 2016 : 40)

On a vu qui plus est que le capitalisme contemporain, la ville néolibérale, comme le travail dans la nouvelle économie n'était pas sans contradictions (en particulier entre valorisation de la mobilité et quêtes d'ancrage, valorisation de l'authenticité et marchandisation des cultures, identités et territoires, valorisation symbolique de la diversité culturelle et stimulation du nationalisme, sans parler de la valorisation symbolique de l'écologie et la destruction de la nature...). Il n'est ainsi pas étonnant que depuis l'ouvrage de M. Dikeç sur les implications

socio-spatiales de l'idéologie française républicaine sur la « *banlieue* » (Dikeç, 2007), celui de M. Hardt et T. Negri sur le commun qui évoque aussi, parmi d'autres mouvements, ces révoltes urbaines (Hardt & Negri, 2012 : 371), aient émergés une multitude d'autres mouvements sociaux où, comme lors de la Commune, l'appropriation de l'espace a joué un rôle central. La France républicaine néolibérale semble ainsi constituer un terreau fertile à ces phénomènes puisqu'y sont nés et y ont grandi chronologiquement le mouvement des ZAD (à partir de 2009) et ses occupations collectives autonomes d'espaces à protéger de l'État et du marché, « *Nuit Debout* » en 2016 puis celui des « *gilets jaunes* » en 2018 et sa réappropriation territoriale, par ses acteurs, des « *ronds-points* » périurbains (des « *non-lieux* » de la surmodernité s'il en est). Mais plus globalement, ces mouvements s'inscrivent dans une tendance beaucoup plus large entre l'Amérique latine à partir des années 2000 (Hardt & Negri, 2012 : 370-371) puis les mouvements qui ont essaimés dans les années 2010 et qui, pour P. Dardot et C. Laval, sont à relier comme autant de symptômes de l'émergence du commun :

[/]es combats pour la "démocratie réelle", le "mouvement des places", les nouveaux "printemps" des peuples, les luttes étudiantes contre l'université capitaliste, les mobilisations pour le contrôle populaire de la distribution d'eau ne sont pas des événements chaotiques et aléatoires, des éruptions accidentelles et passagères, des jacqueries dispersées et sans but. Ces luttes politiques obéissent à la rationalité politique du commun, elles sont des recherches collectives de formes démocratiques nouvelles. C'est ce qu'exprime de façon très claire la relation entre la "Commune" et les "communs" que le mouvement du parc Gezi d'Istanbul, au printemps 2013, s'inscrivant dans la longue série des occupations de places et de parcs un partout dans le monde depuis 2011, a fait apparaître au grand jour : "Commune" est le nom d'une forme politique, celle de l'autogouvernement local, communs est, en particulier, le nom de ces espaces urbains que la politique d'Erdogan entend confisquer au profit d'intérêts privés. C'est également le nom d'un groupement qui s'est constitué en février 2013, Our Commons, pour s'opposer à la "perte de ce qui est commun" (Dardot & Laval, 2015 : 19).

Outre cette référence à la Commune⁵⁰, la dimension spatiale du commun (qui s'oppose dans ma perspective critique du capitalisme à la dimension spatiale des injustices) rejoint alors le

⁵⁰ L'idée du commun est ainsi peut-être l'héritière pas si lointaine de celle de « *Commune* » dont on a d'ailleurs vu que la version parisienne de 1871 n'était elle-même pas étrangère à la production moderne de l'espace urbain capitaliste. On y retrouve ainsi l'aspiration à l'universalité concrète au-delà de l'échelle étatique (de ce point de vue, les moyens de communication contemporains – en particulier les réseaux sociaux lors des mouvements récents – semblent fondamentaux dans l'essaimage du commun), en même temps que l'ancrage souvent local et communautaire, mais surtout sa constitution par la pratique (voir notamment K. Ross, 2015, « *L'imaginaire de la Commune* »).

droit à la ville comme travail pratique, à la fois symbolique et matériel, qui concerne notamment, pour moi, la construction discursive (donc idéologique et à terme, matériel) de l'espace urbain. Et le droit à la ville constitue alors lui-même une certaine forme, marxiste, de justice spatiale : « *[f]ighting for the right to the city seen in this way, as a demand for greater control over how the spaces in which we live are socially produced wherever we may be located, become virtually synonymous with seeking spatial justice* » (Soja, 2010 : 6-7).

En dehors de ces grands mouvements sociaux dont la récurrence exponentielle me semble symptomatique de l'époque, le « commun urbain », comme le droit à la ville, relève aussi d'une multitude d'expériences quotidiennes d'« usages », de « tactiques », de « micro-résistances », de « braconnages » (De Certeau, 1990 : 239-255), de « brèches » (Holloway, 2016 : 39; repris par Staritzky, 2018 : 149) qui sont aussi symptomatiques de la conjoncture et qui se situent à l'échelle des interrelations, des subjectivations discursives ponctuelles, y compris à l'intérieur des institutions, entreprises, associations, collectifs, dans le travail social et communautaire, etc. Et c'est effectivement plutôt à cette échelle que je travaillerai. Dès lors, outre l'idéal politique auquel invite le droit à la ville, dans des termes plus opérationnels pour mon travail,

il est intéressant et stimulant de lire et d'interpréter le Droit à la Ville comme le récit d'une lutte à l'intérieur du mode de production capitaliste ; une lutte pour que l'œuvre ne soit plus un produit soumis aux rapports de consommation, pour que les formes d'appropriation collective s'émancipent de la propriété privée individuelle, pour que la valeur d'usage ne soit plus subordonnée à la valeur d'échange. Mais cette lutte n'est pas celle d'un grand soir à venir, c'est celle que nous vivons quotidiennement (...) celle que nous engageons dans nos "expérimentations urbaines par le bas" (Staritzky, 2018 : 158).

Le droit à la ville, tout comme le commun urbain, relève ainsi de l'appropriation collective de l'espace par les citoyens et de la praxis de ses derniers à l'endroit de la cité qui est vouée à en devenir progressivement, le produit (ou plus exactement pour H. Lefebvre, l'œuvre). Mais cette appropriation-production n'est pas nécessairement celle de militants politiques qui s'en revendiquent. Elle peut aussi être quotidienne, ponctuelle, locale, symbolique, réactive, défensive, tactique, artistique, ludique, etc. Et c'est d'ailleurs surtout là qu'elle m'intéresse en ce que je ne souhaite pas interroger le commun et le droit à la ville comme des idéologies politiques mais davantage comme des nécessités anthropologiques émergeant dans les contradictions du capitalisme avancé. Je pars ainsi du même raisonnement, ici aussi, que L. Staritzky

Depuis la parution du livre d'Henri Lefebvre, le droit à la ville s'est donc manifesté de façon très explicite, il est même devenu un slogan pour des collectifs en lutte, mais, comment cette notion peut-elle être travaillée par des groupes, dans des lieux ou à travers des pratiques qui ne s'en revendiquent pas directement ? Comment le droit à la ville peut être pensé avec ou à partir de tous ces espaces de lutte qui ne se « disent » pas, de toutes ces pratiques instituant qui façonnent de manière informelle notre quotidien ? Comment les notions d'appropriation, d'usage, d'œuvre, de possible, centrales dans l'ouvrage d'Henri Lefebvre sont-elles réengagées sur ces terrains, très souvent ignorés par les sciences sociales, méprisés par les militants de gauche, écrasés par les politiques locales ? (Staritzky, 2018 : 145)

L'angle privilégié qui m'intéresse dans cette production nécessaire, diffuse, tactique du commun et du droit à la ville est évidemment celui du langage comme praxis commune qui permet la construction communautaire et territoriale dont on verra l'important rôle qu'elle joue dans le contexte que j'étudierai. C'est donc ce travail de construction discursive qu'il s'agira de questionner et d'accompagner là où elle contribue au commun et là où elle ouvre potentiellement la possibilité d'instauration du droit à la ville. Dans le cadre de la production de celui-ci, « *[w]e must endeavour ourselves in a community. So it is necessary to consider carefully what kinds of political relations are appropriate to that community, what kinds of communities we should be trying to create* » (Purcell, 2013 : 314).

Cette concentration sur la construction intra-communautaire du droit à la ville (et du commun) et la question simultanée qu'elle pose de l'enjeu de la création même des communautés sont centrales pour moi puisque le thème de « *la communauté* » est fondamental dans la construction historique des mouvements sociaux en Amérique du Nord, et notamment au Québec. C'est donc désormais sur cette problématique communautaire, à son action et son organisation au Canada, au Québec et dans l'arrondissement de Verdun, et à ses potentialités en termes de commun, de droit à la ville et de justice spatiolinguistique qu'il s'agit de se pencher.

CHAPITRE III

COMMUNAUTÉS, ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET COMMUN AU QUÉBEC, À MONTRÉAL, À VERDUN

Le chapitre précédent m'a permis d'introduire à la fois ma discipline d'ancrage – la sociolinguistique urbaine – à la fois les enjeux qu'elle questionnait – l'espace urbain, les langues et communautés en son sein, la fonction politique du discours à l'endroit de ces enjeux –, et à la fois la conjoncture du capitalisme avancé dans laquelle ces derniers opéraient aujourd'hui. À partir de là, dans la perspective prioritaire de la discipline telle que promue par T. Bulot, j'ai tenté de développer une esquisse de conception de ce que j'ai appelé la justice spatiolinguistique en considérant fondamentalement la fonction praxique et politique du langage et en nourrissant mon projet, à partir de là, des notions de Commun et de Droit à la ville en tant que propositions pratiques et mots d'ordre potentiels à construire collectivement, dans la réalité étudiée.

Dans ce nouveau chapitre, il s'agit de présenter plus concrètement cette réalité, c'est-à-dire de contextualiser la recherche en même temps que de la problématiser de façon adaptée. Cette contextualisation concerna à la fois la réalité sociale, sociolinguistique, ethnohistorique et historique du Québec, de Montréal et de Verdun, à la fois celle, plus spécifique, de l'action et de l'organisation communautaire en leur sein, et de sa confrontation à la conjoncture néolibérale.

En III.I, je proposerai ainsi une contextualisation générale, géographique, politique et historique du Québec et de Montréal à partir d'une grille de lecture qui cherchera à articuler les enjeux fondamentaux de l'ethnicité à ceux des rapports de classes et au rôle de l'État-nation dans le processus historique singulier du Québec. Je reviendrai ainsi d'abord sur les concepts mobilisés autour de l'idée de « *communauté* » (société, classe, ethnicité, nation) puis j'étudierai l'histoire québécoise et montréalaise de la « *division culturelle du travail* » entre « *anglophones* » et « *francophones* », depuis la victoire anglaise contre les Français au 18^e siècle, en passant par l'inévitable Révolution tranquille puis en réfléchissant les enjeux posés localement par le contexte néolibéral contemporain. En III.II, je ferai un point sur ce que

j'entends par organisation communautaire et justifierai mon choix de travailler avec des acteurs communautaires, qu'ils se considèrent d'ailleurs eux-mêmes comme organisateurs ou non. Il s'agira donc de définir l'organisation communautaire, de faire un retour sur son histoire québécoise puis de voir les liens qu'on peut faire entre celle-ci et la perspective du commun. En III.III, je présenterai finalement le contexte local de l'ethnographie, brièvement à travers sa géographie et son histoire puis à travers sa configuration sociale, économique, ethnique, et ethnolinguistique contemporaine. L'ensemble préparera la justification de la problématique et les outils ethnographiques et analytiques qui permettront d'y répondre, et qui seront tous présentés au chapitre IV.

III.I LE QUEBEC ET MONTREAL : CONTEXTUALISATION SOCIALE, ETHNIQUE, ETHNOLINGUISTIQUE, ETHNONATIONALE

III.I.I Communauté(s) VS société, identité, classes, ethnicité, territoires : réflexion préliminaire

Avant de présenter dans les parties suivantes l'organisation communautaire puis l'arrondissement Verdun qui sera le lieu de mon ethnographie, et avant même de présenter, plus largement, le contexte québécois et montréalais dans ses dimensions sociales, historiques et sociolinguistiques, il s'agit ici, pour introduire le propos de ce travail de contextualisation, de poser quelques termes qui me serviront à appréhender au mieux les implications politiques de cette contextualisation générale. Concentrons-nous donc d'abord sur le concept polysémique de « *communauté* » (que j'ai déjà utilisé mais qu'il s'agit de creuser davantage) et les liens ambigus qu'il entretient avec ceux de société, d'identité, d'ethnicité et de classes sociales et de territoires.

J'ai déjà évoqué en amorçant la sous-partie II.I.II le fait que selon F. Tönnies (Tönnies, 2010), dans le contexte de la modernité (industrielle, moderne, capitaliste), les communautés traditionnelles (« *Gemeinschaft* ») – constituées selon des critères sensibles et affectifs touchant à la famille (sa forme la plus profonde), au territoire et à ses habitants, aux coutumes et pratiques rituelles et religieuses, et où le tout primait sur l'individu – étaient progressivement assimilées à la société (« *Gesellschaft* ») – conçue comme ensemble

d'individus distincts, économiquement rationnels, en concurrence ou en coopération calculées selon des règles contractuelles, explicites ou non (en « *réseau* » pourrait-on dire aujourd'hui), dans la perspective prioritaire du profit individuel. Le passage d'une forme civilisationnelle basée sur la communauté à une autre basée sur la société est assimilé par F. Tönnies au passage d'une forme de « *communisme* » à une forme de « *socialisme* ». Il implique aussi l'émergence de l'État comme régulateur social, ou du moins l'importance accrue de son rôle.

Cette idée, très influente sur la sociologie moderne, est évidemment symptomatique du regard de F. Tönnies sur les conséquences de la révolution industrielle, phénomène de transformation radicale du monde dont il est le contemporain et à laquelle il semble d'abord assister avec mélancolie. Pourtant, cette transformation n'est pas nécessairement négative car les communautés traditionnelles, parfois idéalisées, ne garantissent pas toujours – souvent loin de là – la justice, l'égalité, ni la liberté. De ce point de vue, le contexte moderne, et notamment sa manifestation spatiale, l'urbanité, peuvent être indéniablement favorables à diverses formes d'émancipation, en particulier individuelles, et en particulier vis-à-vis de certaines hiérarchies et dominations traditionnelles (religieuses, patriarcales, culturelles, intellectuelles, professionnelles, sexuelles, etc.). Ainsi, dans la perspective plus optimiste d'E. Durkheim, ici discutée par S. Mesure,

[a]lors que dans les sociétés segmentaires, les "individus n'agissaient qu'entraînés les uns par les autres", dans la société moderne, "chacun d'eux devient une source d'activité spontanée" (Durkheim, 2007, p. 339) ; alors que les individus ployaient sous le joug de la conscience collective et de la force des liens communautaires dans lesquels ils se trouvaient comme encastrés, le progrès de la division du travail est celui d'une lente et progressive autonomisation des individus et cette autonomisation est perçue comme un progrès pour Durkheim. Mais l'individu moderne dont il salue l'avènement (...) n'est en aucun cas l'individu calculateur et raisonnant décrit par Tönnies. L'individu moderne est avant tout pour lui une personne par opposition à l'individu absorbé par le groupe des sociétés antérieures ; c'est un individu capable d'agir selon ses propres fins, un sujet capable d'autonomie (...) (Mesure, 2013 : 206).

Qui plus est, cette distinction entre communauté et société ne renvoie pas à des réalités absolues mais elle est à considérer comme une modélisation à finalité heuristique en ce qu'elle permet d'observer ce que M. Weber a appelé par la suite les processus de « *communalisation* » (relations sociales affectives, émotionnelles et/ou traditionnelles) et de « *sociation* » (relations sociales contractuelles et rationnelles) (Weber, 2016 : 27-81), en fait en tension perpétuelle dans l'ère industrielle et jusqu'à aujourd'hui.

En réalité, autant dans les sociétés traditionnelles qu'aux ères moderne et postmoderne, les relations humaines ne sont jamais totalement rationnelles ni totalement affectives, mais elles constituent toujours des manières d'organiser ensemble les deux pôles. Cette approche rejoint davantage mon intérêt pour la formation concrète des classes sociales, et leurs réalités conjoncturelles locales sous forme de communautés de classes et de classes de communautés, tel que les théorise D. Harvey, avec leurs divergences individuelles et leurs convergences collectives, en mouvements perpétuels.

Dans le contexte postindustriel ou postmoderne, les communautés continuent ainsi d'exister car la ville n'est pas un lieu abstrait, absolument rationnel, d'échange, de production et de consommation, elle est aussi un lieu de pratiques, d'usages, de relations sensibles affectant les subjectivités. La liberté individuelle est donc indéniablement valorisée par la société moderne et par l'urbanisation. Mais la nécessité de la communalisation ne s'en trouve pas pour autant éteinte. Preuve en est par exemple la persistance des catégorisations et identifications ethniques dans la modernité puis dans la postmodernité. Comme le notent P. Poutignat et J. Streiff-Fenart,

[l]e constat de l'importance accordée aux liens ethniques dans les sociétés modernes vient apporter un démenti radical à la thèse convenue de l'"éclipse de la communauté" sous la triple action de l'urbanisation, de l'industrialisation et de la bureaucratisation (Stein, 1964). Du même coup, l'opposition entre l'individualisme d'un univers urbain caractérisé par le brassage, l'intensité des communications, et l'absence de solidarité de groupe (le "mode de vie urbain" de Wirth) et le communautarisme des sociétés traditionnelles culturellement homogènes, vivant dans l'isolement, et caractérisée par un fort sentiment de solidarité (la folk society de Redfield) n'apparaît plus aussi évidente (...) (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 : 31).

Ainsi, la ville moderne induit-elle également des identifications nouvelles (ou basées sur les identifications préexistantes) à des communautés ethniques (ethnonationales, ethnoculturelles, ethnoraciales, ethnolinguistiques), c'est-à-dire basées sur la croyance en des héritages communs (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 : 26), mais elle provoque aussi, on l'a vu, l'émergence des communautés de classes constituées sur les lieux de travail (ce qui en fait essentiellement des communautés de pratiques) et des communautés territoriales, constituées quant à elle sur les lieux résidence (et dont la vie quotidienne commune peut aussi amener des pratiques communes). Les lieux de travail étaient souvent proches des lieux de résidence à l'ère industrielle (et notamment dans le cas qui m'intéresse, l'arrondissement Verdun de Montréal), les mêmes populations s'y retrouvaient dès lors très largement, favorisant la

conscience de classe, c'est-à-dire « *la communauté de la classe* » (« *community of class* » ; Harvey, 2003 : 238).

Cette dimension communautaire (ou communalisante) est donc visible à l'ère traditionnelle (où elle fait régime selon F. Tönnies) mais elle l'est aussi à l'ère industrielle et à l'ère postindustrielle. Cependant, dans cette dernière, on l'a vu, les communautés de classes – qui sont d'abord des communautés de pratiques dont les membres, davantage qu'un héritage mémoriel, que des valeurs ou croyances communes, réels ou supposés, partagent en grande partie des positions sociales, des intérêts et des conditions de vie communes – vont tendre à être socialement et spatialement déstructurées par la valorisation de la mobilité, la transformation du travail, etc.

Dans ce contexte, l'ethnicité prend une importance nouvelle en comblant le vide laissé par la difficulté à s'identifier à des communautés de pratiques concrètes (c'est-à-dire produites par le commun). C'est ainsi que P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, « (...) *l'ethnicité est une forme d'identification alternative de la conscience de classe* » (Brass, 1991 : 19; repris par Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 : 26).

Cependant, l'identification ethnique peut aussi s'ancrer concrètement dans des rapports sociaux réels et alors accompagner la « *classe de la communauté* » (« *community of class* » ; Harvey, 2003 : 238). Elle peut dès lors jouer un rôle positif dans les mouvements et luttes politiques, à condition qu'elle se tourne davantage vers la transformation sociale par l'identité comme support que vers la réification identitaire comme finalité. Car l'identification ethnique, dès lors qu'elle ignore sa constitution institutionnelle (Fraser, 2011: 75-77), peut aussi servir les intérêts hégémoniques des classes dominantes, ou du moins reproduire les rapports de classes en divisant les groupes d'intérêts communs, soit les lignes de forces que constituent fondamentalement les classes sociales. C'est notamment le cas lorsqu'elle prend les formes du nationalisme, du racisme, de la xénophobie, etc.

Comme le notent M. Hardt et T. Negri (Hardt & Negri, 2012 : 460-469), il s'agit donc bien entendu de considérer l'identité (qu'elle soit d'ailleurs ethnique, culturelle, territoriale, sexuelle, de classe ou de genre) et de s'y appuyer car en tant que construction sociohistorique de rapports sociaux à affronter, elle peut cristalliser des dynamiques communes de justice. Il ne faut cependant pas s'y arrêter car dans sa forme figée, conçue comme fierté, comme finalité (ou comme source de profit pour ses versions les plus valorisées dans le néolibéralisme ; Heller, 2003a), elle relève d'une « *propriété* » plutôt que d'une pratique

propice à la « libération ». Or, comme le note N. Fraser, ce qu'il s'agit de reconnaître dans la perspective de la justice, ce sont des statuts sociaux attribués aux identités (de femme, d'homosexuel, de noir, d'immigrants, de Québécois, de francophone, d'anglophone, d'allophone, etc.) mais ces dernières sont à déconstruire dans le même mouvement, car elles sont produites dans une « *relation institutionnalisée de subordination sociale* » (Fraser, 2011 : 79). Dans cette perspective, il s'agit donc d'éviter de valoriser des identités essentialisées (Fraser, 2011 : 71-92). À l'endroit de la question de la reconnaissance, à contre-courant des politiques identitaires réifiantes, la perspective transformatrice relève alors plutôt de leur déconstruction (induite par le démantèlement des rapports sociaux qui les instituent ; Fraser, 2011 : 13-42). Dans la perspective du commun, c'est également cette conception de l'identité statutaire, à dépasser, à déconstruire, avec les rapports sociaux qu'elle accompagne et justifie, que je partage.

Il est un autre enjeu central à l'endroit des questions communautaires, qui rejoint le précédent, et que formulent également bien les théoriciens contemporains de l'ethnicité : c'est que lesdites communautés – comme les territoires – ne sont jamais objectivement identifiables ni délimitables et l'enjeu fondamental à leur endroit est précisément la question de leur frontiérisation intersubjective, des différences qu'on peut y observer entre les groupes et individus et les significations sociales et politiques qu'on peut leur donner :

la notion d'ethnicité, telle qu'elle a été forgée non pas par la sociologie américaine, mais plus généralement par la communauté scientifique de langue anglaise, consiste largement non pas à attester l'existence des groupes ethniques mais à poser cette existence comme problématique, c'est-à-dire à poser comme problématique la consubstantialité d'une entité sociale et d'une culture par quoi on définit habituellement le groupe ethnique. Théoriser l'ethnicité, cela ne revient pas à fonder le pluralisme ethnique comme modèle d'organisation socio-politique, mais à examiner les modalités selon lesquelles une vision du monde "ethnique" est rendue pertinente pour les acteurs (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 : 17).

Depuis une vingtaine d'années, cette dimension ethnique de la communauté est de plus en plus discutée en France (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 : XI-XII), notamment dans les médias et parmi les politicien.ne.s, avec plus ou moins d'exigence et souvent selon des modalités propices au racisme. Il faut noter que pour des raisons évoquées précédemment quant à la construction de l'idéologie républicaine, les enjeux ethniques y ont fait leur apparition dans les discours – y compris académique – bien plus récemment qu'en Amérique du Nord. Se référer à l'idée de communauté(s) ethnique(s) en France, qui plus est en cédant

au terme une dimension politique, apparaît dans bien des cas quasi suspect (Jacquier, 2011 : 33) en ce que cette grille de lecture est souvent perçue comme une menace pour l'unité nationale (Dhume-Sonzogni, 2016). Comme me le disait Mathieu⁵¹, acteur communautaire français de Verdun, émigré à Montréal depuis quelques années lors des entretiens que nous avons eus,

Mathieu / (...) y'a pas la même perception sur ce qu'est une communauté en France / en France on l'aborde d'un point de vue qui est extrêmement négatif / ici on l'aborde d'un point de vue beaucoup plus positif / (...) la valorisation des communautés est un élément essentiel (...) au Québec alors qu'on l'a pas en France où / on a un processus d'intégration qui est beaucoup basé sur une assimilation et puis sur (...) l'unicité de la nation- on doit être tous pareils il faut pas que les communautés je dirais se regroupent entre elles tu sais / ça c'est un peu une vision très euh- très républicaine française mais ici c'est complètement différent la communauté est je trouve plus valorisée [2b : 277-288]

Mathieu / (...) [l]e mot communauté (...), je l'utilisais pas beaucoup en France [où il est] souvent associé au communautarisme. Et puis (...) on a une approche en France assez négative par rapport au communautarisme parce qu'on a un système d'intégration qu'est pas du tout le même que le système ici. Ici on repose quand même beaucoup plus sur la communauté [2a : 942-948]

Mathieu / (...) je sais pas j'ai toujours l'impression qu'en France on va parler de communauté quand c'est des communautés qui vont / se confronter / ici beaucoup moins / enfin je sais pas si elles vont se confronter mais je sais pas y'a toujours un aspect assez péjoratif quand on parle de communautés / ici je le vois plus comme / l'acceptation qu'il y ait des différences qui peuvent être euh : je dirais d'origine euh : d'origine euh ethniques j'aime pas ce mot-là mais euh – ou- ou de pleins de choses- même on parle de communautés anglophones- francophones donc ça peut être des communautés linguistiques et puis c'est pas forcément des choses qui sont nécessairement opposées ça peut être des choses qui sont mises les unes à côté des autres mais qui peuvent avoir des liens très fort donc c'est / pas toujours t'as des communautés qui sont plus euh- ça marche pas toujours mais y'a quand même cette volonté [2a : 974-983]

Outre la question du référent communautaire, la question ethnique est bien évidemment prégnante aussi dans les débats politiques au Québec où la complexité des enjeux me semble plus conscientisée, en tout cas à l'endroit des débats et politiques publiques, en particulier sur les clivages ethnonationaux et ethnolinguistiques. Ils sont aussi souvent passionnés tant le rôle des catégorisations ethniques est fondamental dans l'histoire politique récente de la

⁵¹ Les noms des partenaires cités ont systématiquement été modifiés, pour conserver leur anonymat.

construction nationale et dans son actualité, et tant les rapports ethniques sont fortement arrimés aux rapports de classes (sans s’y fondre pour autant). En effet, les rapports de classes, comme lignes de force matérielles et objectives, demeurent, leurs expression subjective concrète en rapports ethniques est contingente des circonstances historiques, des symboles, des subjectivités. De ce point de vue,

Un groupe ethnique est un type de collectivité culturelle qui met en valeur le rôle ou des mythes originels et de la mémoire historique, et qui est reconnu par une ou plusieurs différences culturelles comme la religion, les coutumes, la langue ou les institutions. De telles collectivités sont doublement "historiques" en ce sens que non seulement la mémoire historique est essentielle à sa perpétuation, mais encore que chacun de ces groupes ethniques est le produit de forces historiques et spécifiques et qu'il est donc sujet au changement et à la dissolution dans l'histoire (Smith, 1993 : 20; repris par Oakes & Warren, 2009 : 13).

Il s’agira donc pour moi de considérer cette évolution, cette contingence historique des groupes ethniques, le rôle politique des identifications ethniques et la signification tout aussi politique de leur évolution. Car si cet enjeu de l’ethnicité traverse intensément les débats québécois, contrairement à l’idée qu’on peut peut-être parfois s’en faire en France, il n’est pas le seul, ni même le principal référent communautaire.

Il est effectivement important de noter qu’au Québec le terme de « communauté », et la référence au qualificatif « communautaire » renvoient en fait assez rarement, dans l’usage courant, à ces catégories ethniques, du moins pas directement. Nous verrons dans les entretiens menés que la communauté est le plus souvent associée chez les acteurs du « secteur communautaire » à la question du territoire local, quand bien même celui-ci est plus ou moins précisément défini et délimité, qu’il inclut certains groupes ou catégories sociales plus que d’autres en fonction de la position sociale et des pratiques des locuteurs concernés (ce qui m’intéressera d’ailleurs particulièrement). Ainsi, même lorsqu’elle fait volontairement ou non référence à des héritages historiques communs, à des statuts sociaux, des positions sociales ou des intérêts communs, on verra que dans le contexte que nous rencontrerons, dans les intentions dominantes des acteurs locaux du moins, la communauté renvoie très généralement « (...) à la fois [à] un endroit, des gens vivant en cet endroit, l’interaction entre ces gens, les sentiments qui naissent de cette interaction, la vie commune qu’ils partagent et les institutions qui règlent cette vie » (Médard, 1969 : 18). Dans le secteur communautaire mais aussi dans les usages courants que j’ai pu rencontrer, « la communauté » dont on parle est donc rarement directement ethnique, ethnoculturelle, ethnonationale, ethnoraciale même si ces structurations

sociales peuvent conditionner en partie sa conception. Elle cherche bien davantage l’ancrage local, concret, pratique. Dans la perspective de l’action et de l’organisation communautaire, le terme renvoie ainsi plutôt

to such varied settlements as the plantation, the farm village, the town and the city. What is common to all of these and what is considered essential to the definition of community used here is that in each case there is a grouping of people who reside in a specific locality and who exercise some degree of local autonomy in organizing their social life in such a way that they can, from that locality base, satisfy the full range of their daily needs (Edwards & Jones, 2019 : 12).

C’est d’ailleurs la façon dont me la présentait Lucie, actrice communautaire verdunoise également originaire et résidente de l’arrondissement :

Lucie / (...) pour moi communautaire c’est vraiment relié / au travail des groupes communautaires / mais on peut avoir l’esprit communautaire / et moi je considère que j’ai l’esprit communautaire / okay ? donc avec mon esprit communautaire / avec ma communauté environnante / j’ai des comportements des attitudes et des / des- je pose des gestes qui sont comment dire euh / viennent du fait que j’ai un esprit communautaire tu sais / par exemple / on s’échange plein de trucs entre les voisins / et pas le voisin juste la porte à côté mais on est deux ou trois blocs / on se fait des échanges (...) [5b : 620-626]

La « communauté » qu’il s’agit d’organiser peut se constituer, éventuellement, autour d’appartenances ethniques héritées, d’identifications collectives historiques plus larges, dès lors qu’elles font sens dans la pratique quotidienne. La communauté se constitue alors autour d’affinités, d’intérêts, de valeurs, de pratiques communes, mais le territoire, le voisinage, restent centraux. Comme me le disait Thomas, pasteur et acteur communautaire à Verdun :

Thomas / (...) bah y’a beaucoup de niveaux / pour moi ce sont des lieux d’appartenance / euh il y a communauté- pour moi je suis pasteur d’une communauté de foi alors à la base / une communauté je dirais religieuse mais / dans un modèle protestant / une communauté très large là / on est dans la grande ouverture le Coran est sur la table de communion à notre église / parce qu’on marie musulmans chrétiens on baptise des enfants de couples mixtes- euh ouverture à tous nos voisins- alors nous on définit communauté / êtes-vous notre voisin ? / et non pas- on demande pas qui êtes-vous ? êtes-vous chrétiens ? Êtes-vous pauvres ? Êtes-vous riches ? Êtes-vous (...) – Non- êtes-vous voisins / point [17a : 25-33]

En cela, la perspective communautaire rejoint pleinement celle du commun dès lors qu’elle se distingue d’une conception réifiée, abstraite et idéaliste de la communauté « selon le sens classique du terme, [qui] ne relève pas d’une activité choisie mais d’une assignation involontaire à un ensemble structuré et hiérarchisé de sujets parfois reliés les uns aux autres

par des liens de parenté, partageant des croyances et des mœurs identiques, communiant dans des souvenirs et des traditions communes » (Laval, 2016 : 3), et dès lors qu'elle envisage plutôt la communauté comme une construction ponctuelle, conjoncturelle, affinitaire éventuellement durable mais toujours ouverte, concrète et pratique, soit « en référence à une activité commune qui produit le collectif autant qu'elle produit des biens et des services. » (Ibid.)

Je reviendrai sur les enjeux de l'action et de l'organisation communautaires en III.II en présentant le milieu québécois et son histoire. Mais avant cela, il s'agit désormais d'esquisser une présentation contextuelle générale du Québec, de Montréal et de leur réalité sociale, politique, historique et sociolinguistique.

III.I.II Brève histoire sociale et ethnique du Québec : classes, communautés, langues – Des prémisses de la division culturelle du travail à la Révolution tranquille (1759-1959)

Je viens d'évoquer la façon dont je pouvais articuler les dimensions ethniques, communautaires, de classes et de territoire dans ma perspective analytique de la conjoncture du capitalisme avancé. Il s'agit désormais, à partir de cela, de présenter brièvement le contexte québécois, et plus précisément montréalais, dans ses dimensions politiques, culturelles et ethno-linguistiques. Il ne s'agit pas de faire toute l'histoire et la sociologie du Québec mais de poser une série de questions utiles à ma recherche en sociolinguistique urbaine : comment se sont articulées les classes sociales et les catégories ethniques, ethnonationales et ethno-linguistiques dans l'histoire du Québec ? Quel rôle a joué l'État dans ce processus ? Et quelle est la situation contemporaine telle que je pourrai la rencontrer dans mon contexte de recherche ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, je m'appuierai essentiellement, pour construire mon propos, adapté à la recherche qui sera menée, sur trois ouvrages majeurs portant sur l'histoire et de la situation sociale, politique et sociolinguistique contemporaine du Québec et de Montréal : « *Quebec : Social change and political crisis* » de K. McRoberts (McRoberts, 1999), « *La reconquête de Montréal* » de M.L. Levine (Levine, 1997) et « *Langue, citoyenneté et identité au Québec* » de L. Oakes et J. Warren (Oakes & Warren, 2009) dont les contenus seront complétés par quelques autres références plus récentes et/ou plus spécifiques.

Le point particulièrement notable, pour moi, concernant le contexte québécois, est sa nature extrêmement singulière en termes à la fois politiques et linguistiques. Le Québec est ainsi l'un des rares territoires étatiques parmi les démocraties libérales, ayant été à ce point reconfiguré par un mouvement nationaliste, et qui plus est, où la question linguistique ait joué (et continue de jouer) un rôle tellement important. Avant d'étudier la réalité québécoise depuis la Révolution tranquille, je commencerai donc ici par questionner ses prémisses lointaines depuis la victoire anglaise contre les français au 18^e siècle jusqu'aux années 1960.

Car au Québec, la société s'est organisée, parmi beaucoup d'autres facteurs, selon une « *division culturelle du travail* » (McRoberts, 1999 : 25), héritière de la victoire des Britanniques contre l'armée française en 1759 et leur appropriation des territoires français du Canada en 1763. À partir de celle-ci en effet, une inégalité politique fondamentale divise et hiérarchise les groupes anglo-canadien et franco-canadien pendant plus deux siècles.

Dès la fin du 18^e siècle, l'élite bourgeoise et commerciale britannique, soutenue par l'autorité coloniale est en effet l'organisatrice des structures économiques du Canada (McRoberts, 1999: 46), les Franco-canadiens étant régis par celles-ci et organisés autour de leurs instances, essentiellement cléricales et seigneuriales, et subordonnées au régime britannique. Montréal s'agrandit massivement à la même époque et l'importante immigration anglaise, mais aussi écossaise et irlandaise en fait une ville majoritairement anglophone, et ce jusqu'aux années 1860 (Levine, 1997 : 25). Au début du 19^e siècle, face à la domination anglaise sur les français et contre celle de l'Église en leur sein, émergent les « *Canadiens* », un groupe de petits-bourgeois français (docteurs, avocats, notaires et marchands) qui vont s'élever à la fois contre la domination du clergé sur la population française et à la fois contre la bourgeoisie anglaise et son organisation économique et politique. (McRoberts, 1999 : 48). Parmi eux, les « *Patriotes* », avec à leur tête L-J. Papineau, qui sera député pendant 22 ans, milite déjà pour un État québécois autonome (McRoberts, 1999 : 47-51). Ils sont « *partisans de l'établissement d'une nation canadienne indépendante, bilingue et laïque, qui serait fondée sur des principes politiques s'inspirant des républiques française et américaine* » (Oakes & Warren, 2009 : 30). Après la révolte échouée de ce dernier groupe en 1837, Papineau fuit aux États-Unis. Suite à quoi il s'agit pour le pouvoir anglais de « *placer les Canadiens français en position de subordination dans l'espoir de les assimiler* » (Ibid.) Cette perspective va alors s'ancrer dans le gouvernement d'union entre Bas-Canada (plus francophone et catholique) et Haut-Canada (plus anglophone et protestant) qui va se former en 1840 et où vont collaborer, inégalement, les élites économiques anglaises et les notables françaises. Cette « *union*

inéegale » (Ryerson, 1968) sera ensuite scellée dans la constitution de 1854 et orientera l'avenir du Canada : « *This "unequal union" has closely structured the development of the Canadian Confederation. Anglophones have dominated elite positions within the Canadian economy and have monopolized economic responsibilities within the Canadian state* » (McRoberts, 1999: 24).

Le clergé franco-québécois reprend du poids à la même période, revigoré par l'arrivée importante d'ecclésiastiques fuyant la Révolution française de 1858. Symbole de paix et de sauvegarde de la culture franco-canadienne, le clergé maintiendra dès lors son pouvoir idéologique sur les francophones jusque dans les années 1960 (McRoberts, 1999 : 54). Malgré un développement relatif des institutions francophones et du système scolaire et universitaire (pour une certaine élite) impulsé par l'Église catholique, les Franco-canadiens restent majoritairement ruraux jusqu'à cette période, et attachés aux valeurs traditionnelles, à leur famille, à la ferme familiale, à leur village, à leur église, etc. Politiquement, défendre la communauté francophone revient alors à défendre ce statu quo de l'union inégale entre la bourgeoisie anglo-canadienne, la subordination francophone à celle-ci et l'Église (McRoberts, 1999 : 24) : « *C'est pour survivre en tant que peuple que les Canadiens français ont cherché refuge dans un nationalisme ethnique fondé sur des valeurs traditionnelles catholiques et rurales* » (Oakes & Warren, 2009 : 31).

La modernité du 20^e siècle va pourtant transformer radicalement la communauté francophone, son rôle politique et sa position hiérarchique. Entre 1900 et 1920, la manufacture va passer de 4 % à 38 % du PIB provincial (McRoberts, 1999 : 57). L'agriculture elle-même est transformée et massifiée pour concurrencer les producteurs de l'Ouest. L'industrialisation pousse les populations vers les villes, d'abord aux États-Unis puis à Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull et bien sûr, Montréal (McRoberts, 1999 : 57-58). En 20 ans, Montréal voit ainsi sa population multipliée par 2,5 passant de 325000 à 818000 habitants (Statistiques Canada) à la fois investie par des Anglo-canadiens (qui y resteront toutefois toujours très minoritaires, et ce jusqu'à aujourd'hui), encore plus par des Franco-canadiens, mais aussi par d'autres immigrants (la proportion d'immigrants passe de 4,5 % à 12 % de la population montréalaise entre 1901 et 1921, ils seront 20 % en 1961 (Levine, 1997 : 26-27).

Le cœur de la population franco-canadienne, son élite du moins, reste cependant rural et les « *français* » de Montréal, comme les immigrants, restent une population largement ouvrière et

sous-payée. Si comme on l'a évoqué dans la sous-partie précédente, et comme le note également K. McRoberts, il ne s'agit pas de calquer les groupes ethniques sur les classes sociales, la manière dont les intérêts de classes s'appuient et reproduisent les divisions ethniques est évidente à l'époque. L'impression dominante en ville en 1899 est alors la suivante : « *In the city of Montreal... it is well known that, mean for man, the average income of the French-Canadian is perhaps not one-fourth of that of his British neighbour* » (tiré d'une édition du Montreal Herald de 1899; cité par McRoberts, 1999 : 56). Nous verrons à quel point cette tendance réelle et l'imaginaire qu'elle construira marqueront longtemps le clivage ethnique fondamental du Québec.

Au 20^e siècle, la priorité gouvernementale est au développement économique et les libéraux occupent le pouvoir de 1897 jusqu'à 1936. Le nationalisme francophone, qui a toujours existé sous différentes formes, est alors incarné par H. Bourassa, fondateur du journal *Le Devoir* et petit-fils de L-J. Papineau, et par L. Groulx, patriote conservateur et catholique (McRoberts, 1999 : 58-59). Mais l'ambition politique réaliste d'une nation francophone territorialisée est encore lointaine et son importance historique ne viendra qu'avec la transformation industrielle, urbaine et culturelle qui arrivera progressivement dans les décennies suivantes.

Durant celles-ci en effet, les fermes familiales sont largement désertées⁵² et les francophones se tournent vers les opportunités urbaines des secteurs secondaires et tertiaires⁵³. Au tournant de la Seconde Guerre mondiale, le mode de vie urbain va devenir la règle pour les francophones la règle et le mode de vie rurale, l'exception (McRoberts, 1999 : 68). Dès les années 1920, la moitié de la population québécoise vit en ville. En 1931, 59 % des francophones sont des urbains et en 1961, ils sont 71 % (McRoberts, 1999 : 72).

Cette transformation implique une série de phénomènes qui rejoignent la précédente description que j'ai faite de l'urbanité capitaliste. Les francophones vont ainsi conscientiser leurs conditions culturelles et économiques ainsi que les disparités existantes parmi eux et entre eux et les anglophones. Statistiquement, entre 1941 et 1971 (McRoberts, 1999 : 65-67),

⁵² Le nombre de fermes passent de 155000 à 61000 entre 1941 et 1971 et leurs résidents de 25,2 % à 5,6 % de la population québécoise (McRoberts, 1993 : 64).

⁵³ En 1931, les hommes francophones sont répartis à peu près équitablement dans les secteurs primaire (35,2 %), secondaire (27,5 %) et tertiaire (30,6 %). En 1971, les proportions passent à 6,7 % dans le primaire, 34,7 % pour le secondaire et 50,9 % pour le tertiaire, ce qui est à peu près équivalent à la moyenne générale de la population (McRoberts, 1993 : 65).

les francophones sont largement surreprésentés dans l'industrie et sous-représentés parmi les cadres et les techniciens. Leur situation s'est même empirée de ce point de vue entre 1941 et 1961 (Ibid.). À la fin des années 1960, seulement 26 entreprises parmi les 165 les plus importantes de la province appartiennent à des Franco-canadiens (McRoberts, 1999 : 71). À Montréal, la répartition salariale de ces 36 grandes entreprises illustre bien la tendance (Figure 2).

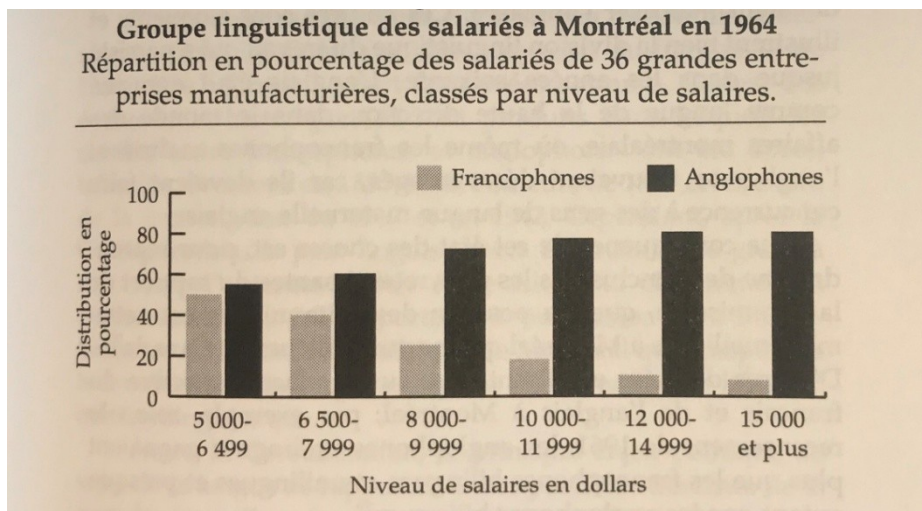


Figure 2 : Groupe linguistique des salariés à Montréal en 1964 (Levine, 1997 : 45)

Aujourd'hui, la métropole de Montréal, avec plus de 4 millions d'habitants, compte environ la moitié de la population québécoise. Montréal domine économiquement et culturellement le Québec depuis la période industrielle que je viens de décrire. Et c'est notamment parce que malgré sa minorité anglophone, la ville était à l'époque le centre anglophone du Québec mais aussi le centre névralgique de l'économie canadienne. (McRoberts, 1999 : 73) Elle n'a par ailleurs jamais cessé d'être aussi le cœur du nationalisme franco-canadien (McRoberts, 1999 : 74). La ville de Montréal constitue aussi un attrait fondamental pour les immigrants et progressivement, elle devient une métropole pluriethnique, pluriculturelle et plurilingue entre ses résidents d'origines françaises et britanniques, mais aussi ses juifs d'Europe de l'Est, présents dès le début du 20e siècle et qui représenteront 5 % de la population montréalaise en 1971, ses Italiens (7 % à la même période), ses Polonais, Grecs et Portugais (Levine, 1997 : 27). Du fait de cette hausse de l'immigration, la proportion de personnes d'origine britannique va progressivement se réduire à Montréal, à tel point qu'en 1971, ils « (...) ne représentaient plus que 61 % des anglophones de l'île de Montréal et 37 % de la population non francophone » (Levine, 1997 : 28). Pour autant, à l'avantage hégémonique des anglophones, les immigrants tendent à assimiler massivement l'anglais plutôt que le français car « (...)

l'inégalité des chances dans l'éducation aidait à perpétuer la division linguistique du travail et fournissait aux immigrants des arguments de taille en faveur du choix de l'école anglaise pour leurs enfants » (Levine, 1997 : 57-58). Dès lors, la pluralité migratoire et culturelle qui aurait pu désethniciser la situation québécoise va en fait la transformer : il ne s'agit plus seulement d'une rupture entre Canadiens d'origine française et Canadiens d'origine britannique (même si celle-ci va bien sûr perdurer, jusqu'à aujourd'hui) mais progressivement, l'axe politique va se constituer autour des langues française et anglaise qui vont doucement imprégner les enjeux du clivage ethnique. Et c'est aussi dans ce mouvement que le nationalisme franco-canadien va se transformer. De son ancrage idéologique organisé autour de la ruralité, du conservatisme et du catholicisme, il va progressivement trouver une forme moderne, urbaine, progressiste et laïque, avec en son cœur, comme point dénominateur ethnique fondamental, la langue française :

(...) alors que le nationalisme canadien français avait traditionnellement mêlé la religion et la langue ('la langue, gardienne de la foi'), le nouveau nationalisme québécois était résolument laïque. Seule la langue subsista comme marqueur de l'identité nationale. René Lévesque, fondateur du Parti québécois souverainiste, écrivait en 1968 : 'Au cœur de cette personnalité [québécoise] se trouve le fait que nous parlons français. Tout le reste est accroché à cet élément essentiel, en découle, ou nous y ramène infailliblement' (Levine, 1997 : 168-169).

Ainsi, jusque dans les années 1950, l'idéologie nationaliste franco-canadienne tendait plutôt à s'opposer à l'État, qu'il soit québécois ou canadien – les deux étant assimilés à l'hégémonie anglophone. Il s'opposait aussi pour les mêmes raisons à la modernité, à la démocratie libérale, au capitalisme d'inspiration britannique, à l'industrialisation et à l'urbanisation, tous tendanciellement perçus comme des menaces extérieures pour l'identité franco-canadienne : « *It was both sager and more in keeping with French-Canadian traditions to rely on autonomous French-Canadian institutions, especially the Church, to deal with social problems* » (McRoberts, 1999 : 85). Ces tendances, qui vont durer des décennies, sont parfois expliquées par les intérêts de classe des élites franco-canadiennes à maintenir le *statu quo* (McRoberts, 1999 : 87). Elles trouvent aussi des sources culturelles, l'héritage prémoderne et quasi féodal de la Nouvelle France aurait empêché les élites de se saisir de l'opportunité politique institutionnelle non par antiétatisme, mais plutôt par apolitisme (McRoberts, 1999 : 88). Plus simplement, la position subalterne des francophones et leur accès limité à la plupart des sphères sociales du Canada les auraient durablement attachés à l'agriculture, à leur territoire et à la religion (Ibid.).

Malgré cet ancrage majoritairement traditionnel de l'idéologie nationaliste franco-canadienne, d'autres discours, minoritaires, émergent assez tôt parmi les élites francophones, et notamment dans la presse intellectuelle de l'époque. L'ouverture au capitalisme libéral et à l'outil étatique pour l'organisation sociale est ainsi discutée dès les années 1930 et de plus en plus jusqu'aux années 1960 par une « *nouvelle classe moyenne* » (McRoberts, 1999 : 90-100, 147-159) francophone, qui va progressivement s'intégrer dans les sphères de contrôle, de technique et de reproduction sociale (éducation, santé, services sociaux, culture, encadrement, sciences, ingénierie) (McRoberts, 1999 : 91). Alors que les anglophones voyaient leur accès favorisé dans les sphères industrielles et dans les affaires, cette petite-bourgeoisie intellectuelle franco-québécoise va surtout intégrer les sphères intellectuelles et culturelles ainsi que le domaine public, autrement dit, les lieux privilégiés de production idéologique et de travail hégémonique (ou contre-hégémonique). Ils vont notamment investir l'Université et y construire progressivement une nouvelle idéologie nationaliste plus ouverte aux opportunités de l'appareil étatique. Les établissements francophones se développent – notamment en sciences économiques, politiques et sociales – et se modernisent – notamment l'Université de Montréal et l'Université de Laval – dans la première moitié du vingtième siècle, en écartant progressivement les cadres catholiques (McRoberts, 1999 : 94). Au tournant des années 1950, la communauté universitaire francophone atteint une « *masse critique* » (Ibid.) et les cohortes se succèdent pour former un noyau politique et idéologique – une sorte d'avant-garde – qui sera déterminant sur la suite des événements. En 10 ans, l'Université de Laval passe par exemple d'une franche domination cléricale à des programmes largement inspirés du matérialisme et du socialisme, fraîchement établis à partir des travaux sociologiques, politiques et économiques européens et américains de l'époque (McRoberts, 1999 : Ibid.). Ailleurs, les théories politiques interventionnistes et néo-libérales sont en vogue et des techniciens, ingénieurs et hommes d'affaires francophones sont formés (notamment à Polytechnique et à l'EHEC) : les futurs dirigeants et cadres québécois écrivent leur destin.

Néanmoins, les opportunités ne sont pas à la hauteur des attentes dans tous les domaines et le plafond de verre anglophone résistera longtemps dans les affaires et l'industrie. Le domaine public à l'inverse est surinvesti par des francophones : de la compagnie énergétique Hydro-Québec à l'avènement de Radio-Canada – qui deviendra central dans le travail contre-hégémonique francophone et dans la propagation de la nouvelle idéologie nationaliste (McRoberts, 1999 : 97-98) –, les ouvertures se multiplient. La Presse est également investie :

Le Devoir, journal fondé en 1910 par H. Bourassa et *Cité Libre*, revue fondée en 1950, notamment à l'initiative de celui qui deviendra bientôt Premier ministre, P-E. Trudeau, sont ainsi des organes de constitution d'une idéologie nationaliste libérale et démocratique axée sur l'investissement et la réforme de l'État dans des perspectives sociales et éducatives plus égalitaires. (McRoberts, 1999 : 98-99).

Je viens de montrer comment le nationalisme franco-canadien s'était transformé en même temps que la société québécoise, passant d'un idéalisme aterritorial à une perspective étatique dont la concrétisation est désormais envisageable à l'échelle du Québec. On peut, à partir de là interroger la situation selon une grille de lecture en termes de classes sociales et d'hégémonie. Car dès lors que l'on conçoit « *l'État-nation comme une formation politique servant à la construction de marchés privilégiés pour l'expansion du capitalisme industrialisé et donc à l'avancement des intérêts de la bourgeoisie* » (Hobsbawm, 1990; repris par Heller, 2011 : 40), on conçoit aussi que sa constitution nécessite à ladite bourgeoisie « *de mobiliser d'autres classes, et a donc besoin d'un autre discours légitimant. Celui qui émerge construit la nation comme entité naturelle et organique, caractérisée par une langue et une culture qui lui sont propres, et ayant des frontières objectivement observables et donc facilement justifiables* » (Ibid.).

Ainsi au Québec, la relation entre la bourgeoisie anglophone dominante, les classes intermédiaires francophones montantes au sein des « *appareils idéologiques d'État* » et le rôle hégémonique qu'elles peuvent jouer sur la plus grande partie de la population qui est elle aussi francophone présente alors une intrication complexe. Au cœur de la nouvelle configuration, la bourgeoisie anglophone conserve le pouvoir économique mais la nouvelle petite-bourgeoisie intellectuelle (ou les « *travailleurs du langage* » ; Fournier, 1978 : 177-179; repris par Levine, 1997 : 83) francophone a toutes les cartes idéologiques en main pour prendre le pouvoir d'État et reconfigurer les règles selon ses intérêts propres et la plus stricte conception moderne de l'État : un territoire - le Québec -, une nation - le Québec francophone - une langue - le français. C'est ainsi que va advenir la Révolution tranquille :

[a]près deux siècles d'un calme surprenant, le climat linguistique de Montréal tourna à l'orage pendant les années soixante. Comme ailleurs dans le monde, cette décennie aura été houleuse à Montréal : manifestations (« Québécois dans les rues »), agitation politique, émeutes et terrorisme. Tandis que les clivages raciaux constituaient la cause sous-jacente des bouleversements dans les villes américaines et que les conflits de classes se faisaient jour dans les villes européennes, les tensions linguistiques dominent la vie montréalaise au cours de cette période. Avant 1960, la

question des droits linguistiques des francophones ou des anglophones à Montréal n'avait donné lieu à aucun débat politique sérieux ; à la fin de la décennie, elle représentait le principal enjeu politique du Québec (Levine, 1997 : 75).

III.1.III Brève histoire sociale et ethnique du Québec : classes, communautés, langues – de la Révolution tranquille à aujourd'hui (1959-2019)

Au tournant des années 1960, gonflée par le boom économique de l'après-guerre, la petite-bourgeoisie intellectuelle francophone continue son ascension idéologique et politique qui va être d'autant plus favorisée par les circonstances économiques de Montréal. La voie maritime du Saint-Laurent est ouverte en 1959 (Levine, 1997 : 79) et Montréal perd son rôle de plaque tournante de l'économie, de la finance et du transport au Canada, laissant sa place à Toronto dont « *l'investissement dans l'industrie manufacturière (...) dépasse[...] [celui] de Montréal dès 1962* » (Levine, 1997 : 79). À partir de là, le statut de la bourgeoisie anglophone de Montréal passe de celui de chef d'orchestre de l'économie canadienne à celui d'exécutant.

Dans la même période, le parti libéral, sous la direction de Jean Lesage, prend les rênes du pouvoir en 1960 et remplace le gouvernement d'union nationale. Il sera aux prémices de la Révolution tranquille : « *[p]endant les deux mandats du Premier ministre Jean Lesage (1960-1966), la situation change radicalement (...). Entre 1959 et 1970, les dépenses gouvernementales réelles per capita augmentèrent de 200 % et le nombre d'employés de la fonction publique québécoise passe de 32000 à 70000* » (Levine, 1997 : 85).

Durant cette même décennie en effet, de nouveaux ministères sont créés dont celui de l'Éducation en 1964 – domaine traditionnellement laissé au clergé –, les dépenses dans ce secteur sont triplées, les écoles francophones – dont les exigences sont relevées – se multiplient et le réseau des Universités du Québec est mis en place. Les services sociaux et de santé – jusque là contrôlés par l'Église – sont dès lors administrés par l'État et parallèlement, ce dernier multiplie les interventions dans l'économie afin d'y favoriser les entreprises francophones au Québec. (Levine, 1997 : 86; McRoberts, 1999 : 150-151). Les entreprises d'électricité, appartenant très largement à des propriétaires anglophones, sont nationalisées, contre l'avis des milieux d'affaires et des capitalistes anglophones (Levine, 1997 : 86; McRoberts, 1999 : 157), et potentiellement sous l'impulsion des cadres d'Hydro-Québec (McRoberts, 1999 : 158). En seulement quelques années, c'est toute la configuration politique qui est transformée et le rapport de force entre anglophones et francophones qui s'inverse

progressivement. L'État étant présenté comme le levier d'action principal du nationalisme francophone, et celui-ci étant désormais ethniquement concentré sur le référent linguistique, il va de soi que la question des droits linguistiques devait émerger rapidement :

L'étatisme et le néonationalisme ont eu des effets immédiats et sensibles sur les clivages linguistiques à Montréal. Le plus important fut le changement d'attitude de la part des francophones à l'endroit de la place de l'anglais. Dans un contexte nationaliste, les francophones commençaient à se percevoir non plus comme une minorité de langue française au Canada à la recherche d'une reconnaissance comparable à celle de l'anglais, mais comme une majorité vivant au Québec avec les privilèges qui reviennent normalement à un groupe majoritaire (Levine, 1997 : 87).

En 1966, face à la totale autonomie des deux systèmes scolaires (catholique et protestant), la commission Parent va préconiser des réformes majeures dans l'éducation qui doivent impliquer une direction unifiée et une rationalisation de la gestion des écoles et de leur financement, une interdiction des commissions scolaires confessionnelles⁵⁴ et un rééquilibrage des ressources publiques allouées aux écoles catholiques (majoritairement francophones mais pas seulement) et protestantes (majoritairement anglophones mais pas seulement) (Levine, 1997 : 90).

Parallèlement, dans la dynamique du boom économique de l'après-guerre, le Québec investira massivement dans les institutions culturelles : le Centre-Est de Montréal prend un nouveau visage avec la construction de la place des Arts, du quartier Berry, futur « *quartier latin* », du siège social d'Hydro-Québec et des locaux de Radio-Canada. Les nouveaux complexes immobiliers prennent désormais des noms français : Place Villemarie, Place Bonaventure, Place du Canada, etc. (Levine, 1997 : 91). Dans l'idéologie montante, Montréal doit maintenant devenir la capitale des Franco-canadiens à l'image de Toronto pour les anglophones.

Dès 1965, le groupe militant du RIN (Rassemblement Indépendantiste National) veut imposer au Québec un enseignement public exclusivement en français. Si leur popularité restera toujours minoritaire, ils sont les premiers à faire des demandes en termes de politiques linguistiques et au moins une de leurs idées, publiée dans un pamphlet – « *le bilinguisme qui*

⁵⁴ La transformation de toutes les commissions scolaires confessionnelles en commissions publiques basées sur des critères linguistiques ne s'achèvera qu'en 1998, après de longues négociations avec l'État.

nous tue » –, fera consensus : le bilinguisme est nocif pour la qualité et à la survie de la langue française (Levine, 1997 : 93-94). L'idée de prioriser le français fera la quasi-unanimité jusque dans les hautes sphères de l'État, de René Lévesque, parmi les plus nationalistes, jusqu'au Premier ministre J. Lesage, même s'il ne s'agissait pour ces derniers ni de mettre en question les droits de la minorité anglophone, ni d'abîmer les bonnes relations avec les partenaires économiques (Levine, 1997 : 94-95).

Un autre enjeu prit rapidement le pas sous l'impulsion des groupes nationalistes et il sera déterminant dans la suite des événements et jusqu'aux débats contemporains : celui de la montée du nombre d'« *allophones* » (locuteurs dont la langue première est autre que le français ou l'anglais) dans les écoles anglaises et ses implications supposées sur l'avenir de la francophonie québécoise. À partir de là, les immigrants vont devenir un enjeu stratégique dans la politique québécoise, car leur nombre explosa entre 1900 et 1970 (de 16000 à plus de 500000, de 4,5 à 23 % de la population montréalaise) et ils choisirent massivement l'anglais comme langue d'intégration : les écoles protestantes ont meilleure réputation, leur enseignement est plus laïc, elles sont multiethniques – personnel compris –, à l'image de leur public, elles ont plus de moyens, plus de réussites, ouvrent plus d'opportunités universitaires et sont plus modernes. Elles sont aussi plus propices à l'intégration montréalaise depuis longtemps et il va de soi pour beaucoup d'immigrants que l'anglais est la langue à privilégier quand on immigré en Amérique du Nord (Oakes & Warren, 2009 : 114). Qui plus est, les écoles francophones, se percevant encore, souvent, comme minoritaires, restaient plus méfiantes et conservatrices à l'idée d'accueillir des enfants d'immigrants. De ce fait, dans les années 1960, les anglophones sont statistiquement avantagés par l'arrivée de 150000 nouveaux Montréalais dont 98 % se tournent vers l'anglais, ce qui est de plus en plus perçu comme une menace pour la langue et la culture françaises par les nationalistes francophones, et même une menace quant aux maintien du pouvoir politique fraîchement acquis (Levine, 1997 : 97-105). À cela, il faut ajouter le déclin de la natalité francophone et le besoin qui accompagne son récit d'intégrer les immigrants au groupe francophone, afin de rester démographiquement majoritaire.

Pourtant, peut-être parce que sa fonction première est de cristalliser les peurs francophones et d'alimenter le nationalisme québécois, cette menace est généralement exagérée. Elle est ainsi infirmée par les faits car à la même période, beaucoup d'anglophones quittent le Québec pour s'installer dans d'autres provinces canadiennes, en particulier en Ontario, et l'anglicisation des immigrants ne suffit pas à renforcer la démographie anglophone au Québec. H.

Charbonneau et R. Maheu estiment ainsi, contre les prophéties catastrophistes sur la minorisation prochaine des francophones, que leur proportion à Montréal serait toujours entre 61,2 et 70,2 % en 1991 (Charbonneau, Maheu, 180-183; Levine, 1997 : 107). Pourtant, l'inquiétude est si grande que certains craignent même une anglicisation des francophones, à tel point que « *que le rapport de la commission Gauthier, déposé en 1967, recommande que l'on interdise aux francophones d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise* » (Levine, 1997 : 108)⁵⁵. Ces inquiétudes sont suivies de nombreuses lettres ouvertes et articles d'intellectuels montréalais, diffusés dans la presse. Le programme de l'Union nationale qui remporte les élections en 1966 propose alors un « service d'accueil » des immigrants pour leur francisation et une incitation des parents à inscrire leurs enfants dans les écoles francophones (Levine, 1999 : 109), ce qui satisfait les plus modérés mais certainement pas la frange la plus radicale des nationalistes, en voie d'amplification.

De nombreuses voix militantes veulent ainsi toujours – à l'instar du RIN – obliger les immigrants à inscrire leurs enfants à l'école française. Le rapport Gauthier est alors ignoré par le gouvernement qui avait jusqu'ici pu faire appliquer une politique consensuelle, mais qui semble cependant commencer à montrer des fissures. Le problème fondamental n'était pas tellement démographique : Montréal devenait une ville multiethnique et la langue de l'intégration était l'anglais. « Pour les néonationalistes issus de la Révolution tranquille, une pareille situation était tout simplement inacceptable. En dépit d'une absence d'unanimité dans la communauté francophone sur la façon d'agir, les pressions en faveur d'une intervention gouvernementale augmentèrent (Levine, 1997 : 110).

À partir de la fin des années 1960 jusqu'à celle des années 1970, les choses ne vont alors cesser de s'envenimer, et ce à partir d'un débat autour de la commission scolaire de Saint-Léonard qui décida en 1967 de fermer les récentes écoles bilingues de cette banlieue de Montréal, traditionnellement francophone mais de plus en plus investie par la communauté italienne. Les parents d'élèves italiens manifestèrent bien sûr leur désaccord et revendiquèrent leur libre-choix à l'endroit de la langue d'enseignement dont pouvaient bénéficier leurs enfants. La situation déclencha des débats dans tout le Québec au milieu desquels une autre école de Saint-Léonard, Aimé-Renaud, essentiellement par souci d'organisation des transports scolaires, fut convertie en école anglaise qui puisse accueillir les allophones le désirant. Ce dernier établissement scolaire devint alors, malgré lui, un symbole de l'hégémonie

⁵⁵ Ce qui sera d'ailleurs le cas durant les décennies suivantes.

anglophone et un détonateur dans le conflit linguistique qui s'amorçait. Aimé-Renaud fut alors occupé par des militants nationalistes et les débats houleux à son endroit furent entachés de menaces et d'appels à la bombe (Levine : 1997 : 123).

La suite de l'histoire est connue : d'après débats politiques et une série d'adaptations gouvernementales face aux exigences grimpances des nationalistes⁵⁶, la généralisation des opinions de ces derniers, l'émergence du mouvement indépendantiste puis la naissance du Parti Québécois (Levine : 1997 : 133-127) qui prendra rapidement de l'ampleur et obtiendra 27 % des voix québécoises en 1970. Les années 1960 furent parallèlement marquées par de nombreuses autres occupations et mouvements sociaux, notamment pour la francisation de l'Université McGill, puis par des émeutes, notamment à Saint-Léonard (Levine : 1997 : 128-132). Le relatif consensus traditionnel quant au bilinguisme de Montréal – notamment dans sa territorialisation sociolinguistique : l'Ouest anglophone, l'Est francophone⁵⁷ – et l'intérêt qu'il représentait pour la perspective libérale des élites francophones et anglophones, était mis en tension par les revendications nationalistes et indépendantistes qui voulaient confirmer dans les lois et les actes « *la primauté du français dans l'enseignement à Montréal ainsi que dans*

⁵⁶ La « loi 63 » qui voulait officiellement promouvoir la langue française au Québec est ainsi adoptée le 28 novembre 1969 par le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand. Elle devait laisser aux parents le choix de la langue d'enseignement de leurs enfants, puis, face à l'opposition majeure de la société civile francophone, ajoutera, en vain, l'imposition aux enfants anglophones d'acquérir une connaissance d'usage du français (McRoberts, 1993 : 216-217). Face à l'opposition nette de la grande majorité francophone, qui n'y trouve pas son compte, les conflits s'accroîtront. En 1974, la « loi 22 » « *sur la langue officielle* » est à son tour adoptée. Comme son nom l'indique, elle fait du français la langue officielle du Québec, provoque alors la colère de nombreux anglophones et immigrants de la province, qui la jugent notamment, pour beaucoup, « *inconstitutionnelle* » et discriminatoire. De plus, elle ne satisfait toujours pas la majorité francophone en ce qu'elle ne se prononce pas clairement sur les deux points centraux de leur combat : la langue d'enseignement des enfants d'immigrants (elle pourra être en anglais non pas s'il s'agit de leur langue maternelle mais s'ils ont des bases « *suffisantes* » dans cette langue) et la langue de travail dans le secteur privé (aucune imposition légale à la francisation n'est décrétée, mais seulement des incitations économiques aux entreprises, relativement floues) (McRoberts, 1993 : 228-231). Ces mesures floues ne satisfont personne et le conflit ne se résoudra qu'en 1977 avec la « loi 101 » sur laquelle je reviens plus loin.

⁵⁷ Ce découpage symbolique peut être vu comme une manifestation spatiale à la fois des « *deux solitudes* », c'est-à-dire de la séparation des communautés ethnolinguistiques historiques du Québec mais aussi comme celle de la gestion territoriale du consensus historique entre les deux communautés. Ces ancrages territoriaux, évidemment idéologiques, participent de la construction identitaire ethnique, puis nationale : une communauté, un territoire, une culture, une langue. L'Ouest et l'Est de Montréal sont alors séparés par la « *Main* » ou boulevard Saint-Laurent qui constitue à la fois une frontière symbolique entre les deux mondes, un « *corridor immigrant* » (Maurois, 1996; repris par Elke 182), une « *zone tampon* » et un « *third bloc in the residential social geography of Montreal* » : « *In these influential narratives of Montreal's social geography, this 'immigrant' or 'ethnic corridor' was seen as a world apart, a buffer zone between the French and the English, thus consolidating the two solitudes ; and this space, unlike the supposedly homogeneous English and French blocs, was recognized as a cosmopolitan milieu* » (Germain, Rose, 2000 : 215). Cette zone tampon est un symbole intéressant d'hybridation, de rencontre, à la fois entre les deux mondes et là où se construit autre chose, au-delà des langues, au-delà des cultures, au-delà des identités réifiées... au-delà peut-être de l'économie associée aux anglophones et de l'État bientôt associé aux francophones : un symbole précurseur de *Commun* ?

d'autres sphères de la vie publique et privée de la métropole » (Levine, 1997 : 141) : « après les crises de 1967-1969, des groupes de plus en plus nombreux de la communauté francophone approuvèrent des politiques qui affirmaient la primauté des "droits collectifs" des francophones, surtout le "droit" à la survie culturelle, pour réorganiser l'éducation et d'autres aspects essentiels de la vie montréalaise » (Ibid.).

Dans les années 1970, le FLQ (Front de Libération du Québec), réseau indépendantiste québécois d'inspiration socialiste et insurrectionnelle né quelques années plus tôt, contribue à « *la pire vague de violence [montréalaise] sur fond de tensions linguistiques* » (Levine, 1997 : 150). Il opère à base d'attaques à la bombe contre des institutions bancaires et des résidences privées et via l'enlèvement de l'attaché commercial de la Grande-Bretagne, James Cross ainsi que du ministre du Travail Pierre Laporte, qui sera assassiné en 1970. Le FLQ publie entre temps un manifeste d'inspiration à la fois marxiste et nationaliste et qui appelle à l'insurrection des francophones contre les banques et les capitalistes montréalais. Celui-ci rencontre un certain succès dans les universités francophones qui organisent des grèves, colloques et occupations. Montréal est déclaré en état d'insurrection appréhendée : l'intervention de l'armée et la suspension des libertés fondamentales sont décrétées et mènent à l'arrestation de 500 sympathisants présumés du groupe (Levine, 1997 : 151).

Face à la tentation nationale-étatique et indépendantiste du Québec, P-E. Trudeau, qui devient Premier ministre du Canada en 1968, tente d'assimiler les vœux des Franco-québécois dans un projet plus fédéral de reconnaissance généralisé du français au Canada. En s'appuyant sur le travail de la « *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* » (1963-1969). Il adopte la loi sur les langues officielles qui est à l'origine de la Charte canadienne des droits et libertés (Levine, 1997 : 153) et qui fera du Canada un État constitutionnellement bilingue en 1982. Pour autant, ni cela, ni les démarches politiques à l'intérieur du Québec ne parvinrent à désamorcer le conflit linguistique. Après une multitude de négociations et d'échecs politiques,

(...) Bourassa décida de mettre fin à la liberté de choix de la langue d'enseignement. Le projet de loi 22 instituait le français comme langue de l'enseignement public, bien que «les commissions scolaires [...] continuent de donner l'enseignement en langue anglaise». L'accès à l'école anglaise serait restreint aux élèves qui possédaient une «connaissance suffisante» de la langue anglaise; les autres devraient suivre leurs cours en français (Article 40 de la loi sur la langue officielle; repris par Levine, 1997 : 168).

Cette loi 22, qui marqua un tournant dans l'histoire du Québec fit bien sûr scandale chez les anglophones autant qu'elle fut jugée insuffisante par une grande partie des francophones. Bourassa et le Parti Libéral furent évincés du pouvoir par les urnes en 1976 au bénéfice du Parti Québécois de René Lévesque, qui prit les rênes pour la première fois (Levine, 1997 : 177). Cet événement majeur n'est que le début de la reconquête francophone puisque moins de neuf mois plus tard, le PQ propose sa Charte de la langue française qui va « *transformer de façon irréversible le paysage linguistique de Montréal* » (Levine, 1997 : 187).

Après la publication d'un « *livre blanc* » en mars 1977 présentant les préconisations de la future loi, puis quelques adaptations plus libérales et démocratiques, après les critiques anglophones intégrées, la charte est adoptée en août de la même année, sous le nom de « *loi 101* ». Son texte implique alors des réformes majeures dans les domaines de l'économie, de l'affichage public et commercial, qui devra être exclusivement en français, des tribunaux, des municipalités, commissions scolaires, services sociaux et de santé qui devront être largement francisés et enfin, bien sûr, en matière d'éducation où l'on va alors considérer que le français doit être la langue d'enseignement majoritaire et que seule la minorité ethnique anglophone peut bénéficier d'un enseignement dans sa langue. Les nouveaux immigrants devront donc inscrire leurs enfants dans des écoles francophones. Dans la foulée sont créés l'Office de la langue française, le Conseil de la langue française et la Commission de surveillance de la langue française, respectivement chargés de la francisation de la société, des recherches et rapports à l'endroit de langue et du respect de la loi (Levine, 1997 : 190-191; McRobert, 1999 : 275-282; Oakes & Warren, 2009 : 108-109).

Comme on pouvait le prévoir, la loi fait quasiment l'unanimité pour elle du côté francophone et contre elle du côté anglophone. Elle fait perdre la plupart de leurs avantages et privilèges à ces derniers, les astreint au déclassement et menace la démographie de leurs écoles. Pour autant, « *[a]u milieu des années quatre-vingt, les Montréalais anglophones avaient, dans l'ensemble, appris à composer avec la loi 101 et le nouvel ordre qu'elle avait instauré, mais très peu d'entre eux acceptaient sa légitimité et la plupart la qualifiaient d'opprimante* » (Levine, 1997 : 197)⁵⁸.

L'une des premières conséquences de la loi 101 fut ainsi l'exode anglophone dont la communauté perdit 68000 membres entre 1966 et 1976 puis 83000 supplémentaires entre

⁵⁸ Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

1976 et 1981. En 15 ans, les anglophones de la grande région de Montréal ont ainsi vu leur population diminuer de 20 % (Levine, 1997 : 198), s'installant dans d'autres régions canadiennes voire aux États-Unis. Quant à la francisation des immigrants allophones, la loi 101 porta sans conteste ses fruits. Avant elle en effet, les trois quarts des enfants allophones étaient inscrits à l'école anglophone. 20 ans plus tard, la tendance s'était radicalement inversée et 78,5 % des allophones étaient à l'école française qui décupla alors son activité (Levine, 1997 : 230). Qui plus est, les enfants en question (qu'on appelle couramment les « *enfants de la loi 101* » ; Oakes & Warren, 2009 : 179-184) vont tendre à s'intégrer à la société francophone puisqu'en 1994, 63,9 % d'entre eux choisissent d'aller au Cégep (établissements scolaires techniques et pré-universitaires) francophone et la majorité se dit trilingue et considère mieux maîtriser le français que l'anglais.

Pour autant, l'un des autres effets inattendus et intéressants de la loi 101 chez ces immigrants et enfants d'immigrants (mais aussi chez les enfants de couples « mixtes » francophones/anglophones/allophones) est une forme d'espace tiers culturel, une tendance plus qu'interculturelle, hybride qui va émerger chez des générations de jeunes néo-québécois. On l'a évoqué, précédemment, ces derniers vont tendre à parler des langues différentes dans des sphères différentes et parfois à alterner les registres, entre eux, dans la même conversation, réinventant de par leurs pratiques quotidiennes leurs identités, avec les ressources à leur disposition. Ces tendances mettent fondamentalement en question (ou au travail) les catégorisations dominantes à l'endroit des groupes, communautés, cultures, langues, nations, sur lesquelles se basent massivement les statistiques institutionnelles autant que les travaux en sciences sociales et en linguistique (disciplines elles-mêmes constituées dans la conjoncture sociohistorique des États-nations). Autrement dit, l'État-nation québécois, dans sa quête de construction nationale, s'est confronté à une réalité qui la dépassait et qui vient questionner son idéologie. Ainsi, aujourd'hui, « (...) *while Francophone and Anglophone as categories still resonate for many, there is a growing number of young people for whom these categorizations are not really pertinent, as well as not easily claimed or even desired* » (Lamarre, 2013 : 13). Ainsi, les catégories ethno-linguistiques institutionnelles, qui sont le produit de l'idéologie nationaliste québécoise sont aujourd'hui travaillées et mises en question par les marges de la société.

Dans ce contexte, l'enjeu institutionnel majeur pour l'État québécois qui va alors émerger et se construire entre les années 1970 et jusqu'à aujourd'hui va être de constituer une « *culture publique commune* » à la fois déclinée du nationalisme franco-québécois et ouvert à la

pluralité culturelle et linguistique de sa population, y compris anglophone, immigrante et allophone. Le modèle québécois va passer d'un nationalisme homogénéisant de sa période de modernisation à une situation interculturelle et potentiellement « *post-nationaliste* » (Heller, 2011b) propre au capitalisme avancé.

Cette mise au travail contemporaine de l'homogénéité idéologique de la nation québécoise, si elle se veut conciliante, va alors devoir rouvrir certaines contradictions qui existaient depuis longtemps au cœur de la construction étatique. Ainsi – on l'a peu évoqué jusqu'ici dans notre description –, l'identification ethnique à la « *communauté francophone* » et le nationalisme qui l'a accompagnée à l'initiative de la petite-bourgeoisie intellectuelle francophone dans les années 1960 et 1970 ont largement évincé les enjeux de classe qui croisaient pourtant largement ceux sur lesquels s'est construite, idéologiquement, cette nation : les enjeux ethniques et ethnolinguistiques. Ces enjeux de classe ont ainsi pu être partiellement évincés dans la mesure où les classes populaires francophones ont pu identifier la bourgeoisie qui les dominait aux « *anglophones* » et dès lors percevoir la petite-bourgeoisie francophone montante comme une opportunité de progrès social. Pourtant, comme, d'ailleurs, du côté anglophone, les divisions de classes ont toujours existé au sein de la communauté francophone (McRoberts, 1999 : 188-208) et les années 1960 les ont même en fait accentuées dès lors que la classe ouvrière francophone observait les possibilités de transformations par l'État et les promesses politiques, également au niveau social, tout en se confrontant à la différenciation sociale objective d'avec les classes bourgeoises anglophones et les classes petites-bourgeoises et gouvernantes francophones, qui travaillaient de concert pour leurs intérêts respectifs et relativement communs (avec des nuances, en particulier au moment de l'élection du parti québécois). Le nationalisme québécois dominant a un peu moins agi à l'endroit des plus défavorisés, en particulier les ouvriers et employés du secteur privé, qui se sont d'ailleurs massivement syndiqués à l'époque (McRoberts, 1999 : 188-189). Dans la seconde moitié des années 1960, le secteur public a aussi commencé à s'organiser syndicalement puis s'est radicalisé progressivement, notamment face à la répression à laquelle les mouvements sociaux des salariés du public faisaient face de la part de leur employeur : l'État (McRoberts, 1999 : 191). C'est d'ailleurs dans cette conjoncture que s'est constitué le Front de Libération du Québec, dans une posture un peu paradoxale entre nationalisme ethnique québécois et lutte des classes, lutte qui s'est alors limitée aux frontières du Québec alors qu'elle aurait pu s'ouvrir au Canada (McRoberts, 1999 : 195), sans parler de l'exclusion

de principe des minorités populaires parmi les populations anglophones, mais aussi chez les allophones, alors plutôt perçus comme des concurrents.

Cet évincement politique de l'enjeu des classes sociales se retrouve d'ailleurs dans beaucoup des démocraties occidentales ayant connu des mouvements politiques majeurs à la même époque, et qui ont généralement abouti à des expérimentations et des transformations culturelles parfois radicales du capitalisme mais à des changements sociaux moindres dès lors que les petites bourgeoisies concernées ont intégré les sphères idéologiques et gouvernementales de l'État (Boltanski & Chiapello, 2011; notamment concernant la France et mai 1968).

Aujourd'hui au Québec, l'État tente de trouver un équilibre entre l'héritage hégémonique de la petite-bourgeoise francophone des années 1960 et 1970 et la nécessité de combiner avec la nouvelle donne néolibérale, c'est-à-dire avec la « *nouvelle économie mondialisée* » (Heller, 2008), la précarisation majeure de la société qu'elle implique, la nouvelle place qu'elle fait aux langues et aux cultures dont j'ai évoqué le fait qu'elle oscillait entre authenticité/fierté et ressources économiques/marchandises (Duchêne & Heller, 2012), la matérialité urbaine (développement géographique inégal, survalorisation de la mobilité) et la pluralité linguistique et culturelle, ainsi que leurs implications anthropologiques sur les subjectivités telles que je les ai abordées précédemment (II.I et II.II).

Cette conjoncture politique contradictoire va trouver différentes réponses adaptatives au Québec dont celle des « *accommodements raisonnables* » (Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, 2008, dite « *Bouchard-Taylor* » du nom de ses co-présidents) qu'on peut appréhender comme un ajustement idéologique de la définition de la citoyenneté québécoise, ou de la « *québecité* » entre modèles libéraux et communautariens, ou modèle dit du « *libéralisme républicain* » (Oakes & Warren, 2009 : 49) pour lequel :

Est Québécois ou Québécoise celui ou celle qui vit sur le territoire du Québec. Cette définition est inclusive. Elle associe l'identité québécoise au fait d'appartenir à une même communauté politique. Elle fait reposer cette identité sur la citoyenneté. Cependant cette conception n'est pas complètement intériorisée par la population. Il subsiste encore une perception trop largement répandue selon laquelle être Québécois veut dire « Québécois francophone de souche » ou encore d'origine canadienne-française » (Bloc Québécois, 1999; cité dans Canet, 2003 : 136).

Et pour cause, malgré l'idéalisme de l'État-nation libéral démocratique, l'« *identité* » québécoise, si chèrement constituée par les « francophones » est aussi la base hégémonique de l'organisation de classes au Québec et l'identification à la communauté légitime est un enjeu de luttes. Mais dans le contexte contemporain, cette construction ethnique et homogène de la nation rentre en contradiction avec la mobilité survalorisée par l'économie et la pluralité identitaire qu'elle induit. Dans ce contexte, les subjectivités sont mises en rupture et les catégorisations ethniques peuvent alors servir de supports multiples autant pour l'économie que pour la stratification sociale. Dans cette configuration hétérogène du capitalisme avancé, on peut bien décréter l'existence d'une communauté politique à l'échelle de la nation : celle-ci est traversée de rapports sociaux antagonistes qui se manifestent dans le recours multiple aux catégories identitaires. C'est dans cette configuration nouvelle qu'il s'agit alors pour le Québec contemporain de « *désethniciser* » la nation québécoise tout en continuant à mobiliser les catégories ethniques réifiées :

(...) [L]a Commission [Bouchard-Taylor] considère que "sociologiquement, l'ethnicité est un concept neutre" qui désigne simplement "les manières de faire ou de vivre (coutumes, traditions, représentations ou visions du monde, etc.) qui, avec le temps, prennent forme dans toute collectivité, et en viennent à nourrir l'identité" (p. 188). C'est pourquoi elle n'a pas hésité à discuter de l'ethnicité du groupe dominant au sein de la nation québécoise et qu'elle appelle les "Québécois d'origine canadienne-française" ou "Québécois canadiens-français" tout court (Oakes & Warren, 2009 : XV).

Cette volonté – certes bienvenue – de considérer le caractère ethnique du groupe dominant vient chercher à atténuer les contradictions entre libéralisme affiché et réalités ethnolinguistiques hégémoniques de tous les États-nations, telles que je les ai évoqués précédemment en parlant de justice linguistique (II.II.II). Dans ce contexte, il va donc falloir donner une place particulière à la langue française qui va constituer en quelques sortes à la fois une lingua franca de l'espace public et du marché québécois, un moyen de communication supposé commun à tous les Québécois et en même temps, qu'on le veuille ou non, comme la langue ethnique de la majorité culturelle historique, qui est en fait celle du groupe hégémonique dirigeant. C'est ainsi que le français est considéré aujourd'hui au Québec comme la « *langue publique commune* », c'est-à-dire qu'elle doit être mobilisée dans la sphère publique, le travail, les administrations, etc. mais qu'elle n'a pas vocation, en théorie, à « convertir » les immigrants au français. Le développement des autres langues est même présenté comme « *un atout économique, social et culturel pour l'ensemble de la population québécoise* » (gouvernement du Québec, 1991 : 17; Oakes & Warren, 2009 : 110).

Mais les volontés libérales affichées par l'État québécois se confrontent à l'hégémonie de l'anglais en Amérique du Nord et la transnationalisation du marché et des cultures, qui confère à cette dernière langue un « *pouvoir d'attraction [qui] ne tient plus seulement, aujourd'hui, au fait que l'anglais soit la langue d'une minorité avantagée sur le plan socio-économique au Québec, mais plutôt à son statut de langue de la réussite socio-économique sur le continent nord-américain, sans compter son statut de lingua franca d'un monde de plus en plus interconnecté* » (Oakes & Warren, 2009 : 118). Le Québec est dès lors obligé d'afficher plus clairement ses objectifs idéologiques car cette situation n'est évidemment pas pour faciliter pas la construction idéologique de sujets « *québécois* » (au sens moderne de « *francophones* »). Dès lors, la dimension ethnique et culturelle du français ne peut qu'être mise en avant mais elle se veut désormais inclusive :

La langue est non seulement l'instrument essentiel qui permet la participation, la communication et l'interaction avec les autres Québécois, mais elle est également un symbole d'identification. Pour l'immigrant, l'apprentissage du français vient appuyer le développement de son sentiment d'appartenance à la communauté québécoise (gouvernement du Québec, 1991 : 17; Oakes & Warren, 2009 : 115).

L'objectif devient donc progressivement d'utiliser la langue française comme un levier d'intégration culturelle et de développement d'un sentiment commun d'appartenance au Québec, qui soit basé sur celle-ci. Mais cela s'avère plus difficile dans le Québec contemporain que dans la configuration moderne précédente dans laquelle les besoins d'ascension sociale de la population correspondaient globalement à ceux de l'homogénéisation culturelle étatique (Oakes & Warren, 2009 : 119). Comme le note M. Heller, dans le Québec des années 1960, « *[l]a marginalisation économique permettait la construction d'une identité collective solidaire et justifiait la mobilisation vers l'ascension sociale. [la] re-structuration de la façon dont interagissent ethnicité francophone, langue française et classe sociale crée des brèches dans la solidarité et multiplie le nombre d'intérêts à faire valoir* » (Heller, 2007 : 47).

Dans ce contexte, il s'agit donc pour la politique étatique québécoise d'accepter la pluralité linguistique, et notamment le recours à l'anglais dans les perspectives économiques et celui d'autres langues dans des sphères privées et communautaires, mais de donner au français une valeur singulière et affective propice à la production d'un sentiment national qui ne soit pas réservé à l'ethnicité majoritaire. Dès lors, la « *québecité* » renverrait désormais, du point des institutions étatiques en tout cas, au seul fait d'être citoyen québécois, ce qui impliquerait

néanmoins de parler français, mais cette francophonie devrait être désethnicisée, et ne plus concerner uniquement ceux qu'on appelle pourtant encore bien souvent au Québec les Québécois « *de souche* » ou « *pure laine* ». Ces expressions sont symptomatiques de la situation contradictoire contemporaine : il s'agit théoriquement de laisser l'accès au Québec et à la langue française à tous les groupes dont on veut qu'ils s'intègrent à la nation mais la réalité sociohistorique du Québec, et les intérêts contradictoires qui s'y sont constitués, leur rappelle perpétuellement qu'ils sont quand même, quelque part, exogènes à l'essence territoriale de la « *communauté imaginée* » (Anderson, 2006) que constitue la nation.

Dans ma perspective, la construction d'une communauté québécoise « inclusive » intégrant la pluralité des groupes supposés la composer, même bien intentionnée, est paradoxale. Elle relève du même idéalisme que celle qui concernait les traditionnels « franco-québécois » dont on a notamment évoqué la pluralité en termes de classes sociales et de conditions de vie. Elle construit de la nation dans l'intérêt d'un groupe hégémonique mais ne résout pas les injustices, les inégalités, la discrimination, la ségrégation, grandissantes dans le capitalisme contemporain, et qui continuent de s'appuyer et donc de reproduire les catégories ethniques réifiées. Encore une fois, dans la logique du présent travail, le référent communautaire doit d'abord renvoyer aux conditions de vie partagées, aux pratiques sociales et au processus de construction concrète de commun, et non aux catégories réifiées, qu'elles relèvent du passé, du présent ou des perspectives futures. Dans cette recherche, il me sera cependant nécessaire d'étudier le rôle que joue la mobilisation des catégories ethniques (y compris nationales) dans les rapports sociaux et ce qu'elle permet de construire ou non dans le contexte étudié.

Il se pourrait en tout cas que dans ses mobilisations par l'État (mais aussi par beaucoup de discours en sciences sociales et linguistiques qui lui sont associés au Québec), les référents ethniques, nationaux, linguistiques et culturels, du moins lorsqu'ils contribuent à réifier les catégories concernées, fassent écran devant d'autres réalités économiques et sociales qui concernent la montée des injustices, de la précarité, des inégalités. La valorisation nouvelle de la diversité culturelle et du plurilinguisme, outre la réaction nécessaire à la conjoncture transnationale qu'elle peut signifier, peut aussi être un support économique de la marchandisation de l'authenticité, du folklore, des langues et des cultures. Elle serait alors davantage symptomatique de la mise en question pratique de ces derniers que de leur renforcement réel dans les modes de vie. Dès lors, les accommodements du Québec interculturel apparaissent peut-être comme la gestion politique et idéologique d'un Québec moderne et national à un Québec postmoderne et postnational, ou au passage d'un « *régime*

[étatique] de vérité » de moins en moins opérant à la construction d'un autre. Comme le note M. Heller à propos de l'idéologie moderne de l'État-nation, et pour conclure cette sous-partie,

Ce régime de vérité, pour utiliser un terme foucauldien, se voit remis en question à l'heure actuelle. Dans le cadre d'un mouvement très généralisé, la centralité de l'État-nation comme unité structurante des marchés est menacée par son incapacité à gérer facilement les mouvements transnationaux des personnes et des biens, ainsi que l'expansion des marchés eux-mêmes à l'échelle planétaire (aussi parfaitement logique cette expansion soit-elle dans l'évolution du capitalisme (...)). L'État, auparavant l'État-providence, réagit en instaurant ce qu'il convient d'appeler des mécanismes néolibéraux de réglementation. Les discours légitimants sont économiques plutôt que politiques ; les interstices de la mondialisation créent des espaces pour le développement de marchés locaux ; la production délaisse la fabrication fordiste, standardisée et à grande échelle pour développer des marchés de niche et des produits ayant une valeur ajoutée symbolique. Le plurilinguisme devient à la fois un mécanisme de construction de ces niches, une possibilité pour l'État d'affronter la concurrence sur une échelle globale grâce à ces niches, et une forme de valeur ajoutée symbolique authentifiante. (Heller, 2007 : 46-47)

Il s'agit désormais de présenter l'action et l'organisation communautaire qui m'intéressent tant, de voir pourquoi je souhaite m'inscrire en partie dans leur perspective, comment elles se sont constituées dans l'histoire et comment elles se confrontent à la conjoncture que je viens de décrire. Je montrerai que mes partenaires ne sont pas tous « *organiseurs communautaires* » au sens strict mais que tous, comme moi, à différents niveaux et différentes échelles ont à cœur de (re)construire du social, de la communauté, du commun et que cette volonté, d'une manière ou d'une autre, se confronte à la réalité sociohistorique québécoise et montréalaise contemporaine.

III.II ORGANISATION COMMUNAUTAIRE AU QUEBEC : CONCEPTION, HISTOIRE, ACTUALITE ET PROBLEMATISATION

III.II.I Définition et origines de l'organisation communautaire québécoise

Dans la perspective de la contextualisation du travail ethnographique et dans celle de l'étude des enjeux « internes » (au milieu des acteurs communautaires que l'on étudiera) de la justice spatiolinguistique, il s'agit désormais de questionner le champ de « l'organisation

communautaire » à partir de la définition que j'en donnerai et en fonction de l'histoire de sa réalité québécoise. J'ai choisi de travailler ce champ car sa démarche correspond largement, on va le voir (III.II.III), à la conception de la justice précédemment développée. Pour autant, on le verra, les partenaires de recherche que j'ai rencontrés sur le terrain ne se considèrent pas tou.te.s comme des « organisateurs communautaires ». Il faut noter que le terme a été transformé et administré par le domaine public puis par le marché durant les dernières décennies et tend notamment à renvoyer aujourd'hui au travail d'organisation mené par les CLSC (Centres locaux de Services Communautaires, administrés par l'État), ce qui, vis-à-vis, de la définition que je proposerai de l'organisation communautaire, constitue une évolution nécessairement questionnable.

De fait, même avec la définition que je vais donner, le travail que mes partenaires effectuent ne correspond pas toujours à ce qui sera défini comme organisation communautaire mais ils sont pour la très grande majorité d'entre eux, à des degrés et selon des modalités différentes, ce qu'on pourrait appeler des « travailleurs du communautaire » pour reprendre l'expression de M. Chauvière sur le « *travail du social* » menacé selon lui par les transformations néolibérales du travail social (Chauvière, 2004 : 30; Nicolas-Le Strat, 2016 : 209). Et quoiqu'il en soit, tous leurs témoignages nous permettront d'éclairer la question de l'organisation communautaire et leur analyse contribuera à alimenter ce processus.

Car l'histoire de l'organisation communautaire me semble exemplaire pour appréhender la conjoncture contemporaine en ce qu'au Québec, peut-être du fait de l'héritage religieux des Franco-canadiens et de sa rencontre étonnante avec les mouvements militants de la nouvelle classe moyenne francophone des années 1960, elle s'est constituée de façon localement territorialisée et relativement autonome, à la fois vis-à-vis de l'État, à la fois vis-à-vis du marché. Sa démarche originelle peut donc largement s'inscrire, on va le voir, dans la perspective du commun.

L'organisation communautaire est ainsi une forme particulière de mouvement social qui s'est structurée en Amérique du Nord au cours du XXe siècle autour d'idéaux et d'objectifs de justice et de démocratie qui rejoignent la conception territoriale et pratique de l'idée de communauté valorisée jusqu'ici ainsi que mes objectifs scientifiques et perspectives politiques :

L'organisation communautaire mise sur la démocratie mais ne considère pas que celle-ci va de soi. La démocratie résulte d'un long et permanent processus, toujours précaire et menacé. Elle a

aussi une perspective fondamentale : ‘‘La démocratie devrait donner aux plus faibles les mêmes chances qu’aux plus forts’’, disait Gandhi. L’organisation communautaire ne vient pas d’abord aider les gens, mais soutenir leur organisation ; elle a donc souci d’efficacité sociale. En d’autres termes, la vitalité d’une collectivité repose sur son degré d’organisation et sur sa capacité de mobiliser des ressources qui lui sont propres, de prendre des décisions et d’entreprendre les actions collectives qui s’imposent pour régler des problèmes, et cela, en concertation ou en opposition avec les institutions et les pouvoirs publics (Bourque et al., 2007 : 10).

L’organisation communautaire constitue alors un type d’organisation qui « *se définit comme intervention planifiée de changement social dans, pour et avec les communautés locales afin de s’attaquer à [d]es inégalités, à [d]es concentrations de pouvoir et à [d]es discriminations. Pour ce faire, elle s’inspire des traditions, objectifs et modes d’organisation des mouvements sociaux* » (Bourque et al., 2007 : 9). Autrement dit, selon cette conception de l’organisation communautaire, sa fonction est d’œuvrer concrètement et avec les individus concernés, collectivement, organisés en communautés à l’échelle d’un territoire à davantage de justice :

L’organisation communautaire est une pratique qui a pour caractéristique fondamentale d’être spatialisée. Elle prend forme dans un lieu (un quartier, une ville, une région) où s’expriment des problèmes particuliers auxquels elle tente de répondre en prenant appui sur les conditions mêmes que cet espace a à offrir. Elle vise de cette façon à transformer ce lieu afin de rendre la vie sociale qui s’y déploie plus conforme à ses idéaux de justice et de démocratie. L’espace est donc à la fois le point d’origine et la finalité de l’organisation communautaire (Gaudreau, 2013 : 166).

On voit bien en quoi, dès lors, cette conception classique de l’organisation communautaire peut cadrer avec la perspective spatiale, territoriale, politique développée jusqu’ici ainsi qu’avec ma conception de la justice spatiolinguistique, du droit à la ville, du commun. Pour les mêmes raisons, elle me semble fondamentalement rentrer en contradiction avec le néolibéralisme tel qu’on l’a défini, c’est-à-dire comme « *un programme politique* », une « *action transformatrice et, il faut bien le dire, destructrice* » de « *toutes les structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur* » (Bourdieu, 1998: 110), induisant, pour rappel, « *une certaine norme de vie dans les sociétés occidentales (...) [qui] enjoint à chacun de vivre dans un univers de compétition généralisée (...) [et] transforme jusqu’à l’individu, appelé désormais à se concevoir comme une entreprise* » (Dardot & Laval, 2010 : 5). Ainsi, pour moi à l’opposé du projet de l’organisation communautaire le néolibéralisme « *subvertit radicalement les fondements modernes de la démocratie, c’est-à-dire la reconnaissance des droits sociaux attachés au statut de citoyen* » (Dardot & Laval, 2010 : 356).

Historiquement, l'organisation communautaire est héritière de ce que l'on appelait au Québec l'animation sociale ou l'action sociale dans les années 1960. Organisée autour de « *comités de citoyens* » auto-institués, elle se constitue notamment en s'inspirant des méthodes, tactiques et stratégies développées à partir de leurs expériences de terrain par S. Alinsky (Alinsky, 1989, 2010) et M. Ross (Ross, 1955). Elle s'inspire également à des degrés divers d'un certain socialisme chrétien français (l'Abbé Pierre notamment ; Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 31), de mouvements religieux progressistes latino-américains (P. Freire en particulier ; Freire, 1974) mais aussi pour certaines de ses expériences ultérieures au Québec, du marxisme-léninisme, du maoïsme et du tiers-mondisme des années 1970 (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 36). Ses formes sont aujourd'hui très diverses et il n'est pas toujours évident de situer ce qui relève de l'organisation communautaire. Même si dans l'usage, la fonction renvoie bien souvent aujourd'hui à des postes au sein des CLSC et à d'autres dans le milieu associatif, le statut d'organisateur communautaire recouvre en fait une large palette de pratiques différentes et nombres de « *permanents* », d'« *animateurs* », de « *coordonnateurs* », ou d'« *agents de développement* », ainsi nommés en particulier dans le réseau associatif, font un travail relativement proche de celui d'organiseurs communautaires (Bourque et al., 2007 : 33). C'est d'ailleurs pourquoi je travaillerai avec ce que j'appelle, de manière volontairement large, des « *acteurs de l'organisation communautaire* » (qu'ils se considèrent comme organisateurs ou non) en observant alors dans quelle mesure ils contribuent à ce travail d'organisation et comment ils se situent vis-à-vis de celui-ci. Je m'appuierai donc *a priori*, en termes de pratiques idéales, sur la description suivante de l'organisation communautaire :

On peut (...) caractériser ainsi le travail d'organisation communautaire : 1) une intervention sociale qui agit principalement au sein de communautés locales, ce que les Américains appellent un bottom-up process, une approche « par le bas » par différenciation avec le top-down approach ou approche « par le haut » à partir des politiques sociales d'un État ; 2) une intervention sociale qui mise sur le potentiel de changement social des communautés locales à partir de l'identification de besoins ou de problèmes qui sont objets de tensions dans ces communautés ; 3) une intervention sociale qui a une visée de transformation sociale et de démocratisation permanente, y compris à l'intérieur des organisations démocratiques qu'elle a elle-même contribué à mettre sur pied ; 4) une intervention sociale qui a une préoccupation centrale d'organisation de nouveaux pouvoirs et services au sein de ces communautés locales ; 5) une intervention sociale qui se démarque du travail social d'assistance et de la pratique traditionnelle d'aide sociale (les Charity Organisations), c'est-à-dire qu'elle met l'accent sur les forces, les talents et les habiletés des gens plutôt que sur leurs insuffisances, d'où la notion d'empowerment ou de 'pouvoir d'agir' (Bourque et al., 2007 : 11).

Voyons donc comment, de par son histoire, cet outil essentiel de l'organisation communautaire rejoint la perspective du commun et la façon dont l'État libéral puis néolibéral a tenté de s'en accommoder et continue de le faire, et comment l'organisation communautaire peut continuer de répondre à la définition que je viens de lui donner.

Le développement communautaire apparaît au Québec sous diverses formes dès les années 1930, notamment autour des organisations religieuses, des syndicats de travailleurs et de certains partis politiques. Dans un contexte social particulièrement difficile (dureté des conditions de vie des travailleuses et travailleurs, dépression, quasi-absence de l'État et des politiques sociales), on voit alors émerger différents types d'« *institutionnalisation de l'entraide, de la collaboration, de l'autonomie et du self-help, dans des organisations telles que des organismes de charité, des syndicats et des coopératives* » (Bourque et al., 2007 : 22). L'histoire du développement communautaire est aussi l'histoire du développement de pratiques qu'on peut rassembler autour de la notion d'« *organisation communautaire* ». Méthodes, tactiques et stratégies vont ainsi se développer avec les diverses expériences québécoises qui vont s'inscrire dans l'évolution politique, économique et idéologique du Québec. Dès le début, on peut cependant distinguer deux orientations : l'organisation de « *services* », inspirée et développée à partir des œuvres de charité, et les initiatives de « *changement social* », comme le syndicalisme qui « *cherche(nt) à modifier les facteurs environnementaux que l'on considère comme étant à l'origine des mauvaises conditions de vie* » (Ibid.). Ce dernier découle aussi de la « *Jeunesse Ouvrière Catholique* » et de la « *Jeunesse Étudiante Catholique* » et s'inspire des « *community centers* » américains (Ibid.). D'abord affaire de pratiques mais aussi lieu de questionnement émergent des sciences sociales, l'organisation communautaire va trouver ses premières théorisations dans les œuvres pionnières de S. Alinsky (Alinsky, 1989, 2010) pour la stratégie conflictuelle et de M.G. Ross (Ross, 1955) pour la stratégie dite consensuelle, ces deux stratégies pouvant encore aujourd'hui constituer deux pôles pertinents d'observation du domaine. Outre ses prémisses depuis les années 1930 jusqu'aux années 1950, et en s'inspirant de sa présentation par J. Panet-Raymond et R. Mayer (Panet-Raymond & Mayer, 1997), on peut décomposer, l'histoire du mouvement communautaire, une fois plus structuré, en cinq grandes périodes : les années 1960 et l'animation sociale, les années 1970, la radicalisation puis la démobilisation, les années 1980 et la remobilisation, la néolibéralisation et la professionnalisation des années 1990, puis la confirmation de l'intégration conciliante aux

logiques de l'État et du marché au XXI^e siècle. C'est sur ces périodes de l'organisation communautaire québécoises qu'il s'agit donc désormais pour moi de revenir.

III.II.II Histoire de l'organisation communautaire québécoise : de 1960 aux années 2000

Je viens de proposer une définition et de présenter les prémisses historiques de l'organisation communautaire. Il s'agit maintenant, dans cette sous-partie, d'étudier son histoire récente au Québec, avant et afin d'en questionner quelques enjeux contemporains dans la sous-partie suivante (III.II.III).

Les années 1960 et l'animation sociale

Le développement communautaire tel qu'on le connaît aujourd'hui apparaît dans les années 1960 avec la Révolution tranquille et la modernisation du Québec, en particulier avec la démocratisation des institutions politiques et des services sociaux, de santé, d'éducation, de logement, etc. L'État prend plus d'importance dans les sphères économique, sociale et culturelle et les demandes sociales en matière de santé mais aussi d'aménagement de la ville augmentent. Des groupes de défense des consommateurs se développent en partenariat avec les traditionnels syndicats ouvriers alors que la « *nouvelle classe moyenne* » francophone émerge sur le terrain culturel et universitaire mais aussi dans les affaires publiques, le travail social et en particulier le développement communautaire. On a vu précédemment comment cette petite-bourgeoisie montante « *composée de technocrates, de fonctionnaires et de chercheurs en sciences humaines (...) contest[ait] le nationalisme canadien-français traditionnel, conservateur et ruraliste* » (Bourque et al., 2007 : 81). Une partie de ses membres se retrouve largement autour des exigences d'autonomie et d'indépendance ainsi que de la perspective du socialisme et de la décolonisation (Ibid.). De fait, l'organisation communautaire de l'époque se constitue largement autour de ce groupe social émergent.

À cette période, on parle alors plutôt d'« *animation sociale* » pour définir ces nouvelles pratiques organisatrices de mouvements sociaux qui deviendront ce qu'on appelle aujourd'hui « *l'organisation communautaire* ». Les premiers organismes institués sont des « *comités de citoyens* » et le « *Bureau d'aménagement de l'Est du Québec* » à partir de 1963 (Bourque et al., 2007 : 24) qui donneront lieu plus tard aux « *associations* », « *organismes* », « *centres* » et/ou groupes communautaires.

Cette émergence intervient dans un contexte keynésien de renouveau urbain à Montréal qui après son dépeuplement, sa suburbanisation, et la désindustrialisation de son centre-ville, se lance, sous l'impulsion de Jean Drapeau, dans une politique de grands travaux, que j'ai un peu abordé précédemment (III.I.III), et qui inclut entre autres la construction du métro, des projets d'autoroutes, la construction des bâtiments de Radio-Canada, ou encore dans la double-perspective des Jeux Olympiques et de l'exposition universelle, des infrastructures sportives dont le stade olympique ou encore l'aménagement des îles artificielles de Notre-Dame et de Sainte-Hélène. C'est aussi une phase de gentrification à Montréal, où les plus diplômés se concentrent dans le centre de l'île et où les intellectuels, les employés du public ou de la culture ou du bien-être s'installent dans des zones plus populaires comme le Plateau Mont-Royal ou les berges du canal Lachine, proches de l'arrondissement administratif de Verdun que je vais étudier (Germain & Rose, 2000 : 204-209). Les quartiers anciennement industriels connaissent parallèlement un certain développement public et commercial pendant que la ville finance la construction de quelques logements sociaux. Dans l'ère postmoderne naissante, la désindustrialisation implique le déplacement de nombreux travailleurs et cette mobilité générale génère un certain délitement du lien social et donne du grain à moudre à l'organisation citoyenne (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 31). Malgré cela et paradoxalement, le niveau de vie moyen augmente et de nouvelles questions apparaissent sur le terrain culturel : l'émancipation des femmes (reconnaissance juridique des femmes mariées, droit à l'avortement, accès au divorce, etc.) et l'affirmation de la jeunesse sur le terrain politique, qui souhaitent s'affranchir des codes sociaux et culturels de leurs aînés (Bourque et al., 2007 : 24).

Dans le même temps, aux confins des rapports de classes de la francophonie québécoise, on voit apparaître un « *syndicalisme de combat* » (Piotte, 1977) qui associe les revendications dans l'intérêt des travailleurs à une projection politique pour l'ensemble du Québec. Un troisième type de questions émerge à cette époque à l'endroit du développement urbain, en particulier autour de l'accès aux services municipaux et aux décisions concernant l'aménagement de l'espace. C'est ainsi qu'apparaîtra notamment le Front d'Action Populaire (FRAP), rassemblement de militants politiques, de syndicats et de comités de citoyens (Castells, 1975 : 53-55) qui entrera même sur la scène électorale en 1969 (Bourque et al., 2007 : 25). Ces changements sociaux et politiques expliquent ainsi la création de nombreux comités (de chômeurs, de femmes, de consommateurs, de travailleurs) œuvrant pour davantage de droits en termes de logement, de travail, de santé ou de loisirs : « *Their demands*

were founded on a concept of community development rooted in a sense of democracy and equal opportunity for all marginalized people. It was therefore supported, to a certain extent, by church and state in a modern and democratic society where pressure groups are accepted within certain legal and political boundaries » (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 32).

Un certain nombre de mouvements apparurent donc durant cette période, des associations de parents à Saint-Henri via le conseil des « *Œuvres de Montréal* » (Ibid.), notamment impliqués dans les négociations sur les politiques de renouvellement urbain, ou encore à Pointe-Saint-Charles où furent organisées des actions pour la construction de parcs, d'écoles et pour l'amélioration des logements, dans une perspective de « *bottom-up* » (de partir des besoins et nécessités d'« *en-bas* ») inspirée des expériences d'organisation sociale américaine. Des manifestations publiques éclatèrent également, notamment en face de l'hôtel de ville de Montréal, contre les expropriations et évictions impliquées par l'exposition universelle de 1967 (Ibid.).

Dans la lignée des deux pôles identifiés précédemment, plusieurs modèles d'organisation sociale furent développés durant cette période en particulier celui de L. Robert (Robert, 1971) qui distingue trois formes d'animations : « *adaptation animation* », « *pressure animation* », « *conflict animation* », le premier impliquant plutôt une intégration sociale et une participation au planning social, le second une perspective réformatrice et lobbyiste pour le changement social et le dernier une mise en lumière systématique des antagonismes sociaux visant la transformation politique.

Dans la même perspective, J-F. Médard (Médard, 1969) identifie quant à lui deux approches pour comprendre les comités de citoyens : l'approche consensuelle et l'approche conflictuelle (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 34-35). L'approche consensuelle est basée sur trois principes : (1) la communauté constitue la base de l'action, (2) le focus est mis sur la participation et le self-help, et (3) toutes les interventions résultent des besoins identifiés par la communauté (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 35). À l'inverse, l'approche conflictuelle critique la cooptation des opprimés que constitue la première pour S. Alinsky (Alinsky, 2010) et dénonce le fait qu'elle ne considère pas l'inégalité de distribution des ressources et de pouvoir dans la société. Plus encore, elle fonctionne tactiquement autour de la provocation du conflit, propice à la mise en lumière des antagonismes à travailler. L'approche conflictuelle s'appuie alors sur trois principes : (1) les individus agissent d'abord selon leurs intérêts

propres, (2) la force est dans le nombre et l'organisation, (3) le conflit facilite l'émergence des idées et de l'innovation (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 35).

Les deux modèles (Médard, 1969; Robert, 1971) inspirèrent les comités de citoyens au Québec à cette époque en fonction des situations rencontrées mais certains critiques (Godbout & Collin, 1977; McGraw, 1978) considéraient que les animateurs sociaux de la classe moyenne francophone, essentiellement des universitaires, défendaient en fait leurs propres intérêts de classe, promouvaient des méthodes favorisant l'intégration des plus dominés plutôt que la lutte et des formes de conflits « *acceptables* » pour les classes dominantes (pétitions, lettres, etc.) (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 35). Une importante discussion et réflexion critique émergea alors et influença la suite des mouvements sociaux. La tenue du meeting de Montréal du 19 mai 1969 fut particulièrement significative de ce mouvement.

Les années 1970 : de la radicalisation à la démobilisation

Le 19 mai 1969, un meeting a lieu à Montréal durant lequel se retrouvent 200 représentants de 22 groupes communautaires du Québec (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 33). Cette date marque un tournant pour l'animation et l'organisation sociale des comités de citoyens. La conclusion des représentants de ce meeting est à cet égard significative (relaté ici par H. Quirion dans le cadre d'un travail de recherche) : « *We feel that the time has come to change the system of government that we have... We all face the same fundamental problems; we must overcome isolation and localism : government must become our government; we have no choice but to enter politic action* » (Quirion, 1975 : 68; cité par Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 33).

Parallèlement à la montée du Parti Québécois et à celle des tensions politiques du tournant des années 1970, les comités de citoyens (qui se faisaient désormais appeler « *groupes populaires* » (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 36), largement francophones, tout comme les syndicats – qui adoptaient alors une idéologie socialiste – se radicalisèrent progressivement. On vit alors se multiplier les groupes se revendiquant du marxisme-léninisme, formés par des animateurs sociaux désabusés par les limites tactiques des groupes de pression et des syndicats corporatistes. Ceux-ci furent largement réprimés durant la crise de 1970 autour du FLQ où, je l'ai évoqué dans la partie précédente, 500 militants furent arrêtés sans aucun mandat. (Ibid.)

Cette radicalisation et les troubles politiques de l'époque furent accompagnés d'une expansion de l'État-providence, notamment par l'établissement de l'assurance santé et d'un

ministère des services sociaux. C'est dans le cadre de la loi sur la santé et les services sociaux de 1970 et parmi de nombreux services mis en place par l'État à la même période (Bourque et al., 2007 : 25) qu'apparurent les CLSC. Ces derniers proposent alors localement des services sociaux et de santé et intègrent également à leurs mandats des missions de prévention et de développement communautaire (Panet-Raymond & Mayer, 1997: 36). C'est la première fois que des établissements publics reconnaissent clairement le rôle du travail des organisateurs communautaires, mais c'est aussi la première fois qu'ils contribuèrent à les administrer. La convention collective du réseau public de santé et des services sociaux redéfinit alors l'organisation communautaire en lui attribuant trois fonctions essentielles. Selon cette convention, toujours en vigueur aujourd'hui, l'organisation communautaire

- fait l'identification et l'analyse des besoins de la population avec des groupes concernés

- conçoit, coordonne et actualise des programmes d'organisation communautaire afin de répondre aux besoins du milieu et de promouvoir son développement

- agit comme personnes-ressources auprès des groupes (Convention collective 2000-2002 : 1551, citée par Bourque et al., 2007 : 27)

Les CLSC eurent un impact majeur sur le développement communautaire et de nombreux dispositifs furent proposés suite aux revendications citoyennes. La question qui se pose et qui se posait déjà est la suivante : « *Do these accomplishments represent victories or co-optation to quell social unrest ?* » (Panet-Raymond & Mayer, 1997: 36). Pour certaines critiques, les faveurs accordées par l'État à la participation communautaire furent surtout le résultat de la prise de conscience de l'émergence d'une nouvelle élite et de sa légitimation conséquente par celui-ci (Godbout & Collin, 1977; Lesemann, 1975; McGraw, 1978; cités par Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 36).

Parallèlement à cette nouvelle filière publique de l'organisation communautaire se développait également un réseau associatif, continuité plus directe des comités de citoyens. Les comités de citoyens s'occupaient prioritairement des intérêts de la classe ouvrière et des plus pauvres sans spatialiser précisément leurs démarches. Ils se diversifièrent alors progressivement dans différentes directions : les droits des femmes, des homosexuels, les coopératives pour les repas, le logement, etc.

Cette diversification marqua également une pluralité des intérêts défendus au sein même de ce qu'on appelait encore largement la classe ouvrière, et avec celle-ci, certains conflits internes

apparaissaient, notamment concernant la façon d'appliquer une approche démocratique. Dans la perspective alors explicitement politique des comités, la question fut celle de la considération des citoyens concernés dans les prises de décision, dans l'exercice du pouvoir, dans la perspective de construire une société plus « juste ». La ligne politique, souvent marxiste-léniniste, avait la mainmise sur de nombreux groupes populaires et syndicats locaux et imposa ses schémas (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 37). Le référendum de 1980 marqua un tournant, exposant en particulier les divergences fondamentales entre l'internationalisme et le fédéralisme des dirigeants marxistes-léninistes et les attentes nationalistes de nombreux militants. La récession de 1982 marqua la fin de la radicalisation, faisant basculer les négociations quant aux services sociaux et de santé à l'avantage de l'État.

Le recours aux méthodes de Paulo Freire sur la conscientisation ainsi que les références marxistes jusqu'alors mobilisées par beaucoup d'organiseurs vont progressivement s'éteindre et les relations entre enjeux sociaux, économiques et politiques seront moins systématiquement analysées et discutées en même temps que va s'éloigner le travail commun entre leaders syndicaux et organisateurs communautaires. L'arrivée des CLSC éloigne effectivement les militants syndicaux des pôles de décisions et professionnalise beaucoup les organisateurs qui suivent de plus en plus les programmes gouvernementaux, bases économiques et idéologiques, via les logiques de financements, du fonctionnement de ces organisations. (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 40). Certains d'entre eux tenteront de conserver un certain militantisme à l'intérieur du système CLSC, en faisant le grand écart mais beaucoup vont y perdre leur emploi (Ibid.).

Les années 80 : De l'animation sociale à l'action politique

Dans un contexte de récession économique majeur et sous l'influence contemporaine du néolibéralisme réel aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'organisation communautaire va radicalement se transformer au cours des années 1980. Les groupes communautaires constatent, après les désillusions de la décennie précédente, que l'action politique conflictuelle s'avère de moins en moins efficace dans ce contexte, que l'espoir d'un changement radical s'éloigne, que le dogmatisme de beaucoup de leaders ne mène nulle part. Ils reconnaissent, ou du moins semblent alors considérer que le lobbying peut apporter des résultats plus palpables que l'action politique (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 43; Panet-Raymond, 1985). Les activistes et organisateurs communautaires adoptent alors de plus en plus une perspective de développement économique et social, délaissant progressivement les actions défensives et offensives et la critique radicale des politiques étatiques. Dans la même

période, les budgets alloués aux groupes communautaires augmentent considérablement en même temps que leur organisation est transformée (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 43).

Les groupes communautaires, à l'image des intérêts sociaux de leurs organisateurs, passent alors d'une posture traditionnelle basée sur la classe ouvrière ou sur les classes populaires, voire basée sur l'idée de la lutte des classes à une posture de gestion multi-classes et plus rationnellement territorialisée de la vie des quartiers et de ses revendications locales (Ibid.) qui, en dépit des postures politiques clivées encore très présentes à l'époque et des diverses marches et manifestations, débouchera sur les idées plus consensuelles de « communautés », de « vivre-ensemble » et de « citoyenneté ». En même temps qu'à une démultiplication des groupes communautaires, on assiste également à une diversification des orientations et missions fixées par ceux-ci : groupes féministes et/ou féminins, groupes de jeunes ou représentant la jeunesse ou encore soutien aux aînés (de plus en plus nombreux) notamment.

Enfin, l'augmentation des budgets et donc des subventions disponibles parvint à intégrer davantage les groupes communautaires aux politiques de l'État. La « *loi sur les services de santé et les services sociaux* » marque de ce point de vue un tournant essentiel de l'organisation communautaire au Québec. En fournissant la marche à suivre pour obtenir des financements pour les groupes communautaires et ce, en fonction des critères des mesures publiques des problèmes sociaux et médicaux (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 45), celui-ci ouvre effectivement une certaine bureaucratisation des logiques de ces groupes qui s'intègrent alors à celle de l'État. C'est donc inévitablement que l'action communautaire va se professionnaliser (Ibid.). Cette professionnalisation s'accompagnera d'une forme de mise en concurrence des groupes face aux demandes de subventions et les engagera dans une logique plus bureaucratique et parcellisée, et moins ouvertement politique, critique et transformatrice. On rejoint alors en partie la « *technicisation* », la « *dé-subjectivation* » et la « *multiplication/complexification des dispositifs d'intervention* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 211) observée de longue date dans le travail social en France et pour lesquelles la « *montée en pouvoir de l'appareil du social s'est faite au détriment de la part sensible, relationnelle et intersubjective de l'agir social, avec l'omniprésence d'une logique de critères (pour l'accès à une prestation) et d'une logique de catégorisation (des publics éligibles à une prestation)* » (Ibid.).

Les années 1980 confrontent alors le développement communautaire à deux changements fondamentaux qui peuvent paraître contradictoires mais qui sont en fait les modalités

idéologiques de sa néolibéralisation : d'un côté, la perte d'autonomie des organismes et leur intégration aux logiques de l'État, de l'autre, leur reconnaissance comme agent crédible de gestion et d'innovation. (Panet-Raymond, Mayer, 1997 : 45). D'une certaine manière, l'intégration des groupes communautaires aux politiques de l'État constitue une façon détournée de garder la mainmise pour l'accompagnement du marché tout en faisant des économies à l'endroit de ses missions classiques en termes de services sociaux et de santé et ses responsabilités quant au logement ou à l'égard des droits des femmes et des jeunes (Ibid.) :

The state imposed very strict conditions that limited groups in their action and, in particular, hindered their consciousness raising and mobilization against injustice and advocacy for preventive programs. The emphasis was thus on offering quality services and support for self-help groups rather than on political debates and change. Groups found themselves doing things that were not related to their original missions, expertise, and resources in order to answer needs defined by subcontracts. Funding therefore became a time-consuming straitjacket that forced groups to comply with government priorities and programs. This change was draped in government rhetoric on partnership, self-help, and volunteer work in the community (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 46).

On voit ici revenir des enjeux liés à la question de la justice. L'état, en contraignant d'un côté la marge de manœuvre des groupes communautaires et en subventionnant de l'autre, les actions qui entraient dans sa logique de politiques publiques, a inversé la priorité initiale donnée aux mobilisations sociales contre les injustices et aux programmes de prévention. Désormais, l'objectif est d'offrir des services aux publics concernés selon des critères relativement prédéfinis, davantage que de provoquer des potentiels débats et changements politiques fondamentaux.

On pouvait cependant encore distinguer durant les années 1980 différents modèles du travail communautaire des approches les plus intégrées et tournées vers les services aux personnes aux plus politiques et tournées vers les mobilisations et le changement social. Mais progressivement le modèle « *partenarial* » (pour reprendre le terme officiel) va devenir hégémonique.

Néolibéralisation et partenariat généralisé dans les années 1990

Durant les années 1990, le processus néolibéral va s'accélérer et s'installer durablement au Québec comme dans beaucoup de démocraties libérales, avec la confirmation de la récession économique et la sérieuse remise en question, pour plusieurs économistes de l'époque, du

modèle de développement occidental d'après-guerre (Bourque et al., 2007 : 27), la récession économique, la rigueur et les coupes budgétaires (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 47). Les problèmes sociaux et de santé vont devenir dans leur appréhension politique des problèmes économiques dont on doit mesurer les coûts et évaluer les dépenses potentielles, dans une perspective toute technocratique. La néolibéralisation va induire un phénomène de décentralisation apparent de l'État et de valorisation des territoires, en échange de quoi va se développer une perspective « *intégrée* » (mais en fait nécessairement arrimée à des intérêts supra-territoriaux et même supranationaux pour lesquels on peut parler de « *glocalisation* »⁵⁹) entre des leaders économiques, des groupes communautaires et des syndicats (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 48). La justice, l'égalité, la solidarité et la démocratie vont rester des valeurs mises en avant dans les discours communautaires et syndicaux (Ibid.) dès lors que ces valeurs, « *recontextualisées* », peuvent participer à répondre à ces problèmes économiques (ou posés comme économiques) à l'échelle locale de l'accès à l'emploi, au logement, aux droits. La transformation sociale et le questionnement des rapports sociaux liés à la production sont désormais quasiment évincés.

En plus de l'intégration de l'organisation communautaire aux objectifs de l'État, les années 1990 sont aussi celles de l'intégration des différents groupes et de leurs différentes échelles (locale, régionale, nationale) autour de tables rondes, comités et coalitions à l'instar de Solidarité Populaire Québec, par exemple, pour ce qui concerne les travailleurs, mais aussi à l'instar de mon organisme-partenaire privilégié à Verdun, que j'appellerai A. Ces perspectives de conciliation systématique concernent également les services sociaux et de santé, l'éducation, ou la justice (au sens administratif). Encouragée, voire organisée par l'État, cette tendance s'inscrit bien sûr davantage dans le sens de la professionnalisation et du lobbying plutôt que de l'action et la mobilisation politique (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 49) même s'ils peuvent être les lieux de manifestation des contradictions fondamentales auxquelles doit répondre leur existence.

⁵⁹ « *Considéré sous l'angle de la spatialité, le néolibéralisme se présenterait alors comme un processus produisant un arrimage nouveau entre le local et le global. (...) [L]e néolibéralisme ne serait ni international ou singulièrement localisé, il serait "glocal", c'est-à-dire à la fois l'un et l'autre. Cette nouvelle relation spatiale n'évacue pas pour autant le palier national. Bien qu'ils aient renoncé à une part considérable du rôle de coordination économique qu'ils exerçaient jusque-là, les États nationaux n'ont pas cessé d'intervenir. Cependant, comme le souligne Brenner, ils ont désormais les yeux tournés, de manière simultanée, vers le global et le local (...)* » (Gaudreau, 2013 : 174).

Dans le même temps, l'accent sera largement mis sur la question de l'emploi et les missions et organismes allant dans ce sens se multiplient. Des « *Community Economic Development* » (CED) émergent, rassemblant autour de cette question des leaders économiques, des groupes communautaires, des syndicats ou encore des représentants de l'État et des CLSC (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 50) :

There are two main types of community-based, local development organizations in Québec which have adopted a CED framework: the 'corporation de développement économique communautaire' (CDÉC) and the 'corporation de développement communautaire' (CDC). Both have emanated from the communautarien movement and share strong ties to such progressive values as feminism and women issues, more liberal employment policies and labour relations, the integration of persons with disabilities, etc. as well with organizations that support such values (Favreau & Ninacs, 1993 : 8).

On parle aussi, tout comme dans les années 1970, mais évidemment dans une toute autre perspective, d'« *empowerment* », y compris dans les CLSC, où les individus et les groupes sont encouragés au self-help y compris pour l'intégration du marché du travail. On est ainsi loin des perspectives politiques de l'émancipation politique et de l'autodétermination. L'« *empowerment* » est d'ailleurs parfois traduit en français québécois par autonomisation, une notion ambiguë s'il en est en fonction de sa mobilisation politique de gauche (au sens d'organisation politique collective, autonome vis-à-vis de l'État et du marché) ou néolibérale (« *autonomie* » individuelle au sein du jeu étatique organisé du marché et de la concurrence). On est typiquement face à un exemple de lutte idéologique par la pluriaccentuation du signe, telle que décrite par V.A. Volochinov. Et de la même manière que l'« *empowerment* » et l'« *autonomie* », l'« *émancipation* », l'« *auto-détermination* », la « *justice* », l'« *égalité* » n'ont pas disparues du vocabulaire des groupes communautaires des années 1990, bien au contraire, mais comme le constate J. Panet-Raymond et R. Mayer, « *The 1990s seem to be a mixture of contradictory models and concepts. Some of the words used are the same but do not necessarily have the same meaning for individuals and groups coming from different political perspectives.* » (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 51)

Quoiqu'il en soit, les groupes communautaires font désormais face à un dilemme qui les éloigne de la stratégie conflictuelle et les invite à jouer le jeu du marché pour davantage de moyens et de reconnaissance. On verra que l'équilibre potentiel qui en résultait est de plus en plus fragilisé par les politiques néolibérales. Les deux auteurs précédemment cités écrivaient ainsi en 1997 :

Recognition, funding, and the risk of institutionalization are still difficult issue to reconcile with autonomy and community development. An interventionist state, even in a neoliberal context, tends to create strict guidelines in its subcontracting to private or community organizations. If community groups are to play the game, they have to make concessions while not relinquishing the basic values they stand for. That is going to be the issue in the future. Will community development integrate neoliberal values in working with public and business partners? (...) The future will tell if the blend of strategies was a good choice (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 53).

Je viens de résumer l'histoire de l'organisation communautaire québécoise des années 1960 aux années 1990 en notant la façon dont elle s'est articulée avec l'État postmoderne puis avec l'avènement de la néolibéralisation. Il s'agit désormais d'étudier les implications plus récentes de ce dernier phénomène sur l'organisation communautaire, la manière dont celle-ci s'en trouve affectée, et comment elle peut continuer à y exercer ses pratiques et à y faire valoir ses objectifs démocratiques.

III.II.III Organisation communautaire au Québec : néolibéralisme contemporain et perspective du commun

Depuis les années 2000, l'organisation communautaire telle qu'elle s'est institutionnalisée continue à se concentrer vers la question économique et la problématique de l'emploi. Malgré une conjoncture favorable en termes purement économiques (« *gains de productivité* »), la décennie 1995-2005 ne voit pas nécessairement l'emploi, ni d'ailleurs la distribution des richesses progresser (Bourque et al., 2007 : 52). Pour se renouveler, elle mise alors sur « *une inscription dans un cadre plus régional et un engagement plus intensif dans une interface entre le service public et les organisations communautaires* » (Ibid.), « *une organisation communautaire de plus en plus engagée dans une sorte de "virage économique" tant du côté de programmes sociaux des pouvoirs que du côté des projets des mouvements sociaux eux-mêmes* » (Ibid.), et « *la mise en place de nouveaux dispositifs associatifs transversaux d'intervention privilégiant la stratégie de développement local et régional* » (Ibid.) plutôt que l'organisation par populations-cibles ou groupes d'âges.

En réponse au déclin de l'État keynésien et à la confirmation des difficultés économiques des décennies précédentes, on assiste à l'émergence d'une logique de « gouvernance locale », c'est-à-dire d'« *un nouveau mode de régulation politique qui n'est plus ni le marché (sans l'exclure), ni l'État (tout en le mettant à contribution), mais le développement par l'intermédiaire d'acteurs d'origines diverses (public, privé, associatif) d'une démocratie*

locale » (Bourque et al., 2007 : 54). Dans le contexte de « *l'offensive néolibérale* », la société québécoise et l'organisation communautaire en son sein semblait ainsi, jusqu'à récemment du moins, en comparaison de l'Ontario ou des États-Unis par exemple, parvenir à entretenir des espaces de négociations et de médiations « *entre les initiatives locales et les pouvoirs publics* » (Ibid.), à proposer des « *solutions plus collectives qu'individuelles aux problèmes de l'emploi et de la revitalisation des communautés* », à développer des partenariats fructueux entre société civile et politiques publiques. (Ibid.). Autrement dit, au Québec, le néolibéralisme « *réellement existant* » (Brenner & Theodore, 2002) est encore propice à une certaine marge de manœuvre, y compris collective, du travail communautaire, à la condition de la conciliation de plus en plus intégrée avec les secteurs public et privé.

Je montrerai cependant que ces partenariats entre organismes localement ancrés et acteurs étatiques et économiques – dont les intérêts se situent et se constituent à d'autres échelles – contribuent moins à produire davantage de justice, de démocratie et d'émancipation, selon les aspirations des membres des communautés concernées, qu'à faire contribuer ces derniers à des aménagements ponctuels, sans enjeux politiques déterminants, à limiter les attaques subies et à gérer les problématiques sociales d'urgence (emploi, logement, alimentation, santé, sécurité physique, etc.). Autrement dit, ce localisme démocratique contemporain tend à situer l'organisation communautaire dans une position plus « *réactive* » que « *proactive* » (Bourque et al., 2007 : 55).

Car je l'ai évoqué précédemment, pour moi, le contexte néolibéral est à la fois problématique socialement et fondamentalement contradictoire avec l'organisation communautaire dans sa conception traditionnelle. Il induit – on le vérifiera sur le terrain – une remise en question de sa définition même, travaillée par les registres technocratiques et économistes qui en contexte semble donner au processus de démocratisation réelle et à la justice – pourtant à la base politique de l'organisation communautaire – des allures d'idéaux lointains plutôt que des perspectives politiques concrètes.

Dans ce contexte néolibéral installé, le travail communautaire se confronte au retrait apparent de l'État qui est « mis à contribution » ponctuellement en fonction des projets communautaires – désormais en quête de financements perpétuels – et qui se restructure également dans la perspective intégrée, à la fois au sein des CLSC et via la création des CSSS (Centres de Santé et de Services Sociaux) en 2003 (Bourque, 2009). L'organisation communautaire québécoise est ainsi confrontée

à la réforme des finances publiques (affectant à la fois le secteur public et les subventions attribuées aux organismes privés à but non lucratif), alimentée par les préceptes néolibéraux concernant la “rationalisation de l’action publique et accompagnée d’un processus de décentralisation (voire d’externalisation) des missions de service public, en particulier dans le champ de la santé et des services sociaux (Baillergeau, 2007 : 102).

Ainsi l’État ne disparaît pas dans le néolibéralisme : il change de forme et continue d’opérer sur les sujets sous forme de « *bio-pouvoir* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 210). Malgré les discours post-keynésiens sur la nécessité de sortir des prestations par « *publics-cibles* », l’heure est toujours au « *ciblage des populations* » en « *difficulté* » (Baillergeau, 2007 : 101). Dans cette perspective néolibérale, on est toujours dans une logique étatique organisationnelle héritière de la modernité keynésienne, même si elle s’adapte à la nature fluide du marché. En cela, la logique néolibérale du communautaire, du moins dans ses aspirations institutionnelles, reste

une négation du commun comme coactivité des membres de la société. C’est l’État bienveillant et bienfaisant qui fixe les règles de réciprocité, d’entraide et de répartition de la production. Ce ne sont pas les membres d’une société qui se sont donnés des institutions réglant leurs rapports. La solidarité entre salariés et entre citoyens se mue en une dette contractée envers l’État bienfaiteur (Dardot & Laval, 2015 : 509).

Pour autant, cet idéal de bienveillance et de bienfaisance semble contraint à reculer face au marché (dont on a vu que l’État néolibéral en était en fait l’agent-organisateur). Les attentes et la dépendance à l’endroit de l’État sont donc souvent frustrées. Pourtant, comme pour P. Nicolas-Le Strat lorsqu’il évoque sa conception du travail (du) social dans la perspective du commun (qui s’applique à la France mais aussi, dans une certaine mesure, au Québec post-Révolution tranquille),

[i]l me semble particulièrement vain de désirer le passé et de vouloir restaurer un “social historique”, celui de la période ascendante de l’État-providence, en faisant fi du changement de période et des ruptures majeures opérées par le capitalisme contemporain. Ce “social historique” a ouvert à la classe ouvrière et plus généralement au salariat un grand nombre de droits et de protections. Ce rôle historique, nul ne le conteste. Mais cette montée en puissance du “social” s’est réalisée selon un schéma étatique très vertical et très homogénéisant, avec lequel il n’est pas concevable aujourd’hui de renouer (Nicolas-Le Strat, 2016 : 213).

Il ne s’agit donc pas dans cette perspective de revenir à un État-providence idéalisé, mais il ne s’agit pas non plus d’accepter le jeu « *biopolitique* » du nouvel État néolibéral dans lequel

l'échelle territoriale est privilégiée par l'économie plutôt que l'échelle nationale-étatique. Car dans le processus de « *glocalisation* » où le local est fondamentalement dépendant du global et *vice versa*, l'action du marché, organisée par l'État, sert des intérêts qui ne sont évidemment pas ceux du territoire, ni ceux de sa/ses communautés. Dès lors, la perspective contemporaine « *intégrée* » ou « *conciliante* » de l'organisation communautaire, entre État et marché, perd en fait en autonomie pour répondre à des nécessités qui les éloignent des aspirations communautaires locales et qui mettent les organismes en concurrence les uns face aux autres pour arrimer leurs pratiques aux mandats néolibéraux. Dans ce contexte, l'État néolibéral (incluant le développement du marché, les entreprises, les fondations, etc.) appréhende les territoires de l'organisation communautaire et les questions sociales et communautaires non plus seulement comme des coûts mais comme des investissements potentiels d'où ils peuvent tirer des avantages compétitifs (Gaudreau, 2013 : 175) en valorisant le local et la communauté dans des perspectives marchandes. Dès lors, on peut envisager que la production « *intime* » des « *subjectivités* » par la gouvernementalité libérale telle que je l'ai évoquée précédemment passe aussi par ce secteur communautaire. La perspective de la concurrence généralisée (entre territoires, quartiers et villes, entre prestataires, entre organismes) s'insère ainsi à toutes les échelles, ce qui ne va pas sans influencer la nature même de l'organisation communautaire et de ses perspectives territoriales : « *[l]es entreprises sont donc plus enclines à créer des partenariats avec les organismes qui travaillent à créer ces conditions, avec la contrepartie pour ceux qui choisissent cette voie que leurs pratiques sont plus soumises que jamais aux exigences d'une économie internationalisée dont les foyers de décisions s'éloignent de leur communauté d'appartenance.* » (Ibid.). Dans ce cadre, en rapprochant cette réflexion sur l'organisation communautaire et le néolibéralisme de celle, précédente, autour de la réification spatiale et de la dimension spatiale des idéologies chère à H. Lefebvre, on peut noter que

[l]a "concurrence mondiale" et le "partenariat local" ne s'opposent pas. Ils constituent "les deux faces d'un même phénomène" (Favreau et Larose, 2008 : 50). C'est ainsi, pour reprendre la terminologie d'Henri Lefebvre, que l'espace tel qu'il est produit par la société dans son ensemble se manifeste en tant que médiation sociale, c'est-à-dire en tant que création sociale qui fournit un cadre et une orientation aux actions qui y prennent place (Gaudreau, 2013 : 175).

Dans ce contexte,

en adoptant le modèle de la gouvernance locale caractéristique de la "glocalisation" néolibérale, [la pratique du développement territorial] limite, selon Harvey, la portée de ses actions à la

gestion « équitable » (durable) des conditions d'une croissance économique dont les déterminants lui échappent. Ces initiatives peuvent certes avoir des retombées positives pour une communauté (des emplois ou du logement social, par exemple), mais elles demeurent toujours dépendantes d'une économie sur laquelle elles ont bien peu d'emprise. C'est alors les visées politiques et démocratiques de l'organisation communautaire, c'est-à-dire son objectif de contribuer à la définition d'un projet collectif élaboré "par et pour" les communautés, qui s'en trouvent affectées (Gaudreau, 2013 : 176).

La perspective originelle de l'organisation communautaire, à savoir celle de la démocratie et de la justice semble ainsi se réduire aujourd'hui, on le verra en grande partie dans les discours rencontrés, à limiter dans la mesure du possible les conséquences néfastes du néolibéralisme sur les communautés locales : appauvrissement, problèmes de logement et itinérance, problèmes d'alimentation, de santé physique et mentale, isolement, etc. La perspective de la transformation sociale, de l'amélioration concrète et durable des conditions de vie, de la construction de communautés fortes et émancipatrices est bien souvent mise en avant comme principe et comme idéal mais elle apparaît peu dans les pratiques concrètes telles qu'elles sont mises en mots, de même que dans les projets et stratégies pour les mener à bien. Il ne s'agit évidemment pas de blâmer les organisateurs car la gestion des problématiques ponctuelles et locales rencontrées par les citoyens aujourd'hui (se loger, manger, payer son loyer) constitue évidemment une urgence quotidienne qu'il faut affronter coûte que coûte. Pour autant, fondamentalement,

[d]ans la logique d'un travail du commun/d'un "social autonome", prendre soin et porter attention ne peuvent plus se réduire à de simples fonctions réparatrices ou compensatrices, comme l'État-providence les a conçues. Elles ne sont pas mobilisées principalement pour pallier à un manque, corriger une insuffisance ou réparer un préjudice. Elles n'agissent pas à côté, ou à la marge, en simple substitut ou compensation. Elles opèrent en tant que fonctions structurantes (Nicolas-Le Strat, 2016 : 224).

Pour reconstruire ces nécessaires dynamiques structurantes, il est nécessaire de théoriser et d'envisager de nouvelles stratégies en revenant aux fondements politiques de l'organisation communautaire qui me semble rejoindre celles, contemporaines, de l'idée de commun. Sans évoquer ce terme, mais en s'y intégrant aisément à sa perspective, L. Gaudreau fait quelques propositions qui vont dans notre sens. En s'inspirant de la NEF (New Economics Federation) à l'endroit d'un « *exercice collectif de revalorisation* » (« *great revaluing* ») qui consisterait à « *amorcer une réflexion sur ce que nous estimons important en tant que société et qui pourrait être exprimé autrement que de manière très restrictive par la mesure phare du bien-*

être contemporain de la croissance économique » (Gaudreau, 2013 : 177). Le sociologue considère qu'« [u]n tel chantier [lui] semble tout à fait à la portée d'une pratique d'organisation communautaire. Il nécessiterait cependant de mettre de côté l'objectif de former des partenariats multisectoriels fondés sur l'adhésion implicite de leurs membres à l'objectif de la croissance économique » (Ibid.).

Cette remarque, que je partage, implique alors d'une part la nécessité stratégique de se distancier autant que possible des perspectives économistes de l'organisation communautaire intégrée, et dès lors de sa dépendance au moins partielle au jeu des subventions, aux appels d'offres et à la façon dont ils contribuent à (dés)orienter les perspectives d'action. Elle implique d'autre part, la nécessité absolue de repolitiser l'organisation communautaire, non pas que ses acteurs ne soient pas politisés mais plutôt que la formulation de cette politisation semble feutrée par la nécessité intégrative qui semble atteindre la limite des contradictions qui la porte (j'aurai l'occasion de le montrer par mon analyse).

La mise en mots de la justice, des injustices mais aussi de l'espace – dont on va vu qu'il incarnait toujours les tendances idéologiques à l'œuvre dans une conjoncture donnée – peut constituer une invitation à ces formulations, aux contradictions sociales qu'elles manifestent et à la nécessité de mettre à jour les antagonismes conflictuels qui, de fait, existent déjà. Ainsi, dans la logique de ce que j'appelais le « *commun urbain* », la « *ville en commun* » ou le « *droit à la ville* », L. Gaudreau, sans considérer qu'il constitue à lui seul une démarche à plaquer sur l'organisation communautaire, propose quant à lui de s'inspirer du mouvement « *Occupy* ». Cette perspective, tout comme celles du commun et du droit à la ville,

implique inévitablement la rencontre avec la spatialité dominante qui donne au projet néolibéral sa consistance. Il nécessite d'entrer en opposition avec celle-ci et de considérer les rapports conflictuels qui en résultent comme la condition de possibilité de la transformation de la vie. Pour l'organisation communautaire engagée dans le développement des localités, un tel projet suppose de renouer avec une certaine tradition d'action politique et de résistance qui, avec le temps, est devenue le domaine d'activité distinct des groupes de défense de droits et des mouvements sociaux extérieurs au secteur communautaire (Gaudreau, 2013 : 178).

À partir de là, quelques questions émergent : comment les acteurs potentiels de l'organisation communautaire spatialisent-ils la réalité sociale et sociolinguistique à laquelle ils se confrontent ? Dans quel(s) ancrage(s) idéologique(s) ? Quelles injustices spatiales et linguistiques se reproduisent potentiellement de ce fait dans leurs discours ? Quel commun s'y construit ? Comment se confrontent-ils aux configurations urbaines contemporaines, peu

propices, on l'a vu, à la construction de communautés et de territoires collectifs émancipateurs ? Quelles relations entretiennent les différents organismes entre eux ? Comment les acteurs concernés se positionnent-ils face à la gouvernamentalité contemporaine de ces derniers ? Quelles sont leurs conceptions de la justice et comment se confrontent-elles à cette conjoncture ?

Avant de préciser ces questions et la façon dont je tenterai d'y répondre, je conclurai cette sous-partie avec une citation de P. Nicolas-Le Strat pour qui le social (tout comme le communautaire pour le présent projet),

est à réinventer aujourd'hui, dans la transition entre fordisme et post-fordisme, car il s'agit, d'évidence, de pallier un déficit majeur : un déficit d'imagination institutionnelle qui devient politiquement insupportable, un déficit entre les capacités autonomes de faire en commun, qui s'attestent et se vérifient puissamment désormais, et une construction institutionnelle (les politiques publiques du social, les bio-pouvoirs associés à l'État-providence) d'un autre temps, totalement incapables d'intégrer ces nouvelles aspirations et ces nouvelles expérimentations, ou plutôt dans le plus grand refus politique de le faire. Un travail du commun peut donc contribuer à reformuler la question sociale et à réinventer le 'social' [ou le 'communautaire'] (...) dès lors qu'il prend à bras le corps les contradictions ouvertes par cette transition post-fordiste, dès lors qu'il fait face à ce déficit d'imagination politique et qu'il entreprend d'expérimenter d'autres formes institutionnelles (y compris langagières) pour dire, penser et agir notre rapport à soi et notre rapport à l'autre, des rapports nécessairement pluriels et pluralistes (Nicolas-Le Strat, 2016 : 222).

Dans les deux dernières parties, j'ai présenté le contexte québécois et montréalais ainsi que la perspective de l'organisation communautaire, son histoire et quelques liens potentiels avec mes propositions autour du commun et du droit à la ville. En cela, l'organisation communautaire dans sa conception classique, et de par sa position contemporaine dans la conjoncture néolibérale, me paraît propice au questionnement de la justice spatiolinguistique telle que je l'ai présentée dans le chapitre précédent. On a cependant vu que cette dernière proposition de justice spatiolinguistique devait nécessairement s'arrimer à des situations concrètes où elle pourrait être discutée et mise au travail. Il s'agit donc désormais de préciser la contextualisation du travail en présentant l'espace urbain et ses acteurs communautaires et résidents qui ont fait l'objet réel de mon investigation : l'arrondissement Verdun à Montréal. Son questionnement me permettra ainsi, progressivement, de problématiser ma recherche en contexte dans la perspective de la présentation du travail ethnographique dans le chapitre IV.

III.III VERDUN : TERRITOIRE(S) ET COMMUNAUTE(S) ENTRE PLURALITE ETHNIQUE, ETHNOLINGUISTIQUE ET DISPARITES SOCIALES

III.III.I Verdun : contextualisation géographique et historique

Je viens de présenter l'organisation communautaire du point de vue que je souhaitais valoriser, c'est-à-dire celui qui se rapproche le plus de la conception de la justice spatiolinguistique comme praxis, comme travail du commun, comme droit à la ville. Il s'est ainsi agi, en III.II de contextualiser l'organisation communautaire à l'intérieur de la réalité québécoise que j'avais présentée antérieurement (III.I) tout en y situant les enjeux de justice et d'injustices « *internes* » au milieu professionnel avec qui j'ai collaboré durant cette recherche.

Il s'agit désormais de se concentrer sur le lieu des enjeux « *externes* » de la justice et des injustices spatiolinguistiques, à savoir le contexte de l'ethnographie : l'arrondissement Verdun à Montréal. On va alors voir que celui-ci constitue un laboratoire significatif des enjeux qui m'intéresseront en ce qu'il me semble constituer en quelques sortes un échantillon riche de la situation urbaine montréalaise, tout en restant un espace à part, de par son histoire et sa réalité singulière d'ancienne municipalité, seulement intégrée à Montréal en 2002. Je mobiliserai ici pour ce faire, essentiellement, des éléments de l'ouvrage de D. Gravel sur l'Histoire de Verdun, « *Verdun. 125 years of History. 1875-2000* » (Gravel, 2002).

Zone de défense des sulpiciens face aux Iroquois surnommée « *Côte-des-Argoulets* » au 17^e siècle, territoire féodal appelé « *Côte-Saint-Louis* », « *Côte-de-la-Rivière-Saint-Pierre* » puis « *Côte-Verdun* » durant les deux siècles qui suivirent et municipalité canadienne en 1874, sous le nom de « *Rivière-Saint-Paul* », puis sous son nom actuel en 1876 (Gravel, 2002 : 9-50), Verdun a ensuite été un haut lieu de l'urbanité moderne à partir du tournant du 20^e siècle. En proie à une urbanisation exponentielle liée à l'exode des ouvriers en provenance du centre-ville de Montréal dans les années 1910-1920, la municipalité se confronte après cela au développement commercial prodigieux de sa « *rue Wellington* » dans les années 1930, au recrutement massif de ses résidents durant les deux guerres mondiales, à la

désindustrialisation et à l'exode inexorable des anglophones à partir des années 1950, puis au déclin économique de la « *Terre-ferme* » et à l'émergence de « *l'Île-des-Sœurs* », l'un des voisinages de l'arrondissement qui compte aujourd'hui parmi les plus hauts revenus moyens au Québec.

L'arrondissement a aussi la caractéristique remarquable d'avoir longtemps été un territoire de partage entre francophones et anglophones (tous très majoritairement ouvriers jusqu'aux années 1950), contredisant en grande partie, par sa matérialité territoriale, les identifications ethniques/de classes construites par le processus idéologique de l'État-nation québécois. Dans ce contexte, beaucoup des verdunois que j'ai pu rencontrer s'identifient encore aujourd'hui, sans doute pour les raisons historiques précédemment évoquées, mais aussi du fait de ses dynamiques communautaires contemporaines, au territoire de « *Verdun* » – à son centre, ses berges, ses avenues, ses commerces, ses écoles, sa ou ses communauté(s) – plutôt qu'à celui de « *Montréal* », ce qui en fait un territoire propice au sentiment d'appartenance (Jetté & Paquin, 2009 : 117), et donc, potentiellement, à la construction communautaire au sens qu'on a cherché à lui donner jusqu'ici (ou production de commun).

Désormais confrontée, dans le capitalisme avancé, à une politique de renouveau urbain, à un phénomène de revitalisation, voire, pour de plus en plus, de gentrification, le Verdun contemporain est aussi considéré comme une terre d'immigration en provenance des Amériques, d'Europe, d'Afrique, d'Asie (Jetté & Paquin, 2009 : 38-43). Ainsi, derrière le sentiment d'appartenance locale commun à beaucoup de Verdunois, se cache aujourd'hui une importante pluralité sociale, ethnoculturelle et linguistique inédite pour ce petit territoire de moins de 10 km² (ou 1000 ha). Du fait de la gentrification, on y observe aussi l'intégration de nouveaux résidents de classe moyenne, plutôt francophones, un appauvrissement important d'une partie de la population et parallèlement à cela, la minoration/minorisation voire la discrimination subie par la communauté anglophone historique (A; Jetté & Paquin, 2009 : 133-139).

Dans une telle configuration, l'identité verdunoise à laquelle s'attache les résidents est multiple, mouvante et son héritage est pluriel, dans le temps et l'espace, dépendamment des mobilités sociales et spatiales sur le territoire, des initiatives citoyennes et des politiques menées, dépendamment aussi des différentes actions communautaires et de leur organisation. On peut alors envisager une construction territoriale – notamment sociolinguistique – à l'image postmoderne que l'on a décrite précédemment, c'est-à-dire une mise en mots plurielle

de ce qu'est Verdun et de qui sont les Verdunois, traversée de rapports sociaux multiples à analyser dès lors dans la perspective de la construction communautaire et de la justice spatiolinguistique.

Ce sont ces raisons fondamentales qui justifient mon intérêt pour ce contexte spatial singulier, entre héritage propice à l'autonomie et à la construction de commun et actualité problématique des multiples phénomènes de mobilités auxquels il se confronte, favorables qu'ils sont à la reconfiguration idéologique du territoire et de ses identifications : l'exode anglophone, particulièrement important depuis l'après-guerre et toujours déterminant dans les rapports interethniques contemporains, la gentrification actuelle, diffuse et transformatrice de l'espace social, et les immigrations internationales récentes en forte hausse, propices à la pluralisation identificatoire de l'espace verdunois, y compris ethnolinguistiquement parlant. Pour un étranger comme moi, même si Verdun possède évidemment ses singularités sociohistoriques et géographiques, et cette tendance identificatoire à un territoire autonome, alternatif à Montréal, l'arrondissement est aussi une manière d'accéder à la métropole montréalaise, dont on retrouve beaucoup des enjeux contemporains à une plus petite échelle. Comme me le suggérait Nicolas, un de mes interlocuteurs, tout aussi étranger à l'arrondissement que moi, et missionné en son sein depuis peu,

(...) moi ce que je constate c'est que Verdun est comme un microcosme de l'île de Montréal au complet y'a beaucoup de phénomènes de réalités de l'île de Montréal qu'on les retrouve à Verdun on les retrouve tous les euh : tous les défis qu'on voit à Montréal on les voit à Verdun mais à plus petite échelle parce que c'est une échelle- géographiquement c'est une petite échelle mais tout est là (rires) même dans l'orientation / si on regarde ici c'est un coin peut-être un peu plus anglophone et tout c'est plus récent organisé ça a plus l'air comme d'une banlieue mais si on va dans l'Ouest dans l'île de Montréal c'est comme ça aussi ici t'as le centre-ville c'est plus mélangé mais tout le- tout le centre de Montréal c'est comme ça aussi euh les quartiers où y'a beaucoup de- de- de mixité d'immigration de gens de différentes origines tout ça bin c'est- c'est dans le centre aussi puis ici bin- de ce que je comprends c'est plus francophone aussi fait que dans l'Est- dans l'Ouest de l'île de Montréal c'est fait comme ça aussi donc on dirait que c'est comme un microcosme ça a peu près la même forme que l'île de Montréal [6a : 418-249]

Avant de présenter mon travail ethnographique, il s'agit donc ici de donner un aperçu de son contexte local, de son histoire, de sa singularité sociale, ethnique et ethnolinguistique et de son caractère à la fois exemplaire de la « *Montréalité* » dans la complexité concentrée de sa sociologie postmoderne, à la fois distincte de Montréal, de par son caractère de village

autonome en marge de la centralité métropolitaine. Commençons donc par la présentation de l'histoire de Verdun et de son contexte socio-spatial.

Verdun : bref historique

Aux prémisses de ce qu'on appelle aujourd'hui la « Terre-ferme » (la partie continentale de Verdun), à l'époque féodale de la colonie française, des forteresses sont construites aux extrémités de l'île de Montréal pour protéger Ville-Marie – le nom de la mission catholique qui précédait l'existence de la municipalité de Montréal – des Iroquois, qui tentent de reconquérir leur territoire arraché par les colons. Les rapides du Sault-Saint-Louis au sud-ouest de la ville, offrent alors une vue surplombante aux français, idéale pour prévenir les attaques potentielles. En 1664, le gouverneur le Sieur de Maisonneuve y offre des concessions aux combattants volontaires, en échange des risques encourus. Sept hommes s'engagent à rester sur place et à occuper collectivement le territoire qu'ils habiteront et défendront alors : il sera surnommé « Côte-des-Argoulets » (Gravel, 2001 : 14-15).

À la même période, l'île Saint-Paul (ancêtre de l'actuelle Île-des-Sœurs, partie insulaire de Verdun) constitue l'une des premières seigneuries de la région montréalaise. Il y sera construit un manoir fortifié avant que l'île ne devienne la propriété des sœurs de la Congrégation Notre-Dame, entre le XVIIIe et XXe siècle. C'est cette dernière période de l'île, qui donnera son nom actuel à ce quartier un peu particulier de Verdun. (Gravel, 2001 : 22-30)



Figure 3 : Carte de Montréal en 1700 (travail des Sulpiciens)⁶⁰

⁶⁰ En rouge : la Côte des Argoulets, correspondant approximativement aux quartiers actuels de Wellington-de-l'Église et Desmarçais-Crawford ; en vert : l'île Saint-Paul, aujourd'hui Île-des-Sœurs.

En 1876, lorsque la nouvelle municipalité prend le nom de Verdun, elle compte à peine plus de 200 habitants. Mais rapidement, la population verdunoise augmente, et ce, de façon exponentielle pour passer à 1 900 habitants en 1901 (49,3 % de francophones, 48,9 % d'anglophones ; Gravel, 2001 : 86), 11 600 en 1911 puis 25 000 en 1921, bénéficiant de l'exode ouvrier en provenance du centre-ville de Montréal (Gravel, 2001 : 86; Statistiques Canada⁶¹). L'industrie du canal Lachine, du canal de l'Aqueduc et le parachèvement de la digue participent également à faire de Verdun la troisième ville du Québec à partir du début des années 1930 et la première du Canada en densité de population (Ibid.). En 1931, elle compte ainsi plus de 60000 résidents, majoritairement anglophones (plus de 60 % de résidents d'origine britannique contre 37 % de Canadiens français), de classe ouvrière (dont 80 % des « chefs de famille » locaux font partie). Dans la même période, la rue Wellington devient l'une des plus importantes artères commerciales de la province. En 1941, les Verdunois sont environ 97000 (Ibid.).

Comme elle l'avait été pendant la Grande Guerre, Verdun est la première ville de recrutement de soldats durant la Seconde Guerre mondiale (Gravel, 2001 : 169-167). Elle compte également des usines d'armement, dont « la Poudrière », bâtiment construit pour la Première Guerre mondiale par la British Munitions Company puis renommée Defense Industry Limited lors de la deuxième. L'usine emploiera des milliers de résidents du Sud-ouest, essentiellement des femmes lors des deux guerres mondiales. (Gravel, 2001 : 204-206).

En 1956, l'Île-des-Sœurs est annexée à Verdun. Elle deviendra une cité modèle, attirant les fortunes québécoises, canadiennes et immigrantes, jusqu'à constituer aujourd'hui l'un des quartiers de Montréal qui compte parmi les plus hauts revenus moyens. Pendant la même période, la Terre-ferme voit sa population diminuer et s'appauvrir avec la désindustrialisation, l'attrait des banlieues, la récession... Entre 1951 et 1996, la population passe ainsi de 78000 habitants à moins de 60000 (Gravel, 2001 : 231-214). Entre temps s'est évidemment surajoutée la Révolution tranquille durant laquelle les anglophones de Verdun s'exilent inexorablement. Encore majoritaires en 1951 (où ils représentaient 50,4 % de la population), ils ne sont plus que 39,4 % dix ans plus tard. Leur proportion n'a ensuite cessé de diminuer jusqu'à aujourd'hui. Ils représentaient ainsi en 2016 17 % des Verdunois (Montréal en statistique, 2018 : 17).

⁶¹ https://www65.statcan.gc.ca/acyb02/1947/acyb02_19470103004b-fra.htm.

Verdun : brève contextualisation socio-spatiale

L'arrondissement Verdun de Montréal, tel qu'il est défini administrativement, est situé à quelques kilomètres au sud-ouest (sud-ouest selon l'orientation administrative qui est distincte, à Montréal, de l'orientation physique), du centre-ville⁶², enclavé au sud du canal de Lachine, entre le canal de l'aqueduc, l'autoroute 15 et le fleuve Saint-Laurent. Physiquement, c'est un arrondissement plutôt central à l'échelle de Montréal, rapidement accessible par la route et les transports en commun (huit lignes de bus et quatre stations de métro le relient au centre-ville en quelques minutes), en tout cas pour sa partie continentale. Mais cette proximité géographique ne va pas nécessairement de pair avec une identification sociale à la métropole.

⁶² On confond ici arbitrairement le centre-ville de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie, héritier toponymique de la mission du même nom.

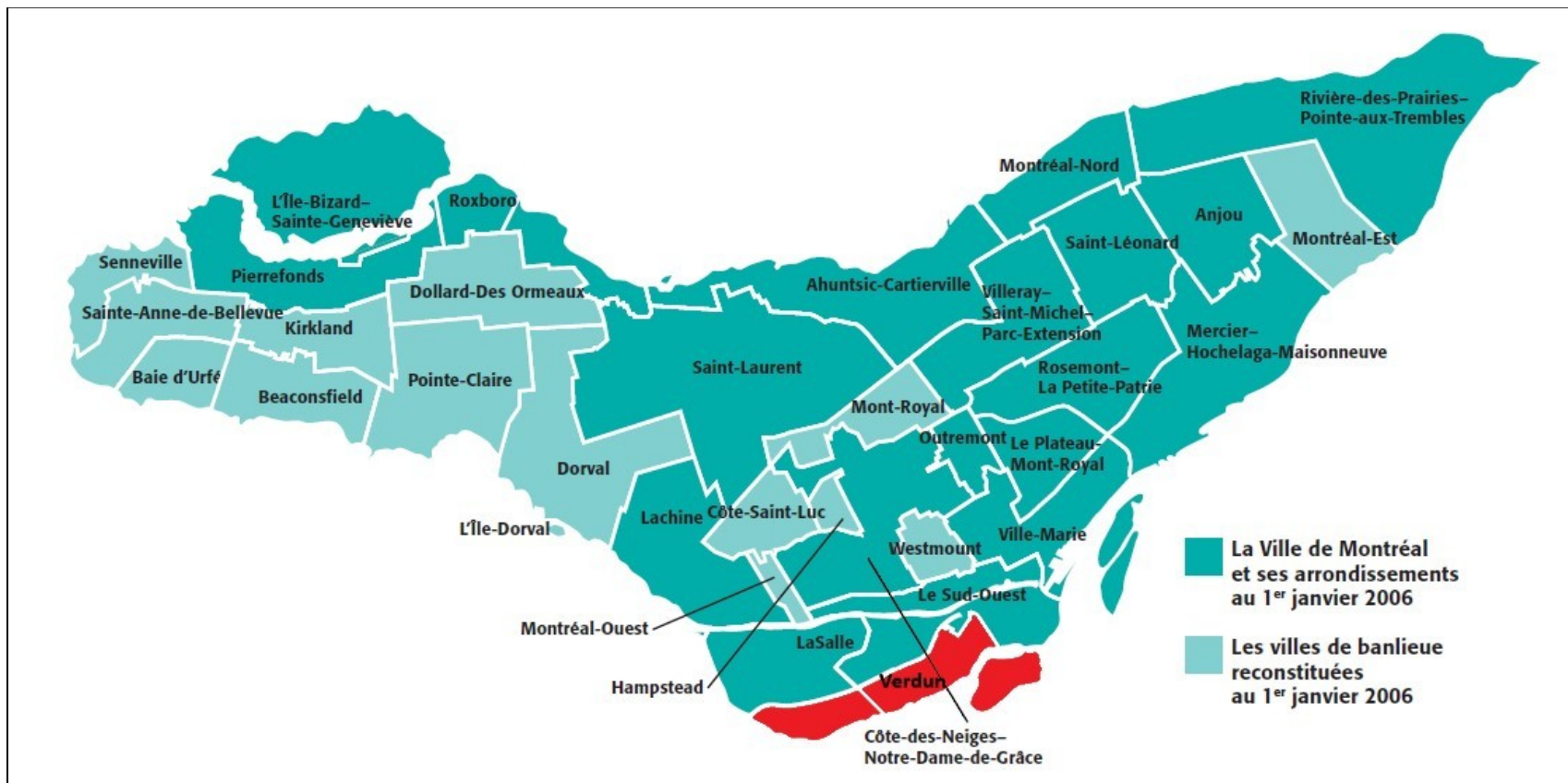


Figure 4 : Île de Montréal, centre-ville et arrondissement Verdun en 2006 (Ville de Montréal⁶³)

⁶³ https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/Cartejavier2006_mairie.pdf ; Verdun coloré en rouge par mes soins.

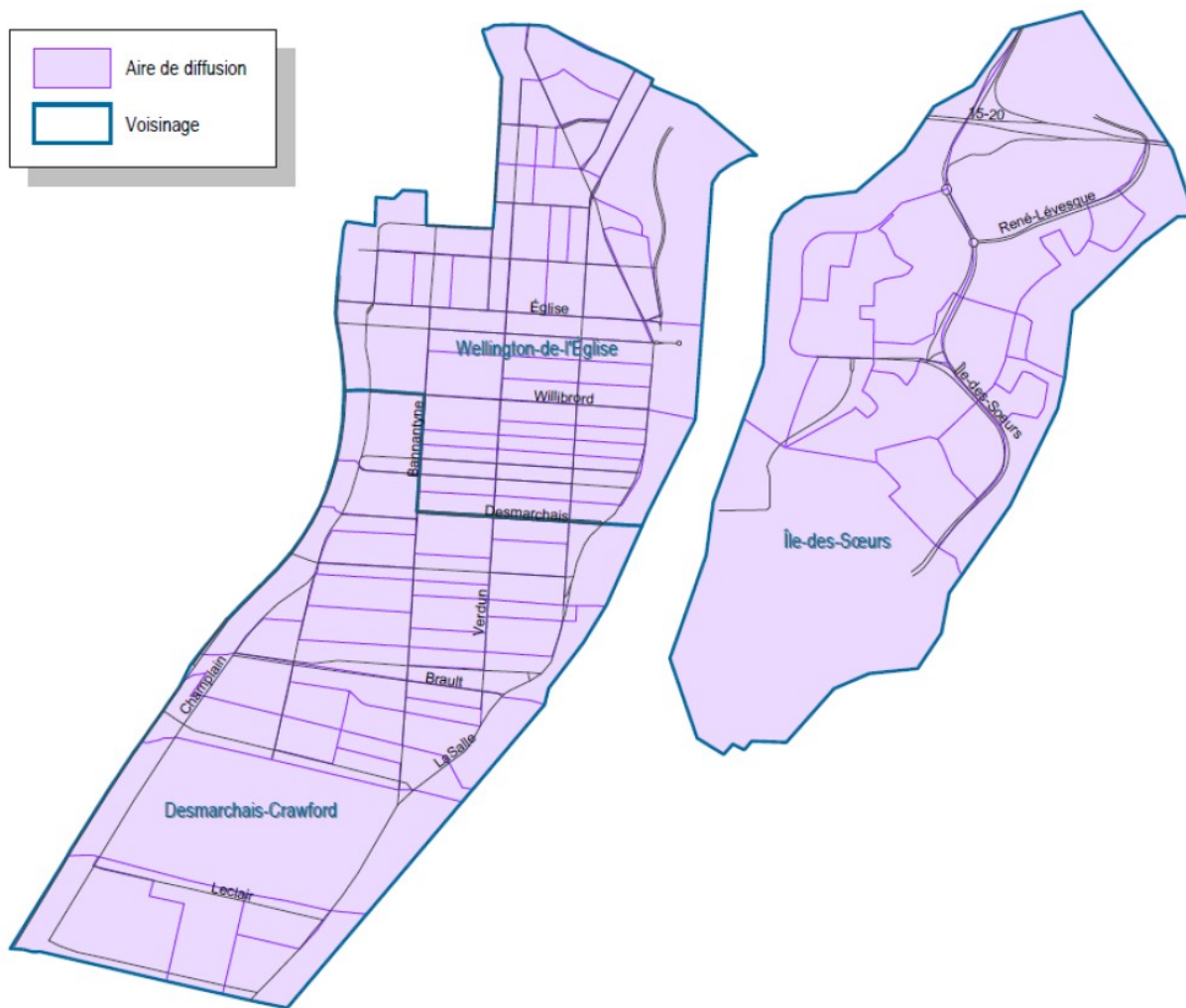


Figure 5 : Verdun – délimitation des quartiers et voisinages (A)

Composée de deux quartiers administratifs sur ce qui est communément appelé « *la Terre-ferme* » – Wellington-de-l'Église et Desmarchais-Crawford –, ainsi que d'une île – l'Île-des-Sœurs –, Verdun semble un peu à l'écart des pôles administratifs, économiques, universitaires et touristiques de Montréal.

En effet, depuis la mairie de l'arrondissement, les gratte-ciels du centre-ville montréalais semblent à la fois proches et exotiques, contrastant avec l'ambiance villageoise du quartier. Verdun semble ainsi se suffire à lui-même avec son « centre-ville », ses écoles, ses lieux d'activités culturels, communautaires, et sportifs, ses espaces de socialisations, parcs, cafés, ses berges récemment réaménagées tout au long de sa côte fluviale. Verdun n'est pas seulement un lieu de résidence, mais a toutes les apparences d'un lieu de vie, avec une mémoire, des identifications historiques, et une riche activité sociale et culturelle. Pourtant,

loin d'être homogène, Verdun est administrativement découpé en trois quartiers, qui semblent proposer un échantillon de la diversité sociale, culturelle et linguistique de Montréal :

- « *Wellington-de-l'Église* », du nom de l'artère commerciale historique qui le traverse est le plus connu et le plus fréquenté. Il est aussi le plus populaire, le plus « *pauvre* » (Jetté & Paquin, 2009 : 114), le plus animé, le plus francophone, le plus densément peuplé (A). Bien souvent renommé « *centre-ville* » (Ibid.) par les résidents historiques, il est aussi le lieu de la gentrification la plus visible, entre les réaménagements urbains, les nouveaux cafés, restaurants, et les boutiques « *branchées* », en particulier sur la rue commerciale « *Wellington* » (Ibid.) qui s'adressent surtout à la nouvelle classe moyenne investissant l'arrondissement. Wellington-de-l'Église concentre l'essentiel du réseau communautaire et des écoles verdunoises, majoritairement francophones. Il se compose en grande partie d'immeubles de trois ou quatre étages construits durant l'après-guerre ;

- « *Desmarchais-Crawford* », compte le plus grand nombre d'anglophones, qui composaient 24,6 % des résidents du quartier au recensement en 2011 (Statistiques Canada). Il abrite plusieurs institutions anglophones, dont l'institut universitaire en santé mentale Douglas et quelques écoles et organismes communautaires. Il est aussi considéré comme le quartier résidentiel de l'arrondissement, le quartier « *intermédiaire* » de « *la classe moyenne* » (Ibid.) et des logements de type duplex. Les revenus moyens y tendent à rejoindre statistiquement ceux de Montréal.

Enfin, l'« *Île-des-Sœurs* », verdunoise depuis 1956, est un peu à l'écart du reste du territoire. Il s'agit d'« *un quartier excentré et insulaire (...) qui évolue à plusieurs égards en marge de la Terre-ferme et qui accueille sur son territoire une population relativement riche et éduquée* » (Ibid.). Physiquement difficile d'accès sans voiture, elle est aussi la partie la plus riche de Verdun, habitée par beaucoup de cadres, de professionnels et par quelques grandes fortunes québécoises, canadiennes, et internationales. On y trouve le plus grand nombre d'immigrants et d'allophones à Verdun et quelques espaces plus pauvres et logements sociaux, accueillant notamment des travailleurs employés sur l'île. Dans les discours des Verdunois, l'Île-des-Sœurs est souvent opposée à « *la Terre-ferme* » que composent les deux autres quartiers. On verra qu'elle est souvent exclue des discours sur Verdun par mes interlocuteurs.

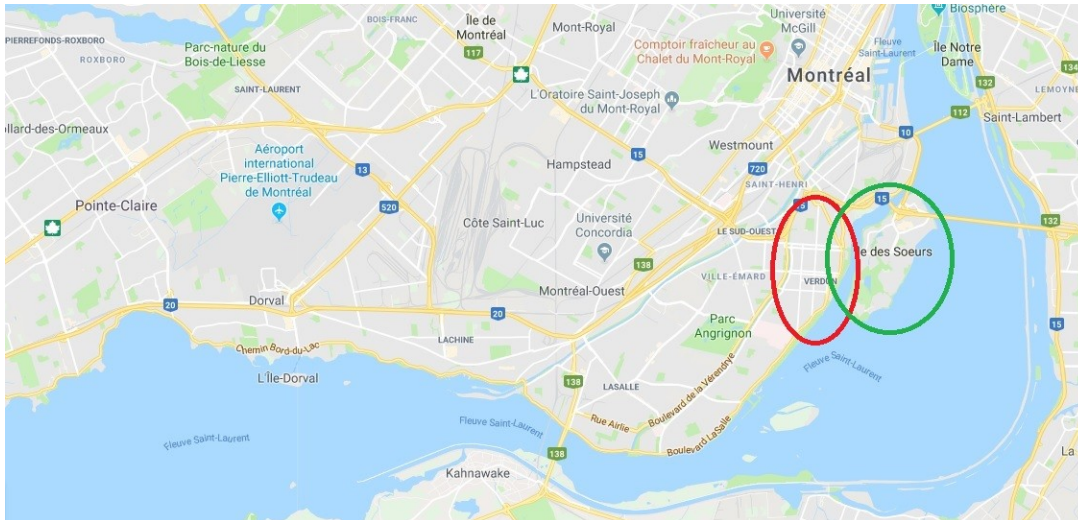


Figure 6 : Carte de Montréal aujourd'hui (Google Maps)⁶⁴

Si l'Île-des-Sœurs et la Terre-ferme semblent parfois loin l'une de l'autre, il est pourtant un élément qui les relie incontestablement, autant qu'il marque leur frontière, c'est le Saint-Laurent. Les berges du fleuve semblent effectivement constituer un lieu fondamental de rassemblement de beaucoup de Verdunois parmi les trois quartiers, riches et pauvres, anciens et nouveaux résidents, itinérants ou gentrificateurs. Cette centralité sociale et géographique du fleuve est souvent apparue dans les discours que j'ai rencontrés. Elle constitue aussi un symbole de la distance verdunoise d'avec le centre-ville de Montréal où les résidents de la Terre-ferme lui tournent le dos, et où ceux de l'Île-des-Sœurs le contemplant à distance.

Il s'agit maintenant de creuser cette réalité verdunoise dans sa complexité contemporaine en questionnant ses dimensions sociales, communautaires, ethnoculturelles et ethnolinguistiques.

III.III.II Verdun : (dé)favorisation, richesse, pauvreté et gentrification

Après avoir situé quelque peu Verdun dans le temps et l'espace, il s'agit désormais de m'intéresser au Verdun contemporain, et à certaines de ses réalités sociales actuelles : démographiques, économiques, culturelles, ethniques, politiques, linguistiques... en commençant par les enjeux socio-économiques de l'arrondissement et sa gentrification.

⁶⁴ En rouge : la Terre-ferme; en vert : l'Île-des-Sœurs.

Je m'appuierai pour ce faire sur quelques travaux statistiques et interprétations qualitatives portant sur Verdun et qui, du fait de mon extranéité à la société québécoise, m'informent autant par le contenu qu'ils peuvent apporter sur l'arrondissement étudié que par la façon dont le monde social y est catégorisé. Parmi les travaux qui seront mobilisés ici, certains sont des commandes publiques et/ou financées par des institutions gouvernementales. Ils ont parfois tendance à laisser paraître des objets scientifiques construits et les catégories y répondant comme autant de faits directement recueillis dans la réalité. Comme beaucoup de travaux du genre, le ton général y est ainsi plutôt normatif alors même que comme toutes les recherches en sciences sociales, leurs contenus sont sociohistoriquement et idéologiquement construits. À l'endroit de ces constructions (plutôt que « données »), ethnonationales, ethnoculturelles, ethnolinguistiques et spatiales en particulier, ces recherches tendent ainsi à reprendre les catégories des instances gouvernementales nationales, ou plutôt ces catégories sont le produit scientifique d'une intégration entre certaines formes de recherche et l'État (canadien ou québécois). J'ai d'ailleurs pu constater que ces catégories, dont certaines sont courantes et tellement structurantes dans la vie quotidienne québécoise, m'ont progressivement imprégné à mon tour durant mon séjour à Montréal : en particulier celles, tendanciellement réifiées malgré les précautions, de « francophones », d'« anglophones » et d'« allophones » qui sont structurantes dans la réalité sociale locale. On trouve également à la base de ces travaux, parmi d'autres, les catégories peu problématisées de « français » et d'« anglais » (les langues) mais aussi celles de « canadiens », de « québécois », de « chinois », « Noirs », « Philippins », « Latino-américains » ou de « Verdun », de « Wellington-de-l'Église », de « Desmarchais-Crawford », de « Terre-ferme » pour découper l'espace, que je viens moi-même de reprendre précédemment.

Ces manières de délimiter le monde social et l'espace urbain sont effectivement contingentes du contexte québécois national-étatique particulier que j'ai présenté précédemment et qui est interrogé ici, tout comme l'absence de catégorisation en termes de classes sociales au bénéfice par exemple d'un « indice de défavorisation » (Montpetit & Bergeron, 2011 : 3; Jetté & Paquin, 2009 : 6; A), qui a le mérite de considérer les conditions sociales d'existence des uns au regard des autres, donc les inégalités (car on est toujours favorisé ou défavorisé par rapport à la moyenne), mais dont l'objectif n'est pas pour autant, bien sûr, d'illustrer l'antagonisme dialectique entre richesse et pauvreté, la production sociale de cette dualité et les rapports de production qui la conditionne. Il s'agit plutôt dans la logique de ce concept de défavorisation de localiser et d'isoler ponctuellement des problèmes dans une perspective de pacification

sociale, indépendamment du questionnement des structures sociales à l'origine des problèmes. S'il on se fie au « *mot du directeur* » de la santé publique introduisant le « *Regard sur la défavorisation à Montréal. Série 2.* », il s'agit alors de « *faciliter la planification, la gestion et le suivi des programmes et services de façon à ce qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des populations plus démunies.* » (P. Lessard, dans Montpetit & Bergeron, 2011 : 3). On est ainsi loin, par exemple, d'une idéologie de l'organisation des exploités, discriminés ou dominés par eux-mêmes et pour eux-mêmes, face aux exploiters et dominants à l'origine de leur « défavorisation » et dans une perspective de transformation sociale, telle que pourrait l'envisager une démarche d'organisation communautaire conflictuelle d'inspiration marxiste. On n'est ni plus ni moins, pour autant, « *dans l'idéologie* ».

Dès lors, sans dénoncer ici des « *biais* » (puisque'on a vu que tous les énoncés sont imprégnés d'idéologies diverses), dans ma perspective critique, il s'agit plutôt de considérer autant que possible cette contingence et son rapport aux intérêts étatiques (ou autres). Il s'agit ainsi de questionner aussi systématiquement que possible la pertinence de ces choix, les structurations sociales qu'ils contribuent à produire, à reproduire, et à questionner celles potentielles dont elles limitent l'émergence en omettant d'autres catégories potentielles et d'autres interprétations. Autrement dit, ces catégorisations me sont utiles dans la mesure des réalités sociales qu'elles éclairent selon un certain angle mais elles doivent aussi être relativisées depuis tous les angles qu'elles n'interrogent pas et les effets idéologiques que cela peut induire.

Comme je l'ai indiqué au début de cette partie, je m'appuierai également, par ailleurs, sur un document de mon partenaire privilégié, A. Celui-ci a été conçu dans la perspective des activités futures de la structure et mêle statistiques gouvernementales, considérations projectives pour la structure en question et comptes-rendus de rencontres menées dans l'arrondissement entre acteurs communautaires, municipaux et économiques. Je recourrai ainsi à des rapports de recherche sur la situation démographique, économique et sociologique de Verdun (notamment Jetté & Paquin, 2009; Montpetit & Bergeron, 2011; Montréal en Statistiques, 2014) mais aussi des observations statistiques et qualitatives d'autres rapports commandés par mon partenaire de recherche que je ne référerai pas en bibliographie pour conserver son anonymat (j'indiquerai simplement le code de l'organisme : « *A* », en référence) et qui inclut des extraits d'entretiens menés dans l'arrondissement et des statistiques de Statistiques Canada. Commençons donc par les enjeux socio-économiques, la richesse, la pauvreté et la gentrification.

Comme le notent C. Jetté et C. Paquin, « (...) *la pauvreté est un phénomène qui a marqué l'arrondissement de Verdun depuis plusieurs années, non seulement en tant que réalité statistique importante sur le territoire, mais également en tant que phénomène social et culturel ayant marqué l'imaginaire des Verdunois* » (Jetté & Paquin, 2009 : 120). Mais cette pauvreté historique n'est évidemment pas une généralité. Je l'ai évoqué précédemment, Verdun est d'abord délimité par les administrations publiques – et par les travaux scientifiques à leur destination – en trois quartiers distincts, qui constituent aussi des repères sociaux et économiques constitutifs de l'idéologie spatiale verdunoise : son « *centre* » « *relativement pauvre* » (Jetté & Paquin, 2009 : 114), Wellington-de-l'Église (désormais WE), son quartier « *insulaire* », « *isolé* » et « *relativement riche* » (Ibid.), l'Île-des-Sœurs (désormais IS) et un troisième quartier « *intermédiaire* », Desmarchais-Crawford (désormais DC), usuellement décrit comme pavillonnaire et de classe moyenne.

Ce découpage éclaire bien sûr certaines réalités sociales. En prenant à notre compte l'indice de défavorisation, dont on a évoqué qu'il était mobilisé dans plusieurs travaux, et qui est mesuré via des indicateurs sociaux et matériels⁶⁵, on constate qu'en 2011, la « *Terre-ferme* » (désormais TF) est systématiquement défavorisée à l'endroit des indicateurs sociaux – situation maritale, familles monoparentales et personnes seules – en comparaison de l'IS tout comme en comparaison de Montréal en général. Les choses semblent cependant plus nuancées concernant les facteurs matériels – niveau de scolarité, taux d'emploi et revenu – (Tableau 1).

⁶⁵ Les indicateurs de défavorisation, sont, pour chaque zone étudiée : 1- au niveau « social » : a/ la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves ; b/ la proportion de familles monoparentales ; c/ la proportion de personnes seules ; et 2- au niveau « matériel » : a/ la proportion de personnes ayant un « bas » niveau de scolarité (c'est-à-dire sans diplôme d'études supérieures) ; b/ le taux d'emploi et c/ le revenu moyen.

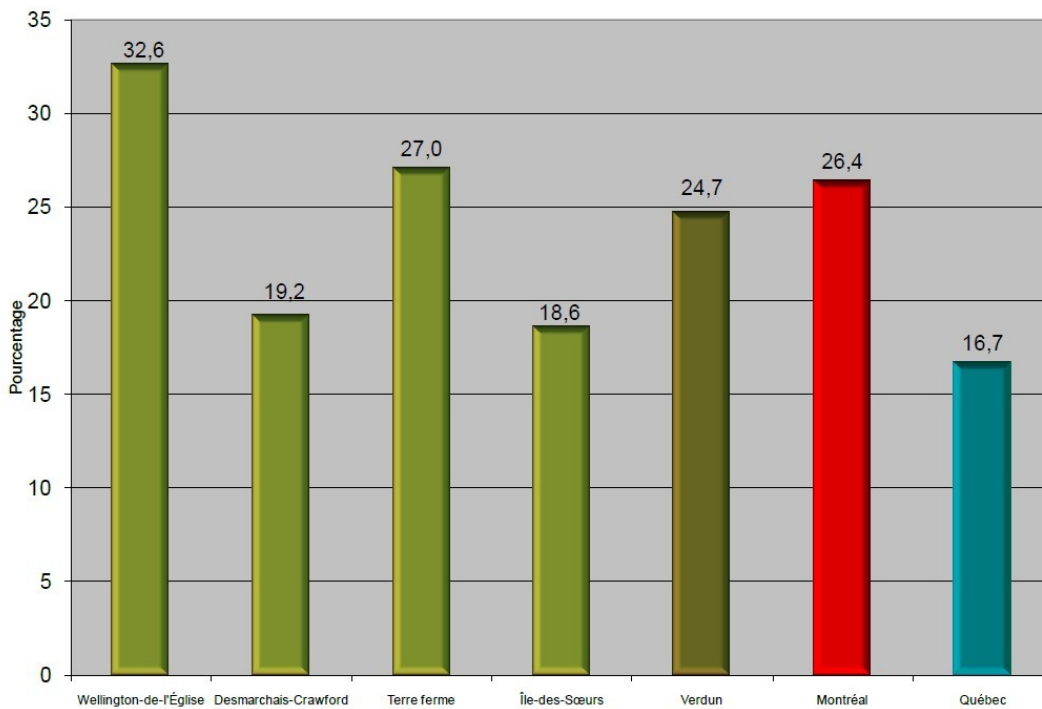
Tableau 1 : Indicateurs de défavorisation 2011 (Statistique Canada; A)

<i>Indicateurs de défavorisation de l'arrondissement par rapport à Montréal, 2011</i>									
Territoire	Séparée	Familles	Personnes	Bas niveau de scolarité (< DES)	Taux d'emploi	Revenu moyen	Nombre d'indicateurs		
	Divorcée Veuve	monoparentales	seules				Défavorisation		
	%	%	%	%	%	\$	sociale Nb	matérielle Nb	les 2 Nb
Wellington-de-l'Église	16,8	46,3	23,6	23,8	57,8	27 968	3	2	5
Desmarchais-Crawford	18,0	40,8	19,3	21,9	61,0	34 537	3	1	4
<i>Terre ferme</i>	17,3	43,8	21,8	23,0	59,1	30 662	3	2	5
Île-des-Sœurs	16,4	25,2	19,5	4,2	59,6	79 745	2	0	2
Verdun	17,1	38,5	21,1	17,9	59,3	44 062	3	0	3
Montréal	16,1	34,7	19,2	20,0	56,9	33 859			

Sources : Statistique Canada, Recensement 2011 et Enquête nationale auprès des ménages 2011

On constate par contre une défavorisation systématiquement plus importante à WE que dans les autres quartiers et que dans Montréal, avec des revenus et des niveaux de scolarité moindres, même si les taux d'emploi sont équivalents à la moyenne montréalaise. Au niveau statistique, l'ensemble rejoint ainsi l'idée générale selon laquelle WE serait le « quartier pauvre » de l'arrondissement. On y compte d'ailleurs 32,6 % de personnes à faible revenu⁶⁶ (Figure 7) en 2011, ce qui, compte tenu de la forte densité de ce quartier, représente quand même 8900 personnes. (A), et ce qui l'inclut administrativement parmi les « secteurs à faible revenu » puisque « Statistique Canada a considéré un secteur de recensement comme étant à faible revenu si 30 % ou plus de ses résidents étaient à faible revenu » (Statistiques Canada).

⁶⁶ Est considéré par Statistique Canada comme faible revenu, après impôts, des ressources de 19 460 \$ pour une personne, 27 521 \$ pour deux personnes, 33 706 \$ pour trois personnes, 38 920 \$ pour quatre personnes, 43 514 \$ pour cinq personnes, 47667 \$ pour six personnes et 51486 \$ et pour sept personnes (A).



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011

Figure 7 : Taux de faible revenu à Verdun en 2011 (Statistiques Canada; A)

Outre ces tendances générales au regard des trois quartiers verdunois, il faut ajouter à cela les disparités sociales importantes à plus petite échelle, au sein de chaque quartier, notamment dès lors qu'on découpe les mêmes territoires par « *voisinages* », selon la perspective des CLSC, afin d'observer des « *territoires sociosanitaires* » (Lessard; dans Montpetit & Bergeron, 2011) à risque. À ce propos, on parle aussi couramment dans les entretiens menés de « *poches de pauvreté* » pour désigner ces petits espaces, existants au sein de chacun des trois quartiers, et propices à la concentration de la pauvreté. Ainsi, pour mon partenaire, A,

Il existe, au sein même de ces trois entités des sous-groupes de population ou des secteurs géographiques particuliers. Par exemple, des personnes au statut économique plus modeste vivent à l'Île-des-Sœurs, notamment parmi les personnes âgées et les personnes issues de l'immigration. Autre exemple, il existe de grandes différences entre le développement de certains secteurs géographiques, notamment entre la rue Wellington et le reste de la Terre-ferme (A).

On pense ainsi effectivement à des personnes pauvres de l'IS, relativement isolées, de par leur situation insulaire, à la fois des services montréalais potentiels (difficilement accessibles en transports en commun), à la fois des organismes communautaires et services sociaux verdunois, dont la majorité se trouvent sur à WE. On peut aussi penser au secteur des « *avenues* », secteur situé au cœur de WE, composé d'habitations anciennes, densément

peuplées et concentrant beaucoup de personnes pauvres au point que « dans Wellington-de-l'Église, 66 % de la population (plus de 18 000 personnes) vivent dans un secteur où les conditions matérielles et sociales sont les plus défavorables » (Montpetit & Bergeron, 2011 : 8). On pense enfin à certaines zones situées plus au nord (ou à l'est administratif).

Ces tendances sont observables à travers le découpage des voisinages intra-quartiers en fonction de leur caractère défavorisé (Figure 8), des proportions de faibles revenus (Figure 9), mais aussi en observant les logements requérant des réparations majeures dans l'arrondissement, dont la carte (Figure 10) calque assez précisément avec les chiffres précédents comme avec les discours que j'ai pu rencontrer.

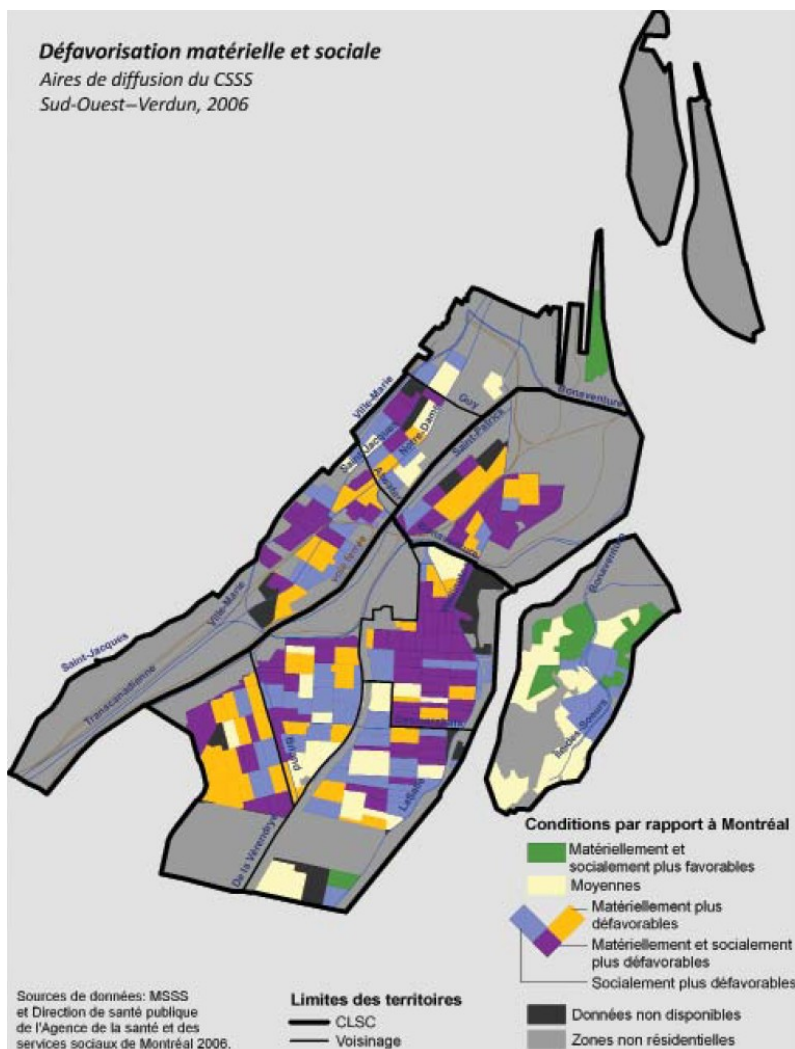
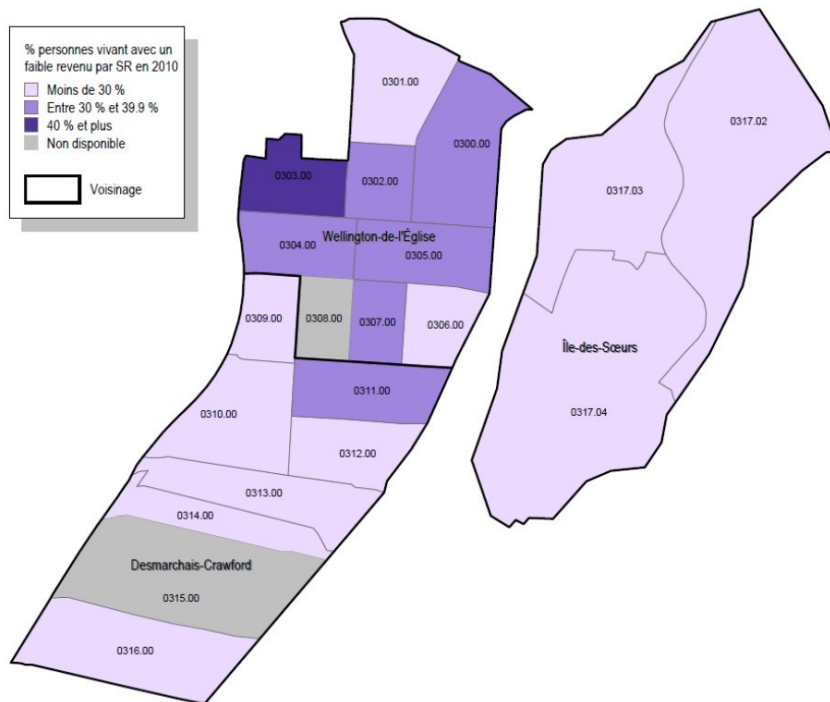
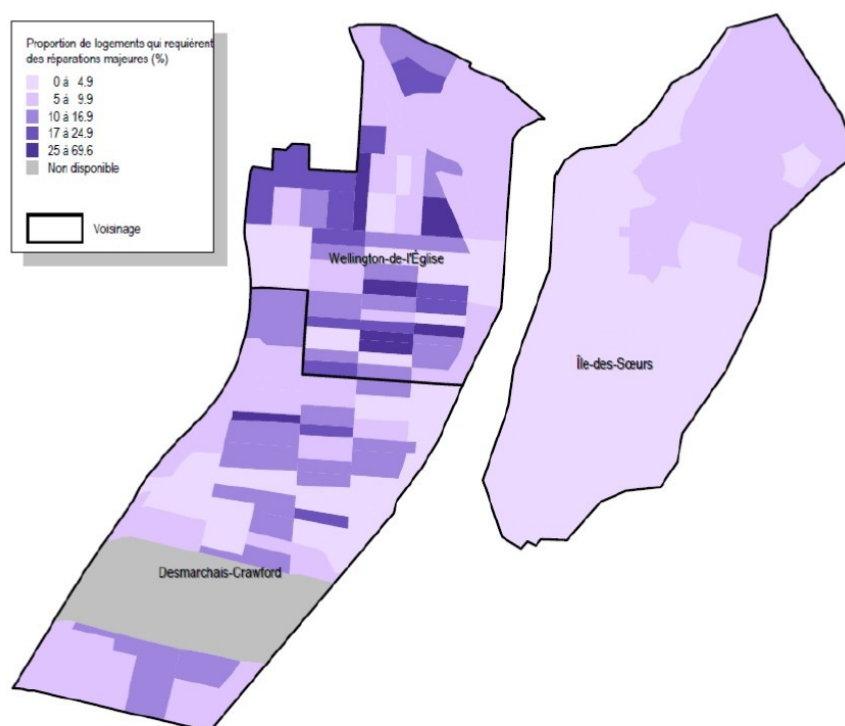


Figure 8 : Défavorisation matérielle et sociale Sud-Ouest-Verdun 2006 (Montpetit & Bergeron, 2011 : 8)



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011

Figure 9 : Proportion de personnes vivant avec un faible revenu à Verdun en 2010 (Statistiques Canada; A)



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011

Figure 10 : Proportion de logements qui nécessitent des réparations majeures à Verdun en 2011 (Statistiques Canada ; A)

Outre ces chiffres sur la défavorisation et les faibles revenus en 2011, on constate dans les statistiques une amélioration régulière de la moyenne des revenus dans l'arrondissement depuis une vingtaine d'années. Comme le notaient déjà C. Jetté et C. Paquin en 2009,

la situation semble s'être relativement améliorée sur le territoire de Verdun au cours des cinq dernières années, du moins si l'on considère cette situation à partir de la moyenne générale des trois territoires par rapport à un certain nombre d'indicateurs, notamment celui du seuil de faible revenu. Ainsi, de 2000 à 2005, la proportion de personnes sous le seuil de faible revenu (avant impôt) dans la population totale a diminué de 2,4 % et ce, même si en chiffre absolu, leur nombre a augmenté. Cette diminution est même de 17,7 % depuis 1995 (...) (Jetté & Paquin, 2009 : 118).

D'après des entretiens menés auprès d'« acteurs socioéconomiques » (Jetté, Paquin, 2009 : 12) de l'arrondissement, ces mêmes auteurs notent alors que

[c]ertes, l'image de pauvreté reste encore prégnante pour certains acteurs; une pauvreté qui est associée principalement au quartier du centre-ville (tables rondes no 1; no 6). Mais la croissance du secteur immobilier, la revitalisation de la rue Wellington, la venue de nouveaux commerçants et l'arrivée d'une nouvelle vague d'immigrants témoignent des transformations qui ont changé l'image traditionnelle de Verdun dans les années 2000 et permis, entre autres, de relancer un processus de développement économique qui se faisait attendre depuis longtemps (table ronde no 7, entrevue B) (Jetté & Paquin, 2009 : 116-117).

Ce constat rejoint alors mon questionnement sur la transformation identificatoire de Verdun dans le contexte néolibéral et donc sur sa (re)configuration territoriale contemporaine en termes sociaux, ethniques, mais aussi, on le verra, sociolinguistiques, dont on va vu qu'elle pouvait être propice à l'hétérogénéisation et à la fragmentation sociale. De ce fait, par exemple, pour certains des participants aux tables rondes menées par C. Jetté et C. Paquin, la pauvreté est moins visible à Verdun alors que pour d'autres, au contraire, elle est d'autant plus choquante au regard des nouveaux contrastes qu'elle donne à voir en termes d'écart de richesses, en particulier autour de la rue Wellington (Jetté & Paquin, 2009 : 120).

Car la réalité de la pauvreté et de la défavorisation, dans ce contexte, n'est pas évidente à saisir. Ainsi, même si la moyenne des revenus augmente, au niveau des facteurs matériels, « [d]ans Verdun, des aires où les variations sont favorables côtoient d'autres où les changements reflètent une dégradation des conditions matérielles. On note aussi quelques petites zones où le changement a été marqué, passant des conditions les plus favorables aux plus défavorables (...) » (Montpetit & Bergeron, 2011 : 12) et au niveau social, « on trouve plus de zones où les changements de conditions sociales ont été de nature plus défavorable »

(Montpetit & Bergeron, 2011 : 13). Les acteurs interrogés par C. Jetté et C. Paquin en 2009 parlent aussi de « *tissu dur de pauvreté* » et de « *trappes de pauvreté* » (Jetté & Paquin, 2009 : 121) qui donnent une idée du sentiment contemporain à l'endroit du phénomène et peut-être de la nature nouvelle de celui-ci dans le contexte contemporain, qui implique davantage de sentiment d'isolement, une perte de légitimité territoriale, voire une perte de sens, comme on l'a évoqué précédemment en lien avec le contexte capitaliste contemporain :

(...) le visage de la pauvreté a eu aussi tendance à se transformer au cours des dernières années. Cette situation n'est pas propre à Verdun et touche l'ensemble des sociétés développées (...). À la pauvreté économique « traditionnelle », est venue ainsi s'ajouter une « pauvreté sociale » (table ronde no 1 : 40) faite d'isolement (notamment pour les aînés), et de problèmes de santé physique et mentale (table ronde no 6). Des intervenants des secteurs public et communautaire ont relevé un accroissement de ce type de problèmes au sein de la population verdunoise (COSAV, 2008), notamment parmi les jeunes des milieux plus défavorisés. Certains ont lié cette nouvelle situation à une perte de sens général au sein de la société, au relâchement de l'autorité parentale, et à l'éclatement des familles (tables rondes no 2). Là encore, il semble que le facteur intergénérationnel interviendrait de manière importante dans la reproduction de ces difficultés socio-affectives (Jetté & Paquin, 2009 : 122).

Alors que Verdun semble « s'enrichir », la nature de la pauvreté contemporaine dans l'arrondissement amène des discussions sur la possibilité même, pour tous, de se nourrir :

Dans certaines écoles de formation professionnelle aux adultes à Verdun, « les élèves ont faim », pour reprendre l'expression d'une intervenante interrogée, à tel point qu'on songe à recourir au Club des petits déjeuners (qui s'adresse habituellement aux enfants) afin de remédier à la situation (table ronde no 6 : 31). La précarité économique de ces personnes vient alors directement influencer sur leurs capacités de prise en charge et rend plus difficile la persévérance scolaire (Ibid.).

Ainsi, si on se fie aux différentes constructions statistiques, en termes économiques, la situation s'est-elle à la fois améliorée et assez gravement empirée à Verdun. Elle s'est en fait contrastée, clivée, voire rompue, tout comme le discours à l'endroit de l'identité verdunoise :

Comment alors expliquer ce constat paradoxal vécu à Verdun, simultanément d'amélioration de la situation économique et de persistance importante de pauvreté dans un quartier comme Wellington-de-l'Église ? Pour comprendre ce phénomène, il faut revenir quelques instants sur les données sociodémographiques. La population de Verdun a connu une hausse importante de 9,1 % au cours de la période de 2001 à 2006 (comparativement à 2,3 % à Montréal) (...). Or, on peut raisonnablement penser que la situation économique des résidents de ces nouveaux logements (qui proviennent en majorité de l'extérieur de Verdun) s'avère suffisamment bonne pour avoir une

incidence positive sur le revenu moyen des résidents de Verdun, lequel revenu a d'ailleurs bondi de près de 15 % de 2000 à 2005 (...). Comme nous l'ont souligné en entrevue plusieurs informateurs, l'arrivée de commerces haut de gamme sur les artères commerciales, la construction de nombreux condominiums ainsi que la perte, pour certaines écoles, de subventions associées au statut de milieu défavorisé sont révélateurs d'une réelle transformation du tissu socioéconomique de Verdun au cours des dernières années (table ronde no 7). Mais si l'arrivée de ces nouveaux résidents a eu pour résultat, sur le plan statistique, de faire diminuer la proportion de personnes à faible revenu sur le territoire, le nombre de ces dernières en chiffres absolus a néanmoins continué d'augmenter de 2000 à 2005, passant de 18875 à 20 068 (soit une augmentation de 6,3 %), alors que le nombre de familles économiques vivant sous le seuil de faible revenu à lui aussi augmenté, passant de 4080 à 4472 familles, une hausse de 9,6 % au cours de la même période. Ces chiffres permettent de mieux comprendre les perceptions différenciées de la situation socioéconomique du territoire qui nous ont été rapportées (Jetté & Paquin, 2009 : 120).

Par la suite, entre 2011 et 2015, « à Verdun et Côte-Saint-Paul », le coût des loyers a augmenté de 80 dollars « pour un loyer brut moyen de 671\$ » (Dubois, 2010: 17) et le phénomène n'a cessé de s'amplifier. C. Jetté et C. Paquin ne se risquaient pas à parler de gentrification en 2009 car celle-ci, impliquant le départ d'anciens résidents de classes inférieures d'un territoire corrélé à l'arrivée de nouveaux – les gentrificateurs – de classes supérieures, est difficile à mesurer. Mais ils notaient déjà, au regard des entretiens qu'ils avaient menés que

selon certains, on assiste depuis quelque temps au départ de certaines familles défavorisées vers la banlieue éloignée de Montréal, où les coûts du logement sont moindres qu'à Verdun (tables rondes no 2; no 5). Mais ce phénomène serait jusqu'à présent plutôt circonscrit, peut-être en raison notamment - comme nous le disions plus haut - du fort attachement des résidents de Verdun pour leur territoire, mais aussi du peu de mobilité d'une partie de la population (Jetté & Paquin, 2009 : 121).

Quelques années plus tard, en 2015, le document programmatique de mon partenaire privilégié, A, était plus affirmatif :

Verdun est considéré par beaucoup comme un quartier en voie de gentrification. La nature exacte et l'ampleur du phénomène sont difficiles à évaluer. Il est cependant clair que des changements se sont opérés dans le tissu social du quartier. Si certaines données statistiques que nous présenterons sont assez éloquentes et illustrent ces transformations, ce sont surtout les perceptions recueillies qui sont unanimes (A).

À l'appui de ce propos, d'abord quelques statistiques donc : une hausse du nombre (+777 entre 2005 et 2013) et un taux (24,1 % en 2011) de condominiums parmi les plus importants de Montréal, une absence de moratoire à leur sujet, une augmentation de 19,4 % des propriétaires dans la même période (A) et une mobilité des résidents également parmi les plus importantes de la ville : 21,2 % des résidents de WE avaient changé de logement en 2011, 45,9 des résidents verdunois avaient déménagé dans les cinq années précédentes (A) dont 55,2 % à WE (A) (Tableau 2). On peut aussi noter la corrélation entre ces nouvelles arrivées dans l'espace verdunois et la diminution régulière du nombre de résidents total, qui a baissé de 3,1 % à DC et de 4,8 % à WE entre 2006 et 2011, alors qu'il augmentait de 13 %, durant la même période, sur l'IS.

Tableau 2 : Proportion de la population verdunoise qui a déménagé entre 2006 et 2011 (Statistiques Canada; A)

Pourcentage de la population âgée de 5 ans et plus selon la mobilité entre 2006 et 2011						
Territoire	Déménagé		Personnes qui ont déménagé			
			Non-migrants	Migrants		
Non	Oui			infraprovinciaux	interprovinciaux	externes
Wellington-de-l'Église	44,8	55,2	34,9	8,5	2,1	9,7
Desmarchais-Crawford	60,0	40,0	29,3	7,0	1,0	2,7
Terre ferme	51,1	48,9	32,6	7,9	1,6	6,8
Île-des-Sœurs	47,8	52,2	28,4	6,5	2,0	15,3
Verdun	50,2	49,8	31,4	7,5	1,7	9,1
Variation 2006-2011	1,5	- 3,6	- 0,7	- 12,4	- 4,6	- 5,2
Montréal	54,1	45,9	28,9	5,9	1,5	9,6
Québec	62,8	37,2	20,3	13,0	0,9	3,1

Sources : Statistique Canada, Recensements 2001 et 2006, et Enquête nationale auprès des ménages 2011

Outre ces chiffres assez éloquentes quant à la potentielle gentrification de Verdun, ce sont les réalités physiques et les sentiments induits par ces transformations du tissu urbain qui m'intéressent particulièrement. Car on assiste aussi, dans le même mouvement, à un phénomène de revitalisation de la rue principale – la rue Wellington – et à l'installation en son sein de nouveaux commerces, plus chers, s'adressant aux nouvelles clientèles. Ce développement commercial de la rue Wellington est parfois présenté comme un progrès social. Outre l'augmentation des loyers (et du coût de la nourriture ; Ibid.), il peut aussi, cependant, être vécu comme une violence faite à la mémoire du quartier et à la territorialisation de ses anciens résidents. Comme le notait une citoyenne verdunoise lors d'une rencontre organisée par A, «*[l]'*aménagement du quartier est conçu pour attirer les populations de l'extérieur » (A), c'est du moins un sentiment partagé par certains résidents de

l'arrondissement : « [l]’arrivée de commerces ‘haut de gamme’ ne convient pas non plus à tout le monde. En effet, ces commerces ne sont pas adaptés à tous les besoins. CertainEs regrettent ‘l’ancienne rue Wellington’ et se retrouvent mieux dans les commerces de la rue de Verdun [l’autre rue commerciale de WE, parallèle à Wellington] » (A). Le document de A ici cité note ainsi également que pour les intervenants rencontrés, « la revitalisation du quartier pousse les habitants de longue date ailleurs » (Ibid.) et « que la richesse créée à Verdun ne profite pas à l’ensemble des VerdunoisEs. » (Ibid.)

Ce processus – qu’on le nomme gentrification ou non – et celui de la nouvelle pauvreté contemporaine en « *poches* » ou en « *trappes* », isolant socialement et affectant la santé mentale et physique des premiers concernés, induisent ainsi à un niveau plus anthropologique, des phénomènes de tensions identitaires, rejoignant ce que j’ai appelé, en m’inspirant de T. Bulot (Bulot, 2012) la mise en rupture des subjectivités. Comment s’identifient les Verdunois aujourd’hui ? Et à quoi ? Quel territoire ? Quelles caractéristiques sociales ? (Ethno)linguistiques ? Quelle pluralité peut-on observer de ce point de vue en termes de territorialisation sociale et sociolinguistique ? Comment construire du commun dans ce contexte hétérogène ? Et qu’en est-il des partenaires communautaires que j’ai rencontrés et avec qu’il j’ai pu m’entretenir ? Comment organisent-ils discursivement l’espace verdunois ? Comment s’y territorialisent-ils ? Dans quelle mesure reprennent-ils les catégories administratives et les dimensions spatiales/idéologiques qui les accompagnent ? Comment ? Quelles autres catégories mobilisent-ils et comment ? Autant de questions à garder à l’esprit pour la construction méthodologique de l’ethnographie. Et autant de questions qui concernent aussi, bien sûr, les enjeux ethniques et ethnolinguistiques qui viennent croiser ceux que je viens d’aborder.

III.III.III Verdun : rapports interethniques, ethnonationaux, ethnoraciaux, ethnolinguistiques

Il s’agit ici de traiter dans le même mouvement les catégorisations ethniques, ethnonationales, ethnoraciales et ethnolinguistiques en ce qu’elles renvoient toutes à des intérêts politiques à stabiliser et à réifier les structures sociales, nationales, et donc à construire des normes à l’endroit de ce qui est québécois ou non, verdunois ou non, légitime ou non, dominant ou non, « visible » ou non, etc. De ce point de vue, les constructions ethniques se constituent aussi dans des mises en mots spatiales : ce qui est endogène ou exogène, ce qui au centre, ce qui est

en marge, ce qui arrive et ce qui part. En cela, la question de l'immigration et celle de l'exode anglophone rejoignent celle de la gentrification en ce qu'elles constituent toutes des formes de mobilités mises en mots et déterminantes sur la construction identitaire, territoriale, communautaire de l'espace. Qui est légitime sur cet espace ? Qui vient de cet espace ? Quelle construction identitaire s'opère dans ces processus discursifs ? Quelles mémoires, quels héritages et quelles nouvelles identifications sont légitimes ? Pour qui ? Quelle territorialisation est impliquée par ce processus ? En quoi est-elle propice (ou non) à l'organisation communautaire ? À la justice spatiolinguistique ? Au commun ? Au droit à la ville ?

Il s'agit donc pour moi de considérer ces catégories ethniques comme arbitraires et contingentes, certes socialement significatives pour les pouvoirs publics, et largement structurantes de la réalité sociale, notamment, peut-être, celle de nos interlocuteurs dont il faudra dès lors interroger la reproduction des catégorisations administratives et les productions alternatives, dans une perspective critique de la logique nationale-étatique. Les rapports sociaux se constituent et se reproduisent aussi dans la différence entre les catégorisations hétérogènes ou assignations identitaires et celles, endogènes, mises en mots par les premiers concernés. Comme le rappellent J. Streiff-Fenart et P. Poutignat,

La relation entre processus de catégorisation, forme de clôture sociale et construction d'identités collectives est contingente (...) et pour documenter cette relation par des études empiriques, il est tout à fait important de maintenir la distinction analytique entre classification (catégorie) versus identité (groupe). Il est également important, ajouterions-nous de reconnaître que cette distinction se manifeste dans la nomination elle-même, dans la dualité des fonctions qu'elle assume selon qu'elle se rapporte à une abstraction classificatoire ou qu'elle exerce comme une activité coopérative de signalisation par laquelle les membres exercent un contrôle sur l'admission et le marquage de la frontière Nous/Eux (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 : XVII-XVIII).

Dans ma perspective critique des réifications identitaires productrices d'injustices, il s'agit aussi de questionner cette contingence en fonction des situations : quelle catégorie est pertinente pour quoi et pour qui dans quel contexte ? Car les identifications discursives à un groupe, une communauté, un territoire, une langue, sont changeantes y compris chez un même individu, en fonction des affinités, des intérêts, des pratiques, en reconfigurations perpétuelles.

Pourtant, la question de l'immigration par exemple, dans tous les travaux majoritairement quantitatifs rencontrés, est envisagée selon les assignations d'un point de vue national, les

« *immigrants* » étant alors, pour les pouvoirs publics canadiens, qui ont autorité institutionnelle en la matière, des « *personnes résidant au Canada qui sont nés hors du pays, à l'exclusion des travailleurs étrangers temporaires, des citoyens canadiens nés à l'étranger et des détenteurs d'un visa d'étudiant ou de travail* » (Statistiques Canada⁶⁷).

Et cette immigration est elle-même appréhendée via des catégories ethnonationales qui permettent alors de mesurer, pour Verdun, les « lieux d'origines » en les distinguant, dès lors, du Canada. Dans cette perspective, les lieux de naissance des immigrants vivant à Verdun les plus courants en 2011 étaient la Chine (2,7 %, dont 4,3 % à WE) la France (2 %, dont 3,5 % à l'IS), l'Algérie (0,9 %, dont 1,2 % à l'IS), la Colombie (0,8 %, dont 2,5 % à l'IS) suivies de la Russie, des États-Unis, du Mexique, de l'Iran, etc. (Tableau 3). Il s'agira pour moi de voir comment ces catégories ethnonationales se retrouvent ou non dans les discours de mes partenaires, comment elles sont parfois mises en équivalence avec celles concernant les enjeux raciaux et linguistiques, selon la logique idéologique toute nationale-étatique d'une langue=une identité=une nation (et parfois une ou des catégories ethnoraciales). Il s'agira aussi de voir comment elles sont mobilisées différemment et quelles autres catégories sont mobilisées.

À partir de cette perspective administrative, quoiqu'il en soit, les « immigrants » représentaient 22,5 % de la population verdunoise en 2011 (Tableau 3), ils étaient 24 % cinq ans plus tard (Montréal en statistique, 2018 : 18).

⁶⁷ <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/20100004/def/immigrant-fra.htm>.

Tableau 3 : Immigrants selon la catégorie ethnonationale attribuée au lieu de naissance (Statistiques Canada; A)

Immigrants selon le lieu de naissance, 2011										
	Wellington-de-l'Église		Desmarchais-Crawford		Île-des-Sœurs		Verdun		Montréal	Québec
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	%	%
Population totale	27 305	100,0	19 390	100,0	18 020	100,0	64 720	100,0	100,0	100,0
Immigrants	6 020	22,0	1 920	9,9	6 605	36,7	14 540	22,5	33,4	12,6
Chine	1 175	4,3	135	0,7	415	2,3	1 730	2,7	1,5	0,6
France	455	1,7	180	0,9	630	3,5	1 265	2,0	1,7	0,9
Algérie	285	1,0	75	0,4	220	1,2	580	0,9	2,1	0,6
Colombie	45	0,2	35	0,2	455	2,5	535	0,8	0,5	0,3
Russie	165	0,6	15	0,1	310	1,7	485	0,7	0,4	0,1
États-Unis	150	0,5	135	0,7	190	1,1	470	0,7	0,6	0,3
Mexique	240	0,9	100	0,5	115	0,6	455	0,7	0,6	0,2
Iran	60	0,2	10	0,1	385	2,1	450	0,7	0,4	0,2
Maroc	185	0,7	55	0,3	170	0,9	405	0,6	1,8	0,6
Pologne	160	0,6	35	0,2	160	0,9	355	0,5	0,4	0,2
Vietnam	215	0,8	0	0,0	120	0,7	355	0,5	1,2	0,4
Corée du Sud	40	0,1	0	0,0	305	1,7	355	0,5	0,1	0,1
Autres	2 845	10,4	1 145	5,9	3 130	17,4	7 100	11,0	22,1	8,3

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages 2011

Dans cette perspective articulée à celles des catégorisations des trois quartiers verdunois, en 2011, l'IS est l'espace le plus touché par l'immigration puisqu'elle concerne 36,7 % des résidents. WE arrive juste derrière avec 22 % et DC en dernier avec 9,9 % d'immigrants.

Ces écarts importants m'interrogent, même s'ils ne me paraissent pas tellement significatifs à eux seuls. Quelles différences sociales existe-t-il entre les 6605 immigrants de l'IS et les 6020 de WE ? Quels immigrants sont « favorisés » ou « défavorisés » ? Quelles positions sociales occupent-ils ? Dans quelle mesure leur condition d'immigrants conditionne-t-elle leur vie sociale ? En quoi contribue-t-elle ou non à la justice à leur endroit ? Quelle proportion d'immigrants de l'IS appartient aux classes supérieures ? D'où viennent-ils ? Pourquoi ? Quelle proportion appartient aux « poches de pauvreté » ? Pourquoi sont-ils à l'IS ? Ou à WE ? Quelle fonction joue leur catégorisation en tant qu'immigrants sur la construction territoriale de Verdun ? S'identifient-ils au territoire verdunois ? Dans quelle mesure ? Pourquoi ? Leur qualification d'immigrants par les administrations publiques est-elle pertinente et significative pour eux ? Dans quelle mesure ? Etc.

Les statistiques sur la question de l'immigration à Verdun ne permettent pas de répondre à ces questions. Elles contribuent par contre à la frontiérisation entre Canadiens non immigrants et immigrants. Reste à savoir quelle fonction sociale joue cette distinction institutionnalisée dans

la construction idéologique de Verdun, ce qu'il s'agira pour moi d'interroger auprès de mes partenaires.

Outre ces questions, on peut constater que l'immigration ainsi considérée, à Verdun, même si elle est moindre (22,5 %) qu'à Montréal (33,4 %) (A) est en hausse exponentielle depuis quelques années. Ainsi le nombre d'immigrants « (...) a augmenté de 15,5 % depuis 2006 et de 69,9 % depuis 2001, alors qu'à Montréal, l'augmentation est de 9,8 % depuis 2006 (...) et de 25,4 % depuis 2001 » (Ibid.). Tout comme pour les « *gentrificateurs* » ou les nouveaux verdunois en général, on peut dès lors s'interroger sur la façon dont ces immigrants se territorialisent au sein de leur nouvel espace de vie, comment ils le délimitent, quelle(s) identité(s) ils lui attribuent, comment ils l'évaluent, etc. On peut aussi s'interroger sur la façon dont leur présence et la façon dont elle est construite discursivement déterminent une transformation territoriale chez les anciens résidents, mais aussi chez nos partenaires de l'action communautaire.

Autre catégorisation ethnique qui apparaît dans les travaux statistiques : celles concernant les « *minorités visibles* » (A). Ces catégories ethnoraciales et la mesure qui les accompagne ont été conçues pour lutter contre les discriminations raciales. Il est cependant difficile de connaître les critères selon lesquels elles ont été déterminées et comment elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des taux de réponses, etc. La définition, quelque peu tautologique et réifiante de Statistiques Canada est la suivante : « *Il s'agit de personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Il s'agit de Chinois, de Sud-Asiatiques, de Noirs, de Philippins, de Latino-Américains, d'Asiatiques du Sud-Est, d'Arabes, d'Asiatiques occidentaux, de Japonais, de Coréens, et d'autres minorités visibles et de minorités visibles multiples* » (Statistiques Canada⁶⁸). Les personnes qui se déclarent appartenant à une minorité visible qui n'est pas parmi les catégories proposées se voient comptabilisées dans les « *Minorités visibles n.i.a.* » (A), c'est-à-dire « *non incluses ailleurs* ». Celles déclarant plusieurs appartenances sont incluses dans la catégorie « *Minorités visibles multiples* » (Ibid.).

Dans cette perspective, la proportion de personnes appartenant à des minorités visibles à Verdun est de 19,3 % en 2011 (27,4 % à l'IS, 21,9 % à WE et seulement 8,3 % à DC) contre

⁶⁸ <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-010-x/99-010-x2011009-fra.cfm>.

31,7 % à Montréal (Tableau 4). Elle est de 20,8 % (Montréal en statistiques, 2018a : 18) en 2016 contre 32,9 % à Montréal (Montréal en statistiques, 2018b : 24). En 2011 comme en 2016, les taux les plus importants à Verdun concernent les Noirs, les Chinois, les Arabes, Sud-Asiatiques et Latino-Américains. Parmi ces 5 catégories comptant plus de 1 % de personnes concernées à Verdun, seuls les Noirs sont surreprésentés en comparaison de Montréal en 2011 (4,2 % contre 2,9 %).

Tableau 4 : Répartition des personnes s'identifiant à des "minorités visibles" à Verdun, à Montréal et au Québec en 2011 (Statistiques Canada; A)

Répartition des minorités visibles, 2011										
	Wellington-de-l'Église		Desmarchais-Crawford		Île-des-Sœurs		Verdun		Montréal	Québec
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	%	%
Population totale	27 305	100,0	19 390	100,0	18 020	100,0	64 715	100,0	100,0	100,0
Minorités visibles	5 975	21,9	1 615	8,3	4 930	27,4	12 520	19,3	31,7	11,0
Noirs	1 815	6,6	225	1,2	695	3,9	2 735	4,2	2,9	1,1
Chinois	835	3,1	395	2,0	1 155	6,4	2 385	3,7	4,2	1,5
Arabes	1 095	4,0	445	2,3	520	2,9	2 065	3,2	9,1	3,2
Sud-Asiatiques	690	2,5	200	1,0	960	5,3	1 850	2,9	6,4	2,2
Latino-Américains	695	2,5	85	0,4	235	1,3	1 020	1,6	3,3	1,1
Asiatiques occidentaux	250	0,9	60	0,3	275	1,5	580	0,9	2,5	0,9
Japonais	75	0,3	0	0,0	490	2,7	580	0,9	0,8	0,3
Philippins	65	0,2	25	0,1	375	2,1	460	0,7	0,2	0,1
Asiatiques du Sud-Est	150	0,5	50	0,3	55	0,3	250	0,4	1,3	0,4
Coréens	60	0,2	50	0,3	50	0,3	165	0,3	0,1	0,1
Minorités visibles, n.i.a.*	40	0,1	55	0,3	0	0,0	110	0,2	0,3	0,1
Minorités visibles multiples	205	0,8	0	0,0	90	0,5	315	0,5	0,6	0,2
Pas une minorité visible	21 330	78,1	17 775	91,7	13 090	72,6	52 195	80,7	68,3	89,0

On verra dans quelle mesure et de quelles manières ces catégories sont pertinentes et utilisées par mes partenaires sur le terrain. Je me focaliserai sur leur articulation avec d'autres constructions ethniques (ethnoraciales mais non considérées ici par les catégories administratives, ethnonationales, ethnolinguistiques) et la façon dont ces différentes formes de catégorisations sont structurantes dans la construction identitaire et territoriale de Verdun chez ses acteurs communautaires.

Dernière forme de catégorisation ethnique à questionner ici : celle, évidemment, renvoyant aux identifications ethnolinguistiques dont on a vu qu'elles étaient centrales dans la construction et dans la structuration du Québec en tant qu'État-nation. Ce mode de catégorisation et d'organisation sociale, communautaire et territoriale, joue aussi un rôle fondamental, de ce fait, à Verdun. On a effectivement vu précédemment que Verdun avait longtemps été majoritairement anglophone et que les deux groupes majoritaires y ont vécu à proximité pendant des décennies, alors même que Montréal s'organisait dans une « *division*

de l'espace (...) selon l'origine linguistique » (Levine, 1997 : 28), inscrivant la dualité entre anglophones et francophones, ce qu'on a longtemps appelé « *deux solitudes* » (Ibid.), dans la construction socio-spatiale de la ville, et dans la territorialisation sociolinguistique de ses résidents.

Alors que « *la relative ségrégation linguistique qui a façonné le développement urbain de Montréal aux XIXe et au XXe siècle était à la fois une source de conflits et un moyen de les contenir* » (Levine, 1997 : 31), on peut s'interroger sur la façon dont s'est parallèlement construit Verdun. D'un côté, la proximité entre anglophones et francophones a pu favoriser les conflits (ce qu'on vérifiera en partie dans certains entretiens), de l'autre, Verdun a rassemblé en son cœur des individus de classe ouvrière, puis des classes populaires, avec des conditions d'existence proches qui mettaient quotidiennement en question, potentiellement, l'articulation entre classe et ethnicité, réifiée dans les intérêts hégémoniques et contre-hégémoniques de la bourgeoisie anglophone puis de la petite-bourgeoisie francophone, auxquels ressemblaient peu, socialement, les résidents verdunois.

Cette contradiction entre interpellation institutionnelle des ouvriers verdunois en « *anglophones* » et en « *francophones* » et réalité quotidienne de partage de conditions de vie, de travail et de logement a été admirablement rendue dans la pièce de théâtre « *Balconville* » du dramaturge marxiste, originaire et résidant toujours à Verdun, D. Fennario (que j'ai pu interviewer par ailleurs)⁶⁹. Elle est aussi au cœur d'une certaine identité verdunoise que j'ai pu rencontrer dans des entretiens, même si tous les acteurs communautaires ne la partagent pas.

Car les choses ont bien changé durant la seconde moitié du 20e siècle. Si l'on s'en tient aux catégories contemporaines qui distinguent anglophones et francophones non pas à partir des déclarations identificatoires des personnes interrogées (« *Vous considérez vous anglophone, francophone ou autre ?* ») mais à partir de leurs langues « *maternelles* » déclarées (en ne

⁶⁹ L'intrigue de la pièce de 1979 (Fennario, 1980), se déroulant dans le sud-ouest de Montréal, met en scène deux familles francophone et anglophone vivant l'une à côté de l'autre, partageant l'essentiel de leurs modes de vie, se détestant quotidiennement tout en supportant la même équipe de hockey. Le propos de D Fennario consistant bien sûr à critiquer cette division ethnique dans la perspective marxiste de conscientisation de classe qui était la sienne. 25 ans plus tard, D. Fennario propose *Condoville* (Fennario, 2006) qui pose une situation similaire dans le contexte néolibéral et où « *les affrontements par rapport à la langue prennent moins d'importance, les personnages - maintenant un groupe plus complexe de gais et de couples multiraciaux - continuent d'être opprimés par le désenchantement et la pauvreté; ils n'ont plus les moyens de côtoyer leurs voisins fortunés, qui ont été embourgeoisés par l'augmentation rapide des condominiums* » (<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/fennario-david>).

comptant que les réponses uniques), on constate qu'à Verdun, en 2011, les francophones comptaient pour 60,6 % de la population, comparativement à 50,3 % à Montréal. Leur proportion avait légèrement diminué de 2,7 % depuis 2006 (A) alors qu'elle avait augmenté de 2 % durant les dix années précédentes (Jetté & Paquin, 2009 : 46). En 1996, les anglophones comptaient pour 20,9 % des Verdunois. En 2006, ils en représentaient 16,5 % de la population (Jetté & Paquin, 2009 : 46) puis 16,3 % en 2011 (A) (Tableau 5 et 6). Il serait d'après nos calculs 16,5 % aujourd'hui (17 % des 97 % de réponses uniques ; Montréal en statistique, 2018 : 17).

Tableau 5 : Langues "maternelles" déclarées à Verdun en 2011 (A)

Langue maternelle, 2011								
Territoire	Français		Anglais		Langues non officielles		Réponses multiples	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Wellington-de-l'Église	16 890	60,9	4 240	15,3	5 760	20,8	830	3,0
Desmarchais-Crawford	12 440	64,2	4 765	24,6	1 620	8,4	545	2,8
Terre ferme	29 330	62,3	9 005	19,1	7 380	15,7	1 375	2,9
Île-des-Sœurs	10 265	56,2	1 665	9,1	5 795	31,7	555	3,0
Verdun	39 590	60,6	10 670	16,3	13 175	20,2	1 930	3,0
Variation 2006-2011	- 2,7		- 0,5		8,8		40,9	
Variation 2001-2011	- 0,7		0,4		69,3		58,2	
Montréal		50,3		12,7		33,0		4,1
Québec		78,1		7,7		12,3		2,0

Sources : Statistique Canada, Recensements 2001, 2006 et 2011

Cette stabilisation apparente de la proportion d'anglophones verdunois légèrement au-dessus de la moyenne montréalaise (12,7 % en 2011 ; Ibid.) nous informe peu quant aux dimensions ethniques et anthropologiques particulières héritières de l'histoire de Verdun et de ses anglophones. Car les anglophones, dont la population à Verdun a longtemps été majoritaire ou du moins à proportion comparable aux francophones, n'a cessé de diminuer depuis l'avènement de la Révolution tranquille, à Verdun peut-être encore plus qu'ailleurs, et ce jusqu'à très récemment, ce qui n'est pas sans conséquence sur la réalité sociale identitaire de Verdun :

[c]ette diminution a été de l'ordre de près de 21 % entre 1996 et 2006, ce qui fait qu'en 2006, les anglophones ne représentaient plus que 16,5 % de la population totale de l'arrondissement. Et même si le poids démographique des francophones a aussi diminué au cours de la même période (-8,1 %), en raison de l'arrivée de nombreux immigrants allophones - entre 1996 et 2006, le nombre d'allophones a augmenté de 107 % à Verdun - cette diminution a été deux fois et demie moins prononcée que celle des anglophones (...). L'augmentation relative du poids

démographique des francophones par rapport aux anglophones a eu des répercussions sur le tissu social de la communauté et de ses institutions (Jetté & Paquin, 2009 : 133).

Le tissu social s'en est trouvé transformé. Le réseau communautaire anglophone a dû s'adapter, se réduire et s'ouvrir aux autres communautés. À tel point que l'important centre communautaire Dawson accueille aujourd'hui 20 % de francophones, ce qui était impensable il y a quelques décennies. (Paquin, 2009 : 133-134). Longtemps, francophones et anglophones ne se connaissaient pas. La situation actuelle montre progressivement au réseau communautaire francophone à quel point la situation des anglophones est délicate, ce qui explique la présence grandissante d'organismes anglophones au sein des tables de concertation sectorielles de l'arrondissement (Ibid.).

Comme le note C. Paquin,

[L]es francophones, notamment, ont longtemps pensé que les anglophones disposaient d'un réseau d'entraide et de bénévoles bien structuré dans l'arrondissement (table ronde no 2 : 23). Or, les propos recueillis lors de nos tables rondes ont montré que tel n'était pas le cas. On ne retrouve pas parmi les organismes anglophones la même densité de réseautage que dans la communauté francophone. La communauté anglophone semble d'ailleurs très peu connaître les services offerts sur le territoire de Verdun. Selon certains, l'absence de véritable table de concertation regroupant les organismes anglophones constitue probablement l'une des principales raisons de cette méconnaissance et de ce relatif isolement de la communauté anglophone (Jetté & Paquin, 2009 : 134).

Cet isolement se cumule à un manque de coordination communautaire par et pour les anglophones, surtout lorsqu'ils ne parlent pas ou peu le français (ce qui à Verdun, comme le remarquait un participant à un groupe de discussion, ne relève « *pas forcément d'un choix* » ; A), c'est-à-dire que ces derniers manquent à la fois de ressources et de supports en anglais à la fois d'outils adaptés à leurs aspirations et besoins particuliers, qui peuvent diverger de ceux des francophones (Ibid.). Cette situation fait qu'une grande partie des anglophones sont isolés de la réalité communautaire de leur quartier et distancés des possibilités d'insertion sociale plus générale.

Verdun s'est ainsi transformé, anthropologiquement, en quelques décennies pour correspondre de plus en plus au modèle national québécois contemporain, sans voir le phénomène discriminatoire qui s'opérait alors discrètement, car aujourd'hui, effectivement, « *Une partie de la population anglophone se sent exclue, marginalisée et victime de discrimination par la langue. Cette discrimination par la langue est très souvent systémique*

et institutionnelle » (A). Et cette discrimination institutionnelle passe notamment par le fait que « la plupart des communications, pour de l'information ou pour un évènement, ne sont faites qu'en français, ce qui exclue la communauté anglophone. C'est le cas par exemple de la majorité des consultations et séances d'informations organisées par l'Arrondissement de Verdun » (Ibid.). On verra plus loin comment ces formes d'injustices, leur reproduction et leur critique peuvent être considérées par l'analyse discursive de la territorialisation sociolinguistique des acteurs communautaires.

La troisième catégorie fondamentale constituée pour mesurer les tendances linguistiques au Québec est celle regroupant les « *allophones* », ceux dont la langue maternelle déclarée est autre que les langues officielles. Cette catégorie est intéressante du point de vue de l'ethnicité en ce que personne ne se déclare *a priori* « *allophone* » (quoiqu'une telle assignation puisse avoir des effets hégémoniques) et qu'elle constitue donc une assignation symptomatique de la construction institutionnelle de la frontière entre les locuteurs de langues endogènes et les locuteurs de langues exogènes. Les premiers sont reconnus dans des identités réifiées et socialement structurantes auxquelles ils peuvent éventuellement s'identifier, les seconds sont assignés à une catégorie problématique pour cette structure et dès lors explicitement discriminante (le préfixe « *allo-* » désignant la différence, l'altérité en latin). On voit bien comment l'immigration a pu à la fois poser problème et constituer un défi majeur dans la construction nationale québécoise (on a vu le rôle fondamental, lors de la Révolution tranquille, de l'enseignement des langues aux immigrants). L'« *allophonie* » pose à la fois ses locuteurs comme des potentiels problèmes exogènes, à la fois comme des enjeux fondamentaux dans la construction nationale en ce qu'ils doivent évidemment apprendre, pratiquer le français et se sentir appartenir à la communauté québécoise.

À Verdun, les allophones ainsi considérés (et ne déclarant qu'une langue maternelle) représentaient 20,2 % de la population en 2011 dont 31,7 % à l'IS, 20,8 % à WE et 8,4 % à DC (A) Leur nombre avait augmenté de 128,4 % entre 1996 et 2006 puis seulement de 8,8 % entre 2006 et 2011 et de 60,3 % entre 2001 et 2011 (A). D'après mes calculs, ils représenteraient, en 2016, 21,34 % de la population verdunoise (22 % des 97 % ne déclarant qu'une langue maternelle (Montréal en statistique, 2018 : 17). Il semblerait donc que même si leur augmentation se réduit dans le temps, leur proportion continue d'augmenter. Par ailleurs, en 2011, les langues maternelles non officielles les plus déclarées sont l'espagnol (4,1 %), le chinois (3,7 %), l'arabe (2,4) et le russe (1,5 %), même si la catégorie « autre » les dépasse toutes. Le chinois arrivant en tête à WE (6 %) et l'espagnol à l'IS (7,2 %). (Tableau 6)

Évidemment, dans la perspective sociolinguistique qui est la mienne ici, on pourrait discuter cette définition des anglophones, francophones et allophones, basée sur la seule « *langue maternelle* » déclarée (ou même sur celle déclarée parlée majoritairement à la maison), définition contribuant à une idéologie monolingvistique toute nationale-étatique (on serait *a priori* soit francophone, soit anglophone, soit autre chose). Car avec ces catégorisations basées sur la « langue maternelle », on n'est ni dans une conception sociolinguistique basée sur les pratiques effectives ni dans une mesure de l'ethnicité qui s'intéresserait aux sentiments d'appartenance à un groupe ethnolinguistique. On est plutôt dans une conception « *technolinguistique* » (De Robillard, 2008a, 2008b) de l'identité linguistique, propre à la construction nationale-étatique et posant la langue comme une donnée, un code dont l'apprentissage infantile déterminerait à lui seul l'appartenance à une catégorie sociale objectivée. Outre ce que ces statistiques nous apprennent, c'est leur rôle idéologique qui peut ici, donc, être interrogé (il est à ce titre assez significatif de noter que le « *chinois* » est institutionnellement constitué au Canada comme rassemblant le mandarin, le hakka et la taïwanais, sur le modèle nationaliste de l'État chinois).

Tableau 6 : Langues "maternelles" déclarées à Verdun en 2011 (A)

Principales langues maternelles, 2011										
	Wellington-de-l'Église		Desmarchais-Crawford		Île-des-Sœurs		Verdun		Montréal	Québec
	nb	%	nb	%			nb	%	%	%
Total	27 715	100	19 370	100	18 275	100	65 365	100,0	100	100
Réponses uniques	26 890	97,0	18 825	97,2	17 720	97,0	63 435	97,0	95,9	98,0
Français	16 890	60,9	12 440	64,2	10 265	56,2	39 590	60,6	50,3	78,1
Anglais	4 240	15,3	4 765	24,6	1 665	9,1	10 670	16,3	12,7	7,7
Langues non officielles	5 760	20,8	1 620	8,4	5 795	31,7	13 175	20,2	33,0	12,3
Espagnol	1 000	3,6	390	2,0	1 320	7,2	2 705	4,1	4,5	1,7
Chinois*	1 675	6,0	200	1,0	550	3,0	2 420	3,7	2,5	0,8
Arabe	530	1,9	165	0,9	905	5,0	1 600	2,4	5,1	1,8
Russe	395	1,4	60	0,3	545	3,0	1 000	1,5	0,8	0,3
Persan	35	0,1	15	0,1	460	2,5	510	0,8	0,5	0,3
Bengali	335	1,2	60	0,3	20	0,1	415	0,6	0,6	0,1
Portugais	85	0,3	40	0,2	290	1,6	415	0,6	1,0	0,4
Italien	85	0,3	100	0,5	185	1,0	370	0,6	4,7	1,5
Roumain	115	0,4	35	0,2	190	1,0	335	0,5	0,9	0,4
Polonais	135	0,5	45	0,2	130	0,7	315	0,5	0,5	0,2
Autres	1 370	4,9	510	2,6	1 200	6,6	3 090	4,7	11,7	4,8
Réponses multiples	830	3,0	545	2,8	555	3,0	1 930	3,0	4,1	2,0

(*) Le chinois comprend aussi le mandarin, le hakka, le cantonais et le taïwanais.

Source : Statistique Canada, Recensement 2011

Car dans la conception de l'objet-langue telle que je l'ai développée précédemment, basée en premier lieu sur les pratiques effectives, on aurait plutôt tendance, à considérer comme « *francophone* » celui qui considère parler français, y compris si cette pratique est minoritaire dans son quotidien et y compris s'il ne considère pas « bien » parler français. Il en va de même pour les anglophones ou toutes les autres identifications sociolinguistiques. Dès lors, à Montréal, la plupart des locuteurs seraient considérés à la fois comme francophones et anglophones et une très grande proportion serait également considérée comme locuteurs d'une multitude d'autres langues, ce qui correspondrait davantage à des réalités sociales et linguistiques concrètes et pratiques, tout en ouvrant des perspectives politiques tout à fait différentes. Car l'information la plus intéressante dans une perspective postnationale, de construction de justice spatiolinguistique, de communauté et de commun tels qu'elle a pu être présentée précédemment, est celle qui concerne le plurilinguisme effectif et son augmentation régulière à Montréal comme à Verdun.

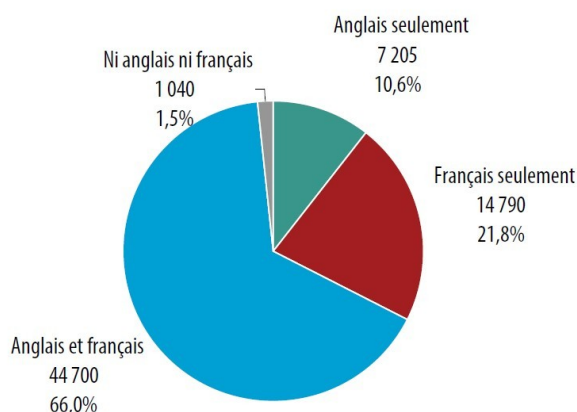
Si je n'ai pas trouvé de statistiques concernant les pratiques déclarées des locuteurs, celles portant sur la connaissance des deux langues officielles sont déjà intéressantes en ce qu'elles sont évidemment dépendantes des premières (il faut pratiquer une langue, ne serait-ce que dans un cadre scolaire, pour déclarer la connaître). Les locuteurs verdunois déclarant connaître l'anglais et le français étaient 62,6 % en 2011, contre 55,8 % à Montréal. Cette double-connaissance est surtout visible à l'IS mais la proportion dans les trois quartiers dépasse celle de Montréal (70,2 % à l'IS, 61 % à DC et 57,4 % à WE ; Tableau 7). En 2015, le taux atteignait les deux tiers de la population (66 % ; Figure 11) contre 59,1 % à Montréal (Montréal en statistique, 2018).

Tableau 7 : Connaissance déclarée des langues officielles à Verdun en 2011 (A)

Connaissance des langues officielles, 2011								
Territoire	Français seulement		Anglais seulement		Anglais et français		Ni l'une ni l'autre	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Wellington-de-l'Église	8 045	29,0	3 135	11,3	15 920	57,4	610	2,2
Desmarchais-Crawford	4 995	25,8	2 455	12,7	11 820	61,0	100	0,5
Terre ferme	13 040	27,7	5 590	11,9	27 740	58,9	710	1,5
Île-des-Sœurs	2 825	15,5	1 845	10,1	13 180	72,1	420	2,3
Verdun	15 870	24,3	7 430	11,4	40 920	62,6	1 140	1,7
Variation 2006-2011	- 13,2		- 5,1		8,3		18,8	
Variation 2001-2006	- 4,3		2,3		16,9		75,4	
Montréal		31,1		10,3		55,8		2,8
Québec		51,8		4,7		42,6		1,0

Sources : Statistique Canada, Recensements 2001, 2006 et 2011

Connaissance des langues officielles, arrondissement de Verdun, 2016



Source : Statistique Canada, recensement de la population 2016.

Figure 11 : Connaissance déclarée des langues officielles à Verdun en 2016 (Montréal en statistique, 2018 : 13)

La question qui reste centrale dans ce progrès du plurilinguisme (au moins franco-anglais, les autres langues n'étaient pas mesurées ici) est celle de la fonction qu'on lui donne : permet-il de construire davantage de justice, de communauté, de pratiques communes sur un territoire ou est-il symptomatique autant qu'encouragé par ce qu'A. Duchêne, notamment, appelle « *le néolibéralisme du plurilinguisme* » (Duchêne, 2011 : 82) ? Autrement dit, le plurilinguisme, dans cette progression évidente, constitue-t-il une ressource communautaire pour les acteurs verdunois dans la perspective de la justice, ou bien une valeur ajoutée sur le marché professionnel, dans l'exploitation des ressources langagières (Boutet, 2008) ou dans la marchandisation des langues et des identités (Duchêne & Heller, 2012 : 1-19; Heller, 2003a) ? Il est évident que les deux tendances sont observables. Il s'agira donc de voir dans quelle mesure et sous quelle forme elles sont considérées chez mes partenaires.

Pour conclure cette contextualisation verdunoise, on peut noter qu'il y a de multiples manières de mettre en avant des statistiques. Celles qu'on vient de présenter peuvent tout autant confirmer les représentations, que l'on retrouvera largement dans mes entretiens, de WE comme le quartier francophone et populaire, de DC comme anglophone et de classe moyenne et de l'IS comme le quartier des immigrants et des allophones (on verra à quoi peut servir cette construction spatiale idéologique).

Pourtant, statistiquement, Verdun est aujourd'hui avant tout un territoire très majoritairement francophone puisque les verdunois déclarant le français comme langue maternelle sont plus de 59 % (Montréal en statistique, 2018 : 17), et même plus de 64 % si l'on considère les langues déclarées parlées à la maison (Montréal en statistique, 2018 : 16) et en 2011 (dernier recensement distinguant les différents quartiers), le français était la langue maternelle (et parlée à la maison) absolument majoritaire dans les trois quartiers. Autre information qui peut paraître étonnante : DC, largement identifié comme le quartier anglophone (les anglophones – langue maternelle – y représentaient 24,6 % des résidents en 2011, contre 15,3 % à WE et 9,1 % à l'IS) est aussi celui du français, qui était la langue maternelle de 64,2 % des résidents du quartier en 2011 (contre 60,9 % à WE). De la même façon, on peut certes considérer l'IS comme le quartier des allophones puisque plus de 30 % des résidents déclarent une langue non officielle comme langue maternelle mais il est aussi le quartier où l'on parle le plus les deux langues officielles (72,1 % contre 58,9 % sur la TF). Enfin, en nombre absolu, WE compte quasiment autant d'allophones que l'IS (4760 contre 4795 ; Tableau 6), plus de membres déclarés des « *minorités visibles* » (6975 contre 4930 ; Tableau 4) et plus d'immigrants (27305 contre 18020 ; Tableau 3).

Ces dernières tendances, parmi d'autres, sont peu mises en avant dans les entretiens que j'ai réalisés. Elles sont pourtant propices à donner une autre idée de ce qu'est (ou pourrait être) l'identité verdunoise. Nous verrons donc le rôle que peut jouer le découpage de l'arrondissement par les catégories administratives focalisées sur le maintien du français et qui privilégie de ce fait, notamment, les dimensions ethniques essentialisées aux dimensions de classes, qui me semblent pourtant nettement plus à même d'interpréter les problématiques contemporaines de la justice et des injustices et les manières de s'y confronter.

Nous verrons aussi comment ce découpage catégoriel institutionnel est repris, mobilisé, transformé, critiqué par les acteurs communautaires et la façon dont ils spatialisent, se territorialisent, à leur manière, dans l'arrondissement, en termes sociaux et sociolinguistiques. Nous verrons par là les tendances idéologiques à l'œuvre autant que les opportunités et potentialités que celles-ci peuvent offrir à nos perspectives communes de justice, et pour ce qui concerne particulièrement la présente recherche, de justice spatiolinguistique.

Dans le chapitre IV, je présenterai l'ethnographie réalisée à Verdun et les démarches méthodologiques qu'elle a nécessitées. Mais avant cela, je présenterai la façon dont la recherche a évolué au fur et à mesure du projet et parallèlement à ma posture

épistémologique. Puis, à partir du travail effectué jusqu'ici, il s'agira de revenir sur la problématique, de la justifier et la décliner en composantes et en traductions empiriques, c'est-à-dire en justifiant la méthode de construction des observables. Je terminerai en présentant les outils méthodologiques d'analyse du corpus.

CHAPITRE IV

DE LA PROBLÉMATIQUE A L'ANALYSE : UNE MÉTHODE DE RECHERCHE TRANSDUCTIVE

La recherche telle que je l'envisage se constitue nécessairement dans des allers-retours entre posture épistémologique, cadre théorique, méthodologie, enquête, et analyse, quand bien même sa présentation nécessite la distinction de ces différents aspects (et donc l'idée même des allers-retours). La section méthodologique proposée ici s'inscrit dans cette démarche : la réflexion et la présentation du dispositif et des outils qui vont suivre ont systématiquement fait l'objet d'articulations théoriques et épistémologiques et se sont constituées dans la perspective de l'analyse puis en conséquence de celle-ci. La réflexion épistémologique et ce que l'on nomme à la façon d'une boîte noire le « cadre théorique » ainsi que le travail de contextualisation, tous présentés précédemment, ont largement évolué avec ce travail méthodologique et sa « mise en application » sur le « terrain », ou plutôt dans ma perspective, avec sa mise au travail, ou sa mise en question, par le « terrain »⁷⁰.

Le présent chapitre méthodologique n'a donc pas vocation à décliner un programme exhaustif dont le déroulement était prévu depuis le début de la recherche. Il s'agit plutôt d'un retour réflexif sur l'évolution du projet, autour des outils envisagés, de ceux adoptés, de la pertinence de leur articulation et des limites qui sont apparus avec l'expérience

⁷⁰ Ces quelques guillemets introductifs, qu'on pourrait élargir à beaucoup des termes du champ lexical de la « méthodologie », constituent bien sûr à cette étape des manières faciles d'occulter des réalités trop complexes. Il ne s'agit cependant pas tant de faire l'impasse sur la définition des outils « méthodologiques » – sur lesquelles je reviens plus loin – que de mettre en perspective ce qu'ils couvrent. Ainsi, ces guillemets sont surtout significatifs de la tension entre les exigences de la présentation d'un travail académique et la réalité qu'il s'agit de discuter, qui recouvre six années d'expérience humaine, intellectuelle et sensible, confiante et anxieuse, d'enthousiasme, de doutes, d'essais et d'erreurs, de lignes droites et d'errements multiples. D'autant plus du point de vue de l'analyse du discours, le « terrain », le « cadre théorique », l'« application » d'une « méthodologie » et même ces « allers-retours » (qu'est-ce qu'ils impliquent ? Quel impact ont-ils sur le vécu de la recherche par ses acteurs ? Que signifie leur nécessité ?) entre « théories » d'« intellectuels » et « réalités » de « praticiens » apparaissent comme autant de fétiches, de mots-valises qui évincent un enjeu essentiel : ce travail méthodologique est une construction scientifique certes, mais il est aussi de façon indissociable une construction sensible et politique, pour les partenaires engagés dans la recherche bien sûr mais également pour moi-même. Ce texte s'en trouve donc lui-même affecté. On revient ainsi inéluctablement aux réflexions engagées précédemment sur la science, son rôle et ses fonctionnements, sur les rapports entre sciences sociales, langage et politique, sur la question de la part de passion dans la recherche et sur celle de la part d'intellect dans toutes les pratiques, c'est-à-dire sur la question de la division du travail de recherche, de ce qu'elle empêche de construire et de la nécessité de sa critique.

ethnographique. Il s'agit aussi de réfléchir à ce qui s'est réellement construit dans ce travail de terrain. Questionner la méthode, dans ma perspective transductive (Lefebvre 2009 : 100), consiste d'abord à en observer après coup l'évolution contextuelle, à en proposer un retour réflexif, à la re-subjectiver *a posteriori*, pour mieux, en creux, « objectiver » mon objet de recherche : la justice spatiolinguistique.

Il va de soi que de ce par son ampleur conceptuelle, et de par l'étendue de ce que le terme de justice peut recouvrir, et plus encore, par son caractère précisément toujours subjectif, ce dernier objet peut sembler ambitieux. C'est pourquoi l'un des objectifs fondamentaux du présent chapitre est de traduire cette ambition épistémologique, théorique et politique en un projet d'enquête et d'analyse réaliste et restreint à une situation singulière. Il s'agit aussi d'assumer, d'explicitier et de justifier la construction des observables qui m'intéresseront en priorité et les significations qu'il s'agira de leur donner.

Car même en limitant la question de la justice à l'ancrage théorique en sociolinguistique urbaine que j'ai proposé, aux objets langues et espace (qui, dans la perspective dialectique que j'ai présentée, peuvent sans grande difficulté couvrir l'ensemble des problématiques sociales imaginables !), à la période du capitalisme avancé, au contexte sociohistorique québécois et au cas de l'action et l'organisation communautaire, le questionnement que j'ai proposé reste large, ouvert et à cette étape, encore très abstrait. Il s'agira donc de le traduire ici, aussi clairement que possible, en termes empiriques.

Mais avant cela, et c'est ainsi que j'ai souhaité ouvrir le chapitre (IV.I), je proposerai un travail réflexif et autocritique réalisé postérieurement à l'enquête de terrain et en amont de l'analyse des observables. Il permettra de relier le questionnement épistémologique – tel qu'il a évolué vers une compréhension plus dialectique des enjeux questionnés – avec le travail méthodologique effectivement mis en œuvre sur le terrain. Cette première sous-partie manifeste une phase de questionnement important qui a précédé la structuration analytique et la mise en forme exposée par la suite. Elle me semble permettre de situer quelque peu la part sensible du travail pour le chercheur et ses implications épistémologiques. En effet, ledit travail, tantôt confiant, tantôt incertain, souvent confus, a nécessairement induit des errements, des allers-retours, des essais, des erreurs, des stimulations déçues, des bonnes surprises, des rencontres de diverses natures, des angoisses et des abandons. Rendre compte de ce processus de façon chronologique et exhaustive serait assurément indigeste et inutile. Pour une bonne lisibilité, j'ai donc plutôt fait le choix d'exposer en amont puis de revenir

ponctuellement sur cette dimension fondamentalement humaine – et donc sensible et incommensurable – du travail de terrain qui doit à mon sens rester visible – du moins pour sa part heuristique – tout en conservant ensuite la quête explicative de la démarche, ainsi que la trame logique de la démonstration (le langage d'exposition de J-M. Berthelot déjà évoqué ; Berthelot, 1996 : 33-38) même si cette dernière s'est largement constituée après coup.

Je reviendrai ensuite (IV.II) en détail sur la problématique, sur les enjeux méthodologiques de sa résolution (au moins partielle) et sur la manière dont cet enjeu très général de la justice spatiolinguistique chez les acteurs communautaires verdunois peut se décomposer en quelques dimensions, questions, hypothèses, traductions opérationnelles, puis en modalités d'observation à considérer pour l'ethnographie. Je présenterai ensuite en détail les outils méthodologiques envisagés (observation participante, entretiens semi-directifs) ainsi que les modalités de sélection des partenaires de la recherche. Il ne s'agit pas tant pour moi de prétendre avoir réalisé une enquête de type hypothético-déductif que de me résoudre à reconstruire après coup une structuration lisible du travail. Ainsi, si la construction de la recherche s'est opérée tendanciellement selon une logique transductive, sa mise en cohérence narrative sera plus linéaire. Le recours, tendanciellement, au langage d'exposition traditionnel de la recherche expérimentale est donc un choix didactique. En l'occurrence, il permet de faire la transition entre le bloc épistémologie-théorie-contexte qui précède ce chapitre et sa traduction opérationnelle en recherche empirique qui s'amorce ici.

Dans la troisième partie (IV.III), je ferai état de l'ethnographie et de son déroulement en présentant la façon dont je suis rentré en contact avec mes partenaires de recherche, mes premières rencontres avec certains d'entre eux, les premières observations et les impressions qu'elles ont pu me faire et la manière dont elles ont conditionné l'évolution de la recherche. Je présenterai alors les profils des partenaires rencontrés et de leurs organismes puis le déroulement des deux séries d'entretiens. Il s'agira parallèlement de revenir sur cette expérience et d'en identifier – déjà à cette étape – quelques limites. À partir du postulat égalitariste (Rancière, 2009 : 253; repris par Nicolas-Le Strat, 2016 : 248) que j'ai proposé précédemment, il s'agira là aussi de mettre en avant la dimension humaine (humaniste) et donc sensible et artisanale du travail de terrain, qui consiste essentiellement à construire des relations humaines pour les observer et, potentiellement, pour y faire jouer des pratiques politiques.

Dans la quatrième et dernière partie de ce chapitre (IV.IV), je présenterai les outils d'analyse que j'ai mobilisés. On verra que si mon travail s'inscrit fondamentalement dans la perspective théorique, épistémologique et politique de l'analyse du discours, la démarche globale de l'étude du corpus constitué s'est plutôt structurée en analyse « *catégorielle* » (Bardin, 1977 : 103-107, 118-135) avec, ponctuellement et à l'intérieur de ce découpage, un recours ponctuel à quelques études lexicométriques (Bonnaïfous et al., 1982; Lebart & Salem, 1994), à des « *analyses du discours à entrée lexicale* » (ADEL; Marcellesi, 1976), puis à quelques pratiques d'analyses ponctuelles « *par entretien* » (Blanchet & Gotman, 2015 : 94-95) à l'endroit de profils singuliers. Il s'est agi en s'y prenant ainsi, d'une part de pouvoir proposer quelques éléments de démonstration générale à vocation explicative à l'endroit des grandes propositions marxistes, et donc holistes, posées précédemment à l'endroit de l'interpellation idéologique dans le capitalisme avancé, d'autre part de considérer, dans la perspective dialectique qui les ont accompagnées, et avec une approche plus compréhensive (Weber, 2000), le sens que les acteurs donnent à leurs réalités, la façon dont ils mettent au travail et contre-interpellent les structures qui conditionnent leurs énonciations et dès lors, l'idiosyncrasie de leurs profils individuels, leur travail perpétuel de subjectivation et les potentialités politiques qui les accompagnent. Dès lors qu'on entre dans une démarche plus compréhensive et moins focalisée sur l'homogénéisation et la mise en équivalence scientifique, la limite de l'obsession technique se manifeste, en même temps que la complexité et les possibilités politiques du réel.

IV.I RETOUR AUTOCRITIQUE SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

IV.I.I Techniques méthodologiques VS pratique méthodique

Cette courte première partie a vocation à rendre compte d'un retour critique sur le travail ethnographique effectué dans le cadre du doctorat. Plutôt que de présenter les « limites de la recherche » à la fin du chapitre, il m'est apparu judicieux, puisque le projet a mûri entre le moment de l'enquête et celui de l'analyse, de narrer l'ensemble de la démarche et de ses limites à partir de cette posture intermédiaire.

C'est effectivement une fois l'expérience de l'ethnographie achevée que s'amorce le travail rationnel de l'interprétation. Outre la présentation des outils mobilisés, cette phase est aussi

l'occasion d'une mise en perspective des expériences, réussites et difficultés, coups de chance et actes manqués, prises de conscience et moments de perplexité qui, vécus, réfléchis, mis en cohérence sur le papier, permettront d'envisager la suite de façon d'autant plus lucide et préparée.

J'ai rencontré pendant mon travail dit « de terrain », le moment de l'ethnographie, des dizaines d'acteurs/actrices de l'organisation communautaire parmi lesquels j'en ai interviewé 19. Ils ne sont pas nécessairement tous « organisateurs communautaires » de par le statut, ils ne se définissent pas nécessairement comme tels, mais ils participent tous à l'activité que j'ai ainsi défini précédemment (Introduction, III.II.I), c'est-à-dire qu'ils essaient tous de contribuer, au moins par leur présence au sein de mon organisme partenaire A, que je présenterai en IV.III.I (mais pour la grande majorité, bien plus par ailleurs), et selon des modalités et des perspectives diverses, à l'« *intervention planifiée de changement social dans, pour et avec les communautés locales afin de s'attaquer à [d]es inégalités, à [d]es concentrations de pouvoir et à [d]es discriminations* » (Bourque et al., 2007 : 9). Je pourrais ajouter, après m'être longuement entretenu avec eux, qu'ils ont tous à cœur de contribuer à « construire (de) la communauté » à Verdun, même s'ils ne partagent pas nécessairement les mêmes définitions, délimitations, qualifications de cette/ces communauté(s).

C'est cette volonté collective d'action – malgré les différences d'intérêts, de valeurs et de perspectives – que je partage avec mes partenaires de recherche et que je souhaite, à mon échelle, contribuer à mettre en cohérence langagière, à articuler, à dynamiser. Cette volonté – en fait une volonté politique – est au cœur de ma démarche de recherche qui lui est centralement dédiée, la recherche constituant d'abord pour moi, je l'ai évoqué en citant notamment A. Gramsci, un moment et une modalité particulière du perpétuel changement social, donc de l'action. C'est cette prise de conscience progressive qui a amené à réfléchir à cette partie préliminaire qui participera à son niveau, je l'espère, à « l'organisation communautaire » verdunoise.

Pour répondre concrètement à ma question de recherche, il convenait dès le début de l'année 2015 d'en construire la méthode. Je souhaite effectivement distinguer ici, à la façon d'E. Morin (Morin, 1986 : 27; repris par Blanchet, 2012 : 29), la notion de « *methodologie* » et celle, que j'adopte plus volontiers, de « *méthode* ». Il s'agit ainsi d'illustrer la distance entre l'apparence technicité du travail méthodologique et de ses outils qu'on voudrait simplement « appliquer » à notre « terrain » et la pratique artisanale, créative et humaine que constitue en

réalité la construction des dispositifs d'enquête et leur mise en place concrète. La méthode telle qu'il s'agit de la présenter ici consiste ainsi en une construction progressive élaborée au regard critique de mes réflexions épistémologiques (qu'est-ce que produire de la connaissance ? Qu'est-ce que faire de l'ethnographie ? Selon quels critères construire celle-ci ? Quel est le rôle du langage dans cette construction ? Du politique ? De la morale ? De l'éthique ? De la justice ?) et à celui des réalités concrètes rencontrées sur le « terrain ». Autrement dit, c'est moins le projet méthodologique qu'il s'agit ici de formuler qu'un retour critique sur celui-ci à l'aune de mes réflexions épistémologiques d'une part, et du déroulement concret du travail ethnographique de l'autre.

Ainsi, E. Morin, repris à cet égard par les propositions méthodologiques « ethno-sociolinguistique » de P. Blanchet, explique sa conception de la notion de méthode :

Les méthodologies sont des guides a priori qui programment les recherches, alors que la méthode qui se dégage de notre cheminement sera une aide à la stratégie, laquelle comprendra certes, des segments programmés, c'est-à-dire "méthodologiques", mais comportera nécessairement de la découverte et de l'innovation. Le but de la méthode, ici, est d'aider à penser par soi-même pour répondre au défi de la complexité des problèmes (Morin, 1986 : 27; repris par Blanchet, 2012 : 29).

En précisant que cette méthode générale (ce n'est pas la méthode appliquée d'une recherche mais bien une méthode générale de recherche en élaboration perpétuelle) se dégage au cours d'un cheminement, E. Morin appuie la perspective proposée ici : je ne présente jamais ici qu'un état d'avancement intellectuel qui réassemble, pour la présenter, le début de ma recherche à son terme. Ladite méthode, telle qu'elle se formule ici, est ainsi la productrice de ma recherche comme son produit. Elle s'est constituée progressivement, dans les allers-retours entre expérience de terrain, réflexion et écriture. Même si la pensée complexe d'E. Morin ne constitue pas mon cadre épistémologique privilégié, je rejoins ici sa logique qui veut que « toute œuvre soit travaillée par la conscience de l'inachèvement. Que toute œuvre, non pas masque sa brèche, mais la marque. Il faut, non pas relâcher la discipline intellectuelle, mais en inverser le sens et le consacrer à l'accomplissement de l'inachèvement » (Morin, 1986 : 28).

J'avais conscience, dès le début de la recherche, que construire une méthode ne pouvait seulement consister en la superposition d'outils et l'application d'une méthodologie. Il fallait surtout articuler des idées, faire preuve de créativité, produire un projet singulier et cohérent au regard de ma problématique et envisager l'adaptabilité au « terrain », c'est-à-dire les

rencontres humaines qu'il signifiait et les incertitudes conjoncturelles, pour la méthode, que ça devrait impliquer. Il fallait, tout en explicitant la cohérence et la rigueur de ma préparation méthodologique, « *dédogmatiser la méthodologie et encourager la créativité* » (Pires, 1997 : 68). Il fallait tout envisager, y compris la transformation ou l'abandon de certains outils, la création de nouveaux outils au cours de la recherche. En sommes, il fallait tout envisager, y compris le fait que tout n'était pas envisageable.

Je rejoins ainsi déjà S. Beaud à l'endroit de son approche sociologique, pour qui il s'agit ainsi de ne pas « *céder à la tentation du 'méthodologisme', en faisant comme si la complexité de la démarche de la recherche en sociologie pouvait se réduire, comme tendent à le faire croire la plupart des manuels de méthodes, à une succession bien ordonnée de simples préceptes, assimilés à des recettes* » (Beaud, 1996: 227).

Créativité, ouverture, incertitude, inachèvement : « (...) *l'écueil à éviter absolument c'est de s'accrocher à une démarche méthodologique valable, mais de s'y cantonner et d'oser des extrapolations erronées. Il faut garder en permanence une lucidité critique par rapport aux outils méthodologiques* » (Hess, 1991). Cette lucidité passait d'abord pour moi par un questionnement sur ma relation au terrain, c'est-à-dire aux partenaires de la recherche que constituaient les acteurs de l'organisation communautaires rencontrés.

IV.1.II Quelle réflexivité ?

Les approches compréhensives en sciences sociales, et notamment les travaux en sociolinguistique, exigent de considérer les implications de la subjectivité du chercheur sur l'objet qu'il participe à construire, soit de faire preuve de réflexivité. Comme j'ai pu le développer dans le premier chapitre, ce travail réflexif ne consiste pas pour moi à assimiler la subjectivité du chercheur à une relativisation absolue de sa recherche mais à la considérer comme partie prenante du travail scientifique, c'est-à-dire à la construction raisonnable et méthodique de l'objet scientifique, sans coupure épistémologique mais avec une quête organisée, méthodologisée – mais jamais assouvie – de vérité à construire par et pour l'action. Cette construction doit alors contribuer à une praxis sociale particulière, ici l'organisation communautaire, alors nourrie par la richesse singulière des outils et perspectives de la recherche scientifique.

Qui plus est, la recherche en sciences sociales se construit en considérant davantage que la subjectivité du chercheur, l'intersubjectivité propre aux relations qu'il construit et entretient avec ses partenaires. Ainsi l'objet même qu'il s'agit d'étudier (un ensemble de pratiques langagières à l'endroit de la justice spatiolinguistique) est constitué et constitutif des relations entre ces sujets : je n'ai travaillé sur mon objet d'enquête – les discours d'acteurs et d'organismes communautaires à l'endroit de la justice – qu'à travers la petite fenêtre qu'ont pu m'en donner les situations interpersonnelles que j'ai construites avec eux.

J'ai qui plus est interrogé la question sociale, spatiale et linguistique qui m'a intéressée durant une période donnée, dans un espace particulier, auprès d'un groupe restreint de locuteurs concernés par celle-ci, à travers le filtre (intellectuel et sensible) subjectif d'un seul chercheur, de sa sensibilité, de ses connaissances, de ses opinions, attitudes, réactions, de ses habitus et de son apparence, et pour chaque entretien dans une situation d'interaction unique (incluant à nouveau toujours le même chercheur, ce qu'en perçoivent ses interlocuteurs, et l'impact que cela peut avoir sur lesdites interactions). C'est donc uniquement par rapport à ces quelques situations singulières que j'ai pu chercher, sur les thématiques que je questionnais et par rapport à mon cadre théorique non pas, dès lors, un illusoire échantillonnage statistique mais une « saturation significative » des discours sur la justice à Verdun, certes filtrés par la contingence des relations construites entre le chercheur et ses partenaires, mais toujours significatifs de la réalité dans laquelle elles s'inscrivent à condition d'en livrer une interprétation lucide, c'est-à-dire, dans ma perspective épistémopolitique, utile à la transformation sociale la plus « juste » (au sens idéal de la plus grande certes, mais d'abord, et parallèlement, au sens de la plus grande « justesse », c'est-à-dire du meilleur ajustement à la conjoncture).

Les relations établies avec mes interlocuteurs ainsi que les entretiens qui ont eu lieu sont effectivement les produits de quelques variables déterminantes quant à la proximité et la distance, le formel ou l'informel, les rapports sociaux, la confiance ou la méfiance, etc. : les situations d'interactions observées et analysées concerneront un jeune chercheur avec des bénévoles et professionnelles / acteurs de l'organisation communautaire, un homme avec des hommes et femmes, un Français avec des Québécois ou autres, un étranger avec des locaux ou non, un « *francophone de France* » avec des « *francophones* », « *anglophones* », etc. « *du Québec* » (ou d'ailleurs), etc. À une échelle plus microsociologique, chaque rencontre est singulière et conditionnée par les parcours, positions, dispositions, expériences et sensibilités uniques de chacun des interlocuteurs en présence. Il s'agissait donc, autant que possible, de

considérer les implications sociologiques de ces situations singulières et leurs effets sur le déroulement, le contenu et l'analyse des rencontres et entretiens. Il s'agit maintenant, autant que possible, de mettre en perspective les situations vécues et observées sur le terrain, pas tant pour les objectiver que pour rester modeste à l'endroit de mes interprétations. J'insiste ainsi ici pour toujours garder à l'esprit l'ampleur de ma méconnaissance: les variables sont infinies et que ce qui se construit absolument dans ces rencontres est toujours unique, singulier, « immesurable », incommensurables...

De plus, ma posture critique s'accompagne du souci permanent de la transformation sociale comme finalité de la recherche. Et cette transformation sociale passe dans mon approche dialectique revendiquée précédemment (I), dans ma critique systématique de la division du travail entre « praticiens » et « théoriciens » et dans la critique de leur essentialisation, par la collaboration effective, la rupture optimale des frontières incorporées entre spécialistes de la pratique et spécialistes de la théorie. Comme développé précédemment, cet exercice ne s'inscrit pas dans une démarche théorique relativiste mais dans l'acceptation de la limite du potentiel de production de connaissance par la seule théorie, soit de l'incomplétude fondamentale des sciences sociales à produire à elle seule la connaissance nécessaire. Comme j'ai pu l'évoquer à plusieurs reprises dans le premier chapitre en paraphrasant H. Lefebvre, seule la praxis permet la critique objective, et seule cette critique pratique est potentiellement productrice de la connaissance la plus lucide possible (Lefebvre, 1975 : 153).

Dès lors, il ne s'agit pas tant de prétendre considérer les sensibilités et dispositions respectives des acteurs pour les « objectiver » que d'accepter d'une part qu'elles ne soient pas réellement objectivables et d'autre part que leur mobilisation dans la recherche puisse être propice à la praxis politique la plus juste (à nouveau au double sens de justesse et de justice) possible que j'appelle de mes vœux.

Au moment de rendre compte du travail ethnographique, cette tension entre contrôle scientifique des déterminants sociologiques et lucidité sensible face à la singularité des rencontres m'apparaît fondamentale. Je souhaitais et souhaite toujours inscrire mon travail dans une perspective collaborative, pratique, active, et cette nécessité, si elle doit prendre une part grandissante dans mes projets futurs, m'apprend progressivement à ne pas confondre recul critique vis-à-vis du terrain avec distance humaine vis-à-vis des partenaires. Une question qui se pose désormais à moi, et que le processus de recherche a progressivement constituée, est effectivement la suivante : cette frontière artificielle entre « enquêteur » et

« enquêtés », réduits à leurs fonctions respectives (peut-être surinvestie par le doctorant lui-même, en quête de légitimation), n'est-elle pas un frein à la collaboration, à l'action, à la transformation sociale ?

IV.I.III Critique empirique de la division du travail de recherche

Au moment initial de ce travail, ma posture critique restait bien souvent très théorique, idéaliste, peu concrète, c'est-à-dire peu sensible. J'ai passé de longs mois, au début du travail de thèse à réfléchir et à lire sur la question de la critique, en particulier sur les limites de ce que L. Boltanski appelle la posture critique « *surplombante* » (Boltanski, 2009 : 81-82). Pourtant, paradoxalement, je continuais à me tenir loin de ceux dont cela devait me rapprocher : mes partenaires du « terrain ».

J'ai ainsi développé mon esprit critique à l'égard des « méthodologistes », des dogmatiques, des surplombants, en vantant les vertus de ladite « méthode », humaine, prudente, transductive, anti-dogmatique, égalitaire, etc. Au début de cette recherche, je me voulais ainsi ethnographe, interventionniste, engagé dans une démarche transductive de co-construction de la recherche, où le chercheur et ses partenaires travaillaient main dans la main à la fois à la construction de l'objet de connaissance, à la fois à la résolution d'une demande sociale, voire à une transformation sociale. Je souhaitais ainsi ma recherche aussi égalitariste que possible à l'endroit de la construction de la connaissance, rejoignant l'idéal de « *[l]a méthode de l'égalité* » de Jacques Rancière (Rancière, 2012b), déjà évoquée (I.II.IV).

Malgré cette volonté pourtant, qui était d'abord intellectuelle, j'entretenais un rapport idéaliste à la théorie comme au terrain, y compris à la théorie critique, à la critique de la critique, à la critique du dogmatisme. En début de doctorat, ma condition objective de jeune chercheur en formation me poussait sans doute prioritairement à faire de la recherche de façon légitime, et accessoirement à co-construire l'objet de mon travail et à participer à la transformation sociale que j'appelais de mes vœux. J'ai ainsi progressivement pris conscience du fait que malgré mon travail et mes réflexions sur ces enjeux, mes doutes de jeune chercheur et ma quête de légitimité m'enjoignaient à appréhender le terrain de façon surplombante. Je critiquais idéalement les approches surplombantes mais pratiquement, j'évitais de considérer, et surtout, de faire montre, de mes doutes, de ma sensibilité, tout en invitant mes partenaires à exprimer les leurs. Je devais d'abord apparaître à leurs yeux (et tout autant produits que moi de la division du travail de recherche, ils m'appuyaient bien souvent dans cette direction) comme le

chercheur qui produit de la connaissance, tout en me présentant comme celui qui voulait la co-construire avec eux. S'il y avait une contradiction personnelle à retenir de cette recherche, et qui a pu peser sur son accomplissement, c'est bien celle-ci.

Les questions du sensible et des affects, très actuelles en sciences sociales, me sont donc apparues par nécessité, à l'expérience de cette contradiction, dans mon cheminement, sur le « terrain », c'est-à-dire au fur et à mesure des rencontres avec les partenaires. J'ai évidemment été confronté à des relations sensibles, tout simplement parce que les gens se confient parfois en entretien ou au contraire parce qu'ils tiennent à garder des distances. J'ai aussi été confronté, parallèlement, à mes propres réactions sensibles (chaleur, distance, confiance, méfiance, etc.) qui ont évidemment affecté le déroulement de l'enquête.

La nécessité de la créativité et de l'intuition s'est alors concrétisée, quitte à remettre en question le projet méthodologique initial, mais aussi des pans entiers du cadre théorique. Non seulement ledit « terrain » ne rentrait pas dans le cadre théorique initialement proposé mais le chercheur est lui-même affecté par cette expérience essentiellement sensible et relationnelle du terrain tout comme le sont ses postures épistémologiques et théoriques. Tout comme S. Beaud et F. Weber prévenaient dans leur « *Guide de l'enquête de terrain* », et qui résonne désormais plus concrètement pour moi : « *[s]achez d'abord – ce que l'on oublie souvent de dire – que l'ethnographe est personnellement et fortement impliqué dans l'enquête (...). Vous ne sortez pas inchangé, voire indemne, d'une enquête. Vous pouvez en être transformé : vous verrez ensuite les choses et les personnes autrement* » (Beaud & Weber, 2003 : 17).

Ce constat m'est très parlant après coup tout comme ce qu'avance P. Nicolas-Le Strat, lorsqu'il écrit sur sa vision de la sociologie dominante et de celle qui lui oppose. Sa position éclaire beaucoup mon sentiment au cours de l'expérience de terrain. Pour illustrer ce propos, je reprends ici deux longs extraits de l'introduction de son ouvrage « *Quand la sociologie entre dans l'action* » (Nicolas-Le Strat, 2013) :

Souvent, la sociologie attend que les passions se soient apaisées avant d'engager son travail. Elle se tient en retrait. Elle intervient après coup. Sa temporalité ne s'accorde pas avec celle des situations et des activités. (...) Elle maintient ses distances comme si certaines réalités, si vives, si impulsives, heurtaient une certaine bienséance dans l'exercice du métier, comme si cet excès de passion était incompatible avec l'idéal d'objectivité et de respectabilité auquel aspire la discipline. N'en déplaise aux sociologues, le social correspond rarement à l'objet parfaitement délimité qu'il a projeté lors de la rédaction de son programme de recherche. Il échappe ; il s'échappe (...) (Nicolas-Le Strat, 2013 : 5-6).

À cette tendance de sa discipline, Pascal Nicolas-Le Strat oppose alors

[une] sociologie critique [qui] doit agir de plein vent. Elle accède au social et pareillement à ses passions. Elle explore les situations et fraie son chemin parmi ces multiples intensités de vie. Au milieu, en plein milieu. Le chercheur est parfois tenté de mobiliser son outillage méthodologique pour se préserver parce que ses affects le troublent, l'impliquent au-delà de ce qu'il tolère, mettent en risque ses habitus. Il convoque alors le social dans un « lieu » neutre, abstrait et extériorisé : un entretien, une séquence d'observation soigneusement délimitée ou la passation d'un questionnaire. Il l'aseptise. Il déclare le faire au nom d'une exigence de rigueur et de neutralité. Je crains qu'il ne le fasse à cause de l'inquiétude qui le saisit lorsque la situation lui échappe et lorsque le social se révèle à lui pour ce qu'il est, une complication d'ordre et de désordre, de raison et d'emportement (Nicolas-Le Strat, 2013 : 6).

Malgré ma posture initialement antipositiviste, anti-dogmatique, anti-surplombante, transductive, ethnographique, interventionniste, le début de ma recherche s'est vraisemblablement constituée entre ces deux tendances, dans une volonté sociale (politique) et transformatrice, mais aussi dans cette inquiétude que la situation m'échappe, que je perde le contrôle intellectuel, que la matérialité sensible des situations sociales vécues prenne le dessus et que ma légitimité de jeune chercheur, qui plus est étranger, s'en trouve menacée.

De plus, les modalités canadiennes de la recherche m'imposaient de prévoir de façon aussi détaillée que possible le dispositif de la recherche puis de le faire valider, en terme éthique, par un comité universitaire, avant d'appréhender l'enquête à proprement parler. Ce travail de cadrage (présenté, de façon actualisée, en IV.II.VI), outre son intérêt indéniable pour un jeune chercheur en formation, pour son évaluation, et pour la protection des partenaires de la recherche, a tendu à accentuer à mes yeux l'artifice de la distinction entre pratique et théorie, entre « terrain » et « laboratoire » en les éloignant temporellement et géographiquement. De mon point de vue, en prétendant faire collaborer deux fonctions sociales distinctes (d'intellectuels et de praticiens), ce découpage prend en réalité le risque d'éloigner le « chercheur » des « acteurs du terrain », en termes humains et en en termes de potentielle activité commune, contribuant à renforcer la division du travail entre intellectuels et praticiens et les inerties qui l'accompagne, remettant chacun à sa place (de penseur ou d'acteur patenté) à distance raisonnable d'une expérimentation commune, potentiellement transformatrice.⁷¹

⁷¹ De la même manière, les acteurs de l'action et de l'organisation communautaire travaillent avec divers résidents de l'arrondissement, pour eux, avec eux, pour leur donner la parole, la diffuser les représenter, parler en leur nom, les organiser... Le travail d'action et d'organisation communautaire consiste ainsi lui-même en partie

Mon expérience s'est donc présentée comme suit : d'un côté, et dans un premier temps, le travail théorique et le programme méthodologique longuement réfléchis, discutés et rédigés, de l'autre côté, et dans un second temps, l'enquête auprès desdits « acteurs » du « terrain », enquête qui allait nécessairement remettre au travail la méthodologie « programmée », en confrontant la réalité du terrain aux résistances de longs mois de préparation intellectuelle.

L'ethnographie, qui devait laisser la voie à la découverte et la remise au travail du questionnement théorique, notamment par les partenaires rencontrés, a dès lors pris du temps à se libérer du cadre initial. Avec le recul, je constate que les moments de mise au travail à l'endroit de la réalité du terrain sont apparus de façon très intellectuelle en amont et en aval de celui-ci, c'est-à-dire dans les moments de rédaction, un peu moins lors de son déroulement.

J'ai désormais l'impression qu'ils auraient pu s'opérer de façon plus fluide au fur et à mesure de l'ethnographie, à condition d'une conviction épistémopolitique plus affirmée et d'une posture, dès lors, plus sensible donc moins verrouillée par le cadrage intellectuel, et assumée comme telle. Cela aurait permis de documenter différemment cette réalité par son expérimentation, mais aussi de permettre aux partenaires d'avoir davantage prise sur la construction et le déroulement de la recherche, et donc de rendre d'autant plus significative une recherche plus active dont ils auraient été parties prenantes, depuis l'amorce de la réflexion jusqu'aux conclusions pratiques à en tirer, en passant par le déroulement même de la recherche qui est déjà un moment privilégié de construction d'activité sociale.

À l'inverse de cet idéal, au début de l'ethnographie, ma posture de chercheur s'est d'autant plus affirmée qu'en tant qu'« apprenti », je me sentais en relative insécurité sociale dans mon rôle et dans l'artifice « *bizarre* » (Beaud & Weber, 2003 : 99) que peut constituer la situation d'entretien pour un jeune chercheur. Face au rôle de scientifique que je jouais (surjouais ?) dans ces conditions, j'ai alors parfois ressenti ce que les approches expérimentales appellent de la « désirabilité sociale » ou des « effets d'attente », c'est-à-dire une propension de mes interlocuteurs à se conformer à ce qu'ils pensaient que j'attendais d'eux. Bien sûr, ces tendances, lorsqu'elles sont visibles et jugées socialement significatives peuvent être considérées et elles le seront donc au moment de l'analyse. Elles auraient cependant pu l'être

à problématiser les frontières entre les fonctions des uns et des autres. Les enjeux de hiérarchisation, de légitimation, d'(in)visibilisation et de mobilisation qui sont impliqués dans ce travail font donc fondamentalement partie des questions qui intéressent ma réflexion et qui ont intéressées nos discussions à l'endroit de la justice.

d'avantage dès le déroulement des entretiens, via ce que P. Bourdieu appelle des actes de « *réflexivité réflexe* » (Bourdieu, 1993 : 904) c'est-à-dire des comportements adaptés en direct aux enjeux de la situation vécue.

P. Bourdieu précise cependant que cette qualité du chercheur à prendre conscience instantanément des enjeux conjonctuellement problématiques de la mise en place de son dispositif méthodologique, pour mieux les adapter en direct, se fonde « (...) sur un *'métier'*, un *'œil'* sociologique, permet[tant] de percevoir et de contrôler sur le champ, dans la conduite même de l'entretien, les effets de la structure sociale dans laquelle il s'accomplit » (Ibid.). Comme le note P. Blanchet, « la recherche qualitative exige, plus que l'utilisation de techniques, un savoir-faire (...) » (Blanchet, 2012 : 35). Et ce savoir-faire ne peut se construire que par l'expérience.

C'est ainsi que malgré ces limites, l'évolution progressive de ma recherche, dont j'évoque ici la nécessité, a bien eu lieu, au moins partiellement, par « à-coups », au fur et à mesure de l'ethnographie, et en particulier entre deux phases de terrain, durant la période de janvier à juin 2016, durant laquelle je suis rentré en France. Autour de la brèche que j'avais ouverte en travaillant l'objet on ne peut plus sensible de la justice, dont je ne pouvais imposer ma conception, la situation s'est alors progressivement transformée. J'étais arrivé sur le terrain avec un programme relativement précis qui s'est largement vu remis en question au fur et à mesure de l'expérience humaine, mais qui n'a pu réellement percevoir ses limites que durant cette phase intermédiaire de distanciation, puis d'avantage encore aux moments de l'analyse et de la rédaction finale.

L'une des impressions qu'a pu me faire cette expérience ethnographique, c'est que le « *métier* » dont parle P. Bourdieu et le « *savoir-faire* » qu'évoque P. Blanchet à propos de la recherche qualitative relèvent surtout, pour moi, d'un apprentissage empirique du travail critique à l'endroit de la division du travail de recherche. Autrement dit, le manque de tact du débutant, pour ce qui me concerne en tout cas, a surtout à voir avec le piédestal sur lequel il met le travail de recherche. Le savoir-faire à acquérir passe surtout par la conscience des illusions, malgré les postures critiques à leur égard, de la distance et de la neutralité et de celle des rites et artifices statutaires qui symbolisent et officialisent la différenciation sociale entre « enquêteur » et « enquêtés » : prises de contacts formelles, introduction sociale des interactants, enregistrements, formules types, et cette étrange façon de construire et de

s'attacher à des grilles d'observation et d'entretien tout en espérant vouloir construire une relation « naturelle ».

La fonction de ces artifices, avec ma prétention (inconsciente) initiale au surplomb, du moins à une certaine idée du rôle et de la posture du « chercheur », ne pouvaient cependant pas tenir sur la durée tant beaucoup de mes interlocuteurs étaient aussi diplômés que moi (si tant est que cela soit symboliquement significatif pour eux), qu'ils étaient professionnels de domaines et de contextes sociaux qui m'étaient globalement inconnus, et qu'ils avaient une expérience globale du Québec, du communautaire et de leur activité qui surpassait largement la mienne (jeune chercheur en formation, Français extérieur à l'activité questionnée).

Qui plus est, et c'est essentiel dans le cadre d'une production de connaissance « matérialiste » sur la justice : ils partageaient avec moi, pour beaucoup, des difficultés sociales, professionnelles, matérielles et économiques qui conditionnaient nécessairement leurs activités et leurs visions du monde. Comme moi, et cette situation n'a rien d'exceptionnel dans la conjoncture, ils étaient souvent confrontés à des incertitudes professionnelles et à des difficultés à se projeter dans l'avenir. Comme moi, leurs institutions d'appartenance et d'affiliation étaient en crise, comme moi, ils étaient confrontés aux nécessités et difficultés de la mobilité (celle des Verdunois, celles des collègues, la leur, la mienne) et de toutes les formes de précarité qu'elle induit (construction identitaire et communautaire, ancrage social, culturel, projection, là aussi, dans l'avenir), etc.

Comme le pointe notamment J-B. Legavre « [...] *il est paradoxal que le silence sur les origines sociales du chercheur soit de règle* » (Legavre, 1996 : 214) et il en va de même pour ses conditions matérielles d'existence. Outre que l'explicitation de ces conditions, pour les cas où elle pouvait être pertinente, aurait pu jouer un rôle important dans la construction de situations confortables et/ou productives pour les échanges (beaucoup plus que la très illusoire division du travail et les statuts quasi opposés d'« enquêteurs » et d'« enquêtés » qu'elle construit), mais aussi pour les pratiques d'organisation communautaire auxquelles pourrait contribuer ce travail, elles sont aussi, à mon avis, symptomatiques du capitalisme avancé et de la gouvernementalité néolibérale qui font centralement partie de l'objet étudié.

Ainsi, outre la mise en lumière de certaines limites méthodologiques de mon travail, cette réflexion amène pour moi une question plus fondamentale : dans quelle mesure ce manque d'explicitation de nos conditions d'existence, mais aussi, on le verra, de nos valeurs de justice, de nos positions politiques, de nos accords et désaccords, des conflits et

rapprochements nécessaires, évincés par nos statuts et les rôles qu'ils nous incitent à jouer, sont-ils symptomatique de la rationalité néolibérale, de sa division du travail, de sa logique gestionnaire et de ses fonctions politiques ?

Avant de contribuer, entre autres choses, à penser cette question, et après avoir fait le point sur ces quelques réflexions autocritiques, il s'agit désormais de présenter le déroulement du travail de façon structurée en exposant son cheminement depuis la question de recherche jusqu'à la détermination des observables à construire.

IV.II QUESTIONNEMENT EMPIRIQUE DE LA JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE

IV.II.I Question de recherche et problématisation de la justice spatilinguistique

J'ai eu l'occasion de montrer jusqu'ici que la notion de justice était elle-même problématique pour un travail de recherche, puisqu'elle est difficilement circonscritable et qu'elle renvoie toujours à des réalités subjectives et à des jugements de valeurs, constitués dans et par les multiples expériences sensibles de l'injustice.

J'ai cependant voulu m'y tenir car cette notion singulière implique de ce fait, plus qu'une problématisation sociale, une problématisation épistémologique, qui met en question et qui met en travail la recherche en sciences sociales, en particulier à l'endroit des postures de surplomb, des artifices techniques de la recherche expérimentale et des prétentions à la neutralité, à l'objectivité, à la distance, à la rupture épistémologique et la distance politique.

J'ai ainsi pu montrer ce que pouvait impliquer pour moi une posture engagée en sciences sociales et démontrer, du moins je l'espère, la cohérence scientifique de cette option. J'ai aussi construit (ou assemblé), dans cette dynamique, une théorisation sociale, linguistique et politique située et explicitée, fidèlement à l'invitation de T. Bulot dans la perspective de la sociolinguistique urbaine prioritaire.

À l'endroit de la mise au travail empirique de cette notion de justice, les choses doivent désormais se restreindre à quelques angles d'attaque. Je l'ai évoquée en introduction, la question fondamentale de ce travail de doctorat est la suivante :

« Comment, dans le contexte du capitalisme avancé, les discours d'acteurs de l'organisation communautaire contribuent-ils à manifester et/ou à (re)produire des phénomènes de justice et d'injustices spatiolinguistiques à l'endroit de leur intervention ? »

À un niveau méthodologique, il s'agissait donc fondamentalement pour moi d'étudier les relations dialectiques (plutôt que de simple causalité ou de relations structurelles; Berthelot, 1996 : 80-81) entre les discours et les phénomènes de justice et d'injustices spatiolinguistiques. Dans cette perspective, il s'agissait d'envisager les phénomènes discursifs contemporains au regard des contradictions héritières de l'Histoire dont elles sont les symptômes et en vue des potentialités politiques qu'ils ouvrent et dont ils peuvent être les signes. C'est pourquoi cette question de recherche inclut à la fois l'idée de manifestation-reproduction de phénomènes de justice et d'injustices d'une part, qui relèvent alors des tendances structurelles du monde social. Elle inclut également, d'autre part, les dynamiques de productions nouvelles de justice et d'injustices qui renvoient alors aux acteurs, à la conjoncture et à ses potentialités politiques. Pour dire les choses autrement, et plus précisément,

- D'une part, cette question de recherche ancre le présent travail dans la démarche de l'analyse du discours dans sa conception la plus traditionnellement structuraliste, ce dernier étant dès lors considéré comme un phénomène à même d'être interprété comme constitutif de réalités sociales qui dépassent la seule situation de communication étudiée et qui contribue à leur reproduction. Autrement dit, l'analyse du discours doit permettre d'interroger, au-delà des locuteurs par qui passe l'énonciation, les structures sociales qui les constituent comme sujets. On rejoint alors essentiellement l'« *interpellation* » de J-J. Lecercle et « *l'interdiscours* » de M. Pêcheux, précédemment évoqués. Les phénomènes interrogés et le postulat critique de l'analyse relèveront alors de la question de la justice telle qu'elle a été travaillée jusqu'ici (praxique plutôt qu'instituée, matérielle plutôt qu'idéelle, marxienne plutôt que libérale, commune plutôt que néolibérale). Autrement dit, il s'agit ici pour moi d'interroger dans un premier temps les implications plus ou moins justes ou injustes des discours sur l'espace, sur les langues et les communautés ethnolinguistiques de mes interlocuteurs en les considérant comme constitutifs des institutions et en m'appuyant sur mon propre ancrage épistémopolitique et sur la conception de la justice que j'ai proposée.

- D'autre part, cette question de recherche considère également le discours comme le lieu fondamental de l'action sociale des sujets sur le monde, et dès lors, comme le lieu de production de phénomènes de justice et d'injustices considérés comme tels du point de vue de mes interlocuteurs et ainsi constitués à leur initiative. Elle replace l'acteur au centre de la question politique et inscrit davantage mon travail dans une perspective humaniste et dans la logique du « *schème actancier* » (Berthelot, 1996 : 80; Campenhoudt & Quivy, 2006 : 91-92⁷²). Dans cette deuxième perspective, les locuteurs mobilisent des stratégies discursives, des actes de discours, et recourent à des mises en scène par lesquelles ils construisent leur subjectivité avec, à travers, malgré ou en opposition avec les institutions qui les constituent comme sujets : c'est la « *contre-interpellation* » de J-J. Lecerclé ou la « *subjectivation* » de M. Foucault. Le langage est alors conçu comme matériel en ce qu'il est le producteur institutionnel de l'assujettissement mais aussi en ce qu'il est le producteur de la transformation sociale de ces institutions par les sujets. On rejoint ainsi certaines conceptions plus contemporaines du discours et l'idée de « *pratiques langagières* » (Boutet et al., 1976). Cette seconde dimension de la question a dès lors pour objectif d'interroger et d'observer les pratiques critiques de mes partenaires à l'égard des institutions qui les interpellent et les constituent comme sujets, la façon dont ils s'en distinguent, dont ils questionnent les tendances observées par ailleurs, mais aussi la façon dont ils définissent eux-mêmes la justice et les potentialités politiques de la conjoncture.

-
- ⁷² Pour J-M. Berthelot, « *Le schéma actancier réunit les approches, particulièrement nombreuses en sciences sociales, constituant les phénomènes comme des actions, c'est-à-dire comme devant être référées à des agents ou des acteurs. (...) le sens (...) renvoie à l'intentionnalité des acteurs, c'est-à-dire aux logiques, aux rationalités de leurs actions. (...) Le phénomène X est étudié comme la résultante de la somme des événements résultant de l'action d'un ensemble d'acteurs insérés dans une situation ou un système donnés. (...)* » (Berthelot, 1996 : 80). Pour R. Quivy et L. Van Campenhoudt, « *cette approche est fondée sur l'idée que les comportements des "acteurs" sociaux ne peuvent être réduits à des effets de structure ou de système. Les acteurs agissent et leurs actions sont intentionnelles et stratégiques* » (Quivy, Van Campenhoudt, 2006 : 91). Je n'ai pas recouru à ce concept jusqu'ici tant il me semble être le paradigme dominant du contexte libéral, et dès lors, celui qui semble le plus évident. Je le mobilise ici essentiellement pour distinguer – imparfaitement mais nécessairement dans la perspective technique de l'analyse – les deux pôles du schème dialectique qui, dans la réalité, sont inséparables. Autrement dit, l'analyse dialectique proposée ne peut s'appuyer que sur l'approche structurale et l'approche actancielle. Pour autant, elle ne considère le monde social ni comme le produit de déterminations structurelles répondant à un code universel, ni comme le lieu de constructions, d'actions et d'expressions individuelles et/ou collectives, libres et autonomes qui seraient séparées du tout et qui le construiraient. L'approche dialectique considère plutôt le monde social comme un phénomène dont la transformation perpétuelle est le fruit des contradictions internes qui l'animent. Ces contradictions traversent les structures comme les individus et seuls ces derniers, en tant qu'acteurs, peuvent en faire la synthèse par leurs pratiques sociales (la praxis) et donc transformer l'ordre structurel des choses.

La justice et les injustices produites sont évidemment difficilement saisissables et il n'agit pas pour moi d'observer les « *effets réels* » des discours portés par mes interlocuteurs. Comme le note A. Krieg-Planque,

[s] 'il peut arriver à l'analyse du discours de s'interroger sur la question des 'effets', ce n'est pas en termes d'influence (sur l'opinion) ou de réception (par des publics), autrement dit dans une perspective psycho-sociale (...). [Il s'agit plutôt de] s'intéresser aux effets d'un texte dans d'autres textes (à travers les notions d'"intertextualité" et d'"intertexte"), à la contribution de la parole à la construction de l'image de l'orateur (l'"éthos"), aux effets produits par un énoncé (valeur 'perlocutoire'), aux effets de sens rendus possibles par la syntaxe (''effet d'évidence', 'effet d'antériorité'...), ou encore à la dimension dialogique de certains actes de langage (...) (Krieg-Planque, 2012 : 39).

Autrement dit, les discours sur la justice n'ont pas besoin d'avoir des effets sur le réel : ils sont déjà réels et effectifs et la justice est toujours et n'est jamais qu'un discours produit et producteur d'autres discours. Simplement, ces discours sont matériels, ils produisent, organisent et en fait constituent la réalité sociale, les discriminations, la ségrégation, l'exploitation, toutes les formes d'hégémonie, de domination, de violences et souffrances sociales. L'analyse du discours nous invite donc à ne jamais séparer les actes et les mots : dans la réalité sociale des humains, ils sont plus que corrélés, ils relèvent du même phénomène. Étudier et travailler le discours, c'est étudier et travailler la réalité sociale et tous les phénomènes d'injustice concrète qui la traversent.

En l'occurrence, les phénomènes de justice et d'injustices qui m'intéressent sont, dans la perspective du cadrage théorique précédemment développé, de différentes natures. Ils sont interreliés et il serait difficile de les circonscrire absolument. Pour l'exercice d'exposition du travail, on peut cependant les synthétiser en quelques catégories, ou dimensions :

- La dimension spatiale de la justice et des injustices ;
- La dimension ethnique et ethnolinguistique de la justice et des injustices ;
- La dimension spatio-linguistique de la justice et des injustices ;
- La dimension institutionnelle de la justice et des injustices.

Dans la lignée de ce que je viens de rappeler sur la conception du langage que j'ai adopté, chacune d'entre ces dimensions de la justice spatio-linguistique implique une relation dialectique entre assujettissement et subjectivation, interpellation et contre-interpellation idéologique, manifestation symptomatique des structures sociales par des agents et praxis de

transformation par des acteurs. Dès lors, en reprenant les outils théoriques développés dans les précédents chapitres, on peut les décrire rapidement ainsi :

- **La dimension spatiale de la justice et des injustices** : elle concerne la façon dont la justice et les injustices se constituent par l'organisation matérielle et symbolique de l'espace. Les injustices que j'ai identifiées renvoient alors à l'appropriation de l'espace par le capital et à son organisation par les états capitalistes. J'ai alors discuté « *l'idéologie urbaine* » théorisée par H. Lefebvre qui vient justifier cette réalité en réifiant un espace construit par et pour des intérêts singuliers, le laissant apparaître comme une donnée alors qu'il est un construit et un lieu de lutte perpétuel, tant dans sa dimension matérielle que dans sa dimension symbolique. J'ai également évoqué les notions de « *fétichisation* », d'« *espace conçu* » d'« *isotropie* », de « *localisme* » et de « *spatialisme* » pour critiquer cette conception libérale / dominante de l'espace. J'ai enfin relié le « *développement géographique inégal* » (Brenner & Theodore, 2002; Harvey, 1973, 2010, 2014 : 133-172), et ce qu'il peut induire de gentrification, de migrations subies, de ségrégation à la « *valorisation de la mobilité* » (Rémy & Voyé, 1992 : 67-74 notamment), la façon dont elle favorisait la destruction des liens communautaires et la « mise en rupture » des subjectivités. Pour ce qui concerne Verdun, j'ai déjà pu montrer comment le territoire était structuré administrativement et j'ai fait état de certaines des inégalités socio-économiques qui le traversaient. J'ai aussi montré que l'arrondissement était concerné par des phénomènes grandissants de mobilités socialement significatives (migrations, exode « *anglophone* », gentrification). La justice spatiale à observer sur le terrain renverra alors pour moi à toutes les critiques de la réification spatiale, des mobilités subies qu'elle peut justifier, et de ses acteurs, ainsi qu'à toutes les formes de réappropriation pratique de l'espace par les communautés locales et aux discours qui peuvent les accompagner, les soutenir, les valoriser, en témoigner (discours de critique de l'ordre des choses et des transformations injustes en cours et mise en mots des pratiques de transformation émancipatrices) ;
- **La dimension ethnique et ethnolinguistique de la justice et des injustices** : elle désigne toutes les formes d'injustices qui se constituent et se manifestent dans et par la structuration discursive des groupes ethniques, ethnolinguistiques et des langues et formes langagières. Cette dimension de la justice est bien sûr au cœur du travail de la sociolinguistique et renvoie à ce que j'ai pu évoquer quant aux phénomènes

glottopolitiques de domination dans le capitalisme, qui passent par l'idéologie dominante à l'endroit de ce qu'est le langage et de ce que sont les langues, c'est-à-dire qu'elles se construisent dans la logique du « *dirigisme glottopolitique* » (Guespin & Marcellesi, 1986 : 16) et/ou du « *libéralisme linguistique* » (Guespin & Marcellesi, 1986 : 17), posant les langues comme des codes homogènes également partagés par les locuteurs d'une communauté donnée et permettant leur expression libre et égale. Elle passe aussi, logiquement, par toutes les formes de discriminations (Bulot, 2013), de « *linguicismes* » (Bourhis et al., 2007), de « *glottophobie* » (Arditty & Blanchet, 2008; Blanchet, 2010, 2016), par l'« *exploitation économique des pratiques langagières des salariés* » (Boutet, 2008 : 67) et par l'« *hégémonie linguistique* » (Marcellesi, 2003 : 165-167). Elle renvoie alors à la manière dont, dans les États capitalistes, le langage, de par son essence idéologique, est au cœur de la construction institutionnelle des groupes sociaux, ethniques et ethnolinguistiques et des rapports sociaux qui les constituent. L'observation de ces injustices passe bien sûr par celle des discours épilinguistiques et plus précisément dans le contexte québécois, par les discours sur les communautés ethniques et ethnolinguistiques. Ces constructions discursives sont effectivement symptomatiques de l'ordre social des choses qu'il s'agit d'interroger mais aussi des évolutions en cours. À Verdun, les injustices linguistiques concerneront essentiellement les rapports sociaux impliqués dans la construction discursive des « *anglophones* », « *francophones* » et « *allophones* » et des groupes ethniques qui s'articulent à ces dernières catégories. Quant à la justice linguistique, elle renverra pour moi aux discours critiques des réifications linguistiques, des séparations et hiérarchisations, à la conscience et à la mise en question de toutes les réifications et fétichisations qui traversent les identités ethniques et ethnolinguistiques dans le capitalisme et au rôle qu'elles jouent dans la structuration des injustices sociales. Elle renverra aussi à tout ce qui contribue à construire du commun autour du langage, soit à tous les signes d'« *autogestion langagière* » (Guespin & Marcellesi, 1986 : 27-30) et d'« *empowerment* » linguistique (Nicolas-Le Strat, 2016 : 55-56).

- **La dimension spatio-linguistique de la justice et des injustices** : cette dernière catégorie concernera évidemment l'articulation des deux précédentes. Elle renvoie aux objets d'enquête de mon travail qui sont exclusifs à la sociolinguistique urbaine (d'où le tiret entre spatio et linguistique qui renvoie à l'étude de la corrélation des deux dimensions et qui la distingue de celle, élargie, qui permet de répondre plus globalement à la problématique). Pour rappel, ici, la sociolinguistique urbaine

considère l'espace comme « *un paramètre contraignant et contraint des réalités langagières* » (Bulot, 2004: 118), et se concentre dès lors sur l'étude du « *discours sur l'espace, corrélé au discours sur les langues [en ce qu'ils permettent] de saisir les tensions sociales, les faits de ségrégation, la mise en mots des catégories de la discrimination* » (Bulot, 2009 : 65). La dimension spatio-linguistique de mon objet renvoie alors à la nécessaire dialectisation des injustices dites spatiales et linguistiques (qui évidemment, dans la réalité, ne sont jamais circonscrites à l'une ou l'autre des dimensions). Elle porte notamment sur l'« *l'identité urbaine* » et la « *territorialisation sociolinguistique* », et en particulier sur la manière dont les appartenances ethnolinguistiques sont déterminantes dans les rapports sociodiscursifs des locuteurs à l'espace, et sur les implications politiques de ces déterminations. Elle questionne alors la façon dont le discours est constitué et constituant des normes spatiolinguistiques, c'est-à-dire comment il est constitué des « *normalisations* » qui le précèdent et comment il agit sur le processus perpétuel de « *normaison* »⁷³ (Bulot, 2010; Guespin, 1993) à l'endroit des langues, formes langagières et communautés linguistiques et de leurs espaces attribués (les normes concernées sont donc celles qui font dire par un membre de telle communauté que telle langue ou telle identité linguistique est caractéristique de tel espace). Les injustices concernées sont donc celles qui participent à (dé)légitimer des langues et groupes ethniques et ethnolinguistiques dans tel ou tel espace ou à leur attribuer tel autre. Elles renvoient aux processus de construction des espaces de référence, des centralités et des marges spatiolinguistiques. Elles relèvent alors à la fois de la « *discrimination linguistique* », de la « *ségrégation spatiale* » et du « *confinement linguistique* » que leurs discours produisent, accompagnent et/ou légitiment, sans que les locuteurs ne le conscientisent nécessairement (Ledegen & Bulot, 2013 : 8). À Verdun, compte tenu des constructions administratives de l'espace, des catégories ethnolinguistiques instituées, de l'hégémonie francophone québécoise (réelle même si discutée), les dimensions spatio-linguistiques de la justice et des injustices seront à observer du côté des discours différenciés entre francophones, anglophones et allophones à l'endroit des

⁷³ Je n'ai pas mobilisé les deux termes jusqu'ici. La normalisation définit chez L. Guespin l'application de normes instituées par des agents extérieurs à la communication – ou de standards –. La normaison renvoie quant à elle au processus collectif autogéré de mise en accord quant à des normes qui permettent la communication en situation (Guespin, 1993). Les deux notions sont réappropriées en sociolinguistique urbaine par T. Bulot (Bulot, 2010).

langues et communautés verdunoises, de leur absence et présence dans les discours sur l'espace, de leur caractérisation, évaluation et de leur spatialisation discursive différenciée (entre centre et périphéries en particulier). La justice spatio-linguistique sera quant à elle à chercher du côté des contre-exemples, des discours critiques à l'endroit des corrélations spatiales et linguistiques réifiées, soit des normes spatio-linguistiques, et du côté des constructions alternatives.

- **La dimension institutionnelle de la justice et des injustices :** elle concerne les aspects de la justice et des injustices qui ont trait au rapport des sujets de l'action et de l'organisation communautaires verdunoises avec les « *institutions-organisations* » (Lordon, 2019 : 15) conçues, en opposition au sens large de l'institution (celui de M. Mauss et P. Fauconnet ou d'E. Durkheim), mais plus fidèlement à son sens commun, comme les lieux de la « *division fonctionnelle du travail* » (Ibid.) dans le capitalisme (État, municipalités, entreprises, associations, organismes communautaires, fondations privées, etc.). L'existence de ces dernières, sous leur forme contemporaine, implique nécessairement des rapports de pouvoir (Lordon, 2019 : 14) qui prennent des formes singulières dans la période néolibérale du capitalisme. Il s'agit ici de se concentrer sur les implications du néolibéralisme sur le rapport entre les sujets que j'ai rencontrés et leurs institutions d'appartenance, de dépendance, d'affiliation, de référence, etc. Les injustices en question concernent dès lors les tendances violentes et destructrices du néolibéralisme à l'endroit de toutes les formes d'action collective (Bourdieu, 1998, Dardot & Laval, 2010, Brown, 2018) et donc de l'action et de l'organisation communautaire. Elles concernent aussi les manifestations de la rationalité néolibérale à l'endroit des logiques idéologiques (et donc pratiques) gestionnaires et technocratiques (Brown, 2006), la tendance déjà évoquée de la destruction-créative (Brenner & Theodore, 2002) et les contradictions qu'elle peut induire, tant dans la structuration sociale (Harvey, 2014 : 111-132) de l'action et de l'organisation communautaires que dans les subjectivités (Bidet, 2016 : 107-136) des locuteurs que j'ai rencontrés. À Verdun, ces injustices seront visibles en interrogeant les relations des acteurs locaux entre eux, avec leurs organismes, leurs financeurs, leurs partenaires et les administrations. Elles se manifesteront à la fois dans la façon dont leurs énoncés sont produits par ce contexte et dans les contenus de leurs énoncés qui font état de ces tendances. L'interrogation de la justice à cet endroit passera quant à elle par la focalisation sur les mises en mots des conceptions de la justice par les sujets eux-mêmes, par l'étude des critiques et des affirmations subjectives face aux institutions-

organisations, et par le questionnement des signes potentiels d'émergence de fonctionnements politiques marginaux, alternatifs, informels en constitution, soit par ce qui s'institue parallèlement aux institutions-organisations dominantes.

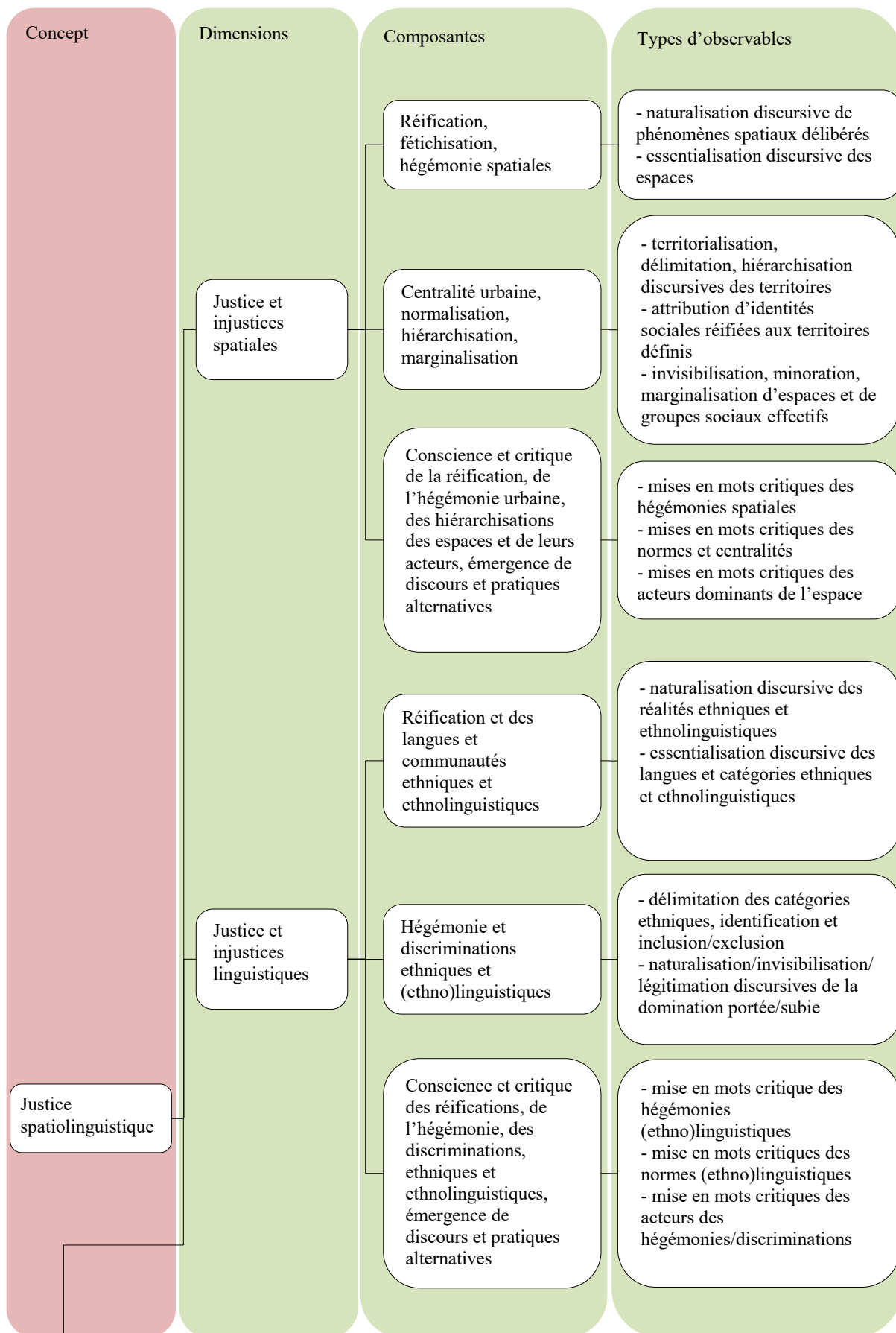
C'est donc à travers ces quatre dimensions (spatiale, linguistique, spatio-linguistique et institutionnelle) de ce que j'ai appelé la justice et les injustices spatiolinguistiques que je vais amorcer le présent travail méthodologique. On peut d'ores et déjà noter ici, pour envisager la suite, que le chapitre V portera sur la dimension spatiale de la justice et des injustices, que les chapitres VI et VII porteront sur les dimensions linguistiques ethniques et ethno-linguistiques et spatio-linguistiques et que le chapitre VIII portera sur la dimension institutionnelle de la justice et des injustices.

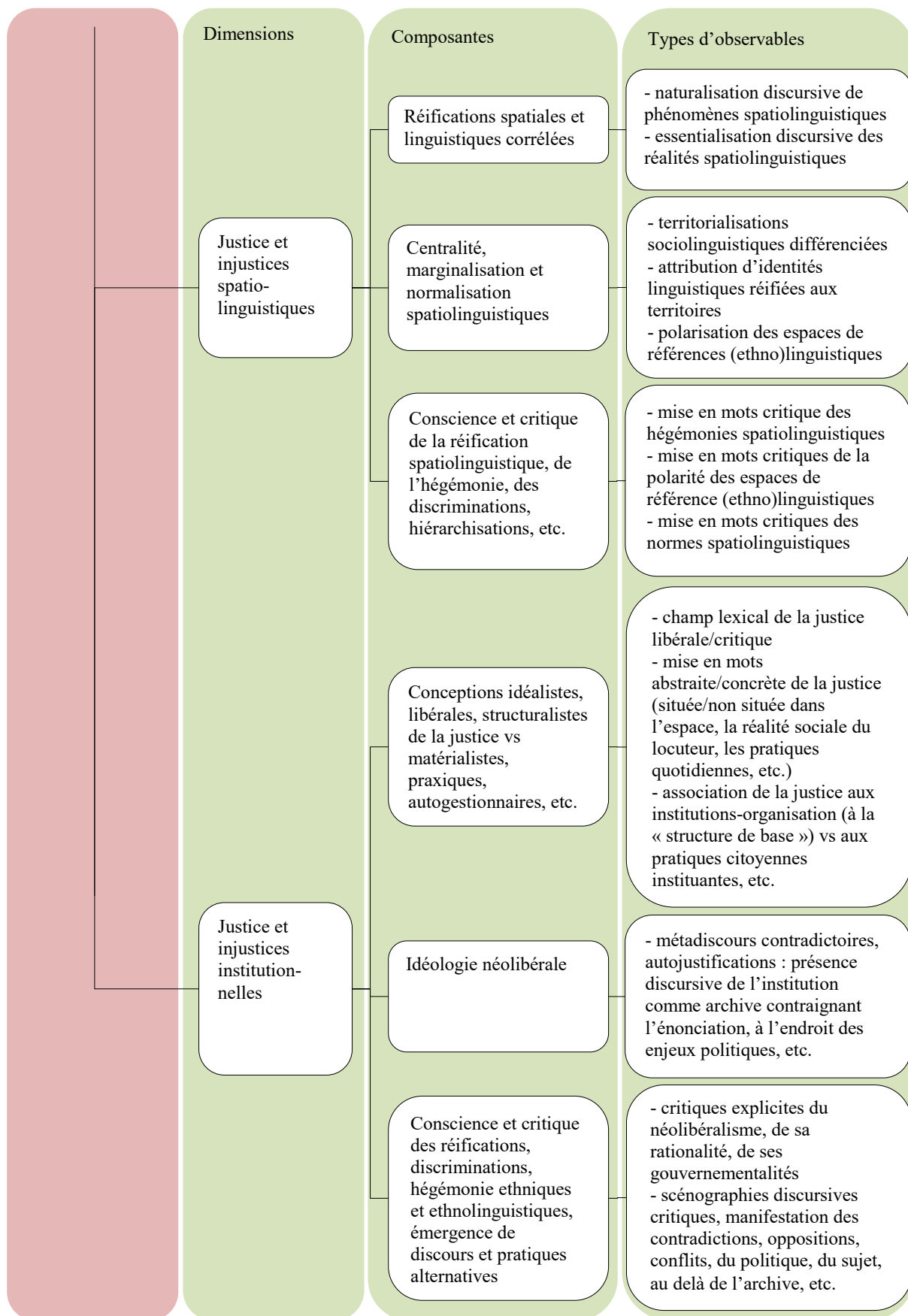
IV.II.II Des quatre dimensions théoriques de la justice et des injustices spatiolinguistiques aux questionnements empiriques

Je viens de proposer une typologie de la justice et des injustices spatiolinguistiques que j'ai alors déclinées en quatre dimensions. Ces dernières ne correspondent pas exactement à la manière un peu plus dialectique et progressive dont les résultats d'analyse seront exposés, par la suite (chapitre V, VI, VII, VIII) même si elles s'en rapprochent grandement. Elles vont quoiqu'il en soit permettre de distinguer clairement, et donc plus lisiblement, les différentes composantes du questionnement, les quelques hypothèses qui se sont constituées au fur et à mesure du travail et les observables qui devaient permettre d'y répondre. Ce sont ces derniers éléments qu'il s'agit désormais de présenter et d'explicitier. Je m'appuierai pour ce faire sur le tableau suivant (Tableau 8), inspiré du modèle proposé par Quivy et Van Campenhoudt (Campenhoudt & Quivy 2006 : 124) dans leur « *manuel de recherche en sciences sociales* ». Celui-ci a pour finalité d'exposer la construction d'un concept en sciences sociales – en l'occurrence la justice spatiolinguistique –, c'est-à-dire de présenter en rendant compte de ses ambitions empiriques. Je commenterai progressivement ledit tableau par la suite :

Page suivante -

Tableau 8 : Modélisation du concept de "justice spatiolinguistique"





Il va de soi que le tableau qui précède, malgré le choix didactique d'une mise en forme plutôt linéaire (concept → dimensions → composantes → type d'observables), n'a pas été constitué en amont de la recherche, dans une perspective hypothético-déductive classique (qui est plutôt celle des auteurs du modèle dont je me suis inspiré pour le construire ; Campenhoudt & Quivy, 2006) mais qu'il est le produit de multiples allers-retours entre les questionnements théoriques et le travail empirique, fidèlement à la logique transductive. Ainsi, les concepts mobilisés dans mes disciplines d'ancrage, et précédemment exposés, ont nourris la construction des dimensions, des composantes et des types d'observables recherchées, c'est-à-dire des quelques hypothèses intuitives quant à ce qu'il pourrait m'être donné d'observer. Les expériences empiriques, les observables réellement constituées puis leur analyse ont ensuite progressivement permis d'affiner la conceptualisation empirique de la justice spatiolinguistique, de ses formes, ainsi que la problématisation du travail, etc.. De ce point de vue, malgré l'impression que pourrait donner cette modélisation, la présente conceptualisation empirique de même que la problématique définitive qui a précédé et la contextualisation (les chapitres I, II et III), sont largement le fruit de l'ethnographie, davantage à l'image de ce que propose S. Beaud et F. Weber dans leur « *guide de l'enquête de terrain* » (Beaud & Weber, 2003 : 274-279) qu'à celle du « *manuel* » de L-V. Campenhoudt et R. Quivy recouru ci-dessus.

À l'avenir, cette modélisation est d'ailleurs vouée à être enrichie, précisée, affinée à partir d'autres lectures mais surtout à partir d'autres ethnographies et des actions transformatrices auxquelles elles pourraient contribuer. Par ailleurs, il s'agit d'une synthèse : elle n'inclut pas en détail toutes les réflexions menées précédemment qui y sont sous-tendues (par exemple, le « *spatialisme* », la « *destruction-créative* » et la « *survalorisation des mobilités* » ne sont pas citées, elles rejoignent cependant toutes les trois les différents aspects de la composante « *fétichisation spatiale* », au sein de la dimension « *justice et injustices spatiales* » ; de la même manière, « *l'autogestion langagière* » et l'« *empowerment linguistique* » n'apparaissent pas : elles intègrent les composantes « *discours et pratiques alternatives* » de la dimension « *justice et injustices linguistiques* », etc.) ni toutes les formes singulières d'observables qu'une recherche qualitative peut constituer.

Malgré son caractère synthétique et faussement linéaire, cette modélisation donne un aperçu global de ce que la justice spatiolinguistique peut questionner, des types de matériaux empiriques qu'elle cherche à produire, à observer, à questionner et à accompagner. Elle me

permet dans le cadre de cette recherche de proposer une cartographie très générale du travail, depuis le cadre théorique jusqu'aux constructions empiriques.

Entre ces deux moments, celui de la construction intellectuelle du travail et des attentes qu'elle pouvait induire d'une part, et celui de la réalité ethnographique et des rencontres réelles qui la constituent d'autre part, de multiples hypothèses se sont formulées, reformulées et transformées. Elles ont déjà été exposées en filigrane jusqu'ici. On peut cependant les résumer, sous la forme de quelques questionnements :

(In)justice(s) spatiale(s) :

- Le capitalisme est toujours synonyme d'idéologies spatiales réifiantes contribuant à l'hégémonie des classes ou de fractions des classes dominantes. Comment cette réification se légitime-t-elle à Verdun dans les discours des acteurs et organisateurs communautaires de l'arrondissement ? Comment cette hégémonie s'entretient-elle ? En quoi est-elle manifestée et reproduite dans les discours de mes partenaires ? Qui en sont les acteurs et victimes dans les discours ? Sont-ils identifiés ou non ? Comment ?
- Peut-on observer des exceptions à ces tendances idéologiques ? Des critiques ? Des discours alternatifs ? Contre-hégémoniques ? Comment ces phénomènes discursifs de justice spatiale se manifestent-ils dans les discours le cas échéant ?

(In)justice(s) linguistique(s) :

- Le capitalisme s'accompagne toujours d'idéologies linguistiques contribuant à l'hégémonie des classes ou de fractions des classes dominantes, ainsi que des groupes ethniques/ethnolinguistiques dominants en leur sein. Dans ses modalités contemporaines au Québec, compte tenu de l'histoire de la province, cette idéologie relève notamment de la réification ethnolinguistique de deux identités polarisées et des langues qui leur sont associées : les « *francophones* » et les « *anglophones* ». Cette polarité est le fruit de l'hégémonie de la classe dominante francophone héritière de la Révolution tranquille. Celle-ci est cependant remise au travail par les configurations spatiales et identitaires du capitalisme avancé. Comment ces deux tendances contradictoires, dans les discours d'acteurs et d'organismes communautaires verdunois, posent, ou non, les francophones et la langue française comme la norme dominante ? Et comment ces derniers mettent-ils en mots les identités entre ces deux pôles et en dehors (notamment les immigrants et ceux qu'on

appelle les « *allophones* ») ? Comment se situent-ils eux-mêmes parmi ces identités et en quoi cette variable est-elle déterminante dans leurs discours ? Comment ces derniers contribuent-ils à reproduire ladite hégémonie et dès lors à justifier ou accompagner les discriminations et les dominations (ethno)linguistiques ?

- Peut-on observer des exceptions à ces tendances idéologiques ? Des discours alternatifs ? Marginaux ? Des tendances contre-hégémoniques ? Des constructions identitaires hybrides ? Comment ces phénomènes discursifs de justice linguistique se manifestent-ils dans les discours le cas échéant ?

(In)justice(s) spatio-linguistique(s) :

- Le capitalisme avancé s'accompagne toujours d'idéologies spatio-linguistiques contribuant à l'hégémonie des classes ou de fractions des classes dominantes, ainsi que des groupes ethniques/ethnolinguistiques dominants en leur sein. Dans le contexte du capitalisme avancé, les identités sociales, ethniques, ethnolinguistiques sont mises en rupture et les constructions discursives de l'espace - spatialisations et territorialisations sociolinguistiques – sont plurielles : comment cette pluralité identitaire/territoriale se manifeste-t-elle dans les discours d'acteurs et d'organismes communautaires ? En quoi les variables d'identifications (ethno)linguistiques conditionnent-elles les constructions territoriales de Verdun, de ses espaces, de ses normes spatiales, de ses frontières, de ces centralités et périphéries ? Peut-on observer, et sous quelle forme, un phénomène de « *multipolarisation des espaces de référence* » ethnolinguistiques au sein des discours ? En quoi ces discours contribuent-ils à la (re)production de phénomènes d'injustices spatiolinguistiques (normalisation spatiolinguistique, hiérarchisation, marginalisation/minoration/confinement linguistique, etc.) ? Comment se gèrent et se manifestent discursivement les contradictions entre appartenances de classes et identifications/catégorisations ethniques/ethnolinguistiques au sein des groupes ethniques/ethnolinguistiques subjectivement constitués ?
- Peut-on observer des exceptions à ces tendances idéologiques ? Des discours alternatifs ? Contre-hégémoniques ? Comment ces phénomènes discursifs de justice spatio-linguistique se manifestent-ils dans les discours le cas échéant ?

(In)justices institutionnelle(s)

- Le capitalisme avancé, dans ses formes contemporaines de gouvernementalité, s'accompagne d'une idéologie néolibérale qui contribue à réorganiser le monde social selon la logique dominante (voire unique) du profit, de la concurrence, de l'individualité, de l'efficacité, de la rentabilité, de l'employabilité, etc. Cette tendance s'appuie pour ce faire, non sans contradictions, sur la conception libérale de la justice, tout en empêchant les formes de liberté qui valoriserait le partage, l'ancrage territorial, la construction communautaire/du commun, l'autogestion, l'action collective, etc. Comment ces contradictions s'expriment-elles dans les discours d'acteurs et d'organismes communautaires ? Dans quelle mesure et comment leurs mises en mots de la justice s'inscrivent-elles dans les conceptions libérales ? En quoi leurs discours expriment-ils et/ou reproduisent-ils/contribuent-ils à ces tendances néolibérales ? En quoi témoignent-elles de ces réalités à Verdun ?
- Dans quelle mesure et comment les mises en mots de la justice d'acteurs et d'organismes communautaires s'inscrivent-elles dans des conceptions alternatives de la justice (à la conception libérale) ? En quoi leurs discours expriment-ils et/ou contribuent-ils à la critique des logiques institutionnelles, de l'idéologie et de l'ordre néolibéraux ? À l'expression d'autres formes institutionnelles ?

Ces postulats théoriques et les questions qui les accompagnent ont déjà été exposés précédemment. Au moment du travail ethnographique, il s'est ensuite agi de les traduire en méthodologie d'enquête. En l'occurrence, dans la perspective de la sociolinguistique urbaine, l'objectif était alors de coproduire de l'énonciation qui puisse être étudiée dans la perspective de l'analyse dont l'organisation sera présentée en IV.IV. Le type d'énonciations qu'il s'agissait de construire puis d'observer est globalement résumé dans la colonne « type d'observables » de la modélisation ci-dessus. Il renvoie à la fois à des contenus textuels, à des mises en mots particulières et à des procédés discursifs dont il convenait pour moi d'observer ou non la présence et les modalités. Certains phénomènes inattendus sont ainsi apparus (par exemple, au cœur de la dimension justice et injustices institutionnelles, les discours critiques à l'endroit des institutions et les différentes manifestations discursives des subjectivations face à celles-ci), d'autres qui étaient attendus n'ont jamais été observés, et d'ailleurs abandonnés au fur et à mesure de mes questionnements (je pense à une question sur l'évaluation sociale des « manières de parler » français qui m'a alors semblée nettement moins significative – et donc socialement très peu fonctionnelle – au Québec qu'en France). Enfin, la plupart des phénomènes observés se sont évidemment présentés de manière plus complexe et singulière

que ne pourrait l'envisager une préparation théorique et méthodologique telle que présentée ci-dessus.

En effet, pour construire et observer lesdits phénomènes recherchés, il s'agit bien sûr en sociolinguistique de se rendre sur « le terrain » concerné et bien souvent – c'est le cas ici – de provoquer thématiquement la potentialité de leur apparition, en sachant qu'ils prendront la forme qu'ils devront prendre dans la situation d'interaction qui sera construite entre les interlocuteurs concernés. Il va donc de soi qu'en sociolinguistique, « *le chercheur ne peut prévoir où le discours des enquêtés l'emmènera ni le détail micro-sociolinguistique des phénomènes qui vont lui faire prendre conscience de l'intérêt d'une dimension nouvelle du problème ou de la pertinence d'un indice rapporté à un contexte particulier, une situation particulière* » (Blanchet 2012 : 39). Il ne peut non plus prévoir complètement les implications de sa propre participation aux interactions.

Car au-delà du contenu thématique des entretiens et des variables « objectives » ou « indépendantes » les plus générales (positions professionnelles des interactants au sein du/des champ/s étudié/s, auto-identifications ethniques et ethnolinguistiques, origines sociales et spatiales, etc.), qui sont relativement « maîtrisables » le cas échéant, l'énonciation, au mieux, « dépend » d'un nombre incalculable de facteurs absolument aléatoires (l'idiosyncrasie de la position sociale de l'interlocuteur, les interactions qui ont précédé l'entretien, les relations sociales inconnues pour l'intervieweur mais déterminantes, les nouvelles du jour, l'impression que les interactants se font les uns aux autres, l'impression que leur fait les lieux, leurs humeurs au moment de l'entretien, la météo, l'heure de la journée, etc.) Dès lors, lors de l'ethnographie, et dans la mesure du possible, « *l'outil doit s'adapter constamment aux variations de l'objet d'étude* » (Walter 1982 : 84; repris par Blanchet 2012 : 40).

Globalement, il s'est ainsi surtout agi pour moi de m'intégrer à l'environnement qui m'intéressait tout en l'observant et de me préparer à des conversations thématiques, dans la perspective des entretiens. Dans les deux cas, l'objectif était d'observer ce qui se constituait *in vivo* et qui rejoignait les questionnements de mon objet de recherche mais surtout ce qui venait les remettre au travail et les enrichir. Ceci étant, les grandes thématiques abordées, qui renvoient aux types de mises en mots qui m'ont intéressé – et cela traduit les types d'observables du tableau précédent ainsi que les hypothèses que je viens de présenter – en

objets potentiels de conversations plus « normales ». On peut décliner les grandes thématiques ainsi abordées à travers les différents types de mises en mots recherchées :

- la mise en mots des espaces verdunois, incluant leurs délimitations, identifications, évaluations, hiérarchisations, etc. ;
- la mise en mots corrélée des espaces et des langues, communautés ethniques et ethnolinguistiques, soit les discours construisant la territorialisation sociale et sociolinguistique des locuteurs et leur conception des espaces locaux, leur organisation, les formes de polarisations entre centralités et marginalités.
- la mise en mots des langues et des communautés ethniques et ethnolinguistiques de l'arrondissement, incluant leurs délimitations, identifications, évaluations, hiérarchisations, etc. ;
- la mise en mots de l'idée de justice et l'explicitation des conceptions subjectives à son endroit ;
- la mise en mots des sujets par eux-mêmes et de leurs relations discursives avec leurs institutions d'appartenance, d'affiliation, de référence, de dépendance, etc.

C'est donc à partir de ces quelques thématiques de conversations, traductions simples, concrètes, et empiriquement envisageables de ma question de recherche problématisée qu'il s'agit désormais de présenter et d'expliquer les choix opérés en matière de méthode d'enquête, à savoir le travail d'observation et les entretiens menés. Mais avant cela, j'en proposerai dans la lignée de ce que j'ai fait jusqu'ici, une courte critique épistémologique située afin de les mettre en perspective.

IV.II.III Méthode d'enquête : note critique préalable

Dans ma démarche, les observables à construire durant l'enquête – qui sont devenues mon corpus au moment de l'analyse – ne se voulaient pas (et ne pourraient être, techniquement) représentatives, au sens statistique du terme, d'une « réalité sociale » qui leur serait extérieure. Elles m'intéressaient davantage au titre de leur « *significativité* » (Blanchet, 2012 : 56) toujours contingente au contexte et à la situation du terrain étudié, que j'ai contribué à construire, et à l'interprétation subjective que j'en ferais.

Cette réalité sociale, c'est donc Verdun, ce sont les acteurs participants, ce sont les rencontres qui se sont déroulées, et c'est donc le chercheur lui-même, les questions qu'il a posées, la

perception qu'ont eue de lui ses interlocuteurs au moment des rencontres et entretiens, leur rapport à son statut, leur interprétation du sujet questionné et de ce qui est attendu d'eux, etc.

J'ai donc d'abord cherché à comprendre des phénomènes humains dont nous sommes, le chercheur et ses partenaires, parties prenantes, puis à produire ce qu'on pourrait appeler, si l'on tient à ce terme, une représentativité théorique, c'est-à-dire une analyse dont la significativité, au regard du cadre théorique qui est le mien, puisse être transférable à d'autres cas qui, concernés par les mêmes enjeux, présenteraient des similarités et que la lecture de ce travail pourrait inspirer.

Par ailleurs, dans la démarche transductive, « faire du terrain » consistait aussi à contribuer avec mes partenaires à l'idéal commun de production de connaissance et de justice (pas seulement à travers les « résultats » écrits de la recherche mais aussi à travers ce qui se construit dans les relations que constitue le « terrain »), à la fois à proposer une critique active de la séparation politique des fonctions et de la hiérarchisation du travail entre intellectuels et praticiens. À nouveau, la recherche est un moment et un élément de la praxis.

Ainsi, les observables qu'il s'agissait pour moi de construire avec les partenaires de la recherche, soit les diverses rencontres, relations et interactions réalisées, les traces qu'elles laissent (sensibles, intellectuelles, écrites, enregistrées) et leur interprétation par le chercheur constituent pour moi une matière première à la fois pour l'analyse critique, à la fois pour l'action communautaire à laquelle je souhaite ainsi prendre part.

Dans cette logique, l'engagement dans l'ethnographie devait s'opérer de la manière la plus « naturelle » possible, tout en sachant qu'il s'agissait là bien sûr d'une injonction paradoxale, précisément liée à la structure sociale qui construit la division du travail de recherche en attribuant et en survalorisant des statuts différents au « chercheur » et à ses partenaires, en l'occurrence les « acteurs de l'organisation communautaire ».

Ainsi, dans l'époque et le contexte institutionnel, social et politique qui sont les miens, les termes mêmes d'« observation participante » et d'« entretien semi-directif » que je vais mobiliser, comme celui, critiqué en introduction, de « méthodologie » ou ceux par exemple d'« échantillon », d'« enquête » ou d'« enquêtés » me semblent pouvoir contribuer malgré parfois leurs fonctions premières et les bonnes volontés de leurs initiateurs, à entretenir et à fétichiser – et d'abord aux yeux du chercheur lui-même, d'autant plus peut-être le débutant – l'image technicienne et spécialisée de la recherche. Ils participent alors, de par leurs

connotations instituées par le monde académique ; aux ancrages « méthodologistes » de la recherche qui, dès lors, « *s'inscrit dans un mouvement de bureaucratisation de la société, une 'rationalisation sans raison' qui réduit l'impact des idées sur la marche des choses. Norbert Elias parle du 'rétrécissement de la perspective sociologique' et de l'étiollement de l'imagination dus à la spécialisation et à la technicisation* » (Elias, 1991 : 160; cité par Kaufmann, 2011 : 14).

Le travail ethnographique renvoie pourtant à des pratiques humaines assez normales, quotidiennes et intuitives. Quand bien même elles y sont théorisées, anticipées à l'extrême, disséquées et systématisées, pratiquement, donc fondamentalement, elles relèvent toujours des qualités humaines fondamentales à socialiser, à écouter, à supporter, à échanger, à s'exprimer, à se montrer généreux, chaleureux, etc. On retrouve d'ailleurs souvent cette idée, en filigrane, dans les « manuels » et autres textes de conseils à l'endroit de la méthodologie et de ses divers outils. C'est ainsi que J-C. Kaufmann parle d'« *artisan[at] intellectuel* » (Kaufmann, 2011 : 14-15) pour s'opposer à l'utilitarisme dont souffrent ces qualités humaines dans la recherche académique et pour rappeler les aspérités réelles, liées à son caractère fondamentalement humain, de ce qu'on appelle le travail de « terrain ». Comme le rappelle M. Agier, ici repris par P. Blanchet, « *Le terrain n'est pas une chose, ce n'est pas un lieu, ni une catégorie sociale, un groupe ethnique ou une institution (...) c'est d'abord un ensemble de relations personnelles où 'on apprend des choses'. Faire du terrain, c'est établir des relations personnelles avec des gens* » (Agier, 2004; repris par Blanchet, 2012 : 31).

On voit bien que si l'on s'en tient à cette dernière définition, tout le monde peut « *faire du terrain* » à condition d'agencer et d'observer sa vie quotidienne avec curiosité. P. Blanchet note d'ailleurs à propos de l'observation participante, sur laquelle je vais revenir, qu'elle consiste notamment pour le chercheur à « *recueillir des données en participant soi-même aux situations qui les produisent, par exemple (...) lors de conversations spontanées auxquelles le chercheur participe ou auxquelles il assiste dans la vie quotidienne, en dehors de toute situation explicite et formelle d'enquête (...)* » (Blanchet, 2012 : 46). Il note également, en mentionnant les « *règles qui imposent la déclaration préalable pour approbation par comité éthique* » (Blanchet 2012 : 50) en Amérique du Nord – et dont j'ai déjà évoqué qu'elles contribuaient, pour moi, et même si ce n'est pas sa fonction explicite, à cette fétichisation de la recherche – que ce qu'on appelle institutionnellement l'observation participante

[n]'est finalement pas différente, au fond, de celle que réalise tout un chacun dans sa vie quotidienne avec les autres et dont il tire des connaissances empiriques qu'il veut communiquer librement. La seule différence est que cela va produire des connaissances de type scientifique qui seront diffusées par des voies spécifiques, moins impliquantes d'ailleurs pour les témoins que ce que leur entourage peut dire d'eux au quotidien (Ibid.).

Quant à « l'entretien semi-directif » (formulé au singulier : est-il le même pour tous les chercheurs ? Qu'est-ce qui fait cette unicité ? Où se trouve le secret de sa réalisation ? Ce que j'ai « fait » est-il un « vrai » « entretien semi-directif » ou non ?) sur lequel je vais également revenir, il me semblait, au départ de ce travail, tantôt décrire une technique scientifique extrêmement précise, tantôt un savoir-faire privilégié d'un cercle de sages qui avaient pratiqué pendant des années et que je devrais aspirer à intégrer. Je lisais ainsi avec perplexité que relevant d'un « *exercice spirituel* » (Bourdieu, 1993 : 915), il devait permettre une « *auto-analyse provoquée et accompagnée* » (Ibid.), voire « *l'apparition d'un discours extraordinaire, qui aurait pu ne jamais être tenu, et qui, pourtant, était déjà là, attendant ses conditions d'actualisation* » (Bourdieu, 1993 : 914).

Dans quelle mesure les situations que j'ai pu rencontrer ont-elles subies le poids symbolique de ces attentes exceptionnelles ? Car les situations d'interaction telles qu'elles allaient se présenter seraient certainement intéressantes mais elles ne me paraîtraient jamais « extraordinaires » : j'allais côtoyer des gens qui me sembleraient socialement/culturellement relativement proches de moi (autant si ce n'est plus que certaines de mes relations universitaires par exemple), mes interlocuteurs avaient souvent des origines sociales, des niveaux d'étude, des aspirations, des idéaux et des positions sociales et politiques relativement similaires aux miens et beaucoup de ce qu'ils me diraient allait me paraître familier, même s'ils avaient une connaissance plus concrète que moi de leurs propres métiers et de l'arrondissement où ils intervenaient, qu'ils avaient beaucoup à m'apprendre et que, bien sûr, les catégories de description et formes discursives qu'ils mobilisaient étaient multiples, diverses et inédites pour moi.

Ainsi, la recherche ethnographique apparaît parfois comme un outil méthodologique professionnel et spécialisé de la science, distinguant fondamentalement le chercheur du reste du monde. Au contraire, dans ma perspective, sa conceptualisation devrait plutôt contribuer, là aussi, à la critique de la division du travail de recherche. Ce qui spécifie l'ethnographie, pour moi, renvoie moins à un ensemble de méthode et de techniques de production objective de connaissance qu'à un engagement fondamental, qui se manifeste par une curiosité sociale

assez intuitive chez les humains, mais exacerbée, cherchant de manière particulière à transcender les frontières et à observer les effets politiques (sur la connaissance et sur les pratiques sociales) de cette recherche de « transcendance ». Comme le notent S. Beaud et F. Weber,

L'enquête ethnographique dans les sociétés contemporaines n'est pas un outil neutre de la science sociale. Elle est aussi l'instrument d'un combat à la fois scientifique et politique. L'ethnographe est par définition celui qui ne se contente pas de visions en surplomb, qui ne se satisfait pas des catégories déjà existantes de description du monde social (...) Si vous voulez devenir enquêteur, vous armer de cette curiosité rebelle et frondeuse doit être votre premier acte, à la fois scientifique et politique (Beaud & Weber, 2003 : 10).

J'allais progressivement comprendre que le vrai défi de la recherche serait de permettre (à mes interlocuteurs et à moi-même) de passer outre les artifices potentiels que son versant académique tendait parfois à impliquer pour permettre à cette curiosité de s'exprimer et de rencontrer les pratiques et expressions qui, sur le « terrain » donc, pourraient contribuer à ce « combat à la fois scientifique et politique ».

Ceci étant dit, il s'agit maintenant de décrire les outils mobilisés et les justifications contextuelles quant au choix de leur recours. On va ainsi voir que mon ethnographie s'est construite à travers trois grands axes : une « observation participante », une première série d'« entretien semi-directifs », basée sur des « cartes vierges » puis une seconde série, plus restreinte, avec quelques partenaires, qui devait permettre de revenir sur les discussions précédentes de façon critique et distanciée, et qui recourrait notamment à la méthode du « parcours » ou « go along » (Kusenbach, 2003; Lamarre, 2013)

IV.II.IV Méthode d'enquête : observation « intérieure-extérieure » et entretiens semi-directifs

Dans la perspective nécessairement engagée de ma recherche, et fidèlement à une démarche méthodique en sociolinguistique, il s'agissait, au départ du travail ethnographique, à la fois de déterminer les acteurs auprès de qui et avec qui je souhaitais m'engager et les façons méthodiques de les rencontrer. Ces deux dimensions du travail – la construction de ce qu'on appelle parfois un « échantillon » ainsi que celle des outils d'enquête – sont toujours dépendantes des objectifs de la recherche mais aussi toujours contingentes l'une de l'autre.

Ma démarche sera donc de présenter d'abord le choix des outils matériels du travail de recherche avant de présenter celui de ses acteurs puis son déroulement.

Dans ma perspective épistémopolitique, il va de soi que, même en mobilisant les outils méthodologiques de l'ethnographie et leurs conceptualisations instituées, il fallait commencer le travail de la façon la plus intuitive possible, même si je l'ai évoqué, il s'agissait quoiqu'il arrive, dans le regard de tous, d'une injonction paradoxale. Pour ce faire cependant, à l'amorce de l'ethnographie, le premier outil à mobiliser était l'observation-participante qui me permettrait d'intégrer le contexte social qui intéressait ma recherche. Il s'agissait ensuite de mener des entretiens, qui constitueraient l'essentiel des observables discursives analysées, et dont on verra qu'ils allaient se dérouler en deux séries, afin d'observer les choses de façons processuelles. Voyons comment on peut définir ces outils et justifier leur mobilisation pour ma recherche.

L'observation participante

Comme le note A. Laperrière,

on ne peut décrire l'action sociale que si l'on comprend de l'intérieur les motivations des acteurs. L'influence du contexte social et de déterminants objectifs sur l'action des observés n'est pas niée, mais le rôle de la subjectivité, qui donne sens aux actions à la suite d'un processus d'interprétation ne tenant pas toujours compte de l'ensemble des déterminants objectifs en jeu, est perçu comme central ; la chercheuse doit donc pénétrer dans la subjectivité des observés, et le meilleur moyen d'y parvenir est de s'impliquer dans la situation étudiée, de la vivre en même temps que les observés (Laperrière, 2009 : 314).

Dans la même perspective, pour P. Laburthe-Tolra, « *On ne peut étudier les hommes qu'en communiquant avec eux, ce qui suppose que l'on partage leur existence d'une manière durable ou passagère. L'observation participante consiste à participer réellement à la vie et aux activités des sujets observés* » (Laburthe-Tolra, 1996 : 146; repris par Blanchet, 2012 : 46). D'un point de vue anthropologique un peu idéaliste, l'observation participante consiste à « *[décrire] une culture du point du point de vue de ses participants* » (Spradley 1980; repris par Laperrière, 2009 : 316). Il s'agit ainsi d'accéder par l'expérience aux justifications contextuelles des attitudes et comportements subjectifs des acteurs rencontrés. Comme le note E. Goffman, « *Tout groupe de personnes – prisonniers, primitifs, pilotes ou patients – développe une vie à lui qui devient signifiante, raisonnable et normale dès lors qu'on s'en approche* » (Goffman 1961; cité par Wacquant 2002 : 5). De ce point de vue, l'observation participante s'inscrit dans le paradigme sociologique compréhensif et s'articule bien avec ma

quête de compréhension interne des phénomènes idéologiques et de considération pour ceux-ci comme étant subjectivement explicables et nécessaires au fonctionnement social et/mais transformables... de l'intérieur.

Pour autant, il ne s'agit pas seulement pour l'observation participante d'épouser le point de vue des personnes rencontrées mais aussi de faire des allers-retours entre ces points de vue, avec leurs justifications subjectives et le point de vue du chercheur, avec sa quête singulière, si ce n'est d'objectivité, de mise en perspective analytique. Car avec ma volonté de contribuer par ma recherche à l'action et l'organisation communautaires, la tentation aurait pu être grande de vouloir faire partie de mon terrain, de me laisser « séduire » par mon objet⁷⁴. Il s'agissait à l'inverse de conserver cette double posture « intérieure-extérieure » (Blanchet 2012 : 46) entre appartenance-intégration à la communauté étudiée et distanciation réflexive, comparaison des situations observées entre elles, avec d'autres contextes et surtout avec d'autres méthodes d'interrogation du contexte observé (en l'occurrence les entretiens semi-directifs). Ainsi, cette posture « intérieure-extérieure » de l'observation-participante « permet un équilibre entre implication et distance » (Blanchet, 2012 : 49). Elle permet ainsi, comme le notent S. Beaud et F. Weber, de « rendre familier ce qui est étrange et rendre étrange ce qui est familier » (Beaud & Weber, 2003 : 145-146).

Concernant les modalités pratiques de l'observation-participante, il convient toujours lors de son amorce d'accepter d'entrer dans un « rôle », non pas pour cacher ce que l'on fait réellement mais pour être situé, identifié, légitimé par les personnes présentes sur les lieux ou événements observés par le chercheur. Entrer dans un rôle ne devait ainsi pas consister, pour moi, à jouer un personnage mais à justifier ma présence sur les lieux. Il faut ainsi s'acquitter d'un « droit d'entrée [qui] consiste à montrer patte blanche, à donner une bonne raison d'être là, à [se] faire reconnaître comme un spectateur autorisé » (Beaud & Weber, 2003 : 143).

Cette phase d'observation devait donc rapidement consister pour moi à me présenter à mes interlocuteurs, et en l'occurrence, je me présenterais de manière ouverte, pour ce que j'étais :

⁷⁴ C'est cette « séduction » par son « objet » que P. Bourdieu reprochait notamment à L. Wacquant, alors sous sa direction, lors de son célèbre travail de « participation-observante » dans un gym – un club de boxe – de Chicago. Ce dernier citait alors une note de terrain, « mais s'il savait : je suis déjà bien au-delà de la séduction », envisageant même d'abandonner la recherche pour se consacrer exclusivement à la boxe (Wacquant 2002 : 8).

un doctorant intéressé par l'action et l'organisation communautaire québécoise et qui cherchait à mener une recherche à Verdun sur le sujet. Mon statut d'« étudiant français à l'Université de Montréal » me conférerait alors potentiellement une image d'« étranger », extérieur aux enjeux qui traversaient l'arrondissement, le champ professionnel, et même le Québec, ce qui n'est pas sans avantages lorsque l'on s'intéresse notamment aux relations interethniques (ce sur quoi je reviendrai en présentant plus en détail le déroulement de l'ethnographie). Par ailleurs, et cela pourrait nous rapprocher du point de vue de nos habitus respectifs, mes partenaires appartiendraient vraisemblablement à la même classe sociale et à la même strate de classe que moi, à savoir la « *classe moyenne* » ou plus précisément à la « *petite-bourgeoisie nouvelle* » (Poulantzas, 1974) ou « *nouvelle petite-bourgeoisie intellectuelle* » (Bourdieu, 1979), qui, incluant tous ceux qui, n'étant ni prolétaires, ni bourgeois, exercent une activité intellectuelle dans la santé, l'éducation, le social, etc. J'ai conscience que cette classification est problématique et que cette grande classe intermédiaire est large, fluide et plurielle (et notamment quant à ses conditions matérielles d'existence très inégales), mais elle nous rappelle que nous appartenons bien à un système de classes et que je n'interrogerais vraisemblablement pas leurs grands pôles, aujourd'hui presque invisibles l'un à l'autre, mais les lieux où les luttes s'opèrent davantage dans le monde contemporain.

Quoiqu'il en soit pour l'instant, il devait ainsi s'agir de pouvoir accéder à des observations singulières à l'endroit du quotidien de mes partenaires, à des phénomènes qui n'apparaîtraient peut-être plus lors des entretiens du fait du fameux « *paradoxe de l'observateur* » (l'adaptation des comportements à la présence de l'observateur qui vient lui rendre inaccessible ce qu'il veut observer). Il s'agissait aussi de rentrer en contact avec eux de manière moins formelle que ne l'auraient permis les seuls entretiens. Il s'agissait enfin de me familiariser avec un environnement qui m'était d'autant plus inconnu que mon rôle d'étranger n'en était pas un : je l'étais vraiment.

Outre les pratiques langagières et champs lexicaux, outre la structuration sociale de l'action et de l'organisation communautaire (qui existent très peu en France et pas sous la même forme), outre la réalité géographique de l'arrondissement et le quotidien de mes partenaires, beaucoup de normes, d'attitudes et de comportements relevant, dépendamment des grilles de lecture, de leur « culture » ou des « idéologies » qui les constituent, m'échappaient et leurs significations potentielles d'autant plus. Sans jamais pouvoir prétendre intégrer complètement la communauté étudiée, ni, donc, la comprendre absolument, l'observation participante pouvait cependant constituer pour moi un outil d'intégration par l'expérience de certaines logiques, et

habitudes et certains comportements incorporés par mes partenaires du champ social étudié, et notamment à l'endroit des pratiques langagières. Cette approche du terrain constituait qui plus est un outil privilégié pour intégrer progressivement le paysage local et rassurer mes interlocuteurs quant à ma présence et à ses raisons. Enfin, avec un peu de chance et de tact, je pourrais aussi, peut-être, grâce à elle, accéder et participer à des conversations informelles de différentes natures avant, pendant et après des réunions, voire à certaines confidences et certaines explications. L'observation participante devait ainsi me permettre de me rapprocher humainement de quelques-uns de mes futurs partenaires.

Car, et c'est une étape fondamentale (mais à vrai dire assez intuitive et socialement normalisée dans la vie quotidienne) de l'observation participante (et par conséquent de l'ethnographie dans sa totalité), il conviendrait pour moi de chercher rapidement des « *alliés* », c'est-à-dire des partenaires privilégiés dont S. Beaud et F. Weber nous disent qu'ils

(...) lèveront les obstacles principaux, (...) vous feront pénétrer dans le milieu, (...) seront vos titres de recommandation auprès de ceux qui se montrent un peu plus réticents pour vous rencontrer. Ils vous permettront d'ouvrir des portes qui, sans eux, vous auraient toujours été fermées, d'entrer en contact avec des personnes que vous n'auriez pas pu voir autrement. C'est à partir d'eux (...) que vous pouvez bâtir une relation d'enquête solide et à même de produire des résultats intéressants (Beaud & Weber, 2003 : 126)

Progressivement, je sortirais alors de l'anonymat des premières observations et serais identifié plus largement sur mon terrain. La suite du travail – les entretiens semi-directifs – pourrait alors prendre forme.

Pour autant, si l'observation devait ainsi relever de l'entrée en matière sur le terrain, elle ne constituait pas seulement pour autant la « première étape » du travail ethnographique mais le cadre dans lequel il aurait lieu. Autrement dit, l'observation ne devait pas s'arrêter au moment des entretiens mais contribuer à leur organisation, à leur articulation et continuer à se tenir lors de leur déroulement. Il s'agissait ainsi de se donner les moyens de mettre en perspective les entretiens *in situ*, de les préparer puis de commencer à les interpréter durant l'ethnographie.

Les entretiens semi-directifs

La deuxième dimension du travail consistait à interroger quelques acteurs de l'action et de l'organisation communautaire, si possible individuellement, même si je laissais la porte ouverte à des entretiens collectifs, pour y observer peut-être des dynamiques interactionnelles

différentes et fructueuses. Il s'agissait dès le départ, pour la même raison, de préparer deux séries d'entretiens :

- une première série d'entretiens durant laquelle je souhaitais interroger mes interlocuteurs sur la plupart des thématiques que j'ai présentées précédemment (les langues, les communautés ethniques et ethnolinguistiques, les espaces verdunois, la justice et les injustices). J'allais m'appuyer pour ce faire sur une « carte vierge » de Verdun (Figure 12) - sans aucun toponyme lisible – de l'arrondissement, un support physique qui devait permettre à mes interlocuteurs de passer de l'impression éventuelle d'être objets de la discussion à celle d'être sujets-parlants, interagissant avec moi à propos d'un objet-tiers : ladite « carte vierge » donc ;

une seconde série d'entretiens qui devait me permettre de revoir certains de mes interlocuteurs en ayant pris du recul (de leur côté et du mien) à l'endroit de notre première discussion et de nos éventuelles rencontres entre temps. Il s'agissait alors de favoriser leurs expressions (auto)critiques, leurs mises en perspective des thématiques précédemment discutées dans un premier temps, puis de les confronter à l'observation phénoménologique des espaces précédemment discutés, via la méthode du « *parcours* » ou « *go along* » (Kusenbach, 2003; Lamarre, 2013) que je vais présenter. Dans cette deuxième phase des entretiens, il s'agissait de permettre une discussion aussi équilibrée que possible en faisant de la situation une sorte de balade dans le quartier durant laquelle nous pourrions discuter des thématiques de la recherche à travers les multiples interpellations que présentaient l'espace urbain alors expérimenté.



Figure 12 : La "carte vierge" de Verdun

Par ailleurs, aux thématiques de départ allait progressivement s'ajouter celle des institutions et de la position des sujets en leur sein, que j'ai présentée précédemment mais qui n'est apparue que progressivement. J'avais bien envisagé dès le départ de questionner mes partenaires sur leurs organismes respectifs et leurs relations à ceux-ci mais les problématiques réelles qui seraient abordées allaient dépasser ce cadre et remettre au travail mon modèle d'analyse. Enfin, cette deuxième série serait l'occasion de faire des retours plus individuels auprès de quelques interlocuteurs participants et d'orienter les questions en fonction de leurs profils singuliers. J'y reviendrai lors de la présentation détaillée de l'ethnographie.

Dans tous les cas, la forme privilégiée des entretiens qu'il s'agissait pour moi de mener était celle de l'entretien semi-directif (ou « entrevue semi-dirigée ») qui

(...) consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé (Savoie-Zajck, 2009 : 296).

Ce dernier outil devait alors permettre la construction située d'« une relation d'écoute active et méthodique, aussi éloignée du pur laisser-faire de l'entretien non-directif que du dirigisme

du questionnaire » (Bourdieu, 1993 : 906). Dans la perspective qualitative, compréhensive, intersubjective et constructiviste qui est la mienne, il ne s'agissait pas de considérer les entretiens à mener comme pouvant ou devant être « neutres » (Bourdieu, 1993 : 916; Legavre, 1996), ni de « recueillir » des données, de « faire émerger une parole vraie » (Legavre, 1996 : 212) ou du « discours naturel » (Bourdieu, 1993 : 908) mais de co-construire (ici dans le sens où je ne recueille pas des énoncés mais où je contribue à leur production par l'interaction) les phénomènes à étudier.

Cette co-construction constitue toujours par ailleurs « un rapport de force pratique (...) plus ou moins euphémisé » (Legavre, 1996 : 216) qui, « loin de se réduire à une simple communication de face-à-face entre A et A (comme le postule toute une tradition de l'entretien issue de la psychologie sociale) est aussi une relation sociale entre deux personnes qui se différencient par leurs caractéristiques sociales, scolaires, sexuelles » (Beaud, 1996 : 238). Et ces trois variables n'en sont quelques-unes parmi une multitude absolument indéterminable. Plus encore, elles ne sont pas stables et les significations que leur donnent les interlocuteurs – leurs interprétations – lors de l'entretien se constituent et se transforment tout au long de leur interaction. De ce point de vue, le « contexte » lui-même n'est jamais complètement donné mais toujours reconstruit (relativement cependant à certaines limites matérielles). Ainsi, non seulement « [l]'enquête, que l'enquêteur le veuille ou non, a une représentation de l'enquêteur qui influe sur la parole produite » (Legavre, 1996 : 213) mais les interlocuteurs de l'entretien exercent les uns sur les autres des effets perpétuels de variation qui font toujours de l'interaction une co-construction faite de réinterprétations et de négociation à l'endroit des significations telles qu'elles sont produites et interprétées. Ainsi, l'entretien constitue une « interaction » au sens d'« influence réciproque que les participants exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres » (Goffman, 1973 : 23). Autant dire qu'elle est difficilement « contrôlable », même au regard de variables « indépendantes ».

Pour autant, dans ma perspective discursive, les phénomènes langagiers à observer sont certes les produits de l'interaction elle-même mais aussi des réalités matérielles et institutionnelles qui les conditionnent et, d'un point de vue discursif, de l'interdiscours qui précède, entoure et qui constitue d'une manière ou d'une autre l'énonciation des interlocuteurs. Autrement dit, en menant des entretiens dans la perspective de l'analyse du discours, et en recitant M. Foucault à ce propos,

Il s'agit de saisir l'énoncé dans l'étroitesse et la singularité de son évènement ; de déterminer les conditions de son existence, d'en fixer au plus juste les limites, d'établir des corrélations aux autres énoncés qui peuvent lui être liés, de montrer quelles autres formes d'énonciation il exclut. (...) on doit montrer pourquoi il ne pouvait être autre qu'il n'était, en quoi il est exclusif de tout autre, comment il prend, au milieu des autres et par rapport à eux, une place que nul autre ne pourrait occuper (Foucault, 1969 : 40).

Certes, les variables déterminant les modalités de l'énonciation et le contenu de ce que dit et veut dire le locuteur sont infinies. Pour autant, du point de vue de l'analyse de discours, ce qui est dit s'inscrit toujours dans un contexte particulier (celui de l'interaction mais aussi celui, plus large, des champs sociaux et professionnels des interactants, du Québec, etc.) et contribue toujours à agir sur ce contexte (pour le conserver ou le transformer). Autrement dit, la liberté relative permise lors d'un entretien semi-directif – tant que les thématiques questionnées sont abordées de manière comparable d'un entretien à l'autre – n'est pas synonyme de chaos mais doit simplement permettre le déroulement le plus humain et confortable de l'interaction, et la manifestation en son sein d'un travail énonciative, c'est-à-dire d'une négociation perpétuelle entre les contraintes institutionnelles (au sens large) qui pèsent de toute façon sur l'énoncé et la direction que souhaitent prendre les sujets-parlants à partir, à l'intérieur ou en cherchant à dépasser ces contraintes. Tout énoncé est de ce point de vue toujours significatif d'autre chose (d'historique, de social, de politique, etc.) que de lui-même. Le biais peut-être le plus fondamental à éviter ici est alors simplement celui de l'induction des catégories discursives. En souhaitant observer la façon dont les locuteurs mettent en mots (et donc témoignent et agissent sur) les réalités qui intéressent ma recherche, il convenait ainsi, évidemment, de ne pas leur mettre *a priori* « les mots dans la bouche » concernant les langues, les communautés, les espaces verdunois, soit de « *ne pas imposer de catégories et de désignations préconçues (« langues », « patois », « gallo », « occitan », « Algériens »...)* mais faire émerger celles de l'informateur pour les réutiliser et éventuellement les confronter ultérieurement à d'autres » (Blanchet 2012 : 54) car « *c'est le découpage ethno-sociolinguistique réalisé par les locuteurs eux-mêmes qui déterminent les « repères » internes au continuum, les ponctuations (au sens systémique), ces barrières symboliques demeurant donc toujours relatives, discutables, ouvertes, mouvantes et subjectives, mais fonctionnelles* » (Blanchet 2012 : 117-118).

Partant de ces quelques postulats épistémologiques quant à la nature de ce que peut être un entretien dit semi-directif, celui-ci se constitue concrètement « *de questions ouvertes*

auxquelles l'informateur peut répondre tout ce qu'il souhaite (...), l'enquêteur se contentant de le suivre dans le dialogue (y compris si l'on s'écarte de la question pendant un certain temps) » (Blanchet, 2012 : 51). Dès lors, il « permet (...) de recueillir du discours, du matériau linguistique plus « autonome » que lors de réponses fermées (en tenant compte de la situation d'entretien) » (Blanchet, 2012 : 52).

Voyons maintenant comment ces entretiens directifs étaient envisagés dans le cadre précis de ma recherche puis pourquoi et comment j'ai cherché à mobiliser cet outil de l'« entretien semi-directif » de façons différentes et adaptées à mes besoins lors des deux séries d'entretiens que j'avais prévu de mener.

IV.II.V Distinction des deux séries d'entretiens et construction des grilles

J'ai présenté précédemment les outils méthodologiques mobilisés dans le cadre de ma recherche, et notamment « l'entretien semi-directif ». Le travail à partir de cet outil méthodologique standard s'est cependant opéré en deux phases. Il s'agit désormais de rentrer dans le détail de la préparation des entretiens, des « grilles » mobilisées et des outils qui devaient les accompagner.

Première série d'entretien

Techniquement, il y a plusieurs manières d'appréhender la préparation de l'entretien. Et l'un des enjeux fondamentaux est la construction (ou non) d'un guide ou d'une grille d'entretien. C'est à partir de celui-ci ou de celle-ci que je vais introduire la première série qu'il s'agissait pour moi de mener. Car à l'endroit de cet enjeu de la « grille », il y a plusieurs approches envisageables.

Ainsi, pour S. Beaud et F. Weber, il est « *[i]nutile de [s']encombrer d'un guide d'entretien détaillé [qui] ne correspond pas à l'esprit du travail ethnographique* » mais pour lequel il est préférable de « *noter sur une feuille ou un carnet les thèmes ou quelques questions précises que [l'on veut] aborder* » (Beaud & Weber, 2003 : 207). Du point de vue de J-C. Combessie, ce même guide doit être « *rédigé avant l'entretien et comporte la liste des thèmes ou des aspects du thème qui devront avoir été abordés avant la fin de l'entretien [et qui] doit être facilement et rapidement consultable : détaillé et précis mais avec des notations brèves et claires (mots clefs ; phrases nominales...)* » (Combessie, 2007 : 24). Enfin, pour J-C.

Kaufmann, même si ne l'on ne se tient jamais absolument à sa grille d'entretien (ce qui est d'ailleurs essentiel pour vivre le moment de l'interaction de façon humaine et réactive), « *une suite de vraies questions, précises, concrètes* » est préférable. Il ajoute qu'il « *les rédige en direction d'un informateur fictif, en tentant de [s]'imaginer ses réactions et ses réponses, ce qui permet d'augmenter la précision* » (Kaufmann, 2011 : 44). Pour lui, l'objectif est, lors de l'entretien, « *d'oublier la grille. Mais pour y parvenir, il faut qu'elle ait été au préalable totalement assimilée, rédigée avec attention, apprise par cœur ou presque* » (Ibid.).

C'est plutôt dans le cadre de cette dernière proposition de J-C. Kaufmann que j'ai construit la grille d'entretien de la première série que je souhaitais mener (Annexe 1). Celle-ci se voulait donc très précise et très rédigée. Personnellement en effet, cette approche me rassurait et elle me semblait convenir davantage aux perspectives de l'analyse du discours. Je ne souhaitais effectivement pas que les différentes catégories et désignations observées chez mes interlocuteurs soient les résultats de questions différemment posées chez chacun.e. Il fallait donc que je m'en tienne d'un côté à quelques questions précisément posées et de l'autre à une écoute attentive, des relances à-propos, un certain laisser-faire et un suivi empathique à l'endroit des ouvertures proposées par mes interlocuteurs.

Ma grille portait comme prévu sur les quelques thématiques qui devaient me permettre de répondre à mon questionnement et de traiter empiriquement la problématique de la justice spatiolinguistique. Sans inclure ici la grille au complet, je peux en présenter les grandes lignes. Elle incluait ainsi :

- Une partie introductive où je demandais à mes interlocuteurs de se présenter et de me présenter l'organisme au sein duquel il travaillait et ses missions ;
- Une partie portant sur les langues, les espaces et les communautés verdunoises dans la perspective de la mise en mots recherchée des trois types de catégorisation, de leur identification, délimitation, catégorisation, évaluation, hiérarchisation, etc. Je leur présentais parallèlement à ce travail une « carte vierge » de Verdun, soit une carte physique de l'arrondissement dépourvue de tout toponyme (débarrassée des noms de rues, de quartiers, etc.) sur laquelle ils pouvaient écrire en même temps qu'il me présentait les choses (Figure 12). L'objectif de celle-ci était de décentrer l'objet de l'interaction pour équilibrer la situation sociale : je souhaitais ainsi à tout prix que les interlocuteurs se sentent sujets plutôt qu'« objets » de l'échange ;

- Une partie portant sur la justice avec une question fondamentale sur leur conception de la justice ainsi qu'une série de questions sur les injustices à Verdun à l'endroit des langues, communautés ethniques et ethnolinguistiques et des espaces verdunois.

Les questions et un certain nombre de relances potentielles étaient incluses, au plus large, dans la grille, sans pour autant que cela implique que je doive m'y tenir. L'idée était de permettre à mes interlocuteurs de mettre en mots de la façon la plus large la réalité qui m'intéressait afin de construire les observables nécessaires à la constitution du corpus à analyser. Il s'agissait aussi de permettre l'expression de leurs relations au contexte décrit, leurs discours épilinguistiques, et évaluatifs ou critiques (à l'endroit des langues, de l'espace, des communautés, des institutions). Il fallait qu'ils puissent parler à la fois des réalités objectives qui les entourent et de leurs opinions à leur endroit. Il s'agissait par exemple de leur proposer de raconter des anecdotes précises à propos de discours plus généraux :

L'anecdote autorise l'enquête à évoquer un contenu profondément sociologique, sans crainte d'enfreindre la bienséance sociale, et donc à dire en toute simplicité, voire en toute ingénuité, des choses que la censure sociale ordinaire interdit. À ce titre l'anecdote est un formidable révélateur et analyseur de situations sociales et l'art de l'enquêteur est de savoir les susciter abondamment, au bon moment et dans le droit fil de l'interviewé (Beaud, 1996 : 243).

Ce type de procédés est toujours intéressant en ce qu'ils permettent d'interroger d'abord les pratiques ou « *expériences* » puis les discours sur ces pratiques ou « *opinions* » (Seidman, 1991 : 88) afin de questionner ensuite les décalages, omissions ou contradictions tout en limitant les effets de l'interaction. Il en va de même pour ce que propose P. Blanchet lorsqu'il invite à « (...) *poser des questions d'abord indirectes : il est plus facile de faire parler les gens sur les autres que sur eux-mêmes et de contourner ainsi les accommodations personnelles de l'informateur à l'enquêteur, qui amènent l'enquêteur à se présenter au chercheur tel que l'informateur le souhaite ou tel qu'il suppose que l'enquêteur le souhaite* » (Blanchet, 2012 : 54).

L'une des questions fondamentales – en fait la question charnière de la grille - que je souhaitais poser lors de la première série d'entretien portait sur la *justice* dans son sens le plus large. Je la formulais ainsi lors de l'écriture de la grille :

10 - Pensez-vous que vous pourriez me formuler votre conception de la justice sociale ?

La première remarque que l'on peut faire à l'endroit de cette question est le recours au terme de « justice sociale » dont j'ai critiqué précédemment (III.II.I) les connotations libérales. J'ai montré que la notion de « justice sociale », distinguée de celle de « justice » venait séparer, dans la logique libérale, la justice abstraite, absolue, fondamentale et en fait normée et institutionnellement légitimée d'une part et la « justice sociale », concrète, pratique, quotidienne et toujours contingente de l'autre, et qui doit en fait s'adapter à la supériorité de la justice instituée.

Ce débat relève cependant de la discussion conceptuelle. Dans les pratiques langagières quotidiennes, il m'est rapidement apparu que le terme de « justice sociale » était communément employé au Québec pour distinguer l'idée de justice d'une part et l'institution judiciaire et les pratiques juridiques d'autre part. Par ailleurs, quand bien même leurs réponses se limitaient à la « justice sociale » libérale, elle manifestait ainsi par son contenu des phénomènes idéologiques qui m'intéressaient particulièrement. Et enfin, rien ne m'empêcherait de relancer mes interlocuteurs si je constatais que leurs discours sur « la justice sociale » ne renvoyaient qu'aux pratiques adaptatives des citoyens et des acteurs sociaux aux institutions, sans mentionner la relation hiérarchique entre les deux, enjeux sur lesquels je souhaitais aussi avoir leur point de vue. Dans beaucoup de cas quoiqu'il en soit, il apparaîtrait que cette dualité, en fait cet antagonisme, se manifesterait de lui-même dans les discours sans qu'il y ait besoin de relance.

L'autre remarque importante concernant la précédente question sur la justice, c'est celle de sa forme relativement abrupte qui pouvait mettre mes interlocuteurs en situation inconfortable. Cette question était pourtant celle qui devait leur permettre d'exprimer leurs postures morales et politiques de la façon la plus libre, afin d'ouvrir des discussions ultérieures et de construire des perspectives émancipatrices dans l'échange, qui puissent être des supports potentiels à action. Je connaissais cette contradiction et elle rejoint l'injonction paradoxale que constitue la quête de « naturel » dans l'entretien ethnographique. J'allais donc adapter mes formulations en fonction et compter sur le confort installé avec mes interlocuteurs pour m'assurer que les réponses seraient riches et confortables. En observant mon corpus, on s'aperçoit aujourd'hui que je faisais souvent précéder cette question de « *je sais que c'est une question difficile* », « *je prends un peu les gens au dépourvu* », « *il n'y a pas de bonne réponse* », « *moi-même je n'ai pas de réponse* », etc.

Si cette question n'a pas nécessairement permis le dialogue qu'elle aurait pu initier⁷⁵, cette contrainte n'a pas empêché l'élaboration de réponses intéressantes. À condition que l'entretien soit désacralisé, les locuteurs ne sont pas réticents à répondre à des questions « *compliquées* », d'autant que ce sont aussi des intellectuels et qu'il s'agit de questions qui les concernent et les intéressent. À vrai dire, l'avantage technique et humain de cette question, pour moi, est qu'elle constitue ce que E. Seidman appelle une « *vraie question* » (Seidman, 1991 : 84), soit une question non seulement ouverte, mais à laquelle le partenaire interrogé ne s'attend pas et n'a pas de réponse toute faite. Ainsi, même si elle pouvait prendre de cours et ajouter à l'intimidation dans certains cas, dans des relations bien établies, et posée de la bonne façon, cette question pouvait me permettre de montrer mon intérêt réel pour les opinions de mes partenaires, c'est-à-dire de les prendre au sérieux, pour des égaux, et potentiellement, d'accéder à des réponses en cours d'élaboration, à l'interstice de leur expertise communautaire des injustices et de leur réflexion en cours sur la question politique.

Cette question distinguait enfin théoriquement la partie qui la précédait et celle qui la suivait :

- Avant celle-ci étaient ainsi questionnées les mises en mots par mes interlocuteurs des espaces, langues et communautés, dont les observables qu'elles construiraient devaient plutôt être soumises à une analyse idéologique des discours comme manifestations d'interpellations assujettissantes, lieux de reproduction des structures sociales ;
- Après celle-ci, les questions étaient plutôt axées sur une approche davantage compréhensive du sens que mes partenaires donnent à leurs actions, sur leurs opinions, sur leurs critiques de l'ordre des choses. Les observables auxquelles devait plutôt donner lieu cette partie des entretiens devaient alors être soumises à une analyse du discours comme praxis et comme subjectivation, c'est-à-dire comme acte sur les structures sociales. Idéalement, le moment de cette seconde partie devait aussi être, dès lors, celui d'une co-réflexion sur la problématique de la justice dans la perspective de co-construction d'une théorisation politique de la justice spatiolinguistique dans l'organisation communautaire.

⁷⁵ Je songe aujourd'hui que les objectifs de cette question auraient pu (et qu'ils pourraient à l'avenir) donner lieu à une forme de recherche approfondie impliquant des entretiens collectifs, des débats ou encore des questionnaires qualitatifs du type des « *cahiers de doléance* » étudiés par F. François et L. Guespin et cités en I.III.V (François, 1980; Guespin, 1980a) ou encore ceux du mouvement des « *Gilets jaunes* » en France, tels que travaillés par B. Latour plus récemment (Latour 2019 : 104-113).

L'objectif général était ainsi, avec les partenaires, de questionner la question de la justice et ses implications idéologiques concrètes en leur proposant une discussion puis une analyse linguistique rigoureuse, mais sans poser le chercheur universitaire comme le détenteur de la vérité, en particulier en ce qui concerne le travail de théorisation politique.

Dans ma perspective égalitariste (du moins autant que possible), il s'agissait pour moi de partir de leurs idéaux, de leurs quêtes politiques sans imposer ni évincer les miens, déterminants dans mon approche, mais en s'ouvrant la possibilité de les discuter. Il s'agira par la suite de soumettre les résultats obtenus qui sont à la fois les fruits de ces échanges et postures politiques situées, à la fois ceux d'une méthode scientifique de questionnement, de recherche et d'analyse rigoureuse à l'endroit des théories sociales et linguistiques. Idéalement, ces résultats ne devront pas apparaître comme une boîte noire mais comme une boîte à outils appropriable dans des activités futures d'organisation communautaire.

Seconde série d'entretien

Concernant la seconde série d'entretiens, il devait s'agir, comme précédemment expliqué, de revenir avec quelques-uns de mes partenaires sur les discussions précédentes concernant les langues, les espaces, les communautés et la justice et de les mettre en perspective. Cette approche me permettait de m'appuyer sur les résultats de la première série d'entretiens afin d'individualiser les discussions. Plus à l'aise avec mes partenaires, que je connaissais déjà un petit peu mieux (et en espérant qu'ils le seraient aussi avec moi), je pourrais ainsi orienter chaque entretien en fonction des réponses précédentes, des impressions que m'avaient faites mes interlocuteurs et de nos discussions, de ma compréhension accrue du contexte social, culturel, politique local. Je pourrais également, peut-être, discuter des problématiques plus personnelles, si ce n'est intimes, par exemple à l'endroit des relations interindividuelles, des conflits, des envies, des malaises, des frustrations, etc.

Cette deuxième série d'entretiens impliquait donc la construction de « grilles » *ad hoc*, nettement moins formulées que la première et qui allaient généralement porter sur quelques discours précédents à éclairer et sur quelques thématiques nouvelles qui apparaîtraient au fur et à mesure de l'ethnographie. Ces « grilles » seraient en fait réalisées à la main et agrémentées de notes, d'idées, d'impressions, de contradictions repérées dans les discours précédents, et que je souhaitais discuter, etc. Il s'agissait aussi, dans mon esprit, d'entretiens moins dirigés que les premiers et qui devaient laisser le temps à la discussion de prendre des directions inattendues.

Enfin, cette deuxième série devait intégrer un travail de *go along* (Kusenbach, 2003; Lamarre, 2013), c'est-à-dire un moment de co-déplacement dans l'espace de Verdun selon le gré de mes interlocuteurs et/ou en fonction des catégories spatiales de l'injustice évoquées dans les précédents entretiens. L'idée était de permettre l'émergence de reformulations des catégories de l'espace urbain *in situ*, en expérimentant la mise en mots de celui-ci lors de sa pratique directe par mes partenaires et par moi-même. Car la pratique, même accompagnée, de l'espace, est l'occasion de produire une dynamique non verbale, provoquée par des rencontres sociales, humaines éventuellement, mais aussi, avec les innombrables signes de l'espace urbain. Le *go along* est ainsi l'occasion d'observer des pratiques spatiales en interrogeant simultanément leur mise en mots mais aussi les perceptions de mes partenaires ainsi que leurs zones sociales et spatiales de confort ou d'inconfort : « *What makes the go-along technique unique is that ethnographers are able to observe their informants' spatial practices in situ while accessing their experiences and interpretations at the same time* » (Kusenbach, 2003 : 463).

Une telle approche devait interroger différemment, en sortant du cadre habituel de l'entretien et des rôles qu'il nous confère, la « fragmentation » des catégories spatiales, sociales, linguistiques, et donc, des identités sociales des sujets eux-mêmes, telles que discutées précédemment, en permettant son expression critique et alternative. Elle devait permettre à mes interlocuteurs d'avoir l'ascendant sur moi sur au moins un aspect de l'entretien : ils guideraient celui-ci en même temps qu'ils me guideraient dans l'espace. Elle devait ainsi, idéalement, mettre au travail nos statuts d'« intervieweur » et d'« interviewé » et privilégier ceux de « résidents », « professionnels », « acteurs », « habitués du quartier » (mes partenaires) d'un côté et d'étranger en visite (moi) de l'autre, soit de favoriser « (...) *a shared perspective and a more egalitarian connection* » (Ibid.).

Ainsi, l'expérience devait interroger la façon dont s'opère en direct le travail idéologique sur les catégories discursives de l'espace et des langues et communautés en son sein, soit de questionner et d'observer en direct les différenciations discursives entre espace conçu et espace perçu à travers les retours, les critiques, les ajouts, les différences, les contradictions et leurs justifications, etc.

On verra que si les entretiens de la deuxième série ont été menés avec quelques interlocuteurs, cela s'est avéré plus difficile que l'organisation de la première série et que malgré la richesse de la première partie des entretiens de cette seconde série, le traitement des *go alongs* a été

mis de côté pour la thèse car il implique à mon avis un modèle et des outils d'analyses différents ainsi que de nouvelles observations et la saturation qu'elles nécessiteront. J'espère ainsi que cette expérience – d'ailleurs intéressante et stimulante – donnera lieu à des travaux ultérieurs.

Ceci étant dit, voyons maintenant comment j'ai déterminé le nombre d'entretiens à mener et la façon dont j'ai cherché à sélectionner les profils de mes interlocuteurs.

IV.II.VI Détermination sociologique du nombre d'entretiens et sélection discursive des partenaires

Comme évoqué précédemment, le nombre d'entretiens et le « choix » des partenaires se sont déterminés corrélativement à la construction du modèle d'analyse et au choix des outils de l'enquête ethnographique que je viens de présenter. Il s'agit cependant pour moi de les discuter maintenant dans la perspective de la narration de l'ethnographie qui suivra.

La détermination sociologique du nombre de partenaires

Concernant le nombre des entretiens à réaliser, j'avais envisagé assez tôt d'en mener une vingtaine, sans pour autant déterminer de limites tant les possibilités offertes par leur déroulement pouvaient conditionner leur nombre. Comme le notent Weber et Beaud, « *le critère du nombre d'entretiens importe moins que celui qui consiste à lier ensemble travail par entretiens et enquête de terrain proprement dite* » (Beaud & Weber, 2003 : 178). Quant à leur durée, et c'est lié, je l'avais évaluée à une à deux heures, en considérant la grille d'entretien et les thématiques qu'elle incluait et dépendamment bien sûr de ce qui se présenterait dans leur déroulement. Je souhaitais ouvrir au maximum la possibilité d'expression la plus large et confortable pour les interlocuteurs sans leur présenter lors des prises de rendez-vous des temporalités intenable.

Le véritable déterminant concernant le nombre d'entretiens et leur durée « nécessaire » se situe bien sûr dans la saturation suffisante des modèles établis et des hypothèses (tels que je les ai développés dans la partie précédente). Dès lors que ceux-ci sont mûrs et relativement stabilisés, cela signifie que les réalités interrogées pourront toujours s'inscrire dans leur cadre, être étudiées de leur point de vue, et que l'on a observé les principales tendances qui intéressent le modèle en question. Cela ne signifie pas pour autant, évidemment, que l'on a fait le tour des interprétations possibles des observables, ni même que le modèle est « fidèle à

la réalité » mais simplement qu'ils concordent et que l'on n'obtiendra plus de tendances nouvelles absolument différentes qui pourraient remettre le modèle en question.

Pour autant, compte tenu de l'ambition thématique de mon travail, cette saturation est difficilement envisageable sur tous les tableaux, ce qui n'est pas nécessairement problématique (Kaufmann, 2011 : 29). On verra ainsi que certains aspects de la recherche, en particulier ceux apparus plus tardivement dans l'ethnographie, pourraient être précisés et questionnés à nouveau à l'avenir. L'important est alors ici que les tendances et récurrences significatives puissent être analysées et théoriquement transférables à d'autres recherches.

L'autre enjeu déterminant quant au nombre d'entretiens, c'est la manière dont on appréhende et dont on gère chacun d'entre eux. Ils doivent à nouveau s'inscrire autant que possible dans l'observation générale et y trouver leur sens au regard du chercheur. Pour autant, la tentative est grande de multiplier les entretiens sans mise en perspective, comme autant de preuves d'avancée du travail. C'est pourquoi S. Beaud et F. Weber conseillent de ne pas trop les accumuler à l'aveugle et de systématiquement prendre le temps de les contextualiser et de les comparer les uns aux autres, par rapport aux observations, aux notes de terrain, au travail théorique. (Beaud & Weber, 2003 : 178-179).

Pour autant, la réalité du terrain n'est pas tout à fait contrôlable dans le cadre d'un travail ethnographique. Comme le note P. Blanchet, et même s'il parle alors plutôt des interactions informelles d'une observation participante, une fois engagée dans l'ethnographie, il ne peut tout à fait y avoir « *de sollicitation artificielle ni de méthode expérimentale suffisamment adaptée (ni, bien sûr, d'échantillonnage des informateurs a priori : on prend ce qui vient, on trie éventuellement après)* » (Blanchet, 2012 : 48).

Évidemment, l'organisation des entretiens est plus contrôlable puisqu'ils sont prévus et formalisés. Pour autant, lorsqu'on intègre un réseau restreint, il y a des situations où réaliser un entretien avec l'un, mais pas avec l'autre peut se révéler problématique. Il est aussi des cas, suite à des rencontres collectives en particulier, où les opportunités de rendez-vous s'accumulent avec des partenaires qui sont difficilement joignables en temps normal, ou simplement très occupés. De la même manière, les effets de groupes et les influences mutuelles peuvent bénéficier à mes prises de contact à certains moments et leur porter préjudice à d'autres. On verra comment ces réalités du terrain ont conditionné mon travail ethnographique, de façon positive puisque j'ai pu facilement rentrer en contact avec mes partenaires, mais avec quelques difficultés quant au rythme particulièrement dense des

entretiens lors de la première phase, qui allait rendre difficile la mise en perspective et, à l'inverse, la plus grande difficulté à recruter des participants pour la seconde.

La détermination discursive de la sélection des partenaires de la recherche

Concernant le choix des partenaires, il s'agissait pour moi de rencontrer des acteurs liés entre eux par des enjeux communs (l'action et l'organisation communautaire), mais suffisamment divers (genre, statut et champ professionnels, origines sociales, identifications ethnolinguistiques, etc.), sans être « statistiquement représentatifs » pour autant, afin de comparer des variables et observer une hétérogénéité discursive suffisante. Comme le note J-C. Kaufmann, « [l]'important est simplement d'éviter un déséquilibre manifeste de l'échantillon et des oublis de grandes catégories » (Kaufmann, 2011 : 41).

Du point de vue linguistique, et c'est déterminant ici, la tradition structuraliste consistait à constituer et à étudier des corpus « homogènes », qui devraient dès lors appartenir, idéalement, à un même « genre de discours » (Charaudeau, 2002 : 277-280). Mais cet idéal théorique d'homogénéité est largement problématisé, voire disqualifié par les théoriciens de l'énonciation, depuis M. Bakhtine (Maingueneau, 2014 : 111-113), puis par les tenants de l'analyse du discours et les sociolinguistes.

Dès lors, le corpus en sociolinguistique renvoie en priorité à un « exemplier d'observables » (Blanchet, 2012 : 56) produites par « [l]a fréquentation assidue et réflexive du 'terrain' » (Ibid.) puis subjectivement interprétées par le chercheur. Autant dire qu'on s'éloigne d'autant plus de la pureté idéale du corpus linguistique « homogène ».

Les observables ainsi recherchées, produites et questionnées cherchent qui plus est dans l'idéal sociolinguistique à relever d'un non-genre de discours par excellence : la « conversation », conçue comme interaction idéalement « immédiate », « familière », « gratuite » et « égalitaire » (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 114-115; repris par Maingueneau, 2014 : 116). Pour D. Maingueneau, « la conversation est difficilement divisible en genres distincts » (Maingueneau, 2014 : 118) et sa « catégorisation en genres de discours [est] hautement problématique » (Ibid.) car dans « le régime conversationnel, ce sont la « 'flexibilité' et [l]'inorganisation relative' » (Maingueneau, 2014 : 118; citant Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 115) qui dominent.

Évidemment, les entretiens menés ne relèvent pas absolument de la « conversation » puisque ces derniers ont « pour spécificité de porter sur un thème précis, d'avoir à la différence des

conversations ordinaires un enjeu, et de reposer sur un 'contrat de sérieux' » (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 119). Pour autant, les entretiens tentent en partie au moins de s'approcher de cet état de « conversation ». En limitant le dirigisme de la grille d'entretien et en permettant l'expression plus libre et décontractée possible des partenaires, il s'agit de sortir du discours institué le plus caricatural et donc de permettre l'expression des voix multiples qui constituent la parole de tous les locuteurs, en dehors des situations où il joue des fonctions absolument conditionnées de « porte-paroles » institutionnels. Autrement dit, le non-genre (ou « hypergenre »; Maingueneau, 2014 : 136-138) discursif que constitue l'entretien semi-directif est une illustration de « la complémentarité entre les deux régimes, institué et conversationnel. Les sujets parlants ne cessent de passer d'un régime à l'autre : l'un, le régime institué, qui assigne à l'intérieur de dispositifs contraignants, l'autre, le régime conversationnel, où les identités et les situations sont floues et instables » (Maingueneau, 2014 : 118-119).

Dès lors, les locuteurs qu'il s'agissait pour moi de rencontrer devaient certes appartenir à des institutions de référence, d'affiliation, de dépendance en partie communes, mais ils devaient aussi pouvoir exprimer la complexité et la pluralité de leurs subjectivités à l'égard de ses institutions en manifestant leurs ancrages pluriels et ce qui contribue à faire bouger les lignes de ces institutions, à les discuter, les négocier, les critiquer et à instituer autre chose. Il ne s'agissait donc pas de sélectionner des partenaires pour répondre aux exigences linguistiques de constitution d'un corpus, mais de questionner le concept de corpus en observant des situations réelles riches et pertinentes. De ce point de vue, je rejoins les conceptions contemporaines de l'analyse du discours pour lesquelles « *le mode de constitution du corpus n'est donc pas un simple geste technique répondant aux exigences ordinaires de l'épistémologie des sciences sociales : il est problématique en ce qu'il met en jeu la conception même de la discursivité, de sa relation avec les institutions et du rôle de l'analyse du discours* » (Beacco, 2002 : 150).

On l'a vu, l'énonciation est toujours un produit et un producteur social et comme l'individu (la partie) dit toujours quelque chose de l'histoire, du social, des institutions de l'idéologie (en sommes, du tout), l'homogénéité discursive n'existe jamais. Pour autant, le choix de mes partenaires – et donc la construction de leurs énonciations – n'a pas été chaotique. Ces derniers devaient appartenir à des réseaux communs, s'inscrire dans des perspectives communes et on le verra, être reliés de façon au moins réticulaire à une ou des institutions-organisations commune.s. Pour illustrer la situation, et pour continuer à inscrire le travail dans

sa perspective marxienne, on peut plutôt qu'à celle de genre, s'inspirer de la notion de « formation discursive », déjà évoquée, pour parler du contexte discursif dans lequel ils évoluent. Comme le notent J-J. Courtine et J-M. Marandin, cette dernière est « *hétérogène à elle-même : la clôture d'une FD est fondamentalement instable, elle ne consiste pas en une limite tracée une fois pour toutes séparant un intérieur et un extérieur, mais s'inscrit entre diverses FD comme une frontière qui se déplace en fonction des enjeux de la lutte idéologique* » (Courtine & Marandin, 1981 : 24).

Dans ma perspective, cette lutte est certes conditionnée par l'« interdiscours » (abordé en I.III.II), qui doit donc être visible, mais elle aussi consciente, et donc propice aux formes « constitutives » et « montrées » de l'hétérogénéité, déjà abordées précédemment (I.III.IV), aux « actes de discours » chers à L. Guespin et F. François (I.III.V) et à la « mise en scène » d'E. Goffman réappropriée par Charaudeau en analyse du discours (I.III.V).

Pour observer ces phénomènes – en fait courants, mais parfois évincés par les postulats surplombants, les approches théorico-centrées et par certaines procédures techniques de la linguistique et de certaines analyses du discours –, les énoncés de mes interlocuteurs dans le cadre des entretiens menés ne devaient pas appartenir à un corpus homogène ni à un genre de discours fermé, mais être reliés par des tensions entre construction communautaire (autour d'une ou de plusieurs institutions-organisations communes, elles-mêmes nécessairement dynamiques et incluant des pôles divergeants) et distinctions autour de phénomènes d'institutions-destitutions en mouvement perpétuel (notamment entre anglophones et francophones, entre Verdunois et non-Verdunois, entre hommes et femmes... mais aussi par de multiples autres dynamiques, parfois en constitution plus subtile), liés aux tendances hégémoniques et contre-hégémoniques perpétuelles qui m'intéressent.

Il s'agit désormais de voir comme ces projections concernant le modèle, le choix des partenaires, l'observation et les entretiens se sont opérés dans la réalité du terrain en narratif de façon chronologique le déroulement de l'ethnographie. Avant cela cependant, je ferai un bref retour sur le cadre éthique de la recherche menée et son suivi par le Comité éthique de l'Université de Montréal.

IV.II.VII Considérations éthiques

Lors du travail de terrain, jusqu'au moment présent de l'écriture, tout a été mis en œuvre pour permettre le respect maximal du bien-être des participants, de leur autonomie, et des discours qui ont été produits. Il s'agissait d'éviter toutes formes de violences et de mises en danger et de garantir l'anonymat de ces derniers, la transparence, l'honnêteté et l'accompagnement du projet auprès d'eux. Jusqu'à la fin de la recherche, mes partenaires ont eu accès à l'ensemble des observables qu'ils auront contribué à produire et ils avaient bien sûr la possibilité explicitement formulée de se désister à toutes les étapes du projet. Ils devaient aussi avoir accès, s'ils le souhaitaient, aux informations concernant le déroulement du projet, y compris les publications, communications et rapports qui émis et à émettre dans ce cadre. Ainsi, le consentement qui leur a été clairement demandé dans le cadre de ce projet devait être libre, éclairé et continu.

Les formulaires de consentement pour les deux séries d'entretiens ont été signés et les participants informés, en amont, de la thématique et des responsables du projet, des objectifs, modalités, risques et avantages éventuels, de leurs droits et accès au déroulement du projet et ses résultats ainsi que des informations concernant la confidentialité et le traitement et la communication des observables produites. Ils ont enfin accès aux coordonnées des responsables de la recherche pour toute question ou volonté de désistement. Le formulaire précisait aussi que leurs profils étaient complètement anonymés, soit que leurs vrais noms n'apparaîtraient nulle part dans des publications ou présentations publiques.

Les précisions concernant la déontologie sont disponibles dans les deux formulaires de consentement concernant les deux séries d'entretiens (Annexes 3 et 4). La validité éthique de la recherche a été approuvée par le Comité Plurifacultaire d'Éthique de la Recherche (CPER) de l'Université de Montréal (Annexe 2).

IV.III UNE ETHNOGRAPHIE DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE VERDUNOISE

IV.III.1 Immersion sur le terrain, présentation des partenaires et de leurs organismes

Entre septembre 2014 et les premiers mois de l'année 2015, alors que je me trouvais à Rennes pour enseigner à l'Université, je faisais des recherches en ligne sur les structures communautaires verdunoises. J'avais déjà repéré un acteur central de l'arrondissement qui me semblait particulièrement adapté pour mener à bien ma recherche. Cette structure verdunoise (que j'appellerai désormais A), un Organisme à But Non Lucratif (OBNL), constituait en effet une sorte de plateforme qui rassemble en son sein des représentants de différents champs de l'action et de l'organisation communautaire locales, au sens large, tels que la sécurité alimentaire, la condition féminine, celle des anglophones de Verdun, les jeunes, les problématiques spécifiques rencontrées par les immigrants, les problématiques liées au logement, celles concernant la santé mentale, etc.

Cette structure incluait également, et qui plus est, des représentants de la municipalité et des acteurs économiques de Verdun. Dans la perspective qualitative et compréhensive qui était la mienne, et fidèlement au projet que j'ai présenté précédemment et notamment à mes considérations discursives sur la constitution hétérogène du corpus, cette diversité de contacts potentiels, articulée autour d'une même institution, constituait une opportunité précieuse.

À partir du printemps 2015, de retour à Montréal, j'entrepris à Verdun quelques balades physiques avec leurs lots de discussions informelles dans les cafés et premières présentations dans des organismes qui donnaient sur la rue. Je cherchais aussi un appartement sur place afin d'avoir un lieu de repli et de travail en autonomie, qui m'aurait permis d'être disponible physiquement et mentalement à mon terrain la plupart du temps et de faire valoir, si besoin était, ma motivation de jeune chercheur et ma légitimité de résident. Malheureusement, soit les appartements disponibles m'étaient financièrement inaccessibles, soit ils étaient clairement insalubres, humides, bruyants et/ou inconfortables. Parfois, ils étaient les deux à la fois. Je me confrontais ainsi personnellement à la double-réalité, notamment pointée par le plan de

développement social de A (A), de la gentrification et de l'importance de l'insalubrité des logements verdunois, en particulier dans le quartier Wellington-de-l'Église. Je ne trouverai un logement à proximité (Pointe-Saint-Charles, à dix minutes de vélo) que l'année suivante et je restais pour l'instant dans mon appartement de centre-ville, assez proche avec la petite marche et les trois stations de métro qui nous séparaient, mais qui induisait nécessairement une plus grande distance physique et symbolique.

En mai 2015, je présentai par e-mail mon projet à la coordination de A. J'avais tenté de contacter l'organisme à plusieurs reprises depuis environ un an (en août et septembre 2014, puis en janvier 2015). Mais mon projet passait derrière les urgences d'alors que me relatèrent les personnes rencontrées à A par la suite (coupes budgétaires, licenciement nécessaire d'un salarié puis délocalisation subie). Quoiqu'il en soit, mon travail de terrain ne pouvait commencer qu'en septembre 2015, une fois que le comité d'éthique de l'Université de Montréal avait officiellement validé ma recherche. J'allais cependant enfin rencontrer celle qui deviendrait ma première partenaire de recherche, et mon « alliée » privilégiée durant le déroulement de l'ethnographie, la coordinatrice de A : Lucie.⁷⁶

Ma première rencontre avec Lucie eut lieu le 7 juillet 2015 dans un café de la rue Wellington, proche des locaux de A, à l'époque en pleine transformation. Je présentais alors à Lucie un projet de recherche collaborative qui devait porter sur le rapport des acteurs de l'action et de l'organisation communautaire à la justice et à leur environnement social, spatial et linguistique d'activité. Je lui proposais également ma possible implication plus directe au sein de l'activité (bénévolat) et mon intérêt pour participer aux différentes activités et réunions des acteurs communautaires de l'arrondissement.

Lucie s'est rapidement montrée intéressée par la proposition et me confirma la pertinence conjoncturelle – selon elle – de cette interrogation de la justice qui correspondait semble-t-il à certaines des problématiques actuelles qu'elle rencontrait à Verdun face au double objectif de A : mettre en concertation les différents organismes partenaires de Verdun et lutter contre la pauvreté. Autrement dit, le projet que j'élaborais depuis plus de deux ans avait le bonheur de rencontrer ce qui semblait s'apparenter à une demande sociale (Matthey & Trimaille, 2009) lui correspondant. Le modèle préalablement constitué devait alors continuer à résonner, à

⁷⁶ Les noms de mes partenaires de recherche ont été systématiquement changés pour conserver leur anonymat. Tous ceux qui seront désormais cités seront donc renommés par mes soins afin de respecter les normes et exigences éthiques de la recherche et pour sécuriser mes partenaires au besoin.

dialoguer et à se construire sur le terrain, avec mes partenaires, en ayant conscience qu'il s'agirait toujours, dans la perspective de la recherche mais aussi dans celle de l'action commune, de « *mesurer l'ampleur et la nature du décalage entre l'objet de l'enquête tel qu'il est perçu et interprété par l'enquêté, et l'objet que l'enquêteur lui assigne* » (Bourdieu, 1993 : 905).

Lucie me décrivait alors une situation tendue vis-à-vis des financeurs et des difficultés pour A et ses partenaires à parler des « *vrais enjeux* » dans ce contexte institutionnel. Cette première évocation d'une nébuleuse alors imprécise à ma compréhension, mais prise en note lors de cette première rencontre, allait bientôt devenir un fil conducteur et largement orienter la suite de la recherche et les interprétations des entretiens.

Lucie se montrait à ce moment-là préoccupée par les difficultés actuelles de A qu'elle aborda au cours de la discussion, mais passionnée par son métier et sa vocation de justice sociale, et de fait, très ouverte à la mise en place collaborative de mon projet. Elle en fit d'ailleurs rapidement part aux acteurs-membres de A à qui elle transmettrait dans les jours qui suivirent une présentation du projet de recherche qu'elle m'avait proposé de lui envoyer (Annexe 6). J'allais rencontrer un certain nombre de ces membres quelques semaines plus tard, lors d'une assemblée générale à la mairie de l'arrondissement, où j'étais convié à présenter mon projet avant d'assister à la formalisation de comités de travail pour la rentrée et à l'élection des membres du comité exécutif de A. Cela me mettrait immédiatement dans le bain et me permettrait d'être reconnu et légitimé auprès de mes futurs partenaires. L'inconvénient était cependant que l'immersion allait se faire assez rapidement, quitte à accélérer le processus prématurément. J'avais cependant du temps pour me préparer à ladite réunion et aux rencontres qui allaient suivre.



Figure 13 : La mairie de l'arrondissement Verdun (Journal métro / le messenger Verdun / 6 janvier 2017)

Le 27 septembre 2015, je me rendais donc dans les locaux de la mairie de Verdun pour assister à l'Assemblée Générale annuelle de A et afin de présenter, parmi d'autres impératifs de l'ordre du jour, mon projet de recherche auprès d'une trentaine d'acteurs de l'arrondissement. Beaucoup de mes futurs interlocuteurs se trouvaient ici, au cinquième étage du bâtiment, où nous avons une vue sur le quartier d'un côté et sur le centre-ville de Montréal de l'autre.

J'étais introduit aux acteurs présents de Verdun par Lucie, la coordinatrice de A, dont je réalisai l'importance symbolique à Verdun, de par sa fonction mais aussi, vraisemblablement, de par son ancrage historique (elle est née et avait toujours travaillé à Verdun et autour de l'action et de l'organisation communautaire), sa sympathie et son franc-parler. Je repérai également Mathieu, jeune français bien intégré au réseau et collègue de Lucie, dont il était officiellement l'assistant même s'ils formaient plutôt, informellement, un duo complémentaire et qui me semblait fonctionner de façon très humaine et organique, à l'instar de la façon dont ils avaient organisé la journée. Celle-ci me sembla ainsi préparée de façon efficace et ordonnée par des gens qui en avaient l'habitude. Après les premières discussions informelles, qui ressemblaient à mes yeux à de chaleureuses retrouvailles, où je me sentais d'ailleurs le bienvenu, la journée allait commencer par l'introduction de l'ordre du jour par Mathieu qui était assis devant l'audience avec à ses côtés Lucie donc, et Luc, que j'allais rencontrer et qui fut introduit de façon curieuse (je notais « *qui est-il ? Est-il en représentation ?* » et, prenant en note Lucie, souriante et un brin mystérieuse : « *c'est*

une procédure nécessaire »). En fait, Luc, ancien directeur de structure communautaire publique, fraîchement retraité et installé à Verdun, serait élu ce jour-là président de A et sans doute tout le monde le savait dans la salle sauf moi.

La journée serait sérieuse et efficace mais aussi très chaleureuse et pleine d'humour. J'aurai souvent ces deux impressions conjuguées par la suite dans le milieu communautaire. Je notais pourtant régulièrement des discussions entendues sur les difficultés financières et techniques de A en ces temps difficiles et j'apprendrais progressivement que tout le réseau se confrontait aussi, et en conséquence, à des problématiques humaines et financières. A avait récemment dû licencier un salarié et le pôle « communication » qui lui revenait, puis avait dû déménager ses locaux au sein d'un organisme local de défense des droits concernant les problèmes de logement, afin de faire des économies. Ainsi se manifestaient déjà certaines problématiques nouvelles dans la perspective de mon projet, qui auraient des conséquences importantes sur la suite de l'ethnographie et sur l'évolution de la construction des observables et sur leur interprétation. Elles renvoyaient à la fois, à des enjeux de justice et d'injustices d'ordre institutionnels, à l'intérieur même du milieu communautaire, et à la fois sur les solidarités qui se manifestent et/ou se construisent assez naturellement dans ces situations.

Malgré ces difficultés majeures de mes partenaires, la rencontre était un moment agréable, ce que je percevais *a priori* comme un signe de bonne entente communautaire dans l'arrondissement, en tout cas autour de A. Il est possible que ces rencontres soient des moments d'autant plus privilégiés pour leurs participants dans une conjoncture où ils font face pour certains d'entre eux à des difficultés financières et peut-être à un relatif isolement.

Les programmes de la journée étaient denses et divers, tout comme mes notes de terrain de ce jour : « *1. Plan 2014-2015 : rapport d'activité : a. Mise à jour de la situation (rapport Paquin) ; b. Priorisation (gentrification, alimentation, éducation), c. Projet X -> convivialité ; d. Implication des citoyens dans les prises de décision autour du projet Y ; e. Réflexion sur la précarité des conditions de logement et sur l'itinérance ; f. Instances de A – votation présidence – et comités ; g. Relation avec le milieu communautaire ; h. registre des loyers ; 2. Présentation du plan d'action 2015-2016. 3. Présentations des projets de recherche (x2) ».*

Durant cette longue discussion, dense mais plutôt agréable compte tenu de l'ambiance décontractée et des remarques et discussions rapides mais pertinentes des différents intervenants, je prenais quelques notes : Lucie rappelait le rôle de A, avec le recul, comme si

celui-ci était encore à clarifier et à légitimer : « *lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la défavorisation à Verdun* ». Elle tint aussi à rappeler ce qu'était A ou ce qu'il devrait être selon elle, de la même manière, comme pour instituer, de façon performative, quelque chose qui devait l'être mais qui l'était difficilement : « *A c'est qui ? C'est nous, c'est le CE, c'est vous tous !* ». À la fin de la présentation du plan d'action futur de A, Lucie fit applaudir Mathieu pour son travail. Là aussi, il se jouait des choses que je ne comprenais pas encore, et dont elle me parlerait plus tard, et qui ont à voir avec les relations entre les membres de l'organisme, leurs places respectives et leurs légitimités discutées et confrontées.

Outre ces anecdotes significatives que je pris en notes, j'étais concentré sur ma présentation à venir et les visages ne m'étaient pas encore familiers à la fin de la journée : les reconnaissances mutuelles se développeraient progressivement dans les semaines qui suivraient. À la fin de la rencontre cependant, je restais discuter avec quelques membres de A curieux de mon projet, mais on peut aussi l'envisager, soucieux de faire bonne figure auprès de A et/ou de se rendre utiles auprès d'un étudiant en quête d'interlocuteurs pour sa recherche. Je prenais déjà quelques contacts et rendez-vous pour les semaines qui arrivaient, avec Mathieu notamment, partenaire de Lucie donc, avec une organisatrice communautaire – Sophie – au sein d'une association de santé publique (B), une autre – Paola – au sein d'un organisme communautaire à dominante anglophone montréalais basé à Verdun (J), avec Georges, directeur d'un organisme de sécurité communautaire (C) et avec Paul, conseiller en développement communautaire pour un pôle de la municipalité (E). Plusieurs autres participants du jour me donnaient leurs cartes de visite et je les rencontrerai pour la plupart durant les mois qui venaient. Certains, à qui Lucie avait parlé de mon projet, et dont elle m'avait transmis les contacts, me répondraient par courriel, puis la liste s'allongerait rapidement au fur et à mesure de l'ethnographie.

Ma première rencontre avec Lucie fut donc décisive pour la suite du travail de terrain. Elle m'offrit une vitrine dans le réseau de A en plus d'une légitimité et d'une exposition qui allait grandement simplifier le déroulement de l'ethnographie : les entretiens allaient s'amorcer rapidement.

Avant de détailler la suite du travail de terrain, on peut présenter ici rapidement les profils de ce que certains appellent l'« *échantillon* » d'une « *population* » (Campenhoudt & Quivy, 2006 : 148-150; Beaud, 2010 : 251-283), d'autres les « *enquêtés* » (Berthier, 2010, Beaud & Weber, 2003), les « *informateurs* » (Kaufmann, 2011 : 43) ou les « *témoins* » (Blanchet,

2012 : 45), et que j'ai décidé pour ma part d'appeler les « *partenaires* »⁷⁷ de la recherche, ainsi que de leurs organismes dont la présentation restreinte ci-après (Tableau 9) est inspirée de leurs propres discours lors de nos rencontres.

⁷⁷ Ce terme, sans doute améliorable, a effectivement l'avantage d'insister à la fois sur l'activité que constitue la contribution de ces derniers à la recherche et sur le caractère « (co-)construit » et non « donné » de toutes les interactions verbales, y compris lorsqu'elles sont observées et étudiées après coup. La notion de « partenaire » est également cohérente avec la perspective de la méthode de l'égalité, avec celle de l'engagement du chercheur dans la praxis sociale que j'ai mise en avant précédemment, et, en l'occurrence avec ma volonté de contribution, par ce travail, à l'activité d'action et d'organisation communautaire qui est la leur, et qui est le point de départ et la finalité première de cette recherche.

Pseudos	Code	Activité principale de l'organisme	Fonction/poste au sein de l'organisme
Lucie	A	Plate-forme, mise en réseau et concertation entre secteurs communautaire, municipal et commercial, développement social de l'arrondissement et lutte contre la pauvreté	Coordonnatrice, « trait d'union », puis démission en 2016
Mathieu			Chargé de projet 2015 puis coordonnateur 2016
Luc			Président puis démission fin 2015
Lucien			Nouvel assistant courant 2016, chargé de l'axe sécurité alimentaire
Sophie	B	Prévention sanitaire et éducation des jeunes à la sexualité et à la santé sexuelle	Coordonnatrice, organisatrice communautaire
George	C	Sécurité urbaine citoyenne/communautaire	Directeur général, organisateur communautaire
Jean	D	Société de développement et d'animation commerciale	Directeur
Paul	E	Conseil et soutien aux élus, facilitateur des rapports entre autorités, arrondissement, citoyens et groupes communautaires	Conseiller en développement communautaire
Nicolas			Agent de recherche, chargé du conseil des jeunes 2015, fin de contrat début 2016
Julie	F	Organisme communautaire public du Sud-Ouest Montréal	Organisatrice communautaire
Maria	G	Centre d'aide aux familles immigrantes	Directrice et intervenante communautaire
Jeanne	H	Prévention du décrochage scolaire, lutte contre l'analphabétisme aide à la réussite éducative des enfants. Organisme francophone	Directrice générale, organisatrice communautaire
Laurent	I	Centre communautaire historiquement anglophone, aujourd'hui ouvert à toutes les communautés	Coordonnateur du programme « aînés »
Fabio			Directeur : administrateur et gestionnaire du centre
Paola	J	Soutien communautaire aux personnes défavorisées (pauvreté, isolement...) essentiellement « d'expression anglaise » mais pas seulement	Manager (planificatrice)
John			Directeur général
Thomas	K	K : Église chrétienne et organisme communautaire (sécurité alimentaire, problèmes de pauvreté, éducation, mieux-être) à dominante anglophone N : Renforcement communautaire et mise en réseau des organismes, individus et familles anglophones	K : pasteur et leader communautaire N : directeur
Sarah			L : Échange et partage de savoirs en agriculture urbaine pour favoriser la sécurité alimentaire des citoyens L : trésorière
Julien	M	Centre communautaire intergénérationnel à l'Île-des-Sœurs	Coordonnateur, organisateur communautaire

Tableau 9 : Aperçu des partenaires et de leurs organismes

Mes rencontres avec les partenaires de la recherche, rapidement présentés ci-dessus, et que j'allais interviewer, sont largement le fruit des mises en contact par Lucie. Certains d'entre eux ont cependant été rencontrés ou recroisés dans d'autres circonstances, et en particulier lors de quelques événements auxquels je serai invité ou me rendrai de moi-même. Ces

derniers allaient alimenter ma connaissance de l'environnement exploré et multiplier les opportunités de discussions informelles. Voyons donc quelques exemples.

IV.III.II Observation participante : narration ethnographique et premiers éléments d'interprétation

Il s'agit ici de rendre compte de quelques expériences d'observation participante qui m'ont permis de m'intégrer sur le terrain et de confronter mon travail théorique à la réalité empirique qui m'intéressait. J'en tirerai quelques éléments d'interprétation provisoires réfléchis durant l'ethnographie et en amont de l'analyse du corpus.

Le 9 juillet 2015 : soirée publique « David Fennario : le soldat de Verdun » autour d'un film sur le dramaturge québécois David Fennario – « David Fennario persiste et signe » au centre communautaire Marcel-Giroux.

Je suis allé à cet événement de mon propre gré et j'allais y rencontrer un certain nombre d'acteurs communautaires du quartier. Je croisais aussi pour la première fois David Fennario, figure artistique et politique verdunoise, d'origine ouvrière, anglophone et militant socialiste, il est connu au Québec pour ses pièces de théâtre bilingues et engagées, à la fois anticapitalistes et pour la solidarité de classe au-delà des différences ethniques et ethnoлингuistiques. Ce jour-là, par l'intermédiaire d'un traducteur recruté pour l'occasion, il se présentait d'abord comme « *un peu intrus* » dans ce centre communautaire francophone, mais relativisait cette impression en la mettant au regard de celle des membres des Premières Nations. En s'adressant à la petite audience présente (une trentaine de personnes, dont plusieurs professionnels et bénévoles du centre et une majorité d'aînés), il se demandait alors, de façon un brin provocatrice, si l'on avait « *plus de sang indien en nous ou sur nos mains* ». Il faut connaître les enjeux ethniques à l'œuvre, c'est-à-dire la propension de certains francophones en particulier, à se distinguer des anglophones en mettant en avant leurs lointaines origines autochtones – souvent réelles –, pour comprendre l'espièglerie de la formule. En tous les cas, il va de soi que son profil et ses aspirations rejoignaient grandement mes questionnements. Je le retrouverai d'ailleurs de ce fait l'année suivante pour un entretien très instructif chez lui, dans son appartement de Verdun, même si je n'en ai toujours pas fait usage jusqu'à aujourd'hui. Cette soirée a aussi été l'une de mes premières rencontres avec le milieu communautaire franco-verdunois, avec son fonctionnement et avec quelques membres du centre Marcel-Giroux, même si je n'allais pas réaliser d'entretiens avec eux par la suite.

C'est cependant au sein de ce centre que travaillaient régulièrement Paul et Nicolas, chargés du développement communautaire pour la municipalité, et c'est ici que nous mènerions notre entretien quelques mois plus tard, le 31 octobre 2015.



Figure 14 : L'affiche du film sur David Fennario projeté au centre Marcel Giroux

Le 21 octobre 2015 : Vidéoconférence « Living with Stroke » au sein de J à Verdun, organisée par le CHEP (Community Health Education Project), le CHSSN (Community Health and Social Services Network) et J à Verdun

J'étais invité à cette discussion par Paola de J. Les locaux de J, tout comme les membres rencontrés, m'évoquèrent la petite entreprise, très professionnelle, organisée que suggérait leur statut d'« *agence sociale du secteur privé* » (selon leur site web). La conférence me permit de passer un peu de temps avec les membres de l'organisme, de les voir travailler et de discuter de façon informelle, y compris avec les citoyens présents ce jour-là. À travers cette conférence, Paola souhaitait me montrer les locaux et la façon dont les choses s'organisaient à J. La petite équipe présente me parut très organisée et ses membres étaient avenants et positifs

dans leur attitude montrée. L'ambiance m'évoquait un mélange entre décontraction associative et professionnalisme entrepreneurial. Même les vêtements de mes interlocuteurs me semblaient exprimer cet amalgame. On y était plus « habillé » que dans la plupart des groupes et organismes communautaires que j'avais vus mais plus décontracté que dans un établissement à vocation commerciale. Cette atmosphère m'était totalement étrangère, d'autant que c'était le premier organisme majoritairement anglophone que je visitais et que la conférence se déroula entièrement en anglais. Les membres et publics présents (des spécialistes de la question, des enjeux sociaux et communautaires et une dizaine de personnes concernées ou intéressées par la question de l'AVC) étaient tous anglophones. Après la conférence, je déjeunai sur place avec Paola, qui m'introduisit le (désormais ancien) directeur, John. Je fixais des rendez-vous d'entretiens avec mes deux nouveaux partenaires pour le mois suivant. Les parcours atypiques de John (ancien homme d'affaires d'origine hollandaise qui a toujours été impliqué dans le communautaire) et de Paola (Brésilienne, docteure en psychologie, ancienne psychologue clinicienne à Paris, ancienne agente dans la mode, puis coordinatrice et « *manager* » de J) seraient à l'image fascinante de mes premières impressions.

Le 22 octobre 2015 : « Forum sur la précarité des conditions de logement et l'itinérance » au Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CÉDA)

Cet évènement important était organisé par une dizaine d'organismes de différents quartiers et arrondissements (dont A). J'y étais invité par Lucie, qui y était présente, notamment avec Luc, et ce fut mon premier rendez-vous communautaire de cette ampleur. Le forum était organisé suite à une première série de rencontres d'organismes du quartier Saint-Henri à propos des conditions de logement et de l'itinérance (le « *sans-abrisme* » en « *français de France* ») grandissante, puis après élargissement du débat auprès des acteurs des arrondissements voisins du Sud-Ouest et de Verdun. J'ai été impressionné ce jour-là par le savoir-faire de l'organisation et la pertinence des outils mobilisés, la qualité des débats et discussions, le professionnalisme des acteurs présents, la rapidité de mise en place des ateliers et la manière efficace de faire circuler et de synthétiser les informations, de discuter les enjeux et de construire des objectifs concrets pour la suite.

La grande salle principale où avait lieu les démarches générales et les présentations était organisée en une quinzaine de tables rondes – comme dans un cabaret – qui regroupaient

chacune cinq ou six personnes. Ces dernières s'étaient regroupées par organismes mais aussi par réseaux et affinités. Je retrouvais l'ambiance chaleureuse et familiale que j'avais ressentie lors de l'AG de A en version élargie. C'était un évènement grave par sa thématique mais humainement très sympathique et socialement important – il ressemblait pour beaucoup à des retrouvailles. Je constatais que le réseau communautaire que j'intégrais était non seulement bien articulé à Verdun mais qu'il s'inscrivait aussi dans un réseau plus large tout aussi serré à l'échelle montréalaise, à tel point que les différents acteurs communautaires présents me semblaient tous se connaître. La présentatrice de la journée annonçait des services de chuchoteurs-traducteurs pour les présentations et discussions en anglais et en français. Je notais les rires de l'audience lorsqu'un organisateur dans la salle fit une blague en anglais (que je n'avais pas comprise). J'entendais les deux langues qui me semblaient confortablement exprimées même si le français était largement surreprésenté. Entre les présentations formelles, l'occasion était idéale pour moi pour revoir / rencontrer mes futurs partenaires en action et m'intégrer à leurs activités.

Après l'introduction de la journée et la première pause café, les participants étaient invités à discuter les problématiques qui leur semblaient centrales autour de la question de l'itinérance. On collait des post-its sur des grands tableaux puis ceux-ci furent regroupés en grands axes qui allaient ensuite devenir des « stations » (équivalents d'« ateliers » en France) de discussions plus restreintes. J'allais ainsi participer à une « station » avec un petit comité (une dizaine de personnes) dans l'une des petites salles adjacentes, parmi lesquelles nous avions été réparties par les organisateurs. Ma station portait sur « *Une itinérance aux multiples facettes* » et rassemblait une majorité d'acteurs de terrain. La discussion était animée par une travailleuse de rue du Travail de Rue Action Communautaire (TRAC) et m'engageait dans l'approche concrète de ces problématiques à Montréal. On parlait de l'intersection des problèmes de logements et des problèmes de « *santé mentale* », de la situation des jeunes, en particulier peu scolarisés, des immigrants isolés et de leur manque courant de connaissance des « ressources » à leur disposition, des problèmes de langues et des décalages culturels qu'ils rencontraient, des membres des « *Premières Nations* » « *déplacés par la revitalisation* », des femmes, « *plus cachées* » dans la rue que les hommes et des « *aînés isolés* » et en « *perte d'autonomie* ». On parlait aussi des anglophones, de la hausse de leur taux dans l'Ouest qui se démarquait des 75 % de services en français, ce qui contribuait à leur isolement et à l'accentuation de leurs problèmes de logements. Les discours étaient concrets, localisés, mais mis en perspective et politisés : une travailleuse de rue lança ainsi le sujet de

« l'austérité » à plusieurs reprises dans les causes de cette problématique grimpante. Par ailleurs, certains discours relativistes étaient critiqués et les conditions matérielles remises systématiquement sur le tapis par quelques intervenants. Je notai cette phrase : « [l]’itinérance n’est pas seulement un problème de logement mais c’est toujours un problème de logement ». On parlait de la gentrification, de la baisse de la proportion des logements sociaux, et des itinérants de plus en plus visibles dans le Sud-Ouest, qui venaient, selon plusieurs des interactants présents, du « centre-ville ».

Après l’atelier, tout le monde se retrouvait dans la grande salle pour projeter des actions concrètes à partir des discussions. Chaque atelier se retrouvait par table et désignait un représentant pour faire part des discussions menées. Je retrouvais ainsi le « débat en pétale » de l’éducation populaire en France, qui semblait être un mode de fonctionnement habituel pour les personnes présentes. Il déboucherait finalement sur des propositions concrètes affichées et discutées l’après-midi. Elles porteraient sur un travail de sensibilisation d’une part, et sur des interventions politiques de l’autre, pour « *mettre la pression sur le gouvernement* » quant à ses « *promesses* » (extrait du journal de terrain) en termes de logement, ce qui déclencha des applaudissements fournis de l’assistance. Peut-être cette atmosphère était-elle un présage quant aux grèves du secteur communautaire qui éclateraient quelques semaines plus tard.

A midi, je déjeunai avec Lucie et Luc de A et avec l’une de leur connaissance de l’hôpital de Verdun. On parla de communautaire dont ils tentaient de m’expliquer les tenants et les aboutissants au Québec ainsi que de la situation politique du secteur, « tendue » selon eux dans la conjoncture. Comme souvent lors de l’ethnographie, mon statut d’étudiant français curieux mais ignorant m’amenaient des discours qui venaient expliciter le contexte et le rapport de mes interlocuteurs à celui-ci. Après le repas, l’après-midi allait donner lieu à des décisions et prises de rendez-vous quant à la question du logement et de l’itinérance et de leur gestion par le secteur. On assisterait aussi à trois présentations, respectivement sur l’itinérance et le partage de l’espace public (Michel Parazelli de l’Université du Québec à Montréal), sur la croissance du phénomène d’itinérance à Montréal (Pierre Gaudreau du Réseau d’Aide aux Personnes Seules et Itinérants de Montréal) et sur l’itinérance et les problèmes de santé mentale (Marie-Carmen Plante du Centre Hospitalier Universitaire de Montréal). J’allais croiser parallèlement d’autres acteurs montréalais de l’organisation communautaire ainsi que des membres de la municipalité verdunoise qui avaient entendu parler de mon projet.

J'échangeais ainsi, à nouveau, quelques cartes pour la suite de l'ethnographie... mais j'avais déjà de quoi faire.



Figure 15 : Forum sur la précarité des conditions de logement et l'itinérance au CÉDA (photo : Solidarité)

Le 18 novembre 2015 : « État des lieux de la politique d'inclusion » organisé par le CRASH (Collectif de Recherche et d'Action sur l'Habitat) au comité central Centre-Sud, sur proposition de Mathieu, de A.

Cet organisme montréalais rassemble des chercheurs universitaires, étudiants et militants autour des problématiques de l'Habitat à Montréal dans une perspective critique qui rejoint largement les perspectives théoriques de la justice spatiale proposées dans mon cadre théorique (II.III). Je retrouvais d'ailleurs certaines personnes présentes au forum sur l'itinérance. Outre des chercheurs engagés sur des problématiques communes aux miennes, j'y ai d'ailleurs rencontré quelques figures communautaires montréalaises et verdunoises, notamment des membres du CACV (Comité d'action des Citoyens de Verdun), même si je n'ai jamais réussi à m'entretenir plus longtemps avec eux, faute de disponibilité de leur côté ou du mien (lorsque j'étais en France par exemple). Cette rencontre m'a cependant donné un aperçu de l'univers militant de Mathieu parallèle à son travail au sein de A. J'y ai aussi rencontré sa compagne et des amis à lui, engagé dans le réseau.

Synthèse des observations

Ces quelques événements – parmi d'autres⁷⁸ – m'ont permis de rencontrer quelques-uns des acteurs de l'arrondissement et leur environnement, de me faire voir et connaître et de me

⁷⁸ Je pense notamment à un repas communautaire organisé par K et qui m'a permis de rencontrer Sarah, coordinatrice-cuisinière de K et trésorière de L ou encore aux conseils municipaux publics, organisés à l'extérieur durant les étés 2015 et 2016, hautement animés et informatifs quant aux fonctionnements macro et micropolitiques des institutions locales québécoises et de leur rapport avec les acteurs communautaires et

familiariser avec le milieu communautaire et para-communautaire verdunois. À nouveau, ils ne pouvaient que me donner un aperçu de quelques situations, toujours singulières, au cœur de la réalité communautaire verdunoise. J’y ai cependant pressenti, depuis ma perspective particulière, quelques tendances qui orienteraient mes explorations ultérieures :

- J’ai d’abord eu l’impression d’une première dualité dans le milieu entre ce que j’interprétais comme une « timidité » politique d’un côté, visible dans certains discours et certains fonctionnements, notamment, peut-être, dans les situations les plus intégrées à certaines institutions-organisations, publiques ou privées, par les logiques de financement, et, de l’autre côté, des discours plus volontairement militants, engagés et critiques à l’égard du modèle social en vigueur au Québec, de l’État, des municipalités verdunoises et montréalaises, des bailleurs de fonds privés, etc. Je notais aussi une différence entre ce que je voyais à Montréal, en tout cas dans les quelques événements communautaires auxquels j’assistais (y compris dans le quartier Pointe-Saint-Charles, au nord de Verdun, où je m’installai en 2016 et où je rencontrai des militants anti-gentrification et des acteurs de la clinique communautaire locale, très dynamiques) et ce qui se disait chez mes interlocuteurs verdunois, qui me semblaient politiquement beaucoup plus prudents et conciliants lors de nos rencontres ;
- Dans la même lignée, je notais une récurrence des discours sur les difficultés financières, techniques et humaines, telles qu’abordées précédemment par Lucie de A, et qui, en fonction des situations, me semblaient soit, et le plus souvent, acceptés comme par fatalité, soit, parfois, dénoncés et opposés à la nécessité d’actions de résistance et d’opposition ;
- Il en allait de même pour les discours sur la mise en concurrence potentielle des organismes dans le modèle néolibéral et les discordances à l’endroit du rapport aux financements et aux bailleurs. L’enjeu apparaissait peu dans les discours et lorsqu’il était abordé, les critiques entre acteurs, collègues étaient rares, la solidarité semblait être de rigueur et les divergences étaient minimisées ;
- Je notais des modalités de fonctionnements et d’organisation qui me semblaient instituées de longue date, efficaces quoique parfois figées, sclérosées (ce qui est le principe des institutions, je le notais sans doute du fait de mon regard extérieur) et

citoyens locaux (à nouveau cette ambiance qui me semblait si chaleureuse agrémentée d’humour grinçant pour exprimer les conflits sous-jacents).

dont (ou parce que) les enjeux de pouvoir m'échappaient largement. De ce point de vue, ma posture d'étranger impliquait à la fois pour moi une limite, à la fois la possibilité d'un recul critique à mobiliser lors des entretiens, au risque de poser des questions « naïves » ;

- Je remarquais aussi ce qui m'apparaissait comme une hyperspécialisation (hyper-professionnalisation ?) des enjeux et des publics qui devaient être ciblés par le travail d'action et d'organisation communautaire, ainsi qu'une logique de réseau sans doute puissante mais complexe à mes yeux, et peut-être aux yeux des citoyens. Cela rejoignait plusieurs de mes questionnements précédemment évoqués sur les idéaux de justice à prioriser, les difficultés à faire communauté, les modalités de définition et de construction de la / desdite(s) communauté(s) et du / des territoire/s verdunois et la confrontation de ces problématiques matérielles avec celles internes aux institutions néolibérales ;
- J'ai eu très vite l'impression qu'il existait fondamentalement deux univers communautaires majoritaires, l'un francophone, l'autre anglophone, qui fonctionnent de façon relativement autonome l'un de l'autre, à partir d'héritages et selon des modalités différentes ainsi qu'une relative méconnaissance et /ou minoration, parfois, des enjeux propres aux anglophones de Verdun par les francophones rencontrés / observés. Le réseau que j'avais intégré était majoritairement francophone et son cœur l'était à mes yeux intégralement. Les anglophones présents, tout comme les autres communautés ethnolinguistiques, me semblaient à la marge et ils fonctionnaient de façons diverses et distinctes les uns et les autres. Les organismes à dominante plus « anglophones » et « allophones » me semblaient tantôt plus isolés, tantôt plus autonomes. Malgré cela, je rencontrai peu de critiques explicites des membres des communautés ethnolinguistiques les uns sur les autres et je fus même témoin à plusieurs reprises de discours qui semblaient montrer des volontés explicites de collaboration des uns envers les autres, voire des critiques des discriminations (ethno)linguistiques ;
- La conjoncture politique m'apparaissait très tendue à l'échelle montréalaise (mais en fait bien plus largement) malgré la prudence conciliante de mes interlocuteurs verdunois. Les difficultés sociales rencontrées sur le terrain s'amplifiaient, notamment à l'endroit des questions de logement et d'itinérance et ce, même si (en fait parce que) l'arrondissement verdunois s'embourgeoisait. Dans le même temps, le communautaire était en crise et les mouvements sociaux dans le secteur se manifesterait durant mon

travail de terrain, ce qui d'ailleurs rendrait plus difficile la continuation des entretiens. Les problèmes institutionnels, au sens large, au cœur du communautaire, étaient voués, me semblait-il, à se multiplier (gouvernance communautaire, financements et répercussions sur le travail, la disponibilité, le moral et les relations entre organismes et acteurs du secteur, etc.).

Il est important de noter que ces dernières impressions, notées et réfléchies pendant les observations ethnographiques, renseignent sans doute autant sur les réalités que j'ai observées que sur le point de vue depuis lequel je les observais, sur mes attentes, sur ce qui me paraissait banal ou étonnant, remarquable ou non, etc. À ce titre, elles ne constituent évidemment qu'une première étape dans l'interprétation.

Ceci étant, au cours cette première étape, entre ma première rencontre avec Lucie puis les observations et discussions informelles que j'ai pu avoir au cours de divers événements, outre les questions spatiales et ethnoлингuistiques, qui m'apparaissait progressivement dans sa réalité concrète et qui se précisaient lors des entretiens et leur interprétation, les différentes discussions avec les partenaires avaient commencé à remettre au travail ma réflexion théorique sur l'enjeu du néolibéralisme. Il ne s'agit pas ici de plaquer d'emblée les situations alors observées concrètement sur le cadre théorique à cet égard, par ailleurs très large, mais au contraire de considérer comment elles venaient le retravailler. J'allais en effet comprendre progressivement que cet enjeu nébuleux du contexte néolibéral n'allait pas tant – ou pas seulement – être l'objet politique ou économique discuté lors des entretiens qui seraient menés mais plus fondamentalement le contexte anthropologique à ceux-ci, qui pourraient alors manifester cette problématique particulière par la mise en mots des rapports humains et de leurs réalités sensibles, notamment par la mise en mots des contradictions entre contraintes institutionnelles vécues au sein des activités de chacun et aspirations diverses à la justice...

Cette première phase d'immersion et d'observation m'ouvrait ainsi à la découverte de « *différentes dimensions des phénomènes sociaux considérés – des « variables » s'il on tient absolument au vocabulaire de la statistique –, à commencer par celles qui n'étaient pas nécessairement envisagées par le chercheur avant son arrivée sur le terrain* » (Chapoulie, 2000 : 40). Ces nouvelles variables allaient influencer à la fois la façon de mener mes entretiens, à la fois la façon de les interpréter.

Outre ces enjeux conjoncturels qui allaient intégrer mon questionnement, cette immersion sur le terrain nous laissait, à mes interlocuteurs et à moi-même, la possibilité d'inscrire les

entretiens enregistrés par la suite dans la continuité logique de l'ethnographie, en se situant un minimum les uns les autres, avec nos activités et nos personnalités. Pour les partenaires, cela permettait d'appréhender l'entretien en ayant une idée moins abstraite de ce dont il s'agissait et de qui j'étais. Pour la recherche, cela permettait :

- D'abord, de cibler au mieux les partenaires et les conditions des entretiens à réaliser (ou non) puisque mon approche progressive de l'ethnographie devait théoriquement m'amener « *à faire des présélections et des choix parmi les entretiens possibles. L'enquête ethnographique nous apprend très rapidement que toute personne sociale n'est pas "interviewable", qu'il y a des conditions sociales à la prise de parole* » (Beaud, 1996 : 34). Dans le cadre des entretiens à mener, cela impliquait d'agir, dans la mesure du possible en tout cas, « *sur la structure même de la relation (et par là, sur la structure du marché linguistique et symbolique), donc sur le choix même des personnes interrogées (...)* » (Bourdieu, 1993 : 907) ;
- Ensuite, et malgré les précautions de la remarque précédente, de ne pas (trop) sacraliser le contenu des entretiens mais, en ayant participé moi-même au contexte qui les rendait possibles, de percevoir la contingence de quelques heures d'interaction qui, en devenant pour le chercheur, des jours de transcription, d'analyse et d'interprétation peuvent parfois tendre à se donner une représentativité qu'elles n'ont pas. Je pouvais ainsi mettre les entretiens en perspective au regard des observations menées parallèlement.

Je garde ici à l'esprit les limites épistémologiques et méthodologiques de ma recherche. Je n'ai pas la prétention d'avoir pu « contrôler » absolument ni la préparation optimale des entretiens, ni la façon de les mener, ni leur interprétation ultérieure qui, aussi rigoureux soient les outils d'analyse mobilisés, restera toujours subjective et propice à la critique et à la discussion (IV.I), ce qu'elle appellera d'ailleurs auprès de mes pairs universitaires mais aussi auprès de mes partenaires communautaires de recherche.

L'observation participante ayant été brièvement présentée, nous avons maintenant un aperçu du contexte général – en tout cas de mon regard sur celui-ci – dans lequel se sont déroulés les entretiens. Voyons maintenant comment ces derniers se sont organisés puis tenus, en commençant par présenter plus précisément les partenaires de la recherche et leurs profils ainsi que le calendrier de nos rencontres enregistrées.

IV.III.III Les entretiens : Profils détaillés des partenaires participants, calendrier et déroulement des entretiens

Comme indiqué précédemment (IV.II.V), les entretiens devaient s'organiser en deux séries. La première devait se constituer auprès d'une vingtaine de partenaires et la seconde devait se concentrer sur quelques-uns d'entre eux et inclure une phase de « *go along* ».

Ces deux séries ont été tenues mais leur organisation temporelle a été un enjeu problématique. D'abord, si je n'ai eu aucune difficulté, on l'a vu, à recruter des volontaires pour participer à la recherche, il m'a par contre été difficile, parfois impossible d'obtenir des entretiens, voire des réponses de certains organismes que je ciblais, notamment dans le domaine du logement (le Comité d'Action Citoyenne de Verdun – CACV – notamment), dans l'organisation d'une communauté de premières nations locales – malgré des rencontres intéressantes avec certains membres de celle-ci –, ou dans certains réseaux axés sur « la famille », les enfants ou les adolescents.

Ensuite, la première série se préparant très vite, il a rapidement fallu freiner les choses pour prendre du recul sur ce que j'avais déjà accumulé en quelques semaines, et pour observer la diversité des profils et les grandes tendances de leurs discours. Enfin, cette première vague dont j'ai profité s'est mise en place un peu malgré moi à une période où je devais rentrer en France pour enseigner et travailler en parallèle. J'ai donc réalisé rapidement, d'abord, quatorze entretiens entre septembre et octobre 2015, saisissant les meilleures opportunités et acceptant toutes les propositions qui m'étaient faites. Je suis ensuite retourné en France pendant un peu plus de six mois, entre la fin 2015 et l'été 2016. Je devais ensuite repartir au Canada en juillet 2016 dans le cadre d'une autre ethnographie pour un projet de recherche parallèle⁷⁹. Je prévis de retourner à Verdun à la fin de l'été 2016, prêt pour la rentrée communautaire. J'avais ainsi plus de six mois pour travailler mon matériau et mettre les choses en perspective avant de continuer la première phase et tout en préparant la seconde, dont j'avais fait vent à mes interlocuteurs qui se montraient pour la plupart intéressés pour participer à celle-ci. Avant de rentrer dans le détail du déroulement du travail, voici un récapitulatif du calendrier des entretiens tels qu'ils ont été menés (Tableau 10) :

⁷⁹ Heller, Belkhodja, Frenette, Lamarre et al. (2015-2020), *Un Canadien Errant : moorings, mobilities and transformative restructurations of national identity*, projet pour lequel j'ai d'ailleurs pu accompagner des chercheuses expérimentées dans une ethnographie très riche en Colombie-Britannique, durant laquelle j'ai également mené quelques entretiens.

Tableau 10 : Calendrier des entretiens

Code	pseudo	code / organisme	Entretien a (semi-directif)	Entretien b (go along)
1	Sophie	B	23-oct-15	
2	Mathieu	A	26-oct-15	31-août-16
3	George	C	27-oct-15	
4	Jean	D	27-oct-15	10-nov-16
5	Lucie	A	29-oct-15	11-sept-16
6	Nicolas & Paul	E	31-oct-15	
7	Luc	A	03-nov-15	
8	Julie	F	10-nov-15	
9	Maria	G	14-nov-15	
10	Jeanne	H	17-nov-15	
11	Laurent	I	20-nov-15	
12	Fabio	I	21-nov-15	
13	Paola	J	28-nov-15	
14	John	J	28-nov-15	
15	Paul	E		09-sept-16
16	Lucien	A	11-sept-16	
17	Thomas (et Sarah)	K/N	13-sept-16	
18	Sarah	K/L	03-nov-16	
19	Julien	M	10-nov-16	

L'ensemble de mes partenaires cités ci-dessus ont une relation plus ou moins directe avec A, soit parce qu'ils travaillent à A (quatre d'entre eux), soit parce qu'ils y sont représentants d'un secteur communautaire à Verdun (une dizaine d'entre eux), soit parce qu'ils appartiennent à des organismes qui y sont représentés (les quelques autres). De ce point de vue, je n'ai pas cherché à trop m'éloigner de mon pôle de départ et il est évident que j'y étais symboliquement associé par les personnes que je rencontrais dans le quartier. J'ai ainsi plutôt laissé le découpage se faire de lui-même, en fonctionnant de façon réticulaire, via le bouche-à-oreille et au fur et à mesure de mes rencontres.

Ainsi, le corpus constitué est-il hétérogène de par les profils de mes interlocuteurs et par le contenu des entretiens, tout en pouvant s'inscrire dans les limites relatives de la formation discursive qui m'intéressent, c'est-à-dire dans le cadre de l'entourage du réseau étudié, celui de A. La pause entre les deux sessions d'entretiens m'a permis de m'en assurer et de préparer la suite en fonction des besoins identifiés. Mon objet théorique de l'organisation communautaire à Verdun s'était logiquement et progressivement recentré, pour la recherche, sur ses acteurs au sein de A.

De plus, me concentrer sur A était cohérent avec ma perspective de contribution à l'organisation communautaire. J'avais un organisme-partenaire avec qui j'avais commencé le travail, à qui j'étais associé, identifié et intégré et auprès de qui je pourrai faire remonter mes retours d'analyse et éventuellement accompagner leurs conséquences pratiques dans la perspective de projets postérieurs. A pouvait constituer non une tribune pour moi, mais une caisse de résonance pour mon travail qui je l'espère, pourra accompagner ses résultats sur le terrain.

A l'été 2016, lors de mon retour à Verdun, après transcription et premières lectures analytiques de mes entretiens de l'année précédente, je cherchais à intégrer un ou deux « anglophones » supplémentaires à ma recherche – ce sera Thomas, de K, que j'aurai contacté sur conseil de Lucie, et Sarah qui travaille dans le même organisme – ainsi qu'un organisateur communautaire de l'Île-des-Sœurs (ils sont rares et je n'en avais pas rencontré jusqu'ici) : je prendrai alors contact avec Julien, de M, via les conseils de Georges, de C, avec qui il travaillait sur des projets communs. J'ai aussi cherché à rencontrer, à nouveau, des acteurs des « Premières Nations », des membres de la CACV, d'un organisme communautaire pour les enfants et adolescents et de quelques autres instances locales qui ne m'ont pas répondu ou n'étaient pas disponibles.

Cette rentrée semblait très animée et beaucoup des participants de la première série n'étaient plus non plus disponibles pour mener de nouveaux entretiens. Il est aussi possible qu'après de premières discussions approfondies avec moi, ils n'en aient plus eu envie. Il est enfin envisageable que le départ de Lucie de A ait changé la donne entre temps. Effectivement, Lucie avait démissionné et les entretiens qui m'avaient été accordés l'avaient peut-être été pour certains d'entre eux dans le cadre de la bonne relation des partenaires concernés avec elle, lorsqu'elle était encore coordonnatrice de A.

Heureusement, Lucie était toujours ouverte pour s'entretenir avec moi malgré son départ et cela était important pour la recherche tant ces changements institutionnels majeurs pouvaient être déterminants dans les discussions à mener et dans leur observation. Je reverrai aussi Mathieu de A, Paul de E, très ouvert et conciliant représentant du pôle « institutionnel » au sein de A. ainsi que Jean de D, curieux et toujours ouvert à la discussion, représentant du pôle « économique ». Ces quatre participants seraient donc réinterrogés, notamment, et comme prévu initialement, selon la démarche du « *go along* ». Cependant, mes observables me semblaient déjà très riches et les changements semblaient avoir été tellement importants entre temps que l'organisation de celui-ci fut un peu difficile : j'avais beaucoup de nouvelles questions par rapport à l'année précédente et le temps à accorder à la partie *go along* des entretiens risquait de s'en trouver réduit. Durant nos parcours dans l'espace, les discussions porteraient largement sur les problématiques précédentes et assez peu sur l'espace urbain comme interpellation phénoménologique. L'analyse de ces nouvelles constructions sous un nouvel angle risquait qui plus est de demander un travail supplémentaire à celui, déjà important, qui m'attendait. Nous avons donc bien mené ces *go alongs* avec ces quatre partenaires mais je ne les ai pas traités différemment du reste des entretiens.

Au total, 19 partenaires aux profils très divers mais tous liés à A – et donc à son rôle général de mise en réseau et de concertation autour de l'enjeu du développement social de l'arrondissement, et de celui de la lutte contre la pauvreté – ont contribué à la recherche de façon active, via des entretiens semi-directifs. Nous avons à chaque fois pris le temps de discuter l'ensemble des thématiques ainsi que la question de la justice, et parfois beaucoup plus. J'ai donc pu co-construire des observables sur ces enjeux autour d'une grande diversité de profil : hommes, femmes, organisateurs communautaires du secteur public ou associatif, et même du secteur privé, des professionnels et des bénévoles, un retraité, des directeurs d'organisme, coordonnateurs, managers, assistants, chargés d'étude, agents municipaux et intervenants dans des associations, un pasteur, une cuisinière, un agent de développement commercial, des canadiens et plusieurs personnes d'autres nationalités (français, anglaise, mexicaine, brésilienne). J'ai aussi interrogé des acteurs communautaires de grande expérience et d'autres beaucoup plus récemment intégrés au secteur, des Verdunois de naissance et des nouveaux arrivants qui connaissaient encore moins les lieux que moi.

Ci-après, un tableau récapitulatif de la pluralité de ces profils (Tableau 11) :

Tableau 11 : Profils des partenaires de la recherche

Pseudo	Code orga	H / F	Âge	Nationalité	Lieu d'origine	Lieu de résidence	Études	Langue mat.	Langues parlées	Langue de scolarisation	Langues parlées au travail	Titre / Activité	Nombre d'années d'activité dans le social / communautaire	A Verdun	A ce poste
Sophie	B	F	42	Canadienne	Sept-Îles	Verdun (7 ans)	Hygiène dentaire / DEC	Fr	Fr An All Por	Fr	Fr An	Coordonnatrice B	11 ans	7 ans	7 ans
Mathieu	A	H	30	Français	France	Plateau (MTL 8)	Master aménagement territoire	Fr	Fr An	Fr	Fr	Chargé de projet puis coordonnateur A	6 ans	6 ans	6 mois
George	C	H	57	Canadien	Montréal	Ville-Émard	Maîtrise	Fr	Fr An	Fr	Fr	Directeur G	10 ans	2 ans	2 ans
Jean	D	H	38	Canadien	Portneuf	Verdun (12 ans)	Bac	Fr	Fr An Es	Fr	Fr An	Directeur D	5 ans	5 ans	5 ans
Lucie	A	F	54	Canadienne	Verdun	Verdun (54 ans)	Secondaire 5	Fr	Fr An Russe	Fr	Fr An	Coordonnatrice A	22 ans	22 ans	7,5 ans
Nicolas	E	H	28	Canadien	Repentigny	Côte des neiges (6 mois)	Maîtrise en sciences politiques	Fr	Fr An Es Hindi	Fr	Fr An	Agent de recherche en développement social E	1 mois	1 mois	1 mois
Paul	E	H	56	Canadien	Montréal	Dorval (6 mois)	Maîtrise en intervention sociale	Fr	Fr An	Fr	Fr An	Conseiller en développement	15 ans	6 mois	6 mois
Luc	A	H	60	Canadien	Montréal	Verdun (6 ans)	Psychoéducation Administrateur Public	Fr	Fr An Es	Fr	Fr	Président CA A / directeur d'organisme retraité	40 ans	1,5 an	1,5 an
Julie	F	F	35	Canadienne	Québec	Centre-Sud (3 ans)	Maîtrise en service social	Fr	Fr An Es	Fr	Fr	Organisatrice communautaire F	10 ans	7 ans	7 ans
Maria	G	F	62	Mexicaine-Canadienne	Mexique	Verdun (1 an)	théâtre administration comptabilité	Es	Es Fr an	Es	Fr An Es	Directrice G	25 ans	15 ans	15 ans
Jeanne	H	F	60	Canadienne	Montréal	Lachine (9 ans)	Diplôme universitaire en organisation communautaire	Anglais	An Fr Russe Es	Ang Fr	Fr	Directrice H	25 ans	8 ans	8 ans
Laurent	I	H	52	Canadien	Saint-Lambert QC	Ville-Émard (20 ans)	Bac loisirs	Fr	Fr An	Fr	An Fr	Coordonnateur de programmes I	25 ans	24 ans	24 ans
Fabio	I	H	56	Canadien	Montréal	St Léonard (MTL 56)	Bac en Sciences politiques	Ita	It Fr An	An	Fr An	Directeur G	30 ans	2 ans	2 ans
Paola	J	F	40	Brésilienne-Canadienne	Brésil	Montréal (6 ans)	Mode Doctorat en psychologie	Portug.	Po An Fr	Po	An Fr Po	Coordinatrice / manager J	5 ans	moins d'1 an	1 an puis nouveau poste
John	J	H	52	Canadien	Pointe-Saint-Clair	Verdun (30 ans)	Beaux-arts Management	Holland.	Ho An Fr Es	An	An Fr	Directeur J	3 ans	6 mois	3 ans
Lucien	A	H	57	Canadien	Laval (Qc)	Plateau	Maîtrise en sciences politiques	Fr	Fr	Fr	Fr	Organisateur communautaire A	27 ans	2 mois	2 mois
Thomas	K/N	H	55	Canadien	Guelph, On	Verdun (35 ans)	Théologie, études pastorales	Anglais	An Fr	An	An Fr	Pasteur, organisateur communautaire K	34 ans	17 ans	17 ans
Sarah	K/L	F	39	Française Britannique	Algérie	Verdun (11 ans)	Journalisme	Anglais	An Fr	An puis Fr	An Fr	Trésorière L, coordonnatrice cuisine K	1 an	1 an	1 an K puis nouveau L
Julien	M	H	26	Canadien	Montréal (26)	Hochelaga	DEC technique d'Intervention Loisirs / Certificat Gestion	Fr	Fr An	Fr	Fr An	Coordonnateur M	4 ans	2 ans	1 an

Concernant le déroulement de chaque entretien, je ne vais évidemment pas en faire ici la narration (d'autant qu'il fera en grande l'objet des analyses qui vont suivre dans les chapitres suivants). Je ferai cependant rapidement quelques remarques autocritiques.

Dans ma perspective épistémopolitique initiale, comme j'ai pu le discuter en IV.I, il s'agissait pour moi de permettre l'expression la plus libre possible de mes partenaires pour observer peut-être des énonciations significatives de leur pluralité identitaire, des fragmentations sociales, spatiales et linguistiques à l'œuvre, mais aussi pour permettre l'émergence de leurs discours critiques, « contre-interpellations idéologiques », quêtes formulées de changement, partages d'expressions sensibles propices à la construction politique et à l'action, etc. C'est aussi avec l'incertitude conjoncturelle de telles situations plus ouvertes que peuvent émerger des observables riches pour la recherche, et des situations propices à la co-construction politique de l'action.

Pourtant, il est possible que j'ai parfois cherché à cadrer les entretiens dans une perspective un peu structuraliste de l'analyse du discours traditionnelle. Je souhaitais alors malgré moi repérer des grandes tendances idéologiques dans les discours qui devaient me rassurer quant au potentiel de comparaison et d'explication que m'offrirait le matériau ainsi constitué.

Dès lors, la posture initiale que je tenais parfois lors de certains des premiers entretiens, trahissait sans doute une volonté de contrôle déjà évoquée (III.I), induisant peut-être une approche plus contraignante de l'« administration » des entretiens dans la perspective de la production d'un corpus le plus « homogène » possible, ce qui aurait certainement simplifié l'analyse, mais aurait aussi évincé la complexité du réel, empêcher l'émergence d'éléments nouveaux et enrichissants pour la perspective de l'action.

L'un des symptômes de cette tendance par exemple est à chercher du côté de la formulation de certaines questions stratégiquement systématisées (question 11 à 18) dans la perspective, consciente ou non, de production de discours plus « homogène ». Outre leur intérêt, à condition d'être agrémentées de relance plus intuitive, ces formulations n'ont peut-être pas toujours été propices à la construction de relations confortables malgré ma volonté épistémologique inverse. Ces tendances me semblent illustrer à elle-seule le paradoxe de ma posture qui s'ouvrait en se fermant, qui voulait co-construire la recherche tout en cherchant à la contrôler.

Cette posture manifestait ainsi, certainement, un attachement (trop ?) important à la fois au cadrage théorique que j'étais sans doute pressé de reconnaître dans mon ethnographie, à la fois au guide d'entretien et à la quête de production des mises en mots attendues pour l'analyse. Je voulais alors m'inscrire prioritairement, comme l'indiquait mon cadre méthodologique initial, dans la posture de P. Bourdieu pour qui

(...) [c]ontrairement à ce que pourrait faire croire une vision naïvement personnaliste de la singularité des personnes sociales, c'est la mise au jour des structures immanentes aux propos conjoncturels tenus dans une interaction ponctuelle qui, seule, permet de ressaisir l'essentiel de l'idiosyncrasie de [chaque enquêté] et toute la complexité singulière de ses actions et de ses réactions (Bourdieu, 1993 : 916).

Cette idée déjà évoquée (I.II) de ramener coûte que coûte les agents sociaux à leurs déterminations sociologiques a certes l'avantage de vouloir expliquer les mécanismes de domination à la l'œuvre, les « déterminants » sociaux, les « conditions de production des énoncés » mais elle a aussi pour défaut, de par sa systématisme, de postuler la capacité du chercheur à pouvoir observer absolument ces déterminations depuis sa seule compétence théorique. Elle réduit qui plus est le contexte à des conditions de production là où il est aussi le lieu perpétuel d'un travail et d'une transformation. Ainsi, au moment de mener mes entretiens, cette posture de « contrôle sociologique » m'a sans doute empêchée, parfois, trop concentré qu'elle me tenait sur la dimension analytique de ces déterminants, de laisser la possibilité de construire des relations plus égalitaires, ouvertes, compréhensives, et plus honnêtement sensibles avec mes partenaires de recherche. Cette alternative aurait pourtant permis d'éviter, à un niveau très prosaïquement technique, certaines ruptures de dynamiques par des questions qui ne s'inscrivaient pas dans la continuité des propos de mes interlocuteurs et que j'ai pu regretter après coup (au moment de l'écoute). Plus fondamentalement, en se refusant ainsi parfois l'attention à des sentiments particuliers exprimés – même de façon indirecte - par les acteurs et à leurs potentielles singularités (critiques notamment), j'écartais de cette phase de la recherche des leviers humains – notamment des « stratégies discursives » ou « contre-interpellations » idéologiques –, à partir desquelles pourraient s'envisager des conversations nouvelles, des débats, des actions, un projet politique, des transformations, c'est-à-dire des éléments qui auraient pu participer aux prémisses de tout projet d'action ou d'« intervention » (sociale, politique, sociolinguistique).

Cette posture de contrôle, associée à un certain zèle de jeune chercheur qui tient à « *faire pro* » m'a donc peut-être fermé à un certain laisser-aller et aux situations plus fluides et

confortables qu'il peut permettre. Pour le dire dans les mots de S. Beaud, « *[l]es « bons » entretiens sont moins liés à des qualités techniques « abstraites » qu'à la capacité de l'enquêteur à susciter et à obtenir – même maladroitement, même en transgressant les consignes "techniques" – la confiance de l'enquêté qui, seule conduira au recueil d'un matériau suffisamment riche pour être interprété.* » (Beaud, 1996 : 244).

Je me reconnais désormais beaucoup – et d'autant plus après avoir pu observer et participer à d'autres expériences ethnographiques auprès de chercheuses plus expérimentées⁸⁰ – dans la nécessité, qui me semble aujourd'hui prioritaire, d'envisager d'abord l'entretien ethnographique comme la construction d'une relation de confiance. Cette relation de confiance est non seulement nécessaire à la construction d'observables pertinentes, mais elle est aussi fondamentale, me semble-t-il, dans la perspective d'un travail de recherche critique et engagé.

Outre par ma posture épistémologique initiale, cette possibilité/nécessité affinitaire minimale, s'est aussi vue limitée, de manière plus inévitable, par la diversité des profils de mes interlocuteurs : il est des gens avec qui l'on construit plus facilement des relations chaleureuses (du moins vécues comme telles) que d'autres, pour des raisons qui parfois nous échappent mais bien souvent du fait des décalages qui existent dans les systèmes de valeurs des locuteurs en présence et de ce que la nature des rapports sociaux prévalant aux rencontres permettent (ou non) d'y construire.

Cette conscientisation, au moment de l'écriture, de certaines limites des premiers entretiens menés, me semble significative de l'évolution épistémologique du projet et de cette tension toujours à l'œuvre dans ma réflexion. L'approche alors mise en place a parfois reproduit peut-être, sans le vouloir, la séparation radicale entre un premier moment surplombant de la recherche, neutralisant, objectivant et distinguant le chercheur et ses partenaires dans une perspective très althusserienne de la critique discursive des idéologies, qui seraient observables absolument par le chercheur, et un second moment, alors envisagé comme absolument séparé du premier, de l'« intervention », où chercheur et partenaires pourraient se retrouver et discuter dans la perspective potentielle d'actions futures que pourrait nourrir la recherche. Un dialogue plus équilibré devra donc prendre place en aval : après une recherche

⁸⁰ À nouveau dans le cadre du projet de recherche *Un Canadien Errant : moorings, mobilities and transformative restructurations of national identity* (Heller, Belkhodja, Frenette, Lamarre et al., 2015-2021) mais aussi dans celui de *Montreal "On the Move" : an ethnographic study of language practices in a city redefined* (Lamarre, Heller et al., 2010-2012).

menée selon une perspective méthodologique encore trop peu « transductive » selon moi, le travail pourra et devra reprendre sa place dans la cité, à la disposition critique de ceux qu'il concerne et avec l'accompagnement argumenté mais plus dialogique et autocritique du chercheur.

Malgré ces quelques autocritiques, dès la construction et la tenue des entretiens, l'objectif était pour moi de considérer le double aspect agi et actant des interlocuteurs et la façon dont ils se positionnent vis-à-vis des catégories de mise en mots du réel (en particulier des résidents de Verdun, de l'espace social et des langues et pratiques langagières en son sein, puis à l'égard des diverses institutions). Les entretiens ont largement permis d'atteindre les objectifs que je m'étais fixés (en termes d'hypothèses et d'observables à construire), laissant émerger des mises en mots riches et plurielles de la justice et des injustices verdunoises (spatiales, ethniques, (ethno)linguistiques) en même temps que, de façon certes inégale (beaucoup moins au début et avec certains partenaires) de construire des relations de confiance propices à des discours plus sensibles sur les valeurs, les ressentis, les difficultés et opportunités humaines rencontrées par mes interlocuteurs, leurs discours critiques, etc.

IV.IV VERS L'ANALYSE DISCURSIVE D'UNE ETHNOGRAPHIE

IV.IV.1 Un ancrage épistémologique en analyse du discours...

J'ai montré dans le premier chapitre comment l'analyse du discours, en tant que discipline des sciences du langage, avait évolué dans l'histoire. Si elle cherchait surtout, à ses origines, et dans ses perspectives structuralo-marxistes, à « *mettre au jour la façon dont le politique et l'idéologique imprègnent la vie des mots et la structure des textes et des énoncés* » (Bonnaïfous & Krieg-Planque, 2013: 3; cité par Lesacher, 2015 : 265), et dès lors, envisageait « *le discours non comme l'expression du sujet parlant et de son intention, mais comme l'expression d'un complexe idéologique et politique qui transcende le sujet* » (Bonnaïfous, 2006 : 217), elle a progressivement évolué pour « *accorder au locuteur une marge de stratégie et de maîtrise de sens que les fondateurs de l'AD lui refusaient* » (Oger, 2007 : 25; repris par Lesacher, 2015 : 265). Dès lors le sujet se conçoit aussi comme « *un être qui se négocie des marges d'action au sein des structures et des institutions dans lesquelles il agit* » (Bonnaïfous, 2006 : 218).

Cette évolution, je l'ai aussi montré, et ce malgré « l'oubli » de l'ancrage essentiellement marxiste des premiers travaux, n'est pas incompatible avec celui-ci, bien au contraire. Pour moi, cet ancrage peut même contribuer à une certaine cohérence des différentes approches de l'AD, à condition de sortir du dogmatisme althussérien et de réintégrer dialectiquement la place du sujet dans les théories et les méthodes marxistes.

Par exemple, dans le cadre de l'analyse de discours oraux ayant au moins une dimension conversationnelle (c'est-à-dire en dehors des cas très particuliers, par exemple, où un locuteur représente une institution et lit son texte depuis des notes ou un prompteur), et d'autant plus lorsque la production de ces discours est observée et accompagnée par le chercheur *in situ*, en ethnographie, il va de soi que l'énonciation étudiée n'est jamais seulement instituée par un interdiscours surplombant mais toujours en cours d'institution, travaillent fondamentalement l'ordre idéologique des choses. Dans le cas de discours produits dans le cadre du « travail » (ce qui est bien le cas de ce que j'ai observé), c'est-à-dire des cas typiques où l'on se trouve entre la verticalité des institutions-organisations et l'horizontalité relative de leur en-dehors, il s'agit ainsi d'« *aller là où les rapports sociaux se fabriquent (et non là où ils se représentent en collectifs déjà constitués)* » (Lacoste, Gardin, Boutet, 1995 : 16). Dans ce contexte,

« [L]es "discours tenus" sont hétérogènes, l'activité de travail y compris dans sa composante langagière mobilise toujours les diverses identités et appartenances des agents, les différents éléments de leur biographie, leurs caractéristiques physiques, sexuelles, et surtout d'un point de vue méthodologique, celles-ci ne peuvent être "neutralisées" par l'analyse pour ramener tel agent à telle "place" sauf à manquer la spécificité de l'objet (...) » (Ibid.)

Pour ce qui concerne la situation singulière des entretiens, il s'agit, en plus de la considération pour cette nécessaire hétérogénéité des pratiques langagières observées, de les appréhender comme s'inscrivant dans des formes de négociations singulièrement situées dans la réalité sociale. L'entretien est alors le fruit et le lieu d'une négociation non seulement dans les vies (et dans le travail donc) des deux interactants – en l'occurrence, le travail de recherche et le travail d'action et/ou d'organisation communautaire (entre autres choses) – mais il est aussi le fruit et le lieu d'une négociation « *indexée aux phases préparatoires à l'entretien, comprenant la prise de contact, l'explicitation du thème de la recherche, l'argumentation des objectifs de la sollicitation, la justification du choix de l'interviewé, la présentation des règles et instruments de l'interaction, etc.* » (Demazière & Glady, 2008 : 9).

L'entretien semi-directif, dans le cadre d'une analyse du discours doit impliquer la considération pour « *l'écart, voire le conflit, entre les deux espaces discursifs où s'inscrivent les deux parties en présence : enquêteur(s) et enquêté(s)* » (Barbérís, 1999 : 131). Évidemment, dans cette perspective, le chercheur est en position, si ce n'est de domination, d'orientation de l'interaction. Il est, *a priori*, celui qui cherche, celui qui détermine les thématiques de la recherche et celui qui pose les questions et cette structuration sociale de la situation d'interaction « *développe des discours d'ajustement de l'informateur à cette situation même et à l'enquêteur (paradoxe de l'enquêteur)* » (Blanchet, 2012 : 52).

Pour autant, si le cadre général dans lequel s'inscrit l'entretien est fixé à l'origine par le chercheur, l'observation participante a normalement permis de faire évoluer cette structuration sociale. Elle a aussi permis au chercheur de recontextualiser *in situ* les entretiens qu'il allait mener et de les adapter en fonction, d'adapter leurs formes et les modalités de leur production (et notamment, dans le cadre du présent projet, avec mon institution-organisation partenaire : A). L'observation participante lui a enfin permis, en travaillant cette structuration initiale, d'offrir l'opportunité aux interactants de sortir un peu davantage de leurs fonctions institutionnelles les plus caricaturales, si jamais ils risquaient d'y rester enfermés (langue de bois, etc.). Qui plus est, et *a fortiori*, le cadre de l'entretien « (...) *n'est pas fixé une fois pour toutes. Il est travaillé au cours des échanges, qui sont marqués par des opérations de cadrage et de recadrage, par des mouvements de cadre, qui sont réalisés tour à tour par l'un et l'autre des interlocuteurs (...)* » (Demazière & Glady, 2008 : 9). Et dans ce cadre, si, certes,

[l]e plus souvent, c'est l'interviewé qui fait surgir dans le cours de l'entretien des éléments de dissonance qui déplacent ce qui jusque là apparaissait, au moins tacitement, comme un sens partagé (...) il se peut aussi que, dans un renversement des perspectives, ce soit l'interviewé qui rappelle son interlocuteur à l'ordre de l'interaction en contestant le statut et le rôle qu'il s'attribue à travers ses questions et relances (...) (Demazière & Glady, 2008 : 10).

Dans une perspective d'analyse du discours, il s'agit donc de considérer et de mettre au profit de l'analyse cette double dimension de l'entretien comme s'inscrivant dans un double cadre de travail d'une part (le travail de mes interlocuteurs et les institutions dont ils sont les sujets dans le cadre de l'entretien d'un côté et mon propre travail de recherche de l'autre) et comme interaction relevant d'une tentation conversationnelle d'autre part, c'est-à-dire comme lieu de co-construction négociée de pratiques langagières, de significations et d'intercompréhension d'autre part. La préparation des entretiens et leur administration devaient donc anticiper cette

double-dimension des entretiens. L'analyse doit évidemment aussi considérer ces deux aspects et leurs manifestations discursives dans le corpus ainsi constitué.

Partant de là, et considérant à nouveau ici la dimension socialement concernée et engagée de ma démarche en sociolinguistique urbaine prioritaire, il s'agit aussi d'envisager le corpus comme une réalité sémantique à appréhender politiquement. Autrement dit, si la question de la nature du langage est fondamentale dans l'appréhension technique des observables étudiées, ce qui en fera un corpus, ce que la considération épistémologique pour celui-ci doit amener, c'est une saisie plus précise et éclairée des réalités sociales qu'il constitue.

C'est pourquoi si la considération discursive du langage est l'ancrage épistémologique fondamental de ce travail dans son versant « sciences du langage », sa priorité est bien, encore une fois, l'étude de celui-ci dans la perspective de l'engagement scientifique et politique de la sociolinguistique urbaine prioritaire et de son intérêt premier pour le langage là où il implique des problématiques sociales et des enjeux politiques. Par ailleurs, il faut rappeler ici que l'analyse du discours n'est pas une méthode d'analyse mais une discipline et qu'« *étudier le réel du discours dans ses observables ne relève donc en rien d'une question technique ou de protocole d'enquête. La démarche portée par l'analyse du discours consiste plutôt à produire un point de vue particulier sur le monde social, pour proposer, complémentirement à d'autres sciences humaines et sociales, des modes de compréhension de ce monde* » (Maingueneau, 2014 : 47).

À partir de ces quelques remarques, en considérant la forme-entretien de la construction du corpus et la perspective sociale de son analyse, il s'agit d'articuler les deux aspects dans les choix, cette fois méthodologiques, de l'analyse.

IV.IV.II ...Une démarche technique globale d'analyse de contenu

Pour étudier le corpus des entretiens menés, constitué et appréhendé selon un angle épistémologique discursif, mais dans une démarche sociale (ou politique), j'ai globalement procédé à une analyse de contenu, fidèlement aux approches les plus courantes des sciences sociales.

L'analyse de contenu consiste originellement, dans sa perspective la plus structuraliste, en « *un ensemble de techniques d'analyse des communications utilisant des procédures systématiques et objectives de description des messages* » (Bardin, 1977 : 39). Dans cette

perspective, on est évidemment loin de l'ancrage discursif qui est le mien. Ailleurs cependant, et sous la plume de sociolinguistiques en particulier, l'analyse de contenu se présente comme visant

non l'étude de la langue ou du langage mais la détermination, plus ou moins partielle, de ce que nous appelons les conditions de production des textes qui en sont l'objet. Ce qu'on cherche à caractériser ce sont ces conditions de production et non les textes eux-mêmes. L'ensemble des conditions de production constitue le champ des déterminations des textes (Henry & Moscovici, 1968 : 11).

Cette conception de l'analyse de contenu a dès lors l'avantage pour moi de considérer la relation entre l'intérieur des textes étudiés (les contenus) et leur extérieur (les conditions de production). Seulement, cette relation se limite ici à une pure détermination mécanique, ou presque, qui l'éloigne de ma perspective dialectique.

Dans certains de ses développements les plus contemporains, l'analyse de contenu est parfois présentée comme consistant à interroger « *la vie sociale à partir de [la] dimension symbolique des comportements humains* » (Sabourin, 2009 : 416), c'est-à-dire en gardant à l'esprit, là aussi, que le langage ne doit jamais être conçu comme transparent mais lié à ses contextes d'existence (qui peuvent dès lors, dans cette dernière formulation plutôt floue, être potentiellement sociaux, psychologiques, culturels, etc.) et à leurs implications symboliques, ce qui laisse ouvert la possibilité d'une relation complexe donc, entre l'énonciation et ses conditions d'existence (production, diffusions, réceptions, interprétations, etc.). Dans cette dernière perspective, « *la connaissance des pratiques caractéristiques propres à l'activité symbolique humaine est un préalable à la maîtrise de l'analyse de contenu. Faire une analyse de contenu, c'est produire du langage (le discours savant d'interprétation des documents) à partir du langage (les documents analysés résultant d'une interprétation du monde)* » (Sabourin, 2009 : 416). De ce point de vue, l'analyse de contenu peut potentiellement rejoindre les démarches de la sociolinguistique interactionnelle, de l'ethnographie de la communication et plus largement toutes les approches un minimum ethnographiques de la sociolinguistique, en tant que perspectives d'interprétation métapositionnée, par le chercheur (ce qui ne signifie pas qu'elle puisse être « objectives »), de diverses interprétations situées sur le terrain observé (Blanchet, 2012 : 68-70).

Si, à partir de ces précautions postulées, on envisage le corpus comme un texte à analyser, l'analyse de son contenu ne se clôt donc pas sur celui-ci et la démarche d'interprétation est

posée comme complexe et problématique. Les méthodes d'analyse concernées peuvent alors bien relever de l'analyse discursive et dès lors, « *doivent pour rendre celui-ci intelligible situer le texte parmi les textes (l'intertextualité des discours sociaux) (...)* » (Sabourin, 2009 : 419). Ainsi, l'analyse de contenu a beau, souvent, être opposée à l'analyse du discours, elle y est aussi parfois associée, notamment en Amérique du Nord. D'ailleurs, même le célèbre ouvrage souvent cité de L. Bardin, paru en 1977, se conclut par un chapitre sur l'analyse automatique du discours de M. Pêcheux dont l'introduction résume bien le paradoxe de leur opposition : « *L'AAD a pour objectif de "détruire l'analyse de contenu" pour la remplacer : par conséquent, on peut supposer qu'elle cherche par des moyens différents à remplir la même fonction* » (Bardin, 1977 : 219; citant Pêcheux & Fuchs, 1975 : 8).

Là où les travaux contemporains en analyse du discours et en analyse de contenu, tels qu'ils m'intéressent, se retrouvent, c'est en fait dans la critique du structuralisme. Cela implique dès lors que quoiqu'il arrive, un texte ne sera jamais autonome car le langage n'est jamais donné, et qu'un discours ne peut donc jamais non plus être homogénéisé, même après son traitement « *automatique* » cherchant par exemple, par l'analyse les invariants structurels derrière la « *surface discursive* » (Pêcheux, 1969 : 40).

Ces précautions épistémologiques étant considérées, l'analyse de contenu qui m'a intéressé pour cette recherche était catégorielle (Bardin, 1977 : 155), et d'abord « *thématique* » (Bardin, 1977 : 104-105; Sabourin, 2009 : 420-425; Blanchet & Gotman, 2015 : 96-99; Blanchet, 2012 : 60-61), c'est-à-dire qu'elle consistait fondamentalement, après la transcription des entretiens, à réorganiser le corpus en catégories sémantiques. Dans l'analyse de contenu, la catégorisation sémantique, c'est-à-dire par thématique, constitue ainsi une « *unité d'enregistrement* » potentielle ou « *unité de signification à coder* », soit le « *segment de contenu à considérer comme unité de base en vue de la catégorisation (...)* » (Bardin, 1977 : 103).

Cependant, outre l'appréhension du corpus par thèmes, j'ai intégré dans mon travail d'autres unités d'enregistrements pertinentes pour l'analyse du discours, et notamment des « *référents* » (Bardin, 1977 : 105) qui se manifestent en l'occurrence sous la forme de « *mots* » (Bardin, 1977 : 104). Ces unités que j'ai sélectionnées peuvent dès lors renvoyer, par exemple, à des « *je* » ou des « *nous* » métadiscursifs, susceptibles d'accompagner des actes de discours (exemples fictifs : « *je ne suis pas communiste mais des fois (...)* », « *la vraie justice c'est pas le gouvernement, c'est pas la loi c'est nous tous, c'est toi, c'est moi* »). Les unités

d'enregistrement pouvaient aussi renvoyer à des modalités explicites de l'énonciation telles que la « mise en scène » déjà discutée (exemple fictif : « *le directeur était là il me dit xxx mais moi je suis pas censé prendre partir donc je me dis xxx mais je lui dis xxx // pourquoi on peut pas se dire les choses franchement ?* »).

Autre situation qui va m'intéresser, les unités d'enregistrement pouvaient aussi renvoyer simultanément à des « *thèmes pivots* » (Bardin, 1977 : 105) et à des « *mots pivots* » (Née & Veniard, 2012 : 17) ou simplement « *pivots* » (Marcellesi, 1976), c'est-à-dire à des points nodaux déterminés par l'analyste, à la fois lexicaux et sémantiques, autour desquels on va considérer que peut s'organiser le corpus à étudier. Cette approche me permettait alors d'intégrer logiquement à l'analyse globale par catégories des éléments plus ponctuels d'Analyse du Discours à Entrée Lexicale (ADEL), outil technique « à *entrée lexico-sémantique* » (Née & Veniard, 2012 : 26) pour lequel « *[l]e lexique apparaît par essence comme un principe d'organisation et de sémantisation du discours (...) [et] [l]e sens doit être considéré dans sa dimension prédicative, autrement dit le mot est dépassé par l'énoncé* » (Ibid.). Je vais y revenir dans la sous-partie suivante et on verra que s'il me semble pouvoir intégrer la logique générale de l'analyse de contenu, il sera malgré tout traité un peu différemment du reste du corpus.

Dans l'analyse de contenu originelle, et cela apparaît toujours dans ses présentations contemporaines malgré les paradoxes impliqués par l'enjeu herméneutique dès lors qu'il est question d'appréhension discursive du langage, les catégories constituées doivent répondre idéalement à ce que j'ai reconstitué ici comme cinq qualités fondamentales : la « *pertinence* » et la « *productivité* » à l'endroit du cadre théorique et des hypothèses ; « *l'homogénéité* » considérant que les catégories devraient toujours répondre au même principe de classification ; « *l'exhaustivité* » du traitement du corpus, c'est-à-dire que l'ensemble du contenu concerné par la thématique questionnée doit être classifié sans nécessiter de catégorie « divers » ; « *l'exclusivité* », c'est-à-dire que chacune des catégories est supposée être exclusive des autres, en tout cas lorsqu'elles relèvent du même niveau d'analyse ; et enfin, « *l'objectivité* » et « *la fidélité* » : le codage est censé être fait « *objectivement* » et en fonction des mêmes critères pour l'ensemble du corpus. (Bardin, 1977 : 121-122; Sabourin, 2009 : 421-422).

À ces conditions, l'analyse du contenu doit permettre de classifier parallèlement les différents entretiens au sein des mêmes catégories afin de les comparer efficacement. Cette comparaison

doit alors permettre de répondre aux hypothèses constituées durant la recherche et éventuellement de les affiner en ouvrant de nouvelles pistes de réflexion. Avant de discuter rapidement les limites évidentes de ses postulats hérités du structuralisme, voyons comment j'ai procédé pour m'en inspirer.

Techniquement, j'ai réalisé le travail d'analyse du contenu en commençant par une réécoute complète de l'ensemble des entretiens puis par leurs transcriptions respectives, autant d'étapes d'imprégnation fondamentales. Comme le notent S. Beaud et F. Weber, le moment de la transcription est déjà un moment d'interprétation (Beaud & Weber, 2003 : 248), il ouvre de nouvelles pistes et permet notamment de « *mesurer l'étendue des malentendus et des faux accords qui ont parfois sous-tendu [les] différents entretiens* » (Beaud & Weber, 2003 : 249). Il permet aussi de faire « *un premier commentaire à chaud* » (Ibid.) de chaque entretien.

C'est donc durant ces deux activités (écoute des enregistrements puis transcription) que j'ai commencé à réaliser, à la main, des « *fiches* » (Kaufmann, 2011 : 77-80) sur lesquelles je constituais à la fois un profil global de mes interlocuteurs, et construisais une première série de thématiques, puis où je notais mes impressions, mes questionnements et quelques extraits qui me semblaient remarquables. Malgré le fait qu'elles aient été constituées via diverses tentatives de catégorisations, ces fiches ont été réalisées de façon intuitive et sont sans doute difficilement lisibles par autrui (j'en donne cependant un aperçu formel en Figure 16). À travers cette première étape très artisanale du travail interprétatif, j'ai progressivement procédé à des relectures « *cursives* », « *verticales* » (par entretien), puis « *horizontales* » (par catégories thématiques, entre entretiens) (Blanchet, 2012 : 60) de tous les entretiens transcrits. Et c'est ainsi, à tâtons, qu'ont émergé diverses pistes nouvelles d'interprétation et qu'ont évolué graduellement les catégories d'analyse.

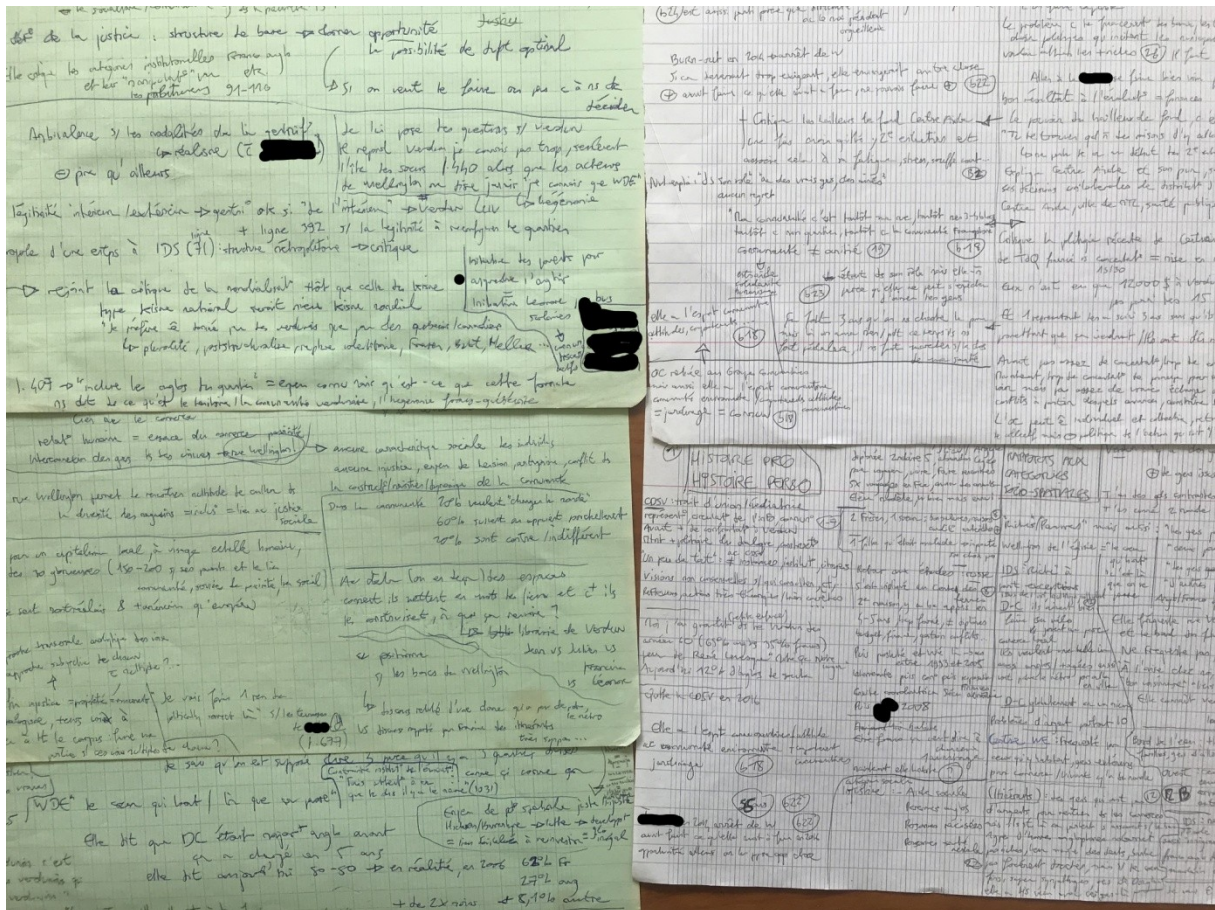


Figure 16 : Exemples de fiches thématiques réalisées à l'écoute puis lors de la transcription des entretiens

Au final, après de nombreux essais-erreurs entre lectures du corpus, tentatives de codages et modélisation théorique, j'ai décidé d'un codage « définitif » et de ses catégories que j'ai alors entrés sur le logiciel QDA Miner, particulièrement adapté à ce type d'analyses⁸¹. J'ai ainsi dégagé les catégories qui permettraient le traitement des observables avec différentes approches. Elles s'organisaient alors à peu près dans la lignée de la modélisation présentée précédemment, même si cette dernière en est une version à la fois plus aboutie et plus propice à l'exposition du travail. Sur QDA Miner, les différentes catégories constituées ont été combinées au sein de quatre axes :

- Les « catégories socio-spatiales » qui incluaient la mise en mots des espaces et celles des langues, catégories sociales et communautés dans l'espace ;
- « Justice et communauté », qui incluait les définitions de la justice et de la communauté, du communautaire, ainsi que la désignation des injustices concrètes à

⁸¹ Et que j'avais déjà utilisé dans le cadre du projet *Montreal on the move*.

Verdun et les discours critiques, créatifs et propositions à l'endroit de l'enjeu de la justice ;

- « *Subjectivation* » qui observait essentiellement des procédés discursifs, et notamment les recours aux « nous », aux « je » métadiscursifs, les « mises en scène » et discours rapportés mais aussi les critiques des catégories sociales réifiées ;
- « *Réification/actions euphémisées* » qui rassemblait la mise en mots des espaces et des phénomènes discursivés comme agis ou agissant (du type « *la gentrification* » ou « *le développement* » « *font* » ou « *la rue Wellington s'est embourgeoisée* »).

Ci-dessous un aperçu du traitement informatique du corpus (Figure 17):

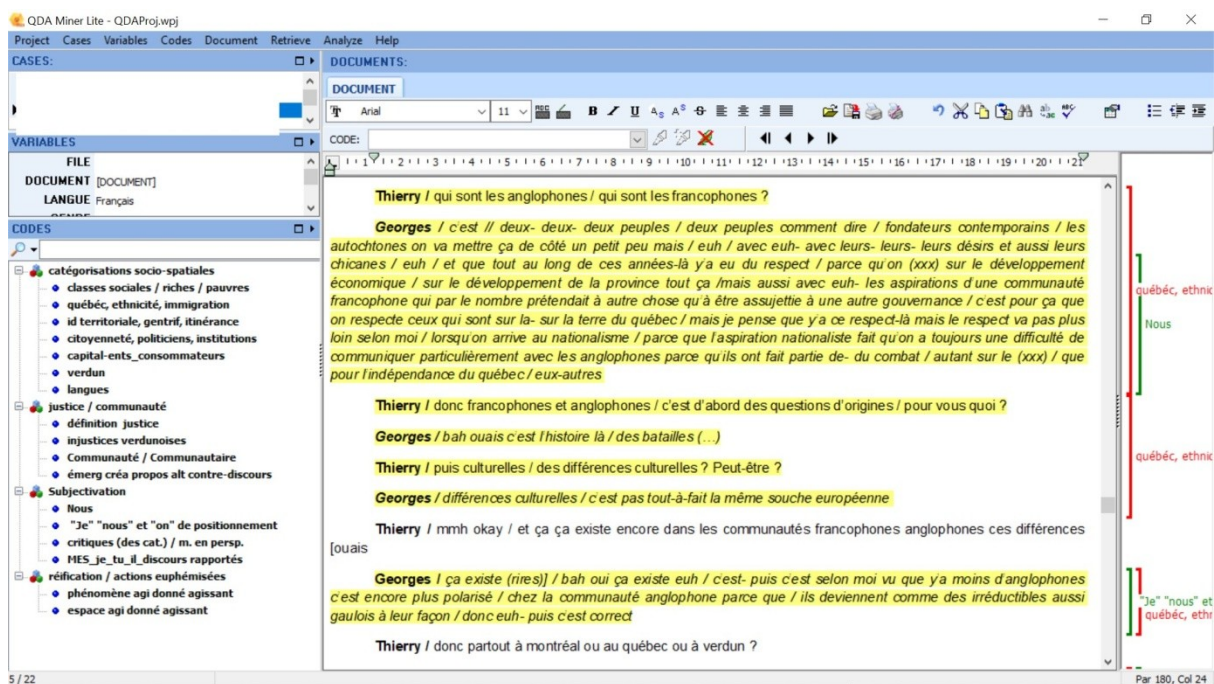


Figure 17 : Aperçu du traitement du corpus sur QDA Miner

Pour terminer sur mon travail d'analyse de contenu, j'ai réutilisé les synthèses finalement produites avec QDA Miner pour ajouter des commentaires et traiter de façon comparative les énonciations de chacun de mes interlocuteurs sur les mêmes thématiques (ou certains procédés discursifs récurrents) (Figure 18).

ID	Text	Score	Category	Notes
21	... la justice est un bien commun...	0.8	DOCUMENT	galité, équilibre, autonomie
22	... la justice est un bien commun...	0.7	DOCUMENT	égalité, équilibre
23	... la justice est un bien commun...	0.6	DOCUMENT	égalité, respect, justice
24	... la justice est un bien commun...	0.5	DOCUMENT	égalité, justice
25	... la justice est un bien commun...	0.4	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
26	... la justice est un bien commun...	0.3	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
27	... la justice est un bien commun...	0.2	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
28	... la justice est un bien commun...	0.1	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
29	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
30	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
31	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
32	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
33	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
34	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
35	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
36	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
37	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
38	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
39	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
40	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
41	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
42	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
43	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
44	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
45	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
46	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
47	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
48	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
49	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
50	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
51	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
52	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
53	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
54	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
55	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
56	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
57	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
58	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
59	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
60	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
61	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
62	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
63	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
64	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
65	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
66	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
67	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
68	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
69	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
70	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
71	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
72	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
73	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
74	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
75	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
76	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
77	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
78	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
79	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
80	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
81	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
82	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
83	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
84	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
85	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
86	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
87	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
88	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
89	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
90	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
91	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
92	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
93	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
94	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
95	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
96	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
97	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
98	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
99	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice
100	... la justice est un bien commun...	0.0	DOCUMENT	justice, égalité, respect, justice

Figure 18 : Exemple de traitement manuel du classement informatique : mises en mots de la justice

Pour conclure cette discussion, et malgré le détail pratique du traitement ici présenté, l'analyse de contenu, dès lors qu'elle s'inscrit dans la perspective épistémologique de l'analyse de discours, « ne peut se résumer à une question d'application d'une technique, si précise soit-elle » et il convient de garder à l'esprit qu'assez logiquement, « [l]a réalisation d'expériences d'analyses de contenu thématiques et dans les règles de classification des extraits, les analystes d'un même texte ne segmentent pas et ne classifient pas les extraits d'une façon identique ou s'en rapprochant, bien qu'il puisse y avoir des recoupements entre les lectures » (Sabourin, 2009 : 424).

Et effectivement, la principale contradiction de l'analyse de contenu est sa quête inassouvie d'objectivité et de représentativité originelle d'une part et sa prétention à traiter des observables constituées, comme ici, pour mettre en lumière la complexité, les singularités et les dimensions symboliques et herméneutiques du monde social de l'autre. Il va de soi que coder et cherche à généraliser et systématiser des réalités constituées dans le cadre d'entretiens semi-directifs – dès lors que ces derniers se veulent les plus ouverts possibles aux contextualisations et interprétations des interactants – ne peut que poser des difficultés techniques.

Plutôt que de chercher à résoudre absolument ces difficultés, j'ai accepté la subjectivité de mon travail comme partie prenante de la construction des catégories, et donc de sa cohérence et me suis focalisé sur l'observation de certains phénomènes discursifs redondants (Kaufmann, 2011 : 96-98), de certaines variables clairement déterminantes sur les tendances discursives (par exemple des façons extrêmement claires de mettre en mots et de s'identifier différemment à l'espace en fonction de la variation ethnolinguistique des locuteurs), sur les contradictions discursives manifestes (Kaufmann, 2011 : 98-102), sur les discours significatifs dès lors que mis en perspective avec le contexte étudié en parallèle (Chapitre III) ou en comparaison de différentes variables internes aux corpus ou au regard d'autres travaux (Blanchet, 2012 : 65-67).

J'ai aussi cherché davantage à creuser les aspects non comparables des entretiens, les singularités de certains profils et les manières dont se déroulaient les interactions, et notamment les pratiques métadiscursives manifestes. C'est pourquoi j'ai finalement agrémenté ma recherche d'éléments d'analyse de contenu par une approche ponctuelle « *par entretiens* » qui « *repose sur l'hypothèse que chaque singularité est porteuse du processus soit psychologique, soit sociologique que l'on veut analyser. L'analyse par entretien se justifie donc lorsqu'on étudie des processus, des modes d'organisation individuels en tant qu'ils sont [notamment] révélateurs (...) d'une théorie du mode de production de l'existence (...)* » (Blanchet & Gotman, 2015 : 94-95).

Dans ces derniers cas, je me suis alors concentré sur les relations internes entre les parties de chaque entretien pour ceux qui me semblaient les plus remarquablement significatifs vis-à-vis de l'ensemble et au regard de mon objet. Je suis donc revenu à la fin, après l'analyse globale, à des lectures cursives et horizontales de certains des entretiens et aux fiches que j'avais réalisées pour chaque entretien, ce qui permettait de mettre en avant des profils individuels

qui me semblaient dire quelque chose de l'ensemble, et surtout dire quelque chose que les tendances générales ne montraient pas, en l'occurrence des potentialités subjectives et politiques qui pouvaient nourrir la perspective engagée de cette recherche.

Car le dernier enjeu, fondamental, qui devait être considéré dans l'analyse, c'est évidemment la perspective engagée de ma recherche dans le projet de l'organisation communautaire. Il ne s'agissait donc pas seulement pour moi d'observer les tendances idéologiques des énonciations, ni les actes de discours en eux-mêmes et pour eux-mêmes, mais de chercher les émergences en termes de justice spatiolinguistique telles qu'elles pouvaient être étudiées mais aussi, éventuellement, accompagner dans des perspectives d'actions futures.

IV.IV.III Analyser des procédés discursifs dans une analyse de contenu : classification lexico-sémantique des métadiscours, actes de discours, mises en scène, Analyse du Discours à Entrée Lexicale (ADEL) et lexicométrie

Je l'ai évoqué dans la sous-partie précédente, l'un des enjeux de mon travail d'analyse était de travailler certains procédés discursifs significatifs au regard de mon questionnement.

En m'appuyant sur ce que j'ai évoqué dans le premier chapitre autour des notions de « discours », d'« archive », de « formations discursives » mais aussi d'« hétérogénéité montrée », de « mises en scènes » et d'« actes de discours », il s'agissait pour moi en étudiant certains procédés discursifs produits dans le cadre des entretiens de rendre compte de la façon dont l'énonciation contribue à la reproduction injuste de structures sociales interpellantes qui sont discriminantes, hiérarchisantes, hégémoniques, etc. en même temps qu'elle peut participer à leur critique, à des formes de contre-interpellations et à l'émergence, à l'expression et à l'institution de formes collectives plus égalitaires, autonomes, pluralistes, inclusives, émancipatrices, en somme plus justes (au regard de ma propre théorisation politique bien sûr, même si je tente d'interroger et de considérer les postures de mes interlocuteurs).

Les procédés discursifs catégorisés avec QDA Miner

La première phase de classement de l'ensemble de ces procédés discursifs s'est constituée via l'analyse de contenu précédemment présentée (via le logiciel QDA Miner). Le classement en question renvoyait alors à différents phénomènes discursifs qui se rejoignent d'ailleurs plus

ou moins dans ce qu'ils manifestent et dans la façon dont ils opèrent. Je les ai cependant distingués de cette manière pour l'analyse et dans la perspective de la démonstration :

- Une première forme de procédé discursif intéressant que j'ai souvent observé consistait pour les locuteurs à se positionner – via des recours particuliers au « *je* », voire au « *nous* » métadiscursifs – par rapport à des normes sociales, et en fait discursives, qui rejoignent alors l'idée d'« *archive* » de M. Foucault (Sarfaty, 2005 : 45), cette limite théorique de l'énonciation qui, lorsqu'elle est franchie, se montre à l'interlocuteur, par les justifications apportées par l'énonciateur. Ces positionnements discursifs manifestent alors à la fois la gêne ou l'hésitation à franchir ces frontières, à la fois l'affirmation de ce qui fait l'essence de leur intérieur, à savoir l'institution qui conditionne, à la fois ce qui caractérise le sujet dans ce qu'il tente d'exprimer sa distinction d'avec cette institution, soit le travail de subjectivation. On la retrouve par exemple dans les formules du type « *je suis pas raciste mais (...)* » où l'on voit à la fois ce qu'il convient de dire (et surtout de ne pas dire) dans le contexte de l'énonciation (le rapport moral au racisme), ce qui est réellement dit ou cherche à être dit (quelque chose de vraisemblablement raciste ou pouvant être perçu comme tel) et ce que cela dit du sujet (il ne cadre pas absolument dans l'archive qui le contraint).
- J'ai également beaucoup traité dans mon corpus des situations de « *mises en scène* » (Boyer & Lochard, 2016; Charaudeau, 1993), et plus exactement des pratiques de « *scénographies* » (Maingueneau, 2014 : 129) dans lesquelles non seulement l'énonciateur se joue des conditions de production de son discours qu'il met donc en scène au sein d'une ou de plusieurs institutions qui conditionnent son énonciation mais où « *[il] aménage à travers son énonciation la situation à partir de laquelle il prétend énoncer* » (Ibid.). De ce point de vue, la « *scénographie* » rejoint les « *actes de discours* » (Guespin, 1980a), déjà évoqués, lors desquels les locuteurs renégocient en direct le cadre de leur énonciation ou les conditions de production de leur énoncé. J'avais donné quelques exemples extraits par L. Guespin des « *Cahiers de la misère et de l'espoir* » (« *je peux vous dire moi la camarade Yolande que (...) je ne sais pas bien m'exprimer mais (...) j'espère que nous gagnerons (...) Vive le programme commun. Vive le parti communiste* » ; Ibid.). On verra que dans mon corpus, ces énoncés sont parfois redoublés d'un travail de scénographie qui permet à certains locuteurs, en intégrant des discours relatés, de se positionner non seulement par

rapport au cadre restreint de l'énonciation (l'entretien), mais par rapport à un contexte sociohistorique élargi, et au sein des rapports sociaux qui le traversent.

- Une autre façon de travailler le cadre de l'énonciation de l'intérieur consistait parfois pour mes interlocuteurs à négocier, explicitement cette fois, les termes de la discussion et en particulier le travail de catégorisation que je pouvais leur demander, contre-interpellant alors mes propres questions sur le mode (question :) « *est-ce que tu pourrais me citer des catégories de personnes qui (...) ?* » (réponse :) « *À mon avis ce n'est pas tellement une question de catégories* » ou « *le problème d'une approche en termes de catégories c'est que (...)* ». Ainsi, la recherche explicative des déterminations structurelles, un peu caricaturale, faisait émerger chez mes interlocuteurs l'expression de critiques tout à fait équivalentes à celles que porte le constructivisme en sciences sociales et qui sont celles que je cherchais alors moi-même à permettre avec ce type de questions, en sociolinguiste, dans une démarche critique des réifications catégorielles. Ces réactions de mes interlocuteurs me semblent alors intéressantes dans ce qu'elles illustrent du propos de L. Boltanski sur les « *compétences* » des acteurs et sur le fait que « *dans l'ordre du social, la réalité que connaissent les acteurs et la réalité que dévoile le chercheur ne sont pas des mondes opaques l'un pour l'autre* » (Boltanski, 2009 : 46).

Ces quelques procédés discursifs manifestent différentes formes du travail contre-interpellant de mes interlocuteurs, et donc leurs compétences, leurs capacités critiques, les possibilités émancipatrices de leurs énoncés, ont ainsi été traitées de façon catégorielle. Parallèlement, j'ai mobilisé deux autres outils techniques d'analyse discursive qui permettaient de l'autre côté d'étudier les tendances structurelles du discours comme objet et symptôme d'interpellations idéologiques : l'Analyse du Discours à Entrée Lexicale (ADEL) et, très localement, la lexicométrie.

L'Analyse du Discours à Entrée Lexicale (ADEL)

J'ai recouru ponctuellement dans mon travail d'analyse à une technique relevant de l'Analyse du Discours à Entrée Lexicale (ADEL), cette dernière consistant à « (...) *rendre compte de faits de parole transphrastiques (...)* » (Marcellesi & Gardin, 1974 : 79) – c'est-à-dire au-delà de la phrase – et se concentrant en premier lieu sur des « *mots d'accès* » (Ibid.) ou « *pivots* », d'où le nom de l'analyse, à « *entrée lexicale* ».

Dans le cadre de l'ADEL, le choix des mots d'entrée est partiellement déterminé par le chercheur et par ce qu'il cherche dans son corpus, soit la façon dont il construit son objet (un même texte peut évidemment faire l'objet d'une infinité d'analyses différentes). Il ne s'agit donc pas là non plus de « comprendre » le texte et encore moins de l'« expliquer » mais de donner une interprétation, située, même si elle est scientifique, d'un discours (le texte tel qu'appréhendé par le chercheur dans une certaine perspective et au regard de ses conditions de production, de diffusion, d'interprétations, etc.).

Pour autant, la scientificité recherchée en ADEL est contingente d'un certain nombre de justifications. Le ou les mot(s) pivot(s) choisi(s) par l'analyste doi(ven)t d'abord « *avoir une position clé* » dans le corpus étudié. Leur sélection doit ainsi « *faire l'objet de discussions car l'analyse réalisée à partir d'une suite d'unités précises diffère naturellement de celle proposée pour le même texte, mais avec d'autres unités* » (Marcellesi, 1981 : 240), autrement dit, même si le chercheur cherche quelque chose dans le texte, ça ne doit pas être au prix de lui faire dire ce qu'il veut y voir. La sélection des mots pivots doit donc « *vise[r] la plus grande saturation (...)* » (Ibid.) et être systématiquement expliquée et justifiée.

Dans la perspective d'une analyse comparative, et en l'occurrence comparative de plusieurs entretiens, il convient « *que des corpus offrent des entrées communes* » (Marcellesi, 1976 :86), il est aussi toujours préférable de travailler sur des entrées lexicales numériquement conséquentes dans le corpus, ce qui rend d'ailleurs la saturation et la justification d'autant plus aisées. Il paraît en effet assez logique et beaucoup plus significatif de travailler sur des mots pivots récurrents et bien répartis sur l'ensemble du corpus (Marcellesi, 1976 : 87-89).

Pour préciser les choses au niveau épistémologique, L'ADEL telle qu'envisagée ici, même si elle s'appuie sur des mots pivots, ne part pas du principe que lesdits mots ont un sens unique et figé, ni dans l'absolu, ni au sein du corpus, ni chez chacun des locuteurs pris individuellement. Il va de soi que c'est précisément en partant de l'unité lexicale que l'on cherche notamment à questionner la façon dont ces mots choisis parce que récurrents et donc significatifs, sont travaillés en situation, c'est-à-dire que si sens il y a, il relève d'une dimension « *expérientielle* » et « *praxéologique* » à l'intérieur de l'énonciation (Née & Veniard, 2012 : 17). Plus globalement, il renvoie au travail que constituent les « *pratiques langagières* » dans la lutte idéologique perpétuelle pour le sens des mots (et donc pour

l'hégémonie sociale) qui se manifeste précisément, je l'ai déjà discuté (à partir de I.I.IV), par la « *pluriaccentuation sociale du signe idéologique* » (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 44).

Ceci étant, une fois les mots pivots déterminés, il s'agit pour l'analyste d'en observer toutes les distributions, c'est-à-dire toutes les façons dont les locuteurs les emploient en contexte. Après cela, l'analyse peut mettre en équivalence, par « *transformation* », les diverses modalités d'apparition des mots choisis pour entrer dans le corpus. C'est en cela que J-B. Marcellesi parle d'analyse « *distributionnelle-transformationnelle* » (Marcellesi, 1976 : 89-94).

Cette transformation va reformuler les énonciations de manière à les rendre grammaticalement comparables. Par exemple, et ce sont des cas réels de mon corpus que je détaillerai dans le prochain chapitre, à l'endroit de l'étude des distributions du mot pivot « *Verdun* », afin de le constituer en groupe nominal des phrases alors constituées par transformation,

« <i>Je trouvais que Verdun / c'était tellement sécuritaire par rapport à Paris</i> »	
Deviendra :	
Verdun	Était tellement sécuritaire par rapport à Paris (je trouvais que)
Et	
« <i>La communauté anglophone de Verdun</i> »	
Deviendra	
Verdun	A une communauté anglophone

Ce travail de mise en équivalence par transformation va ainsi permettre de comparer les différentes manifestations des mots pivots et de ce qu'ils font « pivoter » autour d'eux partout où ils apparaissent dans le corpus.

La lexicométrie

J'emploie ici le terme de lexicométrie par volonté de rigueur scientifique. J'ai effectivement recouru très localement, et toujours pour amorcer un travail plus qualitatif par la suite, à des décomptes d'items au sein de mon corpus. Une telle démarche en sociolinguistique est

largement insuffisante car compte tenu de la façon dont j'envisage le langage – telle que je l'ai présentée jusqu'ici –, non seulement le sens d'un texte est absolument indécidable au seul regard du nombre des occurrences de tel ou tel item en son sein, mais un tel décompte ne permet même pas d'amorcer une interprétation de celui-ci.

Pour autant, cette approche simple et rapide des textes a un avantage indéniable : elle permet de rentrer dans le corpus et d'observer certaines tendances numériques à partir desquelles on ne peut certes pas tirer d'interprétation mais qui peuvent stimuler des hypothèses. Comme le note M. Pêcheux et al. à propos de la mesure informatique mobilisée dans le cadre de l'analyse automatique du discours (AAD), « *l'objectivité d'un processus fonctionnant par soi-même vis[e] explicitement à déjouer les "évidences subjectives" de la lecture* » (Pêcheux et al., 1982 : 98). Autrement dit, la mesure numérique automatique permet de rendre compte d'éléments objectifs qui pourront stimuler d'autres interprétations que celles issues des premières intuitions du chercheur.

De manière générale, la lexicométrie se concentre effectivement d'abord sur la récurrence lexicale en appréhendant ses corpus sans considérer directement la complexité de l'enjeu sémantique de la variation sociale, historique et surtout situationnelle du sens des mots. La lexicométrie constitue ainsi un « *ensemble de méthodes permettant d'opérer des réorganisations formelles de la séquence textuelle et des analyses statistiques portant sur le vocabulaire d'un corpus de textes* » (Lebart & Salem, 1994 : 314). Elle permet alors de travailler ce qu'A. Geffroy appelait la « *surface discursive* », considérée « *comme la surface d'incidence de toutes les variables de la situation d'énonciation des textes* » (Geffroy, 1980 : 454). Comme A. Geffroy, dans les situations où je mobilise la lexicométrie dans mon travail je

(...) choisi[s] d'observer cette surface en opérant une réduction supplémentaire, qui nous amène à le définir comme une succession d'occurrences (les mots) de formes graphiques minimales (le vocabulaire). De ces formes, nous n'étudierons qu'un attribut, la fréquence, ou plutôt (car il n'y a d'étude que comparative) les sous-fréquences dans les parties du corpus. Nous postulons donc que la situation d'énonciation a une incidence sur les variations de fréquence (Geffroy, 1980 : 454-455).

Je pourrai ainsi dégager quelques grandes tendances statistiques symptomatiques des différentes situations d'énonciation et, à ce titre, qui pourront donner lieu à des hypothèses de travail et d'analyse. Ces dernières devront alors, systématiquement, se construire dans une perspective plus qualitative. C'est ainsi que les quatre chapitres qui vont suivre, qui donneront

lieu à l'exposition du travail d'analyse des entretiens, commenceront tous par quelques décomptes lexicaux qui permettront de questionner les différentes dimensions de la justice spatiolinguistique.

Dans le chapitre V, je travaillerai alors sur la question de la justice et des injustices « *spatiales* » à partir de l'item toponymique le plus courant du corpus – « *Verdun* » – puis autour des discours de la transformation spatiale de l'arrondissement ainsi désigné. Dans le chapitre VI, je questionnerai la justice et les injustices « *spatio(linguistiques)* », c'est-à-dire les phénomènes de justice et d'injustices qui se manifestent et se constituent dans les discours de territorialisations différenciés entre « *anglophones* », « *francophones* » et « *allophones* ». Dans le chapitre VII, je me concentrerai sur la justice et les injustices « *(spatio)linguistiques* », soit les discours sur les langues et communautés ethnolinguistiques tels que situés dans l'espace mais aussi, à partir de là, de façon plus générale. Dans le VIII^e et dernier chapitre, j'interrogerai la mobilisation de la notion de justice chez mes interlocuteurs et le rapport discursif des sujets à leurs institutions d'appartenance, d'affiliation et de référence, mais aussi ce qu'ils instituent parallèlement à celles-ci, soit ce que j'appellerai la justice et les injustices « *institutionnelles* ».

CHAPITRE V

JUSTICE SPATIALE : MISES EN MOTS DE VERDUN ET DE SA TRANSFORMATION

J'ai évoqué précédemment (II.II) à quel point l'espace matériel constituait un phénomène idéologiquement structurant du monde social dans le capitalisme. Fondamentalement, la dimension idéologique de l'espace se constitue dès lors dans la façon dont il se (re)structure perpétuellement pour des fins subjectives tout en se présentant et en apparaissant d'emblée, à tout un chacun, comme une donnée objective. C'est ce que les intellectuels critiques du domaine (sociologues urbains, géographes sociaux, chercheurs en études urbaines) appellent la réification ou la fétichisation spatiale. Ainsi, avant même d'y situer des réalités sociales et (ethno)linguistiques, avant même de s'y territorialiser, soit de le construire socialement en discours, les locuteurs partent généralement du principe que l'espace matériel est une donnée objective, un réceptacle des réalités sociales.

Pourtant, on l'a vu, l'espace matériel « *a toujours été politique et stratégique* » (Lefebvre, 2000 : 54). Quelle que soit la façon dont on l'envisage, « (...) *il est déjà occupé, aménagé, déjà objet de stratégies anciennes, dont on ne retrouve pas toujours les traces. (...)* » (Ibid.). Cette réification de l'espace matériel est (re)produite discursivement par les locuteurs (comme dans les énoncés du type « *il y a des immeubles sur la rue* » ou « *ça se développe* » qui évincent l'espace matériel comme production intéressée ainsi que les acteurs de cette production).

Par ailleurs, je l'ai aussi évoqué, la réalité sociale et sociolinguistique de l'espace est elle-même construite en discours et réifiée (dans les discours sur le « *centre-ville* », les périphéries, la « *banlieue* », les « *quartiers riches* » et « *pauvres* » ou « *populaires* » ou les énoncés du type « *au nord c'est surtout anglophone* », « *on parle mieux français dans le centre-ville* », etc.). Là aussi, « *la ville est un espace forcément subjectif mais nécessairement objectivé dans tous les discours* » (Bulot, 2001 : 10).

A cette étape du travail, il s'agit d'abord d'interroger ces deux phénomènes corrélés, c'est-à-dire les constructions discursives de l'espace matériel et de l'espace social et ce qu'elles manifestent de leur réification. Il s'agit aussi de questionner les lieux et les formes de ces

constructions ainsi que leurs critiques, c'est-à-dire les lieux discursifs de la contre-interpellation idéologique de l'idéologie spatiale du capitalisme tel qu'ils se présentent dans la conjoncture étudiée (l'organisation communautaire à Verdun dans les années 2010).

Pour ce faire, je vais commencer (IV.I) par présenter un travail d'analyse du Discours à Entrée Lexicale (ADEL) à l'endroit du corpus. Cette analyse très générale se concentrera sur le pivot « *Verdun* », toponyme le plus courant parmi les entretiens et objet d'étude évidemment fondamental pour moi de par les significations auxquelles il renvoie et par ce que des locuteurs aussi déterminants que des acteurs communautaires y construisent par leur énonciation. Je me concentrerai ainsi d'abord sur les attributions discursives de « *Verdun* » (ce que « *Verdun a* »), ses identifications (ce que « *Verdun est* ») puis ses actions (ce que « *Verdun fait* » et ce qui « *est fait* » à Verdun) pour dégager quelques éléments de la « *mémoire urbaine* » (Bulot, 2006a : 99) de Verdun, de l'actualité politique des enjeux qui traversent sa mise en mots, de ses devenir et des actions à son endroit, telles que manifestés et constitués par les discours.

Je proposerai ensuite (IV.II) un travail sur la mise en mots par mes interlocuteurs des phénomènes agissant sur Verdun et ses réalités sociales, voire sur Verdun comme agissant sur ses propres réalités sociales. Ce travail, en s'appuyant sur l'analyse de contenu catégorielle présentée précédemment, tentera notamment de montrer comment le recours aux formes nominales « *développement* », « *revitalisation* » et « *gentrification* » en lieu et place potentiels des verbes « *développer* », « *revitaliser* » et « *gentrifier* », ou encore la passivisation des verbes de la transformation (par exemple « *les pauvres sont poussés dehors* ») contribuent à euphémiser les acteurs de la transformation. Ces procédés d'implication sont aussi banals et récurrents que déterminants dans la réification et la reproduction de phénomènes idéologiques spatiaux à l'œuvre. Je montrerai que ces procédés discursifs relèvent tantôt d'un usage généralement intégré par les locuteurs sans qu'ils y aient nécessairement intérêt, et qu'il relève alors à ce titre de l'hégémonie des classes dominantes dans le capitalisme contemporain. Je montrerai qu'il peut aussi renvoyer à des choix glottopolitiques et donc à des stratégies discursives, et qu'il correspond dans certains cas aux intérêts matériels des locuteurs concernés. Je montrerai aussi les formes de résistances, de critiques et de « *contre-interpellations* » qui se manifestent également dans les discours sur l'espace.

V.I CONSTRUCTION SOCIALE DU TERRITOIRE VERDUNOIS : ANALYSE DU DISCOURS A ENTREE LEXICALE

V.I.1 Ce que Verdun est, ce que Verdun a

Pour commencer à analyser la mise en mots de l'espace verdunois, je vais ici me concentrer sur son item toponymique fondamental : « *Verdun* ». Outre que le terme soit pour moi sémantiquement essentiel, il est aussi l'un des substantifs les plus récurrents du corpus et sans commune mesure le toponyme le plus utilisé par les locuteurs si je me fie aux tests effectués sur QDA Miner (800 occurrences en tout contre 169 pour « *Wellington* » et 65 pour « *Desmarchais* », qui donnent pour chacun d'entre eux, à la fois leur nom à une rue et à un quartier de l'arrondissement), 156 pour « *rue* », 282 pour « *quartier* », 130 pour « *centre* », 129 pour « *ville* », 85 pour « *arrondissement* », etc.). Il va par ailleurs de soi que Verdun faisait nécessairement partie des thématiques abordées, d'abord parce qu'il rentrait dans mes propres questionnements mais aussi parce qu'il reliait fondamentalement, socialement, mes interlocuteurs entre eux, presque tous membres de A, et donc rassemblés autour de la mission centrale de cet organisme, à savoir la concertation des acteurs communautaires (mais aussi « *institutionnels* » et « *économiques* ») de l'arrondissement dans l'intérêt des résidents de celui-ci. La récurrence de l'item « *Verdun* » dans le corpus est ainsi significative de l'individuation linguistique de la communauté discursive étudiée, même si cette communauté est, on va le voir ici, large et plurielle.

Effectivement, puisque le toponyme « *visé [toujours] à s''approprier [l'espace]''*, à « *en faire du territoire* » » (Akin, 1999 : 9; cité par Boyer, 2008 : 9). Et puisqu'il « *n'accomplit pas seulement une dénomination géographique, mais dessine des cheminements sémantiques complexes, contingents et parfois originaux, à travers les cadres culturels, identitaires, affectifs et mémoriels d'un sujet ou d'un groupe* » (Paveau, 2008 : 23), son étude discursive peut être un outil essentiel à la compréhension à la fois d'une communauté discursive, de son fonctionnement, de ses tendances et à la fois de sa pluralité, de ses tensions internes, de ses clivages et divergences.

Pour amorcer l'étude des comportements discursifs à l'endroit de « *Verdun* », j'ai effectué un travail d'Analyse à Entrée Lexicale (ADEL), technique présentée à la fin du précédent chapitre, et dont le résultat complet est disponible en annexe (Annexe 7). Ce travail s'est organisé autour de quatre grands axes : l'identification (« *Verdun est* »), l'attribution (« *Verdun a* »), l'action (« *Verdun agit* ») et l'action passive (« *Verdun est agi* »). Bien sûr, tous les verbes sont assignés aux axes qui leur correspondent (par exemple, « *demeurer* », « *rester* », « *devenir* » entrent dans la catégorie identification, « *transformer* », « *revitaliser* », « *changer* » entre dans la catégorie action, etc.). J'ai observé tous les entretiens de la première série et relevé l'ensemble des occurrences de « *Verdun* » pouvant se retrouver dans ses formes. J'ai ensuite effectué les transformations nécessaires pour homogénéiser les matrices. Ainsi, par exemple,

« *Je trouvais que Verdun / c'était tellement sécuritaire par rapport à Paris* »

Deviendra :

Verdun	Était tellement sécuritaire par rapport à Paris (je trouvais que)
--------	---

Et

« *La communauté anglophone de Verdun* »

Deviendra

Verdun	A une communauté anglophone
--------	-----------------------------

Des indicateurs nécessaires à l'interprétation sémantique peuvent être ajoutés entre parenthèses comme ceci :

Verdun	Est un endroit confortable (je ne peux pas te dire si)
Verdun	Ont pas été dans cette direction-là à date (de la gentrification à Hochelaga)

Dans le cas où mon interprétation me semblait particulièrement discutable, je l'indique de la façon suivante :

Verdun	Vient (devient ?) un quartier de migrants
--------	---

Ceci étant posé, il s'agit de voir comment Verdun est mis en mots par mes interlocuteurs. Je n'exposerai pas ici l'ensemble des occurrences mais les grandes tendances que j'ai pu observer à travers quelques exemples. À partir de là, le premier élément à mettre en exergue ici est l'identité forte de Verdun dans les discours des acteurs communautaires, et celle-ci est héritière d'une histoire singulière. Cette tendance est à la fois symptomatique et productrice de la mémoire urbaine de Verdun, mais aussi de sa mémoire sociolinguistique, conçue ici comme « *l'ancrage socio-spatial du multilinguisme urbain et des rapports entre les communautés sociolinguistiques effectives ou représentées* » (Bulot, 2006a : 100). Ainsi, les quelques fois où les locuteurs interrogés identifient le Verdun du passé, l'espace désigné tend à référer à deux pôles principaux : son histoire et notamment son précédent statut municipal d'un côté et son héritage ethno-linguistique de l'autre, plus souvent anglophone et identifié comme tel par trois locuteurs (Tableau 12) :

Tableau 12 : Verdun + être + passé

Verdun	A été un point de défense stratégique au départ	6a
	A été un comptoir pour la traite des fourrures	6a
	A été un poste stratégique pour se défendre contre les ennemis qui arrivaient par le fleuve	6a
	Est devenu au début des années 1990 un quartier qui était assez en vue	6a
	Est devenu une ville indépendante de Montréal	6a
	N'était pas un arrondissement avant 2002	2a
	Était perçu comme une ancienne banlieue de Montréal	4a
	Était une ville avant 2002	2a
Verdun	Est (était) vraiment le quartier d'anglophones et francophones québécois avant	9a
	Était vraiment essentiellement plus anglophones autour des années 30 40	8a
	Était très anglophone	8a
	Était comme un genre de banlieue relativement aisée anglophone de Montréal	8a
	A été beaucoup plus aisé majoritairement anglophone	8a

	à une époque	
	Était 65 % anglophone dans le recensement de 1965	5a

Dans les discours étudiés, la mémoire urbaine, lorsqu'elle se manifeste sous la forme du recours au passé (ce qui est relativement rare puisque je ne posais pas de question spécifique à ce propos), tend ainsi, d'un côté, à se construire autour d'un pôle historique et de son héritage singulier d'ancien point de défense puis d'ancienne banlieue montréalaise relativement indépendante d'un côté, et autour d'un pôle ethnoлингuistique qui identifie le Verdun du passé à un territoire « *anglophone* », ou tendanciellement « *anglophone* » de l'autre côté.

Le Verdun d'aujourd'hui tel qu'il est mis en mots par mes interlocuteurs conserve une singularité liée à l'héritage autonome de l'arrondissement, ancienne municipalité indépendante de Montréal. Il est ainsi souvent présenté de ce fait comme étant aujourd'hui encore un quasi-village, une petite ville et comme étant un peu à l'écart du reste de Montréal. Ici, la mémoire urbaine vient appuyer et légitimer une continuité dans le présent. Il est aussi parfois « *virulent* », « *compliqué* », « *problématique* » ou « *mixte* » et « *populaire* », mais également « *pas si pire* », « *bien* », « *bon* », « *magnifique* », « *vivant* », etc. La dimension ethnoлингuistique, de son côté, tend cependant à disparaître de ces qualifications de l'arrondissement comme si le caractère « *anglophone* » du Verdun passé servait surtout à appuyer un contraste avec le présent, mais sans qu'une ou d'autres identifications ethnoлингuistiques ne viennent le remplacer (Tableau 13) :

Tableau 13 : Verdun + être + présent

Verdun	Est une ancienne ville	4a
	Est un quartier qui est assez vieux	6a
	Est une microsociété	1a
	Est un petit village	2a
	Est le village dans la ville	4a
	Est comme un microcosme	6a
	Est une petite ville	13a
	Est comme un microcosme de l'île de Montréal	6a
Verdun	Est un arrondissement un peu particulier	2a
	Est un quartier extrêmement enclavé	2a

	Est un peu exclu	4a
	Est un peu à part	4a
Verdun	Est très mixte	6a
	Est un quartier de mixité	6a
	Est toujours populaire	6a
	Est un quartier populaire	12a
Verdun	Est un quartier problématique	9a
	Est un quartier compliqué avec et sans immigrants	9a
	Est un des quartiers les plus virulents	9a
	Est un quartier qui est défavorisé économiquement et socialement	12a
	Font face à des épreuves	17a
Verdun	Est bon	9a
	Est bien	7a
	Est sympa	12a
	Est magnifique comme quartier	17a
	Est un quartier de cœurs ouverts	13a
	Est un arrondissement très laid-back	4a
	Est un milieu de vie assez exceptionnel quand même au niveau naturel	6a
	Est un quartier valorisant	1a
	Est un quartier très très vivant	13a
	Est un quartier où il fait bon vivre	10a

L'observation de ces premières matrices « verdunoises » permet de donner un aperçu de l'identité constituée autour de l'arrondissement par mes interlocuteurs. Verdun est ainsi parfois présenté, du moins, là aussi, par des francophones, comme un village, une petite ville, un peu à l'écart de la ville de Montréal, et à l'identité marquée. A l'observation des quelques énoncés qui situent Verdun dans le passé, ces dernières tendances s'inscrivent dans un héritage : Verdun à une histoire et son caractère autonome, indépendant, marginal par rapport à Montréal s'inscrive dans une continuité. À l'inverse, ses dimensions ethnolinguistiques, marquées dans les quelques discours sur le passé, et qui font donc partie de la mémoire locale, apparaissent nettement moins pour définir ici son actualité. Le contraste entre le passé

anglophone et le présent n'apparaît pas explicitement dans les discours, comme si le caractère anglophone de Verdun était d'autant plus remarquable qu'il était situé dans le temps depuis un point de vue alternatif : en l'occurrence, les trois locuteurs qui parlent de son héritage anglophone, ci-dessus, s'identifient eux-mêmes comme francophones. On verra (VII) comment l'absence de caractérisation du Verdun contemporain comme plutôt « *francophone* » peut renvoyer à l'hégémonie de ce dernier groupe qui n'est dès lors pas mis en mots comme singulier, mais qui n'est simplement pas mis en mots du tout car considéré comme « normal », relevant de l'ordre des choses.

Outre ces quelques considérations sur la mémoire et l'identité sociolinguistique de Verdun, c'est la dimension populaire de l'arrondissement qui apparaît également régulièrement, de même que ses « *problèmes* ». Dans la matrice Verdun + être + passé (Tableau 12), ceux qui l'avaient situé dans l'Histoire avaient parfois associé le Verdun du passé à la communauté anglophone mais avaient toujours mis de côté ses réalités socioéconomiques. Une locutrice, Julie (8a) avait même présenté cette dernière, à l'époque, comme « *relativement aisée* », fidèlement à l'association réifiée anglophone = bourgeoisie. Ainsi, Verdun aurait été plus riche et plus anglophone, comme pour mieux se présenter désormais comme plus populaire (donc moins anglophone ?). Outre ses identifications actuelles comme « *populaire* », « *mixte* » mais aussi « *compliqué* », les qualificatifs valorisants sont les plus courants chez la plupart de mes interlocuteurs (« *bien* », « *magnifique* », « *laid-back* », « *sympa* », etc.) qui se présentent souvent, par ailleurs, comme attachés à leur lieu d'activité.

Un autre moyen pour les locuteurs de construire leur identification de Verdun, et en même temps leur propre identité, est de faire parler différentes voix à son endroit, soit en se positionnant vis-à-vis d'autres locuteurs, soit en se souvenant de leurs propres discours passés sur le territoire (Tableau 14) :

Tableau 14 : Verdun + être + discours rapporté

Verdun	Est un repère de motards pour les gens en dehors de Verdun	6a
	Est pauvre pour les gens en dehors de Verdun	6a
	Est en décrépitude pour les gens en dehors de Verdun	6a
	Était un quartier pauvre pour moi	10a
	Était un quartier d'ouvriers dans ma tête	10a
	Est des piqueries partout (on me disait)	18a

	Était tellement sécuritaire par rapport à Paris (je trouvais que)	18a
	Était la campagne pour moi	18a

Ces quelques façons de relater des voix autres à travers celle de l'énonciation permettent aux locuteurs concernés soit de se distinguer des discours ainsi mis en scène, soit au contraire de s'y appuyer. Ainsi Sarah se distingue des personnes dont elle affirme qu'elles lui déconseillaient de vivre à Verdun (« *on me disait mais vas pas à Verdun / c'est des piqueries partout* » [18a : 309-310]) en relatant sa propre voix passée pour qui Verdun avait l'air « *tellement sécuritaire par rapport à Paris* ». Son énoncé donnera finalement raison à ses interlocuteurs (« *mais en effet y'a eu un gars qui s'est fait assassiné en bas de chez moi (...) ça m'a perturbé (rires) / (xxx) / mais ouais y'avait une piquerie en bas de chez moi et y'avait un balai incessant de voitures* » [18a : 312-316]) mais lui permet de mettre en scène son identité d'ex-Parisienne et ses *a priori* non-stigmatisants quant à l'insécurité supposée de Verdun. On voit ainsi comment l'identité d'un territoire se constitue en relation dialectique avec celles de ses résidents et pratiquants discursifs : elle dépend de leur manière de se positionner socialement dans le territoire et de l'évolution de celle-ci. De la même façon, Paul et Nicolas (6a) identifient Verdun à travers les discours supposés de ses non-résidents et Jeanne (8a) assume sa propre vision antérieure de Verdun. Leurs discours rejoignent alors en partie celui de Sarah. Les voix autres font alors de Verdun un « *quartier ouvrier* », « *pauvre* », un « *repère de motards* », voire un environnement « *en décrépitude* », ce que Verdun n'est désormais « *plus vraiment* » même si le quartier « *a encore cette réputation-là pour les gens qui sont pas au courant* » [6a : 356-357], me dira Nicolas. Verdun constitue ainsi pour eux un quartier moins « *pauvre* », « *décrépi* » et « *dangereux* » que ne pourraient le penser les non-initiés. Cette caractérisation de Verdun par l'hétérogénéité montrée constitue alors une manière d'affirmer pour ces locuteurs une forme d'identification à l'arrondissement, et de distanciation vis-à-vis des « *autres* ».

Les tendances observables dans les discours d'identification se retrouvent également dans les discours d'attribution. Outre des lieux (Verdun a « *une mairie* », « *un centre-ville* », « *une bibliothèque* », etc.), outre des « *réseaux d'entraide* », « *un réseau bénévole* » et « *des organismes* », Verdun est aussi peuplé de personnes, de « *gens* », de « *citoyens* », d'« *anglophones* », etc. Il est parfois aussi peuplé d'ombres, qui existent encore dans sa réputation ou dans « *son aspect* » mais qui « *tend[ent] à disparaître* » (Tableau 15) :

Tableau 15 : Verdun + avoir + personnes

Verdun	A des concitoyens	6a
	A des citoyens	7a
	A des citoyens et des citoyennes	16a
	A des gens	3a
	A des gens	12a
	A des acteurs	8a
	A une communauté	11a
	A un peuple	12a
	A une diversité	6a
	A des anglophones puis des francophones	11a
	A un milieu francophone anglophone	17a
	A des organismes francophones	11a
	A des anglophones	8a
	A une communauté anglophone	8a
	A une population anglophone	16a
	A un milieu anglophone	17a
	A des organismes communautaires anglophones	19a
	A un aspect très cols bleus qui tend à disparaître mais qui est quand même là dans ses racines et dans son esprit	4a
	Avait une réputation de repère de motards	6a

Verdun est ainsi peuplé de « *citoyens* », de « *d'acteurs* », de « *gens* » et même d'un « *peuple* ». Dans ces attributions, le territoire verdunois conserve aussi les traces d'une histoire faite de « *motards* » et de « *cols bleus* » mais il semble s'agir là des réminiscences d'un lointain passé. L'autre figure qui apparaît ici, ce sont les anglophones, et leur communauté dont la présence énonciative dominante me semble pouvoir signifier leur singularité dans un environnement majoritairement et homogénéiquement francophone, c'est-à-dire, là aussi, qu'il n'est jamais besoin de parler de « *la communauté francophone de Verdun* » tant celle-ci constitue la norme de l'arrondissement, alors même que la « *communauté anglophone* », pourtant numériquement minoritaire est surdiscursivée, comme pour mieux être distinguée de cette norme. La « *communauté anglophone* » alors mise en mots pour pointer son existence

singulière, sa spécificité verdunoise, ses problèmes, sa « *résilience* » [17a : 124] ou son « *exode* » [8a : 379-389, 10a : 378-381, 12a : 106,], etc.

Dans cette logique hégémonique, là où les « *anglophones de Verdun* » sont évoqués par des membres des deux communautés (10 occurrences), les « *francophones de Verdun* » ne sont mis en mots que par des acteurs d'organismes à dominante anglophone (3 occurrences dont 2 pour les mettre en parallèle avec « *les anglophones de Verdun* »). J'aurai l'occasion de revenir sur cet enjeu des mises en mots ethnolinguistiques et de leur fonction hégémonique dans les prochains chapitres.

Autre élément à noter ici : la quasi-absence des allophones et immigrants dans les attributions de Verdun, de même que celle des classes sociales et de ce qui pourrait y renvoyer, pourtant précédemment visible dans l'identification de Verdun comme « *populaire* », etc. Ici, les classes sociales n'existent plus que dans l'énonciation de Jean, mon interlocuteur acteur commercial du quartier, pour qui Verdun a « *un aspect très cols bleus* ». Outre cet « *aspect* » ouvrier un brin mythifié de Verdun, et si Verdun a bien « *un peuple* » pour l'un des locuteurs interrogés (Fabio), l'arrondissement n'a donc pas pour autant de classes sociales pour mes interlocuteurs (« *ouvriers de Verdun* », « *bourgeois de Verdun* », « *classes populaires de Verdun* », « *riches de Verdun* » par exemple.). Ainsi, si on a pu voir que les rapports de classes étaient prégnants dans la structuration socio-spatiale du territoire, ce qu'on va vérifier par la suite, ces dernières sont absentes de ses attributs. Autrement dit, Verdun est marqué par des distances sociales de classes, et constitué spatialement par elles, mais il n'est pas habité par les membres de ces classes mais par des « *citoyens* » et membres de groupes ethniques et ethnolinguistiques. Comme j'ai pu l'évoquer précédemment, en parlant notamment, avec D. Harvey de « *communauté de la classe* » et de « *classe de la communauté* » (Harvey, 2003 : 238; II.I.III), les rapports de classes sont donc bien structurants dans ce contexte verdunois comme ailleurs mais la construction des subjectivités sociales est d'abord ethnique et culturelle. Pour autant, si l'ethnicité est centrale dans la mise en mots des subjectivités verdunoises, c'est-à-dire dans la construction discursive de l'espace verdunois social, ce qui se vérifiera régulièrement dans l'analyse, on va cependant voir que dans les discours de mes interlocuteurs, ce sont bien des classes sociales qui se manifestent de manière extrêmement dominante comme « *agissantes* » sur le Verdun matériel et « *agies* » par lui (V.I.II).

V.I.II Verdun réifié, Verdun personnifié, Verdun agi et agissant

L'autre façon de mobiliser le verbe avoir pour mes partenaires à l'endroit de Verdun, tout en donnant vie au territoire, c'est la personnification de l'arrondissement. Cette tendance langagière est courante pour parler d'espaces à qui l'on souhaite attribuer des caractéristiques d'acteurs sociaux tout en euphémisant la présence des acteurs sociaux réels. Ce procédé discursif contribue alors à la réification et à la fétichisation spatiale qui se traduisent en géographie par deux phénomènes déjà évoqués précédemment (II.II.II) : le « *spatialisme* », ce « *mode de raisonnement, souvent implicite, qui fait de l'espace une chose-en-soi* » et « *l'idée, complémentaire, que les formes spatiales matérielles détermineraient l'organisation et les pratiques sociales* » (Lévy & Lussault, 2013 : 864-865; repris par Milhaud, 2015 : 140) et le « *localisme* », c'est-à-dire que des dynamiques sociales générales, liées à un contexte global se donnent ici l'apparence de réalités figées et circonscrites à un territoire. Ces deux phénomènes (ou deux modalités du même phénomène) participent ainsi à la réification non seulement des espaces matériels mais aussi des identités et des communautés locales.

Le spatialisme participe aussi à la hiérarchisation de ces phénomènes réifiés et à la reproduction des rapports sociaux en constituant des communautés et des catégories légitimes ou non sur un territoire. Comme le note M. Heller, dans le Québec contemporain, « *l'espace urbain [s'impose de plus en plus] comme nouvel espace à s'approprier et à injecter du sens national* » (Heller, 2005 : 327). De ce point de vue, le discours territorial peut tendre à reproduire, du moins à accompagner le discours national : la circonscription et la définition du vrai Verdunois contribue alors à celles du vrai québécois. Et là aussi, les discours portent davantage sur l'épaisseur culturelle du quartier que sur sa réalité socio-économique de classes (sauf chez un locuteur, on va le voir, dans une perspective particulière). C'est de cette manière que j'appréhende les discours attribuant à Verdun « *une culture* », « *une couleur* », « *une réalité* », « *une histoire* », « *une vie* », « *une santé* », « *des racines* », « *une vibration* », et un même « *un cœur* » et « *un esprit* », autant de caractéristiques qui s'inscrivent dans son héritage symbolique, dans sa mémoire, en fait dans sa fétichisation et qui confirment, pour mes interlocuteurs, son caractère singulier qui, en évinçant certaines réalités sociales au profit d'autres contribue nécessairement à des phénomènes politiques d'hégémonie ou de contre-hégémonies, c'est-à-dire de justice et d'injustices spatiales (Tableau 16) :

Tableau 16 : Verdun + avoir + choses

Verdun	A une couleur	8a
	A une réalité	8a
	A une réalité	16a
	A une réalité	17a
	A une réalité très intéressante aujourd'hui	13a
	A un côté quand même propre à ce côté ancienne municipalité	10a
	A une culture communautaire	8a
	A une histoire	8a
	A une vie	7a
	A une santé	7a
	A un profil	4a
	A une vibration	4a
	A une culture	6a
	A des racines	4a
	A un cœur	8a
	A un esprit	4a
	A un esprit un peu clérical mais apprécié, vraiment apprécié	4a
	A un ADN (que je connais)	4a
	A une identité très forte au sein de Montréal	4a
	A une identité propre (:) le Verdun Luv	19a
	A un très grand sens du partage et de la communauté	4a
	A une relation avec les gens	4a
	A une vitrine très positive	4a
A des allures un peu émergeant	4a	
Verdun	A un très haut potentiel de développement	4a
	A quand même encore plusieurs enjeux à adresser, à prendre en considération	4a
	A des enjeux de décrochage scolaire à adresser	4a
	A des enjeux de santé mentale à adresser	4a
	A une pauvreté à la fois intellectuelle puis monétaire	4a

	qu'est quand même latente	
	N'est pas un pôle de travail très dynamique	4a

Ces caractérisations anthropomorphistes du territoire verdunois se retrouvent chez plusieurs locuteurs, francophones et anglophones. L'un d'entre eux est cependant surreprésenté dans ces formes d'énonciation. Il s'agit de Jean (4a), acteur commercial de l'arrondissement dont le travail consiste selon lui, on va y revenir, à mettre « *en marché* » et à mettre « *en valeur le territoire* » [4a : 164-165], soit à amalgamer une certaine identification socio-économique du territoire à une identification culturelle. On peut dès lors s'interroger sur les rapports sociaux ainsi (re)produits par son discours. On peut autrement dit se poser la question : à qui profite la réification socio-spatiale de Verdun ? Car on va voir que Jean est également très productif dans les discours qui tendent, davantage encore qu'à lui attribuer des caractéristiques humaines, à faire agir Verdun, tendances qu'on pressent déjà chez lui dans les dernières entrées du tableau ci-dessus (Tableau 16) où Verdun apparaît comme ayant un « *très haut potentiel de développement* » et « *plusieurs enjeux à adresser* ».

Il s'agit donc désormais d'observer la façon dont Verdun est identifié dans sa dynamique, c'est-à-dire comment sont mises en mots ses transformations. Plus qu'à une identité réifiée, tendance dont j'ai postulé précédemment qu'elle correspondait plutôt à une idéologie conservatrice (de l'État-nation, des identités ethniques et territoriales et de leur fonction dans le capitalisme moderne), il s'agit ainsi de questionner les potentiels changements visibles dans l'énonciation. Voyons donc d'abord comment l'arrondissement est identifié (« *Verdun est* ») comme un espace qui a changé et qui continue de le faire (Tableau 17) :

Tableau 17 : Verdun + être + changement/évolution/transformation

Verdun	N'est plus vraiment pauvre	6a
	N'est plus vraiment en décrépitude	6a
	Est devenu un quartier plus recherché avec son ouverture sur le fleuve	6a
	Vient (devient ?) un quartier de migrants	9a
	Est de plus en plus bilingue	11a
	N'est pas nécessairement en gentrification	4a
	Est en revitalisation	4a
	Est un quartier en ébullition	4a

Dans ces quelques exemples, les dimensions ouvrières, populaires et l'héritage ethnolinguistique de Verdun brillent par leur absence. La transformation sociale de l'arrondissement renvoie à la fois à la négation des identités associées à celui-ci dans les matrices précédentes (le populaire, l'ethnolinguistique) et à l'émergence d'autres phénomènes sociaux dont les acteurs sont invisibilisés. Ainsi Verdun n'est « *plus vraiment pauvre* », et il devient attractif (il est « *recherché* »), se revitalise et se diversifie (en termes de migrations et de langues). On situe bien, socialement, la population pauvre à qui renvoie le Verdun passé, mais nettement moins la population désormais en « *recherche* » de Verdun et surtout, encore moins, celle à l'origine de l'ébullition, de la revitalisation, etc. On retrouve d'autant plus ces tendances en observant la mise en mots de Verdun à la forme active dont l'étude consiste à questionner la façon dont l'activité humaine peut-être transférée dans le discours sur l'espace lui-même. Car dès lors que le Verdun dont on parle n'est pas explicitement un groupe social mais bien une réalité matérielle, l'action de l'espace sur les hommes peut renvoyer là aussi à une forme de réification, et en particulier à sa modalité « *pratico-inerte* » « *qui [chez J-P. Sartre.] désigne l'extériorisation de l'action humaine dans la matière sur laquelle elle agit et qui soumet l'action à sa passivité, et peut emprisonner le sujet dans des expériences de sérialité, contraires à ses libres projets (...)* » (Cukier, 2018 : 1431). Voyons quelques exemples très concrets (Tableau 18) :

Tableau 18 : Verdun + verbe d'action

Verdun	S'en allait vers (quelque part)	4a
	Mélangeait énormément de valeurs qui me sont chères une certaine forme de simplicité, d'honnêteté, d'authenticité	4a
	Tente de plus en plus de se définir comme un arrondissement où se développe une certaine forme d'autosuffisance en termes de relations entre les différents usages	4a
	Représente (quelque chose)	4a
	Montre énormément de potentiel en termes de développement	4a
	Se développe	4a
	Ne se gentrifie pas	4a
	Se revitalise	4a
	Devient une terre d'accueil	4a
	Se transforme	4a
	A changé	6a
	S'est beaucoup développé	6a
	A pris une ampleur	6a
	Recommence à se revitaliser beaucoup	6a
	S'améliore beaucoup	6a
	Se connecte assez bien	13a
	A su revitaliser la rue Wellington tout en gardant cette mixité	10a
	Se préoccupe quand même de sa sécurité	3a
	Monte (le coût des loyers)	14a
	Verdun	Ne se ferme pas
Ont pas été dans cette direction-là à date (de la gentrification à Hochelaga)		19a
Verdun	A évolué en moi	5a
	M'a imprégné	4a
	Ne m'attirait vraiment pas du tout	1a

L'évolution de l'arrondissement qui est ainsi mise en mots construit une identité absolument nouvelle en comparaison des premières matrices étudiées. Comme dans les quelques discours d'identification du tableau précédent (Tableau 18), Verdun « *change* », « *montre du potentiel* », « *se développe* », « *prend de l'ampleur* », « *se transforme* », « *se connecte* », « *s'améliore* », « *se revitalise* », etc. Ces quelques verbes d'action, dont beaucoup sont pronominaux, relèvent à la fois de la dimension « pratico-inerte » de la réification, que je viens de définir, et du localisme en ce qu'ils ramènent les transformations de Verdun à Verdun même en désocialisant les enjeux politiques de cette transformation, et donc ses acteurs et sujets.

À l'endroit de ces constructions discursives, on retrouve à nouveau ici Jean (4a), surreprésenté, dont les occurrences des verbes d'action qui se conjuguent au sujet-« *Verdun* » sont les plus nombreuses. Les acteurs de la municipalité, Paul et Nicolas (6a), arrivent juste derrière. Leurs propos rejoignent tendanciellement ceux de Jean pour valoriser le « *développement* », la « *revitalisation* » et l'« *amélioration* » de Verdun. Il est intéressant de voir ici comment ces acteurs de Verdun (qui ne sont pas, en termes de statuts du moins, des acteurs communautaires à proprement parler mais des acteurs économiques et politiciens/publics) sont aussi des acteurs langagiers. Leurs discours sur le Verdun actif sont dominants et se constituent en actes de langage, contribuant à façonner le territoire dans sa transformation identitaire. Il est étonnant, à l'inverse, de noter que les acteurs potentiels de l'organisation communautaire (ceux appartenant directement à des groupes ou organismes communautaires) mettent, quant à eux, très peu en mots le territoire de cette façon et dans les rares cas où ils le font, accompagnent eux aussi la dynamique de Jean, Paul et Nicolas en valorisant l'ouverture et la revitalisation de Verdun, ou bien restreignent l'action de Verdun à leur propre personne (« *Verdun a évolué en moi* »). Ainsi, aucun discours alternatif sur le Verdun agissant n'émerge des entretiens. On pourrait pourtant imaginer des formules du type « *Verdun se mobilise* », « *Verdun se révolte* », « *Verdun fait valoir ses droits* », « *Verdun défend les intérêts de ses citoyens* », etc. mais ceux-ci sont absents du corpus. Par ailleurs, on peut ainsi noter la présence unidirectionnelle du débat sur la gentrification de Verdun dans cette matrice [Verdun + verbe d'action]. Verdun apparaît alors ici comme un territoire qui ne se « *gentrifie* » pas mais qui se « *revitalise* », ce qui semble plutôt positif dans les énoncés des locuteurs concernés. Je vais y revenir et nous verrons que la gentrification a cependant été abordée différemment par d'autres locuteurs.

Avant cela, voyons maintenant comment Verdun est « *agi* » par divers sujets dans les discours de mes partenaires. Le tableau suivant (Tableau 19) est organisé en fonction du type d'acteurs « *agissants* » sur Verdun dans l'énonciation (dans l'ordre : Nous, Eux/Elles, Ça, On, Toi, Moi) :

Tableau 19 : Verdun + être + *agi*

Verdun	(doit être) transformé, développé (par nous) tout en préservant les acquis qui sont en place	4a
	(Veut être) intégré (par nous) [à] l'Île-des-Sœurs	19a
Verdun	Était possédé par des gens	4a
	Est fréquenté par les gens qui vivent ici	2a
	Est quitté par notre monde qu'on dessert [qui] sont des locataires plus âgés ou familles (si)	4a
	Est dit par les gens qui sont de l'Île-des-Sœurs si tu demandes leur adresse	11a
	N'est vu comme le même arrondissement que l'Île-des-Sœurs par personne	12a
	Est perçu différemment d'eux par l'Île-des-Sœurs	17a
	Est aimé par une (sa) communauté	19a
Verdun	Est aussi touché par la question du fait français du fait francophone du fait québécois comme tous les quartiers québécois	16a
	Est rattrapé (par l'immigration ?)	3a
	Est desservi par une mosquée	17a
	Est rejoint par cette zone-là (qui est en gentrification)	4a
	Est longé par Dickson	16a
Verdun	A été gentrifié	2a
	Est rendu plus attractif	4a
	Est devenu un- un- un arrondissement (xx)	4a
	Est bien desservi en transports en commun	6a
	Est montré comme plus riche que ça devrait être par les chiffres de l'Île-des-Sœurs	1a
	Est présenté (de certaines façons)	5a
	Était reconnu comme étant-	3a
	Est déjà habité	6a

Verdun	Est pris comme point de départ (par toi)	4a
Verdun	Est séparé en trois quartiers (par moi)	1a
	A été imprégné (par moi)	4a
	Est décrit par moi	5a
	Etait habité par moi	2a
	Est adoré par moi	9a
	Est quand même bien connu par moi	18a
	Est connu par moi depuis 9 ans pour le côté anglophone	17a
	N'est pas habité par moi	3a
	N'est pas habité par moi	10a
	N'était pas vécu par moi	10a
	N'était pas connu par moi	10a

Verdun est ainsi mis en mots comme étant agi par différents acteurs. Et les verbes d'action portant sur Verdun comme objet sont bien souvent symboliques plutôt que matériels (« aimé », « perçu », « connu », « présenté », « séparé », « décrit ») et les actions matérielles constituent presque seulement des déplacements physiques des personnes mises en mots, presque jamais des actions de transformations physiques de l'espace (Verdun est « fréquenté », « habité », « quitté »).

Il est cependant des mises en mots différentes : Verdun peut alors notamment être agi par des phénomènes : l'arrondissement est par *exemple* « touché par la question du fait français du fait francophone du fait québécois » et « rattrapé (par l'immigration ?) ». Il est également l'objet de verbes d'actions matérielles attribuées à des acteurs difficilement identifiables ici : il est ainsi « possédé » par des gens, « gentrifié », « rendu plus attractif »...

Deux sujets se distinguent cependant parmi les acteurs de la transformation. Et il s'agit de deux de mes interlocuteurs qui considèrent eux-mêmes agir (ou du moins devoir ou vouloir agir) sur l'arrondissement, et ce avec des identités collectives identifiées par le recours au « nous ». Ces derniers mobilisent alors des verbes qui renvoient vraisemblablement à des transformations matérielles et durables de l'espace. Le premier, Jean (4a), parle vraisemblablement, en contexte, de son organisme dont il souhaite qu'il transforme et développe le territoire, le second, Julien (19a), parle plus largement des organismes communautaires verdunois, qui souhaiteraient selon lui que Verdun et l'Île-des-Sœurs soient

davantage intégrés l'un à l'autre. Je vais revenir sur le cas singulier de Jean qui revient à plusieurs reprises dans ces analyses.

Grâce au travail d'ADEL présenté jusqu'ici, j'ai pu faire quelques observations sur la mémoire urbaine et sociolinguistique de l'arrondissement telle qu'elle pouvait apparaître autour de l'item toponymique le plus courant du corpus et qui renvoie le plus logiquement à la désignation la plus générale de l'espace étudié : « *Verdun* ». Il est ainsi apparu que celui-ci était identifié (par le verbe « être » ou des verbes équivalents) par plusieurs de mes partenaires à un héritage « populaire » et « anglophone » et qu'il était toujours identifié, dans le présent, à cette dimension populaire, mais aussi à des adjectifs comme « mixte » ou « problématique », alors que son identification ethnolinguistique tendait à disparaître. « *Verdun* » apparaît aussi souvent comme « un village » ou « une petite ville » relativement autonome vis-à-vis de Montréal, voire « à part » ou « enclavé ». Les locuteurs interrogés rajoutaient régulièrement à cela des caractérisations positives à l'endroit de « *Verdun* », alors perçu comme « sympa », « agréable », « laid-back » et « où il fait bon vivre ».

J'ai aussi pu montrer ce qui était discursivement attribué (verbe « avoir » ou équivalent) à Verdun par mes partenaires : des lieux mais surtout des « citoyens », des « acteurs », des « communautés » et très souvent des « anglophones », ces derniers passant ainsi d'une identification passée au territoire à une simple présence en lui sans contribuer, désormais, à définir son essence. Les « ouvriers » et « le peuple » passent aujourd'hui quantitativement loin derrière les plus consensuels et inclusifs « citoyens » et « acteurs ». Verdun a aussi très souvent des caractéristiques anthropomorphes : il a notamment « une histoire », « une vie », « une santé », « une culture », « une vibration », « des racines », « un ADN », « une identité forte ». Il a aussi du « potentiel », et ce en particulier pour un locuteur parmi mes partenaires, qui a la particularité d'être un acteur économique du quartier et de représenter cette dimension au sein de A.

Dans la continuité de ces caractérisations « organiques » de Verdun, celui-ci est aussi, lui-même, un acteur : il agit sur le réel et d'abord sur lui-même : il « change », « se transforme », « se développe », « se revitalise », « se connecte », « s'améliore », etc. Autant de formes discursives qui contribuent à la réification des sujets en prêtant l'activité de transformation à l'objet matériel, et qui contribuent aussi au localisme en limitant l'action vécue au seul territoire, s'empêchant de questionner les causes plus globales et politiques de ces transformations. C'est donc, finalement, ces dernières dimensions réifiantes de l'espace

matériel qui attire d'abord, ici, mon attention et c'est donc sur elles que je vais désormais continuer à creuser la réflexion, avant de revenir dans les prochains chapitres sur les dimensions sociales et sociolinguistiques de la construction de l'espace et des catégories sociales en son sein.

V.II MISES EN MOTS DE LA TRANSFORMATION SPATIALE MATERIELLE : ANALYSE CATEGORIELLE

V.II.I Fétichiser l'espace pour euphémiser les acteurs de sa transformation

Afin de questionner les rapports sociaux qui se constituent ou qui se reproduisent dans l'énonciation sur Verdun, dans la perspective de mes questionnements sur la justice spatiale et sur le droit à la ville, il s'agit ici pour moi de me concentrer davantage sur ces dimensions agies, agissantes et données de l'espace, de ses transformations et sur leurs mises en mots. Je vais pour cela étudier ces mises en mots de façon élargie à d'autres items que « *Verdun* » et de manière plus thématique, à travers quelques extraits d'entretiens qui me semblent significatifs.

Pour ce faire, j'ai référencé via le logiciel QDA Miner l'ensemble des énoncés qui me semblaient présenter significativement des espaces discursivement « agis » (par des acteurs sociaux, identifiés ou non, ou par des phénomènes) et « agissant » dans les entretiens menés, et qui pouvaient de ce fait constituer autant de symptômes de la réification/fétichisation spatiale, des injustices spatiales qu'elle accompagne, et des problématiques auxquelles se confronte la perspective politique du « *commun urbain* » et du « *droit à la ville* ». Il s'agissait aussi d'observer les pratiques discursives critiques de ces injustices et donc propices à l'émergence discursive de ce commun urbain et du droit à la ville, dès lors considérés ici non comme les projets politiques de mouvements militants mais comme le travail effectif émergent de « (...) groupes, (...) [de] lieux (...) [de] pratiques qui ne s'en revendiquent pas directement » (Staritzky, 2018 : 145). Il s'agit alors de penser le droit à la ville « avec ou à partir de tous ces espaces de lutte qui ne se "disent" pas, de toutes ces pratiques instituant des pratiques qui façonnent de manière informelle notre quotidien (...) » (Ibid.).

À partir des constats précédents sur certains phénomènes discursifs qui me semblent renvoyer à des formes de réification spatiale significatives quant aux rapports sociaux verdunois, et donc à la justice et aux injustices spatiales, j'ai ainsi relevé, l'ensemble des énoncés qui présentaient des espaces urbains en transformation soit comme des réalités données, soit comme des entités agissantes ou agies.

Je l'ai rapidement évoquée en note de bas de page en II.I.II, mais la réification (et sa critique) ici questionnée renvoie alors au processus d'« *abstraction de 'la chose' immédiate de toutes choses* » (Luckas, 1974 : 122; cité par Charbonnier, 2014 : 4) liée pour G. Luckas, dans la continuité de K. Marx et F. Engels à la marchandisation dans le capitalisme. Pour le philosophe hongrois, dans le capitalisme, « *[l]es travailleurs (...) deviennent des 'atomes isolés et abstraits', spectateurs passifs du mouvement des choses, étrangers à eux-mêmes parce que soumis à des lois économiques dont l'unité est déterminée par le seul calcul* » (Cukier, 2018 : 1430). Plus encore, « *c'est le monde social dans sa totalité qui peut être dit réifié, dans la mesure où il apparaît comme le seul possible – inaccessible à la 'tâche d'une transformation consciente de la société' –, éternel et intransformable* » (Ibid.).

Ainsi par exemple, pour ce qui concerne l'espace, un quartier « *revitalisé* », « *des usines qui ont fermées* », une « *citée-jardin qui a été développée* » une zone « *encore en développement* » ou un espace « *qui s'est installé* » se présentent comme autant de réalités génériques qui semblent immanentes aux espaces concernés et dont l'énonciation évince dès lors les rapports sociaux qui s'y constituent, s'y reproduisent ou qui s'y transforment nécessairement. Ainsi, là où la marchandisation capitaliste a transformé la valeur d'usage des produits en valeur d'échange, « *la relation sociale des personnes est transformée en un comportement social des choses ; le pouvoir de la personne s'est transformé en pouvoir de choses* » (Marx, 1980 : 93; cité par Charbonnier, 2014 : 47). De plus, « *ces rapports objectifs de dépendance, par opposition aux rapports personnels, apparaissent encore sous un autre aspect [...] : désormais les individus sont dominés par des abstractions, alors qu'antérieurement ils dépendaient les uns des autres* » (Marx, 1980 : 101; cité par Charbonnier, 2014 : 47). Autrement dit, et plus concrètement, ces derniers exemples d'énoncés semblent accepter comme naturels ou nécessaires des phénomènes politiques, c'est-à-dire des rapports humains potentiellement injustes, qui s'incarnent dans l'espace urbain, et qui pourraient être ramenés aux subjectivités de leurs acteurs et critiqués à ce titre. Ces énonciations participent ainsi, autant qu'elles les manifestent, l'impossibilité (réelle et/ou/parce qu'idéologique) de la transformation sociale. Les choses sont comme elles sont et ne peuvent pas changer parce

qu'elles sont comme elles sont et ne peuvent pas changer : c'est « *la conscience mystifiée par le monde de la marchandise et de l'argent, devenue incapable de comprendre sa propre 'praxis', son activité sociale quotidienne, comme libre* » (Cukier, 2018 : 1431; faisant référence à la conception de la réification d'H. Lefebvre). Là aussi, l'idéologie relève autant de l'illusion que du réalisme (l'énoncé « *les choses sont comme elles sont* » comme constat et comme prophétie autoréalisatrice, comme produit et comme production).

D'un point de vue discursif, ces phénomènes réifiants se constituent notamment, dans et par le langage, par des implicites du discours (Krieg-Planque, 2012 : 118-119) qui renvoient pour moi à cette étape à des formes d'hégémonie propre à l'idéologie spatiale libérale. Il ne s'agit donc pas de mettre en cause ces reproductions et ces absences de critiques chez mes interlocuteurs car ces phénomènes de réification discursifs sont inévitables en contexte, et j'y ai moi-même participé lors des entretiens. Ils n'en sont pas moins idéologiques et il est intéressant d'en questionner la nature et les différences de manifestations entre les personnes interrogées. Avant d'observer les contre-exemples face à cette réification et notamment à travers les critiques de la gentrification, voici donc quelques exemples de ces tendances idéologiques remarquables avec, d'abord, les espaces, alors fétichisés, dont la transformation apparaît comme « *organique* » pour reprendre le terme de l'un des mes interlocuteurs, c'est-à-dire immanente, sans acteurs identifiés :

Julien / exactement nous on est dans la petite stretch ici là qui va chercher ici aussi mais ça c'était locatif moins cher au début moins cher (xxx) après ça y'a eu le développement // la pointe sud c'est encore en développement c'est des tours impossibles plus au sud euh / et qu'a une maison pour personnes âgées qu'a comme une cave à vin tu sais un salon de cigares tu sais c'est ce genre de trucs là là / à côté d'un nouveau golf / donc y'a eu ça comme développement mais au milieu de ça est resté le- l'espèce de bloc locatif / où t'as des communautés qui viennent s'installer [19a : 136-142]

Thierry / et est-ce que les loyers des commerces sont plafonnés / par exemple ?

Jean / non / non / il existe pas ça chez nous

Thierry / et est-ce qu'ils sont youés à augmenter ?

Jean / oui / bah ils vont augmenter toujours en corrélation avec la : / avec l'attraction puis : avec l'attraction de la rue vient aussi euh : un mouvement dans la population du moins dans le profil / de la population qu'habite tu sais c'est- / c'est organique [4b : 483-488]

Georges / (...) pour l'heure la gentrification fait que oui on a une rue principale qui est bien vivante / qui est pas bon marché nécessairement / euh donc qui a des- qui a du résidentiel / de moins en moins bon marché surtout dans le locatif / le locatif qui est boudé / pour des

constructions en condos /donc il y a tout ça / tous les éléments sont là / mais en même temps un renouvellement nécessaire d'une population qui était euh en décroissance / puis avec des- puis une intensité de développement aussi là / beaucoup moins (x) qu'elle ne l'est présentement (...)
[3a : 664-670]

Georges / ouais puis tout se construit en hauteur à l'Île-des-Sœurs / tout ça c'est du nouveau développement (...) puis il se développe des petits cafés / des petites places publiques / tu sais c'est comme / t'es à l'hôtel là / [3a : 777-782]

Paul / (...) l'Île-des-Sœurs un espèce de havre de paix hein / c'est une création assez récente on retrouve là des gens- beaucoup de gens issus de l'immigration qui arrivent ici qui s'installent là dans des- dans des logements y'a du HLM à un endroit particulier près du parc Lafontaine à l'Île-des-Sœurs / mais y'a beaucoup de grands ensembles de luxe où les gens sont - mènent un niveau de vie supérieure en fait l'élite québécoise des grands politiciens des artistes des joueurs de hockey des sportifs de haut niveau se retrouvent là hein une cité jardin qui a été développée dans cet esprit de- de quiétude c'est- c'est en développement intensif donc c'est un milieu de vie un peu féérique / tu voulais intervenir Nicolas ?

Nicolas / bah c'est juste que- que l'Île-des-Sœurs ça a été développé un peu comme ville-modèle (...) [6a : 292-301]

Julie / (...) bon les terrains sur le bord du fleuve / y'en a plusieurs où y'a de l'espace // mais / c'est ça c'est des terrains qui ont servi par le passé à : / entreposer des déchets- ça l'a servi de dépotoir et- / en tout cas y'a toutes sortes de raisons là dont je me souviens pas toutes mais- / y'a une grande contamination des terrains ici / et puis les coûts de décontamination sont très élevés / mais malheureusement c'est les seuls espaces disponibles pour faire du développement du quartier / donc par exemple y'a un CPE qui a été- CPE c'est centre de la petite enfance qui a été construit récemment ici / et puis les coûts pour la décontamination du sol ont été faramineuses ça l'a dépassé ce que le ministère devait donner comme subvention (...)

Thierry / et qu'est-ce qui / dans ces situations-là en particulier te semble euh : / pourquoi est-ce que ça ça te semble / injuste en particulier ?

Julie / bah en fait c'est sûr que / pour la question des- / du : / du CPE / ça l'a aussi été très long / de mener à terme le projet / puis on voyait / puis c'est encore le cas que dans le secteur de Wellington-de-l'Église / y'avait très peu de places en : / en CPE disponibles / le- / le ratio de places pour les enfants du quartier était dans les plus bas à Montréal / fait que y'avait vraiment un besoin de développer / mais vu que la densité était tellement grande / et que tous les terrains qui restent sont contaminés bah / c'était pas possible / fait que- bon / c'est comme une injustice dans le sens que c'est le secteur qui avait le plus gros besoin / dans tout le- le Sud-Ouest Verdun /

Thierry / mais on a priorisé la construction de condos

Julie / bah en fait c'est pas qu'on a priorisé la construction de condos mais c'est que : / disons les- les conditions pour permettre / la / que- que le projet voit le jour ont pas nécessairement été / si favorables (...) [8a : 489-523]

Mathieu / (...) je pense que y'a beaucoup euh : de logement qui euh / coup par coup / se sont rénovés / tu sais ici tu vas pas avoir de gros blocs tu sais de condos qui vont être construits euh- : tu sais c'est pas- t'as pas une morphologie urbaine je dirais qui permet de faire ça / mais par contre effectivement t'as de plus en plus de logements qui euh / qui font l'objet de rénovations majeures et qui donc euh- qui sont loués à des prix élevés / donc j'aimerais être un peu euh- / savoir un peu plus sur cette dynamique-là / savoir si effectivement / je crois que y'a certains secteurs / notamment ceux qui sont plus proches du fleuve / qui sont vraiment / beaucoup dans cette dynamique de rénovation et- et donc d'augmentation de prix / après je peux pas te dire si c'est partout pareil dans les avenues là / ça serait intéressant de le savoir parce que ça c'est- c'est des loyers qui sont traditionnellement à la base / mais qui : / quand même augmentent de plus en plus [2b : 758-768]

Fabio / (...) y'a euh / euh euh mmh / une espèce de gentrification qu'est en train de se produire / euh / parce que / on voit beaucoup de- plus de condominiums qu'on en voyait dans le passé / euh donc / autant que HLM // et appartements à prix modiques euh on en trouve de moins en moins (...) avec le temps et avec le développement les quartiers qui sont proches du centre-ville / qui est la tendance normale hein c'est- tu sais les pauvres sont toujours pou- poussés vers l'extérieur parce que les- les- les quartiers à l'intérieur sont- sont pris par soit les commerces soit les professionnels soit tu sais c'est- c'est- ça ça change ça se transforme et euh même si c'est plus lent / et ça a pris longtemps pour arriver ici c'est surprenant parce que comme je vous avais dit c'est juste à côté mais euh mais c'est- c'est- c'est en train- c'est en train de se produire maintenant [12a : 176-188]

Dans l'ensemble des extraits ci-dessus, les espaces et leurs transformations passées ou présentes sont mis en mots comme donnés naturellement plutôt que comme le produit de choix nécessairement politiques d'acteurs sociaux. Les locuteurs recourent alors à la personnification des lieux (« tout se construit en hauteur », « il se développe des petits cafés / des petites places publiques », etc.) et des dynamiques spatiales (« la gentrification fait que », « la gentrification est en train de se produire », etc.) et/ou à la passivation des actions transformatrices qui permet d'en invisibiliser les acteurs (« l'Île-des-Sœurs a été développée », « des logements se sont rénovés », « les pauvres sont toujours poussés par l'extérieur », etc.). Mes propres questions à Jean illustrent cette tendance à passiver les actions sur l'espace (« Est-ce que les loyers des commerces sont plafonnés ? » ; « est-ce qu'ils sont voués à augmenter ? ») illustrant s'il le fallait que je n'échappe pas à cette tendance idéologique. De la même façon, chez Julien, des espaces étaient locatifs puis « y'a eu le développement ». Chez Jean, les loyers augmentent du fait de « l'attraction de la rue », ce qui constitue un phénomène « organique ». Pour Georges, « la gentrification fait que » un certain nombre de réalités sociales évoluent et on assiste au « renouvellement nécessaire d'une

population » et à une « *intensité du développement* », à « *tout* » qui « *se construit en hauteur* » et à « *des cafés* » qui « *se développe[nt]* », apparemment d'eux-mêmes. Chez Paul, l'Île-des-Sœurs est une « *création récente* », « *une cité-jardin qui a été développée* » sans qu'on sache par qui, mais dont l'existence implique que désormais, des gens « *issus de l'immigration* » y « *arrivent* » et que des « *élites québécoises* » « *se retrouvent là* ». Julie constate que des terrains ont servi à « *entreposer des déchets* », qu'ils ont « *servi de dépotoirs* », au point qu'ils sont « *grande[ment] contamin[és]* ». Pour autant, les responsables sont absents de son énoncé et elle ne peut que constater que la décontamination a été subventionnée à des coûts « *faramineux* » par le ministère. Dès lors, la construction de logements sociaux sur les lieux n'était « *pas possible* » et quand je l'interroge sur le fait qu'« *on* » ait privilégié la construction de condos à celle de logements abordables, c'est-à-dire que je tente de réintégrer des acteurs responsables de la situation, elle infirme en expliquant que le problème n'est pas lié à des choix mais au fait que « *les conditions (...) ont pas été si favorables* ». Mathieu répète à plusieurs reprises que « *des secteurs (...) sont dans des dynamiques de rénovation* » et que des logements sont loués « *à des prix élevés* » et en augmentation, sans qu'il précise qui sont les auteurs de ces rénovations et augmentations. Enfin, Fabio note qu'une « *gentrification (...) est en train de se produire* », que « *ça change* », que « *ça se transforme* » et que même si « *ça a pris longtemps pour arriver ici* », « *on voit beaucoup de- plus de condominiums qu'on en voyait dans le passé* », on « *trouve de moins en moins* » d'« *appartements à prix modiques* » et qu'« *à cause du développement* », qui est « *la tendance normale* », « *les pauvres sont toujours poussés vers l'extérieur* ». Ici, aussi, un phénomène étrange semble se produire inexorablement, « *organiquement* », sans que des responsables ne puissent être identifiés. Comme le dit aussi Lucien « *c'est clair que euh- / on peut pas empêcher le développement d'arriver* » [16a : 162-164].

Ce type de discours n'a rien d'exceptionnel (et je n'en propose ici qu'un aperçu) puisque la réification spatiale est un phénomène normal de l'urbanisation capitaliste. On le retrouve notamment, ailleurs, dans des discours tout aussi euphémisant sur la « *démolition* » et la « *déconstruction* » dans les quartiers d'habitat social en France (Veschambre, 2009 : 85-104) et vraisemblablement partout où s'opère le processus d'urbanisation capitaliste. Il n'en est pas moins remarquable et l'on constate qu'il s'applique largement lorsque les acteurs dissimulés par l'énonciation sont en fait les propriétaires, développeurs et promoteurs immobiliers et parfois, l'État et la municipalité qui les appuient, soit les véritables hégémons de l'espace urbain dont la présence et la légitimité vont tellement de soi dans le capitalisme qu'il n'est pas

la peine de les nommer, et dont les pratiques sociales transformatrices de l'espace, ultra-dominantes se présentent bien souvent comme des phénomènes naturels et inévitables : ici le « *développement* », la « *gentrification* », la « *revitalisation* », le travail d'« *attraction* », les « *rénovations* » ou la « *contamination* », autant de substantifs qui viennent désigner des actions en « *engendre[ant] l'effacement du sujet actif* » (De Lafargues, 2006 : 53) dont la présence est pourtant implicite. Ce processus de « *nominalisation* » « (...) *permet aussi de créer une forme d'atemporalité, ne permettant de délimiter un début et une fin à l'action politique, la rendant proche du performatif, et créant une forme de vérité générale (...)* » (Ibid.). Comme le note B. Gardin, « *la caractéristique de l'idéologie dominante est de faire apparaître les signes comme situés hors du conflit social, comme objectifs* » (Gardin, 1980 : 58). Ici, les acteurs évincés derrière les signes idéologiques en question (« *développement* », « *gentrification* », « *revitalisation* », etc.) ne sont pas n'importe lesquels. Ils sont précisément, ceux qu'A. Clerval opposait au droit à la ville dans la définition de celui-ci proposé dans le chapitre II (II.II.IV.) et qui le présentait comme « *un droit éminemment politique des habitants à produire la ville, donc un droit qui s'affirme contre ceux qui, dans les faits, la produisent, à savoir les propriétaires, les promoteurs immobiliers et les pouvoirs publics* » (Clerval, 2012 : 31). Voyons donc comment ces derniers sont cependant mis en mots, par qui et ce que cela peut impliquer en termes de justice et d'injustices spatiales.

V.II.II Des « *ils* » globaux qui gentrifient aux acteurs locaux identifiés qui développent et animent le territoire

Malgré le constat aussi édifiant que banal de la manière dont les discours sur l'espace, dans le contexte de l'urbanisation capitaliste, manifestent largement sa réification et les intérêts qu'elle sert, la présence euphémisée, mais ubiquiste, des acteurs transformateurs de l'espace dans les discours, se manifestent parfois davantage. Ils ne sont plus les sujets invisibles de formes grammaticales passives mais des « *ils* » qui agissent de façon déterminante sur l'espace matériel. Ce recours au « *ils* » reste mystérieux et symptomatique de l'abstraction, ou en tout cas de l'entité très lointaine que constituent les acteurs concernés pour les locuteurs. Cette mobilisation d'un « *ils* » constitue cependant une première manifestation de la conscience critique de mes partenaires et de la nécessité alors exprimée de désigner des acteurs en dé-fétichisant l'espace. On trouve beaucoup ce « *ils* » chez Julien, qui travaille à l'Île-des-Sœurs ou « *ils* » sont très actifs :

Julien / excellent / ce que je connais mieux parce que je suis tout le temps ici / c'est l'Île-des-Sœurs / Île-des-Sœurs / à la base l'organisation si on regarde historiquement c'était jusqu'ici / ça ça existait même pas ça y'avait- ça c'est- c'était (xx) humide ils ont rajouté par-dessus gros truc super néfaste finalement pour l'environnement mais- ça ça existait pas / les lacs ici ça existait pas euh : puis quand ils ont commencé à installer les premiers développements de maisons les maisons arrêtaient ici [19a : 98-103]

Julien / ouais ouais extrêmement récemment et quand ils l'ont lancé ils appelaient ça le petit Manhattan ils voulaient avoir une tour- c'est- d'où toutes les tours / ils voulaient avoir euh (rires) un petit Manhattan à l'Île-des-Sœurs (...) qui a complètement foiré ils ont commencé à faire des trucs au sol qu'ils louaient moins cher en tout cas leur plan a pas fonctionné tant mieux ça aurait été horrible d'avoir un petit Manhattan [19a : 114-120]

Julien / ouais ouais ils voulaient carrément pondre une ville à côté de Verdun / ça c'était au début début début / ce plan-là est complètement tombé à l'eau / leur plan c'était quoi en ce moment y'a 18 / 20000 personnes à l'Île-des-Sœurs puis ils en visaient comme 60 (...) [19a : 125-128]

Parfois, les « *ils* » sont des « *on* » comme chez Mathieu :

Mathieu / bah je pense qu'on a un appareil on a la volonté d'invisibiliser certains phénomènes euh / enfin certains phénomènes euh / oui l'itinérance la rendre invisible c'est souvent euh : une stratégie qu'est employée dans certains quartiers / où on cherche un peu à redorer l'image de ce quartier / comme Verdun ça a été le cas là t'essayes euh : de finalement rompre avec euh : avec certains types de populations qui finalement vont apporter une image un peu plus négative au quartier (...) [2a : 500-505]

Puis parfois, « *on* » se transforme en « *des gens* », comme chez Lucie :

Lucie / (...) y'a- y'a un coin très dévitalisé je vais appeler (...) y'avait autrefois des- des- des- c'était industriel tu sais / y'avait des garages / y'avait des- des usines de je sais pas quoi / euh : y'en a moitié qui sont fermées et tout fait que ça c'est- c'est- on veut le cacher tu sais / puis là y'a des gens qui sont en train de penser en secret là / mmh comment est-ce qu'on pourrait en profiter / alors t'as ceux qui veulent voir pousser des condos (...) [5a : 867-873]

À nouveau ici, les acteurs de la transformation de l'espace verdunois ainsi mis en mots sont symptomatiques du « *localisme* » que j'ai pu évoquer précédemment en ce que les plus influents sur le territoire ne s'y situent pas et apparaissent de ce fait comme des abstractions et leurs actions, comme des fatalités voire comme des phénomènes naturels. Pour autant, dans les extraits ci-dessus, s'ils apparaissent toujours par leur absence derrière l'espace « *donné* » (« *ça existait pas* », « *y'a un coin très dévitalisé* »), ils se manifestent aussi comme des acteurs

bien distingués par le discours, même s'ils ne sont pas clairement identifiés. C'est d'ailleurs peut-être la raison pour laquelle on leur prête comme ci-dessus des « *plans* », « *stratégies* » et projets « *secret[s]* » qui semblent contribuer à renforcer l'idée de leur pouvoir apparent, et donc celle de l'impossibilité d'empêcher son exercice. Pour autant, les locuteurs ci-dessus ne sont plus dupes (s'ils l'ont jamais été) : en désignant des adversaires, ils peuvent désormais commenter et critiquer leurs actions, leurs méthodes et projets (« *super néfastes* », « *horribles* », « *invisibiliser* », « *cache* », agir « *en secret* »), ils peuvent aussi faire parler tout haut leurs pensées toutes capitalistes (« *des gens (...) en train de penser en secret (...) comment est-ce qu'on pourrait en profiter* ») et même ironiser à leur endroit (« *ils voulaient avoir (rires) un petit Manhattan* » ; « *ils voulaient carrément pondre une ville* »).

Les « *ils* » mobilisés par mes interlocuteurs ne renvoient pas toujours, comme dans les extraits ci-dessus, à des promoteurs puissants et lointains, ils désignent parfois aussi les acteurs d'un capitalisme plus local, comme ici dans le discours de Luc :

Luc / (...) deux fois par année ils ferment la rue donc ils font- ils font une fête dans la rue- les commerces euh / mettent leurs produits sur la rue ça j'aime bien / parce que là y'a de la bouffe de rue / puis y'a de la musique puis je trouve que / ça fait un beau mix tu sais [7a : 336-339]

Dans la dynamique localiste précédemment évoquée, ces acteurs locaux peuvent eux aussi se cacher derrière des noms de rue de l'arrondissement, c'est alors à nouveau l'espace qui est agi. Ils peuvent cependant tout à fait, dans le même énoncé, être clairement identifiés par certains locuteurs. Mathieu montre ainsi les deux tendances dans cet extrait :

Mathieu / (...) un des défis pour la rue Wellington était à un moment donné justement d'attirer les gens qui venaient / euh : vraiment en périphérie parce que les berges sont vraiment en périphérie et euh : de venir dans- dans Verdun / de un petit peu fréquenter un peu plus le quartier notamment la rue Wellington parce bien sûr commercialement parlant c'était intéressant d'un point de vue économique mais bon / est-ce que ça marche ça je sais pas ça t'en parlera avec Jean je pense (...) [2a : 263-268]

D'autres locuteurs identifient le même acteur local que Mathieu ci-dessus, Jean, en mettant clairement en mots ses actions transformatrices de l'espace comme affectant leurs représentations mêmes du territoire, comme ici, Julien :

Julien / Verdun Wellington c'est au centre c'est la partie qui se développe le plus bah tu sais on s'entend Wellington Verdun / ce qui suit autour là / c'est le coin qui se développe le plus / on s'entend que sur le long de Wellington on entend parler sur ce que Jean (i.a.) a réussi à faire avec

/ D c'est superbe / (...) pis euh ce qu'ils ont réussi à faire avec D-là / euh mis Wellington sur la carte m'aide à- de manière à me représenter le quartier (...) [19a : 296-304]

Il en va de même chez Lucie qui voit en Jean un acteur qui veut « *faire quelque chose* » avec l'espace dévitalisé dont elle parlait précédemment :

Thierry / et c'est qui veut le cacher ou qui veut ? (...)

Lucie / bah je pense que : le politique et l'économique / bah c'est sûr que les politiciens en tout cas / (xx) / bah je nomme personnellement parce que je l'ai vu- je l'ai entendu / Jean / qui a déjà euh / fait référence à ce lieu-là comme étant un potentiel extraordinaire pour faire quelque chose (...) [5a : 875-878]

Pour distinguer les acteurs anonymes et lointains des acteurs connus et locaux, on identifie parfois des mauvais et des bons capitalistes. Les premiers sont « *grands* » et gentrificateurs, les seconds sont locaux et revitalisent le quartier en restant fidèles à ses valeurs. Ainsi se distinguent chez Julien les « *ils* » de Masson des « *ils* » de Wellington :

Julien / Masson (xx) ils ont ouvert une espèce de bar jeune je sais pas quoi / avec un grand développeur de bars qui ouvrait des bars de quartiers / mais qui venait pas du quartier / bah / ça l'a marché mais ça a / à la longue dénaturé un peu / puis / Wellington ce qu'ils ont fait c'est l'inverse c'est de dire okay à la place de ce qu'ils ont fait à l'extérieur okay on va aller prendre un développeur qui a fait ça on va le faire ici / okay on a qui de local / c'est serait intéressant à faire- on va t'aider à le réaliser / et c'est sur l'appartenance donc tu sais tu regardes / xx mais c'est du monde de Verdun qui ont ouvert un super petit bar local qui- qu'est le fun qu'est dynamique / oui qui est jeune- qui est peut-être un peu plus cher que les autres- (...) / c'est différent de ce que y'avait sur la rue Wellington mais c'est- c'est quand même propre à l'identité de- de Verdun / tu sais le Verdun Luv que les élus arrêtent pas de dire sur- sur facebook bah c'est- c'est ça / c'est ce nouveau petit style-là / puis il a réussi à la créer / pour Verdun [19a : 308-319]

Il est intéressant de noter que pour Julien, ici, l'identité verdunoise locale qu'il s'est agi pour D – l'organisme de Jean auquel il fait en fait allusion – de « *créer pour Verdun* », est à la fois « *propre à l'identité de Verdun* » et « *différent[e] de ce qu'il y avait sur la rue Wellington* », à la fois typique du territoire et constituant un « *nouveau petit style* », « *le Verdun Luv* » (voir encadré ci-dessous). Il distingue radicalement cette « *identité* » de la « *dénatur[ation] de la rue Masson* » par « *un grand développeur de bars* » du fait qu'elle est le fait de quelqu'un « *de local* », « *du monde de Verdun* ». La démarche est ainsi basée « *sur l'appartenance* » affirme-t-il.

Ces contradictions manifestes du discours entre le caractère économique de cette « *création* » et sa fidélité supposée à des valeurs qui seraient essentiellement verdunoises est intéressante dans ma perspective d'interrogation idéologique. Je propose ici l'hypothèse qu'elle reproduit et manifeste à l'intérieur d'un seul énoncé certaines contradictions du capitalisme contemporain : la nécessité économique du développement, producteur de transformations sociales, territoriales, anthropologiques injustes (exploitation mais plus directement ici gentrification, ségrégation et mise en rupture identitaire, ou subjective) et son articulation idéologique avec la valorisation des « vraies » (non « dénaturées » donc) « identités », et notamment des identités territoriales.

De ce point de vue, cet intérêt économique pour l'identité locale résonne en fait, me semble-t-il, avec des aspirations humaines de commun, de relations communautaires réelles, pratiques, quotidiennes, plurielles, fluides qui ne sont pas assouvies et qui ne le seront vraisemblablement pas avec des identités artificiellement créées pour faire du profit, bien au contraire. On peut alors rejoindre ici le constat que j'ai fait précédemment (V.I.I) quant à l'écart entre la mémoire urbaine « *populaire* » de Verdun et de son mariage idéologique avec le « *développement* » actuel nécessaire, qui évince notamment les classes sociales des discours au profit des « *citoyens* », item moins précis mais plus irénique. Il en va de même pour l'identification des anglophones de Verdun à son passé, anglophones dont on verra qu'ils ne sont pas, loin de là, la cible prioritaire du marketing de D.

L'autre constat que l'on peut faire ici, c'est que Julien associe ce travail de développement de Wellington et de reconstruction identitaire de l'arrondissement (« *ils ont mis Wellington sur la carte* », le « *Verdun Luv* ») à Jean et à son organisme, D. Il rejoint en cela Lucie qui incombe à ces acteurs des intentions économiques à l'endroit d'un lieu « *dévitalisé* » de Verdun sur lesquels Jean aurait « *des vues* ». C'est aussi le propos de Mathieu qui associe Jean et D à l'« *attractabilité* » potentielle des berges vers la rue Wellington et ses commerces.

De fait, il est intéressant de voir que d'une part, Jean est régulièrement évoqué, dans mon corpus, par plusieurs de mes interlocuteurs, et que d'autre part, il fait lui-même partie de mes partenaires ayant le plus attribué de qualificatifs à Verdun (qui pour lui a « *un profil* », « *une vibration* », « *des racines* », « *un esprit* », « *un grand sens du partage* », etc.) et qui le fait le plus agir dans ses discours (Verdun « *se transforme* », « *se développe* », « *se revitalise* », « *montre énormément de potentiel* », etc.). Verdun doit effectivement pour lui être « *mis en valeur* » et « *mis en marché* », quand bien même cette mise en marché se veut respectueuse de

(sa conception de) l'« identité » locale du quartier. Ainsi, Jean semble jouer un rôle central dans le fonctionnement discursif, si ce n'est de Verdun, de la communauté qui m'intéresse. Il en est vraisemblablement un acteur important autant que marginal. Il peut à ce titre éclairer la définition idéologique de cette communauté et contribuer à en dessiner certaines frontières et certaines contradictions, dans la mesure où, davantage qu'à distinguer absolument un « intérieur » homogène et un « extérieur » distinct, « la notion de communauté discursive permet surtout de caractériser les locuteurs relevant de positionnements (...) qui sont concurrents dans un même champ discursif » (Maingueneau, 2002 : 105). Observons donc maintenant les discours singuliers, à l'endroit des transformations spatiales verdunoises, de cet interlocuteur particulier, seul acteur économique parmi mes partenaires. Je vais ensuite revenir sur les discours alternatifs à cet égard d'autres interlocuteurs déterminants.

Le « #VerdunLuv »

Le « #VerdunLuv » est un « hashtag » relativement populaire sur les réseaux sociaux qui sert une forme d'« urbanisme fictionnel » (Matthey, 2011), cette « production narrative sur la ville, qui prend le dessus sur l'aménagement urbain physique [et qui] se construit à travers des outils propres à la communication économique et politique – entre autres, le storytelling – et se confirme comme une mise en récit sélective d'une certaine vision de la ville. » (Pappalardo, 2016 : 44). Comme le note Y. Fijalkow, « Les discours ne sont pas seulement des actes de légitimation liés à des intérêts et développant des argumentaires porteurs de valeurs. Ils sont aussi des récits porteurs de représentations de la réalité, d'un passé et d'un futur possible et envisageable, un imaginaire de la ville (...) » (Zukin, 2017 :10).

Le #VerdunLuv relève en quelques sortes du « city branding », jouant sur la réputation déjà évoquée de « petite ville », voire de « village » de Verdun, en lui donnant un visage branché, cool, mais aussi familial.

Impulsé (ou au moins réapproprié car il est difficile d'en retrouver l'origine) par des acteurs économiques et politiques de Verdun, il apparaît comme un hashtag qui aurait émergé sur les réseaux sociaux à l'initiative de simples citoyens.

Dans un encart publicitaire de type publiereportage (voir annexe 8) acheté dans la revue culturelle montréalaise « *Urbania* » par une société de commerçants de l'arrondissement (et où apparaît également le logo de la mairie de l'arrondissement), et copiant la charte graphique du journal et le genre discursif journalistique, #VerdunLuv est présenté par ses promoteurs comme « une initiative citoyenne » « né[e] de l'amour et de la fierté des gens pour leur communauté », un hashtag qui « se retrouve sur les fils de médias des internautes ». Il est aussi décrit comme « [i]nitiallement utilisé par des jeunes professionnels branchés » avant d'être adopté par le plus grand nombre. Là aussi, les acteurs à l'initiative sont invisibilisés et laissent entendre que #VerdunLuv est une simple création populaire et collective qui aurait finalement bénéficié aux commerçants du quartier par chance. L'auteur du texte s'interroge ainsi : « *Quel est donc ce buzz que l'on nomme #VerdunLuv ?* » puis « *Comment cet arrondissement montréalais s'est-il retrouvé avec un "hashtag" sur lequel il exerce peu de contrôle, et pourquoi les entreprises du coin en redemandent ?* ». Le document s'adresse ainsi aux commerçants potentiels que ce marketing pourrait attirer puis présente Verdun, ses avantages commerciaux et son achalandage potentiel dans des termes très professionnels.

Outre cet encart publicitaire et le recours au hashtag par les entrepreneurs du quartier, la société « Réseau Affaires Verdun » a déposé la marque et organisé un salon du même nom en mai 2016. Quelle que soit l'origine du #VerdunLuv, le hashtag constitue désormais un outil marketing évident pour spectaculariser l'image de Verdun auprès de ses futurs résidents et pour attirer les commerçants en quête de nouveaux marchés.

Pour un aperçu du #VerdunLuv en ligne, voire notamment :

<https://www.instagram.com/explore/tags/verdunluv/>

<https://twitter.com/hashtag/verdunluv?f=tweets&vertical=default>

<https://www.facebook.com/hashtag/verdunluv>

<https://nightlife.ca/2013/05/28/le-detesteur-verdunluv-parce-que-verdun-nest-pas-ark/>

<https://nightlife.ca/2013/05/28/le-detesteur-verdunluv-parce-que-verdun-nest-pas-ark>

<https://urbania.ca/mots-cles/verdunluv/page/1>

<http://comclaire.com/verdunluv/>

<https://tonpetitlook.com/2014/04/01/verdunluv-8-bonnes-raisons-parmi-tant-dautres-daimer-verdun/>

Figure 19 : Focus sur le "#VerdunLuv"

V.III COMMENTER, EVALUER, CRITIQUER LA TRANSFORMATION SPATIALE MATERIELLE

V.III.I Développement nécessaire et revitalisation : les stratégies discursives d'un acteur économique verdunois, Jean

Je viens d'évoquer certaines contradictions qui traversaient selon moi le dernier énoncé que j'ai cité et qui est extrait de l'entretien que j'ai mené avec Julien. Elles peuvent être reliées, à mon avis, à la nature contradictoire du capitalisme néolibéral lui-même, qui « *surgit* », je l'ai déjà évoqué, entre « (...) *d'une part, l'individualisme possessif, séduisant mais aliénant, et, d'autre part, le désir d'une vie collective qui ait du sens* » (Harvey, 2014 : 110). Dans cette perspective, exposée en II.I, le « *développement* » capitaliste, d'autant plus dans le contexte contemporain où il est amené à être « *spatialement inégal* » (face à la baisse tendancielle du taux de profit, il se déplace et se reconstitue perpétuellement en fonction de la valorisation/dévalorisation des espaces et des opportunités économiques qu'elles offrent) et relève à ce titre de la « *destruction créative* », ayant la particularité de transformer les territoires en fonction des nécessités de ses acteurs capitalistes, et de ce fait, de s'attaquer systématiquement à toutes les formes de communautés locales, concrètes, autodéterminées ou aspirant à l'être, c'est-à-dire à « *dénaturer* » systématiquement ces processus d'institution du commun pour lui soustraire de la communauté fantasmée, construite en fonction d'intérêts économiques, et de l'isolement individuel concret. Les migrations subies, la gentrification, l'exode des anglophones à Verdun, l'itinérance en hausse tout comme la transformation de la réalité physique de l'arrondissement, les pertes de repères, d'ancrage, de territorialisation qui l'accompagnent, ou la reconstruction discursive perpétuelle de l'espace n'en sont que quelques symptômes.

J'ai donné précédemment quelques exemples d'implicites discursifs qui se constituaient en invisibilisant les acteurs de la transformation spatiale et dès lors en réifiant l'espace et/ou les sujets en son sein. Ces phénomènes discursifs se nommaient alors « *substantivation* » (euphémiser la subjectivité d'une action, et donc ses acteurs, en privilégiant la forme nominale à la forme verbale), ou « *passivisation* » (mettre une phrase à la forme passive là aussi pour ne pas discursiver les sujets du verbe). J'ai aussi parlé de fétichisme spatial en exposant des formes d'« *anthropomorphisme discursif* » (attribuer des personnalités, des

sentiments ou des volontés à des choses, ici l'espace, pour les soustraire à leurs acteurs) et de manifestations discursives du « *pratico-inerte* » de J-P. Sartre (le fait de donner un caractère vivant et une forme active à la matière – en l'occurrence à l'espace – pour mieux passiviser les êtres humains).

Dans l'ensemble, ces phénomènes me semblaient en fait, jusqu'ici, renvoyer à des réalités d'ordre hégémonique où les discours des locuteurs concernés pouvaient présupposer, sans même qu'ils s'en rendent compte, la présence alors invisibilisée des acteurs de la transformation spatiale (c'était en tous cas mon cas lorsque j'y recourais moi-même). Contrairement à ces cas, il s'agit ici de travailler sur l'énonciation d'un locuteur dont on peut envisager que les implicites de son discours répondent davantage à la conception stratégique du « *présupposé* » qu'avance A. Krieg-Planque lorsqu'elle associe ce dernier concept à une « (...) *proposition qui n'est pas l'objet central du message (lequel est posé) et dont la vérité ou l'existence est automatiquement entraînée par la formulation de l'énoncé* » (Krieg-Planque, 2012 : 122). Ce procédé « (...) *produit des effets d'évidence, soustrait les thèses à la critique, impose des points de vue. Le présupposé est l'une des faces linguistiquement les plus observables de ce qui, dans l'énoncé, permet au locuteur de dérober le propos à la discussion* » (Krieg-Planque, 2012 : 154).

Ici donc, les discours implicites ne relèvent plus de l'hégémonie sociale puisque Jean a des intérêts personnels à présenter le développement comme un phénomène nécessaire, inéluctable et positif. Il se présente ainsi d'ailleurs, volontiers, comme l'un de ses acteurs et produit un discours très armé pour le justifier. Son énonciation relève donc bien à son endroit, davantage que chez mes autres interlocuteurs, de stratégies discursives. La contradiction discursive que j'ai perçue précédemment chez Julien apparaît d'autant plus ici à l'analyse dans la façon dont elle est irénisée par Jean :

Jean / (...) une des clefs dans le développement des quartiers // c'est de faire en sorte que / on le transforme sans perdre les acquis / les acquis étant beaucoup euh selon moi reliés à l'identité de l'histoire à l'ADN / de la place / les valeurs de la place donc euh / on doit être en mesure de transformer ce quartier-là de le développer / tout en préservant les acquis qui sont en place [4a : 371-375].

Cette apparente contradiction entre maintien et transformation de l'espace social, qu'on trouvait déjà, donc, dans le discours de Julien, est significative. L'étude de la façon dont s'opère le discours de Jean me semble d'ailleurs à ce titre doublement heuristique puisqu'elle

montre bien, à la fois, la nature de certains rapports sociaux déterminants à Verdun, c'est-à-dire les conflits sous-jacents, à la fois, précisément la façon dont se construit leur feutrage, leur implication. Il recourt ainsi régulièrement dans nos échanges à ce que A. Krieg-Planque appelle des « *concessions* » (Krieg-Planque, 2012 :171), c'est-à-dire des situations discursives où « *deux thèses sont données à voir comme divergentes, voire contradictoires, mais superposables. En outre, ces formulations concessives présentent en général cette superposition de thèses comme étant une avancée, un progrès ou du moins une progression. L'ensemble de l'énoncé produit alors, en discours, des effets de positivité et de compatibilité des divergences* » (Krieg-Planque, 2012 : 171-172). Le discours de Jean est alors typiquement un discours de conciliation stratégique dont les propositions conviendraient potentiellement à l'ensemble des partis du conflit dont il semble ainsi lui-même bien comprendre et bien gérer les tenants et les aboutissants.

Plus encore, « *l'opération concessive permet d'orienter l'interprétation vers une certaine conclusion argumentative, qui vient en quelque sorte poser une solution à la contradiction, cette solution fut-elle occasionnelle* » (Krieg-Planque, 2012 : 171). C'est ainsi que le double-discours de Jean, sur la fidélité à « *l'identité verdunoise* » d'un côté et la nécessité du « *développement* » de l'autre est non seulement très productif sur les deux aspects (et donc potentiellement performatif à leurs deux endroits) mais lui permet de se poser en détenteur de la synthèse à produire et des solutions concrètes à apporter. En transformant discursivement l'antagonisme fondamental entre les pôles « *communautaire* » et « *développement* » en une simple dualité surmontable, voire en une double réalité complémentaire, il rejoint une forme d'idéologie du « *win-win* » (Ibid.) ou de ce que d'aucuns appellent aujourd'hui en France le « *en même temps* ». Sans en faire le tour car ils sont très nombreux dans les deux entretiens que j'ai menés avec lui, voici quelques extraits où Jean se met en scène (ou met en scène son organisme) comme agissant sur Verdun et sur des espaces verdunois, et d'abord avec un exemple où l'on retrouve clairement cette dualité discursivement conciliée :

*Jean / en fait le travail qu'on fait consiste (...) en deux volets / y'a un volet de- de mise en marché
et y'a un volet de mise en valeur / notre objectif étant de // de donner le plus de visibilité possible
à la rue / tout en développant euh je dirais euh / une certaine forme de dynamisme économique /
sur le territoire en question (...) puis comment on le fait bah on utilise / tous les outils mis en
marché qui nous sont disponibles pour être capables / euh de parler de la rue et d'y faire venir les
gens / et on utilise tous les leviers de mise en valeur pour être en mesure de / rendre ce territoire-
là euh / le plus attractif- pas seulement attractif mais le plus agréable possible / mais en le rendant*

agréable / l'effet collatéral de cette action-là / serait de le rendre plus attractif / un peu par euh- par incidence directe [4a : 9-23]

Dans cet extrait, Verdun est « *mis en marché* » et « *mis en valeur* » par Jean et son organisme, il est mis en « *visibilité* » et un certain « *dynamisme économique* » y est développé, il est rendu « *plus attractif* » « *mais* » aussi « *plus agréable* » par D puis, après autocorrection, il est d'abord rendu « *agréable* » par D, ce qui, par « *effet collatéral* », le rend aussi « *plus attractif* ». On retrouve typiquement les tendances paradoxales mais conciliées que je viens d'aborder et dont Jean parvient très souvent à euphémiser les contradictions pour en faire des arguments apparemment enrichis. Ici, cependant, ces contradictions finissent par se manifester par le « *mais* » à l'endroit duquel le travail d'autocorrection de Jean montre bien le caractère problématique et, dès lors, stratégiquement rectifié.

Outre ces « *mises en valeur* » et « *en marché* » dont Jean assume alors être l'un des acteurs, son organisme « *déploie* » le « *territoire au sein d'une communauté* ». On peut aussi le noter le recours récurrent dans le discours de Jean au terme de « *développement* » et à ses dérivés lors du premier entretien (47 occurrences pour « *développement* », 23 pour ses dérivés). Au fur et à mesure de notre discussion et de mes questions, le caractère contradictoire des propositions opposées a tendance à refaire surface et à gêner le travail de concession dans le discours de Jean. Jean est conciliant mais malgré cela, le développement, par ailleurs posé comme nécessaire, finit par se présenter comme ne pouvant pas faire que des heureux :

Jean / (...) lorsqu'on / on développe des événements- on développe des mises en marché / on tente d'être le plus inclusif possible / bien que /cette- cette intention-là demeure malgré tout un vœu pieux (...) [4a : 29-33]

Plus loin, il précise :

Jean / (...) dans cette volonté-là d'inclusion de masse / malgré tout / on se rend compte que y'aura toujours des clientèles qui ne pourront jamais être rejointes par nos outils ou par notre mise en marché ou par notre mise en valeur / pour 1001 raisons / parce que- ils n'ont pas nécessairement accès à la technologie / parfois ils n'ont tout simplement pas accès à la forme de langage- au type de langage qu'on utilise / qui ont pas nécessairement non plus accès euh- bah tout simplement à la connaissance d'une langue / en termes de types de lectures / donc c'est sûr et certain que dans ce grand euh / dans ce grand déploiement-là qu'on fait / qui est le déploiement d'un territoire au sein d'une communauté / à la bande y'a quand même des gens qui se trouvent exclus mais de toute façon peu importe la façon avec laquelle on ferait le développement y'aurait toujours des gens qui se sentiraient exclus d'une manière ou d'une autre / je pense [4a : 45-55]

Dans le dernier extrait ci-dessus, Jean considère, avec son organisme, être acteur de ce développement (« *dans ce grand déploiement qu'on fait* » ; « *peu importe la façon avec laquelle on ferait le développement* ») tout en chargeant celui-ci, et ses effets négatifs éventuels, d'une dimension inéluctable (mais aussi subjective dans cet extrait puisque « *des gens* » ne sont pas exclus mais « *se sentent exclus* »). Malgré le fait qu'il ait d'abord introduit le développement comme le fruit de sa propre activité (et de celle de son organisme), dès lors, qu'on en questionne les limites, son énonciation rejoint alors nos locuteurs précédents pour lesquels le développement est quelque chose qui arrive inexorablement, sans acteurs identifiés et amenant avec lui des phénomènes de gentrification (ou de revitalisation) :

Jean / (...) y'a une certaine forme de pression qui est faite sur le logement / qui n'est pas unique à Verdun / qui est vécue partout dans les espaces de revitalisation périphérique au centre-ville / ça se vit dans Hochelaga-Maisonneuve / ça se vit dans Villeray / ça se vit dans Rosemont / ça va se vivre éventuellement à Lachine / euh dans cinquante ans si le métro s'en va à Lachine ça va se vivre à Lachine / je veux dire // ça fait partie du développement des- ça fait partie du développement des communautés des territoires (...) je pense que ça fait partie du développement du territoire d'une certaine façon ça dépend toujours de la façon avec laquelle c'est fait (...) [4a : 584-594]

Pour autant, si pour Jean, le développement est inexorable, il est aussi afférent à « *la façon avec laquelle c'est fait* ». Il est quoiqu'il en soit nécessaire à la bonne santé de la société, ce qui se manifeste dans le discours de Jean par certains aphorismes très actuels :

Jean / (...) il doit toujours y avoir du développement / je pense qu'une société qui se développe pas c'est une société qu'est amenée à mourir d'une certaine façon là / il faut toujours qu'il y ait des améliorations du développement / le développement n'est pas en soi une mauvaise chose / ça dépend toujours de la façon avec laquelle il est fait / ou l'idée qui sous-tend dans le fond ce développement-là / l'idéal qui est la base de ce développement-là / euh mmh / mais c'est un- c'est un arrondissement qui montre énormément de potentiel en termes de développement / euh // [4a : 291-297]

Ci-dessus, le développement se présente à travers deux voix, l'une qui le considère comme inexorable et de toute façon synonyme d'« *amélioration* », l'autre qui affirme que « *ça dépend de la façon avec laquelle il est fait* ». Jean joue sur la pluriaccentuation du signe « *développement* » pour faire concilier là aussi deux voix divergentes autour de sa propre action car quand bien même « *ça dépend* » par qui le développement est fait, il doit être fait. Et dès lors, il faut mieux, semble-t-il, qu'il soit fait par lui. Voilà l'un des implicites

fondamentaux du discours de Jean dont l'objectif, conscient ou non, nous est peut-être donné par A. Krieg-Planque :

Paradoxalement, et comme l'a bien souligné la longue tradition des études rhétoriques, la meilleure façon de convaincre un auditoire d'une thèse n'est pas d'asserter explicitement cette thèse, mais plutôt d'amener l'auditoire à formuler lui-même cette thèse, par inférence, raisonnement ou conclusion argumentative. Convaincre ne consisterait donc pas à formuler une proposition, mais à mettre l'auditoire en condition de formuler lui-même celle-ci (Krieg-Planque, 2012 : 152).

Pourtant, de façon cohérente avec sa fonction, le développement « *améliorat[if]* » dont parle Jean, celui dont il dit qu'il est nécessaire, n'est pas le seul développement envisageable car il n'est pas mis en mots comme « *social* » ni « *durable* », comme chez d'autres locuteurs, encore moins comme un développement de « *l'autogestion* », du « *commun* » ou du « *droit à la ville* » mais bien comme un développement « *économique* ». Et c'est peut-être la raison pour laquelle « *certaines clientèles* » ne peuvent « *être rejointes* » par celui-ci, notamment les non-francophones :

Jean / (...) on a une mission qu'est quand même le développement économique donc euh : ce qui sous-tend un peu- ou le leitmotiv de la création de notre organisme demeure avant tout les enjeux /ou des objectifs / économiques / euh on y va beaucoup / sur le concept très bête de return on investment / c'est-à-dire que / d'écrire en français bah on rejoint / 80-85 % de notre clientèle / alors que mettre les mêmes efforts en traduction ou encore en déclinaison de- d'outils traditionnels anglophones / ça serait bien /mais en termes de budgets puis en termes de : priorités / ça n'en fait pas partie [4a : 108-114]

Mais aussi les plus précaires :

Thierry / et du coup cette euh- ces populations qui sont inclus ou exclues dans le processus sous forme de langues euh profils sociaux / c'est quelles populations éventuellement qui seraient exclues ? par défaut ?

Jean / les plus précaires

Thierry / les plus précaires ?

Jean / ceux qui vivent dans les situations de précarité les plus importantes (...) les gens qui doivent gérer des enjeux qui se rapprochent davantage des besoins vitaux que des besoins secondaires- des besoins essentiels que des besoins secondaires (...) je ne suis pas certain que euh / les événements que l'on produit / ou les- les- les activités que l'on- que l'on met en place / correspondent (xxx) de manière aussi important chez ces personnes-là que chez une population de masse- dans un profil de masse plus grand / parce que ce qu'ils recherchent avant tout c'est peut-être davantage un toit euh / du linge puis de la bouffe / puis euh certainement euh un réseau / c'est

malheureusement pas nous qui allons le donner / bien qu'on est un impact au cœur même d'une communauté / mais dans un volet très précis qui est celui du développement économique / donc c'est pas nécessairement- en fait je te dirais que ce n'est pas notre mission (...) [4a : 56-77]

Dans les deux extraits ci-dessus, les objectifs de Jean et de D sont liés à leur « mission », qui semble être imposée à l'organisme, tout comme le leitmotiv de sa création, sans que soit discursivés ni les auteurs de ces règles, ni, dès lors, les responsables de leurs impacts négatifs, impacts dont Jean a cependant l'honnêteté de me parler. Mais ces derniers sont aussi « *malheureusement* » inexorables, dans le discours de Jean, que le développement lui-même :

Jean / (...) peu importe ce que tu fais / dès que tu mets le pied dans une notion de développement / peu importe ce qu'il est- / ou comment il est représenté / dès que tu rends ton territoire plus attractif ou que tu tentes d'y amener plus de gens / y'a toujours une pression qui est faite / c'est inévitable / mais / est-ce que pour autant on doit // y préférer l'immobilisme ? / je pense pas l'immobilisme c'est la mort / quand y'a pas de création c'est de la mort tu sais [4a : 621-626]

D et Jean sont bien identifiés par ce dernier comme les acteurs qui tentent de rendre le « *territoire plus attractif* », mais la « *pression qui est faite* » sur celui-ci, de façon « *inévitabile* », semble quant à elle désolidarisée de cette activité. Elle « *est faite* », à la forme passive. Face à celle-ci, il ne semble y avoir de toute façon aucune alternative si ce n'est « *l'immobilisme* », c'est-à-dire « *la mort* ». Ainsi, son énoncé « *participe de l'imposition d'un cadre de réflexion, et à la manière dont un discours, en produisant des effets d'évidence, dissuade la contestation* » (Krieg-Planque, 2012 : 132).

Face au « *développement* », tout comme face à a « *revitalisation* », (plutôt que la « *gentrification* », même s'il concède ce terme dans l'extrait ci-dessous), il n'y a donc que l'immobilisme et la mort qui soient envisageables. La « *pression* » inévitable qui accompagne ces processus inéluctables est donc symptomatique d'une amélioration générale, du moins pour une partie de la population :

Jean / (...) si y'a pas d'immobilisme y'a de la création- quand y'a de la créativité- qu'il y a de la création / y'a une certaine forme d'attraction / pour moi / quand y'a de l'attraction y'a une pression qui est faite- tu sais la gentrification selon moi va se- va s'incarner beaucoup par la migration des populations- c'est-à-dire au détriment d'une autre / c'est-à-dire y'a une population x qui est tassée / y'a une population y qui rentre / parce que y'a une attraction- parce que y'a de la créativité / parce que y'a du développement / et cette population-là / généralement / va exiger peut-être des standards dans un milieu de vie qui sont plus élevés / (...) [4a : 630-637]

À nouveau ici, la tendance ambivalente du discours de Jean entre développement inexorable, « *main invisible* » du marché et action politique délibérée, rejoint celle, précédemment évoquée, de Julien qui l'appuie lorsqu'il affirme que D a « *mit Wellington sur la carte* » en proposant un développement plus local et fidèle à « *l'identité verdunoise* », tout en créant quelque chose de nouveau. Ces positions balancent ainsi toujours entre la fatalité libérale du développement économique (lorsqu'on évoque les aspects négatifs) et les actions politiques délibérées, appuyées par l'État et/ou les municipalités (lorsque l'on parle des aspects positifs). On rejoint ainsi la fonction idéologique pour le néolibéralisme de la théorie libérale de la justice de J. Rawls dans laquelle les inégalités sont acceptables si elles profitent globalement au plus grand nombre, et où la justice est une production de la « *structure de base* ». On rejoint aussi la conception large du néolibéralisme « *réellement existant* » de N. Brenner et N. Theodore et de sa « *destruction créative* », émergeant au cœur des situations sociospatiales locales et concrètes, c'est à dire au cœur de « *contextually specific interactions between inherited regulatory landscapes and emergent neoliberal, market-oriented restructuring projects at a broad range of geographical scales* » (Brenner & Theodore, 2002 : 349).

Sur ces enjeux singuliers, à l'endroit desquels les derniers extraits cités me semblent déjà manifestes, on peut les observer d'autant plus dans les discours de Jean sur la « *gentrification* » et la « *revitalisation* », les deux termes jouant en quelques sortes des rôles opposés dans une alternative là aussi mise en scène.

D'abord, Jean formule une critique intéressante de la notion de gentrification et/ou de ce à quoi elle renvoie. Et là aussi, Jean articule deux voix, l'une est critique du terme « *gentrification* » lui-même, auquel, selon lui, « *on colle souvent un sens négatif* », l'autre est critique du phénomène de « *gentrification* », alors effectivement présenté comme négatif. Dans les deux cas, la gentrification est un phénomène que Jean critique et dont il se distingue d'emblée. Et là aussi, la gentrification est un phénomène sans acteurs, qui agit de lui-même, « *qui vient* ». Il lui privilégie alors la « *revitalisation* », qui semble nettement plus positive :

Jean / bah la gentrification y'a quelque chose de malsain à l'intérieur de ça on lui colle souvent / un sens négatif / je pense que Verdun n'est pas nécessairement en gentrification il est en revitalisation / euh : la gentrification pour moi ça vient avec une exclusion / qui est visible / ça vient avec un développement qui est sans nuance- ça vient avec euh une absence de règles // d'urbanisme qui favorisent le développement du marché essentiellement / ça vient avec une absence aussi euh / de présence de la sphère publique / municipale à l'intérieur des actions

communautaires ce qui est pas le cas / euh ça vient aussi avec une vision qui se fout de la perte d'identité- qui se fout des populations qui est en place avant [4a : 576-582]

L'extrait ci-dessus m'apparaît ambigu. D'abord, on peut noter que Jean, à la fois, y critique les critiques de la « gentrification » (« on lui colle souvent un sens négatif »), à la fois semble épouser la voix de ces critiques pour critiquer le phénomène lui-même (« la gentrification pour moi ça vient avec une exclusion » etc.). Pour intégrer cette double voix et en fournir la synthèse, il mise alors sur le partage de la critique de la mauvaise gentrification à laquelle il vient ensuite opposer la bonne « revitalisation ». Là aussi, il oppose deux options apparentes qu'il présente alors comme des alternatives. Pour autant, là aussi, son énoncé finit bien par laisser entendre qu'il s'agit en fait du même phénomène, toujours inévitable, de « développement » économique. Simplement, dans un des deux cas, il est atténué, ralenti, réglementé par « la sphère publique ». Autrement dit, son discours laisse entendre qu'il y ait deux options opposées là où il affirme en fait qu'il n'y en a pas puisque le seul développement possible et celui de l'urbanisation capitaliste. Le lapsus présentant la « gentrification » comme une modalité de cette urbanisation où « l'exclusion » est « visible » est à ce titre intéressant. Si l'on s'en tient à la logique de son discours (ce qui ne signifie pas que c'est ce qu'il veuille signifier), le problème ne serait donc pas l'exclusion en elle-même, ni les injustices induites par l'urbanisation capitaliste, mais le fait qu'elles soient « visibles » ou « sans nuance ». On pourrait même faire l'hypothèse, dans la perspective critique de la sociolinguistique urbaine, que le problème ne soit pas « la perte d'identité » (ou « rupture identitaire ») induite par cette urbanisation mais le fait que dans le cas de la gentrification, on « s'en foute » là où la revitalisation la voit, la perçoit, l'entend... Par ailleurs, tout comme la gentrification « vient » d'elle-même, quand bien même des acteurs bienveillants (ici « la sphère publique municipale ») l'atténuent un peu, « on ne peut empêcher les gens de se déplacer ». « On » doit donc accepter de ne pas pouvoir « tout préserver », tout comme on doit raisonnablement accepter le « développement », là aussi, « malheureusement » :

Jean / (...) ça pour moi c'est une- parfois malheureusement un peu inévitable / (xxx) / à de le revitalisation / on ne pourra pas empêcher les gens de se déplacer à l'intérieur d'une ville / euh on ne peut pas non plus empêcher une ville de se développer / ce qui faut c'est de trouver des- des- un cadre réglementaire / qui fait en sorte qu'on peut préserver cette mixité sociale là / mais c'est utopique de penser que / on va tout préserver / parce que si on veut tout préserver / on ne fait pas de développement / selon moi / on laisse les choses telles qu'elles sont [4a : 654-660]

Dans le cas de la « *revitalisation* », outre la sphère publique, il est un autre acteur bienveillant du « *développement* » qui apparaît dans le discours de Jean. C'est un propriétaire qui investit dans une bâtisse verdunoise. Face à cette situation, c'est cette fois « *le marché* », fétichisé, qui va induire que des résidents « *se retrouvent à être déplacés* ». Le propriétaire quant à lui est plein de bonnes volontés. Certes, il envoie des avis d'éviction aux résidents mais « *il veut donner de la beauté il veut donner de la fierté à l'intérieur de sa dynamique* » :

Jean / (...) tu sais je te montre un exemple euh : tu sais y'a une bâtisse qui est là le (i.a.) on va passer devant tantôt le propriétaire qui l'a acheté il a envoyé des avis d'éviction à toutes les- les- les résidents qui étaient en haut / c'était vraiment du logement hyper modique // ces gens-là vont se retrouver à être déplacés- ils vont s'en aller vivre ailleurs / on peut toujours crier à l'injustice encore c'est le marché qui font son / tu sais c'est le marché qui crée cette répercussion-là- cette conséquence-là / c'est- c'est l'argent- c'est- c'est le profit // oui / mais quand tu parles à cette personne-là y'a quand même la volonté en arrière de cette bâtisse-là de- de changer certaines choses- tu sais il veut amener de l'ordre public à l'intérieur de sa bâtisse il veut donner de la beauté il veut donner de la fierté donc à l'intérieur de sa dynamique (...) [4b : 305-313]

Ainsi, la « *revitalisation* » positive promue par Jean s'oppose à la « *gentrification* » d'autres quartiers montréalais, qui se ferait quant à elle « *sans nuance* » et sans contrôle de l'État ou des pouvoirs publics. Sa conception du phénomène se veut plus encadrée, prétend « *préserver cette mixité sociale là* » et considère davantage « *la perte d'identité* » et « *les populations qui est en place avant* ». Elle permet aussi, grâce à la bonne volonté de ses acteurs, d'« *amener de l'ordre public* », de « *donner de la beauté* » et « *de la fierté* ». Son discours énonce cependant que la différence entre la revitalisation et la gentrification est surtout affaire de « *nuances* » dans le développement et de « *visibilité* » ou non de « *l'exclusion* ». Il concède d'ailleurs qu'on ne peut pas « *tout préserver* » si l'on veut faire du « *développement* ». Autrement dit, entre « *gentrification* » et « *revitalisation* », la différence est affaire de degré, de rythme, de bonnes intentions, mais la finalité est la même : le « *développement économique* » et ses conséquences sociales, politiques, anthropologiques.

Même s'il se dit avoir peur que Wellington devienne trop « *fancy* », Jean considère que c'est inévitable dès lors qu'une nouvelle population est attirée par la rue et que la rue est transformée par cette nouvelle population. Pour lui, ce phénomène est « *organique* » et les acteurs de l'action en question (car l'attraction en question n'est pas un phénomène naturel mais est bien le fait, notamment, de son organisme) sont ici invisibilisés par son énonciation. Lorsque je l'interroge sur le sujet des politiques publiques à mener face à la gentrification, Jean envisage cependant l'idée d'une politique interventionniste de la municipalité pour

limiter celle-ci. Pour autant, il le reconnaît lui-même, l'équilibre juste est difficile à trouver, voire « impossible »... du moins dans la seule « perspective » présentée comme possible, celle « d'attraction puis de transformation » de l'arrondissement :

Thierry (...) / tu me disais le- le- le risque / enfin ce qui te ferait peur c'est que la rue Wellington devienne un espèce de truc vraiment fancy là (...)

Jean / mais si la rue devient comme ça c'est parce que le quartier l'est devenu / la- la rue l'est devenue / la rue- la rue / c'est une relation un peu organique hein / parce que autant la rue commerciale stimule la venue de nouveaux résidents / autant la venue de nouveaux résidents stimule la définition de la rue commerciale / (...)

Thierry / et qu'est-ce qui pourrait / empêcher que ça soit le cas à terme [que la rue devienne un truc vraiment fancy] ?

Jean / euh c'est tout en lien avec les politiques d'habitations / c'est maintenir les acquis

Thierry / on peut aussi faire des choix politiques de HLM euh :

Jean / bah réserver des terrains HLM logement social les financer euh obliger euh / je sais pas moi ceux qui font euh :: des condos de cotiser dans un fond euh (...) pour du réinvestissement en logement social / mais tu sais dans les arrondissements // à forte attraction là / y'a pas une politique qui va être capable de garder la proportion // tu sais si on se dit qu'aujourd'hui je sais pas moi // à Verdun y'a // on va dire / je sais pas 70 % de la population / qui- qu'on pourrait considérer / non précaires / puis y'en a 30 % qu'on va considérer comme un peu plus précaire // le filet social il est pour ces 30 %-là / mais les investissements publics / pendant une période de gentrification / pourront jamais être assez importants / pour garder ce ratio-là dans une perspective / de- de- de / tu sais d'attraction puis de transformation / sur son territoire / imagine si on voulait être capable de garder ces 30 %-là / combien ça coûterait à l'arrondissement c'est juste pas / c'est impossible (...) [4b : 532-547]

Autrement dit, le développement économique prôné par Jean, un choix parmi d'autre de « développement », même sous la forme *soft* de la revitalisation, n'est pas compatible avec le partage des richesses, avec l'émancipation du plus grand nombre, avec le droit à la ville, l'autogestion collective, le commun, l'appropriation du territoire par (tous) ses résidents. Il implique nécessairement une pression économique – c'est-à-dire politique – plus ou moins forte sur les plus pauvres, précaires et fragiles de l'arrondissement, l'augmentation de leurs loyers, la transformation physique et symbolique de leur territoire, la perte potentielle de leurs repères identitaires, la dislocation plus ou moins progressive de leurs communautés voire leur départ, c'est-à-dire l'augmentation de leur précarité, l'appauvrissement d'espaces non encore gentrifiés, voire la hausse de l'itinérance.

Quoiqu'il en soit à cette étape, il s'agit désormais de voir comment mes autres interlocuteurs, les autres membres de la communauté discursive avec qui j'ai travaillé, se positionnent sur

ces mêmes enjeux. À nouveau, les locuteurs s'affrontent discursivement dans la lutte pour l'accentuation du signe idéologique à leur avantage, c'est-à-dire, en l'occurrence ici, pour la définition idéologique et donc toujours intéressée, de ce à quoi renvoient la « *gentrification* », la « *revitalisation* », etc.

V.III.II « *Revitalisation* », « *embourgeoisement* », « *gentrification* » : valorisation partielle, résignation, réalisme

On retrouve la construction du discours « *modéré* » entre la bonne « *revitalisation* » et la mauvaise « *gentrification* » chez un certain nombre de mes interlocuteurs, tout comme la nécessaire présence du public et la présentation du phénomène comme inévitable mais devant être contrôlé. On retrouve aussi la difficulté à pouvoir permettre absolument aux moins aisés d'être préservés. Paul parle ainsi de ce qu'il préfère appeler pour sa part « *l'embourgeoisement* » en considérant d'abord son aspect positif, certes surtout quant à la réalité matérielle de l'espace de ceux qui pourront rester sur le territoire : leur « *cadre de vie* ». Là aussi, l'amélioration de cet espace matériel est posée comme générale et les problèmes sociaux inexorablement induits sont quant à eux, ceux, particuliers, des « *populations anciennes* », « *des gens avec des revenus limités* », qui « *se sentent plus ou moins bienvenues dans ces nouveaux commerces dans ces nouvelles maisons* » :

Paul / on parle d'embourgeoisement en bon français mais gentrification est utilisé aussi dans la littérature dans ce qu'on lit dans les rapports mais c'est un phénomène qui est positif en soi quand on parle d'embourgeoisement on parle d'amélioration du cadre de vie mais ça a des effets qui peuvent être néfaste sur les populations anciennes qui se sentent plus ou moins les bienvenues dans ces nouveaux commerces dans ces nouvelles maisons / y'a un enjeu d'équilibre à conserver faut créer du logement social je pense que l'arrondissement travaille de pair avec (xxx) défense des- du logement pour s'assurer qu'il y ait une partie des- de la création d'unités de logements qui soient abordables qui soit facile d'accès pour des gens avec des revenus limités (...) [6a : 720-727]

On retrouve la double-voie qui était présente chez Jean entre phénomène positif et conséquences négatives pour certains, conséquences contre lesquelles tente apparemment de lutter l'arrondissement. Dans son second entretien, et comme dans le discours de Jean, Paul concède cependant que cette construction souhaitée de logements sociaux se confronte à des difficultés économiques pour l'arrondissement :

Paul / (...) l'idée c'est qu'il faut pas exclure des populations anciennes au profit de nouveaux venus qui ont des moyens / la seule façon d'y arriver c'est de favoriser la construction de logements sociaux puis bah euh les élus de Verdun ont voté en ce sens ont pris des engagements mais c'est un défi important de faire sortir de terre des ensembles euh : immobiliers qui répondent à ces besoins-là / les terrains sont rares les terrains restants sont contaminés / y'a beaucoup d'argent à investir avant qu'on puisse créer du logement social / donc là on m'a demandé de voir quels étaient les besoins de la population pour que les futurs logements sociaux répondent à ces besoins // euh les personnes âgées / les jeunes les familles monoparentales tout le monde a ses- ses besoins / ils sont infinis / par essence il faut commencer par répondre aux besoins les plus- les plus urgents [15b : 305-316]

Tout comme Paul nuance son regard face au phénomène d'« embourgeoisement », qu'il juge partiellement positif et qu'il décrit, en invoquant la nécessité (mais la difficulté) pour les pouvoirs publics de s'y adapter, Jeanne est perplexe face à la notion de « gentrification ». Elle considère que le phénomène peut avoir des bons effets, du moins, là aussi, pour l'espace matériel et ceux qui peuvent en profiter. Elle rejoint ainsi Jean et Paul quant à la nécessité du « développement » et ses effets positifs sur les lieux. Là aussi, le développement, la rénovation sont associés comme par nécessité à la gentrification. Elle les rejoint aussi sur la nécessité théorique, mais aussi sur la difficulté à créer du logement social dans les conditions actuelles :

Jeanne // je me sens ambivalente envers la gentrification (rires) / euh je veux pas le dénoncer complètement parce que ça peut avoir des bons effets là de- de rénover tout ça mais il faut / trouver à travers tout ça des moyens de préserver des loyers à prix modiques pour les familles euh / qui ont peu de moyens / euh il faut que le gouvernement là euh- : / tu sais ça prend dix ans pour partir un projet de logement social / pour le mettre sur pieds et tout ça / y'a le comité de citoyens à Verdun qui s'occupe vraiment de- de ça là / le CACV là / mais ça aussi c'est très long à mettre sur pieds puis on a beaucoup de propriétés de terrains contaminés / euh donc ça ajoute énormément au coût / euh ce qui veut dire que évidemment quand on décontamine et qu'enfin on construit ça prend une certaine densification ce qui est une bonne chose / moi je suis pour ça / c'est ce qui permet ensuite d'avoir des commerces à proximité et des services à proximité quand on a cette densification / c'est ce qu'on voit dans le plateau d'ailleurs et dans les quartiers centraux / euh : / donc c'est ça comment est-ce que tu sais est-ce qu'on peut permettre là des gens investit sur l'île de Montréal à rester à acheter / euh un appartement / euh à le rénover- donc de le gentrifier si vous voulez (rires) / euh / et puis de le faire et euh : / mais tout en permettant les- les moins bien nantis là / tu sais de- de rester aussi / et d'avoir des- des logements adéquats [10a : 557-572]

Dans cet énoncé de Jeanne, il faut ainsi permettre à « *des gens* », qu'elle ne qualifie pas socialement, d'« *investir* », d'« *acheter* » un appartement, de « *gentrifier* » (ce qui est systématiquement associé à la rénovation dans son discours). Les « *moins bien nantis* » qui sont déjà sur place doivent quant à eux simplement pouvoir « *rester* », même si là aussi, cette possibilité semble difficile à garantir puisque « *ça prend dix ans pour partir un projet de logement social* » (sans que les raisons pour lesquelles c'est si long soient formulées ici). Ainsi, les investissements extérieurs doivent pouvoir trouver de l'espace pour construire des logements neufs ou pour rénover alors que les investissements intérieurs concernant les logements sociaux se confrontent quant à eux à des problèmes de « *décontamination* ».

Dans un autre extrait de cet entretien, les victimes de la gentrification, qui doivent quitter les lieux, sont absentes et laissent alors, discursivement, la place non à des membres des classes moyennes ou supérieures mais à nouveau, aux « *gens* », nomination euphémisante symptomatique de la normalité sociale attribuée à ces derniers, pour qui Verdun est « *un quartier où il fait bon vivre* » :

Jeanne / ouais / ouais / ça- je pense que / il va y avoir de plus en plus de gentrification parce que / depuis une- une quinzaine d'années les gens découvrent que c'est un quartier en devenir- un quartier où il fait bon vivre ouais / ouais / ouais (rires) [10a : 854-856]

On voit ainsi comment peut se légitimer idéologiquement la gentrification : on tend à voir davantage ceux qui entrent dans nos catégories sociodiscursives de la normalité que les autres et à les mettre en mots de la sorte. En l'occurrence, la gentrification n'est pas le fait de « *promoteurs immobiliers* », de « *petit-bourgeois* », de « *privilegiés* », ni d'« *ultras-riches* » par exemple, mais simplement de « *gens* » (catégorie dont sont par ailleurs, ainsi, exclus les plus précaires). Elle apparaît donc d'autant plus raisonnable et modérée.

Julien, dont on a vu précédemment qu'il semblait enthousiaste face au développement actuel de Verdun, propose lui aussi une nuance entre une gentrification problématique et des formes plus respectueuses. Cependant, après avoir vanté le développement de Wellington, il gradue progressivement son propos : si le développement est nécessaire, celui de Verdun est « *beaucoup mieux qu'une bunch de promenades* », du moins est-il « *mieux fait qu'ailleurs* » (et notamment que ce qu'il peut observer dans son propre quartier : Hochelaga-Maisonneuve): Il identifie alors les propriétaires comme acteurs du phénomène :

Julien / bah c'est ça- c'est ça donc ça c'est / pas tout le monde est d'accord que c'est ce qu'ils veulent puis oui- y'a le concept de gentrification derrière là / puis faut faire attention de faire des

trucs accessibles pour tout le monde et intéressants pour tout le monde 100 % / mais j'ai l'impression qu'on réussit beaucoup mieux que- une bunch de promenades / en tout cas- (...)

Thierry / intéressant / donc ça c'est pour la partie Wellington là ?

Julien / ouais- ouais puis c'est sûr que ça déplace plusieurs personnes tu sais on s'entend que si t'arrives avec des bars puis des quartiers- des bars puis des restos un peu plus chers qu'avant si on veut (x) / mais tout le monde que ça fait 20 ans qu'ils habitent là dans un appart locatif oui y'en a plusieurs qui sont restés mais y'en a d'autres que le propriétaire euh : / tu sais a remodifié son offre monté le prix puis là ça pousse un peu tout le monde à l'extérieur / puis ssss : / à retravailler comme concept (rires) / mais : / bon / mieux fait qu'ailleurs c'est juste ça que j'ai à dire / j'ai l'impression que le problème est disons peut-être un peu moins grave qu'à disons dans Hochelaga où / c'est ça mais comme à un degré impossible là (rires) c'est : y'a pas encore de vitres (?) qui sort de Verdun [19a : 321-336]

On retrouve chez Julien les voix multiples face à la gentrification. Il constate à la fois qu'elle se passe mieux à Verdun qu'ailleurs tout en décrivant avec précision et de façon critique les problèmes qu'elle pose. Il commence ainsi par un optimiste « *on réussit beaucoup mieux qu'ailleurs* » pour finir par un plus prudent « *le problème est disons peut-être un peu moins grave* ».

Dans plusieurs des derniers extraits, on a vu apparaître dans les discours cités des acteurs à la transformation des quartiers. Jean est ainsi présenté comme agissant sur Verdun dans les discours de Julien, Mathieu et Lucie ainsi que dans ses propres discours, avec son organisme D. D'autres acteurs ont été mis en mots : propriétaires, investisseurs et pouvoirs publics. Chez Jean, ils sont surtout présents quand ils agissent positivement. Dans le cas de la gentrification négative, sans contrôle, celle-ci est plutôt discursivée comme un phénomène naturel, lié au fonctionnement logique du marché. Ce n'est cependant pas le cas de tout le monde. Et parfois les acteurs de cette transformation spatiale sont un peu plus visibles et dépassent la réalité locale et conjoncturelle pour rejoindre des tendances plus globales, et, dès lors, d'autant plus politiques. C'est notamment le cas lorsque certains de mes interlocuteurs m'expliquent le phénomène de gentrification, souvent avec beaucoup de précision, et dès lors avec une explicitation des acteurs responsables, victimes et souvent, bien sûr, les deux à la fois :

Luc / ouais / alors pour moi la gentrification c'est- ce sont des résidents de longue date / qui sont évincés parce qu'on achète leur immeuble et on leur dit bah vous devez quitter / parce que les nouveaux propriétaires achètent euh- mettons une maison trois étages et ils vont acheter tu sais / puis là bah euh- ils vont comme subdiviser les trois appartements sur les trois étages / puis euh : / puis ils rénovent- puis là les loyers lèvent- montent / donc ces gens-là / à faible revenu / ou résidents de longue date / bah ils sont évincés puis là euh / comment retrouver un- un- un loyer

euh de ce niveau-là / puis quand ça fait longtemps- bon peut-être que ça fait remonter moins vite / parce que quand tu quittes- quand tu emménages / d'où l'utilité d'un CACV [Comité d'Action des Citoyennes et Citoyens de Verdun]/ par le biais d'un registre des loyers / quand tu sais combien le précédent locataire payait- fait que / le propriétaire a beau jeu d'augmenter (...) [7a : 399-408]

Lucien / (...) dans un territoire où la valeur marchande des terrains elle est pas très très élevée / où les immeubles sont un peu délabrés / pis t'as une arrivée de population beaucoup plus aisée qui achète les terrains / qui achète les logements / pour les rénover / euh : comme première phase / y'a une gentrification puis ça a un impact / également sur les logements euh : / adjacents / les immeubles adjacents / ça a un impact sur les hausses de loyer / et ça on parle de gentrification / première étape / la deuxième étape où / les arrondissements vont faciliter / euh : le programme de rénovation par des financements des politiques gouvernementales- l'État québécois par exemple / facilite plus d'achats d'immeubles ou des programmes de rénovation / et les gens euh / embarquent dans ce genre de programmes là et favorisent cette gentrification là / donc comme deuxième étape / comme troisième étape bah là t'as une euh / quand t'es rendu que t'as financé des propriétaires pri- des promoteurs privés s'accaparent une grande partie des logements pour les transformer ou pour euh / acheter des immeubles mais aussi les loyers ça l'a un impact / en même temps les élus des arrondissements voient à modifier le zonage pour la construction de condos / euh ou des investissements publics pour faire de la revitalisation de quartier / euh favorisent cette gentrification-là / y'a une quatrième étape où tout s'est agencé où là maintenant les populations les plus pauvres ont quitté le quartier- parce qu'ils ont plus les moyens d'y vivre / (...) mais euh pour avoir travaillé à Saint-Henri / puis d'avoir essayé de réfléchir sur la gentrification / on était rendu peut-être au début de la troisième étape / mais ça c'était à la fin des années 90 au début des années 2000 / ils sont peut-être rendus à la quatrième étape / mais il reste que de moins en moins de populations / parce qu'elle a baissé une frange de la population plus pauvre / l'arrivée des riches ou l'arrivée de- petits promoteurs privés ou petits propriétaires euh / gens plus aisés qui s'accaparent des logements qui s'accaparent des territoires / puis qui décident de le transformer là [16a : 1012-1040]

Luc / ah ouais / bah là c'est comme euh / une nouvelle classe sociale qui bouscule l'une / et elle doit quitter / c'est la cause mais c'est- c'est- / c'est peut-être plus une conséquence / parce que la réelle cause c'est peut-être qu'il y a pas assez de logement social / ces gens-là seraient pas obligés de quitter même si y'a des nouveaux arrivants / donc y'a une question / d'équilibre dans un quartier tu sais [893-897]

George / la gentrification / on y échappe depuis quelques années pas entre de ce coin-ci de Montréal et probablement beaucoup d'autres coins de Montréal parce que moi en tout cas personnellement la gentrification ultime c'est euh / l'île c'est comme New York Manhattan c'est que l'île appartient aux riches éventuellement [3a : 661-664]

Ainsi, le discours sur l'espace n'est pas toujours contraint par une idéologie réifiante et les acteurs de la gentrification sont parfois identifiés et contre-interpellés, clairement autour d'un clivage de classe, c'est-à-dire en « riches », « promoteurs privés », « nouvelles classes sociales », « nouveaux propriétaires », « État québécois », « population beaucoup plus aisée », etc. Ils sont par contre très difficilement identifiés en termes ethniques. Quand ils le sont, c'est souvent par ce que je pose la question et dès lors généralement plutôt en tant que « francophones », ou qu'« allophones » et « immigrants », jamais en tant qu'« anglophones » :

Thierry / et est-ce que c'est plus des : enfin des immigrants tu me l'as dit / euh des francophones ou des anglophones qui arrivent / qui partent / je sais pas si t'as une idée là-dessus ?

Lucie / j'ai pensé que j'ai une idée mais :

Thierry / moi je sais pas hein et puis on sait pas en fait

Lucie / moi je pense que : / c'est euh : ça doit être assez variable / mais je crois pas que il y ait des / anglophones de souche / nés anglophones qui partent de quelque part / et puis qui s'en viennent à Montréal / je pense pas

Thierry / et à Verdun ?

Lucie / si y'en a c'est une minorité / tu sais euh : / je suis anglophone je viens de je sais pas quel quartier / puis je m'en viens à Verdun / je sais pas pourquoi là / on dirait que ça marche pas dans ma tête / je pense pas avoir euh / rien qui me dise que / c'est ça que- qui se passe (...) [5a : 1225-1237]

Thierry / ouais ouais / et est-ce que tu sais si ils sont plutôt francophones ou anglophones ou autre chose ?

Julie / je pense pas que y'a tant d'anglophones qui viennent s'installer à Verdun / j'ai l'impression que y'a probablement plus / de francophones puis de nouveaux arrivants euh / qui viennent s'installer / puis les nouveaux- nouveaux arrivants dans le fond y'a aussi toute- toute une communauté d'immigrants qui sont francophones / (...)

Thierry / en proportion ou (...) ?

Julie / en proportion / c'était les français

Thierry / ouais / [qui sont vraiment (xxx)]

Julie / fait que / francophones] / rires / puis euh aussi de- du Maghreb [8a : 731-743]

Pour revenir à ce qui concerne la réification spatiale à l'endroit du processus de gentrification, elle m'apparaît bien souvent davantage comme l'expression d'une résignation plutôt que celle d'une « non-conscience » ou d'une « aliénation » des locuteurs quant aux enjeux politiques à l'œuvre, même si l'opposition des termes ci-dessus est discutable. Certes « le développement arrive » apparemment de lui-même, certes, c'est un « programme » qui fixe « des limites »

aux financements, et c'est « on » qui « a coupé le nombre de logements attribués à Montréal ». Pour autant, on sait très bien qui sont les acteurs à l'origine de ces programmes et de ces développements et ces derniers constituent alors bien des choix politiques. Simplement, on n'a pas toujours les moyens de les empêcher et l'évolution des choses telle qu'on l'observe n'est pas particulièrement encourageante :

Lucien / bin // c'est un petit peu euh // comment je pourrais dire ça ? // c'est clair que euh- / on peut pas empêcher le développement d'arriver / on peut pas empêcher le développement / des promoteurs privés / à acheter des immeubles etcétera [16a : 162-165]

Paul / (...) ce qui manque c'est des- des financements euh : on parlait tantôt d'austérité les libéraux ont sabré dans le programme accès logis / accès logis c'est une source de financement pour sortir des logements sociaux mais les barèmes d'accès logis sont très stricts / c'est difficile maintenant de répondre / à ces barèmes / faire du logement coûte plus cher qu'il y a dix ans les- les limites fixées par le programme accès logis sont restées les mêmes / et d'autant plus on a coupé le nombre de logements attribués à Montréal / suite aux dernières élections le gouvernement a décidé de réduire de moitié le nombre d'unités disponibles / quand on a moins d'unités disponibles / et que les- les barèmes sont demeurés assez contraignants c'est d'autant plus difficile de faire des nouveaux projets de nouveaux logements sociaux [15b : 337-345]

Mathieu / (...) même les comités logement tu pourrais dire qu'ils luttent contre la gentrification / mais en même temps ça veut dire quoi de lutter contre la gentrification ? / c'est pas quelque chose qu'est facile- c'est- ça a toujours existé la gentrification on l'amène comme ça aujourd'hui mais / de tout temps les riches ont- vécu la où ils voulaient et les pauvres vivent là où les riches veulent pas vivre et la gentrification finalement c'est ça [2b : 879-884]

Pour autant, ces discours de résignation, qui sont aussi des discours de réalisme, ne font pas l'unanimité. Certains peuvent ainsi critiquer les arguments des acteurs de la transformation spatiale là où d'autres s'interrogent ainsi sur l'absence d'actions contraires de la part des gouvernements. Et il est intéressant de noter ici qu'en terme discursif, l'un des outils tactiques mobilisés par les locuteurs est le discours relaté. Comme le note D. Maingueneau, dans celui-ci, « le locuteur cité apparaît aussi bien comme le non-moi dont le locuteur se démarque que comme l'« autorité » qui protège l'assertion. On peut aussi bien dire « ce que j'énonce est vrai parce que ce n'est pas moi qui le dis » que le contraire » (Maingueneau, 1991 : 135). Le discours relaté peut ainsi montrer de l'empathie comme de la distance ou de la contradiction avec les locuteurs ainsi mis en scène. Il permet aux locuteurs concernés de se positionner au cœur de l'interdiscours via « l'hétérogénéité montréalaise » (Authier-Revuz, 1982 : 91). Il

constitue à ce titre un moyen de production d'actes de discours (Guespin, 1980a). Voyons quelques exemples.

V.III.III « *Gentrification* » : contre-interpellations, scénographies discursives, actes de discours critiques

On a vu précédemment que Jean, pour appuyer son propos, paraphrasait avec empathie des propriétaires locaux qui « *quand tu parles avec eux* » voulaient selon lui amener « *de l'ordre public* », « *de la beauté* », « *de la fierté* » au territoire. De son côté, Julien fait parler ci-dessous deux locuteurs au style direct en les confrontant au sein d'un court dialogue où il se met lui-même en scène. Il s'agit alors, dans ce dernier cas, de ridiculiser le discours supposé de décideurs politiques en pointant leur hypocrisie et tout en valorisant sa propre contre-interpellation, digne de celle de L. Sève évoquée précédemment (Sève, 1984 : 122; I.IV) à l'endroit du policier contre-interpellé en « *flic* »). Julien évoque ainsi l'urbanisme de son quartier, Hochelaga, et ses dispositifs anti-itinérants :

Julien / ils ont pas juste investi dans les restos puis les commerces mais ils ont comme retravaillé comme les espaces publics / euh : (xx) avec tu sais ils ont retravaillé comme les espaces publics / (rires) moins de bancs / avec tu sais pas / ils ont retravaillé les bancs mais avec des petites séparations tu sais dedans donc / tu sais c'est pas les- les gros trucs pour t'empêcher de te coucher mais c'est quelque chose que si tu te couches / tu dors la nuit là tu vas avoir mal au dos / tu sais / [y'a des petits détails

Thierry / c'est quand même un peu pervers] hein [c'est un peu pour euh :

Julien / bah c'est ça] / c'est ça / tu sais ils disent non non c'est juste parce que c'est un banc design mais comme ouais // ta gueule que c'est un banc design là (rires) [19a : 342-350]

Ainsi, les discours relatés peuvent-ils jouer un rôle important dans le positionnement discursif des locuteurs au sein de l'hétérogénéité des voix qui les constituent comme sujets. On est alors typiquement dans « *l'hétérogénéité montrée* » déjà évoquée. Faire parler les autres, d'autant plus en leur faisant dire ce qui arrange notre propre énonciation, est un privilège énonciatif qui permet aux locuteurs de situer leur position au sein d'un champ et dès lors de poser un discours critique de contre-interpellation. En l'occurrence, Julien cherche aussi à construire avec moi, par ce procédé ironique, de la connivence, l'hypocrisie du sujet-parlant relaté étant ici sous-entendu, le « *sous-entendu* » constituant effectivement un procédé discursif qui permet, par excellence, d'« *accroître la relation de connivence entre les interlocuteurs, favoriser leur complicité. Il permet de renforcer l'adhésion à une thèse, de*

contribuer à un travail de persuasion » (Krieg-Planque, 2012 : 148). Il faut cependant noter ici que la possibilité de cette connivence avait été favorisée, visiblement ici (« *c'est quand même un peu pervers* »), par ma propre attitude « *empathique* » et « *engagée* » dans la conversation (Kaufmann, 2011 : 50-56).

À l'instar de Mathieu, Lucien recourt lui aussi à la scénographie discursive dans un énoncé où il alterne le discours raisonnable qu'il attendrait des pouvoirs publics – ou plutôt celui qu'il tiendrait à leur place – et la réaction logique et censée des personnes qui ne peuvent plus payer leurs loyers face aux politiques de gentrification, et qui malgré leur bonne volonté, se retrouvent dans une situation impossible. Son premier discours relaté lui sert ainsi à critiquer l'institution en lui faisant dire ce qu'elle devrait dire mais qu'elle ne dit jamais et le second à légitimer la position logique des personnes « *gentrifiées* » :

Lucien / (...) moi si je vois / la construction de mettons 40 condos je m'attends à ce que l'arrondissement / d'un point de vue politique / disent bon bah là y'a quarante condos qu'est-ce que ça va avoir comme impact dans la société dans le quartier dans le secteur du quartier qu'il va y avoir ce / type de construction là / ah bin là je vais euh : également acheter un terrain pour permettre la construction de / 40 COOP ou 40 logements en O.S.B.L. / il faut être en mesure de dire / bon bah / si le privé construit des condos / bon bah c'est aux euh : municipalités au gouvernement du Québec de mettre leur patte- pour dire bon bah on va construire du logement social pour loger du monde / parce qu'on sait l'impact que ça va avoir la construction de condos / aux alentours ça va faire hausser les- les loyers- hausser le coût des loyers- les gens qui gagnent peu vont dire bah là je suis capable d'accepter la hausse de loyer c'est effectivement trop cher / je déménage- où est-ce qu'on va déménager ça sera encore plus / chercher des logements pas chers à Montréal c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin // or là / ces gens-là déménagent faut être capable de contrer ça / quand on vit dans un quartier qui se gentrifie faut être capable de voir à construire du logement social (...) [16a : 258-272]

Ce type d'énoncés, qui implique une forme d'incarnation de Lucien dans la peau des décideurs politiques, constitue aussi une indignation face à ce qu'il semble vivre comme une incongruité des politiques menées par ces derniers. En se mettant à la place de chacun, et notamment à la place des « *gentrifiés* » et de l'impasse de leur situation concrète, de leurs conditions de vie quotidienne, il en appelle en quelques sortes à la raison face à un fonctionnement qu'il semble juger inexplicable ou absurde. On retrouve cette tendance et le même procédé discursif chez Lucie qui se met elle-même en scène comme interpellant les pouvoirs publics tout en posant là aussi des « *actes de discours* », c'est-à-dire des actes de langage qui viennent transformer la structure même de l'énonciation. Comme dans les

exemples donnés par L. Guespin dans le premier chapitre (I.III.VI), il s'agit alors pour elle d'ancrer pleinement son énoncé dans la situation de communication tout en maîtrisant les formes de l'énonciation et les actions discursives. Il s'agit notamment de recourir à la « *présentation de soi* » (Goffman, 1973) pour mieux affirmer au sein de cette « *mise en scène* » son « *droit à la parole* » et assoir sa « *crédibilité* » via des « *stratégies* » discursives (Charaudeau, 1984 : 63). Comme dans les exemples de L. Guespin, Lucie alterne alors le discours abstrait sur l'objet discuté et les mises en situation concrètes, c'est-à-dire qu'elle passe du cadre de l'interpellation que constitue ma question à sa propre ouverture, la mise en scène de sa contre-interpellation, vraisemblablement à l'égard des responsables politiques, sa propre situation sociale concrète puis celle des premiers concernés pour revenir à une contre-interpellation à l'endroit des acteurs qu'elle critique. Son recours au concret (de sa propre situation) semble aussi constituer un l'appel à la raison, au « bon sens » :

Lucie / écoute /// comment je me positionne par rapport à ça ? / moi je dirais on peut-tu / faire / en sorte / de faire du logement où est-ce que / tout le monde pourrait habiter là ? / moi c'est pas qu'il y ait des condos ou qu'il y en ait pas c'est- c'est- c'est qu'il y en ait / en même temps qu'il y ait autre chose aussi / tu sais moi je travaille à temps plein depuis toujours / sauf les quatre premières années de ma fille / j'ai jamais été chômeuse ou / en tout cas // et je n'achète- je peux pas m'acheter un condo / moi je peux pas / je travaille dans le communautaire / j'ai accepté / que c'était ça ma vie / puis c'était ça mon salaire puis c'est mon affaire / je- je peux pas m'acheter un condo / je peux pas aller payer euh : 200000 dollars pour une petite boîte à savon là / non / de toute façon ça ne m'intéresse pas parce que j'aime bien trop mon appartement / mais c'est pour te dire / alors les personnes qui sont vraiment sans emploi / ou un salaire encore plus bas / salaire bas- je suis bien payé pour le communautaire quand même / euh : ils s'en foutent des condos ça fait que faites-en pour ceux qui en veulent mais faites également pour les autres alors moi / tant qu'à faire là regarde / des commerces on en a / de l'énergie mise sur la revitalisation de l'artère commerciale- la rue Wellington / c'est fait / l'arrondissement en mets déjà plein / laissez faire là / tu sais mettez- mettez des habitations pour les gens euh : pour tout le monde / particulièrement pour les personnes pour qui c'est difficile de trouver un logement où ils vont pas / se vider les poches [5a : 885-901]

Lucie se pose ainsi comme interpellant directement les décideurs politiques (« *peut-on faire en sorte de faire du logement social (...) ?* », « *mettez des habitations pour les gens euh : pour tout le monde (...)* ») sans poser un discours théorique sur la gentrification ni se contenter de décrire sa situation personnelle mais en reliant les deux pour construire son discours critique. Ailleurs, elle fait qui plus est parler un « nous » collectif, une forme de locuteur collectif commun qui semble inclure un ensemble indéterminé d'acteurs du quartier dans lequel elle

s'inclut. Sa mise en mots me semble alors rejoindre la perspective du « *sens commun* » que j'ai pu proposer précédemment pour mieux considérer les compétences critiques des partenaires de la recherche (Cislaru & Nyckees, 2019 : 5). Le « *sens commun* » ne renvoie alors pas au discours « aliéné » ou à la « doxa » mais à une invitation situationnelle à la construction d'un collectif, d'une communauté politique, d'un « commun », voire dans ma perspective des prémisses d'un « droit à la ville » qui s'incarnent ici dans son utilisation de « on » :

Lucie / (...) ceux qui provoquent le phénomène de gentrification (...) je connais pas tout là-dedans / mais je sais une chose / un des moyens principaux pour une ville un arrondissement pour se faire de l'argent / c'est de récolter des taxes / comment un arrondissement va récolter des taxes ? / en vendant un terrain- en faisant bâtir des choses dessus / puis que chaque personne qui habite puis qui s'achète quelque chose vont picther 2000 puis 3000 puis 4000 dollars à l'arrondissement / alors l'arrondissement / qui se fait peser une menace / provinciale ou fédérale / qui fait que les villes c'est comme ça qu'elles sont financées / par une taxe qui reçoivent comme quelqu'un s'achète quelque chose / on pourrait peut-être changer le financement des villes / on est capable de l'avoir bâti comme ceci / bâtissons-le autrement / créons une autre manière de financer les villes / ils vont arrêter de courir après les gens qui achètent des terrains parce qu'ils veulent avoir le 2000 puis le 4000 puis le 10000 dollars /// c'est pas sorcier // non ? / ça / parler de ça / bah là / faut aller parler avec quelqu'un qui est assez inaccessible / puis c'est des grosses politiques à changer et ça se fera pas en deux secondes / déjà ça moi je pense qu'il y a / une réponse / elle existe / moi / (...) / je suis capable de dire / avec le peu que je connais dans la vie / que si on finançait la ville autrement ils feraient pas que courir après des gens qui peuvent acheter un condo ou courir après des constructeurs puis vendre des terrains / la nature serait sauvegardée / y'aurait plus d'espaces verts / puis les gens ils habiteraient plus où est-ce qu'ils veulent là / pas : là où ça se bâtit puis là ça c'est bâti là parce que ça a rapporté de l'argent / ça a l'air un peu simpliste comme explication / j'essaye de faire courte parce qu'il est midi / mais tu me comprends-tu ? [5a : 1177-1197]

Lucie recourt ici à nouveau au « je » métadiscursif qui lui permet de situer son discours dans une expérience concrète, celle d'une professionnelle mais aussi d'une citoyenne verdunoise sans prétention (« *je connais pas tout là-dedans / mais je sais une chose* » ; « *je suis capable de dire / avec le peu que je connais dans la vie* » ; « *ça a l'air un peu simpliste (...) mais tu me comprends-tu ?* ») tout en proposant des solutions alternatives de « bon sens » quant au problème de la gentrification face auquel elle oppose un « on » collectif qui invite à une véritable alternative (« *on pourrait peut-être changer le financement des villes / on est capable de l'avoir bâti comme ceci / bâtissons-le autrement / créons une autre manière de financer les villes* ») qui résonne précisément, en miroir, avec celle de Jean sur les modèles de

développements (« *gentrification* » ou « *revitalisation* ») puis sur l'opposition entre ce « *développement* » = vie et l'« *immobilisme* » = « *mort* ».

Dans la perspective de Lucie, ce « *on* » collectif pourrait dès lors agir dans une optique différente de celle des acteurs actuels de la municipalité, qui devraient ainsi « *arrêter de courir après les gens qui achètent des terrains parce qu'ils veulent avoir le 2000 puis le 4000 puis le 10000 dollars* ». Son discours me semble ainsi rejoindre la perspective du droit à la ville, non comme objet théorico-politique, mais comme aspiration de « *sens commun* » face à l'injustice fondamentale de la configuration néolibérale de l'espace contemporain.

Nous verrons que Lucie, par sa double voix et son double rôle de professionnelle de l'action communautaire et de résidente verdunoise légitime, construit souvent, dans ses discours, sa « *face* » au sens d'E. Goffman en articulant ces différentes postures. Elle est ainsi dans une position privilégiée pour construire ce type d'actes de discours susceptibles de mettre en mots des alternatives concrètement situées dans son quotidien et ce qu'elle considère être celui des résidents verdunois. À nouveau ici,

(...) on pourrait dire que l'acteur (le je) contraint de communiquer à travers des rôles sociaux (le soi) conserve toujours, même de façon non-consciente, un contrôle métacommunicatif sur l'accomplissement de ces rôles. Le moi serait l'instance de la gestion complexe des soi, chacun de ces soi constituant l'un des aspects de la face, et serait à l'origine d'un rapport de places particulier. Par cette dimension 'personnalisée' de l'accomplissement d'un rôle un sujet peut renforcer, corriger voire inverser la nature du rapport de places attendu. (Vion, 1993 : 77)

On verra cependant que cette double voix relève peut-être parfois du grand écart, et que si elle est une opportunité stratégique pour ces « *actes de discours* », elle peut aussi être éprouvante pour le sujet.

Au cours de ce chapitre, on a pu observer, à partir de ma perspective marxienne, la façon dont se construisent ce que je considère comme certaines injustices spatiales à Verdun et la manière dont les expriment mes différents interlocuteurs. Pour conclure, je noterai que contrairement à des affirmations courantes sur la disparition des classes sociales et, *a fortiori*, de leur antagonisme, et malgré l'affaiblissement de leur recours théorique en sciences sociales depuis les années 1990, celles-ci sont extrêmement présentes dans mon corpus et absolument structurantes dans les rapports sociaux que j'ai pu observer. Elles s'incarnent fondamentalement dans les discours sur l'espace et ses acteurs, même si cette omniprésence est souvent euphémisée par des discours réifiant à son endroit. On voit cependant que cette

réification n'est pas absolue et est régulièrement questionnée, et mise au travail discursif par certains de mes interlocuteurs, qui laissent alors apparaître en creux, au niveau spatial, leurs aspirations politiques à autre chose.

Ces structurations discursives de l'espace, à dominante socio-économique (de classes sociales) s'articulent cependant de manière évidente, à l'endroit des subjectivités et des groupes qu'elles constituent, avec les découpages ethniques, qui sont évidemment marqués au Québec par les rapports entre groupes ethnolinguistiques. Il est d'ailleurs un élément qu'on peut noter ici et qui est apparu au regard de l'analyse ci-dessus. L'ensemble des discours étudiés sur les transformations spatiales de Verdun sont le fait de locuteurs qui s'identifient comme « *francophones* ». Ce n'est pas un choix délibéré de ma part mais le résultat des analyses menées. Les discours anglophones sur ces mêmes enjeux sont très peu courants dans le corpus et ils s'intègrent difficilement à la façon dont les discours francophones qui ont donc été analysés entrent en résonance les uns avec les autres. À ce constat, deux interprétations sont possibles et d'ailleurs complémentaires : (1) les francophones constituent une communauté discursive centrale à l'intérieur de l'ensemble et à ce titre, leurs discours sont en concurrence au sein du même champ là où les autres s'inscrivent tendanciellement dans d'autres champs ; (2) j'appartiens moi-même au champ francophone et autant la communauté discursive étudiée est constituée de manière intégrée au cœur de ce champ, autant mes questionnements, mes analyses et mes interprétations en sont les témoins.

Dans les deux cas, il s'agit donc d'élargir l'analyse à l'ensemble des locuteurs d'une part, et de questionner cette division d'autre part. Autrement dit, dans la perspective de la sociolinguistique urbaine prioritaire et à partir de ma conceptualisation de la justice spatiolinguistique, il s'agit désormais de commencer à questionner la problématique (ethno)linguistique de façon corrélée avec les discours sur l'espace.

Dans le prochain chapitre, je tenterai donc, à partir de ces quelques constats, d'observer certaines différences qui me sont par ailleurs rapidement apparues fondamentales à la lecture cursive des entretiens et dont l'analyse à confirmer le caractère significatif : il s'agit des mises en mots différenciées de l'espace chez les locuteurs interrogés s'identifiant comme « *anglophones* », « *allophones* » et « *francophones* ». Comme envisagé par la sociolinguistique urbaine, ces caractérisations ethniques, parce qu'elles sont structurantes au Québec et à Verdun, s'accompagnent de territorialisations différenciées, c'est-à-dire qu'elles

induisent des constructions distinctes de l'espace et en fait, une polarisation des espaces de référence.

CHAPITRE VI

JUSTICE SPATIO(LINGUISTIQUE) : TERRITORIALISATIONS DIFFÉRENCIÉES ENTRE ANGLOPHONES, FRANCOPHONES ET ALLOPHONES ET CLIVAGES DE CLASSES

J'ai déjà présenté les concepts et approches de la sociolinguistique urbaine (II.IV) que je vais mobiliser ici. Pour rappel, très simplement, la « *territorialisation* » renvoie pour moi à l'appropriation symbolique et discursive des espaces par les groupes sociaux et individus. La « *territorialisation sociolinguistique* » désigne quant à elle la manière dont ces mêmes locuteurs construisent perpétuellement leurs identités et celles des autres (là aussi individuelles et collectives) en articulant leur construction discursive de l'espace à l'attribution de langues, formes langagières et communautés (ethno)linguistiques en son sein. Cette conceptualisation de la « *territorialisation sociolinguistique* » renvoie qui plus est aux processus nécessairement hiérarchisants, discriminants, majorants, minorants, minorisants qui sont induits par cette construction discursive (Bulot, 2006c notamment). Dans cette perspective, le travail de territorialisation s'accompagne toujours de la construction plurielle de « *centralités* » et de « *marginalités* » qui vont diverger en fonction des caractéristiques sociales des locuteurs concernés. Les espaces, langues, communautés et les normes qui les constituent sont ainsi « *multipolarisés* » (Ibid.)

À Montréal, un enjeu essentiel qui doit stimuler la recherche en sociolinguistique urbaine est non seulement celui de la façon dont les groupes sociaux se territorialisent de façons diverses et conflictuelles mais il est aussi celui de la constitution sociohistorique de ces groupes sociaux sur un mode fondamentalement ethnolinguistique. La question de la langue se trouve donc aux deux pôles de la recherche, celui des variables « *indépendantes* » (l'identification ethnolinguistique des locuteurs) et celui des variables « *dépendantes* » (les discours épilinguistiques des locuteurs corrélés à leurs discours sur l'espace).

À Montréal en effet, comme j'ai déjà pu l'évoquer (III.X), la ville s'est construite socialement autour d'une dualité ethnolinguistique qui, dans ma perspective, constitue en fait la manifestation intersubjective euphémisante du clivage de classes historique sous-jacent

(même si on l'a vu, elle le déborde, en est en partie autonome et contribue de ce fait à sa reproduction). Toujours est-il que, comme le note L. Elke en citant L. Driedger, historiquement du moins, « *[t]he francophone and anglophone solitudes in Montreal are split like nowhere else in Canada* » (Driedger, 1991 : 139; repris par Elke, 2004 : 183) et « *[l]a perception que "Montréal se divise en deux" est (...) un fait vécu et perçu par les Montréalais sans qu'il y ait de variation notable en fonction des groupes linguistiques, sociaux ou identitaires* » (Elke, 2004 : 190-191). La façon dont le clivage s'entretient induit ainsi que « *whether you belong to a francophone or anglophone group, that sense of Montreal or feeling about Montreal is universal* » (Radice, 2000 : 89; repris par Elke, 2004 : 192).

De ce point de vue, comme ailleurs, les locuteurs d'une ville tendent peut-être, en termes d'identifications intersubjectives, à appartenir à une même « *communauté sociale* » (Bulot, 1998 : 41-42 notamment) et donc à une même « *communauté discursive* » mais l'existence de celles-ci s'opposent toujours aux contradictions matérielles du vécu quotidien, raison pour laquelle la ville est aussi, et autant, le lieu par excellence de la discrimination et de la ségrégation entre identifications ethniques, ce qui se manifeste et se constitue notamment, comme à Rennes dans le cas étudié par T. Bulot, par le fait que les locuteurs urbains « *(...) ne mettent pas en mots de manière homogène leur commune identification à une somme de lieux marquant les limites et les frontières de leur espace dit commun* » (Bulot, 2006 : 115). Il en allait de même dans le travail de T. Bulot à Rouen où l'analyse aboutissait notamment à ce constat :

« le rapport entre les deux rives [deux territoires distincts de Rouen] est un rapport d'opposition complémentaire : il est facteur d'unité car il relève d'une identité urbaine fondée sur une épaisseur identitaire donnée et partagée, mais par ailleurs il est facteur de tension parce qu'il dispose au sein de la communauté ainsi caractérisée une pratique ségrégative relevant d'un socio-type du Rouennais. Dans ce double-mouvement d'identification et de différenciation (...), la mise en mots de l'espace social est effectivement celle d'une fracture urbaine posant des territoires distincts car hiérarchisés » (Bulot, 1999 : 63)

Il s'agit donc ici d'abord d'étudier la « *fragmentation sociolinguistique* » (Bulot, 2006a) et la « *multipolarisation des espaces de références* » (Bulot, 2006c : 19) chez mes interlocuteurs en fonction, donc, de leurs identifications ethnolinguistiques.

Pour ce faire, je commencerai dans la première partie du chapitre (VI.I) par observer le découpage discursif de l'espace tel qu'il se présente dans le corpus en mesurant les récurrences discursives des principaux items toponymiques. Ce premier travail lexicométrique

permettra de vérifier si des différences apparaissent entre les groupes ethnolinguistiques et comment elles se manifestent. Je dégagerai ainsi quelques toponymes récurrents situés à l'intérieur du territoire global dont la mise en mots a été précédemment étudiée (« *Verdun* ») cette entrée en matière permettra par la suite, après avoir nuancé ces découpages que je juge déterminants pour l'analyse – en questionnant les limites des identités sociales ainsi (re)constituées par mes soins : « *francophones* », « *anglophones* » et « *allophones* » – de travailler ces éléments de façon plus qualitative.

Dans la seconde partie du chapitre, j'étudierai de façon plus approfondie la manière dont les locuteurs des trois groupes ainsi constitués mettent en mots les espaces verdunois. Je me concentrerai ainsi de façon qualitative sur les territorialisations différenciées des francophones, anglophones et allophones, c'est-à-dire sur les façons dont ils organisent leurs identités en fonction, en appui, par rapport à l'espace. Comme pour le reste de l'analyse, je considérerai les discours critiques et actifs de mes partenaires de recherche et les contre-exemples qu'ils manifestent parfois. Je tenterai d'en tirer quelques éléments d'interprétation quant aux rapports sociaux qui s'organisent ainsi et donc aux formes de la justice et des injustices spatiolinguistiques qui sont en jeu.

Dans la troisième partie du chapitre, après avoir démontré sa plus grande homogénéité, et donc sa plus grande institutionnalisation, je finirai par observer certaines divergences à l'intérieur du groupe ethnolinguistique francophone pour illustrer le fait que si la territorialisation est de fait partiellement commune aux membres de ce groupe, en tout cas que des tendances les distinguent clairement des anglophones et allophones, cette « *communauté discursive* » à l'intérieur de celle étudiée plus largement, elle est en fait traversée de conflits qui se manifestent, à nouveau, par des phénomènes de pluriaccentuation des signes idéologiques. Comme dans ce qui est apparu précédemment à l'endroit des discours sur la transformation de l'espace matériel, la communauté ethnolinguistique francophone se rassemble ainsi autour de la circulation de formules communes à l'endroit de « *lieux communs* », en l'occurrence, on le verra, autour de(s) « *banc(s) de la rue Wellington* », qui à la fois sont symptomatique d'une certaine individuation linguistique dans le groupe en question, à la fois inclut et manifeste des positionnements antagonistes à leur égard. Ces divergences à l'intérieur de lieux communs sont en fait symptomatiques, pour moi, de clivages fondamentaux même si euphémisés à l'intérieur de cette communauté : les clivages de classe (au sens d'intérêts et de positionnements politiques divergents à l'endroit des rapports de classes plus encore que d'appartenances objectives).

VI.I TERRITORIALISATIONS FRANCOPHONES, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES : APPROCHES QUANTITATIVES

VI.I.I Territorialisations francophones, anglophones et allophones : observation quantitative des items toponymiques les plus courants

Il s'agit ici de rentrer à nouveau dans mon corpus de manière globale à partir de ma perspective en sociolinguistique urbaine. Le propos que viendra appuyer ce travail sera exposé progressivement et il va de soi que certaines intuitions liées à ma problématique ont conditionné le choix des options méthodologiques recourues : à nouveau, ma subjectivité est à l'initiative même lorsque les outils se veulent objectivant.

J'ai montré précédemment (III.I) que le clivage francophones-anglophones, hérité de la « *division culturelle du travail* » entre Anglais et Français puis entre francophones et anglophones, était déterminant dans le contexte québécois, montréalais et verdunois. On a aussi vu comment il était étatique et entretenu à l'avantage d'une certaine classe moyenne montante francophone depuis le courant des années 1960 et probablement aujourd'hui à certaines fractions de classes particulières, que j'évoquerai très partiellement un peu plus loin. J'ai enfin pu évoquer que ce clivage avait permis de justifier un projet national-étatique qui posait ce groupe (ou ces groupes) comme hégémonique(s).

À Verdun, la situation est particulière puisque la réalité des anglophones du territoire local n'a jamais cadré avec le stéréotype moderne de la bourgeoisie anglophone dominante. À l'inverse, les anglophones locaux ont longtemps partagé les conditions de vie ouvrières des francophones verdunois comme me le faisait par exemple remarquer Jean :

Jean / (...) par définition les anglophones / euh : de Montréal / c'est un cliché c'est pas réel mais c'est un cliché / j'ai comme l'impression que c'est une population parfois qui est euh / plus favorisée / que les francophones / quoique / dans les zones où on était je veux dire les anglophones francophones même combat là / historiquement / c'était tous des travailleurs- des ouvriers de la manufacture là en général. [4a : 674-678]

Les anglophones étant aujourd'hui minoritaires dans un espace perçu (ce que j'ai pu vérifier dans le chapitre précédent) comme historiquement marqué par leur présence, observer la distribution des mises en mots en fonction de la variable de l'identification ethnolinguistique des locuteurs peut donc s'avérer intéressant. La division historique de l'organisation communautaire entre groupes et organismes francophones d'un côté, et anglophones de l'autre, est qui plus est à même d'institutionnaliser des différences de statuts, de positions, de tendances idéologiques, et donc de mises en mots.

Pour observer ces différences, le travail proposé ici va présenter une analyse lexicométrique assez sommaire à ce stade, mais qui permettra d'orienter la suite. Elle aura l'intérêt de dégager rapidement des éléments qui n'étaient pas nécessairement envisagés au départ, et auxquels il s'agira dans la mesure du possible de donner du sens. Comme pour la première partie du chapitre précédent, il ne s'agit de proposer un travail de lexicométrie poussé mais de soumettre quelques éléments de décomptes opérés sur des logiciels de traitement de texte et d'analyse thématique. L'objectif est de permettre une certaine entrée dans l'analyse du corpus plutôt que d'en offrir une interprétation prématurée.

C'est donc avec cette prétention *a minima* que j'appréhenderai ici mon corpus : peut-être certaines récurrences, et certaines sous-fréquences, sont-elles significatives d'éléments en rapport à la problématique posée. Je ferai donc, ensuite, des hypothèses et envisagerai le travail d'interprétation à partir de là.




Il s'agit ici d'appréhender la question du rapport des locuteurs à l'espace verdunois dans lequel ils évoluent et sur lequel ils étaient largement interrogés. Ici aussi, je me suis concentré sur la première série d'entretiens (série a), c'est-à-dire les entretiens les plus contraints, pour lesquels les objectifs étaient similaires pour tous et qui induisaient la même liste de questions, relativement précises, même si elles n'ont évidemment pas toujours été formulées de la même manière, dans le même ordre, avec la même insistance, la même tonalité, dans les mêmes conditions, etc. Les déductions à tirer de cette analyse ne pourront donc l'être que prudemment, hypothétiquement, en considérant ces conditions plurielles et seulement pour ce qui concerne les différences statistiques importantes entre les entretiens.

Ceci étant, j'ai relevé et comptabilisé ici l'ensemble des toponymes mobilisés par mes partenaires lors de leurs réponses à la question portant sur la présentation et la description de Verdun et ses relances (question 3 de la grille d'entretien). Les items les plus couramment utilisés apparaissent dans le tableau de la page suivante (Tableau 20) : j'y ai inscrit pour

chaque locuteur ceux qui apparaissent à plusieurs reprises (au moins à deux ou à trois reprises, dépendamment de la longueur et de la richesse sémiotique des réponses). Bien sûr, la plupart des items – ceux qui n'ont été mobilisés qu'une fois par chaque locuteur dans la réponse à la question – n'apparaissent pas dans le tableau. Celui-ci tend cependant à recouper les plus courants dans l'ensemble des entretiens. Ainsi, si les tendances à l'échelle d'une question lors d'un entretien sont peu significatives (facilement orientées, notamment, par une insistance ponctuelle de ma part ou de la leur sur tel ou tel toponyme), l'ensemble permet d'observer des récurrences générales qui me semblent plutôt fidèles à ce qui pouvait revenir régulièrement dans les échanges menés.

Tableau 20 : Toponymes les plus mobilisés par mes interlocuteurs lors de la réponse à la question 3 (description de Verdun) de la première série d'entretiens

Code	Locuteurs	code organismes	1	3	5	7	8	9	10	11	12	13
1	Sophie	A	l'Île-des-Sœurs	Crawford Park	Le bord de l'eau	Desmarchais (rue)	De l'Église	La piscine				
2	Mathieu	B	Wellington-de-l'Église	l'Île-des-Sœurs	Desmarchais-Crawford	Desmarchais (rue)	Les berges	La Terre-ferme	Montréal			
3	George	C	Wellington (rue)	l'Île-des-Sœurs	Les restaurants (de Wellington)	résidence pour aînés						
4	Jean	D	La Terre-ferme	Le fleuve	Montréal	Saint-Henri	l'Île-des-Sœurs	Le fleuve	Le centre-ville			
5	Lucie	B	l'Île-des-Sœurs	Wellington (rue)	Le Douglas	Wellington-de-l'Église	L'ouest	Desmarchais (rue)	Bannantyne	Bord de l'eau		
6	Nicolas & Paul	E	Montréal	L'île de Montréal	l'Île-des-Sœurs	Centre-ville de Verdun	Desmarchais-Crawford					
7	Luc	B	Wellington (rue)	Wellington-de-l'Église	l'Île-des-Sœurs	Montréal	Rivière-des-Prairies	La bibliothèque	Les avenues	Les restaurants	Le fleuve	L'ouest (de Verdun)
8	Julie	F	l'Île-des-Sœurs	Wellington-de-l'Église	Desmarchais-Crawford	Montréal	Crawford Park	Le Bénélux				
11	Laurent	I	l'Île-des-Sœurs	Crawford Park	Wellington-de-l'Église	Wellington (rue)	Ville-Émard	Desmarchais (rue)	Les avenues			
16	Lucien	B	l'Île-des-Sœurs	Desmarchais-Crawford	Wellington-de-l'Église	Verdun (rue)	Wellington (rue)	De l'église (rue)	Les berges			
19	Julien	M	l'Île-des-Sœurs	Les blocs-locatifs	Le bord de l'eau	Le nord	Le sud					
9	Maria	G	Willford	l'Île-des-Sœurs	Métro de Verdun	Métro de l'Église						
12	Fabio	I	Montréal	Le centre-ville (de Montréal)	l'Île-des-Sœurs	Le nord	K	Ottawa	Les avenues			
13	Paola	J	l'Île-des-Sœurs	Le CLSC Verdun	Westmount	Woodland	Montréal					
14	John	J	Montréal	(i.a. organisme)	Crawford Park	Pointe-Saint-Charles	Lasalle	Pointe-Claire	Ville-Émard	Marcel Giroux		
10	Jeanne	H	Wellington (rue)	l'Île-des-Sœurs	Les avenues	De l'Église (rue)	Desmarchais-Crawford					
17	Thomas	K/N	l'Île-des-Sœurs	Une mosquée	Desmarchais (rue)	Lasalle	Pointe-Saint-Charles	Montréal	France			
18	Sarah	K/L	De l'Église (rue)	Verdun (rue)	Les épiceries	Centre-ville de Verdun	Les avenues					

	Langue maternelle déclarée du locuteur : anglais
	Langue maternelle déclarée du locuteur : français
	Langue maternelle déclarée du locuteur : autre

Ce dernier tableau (Tableau 20) nous permet d'observer quelques tendances générales sur la façon dont les locuteurs interrogés spatialisent l'espace verdunois via des frontières, des limites et des lieux significatifs pour eux. Le premier élément qui ressort, c'est la domination numérique de « *l'Île-des-Sœurs* » (16 apparitions dans le tableau), item toponymique parmi les plus cités chez quasiment l'ensemble des locuteurs (sauf chez John et Sarah, tous deux anglophones) puis l'importance des deux autres quartiers administratifs de l'arrondissement – « *Wellington-de-l'Église* » (6 apparitions) et « *Desmarchais-Crawford* » (5 apparitions) – dont on note la surreprésentation chez les francophones parmi mes interlocuteurs, et d'autant plus chez ceux qui travaillent à Wellington-de-l'Église.

L'autre item important numériquement, c'est « *Montréal* » (9 apparitions). Il constitue vraisemblablement un outil de contextualisation de la situation verdunoise dans les énoncés, soit parce que les locuteurs cherchent à comparer Verdun à l'ensemble de Montréal, soit parce qu'ils veulent l'y intégrer ou l'en distinguer. Je ne l'ai pas souligné dans le tableau car renvoyant à un objet extérieur à Verdun, il n'intéressera pas le présent travail.

Suivent les odonymes « *Wellington* » (la rue commerciale située dans le quartier Wellington-de-l'Église et particulièrement sujette à la gentrification et/ou au développement) et « *Desmarchais* » (la rue Desmarchais sépare les quartiers de Wellington-de-l'Église et de Desmarchais-Crawford) ainsi que, très courant, le « *fleuve* » et ses « *berges* » ou le « *bord de l'eau* », d'autres rues de Verdun, « *Bannantyne* », « *Woodland* », « *Verdun* » et « *De l'église* » en tête, le quartier « *Crawford Park* », situé à l'extrême ouest de Verdun, à la frontière de l'arrondissement Lasalle, les « *restaurants* », « *commerces* » et « *boutiques* » de la rue Wellington, dont le bar « *le Benelux* », les stations de métro « *Verdun* » et « *De l'église* », l'hôpital « *Douglas* » et son « *parc* » la « *Terre-ferme* », le « *centre-ville* » (de Verdun), celui de Montréal, et d'autres quartiers montréalais (« *Lasalle* », « *Pointe-Saint-Charles* », « *Ville-Émard* », « *Westmount* », « *Saint-Henri* »).

Ces quelques tendances, pour l'instant seulement numériques, confirment la saturation des observables constituées lors des entretiens et l'impression qui a été la mienne quant aux lieux et espaces récurrents dans les discours de mes interlocuteurs. Elles nous donnent aussi quelques pistes quant à la façon dont mes interlocuteurs structurent Verdun en discours, c'est-à-dire la manière dont ils s'y territorialisent, la façon dont ils rendent intelligibles l'espace pour eux-mêmes et pour autrui, le sens qu'il lui donne et en miroir, la façon dont ils

s'identifient à lui ou en rapport à lui. Comme le note T. Bulot en paraphrasant Y. Barel (Barel, 1984), on peut considérer

(...) le territoire comme lieu pertinent d'action du sujet où notamment il doit pouvoir éprouver, légitimement ou non, que celui-ci donne sens à son existence et, sans que cela soit exhaustif, comme espace social car perçu dans la différence de traçage de limites floues, voire contradictoires. Si ces mêmes limites sont différemment appréciées et, de fait, changeantes, elles sont traces spatiales, et, en l'occurrence, linguistiques, des conflits et tensions, des liens réels ou imaginés entre différents groupes urbains qui se posent alors dans une territorialité plus locale que sociale (Bulot, 1999 : 44).

Ainsi, ces différents items toponymiques et odonymiques, désignant simplement, donc, des lieux et espaces, doivent pouvoir jouer des fonctions sociales et politiques : identification, distinction, limitation, frontiérisation, hiérarchisation, discrimination, etc. On pressent peut-être à travers ces premières observations que les différentes mises en mots peuvent être symptomatiques de différences tendanciennes entre mes interlocuteurs s'identifiant comme anglophones, comme francophones et à d'autres communautés ethnolinguistiques. On peut aussi imaginer qu'elles distinguent des locuteurs occupant des fonctions sociales et professionnelles différentes ainsi que des résidents historiques du quartier et des intervenants récemment localisés dans celui-ci dans le cadre de leur activité professionnelle. A. Krieg-Planque note ainsi que

[c]omme l'intuition de tout un chacun permet de l'éprouver, le lexique offre souvent au locuteur la possibilité de présenter le réel d'un certain point de vue, par différence avec d'autres points de vue possibles (...) tout locuteur est amené, consciemment ou non, volontairement ou non, à privilégier des traits de signification par le vocabulaire qu'il emploie. (...) [Une expression], par jeu d'opposition avec d'autres expressions, construit ainsi le réel selon un certain point de vue, facilite le chemin interprétatif vers une certaine conclusion argumentative, et dessine en creux les contours de la position occupée par le locuteur. (...) L'usage d'un mot déterminé en tant qu'il supporte un point de vue donné n'est pas seulement le fait d'un locuteur donné, mais le fait d'un locuteur donné dans une conjoncture historique donnée (Krieg-Planque, 2012 : 90-91).

Ainsi, la mise en mots de l'espace par un sujet discursivement interpellé, tendanciellement, comme représentant d'une institution de type organisme communautaire, sera vraisemblablement différente de celle d'un résident dont la connaissance du territoire est d'abord sensible, historique, familiale, amicale, etc. Comme le note L. Mondada,

[l]'opération de délimitation exprime des rationalités différentes, pouvant éventuellement rentrer en conflit, comme celle, abstraite, de l'administration et celle, vécue, de l'usager ; celle, zénithale,

des urbanistes planificateurs et celle, phénoménologique, des habitants, celle de la réalité politico-économique régionale et celle des identités locales, celle de différents groupes d'habitants, d'insiders et d'outsiders. Selon le type de rationalité qui la prend en charge (et qu'elle contribue en retour à définir), l'opération de délimitation effectuera des découpages différents de l'espace et permettra d'énoncer des descriptions manifestant des intelligibilités différentes (Mondada, 2000 : 141).

Pour autant, ces intelligibilités ne sont pas figées et seulement symptomatiques de « types » ou « profils » de locuteurs. Elles dépendent aussi des situations d'interaction et un même locuteur peut mobiliser plusieurs registres et délimiter un même espace de différentes manières, dépendamment des « voix » qu'il active de façon privilégiée dans telle ou telle situation. Ainsi le choix des mots est-il aussi affaire de contexte et de stratégie. Il ne s'agit donc pas pour moi ici de caricaturer les fonctions de chacun : il est évident que les acteurs sociaux que j'ai rencontrés sont des êtres complexes et pluriels et que les observables que j'ai tenté de mesurer ci-dessus ne sont significatifs que de quelques moments passés à discuter dans un lieu et à un moment donné. Les discours sont hétérogènes et l'énonciation est changeante, y compris chez un même locuteur qui jongle entre différentes facettes de lui-même qu'il peut faire dialoguer pour construire son positionnement subjectif. Cette idée s'illustre parfaitement dans cette remarque de Lucie, ancienne coordinatrice de A (elle l'était encore lors de notre premier entretien, le 29 octobre 2015) mais aussi résidente historique de Verdun où elle est née, a grandi, et résidait encore au moment de l'entretien :

Lucie / c'est sûr que ma façon de décrire Verdun euh / elle sera pas la même que si tu m'avais posé la question il y a dix ans / en ce sens que- parce que / parce que je vois dans le cadre de mon travail on a fait le portrait du quartier / c'est comme ça si on m'avait mis aussi des mots dans la bouche tu sais des façons de présenter Verdun et maintenant j'ai- j'ai les deux j'ai- j'ai peut-être mon Verdun mais j'ai aussi- j'ai mon Verdun d'avant mon Verdun qui a évolué dans moi et puis il y a le Verdun qu'on m'a dit c'était ça Verdun / alors je sais plus- peut-être c'est une occasion de le pratiquer aujourd'hui mais je sais plus c'est quoi Verdun tu sais /// [5a : 419-225]

On retrouve la même tendance métadiscursive chez Maria, directrice de G, centre communautaire d'aide aux familles immigrantes à Verdun et récemment installée dans l'arrondissement, et qui se positionne comme telle en tant que locutrice à deux voix :

Maria / (...) nous comme organisateurs / communautaires nous travaillons / plus que huit heures à un endroit / mais c'est pas que tu vives là-bas / et maintenant que je viens de déménager je regarde et je dis au mon dieu c'est des choses que jamais en 15 ans j'ai pas regardé / parce que je n'habite pas ici / et maintenant c'est la problématique de la boisson / les poubelles- (...) / c'est-à-

*dire que oui je peux parler comme euh travailleur / mais maintenant comme / personne qui habite
ici à Verdun [9a : 133-143]*

Ces remarques de deux de mes interlocutrices me rappellent que quelques heures d'échanges enregistrés et constitués dans le cadre très particulier d'un entretien de recherche, sont dépendantes de multiples facteurs et nous renseignent autant sur ceux-ci que sur les « profils » des locuteurs interrogés. Ils me rappellent aussi que c'est par cette pluralité de voix que les locuteurs peuvent stratégiquement construire leur propos.

Ceci considéré, je vais désormais me pencher sur l'un des aspects de ce premier travail lexicométrique qui ressort : le découpage de Verdun en quartiers administratifs dont on perçoit peut-être ici qu'il semble participer des différences de territorialisation entre locuteurs s'identifiant comme « *francophones* » et locuteurs s'identifiant comme « *anglophones* » ou à d'autres catégories ethnolinguistiques. J'aurai l'occasion de travailler un peu plus la question du toponyme verdunois dominant, « *l'Île-des-Sœurs* », par la suite.

VI.I.II Catégorisation socio-spatiale par quartiers administratifs : première esquisse lexicométrique

Suite aux premiers constats de la sous-partie précédente, la présente hypothèse que je propose est la suivante : la mobilisation des catégories spatiales administratives – en termes de « *quartiers* » –, très courante, comme on a pu le constater, dans les entretiens menés, renvoie à certaines tendances de conceptualisation de l'espace social verdunois et la récurrence d'une catégorisation ou d'une autre parmi celles-ci (« *Wellington-de-l'Église* », « *Desmarchais-Crawford* », « *l'Île-des-Sœurs* ») peut déjà nous renseigner sur l'attachement des locuteurs à la significativité administrative et nationale-étatique de ces structururations sociodiscursives de l'espace et dès lors, sur les rôles que peuvent jouer leurs énonciations.

En effet, l'usage de tel ou tel toponyme n'est jamais seulement l'expression d'un locuteur, mais toujours aussi celle de ses institutions ou groupes sociaux d'appartenance. Et plus qu'une expression, la mise en mots de l'espace est toujours un travail de (re)production politique à la fois des groupes sociaux et de leurs rapports, à la fois de l'espace et des territoires qui permettent de les (re)produire. Ainsi, volontairement ou non, « *les enjeux de dénomination sont mobilisés par les acteurs en situation de pouvoir, de manière à infléchir la façon dont le réel est appréhendé* » (Krieg-Planque, 2012 : 92). Sans considérer ici le pouvoir comme un bloc ou comme l'apanage d'un groupe, mais plutôt comme un phénomène diffus et

une pratique interactionnelle perpétuelle, la mise en mots administrative de la ville contribue à la production administrative de la ville. Reste à déterminer quelles configurations spatiales, quelles territorialisations, quels rapports sociaux et donc quelles (in)justice(s) spatiale(s) cette mise en mots entretient. Car aucun découpage discursif n'est politiquement anodin. Dès lors que des locuteurs énoncent ainsi des différences sociales, il va de soi qu'elles accompagnent des phénomènes de hiérarchisations. Comme le note C. Delphy, « [c] 'est dans le même temps, par le même mouvement, qu'une distinction ou division sociale est créée, et qu'elle est créée hiérarchique, opposant des supérieurs et des inférieurs » (Delphy, 2008 : 7). Et la mise en mots distinctive des espaces, aussi euphémisante soit-elle, contribue bien *in fine* à un travail de division sociale, ce dont les locuteurs ont bien souvent, d'ailleurs, conscience, comme me le faisait remarquer Sophie lors du premier entretien que j'ai mené le 23 octobre 2015 :

Thierry / bon je- je me répète un peu mais c'est- c'est pour reformuler un petit peu les choses / est-ce que tu crois que y'a des espaces ou des endroits qui sont évalués ou hiérarchisés à Verdun par les gens ?

Sophie / bien sûr / d'ailleurs je le dis depuis tantôt / c'est sûr, c'est sûr qui a des endroits qui sont hiérarchisés- juste en- juste en séparant Verdun en trois quartiers / tout de suite j'ai déjà mis quand même une euh :

Thierry / une hiérarchie ?

Sophie / (rires) sans le savoir c'est ce que j'ai fait mais oui / oui [1 a : 385-392]

Pour avoir un aperçu global des mises en mots des trois quartiers institutionnels auxquels fait ici référence Sophie, j'ai mesuré la fréquence des références à ces « quartiers » sur l'ensemble du corpus. J'ai ainsi considéré plusieurs items :

- « *Wellington-de-l'Église* » ; « *Wellington* » (lorsque l'item référait visiblement au quartier et non à la rue du même nom) ;
- « *Desmarchais-Crawford* » ; « *Desmarchais* » (lorsque l'item référait visiblement au quartier et non à la rue du même nom) ;
- « *l'Île-des-Sœurs* », « *l'île* » (lorsque l'item référait effectivement clairement à l'Île-des-Sœurs) ;
- Auxquels j'ai ajouté la « *Terre-ferme* » (terme difficilement traçable discursivement mais utilisé dans les documents administratifs : il permet d'agréger les deux quartiers de WDE et de DC, et de les distinguer de l'Île-des-Sœurs).

Il s'agissait à travers ce travail d'observer les différences de mobilisation entre locuteurs s'identifiant comme « *francophones* », comme « *anglophones* » ou comme « *allophones* » et

entre les langues dominantes de leurs organismes d'affiliation. Les résultats du décompte sont à la page suivante (Tableau 21). Ils sont organisés en ordre croissants, des entretiens contenant le moins d'occurrences totales des items questionnés à ceux en contenant le plus. Il faut noter que j'ai soustrait mes propres mises en mots et celles qui intervenaient après mes questionnements pour les reprendre. J'ai noté en rouge les récurrences supérieures à 5.

Tableau 21 : Occurrences des items toponymiques institutionnels de quartiers pour chaque locuteur dans la série d'entretiens A

Locuteurs	Organisme	"Wellington-de-l'Église"	"Desmarchais-Crawford"	"Terre-ferme"	"Île-des-Sœurs"	TOTAL
John	J	0	0	0	1	1
Sarah	K/L	0	0	0	3	3
Thomas	K/N	0	0	0	4	4
Fabio	I	0	0	0	6	6
Maria	G	0	0	0	9	9
Paola	J	0	0	0	14	14
Jean	D	0	0	7	9	16
Jeanne	H	2	4	2	12	20
Sophie	A	0	1	1	19	21
Nicolas & Paul	E	4	2	1	15	22
George	C	1	0	1	21	23
Lucie	F	4	2	1	19	26
Laurent	I	2	4	0	23	29
Julien	M	2	3	2	25	32
Lucien	B	12	8	0	13	33
Luc	B	19	0	0	17	36
Mathieu	B	14	13	7	12	46
Julie	F	13	9	1	27	50
TOTAL		73	46	23	249	391

Langue maternelle déclarée du locuteur : anglais	organismes à dominante anglophone (services aux anglophones)
Langue maternelle déclarée du locuteur : français	organisme à dominante francophone
Langue maternelle déclarée du locuteur : autre	organisme à dominante allophone (service aux immigrants)

La première remarque ici est, à nouveau, et de façon encore plus flagrante, la très large domination numérique de l’item « *Île-des-Sœurs* » dans presque tous les entretiens (16/18) et la surreprésentation de sa récurrence totale (249 occurrences en tout contre 73 pour « *Wellington-de-l’Église* » et 46 pour « *Desmarchais-Crawford* », les deux autres quartiers administratifs de l’arrondissement).

Il est difficile d’interpréter ces productions discursives à cette étape mais il est évident que le toponyme « *Île-des-Sœurs* » doit jouer une fonction particulière pour être ainsi mobilisé aussi massivement, d’autant qu’aucun des partenaires de la recherche ne vit à l’Île-des-Sœurs et qu’un seul y travaille dans un organisme communautaire. La plupart des organismes sont situés à Wellington-de-l’Église et quelques-uns sont à Desmarchais-Crawford. L’Île-des-Sœurs doit donc jouer un rôle symbolique du fait même de sa distance géographique et, peut-être, sociale. J’y reviendrai en VI.II.III.

Le second item mobilisé, « *Wellington-de-l’Église* », renvoie bien souvent au quartier central de Verdun pour les locuteurs (j’y reviendrai également). Il est d’ailleurs parfois nommé ou surnommé le « *centre-ville* » (dont on compte l’emploi, lorsqu’il renvoie vraisemblablement à Wellington-de-l’Église, à 13 reprises en tout sur l’ensemble des entretiens). Enfin, le troisième item, en nombre d’occurrences, est « *Desmarchais-Crawford* » employé à 46 reprises en tout. La référence à la « *Terre-ferme* » est plus rare mais significative (23 occurrences).

Seconde remarque et non des moindres : comme l’indique un regard rapide sur la légende du tableau, en classant les locuteurs par ordre d’occurrences des toponymes administratifs de quartiers, il apparaît nettement que ceux qui s’identifient comme « *anglophones* » ou comme appartenant à un groupe ethnolinguistique « *allophone* » y recourent nettement moins que ceux qui s’identifient comme « *francophones* ». Il en va de même pour ceux appartenant à des organismes à dominante anglophone ou allophone en comparaison de ceux appartenant à des organismes à dominante francophone. Autrement dit, il semble que les anglophones et les allophones déclarés mobilisent beaucoup moins que les francophones, tendanciellement, les items toponymiques administratifs de quartiers pour parler de Verdun et des enjeux qui nous intéressent en son sein.

Ce qui peut amener deux questions : comment les anglophones et allophones mettent-ils en mots l’espace verdunois ? Pourquoi se réfèrent-ils aussi peu aux catégories administratives de

quartiers pour parler de l'arrondissement ? À l'inverse, pourquoi les francophones s'y réfèrent-ils davantage ? Et comment le font-ils ?

Avant de tenter de répondre à ces questions, on peut cependant discuter deux cas notables par leurs singularités : celui de Jeanne, s'identifiant comme « *anglophone* » et travaillant dans un organisme « *francophone* », et celui de Laurent, « *francophone* » travaillant dans un organisme « *anglophone* ». Dans le tableau ci-dessus, leurs mobilisations des toponymes administratifs de quartiers se situent dans la partie centrale du tableau, ni parmi les anglophones travaillant dans des organismes anglophones du haut de tableau, ni parmi les francophones travaillant dans des organismes francophones du bas du tableau. On peut bien sûr discuter la représentativité de ces statistiques à cette étape mais ils ouvrent quoiqu'il en soit un sujet intéressant d'un point de vue qualitatif.

Car les profils de Laurent et de Jeanne sont particuliers à l'image de leur double ancrage sociologique : Jeanne est une Québécoise qui fait partie des rares anglophones à avoir étudié à l'école française dès le niveau primaire. Laurent est un francophone ayant évolué entre les deux communautés depuis son enfance. Leurs cas sont particuliers, même si la frontière que l'on reproduit ici pour l'analyse entre « *francophones* » et « *anglophones* » est plus labile que ne laissent entendre les catégories administratives, y compris dans les autres entretiens.

Lorsque j'interrogeais Jeanne sur son identité, elle affirmait ceci :

Jeanne / moi je me suis plus / laissée assimiler par le côté francophone / donc je suis euh- je suis une de ces rares indépendantistes anglophones (rires) / qui existent au Québec et puis euh c'est ça tu sais / la plupart de mes amis c'est des francophones / mes chums euh- je sors avec des gars francophones [10a : 492-496]

Puis :

Thierry / Et vous vous identifiez comme anglophone par contre ?
Jeanne / je sais pas / je pense que quand on est jeune on veut juste être accepté intégré / et puis euh : je crois que- / et surtout / avec ce que je viens de décrire là aussi y'avait ce- ce besoin d'appartenance- ce besoin de passer pour une francophone / aujourd'hui c'est moins présent cette pression là / donc je pense que- / bon d'abord je maîtrise assez bien la langue donc j'ai pas à avoir honte (rires) / et euh : / donc euh / ouais c'est ça / c'est quand même / je suis très très à l'aise en français / je lis en français / je vais- c'est- c'est plus facile pour moi de faire des présentations en français ou de lire- ou de- ou d'écrire sur mon tra- professionnellement sur mon travail en français / euh qu'en anglais / puisque je travaille en français / mais euh : / c'est ça oui / regarde /

je parlais pas un mot d'anglais [de français ?] avant l'âge de huit ans donc euh oui / je suis anglophone (rires) [10a : 497-507]

Malgré le lapsus de la dernière phrase, Jeanne ajoute par ailleurs que l'anglais est bien sa langue maternelle et elle le confirme sur la fiche profil qu'elle a remplie. Elle revient à plusieurs reprises sur la frontière ethnolinguistique au Québec, son évolution historique et la façon dont elle a pu la vivre de façon singulière dans son expérience « hybride » de la réalité ethnolinguistique québécoise. Son propos illustre bien le caractère toujours arbitraire, situé, subjectif et limité du travail de découpage des « variables » en sciences sociales. Sa difficulté à s'identifier comme anglophone dans un premier temps (« je sais pas ») contraste avec mon choix méthodologique abrupt de distinguer ici « anglophones » et « francophones » pour l'analyse. Je dois donc noter et reconnaître que ce choix contribue ainsi nécessairement, dans une certaine mesure, à la reproduction discursive de l'existence sociale de ce clivage. Il n'en est pas moins nécessaire et fructueux et je tenterai quoiqu'il en soit de le questionner et d'en montrer les limites dans la suite du travail.

Concernant Laurent, s'il revendique une affiliation, un héritage et même une généalogie française et s'il s'identifie clairement, ethniquement et culturellement, à la communauté franco-québécoise [11a : 979-991], il affirme aussi que son parcours de socialisation a été marqué très tôt par le bilinguisme, notamment à travers un programme de bénévolat où il était hébergé chez des habitants dans différentes communautés à la fin des années 1970 (« Katimavik » ; [11a : 195-202]), mais plus profondément par son environnement familial :

Laurent / aussi loin que- je me souviens quand j'étais enfant j'étais / sur la rive sud de Montréal dans un : une communauté qui était très bilingue / autant de francophones que d'anglophones puis euh : mon- mon père de par son travail connaissait bien l'anglais alors on avait des amis anglophones autant que des amis francophones / dans les activités communautaires les loisirs les voisins les- et : j'ai été habitué très jeune au bilinguisme et Katimavik c'est bilingue et euh l'université d'Ottawa je l'ai faite en français mais c'est un environnement bilingue alors tu perfectionnes ton anglais et puis ici je l'ai perfectionné encore plus alors // alors c'est mon background (rires) [11a : 221-228]

Avant de continuer à évoquer ces éléments qualitatifs de mise en question, de mise au travail ou de mise en nuances subjectives des frontières ethnolinguistiques, intéressantes dans le cadre de ma critique précédente des identités réifiées (II.II), continuons à questionner la mobilisation des toponymes et son éventuelle significativité chez les francophones, anglophones et allophones, en les creusant désormais de façon plus qualitative.

VI.II TERRITORIALISATIONS FRANCOPHONES, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES : APPROCHE QUALITATIVE

VI.II.1 L'« Île-des-Sœurs », « Desmarchais-Crawford », « Wellington-de-l'Église » : territorialisations francophones

J'ai évoqué dans le chapitre II (II.I.IV) la question de la territorialisation, qui, selon T. Bulot, se constitue en trois étapes : la « *circonscription de l'espace (mise en place des limites)* », sa « *définition (mise en mots des attributs définitoires)* » et sa « *production (objectivation = mise en place des frontières)* » (Bulot & Veschambre, 2006 : 314). C'est dans ce processus que s'incarnent les rapports sociaux et les idéologies spatiales qui les réifient et dès lors, les phénomènes de justice et d'injustices spatiales qui m'intéressent. C'est donc aussi ce processus discursif de territorialisation qu'il faut ici observer à travers une analyse qualitative des mises en mots de Verdun, de ses quartiers et de ses lieux significatifs. Pour ce faire, j'ai observé l'ensemble des mises en mots des trois quartiers chez mes interlocuteurs via un classement thématique constitué avec le logiciel QDA Miner.

On a vu précédemment que l'arrondissement était fondamentalement structuré, discursivement, et de façon dominante chez les francophones parmi mes interlocuteurs, à travers les items « *Desmarchais-Crawford* », « *Wellington-de-l'Église* » et « *l'Île-des-Sœurs* ». Chez l'ensemble des francophones interrogés en effet, ces trois quartiers apparaissent de façon plus ou moins précise dans la description-présentation de l'arrondissement demandé par mes soins dans le cadre des entretiens (question 3 de la grille d'entretien), soit sous forme directe, soit en recourant à des déictiques de lieux (« *ici* », « *là* », « *à l'ouest* », « *de l'autre côté* », etc.). Et ce découpage tend à renvoyer chez eux à des attributions socio-économiques, ethniques et ethnolinguistiques similaires. On retrouve d'ailleurs le même découpage, tendanciellement dans les cartes annotées lors des entretiens par ces mêmes interlocuteurs, et qu'il s'agit ici aussi de présenter. Pour illustrer cette tendance, on peut observer les cas où les trois items « *Wellington-de-l'Église* », « *Desmarchais-Crawford* » et « *l'Île-des-Sœurs* » sont posés d'emblée lors de la question 3 sur la présentation/description de l'arrondissement, ce qui est le cas uniquement chez certains

francophones ne résidant pas dans l'arrondissement et travaillant dans le quartier Wellington-de-l'Église, soit pour la municipalité, soit pour mon organisme partenaire, A.

Ainsi, Paul, qui travaille pour la municipalité verdunoise au développement social de l'arrondissement. Il vit à Dorval (une municipalité située dans l'ouest de l'île de Montréal) et ne travaille à Verdun que depuis six mois au moment de notre premier entretien. Il a donc *a priori* un profil typique de professionnel sensibilisé à Verdun par les données administratives. Interviewé le 31 octobre 2015 avec son collègue Nicolas, agent de recherche en développement social au sein de la municipalité, voici comment il présentait l'arrondissement en premier lieu :

Paul / oui on parle de trois quartiers sociologiques / alors Desmarchais-Crawford c'est un quartier autour de l'hôpital euh- l'hôpital pour personnes (xx) psychiatisées l'hôpital Douglas c'est un grand hôpital à l'anglaise / les gens qui vivent là sont plus- plus- les maisons sont plus belles / le quartier est plus calme / Wellington-de-l'Église le centre-ville de Verdun qui est un quartier plus populaire les logements sont plus abordables les problèmes sociaux se retrouvent plus là on retrouve maintenant par exemple des jeunes qui vont faire du squidgy sur la rue de Wellington-de-l'Église (...) on voit ça maintenant on voit des personnes en difficultés sur les bancs publics autour du métro de l'Église des gens qui font du- des mendiants autour du métro également donc un quartier plus- plus bigarré et l'Île-des-Sœurs un espèce de havre de paix hein / c'est une création assez récente on retrouve là des gens- beaucoup de gens issus de l'immigration qui arrivent ici qui s'installent là dans des- dans des logements y'a du HLM à un endroit particulier près du parc Lafontaine à l'Île-des-Sœurs / mais y'a beaucoup de grands ensembles de luxe où les gens sont - mènent un niveau de vie supérieure en fait l'élite québécoise des grands politiciens des artistes des joueurs de hockey des sportifs de haut niveau se retrouvent là hein une cité jardin qui a été développée dans cet esprit de- de quiétude c'est- c'est en développement intensif donc c'est un milieu de vie un peu féérique [6a : 280-299]

On retrouve les trois quartiers de l'arrondissement, qui servent ici à frontériser celui-ci, et qui sont décrits selon les types de logements, les profils sociaux et pratiques sociales singulières de leurs résidents (en particulier pour Wellington-de-l'Église, « populaire », et l'Île-des-Sœurs « où les gens mènent un niveau de vie supérieur »), les problèmes sociaux rencontrés (pour Wellington-de-l'Église) et la quiétude (pour les deux autres quartiers). Les trois quartiers sont distingués les uns des autres par leurs caractéristiques socialement différentielles : Desmarchais-Crawford est « plus calme » et « les maisons [y] sont plus belles ». Wellington-de-l'Église est « plus populaires », « plus bigarré », les logements y sont « plus abordables » et il y a « plus » de « problèmes sociaux ». L'Île-des-Sœurs est quant à elle « un havre de paix » « féérique » hébergeant « l'élite québécoise » avec « un niveau de

vie supérieure » ainsi que des immigrants. Le cadrage descriptif de Paul s'organise ainsi autour des trois quartiers constitués comme des entités distinctes par le recours au comparatif de supériorité « plus » et à l'adjectif comparatif « supérieur ». Paul ne fait pas référence aux langues et communautés linguistiques à cette étape mais il privilégie le critère de classes / de (dé)favorisation, puis la description des logements et du statut des populations vis-à-vis de l'immigration (pour l'Île-des-Sœurs).



Figure 20 : Carte entretien 6a - Nicolas et Paul

Continuons avec Mathieu, Français émigré au Québec, ayant vécu à Québec durant ses deux premières années au Canada et travaillant sur place depuis six ans (il vit désormais dans le quartier du Plateau). Je l'ai déjà évoqué : il travaille au sein de mon organisme partenaire, A :

Mathieu / géographiquement ? ça marche / c'est un quartier Verdun / c'est un arrondissement un peu particulier parce que / je dirais c'est un quartier extrêmement enclavé / euh : y'a l'autoroute ici / y'a le canal de l'aqueduc et y'a le fleuve / donc là on a déjà un quartier euh ouais forcément qu'a pas beaucoup de liaisons avec euh- avec les autres arrondissements avoisinants ce qui a contribué à vraiment créer un petit village / un petit village d'ailleurs Verdun c'était en- avant

2002 c'était une ville / c'était pas un arrondissement (xxx) y'a ce qu'on appelle la Terre-ferme qui est un peu le quartier Wellington-de-l'Église et le quartier Desmarchais-Crawford / puis l'Île-des-Sœurs qui vit vraiment complètement à part et qui vit dans un / dans un profil socio-économique complètement différent je pense qu'on a les gens qui sont euh : la moyenne est 60000 euh- 70000 de revenu moyen ce qui est vraiment énorme alors qu'à la base la population locale est je dirais sur la Terre-ferme- est beaucoup plus défavorisée (...) donc c'est ça / on a vraiment des entités très différentes / entre euh- entre l'Île-des-Sœurs et la Terre-ferme / mais même à l'intérieur de la Terre-ferme on a vraiment deux quartiers avec euh- Wellington-de-l'Église qui est défavorisé et Desmarchais-Crawford qui est plus habité par une population déjà beaucoup plus anglophone un quartier plus anglophone / et euh c'est pas le même type tout à fait de- de bâtiments de logements on a- on a vraiment plus de la petite propriété individuelle ou même des locataires même si y'a majoritairement des locataires donc y'a quand même des entités très différentes ce qui fait la particularité de Verdun [2a : 157-178]

On retrouve dans cette description de Verdun par Mathieu un exemple quasi-didactique de territorialisation discursive. Il procède ainsi, d'abord, à un premier travail de délimitation du territoire avec l'autoroute, le canal de l'aqueduc et le fleuve, puis à un exercice de définition de Verdun comme « *petit village* », anciennement « *ville* » indépendante de Montréal. Il emploie déjà à ce stade des superlatifs pour parler de l'arrondissement : il est « *un peu particulier* », « *extrêmement enclavé* » et constitue « *vraiment un petit village* ». Il opère ensuite une frontiérisation des trois quartiers, qui structurent socialement son énonciation : il situe d'abord une frontière entre l'Île-des-Sœurs, avec « *un profil complètement différent* », « *qui vit complètement à part* » avec un « *énorme* » « *revenu moyen* » et la Terre-ferme « *beaucoup plus défavorisée* ». Il pose ensuite une autre frontière à l'intérieur de ladite « *Terre-ferme* » (la seule ligne qu'il dessine sur sa carte – Figure 21), entre Wellington-de-l'Église, « *défavorisé* » d'un côté et Desmarchais-Crawford, « *plus anglophone* » de l'autre et caractérisé, comme chez Paul, par les types de logements (petites propriétés individuelles et locataires). Dans les deux procédés discursifs de frontiérisation, Mathieu insiste en utilisant la même expression d'« *entités très différentes* ». Ainsi, chez Mathieu aussi, la construction sociodiscursive du territoire se structure par les frontières géographiques et sociales entre les trois quartiers, structuration qui s'appuie d'abord, là aussi, sur des critères socio-économiques. C'est cette frontiérisation première qui va lui permettre ensuite d'organiser la construction de son énonciation et de construire son intelligibilité. Il est intéressant de noter ici qu'il distingue globalement un quartier favorisé, un quartier « *défavorisé* » et un quartier... « *plus anglophone* ». On verra plus loin comment on peut interpréter cela.



Figure 21 : Carte entretien 2a - Mathieu

Le troisième locuteur qui stipule d'emblée les trois quartiers pour structurer sa mise en mots de l'arrondissement est Luc, retraité, président du CA de A et vivant à Verdun depuis un an et demi au moment de l'entretien. Originaire de Rivière-des-Prairies où il a vécu la plus grande partie de sa vie, il a travaillé durant quarante ans dans ou autour de l'action et de l'organisation communautaire et il a souhaité s'investir dans le social de façon bénévole en arrivant à Verdun. Voici comment il introduit l'arrondissement :

Luc / bon euh / Verdun est constitué de trois quartiers / donc euh Wellington-de-l'Église je vais de façon euh- là Wellington-de-l'Église / t'as l'Île-des-Sœurs et t'as euh- comment on l'appelle lui / euh : / à côté de Douglas / oh je me souviens plus du nom un quartier plus à l'ouest- / euh sur le plan démographique on sait que les- les familles ou les personnes plus vulnérables sont dans ce quartier-ci [il pointe Wellington-de-l'Église] / avec des revenus /

Thierry / Wellington-de-l'Église

Luc / ouais Wellington-de-l'Église / avec des revenus inférieurs à la moyenne euh / de Montréal / euh beaucoup de communautés euh e-ethniques / à ma grande surprise les dernières études ont démontré que la communauté d'origine asiatique était euh / assez nombreuse / et si je me trompe pas parmi la- la dans les dernières années celle qu'a la plus nombreuse- de celles qui ont

immigrées / sauf erreur mais de ce que j'ai compris / ça ça a été une surprise / bien que sur la rue je- je constate que par exemple / y'a trois petites églises qui ont été soit louées ou achetées / par des communautés coréennes / et ça je savais pas / évidemment la dualité linguistique qui fait partie de l'histoire de Verdun- bon français anglais / mais la communauté anglaise a beaucoup diminué en nombre me dit-on et euh // se sent un petit peu à l'écart // l'Île-des-Sœurs on y retrouve des gens à hauts revenus / mais avec des poches de pauvreté donc faut pas négliger (...) [7a : 197-213]

Luc propose lui aussi une description assez normalisée de l'arrondissement, structurée autour des trois quartiers administratifs (même s'il ne se souvient pas du nom de Desmarchais-Crawford au moment de l'entretien) qui sont également décrits en fonction de critères sociaux de classes (en tout cas de richesse / (dé)favorisation) mais aussi en fonction de critères ethniques et ethnolinguistiques. Les frontières marquent ici aussi des distances sociales entre Wellington-de-l'Église, ses « *personnes vulnérables* » et ses « *revenus inférieurs à la moyenne* » et l'Île-des-Sœurs où on trouve « *des gens à hauts revenus* » même si la nuance est de mise puisqu'on y retrouve aussi les fameuses « *poches de pauvreté* » que j'ai moi-même déjà évoquées en III.III. Luc aborde aussi, dès cette étape du questionnement, la question ethnolinguistique de « *la dualité* » entre anglophones et francophones, qu'il juge « *évidente* ». Sa carte illustre clairement le découpage des trois quartiers opérés dans son énonciation (Figure 22).



Figure 22 : Carte entretien 16a – Luc

Enfin, Lucien, francophone, également salarié de A, vient d’arriver à son poste (depuis 2 mois) au moment de l’entretien que j’ai mené avec lui le 11 septembre 2016. Il vit dans le quartier montréalais du Plateau. Professionnel de l’organisation communautaire depuis 27 ans, il me dit connaître très peu Verdun personnellement pour le moment et précise l’appréhender pour l’instant d’abord à travers les données qu’on lui a transmises. Chargé notamment d’étudier les problèmes alimentaires à Verdun, voici donc comment il m’introduit l’arrondissement :

***Lucien** / okay / bon bah ici en bas de la page t’as le secteur Desmarchais-Crawford / ici c’est Wellington-de-l’Église / ici c’est l’Île-des-Sœurs / alors je sais que ce secteur de Wellington-de-l’Église c’est le quartier le plus euh : c’est un des quartiers les plus pauvres c’est là où y’a une concentration de populations pauvres*

***Thierry** / okay tu peux faire un /comme / à peu près [je lui fais signe de délimiter avec un stylo]*

***Lucien** / ouais / à peu près ici dans ces eaux-là // alors ici c’est le secteur Desmarchais / pour y avoir euh :: / ici c’est Lasalle ici c’est le secteur Lasalle là / euh Desmarchais-Crawford euh : bon je sais pour m’avoir promené en bicyclette c’est des maisons unifamiliales / euh des condos des espaces verts / et y’a très très peu- comme je le disais en début d’entrevue- y’a très peu de de-*

services alimentaires- de services- d'épicerie euh- de commerces alimentaires y'a très peu / alors les gens doivent se- bon / et évidemment l'Île-des-Sœurs bon- y'a un pourcentage de population là- très peu là disons- mettons un 10 % à l'Île-des-Sœurs / mais principalement c'est des hautes tours à condos à personnes âgées qui ont- qui ont fait leur vie- puis qui sont à l'Île-des-Sœurs / puis c'est un- bon t'as le golf de l'Île-des-Sœurs bon // ce qui fait que ici se concentre probablement possiblement les- ce qu'on appelle les riches là euh : de- de Montréal / ici bon bah c'est le secteur le plus pauvre pour ce qui est de / de Verdun / Wellington-de-l'Église [16a : 291-307]

On retrouve là aussi la distinction de classe / de (dé)favorisation entre l'Île-des-Sœurs et Wellington-de-l'Église. La description de Desmarchais-Crawford est à nouveau organisée autour des logements. À l'inverse des locuteurs précédents, Lucien recourt aux qualificatifs de « riches » et de « pauvres » là où Paul, Luc et Mathieu avaient préféré qualifier les quartiers, logements, niveaux de vie et populations des quartiers de « populaires », « bigarrés », « supérieurs »... On retrouve cependant une tendance dominante à identifier les espaces selon des critères socio-économiques plutôt qu'ethniques ou ethnolinguistiques.

L'autre partenaire de A que j'ai rencontré, Lucie avait la particularité de vivre à Verdun et d'en être originaire en même temps qu'elle était coordinatrice de l'organisme quand je l'ai interviewée la première fois. On a vu qu'elle considérait voir l'arrondissement, selon elle, au moins selon une double grille de lecture : l'une venant de son histoire personnelle et l'autre héritière de son activité professionnelle, et des mots qu'on lui avait mis « dans la bouche », et dont on lui avait dit que « c'était ça Verdun ». Après m'avoir précisé cette double perception de Verdun qu'elle ressentait, et qui semblait la perdre quelque peu, selon ses mots, dans sa compréhension de l'espace verdunois, elle me présentait son territoire ainsi lors de notre premier entretien, le 29 octobre 2015 :

Lucie / (...) je te dirais Verdun là / y'a à peu près tout ici / on trouve à peu près tout ce qu'on trouve n'importe où ailleurs mais y'a comme tout- y'a comme toute là / y'a des gens riches / des gens pauvres / (...) / y'a des gens riches des gens pauvres / y'a plus de gens issus de l'immigration qu'autrefois / euh : puis t'as des grands contrastes / des grands paradoxes / puis t'as comme deux mondes / sur un même territoire / je sais qu'on est censé dire trois parce que y'a trois quartiers / divisés comme ci, comme ça / mais / j'appelle ça deux mondes

Thierry / okay lesquels ?

Lucie / euh : je te dirais (rires) oh boy / c'est sûr que j'ai envie de dire les riches les pauvres // puis y'a aussi les gens pour qui c'est facile et les gens pour qui ça l'est moins / des gens qu'ont accès à presque ce qu'ils veulent et d'autres pas / d'autres qui ont des choix plus limités // bah c'est facile hein / bah je vais- je vais le faire par principe mais bon l'Île-des-Sœurs c'est

majoritairement des riches (...)

Thierry / ouais

Lucie / (...) pour qui je vais faire ça [elle dessine des dollars] / avec des petites exceptions ici et là des gens qui ont (xx) / puis l'autre Verdun / moi je le mets ici / c'est sûr que ça on dit là tu sais c'est le quartier Verdun ouest avec des belles petites maisons (...) le quartier euh : /// Crawford / Desmarchais-Crawford parce qu'il part de la rue Desmarchais / jusqu'à euh l'autre côté du Douglas- l'institut Douglas // mais // les gens qui sont dans le quartier ouest je pense qu'ils /// ils vivent comme plus d'une manière euh / ils sont- ils sont- ils sont moins là tu sais / c'est comme si ici là [elle pointe Wellington-de-l'Église] c'est le cœur qui bat tu sais / c'est le cœur qui bat puis euh c'est là que ça se passe (...) [5a : 425-451]

Ce dernier discours de Lucie est particulièrement riche du point de vue de l'analyse. Sa vision de Verdun est particulièrement clivée puisqu'elle parle de « *grands contrastes* » de « *grands paradoxes* » puis de « *deux mondes sur un même territoire* ». Elle pose elle aussi des frontières entre les trois quartiers même si son discours réfère assez peu à l'item « *Wellington-de-l'Église* » en comparaison de ses collègues précédemment cités (deux occurrences dans l'ensemble de l'entretien). Elle réfère cependant à l'espace ainsi désigné dans la citation ci-dessus via le déictique « *ici* ». Une hypothèse concernant le reste de l'entretien est qu'elle emploie souvent Verdun pour en fait parler de *Wellington-de-l'Église* qu'elle identifie ci-dessus comme « *le cœur qui bat* », « *là que ça se passe* ». C'est aussi le quartier où elle a grandi et où elle vit encore au moment de l'entretien.

On retrouve sensiblement chez Lucie le découpage des locuteurs précédemment mais elle présente un champ lexical plus sensible à l'endroit des enjeux sociaux. Elle réfère directement, comme Lucien – et de façon tout à fait centrale puisqu'elle sépare ainsi radicalement « *deux mondes* » plutôt que « *trois quartiers* » – aux « *gens riches* » et aux « *gens pauvres* » puis aux substantifs, plus essentialisants de « *riches* » et de « *pauvres* ». Enfin, de façon plus empathique dans sa formulation, elle évoque les « *gens pour qui c'est facile et les gens pour qui ça l'est moins* » et les « *gens qu'ont accès à presque ce qu'ils veulent et d'autres pas / d'autres qui ont des choix plus limités* ». Plutôt que les trois quartiers, même si elle les évoque pour faire parler la voix « *officielle* » face à laquelle elle se positionne, elle affirme ainsi sa propre grille de lecture du territoire qu'elle oppose finement à la division administrative. Son recours au « *je* » métadiscursif, très courant dans les deux entretiens que j'ai menés avec elle, est de ce point de vue tout à fait éclairant, notamment lorsqu'elle dit « *je sais qu'on est censé dire trois parce que y'a trois quartiers / divisés comme ci, comme ça / mais / j'appelle ça deux mondes* ». Il en va de même pour « *je*

te dirais (rires) oh boy / c'est sûr que j'ai envie de dire les riches les pauvres /// bah je vais-je vais le faire par principe mais bon l'Île-des-Sœurs c'est majoritairement des riches (...) pour qui je vais faire ça [elle dessine des dollars] ». Le recours récurrent au « je » donne au discours de Lucie un caractère à la fois plus modeste et plus subjectif là où les descriptions proposées par les locuteurs précédents privilégiaient la mise en scène de points de vue extérieurs sur l'arrondissement, plus objectivant.

Enfin, Lucie évoque ce qu'elle nomme « *l'autre Verdun* », le « *quartier ouest* » et ses « *belles petites maisons* » dont elle parlera très peu durant le reste de l'entretien et pour cause, il n'est pas le quartier pauvre, central, là où « *ça se passe* », qui fait davantage l'objet de son attention, et qui est d'ailleurs davantage évoqué que les autres par tous les locuteurs francophones. On retrouve sur sa carte la dualité centrale pour elle entre « *son Verdun* », « *le cœur qui bat* » et qu'elle décrit par ailleurs comme le quartier le plus pauvre, et l'Île-des-Sœurs, symbolisant la richesse et la distance sociale avec cette centralité. Desmarchais-Crawford est de l'autre côté de la frontière qu'elle pose mais elle n'en dessine pas les limites.



Figure 23 : Carte entretien 5a - Lucie

A Verdun comme ailleurs à Montréal et au Québec, j'ai fait l'hypothèse que les rapports sociaux étaient organisés aujourd'hui, de façon dominante, autour d'une certaine hégémonie petite-bourgeoise francophone. Cela explique peut-être en partie pourquoi la structuration administrative de Verdun par quartiers correspond à la façon dont les francophones tendent à organiser leur discours sur l'arrondissement. J'aurais pu appuyer mon propos avec les autres discours francophones qui tendent tous de façons diverses à se constituer comme tels, même si des nuances importantes sont à apporter en fonction d'autres critères que j'ai déjà évoqués, en particulier les origines géographiques et la connaissance-fréquentation personnelle de Verdun, les types d'organismes (le discours de Jean, qui s'occupe du développement commercial de la rue Wellington est de ce point de vue différent) et leur localisation (ainsi, le discours de Julien, coordonnateur d'un organisme sur l'Île-des-Sœurs, focalise sa présentation sur celle-ci, car il connaît beaucoup moins la Terre-ferme).

Pour appuyer mon propos, et avant de revenir sur la fonction symbolique de l'Île-des-Sœurs comme frontière dans les entretiens et sur celle, centrale et normalisante de Wellington-de-l'Église, parfois nommé le « *centre-ville* », je vais désormais étudier les façons dont mes interlocuteurs anglophones et allophones tendent à mettre en mots (et en cartes) l'espace verdunois. Nous allons voir qu'elles divergent radicalement de celles présentées ci-dessus.

VI.II.II L'« *Île-des-Sœurs* », « *Desmarchais-Crawford* », « *Wellington-de-l'Église* » : territorialisations anglophones

Contrairement aux descriptions verdunoises des quelques locuteurs francophones présentés ci-dessus, mes partenaires anglophones et allophones ont des approches absolument différentes (y compris entre elles) dans leurs manières de mettre en mots (et en cartes) l'arrondissement Verdun. D'abord, contrairement aux francophones, qui l'ont tous fait, trois d'entre eux (sur six) n'ont pas annoté ni dessiné sur la carte. Et parmi ceux qui ont dessiné sur la carte, aucun n'a symbolisé de frontière entre Wellington-de-l'Église et Desmarchais-Crawford (contrairement à l'ensemble des cartes présentées jusqu'ici). Voyons donc d'abord comment les anglophones répondent à la troisième question de l'entretien sur la description de Verdun.

D'abord, Thomas, anglophone (*et « francophile »* me dit-il durant son entretien [17a : 85]), pasteur verdunois et organisateur communautaire de sa paroisse (K) qui offre des services à ses membres, dont des repas gratuits, des cours de cuisine et des activités d'entraides entre voisins. Son église est à dominante anglophone et protestante même si elle est ouverte, me dit-il, à tout un chacun. Vivant à Verdun depuis qu'il y exerce, c'est-à-dire depuis 35 ans, Thomas est par ailleurs directeur de N, organisme qui tente de renforcer les liens et l'organisation de la communauté anglophone verdunoise.

On peut noter ici que les quelques francophones précédemment cités avaient tendance, dans les entretiens présentés jusqu'ici, à donner un ton objectivant à leur description de Verdun et à plutôt peu recourir au « *je* », sauf Lucie, originaire et toujours résidente du quartier, qui se positionnait sur la réalité qu'elle décrivait en explicitant la subjectivité de son discours. Comme cette dernière, Thomas se positionne beaucoup plus à l'intérieur du contexte qu'il décrit, mais plus encore qu'en recourant au « *je* » métadiscursif de Lucie. Il ne se contente pas de commenter sa description : il détaille ses pratiques quotidiennes et les enjeux auxquels lui

et son organisme se confrontent à l'intérieur de celui-ci, au point de sortir à plusieurs reprises des consignes de la question posée :

Thierry / euh mais pour l'instant on va revenir directement sur la carte de Verdun pour être sûr qu'on ait le temps de le faire / euh donc est-ce que vous pourriez me décrire Verdun en quelques mots me présenter ou me guider dans Verdun à moi qui ne suis pas de Verdun puis qui connaît moins bien que vous / en plaçant éventuellement sur la carte les- les éléments qui vous connaissez qui sont significatifs pour vous / [vous pouvez utiliser le stylo

Thomas / mmh] / non c'est pas la question de stylo c'est que / euh en étant anglophone de souche anglophone / avec des aînés qui sont unilingues- beaucoup de nos aînés ils arriveront pas à parler en français / ou très peu / donc on a une base aînés / aînés je parle de : 70 ans et plus qui sont des personnes dans- dans beaucoup de cas les enfants ont quitté dans les années 70 le Québec / dans un ferment- ferment indépendantiste québécois et dans cet aspect politique qui a- qui a mal euh- en tout cas les anglophones se sont sentis menacés euh ceux qui sont restés soit parce qu'ils sont pauvres / ils ont pas de moyens / il veut pas quitter / aller où ? / c'est chez eux / parfois les enfants quittent / là on a le problème de isolation- les aînés isolés là / donc ma réalité de base / c'est y'a quand même une communauté très riche, anglophone, et je dirais allophone / et qui parle aussi l'anglais là / donc y'a quand même une distinction [17a : 95-109]

Ainsi Thomas recadre-t-il ma question, recontextualise son propos pour lui donner une autre tonalité. Il procède autrement dit à ce que j'ai appelé après L. Guespin un « acte de discours » (Guespin, 1980a : 446) qui lui permet d'éviter de répondre à ma question (peut-être parce qu'il ne la juge pas pertinente) et de répondre à une autre question, plus proche de ses intérêts et aspirations. Il s'agit bien ici de la mobilisation d'« un langage encore pleinement en situation parce que resté dépendant et soucieux des conditions de la communication, mais déjà maître des formes de l'énonciation et des divers procédés qui font l'énoncé actif, et mènent au désir de reformuler pour mieux le maîtriser » (Guespin, 1980a : 443), « (...) une illocution non codée, ou, plus exactement, constituée de rapports structurels tenant compte d'une situation donnée et réelle de communication, et donc régie par une norme propre : le système des conditions discursives, et non susceptible de sur-norme, c'est-à-dire de prescriptions contraintes externes. » (Guespin, 1980a : 444). Après avoir suivi le propos de Thomas sur la communauté desservie par son organisme, qu'il tenait ainsi à évoquer avant (au lieu) de répondre à ma question, je le relance quelques minutes plus tard sur la description de Verdun :

Thierry / on l'a fait- puis on- la carte- c'est ça présenter Verdun en quelques mots / donc vous avez déjà commencé à parler de ce qui m'intéresse beaucoup- euh : on a parlé des enjeux anglophones francophones protestants euh

Thomas / euh non c'est moins question des enjeux protestants là / euh dans le sens catholique romaine ? // pardon / la question protestante n'est peut-être pas un enjeu communautaire / parce que y'a une différence à la religion des Québécois

Thierry / ouais ouais c'est ça / alors je comprends euh- on va y revenir euh / non du coup je vais revenir sur Verdun- spatialement géographiquement / est-ce que vous pouvez me présenter Verdun rapidement / et puis (...)

Thomas / mais c'est juste- oui écoute l'Île-des-Sœurs sont plus riches / on a des personnes qui habitent ici qui sont plus à l'aise / là je parle des gens que je desserre comme pasteur et communautairement / anglophones et francophones / on a aussi des membres qui sont francophones / mais nos francophones sont souvent plus de descendance huguenot [17a : 183-195]

Après hésitation apparente face à mon insistance (« *mais c'est juste- oui écoute (...)* »), il présente finalement lui aussi les résidents de l'Île-des-Sœurs comme plus riches, mais pour très rapidement revenir à ce qui l'intéresse : les membres de « *sa communauté* ». Et il continue quand je finis par proposer mon propre découpage de l'arrondissement, en évoquant le nom des deux quartiers de la Terre-ferme, que Thomas n'avait pas abordé durant l'entretien jusqu'ici, et qu'il n'abordera pas davantage après cela :

Thierry / non moi je vous recadre pas parce que c'est très intéressant (rires) / non vous avez commencé à me situer un peu Verdun / euh vous avez parlé de l'Île-des-Sœurs de Desmarchais-Crawford / euh Wellington-de-l'Église ?

Thomas / on est moins présents- on a une église- K sur de l'Église en face du métro / coréen- donc c'est une communauté ethnique / on est- on a vendu un bel bâtiment pour un dollar / à une église sœur (?) coréen / donc je suis pas le bienvenu / à cette église [17a : 230-235]

Après cela, Thomas continue à parler de son expérience et de celle de sa paroisse et son organisme avec les autres groupes de Verdun. Le découpage administratif et l'exercice de description auquel je l'invite semblent ainsi peu stimuler Thomas (sa carte est d'ailleurs restée vierge). Mes interpellations institutionnelles francophones (puisque je reproduis moi-même ces grandes catégories spatiales que je questionne ici) sont systématiquement contre-interpellées par Thomas qui tient plutôt à parler de ses activités, de celles de son église et des enjeux de sa communauté. On rejoint ainsi l'hypothèse selon laquelle c'est la communauté discursive francophone qui institue hiérarchiquement les locuteurs que j'ai interrogés et que j'y appartiens moi-même et y suis reconnu comme tel par Thomas, ce qui expliquerait son besoin de recadrer mon questionnement dans un cadre plus significatif pour lui. Dans cette perspective, son discours est beaucoup plus situé que ceux des francophones qu'on a pu observer jusqu'ici, et à vrai dire beaucoup plus situé que le mien également. Il se positionne

régulièrement en tant qu'acteur communautaire de l'arrondissement (« *ma réalité* », « *les gens que je desserre comme pasteur et communautairement* », « *je suis pas le bienvenu* ») et collectivement, en faisant parler son église : « *nos aînés* », « *on a une base aînés* », « *nos francophones* », « *on a vendu le bâtiment* », etc. Par ailleurs, sa description de Verdun se situe souvent dans un contexte plus large. Il évoque souvent d'autres quartiers dont Pointe-Saint-Charles, Côte-Saint-Paul, Ville-Émard, Lasalle, etc. En même temps, il parle beaucoup de lieux précis dans l'arrondissement (écoles, églises, organismes communautaires, etc.) mais n'utilise jamais les toponymes « *Wellington-de-l'Église* » et « *Desmarchais-Crawford* » et n'évoque « *l'Île-des-Sœurs* » qu'à quatre reprises durant son entretien (ce qui est, outre Jeanne dont le profil est particulier, le plus faible chiffre parmi les entretiens des anglophones alors que les francophones évoquent l'île entre 9 et 27 fois durant les leurs).

Autre locutrice anglophone intéressante pour appuyer mon propos : Sarah. Son profil est particulier puisqu'elle est née en Angleterre mais a passé une grande partie de sa vie (dont une part de sa scolarité et de son expérience professionnelle) en France. Elle parle ainsi les deux langues de façon apparemment confortable et pratique beaucoup le code-switching, ou « *française* » régulièrement comme elle me le dit [18a : 170]. Cuisinière au sein de l'église de Thomas, elle lançait au moment de son entretien un autre organisme en collaboration avec deux autres actrices communautaires du voisinage : L. Ce dernier, dont elle est trésorière, se propose de produire localement de la nourriture de qualité (fruits et légumes en serres), d'éduquer à l'agriculture urbaine, et de vendre celle-ci à coût modique pour la population de l'arrondissement, assurant autant que possible la « *sécurité alimentaire* » de l'arrondissement. Installée à Verdun depuis 11 ans, voici comment Sarah présente son territoire :

Sarah / ouais / alors là ça doit être le Douglas / euh donc / ici nous avons un quartier riche / ici nous avons un autre quartier riche / euh ici on a je / pense mais ça ça serait à confirmer / tout ça ça serait un désert alimentaire euh / euh et toute – toute cette partie / là ça c'est- ça c'est Woodland / donc / une partie j'imagine à la louche comme ça serait aussi désert alimentaire // *Thierry* / donc deux déserts alimentaires un sur l'Île-des-Sœurs et un sur Desmarchais-Crawford ?

Sarah / je crois hein / ouais / et / j'en mettrais pas ma main au feu mais je te dirais que cette partie-là aussi / y'a des chances qu'elle fasse partir du désert / je sais pas exactement quels sont les critères pour les déserts alimentaires je crois que c'est un- un 20 minutes à pied / pour le premier magasin d'alimentation générale / ouais ça serait à peu près ça / là y'a le marché à côté mais faut s'y rendre puis y'a les- les autoroutes urbaines c'est pas vraiment le fun // alors euh / sinon les endroits qu'on aime bien / euh le Douglas- moi j'aime beaucoup le Douglas / (rires) / tu sais comme quand ton système nerveux commence à surchauffer euh les fantasmes de chambres

blanches avec vue sur le parc / c'est pour ça que je l'aime beaucoup / et euh un endroit que j'aime beaucoup moins / qu'est là / donc y'a un hôpital ici / et y'a un hôpital qui se trouve attends / Melrose / l'autre hôpital doit être à peu près ici / et lui je l'aime beaucoup moins là c'est- c'est vraiment la cour des miracles là-bas euh / le centre de prélèvement à lui tout seul c'est / c'est un suicide social / on se croirait dans le tiers-m- enfin non / une image du quart-monde c'est ce centre de prélèvement-là / les murs sont gris ternes et t'arrives à sept heures du matin t'as une file de gens qui puent la bière qui puent la clope et qui boitent / donc c'est la cour des miracles // j'ai horreur de cet endroit-là / du coup je vais même plus là si j'ai des- des trucs à faire [18a : 185-207]

Là aussi, Sarah me présente sa propre expérience de l'arrondissement, à la fois professionnelle puisqu'elle évoque les déserts alimentaires, à la fois personnelle lorsqu'elle me parle des lieux qu'elle aime (l'hôpital Douglas) et qu'elle n'aime pas (un centre de prélèvement). Elle parle de quartiers « riches » en pointant des zones de l'Île-des-Sœurs et de Desmarchais-Crawford mais sans citer les quartiers en question et sans les délimiter sur sa carte (voir figure 24). Les frontières qu'elle va dessiner concernent davantage les « déserts alimentaires » qui la relient à son activité. Sa carte est par ailleurs particulièrement précise et orientée elle aussi sur la question de l'alimentation. Aux catégories spatiales et frontières, elle privilégie le dessin de points et de lieux significatifs à ses yeux, y compris en dehors de Verdun (le marché Atwater).



Figure 24 : Carte entretien 18a - Sarah

On retrouve cette même tendance chez John, le troisième anglophone que j'ai interrogé et qui dirige l'organisme communautaire anglophone J, basé à Verdun. Il ne vit pas dans l'arrondissement mais à Pointe-Saint-Claire, à quelques kilomètres de là. Il fréquente cependant le quartier depuis des décennies, ce qui donne également à son discours une tonalité plus subjectivante :

John / oui / okay / premièrement / premièrement nous autres on est ici / ça c'est Lasalle- ça c'est Verdun / non ça c'est Lasalle- ça c'est Lasalle / et Wellington / si nous autres on est juste là / euh // bon pour moi mon première visite à Verdun c'était pour des leçons de- guitare / j'avais plein de monde que je rencontrais quand je- je passais euh- je passais euh 14 ans je parti pour un camp c'était un camp de chants folk music euh / donc on était plein de différentes personnes

Thierry / vous appreniez la guitare ?

John / j'ai appris la guitare mais / deuxième gang que j'ai rencontré qui restait à Verdun / c'était euh c'était- je- je rencontrais tout le monde à un camp d'été / c'est le camp d'été que nous-autres on a- on a- on utilise encore pour nos- nos camps // donc dans un sens je suis tombé dans une communauté aussi très riche / dans tous les différents aspects / aspects pour euh- pour services communautaires / euh j'étais aussi en train de faire le euh- le euh- dans le temps on appelait ça

passport services c'était avec / l'église / mais on faisait tous les services dans tous les euh- différentes parties de Montréal / euh moi j'avais pris un intérêt à Verdun là / euh / avec- avec euh mon école secondaire de Pointe-Claire / on a fait- on a fait beaucoup des visites autour pour différents organismes / ici dans Ville-Émard aussi / dans Pointe-Saint-Charles aussi donc / cet secteur le sud-ouest pas mal au complet / ici à Verdun euh / j : j'avais mon premier band d'été ici / on a- on a fait nos pratiques à- un place qui s'appelait (i.a.) / (i.a.) était euh- oui un service pour des toxicomanes donc oui c'était une résidence toxicomanes et tout ça / avec un gros loft sur le top / puis on a joué souvent / musique là / puis je jouais aussi euh / hockey dans le / maintenant y'a un gros bar dans le / ici à Pointe-Saint-Charles / ici c'est Verdun / et ça c'est Pointe-Saint-Charles- la pointe/ puis Ville-Émard / dans un sens le sud-ouest est- est toute euh tout ce secteur ici / et Verdun comme tel / c'est cette partie ici / puis euh / on va dire euh / mon première blonde- oui une de mes premières blondes euh / était ici à Verdun aussi / maintenant je sors plus avec / mais le frère de elle est sur le conseil d'administration / donc c'était comme un / gros famille (...) [14a : 139-164]

La description de Verdun que me propose John continue ensuite très longuement mais il n'évoque jamais Desmarchais-Crawford ni Wellington-de-l'Église et ne parle de « l'Île-des-Sœurs » qu'à une reprise (elle est aussi absente de sa délimitation du quartier sur sa carte ; voire Figure 25). Il me donne par contre de nombreux détails sur des expériences personnelles, des anecdotes, des rencontres et situe durant son récit plusieurs endroits importants pour lui : le lieu de résidence de sa « première blonde », un bar, des organismes communautaires, des écoles, etc. Après avoir situé le lieu d'où nous parlons, qui est aussi le lieu d'activité de son organisme, son récit s'organise ensuite chronologiquement en fonction de son histoire personnelle. À aucun moment il ne prétend décrire un Verdun objectif mais associe ses expériences individuelles à des phénomènes plus globaux comme la gentrification et l'évolution de la situation des anglophones, sur laquelle je reviendrai. Comme Sarah, il situe souvent des éléments en dehors de Verdun, dont un organisme au sein duquel il a travaillé et il évoque beaucoup, durant l'entretien, les arrondissements Pointe-Saint-Charles, situé au nord de Verdun, Ville-Émard, à l'ouest, Pointe-Claire où il vit, ou encore Ville-Marie. Il parle également souvent du secteur « sud-ouest » et évoque les banlieues de Drummondville, Victoriaville, Blainville, etc. Verdun se trouve ainsi à la fois inclus dans un espace plus large et décrit de façon plus ponctuelle, locale et subjective. À l'instar de celle de Sarah, la carte de John diffère beaucoup de celles des francophones précédemment observées :



Figure 25 : Carte entretien 14a - John

Lors de mes questionnements sur Verdun et sa description, tendanciellement, les anglophones que j'ai interrogés se sont donc montrés plus prompts à parler de leurs expériences personnelles et professionnelles dans l'arrondissement (et en lien avec le reste de l'île de Montréal et avec ses banlieues) que les francophones. Ils situent plus facilement des lieux et incluent davantage dans un contexte plus large. Ils évoquent nettement moins les trois quartiers de Desmarchais-Crawford, Wellington-de-l'Église et l'Île-des-Sœurs que les francophones (dont moi), tiennent des discours moins objectivants et insistent davantage sur leur connaissance subjective du territoire et de leur relation à celui-ci.

Il faut évidemment considérer ces tendances avec prudence et éviter de les monter en généralité : les interprétations qu'on pourrait en tirer mériteraient d'être interrogées plus largement et on a pu constater que le facteur de la communauté ethnolinguistique des locuteurs n'était pas le seul déterminant. Il est probable que la plus grande propension des anglophones que j'ai rencontrés à vivre et à fréquenter le quartier depuis longtemps est également décisive. Cependant, des gens comme Mathieu et Lucie de A ont aussi une expérience de vie importante dans l'arrondissement et tous deux recourent davantage aux

dénominations administratives des quartiers de l'arrondissement et de leur qualification récurrente chez les francophones (l'Île-des-Sœurs plus riche et immigrante, Desmarchais-Crawford plus pavillonnaire et anglophone et Wellington-de-l'Église plus populaire ou pauvre et francophone). Je reviendrai par ailleurs sur la centralité de Wellington-de-l'Église chez les francophones là où son rôle est peu abordé chez les anglophones. Avant cela, continuons désormais avec les allophones.

VI.II.III L'« Île-des-Sœurs », « Desmarchais-Crawford », « Wellington-de-l'Église » : territorialisations allophones

La première locutrice dite « *allophone* » dont je vais questionner la territorialisation est Paola, dont j'ai discuté un peu l'organisme au cours de la présentation de mon ethnographie (IV.III.II). Portugaise et désormais canadienne, elle travaille à J – l'organisme dont John est le directeur – en tant que manager. J'étant focalisé sur les intérêts de la communauté anglophone à Verdun et dans les quartiers environnants, Paola est surtout intégrée à celle-ci dans le cadre de son travail. Elle travaille à Verdun depuis seulement deux mois en tant que coordinatrice. Elle vient d'être promue « *manager* » au moment de notre rencontre. L'organisme étant actif dans tout le sud-ouest de l'île de Montréal, elle a elle aussi une vision globale des environs davantage qu'une connaissance approfondie de Verdun. Elle me dit ainsi qu'elle est nouvelle à Verdun et qu'il faut le considérer car leurs bureaux sont installés dans le quartier depuis peu : « *je ne suis pas la meilleure personne pour te décrire la géographie de Verdun* » [13a : 375-376]. Elle affirme simplement qu'« *il y a des régions à Verdun avec des problèmes spécifiques mais je te laisse demander ça à des gens qui sont plus spécialisés* » [13a : 376-378]. Ainsi, dans le discours de Paola, contrairement par exemple à celui de Lucien, qui lui aussi vient d'arriver à Verdun, on ne trouve pas d'emblée un découpage administratif du quartier. En insistant cependant un petit peu, elle me propose elle aussi, à l'instar des quelques exemples anglophones précédents, une lecture très subjective du territoire qu'elle est en train de découvrir, et beaucoup plus basée sur les relations sociales qu'elle y développe :

Paola / donc Verdun aujourd'hui a une réalité très intéressante- / c'est la vision de quelqu'un qui vient d'arriver / c'est clair ? / moi je crois que Verdun c'est une- un- petite ville / parce qu'ici le concept de quartier- c'est comme si c'était une petite ville / donc c'est un quartier très très vivant / c'est très intéressant de voir la multiculturalité de Verdun / mais pas dans le verbal mais dans la réalité / ce qui par exemple à Lachine nous avons la même multiculturalité / mais elle n'est pas pulsante comme ici / ici elle est- nous avons la musique- elle est- / tu marches dans la rue tu vois des gens qui ne se ressemblent pas / à l'époque que j'habitais à paris j'étais au vingtième / c'est

quelque chose que j'adorais au vingtième c'est vivant / donc Verdun est vivante / dès however / une fois qu'on pense au côté vivant il y a aussi le côté difficile de Verdun qui est la réalité de la société ici / c'est une société qui a besoin d'aide / qui n'est pas très bien structurée mais qui a le- l'intérêt de se développer donc Verdun est un quartier de cœurs ouverts / que vous / progressez (...) je ne sens pas les verdunois comme une- / comme un quartier qui se ferme / pour l'intervention- pour l'opinion- pour un regard / il n'y a pas cette réaction de peur / hein ? / et c'est un quartier qui se connecte assez bien- / les organisations que je connais au moins / qui se connectent assez bien avec les organisations qui travaillent dans d'autres régions- d'autres régions de Montréal / donc par exemple pour offrir du partenariat entre des organisations qui sont ici et qui sont ici de l'autre côté à Westmount euh- / ou Notre-Dame-de-Grâce qui puissent venir / et amener à Verdun une structure plus intéressante pour les verdunois / c'est génial on va le faire / si tu vas à Lasalle si tu vas à Lachine si tu vas à Dorval / jamais / jamais / c'est une- c'est comme une structure féodale // non / on est nous- / on est de la famille- tu rentres pas / pour le bien ou pour le mal / les verdunois non / ils sont ouverts / donc ça c'est quelque chose que je- j'ai- / ça m'a frappé immédiatement- / même dans la santé- les services de santé tu vois ça / je travaille par exemple avec euh- / le CLSC Verdun et je travaille aussi avec le CLSC Lasalle Lachine /et tous ces CLSC là / on travaille avec le CLSC- ici le CLSC il est pas fermé il est pas autoprotecteur en disant han / tu rentres pas- non non / on se parle qu'est-ce qu'on peut faire et on bouge super vite / ici à Verdun les choses bougent / ça répond [13a : 400-414]

À nouveau, chez Paola, les références géographiques sont extérieures à Verdun. Elles permettent de comparer et de situer Verdun dans un ensemble plus large. Dans le même temps, Paola va situer des lieux bien précis comme les CLSC et d'autres organismes, des universités ainsi que des restaurants verdunois et la rue Woodland, citée à plusieurs reprises. Là non plus, Paola ne parle pas des quartiers Wellington-de-l'Église et Desmarchais-Crawford durant l'entretien même si elle situe sur la carte des zones pour les qualifier de plutôt pauvres et difficiles pour la zone de Wellington, voire de non sécuritaire pour ce que d'autres appellent les avenues. Elle situe elle aussi sa propre expérience dans ce contexte spatial :

Paola / ouais // même je ne suis même pas certain où est-ce que Verdun s'arrête / mais si on parle d'ici [elle pointe les avenues] / ici c'est compliqué / une fois que on croise la rue ici / si tu marches par exemple / quand je cherche des maisons à habiter / et j'ai parlé avec quelqu'un qui connaissent le quartier / elle m'a dit Paola / tu vas jamais habiter de ce côté-là parce que : c'est pas sécuritaire / tu vas pas marcher à la rue le soir etcétera donc euh : ça c'est ce qu'il m'était dit- je connais pas / mais si on marche là tu vas avoir déjà une population différenciée // [13a : 476-482]

Elle distingue cependant clairement l'Île-des-Sœurs du reste de Verdun, de façon duelle, un peu à la manière de Lucie :

Paola / tu vas voir / tu vas pas sentir / tu vas voir- c'est flagrant / l'Île-des-Sœurs il est riche / il n'a rien à voir / c'est comme si c'était un autre- c'est une autre réalité en fait / l'Île-des-Sœurs est très riche- tu vois par exemple le prix des maisons / ça double- enfin ça double pas mais : / c'est vraiment totalement différent / l'accès il est très difficile déjà donc c'est à prendre en considération / les gens vont pas circuler d'un côté à autre / pas du tout / les gens qui habitent à l'Île-des-Sœurs vont pas venir ici- ici non plus là-bas / nous avons une population euh : âgée / à l'Île-des-Sœurs c'est- / si je me souviens bien / nous avons plus de gens âgés à l'Île-des-Sœurs que nous avons ici /// des gens âgés dans des bonne conditions je veux dire / la population âgée à l'Île-des-Sœurs / elle est très bien servie / parce qu'ils sont riches / donc ils ont une structure- ils ont la structure individuelle / donc par exemple euh : / si ils vont avoir besoin d'avoir des services euh : / (...) de transport / de transport adapté / donc ils vont pouvoir payer ça / ici ça n'est pas la réalité / de ce côté / on va dire Verdun on va dire l'Île-des-Sœurs / du côté verdunois dans- dans l'île / la réalité elle est l'autre / ici nous avons des HLM / nous avons des maisons de retraite euh : / pour les retraités que tu vas visiter // c'est pas tout à fait ce que tu rêves à voir quand tu seras âgé / tu vas de l'autre côté tu dis / oh là là / si je suis- si je serais âgé comme ça- ça va // c'est totalement / tu vois des mercedes des BMW dans la rue euh : / donc il y a une population aisée / à l'Île-des-Sœurs (...) [13a : 439-445]

Sur sa carte, Paola entoure seulement la zone qu'elle connaît et fréquente le plus, autour de son organisme (Figure 26).



Figure 26 : Carte entretien 13a – Paola

Autre locutrice allophone, plus exactement hispanophone et mexicaine, Maria, qui s'occupe d'un organisme d'« aide » aux « immigrants » à Verdun. Compte tenu de la place des immigrants dans la société québécoise et de leur rôle dans les relations ethnolinguistiques, cette particularité rend son discours spécifiquement intéressant dans ma perspective. Voici comment elle décrit Verdun en premier lieu :

Thierry / alors j'ai une carte là / de l'arrondissement à peu près / alors est-ce que vous pourriez me présenter Verdun en quelques mots et éventuellement me placer des éléments si vous voulez avec un stylo / parce que moi je suis pas d'ici donc je connais un peu parce que j'ai interviewé quelques personnes mais (...)

Maria / ouais / mais le métro de Verdun / comme le métro de l'Église / toute c'est le fleuve / mais aussi le- le centre ouest / pour nous c'est des- des- des / les gens plus euh munis okay ? / mais par contre je vais te dire que l'Île-des-Sœurs okay / tous les gens ils pensent que c'est des riches qui- qui habitent là-bas et c'est pas vrai

Thierry / c'est pas vrai ?

Maria / c'est des communautés migrantes qui habitent euh : là-bas / faible revenu // des problématiques d'intégration / qui habitent là-bas / mais de toute façon je peux te dire que /

comme j'ai dit du métro de l'Église à métro Verdun et Willford [elle utilise le terme « Willford » plusieurs fois par la suite : je pense qu'elle veut dire Woodland] / tout ce secteur pour nous c'est les- pour nous c'est plus faible / okay ? / [9a : 103-116]

La subjectivité est également mise en scène dans le discours de Maria. Durant l'entretien que j'ai pu mener avec elle le 14 novembre 2015, elle employait ainsi très souvent le « *je* » et le « *nous* » pour distinguer son énoncé (et celui de son organisme, de sa communauté, des immigrants... Il est difficile d'attribuer un ou des sujets précis aux « *nous* » récurrents de son discours) de ceux qui dominant selon elle. Ici, elle affirme notamment que contrairement à ce que « *tous les gens (...) pensent* », ce ne sont pas des riches qui habitent l'Île-des-Sœurs mais « *des communautés migrantes [à] faible revenu* ». Cette affirmation est intéressante dans la perspective des conditions quotidiennes d'activité de Maria. Elle côtoie sans doute davantage que les autres des « *immigrants* » à Verdun et de son point de vue, les situations les plus difficiles pour eux se concentrent à l'Île-des-Sœurs, ce que les statistiques peuvent difficilement montrer, mais que les références aux « *poches de pauvreté* » et à l'isolement des populations les plus pauvres de cette partie de Verdun, globalement privilégiée, peuvent effectivement, potentiellement, confirmer.

Outre la part de « vérité » de son énoncé, c'est surtout sa différenciation d'avec le discours qu'on pourrait dire « franco-administratif » (mais aussi d'avec les discours anglophones) sur Verdun qui peut m'intéresser ici. Là où la frontière posée entre l'Île-des-Sœurs et la Terre-ferme (appelée ou non comme telle) fait quasiment l'unanimité pour séparer symboliquement, à Verdun, la richesse pour la première et la normalité, voire la pauvreté pour la seconde, le discours de Maria prend le contre-pied en focalisant son attention sur les problèmes aigus des immigrants de l'Île-des-Sœurs, dont on sait qu'ils y sont proportionnellement surreprésentés. Par ailleurs, comme chez les anglophones, Maria cite beaucoup d'autres quartiers de Montréal où elle a habité et où elle a travaillé (Côte-des-Neiges, Côte-Saint-Paul, Lasalle, Jeanne Mance, le centre de Montréal). A Verdun, outre l'Île-des-Sœurs, elle cite elle aussi surtout des lieux : rues et métros (Verdun et de l'Église) un restaurant, sa pharmacie, son supermarché, etc. Elle ne réfère jamais, elle non plus, à Wellington-de-l'Église ou Desmarchais-Crawford.

Pour finir la présentation des descriptions allophones de Verdun, observons le discours de Fabio, italo-phoné (au sens de l'attribution identitaire par la langue première ; il refuse cependant les catégories unilingues et se présente plutôt comme « *trilingue* »), directeur de G, organisme historiquement et culturellement anglophone, mais dont les activités s'élargissent désormais aux autres groupes de Verdun. Dans un premier temps, comme Paola, Fabio me

décrit plutôt les Verdunois et leur rapport à leur territoire, la question de l'exode anglophone et les problèmes sociaux de l'arrondissement. Une fois que je le relance sur la dimension géographique de l'espace concerné, il me répond ainsi :

Fabio / un peu oui / bah moi je peux parler des rues / on est sur la rue (i.a.) qui est à / à l'ouest de Verdun / pas tout à fait à l'ouest mais on pourrait dire euh- vers l'ouest de Verdun / c'est un quartier plutôt anglophone euh- / il y a euh : / c'est très résidentiel- très résidentiel / mais il y a deux ou trois rues commerciales / Wellington en est un / euh : Verdun en est un- Verdun aussi euh / il y a euh : // le / (xxx) / c'est- c'est une- une- un endroit où on peut euh- tu sais euh / piétonnier / ou on peut marcher le long du fleuve / c'est très intéressant // y'a des parcs / donc y'a beaucoup d'espaces verts // près de- près du fleuve / et de l'autre côté vers le réservoir y'a encore un autre euh : / bin on pourrait dire c'est quand même sur la rue- vers Lasalle / ou vers le nord / vers le nord effectivement y'a encore euh / c'est- c'est séparé par le canal / le réservoir donc- c'est ça qui le- qui- qui fait en sorte que c'est un quartier renfermé parce que / c'est comme une île dans une île / même si ça l'est pas / mais euh : ça emmène que- les gens se sentent un peu euh : isolés du restant du- de la ville de Montréal / mais même si ils le sont pas parce que / finalement / tu sais à un métro pas loin d'ici on peut / facilement accéder à des autres euh / disons à Montréal (xx)[12a : 111-124]

On retrouve ainsi dans le discours de Fabio cette tendance des non-francophones à ne pas mobiliser les catégories administratives de quartiers pour la Terre-ferme (Wellington-de-l'Église, Desmarchais-Crawford), à privilégier la mise en mots de lieux plutôt que d'espaces clairement délimités et identifiés, à davantage situer leur subjectivité dans la présentation de l'espace que les francophones, en recourant au « je » (« bah moi je peux parler des rues » dit ainsi Fabio ; dans sa réponse qui précédait celle-ci, il disait aussi : « bah je peux le décrire de la façon que moi-même je l'ai connu les deux dernières années » [12a : 87-88]) et à faire référence à l'extérieur de l'arrondissement pour situer Verdun.

Dans mon questionnement de l'hégémonie politique (et, donc, discursive et sociolinguistique) francophone au Québec, je peux mettre ces premiers résultats en lumière de ma contextualisation. L'hypothèse que j'ai posé est alors que le discours franco-administratif – qui est celui que j'ai largement rencontré chez mes partenaires de la municipalité et de mon partenaire A – se veut tendanciellement plus structurant et normé que les pratiques langagières des anglophones et allophones autour de l'organisme en question. Au niveau des discours sur l'espace, ce rôle structurant se manifeste par la reprise de la délimitation et de la frontiérisation administrative de Verdun, que j'ai d'ailleurs moi-même mobilisée pour contextualiser l'espace verdunois. Celui-ci s'organise alors par le découpage des trois

quartiers de l'arrondissement et d'un certain nombre de caractéristiques qui leur sont attribués, et d'abord de caractéristiques socio-économiques (l'Île-des-Sœurs plus « riches » ou « favorisée », Wellington-de-l'Église plus « pauvre », « populaire » ou « défavorisé » et Desmarchais-Crawford plutôt pavillonnaire et anglophone).

Dans cette perspective, cette structuration sociodiscursive par quartiers administratifs, telle qu'elle apparaît de façon dominante dans les discours francophones, pourrait jouer une fonction hégémonique au sein de la communauté discursive étudiée, dont on peut imaginer qu'elle correspond au fonctionnement global de l'arrondissement puisque mon partenaire est une plateforme qui cherche à faire dialoguer et à concilier les différents organismes de l'arrondissement, théoriquement au-delà des enjeux communautaires, des approches et des populations, et notamment au-delà des clivages ethnolinguistiques. Selon Philippe Blanchet,

[p]our établir une hégémonie (ou pour la contester), il faut avoir des leviers de pouvoir : selon les sociétés, il s'agit notamment de l'école, de la religion, des médias, de la législation, des lieux d'expressions culturelles, des positions socioéconomiques favorisées, c'est-à-dire qu'il s'agit de réseaux de production, de diffusion et de validation des discours, des idées et des moyens d'agir. Les agents glottopolitiques (quand il s'agit de pratiques linguistiques), dont les victimes de ces hégémonies, en sont alors en même temps les garants et les acteurs, aux côtés de ceux et celles qui en retirent des bénéfices (Blanchet, 2013 : 31).

De ce point de vue, on peut s'interroger sur les positions sociales et institutionnelles de mes partenaires et sur la fonction politique de ce recours privilégié aux qualificatifs administratifs de l'espace verdunois. Si mes partenaires sont nécessairement des agents de différentes formes d'hégémonies et/ou de contre-hégémonies, ils le sont à différents degrés et selon différentes modalités. Ils peuvent aussi en être victimes. On peut néanmoins s'interroger sur les institutions qui conditionnent, au moins en partie, leurs discours : quelle fonction joue objectivement la municipalité et A dans ce travail hégémonique franco-administratif de l'arrondissement ? Quelles fonctions contre-interpellantes peuvent éventuellement jouer les sujets à l'intérieur de cette communauté discursive et à ses limites ? Ce sont des questions qu'il s'agit désormais de se poser.

Par ailleurs, si « l'hégémonie permet (...) de légitimer une domination via un certain "ordre des choses", ainsi que de les reproduire, sans qu'ils soient contestés » (Ibid.) et notamment en les présentant comme naturels, en omettant leur caractère socialement construit et « en masquant les inégalités et les injustices qui pourraient être évitées dans un autre ordre des choses » (Ibid.), alors en quoi ce découpage administratif du territoire verdunois contribue-t-il

à l'hégémonie d'une classe ou de fractions de classes particulières ? Autrement dit, quel projet politique l'idéologie spatiale que constitue ce découpage accompagne-t-elle ? Ou pour reprendre mon angle théorique, à quels phénomènes de justice ou d'injustices contribue-t-il ?

Par ailleurs, il semble bien que ce découpage ne soit pas absolument hégémonique, puisque tous les locuteurs n'y recourent pas ou du moins pas dans les mêmes proportions et que des locuteurs comme Lucie le présentent consciemment comme le discours officiel auquel elle oppose sa propre voix (*« je sais qu'on est censé dire trois parce que y'a trois quartiers / divisés comme-ci comme ça / mais / j'appelle ça deux mondes »*). On a vu par ailleurs que ce découpage ne s'opérait pas de façon dominante à l'endroit des catégories ethniques et ethnolinguistiques mais surtout selon des caractéristiques socio-économiques, voire de classes sociales. Autrement dit, si la structuration de l'espace joue un rôle déterminant dans le(s) processus hégémonique(s) dont on a vu qu'ils se constituaient au Québec, de façon dominante, autour du clivage francophone-anglophone, celui-ci se constitue d'abord discursivement, à Verdun, selon des critères de classes. Pourquoi et comment cet état de fait s'articule-t-il avec les subjectivités ethniques et ethnolinguistiques mises en mots ?

Pour commencer à répondre à ces questions, il s'agit maintenant pour moi de creuser la construction spatiale de l'hégémonie francophone en étudiant les discours centralisant et normalisant de mes interlocuteurs et ceux qui servent à poser des frontières et de l'altérité, définissant, en creux, la normalité et la légitimité verdunoise. Il s'agit autrement dit d'étudier de façon plus approfondie non seulement la mise en mots de Verdun mais les mises en comparaison de ces différents espaces délimités jusqu'ici, ainsi que la fonction qu'elles peuvent jouer.

VI.II.IV Marges et centralités verdunoises : polarité tendancielle et rôles symboliques des trois quartiers

J'ai évoqué dans le chapitre II la notion de centralité linguistique, c'est-à-dire la façon dont dans l'urbanité capitaliste, les êtres humains attribuent discursivement des langues ou formes langagières – mais en fait des communautés sociales et linguistiques hégémoniques – à des lieux établis comme centraux, et de ce fait pouvant jouer un rôle normalisant. J'ai alors pu montrer en m'appuyant notamment sur le travail de T. Bulot que cette centralité n'était ni unique, ni figée. Elle se construit de façon divergente d'un locuteur à l'autre, d'un groupe social à l'autre et évolue avec les rapports sociaux. Elle est certainement traversée de

tendances dominantes et dominées, majoritaires et minoritaires mais elle est plurielle. Il s'agit donc ici, progressivement, de montrer ces tendances et cette pluralité à Verdun en commençant par préciser la façon dont se construisent les frontières, la centralité et la normalité verdunoise, et en commençant par un élément fondamental des discours produits, l'item « *l'Île-des-Sœurs* », qui a l'intérêt, dans les productions langagières rencontrées, d'appartenir à Verdun sans y appartenir vraiment, ou plutôt d'y appartenir de façon aléatoire fluctuante, en fonction des locuteurs et en fonction des situations. Elle joue ainsi un rôle de marge, de frontière et de miroir vis-à-vis des normes dominantes de l'identité verdunoise. Pour mes partenaires, l'Île-des-Sœurs constitue tantôt un espace, tantôt une zone de démarcation des limites physiques et symboliques du territoire verdunois et de son identité. Dans les entretiens menés, la mise en mots de l'Île-des-Sœurs, dont on a vu qu'elle constituait le toponyme le plus couramment utilisé, participe ainsi souvent du « *marquage* » de l'espace verdunois par mes les locuteurs. Pour T. Bulot et V. Veschambre, ce travail discursif de marquage « *apparaît comme condition de partage d'une mémoire collective* » (Bulot, 2006a : 12). Il constitue aussi l'affirmation d'une présence, d'une légitimité, voire d'une appropriation réelle ou souhaitée (Ripoll, 2006 : 15-36). Reste à définir quelle(s) mémoire(s) collective(s) se reconstituent ainsi à Verdun et quels rôles les discours observés jouent dans « *la reconstruction permanente des identités et du positionnement des groupes sociaux dans [l]es espaces, [l]es langues et [la] société hiérarchisés* » (Bulot et al., 2006 : 12) qui concernent l'arrondissement.

l'Île-des-Sœurs marque ainsi les limites du territoire verdunois pour l'ensemble des locuteurs en tant qu'elle représente la richesse ou les personnes riches/favorisées et s'oppose tendanciellement, de ce point de vue au caractère pauvre, défavorisé et/ou populaire de la centralité verdunoise. Cette frontière duelle et radicale, mise en mots notamment, on l'a vu précédemment, par Lucie et Sarah est plus ou moins mise en exergue par les locuteurs, laissant alors plus ou moins de place pour la nuance et partant, pour les classes moyennes, bien souvent associées au quartier Desmarchais-Crawford, dont le toponyme est quant à lui le moins utilisé parmi les trois quartiers. L'Île-des-Sœurs est ainsi souvent présentée comme radicalement différente du reste de Verdun, ce qui a sans doute donné naissance à la notion de « Terre-ferme », qu'on trouve notamment chez Jean :

Jean / (...) y'a pas nécessairement de- de regard discriminatoire des classes plus défavorisées envers les plus riches / y'a pas nécessairement ce regard non plus entre je pense les plus riches et les moins / on va dire les plus pauvres / et ça je te dirais que cette dynamique-là je la vois surtout

sur la Terre-ferme / t'as compris le concept Terre-ferme et l'île ? (...) euh par contre c'est sûr et certain que y'a comme un effet de- de distanciation entre les deux réalités euh / sociales et économiques entre l'Île-des-Sœurs et la Terre-ferme / on a deux modes de vie qui sont complètement différents en fait ça c'est / Verdun est- est très polarisé / et dans cette polarisation- là étrangement y'a un respect // euh / et quand je parle de regard d'une classe envers l'autre- en fait d'une extrémité sociale à l'autre- d'un extrême social à l'autre / je me réfère beaucoup à la Terre-ferme et non pas nécessairement de l'Île-des-Sœurs à la Terre-ferme parce que si / le fleuve ne séparait pas ces deux modes de vie là / je pense qu'il y aurait une confrontation assez euh : ferme et vive / sur le territoire / mais du fait que le Saint-Laurent divise ces réalités-là / bah je pense que les deux solitudes peuvent se déployer de façon indépendante / et euh : / l'une correspond aux attentes de sa clientèle- chacune d'entre elles correspond dans le fond euh aux attentes de sa clientèle / sa clientèle étant ses résidents [4a : 208-223]

En tant qu'acteur d'un organisme de développement commercial de Verdun, il est intéressant de noter que Jean recourt ainsi non seulement au champ lexical des « classes » sociales, mais plus encore à des « extrémités sociales » et à leur « polarisation », vocabulaire qui pourrait être celui d'une analyse marxiste et qu'il applique y compris à la réalité sociale de la « Terre-ferme ». Il l'atténue cependant immédiatement en renforçant l'unité de ce territoire face à la distance de « l'île ». Il évoque alors « un respect », une absence de « discrimination » entre « classes » à Verdun (ce qui nous éloigne alors du marxisme pour lequel c'est l'existence même des classes sociales qui est une « discrimination » !). L'unité et la paix sociales de la Terre-ferme semblent dans son discours inversement proportionnelles aux « modes de vie (...) complètement différents » que constituent les deux espaces « la Terre-ferme » et « l'île » qui se confronteraient vivement, selon lui, s'ils n'étaient séparés par le Saint-Laurent. Il est également significatif de noter ici qu'il mobilise pour souligner cette distance le figement « deux solitudes », expression commune au Canada pour désigner habituellement la distance sociale et culturelle entre « canadiens français » et « canadiens anglais » (et dont la paternité est attribuée à Hugh McLennan et à son roman de 1945, « *Two solitudes* »). Cette double solitude prendrait-elle à Verdun la forme de rapports sociaux de classes plutôt que celle des rapports ethnolinguistiques ? Ou bien ce procédé discursif joue-t-il un autre rôle ? Il n'est en tout cas pas le seul à le mobiliser à ce propos. C'est aussi le cas de Laurent qui outre le fait de parler, comme Lucie précédemment, de « deux mondes » [3a : 158] à propos des deux espaces ici questionnés, s'exprime ainsi :

Laurent / à Verdun là ici là autour de la rue Wellington et tout ça là / euh // ça- ça c'est connu euh // c'est ça / alors euh c'est sûr que l'Île-des-Sœurs perçoit euh ici Verdun / comme différent d'eux là mmh // euhmm // mmh /// euh ils sentent pas beaucoup d'attachement tu sais je pense que

pour eux euh c'est ça / Verdun Ville-Émard Lasalle / le sud-ouest le centre-ville c'est comme à l'extérieur de l'île là (xxx) à l'Île-des-Sœurs /// mmh // y'a pas de conflit ou de haine ou d'animosité / c'est- c'est tellement- c'est tellement comme deux silos séparés que- tu sais ? que y'a pas d'occasion d'opportunités de se chicaner (rires) / ou de- de- de détester ou de- ouais fait que c'est vraiment deux solitudes [11a : 650-657]

La manière dont les résidents de l'Île-des-Sœurs et de la Terre-ferme se situent les uns par rapport aux autres apparaît à plusieurs reprises dans les entretiens. Laurent distingue ici lui aussi deux solitudes : « l'Île-des-Sœurs » et « Verdun ». Il associe qui plus est clairement le second à la zone « autour de la rue Wellington et tout ça là », invisibilisant ainsi Desmarchais-Crawford. Par ailleurs, il mobilise l'item « l'Île-des-Sœurs » comme métonymie des résidents de l'île, auxquels il attribue alors des perceptions et sensations. A la limite du discours rapporté indirect, il envisage ensuite que non seulement Verdun, mais aussi Ville-Émard et d'autres arrondissements montréalais soient perçus par les résidents de l'Île-des-Sœurs comme étant à l'extérieur de celle-ci. Nous verrons qu'il n'est pas le seul à exclure ainsi discursivement « l'Île-des-Sœurs » de « Verdun ».

Mathieu, quant à lui, recourt plus clairement au discours direct pour faire parler les résidents des deux quartiers avec une distance critique toute sociolinguistique :

Mathieu / donc oui y'a certains secteurs plus que d'autres après / après c'est marrant parce que y'a un discours qu'est changeant en fonction des acteurs qui te parlent c'est-à-dire que tu as / l'Île-des-Sœurs par exemple des gens est- euh- pour les gens de la Terre-ferme est un secteur euh : qui va être très critiqué / parce qu'il se développe un peu en marge de la Terre-ferme il est euh : c'est pas du tout la même chose tous les gens ici disent ouais euh de toute façon l'Île-des-Sœurs ils veulent pas de nous et puis / et puis nous on veut pas d'eux donc si tu veux on a- tu sais je caricature là vraiment énormément mais donc tu vas avoir dépendamment de l'acteur qui te parle tu vas avoir une sorte de valorisation dévalorisation donc ouais [2a : 543-550]

Mathieu commente ici le discours qu'il rapporte en assumant le caricaturer. Il négocie ainsi une distance vis-à-vis des acteurs qu'il fait parler en dévoilant une forme d'hétérogénéité montréalaise telle que j'ai pu l'évoquer précédemment. Son recours au discours direct lui permet ainsi de donner la parole aux résidents de la Terre-ferme à propos de ceux de l'Île-des-Sœurs, sans avoir à se positionner et en posant son énoncé comme distant et objectivant. On retrouve d'ailleurs ce procédé du discours direct, à nouveau chez Laurent, qui fait ainsi parler à la fois les résidents de l'Île-des-Sœurs d'un côté et un autre groupe dans lequel il s'inclut, à leur propos, de l'autre :

Laurent / je sais que à l'Île-des-Sœurs bon tout le monde va t'en parler là y'a une espèce de snobisme là / parce que y'a beaucoup de gens de l'Île-des-Sœurs qui jamais ne disent je viens de Verdun ou bien j'habite à Verdun ou même des fois lorsqu'ils donnent leur adresse c'est / telle adresse sur telle rue Île-des-Sœurs puis là ils mettent le code postal (...) [11a : 637-641]

Ici, Laurent semble atténuer la propriété de son propos, d'abord assumé comme sien (« je sais que ») en le partageant avec « tout le monde » (« tout le monde va t'en parler là »). Cette façon de légitimer son énoncé individuel par le collectif, en l'attribuant à un groupe plus large, donne à voir à la fois une volonté de subjectivité montrée, à la fois une précaution, à la fois une formulation socialement nécessaire pour lui (qui relève de l'hétérogénéité constitutive), et dès lors un phénomène idéologique qui rend compte de tendances groupales. D'un côté, il relate le discours d'autrui, de « tout le monde », faisant montre de la prégnance de l'interdiscours sur sa propre subjectivité, de l'autre, il s'en distingue pour mieux affirmer le caractère délibéré, subjectivement souhaité de son appartenance à ce « tout le monde » et à la vérité qu'il énonce. À nouveau ici, « le locuteur (...) marque explicitement, par des formes de la distance, des points d'hétérogénéité dans son discours (...) l'autre, et ce faisant affirme que l'autre n'est pas partout. Ainsi (...), le locuteur : - institue différenciellement le reste de CE discours comme émanant bien de lui (...) » (Authier-Revuz, 1982 : 145)

Ici, pour Laurent et pour le « tout le monde » qu'il identifie, les résidents de l'Île-des-Sœurs s'excluent ainsi eux-mêmes de Verdun, auquel ils ne souhaitent pas appartenir. La référence de Laurent à « l'adresse » et au « code postal » des résidents de l'Île-des-Sœurs se retrouve d'ailleurs chez un autre locuteur qui entre en relation dialogique avec ce dernier extrait. C'est le discours de Julien, qui travaille pour sa part dans un organisme communautaire intergénérationnel, M, situé, lui, sur l'Île-des-Sœurs :

Thierry / est-ce que j'avais une question rapidement là / est-ce que les gens qui sont à l'Île-des-Sœurs / est-ce que t'entends le mot Verdun souvent ? [est-ce que

Julien / ah ils disent qu'ils habitent à Verdun]

Thierry / ils sont de Verdun ?

Julien / ouais c'est ça disons que tu demandes leur adresse / ils vont dire c'est le 200 Berlioz tel code postal Verdun / ils vont le nommer / puis Verdun c'est pas mieux parce que la ville ça reste Montréal donc / tu sais dans tous les cas quand on donne notre adresse faudrait dire Montréal mais ils disent toutes Verdun [19a : 262-262]

Julien, acteur communautaire de l'Île-des-Sœurs se distingue ainsi du discours attribuant un certain snobisme au résident de celle-ci. Il formule d'ailleurs d'emblée un contre-argument

sur le fait que ces derniers ne sont pas censés, administrativement, mentionner Verdun sur leur adresse postale mais qu'ils le font quand même. Pour autant, la frontière entre les deux espaces verdunois lui apparaît à lui aussi comme une évidence, au point que malgré son affirmation de l'appartenance de l'Île-des-Sœurs à Verdun, la manière dont il formule les choses laisse entendre que l'item « Verdun » renvoie pour lui à autre chose que l'item « l'Île-des-Sœurs » :

Julien / (...) moi mes connaissances de Verdun c'est en lien avec C qu'est ce que j'ai connu en travaillant ici là [il pointe Wellington-de-l'Église] / ce que je peux dire sur Verdun la manière qu'on le perçoit parce que veut veut pas / y'a vraiment / une scission qui se fait Île-des-Sœurs Verdun on veut les intégrer ramener les services ensemble puis rapprocher les populations mais / mais on a beau être le même arrondissement / y'a personne qui le voit comme ça c'est

Thierry / (rires) / sauf l'administration

Julien / l'administration le voit comme ça c'est ça / c'est- bah tant mieux si on est capable de le rapprocher [19a : 247-255]

Cette séparation discursive radicale entre les deux espaces est courante dans les entretiens. On la retrouve notamment chez Paola :

Paola / la population âgée à l'Île-des-Sœurs / elle est très bien servie / parce qu'ils sont riches / donc ils ont une structure- ils ont la structure individuelle / donc par exemple euh : / si ils vont avoir besoin d'avoir des services (...) de transport / de transport adapté / donc ils vont pouvoir payer ça / ici [elle pointe la Terre-ferme] ça n'est pas la réalité / de ce côté / on va dire Verdun on va dire l'Île-des-Sœurs / du côté verdunois dans- dans l'île / la réalité elle est l'autre / ici nous avons des HLM / nous avons des maisons de retraite euh : / pour les retraités que tu vas visiter // c'est pas tout à fait ce que tu rêves à voir quand tu seras âgé / tu vas de l'autre côté tu dis / oh là là / si je suis- si je serais âgé comme ça- ça va / [13a : 432-444]

Parfois, la frontière entre « l'Île-des-Sœurs » et « Verdun » est plus explicite, elle apparaît dans le contenu sémantique de l'énonciation, comme chez Luc qui met en mots l'ambiguïté du statut de l'Île-des-Sœurs et de son appartenance entière et réelle à Verdun. Il omet par ailleurs clairement Desmarchais-Crawford de son discours, laissait entendre que l'enjeu de délimitation du territoire verdunois se situe au cœur de la frontière entre Wellington-de-l'Église et l'Île-des-Sœurs :

Luc / sur le plan économique / sur le plan économique // euh quand j'entends les organismes communautaires leurs principales actions c'est dans Wellington-de-l'Église // oui mais je sais qu'ils vont donner des services des fois sur l'Île-des-Sœurs / mais y'a une distance géographique qu'est- qu'est / tu sais faut que tu prennes le train fait que / ça fait partie de Verdun mais en même

temps ça n'en fait pas partie d'une certaine façon / là aux dernières élections fédérales l'Île-des-Sœurs faisait pas partie de la même circonscription [7a : 779-784]

Pour d'autres encore, l'Île-des-Sœurs est même « oubliée », *a priori*, de la description de l'arrondissement, comme chez Fabio :

Thierry / et sur les autres quartiers de l'arrondissement euh l'est et / le sud ?

Fabio / ah au sud bah au sud y'a le fleuve au nord / dans l'ouest bah y'a Lasalle / euh : au- euh y'a Ville-Émard qu'est juste au nord juste y'a bah Saint-Henri euh : un peu plus loin

Thierry / non je parlais dans Verdun

Fabio / ah okay // ça je connais pas / parce que je suis pas originaire de- de Verdun fait que (...)

Thierry / okay et au niveau / on va y revenir / et l'Île-des-Sœurs c'est ça aussi que

Fabio / ça c'est-oui effectivement / ah okay / (xxx) évidemment / l'Île-des-Sœurs bah ça j'ai visité je connais des gens qui vivent euh : sur l'Île-des-Sœurs (...) // ça fait partie de Verdun mais c'est pas- c'est vraiment à part / qu'il faut traverser le pont il faut aller par bateau tu sais c'est pas- y'a- y'a cette distance-là donc les gens de Verdun / j'ai pu- j'ai pu le constater / c'est vrai que l'Île-des-Sœurs fait partie de Verdun mais pour les gens qui vivent ici / c'est toujours à part [12a : 132-152]

On retrouve cet oubli chez Julie :

Thierry / okay / est-ce que tu pourrais justement me décrire Verdun en quelques mots / me- me présenter le quartier / me donner des conseils ou des- / spatialement ou en général // à moi qui suit un peu un étranger

Julie / bah en fait ça débute euh à l'autoroute 20 / euh : l'autoroute sépare / Verdun de Pointe-Saint-Charles / euh : au sud y'a le fleuve Saint-Laurent / je sais que c'est pas vraiment le sud mais c'est le sud pour l'île de Montréal /

Thierry / le sud administratif

Julie / c'est ça / pour le reste de la terre c'est pas le sud mais à Montréal le sud c'est le fleuve / euh : / à l'ouest j'aurais de la misère à tracer la limite exacte en fait ici c'est l'hôpital Douglas / c'est l'institution en santé mentale / mais y'a un petit secteur à l'ouest de Douglas / qui fait partie de Verdun / j'imagine que c'est à peu près ça ici / Crawford Park / donc un petit secteur avec un biais euh aisé / et puis bin y'a le canal de l'aqueduc au nord qui sépare Ville-Émard et Verdun / ah // et l'Île-des-Sœurs (rires)

Thierry / (rires)

Julie / donc ça c'est Verdun Terre-ferme / et (rires) l'Île-des-Sœurs

Thierry / okay / et c'est marrant que tu l'aies oubliée (rires)

Julie / mais // ouais je pense que souvent on a tendance à faire une distinction mais bon ça fait partie de Verdun mais si en fait ça l'a été annexé plus tard mais / ouais (...) [8a : 160-177]

Parfois, la description et l'évaluation de l'Île-des-Sœurs, en tant que « *quartier riche* », sont particulièrement négatives, comme ici chez Lucien :

Lucien / (...) alors l'île- Île-des-Sœurs c'est clair c'est principalement des condos- principalement des maisons de propriétaires euh / qui euh- qui j'ose même pas penser combien d'argent est-ce qu'ils gagnent par année c'est indécent / surtout avec euh : / avec les tonnes de finances publiques que c'est indécent (...) [16a : 255-258]

Lucie quant à elle « *n'en parle même pas* » :

Lucie / c'est sûr que je parle même pas de l'Île-des-Sœurs / j'ai eu des amis sur l'Île-des-Sœurs mais pour moi / c'est comme un autre monde / fait que / j'en parle même pas / c'est pas confortable ou inconfortable c'est comme je : / je ressens pas d'affinité (...) [5a : 496-498]

Et Luc n'y trouve « *aucun intérêt* » :

Thierry / ouais ouais / okay / et du coup l'Île-des-Sœurs ?
Luc / bah j'y vais jamais / aucun intérêt / et puis d'ailleurs- à notre agent d'immeuble / quand on a choisi là Verdun / on a dit jamais à l'Île-des-Sœurs / parce que moi ça m'apparaît comme un ghetto de riches / je vis bien / tu sais mais / tout est relatif / mais là c'est- c'est- vraiment ghettoisé puis / je sais pas- je sais pas si ils ont une vie de quartier vraiment / je me dis- je pense pas ou- ou dans une moindre mesure que Wellington-de-l'Église / j'aime le bouillonnement de Wellington-de-l'Église / tu sais / euh- je sais que- y'a des itinérants ou des gens qui quêtent mais y'en a euh / de plus en plus / on l'a dit au forum- tu sais là que y'avait un phénomène grandissant / ça m'indispose pas / mais ça me questionne / on y reviendra peut-être / mais dans- dans ma compréhension de la vie du quartier- c'est vraiment Wellington-de-l'Église / [7a : 368-376]

Ici aussi, Luc n'oppose pas l'Île-des-Sœurs à la Terre-ferme, mais à nouveau à Wellington-de-l'Église, qui, caractérisé par ses difficultés sociales problématiques (les « *itinérants* », les « *gens qui quêtent* »), constitue cependant « *la vie du quartier* », là où existe le « *bouillonnement* » de Verdun, ou, comme le disait Lucie précédemment, « *là où ça se passe* » [6a : 450-451]. D'autres me diront que « *ça grouille* » [3a : 147-149 ; 6a : 872] ou que ça « *se développe* » [16a : 351 ; 19a : 298]. Face à l'Île-des-Sœurs, et le spatialisme discursif de la métonymie, attribuant tendanciellement à tous ses résidents son caractère « *riche* », les locuteurs francophones tendent à opposer un quartier « *pauvre* », objet privilégié de leur discours sur Verdun, et, d'ailleurs, de l'action communautaire. Ainsi, Sophie, qui peut situer des zones de pauvreté à l'Île-des-Sœurs ou à Desmarchais-Crawford, attribue cependant prioritairement au « *centre-ville* » de Verdun le stigmate spatial de la pauvreté, ce qui le

privilège comme lieu d'action communautaire. Ici, Sophie parle du quartier Wellington-de-l'Église et de la rue Wellington en son sein :

Sophie / bah je pense qu'on se soucie beaucoup du quartier le plus pauvre / on s'en soucie beaucoup / moi ma vision du communautaire / bah c'est sûr que de ma vision du communautaire on se soucie beaucoup du quartier le plus pauvre / est-ce que c'est la vision en général des gens de Verdun / je pense que la mairie- les conseillers d'arrondissement travaillent aussi beaucoup / Wellington est vraiment euh : / je pense qu'ils sont assez actifs pour revaloriser Wellington- la rue / plus que les autres rues / [1a : 405-410]

Ainsi, l'Île-des-Sœurs constitue la frontière privilégiée de l'arrondissement, apparaissant dans presque tous les discours, et marquant chez les francophones une distance, voire une opposition en miroir d'avec le Verdun qu'ils identifient ainsi, tendanciellement, par défaut (y compris chez Julien qui travaille à l'Île-des-Sœurs) comme plus pauvre, plus populaire, plus défavorisé et davantage objet de l'activité communautaire. Dès lors, l'Île-des-Sœurs s'oppose bien souvent non à la Terre-ferme dans son ensemble, mais à Wellington-de-l'Église, identifié comme essence populaire de Verdun comme quand Paul me dit que l'Île-des-Sœurs constitue « une réalité qu'est complètement différente de ce qu'il y a (...) sur la Terre-ferme à Verdun » [6a : 117], qu'on y est « aux antipodes du quartier populaire » [6a : 309] et qu'il l'oppose à Wellington-de-l'Église où « y'a eu beaucoup de gentrification au fil du temps / c'est un quartier qui historiquement était un peu- un peu- un peu craignos comme on dit en France ? » [6a : 313-315]. Les locuteurs francophones tendent ainsi à produire une autre frontière au cœur de la Terre-ferme : celle entre le quartier central, Wellington-de-l'Église - pauvre, vivant et caractérisé par ses résidents – et le quartier marginal, Desmarchais-Crawford – de classe moyenne, généralement identifié par les francophones par ses logements dans un premier temps, puis par son caractère anglophone dominant. On retrouve cette tendance chez Mathieu dont j'ai déjà montré précédemment comment il distinguait l'Île-des-Sœurs et ses « revenus très élevés » de Wellington-de-l'Église, quartier « défavorisé » en qualifiant parallèlement Desmarchais-Crawford de « plus anglophone ». Il situe ainsi lui aussi la centralité de l'action communautaire à Wellington-de-l'Église :

Thierry / d'accord / est-ce que vous intervenez ou vous considérez tous les quartiers de la même manière ? vous considérez les trois quartiers euh : de la même manière ?

Mathieu / bah / dans le discours oui / dans les faits non / dans le sens où l'Île-des-Sœurs a un fonctionnement très à part et puis- c'est vrai euh est entre guillemets plus aisé donc euh nous on va être moins portés à se tourner vers ce quartier-là / même si on constate de plus en plus qu'il y a des poches de pauvreté dans ce quartier-là et que c'est pas un quartier homogène et euh : entre

Desmarchais-Crawford et- et euh Wellington-de-l'Église oui on essaie de travailler pareil mais c'est sûr que / déjà la concentration d'organismes communautaires est beaucoup plus forte dans le quartier Wellington-de-l'Église donc déjà ça joue beaucoup c'est aussi un quartier qu'est beaucoup plus défavorisé donc / c'est pour ça aussi qu'il y a beaucoup plus d'organismes communautaires / (...) oui on cible l'ensemble des verdunois mais dans les faits / je pense nos actions sont peut-être plus fortes / dans le quartier Wellington-de-l'Église et puis surtout euh : y'a aussi tout simplement une barrière de la langue qui fait qu'on a beaucoup d'organismes comme je te disais / Desmarchais-Crawford plus anglophones et on a beaucoup de- les organismes anglophones sont plus situés dans ce quartier-là / et puis euh : du coup y'a toujours le défi euh nous qui sommes des organismes euh où on va plus bien sûr- nos activités vont plus souvent être en français des choses comme ça on a du mal à- à- à- à rejoindre une partie / des gens qui vivent dans Desmarchais-Crawford on essaie de faire des efforts / on est mieux- on est meilleur qu'on ne l'a été mais c'est vrai que y'a toujours un défi de ce côté-là tu sais faut pas le- faut pas le nier / on a la volonté d'inclure tout le monde là- mais c'est juste que dans les faits // [2a : 213-235]

Mathieu assume ainsi les limites historiques héritées de l'action communautaire à laquelle il contribue et confirme la surreprésentation des organismes communautaires à Wellington-de-l'Église, quartier qu'il estime « *beaucoup plus défavorisé* » que les autres. Il reconnaît aussi qu'il y a des raisons (ethno)linguistiques à cette distance sociale et cette moindre considération pour Desmarchais-Crawford, où les besoins existent pourtant (tout comme d'ailleurs à l'Île-des-Sœurs).

De manière générale dans les entretiens, on remarque que les discours de mise à distance énonciative (spatiale et socio-économique) de l'Île-des-Sœurs sont très majoritairement le fait de francophones (on a pu voir que Thomas par exemple s'en souciait peu, que Sarah y situait simplement des déserts alimentaires, que John n'en parlait même pas et que Maria considérait que pour ce qui concernait les populations qui l'intéressent, l'Île-des-Sœurs concentrait beaucoup de pauvreté). Il en va de même pour Desmarchais-Crawford, qui est peu abordé par tous, mais qui ne l'est pas du tout par les anglophones (y compris par Jeanne dont on a vu le profil particulier d'« assimilée » au groupe francophone), y compris lorsqu'ils travaillent dans des organismes qui y sont situés.

Quand « *Desmarchais-Crawford* » est cité, il permet bien souvent de situer une classe moyenne, des logements plus grands que dans le « *centre-ville* », une ambiance calme et paisible et une plus grande proportion d'anglophones. Sa normalité sociale permet aussi de mettre en valeur le caractère exceptionnel de Wellington-de-l'Église. Son absence de qualification par les anglophones est peut-être liée à l'identification anglophone du quartier à

leur connaissance plus directe des problèmes sociaux au sein de cette communauté et de ce territoire.

Pour résumer et conforter mon présent propos, observons la façon dont sont identifiés les trois quartiers chez l'ensemble des locuteurs. Pour ce faire, j'ai effectué un travail d'ADEL (Analyse du Discours à Entrée Lexicale) autour des matrices [Wellington-de-l'Église + (c')est], [Desmarchais-Crawford + (c')est] et [l'Île-des-Sœurs + (c')est]. Il s'agissait ainsi d'observer la façon dont étaient mis en mots les trois quartiers avec le verbe « être » ou des équivalents d'identification (« devenir », « rester », etc.) que je laissais alors entre parenthèses dans le tableau concerné. J'ai effectué quelques transformations grammaticales lorsque l'équivalence entre les items recherchés et des pronoms de type déictiques (« ici », « là ») ou des références à « l'est » pour parler de Wellington-de-l'Église et à « l'ouest » pour « Desmarchais-Crawford » me semblaient avérées en contexte. Comme le note J-B. Marcellesi à ce propos,

dès que l'établissement des chaînes d'équivalence grâce à l'étude des complémentarités a exigé que l'on prenne en compte un certain nombre d'équivalences en langue, le savoir de l'analyste sur l'organisation des éléments du texte est présupposé. Il importe peu dès lors d'assigner à ce savoir des limites, l'essentiel n'est plus l'étendue de ce savoir, mais son caractère explicite et systématique (Marcellesi, 1976 : 79-80).

Dans le tableau ci-dessous (Tableau 22) rendant compte de cette analyse, on constate alors aisément (ou l'on confirme) que l'Île-des-Sœurs est surreprésentée dans les discours francophones où elle joue largement une fonction de distance sociale et de miroir à l'égard de la norme identitaire verdunoise. À l'inverse, Desmarchais-Crawford est plutôt présenté par les francophones comme un quartier de classe moyenne, voire aisé, stable, avec de belles maisons, etc. Wellington-de-l'Église est enfin le « centre-ville », là où « ça se passe », « la vie du quartier » mais aussi le quartier « pauvre » ou « populaire et la zone « défavorisée ». On a ainsi un aperçu de la façon dont l'espace verdunois tend à se structurer discursivement en territoires administratifs chez les francophones, ou du moins dans les organismes francophones. Parallèlement, cette polarité entre l'Île-des-Sœurs et Wellington-de-l'Église, et cette fonction médiane de Desmarchais-Crawford est nettement moins présente dans les discours des anglophones et allophones. J'aurai l'occasion d'appuyer mon propos en présentant la façon dont sont mises en mots les communautés ethniques et ethnolinguistiques dans l'espace verdunois (VII).

Tableau 22 : ADEL - identification des trois quartiers verdunois administratifs matrice [toponyme-quartier] + (c'est

	Organismes à dominante francophone (langue dominante de travail)
	Organismes à dominante anglophone (cible les anglophones et langue dominante de travail)
	Organisme à dominante allophone (service aux immigrants)

Pseudo	Code organisme	Wellington-de-l'Église	Desmarchais-Crawford	l'Île-des-Sœurs
Sophie	A			en général très riche
Mathieu	B	défavorisé plus dense considéré comme le centre-ville 40 % de familles qui sont monoparentales	plus habité par une population déjà beaucoup plus anglophone	un secteur qui va être très critiqué vraiment séparé du reste moins représenté
George	C	plus artistique comme environnement plus difficile	quand même intéressant comme revenus professionnels	la vache à lait de l'arrondissement un territoire qui pourrait être autonome un territoire qui pourrait aspirer à l'autonomie un territoire qui pourrait être une ville en soi même comme Monaco là universitaire
Jean	D	la zone défavorisée la zone qui subit aussi entre guillemets le plus de transformations // par rapport à ces nouveaux arrivants- là le vieux quartier de Verdun le vieux centre-ville un centre-ville dense/ ouvrier (devenu) trop cher	une population plus stable // avec un mode de vie euh : moins urbain / plus banlieusard plus axé sur ce genre de développement-là ou d'idéal-là (après 1940 là en majorité / où euh on est plus dans l'après-guerre / les trente glorieuses / plus de moyens) / l'américain dream euh / ma maison mon terrain mon entrée de voiture)	quelque chose qui se réfère un peu au gate community un lieu très sécuritaire
Lucie	B	le cœur qui bat là que ça se passe le quartier pauvre le centre-ville de Verdun francophones anglophones majoritairement francophones	le quartier Verdun-ouest avec des belles petites maisons français-anglais moitié-moitié	majoritairement des riches avec des petites exceptions un autre monde pas confortable ou inconfortable beaucoup des gens qui sont issus de l'immigration multilingue multiculturel des gens qui ont des meilleurs moyens financiers des gens qui élèvent leurs familles aussi leurs enfants

Nicolas & Paul	E	le centre-ville de Verdun de plus en plus prisé des nouvelles générations le parent pauvre plus populaire un quartier populaire un quartier plus populaire un quartier qui historiquement était un peu craignos comme on dit en France un quartier plus recherché avec son ouverture sur le fleuve pas beau (dr) tout en décrépitude (dr) quand même très bien habitable le genre d'endroits que j'entendais tu sais tu vas pas là y'a de la criminalité y'a ci y'a ça- de la pauvreté	le quartier autour de l'hôpital euh- l'hôpital pour personnes (xx) psychiatisées l'hôpital Douglas bien perçu	une réalité qu'est complètement différente de ce qu'il y a ici sur la Terre-ferme à Verdun aux antipodes du quartier populaire ici des carrefours giratoires un peu partout organisé différemment de d'autres endroits à Montréal un peu en retrait de tout le reste encore à Montréal en fait encore partie (de Montréal) très variée au niveau linguistique 50-50 anglais français très très bien organisé
Luc	B	des maisons à trois étages la vie du quartier	un quartier plus à l'ouest des gens qui sont assez en moyens parce qu'ils ont pour la plupart des maisons unifamiliales à côté de Douglas	mixte- français-anglais vraiment ghettoisé un milieu socio-économique euh- mais je connais très peu
Julie	F	quand même un quartier plus populaire quand même un quartier plus dense beaucoup plus dense que du côté de Desmarchais-Crawford un secteur plus- plus populaire le secteur qui avait le plus gros besoin / dans tout le- le sud-ouest Verdun	pas nécessairement des maisons unifamiliales mais les duplex euh mi-attachés y'a de l'espace comme entre les les duplex plus d'espace en avant des plus grandes galeries en avant des maisons pas un secteur défavorisé quoique y'a quand même certaines zones qui sont plus (xxx)	beaucoup des tours beaucoup des condos quand même enclavé
Jeanne	H	vraiment une poche de pauvreté	la partie la plus riche de Verdun mais y'a quand même des besoins là un mélange des maisons qui coûtent quand même pas mal chères	le secteur le plus riche de Verdun beaucoup de gens qui sont quand même pas mal favorisés une place avec deux paires une bonne école tout près du centre-ville quand même un endroit sécuritaire un bel endroit à vivre
Lucien	B	un des quartiers les plus pauvres au nord de Verdun plus ménages de locataires	un désert alimentaire à l'ouest du quartier des maisons unifamiliales des condos des espaces verts	principalement des condos principalement des maisons de propriétaires
Julien	M	au centre la partie/le coin qui se développe le plus	un autre dynamique complètement là le côté anglais francos tu sais qui se mélangent là quelque chose d'autre plus anglo	ce que je connais le mieux

Laurent	I	des quartiers plus populaires, plus ouvriers, à faibles revenus plus des gens à faible revenu		pas que des gens très riches et riches
Fabio	I		un quartier plutôt anglophone	comme un quartier une région un quartier qui est plus entre guillemets riche pas défavorisé vraiment à part toujours à part
Laurent	I	des quartiers plus populaires, plus ouvriers, à faibles revenus plus des gens à faible revenu		pas que des gens très riches et riches
Paola	J	plus pauvre difficile		riche très riche presque comme imaginé différemment comme si c'était une autre réalité vraiment complètement différent
John	J			pas mal riche différent
Thomas	K/N			
Sarah	K/L			très résidentiel
Maria	G			des gens pauvres

VI.III COMMUNAUTÉS ETHNOLINGUISTIQUES ET RAPPORTS DE CLASSES : EXPLICITER LES « CLASSES DE LA COMMUNAUTÉ » FRANCOPHONE DANS L'ESPACE

VI.III.1 Interlude théorique : articuler classes et communautés ethnolinguistiques en sociolinguistique urbaine – communauté discursive, lieu de ville, formules, nomination, polémiques...

J'ai déjà évoqué la complexité générale à définir et à délimiter une « *communauté* » en proposant d'appréhender cette notion du point de vue des théories de l'ethnicité, c'est-à-dire d'une façon constructiviste, pour laquelle elle renvoie toujours à des productions intersubjectives, plurielles, labiles et conjoncturelles (III.I.I). Cette manière d'interroger la question communautaire se retrouve dans la conception que je mobilise ici de la « *communauté discursive* » qui « *réfuse toute interprétation naïve de la distinction entre "intérieur" et "extérieur" d'une formation discursive* » (Maingueneau, 2002 : 105).

Dans cette perspective, la communauté discursive que j'ai étudiée, c'est-à-dire ce que je considère comme les acteurs de l'organisation communautaire verdunoise tels qu'ils s'assemblent autour de mon premier organisme partenaire, A, est évidemment une construction. Elle est une construction pour mes interlocuteurs et à ce titre, elle renvoie à des définitions et des frontières différentes pour chacun d'entre eux. Elle est aussi une construction de mon propre fait. Je l'ai définie et délimitée pour la recherche et je l'ai constituée dans ma façon de mener cette dernière (de la construction de l'« échantillon » jusqu'à l'analyse en passant par le choix des questions posées et la constitution du corpus).

Cette complexité doit être considérée dans l'étude du corpus ainsi constitué. L'appartenance de mes partenaires à la communauté discursive en question est d'autant plus visible que tout a été mis en œuvre pour stimuler son expression lors des entretiens. Pour autant, les subjectivités de mes interlocuteurs ne se limitent aux discours produits lors de ces derniers. Et même en les stimulant de façon homogénéisante pour la recherche, mes locuteurs produisent

des discours évidemment divergents qui manifestent des écarts à l'intérieur de « l'échantillon ».

Je viens de montrer comment ces écarts existaient entre les groupes *ethnolinguistiques*, que j'ai donc moi-même (re)constitués pour l'analyse, des « *francophones* », « *anglophones* » et « *allophones* ». Pourtant, j'ai pu évoquer dans le chapitre précédent les tendances divergentes, et même les clivages politiques qui pouvaient exister à l'endroit des enjeux spatiaux *de classes* (notamment autour des notions de « *développement* », « *gentrification* », « *revitalisation* », et de la mise en mots différenciés de leurs acteurs). J'avais conclu le précédent chapitre en constatant que les « *polémiques* »⁸² autour de ces derniers termes étant essentiellement le fait de mes interlocuteurs identifiés comme « *francophones* » dont les thématiques discursives tendaient ainsi davantage à se rejoindre à l'endroit de ces quelques « *signes idéologiques* » pluriaccentués.

Ainsi, dans mon travail, il m'a semblé plus facile d'étudier les clivages de façon ethnique à l'échelle de la communauté entière étudiée, et de façon classiste à l'échelle de la communauté francophone constituée de façon plus restreinte. Il semble ainsi que plus les toponymes sont communs dans l'énonciation, plus ils peuvent constituer des « *signes idéologiques* » qui soient des lieux explicites de la polémique, c'est-à-dire des nœuds discursifs où peut se construire l'expression du clivage de classes, et donc le travail à son endroit.

Cette hypothèse (qui ne restera qu'une hypothèse parmi d'autres puisqu'on pourrait étudier le corpus de multiples manières et que tout dépendra toujours de l'œil du chercheur sur celui-ci) rejoint tout à fait le propos d'H. Lefebvre sur l'espace comme lieu discursif fondamental de la construction idéologique lorsqu'il écrit, je l'ai déjà cité de ce point de vue,

Qu'est-ce qu'une idéologie sans un espace auquel elle se réfère, qu'elle décrit, dont elle utilise le vocabulaire et les connexions, dont elle contient le code ? (...) [C]e qu'on nomme « idéologie » n'acquiert de consistance qu'en intervenant dans l'espace social, dans sa production, pour y prendre corps. En soi, ne consisterait-elle pas surtout en un discours sur cet espace ? (Lefebvre, 2000a : 55)

⁸² Au double sens de « *succession, plus ou moins longue de textes qui s'opposent sur une "question", un sujet de débat, ou un réseau de questions connexes* » (Maingueneau, 2002b : 437) et de « *valeur sémantique [intrinsèque] de l'énoncé* » (Ducrot, 1972 : 34; repris par Maingueneau, 2002b : 438), considérant alors que le discours est toujours « *polémique* » puisque le langage est par nature « *agonistique* » (Lecerle, 2004 : 70, Lecerle, 2019 : 77).

Là où les francophones et les anglophones construisent deux territoires distincts avec des références toponymiques différenciées, le clivage de classe tend à disparaître de leur expression alors que les appartenances ethniques subjectives sont survalorisées. Autant le clivage de classe sous-jacent n'est dès lors pas travaillé par l'énonciation, autant la double « *solitude* » est ainsi condamnée à se reproduire.

Cette hypothèse rejoint aussi les propositions de D. Harvey sur les relations croisées entre « *classes* » et « *communautés* » qu'il est nécessaire d'interroger pour interroger la dimension spatiale du capitalisme, d'autant plus à l'aire « *surmoderne* » ou « *postmoderne* » dans laquelle les appartenances subjectives concrètes (la construction communautaire de la classe à l'échelle du territoire par exemple) sont systématiquement mises en question, favorisant les identifications communautaires fantasmées et l'euphémisation des appartenances de classes.

Cette hypothèse confirme enfin la proposition de J. Bidet sur la classe sociale comme clivage objectif donnant lieu à des modalités plurielles de constructions subjectives conjoncturelles. Dans la réalité sociale, et notamment spatialement située, les êtres humains s'organisent subjectivement selon des modalités multiples dont la construction ethnique est une référence parmi d'autres. Dès lors qu'il est quelque peu neutralisé dans les conditions de production du discours (en l'occurrence parce que les locuteurs le partagent), le clivage de classe peut réapparaître.

C'est donc cette hypothèse quant au lieu de conjonction de la dualité ethno-linguistique québécoise et des clivages de classes que je vais tenter ici d'illustrer et d'appuyer en prenant un exemple très concret et localisé. Je vais étudier les positionnements antagonistes des locuteurs francophones à l'endroit d'un référent spatial commun. Comme ceux précédemment étudiés à l'endroit du « *développement* », etc., ces positionnements peuvent effectivement être symptomatiques des transformations à l'œuvre dans l'histoire, c'est-à-dire des rapports sociaux antagonistes qui s'expriment et construisent des changements politiques.

Je prendrai pour ce faire, dans la sous-partie suivante, l'exemple frappant d'un discours circulant qui est apparu, exclusivement chez des francophones (six d'entre eux), dans les réponses à mes questions sur les injustices spatiales verdunoises : le récit de la disparition du/des « *banc(s) de Wellington* » puis son lien avec « *la terrasse* » installée sur la même rue. Je travaillerai donc sur la mise en mots d'un « *lieu de ville* » :

Strictement, les lieux de ville sont des lieux disants subjectivés servant à l'identification (hétéro ou auto-centrée) d'aires distinctes mais posées comme objectives dans l'espace communautaire.

Finalemment, par retournement idéologique, les lieux de ville deviennent les formes discursives (perçues alors comme objectives) qui produisent l'illusion opératoire que l'espace citadin ne donne à voir que de l'occupation spatiale alors qu'il renvoie nécessairement à une dynamique de la ségrégation et de la discrimination sociale (Bulot, 2004 : 103).

Je travaillerai aussi, donc, sur la mise en mots d'un évènement et notamment sur les diverses façons de les nommer car « (...) *les noms ne sont en rien des étiquettes posées sur des choses ou sur des actions. Les noms d'évènements n'échappent pas à la règle : s'ils servent bel et bien à désigner quelque chose, ils ne permettent pas pour autant de stabiliser en discours l'identité ou la nature de ce qui est ainsi désigné* » (Krieg-Planque, 2012 : 95-96). Et c'est précisément cette instabilité, en fait cette lutte pour la désignation qui m'intéressera ici.

Dans la même perspective, je travaillerai aussi sur la « *nomination des acteurs* » de l'« évènement » (Guilbert, 2011 : 52-56), sur le récit de celui-ci et sur les divergences à son endroit. J'appréhenderai cette récurrence du/des « *banc(s) de Wellington* » comme contribuant à la construction d'un certain imaginaire, appartenant à une certaine communauté donc, et des contradictions, conflits qui la traversent. Comme le note P. Charaudeau,

(...) les imaginaires sont engendrés par les discours qui circulent dans les groupes sociaux, s'organisant en systèmes de pensée cohérents créateurs de valeurs, jouant le rôle de justification de l'action sociale et se déposant dans la mémoire collective. (...) Mais à cela, il faut ajouter que ces discours créateurs d'imaginaires se produisent (...) dans un domaine de pratique sociale déterminé qui joue un rôle de filtre axiologique. Cela permet de comprendre qu'un même imaginaire puisse recevoir une valeur positive ou négative selon le domaine de pratique dans lequel il s'inscrit (Charaudeau, 2007 : 55).

Enfin, on peut envisager les discours divergents autour des « *banc(s) de Wellington* » comme des formules, soit des « (...) *ensemble[s] de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire* » (Krieg-Planque, 2012 : 110). Dès lors, l'observation de ces discours divergents permet l'expression et la construction de la polémique : « *c'est précisément parce qu'elle s'impose comme passage obligé des discours qu'une formule fait l'objet de polémiques, c'est parce qu'il y a territoire partagé qu'il y a conflit* » (Krieg-Planque, 2012 : 116).

C'est à partir de ce cadrage théorique précisé qu'il s'agit donc d'étudier un objet discursif très restreint dans mon corpus mais constituant l'un des points clefs potentiels de l'interrogation de ces enjeux croisés de l'ethnicité linguistique et des rapports de classes.

VI.III.II « *Le(s) banc(s)* » de Wellington : interdiscours polémiques, rapports sociaux intra-francophones

Pour étudier l'expression des rapports de classes telle qu'elle croise celle de la territorialisation ethnolinguistique francophone à travers mon corpus, je vais me concentrer ici sur les discours sur « *le(s) banc(s) de Wellington* » et sur leur disparition. J'aborderai dans la sous-partie suivante la question de construction de la « *terrasse de Wellington* » qu'on peut y relier.

Ces discours, sont souvent apparus lors des réponses de mes interlocuteurs aux questions 11 et 12 de la première série d'entretiens qui portaient sur la mise en mots des lieux « *sujets* », « *propices* », « *causes* » ou « *conséquences* » d'injustices à Verdun. Ils sont aussi apparus lors du *go along* de la seconde série, notamment avec Mathieu de A, Paul de E et Jean de D.

Ces discours ont l'intérêt majeur pour moi d'être propres aux seuls francophones que j'ai rencontrés (du moins à six d'entre eux sur les treize parmi mes partenaires) et de permettre l'apparition de différence dans la similarité, soit de permettre d'observer les polémiques qui renvoient en l'occurrence, selon moi, aux clivages de classes qui traversent les énoncés de mes interlocuteurs.

Ma première interlocutrice à mobiliser le récit des « *bancs* » est Sophie, lors du premier entretien que j'ai mené dans le cadre de ce travail de recherche, le 23 octobre 2015. Voici comment :

Thierry / okay / euh / est-ce que tu pourrais me citer des espaces des lieux des endroits à Verdun / qui te semblent propices / ou qui sont les causes ou les origines d'injustices en particulier- qui sont sujets d'injustices

Sophie / euh / (rires) / bah c'est certain que / déjà si on part du fait que (xxx) très pauvre bah déjà en partant / c'est comme clair que c'est injuste (...) l'héritité / la pauvreté par héritité / euh / ensuite c'est sûr que autour du métro de l'Église / y'a un peu d'injustice sociale dans le sens que / y'a des gens avant / je vais te donner un exemple vraiment complet / avant dans le métro de l'Église y'avait des bancs dehors / fait que les gens / euh qui sont euh / pauvres / souvent les personnes âgées ou les personnes avec des troubles de santé mentale ou- parce qu'il y a des maisons de chambres pas loin / allaient là s'asseoir- passer la journée puis discuter entre eux- bon / c'est sûr que pour les gens- les autres personnes / qui circulent autour du métro de l'Église ça créé un sentiment d'insécurité / parce que c'est souvent les gens avec des troubles de santé mentale / qui sont là où qui restent là toute la journée / fait que ils ont enlevé le banc / ils ont enlevé tout ce banc-là / fait que les gens en fait ils ont pas disparu / ils existent encore ils sont encore à Verdun / ils sont juste plus là / ils sont ailleurs / fait que- ça laisse tout le temps penser

okay / je comprends- je comprends pour les personnes ça leur crée un sentiment d'insécurité / mais ces personnes-là / ils ont quand même pas disparu / ils sont où ? / fait que si on les chasse de partout / ils existent quand même / ça je trouve que / et puis je pense pas que c'est un phénomène seulement à Verdun la gentrification fait que les pauvres / sont / envoyés dans d'autres quartiers / c'est un phénomène qui existe partout à Montréal en fait / mais les gens euh : disparaissent pas / fait que ça fait des quartiers qui vont être encore plus pauvres et des quartiers qui vont être encore plus riches [1a : 334-354]

Sophie désigne ainsi les bancs du métro de l'Église où des gens « *pauvres* », des « *personnes âgées* » et des « *personnes avec des troubles de santé mentale* » avaient l'habitude de passer leurs journées avant que lesdits bancs soient enlevés, ici encore, par « *ils* ». Cette décision a été prise selon elle du fait du sentiment d'insécurité que la présence de ces personnes mises en mots inspirait aux « *gens* », aux « *autres personnes* », sentiment qu'elle « *comprend* ». Son discours sert cependant prioritairement la critique de l'injustice induite par le phénomène de gentrification qui tend selon elle à envoyer « *les pauvres (...) dans d'autres quartiers* ». Elle identifie ainsi une injustice du fait que cette volonté d'écarter ces populations du territoire contribue à faire des quartiers « *encore plus pauvres* » et des quartiers « *encore plus riches* ». Ce discours qui associe plusieurs enjeux récurrents dans les entretiens (aînés, santé mentale, pauvreté, gentrification) les situe aussi dans le centre de Verdun. Comme dans ceux sur la gentrification, il reproduit à nouveau l'invisibilisation des acteurs des transformations spatiales (qui ont ici « *enlevé le banc* » en question), normalise la majorité qui circule sur la rue, fréquente les commerces, c'est-à-dire les « *autres personnes* », « *les gens* » tout en singularisant les victimes de l'injustice via une série de catégories qui servent son discours même si elles semblent difficilement recouvrir les personnes ciblées (« *personnes âgées* », « *gens pauvres* », « *personnes avec des troubles de santé mentale* »). On peut par contre noter que ces catégories sont celles qu'elle désigne par ailleurs de façon centrale, dans le reste de son entretien, pour qualifier les personnes sujettes à des injustices à Verdun.

On peut observer comment la même anecdote est discursivée différemment chez d'autres locuteurs et locutrices, et notamment chez Julie, qui a d'ailleurs conscience du caractère circulant du discours qu'elle produit :

Julie / euh en fait je suis sûr que je suis pas la première personne qui va te nommer ce lieu-là mais- / ah bah / y'a une réalité aussi à Verdun dont on a pas parlé / mais dans le fond- bon y'a l'institut de santé mentale euh : / Douglas / dans le quartier / et : / ça fait que y'a un certain nombre de / de résidences de- / de / comment on appelle ça / de familles d'accueil ou- / où y'a des personnes avec des problématiques de santé mentale qui résident dans le secteur / plusieurs

organismes communautaires aussi

Thierry / dans le secteur ?

Julie / bah je présume que c'est plus du côté- bah ceux que je connais de vue c'est plus dans le secteur de Wellington-de-l'Église / euh : / et / ça fait que y'a une certaine présence dans le quartier de personnes qui ont des problèmes de santé mentale euh / c'est comme- / c'est une couleur du quartier / et puis euh- / au métro de l'Église / y'a quelques années y'avait des bancs / qui étaient installés là / et y'a eu une décision qui a été prise- je sais plus exactement qui faisait partie de cette décision là mais je pense que la STM là la société de transports et puis des acteurs de Verdun / qui jugeaient que / ces bancs là causaient de l'insécurité parce qu'il y avait des personnes avec des personnes avec des problèmes de santé mentale / qui s'assoient sur ces bancs / donc ils ont enlevé les bancs / et puis ça : / c'est tout à fait absurde parce que bin / des fois je passe puis / bah y'a le même genre de personnes mais qui sont assis directement sur le sol / ou les bancs étaient avant / fait que ça / c'est pas ça qui va : entraîner une évolution dans le quartier / fait que- / bah c'est ça / ça pour moi c'est un exemple de lieu où y'a une certaine injustice sociale parce que / bah c'est- c'est comme le cœur du quartier puis / oui y'a une certaine présence de personnes qui ont pas d'occupations pendant le jour et puis qui / qui s'assoient sur les bancs- / bah on voit aussi devant l'église // mais c'est- ça fait partie de la réalité du quartier [8a : 459-484]

Ainsi Julie identifie elle aussi les personnes qui s'asseyaient sur lesdits bancs du métro de l'Église comme des « *personnes qui ont des problèmes de santé mentale* » (qui sont aussi dans son entretien les personnes prioritaires dans les catégories sociales des injustices verdunoises) et qui sont dans le quartier du fait de la présence de maisons d'accueil et de centre communautaires spécialisés. On ne retrouve par les « *personnes âgées* » ni les « *personnes pauvres* » de Sophie dans son énoncé. Pour autant, tout comme cette dernière, le récit qu'elle fait de l'anecdote se construit pour dénoncer le choix d'enlever les bancs en question. Selon elle, certaines personnes ont jugé « *que ces bancs-là causaient de l'insécurité* » du fait qu'ils étaient fréquentés par ces personnes ayant des problèmes de santé mentale, et ont dès lors décidé de les enlever. Elle ne sait pas « *qui faisait partie de cette décision-là* » mais évoque la STM (Société de Transports de Montréal) et « *des acteurs de Verdun* ». Quoiqu'il en soit, cette décision est pour elle « *absurde* » puisque « *le même genre de personnes* » est désormais « *assis directement sur le sol* », et elle est injuste puisqu'elle se déroule dans « le cœur du quartier » et que leur présence « *fait partie de la réalité* » de celui-ci. Ainsi, la nomination des acteurs est un peu différente chez Julie que chez Sophie. Toutes deux se positionnent cependant à peu près de la même façon, tendanciellement contre l'enlèvement des bancs et pour la défense de ceux qui les fréquentaient.

Mathieu, lors de notre premier entretien le 26 octobre 2015, rejoint les deux locutrices précédentes pour associer cette histoire de bancs à un lieu d'injustices caractéristiques, ou du moins symptomatique, ou symbolique à Verdun. Il n'évoque quant à lui aucune des catégories précédentes mais parle de « populations » et de « personnes qui flânent qui sont pas forcément en situation d'itinérance mais qui (...) restent là toute la journée » et dont la présence gêne d'autres « populations », ce qui « a créé un conflit ». Là aussi, son propos sert une critique de la gentrification, alors considérée comme une injustice et là aussi les acteurs de la décision dénoncée sont invisibles ou presque. Ce sont les « on » et les « ils » déjà évoqués précédemment et l'action est souvent présentée à travers « une volonté délibérée (...) une idée de retirer les bancs », « une volonté d'invisibiliser (...) l'itinérance » qui semble discursivement se constituer d'elle-même, sans acteurs :

Thierry / mmh okay / j'essaye de : / est-ce que tu pourrais citer des espaces ou des lieux de Verdun qui te semblent propices ou qui donnent lieu ou qui sont sujets à des injustices / euh : qui te paraissent significatives ?

Mathieu / oui je pense qu'il y a eu- y'a un peu d'injustice sociale je pourrais te dire la rue Wellington près du métro de l'Église où un moment donné y'avait euh : y'a beaucoup de personnes qui flânent qui sont pas forcément en situation d'itinérance mais qui sont des populations souvent qui euh / ouais qui restent là toute la journée et tout ça euh- là on a eu- y'a eu beaucoup de débats dans le quartier à un moment donné par rapport à ça et notamment des bancs qu'étaient sous l'édicule de métro euh : qu'ont été retirés euh : donc là on peut se retrouver avec euh : / ouais un peu un sentiment d'injustice sociale où euh / t'as effectivement des gens qui vivent dans le quartier depuis longtemps et qui sont un peu euh : / qu'ont été un peu exclus de ces espaces publics même si finalement ils sont encore- ils sont encore là si tu veux mais où y'a eu euh- on peut pas dire une volonté délibérée- bah de mon point de vue sans doute que oui mais (rires) mais je peux pas euh- mais y'a eu vraiment une idée de retirer des bancs pour que ces gens-là ne puissent pas rester là / continuellement

Thierry / et pourquoi ? d'où- c'est quoi l'origine de ça ?

Mathieu / bah je pense qu'on a un appareil on a la volonté d'invisibiliser certains phénomènes euh / enfin certains phénomènes euh / oui l'itinérance la rendre invisible c'est souvent euh : une stratégie qu'est employée dans certains quartiers / où on cherche un peu à redorer l'image de ce quartier / comme Verdun ça a été le cas là t'essayes euh : de finalement rompre avec euh : avec certains types de populations qui finalement vont apporter une image un peu plus négative au quartier / (...) Verdun / ça s'est fait peut-être à une plus petite échelle / mais y'a eu quand même à un moment donné une population et puis c'est / (xxx) donc des populations qu'étaient gênées par rapport à la présence d'un autre type de population et donc ça a créé un- un conflit quoi [2a : 487-510]

Lors de ma deuxième rencontre avec Mathieu le 31 août 2016, en déplacement avec lui dans le quartier, celui-ci réfère à nouveau au lieu des bancs enlevés lorsque nous passons à côté :

Mathieu / (...) c'est un- un secteur qu'a souvent été euh / qu'est assez en matière de gentrification qu'est assez symptomatique parce que pendant longtemps on avait des bancs qu'étaient ici / avec beaucoup de gens / euh je dirais plutôt défavorisés qui- qui- qui euh / qui restaient là toute la journée / et euh à un moment donné y'a beaucoup de citoyens / qui se sont plaint de ça / euh y'avait des bancs aussi au niveau de la STM là sous l'édicule de métro / puis ça gênait beaucoup de gens parce que : / y'a des gens qui rentraient du travail le soir et puis / euh : ils aimaient pas voir cette population je dirais euh / plus défavorisée et qui parle fort- tu sais bon euh / les stéréotypes classiques (rires) / et euh- et donc ils ont retiré les bancs / ils ont cherché un petit peu / alors le- le ils ont est pas facile à définir / mais y'a eu je pense cette volonté euh : de / de faire en sorte qu'il y ait moins de gens qui squattent / je dirais ici

Thierry / alors c'est quoi c'est des plaintes des résidents du quartier ? / [c'est une volonté de la municipalité ?

Mathieu / oui je pense]

Thierry / c'est les deux en même temps ?

Mathieu / y'a un peu de tout ça je pense / euh y'a je pense à la base sans doute des plaintes / euh : après euh : je pense que- et puis ça c'est vraiment quelque chose que je peux pas dire mais que je vais dire quand même qui a euh : / cette question de quand tu veux revitaliser une artère commerciale / y'a des personnes que // t'as pas envie de voir / dans l'espace public / euh parce que c'est pas ce qui va redorer l'image / euh :: de- / de cet espace public / donc y'a un petit peu de tout ça donc tu t'appuies forcément sur des- sur des plaintes et sur des soi-disant incivilités qu'il y a- qu'il y a / euh après euh moi je suis pas capable de dire si effectivement y'a euh- y'a- y'a des gens qui ont été agressifs ici / je suis pas capable / mais c'est quand même ce qui a été avancé à certains moments / euh : mais de là à dire que c'est euh : cinq bancs qui sont à l'origine de ça / peut-être pas euh / je suis pas persuadé [2b : 484-508]

Ici, Mathieu parle de « personnes défavorisées ». Il évoque à nouveau les « ils » qui ont enlevé les bancs, « ils ont » qu'il considère « pas facile à définir » même s'il me confirme vaguement, à ma demande, le fait que ça soit le fait de la municipalité et de plaintes portées par des « citoyens ». Mais davantage que des acteurs précis, il évoque à nouveau « une volonté de faire en sorte qu'il y ait moins de gens qui squattent », de « revitaliser » l'« artère commerciale », de « redorer l'image » et du fait que cette volonté « s'appuie forcément sur des plaintes et sur des soi-disant incivilités ». On retrouve d'ailleurs cette idée chez Luc qui pour sa part identifie « des itinérants » et « des gens de toutes sortes qui s'assoiaient là puis qui monopolisaient l'espace » et face à eux, là aussi, « des citoyens » qui s'en sont plaint « concernant la sécurité » :

Luc / (...) voilà deux où trois ans je pense / ils ont enlevé les bancs qui étaient adjacents aux stations de métro / donc là sous prétexte que y'avait eu des plaintes de citoyens concernant la sécurité / donc des itinérants des gens : de toutes sortes qui s'assoient là puis qui monopolisaient l'espace fait que la société de transport les a enlevés / là j'ai remarqué qu'ils ont mis des bancs / euh : ils ont- ils ont mis des bancs / ça doit faire quelques semaines à peine / donc là je me dis euh / je trouvais ça injuste / parce que je jaisais avec des intervenants de rue qui disaient c'était un des lieux où on pouvait les rejoindre / plus facilement parce qu'on savait où ils se tenaient tu sais / parce qu'il fait chaud dans le métro quand il fait froid l'hiver / donc je trouvais ça injuste / puis : / je me suis jamais senti menacé parce qu'il y avait parce qu'il y avait un ou deux itinérants assis sur un banc à côté du métro / tu sais fais que / les plaintes de citoyens des fois je trouve que / on s'en sert- on s'en sert / puis c'est pas parce qu'il y en a qui fait une plainte qu'il a raison // donc ça c'est une injustice à mes yeux (...) [7a : 740-751]

Cette mobilisation discursive des « citoyens » qui se plaignent face aux « itinérants » (en distinguant en passant, comme chez Mathieu, les deux catégories) ou « pas forcément itinérants » mais « personnes défavorisées » qui « s'assoient », « restent là toute la journée » ou « monopolisent » les bancs, et la façon dont la « société de transport » s'appuie sur ces plaintes pour enlever les bancs se retrouvent ainsi chez mes deux locuteurs de A, dans les deux cas pour dénoncer cette situation et l'injustice qu'elle constitue à leurs yeux, alimentant la gentrification, l'invisibilisation de certaines populations et leur évincement de lieux où ils pouvaient « se tenir » « parce qu'il fait chaud ».

Chez les quatre locuteurs précédemment cités, on observe cependant un glissement discursif concernant la nomination des personnes concernées : entre des « personnes âgées », des « personnes avec des troubles de santé mentale », des « personnes pauvres », des « populations », « des personnes qui sont pas forcément en situation d'itinérance » mais qui sont « défavorisés » puis des « itinérants ». Tantôt, ils restent au chaud, tantôt, on envisage qu'il y ait eu « soi-disant » « des incivilités » ou qu'ils aient été « agressifs » sans que les sources soient très claires. On note ainsi que parmi la communauté discursive des acteurs communautaires francophones de Verdun, les interprétations du même phénomène dépendent des positions sociales et professionnelles et des vues politiques qui leur correspondent. Les victimes semblent se rapprocher, de façon intéressante, des personnes concernées par les activités communautaires de chacun et la façon de désigner la problématique également. Il en va d'ailleurs de même chez Nicolas, lors de l'entretien mené avec ce dernier et Paul le 31 octobre 2015. On retrouve ainsi dans son discours l'identification « itinérants » pour qualifier ces derniers. Ceux-ci ne s'assoient cependant plus sur les bancs mais s'y allongent et le problème de leur présence est abordé plus précisément en un lieu, la table des aînés :

Thierry / c'est ça spatialiser / des injustices euh particulières à Verdun / des lieux significatifs
Nicolas / bah moi une chose que j'ai entendue c'est à la table des aînés y'a des aînés qui voulaient en fait y'avait une- à une station de métro je pense de l'Église

Paul / de l'Église

Nicolas / avant y'avait des bancs pour qu'on puisse s'asseoir ou ils voulaient des bancs puis là euh mais finalement ils ont pas de bancs à la station de métro parce que les itinérants vont se coucher dessus / euh fait que là c'est- c'est on est en train de passer à côté tu sais les itinérants vont être là pareil mais là ils se couchaient sur les bancs euh- fait que c'est ça c'est un endroit public où on voit clairement qu'il y a euh- une marginalisation d'un certain problème tu sais qu'on essaie de les mettre de côté // pis ouais ça serait une chose tu sais sur Wellington on en voit là [6a : 675-686]

Là aussi, Nicolas critique cette situation comme injuste et la volonté de « *mettre de côté* » « *un certain problème* », volonté qui n'est pas non plus attribuée ici à des acteurs identifiés. Il semble cependant aussi difficile d'identifier qui sont les victimes ici de l'injustice : les aînés qui voulaient selon lui pouvoir s'asseoir et pour qui les bancs semblent avoir été conçus ou les itinérants qui se couchaient sur lesdits bancs.

L'année suivante, le septembre 2016, je retrouve Paul seul, car la mission de Nicolas au sein de la municipalité s'est achevée entre temps. Je mène donc un entretien en déplacement dans le quartier avec mon partenaire municipal qui s'occupe, pour rappel, d'une partie du « *développement social* » de l'arrondissement. Son discours sur la disparition des bancs est un peu différent des précédents puisque les victimes ne sont plus des « *itinérants* », « *pauvres* » ou personnes avec des « *troubles de santé mentale* » mais « *la population* », « *les gens* » (groupe indéterminé mais qui ne comprend pas la première catégorie) qu'« *on fait payer* » plutôt que de condamner des « *comportements répréhensibles* ». Ainsi Paul me dit rapporter un discours en considérant que les bancs ont été retirés car « *certains citoyens se sentaient menacés* » et que « *des gens peu recommandables s'installaient là et regardaient les allées venues* » :

Thierry / (...) ça c'est le- la station de métro en l'occurrence

Paul / oui // le banc problématique est à l'intérieur /// le banc était dans ce coin-ci / à ce qu'on me dit il a dû être retiré parce que / certains citoyens se sentaient menacés / des gens / peu recommandables s'installaient là et regardaient les allées venues / donc ça ça crée de l'insécurité donc j'ai compris qu'on avait à la demande de certains / citoyens / retiré les fameux bancs / que j'ai jamais vus pour ma part /

Thierry / c'est les marques qu'on voit là

Paul / peut-être // c'est dommage parce qu'on fait payer à la population / on pourrait gérer peut-

être autrement / intervenir pour réprimer les comportements / répréhensibles // sans priver les gens de // de bancs [18b : 351-360]

À nouveau ici, « les gens », « la population », tout comme « les citoyens » auparavant, renvoient à la norme sociale et les hors normes alors stigmatisés en sont distingués. Ils ne constituent pas ici, discursivement, des citoyens et ils ne sont clairement plus les victimes des injustices mais leurs producteurs. Leur caractérisation comme appartenant à des catégories victimes d'injustice (« itinérants », « pauvres », « personnes avec des troubles de santé mentale », « personnes défavorisées », etc.) disparaît avec eux. Quant aux décideurs et acteurs de la transformation, ils sont à nouveau absents de l'énonciation. Le banc est alors « retiré », à la forme passive, « il a dû être retiré » puis Paul recourt au « on » : « on a retirés les fameux bancs ». Les acteurs sont ainsi à nouveau invisibles de cette décision de retirer les bancs. Et comme souvent dans les analyses proposées jusqu'ici quant à la mise en mots de l'espace, ils apparaissent plus clairement chez Jean. On retrouve alors, dans son discours sur le fameux banc, comme chez Paul, le retournement des « victimes » présumées par les locuteurs précédents en fauteurs de troubles. Il évoque lui aussi « la clientèle qui a des problèmes de santé mentale » mais distingue cette problématique de celle des/du fameux banc(s) en insistant sur le fait qu'il n'y a jamais eu de problèmes avec cette population et qu'il n'a jamais été question de les invisibiliser, comme pour répondre aux accusations de ses interlocuteurs potentiels :

Jean / (...)tu sais ces gens-là [la clientèle qui a des problèmes de santé mentale] sont sur la rue / puis à ce que je sache y'a jamais personne- même si cette clientèle-là bon des fois peut paraître / étrange ou du moins marginale / euh y'a personne à un moment donné qu'est remonté dans mon bureau où y'a pas eu de mouvement pour dire bah / c'est pas leur place là / alors tu sais / allez les mettre sur Verdun ou allez les mettre- cachez-les dans un trou là tu sais / y'a toujours eu une tolérance qui était- qui était tolérée puis souhaitable / puis tu sais je te dirais y'a une- y'a un endroit où on a dû intervenir c'était sur un banc public / [qu'était au métro

Thierry / oui ça j'en ai entendu parler ouais]

Jean / qu'était au métro / mais euh : l'intervention que nous on a fait c'était pas en lieu avec // c'était pas avec / l'aspect /// je te dirais /// la raison pour laquelle on est intervenu // c'était essentiellement parce que sur ce territoire-là / y'avait énormément d'incivilités // qui prenaient- tu sais qui se vivaient qui prenaient place qui venaient s'installer // [4b : 630-646]

Il est étonnant de noter ici que l'euphémisation des acteurs sociaux mis en mots est inversée en comparaison des extraits précédents. Les acteurs de la transformation spatiale sont rendus apparents à travers l'utilisation du « on » par Jean qui prend ici une valeur de « nous ». À

l'inverse, les personnes agies par cette disparition des bancs ne sont pas identifiées. Là où Mathieu parlait d'une « *volonté délibérée* » de retirer les bancs et d'invisibiliser des populations victimes d'injustices, sans identifier les acteurs qui manifestent cette volonté, Jean parle quant à lui d'« *incivilités qui se vivent* » et « *prennent place* », voire, quasiment, de « *harcèlement* », de « *violences* », de « *déféctions* », de « *vente de drogue* », mais là aussi sans qu'on sache qui sont les responsables. Il évoque cependant plus loin « *les clientèles* » des « *groupes communautaires* », auxquels il semble que, pour lui, ces phénomènes seraient en partie imputables. Il critique en passant certains discours communautaires qu'il relate et qui associent la décision de retirer les bancs au processus de gentrification alors qu'il s'agit pour lui d'abord d'« *une question de sécurité publique* » :

*Jean / (...) c'est que y'avait des incivilités tu sais / et puis quand je parle d'incivilités c'était : /
débit de boisson sur le domaine public / on n'était pas loin parfois du harcèlement / euh violences
/ euh défécation / vente de drogues // quand on a demandé d'enlever le banc euh / c'était pas pour
des raisons de- parce que je sais que dans les milieux communautaires / y'a beaucoup de gens qui
nous ont- : / qui ont pu / je pense à tort / nous dire bon évidemment / tu sais les mauvais
gentrificateurs encore là tu sais ils veulent se débarrasser le problème ils veulent pas travailler le
problème / bla bla bla bla bla / mais je veux dire on l'a adressé ce problème-là pendant un an et
demi puis il s'est rien passé là / tous les groupes communautaires étaient au courant / puis c'était
votre clientèle qui étaient là là / à un moment donné on veut être hyper inclusive / mais quand
c'est le citoyen et puis c'est la petite madame de 70 ans / qui nous : donne l'information / comme
quoi elle elle prend plus le métro de l'Église parce que elle elle a peur de sortir là là / bah non
c'est pas- non / moi c'est une question de : de sécurité publique puis de :*

*Thierry / bah c'est étonnant moi ce qui m'étonne c'est : la municipalité dans tout ça elle c'est quoi
sa fonction ? / parce que ce banc-là c'est un banc municipal ? / donc là c'est comme si y'avait le
communautaire puis D dans la- dans la configuration (rires)*

*Jean / non mais elle elle a appuyé là / l'arrondissement a appuyé notre requête puis notre
demande là / ça c'est clair c'est juste que ultimement eux ils ont juste / relégué / plutôt relégué la-
la demande au STM en l'appuyant en disant regardez là on a- / de la part de la communauté on a
une demande là puis / faites en sorte que ça bouge / donc c'était- c'était plus ça (...) [4b : 651-
671]*

Ainsi plusieurs acteurs sont identifiés ici, à savoir l'organisme de Jean, D, la STM déjà citée par Julie et Mathieu mais aussi un intermédiaire déterminant : l'arrondissement qui aurait ainsi pris la décision, sur demande de D, de joindre la STM. C'est cette dernière qui aurait alors décidé de retirer les bancs. Jean dit avoir adressé le problème au milieu communautaire pendant un an et demi avant de contacter la mairie verdunoise. On observe ainsi un discours radicalement différent, même antagoniste des premières manifestations discursives du/des

banc(s) de Wellington que j'ai rencontrées. Outre la vérité des énoncés des uns et des autres, qui est toujours une construction située, outre les significations implicites ainsi constituées par le discours, « *la "nomination" a également une visée performative. Autrement dit, le locuteur tente de constituer, avec les mots, la réalité telle qu'il la conçoit. Il ne vise pas à transformer la réalité elle-même, mais la représentation que s'en fait le lecteur* » (Guilbert, 2011 : 57) ou plutôt ici son interlocuteur.

Plus généralement dans les extraits ci-dessus, on voit bien que la relation entre les manières de catégoriser le réel questionné, de mettre en récit l'évènement en question, son lieu et ses personnages puis les manières de l'évaluer dépend à la fois des valeurs, du rapport à la justice et aux injustices, des positions sociales et donc des intérêts sociaux en tant qu'acteurs communautaires, municipaux et commerciaux, c'est-à-dire de la fonction sociale à l'intérieur des rapports de classes entre différentes strates du capital et les classes et groupes dominés. Concrètement, ces valeurs, intérêts et positions subjectives se constituent à l'intérieur de l'interdiscours qui entoure et produit chaque sujet individuel, ce qui se manifeste d'ailleurs régulièrement par des « *on m'a dit que* », « *j'ai discuté avec x* », etc., symptomatiques des champs sociaux dans lesquels évoluent les uns et les autres.

Les énoncés sont à la fois la manifestation idéologique de leurs conditions de production, des institutions conditionnantes, et le travail praxique des locuteurs qui construisent et affirment ainsi leur subjectivité politique singulière, et avec elle, qui travaillent lesdites conditions, institutions et idéologies au sein desquelles ils se meuvent.

Cette hétérogénéité et ces ambiguïtés quant aux manières plurielles et antagonistes de catégoriser les acteurs dans des perspectives politiques différentes, au sein même de la « *communauté francophone* », apparaissent d'ailleurs à nouveau à l'endroit d'un autre lieu, tout prêt du premier et qui constitue en quelque sorte la réponse communautaire à la décision municipale : la « *terrasse de Wellington* », mise en mots cette fois par trois de mes interlocuteurs francophones. Voyons comment.

VI.III.III Des « *bancs* » à « *la terrasse* » de Wellington : l'émergence d'un « *lieu commun* »

Chez trois de mes interlocuteurs, la disparition des « *bancs de Wellington* » va de pair dans leurs discours avec l'apparition de « *la terrasse de Wellington* », et à chaque fois lors des entretiens en *go along* menés avec eux. Cette terrasse constitue en quelques sortes une réponse communautaire à la décision politique de la suppression des bancs, même si l'attribution communautaire de l'initiative n'est pas toujours évidente. Juste après son discours précédemment étudié sur les bancs de Wellington, Jean m'affirmait ainsi :

Jean / (...) mais / sinon tu sais l'été // l'été conjointement avec la ville on installe un parloir là qu'est comme une espèce de parloir puis accotoir-une terrasse publique mais / qui est pas affilié à un commerce / je veux dire les gens qui utilisent cette- cette terrasse-là tu sais c'est- c'est- on s'entend que ce n'est pas nécessairement / mais je vais dire / excuse-moi là y'a comme un peu de / politically correct dans ce que je vais dire mais : / ce n'est pas nécessairement la clientèle qu'on tente- qu'on tente de développer sur la rue là / tu sais dans la mesure où / c'est sûrement des gens qui sont tous des assistés sociaux / c'est des gens qui- qui travaillent pas- qui viennent flâner là dans la journée / c'est un espace de sociabilisation pour eux / mais jamais y'a quelqu'un qui va dire bah on va enlever cet espace-là parce que le monde qui sont assis dessus euh : // c'est- c'est- c'est pas ce qu'on recherche / puis ça transmet pas une image positive de la rue bah non / non- on a mis des bacs de cigarettes puis on : / puis on est allé entretenir le lieu puis on l'a nettoyé puis on a fait en sorte que :

Thierry / okay / puis ça c'est à l'initiative de : ?

Jean / de A bah (i.a.) / sur lequel on siégeait avec Mathieu / puis après ça ça a été repris par D / mais sûrement que l'idée- l'idée pour l'année prochaine ça va être une autre- une autre- une autre mais : / bon on commencera pas à faire de la ségrégation sur qui vient s'installer puis qui ne vient pas s'installer sur la terrasse pour en profiter là [4b : 671-687]

Ainsi Jean présente ce parloir, cette terrasse publique, sans finalité commerciale, comme une activité prise en charge par un « *on* » qui le mène en partenariat avec la municipalité. Paradoxalement, cette terrasse favorise pourtant la présence et la socialisation sur les lieux d'une « *clientèle* » qui « *n'est pas [celle qu'ils] tente[nt] de développer sur la rue* », à savoir qu'il s'agit plutôt d'« *assistés sociaux / des gens qui- qui travaillent pas- qui viennent flâner là dans la journée* ». Ils ne transmettent « *pas une image positive de la rue* » et pourtant, il n'est absolument pas question pour Jean et pour D de retirer cet espace, ce qui pourrait sembler paradoxal au regard de son attachement prioritaire, qu'il met en mots par ailleurs, et que j'ai déjà évoqué, « *au concept très bête de return on investment* » [4a : 111]. La raison de cette acceptation est à chercher ailleurs : la terrasse n'est pas une initiative de D mais comme me le dit finalement Jean, de A où il « *siégeait avec Mathieu* ». Le projet a ensuite été repris en charge par D, en tant qu'ils sont habilités à animer la rue, ce qui n'est pas le cas de A.

C'est ainsi que Paul me parle aussi de cette terrasse lorsque nous passons à côté lors de notre second entretien ensemble :

Thierry / Mathieu m'a parlé de ces espaces (i.a.) par A

Paul / de toute beauté hein ? oui

Thierry / c'était un peu une réponse aussi à ce besoin aussi de l'espace où on peut s'asseoir

Paul / (i.a.) c'est des fonds intéressants / oui Mathieu a travaillé fort là-dessus / c'est comme ça qu'on a connu Mathieu à travers (i.a.) c'est une belle réussite

Thierry / ouais / c'est fréquenté apparemment ça fonctionne bien

Paul / ouais / je vois toujours des gens (...) [15b : 363-369]

Ainsi Mathieu est considéré par Paul comme un acteur central, du moins important de la mise en place de la terrasse en question, ce que Mathieu lui-même m'avait déjà expliqué, notamment en me présentant les lieux physiquement le 31 août 2016. Il rapprochait alors celle-ci de la disparition des bancs du métro de L'église à laquelle la terrasse constitue une forme de réponse communautaire au « on » indéfini qu'il a précédemment identifié, ce « on » qu'ils mettaient en mots comme ne voulant pas voir certaines populations sur la rue Wellington et qui avait souhaité voir disparaître les bancs du métro.

Thierry / donc ça c'est [la terrasse mise en place par euh : A

Mathieu / ça c'est la terrasse du quartier] ouais / dans le cadre du projet (i.a.) en fait on a cherché à : recréer un espace avec des chaises et des bancs / et puis on a joué sur quelque chose qu'était euh- enfin faire quelque chose de plus euh : je dirais présentable que les bancs que y'avait sur à- enfin sous l'édicule de métro / euh avant / et quelque chose qu'est peut-être plus approprié à l'image qu'on veut donner de la- de la rue Wellington- enfin qu'on / je dirais euh / que certains acteurs veulent donner de cette rue-là / mais en faisant le pari que finalement ça allait servir à tout le monde / et que ça allait pas simplement servir aux / nouveaux arrivants (...) enfin nouveaux arrivant étant euh : pas immigrants hein mais euh nouveaux arrivants euh : / dans le quartier / mais que ça allait servir aussi à tout le monde / y compris les gens qu'étaient euh- je dirais / sur les bancs avant / puis ça a pas mal marché là (rires)

Thierry / est-ce que c'est des : itinérants ?

Mathieu / c'est pas forcément des itinérants non non je pense que ça peut être / très bien des gens qu'ont un logement mais (...) on catégorise vite fait quelqu'un qu'est euh : / sur un banc euh / qui parle un peu fort euh / qu'est pas forcément super bien habillé euh / on va le mettre dans la catégorie des semi-itinérants / alors que tu sais pas si il est itinérant mais / il ressemble / et c'est ça qu'on a pas envie de voir dans une rue / bon le on n'était pas moi hein je prends un on global (rires) [2b : 511-533]

Le projet s'oppose ainsi au « on » de l'économie et de la valorisation économique des lieux en en proposant une valorisation sociale et citoyenne puisque la terrasse en question peut-être

fréquentée par qui veut, sans nécessiter de consommation. Elle a donc vocation à permettre la socialisation, voire la construction de communauté en dehors des exigences commerciales et administratives, même si la municipalité et D sont désormais en charge de son entretien. :

Mathieu / (...) y'avait vraiment la volonté d'avoir une terrasse qui soit pas une terrasse associée à un commerce donc / par définition qui serait un espace gratuit / parce que bah quand tu vas sur la terrasse d'un commerce bah tu payes une consommation forcément / et donc là l'idée c'était- voilà c'est ça on a appelé ça (i.a.) /// voilà c'était un petit cette euh / cette volonté-là et puis euh : / je suis pas sûr que ça marcherait mais je pense que / je suis assez fier quand même quand je passe / souvent y'a différents types de- de populations y'a une certaine forme de mixité et puis ça c'est une certaine forme de mixité comme on a pas envie d'en voir euh (rires) / qu'est utilisée très politiquement / là c'est de la mixité dans l'usage d'un espace public donc c'est intéressant [2b : 568-577]

Mathieu rejoint ainsi l'idée de la nécessité pratique de construire de la communauté plutôt que le recours à une communauté abstraite et réifiée. Dans ce lieu et dans sa mise en mots par Mathieu, la citoyenneté et sa visibilité ne sont plus réservées aux usagers du métro, aux travailleurs et aux consommateurs, identifiés comme « *les gens* » ou « *les citoyens* » mais elles deviennent le fait des pratiques sociales concrètes, potentiellement, de toute et tous, y compris de celles et ceux qui sont parfois mis en mots comme extérieurs à la communauté urbaine légitime, qu'ils soient considérés comme victimes ou comme acteurs des injustices décrites par les uns et les autres. Ici, Mathieu questionne d'ailleurs, dans son métadiscours, leur catégorisation telle que l'interpelle ma question (« *est-ce que c'est des : itinérants ?* ») et telle que la construit le « *on* » qu'il critique. Il questionne alors leurs « *propriétés* » d'« *itinérants* », et potentiellement de « *pauvres* », de « *personnes avec des troubles de santé mentale* », etc. en rappelant qu'il s'agit là de simples « *statuts* ». Ce faisant, débarrassés de ce qu'ils ont ou n'ont pas (un logement, un emploi, une bonne santé mentale, etc.), il leur laisse la possibilité d'« *être* » et de « *faire* ». Ces derniers réapparaissent ainsi dans l'espace public, au cœur d'un espace commun politiquement à l'écart des finalités administratives et économiques de l'espace (même si celui-ci est concrètement réapproprié par ces deux champs), plus propice à une mixité réelle, et donc à un espace plus « *juste* », du moins au sens que j'ai tenté de donner précédemment à cette idée.

Leur présence est qui plus est légitimée par un travail institutionnel qui « *marque* » (Ripoll, 2006; Veschambre, 2006 notamment) les lieux de la terrasse via un écriteau qui en décrit la fonction : la terrasse est un « *espace libre* », une « *halte de socialisation* » ouverte à tous les « *citoyens* ». Cet espace « *marqué* » est ainsi collectivement « *réapproprié* ». *Cette*

« appropriation d'un espace se fait 'par le corps', dans l'usage, dans les pratiques quotidiennes, mais également par le langage, la mise en mots de cet espace » (Dorier-Apprill & Van Den Avenne, 2004 : 56; repris par Bulot, 2006b : 10). Ce type d'initiatives, aussi modeste soit-elle, contribue ainsi à ne pas seulement patrimonialiser l'héritage populaire de Verdun mais à en visibiliser et légitimer la réalité contemporaine, y compris dans les lieux de la centralité.

Pour conclure ce chapitre, je noterai ici les deux enseignements principaux dégagés dans cette étude de ce que j'ai appelé dans le titre la justice spatio(linguistique), afin de souligner le fait qu'il s'agissait en fait d'interroger la construction discursive (in)juste de l'espace au regard de la variable ethnolinguistique de l'identification des locuteurs concernés.

Le premier élément à souligner ici, c'est ce sur quoi je viens de travailler, c'est-à-dire ce que j'ai identifié comme l'expression d'un clivage de classes fondamental, qui apparaît notamment dans certains discours francophones autour d'un lieu, d'un événement et de ses protagonistes et tel qu'il apparaissait déjà dans le chapitre précédent autour des enjeux spatiaux matériels du « développement économique », de la « gentrification », « revitalisation » ou de l'embourgeoisement et de ses acteurs. Ce clivage est d'autant plus fondamental dans le cas observé, car encore plus dans la conjoncture locale contemporaine (néolibéralisation du communautaire, gentrification), c'est celui qui détermine qui peut posséder quelle propriété, qui produit l'espace, qui y est légitime, qui y habite et qui se perçoit d'ailleurs dans les discours sur l'espace, ne constitue pas une simple dualité, mais un antagonisme. Cette réalité, discursivement, se manifeste non dans l'emploi de toponymes absolument distincts mais par un travail autour des mêmes « signes idéologiques » qui constituent alors le lieu de la lutte pour leur signification. C'est en ce lieu et à travers un même événement à son endroit que le clivage de classe et les intérêts contradictoires qui se coagulent ici ont pu être observés, donnant à voir des visions opposées de ce que peut constituer un espace juste, et la façon dont celui-ci peut se construire.

L'autre élément qui a été dégagé dans le présent chapitre, c'est le fait que les différences ethnolinguistiques sont tout à fait centrales dans la construction discursive de l'espace social verdunois, c'est-à-dire que les territorialisations des locuteurs francophones, anglophones et allophones répondent à des ancrages et constructions idéologiques divergents et s'inscrivent dans des champs culturels, des histoires, des réseaux extrêmement distincts, quitte à rendre sans doute, c'est une hypothèse à interroger, difficilement « intelligibles » (Bulot, 2006 : 20-

21) les unes pour les autres les catégories spatiales des deux groupes ainsi que leurs mobilisations respectivement différenciées. Ce phénomène pourrait peut-être contribuer à expliquer la persistance ressentie des « *deux solitudes* », y compris à cette échelle locale et à l'intérieur de la sphère de l'action et de l'organisation communautaire.

Au sein de cette distinction, il apparaît que la territorialisation francophone est davantage homogène car structurée par et autour des institutions administratives de l'État, de la municipalité et de mon organisme partenaire, A, ce qui se manifestent dans le corpus par leurs références nettement plus nombreuses aux toponymes administratifs et à leur fonction commune discriminante, normalisante et centralisante pour l'action communautaire, qui situe alors la normalité populaire et francophone de l'arrondissement à « *Wellington-de-l'Église* », la marge anglophone et de classe moyenne, très peu signifiante pour l'action communautaire, qui est identifiée à « *Desmarchais-Crawford* », puis la frontière structurante, le miroir contraire du « *centre-ville* », le « *cœur qui bat* », là où « *ça se passe* », l'Île-des-Sœurs, plurilingue, multiculturel, mais surtout « *riche* » et donc symboliquement antinomique de la réalité verdunoise. Il est par ailleurs significatif que l'anecdote sur laquelle j'ai conclu et autour de laquelle se manifeste selon moi un clivage de classes (« *le(s) banc(s) de Wellington* ») soit aussi centrale dans les discours francophones : elle situe le problème communautaire fondamental au cœur du quartier central et francophone de Verdun et y met en scène les rapports sociaux entre des acteurs essentiellement francophones.

Parallèlement, les anglophones et allophones sont nettement moins attachés aux catégories administratives de découpage de l'arrondissement et aux logiques idéologiques qu'elles structurent. Leurs discours sur l'espace sont par contre beaucoup plus ancrés dans le réel en ce qu'ils portent davantage sur leurs pratiques quotidiennes concrètes, diverses et toujours singulières. Plutôt qu'au découpage systématique de l'espace verdunois, ils sont aussi beaucoup plus attachés à des lieux précis, qu'ils soient intra et extra-verdunois, et qui contribuent toujours à la construction de leur territorialisation. Dans le prochain chapitre, je vais donc revenir sur l'hégémonie qui se reproduit ainsi entre certaines fractions de classes par les références aux catégories ethniques et qui se construit autour et à partir des « francophones ».

CHAPITRE VII

JUSTICE (SPATIO)LINGUISTIQUE : TERRITORIALISATIONS ET (DE)REIFICATIONS ETHNOLINGUISTIQUES

Pour dire les choses simplement, les deux chapitres précédents portaient sur l'analyse de la mise en mots des espaces par mes interlocuteurs. Dans le chapitre V, il s'agissait d'observer la façon dont Verdun était mis en mots par ces derniers en général, d'abord à partir de l'item « *Verdun* » lui-même, puis en étudiant les différentes façons dont mes interlocuteurs discursivaient les espaces matériels verdunois comme agissant sur et/ou agis par le monde social. J'ai alors ainsi pu dégager quelques éléments sur la mémoire urbaine et sociolinguistique de Verdun telle qu'elle se construisait chez mes interlocuteurs, à savoir très synthétiquement qu'elle se référait à un territoire anciennement anglophone et populaire devenu un lieu dynamique de transformation, de développement, etc. J'ai ensuite étudié les discours antagonistes à l'endroit du développement, de la gentrification, de la revitalisation et la façon dont l'idéologie spatiale, la fétichisation et la réification de l'espace et le processus d'urbanisation capitaliste se construisaient, se légitimaient, se négociaient et se critiquaient chez mes interlocuteurs.

Dans le chapitre IV, j'ai continué le travail d'analyse des discours sur l'espace en me concentrant sur la territorialisation différenciée de mes interlocuteurs identifiés comme « *francophones* », « *anglophones* » et à des catégories « *allophones* ». J'ai alors constaté des divergences importantes entre les « *francophones* » et les autres locuteurs dans la façon dont ils mettaient en mots l'espace verdunois et donc leurs rapports avec celui-ci. L'hypothèse qui s'est dégagée, puis en partie confirmée, était que les francophones étaient davantage attachés à une structuration administrative de l'espace qui leur servait en fait à asseoir un certain ordre hégémonique des choses. Cette structuration discursive, en trois quartiers administratifs, s'organise en fait dans leurs discours, tendanciellement, de manière à légitimer la normalité du « *centre-ville* » de Verdun pour l'action communautaire, à savoir « *Wellington-de-l'Église* », en l'opposant à la fois au contre-exemple de « *l'Île-des-Sœurs* », ce territoire identifié aux « *riches* » qui est posé à ce titre comme l'antithèse de Verdun, à la fois avec

« *Desmarchais-Crawford* », quartier « *pavillonnaire* » de « *classe moyenne* » et parfois mis en mots comme « *anglophone* » (et donc distinct de la normalité francophone de Wellington-de-l'Église) et surtout, quant à lui, largement évincé des discours. Au final, Wellington-de-l'Église apparaît ainsi comme le quartier « *populaire* », là où il y a de la vie, où il y a aussi des problèmes mais là « *où ça se passe* », le « *cœur qui bat* », quitte à marginaliser, de l'aveu même de certains de mes partenaires, les problèmes existants dans les autres quartiers. J'ai ensuite montré que mes partenaires francophones constituaient une communauté centrale dans la communauté discursive qui a fait l'objet de mon travail. À l'intérieur du territoire que les membres de la communauté francophone construisent de façon relativement similaire, ils posent des référents toponymiques communs, dont certaines formules récurrentes, et notamment à l'endroit d'un lieu, d'un événement et de ses acteurs que j'ai pris pour exemple : le(s) banc(s) de Wellington et le récit de leur disparition. À l'intérieur de ce référent commun, de l'imaginaire commun qu'ils construisent, autour de signes idéologiques communs, évidemment situé au cœur de Wellington-de-l'Église, les locuteurs francophones peuvent opposer des positionnements différents et même antagonistes quant à la justice et les injustices sociales. J'ai ainsi fait l'hypothèse que les rapports de classe pouvaient s'exprimer, se constituer et se donner à voir d'autant plus à l'analyse du discours à l'intérieur d'un groupe ethnolinguistique, là où les divisions ethniques ne l'euphémisaient pas.

Dans le présent chapitre, je vais creuser la façon dont se manifeste et se construit à Verdun l'hégémonie franco-québécoise héritière de la Révolution tranquille. Dans un premier temps (VII.I), plus que les espaces eux-mêmes, je montrerai désormais comment les communautés francophones, anglophones et allophones sont mises en mots et spatialisées à Verdun par mes interlocuteurs. On verra ainsi d'abord que l'hégémonie francophone passe d'abord par la minorisation discursive de sa propre catégorie, c'est-à-dire qu'à l'inverse de « *l'Île-des-Sœurs* », dont la surreprésentation numérique dans le corpus est symptomatique de sa distance symbolique, de la frontière qu'elle vient constituer pour Verdun, la faible présence de la catégorie « *francophones* » dans le discours de mes interlocuteurs est en fait symptomatique de la normalité, de la centralité, de la légitimité, en fait de l'omniprésence réelle de ce groupe sur le territoire. Par ailleurs, les francophones sont associés au centre-ville de Verdun et à ses institutions là où les anglophones sont régulièrement mis en mots par tous les types de locuteurs comme dispersés dans Verdun et en dehors.

Dans un second temps (VII.II), je proposerai un travail sur les items « *intégration* », « *inclusion* » et « *exclusion* » et sur leurs dérivés lexicaux. Il s'agirait à travers ces quelques

vocables d'observer la manière dont les dynamiques de mise en appartenance, d'agglomération et de mise à distance ou de dispersion des catégories ethniques discursivées permettent d'observer des tendances dans la définition de la communauté urbaine légitime, telle qu'elle se construit chez mes interlocuteurs. On verra ainsi comment seuls les anglophones, les immigrants, les allophones et d'autres catégories ethniques minorées sont sujets à ces processus dans les discours. Au mieux, ces derniers sont alors « *inclus* » dans la communauté, au pire, ils en sont « *exclus* ». Ils n'apparaissent néanmoins jamais comme le cœur de la communauté auxquels pourraient être inclus, par exemple, à leur tour, des « *francophones* », et ce, même dans les discours de mes interlocuteurs anglophones et allophones.

Dans un troisième temps (VII.III), je reviendrai sur le processus de réification (ethno)linguistique, extrêmement normalisé au Québec et que je retrouve logiquement dans mon corpus. Outre quelques-unes de ses manifestations, je montrerai qu'il n'empêche pas la critique des injustices linguistiques discriminatoires et glottophobes par mes interlocuteurs. Je montrerai aussi que cette réification entre en contradiction avec les rapports pratiques de mes interlocuteurs aux langues et aux identités. Je pointerai alors quelques critiques et discours déconstructeurs à l'endroit de cette réification, puis je soulignerai l'émergence ponctuelle, certes marginale, de formes d'hybridations, d'« *autogestion langagière* » ou d'« *empowerment* » linguistique tels qu'ils se sont exprimés lors des entretiens.

VII.I RAPPORTS ETHNIQUES ET ETHNOLINGUISTIQUES VERDUNOIS : HEGEMONIE FRANCOPHONE ET CONTRE- HEGEMONIES SUBALTERNES

VII.I.I Territorialisation ethnolinguistique : premiers éléments lexicométriques et mises en mots

On a pu voir précédemment que les catégories sociales de classes ou du moins celles liées aux revenus et conditions de vie économiques (« *riches* », « *pauvres* », « *favorisés* », « *défavorisés* », etc.) étaient assez largement mobilisées par mes interlocuteurs, et notamment

lorsque je les interrogeais sur la description du territoire verdunois. Ainsi, ce que je considère comme des rapports de classes joue-t-il un rôle structurant dans les discours sur Verdun chez les acteurs sociaux que j'ai rencontrés, en particulier lorsqu'ils identifient les trois quartiers de l'arrondissement et qu'ils mettent en mots l'item « *Verdun* ». Si on se réfère au tableau 22 (fin de la sous-partie IV.II.IV) qui recense les discours identificatoires sur les trois quartiers de l'arrondissement, on s'aperçoit ainsi que le champ lexical des classes sociales (« *riches* », « *pauvres* », « *populaire* », « *classes moyennes* », etc.) est largement surreprésenté. On y trouve cependant déjà quelques entrées concernant les réalités ethniques et ethnolinguistiques du territoire. Ainsi, Desmarchais-Crawford est considéré comme plus habité par une population « *déjà plus anglophone* » par Mathieu et comme « *plus anglophone* » par Fabio et Julien, mais aussi comme ayant un « *côté franco anglais qui se mélange* » par ce dernier. L'Île-des-Sœurs est « *multilingue* », « *multiculturelle* » et composée de « *gens qui sont issus de l'immigration* » pour Lucie, « *très variée au niveau linguistique* » et « *50-50 anglais-français* » pour Nicolas et Paul et « *mixte français-anglais* » pour Luc. Enfin, Wellington-de-l'Église est considéré comme « *francophone* » puis comme « *francophone / anglophone* » par Lucie.

Si Wellington-de-l'Église est « *populaire* » et central pour beaucoup de locuteurs et si on a pu voir que Julien et Sophie notamment l'identifiaient comme le lieu où se situaient et agissaient le plus les organismes communautaires verdunois, sa caractérisation ethnolinguistique ne va donc pas de soi pour ce qui concerne les discours identificatoires (matrice [Wellington-de-l'Église est]).

Étrangement, la caractérisation de « *Desmarchais-Crawford* » (odonyme pourtant nettement moins mis en mots) comme « *anglophone* » est plus courante que celle de Wellington-de-l'Église comme quelque identité ethnique que ça soit et les anglophones sont d'ailleurs plus représentés à la fois dans la matrice « *Verdun a été* », à la fois dans celle « *Verdun a* ». Autrement dit, malgré leur minorité numéraire dans l'arrondissement autant que parmi mes interlocuteurs, les anglophones sont discursivement surreprésentés dans les entretiens. On compte ainsi 415 occurrences de la racine « *anglo-* » (« *anglophone* », « *anglophones* », « *anglo* », « *anglos* ») contre seulement 282 pour la racine « *franco-* » (« *francophone* », « *francophones* », « *franco* », « *francos* »). On compte par ailleurs seulement 16 fois l'item « *allophones* » et 8 fois « *allophone* ». La racine « *-migrant-* » (« *migrant* », « *migrante* », « *migrants* », « *migrantes* ») mais surtout « *immigrant* », « *immigrants* », « *immigrante* », « *immigrantes* ») apparaît quant à elle 108 fois. Elle est la plus courante des catégorisations

ethniques après celles de « *francophones* » et d'« *anglophones* » et en tant qu'elle qualifie généralement une forme particulière de mobilité, elle m'intéresse particulièrement quant à sa fonction identitaire et territoriale.

Comment interpréter ces chiffres et tendances ? L'hypothèse que je vais postuler ici en m'appuyant sur un travail de recherche qualitative à l'endroit de la mise en mots des catégories relatives aux racines « *franco-* », « *anglo-* », « *-migr-* » et à l'item « *allophone(s)* », est celle de la reproduction de l'hégémonie franco-qubécoise. J'ai déjà évoqué l'idée que la plus grande présence des « *anglophones* » dans certains discours pouvait renvoyer à la nécessité de les distinguer de la norme sociale que constitue la majorité francophone. Il en va de même pour les « *immigrants* ». Ainsi, tout comme les acteurs de la transformation spatiale tendaient à disparaître des discours sur Verdun, je fais ici l'hypothèse que les acteurs de l'hégémonie ethno linguistique sont d'autant moins présents dans les discours que leur présence réelle se pose en norme sociale. Observons donc comment se construit ce processus hégémonique dans les discours rencontrés chez mes interlocuteurs à travers leurs discours sur les injustices verdunoises questionnées dans les questions 13 à 18 de la grille d'entretien mais en fait constitués tout au long de ceux-ci. En m'appuyant sur une analyse thématique menée avec le logiciel QDA Miner, j'ai ainsi discriminé les énoncés intégrant les racines discursives ci-dessus pour observer la façon dont ils étaient mobilisés.

D'abord, de façon assez logique avec les tendances territorialisantes de mes partenaires, évoquées précédemment (VI.), un certain nombre de mes interlocuteurs, essentiellement « *francophones* » (sauf Maria, « *allophone* ») vont situer dans leurs entretiens les groupes ethniques et ethno linguistiques – ce que j'appelle ici la « *territorisation ethno linguistique* » – au sein des différents quartiers administratifs de l'arrondissement ou du moins de ses grandes zones (sud-nord ou ouest-est dépendamment de l'orientation de la carte montréalaise) et ils le font tous relativement de la même manière.

- Ainsi, Julien considère que les « *organismes anglophones (...) sont toute dans le sud de Verdun / puis en tant que tel eux ils vivent très séparés* » [19a : 401-402] même s'« *il y en a d'autres dans le reste de Verdun* » [19a : 403] ;
- Nicolas constate quant à lui que « *Verdun est comme un microcosme de l'île de Montréal au complet* » [6a : 408-409] et compare alors la géographie de Verdun à celle de l'île de Montréal. Il considère ainsi qu'« *ici [il pointe l'ouest] c'est un coin peut-être un peu plus anglophone* » [6a : 422-423], que « *le centre-ville c'est plus*

mélangé (...) y'a beaucoup de- de- de mixité d'immigration de gens de différentes origines » et « de ce que je comprends c'est plus francophone aussi » [6a : 424-427] ;

- Pour Julie, « (...) y'a quand même une- une / proportion / d'immigrants / plus élevée du côté de Wellington-de-l'Église que du côté de Desmarchais-Crawford mais je pense que malgré tout l'Île-des-Sœurs la proportion est beaucoup plus grande (...) » [8a : 277-280] et « la communauté anglophone est plus / plus présente / du côté de Desmarchais-Crawford (...) » [8a : 282-283] ;
- Selon Laurent, « (...) les anglophones comme je t'ai dit tantôt aussi / sont plus / euh- plus dans Desmarchais-Crawford là (...) y'a plus d'anglophones dans ce secteur-là et par conséquent y'a plus de francophones au nord de Desmarchais » [11a : 369-372] ;
- Enfin, Maria découpe le territoire très clairement pour ce qui concerne les deux communautés ethnolinguistiques majoritaires, à l'inverse des « immigrants » dont s'occupe son organisme : « la communauté anglophone ils restent de l'autre côté de Wilford- je dis tout le temps parce que je pense que c'est Wilford / la rue Wilford / c'est toute le ouest de Verdun / c'est des anglophones / ici c'est des francophones / et les deux c'est des migrants » [9a : 695-695].

À l'inverse de ces territorialisations plutôt objectivantes par « quartiers », ou du moins par grandes zones territoriales, j'ai déjà montré que les anglophones tendaient à construire leur territoire de façon à la fois plus locale et plus globale, mais aussi de façon plus subjective en s'appuyant sur leurs propres expériences au sein des communautés concrètes qu'ils fréquentent. On retrouve cette tendance lorsqu'ils situent la « communauté anglophone » sur le territoire verdunois. C'est le cas de John qui me dit par exemple :

John / oui] / oui / comme j'ai dit y'a / pour- pour euh que je connais / y'a des anglophones ici dans le Crawford Park / ça c'est- c'est une des places où ils sont / mais les plus pauvres qui étaient / toujours autour des différents services ils sont / euh vraiment / dans ce quartier ici / et jusqu'ici

Thierry / au nord quoi // ah ouais d'accord

John / puis y'a- y'a aussi juste autour ici à peu près comme ça

Thierry / autour de Desmarchais-Crawford /// enfin de Desmarchais plutôt

John / c'est ça (...) [14a : 238-244]

Ainsi John situe seulement « des » anglophones, ceux qu'il « connaît », dans des lieux (rues, « places », « autour de différents services ») plutôt qu'au sein des quartiers administratifs. Par ailleurs, cette façon de situer sa communauté ethnolinguistique diffère de celles

précédemment évoquées, qui s'appuyaient davantage sur les quartiers administratifs et situaient plutôt les anglophones dans « l'ouest » ou « Desmarchais-Crawford ».

Sarah rejoint cette tendance en considérant que « c'est plutôt anglophone » autour de son organisme qui se trouve à la frontière des deux quartiers de la Terre-ferme mais a du mal à situer précisément les communautés ethnolinguistiques dans Verdun, et certainement pas à l'échelle de quartiers entiers :

*Sarah / écoute ici / par ici c'est plutôt anglophone / j'ai plutôt l'impression / au sud ou à l'ouest / par ici c'est devenu très mélangé / il me semblait que ça l'était moins avant / mais même moi maintenant je suis plus capable de dire si c'est majoritairement francophone ou si ça tire plus vers l'anglophone / parce que t'as tellement de communautés qui sont arrivées depuis que je suis là / notamment des communautés arabes qu'étaient pas là auparavant / y'a des communautés autochtones- les communautés autochtones elles sont plutôt anglophones que francophones / bon éternellement t'as les Italiens t'as les Irlandais / et eux leurs premières langues c'est pas le français c'est- non / ça reste l'anglais / je sais pas- je sais plus / je ne sais plus / dans tout ça /
[18a : 295-303]*

Quant à Thomas, il ne situe jamais « la communauté anglophone » dans Verdun, mais uniquement la communauté que sa paroisse, à dominante anglophone, dessert :

*Thomas / (...) je dirais si tu veux Desmarchais / Crawford Park c'est là où on se situe à la mission et la paroisse qui est plus euh près de Lasalle / euh plus des maisons / c'est des gens qui ont leurs maisons / où nous sommes ici Desmarchais des avenues c'est des locataires principalement /
[17a : 207-210]*

On retrouve ainsi, de façon confirmée, les tendances observées précédemment. Non seulement les anglophones et les francophones construisent différemment l'espace social en fonction de leurs caractérisations ethnolinguistiques, mais ils construisent également l'espace ethnolinguistique dans la même lignée. Alors, outre les hypothèses posées précédemment, comment expliquer cette territorialisation ethnolinguistique différenciée des anglophones par rapport aux francophones ? C'est ce qu'il s'agit désormais de questionner avec mes interlocuteurs.

VII.I.II Territorialisation ethnolinguistique : centralité francophone et dispersion anglophone

Pour questionner les raisons de la territorialisation ethnolinguistique différenciée des francophones et anglophones, on peut d'abord questionner les premiers concernés. Car il y a des raisons matérielles à la fois à ces différents rapports discursifs à l'espace, à la fois à la spatialisation différenciée des deux groupes. Ainsi, plusieurs des locuteurs anglophones que j'ai rencontrés me fournissent quelques explications potentielles, notamment Thomas, qui me parle ainsi des conséquences identitaires de l'exode anglophone depuis la Révolution tranquille :

Thomas / (...) en étant anglophone de souche anglophone / avec des aînés qui sont unilingues- beaucoup de nos aînés ils arriveront pas à parler en français / ou très peu / donc on a une base aînés / aînés je parle de : 70 ans et plus qui sont des personnes dans- dans beaucoup de cas les enfants ont quitté dans les années 70 le Québec / dans un ferment- ferment indépendantiste québécois et dans cet aspect politique qui a- qui a mal euh- en tout cas les anglophones se sont sentis menacés euh ceux qui sont restés soit parce qu'ils sont pauvres / ils ont pas de moyens / il veut pas quitter / aller où ? / c'est chez eux / parfois les enfants quittent / là on a le problème de isolation- les aînés isolés là (...) [17a : 100-107]

Ajoutées à cette isolation des aînés anglophones de Verdun, la gentrification et la pauvreté d'une partie de la communauté anglophone tendent à continuer de les disperser en dehors de l'arrondissement, dans un cercle vicieux :

Thomas / (...) euh oui y'a gentrification mais notre monde qu'on dessert sont des locataires plus / aînés ou familles / euh si ils quittent Verdun ils ont tendance à quitter / pour (xxx) hors de l'île / parce que même Lasalle est cher / alors y'a pas de- et Pointe-Saint-Charles c'était un peu Pointe-Saint-Charles vers Verdun- Verdun maintenant on va aller hors de l'île à cause des taxes / si tu veux acheter une maison tu peux plus acheter à Montréal euh so / et euh : la question de- je peux pas te dire combien nos familles gagnent mais / on est- y'a un ghetto à Verdun / anglophone- un ghetto je dirais de pauvreté- selon moi [17a : 210-217]

Cette mobilité subie par la communauté anglophone se retrouve dans le discours de John :

John / (...) euh puis ça c'est de plus en plus ce qu'on a avec la communauté anglophone / ici à Verdun / c'est une communauté qui est restée / peut-être pas nécessairement juste ici à Verdun mais ici à Ville-Émard / euh autour parce que les appartements étaient moins chers / donc euh ils- ils déménageait euh / sur le bord de (xxx) quand c'était moins cher là / deux années plus tard ils étaient retournés à Verdun / mais toujours restés autour [14a : 177-181]

Ce rapport tendanciellement précaire des anglophones au territoire verdunois explique peut-être la territorialisation sociolinguistique plus localisée, à la fois plus large et plus restreinte, et elle-même dispersée – de mes partenaires anglophones dont les activités doivent s’adapter à cet état de fait :

John / (...) nous autres on n’est pas comme beaucoup des organismes juste / un lieu et qui sert le quartier direct autour / dans un sens nous autres on avait toujours des euh- des autres programmes un peu partout / euh dans un sens pour rejoindre du monde de la communauté anglophone qui était dispersée (...) [14a : 169-191]

Ainsi, cette « dispersion » de la communauté anglophone depuis la Révolution tranquille expliquerait la plus faible territorialisation administrative de mes partenaires anglophones et leur plus fort attachement à des lieux précis et concrets de leurs pratiques sociales, dans Verdun et en dehors. On retrouve également cette idée de dispersion anglophone chez Jeanne, à une échelle plus large, et qui elle aussi me donne des exemples concrets de son parcours personnel pour expliquer la situation des anglophones, et en particulier leur « exode » de Verdun :

Jeanne / oui / je pense que y’a toutes sortes de raisons et euh / ma propre famille- / parce que la plupart sont pas bilingues comme moi là / une majorité / euh : / c’est sûr que / moi j’ai grandi dans une famille plus bourgeoise / c’est sûr que pour nous on regardait aussi au Canada anglais ou aux États-Unis pour les universités / on était pas limités juste à Montréal / et au Québec / donc on a- on- ces porte-ouvertes un peu partout donc (...) la moitié de ma famille / depuis une génération est restée aux États-Unis / euh : certains à Vancouver et tout ça aussi donc / on a- on a pas ce- on a pas les mêmes racines au Québec que les québécois francophones / euh on a euh / de la famille un peu partout / ensuite euh / peut-être que des gens moins éduqués moins bien nantis / y’a aussi le fait que quand t’es pas bilingue / c’est plus difficile de se trouver du travail ici / donc tu t’en vas vers l’Ontario- tu t’en vas bon euh- / si t’as pas beaucoup d’éducation bah depuis un an c’est plus le cas mais / ça va sans doute revenir tu sais d’aller travailler en Alberta ou comme tout les gens des maritimes faisaient parce que / la communauté anglophone de Verdun traditionnellement si je- si je- si je comprends bien c’est comme plus les- les ouvriers irlandais et tout / donc dans les usines et tout ça / donc c’était pas euh- / oui on parle de la partie plus riche de- de Verdun mais ils- / mais y’en a énormément de- de travailleurs sans éducation anglophones aussi don euh- / donc ces gens- ces gens sans éducation / je pense à une tante à moi qui euh : a élevé ses enfants à Verdun / puis ils sont assez dans des écoles anglophones et puis y’en a aucun- elle a eu cinq enfant- y’en a aucun qui habite là / ils sont tous là soit dans l’ouest canadien ou aux États-Unis / donc c’est ça ses enfants ont eu une éducation et sont partis (...) [10a : 807-827]

On retrouve la même tendance chez Fabio, mon partenaire qui se dit « *trilingue* » plutôt qu'anglophone, qu'allophone ou qu'italophone et qui travaille à I, organisme anglophone très important à Verdun :

Fabio / les anglophones / dépendamment / ça se peut qui s'en vont en Ontario / ça se peut qui s'en vont dans les autres provinces du Canada ça se peut qui s'en vont dans- / des autres quartiers de- tu sais de West Island / euh qui s'en vont- mais euh- qui s'en vont à Ottawa- euh- euh : qui s'en vont à Ottawa / euh : mais ils restent pas ici / les anglophones s'en vont certainement

Thierry / ouais / ça vous observez ça ?

Fabio / ouais // déjà on a eu quelqu'un qui était ici de puis euh : / 12 ans / notre- la coordinatrice (xxx) ici elle est partie elle a trouvé / un emploi à Ottawa dans un club euh / comme le nôtre sauf que c'était à Ottawa / donc euh c'est anglophone donc pour elle c'est plus facile / en fait j'irais même- j'irais même plus loin à dire les gens qui sont ici- qui travaillent ici c'est que / ils sont anglophones / donc trouver un emploi au Québec / à Montréal / c'est pas facile / ils sont pris avec des emplois ici à Verdun parce que c'est encore euh des petits- des petits coins anglophones ont pourrait dire / mais euh : si ils peuvent pas nécessairement aller ailleurs parce que leur français est pas au niveau / tu sais professionnel on pourrait dire mais euh donc ils sont un peu pris avec ça / par contre si ils s'en vont ailleurs évidemment / ça lui prend quand même euh / ils pourraient / c'est leurs horizons va s'élargir / par défaut / [12a : 234-249]

Il faut noter que ce constat de l'isolement de la communauté anglophone est également considéré aujourd'hui par un certain nombre de francophones, comme ici Mathieu :

Mathieu / (...) lors de la consultation des anglophones nous disaient que ils se sentait un peu- un peu comme isolés par rapport à la communauté francophone parce que / diminuant leur nombre- je parle de ceux qui sont originaires de ça / tu sais anglophones originaires du quartier [2a : 497-500]

Georges partage le constat de l'isolement de la communauté anglophone verdunoise :

Georges / (...) Verdun était reconnu comme étant- la communauté anglophone a toujours été importante à Verdun (...) puis souvent c'était des membres de l'armée d'origine anglophone ou irlandaise / que c'est- donc la communauté anglophone a pris beaucoup d'importance / puis elle a oublié (?) ses générations / puis les autres générations qui se sont succédées bah là c'est- parce qu'il y en a beaucoup qui sont sortis aussi pour aller en banlieue [3a : 267-272]

Et pour lui, ce phénomène aurait accentué la « *polarisation* » entre francophones et anglophones (qu'il appelle non sans ironie des « *irréductibles (...) gaulois* ») : « *selon moi vu que y'a moins d'anglophones c'est encore plus polarisé / chez la communauté anglophone parce que / ils deviennent comme des irréductibles aussi gaulois à leur façon / donc euh- puis*

c'est correct » [3a : 567-569]. Il considère par ailleurs à propos des anglophones qu'« *ils pourraient être plus forts si ils se regroupaient pour revendiquer certaines choses mais c'est pas le cas* » [3a : 305-307].

Luc, en évoquant leur partage d'un « *espace commun* », considère enfin lorsque je lui demande de différencier les anglophones des francophones qu'ils vivent cependant dans deux mondes différents :

Luc / (...) on a pas les mêmes référents / euh / on partage un même espace commun / tu sais géographiquement / on se côtoie / euh : / à ce moment-ci je suis pas capable d'évaluer de façon précise la qualité des échanges entre les différentes communautés / j'ai l'impression que y'a quand même- y'a de l'isolement- y'a des anglophones qui m'ont dit ça / je pense qu'ils ont raison / je pense qu'ils ont raison / euh / en même temps un- un / faut être deux pour danser le tango / fait que- quel est la réelle volonté à / à établir des ponts / tu sais avec les autres communautés / et là c'est une question large tu sais euh / des fois une question de stratégie de communication / et des fois tu te dis peut-être qu'on- on est bien ensemble / tu sais / et c'est peut-être correct aussi tu sais ? (...) [7a : 813-821]

Sophie quant à elle considère que les anglophones de Verdun constituent une communauté « *plus pauvre* » et « *défavorisée* ». Elle la cite d'ailleurs en première parmi les groupes sociaux sujets d'injustices à Verdun :

Sophie / (...) ce que je vois dans mes projets c'est que la clientèle anglophone / est beaucoup plus défavorisée en général / que la clientèle francophone / c'est son- ouais / la pauvreté est plus grande / chez les Anglais / peut-être pas à l'Île-des-Sœurs là je- je peux pas parler pour l'Île-des-Sœurs (...) / mais par contre / Verdun terre je trouve que la clientèle anglophone est assez pauvre / puis dans mes projets je vois d'année en année / de plus en plus d'Anglais [1a : 236—243]

Cette tendance à l'isolement et à la précarisation des anglophones verdunois ainsi que leurs difficultés à se territorialiser à Verdun de façon sécurisée semble inexorable et s'alimente de leur exode, qui nourrit à son tour l'isolement et les problématiques sociales. Ce cercle vicieux vient alors justifier des discours discriminants à leur égard, en même temps qu'il explique la territorialisation différenciée des deux groupes. Comme le notaient G. Ledegen et T. Bulot, déjà cités à ce propos, « (...) un discours ségrégatif pose de fait des lieux comme spécifiques de tel ou tel groupe social dans la ville, tandis qu'un discours discriminant, va poser – pour ces groupes – des attributs sociaux et langagiers justifiant a posteriori la ségrégation » (Ledegen & Bulot, 2013 : 8). Le plus intéressant ici est peut-être que ces discours discriminants peuvent être le fait même de locuteurs anglophones, illustrant ainsi un trait

typique de l'hégémonie, « *le consentement "spontané" (...) de la population à la direction imprimée à la vie sociale par le groupe fondamental dominant (...)* » (Gramsci, 2012 : 146). Voyons donc quelques exemples que ce « *consentement "spontané"* » chez mes partenaires anglophones.

VII.1.III Espace verdunois et communautés ethnolinguistiques : l'hégémonie (ethno)linguistique dans les discours dominés

Étudier l'hégémonie, c'est étudier une « *domination non perçue comme telle, intégrée aux fonctionnements sociaux supposés "normaux", acceptée par les acteurs sociaux, y compris ceux qui peuvent, d'un autre point de vue, en être considérés comme des victimes* » (Blanchet, 2013 : 30-31). Pour observer un phénomène hégémonique, il est donc toujours utile de questionner les discours des membres des groupes dominants, ou de leurs « *commis* » (Gramsci, 2012 : 146) que constituent pour A. Gramsci leurs intellectuels organiques. Il est d'autant plus intéressant d'observer la façon dont les premiers concernés se positionnent vis-à-vis des enjeux de cette hégémonie.

Concernant mes interlocuteurs, on peut par exemple observer la façon dont Thomas, leader communautaire anglophone de Verdun, distingue les « *anglophones* » de l'identité québécoise, dès lors que je l'interroge sur le phénomène d'exode chez ces derniers, tel que discuté dans la sous-partie précédente :

Thomas / ça c'est embêtant oui / je sais pas si y'a une réponse / Verdun est situé / c'est magnifique comme quartier hein / avec le fleuve Saint-Laurent accès par métro / le centre-ville est pas loin / euh donc y'a un virement en partie / euh les gens recherchent à vivre ici / le plateau est trop cher ici c'est moins cher- ça monte // et pour les anglophones / mmh j'ai pas une réponse claire / j'enterre 35 / je fais 35 funérailles personnellement / et dans nos autres communautés catholiques anglophones / église anglicane / je suis sûr- je suis sûr que la majorité de la population qui assiste dans les cultes est de personnes troisième âge/ euh : / j'ai- j'ai- oui je sais pas pourquoi / bon c'est naturel aussi quand même / bon je vais pas dire le Québec au québécois (rires) / mais il y a- il y a dans ça une réalité de population / c'est que / oui les nouveaux arrivent / euh des Québécois sont plus à l'aise et- c'est chez eux / c'est chez nous aussi mais pas de la même façon / pas de la même manière (...) [17a : 435-446]

Ainsi Thomas, fervent défenseur des intérêts de la communauté anglophone tend lui-même à expliquer que « *les gens* » cherchent à vivre ici et que cela impacte la possibilité pour les anglophones d'y rester. Il tend même à justifier la domination « *québécoise* », identité dont il

distingue sa propre communauté (« *chez eux* », « *chez nous* »). On peut noter au passage ici la raison évidente pour laquelle les « *francophones* » sont moins souvent mis en mots que les « *anglophones* » dans mon corpus : leur domination hégémonique apparaît de manière implicite en remplaçant discursivement l’item « *francophones* » par « *les gens* » ou « *les québécois* » là où les anglophones sont plus systématiquement réduits à leur catégorie ethnolinguistique.

On retrouve ce type de manifestation de l’hégémonie par les premiers concernés à plusieurs reprises chez des anglophones, notamment lorsqu’ils s’expriment sur l’usage de la langue par leurs co-locuteurs anglophones. Ainsi, Sarah, elle-même auto-désignée comme « *anglophone* » (même si elle a vécu en France et que sa socialisation au Québec s’est d’abord faite selon elle en français) et travaillant dans un organisme à dominante anglophone, a du mal à comprendre que des anglophones de Montréal ne parlent pas français au Québec, même si elle critique en parallèle les discriminations :

Sarah / bin je pense que les anglophones le sont / euh dans un : / dans un milieu qui serait plus beaucoup strictement- dans un milieu qui serait plus strictement francophone / euh- : / euh : un anglophone peut se faire dire hey tabarnak euh : t’es au Québec tu parles français // ils ont pas complètement tord hein / euh : et ça peut créer encore plus de : / de- de distance entre les communautés / et c’est vrai que c’est agaçant des gens qui sont- qui sont nés ici à Montréal qui ont vécu toute leur vie à Montréal / typiquement la petite (i.a.) qui était là tout à l’heure elle parle pas trois mots de français / elle comprend rien / alors qu’elle a grandi ici à Verdun / c’est un peu décourageant quand même (rires) / mais bon / et sinon euh : les autres euh : langues / je- / même les nouveaux arrivants les nouveaux arrivants sont censés connaître une des deux langues officielles / si ils connaissent pas le français ils vont être plus dans la merde que si ils connaissent pas l’anglais / je crois / et pourtant euh / je pense que t’as dû te le faire dire un nouvel arrivant qui euh : / qui parle juste français qui cherche du travail on va lui dire oh vous parlez pas anglais / c’est- c’est / de toute façon toutes les excuses sont bonnes hein [18a : 519-531]

Cette critique de l’unilinguisme de certains anglophones se retrouve assez logiquement chez Jeanne, elle-même anglophone qui s’est, selon ses propres mots, que j’ai déjà cités, « *laissée assimiler par le côté francophone* » [10a : 493] et qui se sent aujourd’hui « *québécoise* » tout en continuant à s’en distinguer du fait de son héritage « *canadien anglais* ». Elle affirme que durant sa jeunesse, « (...) *Québécois ça voulait dire francophone québécoise pas anglophone québécois donc nous on était des Canadiens anglais pour les Québécois* » [10a : 474-476]. Tout en notant la plus grande précarité des anglophones unilingues en comparaison des francophones unilingues, elle porte par ailleurs un discours critique sur certains anglophones

qui refuseraient de parler français. Elle attribue cependant cette position à « *ce qu[’elle] entend (...) dire* » :

Jeanne / (...) *j’entendais récemment que à Verdun- que les anglophones euh- les jeunes anglophones qui ont des difficultés sont encore plus difficile de leur trouver du travail que les francophones parce que / bon un francophone au moins il parle français la langue de la majorité donc / même si il a : décroché qu’il a pas de diplômes au moins il peut trouver quelque chose mais les anglophones- / puis ça avait été- ils avaient ajouté que y’avait aussi des fois les jeunes pouvaient même être rébarbatifs à apprendre / le français / donc y’a encore cette espèce de- de- de- // enfin ils ont hérité de- de- / c’est encore un peu dans la mémoire collective qu’ils étaient les boss avant (rires) / et ne le sont plus depuis une couple de générations mais / y’en a que tu sais- (x)- un petit tough là- un petit- un petit- un petit macho qui- qui décide là que bof tu sais /
Thierry / ouais / pas de français ?*

Jeanne / ouais alors ça existe encore semble-t-il euh / c’est ce que j’entends dire [10a : 727-738]

Ainsi les anglophones peuvent parfois contribuer à l’hégémonie francophone et c’est d’ailleurs le signe le plus évident cette hégémonie. Il est d’ailleurs intéressant que là où elle s’identifie et s’inclut parfois parmi les anglophones (« *on a pas les mêmes racines au Québec que les Québécois francophones* » [10a : 814-815]), Jeanne les met en mots ici comme extérieurs à son identité (« *ils étaient les boss avant* »), adossant un point de vue énonciatif francophone et critique à l’égard des (ou de certains) anglophones.

Il s’agit désormais d’interroger d’autres phénomènes symptomatiques de la domination idéologique et de l’hégémonie franco-québécoise à Verdun en observant la façon dont les uns et les autres mettent en mots les relations entre les deux groupes, mais aussi avec d’autres catégories ethniques déterminantes dans la structuration sociale de l’arrondissement. Pour ce faire, je recourrai dans la prochaine partie à l’étude des items « *intégration* », « *inclusion* » et « *exclusion* » et à leurs dérivés lexicaux.

VII.II HEGEMONIE FRANCO-QUEBECOISE PAR L'« INTEGRATION », L'« INCLUSION » ET L'« EXCLUSION »

VII.II.I « *Intégration* », « *inclusion* », « *exclusion* » : Premières remarques, observations lexicométriques et discours réflexifs sur l'intégration de soi

L'hégémonie franco-québécoise se manifeste dans le corpus de différentes manières. On a vu comment elle pouvait se structurer par les discours sur l'espace et sur les communautés ethnolinguistiques en son sein, c'est-à-dire dans la territorialisation sociolinguistique des différents acteurs, qui diverge selon les positions sociales des uns et des autres. Mais celle-ci se manifeste aussi dans la façon dont sont mis en mots ces acteurs sociaux les uns par rapport aux autres, tant par les anglophones que par les francophones et allophones. J'illustrerai d'abord ici mon propos en étudiant certains recours aux notions d'« *exclusion* », d'« *inclusion* » et d'« *intégration* » et à leurs dérivés. Lorsqu'on observe ces derniers items, on s'aperçoit en effet qu'ils permettent de distinguer la communauté urbanisée légitime pour le locuteur concerné de celles qui en sont exclues ou qui y sont, doivent ou devraient y être intégrées, incluses, insérées. Lorsque des locuteurs appellent par exemple à « *l'inclusion* » de tel ou tel groupe social, malgré leurs bonnes intentions et les valeurs de justice sous-jacentes, leur énonciation trahit et reproduit les rapports sociaux qu'ils cherchent éventuellement à mettre en question par ailleurs, désignant dès lors les groupes écartés de la (des) communauté(s) dominante(s), légitime(s), hégémonique(s) et des normes sociales en vigueur selon eux. Ainsi, en termes d'analyse du discours, le recours à ce type de notions permet d'observer la construction discursive des groupes sociaux, de leur composition, de leur rapport, de leurs légitimités et des normes les régissant pour les locuteurs.

Dans le corpus étudié (l'ensemble des entretiens menés), je compte 48 références à l'« *intégration* » (ou à « *intégré* », « *intégrons* », etc.), 46 à « *inclusion* » et ses dérivés et 15 à l'« *exclusion* », aux « *exclus* », etc., soit 109 occurrences à étudier en tout.

Parmi ces 109 occurrences, environ un tiers porte sur des cas qui n'intéresseront pas ou peu le présent travail. Elles renvoient alors à « *l'intégration* » d'organismes communautaires entre

eux (« *F a été intégré à d'autres établissements de santé* »), à des « *services intégrés* » ou à la construction d'« *une communauté intégrée* », à des objets non humains comme dans « *j'ai essayé d'intégrer le vocabulaire* », « *peux-tu intégrer les conflits dans les échanges* » ou à des cas particuliers comme dans « *Il [un collègue] est en face d'intégration [dans l'organisme]* », etc.

De la même façon, l'« *inclusion* » apparaissait parfois dans le corpus comme une « *valeur* » ou comme une thématique générale de travail pour un organisme sans que l'objet de cette inclusion ne soit précisé. Un locuteur « *inclut [s]on plus jeune [fils]* » à une activité bénévole, une autre s'« *inclut* » elle-même parmi les acteurs communautaires dont elle parle. Certains « *inclu[ent] des choses plus sociales dans [leurs] activités* ». Par ailleurs, « *l'inclusion* », « *l'intégration* » comme « *l'exclusion* » peuvent renvoyer à « *tout le monde* », les « *gens* » ou simplement les « *exclus* ».

Outre ces cas, 42 des 109 occurrences à « *l'inclusion* », « *l'exclusion* » et « *l'intégration* » et à leurs dérivés lexicaux réfèrent dans mon corpus à des catégorisations ethniques (ethnoraciales, ethnolinguistiques, ethnoculturelles, ethnonationales). Les autres renvoient souvent (pour environ une vingtaine) à des catégories sociales et économiques (« *jeunes* » « *adultes* » ou « *personnes ayant des problèmes santé mentale* », à « *insérer* » ou « *intégrer* » dans le monde du travail ou dans « *dans une vie sociale* », « *résidents* » et « *citoyens* » à « *inclure* » dans des programmes communautaires, personnes « *exclues* » par la gentrification, notamment « *des populations anciennes* » de l'arrondissement, etc.).

Si je n'étudierai pas ici les caractéristiques de classe des discours sur l'« *inclusion* », l'« *exclusion* » et l'« *intégration* », c'est parce que j'ai déjà pu montrer l'importance des rapports sociaux de classe à Verdun dans la partie précédente. On peut cependant déjà noter au regard du constat ci-dessus que le(s) groupe(s) hégémoniques dans la perspective hypothétique qui est ici la mienne n'est/ ne sont pas constitué(s), pour plus ou moins de mes interlocuteurs, de sans-emplois, de « *gentrifiés* », de personnes âgées, précaires ou ayant des problèmes de santé mentale puisque ces dernières catégories sont précisément de celles qui sont incluses ou non, à inclure, exclues, intégrées ou non, etc. dans ce(s) groupe(s) dominant(s). La norme sociale qui se cache derrière « *les gens* », « *les citoyens* » ou simplement la communauté urbaine non discursivée est donc aussi souvent petite-bourgeoise ou bourgeoise, logée voire propriétaire, saine d'esprit et d'âge moyen.

Outre cet état de fait, relativement évident, je me concentrerai ici sur les 48 références à des catégories ethniques que j'ai comptabilisées. Et la première chose qu'on peut repérer ici est les deux cas où des locutrices se mettent en mots elles-mêmes comme objets d'« *intégration* ». La première est Jeanne, mon interlocutrice anglophone qui se dit « assimilée ». Elle est d'ailleurs la seule locutrice anglophone à mettre en mots des enjeux ethnolinguistiques autour de la question de « *l'intégration* ». Et voilà comment elle le fait :

Thierry / *et vous vous identifiez comme anglophone par contre ?*

Jeanne / *je sais pas / je pense que quand on est jeune on veut juste être accepté intégré / et puis euh : je crois que- / et surtout / avec ce que je viens de décrire là aussi y'avait ce- ce besoin d'appartenance- ce besoin de passer pour une francophone / aujourd'hui c'est moins présent cette pression-là (...)* [10a : 497-501]

L'intégration nécessaire que mentionne Jeanne est donc une intégration à la communauté francophone, ce qui paraît logique dans la perspective où elle était dans une école où celle-ci était ultra-majoritaire. On peut noter par ailleurs qu'elle associe cette « *intégration* » à une « *pression* » et considère aujourd'hui que « *cette pression là* » est « *moins présente* ».

La deuxième locutrice à se poser comme objet potentiel d'une intégration ethnique est Maria. Elle est ma seule interlocutrice travaillant dans un organisme d'aide aux immigrants et est elle-même originaire du Mexique et « *allophone* ». Elle a d'ailleurs la particularité de se définir elle-même ainsi, intégrant complètement cette catégorie administrative regroupant l'ensemble des non-francophones et des non-anglophones :

Maria / (...) *je suis une Mexicaine qui parle l'espagnol de l'Espagne / okay / mmh : c'est ça / une francophone pour moi c'est une personne qui est née ici qui parle le français / et une anglophone c'est une personne qui est née ici et qui parle l'anglais (...)*

Thierry / [comme langue maternelle]

Maria / *pour moi c'est une chose de langue / maternelle / oui c'est ça*

Thierry / *donc vous êtes pas une francophone ?*

Maria / *non / je ne suis ni francophone ni anglophone je suis a- comment se dit l'autre ?*

Thierry / *allophone ?*

Maria / *allophone*

Thierry / *okay / vous vous considérez allophone ?*

Maria / *oui c'est ça* [9a : 509-519]

Voici comment Maria mobilise le concept d'intégration :

Maria / (...) c'est sûr que ici quand nous commençons à travailler / on a fait des efforts pour nous / euh pour nous intégrer non seulement concernant les choses culturelles mais la langue / et c'est difficile et j'ai décidé de me recycler (?) un peu / ça dit que j'ai commencé à faire de formations / et le conseil d'administration n'allait pas et m'a dit maria fait cette formation concernant la comptabilité l'administration les travaux sociaux tout ça mais euh : / j'ai passé dix ans / et j'ai fait beaucoup de formations / et euh c'est quinze ans que le conseil d'administration a décidé de m'engager comme directrice euh / bénévole / de G / et euh mon travail ici c'est plus que organisatrice sociale et culturelle / c'est ça / ça dit que mon implication c'est à cause de- / de- / que j'ai amené beaucoup la mission de G [9a : 31-39]

Maria me présente ici son propre processus d'intégration en tant qu'immigrante. Elle décrit celui-ci comme un travail culturel et linguistique (l'apprentissage de « *la langue* ») puis par les formations qu'elle a suivies et son évolution dans le milieu communautaire.

Les deux seules locutrices à évoquer l'intégration ethnique à propos d'elles-mêmes sont ainsi une Québécoise anglophone et une immigrante mexicaine allophone. La première parle d'intégration au groupe « *francophone* ». La deuxième est moins explicite quant au groupe social qu'il s'agit pour elle d'intégrer. Elle évoque cependant « *les choses culturelles* » et « *la langue* », au singulier, référant vraisemblablement au français.

Pour l'ensemble des autres locuteurs, « *l'intégration* », « *l'inclusion* » et « *l'exclusion* » à caractère ethnique concernent soit des catégories nationales non canadiennes et non québécoises, parfois des catégories ethnoraciales et très souvent des « *immigrants* » ou des « *anglophones* » allophones ou non francophones. Tout comme l'espace verdunois est parfois agi dans les discours par des acteurs invisibilisés, parfois par des acteurs explicitement mis en mots, le(s) groupe(s) à intégrer pour ces catégories est/sont souvent invisible(s) mais il est/sont parfois explicité(s). Observons quelques exemples parlants, d'abord avec la mise en mots des « *anglophones* ».

VII.II.II « *Intégration* », « *inclusion* » et « *exclusion* » des anglophones

La mise en mots des anglophones est récurrente chez les francophones. Elle s'accompagne parfois d'un discours sur les francophones mais pas toujours, ceux-ci étant, ici aussi, posés comme la norme. Ainsi, de façon systématique, les groupes, communautés ou individus à intégrer, à inclure et/ou exclus renvoient à une identification à l'anglicité ou du moins à l'ethnicité anglophone. On retrouve notamment cette tendance chez Mathieu :

Mathieu / par rapport aux langues // je sais pas / ça c'est- je- j'ai pas cette impression-là moi je vois plutôt euh : j'ai envie plus de distinguer en fait / bon y'a l'éternel débat français anglais ici qui-qui est pas simplement le fait à Verdun / on va retrouver évidemment euh des populations anglophones qui sont exclues d'un grand nombre de services parce que c'est des services en français euh : donc là tu vas avoir une certaine forme de discrimination par la langue / qu'est-qu'est évidente / après tu vas avoir un discours aussi de certaines populations françaises-francophones qui vont dire / bah nous on a pas accès à tel et tel job euh : parce que on parle pas anglais alors que on est dans une province francophone et tu vas avoir un peu toujours cet éternel débat au Québec / mais qu'est pas propre à Verdun en fait- qu'est propre à (...) [2a : 573-581]

Ici Mathieu met ainsi en mots « *des populations anglophones* » comme étant de fait « *exclues* » de services communautaires, parce qu'ils sont en français, et victimes dès lors de discriminations, ce qui est assez remarquable mais qui me semble relativement courant dans les discours des francophones verdunois (qu'il faudrait cependant comparer à d'autres contextes). Il met cependant immédiatement en parallèle cette réalité concrète à laquelle il se confronte dans son travail aux cas de francophones qui diraient ne pas trouver de travail car ils ne parlent pas anglais alors « *que on est dans une province francophone* ». Le locuteur francophone s'appuie ainsi ici sur un discours institutionnel-administratif pour construire son propos lorsqu'il parle d'une « *province francophone* » (même s'il met l'expression dans la bouche de « *certaines populations françaises-francophones* » plutôt que dans la sienne). Le français est effectivement la seule langue officielle du Québec. Pour autant, la réalité sociale y est comme partout ailleurs plurilingue. La formule « *province francophone* » pour parler du Québec relève ainsi elle-même d'une réification idéologique en ce qu'elle affirme une réalité idéale, une prescription politique de l'appareil étatique, que Mathieu contribue donc ici à reproduire.

On retrouve cette dynamique chez Julien qui parle quant à lui des anglophones à « *inclure* » dans les programmes communautaires de son organisme :

Julien / plus anglo / euh : / c'est sûr que- bah si on regarde juste la concentration des : / ça je sais juste parce que les organismes là / mais si on regarde la concentration des organismes anglophones / bah ils sont toute dans le sud de Verdun / puis en tant que tel eux ils vivent très séparés comme là en ce moment y'a même des projets pour / puis là nous on va le faire en janvier- / pour inclure les anglos du quartier / parce qu'il y en a d'autres dans le reste de Verdun / pour les intégrer dans les activités comme là en ce moment / c'est possible de faire affaire avec N là- le- le regroupement d'organismes communautaires anglophones de Verdun / pour euh : / pour qu'ils t'aident à traduire ta programmation ou ton matériel que tu publies parce qu'il y a tant d'organismes qui ne sont pas capables de produire du matériel en anglais pour les- les résidents

*anglophones / où y'a ça ou y'a / l'école en ce moment avec la commission scolaire- l'école des :
marguerites qui est juste à côté- on va passer juste à côté [19a : 399-409]*

Là aussi Julien affirme subjectivement sa critique de l'exclusion (et de la « *séparation* ») et sa volonté d'inclusion des anglophones de son quartier. Il met même en mots ces derniers comme acteurs pouvant « *aider* » les organismes francophones à traduire leur matériel en anglais. Pour autant, son énonciation est symptomatique des rapports sociaux, des frontières ethnolinguistiques et de leurs relations hégémoniques puisque ce sont bien les anglophones qu'il s'agit d'inclure aux services *a priori* francophones de M. Cette question des services en anglais dans les organismes plutôt francophones est récurrentes dès lors qu'on parle d'intégration ou d'inclusion dans les entretiens, comme ici à nouveau chez Mathieu, qui reproduit par ailleurs, à nouveau, le schéma comparatif des situations anglophones et francophones. Il parle ici, paradoxalement, d'un « *endroit francophone* » où « *les élites* » seraient « *majoritairement anglophones* ». Il pose dans le même temps, « *dans la réalité du terrain* » le problème de « *l'intégration* » des anglophones et de la responsabilité du communautaire dans celle-ci :

Mathieu / non / j'ai du mal à me positionner par rapport à ça parce que euh / je trouve que aujourd'hui y'a un fait qu'est de dire euh- y'a deux faits qui sont vrais oui c'est vrai que aujourd'hui dans les milieux les plus je dirais euh : certaines postes de direction- certaines grandes entreprises faut presque mieux parler anglais que français tu sais / donc là y'a une injustice qu'est claire par rapport au fait que dans un endroit francophone tu vas avoir les élites qui sont principalement anglophones donc là effectivement / là t'as un fait / après dans la réalité du terrain c'est vrai aussi qu'il y a beaucoup de services qui sont uniquement donnés en français et euh pour certaines populations anglophones euh : c'est extrêmement difficile d'avoir accès à certains services et ce qui est problématique en matière d'intégration en matière de plein de choses donc là t'as ce double-jeu donc moi j'ai pas envie de dire lequel est le plus défavorisé lequel est le plus- en fait on peut développer une approche manichéenne des deux langues mais c'est simplement qu'il y a un peu des injustices des deux côtés et qu'il y a un équilibre qu'est pas forcément simple à trouver (...) [2a : 583-595]

Ce dernier extrait est intéressant en termes d'analyse idéologique en ce qu'il oppose et tente de mettre en équilibre deux situations dont l'une relève de l'idéalisme (un endroit « *francophone* » où les élites sont « *majoritairement anglophones* ») et donc du discours normatif (l'endroit n'« *est* » en fait, objectivement, pas « *francophone* » mais, implicitement dans l'énoncé de Mathieu, il devrait l'être), l'autre de la réalité matérielle (« *la réalité du terrain* ») où les services majoritaires sont discriminants à l'égard des anglophones.

Laurent de son côté, locuteur francophone travaillant dans un organisme anglophone, évoque aussi « *l'intégration* » des anglophones « *au reste de la société* ». Il juge positivement le fait que selon lui, « *les anglophones de Verdun sont de plus en plus bilingues* », tout comme il affirmait au tout début du même entretien à propos de I, l'organisme où il travaille, qu'ils étaient « (...) *de plus en plus bilingues parce que Montréal et Verdun sont de plus en plus bilingues (...)* » [11a : 9-10]. Il se distingue ainsi de Mathieu en qualifiant les langues du territoire non par les prescriptions administratives (le Québec comme « *province francophone* ») mais par les pratiques effectives qu'il observe, et en particulier celles des anglophones eux-mêmes et leurs efforts pour s'intégrer au « *reste de la société* » :

Laurent / (...) mais ce que j'ai remarqué moi et puis c'est vraiment une bonne chose c'est que les anglophones de Verdun sont de plus en plus bilingues / c'est ça il y a quinze vingt ans et plus euh mmh les- les- les anglophones / y'avait beaucoup d'anglophones unilingues anglais euh : et ils se tenaient dans leurs écoles anglophones et leurs institutions anglophones et dans leurs centres communautaires anglophones / mais là euh / je veux dire euh : euh : ils- dans les écoles anglophones depuis 15-20 ans y'a beaucoup de programmes d'immersion / en français / parce que les anglophones savent que- la communauté anglophone sait que pour / rester anglophone faut apprendre le français // euh parce que si on n'apprend pas le français on va être de plus en plus ghettoisé / on va être de moins en moins intégrés au reste de la société alors pour que l'anglais survive il faut devenir bilingue alors bon tu sais / et les- les- les jeunes générations tu sais / moi je vois ça dans le fond sur le personnel qu'on embauche depuis cinq / 10 ans sont de plus en plus bilingues (...) [11a : 451-462]

Autre cas pour lequel est considérée « *l'intégration* » des anglophones, Luc qui réfère alors, lui aussi, à la langue effective des services et aux problèmes de justice qu'elle pose et vis-à-vis desquels il s'agit pour A de s'organiser pour « *intégrer* » les anglophones :

Thierry / okay / quelles langues sont parlées au sein de A?

Luc / français

Thierry / français ? Exclusivement ?

Luc / oh oui / oh oui / euh dans le mouvement- dans le processus de consultation on avait toujours des traducteurs français-anglais / qui demandaient à l'assistance si ils avaient- parce qu'on avait des traducteurs en simultané / pour leur permettre d'être bien intégrés / mais si y'avait quelque chose à recommencer- / euh je pense que- parce que je fais partie du comité aviseur- donc qui a organisé là et réfléchi ces- ces- cette consultation-là / j'aimerais mener une offensive euh / au niveau de la communication plus grande auprès de la communauté anglophone / parce qu'on n'avait aucune publicité en anglais / fait que là c'est sûr que- / on avait invité des organismes qui s'occupent de la communauté anglophone / et eux sont venus [7a : 523-533]

Dernier exemple de « *l'intégration* » des anglophones dans le corpus, celui de Jean, dont l'énoncé ne porte pas sur des activités communautaires mais sur des événements organisés par son organisme sur la rue commerciale dont il se charge de l'animation :

Thierry / okay / et là tu me parles des communautés : immigrantes / et par rapport à la communauté anglophone / que t'as située / et qu'est quand même très présente / euh- qu'en est-il de la communauté anglophone / par rapport à ce que tu viens de me dire / est-ce qu'ils participent aux activités ?

Jean / oui / définitivement définitivement / bah je pense que la communauté anglophone en 2015 euh / bah tu sais au Québec elle est complètement intégrée / elle est complètement intégrée [4a : 486-492]

On pourrait me faire remarquer ici que ma propre question est elle-même idéologiquement constituée pour distinguer « *la communauté anglophone* » des activités proposées par l'organisme de Jean. C'est probable et il est certain que je n'ai pas posé la même question concernant la communauté francophone, tant la réponse me semblait évidente. À nouveau ici, les phénomènes idéologiques étudiés traversent également mon énonciation. Chez les interlocuteurs comme chez moi, ils constituent un mélange de réalisme subjectif et d'illusion objective qui contribuent à reproduire à la fois le réalisme social des acteurs concernés et l'ordre évident des choses qu'il accompagne, et qui n'existe dès lors que parce qu'il n'est pas contesté. Comme le disait H. Lefebvre sur l'idéologie dans une phrase déjà citée précédemment, « *[a]yant un départ et un point d'appui dans la réalité (dans la praxis), ou plutôt dans la mesure où elles en ont un, les idéologies ne sont pas entièrement fausses* » (Lefebvre, 1975 : 51). L'évidence selon laquelle les francophones sont intégrés au travail de Jean est donc à la fois réaliste du point de vue de la communication, à la fois aveugle du point de vue des effets politiques de l'énonciation. Le langage est considéré dans mon énoncé comme rendant compte d'un réel évident mais pas comme pouvant le transformer. Autrement dit, c'est parce que la question de la présence des francophones n'est jamais posée qu'elle est légitimée, y compris bien sûr, ici, par moi. Pour autant, Jean ne me répond pas seulement sur la participation des anglophones à ces événements mais aussi, plus largement, sur leur intégration au « *Québec* » qu'il met donc de façon particulièrement intéressante en parallèle avec les activités de son organisme. Je vais y revenir en parlant de la mise en mots des autres catégories ethniques, c'est-à-dire notamment des « *immigrants* » et des « *allophones* ».

Comme on l'a vu jusqu'ici, les « *anglophones* » sont souvent mis en mots par des francophones (et par une anglophone) comme intégrés, à intégrer, inclus, à inclure ou exclus

des organismes communautaires francophones ou de la société en général, voire du Québec. Les « *francophones* », quant à eux, ne sont jamais mis en mots de la sorte, même quand par exemple Thomas me dit tenter de « *faire le pont* », de « *s'ouvrir* » [17a : 49-50], de « *travailler* », de « *d'accueillir* », de « *investir* », ou de « *partager* » avec les francophones ou que Paola veut « *amener les francophones avec nous* » [13a : 248-249] ou que I tente « *d'accueillir* » les francophones [11a : 466]. Les francophones sont ainsi des partenaires potentiels mais il ne s'agit jamais de les « *intégrer* », de « *les inclure* » ou de les considérer « *exclus* » des organismes anglophones, encore moins, bien évidemment du « *Québec* » ou de « *la société* ». Voyons maintenant comment les autres catégories ethniques sont « *intégrées* » ou non, « *incluses* » ou non ou « *exclues* » dans les discours de mes interlocuteurs.

VII.II.III « *Intégration* », « *inclusion* » et « *exclusion* » des autres catégories ethniques

Je commencerai ici par la notion d'« *intégration* » et ses dérivés. La première locutrice qui s'y réfère est Maria dont on a déjà vu qu'elle l'utilisait pour elle-même mais elle mobilise aussi la notion pour parler des « *immigrants* » que son organisme accompagne. Il s'agit de les intégrer avant même de considérer l'enjeu de la langue :

Maria / (...) bah / c'est vrai que nous continuons- c'est un organisme de (xx) concernant la communauté latino-américaine / mais ici à Verdun c'est avec n'importe quel immigrant qu'elle ne parle pas ni l'anglais ni le français / et pourquoi parce que notre accueil- notre référence- tout ce que nous faisons c'est de les aider à l'intégration avant de parler une ou l'autre langue officielle / pourquoi ? Parce que pour nous c'est très important que les jeunes savent son- son / la loi- la participation civique- qu'est-ce qui se passe (...) [9a : 44-49]

Maria considère ainsi que les immigrants allophones et absolument non francophones ni anglophones (qui ne parlent « *ni l'anglais ni le français* ») doivent s'intégrer, certes à l'une des langues officielles (elle en dénombre deux) mais avant cela à la connaissance de la loi et aux possibilités de participation civique. S'il s'agit d'aider leur intégration, c'est donc d'abord pour eux.

Il en va de même chez Julien qui évoque une bénévoles de M sur l'Île-des-Sœurs, dont le processus d'« *intégration* » est mis en mots comme étant de son propre fait : Elle « *aide son intégration* ». Et ce travail est mis en valeur par Julien qui énumère les obstacles et difficultés rencontrés par cette bénévoles et par nombre d'autres immigrants :

Julien / (...) y'en a beaucoup là-dedans oui qui avaient des carrières folles / là j'ai une dame en tête c'est euh : une de nos bénévoles elle donne un cours d'espagnol / elle donne un cours d'espagnol aux aînés / elle euh elle fait ça comme bénévolat pour / tu sais aider son intégration dans le coin elle veut connaître le quartier connaître le monde autour puis je vois aussi au moment de sa demande de résidence permanente / tu sais arriver avec un / tout les immigrants qui s'installent qui veulent leur résidence permanente ont cette option-là en tête aussi c'est de- de dire okay je vais aller faire du bénévolat bah c'est une manière de faire du bénévolat de montrer-montrer que t'es impliqué dans le quartier c'est- super pour eux c'est super pour nous tout le monde est heureux (...) [19a : 195-204]

Par ailleurs, l'organisme de Julien propose un « *camp de jour* » durant l'été autour de « *groupes d'intégration* » destinés aux enfants du quartier et qui se constituent largement autour de l'enjeu linguistique de l'acquisition du français. Il parle ainsi d'« *intégration de la langue française* » :

Julien / ouais puis euh : on a aussi un camp de jour qu'on fait à cette école-ci l'été quand euh : / quand on met de l'avant le français y'a beaucoup d'enfants qui / surtout au primaire euh sont inscrits dans des / groupes d'intégration / comme juste à l'autre école primaire c'est une école de quoi ? 7- 800 jeunes y'a huit groupes d'intégration / c'est vraiment vraiment beaucoup huit groupes d'intégration / donc on met de l'avant le fait qu'on parle français / puis là pour l'année prochaine on veut mettre en place un programme euh : / pas de francisation en soi mais d'intégration de la langue française / pour aider ces jeunes-là qui commencent à parler autre chose que le russe tu sais ou le cantonais à / à travers le jeu améliorer un peu le vocabulaire [19a : 473-480]

À nouveau l'intégration concerne donc les immigrants et est présentée comme un phénomène positif. Si dans l'extrait précédent, elle était le fait d'une femme immigrée, elle est ici à l'initiative de M et à l'intention d'enfants du quartier qui sont donc « *intégrés* » (à la forme passive) par l'activité de l'organisme. Il en va de même chez Georges lorsque je le questionne sur les catégories de la population verdunoises sujettes à des injustices. Il me précise ainsi que les immigrants et allophones subissent une forme de « *distanciation* », qu'« *on ne les intègre pas* », que « *faire de la justice sociale* » consiste à « *aller vers ceux qui sont le plus éloignés pour les ramener / pour dire que vous participez vous autres aussi* ». En souhaitant leur rapprochement social avec la communauté urbanisée normée selon lui, il les positionne paradoxalement comme extérieurs à celle-ci par défaut et comme agents passifs de leur propre intégration. Il ne s'agit donc pas d'intégrer des populations les unes aux autres mais bien de les intégrer « *eux* » à « *nous* » et à « *nos populations* », dont, dès lors, ils ne font pas partie *a priori* :

Thierry / okay // est-ce qu'il y a d'autres catégories / en dehors de la langue donc vous me parlez de la couleur de peau / j'imagine vous parlez aussi des- quand vous parlez des / autres des anglophones ou francophones c'est des immigrants ou c'est

Georges / ouais c'est surtout les immigrants euh /// je vois pas / c'est pas des- c'est pas des jeunes / les jeunes ils sont plutôt bien acceptés / ouais / ouais

Thierry / okay / quels types d'injustices subissent ces catégories / les immigrants / les allophones ?

Georges / bin moi je dirais de la distanciation / c'est que- on les intègre pas / on fait pas les efforts particuliers euh- lorsque je / je pense que ça aussi c'est lié à la justice sociale / faire de la justice sociale c'est aller vers ceux qui sont le plus éloignés pour les ramener / pour dire que vous participez vous autres aussi / et ça on le fait- on a moins d'énergie à déployer en ce sens là / on le fait beaucoup pour nos populations / euh / mais là je regarde / faudrait / G peut-être il faudrait aller parler avec euh- euh je me rappelle plus G là la personne [3a : 587-599]

Mathieu, lui-même immigré français au Québec, me parle quant à lui d'« *intégration* » lors d'une conversation autour de la comparaison des modèles français et québécois d'accueil des « *immigrés* » et de la notion de « *communauté* » dans les deux pays. Pour parler de la situation française, il recourt alors aussi à la forme passive (« *communautés* », « *valorisées* », des ponts qui « *se font* » entre les communautés) ou à la forme négative (« *il faut pas que les communautés se regroupent entre elles* ») :

Mathieu / (...) on voit je pense euh // la valorisation des communautés est un élément essentiel en F- euh : au Québec alors qu'on l'a pas en France où / on a un processus d'intégration qui est beaucoup basé sur une assimilation et puis sur on doit être- / sur l'unicité de la nation- on doit être tous pareils il faut pas que les communautés je dirais se regroupent entre elles tu sais / ça c'est un peu une vision très euh- très républicaine française mais ici c'est complètement différent la communauté est je trouve plus valorisée / et euh : / et même si faut faire toujours attention que ça devienne pas un renfermement et qui ait bien des ponts qui se fassent entre les communautés / mais je pense que c'est pas du tout la même approche (...) [2b : 281-289]

Pour autant, il ne cite aucune communauté précise, ni à intégrer, ni à l'intérieur de laquelle il s'agirait de s'intégrer. Il considère cependant que le modèle québécois est plus ouvert que le modèle français en ce qu'il valorise les « *communautés* » et leur pluralité plutôt qu'il n'impose une « *unicité* » ethnonationale, comme, selon lui, en France.

Pour finir cet aperçu des mobilisations de la notion d'« *intégration* » par mes interlocuteurs à l'endroit des catégories ethniques, un seul de mes partenaires de recherche anglophones y recourt (du moins, recourt à un de ses dérivés lexicaux) à une reprise. Son organisme a longtemps été affilié à la religion catholique, ce qui transparaissait dans sa dénomination.

C'est la raison pour laquelle celle-ci a récemment changé afin d'attirer un public plus large et pour refléter l'évolution culturelle de la structure, qui se voulait alors plus ouverte et « *inclusive* ». Il constate ainsi les possibilités d'« *intégration* » que permet ce changement de nom auprès des « *minorités visibles* » et des différentes « *communautés* ». Lui aussi utilise l'intégration à la forme passive pour parler de ces communautés :

*John / c'est ça et ça va rester / puis on a besoin de parler plus on a besoin d'avoir un- un plus gros conversation / pour nous autres c'était important d'avoir- on avait l'inclusion sur le- sur le conseil d'administration / on a cette religion euh / et- et aucune religion / euh et on était- on était de- un peu partout sur l'île de Montréal on était démocratique dans cette façon / euh on a du monde de / minoritaires visibles / et dans un sens on a fait ça pour être capable de intégrer plus facilement euh / et ça marche avec quelques communautés et ça marche pas avec d'autres (...)
[14a : 800-805]*

La seule référence à une forme d'« *intégration* » d'ordre ethnique chez un locuteur anglophone renvoie donc à l'intégration au sein de cet organisme anglophone de non-catholiques et plus précisément « *du monde de / minoritaires visibles* », de certaines « *communautés* ». De la même manière, l'« *inclusion* » considérée par Jeanne, également anglophone, renvoie ci-dessous à l'idée de « *société inclusive* » qui est selon ses dires souhaitée par « *on* » (certains indépendantistes ?) et qui lui sert à évoquer l'islamophobie grimpante au Québec et les difficultés des « *maghrébins* », des « *communautés de couleur* », et des « *minorités visibles* » avant de prendre pour exemple une collègue bulgare victime de discriminations :

Jeanne / bah c'est sûr que : / on s'inquiète beaucoup de ce temps-ci- pas juste / euh récemment / pas juste avec les événements de ce week-end mais depuis une couple d'années au niveau de l'islamo- l'islamophobie / euh : / toutes les questions de la charte ici au Québec (...) / on craint pour les répercussions pour les- les femmes voilées et les- // y'a une réaction qu'on décrit là mais qui est euh / qu'est inquiétant / et qui est utilisée par certains politiciens / euh : / que ça soit du PQ / euh qui sont plus à droite avec P.K.P. maintenant / euh : mais même avant avec toute la charte et tout y'avait quand même beaucoup / d'indépendantistes qui dénonçaient / euh / et qu'avaient signer des lettres ouvertes et tout ça de contestation / tu sais on veut quand même / une société inclusive euh / donc (...) pour les maghrébins et pour ces- / ces peuples-là / c'est plus euh- ça peut être difficile / mais pour toute personne aussi- les communautés de couleur là- les communautés- les- les minorités visibles comme on les appelle / y'a de ça mais même euh- j'ai une nouvelle employée (...) elle est bulgare puis euh : / elle est blanche tu sais et puis elle / maîtrise vraiment bien le français même si elle a un- / un petit accent / euh : / puis elle elle a eu beaucoup d'expériences de discrimination [10a : 636-654]

Jeanne évoque ici le débat québécois sur les accommodements raisonnables et la « *charte des valeurs québécoise* », projet politique qui visait à baliser ces derniers et insistait sur « *la neutralité religieuse de l'État* » et sur « *l'égalité entre les femmes et les hommes* »⁸³. Il faut noter que je l'avais interrogé ici sur les langues qu'elles avaient citées concernant Verdun et qui pouvaient selon elle être propices à des injustices. Elle me répond ainsi sur les minorités visibles, personnes racisées et sur les « *maghrébins* » à une question sur les langues. On retrouve d'ailleurs souvent cette association, y compris chez Maria, elle-même immigrée et allophone, qui distingue discursivement les « *immigrants* » des « *anglophones* » et « *francophones* » qui seraient ainsi exclusifs les uns des autres : « (...) *nous devrions faire plus d'activités / ensemble / les anglophones et les francophones / je mets de côté les immigrants / parce que un moment : l'immigrant va parler le français et l'anglais* » [9a : 247-249].

Comme on peut le voir, en particulier dans les derniers extraits ci-dessus, l'étude des discours sur les items « *intégration* », « *inclusion* », « *exclusion* » et sur leurs dérivés lexicaux permet d'observer comment les catégories ethniques sont identifiées, à qui elles renvoient, comment elles sont posées comme distinctes les unes des autres, quels rapports elles entretiennent, quelles normes sous-jacentes les déterminent et quelles réifications elles constituent. Continuons donc à les observer ainsi, cette fois-ci dans le discours de Jean et en relation avec la question économique précédemment travaillée.

VII.II.IV Jean : « *inclusion* », « *intégration* » et développement économique

Dans la lignée des derniers extraits d'entretien qui manifestaient certaines formes de réifications ethniques catégorielles (les « *immigrants* » distingués des « *francophones* » et « *allophones* » et, tous, essentialisés), d'assimilations implicites d'appartenances minoritaires diverses (assimilation de catégories ethnolinguistiques, de langues, de catégories ethnoraciales, de religions et de statuts migratoires) et *in fine* d'hégémonie (la communauté urbaine normée qui « *intègre* » les autres), Jean me parlait lors de son premier entretien de l'« *inclusion* » des citoyens allophones en les assignant discursivement à des « *nations* » autres que le Québec ou le Canada (« *des communautés de nationalités autres que*

⁸³ <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-60-40-1.html?appelant=MC>

francophones ou anglophones »). Il tend aussi à assimiler « *allophones* » et « *immigrants* » à la même catégorie (alors que je pose la question de la considération de son organisme pour les non-francophones, il me répond notamment sur le fait que les communautés « *chinoises* », « *arabes* » et « *latines* » vont ainsi « *immigrer avec leur famille* »). Il termine finalement en associant les deux communautés ethnolinguistiques dominantes de Verdun (« *les francophones et les anglophones détiennent le monopole de l'horloge à Montréal* » [4a : 700-701]). Ainsi les phénomènes idéologiques et les formes hégémoniques peuvent-ils être pluriels chez un même locuteur. Ils concernent en l'occurrence d'une part, le rapport entre anglophones et francophones d'un côté et allophones et immigrants de l'autre, et d'autre part, celui entre francophone et non-francophones :

Thierry / okay / qu'est-ce que tu penses de ça- du fait qu'il y a ait autant de diversité linguistique apparemment dans ce que tu me présentes / et- bon tu m'en avais déjà parlé des raisons pour lesquelles vous communiquez essentiellement en français / mais du coup y'a quand même beaucoup de gens qui parlent d'autres langues à Verdun- est-ce que vous ciblez ces populations-là ou : ...

Jean / bah on prend pour acquis que à l'intérieur de la / de l'effervescence que l'on tente de créer / ils s'y incluront un peu par défaut / euh / et- pas par défaut mais par- par effet collatéral / pas par défaut parce que t'es pris à t'y inclure à t'y joindre / nous on les force pas / mais par le fait qu'ils vivent sur le territoire- qu'ils habitent sur le territoire qu'ils- qu'ils sont là / bah on prend pour acquis que ces gens-là un moment donné prendront connaissance / de- de ce qu'on fait puis de / et finalement qu'ils seront inclus / mais aussi je pense que / la communauté arabe- la communauté chinoise / la communauté latine (...) c'est généralement des gens qui vont immigrer avec leur famille / et euh / le fait aussi de travailler beaucoup / l'évènementiel familial / fait qu'on peut aussi tenter d'inclure ces communautés-là / à l'intérieur de nos événements / nous de ce qu'on fait / via les enfants // parce que eux vont souvent être la première porte qui euh- // je pense que avec les enfants on va souvent pour les familles immigrantes / ou de langage- de langue différente // c'est la porte d'entrée vers la culture dominante dans le pays / donc euh / parce que l'enfant lui va apprendre rapidement la langue / la place / il va se mélanger avec les amis / euh- va créer des réseaux très très très locaux (...) [4a : 448-467]

On note ici que Jean, comme pour le « *développement* » précédemment, se pose avec son organisme en acteur de l'inclusion. Ce sont les activités de D qui vont ainsi permettre aux minorités ethniques citées d'être « *incluses* » à « *nous* », c'est-à-dire à « *l'effervescence que l'on tente de créer* », « *à l'intérieur de nos événements* » et de « *ce qu'on fait* ». Tout comme les activités de D permettaient, avec les acteurs du capitalisme local de « *dynamiser* » le quartier ou de « *le revitaliser* », elles permettent également d'inclure les minorités ethniques, de leur offrir une « *porte d'entrée à la culture dominante dans le pays* » à laquelle est alors

associée D et « nous ». Pour autant, certains groupes sont plus faciles que d'autres à inclure dans cette culture dominante et comme Jean le stipule ci-dessus, il faut bien reconnaître que les facilités ou difficultés d'inclusion des uns et des autres relèvent de formes d'injustices :

Jean / (...) y'a des communautés qui se mélangent beaucoup plus que d'autres / tu sais la communauté arabe ou la communauté espagnole est beaucoup plus je pense intégrée / à la communauté- à la communauté dominante ou à la langue dominante / qu'est le français parce que / y'a des racines communes / alors que la communauté chinoise / par expérience / moi je le vois aussi avec / les parents des amis de mon fils / c'est : une communauté qu'est plus difficile à aller rejoindre parce qu'il a une barrière de langue qu'est comme / évidente là tu sais / c'est pas une question de volonté c'est juste vraiment une question de langue [4a : 472-479]

Ici, le groupe qu'il s'agit d'inclure ici pour les « communautés » discutées n'est plus anglophone et francophone mais bien exclusivement francophone. Du moins, la langue majoritaire à adopter est la langue française. Volontairement ou non, on est là typiquement dans une perspective hégémonique, au sens gramscien, donc marxien, pour laquelle « toute langue nationale suppose en effet des classes dominantes qui la pratiquent et qui en élargissent l'usage aux classes dominées. La langue est donc un vecteur privilégié de l'hégémonie » (Gramsci, 2012 : 312). Et cette langue de l'hégémonie est présentée par Jean comme plus ou moins accessible du fait des « racines communes ou non » des cultures des uns et des autres. Car la culture commune qui permet aux événements de D d'être inclusif selon Jean est bien déterminée et ces événements relèvent vraisemblablement de la marchandisation culturelle des langues et cultures dans le capitalisme avancé, déjà évoquée, (Duchêne, Heller, 2012 : 1-19), et qui sert ici le capitalisme local via l'hégémonie culturelle francophone. Ce long extrait d'entretien en atteste très explicitement :

Jean / (...) / je vais te donner un exemple / tous les évènements qu'on fait / sont généralement de nature culturelle / et inclusive // lorsqu'on a créé un évènement qui s'appelle (i.a.) / qu'est un évènement euh- qu'est un évènement euh / gastronomique culturel à la fin mars qui reprend tout l'univers culturel / forestier cabane à sucre du Québec / puis on plante dans le fond un gros évènement sur Wellington / et à la genèse même de cet évènement-là moi ce que j'avais dit au conseil d'administration et que j'avais proposé c'est que / ça serait très important de faire en sorte que / tout le monde s'y retrouve / et mon but / parce que je connaissais l'ADN du quartier c'est que / de faire en sorte que la famille qu'avait pas les moyens de / (xxx) de- de- comment je te dirais- de hype / très important par rapport à cet- cet environnement culturel -là par des indicateurs sociaux qu'étais comme évidents là / tu sais en terme de- tu sais l'alimentation du Québec la revalorisation du terroir / la mode euh : tout- le déploiement le développement touristique des destinations forestières / chalets prêts-à-camper etcétéra / donc y'a comme une-

une reconquête dans le fond de l'espace québécois / bien que paradoxalement tout le monde s'en vient vivre en ville / mais y'a comme / mais y'a comme une reconquête idéologique / et conceptuel de ce lieu-là / parce que c'est identitaire / parce que dans un univers / dans l'univers 2015 les gens tentent de trouver des ancrages / dans quelque chose qui les définit / parce qu'on veut plus juste- on veut être en contact avec le monde / et on veut être capable de se définir en tant que société / et ça c'est un terreau fertile / maintenant / quand on a fait l'évènement moi je disais / euh c'est intéressant de faire cet évènement-là / parce que oui y'a cette hype-là mais / parallèlement je trouve que c'est un évènement hyper inclusif parce que / quand je suis arrivé à Verdun / on avait fait juste un kiosque de tirs sur la neige et je me rappelle la deuxième année / je pense que y'a (x) / visiblement une Africaine là / de par sa couleur de peau et tout le costume qu'elle arborait à ce moment-là / très coloré / très euh : national / bah tu sais elle s'est mis le bâton de sève dans la bouche et / écoute j'ai vu une transformation instantanée du faciès là / mais qu'est-ce que c'est sain puis c'est dont bien bon puis là j'ai commencé à lui expliquer c'était quoi elle s'en est repris une deuxième fois elle dit je vais amener mes amis demain / euh on va venir manger ça / c'est la première fois que je découvre ça c'est la meilleure affaire que j'ai mangé au monde tu sais / on / et là je me suis dit y'a une occasion de partage / et là on a quelque chose on est dans un territoire de Verdun / on est dans un territoire qui d'une certaine façon peut être défavorisé / on a une occasion de partage qui est incroyable parce que on va à la rencontre des gens puis les gens ils viennent nous rencontrer / quand je dis nous c'est / ça c'est un (x) long débat aussi mais je te dirais c'est la culture ma- la culture dominante / de la région de Québec mettons ou de la terre de Québec / alors euh // bien que je pense que le nous inclut aujourd'hui toutes les autres cultures qui fait en- qui font en sorte que cette société-là s'émancipe et se développe là / donc dans cet aspect-là de précarité je me suis dit on va créer des- des kiosques de bouffe / mais les gens peuvent acheter des portions à deux pièces / ça veut dire que la famille / sur le territoire / qu'a pas l'argent d'aller à la cabane à sucre / parce que ça coûte cher / puis a pas la mobilité pour se rendre / pourra toujours vivre une expérience avec sa famille / qui est super intéressante puis immersive / dans cet univers-là / puis ça pourrait lui coûter 30 dollars / pour sa famille de quatre / puis il aura vécu un moment intéressant / (...) pour moi c'est encore très important que ces plats-là demeurent accessibles et qu'on fasse des évènements gratuits (...) [4a : 859-902]

On peut noter ici à nouveau la démarche de Jean et sa justification éthique ainsi que la forme de « développement » qu'il valorise et qui s'oppose à la « gentrification » négative qu'il critiquait précédemment. Il est intéressant de noter la forme de *soft power* qui s'exerce ici, notamment dans le recours de Jean au discours relaté où il fait parler « une Africaine » qui découvre la « culture dominante de la région du Québec » et qui souhaite la faire partager à ses amis. Outre les parties de cet énoncé dans lesquels Jean valorise cette « culture dominante » et les efforts faits pour rendre les évènements de D « inclusifs » et adaptés au contexte « précaire » de l'arrondissement, on peut noter son recours un champ lexical commercialement stratégique où l'évènement est anticipé à partir d'« indicateurs sociaux »

comme la tendance contemporaine à « *l'alimentation du Québec la revalorisation du terroir* », « *le développement touristique des destinations forestières / chalets prêts-à-camper* » puis l'analyse presque gramscienne du champ culturel québécois dans le capitalisme contemporain, qui rejoint d'ailleurs largement celle que j'ai proposée, et notamment à l'endroit de la quête d'« *ancrage* » et d'authenticité, produit du capitalisme spatial contemporain et économiquement exploitée dans celui-ci. Jean recourt ainsi à l'idée de « *reconquête dans le fond de l'espace québécois* » et même de « *reconquête idéologique / et conceptuelle de ce lieu-là / parce que c'est identitaire / parce que dans un univers / dans l'univers 2015 les gens tentent de trouver des ancrages / dans quelque chose qui les définit / parce qu'on veut plus juste- on veut être en contact avec le monde* ». Il finit par parler de « *terreau fertile* » dans la perspective des projets de D. Volontairement ou non, et sans juger des bonnes intentions qui accompagnent le projet culturel, économique et finalement politique qui s'exprime ici, on est typiquement face à un travail de reproduction idéologique, et même de « *reconquête* » hégémonique francophone qui se constitue non pas, prioritairement, dans des perspectives communautaires ou identitaires mais bien dans des perspectives économiques, quand bien même elle peut cibler les plus pauvres. Comme l'écrivait A. Gramsci, avec un à-propos étonnant ici,

[s]ans doute, l'hégémonie présuppose-t-elle qu'on tienne compte des intérêts et des tendances des groupes sur lesquels s'exercera l'hégémonie, que l'on parvienne à un certain équilibre de compromis, en d'autres termes que le groupe dirigeant fasse des sacrifices d'ordre économique-corporatif, mais il est également hors de doute que ces sacrifices et ce compromis ne peuvent pas concerner l'essentiel, car si l'hégémonie est d'ordre éthico-politique, elle ne peut pas ne pas être également économique, elle ne peut pas ne pas avoir pour fondement la fonction décisive que le groupe dirigeant exerce dans le noyau décisif de l'activité économique (Gramsci, 2012 : 201-202).

Quant à la langue, elle joue évidemment une fonction centrale dans ce travail hégémonique, non parce qu'elle a une valeur culturelle intrinsèque mais là aussi pour des raisons économiques, parce qu'elle est un « *vecteur* » de « *l'hégémonie* ». Jean n'est d'ailleurs pas particulièrement partisan d'un Québec francophone même s'il formule ci-dessus l'idée d'une culture de « *la terre de Québec* » mais il y inclut « *toutes les autres cultures qui font en sorte que cette société-là s'émancipe et se développe* ».

Par ailleurs, Jean reconnaît d'ailleurs une forme d'injustice dont sont victimes pour lui les anglophones, injustice due à l'histoire du Québec. Face aux difficultés linguistiques des allophones par contre, il se pose, fidèlement aux valeurs libérales que j'ai pu discuter

précédemment, comme défenseur des libertés individuelles. Ainsi, à l'endroit de la justice, chaque allophone est libre... de s'intégrer ou non à la communauté dominante. Sur la question des injustices que pourraient rencontrer les communautés linguistiques, Jean me répond alors ceci :

Jean / bah à un moment donné ça leur appartient aussi d'une certaine façon- je veux dire pour moi l'injustice / c'est- y'a un rapport d'un groupe envers un autre / et je ne pense pas qu'il y ait- je ne pense pas que : est-ce que y'a une forme de racisme peut-être / peut-être / mais moi je le côtoie pas (...) je ne côtoie pas de racisme (xxx) mais euh ça me- pas que ça me touche pas mais- c'est pas quelque chose que je remarque euh- en terme d'inclusion sociale / encore là peut-être / mais je pense que y'a aussi une part / faut pas confondre injustice / et volonté individuelle / c'est pas parce qu'une communauté est plus à l'écart de la masse / que c'est de l'injustice / selon moi il peut y avoir aussi énormément de raisons qui / sont en lien direct avec cette communauté-là / avec notre propre désir en tant que communauté de vouloir / faire partie de cette plus grande communauté-là qui pourrait être francophone / identifiée comme francophone // par contre peut-être que les anglos- peut-être que les anglophones vivent une certaine forme d'injustice dans la mesure où euh : // euh /// y'a une espèce de bilinguisme euh / instauré au canada de par le fait que / un peuple- je vais le mettre entre guillemets là / un des peuples fondateurs du canada a fait des revendications euh / historiques assez euh : importantes auprès de la majorité / ils ont eu des acquis donc les francophones ont gagné certaines choses / est-ce que les anglophones du Québec ou de Montréal peuvent / prétendre avoir obtenu le même genre de traitement / dans le cas où ils sont une minorité avec une majorité de francophones dans une province / je sais pas- peut-être que y'a une injustice en terme de / représentation de la langue à ce niveau-là / euh : [4a : 711-730]

Pour conclure sur le discours particulièrement riche de Jean, on peut noter un autre énoncé qu'il produit lors de notre premier entretien ensemble où il parle des limites de « *l'inclusion* » dans les démarches de l'action communautaire, du moins dans celle de l'approche conciliante de A. Son discours peut alors être mis en parallèle avec l'idée précédemment citée selon laquelle « *le leitmotiv de la création de [son] organisme demeure avant tout les enjeux /ou des objectifs / économiques (...)* » et qu'ils y vont « *beaucoup / sur le concept très bête de return on investment* » ce qui implique que « *y'aura toujours des clientèles qui ne pourront jamais être rejointes par nos outils ou par notre mise en marché ou par notre mise en valeur* » et que quelque soit la façon dont s'opère « *le développement* », « *y'aurait toujours des gens qui se sentiraient exclus d'une manière ou d'une autre* ». Voici donc comment il justifie sa « *distanciation* » d'avec A durant les dernières années :

Jean / (...) j'avais plus nécessairement le temps / pour être en mesure de- pour m'impliquer dans A / puis dans un deuxième temps parce que j'avais l'impression que / moi je suis quelqu'un qui est très dans l'action / euh / et qui euh // et qui voit souvent une certaine limite à la concertation / je trouve qu'à un moment donné euh- je trouve que les (i.a.) parfois vont concerter euh / trop longtemps / trop longtemps pour être capable de- de- de- je sais pas je sais pas pourquoi / dans un but de- c'était d'une mentalité de- en fait ça vient de- d'un désir de vouloir inclure tout le monde de vouloir rassembler toutes les idées d'adresser tous les enjeux / mais parfois je trouve qu'on est plus efficace dans un nombre restreint d'intervenants en ciblant des problématiques très précises / plutôt que de tenter de trouver des / toujours des- que tout le monde en est pour son compte / que tout le monde soit inclus dans la démarche ça me tape un peu sur le manche je te dirais / et je trouve que parfois on est ralenti par cette / par cette- par cet idéal-là / de concertation / et je trouvais que parfois ça n'aboutissait pas nécessairement à des euh réalisations concrètes (...) y'a une lourdeur administrative et euh : / qu'est pas nécessaire / pour l'objectif / pas besoin d'avoir une gouvernance très lourde très forte euh / enfin selon moi / c'est mon avis [4a : 145-161]

VII.II.V « Inclusion » et « intégration » : mobilisations discursives alternatives

Pour contraster avec les extraits des dernières sous-parties et ce qu'ils manifestent de l'hégémonie francophone et de sa structuration discursive à Verdun, je conclurai cette partie avec une remarque sur certaines mobilisations intéressantes des notions d'« inclusion » et d'« intégration » chez deux locuteurs anglophones qui les emploient de façon en quelques sortes plus... inclusive, c'est-à-dire que dans les quelques situations où ils recourent à ces items ou à leurs dérivés, il s'agit nettement moins souvent chez eux d'« intégrer » des groupes minoritaires à un groupe majoritaire mais plus souvent d'intégrer des groupes ou des individus les uns aux autres, de façon réciproque, c'est-à-dire de renforcer un lien social plus démocratique, égalitaire, praxique, commun, comme chez Sarah qui me parle de la démarche de L, l'organisme d'agriculture urbaine et de sécurisation alimentaire dont elle est trésorière :

Sarah / (...) on parle de euh- de la vision d'une communauté intégrée / de gens qui se parlent- de gens qui vont mettre en commun leurs efforts et qui vont vouloir euh faire vivre une vision commune en dehors de- des élus- en dehors des périodes électorales- en dehors d'autres enjeux que bien vivre les uns avec les autres dans le plus grand respect de l'environnement dans des perspectives de justice sociale et d'équité sociale // voilà quoi (rires) [18a : 98-103]

On retrouve cette logique dans la conception de « l'inclusion » chez John :

Thierry / okay/ je crois que j'ai fait à peu près le tour / est-ce qu'il y a des choses que vous voudriez ajouter sur ces questions-là la question de la justice sociale des communautés

linguistiques des enjeux linguistiques ?

John / je pense comme je dis // euh ça a besoin d'être centré sur qualité ça c'est le- le but de tout ça et quand je- quand j'entends le mot linguistique pour moi c'est pas quelque chose qui est conflictuel c'est quelque chose qui devrait être inclusif aussi /euh la façon d'avoir une société qui marche c'est pas tout le monde / d'être pareil / c'est tout le monde d'être inclusif et de- de- de célébrer les différences [14a : 824-831]

Pour préciser le travail sur l'hégémonie culturelle et linguistique francophone, il s'agit désormais de continuer à observer la façon dont les langues et les communautés ethnolinguistiques sont réifiées mais aussi la manière dont cette réification est critiquée ainsi que les modalités de ces critiques et de celles des discriminations ethniques et ethnolinguistiques chez mes interlocuteurs.

VII.III REIFICATION ETHNOLINGUISTIQUE, DISCRIMINATIONS ET GLOTTOPHOBIE : PRODUCTION, CRITIQUE ET HYBRIDATION

VII.III.1 Réification (ethno)linguistique : quelques exemples dans le corpus

La réification linguistique, tout comme la réification spatiale, est une constante de mon corpus. Les deux formes de réification sont effectivement adaptées aux conceptions dominantes – libérales et structuralistes – du langage (comme moyen iréniste de communication), des langues (comme codes homogènes et transparents) et de l'espace (comme réceptacle du social, comme donné) dans le capitalisme. Ces phénomènes de réification discursive renvoient bien sûr à des modalités et à des manifestations de tendances idéologiques conservatrices. Elles contribuent à l'entretien d'un certain ordre social des choses, à certains rapports sociaux, et donc à certaines injustices. À nouveau, comme l'écrivait V.A. Volochinov, « (...) *le signe idéologique est toujours quelque peu réactionnaire et s'efforce, pour ainsi dire, de stabiliser le stade antérieur du courant dialectique de l'évolution sociale, d'accentuer la vérité d'hier comme étant valide aujourd'hui* » (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 44). Ainsi en va-t-il des catégories ethnolinguistiques dominantes au Québec et des toponymes administratifs qui leur siéent et qui se confrontent vraisemblablement à l'évolution réelle du monde social, également, prégnants dans les

discours de mes interlocuteurs. Pour autant, et à nouveau, il ne s'agit pas d'appréhender l'idéologie comme une erreur de certains agents sociaux qui pourrait être « dévoilée » par la science. Elle est nécessaire et joue une fonction sociale cohérente dans la vie des premiers concernés et dans leur façon de donner du sens et d'organiser leur vie dans leurs conditions d'existence. Ils sont eux-mêmes traversés de voix multiples, en négociation perpétuelle entre leurs intérêts conservateurs et leurs aspirations transformatrices. De plus, j'ai pu montrer que ces tendances idéologiques n'épargnaient pas le chercheur lui-même qui ne vit pas en dehors de ces conditions d'existence (j'ai d'ailleurs évoqué le fait que le type de réifications linguistiques prégnant au Québec, qui m'a interpellé au début, a fini par traverser mes propres discours tant il était nécessaire à la description située du monde social pratiqué). Comme le note T. Bulot,

(...) toute réification n'est pas en soi une erreur (dire – même si la pratique observée atteste du contraire – que les langues sont radicalement différentes les unes des autres, dire que telle façon de parler est une déformation de la langue) mais constitue l'une des pratiques constituant la dimension idéologique – à décrire donc – de ce qui fait cette diversité » (Bulot, 2013a : 33).

Car ces tendances réifiantes ont évidemment des particularités locales. Comme j'ai pu le montrer, non seulement les langues sont réifiées au Québec mais les communautés ethnolinguistiques, dont la structuration discursive est déterminante sur les rapports sociaux, le sont plus encore. Ainsi, cette fixation artificielle et cette homogénéisation des langues et des communautés linguistiques, chacune dès lors considérée comme une chose plutôt que comme un processus n'est jamais anodine. Elle se manifeste discursivement sous la forme de catégorisations figées, qui, dans ma conception agonistique du monde social, et d'après mon approche généralisée du langage comme idéologique, implique toujours que questionner les « *différences sociales* » qui peuvent apparaître dans les « *catégorisations* » discursives (Heller, 2003 : 9) revient dans la plupart des cas à questionner les « *stratifications* » et leurs significations en termes d'« *inégalités sociales* » (Ibid.). Autrement dit, la division catégorielle entre « *français* » et « *anglais* », mais surtout ici entre « *anglophones* » et « *francophones* » se construit et se renforce en appui à des processus de hiérarchisation, de domination, c'est-à-dire dans des rapports sociaux. Ainsi, les dualités discursives socialement structurantes – c'est-à-dire politiques – signifient toujours des hiérarchisations, comme j'ai déjà pu l'évoquer précédemment à l'endroit du découpage de Verdun par quartiers.

À l'endroit des catégories ethnolinguistiques du Québec, on a déjà vu qu'elles provenaient à la fois de l'histoire d'une division ethnique du travail entre « *français* » et « *anglais* », à la

fois d'un appui politique sur cette division pour l'hégémonie d'une certaine classe moyenne montante à partir des années 1960. Désormais, ce découpage entre francophones et anglophones s'est institutionnalisé et permet dès lors à l'État québécois (et canadien) de découper et de mesurer le monde social, mais aussi de discriminer, d'assigner et de neutraliser la complexité des réalités sociolinguistiques et ethno­linguistiques, qui sont pourtant ici comme ailleurs fondamentalement plurielles et dynamiques. Dans le contexte néolibéral, ces catégories et ce qu'elles construisent sont aussi exploités par l'économie pour marchandiser les langues et les cultures d'une part (ce qu'on a pu constater dans la partie précédente) et pour les utiliser comme des ressources, des compétences rentables dans une perspective de profit d'autre part. Dans les deux cas, ces procédés politiques nécessitent de s'appuyer sur une réification identitaire des langues et communautés ethno­linguistiques, et ceci au profit de certains groupes plutôt que d'autres. On retrouve ainsi dans les discours des énoncés sur les langues comme éléments de « *Pride* » (culturel), de « *Profit* » (économique) (Duchêne & Heller, 2012), mais aussi d'organisation, d'administration (politique), c'est-à-dire qu'elles s'inscrivent pour les groupes sociaux concernés comme des éléments de fierté (ou de honte), pour le marché comme des ressources ou des marchandises économiques, et pour l'État social, comme les éléments d'« *une logique de catégorisation (des publics éligibles à une prestation)* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 211), et j'ai évoqué précédemment à ce dernier propos la question des « *services* » aux anglophones, largement mentionnés par mes interlocuteurs lors des entretiens et sur lesquels je vais revenir. J'aimerais d'abord donner quelques exemples de réifications ethniques et culturelles des communautés linguistiques québécoises telles qu'elles se manifestent dans les discours. Ici, ma position de Français, perçu, il me semble, comme relativement extérieur aux enjeux ethno­linguistiques québécois, me permet de poser des questions innocentes sur les conceptions des uns et des autres quant à cette polarité québécoise entre « *francophones* » et « *anglophones* ». Je commencerai par deux locuteurs s'identifiant comme anglophones et appartenant au même organisme, K, Thomas et Sarah qui tous deux appellent à davantage de collaboration entre anglophones et francophones tout en construisant des évidences ethniques autour des deux items. Ainsi, Thomas me parle des différences fondamentales entre la communauté anglophone (en tout cas, celle de Verdun), plus autonome et « *résiliente* » et la communauté francophone, qui, dans la logique institutionnelle que j'ai évoquée précédemment, serait plus dépendante des pouvoirs publics. Il parle alors d'« *idéologie* » et de « *valeurs* » divergentes :

Thomas / (...) ça c'est une des grandes différences pour moi de la communauté anglophone / on va pas aller vers le gouvernement / dire nous avons faim- nourris-nous / on va dire comment on peut se nourrir ? / et dans ce- ce- whatever (xxx) / entre Verdun plus francophone Verdun plus anglophone c'est une des visions parfois dans l'idéologie / et c'est une vision qui est tellement différente qu'on se comprend mal / je dirais / et on voit parfois le milieu francophone qui a beaucoup plus d'argent / qui rentre du gouvernement de l'arrondissement euh- surtout provincial / on regarde ça puis on dit / pour avoir accès à cet argent / on est pas prêt nous / ni à se humilier (rires) ni à faire tout ce qui faut pour l'avoir / on trouve que ça vaut pas la peine / donc on fait des associations / tu fais des partenariats avec ceux et celles qui ont / accès / qui se définissent dans les mêmes valeurs / pour permettre justement d'avancer comme les plants de tomates / qui est un programme avec (i.a.) / avec un centre communautaire anglophone avec une école anglophone (...) [17a : 139-150]

Dans la même logique, Sarah parle de meilleure organisation et de débrouillardise qui seraient propres à la communauté anglophone. Elle va alors quant à elle bien au-delà du territoire verdunois et donne une explication holiste à son propos, qu'elle associe à la nature du capitalisme anglais et américain. Ainsi, quand je l'interroge sur son idéal de « communauté », elle me répond ceci :

Sarah / euh une communauté où les gens se prennent leur bien-être en charge ou se- se- / se responsabilisent par rapport à ça / et s'impliquent dans leur bien-être / attendent pas que ça leur tombe du ciel / euh : je trouve que y'a euh / en termes linguistiques justement / une grande différence entre la communauté anglophone et francophone de ce point de vue là / je crois que les- les et- / et je te parle de ça en Angleterre- enfin en Grande-Bretagne en Amérique du Nord enfin dans tous les pays où on parle anglais / ou : euh le capitalisme sauvage a probablement prévalu depuis suffisamment longtemps où euh les gens ont compris que si euh- si ils voulaient euh : / que euh : / si ils voulaient plus de bien-être il fallait qu'ils s'en occupent eux-mêmes parce que l'État allait rien faire pour eux et euh dans cette perspective là je trouve que les anglophones ici sont bien mieux organisés / et bien plus débrouillards / (...) [18a : 393-402]

Chez mes partenaires francophones aussi, la distinction ethnique et culturelle entre francophones et anglophones est courante, même si elle ne porte pas tant sur les mêmes enjeux et qu'elle renvoie généralement à l'héritage historique, comme par exemple chez Georges qui, quand je l'interroge sur la définition des « francophones » et des « anglophones », m'affirme ceci :

Georges / c'est // deux- deux- deux peuples / deux peuples comment dire / fondateurs contemporains / les autochtones on va mettre ça de côté un petit peu mais / euh / avec euh- avec leurs- leurs- leurs désirs et aussi leurs chicanes / euh / et que tout au long de ces années-là y'a eu du respect / parce qu'on (xxx) sur le développement économique / sur le développement de la

province tout ça /mais aussi avec euh- les aspirations d'une communauté francophone qui par le nombre prétendait à autre chose qu'à être assujettie à une autre gouvernance / c'est pour ça que on respecte ceux qui sont sur la- sur la terre du Québec / mais je pense que y'a ce respect-là mais le respect va pas plus loin selon moi / lorsqu'on arrive au nationalisme / parce que l'aspiration nationaliste fait qu'on a toujours une difficulté de communiquer particulièrement avec les anglophones parce qu'ils ont fait partie de- du combat / autant sur le (xxx) / que pour l'indépendance du Québec / eux autres

Thierry / donc francophones et anglophones / c'est d'abord des questions d'origines / pour vous quoi ?

Georges / bah ouais c'est l'histoire là / des batailles (...)

Thierry / puis culturelles / des différences culturelles ? peut-être ?

Georges / différences culturelles / c'est pas tout à fait la même souche européenne

Thierry / mmh okay / et ça ça existe encore dans les communautés francophones anglophones ces différences [ouais

Georges / ça existe (rires)] / bah oui ça existe euh / c'est- puis c'est selon moi vu que y'a moins d'anglophones c'est encore plus polarisé / chez la communauté anglophone parce que / ils deviennent comme des irréductibles aussi gaulois à leur façon / donc euh- puis c'est correct [3a : 549-569]

On voit que la première réaction de Georges à ma question est de parler de « *peuples* » « *fondateurs* », c'est-à-dire typiquement d'héritage ethnique. Il attribue alors aux « *francophones* » des aspirations, notamment « *nationalistes* » et aux anglophones d'aujourd'hui, je l'avais déjà cité, un caractère d'« *irréductibles gaulois* ». On peut aussi noter qu'il met « *de côté* » les autochtones, ce qui est souvent le cas de mes interlocuteurs puisque ces derniers sont très peu évoqués dans les entretiens. Luc, quant à lui, me parle également immédiatement de différences ethnoculturelles et rejoint Thomas dans sa référence aux « *valeurs* » différentes :

Thierry / (...) // euh comment tu définirais euh / anglophone / francophone / c'est quoi un anglophone ? c'est quoi un francophone ?

Luc / euh / question de culture donc euh : / avec une échelle de valeur qui lui est propre / euh : avec des référénts culturels aussi / ne serait-ce que vraiment des chansonniers euh / tu sais des chanteurs et tout / euh le théâtre la littérature euh / on a pas les mêmes référénts / (...) [7a : 809-813]

En insistant un peu sur un autre sens possible des deux catégories, Luc me fournit cependant une autre réponse, bien conscient, donc, de l'ambiguïté des termes :

Thierry / euh / et / par exemple tu me disais euh / tes enfants parlaient anglais / couramment euh / est-ce qu'ils sont francophones ? / Alors un Chinois qui parle anglais- tu m'as dit que ça pouvait

être un anglophone / mais si-

Luc / ah okay / okay

Thierry / ouais tu vois y'a une manière de découper les choses euh : / donc qui est francophone et anglophone ? / donc y'a des valeurs c'est ce que tu me disais

Luc / bah la langue parlée premier abord c'est sûr / si tu parles français t'es francophone / tu peux être du Maroc / tu peut-être euh- tu peut-être euh / je sais pas si le Burkina- les gens du Burkina fassent- / enfin tu peux être d'un peu partout là / je suis allé au Mexique y'a des gens qui parlent le français / c'était pas nécessairement des francophones / c'était des francophiles (rires) / mais leur langue principale était l'espagnol tu sais / alors je peux penser qu'un Coréen parle anglais mais c'est peut-être pas sa langue principale / c'est sa langue de travail / sa langue de commerce / mais c'est pas sa langue maternelle parlée à la maison / ça va être le coréen / ou le mandarin / ou l'espagnol / donc qu'est-ce qu'un francophone // définition très courte c'est quelqu'un qui parle le français / principalement le français /ou principalement l'anglais / euh là les référents culturels si t'es avec un Coréen qui parle l'anglais / qui- qui- ce référent je sais pas moi il écoute la télévision en : coréen tu sais y'a différents canaux là donc ses référents sont différents d'un- d'un anglophone qu'est né ici à Verdun euh / quatrième génération par exemple / je pense / en même temps y'a des enjeux transversaux il parcourt la rue Wellington comme moi / fait que on- on- on a un- des espaces de vie / un lieu commun / qui sont communs (rires) / mais c'est une bonne question / j'aurais jamais pensé à ça sous cet angle-là / merci (rires) [7a : 831-851]

Ainsi Luc peut-il me donner des raisons objectives à la distinction culturelle entre francophone et anglophone tout en notant la complexité de cette frontière dès lors qu'on l'envisage à une échelle plus large que celle de l'héritage français et anglais du Québec. Il constate ainsi qu'il a effectivement des espaces et lieux « *communs* » aux anglophones et francophones, puisqu'ils fréquentent les mêmes territoires (et qu'ils parlent bien souvent les mêmes langues). Cette tension entre la définition linguistique instituée (l'appartenance à la communauté linguistique renvoyant alors à la langue première, comme le stipulent les administrations québécoises) et sa définition ethnoculturelle nécessaire à la justification qualitative des catégories est souvent visible lors des entretiens.

VII.III.II La réification ethnolinguistique face au réel : discours contradictoires, oublis et paradoxes

Le décalage entre qualifications ethniques et linguistiques des communautés linguistiques est prégnant dans le discours et il prend même parfois la forme de contradictions, comme par exemple quand Jean qui parle d'abord d'un « *cliché* » à propos d'un discours sur les anglophones puis l'assume dans le même temps comme sien. Il présente alors un discours

idéaliste sur les anglophones avant de le confronter, en se rectifiant, à la réalité locale concrète de ces derniers :

Jean / je sais pas mais je me pose la question est-ce que / par définition les anglophones / euh : de Montréal / c'est un cliché c'est pas réel mais c'est un cliché / j'ai comme l'impression que c'est une population parfois qui est euh / plus favorisée / que les francophones / quoique / dans les zones où on était je veux dire les anglophones francophones même combat là / historiquement / c'était tous des travailleurs- des ouvriers de la manufacture là en général // (...) [4a : 674-678]

Là aussi, les catégories discursives posent problème. Elles servent à distinguer « *par définition* » deux entités qui ne le sont pas toujours dans la réalité. Le caractère idéologique de la réification des communautés linguistiques apparaît ainsi dans les contradictions et rectifications métalinguistiques et dans la tension entre « *définition* » et « *cliché* » d'un côté et réalité attestée « *historiquement* » et située géographiquement (« *dans les zones où on était* ») de l'autre.

Une autre manifestation de ces contradictions est bien sûr la critique des catégories, du moins la distance métadiscursive à leur égard, comme ici chez Jeanne, qui questionne la polysémie des catégories de « *francophones* » et d'« *anglophones* », tout en réifiant d'autres catégories, celles, explicitement ethniques de « *québécois de souche* », de « *québécois de souche francophone* » d'« *anglophones de souche* » (très courantes au Québec, et symptomatiques du piège que constituent toujours ces catégories particulièrement inadaptées pour décrire la réalité sociale) :

Thierry / et : qui : / qui est francophone qui est- enfin quels sont les critères / qui font qu'on est francophone ou anglophone ?

Jeanne / mais c'est ça ça dépend à qui on parle hein (rires)

Thierry / c'est ça

Jeanne / parce que pour beaucoup- juste comme je disais tantôt là ça a beaucoup évolué dans ma propre vie à moi mais c'est sûr que / euh : pour beaucoup de gens là c'est- les francophones c'est les Québécois de souche là / est-ce qu'un Maghrébin c'est un Québécois francophone ? / il est francophone mais c'est aussi un immigrant (rires) / alors euh : je sais pas est-ce que les Français même / c'est nos petits-cousins là / c'est des Français

Thierry / ouais on n'en a même pas parlé

Jeanne / ouais c'est ça / tu sais / les Français / qu'on aime- qu'on aime tant haïr tu sais / c'est- c'est aussi là- / c'est pas des Québécois tu sais mais c'est des francophones / euh / donc euh / ouais puis y'en a pas mal aussi euh à Verdun / de Français / euh : donc euh : / je pense que / est-ce qu'on aurait tendance à penser que les francophones c'est des Québécois de souche francophone puis les anglophones c'est / c'est tous les anglophones là / ça peut être de souche là

mais ça peut être tous les autres aussi là qui sont plus anglophones / tu sais des Canadiens anglais des euh : / qui viennent- tu sais qui ont déménagé les dernières années / beaucoup d'étudiants qui viennent étudier à Montréal euh (...) [10a : 739-756]

Jeanne compare aussi la réalité concrète de sa « *propre vie* » dans laquelle les référents des catégories ethnolinguistiques ont « *beaucoup évolué* » et « *beaucoup de gens* » pour qui « *les francophones c'est les Québécois de souche* ». Pour tenter de situer les frontières des catégories « *francophones* » et « *anglophones* », elle recourt ensuite au « *mais* ». Un « *Maghrébin* » étant « *francophone* » mais « *immigrant* », les « *Français* » étant « *pas des Québécois* » mais « *francophones* » et les « *anglophones* » pouvant être « *de souche* » mais aussi « *tous les autres* », notamment les « *Canadiens anglais* ». On voit bien que ces mots sont des pièges pour les locuteurs. Ils ne permettent jamais de rendre compte de la complexité, de la pluralité, de la dynamique changeante de la réalité sociale et contribuent ainsi effectivement à réifier celle-ci, à empêcher sa compréhension et sa transformation. En passant, Jeanne souligne ici la position singulière des « *Français* », oubliés tant leur légitimité comme francophones va souvent de soi. On retrouve d'ailleurs cette catégorie des « *Français* » chez Jean qui les « *inclu[t] par défaut* » à la communauté francophone de Montréal :

Thierry / tiens j'ai une question / est-ce qu'il y a des Français à Verdun ? / est-ce qu'il y a des zones d'immigration françaises ?

Jean / oui (rires) / on les a oubliés // je les inclus par défaut dans les francophones mais oui beaucoup / beaucoup / beaucoup / [4a : 832-835]

Cette inclusion « *par défaut* » des français à la communauté dominante est bien sûr un symptôme du caractère plus politique qu'objectivement culturel de ce découpage ethnolinguistique, et donc des intérêts qu'il sert. J'aurais ainsi tendance à associer ce phénomène aux caractéristiques de classes plutôt qu'ethniques de ceux qu'on identifie ainsi. Tout comme lorsque Mathieu évoque les anglophones pour parler en fait des seuls « *unilingues* », soit tendanciellement les plus modestes d'entre eux :

Thierry / donc hiérarchisation des langues ça dépend ?

Mathieu / bah hiérarchisation (...) je vais te dire une phrase qui faut prendre surtout avec beaucoup de pincettes mais surtout la- la- la- le point de vue des populations défavorisées je pense que c'est horrible ce que je vais dire là mais- (rires) faut mieux être défavorisé à Verdun francophone qu'anglophone / je pense / mais en prenant vraiment euh / je sais que c'est enregistré là mais en prenant des pincettes ce que je te dis là / c'est juste une question d'accès aux services- une question de- d'isolement qu'est lié justement à moins d'organismes communautaires moins de

services dispensés en- en- en anglais

Thierry / là tu dis unilingue anglophone versus unilingue franco (...)

Mathieu / oui oui quand je parle de- effectivement une personne anglophone qui parle français la situation est pas du tout la même / je parle vraiment euh / tout à l'heure l'analyse que je faisais était vraiment par rapport à l'unilinguisme / parce qu'après dès lors que t'es bilingue ou que tu- tu- t'es capable de te débrouiller dans les deux langues là / l'analyse est complètement différente // euh mais effectivement quand t'es unilingue anglophone euh : t'es quand même en proie à des obstacles supplémentaires que quand t'es francophone je pense [2a : 602-617]

Ainsi, Mathieu évoque ici les « *anglophones* » en parlant en fait des seuls « *unilingues* », mobilisant alors le terme pour qualifier une forme de domination que ces derniers subissent (une hiérarchisation). Ici aussi, « *anglophone* » ne répond pas à la définition administrative du terme mais répond au besoin de distinguer de la communauté dominante (les « *francophones* ») les groupes sociaux les plus précaires. Autrement dit, il me semble qu'on mobilise ici des notions ethnolinguistiques pour relater approximativement des phénomènes de classes.

Quoiqu'il en soit, plusieurs locuteurs me rendent compte de cette limite d'un découpage ethnoculturel entre francophones et anglophones. Et Jean lui-même le questionne en valorisant de façon intéressante la construction culturelle qui s'opère non pas par les catégories ethniques héritées mais par la réalité pratique à l'échelle d'une ville, raison pour laquelle il dit se sentir plus américain que français :

Jean / (...) je vais à l'étranger puis euh : est-ce que tu te sens plus français qu'américain- non moi définitivement je suis un Américain / je suis pas- je suis pas un Français / je ne sens pas cette appartenance-là / est-ce que la communauté francophone est comme un peu par- la communauté francophone pour moi est comme un peu par procuration / par ricochet parce que je parle en français / mais je me sens / tellement aussi bien à l'aise avec un anglophone de Montréal ou avec un Italien ou un latino de Montréal parce que euh : / je crois à ce carrefour-là des valeurs / tu sais indépendamment de la langue que tu parles / y'a un état d'esprit y'a un état des lieux tu sais y'a une vibration à l'intérieur d'un territoire généralement / puis ça ça / ouais ça en fait partie / fait qu'une identité- une appartenance à plusieurs communautés finalement [4a : 255-263]

Cette complexité des fonctionnements communautaires se retrouve d'ailleurs dans la façon dont on peut selon lui distinguer « *un anglophone d'un francophone* » lorsque je l'interroge sur le sujet. On retrouve la distinction culturelle mais ici aussi, celle-ci est problématique et limitée. Elle est aussi peut-être en transformation du fait de l'urbanisation :

Jean / de par- de par son histoire distinctive et puis de par euh- l'histoire distinctive puis de par euh- je pense le langage- la langue d'usage à la maison / je pense / dans laquelle on se sent le plus euh- le plus familier ou le plus confortable (xxx) ouais c'est quelque chose de très culturel / très large / en fait un sens culturel très large / euh qui va autant dans les habitudes de vie que dans les loisirs et euh / l'histoire là tu sais / pour moi euh : jouer au cricket c'est quelque chose qui est très anglophone- qui est pas très francophone / là les anglophones et les francophones ont des lieux communs tellement forts à Montréal comme le hockey là par exemple / c'est partagé de part et d'autre / mais c'est pas très sectorisé comme genre d'activités / le baseball / c'est très anglophone très francophone très nord-américain comme genre de culture / euh alors que la pétanque / c'est peut-être plus associé aux francophones alors que le criquet l'est plus aux anglophones mais tu sais là on est dans- dans des concepts culturels qui sont historiques tu sais // mais euh : ouais je pense c'est ça / et plus les villes- plus les- plus les villes amènent euh des- des- une migration forte tu sais / j'aimerais ça voir par exemple / euh : comment est-ce que les gens d'une ville comme New York s'identifient / tu sais New York a une identité qui est très très forte / parce que ça a été une ville dominante à l'échelle mondiale / longtemps / euh première de classe top of the list / tu sais où ils sortait de l'innovation de la créativité / je veux dire euh / des intellectuels euh : // comment est-ce que les différentes vagues d'immigration se sont positionnées par rapport à cette identité-là urbaine métropolitaine / quand est-ce que- parce que quand est de troisième génération euh d'immigrants asiatiques / sur le sol new-yorkais / est-ce que tu te définis encore comme / Chinois ou comme Vietnamiens ou comme Thaïlandais / ou est-ce que tu te définis comme New-Yorkais ? / tu sais je sais pas à quel point est-ce que les francophones- je sais pas comment est-ce que dans le- le- le mélange euh / (xx) des cultures urbaines- y'a cette appartenance-là encore très forte aux cultures nationales ou identitaires / je sais pas / [4a : 746-769]

Et effectivement, si je ne m'y attarderai pas ici, cette double tendance à s'identifier à des tendances culturelles plus larges que les États-nations – notamment au continent américain – mais aussi plus restreintes – et notamment à l'échelle d'une ville comme Montréal – sont courantes dans les entretiens. Dans ma perspective, elles sont sans doute symptomatiques des conséquences de la mobilité survalorisée et des cultures hybrides, tendances plurilingues et nouvelles territorialisations qui s'y constituent. Elles ne concernent pas, pour autant, tous les urbains de la même manière et il s'y constitue aussi des rapports de classes renouvelés car cet accès à l'hybridité culturelle et au plurilinguisme constitue un capital très inégalement distribué et privilégie vraisemblablement ceux qui peuvent d'autant plus choisir leurs mobilités et leurs ancrages. Les plus précaires ne conserveront le plus souvent que des capitaux culturels et linguistiques plus restreints et/ou moins valorisés sur le marché économique. Même s'il émerge nécessairement sur ce terrain, toujours, des formes culturelles inédites et des potentiels contre-hégémoniques. Avant de les évoquer, observons quelques

critiques des injustices ethnolinguistiques. Car celles-ci sont aussi récurrentes parmi les discours de mes interlocuteurs.

VII.III.III Accès aux services, discriminations ethnolinguistiques et glottophobie : critiques libérales

Le caractère injuste du rapport francophones-anglophones est récurrent dans les entretiens, tout comme les critiques à son endroit. On va voir qu'il peut passer par la critique même de la réification, c'est-à-dire la remise en question ou au travail des catégories de la dualité francophones-anglophones. Mais il passe aussi par ce que je considère comme des critiques libérales des injustices linguistiques, c'est-à-dire des critiques qui ne remettent pas nécessairement en question la réification des catégories administratives de l'injustice (« anglophones » et « francophones ») et leur rôle dans la reproduction des rapports de classes, mais qui critiquent déjà les inégalités entre les membres des deux catégories, les discriminations, voire la glottophobie.

Ainsi, pour Thomas, la quête de relation et d'ouverture n'est ainsi pas suffisamment réciproque entre les groupes francophones et anglophones de l'arrondissement. En parlant de son organisme, il affirme ainsi que

Thomas / (...) le centre communautaire est justement / euh nous sommes anglophones de base / mais avec une belle ouverture / on trouve pas toujours la belle ouverture côté francophone / on a une réalité enracinée à Verdun depuis tellement d'années- nous sommes très résilients / et puis on quémante pas / côté anglophone [17a : 38-41]

Il reproduit à nouveau en discours la distinction ethnoculturelle entre les deux communautés tout en critiquant leur trop grande séparation dans l'action. De même, il appelle à construire du « commun » tout en soulignant et en valorisant les différences entre les deux groupes, nécessaires selon lui au « bien-être d'une communauté ». Il est donc là aussi au cœur des contradictions des réifications ethnolinguistiques, de ce qu'elles reproduisent, et de ce qu'elles empêchent de construire :

Thomas / les anglophones participaient pas / quand on leur offrait un milieu unqu- unilingue / c'est ça je reviens à dire que quelque part / linguistiquement parlant / on est- on est euh- distincts / hein y'a comme une différence euh- assez évident pour le bien-être d'une communauté je crois / mais en même temps qui fait difficile parfois à créer le / le- le- le côté commun / et comme je dis si

je vais investir avec les francophones / parfois je trouve que / c'est à moi de investir beaucoup
mais c'est pas forcément // ils viennent pas vers nous / [17a : 166-171]

Il ne s'agit pas pour moi de critiquer cette contradiction du discours de Thomas qui fait partie de la réalité qu'il vit. Il a de bonnes raisons de penser que l'entretien du clivage est nécessaire au bien-être de « *sa communauté* » autant que d'envisager positivement de construire du « *commun* » entre les deux groupes. Car le clivage ethnolinguistique et la réification des communautés ne sont bien sûr pas qu'une réalité symbolique. Le langage est matériel et cette dualité sociale produit des effets hégémoniques et discriminants bien réels qui renforcent à leur tour l'identification ethnique des uns et des autres. Et les identifications statutaires à des groupes minorés peuvent bien sûr jouer un rôle mobilisateur.

Par ailleurs, j'ai déjà évoqué l'accès aux services des francophones et anglophones précédemment. On peut noter des discours divergents à leurs endroits, à nouveau certains étant plus idéalistes et administratifs, d'autres étant plus concrets et liés au vécu quotidien. Ainsi, Paul et Nicolas, qui travaillent tous deux pour un service de l'arrondissement, me relatent-ils leur rapport respectueux à l'anglais et leur respect parallèle des normes québécoises administratives en la matière. Il privilégie ainsi le français par défaut tout en montrant une certaine ouverture vers l'anglais. Leurs discours porte ici exclusivement sur les langues comme moyens de communication et évincent dès lors leurs la question de l'identité de leurs interlocuteurs :

Paul / mais dans les relations avec les citoyens j'ai une stratégie j'écris en français dans les courriels qu'on me répondre en anglais c'est pas un problème je suis bilingue mais je conserve le français dans mes échanges ça crée pas de frictions outre mesure donc souvent dans les rencontres je parle français on va me répondre en anglais mais les anglophones de Montréal pour la plupart sont bilingues également donc ça se fait dans le respect dans les ajustements donc euh je reçois des courriels dans les deux langues surtout en français / mais je me gêne pas pour au besoin parler anglais si vraiment je vois un problème de compréhension / mais je- comme le dis la dame à l'accueil tout à l'heure la langue d'accueil c'est le français- et par la suite on s'ajuste on voit le niveau d'habileté de la personne et si je vois que la personne elle est tout à fait incapable de parler le français je fais faire un effort pour l'amener vers l'anglais doucement mais on revient au français dans la mesure du possible

Nicolas / c'est ça c'est qu'on est pas interdit d'utiliser l'anglais c'est qu'on est interdit de- de- de d'amorcer la conversation avec la clientèle en utilisant l'anglais à moins que / la bah nous on fait affaire avec la clientèle qui va venir au centre ici mais euh- mais c'est euh généralement dans la fonction publique au Québec c'est en français en premier mais on peut

Thierry / si besoin

Nicolas / c'est ça si besoin on peut accommoder- puis ça dépend aussi de ton propre niveau de- de compréhension de l'anglais / moi j'ai aucun problème à parler en anglais puis j'ai- j'ai- c'est vraiment pas un problème fait que je peux le faire mais y'en a d'autres qui vont se sentir moins à l'aise pas parce qu'ils veulent pas parler anglais c'est parce qu'ils seront pas capables
[6a : 520-540]

Ainsi, si la langue d'usage est *a priori* le français dans les institutions publiques, elles peuvent cependant permettre aux locuteurs anglophones de se voir servis de la même façon dans leur langue, ce que me confirme Julie, organisatrice communautaire à F, organisme du réseau public, qui légitime la position administrative, car légalement (c'est-à-dire idéalement), les anglophones peuvent effectivement avoir des services en anglais. Dans le même temps cependant, Julie peut attribuer des injustices vécues aux anglophones de Verdun en relatant des discours discriminants qu'elle a pu entendre, et en reconnaissant même certaines différences de traitement par ladite institution. Pour elle, il est *ainsi* « (...) *tout à fait possible pour une famille unilingue anglophone d'avoir des services en anglais / mais c'est- c'est- c'est / faut d'abord qu'elles viennent en faire la demande puis comme je te disais y'a peut-être une perception que c'est- c'est pas possible* », perception qu'elle associe à « *cette espèce d'isolement de la communauté anglophone puis le fait qu'ils ont peut-être l'impression qu'ils ont pas d'accès à certains services / c'est : / ça amplifie l'isolement là* ». Elle relate ainsi, le discours supposé d'organismes anglophones qui ne sont pas toujours au courant des services auxquels ils ont droit en anglais, tout en reconnaissant, dès lors que l'interroge, là aussi, sur la réalité concrète, au-delà du droit, qu'ils ne sont pas toujours de la même qualité que les autres :

Julie / (...) j'entends quand je parle avec des : des- des acteurs des : / des organismes anglophones c'est souvent bin avez-vous des services en anglais ? on peux-tu envoyer des gens ? / y'a comme un- toujours un- / une interrogation sur si c'est vraiment possible d'avoir des services en anglais

Thierry / ouais / et est-ce que c'est toujours possible- / autant qu'en français ou ?

Julie / euh : peut-être que dans certains cas ça peut être euh : / plus long // euh : / si je pense par exemple en petite enfance par exemple pour avoir une évaluation en orthophonie / euh : bin là ça prend vraiment une orthophoniste anglophone / puis y'en a une puis donc euh : / selon j'imagine les demandes c'est peut-être possible que des fois sa liste d'attente soit plus longue que pour / l'ensemble des orthophonistes / mais je- / je pense que ça fluctue / selon les personnes qui sont là
[8a : 369-379]

La qualité des services n'est donc concrètement pas toujours la même en anglais qu'en français même si les droits sont abstraitement les mêmes. Dès lors que les locuteurs sont plutôt du côté de l'institution, ils tendent ainsi à relater un discours institutionnel idéaliste et sa traduction concrète dans leur travail, c'est-à-dire qu'ils décrivent les règles en la matière et leur propre expérience de leur application. Dans le cadre de la description professionnelle de leurs tâches, ils produisent évidemment moins de discours sur la réalité concrète des discriminations subies ou ressenties par les premiers concernés, et davantage de discours sur les règles et la façon dont ils les appliquent. À l'inverse, certains locuteurs évoquent davantage des situations concrètes de discriminations vécues, même minimales en apparence mais qui, cumulées, semblent dessiner un système inégal. C'est le cas de John qui parle ici lui aussi de la qualité des services à travers une situation récurrente à laquelle se confrontent notamment les anglophones qu'il fréquente au sein de son organisme. Lorsque je l'interroge sur les catégories sociales de l'injustice à Verdun, après avoir répondu sur le statut de minoritaire en général comme étant un statut propice à l'injustice [14a : 755-777], il me répond ceci à propos des services offerts et des problèmes sociolinguistiques en leur sein :

John / okay] c'est vraiment juste pour moi le / est-ce que je peux pointer à une population ? / est-ce que les anglophones sont mal pris ici ? (...) t'as souvent le cas de quelqu'un qui dit attends one minute / i get my- i get my- i get my co-worker / euh mais souvent c'est comme je dis ça c'est pas nécessairement une service égal / c'est une question de qualité et- si t'as besoin de dire he's not here today come back [il fait signe que c'est un échec] // donc euh // mais c'est pas nécessairement une plainte / c'est souvent pas une plainte / c'est souvent plus une question qui est (x) / on a une question ici on devrait avoir une réponse (...) [14a : 779-787]

Outre ces formes « techniques », « rationnelles », « administratives » de discriminations, induites par la qualité moindre des services et la nécessité pour les publics concernés de revenir à plusieurs reprises, de se confronter à des traductions approximatives, à des délais d'attente plus importants, etc., il est aussi des formes plus explicites d'injustices linguistiques, et notamment des descriptions de cas de « *glottophobie* », entendue comme

le mépris, la haine, l'agression et donc globalement le rejet, de personnes, effectivement ou prétendument fondés sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques (...) usitées par ces personnes, en général en focalisant sur les formes linguistiques et sans toujours avoir pleinement conscience de l'ampleur des effets produits sur les personnes (Blanchet, 2013 : 29).

Le récit d'une certaine forme de glottophobie dont font l'objet les anglophones s'exprime notamment chez Julie lorsque je l'interroge sur les langues sujettes à l'injustice à Verdun :

Julie / (...) comme on disait un peu plus tôt je pense que l'anglais est probablement plus propice / c'est sûr que / tu sais au Québec en général y'a un : certain / une certaine intolérance face / à l'unilinguisme anglophone / donc euh : / donc des fois ça va arriver par exemple que- que- que / que je parle à des gens de besoin dans la communauté anglophone et qu'on dise bin- / y'a tel service qui existe ils ont juste à apprendre le français et puis (rires) // ça- ça revient beaucoup [8a : 546-551]

Cette critique de discours relatés, discriminants à l'égard des anglophones (mais portant sur leurs pratiques plutôt que sur leurs personnes) se retrouve également chez Lucie, qui quant à elle n'hésite pas à critiquer aussi le caractère intrinsèquement discriminant des logiques institutionnelles dominantes et des lois. Lucie ramène qui plus est, elle aussi, comme très souvent lors de ses entretiens, le problème discuté à des réalités concrètement vécues par les premiers concernés. Elle mobilise de plus, à nouveau, les actes de discours en alternant les descriptions contextuelles, les « je » métadiscursifs et les discours relatés qui lui permettent de se poser en dialogue avec des francophones glottophobes dont elle veut se distinguer :

Lucie / (...) c'est sûr que : / à cause de certaines politiques au Québec / y'a déjà une chose qui- qui facilitent pas l'usage d'une autre langue / du moins au niveau des communications écrites ou euh des choses qu'on veut publiciser distribuer (...) tout ce qui est de l'affichage qui est visible / y'a cette loi qui fait qu'on doit utiliser le français alors / autant / je le nomme tout de suite parce qu'on est- on est pogné avec ça aujourd'hui / tu comprends on est / on d- y'a- y'a une loi / on la respecte okay / et les effets de cette loi a eu des conséquences à différents niveaux / je trouve que ça a séparé les gens / en voulant bien faire / en disant on va- on va faire une loi pour s'assurer qu'on conserve bien la langue francophone au Québec bla bla bla / en voulant bien faire y'a eu des effets euh pervers / à ça / et ça / et // c'est pas tout le monde qu'a le même regard sur les effets pervers / c'est- le jugement par rapport à ça est parfois très dur / et on traite les personnes anglophones / comme des / coupables de quelque chose / tu peux pas discuter avec les gens- moi là j'suis- je- j'ai jamais été pour ça là j'ai aucune gêne à le dire / je n'ai jamais été à l'aise avec ça / je n'ai jamais aimé ça / je n'aime toujours pas ça je suis toujours pas d'accord avec cette approche / ça veut pas dire que je vais pas protéger ma langue / mais là qu'est-ce qui arrive ça veut dire / on peut pas faire circuler l'information comme on veut en anglais / puis même si la loi permettait certaines libertés y'en a là / je peux pas dire / je peux pas écrire en anglais tu comprends / mais si les gens assis autour de la table vont arriver comme ça / bin quoi on est au Québec / ils rajoutent rien au bout de la phrase / ouais on est au Québec puis ? / on considère pas toutes les habitants ? / on est au Québec / Bam / c'est supposé d'être un argument ça / ça c'est assez pour dire les anglophones bin quoi c'est pas mon problème je m'en occupe pas je m'en fous

? / c'est quoi ça ? / qu'on m'explique / qu'on me justifie ça / ils ont juste à apprendre le français / bin oui / c'est vite dit ça / c'est très vite dit faudrait qu'ils aient les moyens de l'apprendre / faudrait aussi que toute la structure au niveau de l'éducation l'école des droits de comment tu peux aller t'inscrire à un cours puis ta ta ta ta ta / donnez une chance aux anglophones / la machine n'est même pas faite pour qu'ils puissent avoir un accès facile au français / parce qu'ils sont anglophones alors écoute c'est- c'est plein de contradictions c'est plein de paradoxes c'est toute mêlé / l'an- l'anglophone qui- le francophone qui est décrocheur là / si il veut- on va y aller juste sur la base de la langue okay on sait pas si il est drogué si il a d'autres problèmes là mais- / il est décrocheur / si il veut se faire rattraper là / y'a plein de services pour lui / l'anglophone qui veut décrocher / qui- qui décroche / qui veut retourner- qui veut de l'aide qui veut quelque chose / déjà y'a moins de services / puis en plus // si il dit bah je veux l'apprendre le français pour pouvoir avoir accès à / quoique ce soit / lui faut qu'il (xxx) suivre un cours de français / (xxx) puis je connais pas tout / mais je- j'en- j'en- j'en connais juste assez pour savoir que y'a une erreur dans le système y'a une erreur dans la machine // bah qu'ils apprennent le français bah oui ils vont l'apprendre où ? // en tout cas moi ça vient me chercher ça me fâche beaucoup [5a : 646-682]

Un élément intéressant ci-dessus est l'expression du processus institutionnel qui favorise la glottophobie. Ce sont bien certaines « politiques au Québec » qui ont « eu des conséquences », et notamment celle de « sépar[er] les gens » et dès lors, de favoriser des attitudes glottophobes, produits idéologiques donc, comme celles qui consistent à s'appuyer sur des postures normatives (« On est au Québec ») pour justifier des pratiques discriminantes. Cette relation entre l'abstraction administrative et ce qu'elle justifie concrètement dans les pratiques quotidiennes montre bien comment la réification des « francophones » et « anglophones » relève ici d'une interpellation idéologique qui contribue à construire l'injustice.

Sur le dernier constat posé par Lucie, dans ce contexte, quant aux opportunités d'apprentissage du français par les anglophones et les blocages institutionnels qui sont impliqués, ainsi que le confinement linguistique ainsi reproduit, Thomas me donne lui aussi des exemples concrets, non à travers la mise en scène d'une interaction mais à travers un exemple réel qu'il a rencontré récemment :

Thomas / (...) le gouvernement nous aide pas- si on a un anglophone- (i.a.) / il est mon fils d'accueil : il parle que l'anglais / il va chercher un cours y'as pas de cours pour lui / pour apprendre le français / y'a des cours à l'école secondaire ou des cours adultes subventionnés si tu arrives de l'extérieur mais si tu es né au Québec tu es natif / tu dois payer / c'est ridicule là / c'est comme-on crée un ghetto / euh donc souvent ces programmes nous c'est bizarre / nous c'est souvent que on doit déclarer au gouvernement / attention là nos jeunes ils veulent apprendre le

français et nous on veut leur donner des cours qui soient à leur hauteur, et pratique, pas forcément des cours euh : un cours de retourner à l'école / parce que c'est pas notre réalité- on veut la langue pratique pas forcément la langue graduée de l'école secondaire ou : collègue (...) [17a : 220-228]

Sarah me confirme aussi ces problèmes administratifs et leurs conséquences en termes d'injustices :

Thierry / j'ai une question sur les communau- les catégories sociales de Verdun / qui te semblent prioritairement sujettes à des injustices / sociales

Sarah / je te dirais les aînés // et euh :: // j'allais dire les pauvres mais dans les pauvres- / c'est pas parce qu'on a pas d'argent qu'on a pas de- de / tu sais le- le- le bagage socioculturel qui fait qu'on va bien fonctionner dans la vie et pas nécessairement un lien direct avec l'argent / euh : mais ici on : trouve énormément de gens qui ont pas ce bagage-là / et qui ont pas l'argent non plus / et euh eux peuvent se retrouver euh très facilement dans des situations de vulnérabilité / ne serait-ce que / tu vas chez le médecin et tu comprends rien à ce que ton médecin te raconte / ou alors euh quand on te parle de langues par exemple toi t'es euh- t'es anglophone tu vas chez le médecin mais le médecin il parle que le français / comment tu fais pour avoir accès à des informations te concernant / tu sais c'est des situations comme ça qui peuvent dégénérer assez vite (...) [17a : 449-460]

Ces dernières critiques à l'endroit des inégalités d'accès aux « services » par les membres des deux communautés ethnolinguistiques dominantes au Québec sont pertinentes et nécessaires. Les remarques concernant leurs implications idéologiques et la façon dont elles dissimulent parfois des discriminations plus profondes le sont d'autant plus. Elles ont cependant une limite dans ma perspective, celle de reproduire les catégories qu'elles mobilisent. Autrement dit, du point de vue marxien et dialectique qui est le mien, le problème n'est pas seulement l'inégalité d'accès des deux groupes ethnolinguistiques aux services mais l'institutionnalisation et la réification de ces groupes qui est à l'origine de cette inégalité. De ce point de vue, le travail communautaire ne peut seulement consister à combler des écarts avec les outils mêmes qui les ont construits (l'État québécois et ses catégories ethnolinguistiques administratives). J'y reviendrai en VII.III.V.

Outre les inégalités ainsi reproduites entre « *anglophones* » et « *francophones* », les autres victimes de cette dualité ethnolinguistique historique sont les immigrants et allophones en ce qu'ils sont très souvent, on l'a vu, exclus discursivement de ces deux grandes catégories. Cette mise à l'écart est cependant parfois pointée du doigt par mes interlocuteurs. Voyons quelques exemples.

VII.III.IV Injustices ethnolinguistiques : la situation particulière des « immigrants » et « allophones »

Les injustices auxquelles font face les immigrants et allophones dans le contexte particulier de la dualité ethnolinguistique québécoise sont parfois évoquées par mes interlocuteurs. Les premiers sont notamment abordés par Jean qui situe les francophones et les anglophones en surplomb sur les autres groupes :

Jean / (...) comme les francophones et les anglophones détiennent le monopole de l'horloge à Montréal / c'est sûr que les CV / qui : / qui sont envoyés par des gens de communautés- de nationalités autres que les anglophones ou francophones / bah déjà d'une certaine façon y'a de l'injustice / déjà / parce que les gens veulent demeurer dans leur zone de confort / parce qu'ils ont un préjugé favorable envers les gens qui sont issus d'un même groupe linguistique ou culturel que le leur / ils savent comment ces gens-là vont travailler / ont les mêmes référents culturels / y'a pas trop de chocs / c'est du confort / donc y'a une forme d'injustice à ce niveau-là [4a : 700-707]

Ainsi le clivage constitué à l'origine à l'avantage de la classe moyenne montante francophone dans les années 1960 et qui devait servir son accès au pouvoir, a non seulement transformé les rapports sociaux entre « francophones » et « anglophones » mais a aussi tendu à invisibiliser la réalité des « autres » (c'est-à-dire de ceux considérés comme « autres ») et à les éloigner de la communauté politique québécoise. Comme le note P. Georgeault à propos des « immigrants » au Québec :

La situation linguistique particulière au Québec envoie un message ambigu aux immigrants. C'est le propre de la région métropolitaine, où le français est la langue officielle et où il est généralement utilisé, mais où l'anglais est aussi une langue d'usage fort répandue (...). Dans une telle situation, il semble raisonnable de penser que l'ambiguïté freine, voire bloque la possibilité même du développement chez les immigrants d'un sentiment d'appartenance et d'une allégeance de base à la communauté politique québécoise, ce qui affaiblit, en retour, la mobilisation à l'égard de la cause du français au Québec (Georgeault, 2006 : 314).

Ainsi, le clivage entre francophones et anglophones est certes à l'avantage de ceux que l'institution et le monde social identifient au premier terme, mais il contribue aussi à l'hégémonie des classes dominantes en permettant plus globalement aux membres identifiés aux deux groupes d'appartenir au débat, et en évinçant d'autres groupes. Voici par exemple ce que me dit Georges lorsque je l'interroge sur les groupes les plus susceptibles d'être sujets à des injustices à Verdun :

Thierry / okay / euh / est-ce que vous pouvez-me citer deux ou trois catégories de personnes qui vous semblent particulièrement sujettes à des injustices à Verdun ?

Georges / moi je dirais surtout les euh- les allophones parce que tout ce qui est tu sais la rivalité- ou pas ou qui date entre francophones et anglophones se fait dans une arène qui- qui est comme convenue leur appartenir

Thierry / mmh

Georges / dès lors qu'il y a un troisième groupe quatrième cinquième sixième tu sais il est moins bien regardé aussi là / en disant on est assez euh // entre nos deux communautés / embarque pas / fait que- donc moi ça me fait dire que tout ce qui est / différent d'un anglophone d'un francophone dans Verdun il part avec une prise au bâton // pis si il est- il a de la couleur / bin il est déjà dans une autre prise tout de suite (rires) / ouais : / ouais [3a : 576-586]

Ainsi, la frontière réifiante entre « *anglophones* » et « *francophones* » joue-t-elle d'abord en faveur de l'hégémonie de certaines fractions des classes supérieures ou intermédiaires dont les membres s'identifient et sont identifiés ethniquement, de façon dominante, comme « *francophones* », mais aussi comme « *anglophones* ». Les grands perdants de cette dualité sont, d'une part les membres des classes populaires qui s'identifient comme francophones ou anglophones et qui pour les premiers n'ont pas bénéficié de la Révolution tranquille, et pour les seconds l'ont triplement subie, économiquement, administrativement et culturellement. Car, en effet, l'héritage dominant de l'euphémisme ethnolinguistique « *francophones* » vs « *anglophones* » pour parler de rapports de classes ne s'applique pas à leurs réalités et aux enjeux sociaux auxquels ils se confrontent. On a pu voir cependant, dans la sous-partie précédente, qu'à Verdun, les caractérisations en termes de richesse, de pauvreté, de favorisation et de défavorisation étaient très courantes chez mes interlocuteurs et qu'ils structuraient bien la réalité sociale décrite dès lors qu'on parlait des espaces urbains, de l'objectivité du contexte local. Mais au niveau des groupes sociaux subjectivement organisés en communautés, le découpage s'opère d'abord selon cet axe ethnique et ethnolinguistique. Et dès lors, les autres invisibilisés du débat sont bien sûr celles et ceux qui ne sont ethniquement identifiés ni par l'un, ni par l'autre des termes, soit les « *allophones* » et bien souvent, comme ci-dessus, les « *immigrants* » qui sont souvent exclus par défaut des catégories ethnolinguistiques dominantes. Il faut bien noter que ce ne sont pas « *les immigrants* » et « *les allophones* » considérés du point de vue de leurs définitions administratives dont il s'agit ici, mais bien de ceux qui sont ainsi considérés par les locuteurs (et qui tendent parfois à exclure, par exemple, « *les français* », qui appartiennent largement aux classes supérieures). On peut aussi penser aux « *autochtones* » ou « *membres des Premières Nations* » qui renvoient à une multitude de groupes et qui sont relativement peu abordés dans les entretiens (17 occurrences,

majoritairement chez Luc, Nicolas et Jeanne), malgré la présence d'un certain nombre de leurs membres à Verdun (710 selon le recensement de 2016, soit 1,1 % de la population ; Statistiques Canada, 2018 : 23). Ces différents acteurs sociaux exclus par la frontière et la réification ethnolinguistiques semblent alors renvoyer de manière dominante des groupes subalternes à différentes échelles, c'est-à-dire à des fractions de classes non hégémoniques (Liguori, 2016 : 424).

VII.III.V Contradictions intrinsèques, critiques des réifications (ethno)linguistiques et créations alternatives : commun, empowerment linguistique, autogestion langagière, émergences postnationales

Pour conclure ce chapitre, je présenterai ici les cas les plus intéressants à mon avis de critiques et/ou de mise au travail des réifications ethnolinguistiques. Elles peuvent se manifester par des contradictions vécues et/ou mises en mots par mes interlocuteurs, puis par leur commentaire. Elles peuvent aussi émaner des expériences et critiques explicites et des émergences hybrides auxquelles se confrontent mes partenaires.

On retrouve ainsi Lucie, dont j'ai déjà évoqué le fait qu'elle se soit socialisée parmi les franges anglophones les plus populaires à Verdun depuis son enfance, et qui est particulièrement critique quant aux injustices subies selon elle par ces derniers. Lorsque je l'interroge sur les enjeux ethnolinguistiques au Québec, elle me dit ainsi ceci :

Thierry / ouais / c'est très sensible en tout cas

Lucie / han ::: / plus sensible que n'importe quoi / ça a pas de (xx) ça / tu sais faut en revenir à un moment donné là / faut en revenir / faut relire ta petite histoire puis tu vas comprendre d'où on vient puis pourquoi / moi ce que je- je fais une parenthèse mais j'ai pas oublié ta question mais je fais une parenthèse / moi là dans ce que je mange là dans la musique que j'écoute là dans les habitudes au quotidien là tu sais un petit déjeuner ou un gros déjeuner // avec viande pas de viande / juste du pain et de la confiture ou du bacon puis des œufs / mais tu comprends-tu qu'on a des choses qui nous viennent des Anglais d'Angleterre / mais ils sont arrivés en dix-sept-cent-je sais pas quoi / nous on est- nous là- puis c'est un nous de francophone qui va parler deux secondes là / mais après là- ces gens-là qui étaient là avec les anglophones alentour là / ont continué à évoluer à vivre et à se bâtir et à devenir quelque chose / ils ont eu la part des anglophones / des Anglais d'Angleterre / tu comprends ? / pourquoi j'aime le gruau ? / t'en manges-tu toi du gruau chaud le matin ? / t'en manges pas ça se mange pas en France c'est horrible / mais moi j'adore ça / nos grands-mères nous faisaient ça / j'ai des racines euh en Écosse probablement / bon / fait que ce que je suis oui / je me trouve à parler en français / mais

derrière ma langue / si j'étais muette là / le reste de moi j'ai de l'anglophone / j'ai de l'anglais dans ma peau / dans mes- dans mon ADN / et ça là / c'est bien difficile à accepter pour les Québécois / puis je / ça m'énerve / les Québécois francophones / (...) [5a : 1088-1104]

À nouveau ici, Lucie permet la construction de son propos grâce à un acte de discours qui transforme le contexte de l'énonciation (« *je fais une parenthèse* »). À nouveau, elle fait ensuite référence aux réalités concrètes, personnelles, quotidiennes de sa vie et à ce qu'elles viennent questionner des catégories réifiées. À nouveau, pour elle, le monde social est ainsi dé-réifié, il n'est pas une structure et n'est pas fait de catégories : il est dynamique et mouvant, ce que rappelle son propos lorsqu'elle note en parlant des Québécois francophones auxquels elle s'identifie que « *ces gens-là qui étaient là avec les anglophones alentours là ont continué à évoluer à vivre à se bâtir et à devenir quelque chose / ils ont eu la part des anglophones / des Anglais d'Angleterre* ». Puis elle évoque dans cette perspective le fait qu'elle est elle-même « *de l'Anglais dans [s]a peau (...) dans [s]on ADN* ». À nouveau, Lucie recourt ici à la scénographie discursive. Elle construit alors une scène dans laquelle, cette fois, elle m'inclut pour me poser une question, répondre à ma place et appuyer son propos à partir de cette (non)réponse (« *pourquoi j'aime le gruau ? / t'en manges-tu toi du gruau chaud le matin ? / t'en manges pas ça se mange pas en France c'est horrible / mais moi j'adore ça (...)* ») !

Parallèlement à ce procédé discursif remarquable, on peut noter ici que même avec le discours le plus critique et les meilleures intentions de transformation, Lucie évoque à la fin de cet extrait les « *québécois* » avant de se corriger instantanément en parlant des « *québécois francophones* » afin de mieux inclure les autres québécois. Cette correction métadiscursive montre ainsi comment un locuteur peut-être contraint et construit par les phénomènes idéologiques qui traverse son énonciation et comment il peut en même temps en avoir conscience et travailler ces phénomènes de l'intérieur en essayant d'utiliser le langage tel qu'il existe, aussi « piégé » soit-il, de manière à exprimer et à construire autre chose.

On retrouve cette dualité et son questionnement par les contradictions mises en mots chez Laurent. Celui-ci commence alors par distinguer simplement les deux catégories ethnolinguistiques dominantes par la simple référence aux langues, qu'elles soient « *maternelles* » ou « *d'usage* », avant de pointer les limites que posent les frontières ethniques dans la mobilisation concrète des deux notions (et d'autres catégorisations ethniques) et de remarquer qu'elles impliquent des « *floos* » et des « *malaises* », qui seraient même précurseurs potentiels de racisme. On voit bien dès lors que « *ces floos* » et ces « *malaises* »

renvoient précisément à l'idéologie et à sa conscientisation discursive. Il dit bien à propos de ces flous qu'ils sont « *inévitable[s]* », qu'« *on ne sait pas bien comment les nommer* », qu'« *on sait pas trop trop d'où ça vient* » mais que malgré eux, « *on va essayer de faire des liens / puis là l'espace de la transaction ou l'espace de la conversation euh : on a fait un pont* ». Dès lors, la réponse à ce racisme se trouve dans les pratiques communes, les rencontres, la construction pratique de réalités sociales trans-catégories ethniques, qui puissent les remettre en question. L'extrait cité est assez long mais me semble particulièrement riche et significatif des enjeux questionnés ici :

Thierry / pourquoi t'es francophone ?

Laurent / euh okay / bah je sais pas / francophone anglophone / parce que c'est ça je me vois d'abord et avant tout comme francophone / bah c'est sûr que je parle mieux le français puis- je parle plus souvent dans la vie en français (...) moi je serais porté à dire c'est ça c'est- c'est relié soit à la langue maternelle ou à la langue d'usage ou à la langue que tu parles le plus (...)

Thierry / est-ce qu'un immigrant peut être anglophone ou francophone ?

Laurent / ah okay dans ce sens-là

Thierry / non c'est juste une question / après j'arrête

Laurent / mais c'est une très bonne question (rires) / je pense que oui / je pense que oui / des fois- des fois euh / une personne / qui s'exprime parfaitement euh en français là- disons du français de Montréal ou en anglais de l'anglais de Montréal / sans aucun accent / euh autre que celui-là / des fois cette personne-là on va la mélanger- on va- on va dire oh bah il est francophone / ou il est anglophone puis là on va- bah on va l'amalgamer (...) puis y'a- y'a comme un espèce de flou / tu sais ? / euh : bon elle est francophone elle est anglophone / mais on voit qu'elle est aussi d'autre chose / fait qu'on sait pas trop (xx) comment : tu sais / il est-tu anglophone ? il est-tu- et à partir de quand il a plus d'accent ? à partir de quand il a comme une aisance euh : / tu sais à partir de quand on peut dire là ah ouais il est francophone / ah ouais il est anglophone / tu sais / euh

Thierry / ouais

Laurent / je pense- je pense aux immigrants / parce que c'est sûr que quelqu'un qui vient de Grande-Bretagne ou quelqu'un qui vient de France bah il est anglophone ou il est francophone

Thierry / j'allais poser la question (rires)

Laurent / oui oui oui

Thierry / parce qu'ils ont pas l'accent du Québec

Laurent / mais- mais c'est ça y'a des flous- y'a des flous- puis des fois y'a des malaises- puis des fois on sait pas trop trop d'où ça vient- puis on sait pas trop trop pourquoi on est mal à l'aise / pourquoi y'a le flou / on sait pas trop comment l'appeler- comment le nommer / euh : / puis des fois / des fois c'est comme bah regarde y'a une petite distance y'a un petit malaise mais on va essayer de faire des liens / puis là l'espace de la transaction ou l'espace de la conversation euh : on a fait un pont / puis on sait toujours pas comment l'appeler (rires) / c'est inévitable ces flous-là c'est inévitable / puis des fois euh quelqu'un- euh tu sais on va avoir un voisin tu sais qu'a un

gros accent / c'est notre amis c'est- c'est notre grand chum c'est- on l'invite chez nous il nous invite chez lui euh : / puis on oublie- on oublie le flou on oublie les différences on oublie ces- ces dénominations là / puis des fois y'a un Québécois euh qu'a le même accent québécois que nous puis c'est comme- oh lui je veux rien savoir de lui / tu sais y'a- y'a ça aussi / tu sais y'a les relations humaines qui fait que- puis au Québec on est un peu / les- les- les Québécois tu sais francophones de souche / des fois on est un peu /// comment dire / on est pas très- on est pas très instruits / sur ces terminologies-là puis sur ces façons de nommer les gens- sur ces / puis des fois on est pas très instruits sur / la façon de bien les nommer / ce qui fait que des fois on va dire des choses racistes // puis on s'en est même pas rendu compte / puis y'a même pas une once de méchanceté derrière / des fois dans les dénominations / ou dans les usages ou dans les façons d'interagir d'être ou dans les façons de nommer tel groupe tel autre / on va dire une affaire là- on va dire une affaire là c'est raciste oh ! c'est raciste là / gros comme ça / tu sais / les gens instruits vont dire oh là c'est du racisme parce que là regarde tu les amalgames / mais là tu fouilles un peu et puis tu te rends compte que la personne / elle s'est même pas rendu compte / puis des fois y'a même pas une once de méchanceté ou de racisme derrière ce qu'elle essaye de dire / au Québec y'a comme / je trouve / une espèce de naïveté mélangée à une espèce d'ignorance / puis y'a un petit côté bon enfant / y'a un petit côté euh : on aime le monde on est sympathique on aime les gens / alors si t'es gentil avec moi / je vois même plus la différence (...) puis des fois ça fait qu'on manque de tact / (...) des fois tu sais on a une conversation avec une personne tu sais qui a un signe distinctif / euh- ça peut être vestimentaire ça peut être une couleur de peau ça peut être un accent / la personne s'en va trois jours plus tard c'est comme / elle avait-tu un accent cette personne-là ? Elle avait-tu un foulard sur la tête cette- cette femme-là ? / (...) oh c'était une personne d'une certaine culture je pense / est-ce que j'ai dit quelque chose de déplacé / ou est-ce que j'ai été de trop familier trop proche ? Est-ce que je lui ai donné une bise et ça se fait pas et puis des fois on y réfléchit après puis c'est comme / bah écoute donc je m'en souviens même plus / je me souviens même plus ce que j'ai dit ce que j'ai fait / puis je me souviens même plus si elle avait un foulard sur la tête / ou si elle avait un accent ou si elle avait / y'a comme- y'a comme un côté / c'est comme le bon côté de la naïveté / le bon côté de l'esprit grégaire qu'on a chez les Québécois qui fait que- on est des chums on s'entend bien on est friendly / je le vois même plus / mais des fois ça donne aussi des- des- / y'a des Québécois (rires) / francophones là / euh : / qui vont dire des atrocités là- des- des- qui vont faire des choses stupides (...) [11a : 1019-1093]

Ce discours particulièrement sensible de Laurent, qui me semble ici faire preuve d'une grande honnêteté, apparaît comme une critique exemplifiée des catégories ethniques réifiantes et de la façon dont elles contribuent aux tendances idéologiques qui permettent la domination, la hiérarchisation, la stigmatisation, bref, les formes idéologiques et institutionnalisées de l'injustice. Évidemment, la bienveillance, l'absence de « méchanceté », la « naïveté », l'« esprit grégaire » que Laurent attribue aux « québécois » ne sont pas des freins au racisme, ce qu'illustre bien son propos. Ils ne constituent pas non plus des « excuses » mais ils

permettent de soustraire les critiques morales du racisme ou des discriminations ethniques et des injustices sociales en général pour resituer ces problématiques sur le terrain du politique, de l'idéologie, de son analyse et de sa transformation.

Et c'est précisément cette politisation de la réalité ethnolinguistique (et plus largement ethnique dans l'extrait ci-dessus) québécoise qui apparaît chez Lucien qui, lorsque je l'interroge sur les rapports sociaux entre anglophones, francophones et allophones et sur leurs positions sociales respectives me répond ceci :

*Lucien / oui oui oui oui- je comprends- je comprends la question est-ce que euh // c'est tout à fait personnel euh / sur ces questions-là différences bon francophones anglophones bon euh : tout ce que concerne la question nationale bon on appelle au Québec / euh d'être capables de dire à travers des statistiques de dire- bon les français ont des emplois moins bien rémunérés et les anglophones ont des emplois / mieux rémunérés / d'où la nécessité de la question nationale- d'où la nécessité de la souveraineté- moi je : / je me sens pas préoccupé par cette question-là / honnêtement je ne me sens pas préoccupé depuis euh : / depuis 1995 j'aime mieux penser que au-delà des différences francophones anglophones et avec toutes les- les 129 communautés culturelles qui habitent Montréal- qui habitent le Québec / j'aime autant penser que c'est plus intéressant et plus important d'avoir un projet social- un projet de société qui fait en sorte que euh on va mieux vivre au Québec qu'on vit actuellement / au-delà de la question linguistique (...)
[16a : 427-438]*

Ainsi, Lucien ramène la question ethnique sur le terrain social et à l'endroit d'« un projet de société qui fait en sorte que euh on va mieux vivre au Québec qu'on vit actuellement / au-delà de la question linguistique ». Il appelle ainsi en quelques sortes à dépasser la dualité ethnolinguistiques et plus largement, les découpages ethniques de la population pour se concentrer sur les problématiques plus sociales (ou socioéconomiques). Ce faisant, il envisage d'emblée les catégories « francophones » et « anglophones » comme des statuts (Fraser, 2011 : 79) plutôt que comme des « propriétés » (Hardt & Negri, 2012 : 460-469) et il rejoint en cela la conception fluide de l'identité discutée précédemment, comme support potentiel d'émancipation.

Lucie rejoint d'ailleurs Lucien sur ce terrain, d'abord lorsqu'elle se montre critique envers les « siens » en évoquant les francophones avant de se corriger « je sais plus qui sont les miens mais les supposés miens » [5a : 916-917]. Elle leur reproche ainsi leur attitude envers les anglophones. Puis plus loin, lorsque je l'interroge sur la définition des deux catégories, et qu'elle me répond ceci :

Thierry / j'ai une question sur les anglophones et francophones / comment est-ce que tu définis les francophones et les anglophones ? / Parce que tout à l'heure tu m'as dit euh : que tu savais plus où te situer ou quelque chose comme ça (...)

Lucie / ouais

Thierry / (...) tu dis les miens t'as dit les miens euh avec : tu savais plus si c'était les tiens ou pas euh : / donc qu'est-ce que ça veut dire être anglophone ou francophone ?

Lucie / pour moi ?

Thierry / pour toi ?

Lucie / oh aïe aïe aïe / qu'est-ce ça veut dire être francophone (rires) / c'est une question qu'on se pose jamais

Thierry / (rires)

Lucie / (rires) bah en tout cas être francophone là / ça veut sûrement dire que t'es bien chanceux / parce que ça m'évite de vivre différentes choses / qui sont basées sur la langue là- la diplomation / ça m'évite un certain rejet ou : / à d'autres aussi là mais là je parle pour moi / si j'y pense- je me suis jamais posé la question / tu me le demandes / être francophone bin wow / j'ai déjà de la chance hein au Québec d'être francophone wow / c'est super

Thierry / c'est un privilège ? Ou un avantage ?

Lucie / c'est un avantage // et en même temps / pour moi / euh : des fois je suis- je suis mal d'être francophone c'est pour ça que je vais rapidement passer à l'anglais si je suis avec un anglophone parce ne veut pas être associée aux francophones qui font de la discrimination / comment réussir à montrer que je suis cool comment réussir à monter qui je suis sans passer pour moi je suis pas pour la séparation du Québec que moi je veux pas parler anglais j'aime pas les gens qui parlent pas ma langue / tu sais donc je- je- je / j'ai un embarras avec ça en tout cas [5a : 974-996]

Là aussi, pour Lucie, les identités ethniques francophones et anglophones ne sont pas présentées comme des essences mais des comme des statuts accordant à leurs bénéficiaires des avantages ou désavantages. Dès lors, là aussi, le clivage ethnolinguistique et les identités qu'il assigne produisent du malaise, de l'« embarras » dès lors qu'il contribue à favoriser ou à avantager ceux qui sont identifiés à la catégorie francophone sur ceux qui sont identifiés à d'autres catégories. Lucie cite d'ailleurs l'anglais comme la première langue propice à l'injustice à Verdun lorsque je l'interroge sur le sujet [5a : 913-919].

Outre le questionnement des contradictions et la critiques des réifications linguistiques qui l'accompagne, on peut aussi noter dans le corpus, et dans la continuité de ces derniers phénomènes, l'émergence discursive d'entités hybrides, de « commun » ethnolinguistique ou d'« empowerment » linguistique (Nicolas-Le Strat, 2016 : 55-57) voire d'« autogestion langagière » (Guespin & Marcellesi, 1986 : 27-30). Car si cette dichotomie entre anglophones et francophones – et la catégorie d'« allophones » qui en englobant l'ensemble des autres

locuteurs vient illustrer la structuration dominante autour des deux groupes dominants – est extrêmement mobilisée dans les discours sur l’espace social québécois et *a fortiori*, sur le contexte verdunois, elle n’en est pas moins parfois remise en question, remise au travail, ce qui peut aussi nous informer sur les transformations contemporaines à l’œuvre. On a vu comment Lucie considérait « *[avoir] de l’anglophone [en elle]* », comment Laurent pouvait parfois, dans ses échanges quotidiens réels « *oublie[r] les différences (...) oublie[r] ces dénominations* », comment Luc considérait qu’anglophones et allophones avaient des espaces de vie et des lieux « *communs* » susceptibles de problématiser leurs réifications, « *lieux communs tellement forts à Montréal* » pour Jean, qui parle alors d’éléments culturels partagés. On a vu que Thomas évoquait aussi l’existence et la nécessité d’un « *côté commun* » même s’il est difficile à créer en ce qu’il s’oppose peut-être en partie à l’organisation de la communauté minorée qui est la sienne. On retrouve aussi cette idée de commun chez Paola qui considère les communautés de façon dialectique lorsqu’elle affirme qu’

Paola / (...) une fois qu’on pense toujours à des communautés et là on te dit encore / est-ce qu’il y a la communauté verdunoise oui mais il y a aussi la communauté d’expression anglaise donc c’est- c’est le groupe qui a des choses en commun / il y a plusieurs / dans une communauté il y a plusieurs communautés qui sont liées ou pas / mais // je crois que / si on continue à penser / les communautés de façon séparée // on se perd- on crée des problèmes à la place de créer des solutions donc moi j’amène d’autres enjeux en disant non on peut pas travailler que les francophones que les anglophones- (...) et moi je vois ma position comme un pont de liaison / si on travaille séparément ça va pas marcher [13a : 239-252]

Elle montre bien, par ailleurs, comment cette catégorisation est le fait de l’État et des institutions publiques et des intérêts qu’ils défendent, notamment en jouant sur les multiples statistiques linguistiques :

Paola / (...) je suis d’expression anglaise
Thierry / okay d’accord / donc c’est pas anglophone c’est d’expression anglaise
Paola / on dit d’expression anglaise parce que l’anglophone ça veut dire / ta première langue à toi / et là- même là il faut faire attention / parce que tu dis anglophone c’est la première langue parlée à la maison / etcétera, etcétera donc euh / c’est un peu mélangé nous avons cinq ou six ou huit définitions linguistiques / il faut faire attention parce que / les statistiques jouent avec ça / quand le gouvernement n’a pas l’intérêt de montrer un certain chiffre un certain nombre proportion d’un certain groupe ils vont utiliser / une petite différente / définition linguistique pour montrer qu’à la place de 49 ou 53 nous avons 35 etcétera / donc ça c’est quelque chose d’intéressant à voir [13a : 89-98]

La dualité sociale structurante entre anglophones et francophones est ainsi remarquée, d'abord, par les locuteurs, c'est-à-dire qu'elle est conscientisée comme un phénomène contingent (par exemple chez Julie qui note que la mobilisation des catégories diffère d'une personne à l'autre). Elle est par ailleurs posée à plusieurs reprises comme problématique, induisant du « *flou* », des « *malaises* », de « *l'embarras* » (chez Laurent et Lucie en particulier), ce que j'ai associé à la dimension idéologique de la réification ethnolinguistique et son décalage avec la dynamique du réel social qu'elle qualifie de façon imprécise. Cette dualité est pour autant « *inévitable* » (pour Laurent également) car nécessaire au bien-être de certaines « *communautés* » (la communauté anglophone de Verdun dont s'occupe Thomas notamment), et en fait à un certain ordre social. Elle est pourtant mise en question par la façon dont s'identifient les locuteurs et qui montre bien souvent leur attache identitaire à des lieux et des espaces infranationaux et infralinguistiques d'un côté et transnationaux et translinguistiques de l'autre (comme quand Nicolas ou Jean s'identifient plus facilement à l'Amérique qu'à l'héritage français du Québec ou que Paul s'identifie à sa ville, que Lucie s'identifie à son quartier en considérant qu'elle a de l'anglophone en elle, etc.). Elle est aussi associée, comme ci-dessus aux politiques gouvernementales et aux intérêts qu'elles défendent.

Ces tendances critiques constituent peut-être les symptômes d'une dynamique postnationaliste du monde social contemporain mais aussi l'émergence de nouvelles hybridations dont elles permettent l'émergence, voire l'opportunité de construction de formes de commun postnationaux. Si ces tendances sont seulement partielles chez mes interlocuteurs, pour qui la structuration sociale ethnolinguistique autour de l'axe ethnique francophones-anglophones est malgré tout toujours très prégnante, d'autant plus qu'elle est à la fois stimulée par le cadre de leur activité et par celui de ma recherche, elles tendent par ailleurs à s'imposer chez certaines strates de la population québécoise, ce que note P. Lamarre à propos de certains jeunes multilingues montréalais, héritiers de l'immigration :

(...) while Francophone and Anglophone as categories still resonate for many, there is a growing number of young people for whom these categorizations are not really pertinent, as well as not easily claimed or even desired. The traditional linguistic frontiers, however, are still there and continue to resonate as categories of belonging that make sense to some, but the way these frontiers and categories are being negotiated by a growing number of young adults is changing. In Montréal, there is a great fluidity in the language practices of many that needs to be taken into account in how we understand the language dynamic of the city and that can go a long way in countering alarm about the position of French in a city that is increasingly multilingual. There is

also a growing need to make room in the language portrait of Montréal for those who are bilingual and multilingual and don't fall tidily into any one linguistic category and feel no strong need to have any one language as an identity marker (Lamarre, 2013 : 13)

Cette remise en question radicale, parce que pratique des catégories de l'hégémonie est politiquement très intéressante puisqu'elle dépasse la critique verbale de la division en agissant fondamentalement sur l'idéologie qui se construit par la mobilisation de ces termes. Si ce type de critiques pratiques n'apparaît pas directement dans les énoncés de mes interlocuteurs, il est cependant évoqué par l'un d'entre eux, Georges, qui me parlait à la fin de son entretien de cette jeunesse dont les pratiques sociales et linguistiques l'interpellent :

Georges / bah écoutez je pense que- pas mal de questions j'ai essayé d'aller au bout de ma réflexion sur les questions qui étaient posées / euh est-ce qu'il y a des éléments qui- qui- qu'on n'a pas abordés / bah c'est- c'est- c'est beaucoup en lien avec la place des jeunes dans la communauté que c'est difficile / elle est difficile à trouver selon moi / euh :: les jeunes là / je dirais entre 14 et 25 ans / ça c'est un monde / c'est un monde à part // puis ces jeunes-là je crois que / ils ont moins de découpages linguistiques / que les plus âgés / qu'est-ce que j'entends pas là ils mélangent euh tu sais plus ils vont beaucoup utiliser selon moi le français / puis ils vont être beaucoup plus multicolores dans leurs perceptions

Thierry / et vous en pensez quoi de ce phénomène-là ?

Georges / bah moi je pense que (rires) c'est intéressant // puis cette force-là est souvent soit dissipée dans des- avec l'âge / dans le sens que nous ça nous intéresse pas- tu sais que- / nous sommes un modèle intéressant mais nous voulons pas faire- propager ce modèle-là pour vous les vieux (rires) puis euh : nos objectifs sont pas les mêmes // puis ça nous intéresse pas nécessairement de travailler avec vous parce qu'on a d'autres choses à faire / et que y'a tout cet espace-là / pourtant le modèle est intéressant c'est comme si / eux font ce que souvent nous on ne fait pas

Thierry / vous voulez dire les jeunes entre eux en dehors de l'organisation communautaire ?

Georges / ouais / ouais / ouais ils s'entendent / ils font preuve de plus de- de compréhension mutuelle dans les différences (...)

Thierry / okay culturelles etcétera

Georges / (...) ouais / occupent plus les l'extérieur du quartier / parcs / rues / ça

Thierry / et ça c'est des jeunes de Verdun dont vous parlez là ?

Georges / ouais / ouais / ouais

Thierry / et où est-ce que : ces des jeunes de milieux particuliers vous les situez socialement / géographiquement ?

Georges / ouais c'est ça bah moi je pense que / c'est des poches dans chacun des quartiers // mais c'est sous-terrain / c'est plus difficile à identifier

Thierry / mmh mmh / okay c'est intéressant / plus euh : alternance linguistique / [et plus de mixité sociale et culturelle

Georges / bah par exemple moi- moi-] ouais c'est ça moi à l'Île-des-Sœurs mon centre communautaire / mes jeunes / c'est l'ONU // c'est : j'ai du : j'ai- j'ai du Maroc j'ai : j'ai toute là / j'ai de l'anglais puis ils parlent entre eux autres là- c'est du franglais c'est- c'est vraiment c'est beaucoup de différences et des différences pour autres qui composent avec la différence [3a : 718-751]

On le voit dans ce qu'énonce Georges, et qui confirme le travail de P. Lamarre précédemment cité, ces émergences discursives, donc pratiques et idéologiques, et critiques des catégories ethnolinguistiques traditionnelles, semblent aller de pair avec une plus grande mixité sociale, culturelle et linguistique mais aussi avec une distance vis-à-vis des institutions qui reproduisent ces clivages traditionnels. Leur caractère « *sous-terrain* », c'est-à-dire hors institutions (du moins au sens organisationnel du terme) semblent rendre difficile leur observation, d'où la pertinence de l'approche « *non-statique* » (Lamarre, Lamarre, 2009) du travail de P. Lamarre. Il est intéressant de noter que ces pratiques échappent tendanciellement au radar du travail de mes interlocuteurs, mais aussi au mien et à son intégration certaine aux institutions francophones. La façon dont les tendances idéologiques « franco-administratives » que je tente ici de questionner imprègnent ma propre appréhension de l'objet observé tend ainsi à mettre en lumière les catégories administratives critiquées et à invisibiliser les catégories alternatives, peut-être postnationalistes, postlinguistiques, postethniques, en tout cas hybrides, dont je tente de valoriser l'émergence.

Quoiqu'il en soit, ces dernières finissent par être discutées ici et elles se constituent alors dans le décalage entre la réalité pratique des conditions de vie urbaine contemporaine des acteurs sociaux concernés (ceux que les institutions dominantes classeraient dans la catégorie des « jeunes allophones ») et les héritages nationaux-étatiques qui ne permettent plus, ou de moins en moins, pour ces derniers, d'en rendre compte. Il en va de même, dès lors, pour les institutions-organisations et leurs rationalités, qui s'appuient sur ces clivages, et qui peuvent alors rentrer en contradiction fondamentale, j'ai pu l'évoqué précédemment (III.III), avec les aspirations des sujets qu'elles interpellent. Avant d'aborder ces grandes questions des institutions et de leurs rapports avec les sujets de l'action communautaire dans le néolibéralisme à Verdun, on peut résumer ici rapidement le présent chapitre.

J'ai d'abord montré (VII.I) comment se construisait l'hégémonie franco-québécoise dans la territorialisation ethnolinguistique du territoire. Ainsi, on a vu que mes interlocuteurs francophones attribuaient largement le territoire de « *Desmarchais-Crawford* » aux anglophones, dans la logique de leur structuration administrative de l'arrondissement par

quartiers, alors que ces derniers ont eux-mêmes tendance à se situer comme « *dispersés* » dans différentes zones verdunoises mais aussi en dehors de l'arrondissement. J'ai alors observé un phénomène de précarité territoriale des anglophones qui se vérifiait dans le contenu des énoncés rencontrés à leur propos, décrivant ces derniers comme « *dispersés* » et « *isolés* » du fait des suites de la Révolution tranquille et du cercle vicieux entre ségrégation et discrimination, depuis lors, à Verdun. J'ai ainsi montré comment ces tendances contribuaient et/ou s'inscrivaient dans une forme d'hégémonie culturelle francophone, visible dans les discours mêmes de certains anglophones qui tendaient à légitimer la propriété franco-québécoise du territoire.

J'ai ensuite montré (VII.II) comment l'hégémonie francophone se retrouvait dans la mise en mots des catégories « *intégrées* » ou non ou à intégrer, « *incluses* » ou non ou à inclure, « *exclues* » ou non, catégories qui concernaient toujours les anglophones ou des groupes ou personnes subalternes identifiés comme « *allophones* », « *immigrantes* », etc. Une autre tendance hégémonique bénéficiait aux tenants historiques de la dualité ethno-linguistique franco-anglophone et tendait à écarter du débat ceux qui n'y étaient pas identifiés. J'ai alors émis l'hypothèse que cette dualité discursive ethno-linguistique servait les intérêts de certaines fractions des classes dominantes, puisque par exemple les « *Français* » étaient tendanciellement inclus parmi les francophones, contrairement notamment, potentiellement, aux « *Maghrébins* », ou que les anglophones étaient parfois réduits aux unilingues parmi eux, soit des locuteurs qui avaient davantage de risques de vivre dans des conditions modestes.

J'ai terminé le précédent chapitre (VII.III) en montrant comment les deux catégories ethniques et ethno-linguistiques dominantes au Québec étaient réifiées dans les entretiens, comment des critiques pouvaient s'exprimer à l'endroit des discriminations linguistiques et de la glottophobie, malgré cette réification, mais aussi comment cette réification elle-même pouvait être questionnée, remise au travail et critiquée, ouvrant la possibilité de l'émergence d'un « *empowerment* » linguistique, d'une « *autogestion langagière* » ou d'un « *commun* » « *postnationaliste* », post-ethno-linguistique, visible à la fois dans les critiques explicites de mes interlocuteurs et dans certaines pratiques linguistiques et discursives décrites par l'un d'entre eux en parlant de jeunes et de leurs tendances souterraines à « *frangliser* », tout en se tenant à distance des institutions formelles franco- (ou anglo-)Québécoises.

Dans le huitième et dernier chapitre de ce travail, je vais m'attarder davantage sur cette question de l'institution, au sens large, et de ses implications discursives en termes de justice

dans le capitalisme avancé. Il s'agit dès lors, pour moi, d'étudier plus frontalement cette question de la justice à travers sa définition par mes interlocuteurs. Il s'agit aussi de confronter les conceptions de la justice qui se formulent ainsi au regard des positionnements discursifs critiques et alternatifs que construisent mes partenaires à l'endroit de leurs propres institutions d'appartenance, d'affiliation ou de référence. Il s'agit, autrement dit, de discuter à présent ce que j'ai appelé la dimension institutionnelle de la justice et des injustices et la façon dont les locuteurs-acteurs de l'organisation communautaire se constituent comme sujets à cet endroit.

CHAPITRE VIII

JUSTICE, SUJETS ET INSTITUTIONS : MISES EN MOTS DE LA JUSTICE, CONTRE-INTERPELLATIONS DISCURSIVES ET OUVERTURES POLITIQUES

Dans ce dernier chapitre, je m'attarderai à la fois sur la question de la justice, cette fois-ci non plus seulement à partir de ma théorisation mais aussi telle qu'elle est mise en mots par mes interlocuteurs, puis sur le rapport de ces derniers à leurs institutions d'appartenance, d'affiliation ou de référence et sur son implication discursive en termes de justice dans le capitalisme avancé. Il s'agit ainsi de confronter les diverses conceptions de la justice qui se formulent chez mes interlocuteurs au regard des positionnements discursifs critiques et alternatifs qu'ils construisent à l'endroit des institutions qui les environnent.

Le travail analytique proposé dans les chapitres précédents, comme toutes les recherches à vocation explicative, a parfois pu tendre à conforter les tendances dominantes qu'il décrivait, mais aussi à les simplifier pour l'exercice scientifique et la démonstration, même si j'ai insisté dans chacune des analyses proposées jusqu'ici sur les critiques des catégories (spatiales, ethniques, linguistiques) instituées et sur ce que constituaient dans leurs marges. C'est ainsi que je me suis d'abord appuyé sur la construction discursive de Verdun, de son identité et de sa réalité matérielle telle qu'elle était mise en mots par mes interlocuteurs, ce qui m'a permis d'observer certaines manifestations discursives de la construction identitaire de Verdun, depuis sa mémoire populaire jusqu'aux transformations spatiales contemporaines. J'ai ensuite pu observer certains clivages de classes tels qu'ils apparaissent dans les discours sur les transformations spatiales de l'arrondissement, et certaines critiques de la réification spatiale. Je me suis ensuite penché sur les déterminations ethnolinguistiques du découpage social de l'arrondissement, c'est-à-dire sur les territorialisations différenciées entre francophones, allophones et anglophones, ce qui m'a permis de dégager certains éléments explicatifs du fonctionnement spatial de l'hégémonie francophone à Verdun, puis d'observer certains clivages d'ordres socio-économiques tels qu'ils se manifestaient à l'intérieur de la communauté francophone. Après cela, j'ai observé et questionné cette hégémonie ethnolinguistique à travers le découpage discursif, structurant au Québec, entre les catégories

réifiées d'« *anglophones* » et de « *francophones* », ainsi que les catégorisations, qui s'y rattachent, d'« *allophones* » et d'« *immigrants* » dont j'ai pu montrer les relations et la fonction hégémonique. J'ai tenté d'insister durant ces trois derniers chapitres sur les manières dont mes interlocuteurs se situaient et critiquaient ces états de faits institutionnels, ces réifications de l'espace, des langues et des communautés, et les phénomènes idéologiques et hégémoniques qu'ils servent.

C'est que, je l'ai mentionné en I.IV, les « *institutions* », dans leur sens le plus large (celui de M. Mauss et P. Fauconnet et d'E. Durkheim) ne sont pas des données et que le processus d'institution / de destitution est un processus perpétuel qui s'opère précisément par le langage. Les catégories « *francophones* »/« *anglophones* »/« *allophones* », « *immigrants* », « *français* », « *anglais* », « *Verdun* », « *Wellington-de-l'Église* », l'« *Île-des-Sœurs* », etc. sont discursivement instituées tout comme les communautés auxquelles renvoient les États-nations ou les organismes communautaires qui les mobilisent. Ces institutions sont donc langagières en ce que « *[s]euls les êtres qui disposent d'un langage ou d'un système de représentation qui s'en rapproche plus ou moins sont à même de créer la plupart, sinon la totalité, des faits institutionnels, parce que l'élément linguistique semble être partiellement constitutif du fait* » (Searle, 1998 : 56-57; repris par Krieg-Planque, 2012 : 22).

Mais il est d'autres phénomènes institutionnels que ces objets réifiés et les « *institutions-organisations* » (Lordon, 2019 : 15) dont elles constituent les catégories usitées pour interpellier les sujets. Ainsi le travail idéologique sur le langage lui-même, à travers la polémique ou les actes de discours critiques tels qu'évoqués précédemment, consiste alors à faire bouger ces « *institutions* » à contribuer à leur processus et à les transformer, à différentes échelles. L'étude de ces différentes modalités du langage et des rapports sociaux qui s'y nouent est alors le travail d'une certaine sociologie, au sens durkheimien, donc, d'étude des institutions. En l'occurrence, il s'agit d'une « *sociologie du langage* » : la sociolinguistique telle que je l'entends ici.

Lorsque mes interlocuteurs critiquent, retravaillent, négocient ou fuient les catégories dominantes des institutions-organisations telles que l'État québécois, ses administrations ou les organismes communautaires, qu'il s'agisse de la dualité « *francophone* »/« *anglophones* », des langues identifiées, ou des toponymes administratifs de quartiers, ils ne sont pas « hors institution » : ils font bouger les institutions existantes ou bien sont en train d'en constituer de nouvelles. Autrement dit, l'analyse du discours est toujours une analyse du discours

institutionnel : elle travaille toujours sur les ancrages et les transformations idéologiques à l'œuvre dans le monde social par et sur le langage, et donc par et sur les institutions. Comme le note C. Castoriadis, « *les significations d'une société sont instituées [...], directement ou indirectement, dans et par son langage* » (Castoriadis, 1999 : 351; repris par Vétier, 2018 : 56) et

[l]e pouvoir qui est immanent à la langue, du moins aussi longtemps qu'elle est vivante, est celui de 'faire émerger du nouveau' par voie d'autotransformation, c'est-à-dire de faire apparaître de nouvelles significations autrement qu'à partir d'éléments de signification déjà disponibles. C'est précisément en quoi le cas de la langue est exemplaire : 'La langue, dans son rapport aux significations, nous montre comment la société instituante est constamment à l'œuvre, et aussi, dans ce cas particulier, comment cette œuvre qui n'existe que comme instituée ne bloque pas le faire instituant continué de la société' (Castoriadis, 1999 : 324; repris par Dardot & Laval, 2015 : 442).

De ce point de vue, l'objet à questionner ici renvoie bien sûr tendanciellement, pour moi, à la forme institutionnelle du « *commun* » en devenir qui constituerait une modalité très particulière d'institution « *en tant qu'elle excède toute forme de propriété* » (Dardot & Laval, 2015 : 451). Pour rappel, j'entends ici par « *propriété* » à la fois la « *propriété privée* », notamment de l'espace, telle qu'évoquée précédemment avec la question de la gentrification et des réifications spatiales, où celui-ci, avec ses transformations, apparaît comme une donnée sans acteurs, légitimant ainsi l'hégémonie de ces derniers. J'entends aussi par « *propriété* » la réification des catégories sociales des « *francophones* », des « *anglophones* », des « *allophones* », des « *immigrants* », des « *québécois* » et la réification des catégories spatiales de « *Wellington-de-l'Église* », de « *Desmarchais-Crawford* », de l'« *Île-des-Sœurs* » et de leurs caractérisations comme « *populaires* », « *riches* », « *pauvres* », « *anglophones* », « *francophones* », etc. Parmi beaucoup d'autres, toutes ces catégories sont en effet, dans la logique institutionnelle du capitalisme, des « *propriétés* » attribuées aux personnes et aux espaces. À l'inverse, dans la perspective du commun, elles devraient se réduire non à des « *propriétés* » essentielles mais à des « *statuts* » conjoncturelles, arbitraires, temporaires, subjectifs, susceptibles d'être perpétuellement travaillées, négociées, conflictualisées comme dans les quelques exemples exposés dans le chapitre précédent. À nouveau, le commun propose ainsi le passage d'un régime de la propriété, de l'avoir ou de « *l'appropriation-appartenance par laquelle quelque chose en vient à être objet de propriété* » (Dardot & Laval, 2015 : 583) à un régime de l'appropriation perpétuelle, de « *l'appropriation-*

appartenance » (Ibid.), du faire, « (...) *par laquelle quelque chose est rendu propre à une certaine fin – la satisfaction de besoins sociaux.* » (Ibid.). Ainsi, dans ma perspective,

« [i]l n'est de praxis instituante émancipatrice que celle qui fait du commun la nouvelle signification de l'imaginaire social. Ce qui veut dire aussi que le commun, au sens que nous lui donnons, suppose toujours une institution ouverte sur son histoire, sur la distribution des places, des statuts et des tâches qui la caractérise, sur les relations de domination et d'exclusion qui s'y jouent, sur tout ce qui vient fonctionner comme son inconscient » (Ibid.).

Cette conception de l'institution rejoint alors celle du discours chez L. Guespin, citée dans le premier chapitre (I.III.II) en considérant que les conditions de production de l'énoncé, soit ses ancrages ou affiliations institutionnelles, sont constitutives de l'énoncé lui-même qui est le lieu de (re)production ou de transformation de ces conditions, donc de ces institutions. Dès lors, l'énoncé est lui-même constitutif de l'institution. Ainsi, « (...) *la production de textes est constitutive de l'Assemblée nationale ou de l'ONU (mais aussi d'une commune ou d'une université) en tant qu'institutions. On peut parler de "communautés discursives", pour désigner les groupes sociaux qui n'existent pas indépendamment de l'énonciation des textes qu'ils produisent et diffusent selon des normes souvent codifiées* » (Krieg-Planque, 2012 : 23). Il en va de même pour l'État québécois et ses administrations, les organismes communautaires et leurs financeurs, mais plus largement, pour les « milieux » communautaires francophones et anglophones et de toutes les formes d'agréations sociales plus ou moins fixées qui accompagnent des formations discursives.

C'est la raison pour laquelle le délaissement-même, au moins partiel, des catégories « *francophones* », « *anglophones* » et « *allophones* » par une partie « *hybridisée* » de la jeunesse québécoise, qui ne se reconnaît alors ni dans les cases administratives, ni dans les héritages ethniques, ni dans les capitaux sociaux et culturels ou dans les marchandises que constituent ces catégories, cette distanciation sociale singulière que j'ai évoqué via le témoignage de Laurent à la fin du chapitre précédent, me semble plus politique que toutes les critiques verbales à l'endroit des institutions dominantes. Car si l'institution se situe fondamentalement dans les catégories de l'énonciation, le langage qui les abandonne déserte, dans le même mouvement, lesdites institutions ainsi que leurs « *communautés discursives* ». En l'occurrence, si l'on s'en tient à ce que me disait Laurent, les jeunes « *multilingues* » qu'il évoquait alors furent aussi, précisément, les institutions formelles que constituent les organismes communautaires, et peut-être aussi, il faudrait l'étudier, d'autres formes

d'institutions (administratives, médiatiques, culturelles, etc.) réifiant les catégories concernées. Ils construisent alors, comme mes interlocuteurs critiques à l'endroit des espaces et communautés ethno-linguistiques réifiés, d'autres formes d'institutions en devenir. C'est-à-dire qu'ils instituent autre chose, quelque chose de « *non-causal* », notion qui renvoie chez C. Castoriadis au

comportement non pas simplement "imprévisible", mais créateur (des individus, des groupes, des classes ou des sociétés entières) ; non pas comme simple écart relativement à un type existant, mais comme position d'un nouveau type de comportement, comme institution d'une nouvelle règle sociale, comme invention d'un nouvel objet ou d'une nouvelle forme – bref comme surgissement ou production qui ne se laisse pas déduire à partir de la situation précédente, conclusion qui dépasse les prémisses ou position de nouvelles prémisses (Castoriadis, 1999 : 65; repris par (Dardot & Laval, 2015 : 423-424).

Dans le présent chapitre, c'est donc à cette conception vivante, créatrice et émancipatrice de l'institution et du langage que je me référerai pour étudier la façon dont mes interlocuteurs se positionnent comme sujets à l'endroit de la justice ainsi que et dans la façon dont leurs valeurs et idéaux politiques, ainsi explicités, se confrontent aux tendances idéologiques de leurs institutions formelles de référence ou d'affiliation (organismes, financeurs, etc.), mais aussi comment ils contribuent peut-être à instituer autre chose.

Je questionnerai pour ce faire, dans un premier temps (VIII.I), la manière dont mes interlocuteurs définissent la justice, c'est-à-dire la façon dont ils s'approprient les champs lexicaux du terme au cœur des l'archive que constitue l'action et l'organisation communautaire mais également dans ses usages courants au Québec. Je questionnerai également, dans le même mouvement la façon dont ils confrontent ces définitions aux réalités concrètes et pratiques qui sont les leurs, quitte parfois à se contredire ou en tout cas, à intégrer des champs lexicaux idéologiquement différents voire concurrents, laissant alors voire l'hétérogénéité idéologique de leur énonciation et la création de propositions originales. Je dégagerai alors deux grandes tendances parmi les discours : une tendance plus structuralo-libérale, que j'appellerai la « *justice instituée* », et une tendance plus conjoncturalo-praxique, que j'appellerai la « *justice instituante* ».

Dans un seconde temps (VIII.II), j'étudierai la manière dont les ancrages institutionnels de mes partenaires et les valeurs conservatrices qu'ils peuvent reproduire se confrontent à leurs idéaux personnels et collectifs, qui se manifestent aussi à travers leurs positionnements discursifs critiques et alternatifs et à travers l'expression de leurs subjectivés. C'est-à-dire que

je tenterai d'identifier ce qu'ils évaluent négativement et parfois de façon nécessairement hétérogène, voire paradoxale, comme des injustices institutionnelles qui limitent le champ d'action de leurs aspirations communautaires ainsi que les façons dont ils gèrent ces contradictions pour instituer autre chose et pour construire leur subjectivités au-delà de ces institutions-organisations qui leur préexistent, les contraignent et, parfois, pèsent de trop sur la cohérence qu'ils cherchent à donner à leurs pratiques et à leur identité. Je m'appuierai dans cette deuxième partie sur les énoncés des deux séries d'entretiens, mais surtout sur la deuxième, durant laquelle ce questionnement sur le rapport des locuteurs rencontrés à l'institution s'est précisé.

VIII.I JUSTICES SUBJECTIVES

VIII.I.1 La mise en mots de la justice : préalables méthodologiques et premières observations lexicométriques

Une question fondamentale dans les entretiens que j'ai menés à Verdun portait sur la notion de justice et sur sa conception par mes interlocuteurs. Si j'ai évoqué dans le chapitre méthodologique (IV.II.V) les limites de l'administration de ce questionnement par entretiens individuels, en évoquant l'inconfort qu'une telle question posée oralement et sans anticipation pouvait générer, j'ai aussi montré que c'est ce qui en faisait également une « *vraie question* » (Seidman, 1991 : 84), qui prenait au sérieux mes interlocuteurs et qui appelait de leur part la construction d'une réflexion inédite et propice à la subjectivation. Il s'agissait alors non plus d'analyser leurs discours au regard de ma seule conception de la justice mais d'interroger également les leurs et la façon dont elles peuvent éclairer le reste de leurs mises en mots.

Cette ouverture proposée à mes partenaires n'a évidemment pas empêché des formules discursives stéréotypées d'apparaître malgré l'intimité et l'idiosyncrasie des conceptions nécessairement sensibles de la justice chez les uns et les autres. Car si l'expérience des injustices et les affects construits face à elles sont des phénomènes nécessairement individuels, la mise en mots du concept de justice réfère toujours, comme toutes les mises en mots, à l'environnement social de l'item en question. C'est pourquoi des discussions plus approfondies, des expériences collectives ou des échanges écrits auraient pu être mobilisés pour prolonger ce travail. Il n'empêche que l'exercice mené a permis d'éclairer certaines tendances contemporaines de ce que constitue discursivement la justice à Verdun, dans les

années 2010 pour des acteurs communautaires en même temps qu'elle peut renseigner la recherche sur les ancrages éthiques subjectifs sous-jacents aux discours analysés par ailleurs. La question que j'ai posée, comme indiquée et expliquée dans le chapitre méthodologique (IV.II.V) s'est sensiblement formulée de la façon suivante lors des entretiens :

10 – Pensez-vous que vous pourriez me formuler votre conception de la justice sociale ?

À nouveau ici, il s'agit pour moi d'envisager les énoncés produits avec mes interlocuteurs à la fois comme des produits et des actes discursifs. De ce fait, ils s'inscrivent dans des tendances idéologiques qu'ils tentent de travailler et à l'intérieur desquelles ils tentent de construire leurs subjectivés politiques. Pour les envisager de cette manière, je considérerai ici deux dynamiques qui m'ont semblé intéressantes à la lecture des entretiens et qui correspondent à la perspective logique de mon cadrage théorique tendancielle et des deux pôles que j'y ai constitués précédemment (II.II) :

- la « *justice instituée* » qui renvoie plutôt au modèle structuralo-libéral de J. Rawls pour lequel la justice doit être instituée depuis une « *structure de base* » et dans une perspective distributive (des biens, des services, des langues, des espaces, etc.). Elle se base d'abord sur les lois, le droit et l'équité ;
- la « *justice instituant*e » qui peut renvoyer aux propositions que j'ai faites à l'endroit du « *commun* », de l'« *autogestion langagière* », de l'« *empowerment* » linguistique, du « *droit à la ville* » et pour laquelle la justice ne peut être qu'une praxis transformatrice (des productions, des langues, des espaces, des communautés, des pratiques sociales, etc.) venant des citoyens. Elle rejoint en cela, qui plus est, la définition que j'ai proposée de l'organisation communautaire (Introduction et III.II.I).

Ce découpage opéré pour l'analyse est bien sûr le fruit de mon propre cadrage théorique mais aussi de la construction et de l'étude progressive du corpus. Il est donc situé et subjectif et ne constitue bien sûr qu'une possibilité parmi tant d'autres et il s'agit toujours pour moi de l'assumer comme tel et de laisser ouverte la possibilité de lectures alternatives⁸⁴.

⁸⁴ Pour un exemple idéologiquement alternatif (ou complémentaire) à mon approche, on peut par exemple observer l'analyse de contenu d'A. Brennetot (Brennetot, 2010 : 75-88) sur les « *conceptions de la justice spatiale* » dans les discours de presse à travers quatre catégories renvoyant à « *quatre qualités éthiques* » : « *la*

Outre les ancrages théoriques (et, donc, idéologiques) de la justice qui ont guidé mon découpage analytique, c'est aussi la perspective discursive qui m'a permis de dégager certaines tendances. Je me suis ainsi concentré sur les items mobilisés mais aussi, on va le voir, sur la manière dont se construisaient les énoncés chez mes interlocuteurs. Ainsi, pour amorcer le compte-rendu de l'analyse, et avant de présenter des extraits du corpus, on peut commencer par un aperçu global des tendances lexicales du corpus à l'endroit des réponses à la question sur la justice que j'ai posée à chacun de mes interlocuteurs.

On retrouve ainsi dans le corpus, de façon majoritaire, la notion axiomatique dans toutes les conceptions de la justice de l'« *égalité* », qui est la plupart du temps valorisée⁸⁵. L'idée d'égalité, formulée ainsi ou non, est effectivement dominante dans le corpus à l'endroit du questionnement de la « *justice sociale* » autant qu'elle est fondamentale dans les théories de la justice puisque, même lorsqu'elle est confrontée à celle de « *liberté* » en particulier (notamment dans les débats entre libéraux et marxistes ou communautariens), l'égalité n'en reste pas moins l'axiome central de toutes les théories de la justice qui, comme le note R. Dworkin (Dworkin, 1977 notamment), considèrent toujours, d'une façon ou d'une autre « *qu'il faut traiter tous les êtres humains "comme des égaux"* » (Kymlicka, 2003 : 10) et « *que l'intérêt de chaque membre de la collectivité [doit peser] d'un poids égal à celui de tous les autres* » (Ibid.). Ce constat d'universalité, même abstraite, est déjà un point commun à valoriser dans la perspective politique du présent travail. Pour autant,

l'idée abstraite d'égalité peut être interprétée de diverses façons sans jamais nécessairement impliquer l'égalité concrète dans tel ou tel domaine, qu'il s'agisse du revenu, de la richesse, des opportunités ou des libertés. Ce qui fait débat entre ces diverses théories, c'est précisément quel type spécifique d'égalité est requis pour satisfaire la conception plus abstraite d'une égale considération des individus (Kymlicka, 2003 : 11).

C'est pourquoi la notion d'égalité, si elle est semble unanimement valorisée chez mes interlocuteurs qui y recourent, est cependant presque toujours nuancée et/ou accompagnée de

propriété », « *l'équité* », « *la tolérance* » et « *l'harmonie* » qui renvoient pour lui tendanciellement, dans l'ordre, aux conceptions philosophiques libertarienne, libérale, communautarienne et marxienne/écologique/téléologique (Brennetot, 2010 : 79) de la justice. Il ne trouve cependant pas de traces claires de la quatrième catégorie dans les discours de presse observés, particulièrement intéressante pour moi, et ce, peut-être parce que ce type de « *géoéthique* » (Brennetot, 2010 : 76) y est peu présent, mais peut-être aussi parce que sa saisie analytique nécessiterait une analyse plus discursive qui permet d'appréhender ces tendances géoéthiques aussi à travers la manière dont l'énonciation structure les réalités sociales, ce que je me propose d'esquisser ici.

⁸⁵ Références positives à l'« *égalité* » dans le corpus : 1a : 750-753, 2a : 401-403, 2b : 133-134, 3a : 410-411, 4a : 1122, 5a : 750-753, 9a : 325-326, 345, 13a : 746, 14a : 531-533, 622-623, 15a : 24-25, 19a : 511.

précisions, de relativisations, de précautions dans mon corpus. Dès lors, soit elle relève pour mes interlocuteurs d'un idéal inatteignable, soit elle ne prend pas suffisamment en compte les « différences », voire peut tendre vers « le socialisme » ou « le communisme », alors considérés négativement⁸⁶. Cette considération formaliste pour l'égalité va alors souvent de pair avec certaines tendances thématiques et items qui la complètent ou lui font concurrence, dont beaucoup que j'ai précédemment associés dans ma perspective épistémopolitique, à la conception libérale de la justice. On trouve notamment très couramment dans le corpus l'idée d'« égalité des chances » formulée telle quelle⁸⁷ ou paraphrasée⁸⁸, ou encore l'« équité »⁸⁹, voire l'« équité des chances »⁹⁰ mais aussi les références au(x) « droit(s) »⁹¹ qu'il faudrait faire valoir face au constat des inégalités réelles. On peut aussi noter le recours courant à l'« accès » (ou l'« accessibilité ») aux « services »⁹². D'autres notions comme la « participation »⁹³, la « reconnaissance »⁹⁴, le « partage »⁹⁵, la « générosité »⁹⁶, la « solidarité »⁹⁷, le « bien-être »⁹⁸, la « redistribution »⁹⁹, la « qualité » (« de vie », des « services »)¹⁰⁰ ou l'« inclusion »¹⁰¹ peuvent également être notées à cette étape.

Outre ces items caractéristiques du corpus à l'endroit du questionnement de la « justice sociale » chez mes interlocuteurs, dont je vais exposer le recours concret avec des extraits du corpus, c'est les mises en mots singulières de chacun.e qui peuvent éclairer ici mon propos. D'abord, il est intéressant de noter que comme dans les analyses précédentes, c'est en observant la mise en mots des acteurs sociaux dans les conceptions discursives de la « justice sociale » que l'on peut saisir un certain nombre d'enjeux idéologiques qui traversent le corpus. Typiquement, on va observer les tendances discursives récurrentes des deux pôles précédemment identifiés :

⁸⁶ 13a : 748-758.

⁸⁷ 15a : 19, 10a : 512-517.

⁸⁸ 4a : 1122-1124, 11a : 560-562, 13a : 742-746, 7a : 671-672.

⁸⁹ 8a : 490-495, 9a : 325-328, 7a : 650-651, 4a : 505-507, 15a : 24-25, 18a : 102-103, 3a : 410-411, 422-423.

⁹⁰ 5a : 743-746.

⁹¹ 2a : 403, 407-408, 416-418, 9a : 325-326, 11a : 561-563, 575-580, 12a : 405-411, 417, 13a : 746.

⁹² 7a : 671-673, 693-694, 11a : 547-477, 12a : 410, 530-531, 19a : 500-501.

⁹³ 6a : 588-589.

⁹⁴ 19a : 500-501.

⁹⁵ 9a : 375-377, 4a : 500-502.

⁹⁶ 17a : 322-324.

⁹⁷ 7a : 661-663, 12a : 449, 459-460.

⁹⁸ 4a : 500-502 5a : 744-745, 18a : 393-395.

⁹⁹ 4a : 502-503, 16a : 565-567.

¹⁰⁰ 3a : 413-415, 834-835, 13a : 758-760, 14a : 531.

¹⁰¹ 14a : 539.

- les premières, que j'identifie comme structuralo-libérales, et qui renvoient à la « *justice instituée* », recourent aux institutions-organisations (Lordon, 2019 : 15) comme organisatrices et garantes (au moins théoriques) d'une justice absolue, à travers l'État, la municipalité, le droit, les organismes communautaires, et vont alors souvent de pair avec des conceptions abstraites, idéalistes, individualistes et méritocratiques de la « *justice* » et/ou à des conceptions régulatrices/compensatoires/correctrices de la « *justice sociale* » qui vient alors compléter la première et ses limites. Dès lors, la justice se formule à travers la nécessité et l'attachement à la possibilité de l'« *égalité des chances* » que le rôle de l'action communautaire et/ou des institutions est alors de favoriser. Leur récurrence semble logique dans une conjoncture idéologique où cette conception est dominante ;
- les secondes que j'identifie comme conjoncturalo-praxiques et qui renvoient à la « *justice instituante* ». On y trouve beaucoup de références au quotidien, aux citoyens, à « *toi* », « *moi* », aux pratiques et vécus de chacun, à leur « *organisation communautaire* » que devraient alors venir appuyer les organismes, ainsi qu'à la mise à distance des « *lois* », des « *institutions* », de l'État, qui peuvent jouer un rôle important mais qui ne suffisent pas à assurer la justice, voire qui entravent sa possibilité. Dans ce pôle, la justice se présente souvent comme une notion relative à chacun.e. Les locuteurs y évoquent alors davantage leurs rapports sensibles aux enjeux de la justice, les injustices vécues par eux-mêmes, leurs implications et engagements personnels, etc. Dans ces énoncés, on cherche alors à construire en discours des formes sociales justes à partir des pratiques concrètes, locales et intersubjectives. Ces conceptions renvoient davantage à ma propre proposition théorique (II.II), à la conception du « *commun* » que j'ai emprunté (II.II.IV) et à la définition que j'ai pu donner de l'organisation communautaire qui, théoriquement, pour rappel, « *ne vient pas d'abord aider les gens, mais soutenir leur organisation (...) [afin] de prendre des décisions et d'entreprendre les actions collectives qui s'imposent pour régler des problèmes, et cela, en concertation ou en opposition avec les institutions et les pouvoirs publics* » (Bourque et al., 2007 : 10).

Ensuite, et cela vient préciser la remarque précédente, les discours des uns et des autres ne se constituent pas dans des engagements explicites à des grands courants politiques – typiquement marxiste, communautarien et libéral – même si l'on peut associer certains

énoncés à ces tendances idéologiques. Mes interlocuteurs, individuellement, peuvent ainsi recourir à des procédés discursifs qui renvoient selon moi à l'un ou l'autre des pôles et leurs subjectivités politiques se construisent chacune, discursivement, de façon hétérogène, en recourant à des champs lexicaux divers si on les situe dans le champ des théories philosophiques de la justice. Autrement dit, les locuteurs naviguent au sein d'une réalité idéologique plurielle pour construire leur propre conception de la « *justice sociale* », sensiblement basée sur leur expérience concrète mais aussi sur leur environnement sociodiscursif dont ils se font nécessairement l'écho. Il est probable qu'en creusant ces discussions avec mes interlocuteurs, nous aurions ainsi pu produire des énoncés d'une grande hétérogénéité éthique et idéologique chez chacun.e des locuteurs/trices. Autrement dit, la lutte idéologique pour l'ordre politique juste ne se constitue pas seulement entre locuteurs aux tendances divergentes mais aussi à l'intérieur des discours de chacun d'entre eux, logiquement engagés dans le dialogisme nécessaire de leur énonciation, et donc dans les contradictions sociales de la conjoncture politique qui est la leur. Cette hétérogénéité du discours peut-être constitutive, elle peut aussi être montrée. Observons-en donc quelques exemples significatifs.

VIII.I.II Justice instituée : équité, égalité des chances, institutions-organisations, droits et services

D'abord, comme je l'ai évoqué ci-dessus, la « *justice sociale* » est associée par la plupart de mes interlocuteurs à l'idée d'égalité mais celle-ci peut renvoyer à diverses significations et à diverses attaches idéologiques. Elle est bien souvent articulée avec la notion d'équité, largement valorisée chez les locuteurs et qui vient régulièrement compléter ou s'opposer à celle d'égalité. L'équité serait tantôt plus réaliste, tantôt renverrait à un travail de correction des inégalités réellement vécues, tantôt respecterait davantage les différences. Elle va bien souvent de pair, qui plus est, avec un certain fatalisme face aux injustices existantes au sens où elles n'apparaissent alors jamais comme le choix de décisions délibérées mais comme une forme de processus naturel face auquel un travail basé sur l'équité serait alors constamment nécessaire. L'équité renvoie alors à la « *justice sociale* » et se présente bien souvent comme un travail concret d'ajustement perpétuel qui se distingue de la justice absolue comme idéal. On retrouve cette conception de la justice « *équitable* » chez Paul et Nicolas :

Thierry / ouais ? Okay / alors on va parler de justice sociale un petit peu ou on va revenir parce qu'on a commencé à l'aborder déjà un petit peu au début / euh / comment est-ce que vous

pourriez- c'est une question un peu euh qui peut être un peu difficile comme ça à l'improviste mais formuler vos conceptions ou votre conception de la justice sociale ?

Paul / *je l'associe à la participation citoyenne je pense que quand y'a participation citoyenne y'a plus de justice / dans l'absolu la justice n'existe peut-être pas malheureusement on y aspire tout le monde / mais y'aura toujours des rapports de force des inégalités on travaille à combler ces écarts dans la mesure du possible par l'éducation par la sensibilisation par euh- par tous les mécanismes qui consistent à éduquer à amener la personne à faire du- du chemin dans sa vie / par le biais du loisir du sport de la culture on revient à notre- notre devise hein c'est- le par et pour impliquer la population / le plus possible euh y'a des disparités au départ dans la vie alors comment mettre en place des mécanismes pour combler ces écarts / c'est comme ça que je conçois la justice*

Thierry / okay

Nicolas / *c'est un peu de la même manière que je la conçois c'est une notion de- d'équité je pense que ici au- au canada en général les gens prennent pour acquis qu'ils ont le droit de- ils ont le droit de manifester ils ont le droit de revendiquer ils ont le droit puis c'est- c'est correct y'a pas de répression je veux dire il y a des débordements des fois mais y'a pas trop de répression / c'est ça y'a pas trop de répression comme il pourrait y avoir ailleurs du muselage (...) [6a : 584-602]*

Dans cet extrait, la justice « équitable » (même si seul Nicolas se réfère ci-dessus à l'item « équité ») va de pair avec une conception libérale du monde social en ce sens que le contexte social n'est pas questionné ou présenté comme fondamentalement et structurellement injuste même s'il peut y avoir des « débordements » (par la suite, Nicolas évoque cependant des tendances contemporaines à une forme de « muselage » vicieux du communautaire par assèchement des financements et à des injustices grandissantes en conséquence). Il ne s'agit donc pas ici (dans cet extrait) pour l'action communautaire (ou, en l'occurrence, le « développement social »), de questionner les structures sociales à l'origine éventuelle des injustices mais, logiquement, de combler des écarts malheureux et de permettre l'expression de la liberté individuelle de chacun par l'« éducation » et la « sensibilisation » des populations qui doivent donc davantage « participer » à la société. Les citoyens sont donc posés comme devant davantage participer pour permettre davantage de justice mais cette participation s'inscrit dans les institutions existantes et c'est « on » qui « travaille à combler les écarts », « éduquer », « amener la personne à faire du chemin ». La logique sous-jacente est donc bien celle de la liberté individuelle idéalisée qui doit être la même pour tous et se manifester au sein des (et grâce aux) institutions existantes. Dans le deuxième entretien mené avec Paul, ce dernier confirme cette hypothèse en recourant à la notion d'équité qu'il associe d'ailleurs à celle d'« égalité des chances » :

Thierry / très bien / on a parlé de justice sociale / c'était le thème central / mais on l'a abordé d'une certaine manière / tu m'as parlé de- je demande toujours aux gens de le définir la justice sociale / ce qui est un exercice très difficile / en tout cas l'idée qu'ils se font de la justice sociale à peu près / toi tu m'avais parlé d'empowerment et c'est ça de participation citoyenne comme centrale dans la définition de la justice sociale et puis du fait qu'il y avait toujours des injustices et que l'objectif était de tendre à les diminuer

*Paul / j'ai du évoquer les politiques sociales / qui- qui cherchent justement à créer de l'égalité des chances / qui est un enjeu important / on sait qu'en Amérique y'a un recul important hein des chances des chances / des jeunes par exemple qui vont reprendre des études / les jeunes qui viennent de milieux défavorisés ils partent comme on dit au Québec avec deux prises d'avance c'est pas évident de- l'ascension sociale est moins rapide qu'elle l'était pour nos parents / aux États-Unis en particulier je sais pas je peux utiliser le cas mais / la génération suivante est moins choyée que la- la- la précédente / donc un recul je crois des conditions de- d'égalité d'équité
[15b : 12-25]*

À nouveau ici, aucune structure sociale ni aucun acteur n'apparaissent comme responsables des injustices sociales qui semblent émerger et se renforcer naturellement (formes nominalisées et passivisées : « *en Amérique y'a un recul important hein des chances* », « *l'ascension sociale est moins rapide* », « *la génération suivante est moins choyée* »). Les institutions-organisations sont par contre à l'initiative de l'égalité des chances et leur rôle est alors logiquement de corriger ces injustices inévitables, de combler ces disparités préalables en offrant à chacun la possibilité de réaliser son potentiel. Les causes de l'augmentation de ces disparités ne sont pas discutées ici. Cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas conscientisées par ailleurs mais elles n'entrent pas dans la conception de la justice proposée par mon interlocuteur, qui semble partir du principe que les structures sociales existantes ne sont pas les causes fondamentales de ces injustices et qu'elles peuvent (ou pourraient) au contraire assurer une maximisation de la justice sociale.

On retrouve cette tendance et l'association de la justice sociale à un idéal « *pas toujours atteignable* » chez Lucie. On retrouve aussi chez elle une association/dissociation entre équité et égalité des chances à travers sa formule atypique : « *l'équité des chances* ». L'égalité semble alors associée à un droit initial, le même pour tous, et l'équité à des actions concrètes pour corriger ce qui empêche son application. Elle se met en mots cependant à la forme conditionnelle :

Lucie / je peux pas m'empêcher de commencer en disant ceci / c'est d'abord un idéal qui / n'est pas toujours atteignable / et qui sera pas atteignable uniformément par tout et pour le monde / pas de mon vivant du moins et peut-être pas du vivant de qui que ce soit /

Thierry / ouais

Lucie / donc c'est d'abord un idéal pour moi / vers lequel on tend / maintenant pour l'expliquer / ou essayer de le définir / je dirais que / la justice sociale ça serait disons / une euh :: une /// l'équité- l'équité des- des- des chances / ça serait euh ouais / l'équité des chances / pour accéder au travail / à la nourriture / à un certain bien-être / à la culture / tout ce qui peut intéresser un être humain ou l'aider à vivre / ça serait un petit peu que ça- ça existe / que ça puisse arriver / je vois

Thierry / et du coup équité /qu'est-ce que t'entends par équité ? c'est pas un piège hein c'est (...)

Lucie / non non non mais /// c'est parce que- équité et égalité c'est pas pareil / c'est que l'équité y'a une certaine adaptabilité je trouve / à des choses / euh si moi je suis avec une personne en fauteuil roulant // ça va pas se passer de la même façon l'accès à ce que tu voudras / l'équité pour moi c'est- c'est une adaptation de l'égalité / c'est que ça soit possible pour moi et que ça soit possible pour elle lui donc y'a des adaptations à- à- à apporter / dans ce sens je dirais équité // je suis pas très bonne en c'est quoi (xx) / mmh ça- en tout cas [5a : 738-755]

Ici, la notion d'« *égalité des chances* », typique de l'idéologie libérale (Audard, 2018 : 962) semble prendre un sens plus concret que l'« *égalité* » qui, quant à elle, est dès lors associée à la seule égalité formelle. Dès lors, l'« *égalité des chances* » apparaît comme plus ancrée dans la réalité concrète que la seule égalité. La notion vient alors distinguer la « *justice* » théorique et la « *justice sociale* » qui vient permettre localement son application la plus efficace. La dimension plus clairement libérale que j'associe pour ma part à l'« *égalité des chances* » – le fait qu'elle puisse justifier les inégalités réelles puisqu'elle part du principe que chacun.e a sa chance, qu'il/elle sait saisir ou non et que son sort peut alors être attribué à son seul libre arbitre, donc à sa responsabilité – est absente du présent discours à son propos. C'est d'ailleurs avec la même acceptation de l'équité et de l'égalité des chances que Georges conçoit d'ailleurs la « *justice sociale* » :

Thierry / est-ce que vous pensez que vous pourriez formuler / donc là je prends un peu les gens au dépourvu à chaque fois mais / votre conception de la justice sociale et celle de votre organisme ?

Georges / okay euh /// c'est vrai que c'est euh- associer ces mots-là justice et sociale. nous on est- pourquoi on fait du développement social ? nous c'est beaucoup à partir de ces termes-là / probablement pour une raison de justice sociale / aussi / donc euh que- que les citoyens soient traités s'ils peuvent l'être en toute égalité / au moins en toute équité / puis quand c'est- les rapports sont inégaux / bah nous on essaie de- de compenser à ces rapports-là- on essaie de compenser parce que chaque personne a le droit / c'est peut-être ça le mot justice qui est sous-entendu euh- à vivre dans la communauté euh : à avoir une qualité de vie appréciable puis des bons rapports avec les autres

Thierry / ouais okay / et du coup équité vous avez utilisé le terme équité qu'est-ce que vous entendez par si on pas atteindre l'égalité au moins l'équité / [c'est quoi la différence entre les

deux ?

Georges / ouais] ouais / je vais prendre euh / pour mieux me comprendre je vais prendre un exemple scolaire / c'est que dans des milieux défavorisés / les élèves arrivent pas forcément sur une base égale / pour leurs parcours académiques / euh : ça part d'évènements qui partent aux accessoires d'écoles à l'encadrement des parents pour réussir leurs études / donc lorsque : on tente d'être équitable / on voit les différences puis on essaie de- d'aider autrement / ces / la clientèle / les jeunes pour leur donner un coup de main supplémentaire / pour qu'il y ait au moins des chances / qu'ils aient au moins autant de chance (xxx)

Thierry / okay donc l'idée un peu d'égalité des chances quoi ?

Georges / ouais l'égalité des chances / versus inégalité des ressources [3a : 405-427]

Ici Georges identifie d'abord la « justice sociale » comme une base de son travail de « développement social ». Il l'associe ensuite au fait d'« essayer » de traiter les citoyens, « s'ils peuvent l'être », « en toute égalité », puis « en toute équité », c'est-à-dire en compensant les inégalités réelles, les « bases » inégales pour que les citoyens « aient au moins autant de chance (xxx) ». Il associe également la « justice sociale » au fait que les citoyens aient « le droit » de « vivre dans la communauté », d'« avoir une qualité de vie appréciable puis des bons rapports avec les autres ». Sans la formuler directement (il évoque cependant l'idée que la « clientèle » de l'organisme devrait avoir « au moins autant de chances »), il acquiesce quand je lui propose la notion d'« égalité des chances », notion que partage également Laurent qui l'associe pour sa part à l'égalité en droits et à l'application réelle de ces derniers :

Laurent / euh bah / pour moi / le premier mot qui me vient en tête c'est justice / le premier que je vois dans cette question-là c'est justice / euh : qui fait référence à être juste / et souvent pour moi être juste c'est donner une chance égale / c'est l'expression qui me vient en tête / donner une chance / donner la chance à une personne qui a moins de moyens moins de pouvoir moins de connaissances / lui donner sa chance égale / lui donner euh : cette- cette personne-là a les mêmes droits / tu sais pour moi on- on- on- on est pas tous égaux en capacités en pouvoirs en moyens financiers mais en droit / on est tous égaux / donc en ce qui a trait à / donner une chance donner / une opportunité euh je pense que euh : / je pense que c'est un peu ça la justice sociale c'est que / on a tous les mêmes droits donc on a tous les mêmes- on devrait tous avoir les mêmes opportunités les mêmes chances puis euh : / mais c'est ça / parfois dans la société y'a des institutions / y'a du (xx) y'a des structures y'a des- y'a des- y'a des étapes à suivre administratives y'a des- puis tout ça c'est- c'est- c'est jalonné par des- faut se rendre à tel bureau faut parler tel jargon faut remplir tel formulaire euh : ou des fois faut se payer un taxi pour aller là ou des fois faut s'acheter de la nourriture là où le prix des fruits légumes augmente alors dans la société y'a des obstacles aux gens / aux gens qui ont pas / qui ont moins de moyens moins de pouvoir moins d'argent y'a ce genre d'obstacles / des obstacles physiques matériels intellectuels euh / des obstacles dans la

compréhension de tout ça dans l'expression de leurs besoins / ces gens-là des fois ils sont désavantagés et pour moi la justice sociale c'est hé ho ! ces gens-là ont les mêmes droits ont- tu sais on devrait leur donner des accès à tel ou tel service puis c'est au // c'est ça / c'est- c'est- ces gens là on le droit d'être aidés ont le droit d'avoir accès à ces services là puis malheureusement / c'est ça c'est pas toujours respecté c'est pas toujours tenu en considération / alors les organismes communautaires je trouve que : / on est là pour aider les gens à se démêler dans tout ça à trouver la porte d'entrée / à / trouver la bonne personne à trouver le moyen de se faire entendre puis à // à faire valoir leurs droits [11a : 557-580]

Il est intéressant de voir ici comment Laurent valorise l'égalité en droit (égalité formelle) à laquelle il s'agit selon lui pour le travail communautaire de se référer pour permettre davantage d'égalité réelle des chances. Il faut alors « donner » aux citoyens (une « chance », une « opportunité », un « accès », etc.). L'absence d'égalité réelle ne semble pas questionner la pertinence des structures en place chargées d'organiser ces « dons » mais apparaît comme un manquement dans le travail que sont censés fournir les organismes communautaires pour permettre l'application du droit. Dès lors, la « justice sociale » préconisée ne consiste pas à questionner les institutions, à les mettre face à leurs contradictions et responsabilités quant à leur modèle de « justice », voire à les affronter et à viser l'institution d'un modèle objectivement plus juste, mais à rappeler aux structures existantes l'existence du droit et la nécessité de son application. L'action communautaire semble alors justifier la normalité de sa propre existence en même temps que le modèle politique qui l'a vu naître. On retrouve ainsi la dialectique justice/justice sociale questionnée précédemment. La justice n'est pas dès lors par une pratique mais une préconisation qui se met au conditionnel et qui s'adresse à la structure de base : « la justice c'est hé ho : ces gens-là ont les mêmes droits (...) on devrait (...) »).

Jeanne partage cette conception de la justice comme « égalité des chances ». La justice renvoie alors pour elle aussi à la loi pour laquelle « les gens sont peut-être nés tous égaux » et au fait que les réalités matérielles viennent se confronter à cette idée et que dès lors, l'égalité des chances renvoie au travail concret à mener (grâce à des « mesures ») là où l'égalité renvoie seulement à la loi. La première se présente comme le moyen concret auquel on se réfère pour permettre peut-être, un jour, la possibilité de la seconde. La nécessité, jamais satisfaite, de cette égalité des chances, n'apparaît par contre jamais comme le symptôme des dysfonctionnements du modèle à l'œuvre. D'où le recours, là aussi au conditionnel : il « faudrait » alors permettre, idéalement, « par des mesures compensatoires », « aux gens de développer leur plein potentiel » :

Thierry / okay / euh on va parler de : justice sociale un petit peu / est-ce que vous pourriez- / c'est une question un peu- pas piège mais euh qui prend un peu au dépourvu souvent / formuler votre conception de la justice sociale ? / est-ce que vous pourriez formuler une conception de la justice sociale euh : ?

Jeanne / l'é- l'égalité des chances / je verrais beaucoup / de la justice sociale oui euh- non de- // les gens n'ont- / sont peut-être nés tous égaux mais n'ont peut-être pas tous une égalité des chances tout dépendamment de leur environnement et de leur situation familiale et autre / l'endroit où ils vivent / donc ça serait de- / de permettre par des- des mesures compensatoires ou autres là- aux gens de développer leur plein potentiel et d'avoir la chance de le faire // ça va ?
[10a : 508-517]

Ainsi la justice est-elle un idéal inatteignable et la justice sociale semble renvoyer aux actions concrètes qui devraient être faites systématiquement pour l'atteindre. Mais cette pratique concrète de la justice, typique du travail des acteurs communautaires dans cette perspective, est elle aussi une réalité conditionnelle : c'est ce qu'on aimerait faire, ce qu'on tente de faire, ce qu'il faudrait faire mais ce qui n'est jamais complètement fait malgré le bienfondé des structures, des lois et du droit. Ainsi, l'« *égalité des chances* » semble se présenter comme le substrat pragmatique de l'idée libérale de justice face à son pendant idéaliste : « *l'égalité* » des droits et l'égalité théorique devant la loi. Pourtant, l'étude discursive de cette « *égalité des chances* » en montre aussi le caractère idéaliste et l'impossibilité d'atteindre celle-ci par quelques mesures compensatoires que ce soit dès lors que ces mesures viennent d'en haut.

Un autre recours à la notion d'équité apparaît également dans les entretiens. Comme le précédent, il s'articule avec une considération pour la justice comme un idéal vers lequel on ne peut que tendre et il privilégie cette dernière notion à celle d'égalité à laquelle il la compare. La comparaison et la distinction entre égalité et équité au bénéfice de la seconde n'a cependant plus pour objectif de souligner la nécessité d'un ajustement concret face aux injustices réelles mais plutôt de souligner la nécessité du « *respect des différences* ». Dès lors, l'équité semble bien pouvoir supporter des écarts réels à condition que l'importance accordée à chacun.e soit la même, dans la logique toute libérale, là aussi, de « *l'égalité des chances* » comme ici chez Julie :

Thierry / alors on va parler de justice quand même parce que (...) est-ce que tu pourrais formuler ta conception de la justice sociale ? / est-ce que tu pourrais définir la justice sociale ? / ça prend un peu au dépourvu quoi- c'est ça que

Julie / euh- conception de la justice sociale / bah déjà j'ai l'impression que c'est comme un- un objectif vers lequel tendre parce que c'est- concrètement c'est pas quelque chose de- de tangible qui est : l'état des choses actuelles / fait que c'est un idéal où // bin / les écarts (xx) où les gens

seraient considérés de façon plus équitable euh /

Thierry / okay c'est très bien / bon équitable- parce que c'est des mots clefs- bon y'a des choses qui reviennent hein euh : égalité euh : / c'est quand on commence à creuser on se rend compte que : y'a beaucoup de manières de considérer les choses / mais le terme équitable il revient souvent dans les entretiens /

Julie / bah équitable euh : / bah j'imagine que j'ai dit équitable plutôt qu'égal parce que- / égal réfère peut-être un peu plus dans mon esprit à quelque chose qu'est identique / euh : / équitable euh : c'est pas nécessairement identique mais ça l'a / euh : / une importance égale [8a : 479-494]

Chez Julie, l'équité est ainsi privilégiée à l'égalité. Elle ne renvoie pas pour autant à une réalité plus concrète puisque sa conception de la justice induit qu'il s'agit d'un « *idéal où (...) les gens seraient considérés de façon plus équitable* ». Par ailleurs, l'idée selon laquelle l'égalité pourrait risquer de renvoyer à une identité absolue entre deux termes, y compris qualitative, rejoint certaines origines étymologiques de la notion en français qui pouvait effectivement renvoyer au XVe siècle à une « *relation entre deux choses ne présentant aucune différence de grandeur, de qualité* » (CNRTL). Elle entre cependant en contradiction radicale avec sa conception qui me semble dominante aujourd'hui, à savoir qu'elle désigne bien souvent le « *[fait de ne pas présenter de différence quantitative* » (Ibid.), ce qui n'empêche pas des distinctions qualitatives. Mais lorsqu'il s'agit d'égalité sociale, il semble que cette crainte de l'homogénéisation puisse souvent servir d'argument face à la quête d'égalité réelle et on peut faire l'hypothèse que cette crainte puisse être liée à l'histoire sociale et politique de la notion. La critique d'une certaine idée de l'égalité dans les conceptions libérales de la justice peut s'illustrer par le propos de Paola qui me répond en me donnant l'exemple d'une discussion avec sa fille de 9 ans :

Paola / (...) il me disait pourquoi maman ? / pourquoi est-ce que les gens sont à la rue ? / je crois que la réponse était- / dans la vie nous avons- / ces gens-là n'ont pas- / soit ils ont pas eu les opportunités / soit ils ont pris des mauvaises décisions / je crois que la justice c'est donné à tout le monde l'opportunité / c'est ça- / que nous puissions avoir l'opportunité quand on commence la vie / de / être euh- / d'avoir la possibilité de développement optimal / si on va le faire ou pas- / c'est à nous de décider / si on va prendre la bonne ou la mauvaise décision / mais le point de partie / la justice c'est l'égalité- l'égalité de droits- et la liberté de droits // c'est trop large ?

Thierry / non / non non c'est très bien- c'est très bien / et la place et (...)

Paola / mais le- / seulement une définition / quand on dit égalité / ça veut pas dire que l'égalité donne la liberté / et ça veut pas dire que la liberté et l'égalité nous donnent la possibilité de développement optimal / parce qu'on peut avoir une égalité / à la prison / tout le monde a le même droit d'être en prison / donc euh- hein ? / quand je dis donner tout le monde l'opportunité / garantir que tout le monde va avoir euh- / le besoin basique / pour que l'on puisse passer au

niveau un deux ou trois de la pyramide si on revient / à la pyramide de Maslow / garantir le développement / la- la- la : la structure de base / égale / dans le bon niveau parce que parfois l'égalité / le socialisme garantit l'égalité dans un niveau plus bas donc tout le monde sera pauvre / ah mais alors ? / (rires) / qu'est-ce que ça nous donne ? Hein ? / le communisme ou le socialisme parfois il faut faire attention / parce qu'on donne le même droit à tout le monde mais le même droit ne garantit pas ce que on a besoin / donc je travaille- je donne ma vie pour / améliorer la qualité de vie de ceux qui n'ont pas l'opportunité [13a : 739-760]

Il est toujours intéressant de souligner le dialogisme idéologique des énoncés et l'hétérogénéité ici montrée par Paola, pour critiquer ce qu'elle considère comme la conception « socialiste » ou « communiste » de l'égalité, à laquelle elle oppose la sienne, est éclairante à plusieurs titres. Elle nous permet d'abord d'observer la manière dont elle conçoit l'approche socialiste/communiste de l'égalité réelle qui irait nécessairement de paire selon elle avec un appauvrissement généralisé, autant dire avec l'absence égalitairement partagée de liberté d'action et de réponses aux besoins de chacun.e, d'où peut-être l'analogie avec la prison¹⁰². Elle rejoint ainsi l'idée libérale que le meilleur garant de l'égalité est le marché libre et que le meilleur fonctionnement social doit nécessairement relever d'un compromis entre « équité » et « efficacité » (Legrand, 2018 : 508-519). Ces propositions vont d'ailleurs de paire dans son discours avec les principaux axes de la doctrine libérale : la « structure de base », qu'elle cite, qui doit assurer à chacun un égal accès aux « opportunités » et donc permettre « l'égalité des chances » et le « développement optimal » de chacun par l'application maximale de leurs « droits ». Le modèle qui sous-tend son propos justifie dès lors certaines inégalités réelles dès lors que les citoyens prennent des « mauvaises décisions ». Dans le cas où les inégalités seraient le fruit de l'absence d'opportunités, elles ne remettent pas en question ni ne soulignent les limites du modèle libéral mais viennent au contraire justifier sa plus grande application. Le propos de Paola est remarquable de par sa cohérence idéologique. On va voir que des contre-modèles, recourant également à l'hétérogénéité montrée, s'y opposent cependant radicalement dans les entretiens.

¹⁰² On en est tous cas loin de l'idée de F. Engels et K. Marx (et de nombre de théoriciens politiques qui les ont précédés, notamment Saint-Simon et Louis Blanc) selon laquelle l'éthique communiste pourrait se résumer par la célèbre formule « *De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins* ». Cette dernière formule sous-tend effectivement un modèle dans lequel l'égalité n'a rien de « *carcéral* » mais renvoie précisément à une considération absolue pour chaque individu et pour une liberté individuelle autrement plus fondamentale que la version libérale de « *l'égalité des chances* » (en quelques sortes « *De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses... capacités* »). Simplet, la conception marxienne de la « *justice* » distingue absolument le plan de la production de celui des besoins, avec « *l'idée que les différences dans l'activité, les travaux, ne justifient nulle inégalité, nul privilège au plan de la fortune, de la jouissance* » (Engels & Marx, 2012; repris par Garo, 2019 : 194). Bien sûr, l'idée du communisme et du socialisme que critique ici Paola n'est pas celle-ci.

Pour finir, sur les versions les plus clairement libérales, selon ma lecture du moins, des propositions de mes interlocuteurs (ce qui ne signifie pas que ces derniers « *soient* » des « *libéraux* » mais tout au moins que cette grille de lecture traverse leurs énoncés à l'endroit de la « *justice sociale* »), j'ai déjà donné quelques exemples de recours aux notions de « *droits* », de « *loi* » et d'« *institution judiciaire* », ainsi qu'à la « *structure de base* » et à l'« *égalité* », l'« *équité* » et l'« *égalité des chances* ». J'ai aussi donné un exemple d'utilisation de l'item « *clientèle* », par ailleurs récurrent dans mon corpus : 11 locuteurs l'emploient à 51 reprises en tout – dont 20 pour Jean, qui peuvent aisément s'expliquer compte tenu du caractère commercial de son organisme – pour définir les citoyens en relation avec leurs structures. Dans la même lignée, on peut aussi penser à la notion de « *services* » et de ce qu'elle peut signifier d'« *administration* » de la justice sociale et du travail qui l'accompagne (le « *travail social* ») comme agent de l'ordre social. Quelques locuteurs y recourent, dont Julien, dans une perspective qui peut rejoindre, là aussi l'idée d'« *égalité des chances* » discutée jusqu'ici, même s'il n'emploie pas cette formule :

Julien / (...) comment que je verrais la justice sociale c'est / euh une accessibilité qui- qui permet à tous / d'avoir / tu sais de pouvoir profiter de services et d'être reconnu au même titre que les autres / et de- de- de pas juste de permettre ça mais de promouvoir ça et d'agir concrètement dans cette direction-là (...) moi je pense que du- du participant- du côté du citoyen / lui en tant que tel a le droit à une sorte d'égalité / pas absolu /mais il a le droit de s'attendre à ce que ça aille bien pour lui /puis peu importe la langue parle / peu importe / l'argent qu'il fait qu'il est le droit à / à une vie décente agréable et intéressante / d'un autre côté ça nous donne le devoir de s'assurer qu'il a une accessibilité aux outils qui va lui permettre d'améliorer / ses conditions de vie / lui-même [19a : 500-515]

On retrouve ainsi chez Julien le recours à la notion de droit, et notamment au droit à « *une sorte d'égalité* » dont il précise qu'elle n'est « *pas absolue* » ainsi qu'au droit à une égale « *reconnaissance* » et à un accès aux « *outils* », aux « *services* » qui pourraient lui permettre, librement, individuellement, « *d'améliorer ses conditions de vie* ». Ce champ lexical très administratif et individualisant rejoint la posture libérale des exemples précédents.

Il rejoint aussi le discours de Jean, qui, pour sa part, compare la « *justice sociale* » à l'institution judiciaire comme lieu où chacun.e doit être jugé indépendamment de ses « *antécédents économiques sociaux politiques ou ethniques* ». Il évoque par ailleurs de façon intéressante dans ma perspective géographique l'idée de partage de « *l'espace* » au sens où chacun doit avoir de l'espace pour « *se développer* », « *s'émanciper* ». L'espace n'apparaît alors pas comme une construction sociohistorique collective mais comme un réceptacle

social, ce qui est évidemment la conception la plus courante de celui-ci. Son association discursive entre « espace » et « chances » est significative de ce point de vue (« faire en sorte que tous les êtres humains aient les mêmes chances- le même espace pour se déployer »). Il est par ailleurs l'un des seuls à parler de « redistribution », ce qui peut sembler étonnant au regard de ce que j'ai pu montrer précédemment de son énonciation, mais ce qui n'est pas contradictoire avec la conception rawlsienne de la justice. Cette redistribution semble ainsi devoir relever, logiquement, d'un travail institutionnel lui aussi, soit bien être le fait d'une « structure de base ». Pour Jean, la justice est considérée comme un idéal « un peu utopique » :

Thierry / (...) je vais revenir sur la question de la justice quand même / est-ce que tu pourrais me formuler / et je prends les gens au dépourvu / ta conception de la justice sociale ?

Jean / qu'il y ait- en fait en terme très général / qu'il y ait de l'espace pour tout le monde

Thierry / de l'espace ?

Jean / de l'espace / de l'espace faut le voir euh- de façon très conceptuelle // donc de l'espace pour se développer de l'espace pour s'émanciper- de l'espace pour vivre / de l'espace pour partager- de l'espace pour euh : être heureux / (x) une certaine forme de bien-être // et ça passe par la redistribution de la richesse évidemment

Thierry / donc c'est économique / y'a une dimension économique importante ?

Jean / à la base / à la base / si y'a pas une redistribution économique y'aura jamais de- d'équité- de- en termes de- de- de redistribution / en termes de justice sociale- intellectuelle- professionnelle / en termes d'acquis / je veux dire ça passe par ça là / c'est la- peut-être que je me trompe mais la justice c'est rendre un peu euh / tu sais dans le concept de la justice / tu sais quand on se présentes devant la justice- devant l'institution juridique / à quelque part c'est de faire en sortes que tous les êtres humains soient égaux devant / tu sais un fait- un jugement ou une cause ou une situation / tu sais quand on arrive en justice c'est que / y'a pu- y'a pu- tu sais les antécédents économiques sociaux politiques ou ethniques qui- qui devraient / influencer le résultat du jugement / des individus envers une cause / c'est vraiment les faits / et seulement que les faits de preuves / c'est pour ça qu'on a créé selon moi / l'institution qu'est la justice donc en termes de justice sociale / bah c'est un peu la même chose c'est de faire en sorte que tous les êtres humains aient les mêmes chances- aient le même espace pour se déployer (xx) / c'est un peu utopique mais / c'est ça [4a : 494-517]

On peut noter que parallèlement à la tendance libérale de son propos qui associe « égalité des chances », « redistribution » et « liberté d'action » de chacun, Jean tient également des propos qui relèvent d'un autre champ lexical et s'inscrit de ce fait dans la majorité des énoncés hétérogènes que j'ai rencontrés à l'endroit de la justice sociale auprès de mes

interlocuteurs. Voyons donc désormais comment se construit cette hétérogénéité chez Jean et quelques autres de mes partenaires.

VIII.I.III La justice hétérogène : (limites du) libéralisme, anti-individualisme, communauté, sensibilité à l'injustice et pratiques de justice

À l'endroit de la justice sociale, outre ses propositions sur « *l'égalité des chances* » et la « *liberté d'action* », Jean tient par ailleurs un propos critique (et autocritique) vis-à-vis du « *mode de vie individualiste* » qui nous a tous « *berné* » selon lui, et dans lequel « *on a tous l'impression que notre meilleur ami aujourd'hui c'est pas la communauté qui nous soutient / c'est notre- c'est notre carte de crédit* ». Ainsi, lors d'une discussion sur la question de la gentrification, son discours peut être envisagé comme traversé d'au moins deux voix, l'une plutôt « *libérale* » et l'autre plus « *communautarienne* », deux voix à l'intérieur desquelles il construit sa position singulière, cohérente néanmoins avec sa position sociale intéressée dans le capitalisme local et dont les intérêts se reflètent dans les valeurs territoriales et communautaires qu'il met ainsi également en avant, ce qui n'enlève rien à sa pertinence (de mon point de vue du moins) de son propos :

Jean / (...) la ville elle se transforme elle va se modifier puis y'aura toujours de gens qui recherchent un mode de vie ou un habitat qui est différent qui vont tu sais- qui vont se déplacer sur un territoire qui est différent / c'était super intéressant les points de vue sont- c'est des questions chaudes parce que- c'est des questions chaudes présentement parce que ça touche toute notre rapport à l'espace / notre rapport à la justice comme tu le dis / puis notre rapport à vivre ensemble // tu sais comment est-ce qu'on fait pour créer des sociétés qui sont plus égalitaires possibles où tout le monde a sa chance / mais où tout le monde peut aussi avoir une certaine forme de liberté d'action parce que / je pense que fondamentale- pas fondamentalement c'est pas vrai // mais je pense qu'on s'est tous fait un peu berner par un mode de vie individualiste / et on le recherche tous un petit peu aussi d'une certaine façon tu sais / notre pouvoir d'action notre pouvoir d'achat // notre pouvoir d'émancipation intellectuelle / on est stimulé beaucoup par ça / l'aspect communautaire tu sais- on a tous l'impression que notre meilleur ami aujourd'hui c'est pas la communauté qui nous soutient / c'est notre- c'est notre carte de crédit euh : tu sais à l'institution financière / si jamais il arrive un pépin bah c'est ça qui- c'est notre meilleur outil alors que / ça devrait pas être ça tu sais / mais on veut quand même être capable de- d'avoir une liberté d'action sur notre- notre territoire sur notre vie qui euh- qui est très présente / qui est très présente [4a : 1117-1133]

Le discours de Jean semble à la fois traversé par un idéal libéral et par un attachement à la communauté, peut-être sur le modèle des « trente glorieuses » qu'il citait et mettait d'ailleurs en avant lors de notre second entretien en évoquant son enfance dans un village québécois et l'expérience intermédiaire de ses parents. Le mode de vie de ces derniers, il y a une trentaine d'années, se situait ainsi selon sa description entre un certain héritage communautaire et religieux, une modernisation de la société et une moyennisation tendancielle dont ils ont pu bénéficier à l'époque. Jean m'affirmait alors que sa mère reconnaissait à Verdun l'ambiance d'alors dans le village natal de son fils, dont les activités locales et actuelles s'inspirent ainsi peut-être de ce mode de vie idéalisé. On retrouve ici la tension déjà évoquée entre les tendances idéologiques du capitalisme néolibéral et ce que je considère pour ma part comme des aspirations au « commun » en son sein.

Ces doubles voix idéologiques, cette hétérogénéité politique, se retrouvent d'ailleurs également dans les énoncés d'un certain nombre d'autres de mes interlocuteurs. C'est notamment le cas de Luc qui parle, comme Julien précédemment, de « services » pour définir sa conception de la justice sociale qui consiste alors pour lui à ce que « *les différentes couches de la population aient accès / aux services que la société offre* » [7a : 671-672]. Il recourt lui aussi à la notion d'« *équité* » mais son propos me semble nourri d'autres registres discursifs intéressants dans ma perspective :

Luc / bah le l'ai nommé un peu tout à l'heure / pour moi euh / la- la maturité d'une société c'est sa capacité de s'occuper des plus démunis / (...) donc je suis fier du filet social qu'existe au Québec / euh là on pourrait être d'accord ou pas avec euh / ce qu'on appelle l'austérité là prônée par le gouvernement actuel / euh : moi je pense qu'ils vont trop vite / mais c'est sûr qu'il y a des choses à- à- à faire évoluer euh la justice sociale c'est une question d'équité aussi / euh ça me préoccupe de voir que mettons euh : comme je le disais tout à l'heure la jeune génération a pas accès à la propriété / aussi aisément que ma génération on pouvait avoir / puis en même temps je me dis qu'y puis-je- tu sais qu'est-ce que : - bon / parce que le logement social / c'est pour vraiment les plus vulnérables / donc f:: f: - faut s'en occuper / ce qui me touche beaucoup beaucoup c'est en termes de besoins de base c'est de voir que t'as des gens qui mangent pas à leur faim / ça là je me dis wow / ça là dans une société relativement riche comme la nôtre là / c'est- c'est- c'est inconcevable- c'est inconcevable / (xx) / ça serait qu'au niveau du développement social à Verdun avec les moyens qu'on a bah qu'on s'en préoccupe / bon // donc la justice sociale / question d'équité intergénérationnelle / équité aussi entre les gens qui ont des moyens et ceux qui ont peu de moyens / euh / c'est le contraire de l'indifférence / (rires) euh / c'est- c'est une question de solidarité aussi / si je me sens concerné par ce qui arrive à / à mes citoyens les plus démunis / euh : / bah là / faut que ça se traduise par des actes concrets [7a : 643-663]

Ainsi, Luc semble-t-il soutenir dans le même discours la nécessité de « *l'austérité* », même s'« *ils vont trop vite* » et l'idée d'« *équité* ». Il appuie en cela « *l'hypothèse que les discours austéritaires ont imprégné l'interdiscours* » (Guilbert et al., 2019 : 17) dans les démocraties libérales contemporaines. Par ailleurs, l'équité qu'il valorise ici concerne certes les différentes générations mais, aussi, « *les gens qui ont des moyens et ceux qui ont peu de moyens* ». Or, comment réinstaurer de l'équité entre ces personnes autrement qu'en redistribuant précisément ces moyens différenciés ? À moins bien sûr de justifier *a priori* l'existence de ces différences de moyens par le mérite, le travail, les bons choix opérés, etc., c'est-à-dire fidèlement à la doctrine libérale. C'est peut-être cette posture qui explique que les « *plus vulnérables* », s'« *il faut s'en occuper* », ne font pas partie intégrante, dans le discours de Luc, des « *générations* » qu'il évoque à l'endroit de l'accès à la propriété. Ces générations semblent ainsi limitées par son propos aux membres des classes moyennes (le fait que les plus pauvres n'y aient pas accès ne semble ainsi pas poser de problème de justice selon son énoncé).

Pour autant, les « *plus vulnérables* » et « *les plus démunis* » doivent faire l'objet de l'attention de chacun selon Luc. C'est ainsi qu'il se dit « *concerné* » par les citoyens « *les plus démunis* » et recourt à un registre sensible lorsqu'il observe les degrés actuels d'inégalités de richesse au Québec (« *ce qui me touche* », « *c'est inconcevable* », « *je me sens concerné* »). Face à ce constat, la réaction morale doit alors se traduire selon lui par des actes (il me donne ensuite des exemples personnels allant dans ce sens). Il emploie par ailleurs également l'idée de « *donner la chance* » aux moins favorisés et de leurs permettre l'accès à « *des services* » en prenant notamment l'exemple de ceux « *qui ont un enfant avec un talent* » où d'« *un jeune qu'a besoin d'orthophonie* » à qui il convient de « *donner* » leur « *chance* ». « L'équité » renvoie alors pour lui au fait de :

Luc / (...) donner la chance à ceux qui ont- qui ont des faibles revenus qui ont un enfant avec un talent (x) bah comment on peut favoriser que cet enfant-là / (xxx) / en contrepartie un jeune qu'a besoin d'orthophonie / quand on sait que c'est à l'âge de deux ou trois ans qu'apprend que si ils ont le bon service au bon moment / que sa trajectoire sociale / va être grandement euh : bonifiée tu sais / bah l'équité c'est / il a le droit au bon service au bon moment tu sais là / tu lui donnes pas ça à l'âge / de 10 ans il : / il est pas trop tard mais il est quasiment trop tard si on en croit les spécialistes de la- tu sais de l'évolution d'un enfant tu sais- l'équité c'est d'avoir accès à des services quand t'en as besoin [7a : 688-696]

Outre ce recours à un champ lexical plutôt libéral (« *donner la chance* ») et administratif (« *services* »), tel que le proposaient également, tendanciellement, les locuteurs déjà cités, Luc associe également la justice lors de son entretien au « *contraire de l'indifférence* » [7a : 660], et donc à une dimension sensible et humaniste qui, si elle n'est nécessairement étrangère à l'éthique libérale, peut aussi évoquer les propos d'A. Gramsci sur sa « *haine de l'indifférence* » (Gramsci, 2012b). Ce « *contraire de l'indifférence* » est argumenté par Luc comme le fait de

Luc / (...) se sentir concerné se sentir / préoccupé- être solidaire / ouais / l'indifférence c'est que / tu mènes ta vie et tu te préoccupes pas de ce qui arrive aux autres / c'est tout / je- je peux comprendre que des gens ont pas / les capacités ou les moyens de se préoccuper des autres / ils en ont assez avec leur propre vie / tu sais (rires) / mais si t'as un certain équilibre personnel / c'est pas nécessairement financier / bah je me dis c'est quasiment une- un devoir que de te préoccuper des plus démunis (...) » [Luc : 704-709].

Ce propos, à la fois structuralo-libéral et concerné, sensible à la dimension interreliée du monde social, m'apparaît comme la démonstration d'un discours hétérogène, du moins selon ma grille de lecture, et dès lors me fournit un exemple de brèches où peuvent s'exprimer à la fois des désaccords fondamentaux sur le terrain des idées (et des idéologies inconciliables) et se croiser théorisation rationnelle et « *passion* » (au sens d'A. Gramsci) de la justice. Là où une simple analyse des discours idéologiques aurait montré l'appartenance de son énoncé à telle ou telle tendance et la façon dont, selon ma perspective du moins, il reproduit les inégalités, cette mise en mots positive de la justice permet l'expression de bases communes, passionnelles, à partir desquelles peuvent entrer en dialogue, sans idéalisme, des conceptions différentes.

On retrouve d'ailleurs cette articulation entre ancrage idéologique au moins partiellement libéral, du moins dans son attachement aux droits, et dimension sensible du discours chez un autre locuteur, Fabio, qui rejoint alors en partie le précédent. En effet, tout comme Luc, Fabio insiste sur la nécessité du soin des plus vulnérables dans sa conception de la justice sociale et sur le maître-mot « *solidarité* » qu'il partage également avec ce dernier. Là où Luc se disait « *préoccupé* », « *concerné* » et jugeait « *inconcevable[s]* » certains types d'inégalités, là où il parlait de « *devoir* » dans le fait d'agir pour la justice quant on le peut tout en comprenant que « *des gens ont pas / les capacités ou les moyens de se préoccuper des autres* », Fabio va mettre en avant ce qui l'« *affecte* », lui « *fait de la peine* », le « *touche* » lui « *tient à cœur* », son statut situé de victime concernée de certaines formes d'injustices, c'est-à-dire de sujets

des structures qui l'ont ainsi « affectés » (Lordon, 2013), et la sensibilité singulière que cela peut activer chez lui. Il va également, lui aussi, insister sur la nécessité de « l'accès à certains services » et sur le fait de « défendre les droits des gens qui peut pas se défendre » tout en comprenant le fait que « les gens sont trop inquiets pour se protéger eux-mêmes / pour penser aux autres » :

Fabio / (...) personnellement euh : moi c'est une cause / moi la justice sociale ça m'est très important et d'ailleurs des fois / même à défaut parce que / tu sais y'a des éléments de justice / et de défense et de- de- de défense des droits que moi je tiens à cœur / et ça m'affecte de façon négative parce que / c'est un grand défi / on est affronté par / plusieurs situation où c'est le contraire- tu sais la pauvreté euh / ce que j'ai décrit par rapport à la gentrification de ce quartier- là / euh : l'accès à certains services euh : par défaut euh / le- le- la protection des droits des gens / l'égalité des femmes / euh la protection des enfants / moi- moi ça me fait de la peine de voir les enfants souffrir puis je- je vois ça souvent / puis y'a pas vraiment de façons de les protéger / euh :: je suis handicapé de la vue / donc euh / l'accessibilité ça ça me touche / donc y'a toutes sortes d'éléments qui pour moi sont très importants / mais on est loin de- de- d'être capables de faire une différence / la seule façon c'est de continuer à- moi-même je-je me présente souvent comme / tu sais la personne qui va porter la cause à l'avance / parce que / tu sais en marchant avec une canne blanche / en me promenant en- je suis une personne qui me- qui s'exprime beaucoup j'essaie que les gens comprennent que tu sais y'a un autre point de vue que il faut quand même défendre les droits des gens qui peut pas se défendre / c'est ça la justice finalement / et euh : / mais c'est quand même (xx) /parce que- et ça je vais peut-être euh : c'est peut-être un constat qui est pas nécessairement euh : favorable / mais dans un quartier / défavorisé / les gens sont trop inquiets pour se protéger eux-mêmes / pour penser aux autres / ça c'est- c'est pas rien qu'ici là / tu sais si tout le monde est en train de défendre ses droits parce qu'il a besoin d'un- de trouver de la bouffe ou / tu sais protégé- / il va être moins porté à protéger les autres // il a pas de temps / il a pas d'intendance il a pas d'argent il a pas- tu sais ? [12a : 405-425]

Les propos sur la justice de ces deux derniers locuteurs sont problématiques dans ma perspective en ce qu'ils reproduisent sans doute certaines tendances problématiques du point de vue discursif que j'ai pu présenter jusqu'ici au sens où les victimes des injustices apparaissent à la forme passive et qu'il ne s'agit pas, si l'on s'en tient à l'étude de l'énonciation, de contribuer à leur organisation communautaire mais plutôt de les « aider », de les « protéger », de les « défendre », de défendre leurs « droits » et de leur fournir « des services » ce qu'ils ne semblent absolument pas pouvoir faire eux-mêmes. Ils sont aussi problématiques du point de vue de mon ancrage politique en ce que les éléments de conceptions théoriques de la justice sociale qui les traversent s'attachent prioritairement à la consolidation des institutions en place, des « droits », des « services », voire de formes

d'équité entre pauvres et riches, ce qui me semble fondamentalement paradoxal parce que nécessairement inégalitaire. Pour autant, ils ont tous les deux l'avantage dans la perspective de la justice spatiolinguistique, du commun et du droit à la ville que j'ai pu proposer précédemment, de réintégrer du sensible, du vécu et de la solidarité concrète dans leurs définitions de la justice. Leurs propos me semblent ainsi d'abord traversés par leurs propres sensibilités avant de l'être par une conception déshumanisée, administrative, théorique de la justice sociale ou plutôt ils me semblent constituer des formes d'arrangements contradictoires entre rationalité néolibérale et sensibilités à l'injustice, contradictions qui sont propices à la discussion et au travail concret, qu'ils mettent tous deux en avant. La justice n'est pas que l'affaire de l'État et de la « *structure de base* ». Elle est aussi, en tout cas devrait être l'affaire de tous les citoyens dans une démocratie et ils considèrent tous deux qu'elle est leur affaire, et même leur responsabilité.

Il est d'autres locuteurs dont les discours sont hétérogènes du point de vue de mon découpage analytique, et qui se montrent alors plus perplexes face à la possibilité réelle de la justice dans le contexte contemporain. C'est notamment le cas de Sophie dont l'énonciation apparaît comme moins marquée idéologiquement mais souligne certaines limites, voire certaines contradictions concrètes du modèle libéral (et du néolibéralisme) auxquelles elle se confronte dans son travail. Ainsi semble-t-elle recourir à une conception plutôt libérale de la justice en ce que son discours semble considérer celle-ci, là aussi, comme un travail de correction des « *disparités* » et de lutte contre les « *discriminations* ». Elle souligne cependant, parallèlement, la mauvaise répartition des richesses et ce qu'elle appelle la pauvreté sociale dont elle considère qu'elle « *part de loin* ». Elle rejoint alors en cela la conception bourdieusienne (notamment) du cumul structurellement injuste des inégalités de capital social, culturel et économique, de leur reproduction systématique et des habitus qu'elles constituent, propices à cette reproduction et laissant peu d'espoir quant à l'avènement réel d'une situation plus juste dans les termes actuels de la société québécoise :

Sophie / (rires) okay / okay // bah ma conception de la justice sociale en fait euh / à tous les niveaux c'est d'essayer d'enlever / tantôt t'as utilisé le mot que je cherche- les disparités / qui est moins de disparités entre les gens / la justice sociale éviter la discrimination aussi / euh le profilage la discrimination / le point de vue / monétaire aussi / je trouve que / la : répartition des richesses est un peu / injuste / puis / pas seulement des richesses mais aussi je pense que : la pauvreté des fois est sociale / c'est injuste- c'est une injustice sociale mais euh : comment la régler mon dieu / (rires) / ça part de loin quand on parle d'argent on peut- ça se règle on le sait- / en théorie ça se règle mais en pratique / peut-être que non mais- la pauvreté sociale ça c'est

vraiment long à changer / les mentalités puis

Thierry / la pauvreté sociale c'est-à-dire ?

Sophie / bah l'isolement des personnes / puis aussi la pauvreté euh : dans le sens de : / euh /// je choisis mon mot là mais // des- de l'ignorance en général / tu sais la- la pauvreté monétaire fait que les gens vont peut-être moins à l'école / s'intéresse à moins de choses euh ont un mode de vie moins sain / et ça se transmet aux enfants / qui vont peut-être aussi le transmettre à leurs enfants qui vont pas aller étudier qui vont (xx) finalement l'ignorance la pauvreté / les mauvaises habitudes de vie / euh / tout ça fait que / ça créé une disparité vraiment grande entre les personnes
[1a : 314-330]

Sophie semble bien s'inscrire, au moins en partie, dans un idéal libéral *a priori* de la justice au sens où chacun devrait être à l'abri des discriminations et disposer des mêmes chances et que la justice devrait renvoyer au travail de rééquilibrage nécessaire dans cette perspective. Seulement, elle ne se limite pas à cette définition de la justice mais se questionne sur la réelle possibilité de son application dans une conjoncture où la pauvreté, tout comme la richesse, se transmettent non seulement matériellement mais culturellement, symboliquement, socialement, de par la familiarité ou non et les dispositions héritées par chacun.e à se reconnaître ou non, s'identifier ou non, se conformer ou non aux normes sociales et culturelles dominantes. Le modèle libéral de la justice semble alors accepté par Sophie, au moins par défaut, mais elle considère vraisemblablement qu'il n'est pas suffisant pour permettre l'avènement d'une société réellement juste.

On retrouve cette hétérogénéité dans le premier entretien de Mathieu qui évoque d'abord la « *défense de droits* » et le rôle des organismes communautaires à cet endroit, « *l'égal accès à certains droits à certaines (...) possibilités* » et le droit nécessaire pour les citoyens, selon lui, de pouvoir répondre à certains de leurs « *besoins de base* » :

Mathieu / (...) le fait d'avoir une société égalitariste et- et juste au niveau financier et puis de se dire que- qu'il doit pas y avoir énormément d'inégalités mais c'est aussi / énormément lié à comment on peut développer une- une société ou / tout est juste en matière de // comment je pourrais dire ça / ouais c'est ça / t'as la possibilité d'avoir accès à des droits fondamentaux à des besoins de base à des besoins de première nécessité et pour moi cette notion elle- elle- elle passe par là c'est même pas dans la- oui dans l'égalité de traitement aussi mais c'est aussi surtout dans // moi j'associe beaucoup ça à- à l'accès en fait / à l'accès à certains besoins de base qui à mon avis est- est nécessaire dès lors qu'on parle de justice / y'a je dirais certains prérequis / et ça passe par ça tu sais [2a : 404-413]

Outre cette posture relativement classique à l'endroit de la justice, Mathieu m'explique à la fin du même entretien pourquoi la notion de « *justice sociale* » lui est moins familière et plus difficile à définir que celles de « (*lutte contre la*) *pauvreté et (contre les) inégalités* » :

Mathieu / quand on me dit sur quoi tu travailles je vais dire lutter contre la pauvreté contre des inégalités tu sais plus par rapport à l'opposition d'un système que je trouve injuste / mais c'est une petite nuance (...) mais je pense que ça veut pas dire qu'on n'est pas capables d'imaginer autre chose de positif derrière ça c'est juste qu'aujourd'hui euh :: / on est en proie dans notre société à toutes sortes d'inégalités d'injustices liées à l'existence même bah un des principes de l'existence fin- les organismes sont là en partie pour justement corriger aujourd'hui- essayer de corriger du moins certaines formes d'inégalités certaines euh- et c'est peut-être assez euh / pessimiste ce que je dis mais aujourd'hui si on a cette approche un peu négative c'est aussi parce que- je suis pas sûr qu'on est capable de- on est capables de corriger d'améliorer mais on est capables de mettre des pansements on est pas capables aujourd'hui de- d'atteindre justement une société ou y'aurait vraiment de la justice sociale où y'aurait vraiment une société égalitariste donc si tu veux c'est peut-être aussi pour ça qu'on utilise- mais je sais pas (...) [2a : 1024-1038]

Dans le second entretien que j'ai mené avec lui, il confirme cette double posture qui associe ce que j'ai identifié comme la logique libérale et une logique plus critique et transformatrice percevant les limites de la première, qui ne pourraient dès lors être dépassées qu'en « *modifiant* » « *le système* ». Ainsi sur l'accès de tous à leurs droits et à une vie décente, Mathieu m'affirmait alors ceci :

Mathieu / euh bah c'est pas un objectif réaliste et puis là on peut partir sur des choses euh : très politiques / mais je vais partir sur des choses très politiques / euh / tant qu'on restera dans un système extrêmement capitaliste comme on est / c'est pas quelque chose qui est- qui est faisable dans le sens où le système sur lequel on est- on est basé se nourrit finalement de : de certaines inégalités et puis à travers le temps on le voit / se nourrit finalement de- du fait qu'il y ait des gens qui / aient accès à énormément de- de droits et puis j'en fait partie hein même si je suis pas quelqu'un de riche euh / c'est pas forcément lié à la richesse hein / ça peut être lié à la couleur de peau ça peut être lié à plein d'éléments comme ça / et qu'en parallèle il y ait des gens qui soient effectivement plus opprimés et euh- et qui soient dans des situations où sur certains aspects de leur vie ou sur tout les aspects de leur vie ils ont pas- ils ont pas accès à cette décence dont je parlais / ça peut être en matière monétaire mais ça peut être aussi en matière de- de- de / je dirais d'accès à certains droits / et donc / moi j'y crois pas / même sans être défaitiste / par contre je pense qu'il est possible d'améliorer certaines situations / et il est possible de- de tendre vers des choses- des choses bien meilleures et puis on le voit dans- dans- dans / historiquement même si on peut penser que les choses s'empirent et puis c'est vrai on se rend compte que y'a beaucoup de gens qui sont mobilisés et qui ont permis à ce que les choses s'améliorent en matière de- de- de justice sociale / et que- et que- / et c'est pour ça que faut pas lâcher / mais c'est sûr que / ouais d'un- d'un point de

vue purement je diras macro // ça va prendre euh- ça va prendre de modifier un petit peu le système pour que vraiment arrive de la justice sociale (rires) [2b : 156-175]

Ces limites identifiées à la conception libérale de la justice selon laquelle celle-ci pourrait renvoyer à une compensation des inégalités, un travail sur « l'équité » et « l'égalité des chances » à partir des structures sociales existantes est récurrente dans le corpus où elle se manifeste de différentes façons. On peut par ailleurs noter ici aussi la mobilisation du « je » métadiscursif chez Mathieu qui lui sert à éviter le surplomb analytique ou professionnel de l'acteur communautaire officiel. Il insiste ainsi sur le fait qu'il fait partie d'une strate relativement privilégiée de la population qui bénéficie de davantage de droits que d'autres. Il assume aussi la subjectivité de son propos lorsqu'il dit « *et puis là on peut partir sur des choses euh : très politiques / mais je vais partir sur des choses très politiques* » puis lorsqu'il se défend d'être « *défaitiste* » comme par interlocution, pour éviter un reproche peut-être récurrent des postures critiques antilibérales. Cette manière de se positionner dans son énoncé sur la justice rejoint la posture subjective également amorcée par Luc et Fabio et qui traversait ma propre proposition théorique. Voyons maintenant, à ce propos, quelques exemples plus frontaux de cette « *justice pratique* » qui rejoint davantage les conceptions du commun et du droit à la ville que j'ai pu avancer précédemment.

VIII.I.IV La justice instituante : praxis, critique institutionnelle, construction commune

Certaines tendances observées dans les entretiens à l'endroit des discours sur la « *justice sociale* » rejoignent sous certains aspects les quelques exemples précédents ainsi que la conception de la justice que j'ai pu proposer antérieurement et à partir de laquelle s'est construite cette analyse. Elles considèrent alors davantage la justice comme une pratique intersubjective et quotidienne que comme une théorie normative à faire appliquer institutionnellement. Elles privilégient alors la construction collectivement et continuellement décidée de la vie sociale à l'égalité des chances individuelles de chacun.e au sein du marché ou des institutions diverses qui nous précèdent et régissent en grande partie les vies des citoyens sans qu'ils en soient à l'origine. Pour certains, comme Mathieu précédemment, il s'agit de transformer radicalement les institutions existantes « *si on veut arriver à vraiment vivre dans une société plus juste* » [2a : 68-69]. C'est aussi le cas de Lucien qui associe très facilement la question de la justice aux enjeux politiques (et politiques) contemporains du Québec en présentant presque, lorsque je l'interroge sur sa conception de la « *justice*

sociale », un programme clef en main de ce que constituerait pour lui un modèle de société juste et qui impliquerait pour lui la création d'un [autre] État :

Thierry / super // ça- on va parler de justice- on a déjà commencé à parler de justice évidemment- de justice sociale // euh // est-ce que t'aurais- je sais que c'est une question délicate j'aurais du mal à la formuler / euh : si tu devais formuler là / à l'improviste ce que c'est que la justice sociale- comment tu conçois la justice sociale ?

Lucien / comment je la conçois ? / bah brièvement je te dirais que euh : / la population dans leur ensemble travaille à un salaire et à un revenu qui leur permette de payer le logement la bouffe les vêtements les transports les loisirs euh : la bouffe pour leur enfant l'éducation c'est gratuit / euh la santé c'est accessible et c'est gratuit pour tout le monde euh : un État qui redistribue la richesse s'est créé de façon à permettre au monde / à l'ensemble de la population de vivre décentement / euh des programmes d'égalité par rapport aux femmes par rapport aux communautés culturelles / aux communautés autochtones euh : la justice sociale c'est d'avoir un logement décent respectant ses capacités de payer donc euh : on n'en a fini avec l'insalubrité des logements euh : etcétera euh : qui adopte des politiques sociales qui fait en sorte que bon euh : on n'a pas- ça a pas un impact négatif par rapport aux autres communautés / que on a développé des politiques environnementales en développement durable donc le pétrole non merci on est capable de // de développer autre chose que s'appuyer sur le pétrole en sachant pertinemment que ça pollue l'ensemble de la planète que ça pollue le Québec et etcétera / donc tout ce genre de politique qu'est plus euh / qu'est pas représenté par le parti libéral encore moins pas le parti euh :: euh conservateur / encore moins avec un velours peut-être un petit cours différent mais qui a une politique similaire au Parti Libéral que le Parti Québécois que la CAQ / euh le NPD que :: lui on sait plus où il campe aujourd'hui tu sais [16a : 558-578]

Outre ces postures critiques et favorables à la transformation de l'État, d'autres locuteurs vont surtout insister sur la transformation du réel par les citoyens eux-mêmes, auto-organisés en communautés, en tant que produites et productrices de pratiques communes et territoriales par et pour les citoyens concernés. Ces postures impliquent alors une considération moindre, voire une mise à distance de l'État, de ses lois et des institutions-organisations. C'est notamment le cas dans le discours de Sarah pour qui :

Sarah / (...) moi j'ai des visions très (xx) (...) où tout le monde va vivre ensemble et faire du macramé avec quelques poules dans la cour / ça pourrait ressembler assez facilement à ça euh ::
///

Thierry / y'a une idée de se retrouver- de communauté ?

Sarah / ouais de communauté autosuffisante (...) où les gens se prennent leur bien-être en charge ou se- se- / se responsabilisent par rapport à ça / et s'impliquent dans leur bien-être / attendent pas que ça leur tombe du ciel / euh : je trouve que y'a euh / en termes linguistiques justement / une grande différence entre la communauté anglophone et francophone de ce point de vue-là / je crois

que les- les anglophones et- / et je te parle de ça en Angleterre- enfin en Grande-Bretagne en Amérique du Nord enfin dans tous les pays où on parle anglais / ou : euh le capitalisme sauvage a probablement prévalu depuis suffisamment longtemps où euh les gens ont compris que si euh- si ils voulaient euh : / que euh : / si ils voulaient plus de bien-être il fallait qu'ils s'en occupent eux-mêmes parce que l'État allait rien faire pour eux et euh dans cette perspective là je trouve que les anglophones ici sont bien mieux organisés / et bien plus débrouillards (...)

Thierry / j'ai l'impression que // en tout cas la justice sociale qu'il s'agit de projeter / ou de construire / euh : / elle est pas à attendre de l'État / dans ce que tu dis ?

Sarah / ouais exact / oui oui oui oui tout à fait

Thierry / ou de qui que ça soit d'ailleurs / si ce n'est de nous-mêmes

Sarah / ouais / exact [18a : 385-408]

Cette conception de la justice comme idéal de société communautaire et autosuffisante rejoint la manière dont Sarah définit les visions de ces deux organismes d'affiliation (K et L) pour lesquels

Sarah / (...) on parle de euh- de la vision d'une communauté intégrée / de gens qui se parlent- de gens qui vont mettre en commun leurs efforts et qui vont vouloir euh faire vivre une vision commune en dehors de- des élus- en dehors des périodes électorales- en dehors d'autres enjeux que bien vivre les uns avec les autres dans le plus grand respect de l'environnement dans des perspectives de justice sociale et d'équité sociale // voilà quoi (rires) [18a : 96-103]

Ainsi, ladite communauté doit se construire en autonomie au moins relative vis-à-vis des institutions-organisations et des enjeux électoraux et politiques. Cette conception de la justice rejoint ainsi la conception de Sarah pour le communautaire qui s'est construit dans des contextes d'États sociaux plus faibles (le Royaume-Uni, Les États-Unis et le Canada) que le modèle français, et dès lors plus hostile, mais aussi plus propices à cette auto-organisation, ce qui expliquerait selon elle les réflexes culturels de la communauté anglophone moins en attente des structures étatiques.

Sans partager ce modèle « idéaliste », Maria met également en avant la nécessité de valoriser la construction citoyenne de la justice et la responsabilité de chacun pour la faire vivre. Ainsi, pour elle, « *la justice existe quand les gens est justes (...) c'est un jeu de soccer / quand la balle c'est à mon camp c'est à moi de décider / et quand je donne la balle à toi c'est à toi de décider / et partager les deux ensemble sinon / la justice existera jamais* » [9a : 373-377]. Il est intéressant de noter à propos du discours de Maria sur la « justice sociale » qu'elle avait préparé la traduction écrite d'une définition en espagnol avant notre entretien, peut-être pour se sentir plus à l'aise face à mon questionnement. Elle m'affirmait alors d'abord que pour

elle, très fidèlement à la conception libérale très représentée jusqu'ici dans l'analyse des entretiens,

Maria / (...) la justice sociale c'est une notion fondamentale d'égalité des chances / et des droits humains / elle va plus loin que le concept traditionnel de la justice légale / il est basé sur l'équité et (x) développer ton plein potentiel et d'être en mesure d'établir une paix durable / ça c'est mon définition / et je l'ai fait en espagnol / et après je l'ai traduit un petit peu [9a : 325-328]

Pourtant, lorsque par la suite, je lui demandais comment elle concevait l'équité, Maria me donnait des précisions moins normatives, et proposait alors une approche plus intersubjective de la justice :

Thierry / et par exemple équité / c'est un terme que j'ai entendu beaucoup dans les entretiens / qu'est-ce que c'est équité ? // y'a pas de piège hein c'est :
Maria / bah / okay equidad / c'est de venir capable euh : / quand je te dis / la ligne entre toi et moi / okay / tu viens de ce côté mais la- l'équité c'est de savoir qu'est-ce que c'est toi et moi ils pouvaient remplir les deux côtés sans problème / ça dit que je vais te respecter mais tu vas me respecter / et- / toi comme homme et moi comme femme (...) c'est / de faire // la bonne / chimie pour faire quelque chose ensemble [9a : 336-342]

La justice sociale et l'équité apparaissent ainsi chez elle comme des pratiques interindividuelles de négociation, de discussion, de partage, de « chimie », ce qui contraste avec les conceptions précédentes de « l'équité » comme garantie légale, confirmant le caractère particulièrement hétérogène de son énoncé et la dimension extradiscursive de sa définition écrite, très libérale, qui vraisemblablement ne permet pas de manifester très clairement ses ressentis. Elle affirme d'ailleurs plus loin qu'elle associe la justice sociale à l'idée de communauté et que quand elle « parle de- de la justice sociale concernant tu sais- la communauté ensemble / c'est à nous / c'est pas les lois qui va te dire qu'est-ce que c'est- c'est- la justice sociale » [9a : 390-392]. Elle précise encore plus clairement que pour elle, lutter contre les injustices et construire une société juste impliquent de

Maria / (...) se rendre compte que nous sommes partout en train de travail de lutter de marche ensemble // de- de- // enfin tout le temps nous sommes impliqués avec le communautaire avec les gens avec la société pour euh- pour montrer que c'est des- que nous devons continuer à travailler ensemble (...) c'est pourquoi et comment je te dis que c'est une solution entre nous / c'est nous les seuls à le faire / c'est pas gouvernement / le gouvernement fait son affaire / bien ou mal (xx) // mais c'est nous la société / le changement

Thierry / c'est quoi nous ?

Maria / nous / les gens / les gens qui habitent à Verdun / les gens qui habitent à le monde / les gens qui habitent à Montréal (...) [9a : 596-612]

Tout comme Luc et Fabio, Maria indique ainsi la nécessité de se sentir concernée et de s'impliquer pour construire une société juste et plus encore que ces derniers, elle mobilise le « nous », ce qui est rare dans les entretiens à cet endroit. Elle ne semble alors pas se considérer comme simple administratrice de la « justice sociale » et surplombant le monde social mais comme citoyenne à même de subir des injustices et de contribuer à un travail collectif à ce propos. Elle met à nouveau à l'écart le gouvernement qui « fait son affaire » pour avancer la nécessité de lutter et de s'organiser entre citoyens, c'est-à-dire entre « nous ». Tout comme Luc insistait précédemment sur la nécessité de la « solidarité », Maria répète à plusieurs reprises le besoin de valoriser davantage le « partage » dans le contexte contemporain, contexte qu'elle juge particulièrement problématique (« la réalité mondiale nous donne des problématiques injustes partout / c'est pas Verdun c'est pas Montréal c'est pas Québec c'est partout / il y a un problème grave concernant l'humain » [9a : 573-575]). Les injustices actuelles s'expliquent alors largement pour elle par « l'individualisme » [9a : 533, 636-639] qu'elle associe au « manque de valeurs morales » :

Thierry / (...) je vais vous demander quelles sont les causes de ces injustices selon vous / vous m'avez parlé d'individualisme / [donc qu'est-ce qui se passe / pourquoi on en est là alors ?

Maria / de manque de valeurs / morales] / parce que écoute on nous parle de aller- aller de (xxx) pertes de valeurs morales / maintenant c'est la (xx) la maison / de voir comment est-ce que tu peux gagner plus d'argent / sans faire rien pour les autres // c'est le manque de- de- de- de connaissances / le manque de partager / de dire bonjour à ton voisin / come on ! c'est ton voisin / tu peux- il pourrait se passer n'importe quoi mais / ou bien l'appel à la police ou bien tu fais rien // ça dit que écoute /// c'est à nous de voir comment est-ce que nous pouvons remplir de façon humaine tout ce qui manque maintenant // c'est vrai que / à toutes les époques il manque la justice sociale mais maintenant c'est pire / c'est pire / [9a : 582-592]

À nouveau ici, Maria considère que c'est à « nous » de faire face aux réalités anthropologiques qu'elle critique et non à l'État aux institutions politiques/politiciennes. C'est aussi le cas de Lucie qui, outre les extraits déjà présentés de son entretien, et où elle valorisait ce qu'elle appelait « l'équité des chances », insiste également sur la double nécessité de ne pas trop attendre des politiciens et gouvernements et de se responsabiliser en tant que citoyens pour construire une société plus juste :

Thierry / mmh mmh (rires) / est-ce que tu pourrais me citer des espaces à Verdun qui te semblent propices / sujets / conséquences à des injustices particulière ? / euh : voilà

Lucie / euh je peux-tu ajouter quelque chose sur le truc d'équité / de justice sociale avant puis tu me reposeras ta question après / euh je pense pas que l'équité- que la justice sociale ne peut être amenée que par le gouvernement et les politiques / un parce que c'est jamais les mêmes / qui sont (xxx) avant d'être (xx) ils sont à côté de moi qui sont des citoyens comme moi ou y'en a ils sont avocats / y'en a ils sont mères de famille y'en a ils sont / n'importe quoi / donc / avant d'être un gouvernement ça c'est du monde ça ça c'est du monde / sur le plancher des vaches / donc / tout le monde- pas tout le monde / beaucoup de monde formule des attentes envers le gouvernement cette espèce d'entité bizarre qu'on appelle le gouvernement / le gouvernement c'est du monde que t'as élu et que pour être capable de // appliquer quoique ce soit qui irait dans le sens de la justice sociale bah faut d'abord que ça se parle / sur le plancher des vaches / avec Jean Pierre Jacques Joséphine et Caroline comprends-tu ? faut que ça se parle sur la rue Wellington sur le banc / avec ou sans éducation tu peux parler de justice sociale / faut que ça se parle dans les cuisines faut que ça se parle dans les écoles au primaire au secondaire au collègue // faut que ça commence ça commence quand euh- quand t'es dans ta cuisine avec tes parents // fait que c'est là que ça commence à se parler puis peut-être qu'on peut se demander si après ça un gouvernement est capable de faire quelque chose avec ça puis en penses-tu quelque chose avec ça puis en penses-tu quelque chose / il va pas se mettre à y penser parce qu'il est élu là / fait que avoir des attentes envers le politique / pour moi / c'est déjà partir un petit peu avec un pied pas à la bonne place / fait que l'autre pied [elle frappe la table avec sa main] faut que- faut que ça fasse partie aussi de l'éducation / puis faut s'ouvrir aussi la conscience puis faut ça comment là / puis faut : / ça commence ça / c'était quoi la question après ? (rires) [5a : 761-784]

Ce dernier extrait exprime bien la conception « *instituyente* » de la justice, c'est-à-dire que Lucie considère ici que la justice est une praxis transformatrice qui construit son modèle depuis les citoyens, leurs quotidiens, leurs relations, leurs besoins, etc. plutôt que comme l'application par les gouvernants d'une justice déjà « *instituíe* ». On verra qu'il y a un autre élément essentiel à considérer dans ces quelques discours sur la « *justice sociale* » comme praxis politique : c'est celui qui implique d'accepter l'expression authentique des sensibilités politiques dans le contexte contemporain de l'action communautaire où la conciliation et le dialogue apaisés semblent être les maîtres-mots, quitte à mettre de côté les différences d'opinions, pourtant fondamentales dans l'action communautaire, quant à ce qu'il serait juste ou non de faire. Cette contrainte institutionnelle à l'expression démocratique des opinions divergentes, et donc du conflit, rejoindra le questionnement de la prochaine partie sur les relations entre institutions et subjectivités telles qu'elles se manifestent dans les discours de mes interlocuteurs.

VIII.II INSTITUTIONS ET SUBJECTIVATIONS DISCURSIVES

VIII.II.I L'ordre institué des choses, sa description, sa critique... et son autocritique

Je viens de revenir sur les discours de mes interlocuteurs à l'endroit de la justice, c'est-à-dire, à l'endroit de mes questionnements oraux sur la justice, à la fois la manière dont ils sont discursivement reproducteurs de leurs environnements sociolangagiers, et donc idéologiques, à la fois la manière dont ils se saisissent de l'hétérogénéité discursive qu'ils rencontrent pour construire la singularité politique de leurs énonciations, soit leurs aspirations politiques. J'ai ainsi pu montrer qu'ils pouvaient s'inscrire idéologiquement dans des courants plus ou moins structuralo-libéraux, que j'ai renommés « *institué*s » et/ou qu'ils pouvaient contribuer à des courants plus conjoncturalo-praxiques, « *instituant*s » et dès lors, pour moi, plus critiques et plus proches de ma propre théorisation. Ces courants idéologiques peuvent précéder et entourer leurs énonciations, les affecter. Ils peuvent aussi être travaillés par mes partenaires qui construisent alors l'idiosyncrasie de leurs postures, soit leur subjectivité.

Il s'agit d'approfondir ici l'étude de ce travail de subjectivation dans la manière dont il se constitue de façon plus large dans les énonciations rencontrées, et en particulier dans les discours critiques à l'endroit des institutions d'affiliation, d'ancrage, de référence de mes interlocuteurs, ce qui s'illustre en particulier par le recours à différentes modalités des métadiscours, des actes de discours, de l'hétérogénéité montrée.

Beaucoup des discours rencontrés lors de l'analyse de mon corpus décrivent la réalité institutionnelle (au sens des organisations formellement instituées) à laquelle sont confrontés mes partenaires. Souvent fatalistes, ils actent la réalité de l'institution et ses grandes évolutions, souvent perçues comme négatives. Cette réalité institutionnelle mise en mots manifeste cependant la conscience critique des acteurs sociaux. Si les institutions néolibérales dominantes font leur travail, ce n'est pas parce que les acteurs s'y reconnaissent, ni parce qu'ils seraient aliénés par leurs conditions d'activité, mais simplement parce que c'est la stratégie individuelle la plus pragmatique pour survivre de manière cohérente, et pour continuer à faire ce qu'il est possible de faire, avec nos valeurs et nos moyens. Les constats fatalistes à l'égard des grandes tendances institutionnelles n'empêchent ainsi, dès lors, ni le

recul, ni les discours critiques, ni les discours autocritiques. Ces tendances sont déjà le signe positif de l'existence d'un travail de subjectivation qui, s'il ne connaît pas de support à l'action se constitue d'ores et déjà à l'état de potentiel. Comme le note L. Boltanski, déjà cité à ce propos, « *[o]n le voit bien quand on examine l'état actuel des forces critiques dans les démocraties-capitalistes. Ce qui fait actuellement défaut à la critique comme entreprise collective, c'est sans doute moins l'énergie critique, présente chez un grand nombre de personnes, qu'un fond sur lequel la critique pourrait se détacher et prendre forme* » (Boltanski, 2009 : 72).

J'ai déjà pu évoquer comment de mon point de vue, ce fond pouvait notamment s'appuyer sur le droit à la ville et l'idée de commun, parmi d'autres propositions. Avant d'en arriver à des exemples concrets de mon corpus pour appuyer ce propos, voyons déjà comment beaucoup des locuteurs que j'ai rencontrés formulent leurs critiques à l'égard des institutions problématiques pour eux mais aussi la manière dont ils peuvent construire un retour réflexif autocritique sur leurs propres rôles comme agents de ces institutions. Ces premières séries de discours critiques peuvent nous donner quelques indices quant à ce qu'il est possible de dire dans l'archive, que j'ai définie précédemment, en reprenant G-E. Sarfati, comme « *le domaine du dicible* » (Sarfati, 2005 : 45). Autrement dit, il s'agit ici d'étudier les critiques dicibles au cœur de l'institution avant de creuser celles qui ne peuvent s'exprimer qu'à la limite, voire au-delà de celle-ci.

Critiques objectivées du processus néolibéral

Parmi les nombreuses critiques des formes néolibérales d'institutions, on peut d'abord citer celles qui observent des tendances problématiques dans le quotidien des acteurs sans que des acteurs responsables de la situation ne soient toujours clairement identifiés. C'est notamment le cas chez Jeanne, dont le discours critique porte à la fois sur la haute professionnalisation du communautaire, sur l'injonction à fonctionner comme des entreprises privées, rentables et efficaces, et sur le rôle des bailleurs de fonds dans ce processus qui contribuent selon elle à évacuer la dimension humaine, concrète, sensible de l'activité communautaire historique au profit d'une hyperrationalisation et d'intérêts économiques exogènes aux seuls intérêts des communautés concernées. Elle en vient même à critiquer l'évolution historique des CLSC. Voici ainsi ce qu'elle me disait sur l'évolution du communautaire :

*Jeanne / comment est-ce que je perçois l'évolution du communautaire- pas de mon organisme
mais du communautaire*

Thierry / ouais du communautaire / ici à Montréal au Québec / avec l'évolution de la société

Jeanne / oui / y'a beaucoup de choses qui m'inquiètent // y'a euh- // je sais pas trop commencer / y'a- y'a une professionnalisation du communautaire (xxx) c'est bien d'avoir euh- on le sait là / qu'on est- quand on regarde les statistiques ce qu'on représente comme main-d'œuvre / on est une main-d'œuvre un secteur très scolarisé / par exemple / et c'est très bien d'avoir des- des directions d'organismes qui ont des maîtrises et qui- et tout ça / mais y'a un- y'a une pression de la part de bailleurs de fonds en général- de façon général à / à nous structurer comme des entreprises privées / et j'ai rien contre la structure mais on est à la base- c'est des organismes où euh / l'être humain est au centre de nos préoccupations et une approche humaine euh très individualisée- c'est très important / donc quand c'est toutes des notions de quantitatif et de performances euh- euh de- d'évaluation et tout ça c'est quelque chose qui ne nous ressemble pas / ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas être rigoureux / dans l'évaluation eu de- de nos programmes / leur pertinence leur efficacité / non pas du tout on doit le faire / tout (xx) qui se respecte doit s'assurer qu'on reste pertinents et efficaces / et on a des valeurs différentes et euh / on doit pas avoir peur de se le réclamer / tu sais moi je veux pas devenir un organisme bureaucratique / avec six pages d'évaluation pour évaluer une employé quand on est trois et on est dans un- dans un- on a un (rires)- un échange extraordinaire euh / des réunions d'équipe et tout ça [10a : 220-240]

On perçoit assez clairement dans le discours de Jeanne une double voix, celle du communautaire telle qu'elle veut le concevoir, celle qui renvoie aux valeurs qu'elle veut donner à voir d'un côté, et celle de l'institution néolibérale de l'autre qui, malgré les critiques répétées de Jeanne et son recours récurrent au « *mais* », s'impose à elle, soit parce qu'elle l'a au moins en partie intégré à sa grille de lecture du monde (« *j'ai rien contre la structure* », « *c'est très bien d'avoir des directions d'organismes qui ont des maîtrises* », le devoir d'être « *rigoureux* », « *pertinents* » et « *efficaces* »...), soit parce qu'elle se confronte à sa quête de légitimité. Ces réponses peuvent alors apparaître comme des symptômes de l'interpellation idéologique de l'institutionnalisation néolibérale vis-à-vis desquels Jeanne est sommée de se positionner quand bien même elle souhaite mettre en avant des valeurs absolument différentes (« *mais (...)* *l'être humain est au centre de nos préoccupations* », « *c'est quelque chose qui nous ressemble pas* »), et même lorsqu'elle explicite dans le même discours l'absurdité de ces injonctions (« *six pages d'évaluation pour évaluer un employé quand on est trois* »), comme pour se rassurer de la pertinence de son recul critique.

Dans la logique de cette tension entre injonctions institutionnelles et volonté politique, Jeanne s'inquiète par ailleurs de la production institutionnelle des sujets de l'action communautaire comme agents rationnels typiques du néolibéralisme, qui calculent en termes de coûts-bénéfices à l'image de la doctrine à l'œuvre. Si cette perspective reste loin, semble-t-il, de sa

réalité quotidienne, elle l'observe tout de même autour d'elle, et craint que le communautaire perde un certain héritage critique :

Jeanne / (...) j'ai une inquiétude aussi avec euh / on a une belle relève quand même dans le communautaire / moi j'ai mes deux coordos sont dans la trentaine euh / sont très dévoués / on est sur la même longueur d'onde mais / c'est euh / y'a beaucoup de gens pour qui c'est juste une job- c'est juste une job euh ils tiennent ils y croient / mais ils y pensent pas à la transformation sociale justement / c'est comme- des donneurs de services / et ça ça m'inquiète / quand c'est juste de donner des services / oui c'est valorisant parce que on- on- on aide des- des- des gens dans le besoin / mais- mais c'est ça il faut vraiment que ça aille plus loin à ma- à mon idée à moi / tu sais / il faut qu'on- il faut qu'on puisse revendiquer auprès du gouvernement quand y'a une nouvelle politique qui sorte au niveau de la famille- au niveau de l'éducation- il faut que- d'abord il faut qu'ils nous subventionnent correctement / et il faut préserver notre indépendance quand même de- de- critique envers le gouvernement et les politiques / c'est très très important / c'est comme ça / qu'on va évolué aussi si on valorise la part de (xxx)- tu sais nous on est sur le terrain de ce qu'on apporte / mais / mais qu'on puisse avoir ce recul / euh : et y'a- dans la société y'a / au niveau des politiques et tout euh / ce- ce- ce désir de museler que ça soit les scientifiques- mais on l'a maintenant y'a- y'a ce projet de loi au niveau des lobbyistes au niveau du communautaire- qu'on s'inscrive tous comme des lobbyistes pour pouvoir- je veux dire c'est- c'est vraiment euh- on veut vraiment contrôler davantage ce secteur-là / donc je vois les menaces à la fois extérieures et intérieures / ouais [10a : 245-262]

Selon son discours, l'héritage du communautaire qu'elle a connu et qu'elle considère devoir être préservé, existe toujours, notamment dans les comités logements qui se sont selon elles conservés malgré leur institutionnalisation relative. Il en va différemment pour les CLSC, « repris par le gouvernement » et « bureaucratisés » :

Thierry / c'est très- y'a une dimension très politique là / enfin vous avez l'air de dire que dans l'évolution de l'organisation communautaire y'a / euh / cette euh / baisse d'engagement politique- critique / chez les organisateurs

Jeanne / bah y'a juste quelques organismes comme par exemple les comités logements-là / je sais pas si vous avez rencontré le CACV à Verdun c'est le CACV euh / ils sont tous membres de FRAPRU c'est vraiment les organismes qui sont en défense des droits des plus démunis / euh : la bcj à Verdun le bureau de consultation jeunesse / ça c'est des organismes qui sont restés très revendicateurs / euh très défense des droits / très / impliqués à ce niveau-là / qui ont conservés / l'historique du communautaire hein parce que / y'a beaucoup de choses dans notre société actuelle / par exemple nos garderies nos CPE / ça c'est parti il y a une trentaine d'années des garderies populaires / quand j'étais petit je faisais du bénévolat puis là j'avais le droit à temps d'heures euh : / les- les CLSC ça partait des cliniques communautaires qu'on appelait / l'aide juridique ça partait aussi des- des- des- de l'aide comme ça communautaire donc / on a- on a eu

des bons coups / mais / beaucoup de jeunes qui travaillent dans le communautaire connaissent pas l'historique du communautaire / mais y'a des choses comme ça qui sont- qui a été reconnu / par l'ensemble de la société et qui est devenu institutionnalisé / ces réussites-là / du communautaire c'est très très bien / mais c'est ça / des fois on voit tu sais c'était cette clinique communautaire qu'était proche des gens qu'était sur le terrain / donc là les premières- les CLSC au début étaient très proche et c'était devenu très bureaucratique alors maintenant on- on- on fait des- des- des cliniques de pédiatrie social (xxx) parce qu'on veut toujours revenir (rires) / à cette approche euh plus- plus humaine euh plus proche des gens / et quand c'est ensuite repris par le gouvernement bin- bin malheureusement avec le temps ça devient figé puis / assez bureaucratique de nouveau [10a : 225-285]

Jeanne rejoint ainsi la critique portée par P. Nicolas-Le Strat à l'endroit des contradictions des politiques sociales dans la transition post-fordiste (Nicolas-Le Strat, 2016 : 222) que j'ai déjà évoquée. Elle semble alors valoriser l'institutionnalisation passée des cliniques communautaires, synonyme de généralisation de ses services, nés des besoins et pratiques du « terrain », dans la logique de l'organisation communautaire telle que je l'ai défini, mais aussi dans la logique du commun. Dans le même temps cependant, elle en critique la dénaturation, la bureaucratisation et l'assèchement contemporain.

Les critiques des coupes budgétaires incompréhensibles dans les politiques publiques, et de leurs conséquences concrètes et quotidiennes sont évidemment courantes dans le corpus. Elles s'expriment largement et leur accumulation est accablante, notamment chez Nicolas et Paul, mes deux partenaires de la municipalité de Verdun :

Nicolas / y'a plusieurs écoles à Verdun puis c'est pas toujours euh- tu sais Verdun ça s'améliore beaucoup mais- tu sais y'a plusieurs familles défavorisées tout ça qui là envoie leurs enfants tu sais se faire couper les services puis là c'est pas de la faute du municipal nécessairement mais / tu sais ils se font couper des services à l'école et tout ça on le voit / on sort du métro aussi là et hier matin pis y'a des grèves des professeurs pis c'est parce que y'a beaucoup de jeunes ici qui viennent tu sais de- qui viennent d'arriver au Québec puis ils rentrent à l'école là puis tu sais y'en a qui ont des troubles euh : différents troubles puis y'en a qui viennent de familles défavorisées puis les parents ont pas beaucoup de temps à leur donner puis ils vont à l'école puis ils ont besoin de plus de soutien / pis ils se font couper ça

Paul / les spécialistes souvent ont pas vu leur contrat renouvelés / des orthopédagogues euh des gens- des gens- au niveau de la parole de tout / donc y'a à Monseigneur-Richard une école un centre- une classe d'accueil pour les gens issus de l'immigration- c'est des gens qui ont des retards importants / qui doivent reprendre le cours de leurs études ici ça prend des classes / ça prend des conseillers pédagogiques qui sont malheureusement souvent pas au rendez-vous donc c'est ça des injustices au quotidien que vivent nos jeunes c'est clair [6a : 1030-1044]

Nicolas / bon on l'a vu comme- j'avais donné l'exemple d'une table de concertation / bon on était pas beaucoup de monde à la table à cette réunion-là et y'avait un gros questionnement où sont les autres ? / bah ils sont occupés- ils sont occupés à essayer de survivre à essayer de trouver du financement parce que y'a qu'eux qui font ça à temps plein en ce moment fait que tout le monde est en état de panique un petit peu par rapport à ça / donc c'est- c'est ça qu'on voit là je sais pas en termes de / bénéficiaires je sais pas l'effet / ça je sais pas encore j'ai pas observé ça [6a : 664-670]

L'autre manifestation fondamentale du néolibéralisme, ici relevée par Thomas, c'est le *turn-over* incessant de ses acteurs, leur mobilité continue qui semble empêcher tout ancrage sensible et intellectuel durable et potentiellement puissant dans son action :

Thomas / (...) les gens- peut-être là depuis trop longtemps aussi ça fait 17 ans / dans le communautaire avec les coupeurs de budget / le turn over / c'est constant là / d'une année à l'autre ici la travailleuse sociale est différente / l'infirmière qui viennent- d'abord on coupe les heures / envers les enfants / on coupe pas juste les heures / on coupe dans ces coupures le résultat c'est que les changements sont constants / les gens qui se- serviront le plus la communauté sont enlevés / ils vont ailleurs / on met les nouveaux qui ont pas de contrats // qui ont moins d'expérience / et je- y'a pas de stabilité là y'a pas de continuité / moi je crois que (rires)- dans le long terme / il faut peut-être pas rester dans le long terme dans le communautaire parce qu'on a trop vu passer / et on revoit le même cycle (...) [17a : 400-408]

Ce type de critiques, récurrent dans le corpus, est bien sûr symptomatique d'une tendance politique générale, le néolibéralisme. Mais elle s'exprime à nouveau d'autant plus facilement dans la mesure où elle s'en tient à un phénomène sans responsables clair. Il est cependant des cas où la critique du ou des gouvernements et de leurs choix se fait plus explicite. Et chez mes partenaires, elle est souvent reliée à des conséquences locales très concrètes, notamment, là encore, chez Paul :

Thierry / donc le contexte actuel fait rien pour aider la situation / qu'est-ce que ça signifie en termes de- c'est quoi les causes de ces injustices particulières / actuelles à Verdun ?

Paul / on parle de causes / de choix politiques que nos élus font / ils ont été élus avec un mandat euh un peu vague euh le parti au pouvoir présentement à Québec / propose une- un nettoyage qui a des impacts sur le terrain on parle des jeunes mais on pourrait parler des hôpitaux y'a ici à Verdun des centres pour les personnes âgées des CHESLD / des centres pour les personnes en grande perte d'autonomie / qui ont sûrement pas accès à des bains comme on souhaiterait quand on parle de couper le bain- le bain hebdomadaire / faute de personnel ça on vit des injustices pour des gens qui ont passé leur vie à travailler dans la société qui sont aujourd'hui euh démunis donc

oui à ce niveau-là aussi quand on parle des coupes gouvernementales ça touche aussi les gens âgés [6a : 1057-1067]

On trouve le même type de critiques chez Sophie :

Sophie / bah c'est sûr que si le gouvernement prend des mesures d'austérité et puis qui coupe le financement partout / euh- et dans les écoles- et dans les hôpitaux- et euh- bah les hôpitaux un exemple / les personnes avec des troubles de santé mentale / qu'est-ce qui arrive avec une personne qui rentre à l'hôpital / moi j'ai déjà travaillé ici / dans un centre euh pour euh / itinérant / pour les jeunes itinérants / on a une personne qui est là qui est en psychose / fait que là on appelle l'urgence psychosociale / qui vient la voir qui nous dit okay elle est complètement déconnecté de la réalité vous devez l'envoyer à Douglas / on l'envoie à Douglas / elle reste là sous médication 24 heures / ensuite / elle est stabilisée / dehors / fait que là elle est renvoyée dehors elle peut plus revenir à notre centre parce que nous si on les a mis dehors on peut pas les réaccepter pour un mois fait que là elle reste dehors pour un mois / puis après elle revient / fait que- ça là c'est- c'est- ce que je te raconte là c'est banal / ça arrive tout le temps / fait que c'est certain que : /

Thierry / c'est un manque de moyens financiers ?

Sophie / un manque de moyens financiers / ouais / ouais un manque de moyens financiers : fait que si on coupe les grosses institutions publiques / puis le communautaire est déjà coupé / parce qu'on a pas de subventions- on a des subventions c'est ridicule / je- mon organisme par exemple reçoit 60000\$ de subventions / annuelles / pour la mission de base / on redonne de ces 60000 là environ 28000 en impôt / au gouvernement // puis le reste on s'organise (rires) / fait que / on est aux limites de- de- puis mon organisme c'est pas une exception là c'est le communautaire en général / qui passe au tordeur / on est- on est sous-subventionné / on devient comme presque des sous-contractants de l'État / mais pas payé pour

Thierry / d'accord / okay / et ça ça s'empire ?

Sophie / oui ça s'empire / vraiment / vraiment / oui ça s'empire

Ça s'empire tellement que même si les choses « tiennent » jusqu'ici, les tensions pourraient s'accroître à l'avenir selon Lucien :

Lucien / (...) ça peux-tu marcher / bah là oui actuellement ça fonctionne là // bah ça fonctionne / y'a pas de- y'a pas de guerre civile là (rires) / non non ça fonctionne dans le fond / mais c'est sûr que plus ça va aller / puis si les gouvernements d'un point de vue euh : politique / continue dans la même lignée des politiques actuelles / politiques néolibérales- politiques de droite / les tensions peuvent euh : / vont sûrement survenir au cours des prochaines années / parce que les gens seront plus capables de- de se loger de se nourrir de se vêtir [16a : 277-282]

Ces politiques néolibérales, ces coupes budgétaires, font presque l'unanimité contre elle chez les acteurs communautaires que j'ai rencontrés. Et les choses ne semblent pas s'améliorer

malgré les bonnes volontés, notamment celles de Nicolas et Paul, toujours au premier rang pour discuter de cette situation :

Nicolas / (...) tu sais ça- ça s'amplifie / fait que c'est- c'est plus de travail pour nous autres, mais tu sais c'est- c'est ça c'est (...)

Paul / des choix de société

Nicolas / (...) des choix de société c'est vraiment des choix politiques / pis / c'est des choix politiques mais en même temps c'est nous c'est toute la population qu'a élu des gouvernements comme ça y'a toute une volonté euh / au Québec au Canada mais tu sais c'est voué à changer c'est toujours la- tu sais nous on travaille avec des gens / puis c'est pas avec des chiffres puis tout ça c'est avec gens puis tu sais c'est- faut rendre ces gens-là heureux tu sais c'est ça notre responsabilité c'est pas de mettre de l'argent dans leur poche ou quoi que ce soit c'est de les rendre heureux puis de faire en sorte qu'ils- qu'ils- qu'ils s'épanouissent mais- mais quand il y a des coupures comme ça (...) [6a : 1078-1088]

Chez Sarah, ces politiques ne sont pas seulement cruelles, contre-productives ou moralement condamnables, elles semblent aussi absurdes car purement gestionnaires, s'opposant alors à la définition même de la politique. Dès lors, le travail politique doit être à l'initiative des citoyens, avec ou sans budgets, avec ou sans reconnaissance, quitte à pousser les politiciens à adapter leurs actions aux dynamiques locales :

Sarah / bah le devoir essentiel que je vois moi pour euh / les gens politiques / c'est de créer une vision et de rassembler les gens autour de la vision / et la principale critique que je formule c'est justement y'en a pas de vision qui émerge d'un programme politique / moi j'aimerais pour lire un programme politique et rêver / de cette belle société qu'on va faire ensemble / mais tout ce que je vois c'est euh : qu'on va allouer un million de dollars pour faire les- les- les ronds-points à l'Île-des-Sœurs / ça ne m'intéresse pas / ça ne m'intéresse pas / et euh la façon dont je le vois à l'œuvre en ce moment à Verdun c'est que c'est le milieu communautaire qu'est en train d'instiller / un projet de vision / au monde politique en disant regarder la vision / monsieur le maire ça serait tellement chouette que vous y adhérez / ça serait tellement chouette que vous embarquiez derrière la population / donc plutôt que la vision euh : / up-down / c'est plutôt un bottom-up / qui est pas nécessairement négatif / mais ça serait quand même sympathique que euh : / dans notre beau monde les élus soient porteurs de- d'une grande idée pour / un pays une ville un village et je trouve que ça manque énormément / pas : juste ici ça manque partout / partout et bah finalement on se retrouve avec une classe politique qui euh- / qui fait de la gestion / les gestionnaires sont capables de faire de la gestion mais ils ont pas nécessairement de vision j'attendrais de mes élus qu'ils en aient une de vision / et pour l'instant c'est / des membres actifs de la communauté qui la portent [18a : 648-664]

Autocritiques néolibérales

Un autre aspect particulièrement intéressant des discours, très éclairant quant à la relation entre institutions et sujets, c'est celui de l'autocritique des locuteurs capables de se considérer comme agents institutionnels. Pour paraphraser L. Althusser, ils se reconnaissent dans l'interpellation de l'institution et c'est en cela qu'ils sont des produits idéologiques. Pour autant, ils sont capables de percevoir cette interpellation et de la critiquer, c'est-à-dire de porter un regard distant sur leur propre assujettissement. L'idéologie qui les produit comme sujets s'en trouve dès lors ébréchée, même si les pratiques de ce renversement critique restent à construire. Il est intéressant de noter ici que ces autocritiques sont notamment le fait des acteurs d'institutions publiques, les mêmes qui portaient massivement des critiques sur les politiques publiques d'austérité, Paul et Nicolas :

Paul / oui / en fait on vise à atteindre une justice sociale à travers / l'empowerment / un terme anglais la- la prise du pouvoir par les personnes elles-mêmes on souhaite être ceux qui vont permettre / on donne pas le pouvoir les gens le prennent le pouvoir hein donc laisser la place à la population à la limite donner des outils et les équiper pour qu'ils arrivent eux-mêmes à prendre leur place et à influencer le cours des choses (...) donc c'est un peu comme ça qu'on- tout simplement qu'on définit le développement social c'est une approche du par et pour / donc idéalement que les citoyens sont impliqués dans les démarches- dans les délibérations / donc de là notre implication dans les groupes dans les tables de concertation / d'être à l'écoute le plus possible des- des- des souhaits de la population dans la mesure du possible parce qu'on est aussi des arbitres / on est dans une période d'austérité / on est aussi des agents de l'austérité malheureusement on peut pas répondre / les besoins sont incommensurables / sont infinis / on a aussi des choix cruels à faire parfois on peut pas aller dans tous les sens / mais c'est de prioriser peut-être aussi nos interventions [6a : 157-172]

C'est ainsi que Paul définissait son travail en commençant par me formuler les valeurs sur lesquelles il est censé s'appuyer et dans lesquelles il semble d'ailleurs se reconnaître. Il me disait d'ailleurs un peu plus loin qu'il se sentait désormais comme « *un poisson dans l'eau* » dans son activité actuelle qui rejoint ainsi ses valeurs personnelles :

Paul / j'ai fait un peu de tout je me suis trouvé à aller retourner en études en intervention sociale à l'UQAM que j'ai terminé en 2001 donc j'ai fait un mémoire sur la question de l'intervention sociale puis ça m'a amené dans le monde communautaire où j'ai fait un travail en employabilité auprès de personnes sur l'aide sociale puis de fil en aiguille je me suis (xx) réalisé / j'apprécie de travailler sur des problématiques comme celles-là c'est très humain puis ça rejoint mes valeurs personnelles / j'ai l'impression d'être un peu plus utile que dans un entrepôt à bouger des boîtes / donc oui je suis comme un poisson dans l'eau maintenant [6a : 264-270]

Lorsque Paul en vient aux aléas quotidiens de la réalité concrète cependant, les adverbes du type « *idéalement* » pour parler de sa fonction puis « *malheureusement* » pour parler de la réalité du terrain, ou encore le substantif « *possible* » comme dans « *le plus possible* » et « *dans la mesure du possible* », viennent teinter son énonciation. Il se définit alors aussi, et malgré lui, comme un « *agent de l'austérité* », et considère alors, avec Nicolas, la « *cruauté* » des choix qu'ils doivent faire. Cette cruauté à laquelle il leur est demandé de contribuer malgré eux m'apparaissait au moment de l'entretien comme une violence, également faite à leur rencontre. Je les réinterrogeai donc quelques minutes plus tard sur le sujet pour tenter de comprendre comment ils le gèrent et comment ils le justifient (peut-être d'abord pour eux-mêmes) :

Thierry / donc du fait de tout à l'heure on parlait d'austérité / du fait d'être des agents de l'austérité

Paul / ouais malgré nous

Thierry / ouais ouais / comment vous vous positionnez par rapport à ça ?

Paul / c'est très inconfortable

Nicolas / ouais c'est inconfortable mais / au moins / c'est pas comme si on se retirait / tu sais les organismes communautaires le savent que bon on a de la difficulté à leur donner de l'argent présentement parce que on en a pas / tu sais on se fait dire aussi de pas en donner partout mais au moins on a quand même une présence / on se donne la peine d'aller voir ces groupes-là d'aller à leurs réunions pour savoir qu'est-ce qui sont en train de faire / d'être au fait de- ils en ont des discussions du fait qu'ils ont pas beaucoup de financements on en a vu certains groupes on sait plus quoi faire tu sais parce que ça rend certaines tables de concertation ça les rend dysfonctionnelles parce que / c'est des gens de plein d'organismes qui siègent sur une table mais que là ils arrêtent de siéger parce qu'ils sont en train de chercher des financements chacun de leur bord pour faire fonctionner leur propre organisme fait que ça rend dysfonctionnelles plusieurs tables de concertation ou différents comités des commissions tout ça / c'est- mais nous au moins on se donne un devoir d'aller voir et de garder le lien avec ces acteurs-là pour pas qu'ils se sentent tout seuls et juste abandonnés

Paul / le climat est bon / nos partenaires sont tolérants sont / compréhensifs alors ils voient qu'on se démène un peu aussi y'a des enjeux aussi là importants en cours de négociation entre Québec et Montréal pour un budget d'environ 200000 dollars 220000 dollars qui a atterri ici il y a des années dans Verdun pour soutenir des organismes euh / qui font du travail auprès des enfants sécurité alimentaire euh on parle d'une entente ville ministère de l'Emploi de la solidarité sociale donc c'est une entente bilatérale qui permet d'alimenter des projets qui est remis en question encore cette année / donc on risque de pas pouvoir soutenir ces 10 15 petits projets qui ont de l'importance / c'est pas des millions qu'on accorde mais c'est significatif pour ces groupes qui peuvent embaucher une personne pendant l'année pour faire des tâches très précises / alors là on voit que le budget sera pas au rendez-vous alors faut prévenir les organismes de se préparer ils

devront / limoger du personnel faute de pouvoir compter sur une récurrence donc c'est toujours-
c'est toujours très délicat et triste [6a : 615-644]

Ainsi, ce qui donne sens à leur activité ne semble pas tant se trouver dans les logiques institutionnelles qui les dépassent et qu'ils peuvent critiquer. Mais davantage dans les liens humains de reconnaissance mutuelle, de compréhension, de tolérance, de présence montrée face à l'isolement (« *on se donne un devoir d'aller voir et de garder le lien avec ces acteurs-là pour pas qu'ils se sentent tout seuls et juste abandonnés* »), d'écoute, de volonté (« *on se démène* ») et de partage de valeurs, de perspectives et de projets communs, malgré tout. Ainsi peut s'expliquer, peut-être, le sentiment paradoxal d'être « *comme un poisson dans l'eau* » dans une conjoncture où l'on est assignée à la place peu confortable d'« *agents de l'austérité* ». La place de l'acteur, malgré ou indépendamment de l'institution, y trouve son sens. La gouvernementalité néolibérale est désarmante mais elle est aussi le support insoupçonné d'attitudes positives, de soutien mutuel, d'adaptation, de production de « *sens commun* ». Ainsi en va-t-il des contradictions entre les phases et les lieux de l'absurdité néolibérale et ses injonctions contradictoires, qui sont fondamentales dans l'activité mais vécues comme des contraintes externes, et la réalité quotidienne, heureusement plus raisonnable et où l'on trouve le sens de son activité. Le constat est fataliste et la marge de manœuvre restreinte, comme ci-dessous à l'endroit des coupures budgétaires, et notamment sur les spécialistes nécessaires mais absents des écoles, tels qu'évoqués précédemment. Pour autant, entre ces constats désabusés, il reste de la place pour l'action : on « *compose* » :

Nicolas / (...) nous on peut pas nécessairement faire grand-chose / là-dessus à la ville de Montréal parce que / c'est- c'est pas- c'est pas de notre palier de gouvernement puis on a pas beaucoup de- d'influence là-dedans mais- sauf que- ça- ça- ça retombe sur notre dos / tu sais c'est nous qui doit- on doit trouver des solutions à ça tu sais / on doit nettoyer le plancher c'est (rires) [6a : 1045-1049]

Thierry / vous voyez plus le- les politiques publiques qui viennent de plus haut comme des choses avec lesquelles vous devez faire ou que vous subissez ?

Paul / on doit composer ouais

Nicolas / on doit composer avec

Paul / on est touché par le biais des financem- des subventions qu'on peut pas livrer à nos partenaires / c'est- c'est comme un cercle vicieux aussi / fait qu'on est témoins de tout ça un peu impuissants // [6a : 1089-1095]

Il est une autre manière pour mes interlocuteurs de noter la construction de leur propre interpellation idéologique comme sujets sociaux. Ici, il s'agit moins de la dimension néolibérale des institutions comme producteurs d'austérité que des logiques de compartimentation sociale du travail social et communautaire et d'homogénéisation/passivation des citoyens concernés. C'est un phénomène idéologique assez banal dans nos démocraties libérales mais il est certain que la logique contemporaine du travail social ne permet pas toujours de le mettre en question. L'autocritique que propose Georges est à la fois assez symptomatique de cette réalité et de sa lucidité à son égard :

Thierry / vous m'avez parlé aussi des catégories / jeunes des aînés avec qui vous travaillez donc c'est intéressant que vous me parliez des jeunes des aînés / des plus défavorisés / et qu'en fait là quand je vous pose la question des catégories vous me parliez plutôt des communautés euh-immigrantes ou allophones / donc voilà / pourquoi ces catégories vous semblent sujettes à ces injustices et quelles sont les causes de ces injustices pour vous ?

Georges / bah moi je pense que chacun des acteurs de la communauté a le- le pouvoir de bien faire mais a aussi le pouvoir de mal faire ou de ne rien faire / et lorsque les forces euh- les forces un peu non désirées non souhaitables ils s'expriment à l'occasion et que tu fais pas ton travail que tu- tu- tu ne combats ce pour quoi tu prétends de battre / tu sais nous nos activités c'est plus facile d'aller vers un aîné blanc / francophone / a contrario ça sera plus difficile d'aller vers un jeune anglophone de couleur

Thierry / mmh / et pourquoi ?

Georges / euh- je pense que on a du travail à faire aussi (rires) / tu sais les valeurs qu'on- qu'on- qu'on défend théoriquement on a plus de difficultés à les faire vivre dans la pratique // on est moins rigoureux dans la pratique /

Thierry / et comment ça se fait que vous vous tourniez plus vers euh

Georges / c'est plus d'efforts de parler en anglais pour moi / c'est plus d'efforts d'aborder un jeune qu'un aîné puis ça me demande plus d'ouverture de parler à un africain qu'à un Québécois

Thierry / okay / okay /donc c'est moins : naturel

Georges / ouais /ouais

Thierry / est-ce que vous agissez / ou vous prenez ça en compte dans vos actions ?

Georges / bah ça va tellement / nous c'est qu'on veut faire- on veut produire- parce que ça- ça prend beaucoup d'énergies / d'aller- d'aller chercher la différence / de compenser la différence pour trouver une justice sociale ça prend beaucoup d'énergie / des ressources / comme les ressources sont limitées / nos énergies également / bah on veut en faire le plus : et le plus facile / c'est souvent d'aller vers nos pairs (xxx) responsabilité des organismes mais aussi ceux qui nous financent / pour dire bah on vous permet de se caler moins dans l'activité et dans le nombre de personnes rejointes mais dans la qualité de nos interventions / mais je pense que ça peut tourner autour de ça / mais c'est sûr qu'il y a un examen de conscience dans nos pratiques [3a : 604-634]

Ainsi, contre l'idéal libéral, la capacité à construire du commun au-delà des agencements institutionnels de catégories réifiées et rationalisées (et discursive et donc idéologiques), qu'elles soient sociales, ethnolinguistiques, ethnonationales, ethnoraciales, ne va pas de soi. Et la logique comptable à l'œuvre n'est pas pour permettre la construction d'une logique alternative, c'est-à-dire d'un réel travail du social, constructeur de commun.

VIII.II.II Entre institutions et subjectivités politiques : politisation du « je » aux frontières de l'archive

Une deuxième modalité de la construction subjective des locuteurs par leurs discours est celle du travail qu'ils peuvent effectuer sur l'archive, conçue comme le « *domaine du dicible* » (Sarfati, 2005 : 45), réservé à des conditions d'énonciation données. Dans la perspective foucauldienne en effet, un énoncé est limité dans sa formation et exclut dès lors d'autres formes d'énonciation possibles. Le travail de ce qu'il appelle l'analyse « *archéologique* » est alors de déterminer comme le discours occupe « *au milieu des autres et par rapport à eux, une place que nul autre ne pourrait occuper* » (Foucault, 1969 : 40). Cette conception implique que le discours est contraint par cette archive, voire que la parole subjective y est « *empêchée* » (Glady & Vandevælde-Rougale, 2016). On rejoint ainsi une certaine définition discursive de l'institution comme fait, c'est-à-dire comme « *dispositif qui délimite l'exercice de la fonction énonciative, le statut des énonciateurs comme celui des destinataires, les types de contenus que l'on peut et doit dire, les circonstances d'énonciation légitimes pour un tel questionnement* » (Maingueneau, 1991 : 18). Pour autant, l'institution est aussi une praxis, c'est-à-dire, potentiellement le lieu d'un travail discursif de l'intérieur. Celui-ci se constitue notamment par le jeu du métadiscours, et sous la forme des actes de discours, que j'ai déjà évoqué en me référant à L. Guespin. Le « *je* » métadiscursif peut être particulièrement significatif dans ma perspective dès lors qu'il touche au politique. Il montre alors la frontière de ladite archive et donc permet d'une part de la délimiter en pointillé, et d'autre part d'observer où et comment le locuteur tente, parfois volontairement, parfois par « *erreur* », et souvent maladroitement, de la discuter, de la contester, de la remodeler. Ainsi, « *[l]'énonciation ne se développe pas sur la ligne d'une intention fermée sur son propre vouloir, elle est de part en part traversée par la menace du glissement dans ce qu'il ne faut pas dire, dans ce qu'il ne faut surtout pas dire, dont la présence à la fois envahissante et invisible double constamment l'énonciation légitime dès qu'elle surgit* » (Maingueneau, 1991 : 20). Cette forme de métadiscours peut exprimer une volonté pour les locuteurs de dire

quelque chose avec précaution, c'est-à-dire sans s'écarter trop abruptement de l'archive dans laquelle ils sont supposés s'inscrire. Elle peut parallèlement montrer leur volonté, consciente ou non, d'exprimer les limites qu'impose cette archive à leur subjectivité énonciative. Elle peut enfin manifester leur émancipation relative et plus ou moins ponctuelle vis-à-vis de ladite archive. Le métadiscours, et notamment sous la forme de l'autocorrection ou de la précorrection (du type « *je suis pas raciste mais...* »),

offre [la] maîtrise [de l'archive par le locuteur] en spectacle (...) on assiste à une double affirmation de l'unité de l'archive ; en premier lieu parce que la glose fait croire qu'il est possible de circonscrire l'indétermination du discours, l'erreur, le glissement, etc. ; en second lieu parce que le renvoi à un extérieur explicitement spécifié ou donné à spécifier détermine automatiquement par différence un intérieur, celui du discours (Ibid.)

Chez mes interlocuteurs, la critique des institutions-organisations, et en particulier de leurs institutions d'appartenance, passe souvent par ce type d'énonciations prudentes, voire involontaires, non pour cacher une vérité intime, mais précisément pour manifester la contradiction qui les traverse, en partant du principe, pour reprendre l'exemple précédent, que celui qui se dit « *pas raciste* » considère réellement ne pas l'être car cela entrerait en contradiction avec le sujet institué qui s'exprime alors et pourtant, le locuteur s'aperçoit que sa construction énonciative peut l'assimiler à un autre ancrage institutionnel, une autre archive, incohérente avec sa vision de lui-même, de ce qu'il est censé être, et de ce qu'il est censé dire.

Le premier exemple que je prendrai ici est celui de John qui, lors de notre unique rencontre, cherche à porter un discours personnel et autocritique sur l'organisme qui est le sien, dont il est d'ailleurs directeur, mais qui s'inscrit dans un réseau institutionnel plus large, et vraisemblablement contraignant. Il présente alors l'approche de son organisme comme fatalement basé sur une logique de profit, logique à laquelle il voit bien sûr des limites qui posent problème à ses idéaux de justice, mais aussi à la pratique quotidienne de son activité. Voilà alors ce qu'il me dit :

John / (...) dans un sens c'est fait pour un service populationnel / nous autres on fait pour le profit motive toujours en tête puis si un peut tuer l'autre en mettant- en mettant juste à côté / on laisse arriver / et moi je dis on peut faire ça beaucoup plus / je suis pas socialiste mais je- je vois qu'il y a des raisons / quand tu travailles avec des volontaires- tu travailles pas avec tes volontaires pour tes besoins seulement / tu travailles avec leurs besoins [14a : 666-670]

Dans cet énoncé, John évoque un « nous » qui fonctionne selon une logique de « profit motive » puis confronte cette logique qui structure son activité à un « je » qui semble tout au moins comprendre la critique de cette logique mais qui nécessite alors de préciser « je suis pas socialiste ». John semble apercevoir que la ligne que trace son discours le rapproche, au regard de la logique institutionnelle qui le contraint, d'une logique effectivement plus « socialiste », ancrage qui, même tentant pour l'énonciation désirée, n'est absolument pas légitime pour sa construction subjective (à noter ici qu'il travaille dans le même organisme que Paola qui précisait, un peu dans la même logique, on l'a vu lorsqu'elle me parlait d'égalité, que « le socialisme ou le communisme parfois il faut faire attention (...) », etc.).

On retrouve ce type d'éléments métadiscursifs chez plusieurs locuteurs, et notamment chez Mathieu, qui comparait lors de notre premier entretien, la démarche plutôt conciliante de son organisme à sa propre personnalité qu'il dessine alors, en creux, le disant en disant ne pas vouloir le dire (!) comme « plus (...) radical ». Il juge alors nécessaire de préciser que les deux approches (conciliante et modérée d'une part, radicale de l'autre) sont pertinentes, rejoignant alors les deux tendances historiques de l'organisation communautaire (conflit VS coopération, affrontement VS concertation). Son énoncé fait bien montre des contradictions qui peuvent le traverser (parce qu'elles traversent son organisme et le monde social en général). La radicalité apparaît alors chez lui comme un « sentiment », « au fond de lui », peut-être comme une nécessité en même temps qu'elle est associée à une « utopie » :

Thierry / euh je rajoute une question comment- t'es pas obligé de me répondre / mais comment tu te positionnerais dans cette- dans ces strates-là entre euh : / l'aide / sociale et la transformation sociale ?

Mathieu / j'ai pas de problème à- à répondre / je pense que euh : toute stratégie / est euh- est utile et aujourd'hui faire du service à la population est utile / moi c'est vrai que je vais être un peu plus euh : je vais pas utiliser le mot radical mais euh- mais je pense qu'aujourd'hui y'a des transformations de fond qui sont nécessaires si on veut arriver à vraiment vivre dans une société plus juste euh / y'a- certaines choses euh dans le système dans lequel on vit qui à mon sens si on les transforme pas vraiment en profondeur on arrivera jamais à- à je dirais vivre dans une société égalitariste même si la société égalitariste- j'y crois pas trop là c'est un peu une utopie mais bon euh- donc je pense que moi je serais plus sur euh- sur une approche / je pense que la transformation est quelque chose d'important / transformer en profondeur certaines structures- y compris des structures bah étatiques et euh- des choses comme ça donc euh ouais je serais plutôt là-dessus même si je suis pas dans un organisme qui prône spécialement ça / mais ça m'empêche pas d'avoir euh- d'avoir moi au fond de moi cet euh : [ce sentiment

Thierry / cette opinion]

Mathieu / cette opinion ouais [2a : 62-78]

Il est une autre locutrice qui partage cette façon de sembler se positionner plus ou moins volontairement contre l'archive supposée protéger et conditionner son énoncé. Elle critique alors la logique, très française selon elle, du travail social comme assuré par les institutions étatiques, peut-être parce que son interlocuteur est français. Son discours tend alors plutôt à valoriser une forme d'autonomie collective qu'il pourrait être facile d'associer à des valeurs libertaires, ce dont elle tient alors à se distinguer :

Thierry / j'ai l'impression que // en tout cas la justice sociale qu'il s'agit de projeter / ou de construire / euh : / elle est pas à attendre de l'État / dans ce que tu dis ?

Sarah / ouais exact / oui oui oui tout à fait

Thierry / ou de qui que ça soit d'ailleurs / si ce n'est de nous-mêmes

Sarah / ouais / exact

Thierry / c'est-à-dire qui est le nous là / la communauté

*Sarah / ouais / ouais / dans mon monde idéal hein je suis pas du tout euh : / anarchiste ou ce genre de tendances libertaires / mais- / tu sais ma vieille mentalité française a été pas mal écornée hein en venant ici parce que moi-même en venant ici j'étais que- que fait l'État pour nous ? euh / mais pourquoi n'ai-je pas le droit à ma subvention en tant que nouvelle arrivante ? ici l'État garantit rien du tout et euh : d'une certaine façon / ça a du bon / ça a du bon d'arrêter d'attendre que / dieu ou une structure euh / qui est au-dessus de toi fasse les choses pour toi ou décide pour toi / je trouve ça fonctionne très très bien quand on décide de prendre les choses en main les choses soi-même / et de s'occuper de sa cour arrière et son potager / pas nécessairement de celle des voisins / mais juste de s'occuper de la sienne généralement euh / va faire réfléchir le voisin
[18a : 404-419]*

On voit ainsi dans les trois derniers extraits des formes du type « *je suis pas* (« *socialiste* », « *anarchiste* », « *radical* ») *mais* » qui manifestent certaines contradictions entre l'archive qui concerne mes interlocuteurs, telle qu'elle contraint leur énonciation, tout en dévoilant au moins certains aspects de leurs subjectivations en cours et de la façon dont elle ne peut que déborder explicitement cette archive, quitte à se justifier ou se défendre dans l'instant suivant. Dans la perspective dialogique qui est la mienne, cela ne signifie bien sûr pas qu'ils vont devenir *socialistes*, *anarchistes* ou se « *radicaliser* » à l'avenir mais cela montre sans doute des tendances générales du contexte social observé, de ses antagonismes et de certaines de ses orientations et de là où les institutions « *bloquent* » le processus politique à l'œuvre.

On peut donner d'autres exemples qui contribuent à dessiner une ligne à mon corpus du point de vue des tendances idéologiques qui travaillent l'archive énonciative de mes interlocuteurs et qui montrent en même temps les points contraignants de ses frontières. Une forme énonciative intéressante est alors, par exemple, celle qui s'apparente à une fausse autocensure (fausse dans le sens où elle est volontairement explicitée comme telle). Elle est notamment apparue lorsque j'interrogeais Mathieu sur la définition de l'organisation communautaire au cours de notre première rencontre :

Thierry / euh : comment est-ce que tu définirais l'organisation communautaire ? qui est le principal partenaire avec qui vous travaillez //

Mathieu / bah / ça c'est un- un bon euh : une bonne question /comment est-ce que je le définirais j'ai pas de définition comme ça à te sortir (rires) par cœur / moi j'associe ça beaucoup principalement aux missions- aux missions qui sont liées à des missions plus sociales c'est-à-dire on aide principalement des populations principalement en proie à des difficultés sociales quelles qu'elles soient et puis / y'a différents niveaux d'intensité / mais je lie beaucoup effectivement à- c'est ça à un mandat de- à la base de correction des inégalités qu'on va trouver dans notre société euh : capitaliste- je vais pas rentrer dans des choses politiques mais dans euh- voilà je le vois un petit peu comme ça je le vois beaucoup par défaut- d'abord je suis français aussi donc je vois beaucoup le- le décalage entre l'interventionnisme public / en France et au Québec et donc les organisations communautaires ici prennent beaucoup en charge certains mandats qui seraient pris par exemple plus par les pouvoirs publics en France / donc je vois aussi beaucoup euh- beaucoup par rapport à tout ça mais oui je- pour moi les organisateurs communautaires ont avant tout une euh- une vocation sociale même si t'as des organismes qui vont (xxx) mais voilà je caractériserais ça plus comme ça moi [2a : 33-48]

La « sortie » de Mathieu sur les « sociétés capitalistes » qu'il aborde volontairement tout en précisant immédiatement qu'il ne va « pas rentrer dans des choses politiques » est particulièrement symptomatique de ce que j'ai pu rencontrer à l'endroit des discours de mes interlocuteurs sur leur activité. Là où celle-ci est fondamentalement politique – il s'agit bien pour eux d'agir sur la vie de la cité dans une direction plutôt que dans une autre –, cette dimension est souvent évacuée, peut-être par volonté irénique de conciliation, de conservation, voire de protection. Lorsque la dimension politique (donc nécessairement située, plurielle et conflictuelle) de l'organisation communautaire apparaît, le sujet de l'énonciation tend à s'effacer sous le poids de l'archive, comme ci-dessus, mais la contrainte énonciative est telle qu'elle le force à manifester sa distinction, aussi minime soit-elle : Mathieu a beau me dire qu'il ne veut pas rentrer dans des choses politiques, il doit dédouaner

l'archive de sa subjectivité singulière, hors cadre : « *je le vois un petit peu comme ça* », « *t'as des organismes qui vont (...) mais voilà je caractériserais ça plus comme ça moi* ».

On retrouve d'ailleurs exactement la même tendance, et de façon encore plus explicite quant à la nécessité de distinguer son propre propos de celui de son organisme d'affiliation, chez Lucien. Il assume alors assez clairement des positions politiques tout en prenant quelques pincettes métadiscursives dans la mise en mots de certains « gros mots » : « *les sociétés qu'on appelle capitalistes* », « *des politiques on va dire (...) de droite* », « *une perspective de gauche à la limite marxiste-communiste* », etc. :

Thierry / okay super / comment est-ce que tu- là c'est une question assez large / est-ce que tu pourrais définir ou comment est-ce que tu conçois l'organisation communautaire ?

Lucien / (...) je te dirais que / actuellement l'organisation communautaire y'a différentes tendances (...) l'organisation / ou l'organisateur ou l'organisatrice va voir à développer des stratégies pour sensibiliser les populations les plus démunies / personnes pauvres euh que ça soit les femmes les personnes sur l'aide sociale sans emploi euh- les communautés culturelles euh etcétera, etcétera / voir à les sensibiliser aux enjeux sociaux (...) / aux différentes politiques des gouvernements surtout dans un contexte de politiques d'austérité comme on a présentement / où tous les gouvernements à travers le- : / les sociétés qu'on appelle capitalistes / euh coupent dans les budgets coupent dans les programmes sociaux soit disant pour remettre l'équilibre budgétaire pis on voit bien que ça fonctionne pas là / on voit bien que ces politiques là on voit bien que c'est des politiques on va dire de- euh on va pas dire / on va le dire c'est des politiques de droite / (...)

Thierry / il a / excuse-moi / il a à sensibiliser par rapport à ces problématiques-là ?

Lucien / oui / oui / y'a une tendance y'a un courant y'a- dans le milieu communautaire y'a un courant qui dit que on doit euh sensibiliser les gens à prendre connaissance de leurs problèmes / donc collectivement on discute des différents problèmes on essaye de trouver des solutions et d'amener les gens à dire bah ça suffit ça fera- on peut plus accepter ça donc les seules possibilités qui nous restent c'est de descendre dans la rue pour crier notre indignation notre colère contre ces politiques gouvernementales // mais ce type d'organisations-là // faut remonter dans l'histoire au Québec où euh : au début- fin des années 60 début des années 70 / y'a des jeunes étudiants qui descendent de soit l'UQAM ou soit l'université Laval en soit en termes de travailleurs sociaux qui descendent dans les comités qu'on appelait à l'époque comités de citoyens // qui voyaient à recruter les gens / il disaient y'a / nécessité de transformer socialement- transformer socialement la société / alors y'avait plus une perspective de gauche / à la limite je te dirais marxiste communiste etcétera / où ces gens-là essayait de mobiliser des citoyens citoyennes / alors c'est de- on est passé de comités de citoyens à ce qu'on a appelé groupes populaires / alors ça ça a marché là je dirais de 70-80 début jusqu'à allez milieu des années 80 on parlait d'organisation populaire / on parlait jamais- on a jamais parlé de groupes communautaires // groupes communautaires / faut euh : voir ça euh : quand le gouvernement québécois / gouvernement libéral établit euh : une politique en santé et là on parle plus de groupes communautaires- euh de groupes populaires on

parle de groupes communautaires (...) donc on essaie tranquillement par cette politique là de- de mettre de côté tout ce qui est // un point de vue plus politique- un point de vue plus revendicateur un point de vue plus de transformation sociale / on va parler plus d'amélioration des conditions de vie / donc là on va parler d'organisation communautaire dans une perspective d'améliorer les conditions de vie / on les transforme pas on fait juste les améliorer (...) [16a : 71-123]

On retrouve dans l'énonciation de Lucien l'expression des limites problématiques de l'archive à l'endroit de la question politique. Il a beau proposer une conception critique de l'action communautaire, il prend quelques précautions pour présenter la conception conflictuelle de celle-ci comme l'une des options possibles, même si l'on sent (et il me le confirme par la suite) qu'elle est celle qui correspond le plus à ses aspirations. Pour autant, on peut aussi percevoir ici, me semble-t-il, une volonté de dépasser ces contraintes, ou bien d'en faire fi, en particulier dans une formule métadiscursive particulièrement intéressante dans ce qu'elle exprime de volonté de subjectivation politique en même temps de ce qu'elle dit de la nature complexe du langage : « *on voit bien que ces politiques là on voit bien que c'est des politiques on va dire de- euh on va pas dire / on va le dire c'est des politiques de droite* ». Dans cette formule, le malaise de dire ce qui ne peut pas être dit du fait des contraintes de l'archive s'exprime métadiscursivement par un euphémisme paradoxal (« *on va dire* » qui exprime alors la prise de distance du sujet vis-à-vis de son énoncé) qui est ensuite rapidement corrigé dans un exemple de « *réflexivité réflexe* » (Bourdieu, 1993 : 904) – « *on va pas dire / on va le dire* » – où Lucien semble rapidement décider d'assumer la dimension potentiellement polémique de son énonciation politique face à un interlocuteur alors inconnu. La forme de son énoncé apparaît alors comme si elle disait (ce que dit la manière dont il dit ce qu'il dit comme pourrait le dire P. Bourdieu) : « *après tout je suis de gauche et je pense que c'est légitime, pourquoi ne assumer de critiquer une politique de droite frontalement, sans avoir à me justifier ni à prendre de la distance vis-à-vis de mon énoncé ?* »

Lors de mon deuxième entretien avec Mathieu, on retrouve un peu la même tendance que lors du premier à la différence que comme Lucien, il va alors assumer son propos après avoir exprimé un commentaire métadiscursif sur ce qui allait être dit. De la même manière dont il me confiait ses aspirations politiques « *utopiques* » et les modalités « *radicales* » qu'elles impliquaient lors de notre première rencontre, il considère cette fois-ci celles-ci, après que je lui propose ce type de qualification, comme peu « *réalistes* ». Il mobilise qui plus est, à nouveau, la formule « *on peut partir sur des choses très politiques* », à la différence que cette fois-ci, après l'avoir marquée, il assume le dépassement de la frontière de l'archive ainsi

identifiée (en postulant que l'archive implique pour lui qu'il ne faille pas parler de politique), continuant son énoncé par « *mais je vais partir sur des choses très politiques* » :

Mathieu / (...) aujourd'hui la justice sociale pour moi / essayer de travailler en matière de justice sociale c'est au moins garan- essayer de garantir ça- de tendre vers ça / où chacun ait une- / vie décente et ait accès à leurs droits / à un certain nombre de droits à un certain nombre de ressources de base / tu sais je le définis comme ça // c'est ma manière de :

Thierry / alors du coup est-ce que ça marche ? / (rires) je sais que c'est pas le cas / est-ce que c'est possible que ça soit le cas ? / euh par exemple à Verdun dans ton travail est-ce que c'est un objectif réaliste et sinon pourquoi ?

Mathieu / euh bah c'est pas un objectif réaliste et puis là on peut partir sur des choses euh : très politiques / mais je vais partir sur des choses très politiques / euh / tant qu'on restera dans un système extrêmement capitaliste comme on est / c'est pas quelque chose qui est- qui est faisable dans le sens où le système sur lequel on est- on est basé se nourrit finalement de : de certaines inégalités et puis à travers le temps on le voit / se nourrit finalement de- du fait qu'il y ait des gens qui / aient accès à énormément de- de droits et puis j'en fais partie hein même si je suis pas quelqu'un de riche (...) / moi j'y crois pas / même sans être défaitiste / par contre je pense qu'il est possible d'améliorer certaines situations / et il est possible de- de tendre vers des choses- des choses bien meilleures et puis on le voit dans- dans- dans / historiquement même si on peut penser que les choses s'empirent et puis c'est vrai on se rend compte que y'a beaucoup de gens qui sont mobilisés et qui ont permis à ce que les choses s'améliorent en matière de- de- de justice sociale / et que- et que- / et c'est pour ça que faut pas lâcher / mais c'est sûr que / ouais d'un- d'un point de vue purement je dirais macro // ça va prendre euh- ça va prendre de modifier un petit peu le système pour que vraiment arrive de la justice sociale (rires) [2b : 150-175]

Les potentialités politiques de la conjoncture, tout comme les aspirations de Mathieu, semblent fluctuer entre l'impossibilité (« *j'y crois pas* »), la régression (« *les choses s'empirent* »), l'espoir d'amélioration (« *il est possible d'améliorer certaines situations / et il est possible de- de tendre vers des choses- des choses bien meilleures* ») et la rupture radicale nécessaire (« *tant qu'on restera dans un système extrêmement capitaliste* », « *ça va prendre de modifier un petit peu le système pour que vraiment arrive de la justice sociale* »). La frontière de l'archive dans laquelle évolue Mathieu et qu'il contribue à créer semble elle-même floue. Il est par ailleurs possible que certaines discussions que j'ai pu avoir avec lui entre les deux entretiens – notamment sur mes intuitions dans l'étude en cours quant au malaise de mes interlocuteurs à parler de politique – aient contribué à l'évolution de son énonciation de « *je ne vais pas rentrer dans des choses politiques* » à « *mais je vais partir sur des choses très politiques* ». Autrement dit, son discours est hétérogène parce qu'il s'inscrit parallèlement dans plusieurs archives, qu'il participe à plusieurs ancrages institutionnels

préexistants et/ou en construction, et notamment à celui qui se construisait alors dans notre relation interindividuelle.

Cette évaluation préalable de la situation d'interaction, c'est-à-dire de l'/des archive/s à laquelle le locuteur sait qu'il s'apprête à contribuer par son énonciation peut permettre une expression plus ou moins large des aspirations politiques personnelles. Car dans la conjoncture néolibérale contemporaine, peut-être davantage qu'à d'autres époques (notamment dans les années 1960-1970, telles que précédemment évoquées par Lucien), on ne peut pas expliciter celles-ci, y compris dans l'action communautaire, dans n'importe quel contexte et avec n'importe qui.

Lorsque le sujet a été plus explicité avec mes interlocuteurs, et en particulier lorsque j'ai pu les interroger à deux reprises, cette problématique est approfondie, et avec elle les frontières de l'archive apparaissent en même temps qu'elles sont discutées et travaillées pour gérer les contradictions à l'œuvre et pour donner du sens à ses pratiques. C'est notamment, à nouveau, le cas de Mathieu, qui me parle alors des paradoxes de son activité au sein de mon partenaire principal, A, et de sa logique de conciliation :

*Mathieu / ça rejoint / mais c'est ça / euh je pense que moi j'ai fait un choix puis tu sais je t'en parlais un petit peu en introduction qu'est un choix / aussi euh / de travailler dans une structure à laquelle je crois sur plein d'aspects / parce que là je te dis un peu les aspects négatifs y'a plein de choses que je crois je pense que y'a un vécu qui peut être intéressant // alors j'ai / cette volonté d'avec les moyens / que j'ai / d'essayer de- de faire quand même avancer les choses (...) en utilisant ce véhicule qu'est la concertation / et- et effectivement c'est pas le- le- le véhicule qui représente le- peut-être le mieux / euh : et le plus mes idéologies / euh : **mais** je trouve ça intéressant de travailler dans ce contexte-là / parce que je crois quand même au véhicule en tant que tel / et je crois que y'a possibilité d'en faire un véhicule super intéressant / euh : donc c'est un peu la raison pour laquelle- / mais peut-être que / je me- / peut-être que dans deux ans je vais dire non / c'est vraiment pas fait pour moi et partir dans un organisme euh : / **mais-** / **mais après** la- la difficulté pour quelqu'un qui travaille sur une [i.a. type d'organisme] c'est- / moi je suis pas un directeur / je suis un coordonateur / je suis là pour créer / un espace / de discussion- un espace où les gens / les organismes euh vont euh / vont se concerter vont- / vont monter des projets collectifs / je suis pas là pour imposer une vision / je suis là pour faire en sorte que les gens puissent parler / donc si tu veux c'est toujours aussi / je pourrais imposer certaines euh : / plus facilement certaines valeurs qui me portent et certaines manières de faire / **mais** c'est pas ma job (rires) / donc c'est euh / c'est pas ma fonction même si après tu sais j'ai quand même un pouvoir d'influence et puis euh : je pourrais- j'essaye des fois- / j'insiste beaucoup par exemple sur / le fait que dans le plan de développement social il faut s'intéresser à des populations euh : / qui vivent des situations spécifiques et pas simplement avoir / un regard global (...) [2b : 972-996]*

Cette argumentation de Mathieu est assez symptomatique de mon propos. Le « je » y est omniprésent et il jongle constamment entre les contradictions de ses conditions d'action et d'existence. Il justifie sa propre liberté en ce qu'il a choisi de faire ce travail au sein d'une « structure », d'un « véhicule » qui, même s'il ne représente pas au mieux ses « idéologies », lui permet d'« essayer de- de faire avancer quand même les choses ». Il « pourrait imposer certaines valeurs qui [le] portent » mais « c'est pas [s]on job ». Pour autant, il a « quand même un pouvoir d'influence » et « essaye », « insiste » pour le faire jouer.

Ces allers-retours entre la volonté d'expression de liberté du « je » et les contraintes qui manifestent constamment les limites de cette liberté, limites qui ne sont pourtant pas légales ni formelles (« je pourrais imposer ») renvoient peut-être à ce que J. Bidet dit de la « culpabilité moderne » (Bidet, 2017 : 200), propre à l'ère néolibérale, que j'ai déjà abordée et qui pour rappel renvoie à la culpabilité qui frappe les sujets enjoint à la liberté alors même qu'ils sont institutionnellement contraints par la rationalité néolibérale.

On retrouve le même type de discours chez Lucien lorsqu'il m'affirme qu'il se sent plus proche des groupes de pression que des groupes de services, en manifestant là aussi les contradictions du contexte de son énonciation : « (...) je suis plus / plus à gauche- je dis pas qu'ils sont pas à gauche mais je suis plus euh / plus proche d'un point de vue politique du groupe de pression euh (...) ». Lucien vient alors d'être embauché au sein du même organisme de conciliation que Mathieu, le partenaire principal de mon ethnographie, A, et il tente d'exempter ces derniers de sa critique :

Lucien / (...) donc si on se place d'un point de vue d'organisation communautaire / et ça c'est personnel là / j'influe pas sur A euh je mets pas ça en perspective à A // quand t'es rendu à développer des groupes de cuisines collectives ou des groupes d'achats ou des jardins communautaires oui ça va améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes de toute origine / de tout statut mais est-ce que tu vois ça dans une perspective de transformation sociale ? / un groupe de cuisine là / ils se rencontrent ils font de la bouffe ils se distribuent ça puis c'est peut-être pour la semaine ou pour le mois mais c'est ça après ça ils partent chez eux / et chez elles / mais est-ce que t'as transformé les rapports sociaux / transformé les politiques sociales / remis remettre en question les politiques de droite du gouvernement libéral ou l'ancien gouvernement péquiste ou à la limite je te dirais la CAQ / Coalition Avenir Québec / non y'a pas de remise en question y'a juste une amélioration des conditions de vie / donc l'organisation communautaire elle s'est transformée au cours de l'histoire à cause des // de la politique en santé des gouvernements québécois notamment le gouvernement libéral de l'époque au milieu des années 80 / (...) [16a : 124-136]

Lucien distingue là aussi ses opinions « *personnelles* » et sa pratique professionnelle, estimant, semble-t-il, devoir ne pas laisser influencer les premières sur la seconde, posture qu'il affirmera d'ailleurs à plusieurs reprises durant notre entretien. Cette tendance rejoint le constat que faisaient J. Panet-Raymond et R. Mayer en distinguant le degré de politisation des acteurs communautaires et leur professionnalisation :

On pourrait croire que la professionnalisation de l'organisation communautaire change ipso facto l'éthique des intervenants [...] il faut sans doute se garder d'envisager ainsi la professionnalisation. Le fait qu'un métier soit reconnu, qu'il possède ses propres méthodes de travail et qu'il puisse résulter du jugement et de l'expérience individuelle, autrement dit qu'il devienne une profession, doit clairement être distingué des convictions politiques qui animent ces intervenants. En d'autres termes même si le processus de professionnalisation caractérise davantage le secteur public, rien n'indique que les intervenants du réseau associatif se situent plus à gauche politiquement, pour n'évoquer que ce type de convictions. Une recherche a d'ailleurs montré que la professionnalisation ne diminue pas nécessairement la ferveur des organisatrices et organisateurs communautaires pour le militantisme (Reeser, 1988). Des recherches additionnelles permettraient d'établir plus clairement ce rapport, au Québec, entre la professionnalisation de l'organisation communautaire et les convictions politiques. (Panet-Raymond & Mayer, 2007 : 39)

Pour autant, le propos n'est pas tant ici de situer la politisation des acteurs que son expression et ses répercussions pratiques dans leurs activités d'organisation communautaire. Et c'est là qu'elle semble plus limitée aujourd'hui. C'est d'ailleurs aussi le constat que faisait Mathieu lors de notre deuxième entretien :

Mathieu / (...) / j'ai comme cette impression qu'il y a dans les [i.a. type d'organismes] de moins en moins d'organismes politisés / ou au moins ouvertement politisés / ce qui veut pas dire qu'effectivement les gens ne sont pas politisés là-dedans / et il font de la lutte à la pauvreté et ça je remets pas ça en cause / c'est juste qu'il y a plein de manières de faire de la lutte à la pauvreté / et y'en a une qu'est de moins en moins valorisée qu'est celle de / bah de faire de la revendication directe et de faire de l'action collective et de faire des- / et ça c'est- c'est indispensable dans un quartier / et c'est indispensable qu'une / [i.a. type d'organisme] reconnaisse que c'est un moyen utile / même si nous c'est pas notre façon de faire parce qu'on est plus dans un modèle concertation [2a : 943-951]

Ce à quoi il ajoute par ailleurs, conscient des paradoxes qui traversent son énonciation : « *tu vas me demander mais qu'est-ce que tu fais dans une [i.a. type d'organisme] Mathieu ? (rires)* » [2a :959-960]. Cette question est assez prégnante et leurs propres discours amènent parfois mes interlocuteurs à se la poser et à se mettre ainsi en scène en train de se la poser.

C'est d'ailleurs ce que faisait aussi Lucie lors de notre premier entretien, quelques mois avant son départ vers un nouveau poste, loin du travail de concertation verdunois :

Lucie / (...) euh : peut-être aussi tu pourrais me dire /qu'est-ce que tu fais là Lucie d'abord ? / pourquoi t'es là ? je suis pas- pas vraiment certaine parce que sait-on vraiment qu'est-ce qu'on fait là peu importe où est-ce qu'on est mais probablement que je suis encore là parce que peut-être que la goutte est importante tu sais / et la goutte c'est pas / moi / c'est le mouvement dans lequel je suis / et / si je pensais vraiment que y'a rien à faire / que le monde est bouché de partout / je m'en irais élever des chèvres [5a : 1288-1293]

Avant de questionner, entre autres choses, comment le départ de Lucie a changé les conditions de production de son énonciation (sans qu'elle soit pour autant allée élever des chèvres), et donc la construction discursive de sa subjectivité, c'est-à-dire avant d'étudier son second entretien une fois qu'elle avait quitté A, il s'agit maintenant de revenir sur une stratégie courante de gestion de ces contradictions et d'expression de la subjectivité de mes interlocuteurs en leur sein : l'hétérogénéité mise en scène.

VIII.II.III Hétérogénéités mises en scènes : action communautaire, rôles sociaux et subjectivités

Par « *mise en scène* », j'entends bien sûr ici la notion proposée par E. Goffman et déjà évoquée à plusieurs reprises précédemment. À la différence du travail d'E. Goffman, il ne s'agit cependant pas seulement pour moi d'étudier la façon dont les acteurs concernés se « *mettent en scène* » physiquement, rituellement, etc. dans leurs vies quotidiennes mais plutôt de travailler sur la manière dont ils mettent en mots, et donc dont ils interprètent et réagencent à leur guise cette mise en scène. À ce propos, D. Maingueneau propose de parler de « *scénographie* » cette dernière notion s'appuyant « *sur l'idée que l'énonciateur aménage à travers son énonciation la situation à partir de laquelle il prétend énoncer* » (Maingueneau, 2014 : 129).

Ce réagencement discursif de leurs relations sociales quotidiennes leur permet de faire montre de l'hétérogénéité qui constitue leur réalité en même temps que de la mettre en cohérence. Ils se préservent alors des contradictions potentielles de cette hétérogénéité et y constituent leur subjectivité par des actes de langage, en même temps qu'ils se positionnent ainsi dans les rapports sociaux. Dans ce contexte, la « *mise en mots* » s'entend alors comme « *l'appropriation masquée, assumée, rejetée – du réel par un locuteur* » (Bulot, 2013a : 39;

repris par Lesacher, 2015 : 263). Elle constitue ainsi le lieu privilégié d'organisation, de réagencement politique de cette scénographie, et donc de subjectivation. C'est cette même approche discursive de la mise en scène d'E. Goffman que mobilise également R. Vion, déjà cité précédemment, lorsqu'il considère que

l'acteur (le je) contraint de communiquer à travers des rôles sociaux (le soi) conserve toujours, même de façon non-consciente, un contrôle métacommunicatif sur l'accomplissement de ces rôles. Le moi serait l'instance de la gestion complexe des soi, chacun de ces soi constituant l'un des aspects de la face, et serait à l'origine d'un rapport de places particulier. Par cette dimension 'personnalisée' de l'accomplissement d'un rôle un sujet peut renforcer, corriger voire inverser la nature du rapport de places attendu. (Vion, 1992 : 77)

Dans le cadre particulier d'un entretien, le locuteur dispose potentiellement de l'espace nécessaire pour construire sereinement sa mise en scène. Pour peu qu'il se sente suffisamment à l'aise, il peut modeler son « je » discursif à sa guise, avec la plus grande amplitude possible quant à la construction des rôles sociaux qu'il va dès lors incarner, et qui vont donner sens à son énonciation. Ce « je » rentre alors en dialogue avec des locuteurs tiers dont les énoncés supposés sont ainsi construits et relatés pour délimiter ses frontières subjectives.

Contrairement aux exemples précédents où le gouvernement et ses agents étaient souvent mis en cause dans les critiques des tendances néolibérales contemporaines auxquels se confrontent mes partenaires, et parfois même auxquelles ils participent malgré eux, les critiques que permettent de construire la mise en scène discursive portent plus souvent sur les relations entre le sujet, son organisme d'affiliation et les institutions publiques, ainsi que sur celles entre organismes et financeurs privés et sur les organismes et acteurs communautaires entre eux. Commençons ici par les premières.

Moi, nous, ils : premiers éléments

J'ai déjà montré précédemment comment le recours au discours relaté était souvent mobilisé par Lucie. Son rapport à l'institution, et aux limites de l'archive discursive qui apparaissent dans son énonciation confirme cette tendance, comme dans cet extrait du premier entretien que j'ai mené avec elle :

Lucie / (...) moi j'ai pas de mal à nommer les choses / mais je me sens pas toujours autorisée / je sens pas nécessairement que ça va être accueilli / si moi je- je nomme ça cru comme je te l'ai nommé mettons / bla bla bla bla ils font de la discrimination avec les anglophones / ils vont faire comme hop là la coordonnatrice à matin qu'est-ce qu'il se passe avec elle / et c'est pas juste la langue / écoute tous les sujets / euh : l'aide sociale là euh : / fais attention t'as le maire en face de

toi puis t'as le monsieur qui travaille bla bla / alors je suis là depuis 2008 puis je me dis / est-ce qu'on a fait du sur place / ou est-ce que les grands changements et les vrais changements sont longs à arriver / fait que / faut être patient puis faut se dire que la goutte qu'on amène chacun / est quand même la goutte qu'on amène puis après y'aura une autre puis y'en aura une autre / je le sais pas / je le sais pas [5a : 1025-1034]

En se mettant ainsi en scène à l'avantage de son propos, elle fait à la fois montre de la conscience qu'elle a des conditions de production et de réception de son énonciation, à la fois de sa capacité à passer outre certaines limites sociales pour mieux rester fidèle à ses valeurs et à ses objectifs politiques, à la fois de ses interrogations quant aux réelles possibilités de changements dans la conjoncture contemporaine.

Dans l'extrait ci-après, Lucie, de la même manière, met en scène deux personnages qui lui permettent respectivement de construire sa subjectivité par le discours. Le premier est le rédacteur difficilement identifiable des « missions » qui sont celles de A, son organisme, et qui renvoie en fait tendanciellement à l'institution qui la contraint à jouer des rôles qui ne semblent pas tellement lui correspondre. Le second est une personne rencontrée le week-end précédent l'entretien, dont le propos relaté lui sert de support pour faire valoir la réalité concrète de son travail :

Thierry / euh comment est-ce que tu : définirais le- les missions de- de l'organisme et ton travail au sein de cet organisme

Lucie / bin la mission officielle qu'est écrite noire sur blanc sur une lettre patente c'est travailler en collaboration et en concertation / avec euh les différentes instances / à l'amélioration des conditions de vie / à Verdun / et à la // mais écoute ce qui est écrit c'est l'élimination de la pauvreté en tant que projet de société / ça c'est ce qui est écrit dans le document / maintenant / l'autre question c'est ce que moi je fais exactement ou : non ?

Thierry / missions de l'organisation et les tiennes ou ce que tu fais exactement effectivement / ton travail

Lucie / (rires) / bah écoute si il fallait ce que je résume là / et d'ailleurs c'est un- c'est un français euh ce week-end qui m'a- qui m'a- qui m'a demandé ce que je faisais dans la vie et en parlant je trouvais ça difficile parce que- c'est difficile de camper exactement mon mandat / on- on y arrive là mais quand même le résumer rapidement- et puis là je- j'étais là / j'étais bla bla bla bla bla je disais plein de choses que je renommerai dans quelques instants et puis il dit ah bah mais tu es un trait d'union (...)

Thierry / (rires)

Lucie / alors j'ai bien aimé ça et je l'ai bien remercié / merci Jacques il est charpentier euh : dans le Haut-Doubs // voilà (...) [5a : 10-27]

Par ce procédé courant du discours relaté, qui permet au locuteur tantôt de prendre de la distance avec son énoncé (ici, lorsque l'institution en est à l'origine), tantôt de lui donner une valeur singulière pour le protéger (ici un caractère humain et concret), Lucie nous donne des indices quant à ses rapports à l'institution, mais aussi quant à la manière dont elle cherche à se situer subjectivement : du côté du concret, de l'amitié, de l'humanité et face aux discours « officiels », à « ce qui est écrit », sur une « lettre patente ». Elle confirme ainsi le caractère et les valeurs qu'elle avait pu donner à voir précédemment dans sa définition de Verdun, des rapports sociaux et de la justice. Elle prend ainsi, également, ses distances avec l'institution alors mise en mots.

On retrouve cette manière de se situer vis-à-vis d'une institution chez Luc, qui valorise alors ci-dessous sa fonction au sein de A (« je ») et l'indépendance de A (« on ») vis-à-vis des pouvoirs publics municipaux (« ils »), indépendance qui l'a convaincu de la correspondance morale de ce dernier organisme avec ses propres valeurs. C'est du moins ainsi qu'il se met en scène et qu'il met en scène A dans cet extrait :

Luc / tu vois dans le cas de la recherche de logement à un moment donné a été évoquée la possibilité qu'on aille s'installer / à l'hôtel de ville de Verdun / moi j'en parlais avec quelques membres de l'exécutif en disant écoutez / si il le faut là mais ça serait mon dernier choix parce que je veux pas qu'on soit associés / euh aux proches du mouvement municipal / je respecte les conseillers municipaux mais ils ont leurs propres enjeux / notamment celui d'être réélus / pour certains / et puis y'en a qui sont très dédiés là tu sais / mais faut garder cette autonomie-là / comme le mouvement communautaire qui est- qui est majoritaire au sein de A / euh doit rester autonome / parce que c'est une liberté d'action qu'on- qu'on- qu'on protège / et non pas d'être téléguidés par des intérêts politiques / ou des intérêts pécuniers / tu sais là ? / fait que / c'est pour ça que (i.a.) qui a décidé de nous héberger sur une base permanente / avec un loyer raisonnable bin / fait que A toutes ces raisons-là m'ont amené à croire d'autant plus en A [7a : 1065-1076]

De la manière, et dans un extrait déjà cité mais que je vais exposer plus longuement ici, Maria s'appuie également sur le « nous » pour élaborer sa mise en scène. Son « nous » renvoie alors, tantôt, aux « intervenants sociaux », tantôt à un groupe plus large – « la société » – auquel elle tente d'intégrer ces derniers, mais auquel elle tente aussi de m'intégrer, moi, son interlocuteur au moment de l'entretien. Comme le note D. Maingueneau, « l'apparition du nous dans un texte n'est jamais anodine, elle marque implicitement les frontières de la population qu'entend délimiter l'archive par son énonciation même » (Maingueneau, 1991 : 112).

Plus encore, le jeu sur le « nous » dans un énoncé individuel peut relever d'une stratégie performative de construction d'une puissance collective. Il permet toujours de construire une forme identitaire élargie du je. Car « 'Nous', c'est avant tout 'moi avec toi' : il n'y a pas réellement multiplication des je, mais extension, illimitation » (Benveniste, 1966 : 21). En démultipliant puis en articulant les « nous » à sa guise, Maria s'inscrit ci-dessous dans plusieurs archives qu'elle tente alors d'intégrer les unes aux autres dans des perspectives performatives intéressantes, et qui rejoignent la conception de l'organisation communautaire que j'ai proposée précédemment. Autrement dit, l'organisation communautaire, ou « l'intervention sociale » n'apparaît plus comme une profession ou une fonction mais comme un élément actif de la citoyenneté à laquelle elle participe. Maria ramène ainsi son statut d'intervenante sociale à celui de citoyenne directement concernée par les problématiques de justice rencontrées par « la société » en général. Face à ce « nous » renouvelé et fluctuant, à la fois citoyen, à la fois « intervenant social », Maria oppose les autres : en l'occurrence « le gouvernement » qui « fait son affaire » et un « monsieur » trop individualiste, qui pourrait appartenir à ce « nous » élargi qu'elle appelle de ses vœux, à condition de venir parler avec Maria afin de construire quelque chose plutôt que d'appeler la police (une autre institution formelle intermédiaire entre les citoyens) au moindre bruit. Au milieu de ces différents protagonistes, Maria construit son « je » qui ne se reconnaît nulle part complètement et qui donc tente de s'affirmer à l'interstice de ces rôles divergents en réagençant en discours l'ordre social des choses autour d'elle, c'est-à-dire en performant le réel, en faisant de la (glotto)politique :

Maria (...) nous sommes partout en train de travailler de lutter de marche ensemble // de- de- // enfin tout le temps nous sommes impliqués avec le communautaire avec les gens avec la société pour euh- pour montrer que c'est des- que nous devons continuer à travailler ensemble pour développer des outils de- de- pour aider à les gens / à nous-mêmes / okay parce que nous comme intervenants sociaux- nous comme organisatrices communautaires- nous aussi besoin de aide / c'est pas que moi parce que je suis la directrice ça me touche en rien de ça non il me touche- il me touche gravement / j'ai des problèmes familiaux j'ai des problèmes « laboral » [de travail] / j'ai des problèmes avec mon copain / euh mon chien mon chat sauf que écoute / fait quelque chose pour remplir tes besoins et aider à les autres / c'est pas parce que nous sommes whatever des communautaires que nous sommes en dehors de cette réalité / non come on / je peux devenir itinérant / pourquoi pas / et qu'est-ce que je vais faire ? / aidez-moi comme je aide à les autres / c'est pourquoi et comment je te dis que c'est une solution entre nous / c'est nous les seuls à le faire / c'est pas gouvernement / le gouvernement fait son affaire / bien ou mal (xx) // mais c'est nous la société / le changement

Thierry / c'est quoi nous ?

Maria / nous / les gens / les gens qui habitent à Verdun / les gens qui habitent à le monde / les gens qui habitent à Montréal / c'est le monsieur en haut / à comprendre à venir et à parler avec moi et à dire écoute Maria qu'est-ce que nous pouvons faire et ne pas [elle frappe sur la table en imitant le voisin qui frappe sur son plancher quand il y a du bruit] ou envoyer la police come on / qu'est-ce que c'est ça / c'est ton pouvoir et mon pouvoir / je vais venir okay / on va voir qui c'est qui // non come on / fait quelque chose ensemble nous pouvons habiter ensemble mais sinon c'est / garbage [9a : 593-617]

Ainsi, le « nous » de Maria se veut performatif : il cherche à créer du commun, à élargir et à renforcer une force collective mais il cherche aussi à la distinguer d'un « eux » qui en est exclu : à nouveau le gouvernement, mais aussi les personnes qui refusent le collectif tel qu'elle entend et qui recourent aux institutions contre lui. Maria insiste d'ailleurs très précisément sur son rapport à l'institution et sur ce que celle-ci tend à séparer chez le sujet, chez elle comme chez les autres acteurs communautaires, à savoir un agent institué par des organismes ou par des structures d'une part, et une citoyenne sensible, politisée et également touchée par les injustices sociales de l'autre. Le « nous » que construit le discours de Maria est ainsi flou parce qu'il cherche un rassemblement, une reconstruction collective anti-institutionnelle (ou alter-institutionnelle). Il cherche à rassembler le « nous » rationnel et professionnel de l'actrice communautaire et le « nous » situé engagé, sensible, victime et acteur politique de la citoyenne.

On retrouve cette même construction d'un ordre social alternatif présupposant la même critique des institutions chez Thomas. De la même manière que Maria, Luc et Lucie, il met en scène des discours relatés, des dialogues, et différents protagonistes parmi lesquels il construit (en le situant) son « je », perturbé, agacé, mais conscient des choses du concret et appelant à se confronter à cette situation paradoxale, voire absurde de la logique institutionnelle alors discutée et de ses non-sens. Le « nous » qu'il construit est alors « communautaire », il renvoie à « la communauté » et semble s'opposer à toutes les institutions-organisations citées : « le PIC », « Centraide », « le gouvernement », les « CLSC », les « organisations » :

Thomas / (...) on définit à Verdun l'argent selon le PIC [Projet Impact Collectif à l'initiative de la fondation « Centraide »] / on est un point j'oublie le- y'a l'argent qui nous vient de fondations- de Centraide- mais ça serait à nous communautaires de définir qui va la- le recevoir / et moi je trouve c'est la- le monde à l'envers là / autrement dit y'a moins d'argent / on va nous jeter des miettes pour qu'on se- s'étire l'un à l'autre pour avoir des petites miettes / alors c'est pas une question de justice là / pourquoi on dit pas plus de faim- plus de pauvreté ? / maintenons en lieu des choses pour une question de justice, pourquoi on dit pas plus de faim plus de pauvreté ? / le

lait pour le petit déjeuner c'est du lait pour 60 enfants par jour / et ceux qui donnent le lait veulent plus donner- donner le lait ils veulent qu'on paye le lait maintenant / mais de quels fonds veux-tu qu'on paye le lait ? / So soit qu'on doit- et ça c'est constant maintenant je trouve / on va dumper- en bon québécois- sur la communauté mais pendant des années on a dit vous êtes pas nécessaires c'est des gouvernements- c'est des organisations- c'est des CLSC / etcétera / mais parce que y'a un manque d'argent / là d'un coup la communauté là- on est intéressant comme partenaires / mais oui mais vous avez enlevé tout / et là vous voulez passer donner un pouvoir décisionnel mais sans moyens / so- je suis un peu euh- en- ça me dérange / et faut en parler [17a : 344-358]

Parmi les différentes institutions-organisations citées par Thomas, on note ici le « PIC » et la fondation « Centraide », qui apparaissent à plusieurs reprises dans mon corpus, et sur lesquels je vais revenir. Parmi d'autres fondations, ce type d'institutions contribue d'après les discours de plusieurs de mes interlocuteurs à déposséder l'organisation communautaire de ses logiques concrètes et pratiques de fonctionnement en leur suppléant des logiques mercantiles et gestionnaires. Voyons quelques exemples.

Les « puissants bailleurs de fonds » face aux subjectivations communautaires

Les fondations privées, qui prennent une place grandissante parmi les financeurs de l'action communautaire, amènent avec elles, si l'on en croit plusieurs des discours suivants, leur lot d'absurdités, d'injustices et de contradictions avec les logiques communautaires. Leur présence dans les discours va souvent de pair, là aussi, avec des mises en scène tout à fait significatives. Celles-ci traduisent à la fois la grande dépendance des organismes vis-à-vis de ces nouveaux financeurs, à la fois, la conscience de cette dépendance et parfois, la défiance à son égard. C'est ainsi que le rôle de ces financeurs privés et les absurdités qu'il induit sont de ce fait dénoncés par Thomas, qui oppose là aussi aux tendances mercantiles et gestionnaires des fondations le « nous » de la communauté qu'il identifie et à laquelle il s'identifie :

Thomas / (...) pour moi le communautaire c'est du en bas vers le haut / et euh le haut vers le bas / alors c'est sûr il y a une intersection- mais y'a un conflit impliqué / (...) fondamentalement / si tu es payé par une organisation tu peux pas parler forcément parler contre ou tu peux pas parler des valeurs de justice / comme Moisson Montréal qui donne la nourriture pour Verdun / euh nous sommes membres mais si vous êtes membres vous pouvez rece- c'est une banque de nourriture / large là / la plus large au canada / mais si tu fais partie de ce- de cette banque de nourriture- tu peux pas recevoir des dons d'autres organisations locales / comme IGA local etcétera / euh ils veulent qu'ils donnent là / pour qu'ils redistribuent / mais je trouve ridicule / mais non c'est local / le besoin est local si on veut / passer de la nourriture / euh hors date ou presque hors date (...) on peut pas / et là (...) ils veulent qu'on paye un membership pour de l'argent- la nourriture / donnée / par les compagnies / à une banque de nourriture / redistribuée / pour que nous donnons une taxe

/ c'est comme une taxe- c'est comme une taxe / aux pauvres qui ont besoin de la nourriture mais qui doivent payer même une cotisation de trois pièces cinq pièces / tu comprends ? / (...) [17a : 373-387]

En évoquant « *Centraide* », Mathieu me parle dans la même perspective, mais de façon peut-être encore plus problématique, de l'influence des « *bailleurs de fonds* » sur les activités mêmes de l'action communautaire. Il décrit très simplement la logique économique du néolibéralisme à l'œuvre dans le communautaire québécois. Là aussi le « *nous* » (sous la forme « *on* » ici) vient s'opposer discursivement, mais subir et devenir dépendant du « *ils* » de ces institutions hyperpuissantes :

Mathieu / (...) il peut y avoir des montants euh assez intéressants financiers donc euh : / donc oui le rapport entre euh / projet et bailleur on l'a forcément ça influence forcément nos façons de faire parce que euh : / bah parce que on est dans un contexte d'austérité aussi où on a pas beaucoup d'argent euh surtout le communautaire et que euh bah forcément quand on a des projets on a besoin- on a besoin des bailleurs et euh / et de sources de financements donc on est obligé de rentrer dans certains cadres / c'est sûr [2b : 87-92]

Pour autant, les critiques à l'endroit de « *Centraide* » ne sont pas omniprésentes parmi les discours portant sur cette structure. « *Centraide* » est même souvent présenté comme un financeur intéressant par plusieurs interlocuteurs¹⁰³ ce qui est évidemment souvent le cas financièrement. Mathieu me l'introduit même comme un « *bailleur assez respectueux* » lors de notre second entretien, même si sa mise en mots traduit le rapport de force qui existe entre A et ce financeur puisque A est systématiquement discursivé par Mathieu à la forme passive et donc « *agi* » par « *Centraide* ». Ainsi il m'affirme qu'« *on* » « *a été accepté par Centraide dans (...) un nouveau- programme de financements qu'on appelle le PIC* » [2b : 44]. Ou encore, recourant là aussi au discours relaté, il met « *Centraide* » en scène de cette façon :

Mathieu / ce que Centraide nous a demandé c'est de définir / c'est quoi la transformation que vous voulez qui se passe dans votre quartier durant les cinq prochaines années / et puis définissez les actions / de votre plan qui vont permettre de répondre à cette transformation en fait / donc / rien que cette- ce- ce travail-là / ça demande quand même de : de s'adapter finalement / et ça demande au milieu de réfléchir par rapport à- / à une ligne directrice que t'impose un bailleur / même si effectivement le bailleur est assez ouvert et assez euh / assez respectueux des dynamiques / si tu veux ça demande quand même un travail supplémentaire qu'on n'aurait pas fait / si jamais y'avait pas ce programme de financement on serait directement parti et euh : / donc on va pas se

¹⁰³ notamment Laurent – 11a : 100-103 –, Fabio – 12a : 16-20 –, Paola – 13a : 56-57.

plaindre parce que finalement ça va être de l'argent / du compte mais c'est vrai que ça demande quand même / un travail- / un travail supplémentaire [2b : 74-84]

Pour Paul, lors de notre second entretien, le 15 septembre 2016, face aux difficultés financières de la conjoncture austéritaire, on peut se montrer pragmatique :

Paul / (...) on peut aussi avec de l'ingéniosité contourner les difficultés ces- ces pénuries de- de moyens / en utilisant / euh des voies détournées euh : et il y a eu des réponses du milieu je pense à Centraide qui a créé / un- un nouveau fond / Projet Impact Collectif des fondations privées / qui viennent suppléer au retrait de l'État alors on a à Verdun dans le cas de notre planification proposée à Centraide de soutenir des projets à hauteur de 200000\$ pour les prochains mois / donc on a là des moyens qu'on n'avait pas quand on s'est rencontré toi et moi (...) [15b : 175-180]

J'ai retrouvé le même optimisme chez Luc, qui semblait même plutôt enthousiaste face à la considération que « Centraide » portait alors à A. Il met en mots cette dernière sous forme de discours indirect :

Luc / (...) nous dit-on- notamment un organisme comme Centraide nous dit-on / trouve que notre [i.a. type d'organisme] A / ils la trouvent euh dynamique et ils la- ils ont assisté à toutes les étapes du processus de consultation / et Dieu sait qu'ils sont occupés ces gens-là / donc je me dis bon y'a un niveau de solidarité à Verdun qui me plaît beaucoup / puis qu'il faut soutenir et qu'il faut euh : / et là A peut jouer un rôle assez intéressant tu sais c'est d'unir les forces euh / tu sais de ces organismes-là pour // pour s'occuper d'enjeux qui sont transversaux / tu sais ? (...) [7a : 931-938]

Le problème que pose le retrait des financements de l'État et son remplacement par des organismes privés, tel que décrit ci-dessus par Paul, et que pose qui plus est la dépendance décrite par Mathieu et l'intérêt pour le regard de ces organismes sur les activités communautaires que semble exprimer Luc, c'est évidemment que le renouvellement des fonds n'est pas garanti et qu'ils peuvent dépendre du jour au lendemain de critères flous et arbitraires, voire contraires aux principes mêmes de l'organisation communautaire. Les mises en mots et mises en scène de « Centraide » et des autres fondations privées les posent souvent comme des acteurs agissant sur l'action et l'organisation communautaire elles-mêmes. L'influence de ces financeurs peut même contribuer selon les discours rencontrés à la mise en concurrence des organismes communautaires et des territoires concernés. C'est notamment le constat amer que me faisait Lucie lors de notre deuxième entretien, après avoir quitté A et le milieu communautaire verdunois. Elle recourrait alors, à nouveau, à la mise en scène énonciative qu'elle mobilise si souvent dans ses stratégies discursives critiques. Comme chez les locuteurs précédents, « Centraide » est acteur de la mise en scène de Lucie mais les

discours et les actions de la fondation sont commentés et mis en perspectives par d'autres acteurs et, finalement, par Lucie elle-même, depuis sa nouvelle position, bien loin des enjeux concrets et quotidiens de l'action communautaire verdunoise. Premier extrait :

Lucie / (...) ouais bah là c'est parce que on s'est fait dire par Centraide euh à notre évaluation annuelle hein / le bailleur de fonds va te évaluer il va te rencontrer puis il rencontre ton CA il rencontre ton staff / puis il va dire euh bah écoutez là si vous me changez pas telle telle telle pratique / si vous / vous impliquez pas / collectivement // en tout cas dans d'autres- d'autres groupes / et surtout la concertation locale / pas juste à Verdun là les concertations locales / ça s'est vécu là (...) [5b : 52-57]

À cette étape, Lucie me décrit le discours conditionnel de Centraide à leur égard, discours qui les invite à changer certaines de leurs pratiques pour cadrer aux exigences politiques de Centraide. Les critères d'attribution des subventions sont assez flous, ce que me confirme d'ailleurs Mathieu en paraphrasant la fondation et ses choix :

Thierry / et du coup c'est quoi leurs critères à eux en fonction de quoi ils financent ?

Mathieu / bah c'est assez complexe parce que c'est vraiment un nouveau euh- / c'est vraiment une nouvelle démarche le projet pic / et donc euh : / ils ont déjà sélectionné 17 milieux- 17 quartiers sur les- sur les euh 31 ou 30 [i.a. type d'organisme]

Thierry / et ils les ont sélectionnés sur des critères statistiques euh : (...)

Mathieu / bah c'est très difficile d'avoir exactement l'information- ils nous ont dit qu'ils avaient pris des milieux qu'étaient dans différents contextes / parce que pour eux c'est comme un programme de financement qui est un projet pilote / c'est nouveau- c'est euh des fondations privées qui donnent de l'argent à Centraide / et c'est euh- on parle de 21 millions quand même là / sur cinq ans / et qu'eux ils partent sur le principe que c'est un- c'est un projet pilote et du coup ils ont essayé de prendre les milieux qui étaient à différents- je dirais niveaux de mobilisation à différents moments nous on est un- un milieu qu'avons- qu'avons notre plan de développement social mais y'a d'autres milieux qu'ont pas de- qu'ont pas de plans de quartiers et puis qu'étaient juste en phase de commencer à faire un plan de quartier / donc ils ont- / ils avaient différents critères puis ils avaient forcément aussi / bah des critères je dirais en matière statistique et puis de euh : composantes démocratiques j'imagine qu'ils avaient aussi ça mais (...) [2b : 93-109]

Cette équivoque des critères d'attribution des financements de Centraide est un objet d'anxiété et de discussion entre acteurs communautaires. Les discours communautaires face à Centraide sont ainsi relatés par Lucie qui note à la fois la dépendance des organismes vis-à-vis de la fondation et les espoirs déçus qu'elle peut induire. Elle se met alors en scène elle-même en réponse à cette situation :

Lucie / (...) quand j'étais à la table de quartier des coordonnateurs là- la table des coordonnateurs / euh tout le monde en parlait de ça oui tel groupe s'est fait couper 10000 dollars parce qu'après deux ans d'avertissement et de suivi / ils veulent toujours pas mettons intégrer la concertation / de telle- de telle- / donc oui oui ils travaillent en silo (...) donc / qu'est-ce que tu veux ? / penses-tu qu'on peut vraiment dire on est purs maîtres en vraiment entiers dans ce qu'on fait quand le groupe / qu'a sa propre survie / pas survie mais en tout cas ses moyens vont être réduits / si il fait pas / ce que le méchant bailleur fond lui exige de faire / le puissant bailleur de fonds devrais-je dire [5b : 57-64]

Lucie explicite ainsi clairement la conscience qui est la sienne de la façon dont le processus de financement privé induit une dépendance des organismes communautaires vis-à-vis de ce type de fondations. Elle montre ainsi que ces processus rentrent en contradiction avec les fondements mêmes de l'organisation communautaire puisque les actions ne sont plus (ou plus seulement) déterminées par la base mais par les critères flous des financeurs. À travers un autre exemple, Lucie décrit très bien, qui plus est, le procédé de mise en concurrence induit par le retrait de l'État et par la domination financière de ce type de fondations. Elle oppose alors clairement la logique du « nous » que cherche à construire Centraide et celle du « nous » communautaire qui s'y oppose radicalement. Un premier « nous » stratégique qui prétend construire un collectif mais qui cherche en fait à mettre en concurrence les organismes et un second « nous », qui cherche quant à lui à se maintenir dans son héritage solidaire. Mais jusqu'à quand ?

Lucie / (...) et tu sais comme une conférence de presse (...) novembre l'année passée / et dans son discours Centraide a dit / euh / nous et nos partenaires- nous sommes partenaires des [i.a. type d'organisme] nous sommes heureux de vous dire que- / sauf que nous / aux [i.a. type d'organisme] / on n'avait aucune idée que ça ça se tramait et que ça arrivait / (...) alors nous réunion d'urgence à la [i.a. type d'organisme] les coordinateurs les 30 coordinateurs se réunissent puis euh : on fait venir Centraide puis euh on a eu des discussions (...) ce que Centraide dit c'est (...) pour la première tranche / on va financer que 15 arrondissements / en tout cas / 15 [i.a. type d'organisme] / et non pas les 30 / euh c'est parce qu'hier encore là / les trente moi ce sont mes collègues ou est-ce qu'on est en compétition pour avoir l'argent du PIC ? écoute ça vient toute travestir ça aussi tu sais / pis là si tout le monde se dit / ouais et toi ton arrondissement est-ce qu'il va soumettre sa candidature au PIC parce qu'on veut soumettre des candidatures dire où on est rendu sur quoi on travaille comment on travaille / est-ce qu'on est bon est-ce qu'on n'est pas bon / alors au moment où je te parle y'a des [i.a. type d'organisme] qui ont reçu / des milliers de dollars / y'en a d'autres qui ont reçu / des peanuts / à Verdun / moi je suis partie justement / la réponse / j'ai participé à la demande / on a reçu comme euh / 12000 dollars/ tu demanderas à Mathieu combien il est heureux d'avoir reçu / 12000 dollars en fait c'est une blague / 12000

dollars c'est même pas un salarié / à- à l'année / parce que nous on était considéré han han / en tout cas on n'a pas été dans les 15 qui ont reçu le gros magot [5b : 247-267]

L'autre implication problématique de cette dépendance, c'est la perte de temps et d'énergie consacrés par les acteurs à chercher, à s'adapter et à travailler pour obtenir ces financements. Alors que A avait déjà organisé une longue consultation dans l'arrondissement et rédigé un plan directeur de 70 pages pour préparer les 5 prochaines années d'activité, Centraide leur demande ainsi de revoir leur copie, et de l'adapter à leurs programmes. Non seulement cela retarde les financements potentiels, mais la situation met A en porte-à-faux vis-à-vis de ses membres, car si c'est A qui cherche les financements pour l'arrondissement, ce sont ses organismes membres qui sont supposés en bénéficiaire, et qui sont dans l'attente :

Lucie / (...) on avait un document de presque 70 pages / fallait- on a fait des rencontres des consultations citoyennes des consultations avec les acteurs / là ils nous arrivent ouais bah là okay / fait que faudrait que vous revoyiez un peu vos priorités / faudrait- dans le fond faudrait trouver une manière de prioriser nos priorités // c'est parce qu'on vient de travailler pendant deux ans avec tout le monde on vient de les solliciter au maximum les inviter à des rencontres / les faire réfléchir les faire se consulter eux-mêmes entre eux avant de venir donner des positions // et là on leur dit oh euh excusez-nous on euh : il va y avoir une petite étape / écoute / à un moment donné nous on- moi ma crainte là tu sais quoi / c'est là là on va être sur le dessus de la clôture comme ça là /et nous aussi on tient notre monde en haleine comme ça là en disant ouais c'est cool c'est nice on avance euh / mais à un moment donné eux autres ils vont faire comme // ils ont pas vu en face l'ombre d'un dollar (...) [5b : 311-321]

Le maintien des espérances est alors entretenu par des relations interindividuelles qui tendent à conserver la motivation des acteurs. Lucie m'évoque ainsi Jacques, leur partenaire privilégié de Centraide :

Lucie / (...) ça fait trois ans minimum / à A qu'on se faisait dire directement de la bouche de Jacques (i.a.) / de Centraide / notre vis-à-vis à Centraide / qui était là / oh salut Lucie comment ça va ? (...) chaque année il venait me voir et Mathieu et moi tu lui demanderas / ouais c'est super Verdun (xx) changement tatatata / écoutez / on regarde ça de près on va suivre de près puis vraiment / dès qu'on pourra / supporter d'avantage / les quartiers / vous êtes dans notre euh / vous êtes dans nos cartons là tu sais / fait que là nous / deux ans de suite on se fait dire ça mais les deux ans ils nous ont refusés / et quand / la troisième année / juste avant qu'on apprenne que le PIC / vient d'être inventé / on était quand même / bon des fois plein d'espoir / des fois- Mathieu était un petit peu plus euh- oui mais là c'est bon c'est sûr on va l'avoir / ça fait au moins trois ans qu'ils nous le disent / moi c'est plus oui c'est ça ça fait trois ans qui nous chantent la pomme là mais on n'aura rien / je sais même pas pourquoi qu'ils disent ça / pendant ce temps-là ils nous

font pédaler ils nous font marcher / sur le dos / de ma santé / tu sais y'a une partie de moi qui l'a vécu comme ça comme ouais on y croit on y va / tututu // [5a : 289-305]

Outre la perte de temps et d'énergie, ce sont donc les implications morales, la perte de sens, qui viennent achever le déploiement de ce qui sont en fait de nouveaux modes de gouvernance. Ce sont ces derniers qui avaient sans doute déjà amené Lucie à s'arrêter avant notre première rencontre. Ce sont les mêmes qui ont contribué à son départ de A avant la seconde. C'est après celui-ci seulement que Lucie formule ces critiques et met en cause les acteurs de ces transformations et la souffrance que ces fonctionnements peuvent induire chez ses anciens partenaires :

Lucie / (...) moi j'ai quitté en mai en fait mais ça a continué de se- de se développer entre mai et au moment où je te parle parce que / moi la dernière demande que j'ai envoyée / qui a été bâtie avec Mathieu / sur la base du plan de 70 pages / euh : on disait à quoi on pensait que servirait / l'argent qu'on aurait // déjà Mathieu m'a dit / parce que je suis allé boire un verre avec lui euh / il y a quelques semaines / il m'a dit que / avant qu'ils aient- qu'il- qu'il ait la réponse de Centraide / ils lui ont demandé / de retravailler la demande / donc je sais pas exactement pourquoi- qu'est-ce qu'il y avait de pas correct / fait que regarde arrêtez de niaiser là / moi / je trouvais ça / pas très respectueux / de tout ce que les gens font parce qu'ils travaillent fort // j'ai failli ajouté un sacre / mais je ne le ferai pas (rires) [5b : 351-359]

Selon les discours relayés ci-dessus, les logiques gestionnaires et rentables du néolibéralisme, en tout cas dans cet exemple récurrent de « Centraide », imposent des pratiques particulières aux acteurs communautaires que j'ai rencontrés. Elles tendent à les rendre dépendants des fondations privées, à les plonger dans des travaux théoriques et projectifs de reformulation de leurs projets afin de s'adapter aux critères flous d'attribution des subventions. Elle tend aussi, potentiellement, à les mettre en concurrence et à éclairer des pratiques financières antagonistes, éclairage prompt à l'expression de conflits éthiques.

Mise en scène des autres acteurs communautaires et organismes, expressions de valeurs communautaires et subjectivations

Ces conflits entre acteurs communautaires, voire entre collègues de travail, sont symptomatiques du climat politique qui traverse les institutions concernées. J'ai déjà évoqué certaines manières dont mes interlocuteurs pouvaient mettre en scène des désaccords à l'endroit des postures de justice et des rapports ethno-linguistiques (Lucie notamment). Les conflits sont aussi mis en mots (et en scène donc) pour évoquer les rapports inter et intra-institutionnels (« institution » étant entendu ici au sens d'organisation). C'est notamment le

cas, là aussi, de Lucie qui a évoqué lors de ses deux entretiens ses relations avec des membres de son propre organisme mais également avec ceux d'autres organismes verdunois. Elle exprime à nouveau, dès son premier entretien, les contraintes sociales, et donc discursives de l'institution sur les possibilités de son expression. Son discours est alors une forme de confession en même temps que l'affirmation de la subjectivité qu'elle cherche à construire et à assumer. Elle se met alors en scène une situation d'autodiscours :

Lucie / bah je vais voir comment je le sens mais la raison pour laquelle je- je- je répondrai bah c'est vraiment pour être vraie- parce que je suis capable me sens capable d'être vraie mais des fois on peut- / on peut omettre de dire certaines informations parce que dans le regard de l'autre / chacun a son échelle de valeurs et chacun va juger une personne à partir de son échelle de valeurs et moi je l'ai vécu tout au long de ma vie et quand j'ai compris ça j'ai dit okay tu fermes ta gueule / alors je sais qu'avec une très forte majorité de gens / dont (i.a.) y'a des choses que je vais pas lui dire / parce que je vais perdre de la crédibilité à ses yeux [5a : 313-319]

Ces façons stratégiques de se plier, de se conformer et de situer au sein des rapports institutionnels traversent ainsi son énonciation. Lors de son second entretien, elles portent alors sur ses propres comportements mais aussi sur ceux de ses partenaires de travail, et notamment sur les membres de A et leurs raisons de participer à la conciliation organisée par l'organisme. Son recul est d'autant plus grand et assumé qu'elle a quitté A et qu'elle n'a plus à se justifier (et d'abord vis-à-vis d'elle-même) du sens qu'elle donnait à son engagement. Elle relate alors les discours supposés de certains acteurs membres de son ancien organisme :

Lucie / j'ai l'impression que / les gens / peut-être pas tous tu sais là je vais globalement si tu veux des précisions tu- tu demanderas / en gros je te dirais / les gens se donnent bonne conscience en venant à A / tu sais / oui je suis là je fais partie du mouvement moi je suis / euh : j'appuie euh j'appuie les collègues euh j'appuie le maire le maire appuie le groupe mais / donc c'est bien je fais bien je fais la bonne chose parce que / c'est in c'est cool c'est nice d'être à A / ça paraît bien (...) [5b : 35-40]

Face à ces comportements institutionnels contraints, qu'elle a longtemps elle-même adoptés malgré elle, la prise de distance (ici la démission) permet donc une mise en mots alternative. On retrouve cette prise de distance chez Thomas, non parce qu'il a quitté son organisme comme Lucie mais parce que celui-ci se tient très à l'écart de la plupart des financeurs privés et des réseaux contraignants qui semblent dominer dans l'arrondissement, c'est du moins le discours qu'il tient :

Thierry / (...) euh y'a beaucoup de choses intéressantes que j'ai pas réussi à obtenir dans d'autres entretiens et que vous abordez

Thomas / non / peut-être que je parle trop franchement

Thierry / peut-être / peut-être / mais c'est très bien pour moi c'est très bien (rires)

Thomas / non- parce que j'ai pas de- c'est ça la liberté / moi je suis libre là- je suis payé par une paroisse qui est généreuse / je suis garanti pour- on a- on a l'argent pour cinq ans / alors j'ai pas- je suis pas redevable / l'arrondissement fait bla bla bla / bah je- je vois pas ce terrain qui s'engage là alors moi côté politique-là je suis libre à dire [17a : 241-248]

Cette liberté qu'il revendique, il l'oppose d'ailleurs à la dépendance d'autres organismes les uns par rapport aux autres et vis-à-vis des financeurs (privés et publics). Elle implique selon lui des grandes difficultés à assumer des postures politiques, des conceptions de la justice fortes et explicites, voire polémiques, ce qu'il appelle des « *visions communautaires* » :

Thierry / est-ce que pour vous le conflit c'est quelque chose de / de nécessaire ?

Thomas / mais c'est essentiel / mais le conflit sans communication est affreux // so je cherche à communiquer à clarifier à poser des questions / j'ai posé une question la semaine passée à une organisation de Verdun / j'ai mis quatre lignes / les quatre lignes m'ont pris- okay peut-être dix lignes / les dix lignes m'ont pris peut-être 45 minutes / parce que- je savais que j'étais en train de confronter / une vision communautaire / il m'invitait à quelque chose / et j'ai dit vous avez fait ça cet été / qui va à l'encontre de mes valeurs // personnelles et communautaires / et la réponse était on est beau on est fin / on a (x) des sous on est- on est- etcetera et j'ai dit mais / mon Dieu vous avez pas écouté / et pourtant on est membre on est comme affilié à ce groupe là / alors ça- cette liberté- là je la trouve difficilement autour de moi [17a : 389-399]

Ici, Thomas oppose un « *je* » autonome avec ses propres valeurs, assumées comme telles, à des pratiques qui vont à « l'encontre » de ces dernières. On retrouve la même posture chez Sarah (du même organisme que Thomas, K), et le même registre discursif autour de la « *vision communautaire* » qui s'oppose aux logiques gestionnaires. Elle décrit alors une situation du même type et la met en scène de façon similaire. Le « *je* » en action vient alors là aussi s'opposer, interrompant une conversation pour recadrer la discussion :

Sarah / (...) donc c'était le conseil d'administration d'une nouvelle OBLN qui a vocation à reprendre en main les serres de Verdun / à négocier que la mairie cède un bail à long terme / pour pouvoir euh faire de l'agriculture urbaine / à grande échelle / alors on est là tout autour de la table et y'a une observatrice / euh qui représente la mairie et qui fait partie des services techniques de la mairie / alors on commence à avoir des discussions très techniques sur euh l'épaisseur du verre dans les serres euh des expertises techniques et ce genre de choses / et j'ai interrompu la conversation en disant c'est du chinois pour moi tout ça / moi ce qui m'intéresse c'est de savoir- donc nous on parle on est des gens de bonne volonté et on partage une vision pour

la communauté- ce qu'on veut savoir maintenant c'est si- au-delà de nous gens de bonnes volonté / y'a des élus qui vont la relayer et qui vont faire la leur- faire de cette vision la leur / et qui vont pouvoir la présenter comme un programme politique ou quelque chose / quelle est la place des pouvoirs publics là-dedans parce que tu peux pas demander à la société civile (rires) de porter sur ses épaules / des investissements comme ça / il faut que ça devienne un projet de société et pas juste un projet communautaire / qu'on va ranger dans la direction jeunesse culture loisirs et communautaire quand on parle / de- de- de l'avenir de la communauté en termes de bouffe d'agriculture et de sécurité de base / on est plus censé mettre ça sous le tapis en disant oui on s'en occupe dans ce coin-là / c'est censé devenir un vrai projet politique et pour l'instant ça le devient pas / le vrai projet politique continue à être un rond-point qu'on va construire ou des travaux de voiries ou des choses qui euh / qui sont des cache-misères finalement [17a : 599-617]

Chez Thomas et Sarah, on retrouve ainsi la critique d'une approche par ailleurs tendanciellement associée par eux au réseau francophone verdunois : celle de la dépendance à l'État et aux subventions privés, héritières d'une époque révolue. Dans les mêmes discours, ils mettent d'ailleurs tout deux en avant leur autonomie et leur capacité à faire beaucoup avec peu ainsi que la « résilience » de la communauté anglophone. Comme me le signalait Sarah à propos du Québec, « *ici l'État garantit rien du tout et euh : d'une certaine façon / ça a du bon / ça a du bon d'arrêter d'attendre que / Dieu ou une structure euh / qui est au-dessus de toi fasse les choses pour toi ou décide pour toi* » [18a : 414-416]. K est alors mis en avant par Sarah et Thomas comme autonome politiquement et financièrement (ou presque) :

Sarah / (...) ils viennent de où les sous ils viennent de la congrégation et de l'église et c'est à peu près ça / alors que d'autres structures communautaires vont fonctionner avec des grosses subventions pour payer des salaires pour payer l'infrastructure le loyer la matière première / nous on a rien / et on fonctionne avec rien / (...) mais ça veut dire que euh en tant que petite communauté euh très résiliente / on arrive toutes les semaines toutes les deux semaines à les trouver les trente dollars / pour nourrir trente personnes / et y'en a pas de problèmes / et c'est pas un gros poids pour la communauté / mais les effets de ça sont assez énormes quand même / même si ça a pas l'air révolutionnaire / de voir de plus en plus de gens rentrer à la mission en disant / ah tiens j'ai vu de la lumière euh : je suis rentré voir ce qu'il y avait / et ils voient que y'a de la soupe sur la table et on leur dit euh bienvenue voulez-vous une assiette asseyez-vous on va vous servir / et ça crée une rupture de sens d'abord hein ? / tu- tu- tu vas me donner à manger ? bah oui ça va me faire plaisir de te donner à manger / et euh ça- ça crée un lien très différent (...) [18a : 422-438]

Thomas et Sarah, avec K, s'inscrivent alors dans une perspective autonome à la fois vis-à-vis de l'État à la fois vis-à-vis des financements privés. Cette autonomie leur permet donc de prendre leurs distance vis-à-vis de ces institutions mais aussi de critiquer les autres

organismes, d'assumer le conflit et d'expliciter une « *vision communautaire* », c'est-à-dire, au niveau théorique, des conceptions originale de la justice, telles que j'ai pu les aborder précédemment, et au niveau pratique, des méthodes différentes d'actions, adaptées à la conjoncture et propice à la construction de commun, c'est-à-dire fidèle à l'héritage de l'action et de l'organisation communautaire. Cette capacité à agir et à exprimer les problèmes, les disfonctionnements, les paradoxes, voire les absurdités néolibérales et à se confronter à eux, y compris par le conflit lorsqu'il est nécessaire, est ce qui m'a semblé tout au cours de mon ethnographie manquer aux discours que je rencontrais, du moins depuis l'idée théorique que je m'étais faite de l'action et de l'organisation communautaire. Il ne s'agit d'une critique de surplomb, car j'ai conscience des problèmes majeurs rencontrés par mes interlocuteurs (d'autant qu'ils existent également à l'Université où ils posent des problèmes absolument similaires) mais d'un signal qui appelait à accompagner d'autant plus ces critiques et à accompagner les formes d'actions qui allaient de pair avec elles.

VIII.II.IV Assumer la sensibilité du je pour « *nommer les vraies affaires* »

Le « *je* » surmobilisé peut constituer la manifestation d'un besoin de distinction vis à vis l'institution et vis-à-vis des sujets perçus comme assujettis par elle. Il exprime parfois malgré lui l'autocensure (« *je vais pas rentrer dans des choses politiques* » chez Mathieu) mais aussi le recul à son endroit (« *je me sens pas autorisé* » chez Lucie). Il exprime aussi parfois l'autocritique. Dans tous les cas, il est symptomatique des processus de subjectivation à l'œuvre dans l'énonciation du locuteur concerné. Il montre alors soit la gestion de la parole autorisée au sein de l'archive, au risque du glissement et de sa correction métadiscursive (« *je suis pas socialiste mais* »), soit l'expression volontaire de son dépassement (« *moi je suis libre* »). En fait, il constitue très souvent un travail de négociation énonciative entre les deux pôles.

Il s'agit ici de s'intéresser à l'expression volontaire du « *je* » sensible, en construction, lorsqu'il se présente comme critique, autonome et expérimentant des modes alternatifs à l'écart des institutions du néolibéralisme. C'était déjà le cas de Thomas, précédemment, lorsqu'il affirmait ses valeurs « *personnelles et communautaires* » face à des logiques communautaires en contradiction avec les siennes. C'est aussi souvent celui de Lucie dont la position à la frontière de l'archive, et donc à la limite de l'acceptation institutionnelle,

explique peut-être en partie, ou d'une certaine manière, son départ de A, submergée par les contradictions trop radicales entre le sujet institutionnel qu'elle devait tenir et le « je » sensible qui subissait cette interpellation et qui s'exprimait souvent lors de nos deux entretiens. Ces deux acteurs sont sans doute, de ce point de vue, les plus productifs en « je » sensibles et politiques (au sens où ils agissent sur l'institution et expriment cette action en même que leur propre subjectivation) dans mon corpus.

Dans la perspective déjà évoquée précédemment selon laquelle ne peuvent s'affirmer la subjectivité des acteurs, leur conception de la justice et en fait leur émancipation qu'en assumant l'explicitation des problèmes, des contradictions, des conflits à l'œuvre, Thomas m'affirmait à propos de la justice :

Thomas / moi je suis prêt à casser des règles / si les règles empêchent la justice / au moins si je casse pas les règles je vais- / anyway je viens de le faire avec une jeune je l'envoie sur le bien-être social / je sais qu'il va mentir / mais je sais qu'il crève de faim / qu'est-ce que ça- / et je suis pasteur / et leader communautaire (...) dans K nous disons (...) y'a pas de justice si tu reconnais pas le mal / y'a pas de lumière si tu reconnais pas les ténèbres / et le dilemme qu'on a actuellement autour de nous / on va pas nommer le mal qui est présent / bah alors la justice c'est quoi ? / on travaille pour les bonnes valeurs mais on n'est pas prêts à se confronter là / quand y'a du mal / institutionnellement parlant / quand y'a un abus / dans la communauté qui va parler ? / moi je dis on doit parler pour les sans-voix surtout / et les sans-papiers écoute c'est (xx) ça alors la famille ici il y a trois ans / les enfants peuvent rester mais les adultes vous êtes expulsés / moi je : - c'est nos- c'est des voisins musulmans / que j'ai connu dans la famille (xx) / on les a défendus et on a gardé un étroit lien avec eux pendant deux ans- trois ans / mais c'est ardu ça / un comité de soutien / euh les cacher dans la communauté euh : / les enfants à l'école parce que le directeur- écoute acceptait d'avoir les enfants / mais c'est quoi ça- pour moi c'est une justice / qui reconnaît le mal anyway ça c'est une façon de concevoir / sinon c'est une justice un peu- c'est on travaille pour la justice sociale / mais c'est un fondement euh pour moi c'est révolutionnaire / faut pas se leurrer on est en pleine révolution / dans nos mœurs- dans nos valeurs- en société- en communauté (...) [17a : 324-344]

Thomas / (...) quand tu reconnais pas le mal / y'a pas de justice / il faut reconnaître le mal / nommer le mal / dénoncer le mal / pour qu'il y ait une véritable justice sociale / et une justice communautaire (...) [17a : 644-646]

La conception de la justice mise en mots par Thomas est sans doute la plus étonnante parmi les discours de mes interlocuteurs en ce qu'il n'emploie jamais les termes d'« équité » ni d'« égalité » auxquels il privilégie volontiers ceux de « communauté » et de « générosité ». Il est aussi très largement empreint d'exemples d'actions menées par son organisme et lui-même

pour soutenir, aider et accompagner les membres de sa « communauté ». Outre bien sûr le champ lexical logiquement religieux du discours de Thomas (« y'a pas de lumière si tu reconnais pas les ténèbres »), il rejoint largement la critique des contraintes institutionnelles, sociales – et donc discursives – portée précédemment et la façon dont elles s'opposent aux fondements mêmes de l'action et de l'organisation communautaires. Sans parler d'État, de capitalisme, ni de néolibéralisme, Thomas critique, certaines institutions contemporaines, dont le gouvernement et sa capacité à assurer la plus grande justice pour les citoyens, et plus globalement certains changements sociaux, voire anthropologiques à l'œuvre, notamment à l'endroit des « mœurs » et des « valeurs », en pleine « révolution » selon lui. Et c'est ainsi que Thomas met en avant la nécessité de « voir le mal » et de le « confronter » en affirmant qu'« il n'y pas de justice si tu ne reconnais pas le mal ».

Il rejoint ainsi le propos de Lucie qui me parlait quant à elle, lors de notre premier entretien, de la difficulté à « dire les vraies affaires », à « nommer les choses » et aux limitations qu'imposent ces difficultés dans l'activité communautaire et dans son efficacité politique :

Lucie / c'est comme si on se posait pas toujours les vraies / bonnes questions / et qu'on effleurait à peine / c'est dur d'arriver à dire les vraies affaires / je constate que / dans mon travail / beaucoup de gens ont du mal à nommer les choses / moi j'ai pas de mal à nommer les choses / mais je me sens pas toujours autorisée / je sens pas nécessairement que ça va être accueilli (...) alors je suis là depuis 2008 puis je me dis / est-ce qu'on a fait du sur place / ou est-ce que les grands changements et les vrais changements sont longs à arriver / fait que / faut être patient puis faut se dire que la goutte qu'on amène chacun / est quand même la goutte qu'on amène puis après y'aura une autre puis y'en aura une autre / je le sais pas / je le sais pas [5a : 1022-1034]

Elle ajoutait ensuite :

Thierry / mais t'as cette impression de lenteur en tout cas ?

Lucie / j'ai cette impression / de lenteur / et de ne pas dire les vraies choses toujours / quand c'est le temps / fait que / si tu nommes pas la vraie affaire et que tu dis / regardes / c'est ça la vérité / comment tu veux / trouver les bons moyens de résoudre une injustice / ou comment tu veux trouver / une façon que la situation évolue si / t'as toujours une espèce de respect un petit peu trop / mais pas à la bonne place tu sais / trop poli // on peut rester poli en disant les vraies affaires mais on peux-tu être authentique ? on peux-tu ? / vraiment adresser les bonnes questions ? [5a : 1035-1042]

On perçoit aisément dans l'énonciation de Lucie, comme dans la critique de Thomas, l'archive institutionnelle qui contraint le quotidien professionnel des acteurs communautaires

et le sentiment exprimé d'avoir des choses à dire qui peuvent se trouver bridées par l'ordre social régnant. Chez Lucie, ces choses à dire concernent qui plus est l'essence même de son activité : elles portent sur la justice, sur les injustices et sur l'expression de leur « vérité ». Comme Thomas, qui assume la nécessité du conflit à la condition de sa communication, de son expression ouverte, Lucie considère ici que la quête iréniste de conciliation, la politesse à tout prix peut-être un rempart à la marche « authentique » des choses du communautaire. Lors du deuxième entretien que j'ai mené avec elle, après sa démission donc, elle me disait ceci à propos du conflit et de la possibilité de son expression au sein de A :

Thierry / une question que je pourrais te poser là-dessus c'est est-ce que c'est positif qu'il y ait plus de concertation et moins de conflits / ou est-ce que c'est problématique ? / parce que l'an dernier tu me disais aussi que : les choses se disaient pas forcément / vraiment / les vraies choses se disaient pas y'avait comme- / donc euh c'est aussi problématique / donc est-ce qu'il faut du conflit ou est-ce qu'il faut de la concertation ou : est-ce qu'il y a trop- trop de concertation est-ce qu'il faut plus de conflit est-ce que le conflit c'est mal ou- tu vois ?

Lucie / ouais / bah moi- ouais / moi je pense qu'on est passé d'un extrême à un autre / et là il faudrait arriver / il faudrait arriver à trouver un équilibre entre les deux c'est-à-dire que / c'est bien la concertation / en même temps que ça serve / et c'est ce que c'est supposé faire / que ça serve pas juste à bien paraître / puis à- à- à dire je suis en train de faire la bonne chose pour obtenir mon financement / ou je suis en train de faire la bonne chose pour être / bien vu du maire / parce que le maire aussi a vraiment du pouvoir / pour certaines choses dans l'arrondissement / donc / euh ce qui serait bien ce serait de pouvoir vivre la concertation en- en acceptant et en accueillant le fait que dans la vie / le conflit / qu'est un- le mot en lui-même fait peur / mais / le conflit il peut être vraiment / comme ça / puis comme ça / on peut-tu juste accepter qu'on soit pas toujours d'accord / et on peut-tu- on peut-tu aussi intégrer ça dans les échanges mais que ça dépasse le fait d'expliquer sa position / pis quand- quand on l'explique vraiment avec vigueur et passion / au lieu de amener le débat ailleurs / ça fait que y'a des gens qui sont pas à l'aise avec ça et puis qui- qui amènent pas la discussion ailleurs / donc / moi je pense que c'est ça qu'il faudrait- oui continuons à nous concerter mais faisons- faisons un meilleur usage- faisons un meilleur usage de ces rencontres-là (...) [5b : 383-403]

Sur cet enjeu du conflit et de la nécessité démocratique de son expression. Voilà ce que me disait Mathieu lors de notre second entretien :

Thierry / et pourquoi ? / qu'est-ce qui empêche qu'il y ait plus de conflit ? qu'est-ce qui fait qu'il y ait autant de volonté de conciliation ? / qu'est-ce qui fait qu'il y ait pas :: / c'est ça davantage de- de- de- // ouais de conflits puis de débats de- de fond- politique en fait ?

Mathieu / bah ça c'est- / alors là je vais te donner un avis très personnel / que / qui est euh // moi ce que je trouve un petit peu / je trouve le principe d'une (i.a. type d'organisme) extrêmement

intéressante / euh parce qu'on met autour d'une table des gens justement qu'ont pas forcément les mêmes intérêts tout le temps / et puis je pense que ça pourrait être un espace de débats / de compréhension mutuelle / extrêmement intéressant / et un véhicule pour faire avancer les choses / vraiment- vraiment bien / le problème aujourd'hui c'est que- / dans bien des cas / c'est un espace justement où- / où on essaye d'éviter les conflits / je- je- je sais p- / parce que / c'est comme un véhicule de consensus / même pas de consensus- de // on va dans le même sens alors que / dans la réalité on va pas tous forcément tous dans le même sens quoi / faut juste être capables de se regarder en face puis de se le dire / mais c'est juste qu'on se le dit pas / et puis c'est pas forcément facile / moi je te dis ça comme ça avec euh- avec euh / de façon théorique / mais c'est pas forcément facile à amener là tu sais t'as des acteurs qui mettent tous de l'énergie pour arriver à- à certaines choses / et euh on essaye de- d'aller vers les choses qui nous rejoignent mais en même temps il faut pas non plus systématiquement / nier qu'il y a des choses qui nous rejoignent pas / c'est juste que / on n'utilise pas ce- ce véhicule qui est très très bon / pour faire éclater ce genre de choses / et ça je trouve ça dommage [2b : 889-909]

Contrairement au propos de Lucie, on retrouve chez Mathieu cette ambivalence entre la conscience des problèmes et leur justification, vraisemblablement lié au fait qu'il soit toujours engagé dans l'institution et donc discursivement contraint par son archive. Autrement dit, Mathieu est pragmatique et fait ce qu'il peut là où il est. Il fait d'ailleurs la différence entre la théorie et la pratique, y compris la sienne, pour laquelle ça n'est « *pas forcément facile à amener* ». Il rejoint d'ailleurs là aussi Lucie qui comparait lors de notre second entretien les difficultés de A, entre aspirations sincères de ses membres et intérêts politiques et financiers à celles de mon travail de recherche :

Lucie / (...) c'est la même chose pour toi quand tu dis mon cadre théorique puis après sur le terrain- sur le terrain là / euh : j'ai l'impre- en tout cas / c'est sûr que j'ai pas quitté pour rien non plus / euh : mais sur le terrain t'as beaucoup de lourd t'as beaucoup de choses mais / extrêmement loin des résultats même de voir même un semblant de peut-être résultat (...) [5b : 20-23]

Pour m'expliquer son départ et ce qui l'a incité, lors de notre second entretien, à quitter son emploi à A, Lucie se confie largement sur son parcours, ses doutes, mais aussi les limites ressenties de son activité au sein de son ancien organisme et les risques personnels qu'elle impliquait pour elle :

Lucie / (...) bah j'apprécie que tu me poses la question // euh / je fais une phrase d'introduction c'est que / j'ai adoré ce que j'ai fait à A / au moins pendant six ans / les six premières années / je me suis déployée / j'ai pu mettre de l'avant les choses que je pensais que j'étais capable de faire / puis / pour moi je considérais que ça- ça a été bien / (...) dans ce contexte-ci je peux te le dire mais je pense que j'avais fait ce que j'avais à faire / je pense que je pouvais pas / faire mieux ou

faire quelque chose de plus / alors je sentais que moi je- je stagnais mais pas moi juste personnellement mais / j'arrivais pas à amener quelque chose qui aurait pu / euh : peut-être /// est-ce que vrai- mais ça c'est sûr ça repose jamais sur / un seul individu mais / en tout cas je pense pas que j'avais ce qui fallait pour / passer la prochaine étape (...) je sentais pas que je pouvais amener plus / mais / il reste que / la concertation c'était mon travail et mon gagne-pain / okay ? / et j'étais extrêmement attachée aux gens / mais le- en 2014 j'avais aussi eu un arrêt de travail tu savais / et / il restait toujours aussi un arrêt d'un mois que / si ça me demandait trop la concertation et que si / c'était de plus en plus exigeant et tout et tout / que je risquais peut-être de- de refrapper un mur tu sais ? / fait que- je- je- dans ma conscience ça m'a fait comme / okay / peut-être que ça serait bien que tu / acceptes que tu doives // fallait- j'étais juste au stade de m'imaginer que je- devrais être ailleurs c'était au niveau- au niveau du devrait / à ce moment-là dans ma tête je me disais je devrais être ailleurs (...) [5b : 763-782]

Sur l'opportunité qui s'est présentée à elle et qui l'a convaincue de faire le pas vers son désormais nouvel emploi, en tant qu'intervenante dans une résidence pour seniors à Montréal, Lucie me confiait ceci :

Lucie / donc c'est ça c'est comme- on m'appelle et- on m'offre quelque chose / et je regarde le quelque chose / en tout cas quand je- je l'ai regardé là / éventuellement on m'a envoyé le- le- le- le poste et tout puis j'ai fait comme / oh oui ça serait trop nice oh oui je veux y aller je veux y aller / ah oui ça serait super je vais retrouver les gens je vais être avec des gens / et pourtant je passais mes journées avec des gens / mais là je me retrouvais comme- pas une personne qu'est dans son rôle mais une- une personne tu sais là je suis avec des aînés / c'est du vrai monde / comprends-tu ils sont là c'est leur vraie vie c'est eux [5b : 800-806]

Si Lucie exprimait un peu de la « culpabilité moderne » précédemment évoquée, à l'endroit de l'activité qu'elle quittait malgré ce qu'elle identifiait comme ses engagements, elle dit n'avoir pour autant, désormais, aucun regret. Son regard réflexif sur A, sur son activité en son sein, et sur sa subjectivité à l'intérieur de l'institution est cependant toujours ambigu :

Lucie / (...) j'ai tellement aucun regret / ce qui a été dur au début c'est de m'imaginer partie quand j'ai su que je m'en allais / j'ai du me visionner dans / ah oui je vais m'en aller oh mon Dieu / et je me sentais un peu comme un traître / parce que j'ai tellement mis mon âme mon cœur mes valeurs dans ce travail-là puis j'étais attachée aux gens parce que moi j'ai vraiment créé des- des vraies relations avec les gens / j'étais- oui dans un rôle / mais j'étais moi / tu sais ? [5b : 822-827]

La subjectivité de Lucie, comme celles de tous mes interlocuteurs, est ainsi une construction perpétuelle entre contraintes institutionnelles, affects individuels et idéaux politiques. Ce travail de subjectivation se construit entre différentes formes d'hégémonies – et notamment celle des classes et fractions de classes dominantes dans le néolibéralisme – et de contre-

hégémonies, auxquelles il contribue. Dans l'extrait ci-dessus, Lucie assume avoir toujours été « *dans un rôle* » et pourtant avoir toujours été elle-même. Elle revendique autrement dit avoir joué le jeu qu'il lui fallait jouer tout en affirmant sa subjectivité dans l'institution. Elle a pu tenir cette tension jusqu'à un certain point. D'autres y parviennent plus difficilement. D'autres, enfin, en font fi et fuient les institutions trop contraignantes.

La construction du commun, que j'ai tenté de théoriser précédemment et dont j'ai montré les expressions diverses dans mon corpus, passe certainement par une articulation entre la gestion de ces tensions subies mais assumées au sein des institutions, ces réagencements individuels, et collectifs, ces déterritorialisations où peuvent s'acquérir de nouvelles libertés d'action, mais aussi un meilleur confort personnel, voire de la joie dans l'activité collective (comme dans le changement de cap qu'a pu me décrire Lucie lors de notre deuxième entretien) ainsi que ces fuites autonomes (vis-à-vis par exemple des financeurs lorsque cela est possible). Il s'agit alors, autant que possible, de se tenir éloignés des logiques individualistes, comptables, compétitrices, muselantes, paradoxales voire absurdes des gouvernementalités contemporaines, y compris dans le travail communautaire. Il s'agit évidemment aussi de construire d'autres logiques...

Comme le note F. Lordon, dans le néolibéralisme, « *les institutions, c'est l'enfer. Les intéressés le savent, le voient, ça les désespère, les détruit même* » (Lordon, 2019 : 15). Il parle alors de « *malédiction institutionnelle* », considérant que « *notre époque porte cette malédiction à des sommets. L'université devient tendanciellement un lieu où il est impossible de penser, l'édition un lieu où il est impossible d'écrire, les médias un lieu où il est impossible de témoigner du monde, l'hôpital de soigner, etc.* » (Ibid.). La question qui se pose ici est donc celle de la possibilité contemporaine pour l'action et l'organisation communautaire de faire du politique, de rassembler de la communauté, de construire du commun à partir des citoyens, par les citoyens, pour les citoyens, c'est-à-dire de faire leur travail d'action et d'organisation communautaire...

Cette critique radicale des institutions néolibérales n'est pas pour autant une invitation à abandonner toute forme de gouvernementalité et à faire « *sans institutions* » (Lordon, 2019 : 20) : j'ai montré dans l'introduction de cette partie pourquoi il n'existe rien de social en dehors de l'institution. Il s'agit plutôt de contribuer à une institution du commun, et *a fortiori* à une nouvelle institution de l'action et l'organisation communautaire. Il s'agit autrement dit d'instituer autre chose et de se gouverner autrement : « *la seule question intéressante, ça n'est*

pas de l'être ou de ne pas l'être [gouvernés] mais par qui et comment. Or, la réponse à cette question se joue dans le concret des agencements. C'est là le lieu de la vraie discussion » (Lordon, 2019 : 137).

Les agencements auxquels réfère ici F. Lordon, ce sont ceux de G. Deleuze, et ce sont notamment les « *agencements collectifs d'énonciation* » (Deleuze & Guattari, 1980 : 101; repris par Lordon, 2019 : 269) que j'ai déjà évoqués précédemment (II.I.IV; II.II.III). La construction du commun et le réagencement de l'action et de l'organisation communautaire passeront ainsi nécessairement par la reconstruction (collective et adaptée à la conjoncture) de discours qui manifesteront l'expression des subjectivités contre-hégémoniques, critiques, explicitement politiques, anti-néolibérales, collectives, sensibles, qui « *voient le mal* » et qui le mettent en mots mais qui voient aussi les idéaux de justice des acteurs derrière la gestion rentable et technocratique, qui projettent ces idéaux dans leur pluralité, qui les confrontent et qui cherchent à les mettre en œuvre, dans la perspective, de lors, d'une justice – et notamment spatiolinguistique – instituante.

SYNTHÈSE

LES PETITES VOIX DE L'HISTOIRE

Retour sur l'analyse et ses outils

Dans les quatre chapitres précédents (V, VI, VII, VIII), j'ai rendu compte du travail d'analyse des entretiens menés dans le cadre de ma recherche. J'ai alors cherché à rester fidèle à mon ancrage en sociolinguistique urbaine (ou sociolinguistique « *de l'urbanisation* »; Bulot, 2010 : 18; voir II.IV) en ce qu'elle est une « *sociolinguistique des discours* » (*Ibid.*). Cet ancrage de la recherche dans le champ large de l'analyse du discours (ou au moins dans celui des « *études de discours* »; Maingueneau, 2014 : 42) ne renvoie pas à une méthode mais à une conception du langage (voir I) et à une multitude d'outils conceptuels (I.III) et méthodologiques (IV) qui peuvent lui correspondre, à condition d'être articulés de façon cohérente avec cette conception.

Parmi ceux-ci, pour ceux qui concernent l'analyse (voir IV.IV), j'ai d'abord mobilisé quelques techniques lexicométriques, assez sommaires mais utiles pour rentrer dans le corpus, et dont l'application est visible au début de chacun des quatre chapitres précédents. Cette première approche du corpus m'a permis de dégager quelques tendances numériques à l'endroit d'items lexicaux (mots, lexèmes, etc.) sélectionnés pour leur pertinence sémantique à l'endroit de mon objet de recherche, mais aussi parce qu'ils étaient courants et visiblement structurants dans les observables. Ces premières approches ont pu, pour chaque chapitre, ouvrir des hypothèses et donner les premières orientations au travail d'analyse qui a suivi.

J'ai également recouru, ensuite, et dans la lignée du travail précédent, à quelques propositions en ADEL (Analyse du Discours à Entrée Lexicale), méthode d'analyse « *lexico-sémantique* » (Née & Veniard, 2012) qui m'a permis de proposer quelques interprétations générales quant à certaines tendances idéologiques instituées, telles qu'elles peuvent s'observer dans le corpus. J'ai ainsi pu observer quelques grandes tendances générales des discours de mes interlocuteurs alors considérés comme appartenant à une ou des « *communauté(s) discursive(s)* » (Maingueneau, 2002a) et évoluant de ce fait dans des « *formations discursives* » (Haroche et al., 1971; repris par Maingueneau, 2002b) auxquelles ils contribuent. Cette approche du corpus s'inscrivait alors, logiquement, dans une perspective plutôt structuraliste et déterministe du monde social.

J'ai enfin mobilisé un travail d'analyse de contenu catégorielle, en recourant au logiciel QDA Miner, tantôt basé sur des thématiques (dont les « *unités d'enregistrement* » (Bardin, 1977 : 104-105) sont classées selon des critères sémantiques), tantôt sur des procédés discursifs (dont les unités d'enregistrement sont alors classées selon des critères discursifs et « *référentiels* » ; Ibid.). Cette dernière approche m'a permis d'étudier le corpus de façon plus flexible, plus interactionnelle et dans une perspective plus compréhensive. Elle m'a aussi permis de questionner le travail de « *contre-interpellation* » idéologique (Lecerle, 2019 : 97-98), omniprésent dans les discours de mes interlocuteurs, même après le constat des grandes tendances idéologiques dégagées par les outils précédents (lexicométrie et ADEL donc). Autrement dit, l'articulation de l'analyse catégorielle avec les outils lexicométriques et avec l'ADEL m'a permis de proposer un travail qui me rapprochait de l'idéal de la « *méthode dialectique* » (Sève, 1984), présentée depuis le début de cette thèse, en interrogeant à la fois, d'un côté, ce qui est déjà-là, l'institué, les contraintes idéologiques, et de l'autre, ce qui est en train de se faire, l'instituant, les contre-interpellations idéologiques.

C'est ainsi que dans l'ensemble de ce travail analytique, j'ai cherché à conserver une souplesse interprétative pour permettre de discuter certains phénomènes à la fois structurels et conjoncturels significatifs à l'endroit de la justice spatiolinguistique. Au-delà (ou en deçà) de la comparaison des entretiens entre eux et de leur « *explication* » par les contextes sociohistoriques de leur production, j'ai ainsi, finalement, insisté sur les tendances singulières à mon regard de certains profils individuels – en particulier, pour des raisons différentes, ceux de Jean, de Lucie et de Thomas – et sur les opportunités qu'ils manifestaient à l'intérieur de la conjoncture étudiée. Je vais revenir progressivement dans les prochaines pages sur certains enjeux « *épistémopolitiques* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 247-267) de cette dernière idée d'« *opportunités* » conjoncturelles. Avant cela, il convient de faire un retour sur les résultats de ladite analyse.

La justice spatiolinguistique dans les discours de l'organisation communautaire verdunoise : principaux résultats d'analyse

Ce travail d'analyse m'a permis de questionner l'objet central de mon travail – *la justice spatiolinguistique* – auprès d'une vingtaine d'acteurs de l'organisation communautaire de Verdun (Montréal). J'avais préalablement décliné cet objet, conceptualisé pour l'occasion, en quatre dimensions, à savoir : (1) « *la justice et les injustice(s) spatiale(s)* » ; (2) « *la justice et les injustice(s) linguistique(s)* » ; (3) « *la justice et les injustices spatio-linguistique(s)* » et (4)

« *la justice et les injustices institutionnelle(s)* » (voir IV.I pour une présentation détaillée des dimensions et du type d'observables qui leur correspondent).

Dans la présentation du travail d'analyse, ces quatre dimensions ont été étudiées à travers quatre chapitres qui les traitent toutes sans pour autant les recouvrir exactement. Les quatre chapitres ont ainsi traité la question de la justice spatiolinguistique de cette façon :

- **Chapitre V – Justice spatiale : la mise en mots de Verdun et de sa transformation.** Comme son nom l'indique, ce chapitre portait exclusivement sur la question de la justice spatiale, alors appréhendée de façon discursive à travers l'étude de l'énonciation de mes partenaires de recherche. Le chapitre a d'abord traité de la façon dont ces derniers mettaient en mots « *Verdun* » (le toponyme le plus récurrent du corpus) dont j'ai alors pu montrer qu'il était associé, lorsqu'identifié au passé, à des caractéristiques « *populaires* » et ethnolinguistiques (avec la prégnance des « *anglophones* », alors associés à la mémoire identitaire du territoire), qu'il tendait désormais à se présenter comme « *une petite ville* », « *autonome* », « *mixte* » et « *toujours populaire* » mais aussi à un quartier « *bien* », « *sympa* », « *laid-back* » et « *valorisant* ». Si, au présent, Verdun n'est plus identifié comme « *anglophone* » par mes partenaires, les membres de cette communauté y apparaissent toujours comme peuplant le territoire, tout comme, notamment, des « *citoyens* », des « *gens* » et un « *peuple* » (nettement moins des « *francophones* », précisément parce que leur présence y est normalisée). Dans les discours, Verdun est également souvent réifié et fétichisé. L'espace a alors une « *identité* », un « *ADN* », « *des racines* », « *une histoire* », « *une vie* », « *un cœur* », « *un esprit* », « *une culture* », etc., ainsi que « *du potentiel* ». Il est également actif et agi : « *en revitalisation* », « *en ébullition* », il « *se développe* », « *se revitalise* », « *se transforme* », « *prend de l'ampleur* », « *se connecte* », etc. À partir de ces derniers constats, j'ai travaillé plus précisément sur la mise en mots des transformations spatiales à Verdun pour constater que leurs acteurs renvoyaient très largement à ceux à qui s'opposent à la perspective marxienne du « *droit à la ville* » soit « *les propriétaires, les promoteurs immobiliers et les pouvoirs publics* » (Clerval, 2012 : 31). Ces derniers sont ainsi généralement discursivés selon des critères de classes et ils sont souvent euphémisés selon des procédés discursifs particuliers de fétichisation de l'espace (passivisation, nominalisation, etc.). Ils sont aussi parfois désignés, mis en perspective, voire mis en critique par mes interlocuteurs. J'ai alors pu observer à travers ces mises en mots de la transformation

spatiale matérielle des discours divergents à l'endroit des rapports de classes, symptomatiques de certains antagonismes traversant la communauté discursive étudiée.

- **Chapitre VI – Justice spatio(linguistique) : territorialisations différenciées entre anglophones, francophones et allophones et clivages de classes.** Ce chapitre traitait de la justice spatiolinguistique en questionnant les identifications ethnolinguistiques comme variables des territorialisations différenciées des locuteurs. Autrement dit, il s'agissait d'interroger ici la façon dont les locuteurs identifiés comme francophones, anglophones et allophones construisaient différemment l'espace urbain en discours. Il s'agissait aussi de réfléchir à ce que cela pouvait signifier socialement et idéologiquement et impliquer politiquement, à savoir, l'hégémonie administrativement reconduite des couches supérieures de la communauté francophone, fidèlement à la structuration historiquement constituée de l'État québécois contemporain. Cette hégémonie se manifeste et se reproduit notamment dans les discours par la manière dont les francophones organisent l'espace majoritairement en recourant aux toponymes administratifs de « quartiers », qui leur servent alors à distinguer des espaces de centralité et de marges et, dès lors, les espace de leur légitimé et de celle de leur activité. Parallèlement, les anglophones et allophones construisent davantage leur rapport à l'espace de façon dispersée, en fonction des lieux qu'ils connaissent et pratiquent, de façon subjective, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire verdunois administratif. Malgré l'observation de cette tendance générale, il s'agissait cependant, là aussi, d'observer les exceptions, discours critiques, hybrides et marginaux, à l'endroit de ce cadre. Il s'agissait enfin de discuter les différences qui pouvaient exister à l'endroit des positionnements dans les rapports de classes à l'intérieur d'une même communauté ethnolinguistique (en l'occurrence, celle, plus homogène dans les discours étudiés, des « *francophones* ») et la façon dont elles se construisaient en discours. J'ai pour ce faire pris l'exemple très concret et localement situé d'un évènement uniquement abordé par des locuteurs francophones qui, en utilisant certains « *signes idéologiques* » communs, les « *accentuaient* » (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 44) différemment en fonction de leurs positions dans les rapports de classes.
- **Chapitre VII – Justice (spatio)linguistique : territorialisation et (dé)réfactions ethnolinguistiques.** Dans la continuité des constats du chapitre précédent, celui-ci proposait un travail approfondi sur la construction spatialisée de l'hégémonie ethnolinguistique francophone au Québec. Partant de l'hypothèse que la construction

différenciée de l'espace verdunois renvoyait à des rapports sociaux dont ils étaient les produits et les producteurs, j'ai alors cherché à observer les discours sur les catégories ethniques et ethnolinguistiques des différents locuteurs. L'observation des mises en mots des principales catégories ethniques dans l'espace (« *francophones* », « *anglophones* », « *allophones* », « *immigrants* ») et de la distribution des lexèmes « *intégr-* », « *inclu-* » et « *exclu-* » ont ainsi confirmé le rôle fondamental de l'hégémonie francophone telle qu'elle se manifestait dans les discours de mes interlocuteurs. J'ai aussi montré comment la réification ethnolinguistique se reconduisait logiquement dans ces derniers mais surtout comment elle était négociée, contredite, discutée, critiquée par plusieurs de mes partenaires, ouvrant alors selon moi des perspectives renvoyant à ce que j'avais présenté auparavant (II.II.IV) comme la « *glottopolitique autogestionnaire* » (Guespin & Marcellesi, 1986 : 27-30), « *l'empowerment linguistique* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 55-56) et à la construction du « *commun* » (Dardot & Laval, 2015; Hardt & Negri, 2012; Nicolas-Le Strat, 2016), ici par la critique des réifications identitaires et les possibilités politiques qu'elle offrait.

- **Chapitre VIII – Justice, sujets et institutions : mise en mots de la justice, contre-interpellations et ouvertures politiques.** J'ai terminé ce travail d'analyse en questionnant l'enjeu fondamental qui traversait en fait l'ensemble des chapitres précédents et qui avait été fondamentalement abordé tout au long du premier chapitre de la thèse : celui de la production « *interpellante* » (Althusser, 1976 : 113-114) des sujets par les institutions dominantes et celui des « *contre-interpellations* » (Lecerle, 2019 : 97-98; Sève, 2008 : 122) de ces derniers et de ce qu'elles cherchent nécessairement à instituer de nouveau. J'ai donc d'abord questionné ici la mise en mots de la justice elle-même par mes interlocuteurs, dont j'ai alors observé discursivement que les approches pouvaient renvoyer aux grands courants que j'avais théorisés préalablement : d'un côté, la justice « *structuralo-libérale* » instituée, de l'autre la justice « *conjuncturalo-praxique* » instituante (voir II.II et VIII.II). J'ai également noté que les locuteurs pouvaient jongler entre plusieurs ancrages et que l'interdiscours politique visible dans leur énonciation ne renvoyait pas nécessairement à des attaches idéologiques homogènes mais à des constructions fondées sur l'articulation de plusieurs champs discursifs au sein desquels ils construisaient leurs subjectivités politiques. J'ai ensuite étudié la façon dont les « *institutions-organisations* » (Lordon, 2019 : 15) se manifestaient dans leurs énonciations (ce qui

renvoyait en fait à l'étude de la présence de l'« *archive* » dans l'énonciation ; Foucault, 1969 : 40; Sarfati, 2005 : 45) en même temps qu'elle s'accompagnait de pratiques langagières contre-interpellantes qui venaient tantôt affirmer un « *je* » ou un « *nous* » cherchant leur autonomie, tantôt critiquer lesdites institutions, tantôt les fuir d'une manière ou d'une autre, et très souvent exprimer des contradictions entre les aspirations sensibles et politiques des locuteurs-acteurs de l'organisation communautaire et les contraintes pesantes desdites institutions, d'autant plus dans la conjoncture du capitalisme néolibéral.

Manifestations évidentes de l'interdiscours, des interpellations institutionnelles et de nos assujettissements idéologiques dans le corpus

Le premier constat que l'on peut faire après ce travail, c'est celui, évident, de l'« *assujettissement* » (Althusser, 1976 : 120-121) que nous connaissons tous. Nous sommes tous assujettis au sens de L. Althusser, c'est-à-dire que nous sommes tous constitués comme sujets par ce qui est institué autour de nous et avant nous. Nous sommes interpellés dès notre naissance par tous types de procédés, notamment discursifs, qui font de nous des « *femmes* », des « *hommes* », des « *Français* », des « *Québécois* », des « *riches* », des « *pauvres* », des « *Noirs* », des « *Blancs* », des « *francophones* », des « *anglophones* », etc.

Dans le corpus, ces assujettissements se manifestent bien sûr dans la façon dont les locuteurs construisent leur rapport à l'espace et aux catégories sociales. Ils mettent en mots Verdun de manière distincte en fonction de leurs identifications ethnolinguistiques, construisant ainsi des « *territorialisations* » (Bulot, 2009 : 17 notamment), notamment ethnolinguistiques, différenciées. Ils réifient et fétichisent l'espace et euphémisent les acteurs capitalistes de sa transformation, notamment via des procédés discursifs de « *passivisation* » et de « *substantivation* ». Ils réduisent souvent les « *citoyens* » ou les « *gens* » aux seuls francophones et/ou membres des classes moyennes. Ils associent systématiquement certains espaces à certains groupes sociaux dépendamment de leurs positions sociales. Ils discursivent les francophones comme la norme à laquelle doit, devrait, pourrait ou non s'« *intégrer* » ou s'« *inclure* » « *les autres* » et ils perçoivent très largement, et surtout les « *francophones* », le quartier « *Wellington-de-l'Église* » comme le centre légitime de Verdun, ce qui a des implications politiques sur leur rapport au territoire et sur leurs pratiques d'acteurs de l'organisation communautaire. Par ailleurs, les locuteurs mettent majoritairement en mots la justice en recourant au vocabulaire libéral dominant de « *l'équité* » et de « *l'égalité des chances* », etc. Enfin, leurs appartenances et affiliations institutionnelles conditionnent les

possibilités de leurs énonciations. Tous ces comportements sont des produits et des reproducteurs idéologiques. Et quand j'affirme cela, je m'inclus absolument parmi ces locuteurs, ce que j'ai d'ailleurs pu confirmer à quelques reprises dans l'analyse au regard de mes propres énoncés lors des entretiens menés.

Si j'explique ceci de façon un brin rapide et abrupte ici, voire caricaturale, c'est parce qu'il convient de rappeler que, même si ma posture se veut dialectique et transformatrice, et malgré les critiques portées aux structuralismes philosophique et sociologique et à certaines de leurs tendances quelque peu désespérantes (Rancière, 2010; voir I.II), ils n'en restent pas moins des outils de compréhension qui peuvent être lucides et puissants avec des techniques d'analyse pertinentes et nécessaires. Celles-ci permettent au travail d'interprétation d'éviter les écueils de l'individualisme exacerbé et le jeu qu'il peut faire de l'idéologie libérale en vantant à tout prix la liberté des acteurs, non comme un projet en construction mais comme un postulat idéaliste. Il s'agit ainsi de rappeler s'il le fallait le poids que pèse la « *puissance des institutions* » (Lordon, 2010) sur le monde social. Pour autant, ce constat ne doit constituer qu'un préalable et la recherche ne doit pas s'y arrêter.

J'ai ainsi évoqué (I, II), effectivement, que cette puissance était aussi fragile, labile et contradictoire, qu'elle laissait des marges de manœuvre et qu'elle produisait ses propres forces antagonistes, c'est-à-dire qu'à tout assujettissement doivent nécessairement correspondre des phénomènes potentiels de subjectivation. Toute interpellation prend le risque de la contre-interpellation. J'ai alors montré que pour moi, faire de la recherche pour se contenter de constater cette puissance était non seulement inutile mais potentiellement contre-productif (I.I, I.II). C'est pourquoi j'ai cherché depuis le début du travail à considérer ce poids des institutions tout en me donnant les moyens, par la recherche, et dans la perspective de la « *sociolinguistique urbaine prioritaire* » (Bulot, 2009), d'accompagner les tendances qui pouvaient s'y opposer.

Contre-interpellations critiques et subjectivations dans le corpus

Dans mon corpus, les phénomènes renvoyant à la « *contre-interpellation* » sont multiples : je n'ai vraisemblablement traité qu'une partie d'entre eux et d'une façon possible parmi d'autres. Je me suis ainsi concentré sur certains procédés discursifs symptomatiques à mes yeux de la façon dont mes interlocuteurs travaillaient l'idéologie de l'intérieur, c'est-à-dire sur des formes de « *pratiques langagières* », en concevant l'énonciation non seulement comme le produit d'un contexte et d'une situation mais comme le moyen par lequel les locuteurs

s'emploient à le transformer, qu'il s'agisse du contexte sociohistorique large (le Québec et ses rapports ethniques et/ou de classe en particulier) ou restreint (l'interaction entre mes interlocuteurs et moi lors des entretiens). Je peux citer, pour rappel, quelques exemples de procédés discursifs relevant de « *la contre-interpellation* ».

Une première modalité des énoncés contre-interpellants rejoint ce que L. Guespin considère comme des « *actes de discours* » (Guespin, 1980a : 446), c'est-à-dire comme des énoncés dans lesquels les locuteurs acceptent les modalités de l'énonciation et les prennent d'autant plus en compte qu'ils cherchent à les transformer. En prenant pour exemple le travail de L. Guespin à l'endroit des « *Cahiers de la Misère et de l'espoir* », « *un ensemble de textes recueillis par les militants du Parti Communiste [français] au cours de l'hiver 1976-1977* » (Guespin, 1980a : 435) où les lecteurs de « *l'Humanité Dimanche* » était invités à rendre compte de leurs conditions de vie et de leurs espoirs, j'ai pu observer dans mon corpus le même type de formes de « *langage encore pleinement en situation parce que resté dépendant et soucieux des conditions de la communication, mais déjà maître des formes de l'énonciation et des divers procédés qui font l'énoncé actif, et mènent au désir de reformuler pour mieux le maîtriser (...)* » (Guespin, 1980a : 443) que ne l'avait fait L. Guespin. J'ai notamment trouvé cette tendance chez Lucie, à travers son recours au « *je* » métadiscursif, lorsqu'elle m'affirmait sur la question de la gentrification « *je connais pas tout là-dedans / mais* » avant de me citer des façons alternatives de concevoir la production de l'espace : « *on pourrait peut-être changer le financement des villes / on est capable de l'avoir bâti comme ceci / bâtissons-le autrement / créons une autre manière de financer les villes* » (...) [5a : 1177-1182]. J'ai aussi cité Maria qui cherchait à réagencer du collectif en construisant un « *nous* » singulier qui venait à la fois questionner les frontières (la division du travail) entre « *organismes communautaires* » et « *citoyens* » et en reconstruire d'autres entre ces derniers et les « *gouvernements* » :

Maria / (...) nous devons continuer à travailler ensemble pour développer des outils de- de- pour aider à les gens / à nous-mêmes / okay parce que nous comme intervenants sociaux- nous comme organisatrices communautaires- nous aussi besoin de aide (...) c'est pas parce que nous sommes whatever des communautaires que nous sommes en dehors de cette réalité (...) c'est pourquoi (...) c'est une solution entre nous / c'est nous les seuls à le faire / c'est pas gouvernement / le gouvernement fait son affaire / bien ou mal (xx) // mais c'est nous la société / le changement (...) [9a : 596-612]

Une autre forme de contre-interpellation apparaît dans mes observables par le recours à une certaine forme de « scénographie » (Maingueneau, 2014 : 129), procédé proche du précédent par lequel le locuteur « *aménage à travers son énonciation la situation à partir de laquelle il prétend énoncer* » (Ibid.). En l'occurrence, les locuteurs produisent des mises en scène d'énonciations ou ils sont en dialogue avec d'autres locuteurs dont ils relatent alors les discours, en miroir des leurs, dès lors « *spectacularisés* » (Barbérís, 1999 : 143). Ils montrent alors, délibérément, une « *face* » (Goffman, 1973; Vion, 1993 : 77) d'eux-mêmes qu'ils construisent en privilégiant des rôles sociaux parmi l'hétérogénéité de leurs discours (Authier-Revuz, 1982). Ce procédé leur permet, là aussi, de se positionner subjectivement dans leur énonciation, c'est-à-dire de gérer le « *contrôle métacommunicatif sur l'accomplissement de ces rôles* » (Vion, 1993 : 77). Le locuteur peut ainsi « *renforcer, corriger voire inverser la nature du rapport de places attendu* » (Ibid.) dans l'interaction et/ou, plus largement, dans le monde social.

Dans mon corpus, j'avais notamment pris l'exemple de Julien qui contre-interpelle les producteurs de l'espace urbain de son quartier à l'endroit de leurs mobiliers urbains anti-itinérants. Il le fait d'une manière que je rapprochais alors de la contre-interpellation en « *flic* » de l'agent de police interpellant chez L. Sève (Sève, 2008 : 122), en décrivant alors les « *ils* » de la transformation spatiale comme ceux qui ont « *retravaillé les bancs mais avec des petites séparations tu sais dedans (...) c'est quelque chose que si tu te couches / tu dors la nuit là tu vas avoir mal au dos / tu sais* ». Il engageait ensuite un dialogue mis en scène avec ces « *ils* » : « *ils disent non non c'est juste parce que c'est un banc design mais comme ouais // ta gueule que c'est un banc design là (rires)* » [19a : 342-350].

Autre exemple, déjà cité également, celui de Thomas que j'interrogeais sur la question du conflit et de sa nécessité démocratique. Il me répondait alors en me donnant un exemple de « *scène* » dans laquelle il se positionnait face à un interlocuteur communautaire à l'endroit de ses « *valeurs personnelles et communautaires* » et de sa liberté d'action, qu'il mettait alors en lumière : « *j'ai dit vous avez fait ça cet été / qui va à l'encontre de mes valeurs // personnelles et communautaires / et la réponse était on est beau on est fin / on a (x) des sous on est- on est- etcétera et j'ai dit mais / mon Dieu vous avez pas écouté / et pourtant on est membre on est comme affilié à ce groupe-là / alors ça- cette liberté- là je la trouve difficilement autour de moi* » [17a : 394-399].

On trouve également ce travail de scénographie, à nouveau, chez Lucie lorsque dans sa critique des discriminations linguistiques, elle met en mots ceux qui « (...) *assis autour de la table vont arriver comme ça / bin quoi on est au Québec / ils rajoutent rien au bout de la phrase / ouais on est au Québec puis ? / on considère pas toutes les habitants ? / on est au Québec / bam / c'est supposé d'être un argument ça / ça c'est assez pour dire les anglophones bin quoi c'est pas mon problème je m'en occupe pas je m'en fous ? (...)* ». Elle continuait ensuite cette mise en scène avant de conclure par « *en tout cas moi ça vient me chercher ça me fâche beaucoup* » [5a : 646-682].

Dans la même perspective, parfois, dans ses entretiens, Lucie construisait sa subjectivité en critiquant la réification qui l'assignait à un rôle de « *francophone* » tout en m'interpellant, moi, l'intervieweur supposé, en tant que « *français* », cherchant ainsi ma complicité et ma compréhension de son propos et de la *face* qu'elle cherche ainsi à valoriser. Elle me disait ainsi, coupant le sujet de notre discussion « (...) *j'ai pas oublié ta question mais je fais une parenthèse (...) / pourquoi j'aime le gruau ? / t'en manges-tu toi du gruau chaud le matin ? / t'en manges pas ça se mange pas en France c'est horrible / mais moi j'adore ça (...) fait que ce que je suis oui / je me trouve à parler en français / mais derrière ma langue / si j'étais muette là / le reste de moi j'ai de l'anglophone (...) et ça là / c'est bien difficile à accepter pour (...) les Québécois francophones / (...)* » [5a : 1088-1104].

De la même manière que Lucie m'interpelle ici en « *français* » pour construire son propos, sa critique, et sa propre subjectivité, d'autres locuteurs, dans des extraits parfois non traités dans la thèse jusqu'ici, me contre-interpellaient à l'endroit de la construction de ma recherche. C'est notamment le cas de Maria qui, fidèlement à ma propre critique du « *spatialisme* » (Lévy & Lussault, 2013 : 864-865; repris par Milhaud, 2015 : 140; voir II.II.II) me disait « *je sais que ton devoir c'est Verdun Verdun Verdun mais la réalité mondiale nous donne des problématiques injustes partout / c'est pas Verdun c'est pas Montréal c'est pas Québec c'est partout / il y a un problème grave concernant l'humain* » [9a : 560-582]. C'est aussi le cas de Mathieu quand je l'interrogeais sur les « *catégories sociales* » de l'injustice à Verdun et qui venait alors critiquer le risque de réification qu'induisait cette logique catégorielle :

Mathieu / je peux rajouter un petit truc par rapport aux trois catégories de personnes tu sais c'est (...) faut pas non plus- c'est toujours risqué d'avoir cette approche-là je veux pas dire c'est euh- j'aime bien utiliser l'expression c'est des personnes qui sont plus à risque d'être victimes d'injustices / mais euh un homme blanc euh : 45 ans / peut très bien aussi être dans une situation d'injustice sociale tu sais / donc je pense qu'il faut quand garder ça en tête mais après c'est vrai

qu'on remarque bah qu'il y a des gens qui sont plus à même- victimes plus à risques c'est plus comme ça que je le vois (...) » [2a : 789-799]

De la même façon, Jean, lorsque je l'interrogeais en fin d'entretien pour lui demander s'il avait des choses à rajouter, m'affirmait ceci, dans une critique très proche de ce que propose la sociolinguistique urbaine :

Jean / bah c'est que je pense que le fait d'avoir conscrit ton étude sur un territoire qui est limité par des zones euh géographiques un peu euh /// comme non justifiées d'une certaine façon parce que qu'est-ce qui fait que- maintenant les populations c'est- c'est poreux tu sais (...) / tu sais le fait de prendre Verdun en fait comme- comme- comme point de départ ce qui est intéressant c'est peut-être le fait de :: de travailler sur son identité qu'est- tu sais Verdun à une identité très forte au sein de Montréal / parce que c'est une ancienne ville / puis les vieux verdunois les born and raised / voient un peu ce qui est train de se passer avec Montréal / avec / l'assimilation verdunoise à la ville de Montréal / une certaine perte d'identité une certaine perte de pouvoir de leviers très locaux /une façon de faire aussi qui était euh / propre à- à- à son statut de ville / si y'a peut-être quelque chose à- à- à travailler à cet endroit-là (...) [4a : 971-1004]

Ces derniers extraits me rappellent ainsi, s'il le fallait, que les acteurs rencontrés, en termes de critiques, sont évidemment « *compétents* » et « *réalistes* » (Boltanski, 1990 : 46), et plus encore, que « *dans l'ordre du social, la réalité que connaissent les acteurs et la réalité que dévoile le chercheur ne sont pas des mondes opaques l'un pour l'autre* » (Ibid.), cette considération étant, à nouveau, nécessaire à la connaissance transformatrice. À propos des énoncés ci-dessus, à condition de les rechercher dans les observables, comme le note L. Boltanski, les acteurs sociaux « *ordinaires* » produisent des discours critiques absolument similaires dans leur nature à ceux que peuvent tenir les chercheurs à partir de leurs analyses (1990 : 44). Autrement dit, le travail théorique critique que j'ai construit dans cette thèse, tout comme l'analyse proposée, peuvent tout à fait rejoindre certains discours de mes interlocuteurs et *vice versa*, ce qui vient confirmer, à nouveau ici, la critique de la « *coupure épistémologique* » (Althusser, 1965 : 25-32; Lefebvre 1975 : 145, 153 notamment), de la posture surplombante (Boltanski, 1990, 2009) et de la « *division du travail* » entre théoriciens et praticiens (Lefebvre, 1975 : 211), critique que j'ai notamment portée dans le premier et le quatrième chapitre de la thèse (I.I, I.II, IV.I notamment). J'avais alors montré qu'outre le fait que cette distanciation trop artificielle entre scientifiques et acteurs sociaux « *ordinaires* » (Boltanski, 1990 : 37-53) conditionne la recherche dans une certaine perspective, elle avait aussi l'inconvénient de limiter l'intégration du travail théorique et du travail pratique, soit la conscience de l'appartenance de la théorie à la praxis (Lefebvre, 1975 :

210), nécessaire à la contribution de celle-ci à celle-là. À nouveau ici, « [l]e non-engagement est (...) illusoire, et le chercheur ou l'universitaire qui voudrait s'isoler dans son laboratoire ou son université participerait quand même au cours du monde et aurait, malgré ses intentions explicites, une responsabilité par rapport à lui » (Bensaïd & Corcuff, 1998 : 19). La question qui se posait au début de la thèse et qui se pose à nouveau à la fin est donc celle de cet engagement, de sa nature et des conditions de sa matérialisation.

Justice instituée, subjectivités, justice instituante

Dans le dernier chapitre de cette thèse, j'ai cherché à étudier la question du rapport entre les sujets et les institutions qui les environnaient dans le contexte qui a intéressé ma recherche. Il s'agissait alors d'observer les mises en mots de la justice, leurs ancrages nécessairement idéologiques et ce qu'elles pouvaient manifester à la fois des conditions discursives dans lesquelles évoluent mes partenaires et à la fois de leurs aspirations politiques. Il s'agissait aussi d'observer la manière dont, dans le capitalisme néolibéral, les sujets-acteurs de l'organisation communautaire, discursivement, manifestent leur présence subjective, leur existence, leur (re)construction à travers/par/malgré/contre les institutions-organisations qui conditionnent nécessairement leurs énonciations.

J'avais précédemment comparé la situation de l'organisation communautaire avec la situation française du travail social qui, selon P. Nicolas-Le Strat, se confronte à une logique de « *technicisation* » et de « *dé-subjectivation* » et dans lequel la « *montée en pouvoir de l'appareil du social s'est faite au détriment de la part sensible, relationnelle et intersubjective de l'agir social, avec l'omniprésence d'une logique de critères (pour l'accès à une prestation) et d'une logique de catégorisation (des publics éligibles à une prestation)* » (Nicolas-Le Strat, 2016 : 211). J'avais également insisté sur la « *réforme des finances publiques (...) alimentée par les préceptes néolibéraux concernant la rationalisation de l'action publique* » et sur le « *processus de décentralisation (voire d'externalisation) des missions de service public, en particulier dans le champ de la santé et des services sociaux* » (Baillergeau, 2007 : 102). J'avais enfin pointé, plus prosaïquement mais de façon déterminante, la récession économique, la rigueur et les coupes budgétaires dans le secteur communautaire (Panet-Raymond & Mayer, 1997 : 47) ainsi que la tendance essentiellement défensive qu'adoptaient beaucoup les actions communautaires contemporaines dans cette conjoncture.

Ces tendances, parmi d'autres pesanteurs institutionnelles, sont perceptibles à travers le corpus dans la manière dont mes interlocuteurs expriment les conditions de leur activité, dont

j'ai pu noter, au niveau discursif, qu'elle rentrait souvent en tension, voire en contradiction avec leurs aspirations communautaires en termes de justice. C'est notamment ce qu'expriment Paul lorsqu'il se présente comme « *agent de l'austérité* » ayant des « *choix cruels à faire* » [6a : 169-171], devant « *composer* » et « *nettoyer le plancher* » [6a : 1049] face aux « *choix politiques* » [6a : 1067] qui sont faits « *malgré nous* » [6a : 616] (il incluait alors son collègue Nicolas avec qui nous menions l'entretien). Je trouve aussi cette tendance chez Georges lorsqu'il affirmait que du fait des « *ressources (...) limitées* » et des exigences de « *ceux qui nous financent* », notamment en termes de « *nombres de personnes* », ils tendaient dans son organisme à aller vers « *le plus facile* », c'est-à-dire à aller vers « *nos pairs* », des « *aîné[s] blanc[s] / francophone[s]* » plutôt que de « *jeune[s] anglophone[s] de couleur* », tout en exprimant sa conscience qu'« *un examen de conscience dans nos pratiques* » était à opérer [3a : 604-634].

Chez Lucie, cette contrainte institutionnelle se manifestait même par la mise en scène de son discours intérieur, de la censure qu'elle s'inflige à elle-même et qu'elle donnait alors en spectacle dans son énonciation lorsqu'elle me disait qu'elle se sentait « *capable d'être vraie* » mais qu'il lui arrivait d'omettre « *de dire certaines informations parce que dans le regard de l'autre / chacun a son échelle de valeurs et chacun va juger une personne à partir de son échelle de valeurs* ». Elle précisait alors « *moi je l'ai vécu tout au long de ma vie et quand j'ai compris ça j'ai dit okay tu fermes ta gueule* » [5a : 314-318].

L'archive institutionnelle conditionnant l'énonciation de mes partenaires apparaissait également de façon très explicite par la « *menace du glissement dans ce qu'il ne faut pas dire, dans ce qu'il ne faut surtout pas dire, dont la présence à la fois envahissante et invisible double constamment l'énonciation légitime dès qu'elle surgit* » (Maingueneau, 1991 : 20). Ce type d'énoncés montre très clairement la frontière entre l'essence de l'institution assujettissante et le travail de subjectivation en cours. Cette tendance s'exprimait particulièrement dans des formules du type « *je suis pas socialiste mais (...)* » [14a : 668], « *c'est vrai que je vais être un peu plus euh : je vais pas utiliser le mot radical mais (...)* » [2a : 67], « *je suis pas du tout euh : / anarchiste ou ce genre de tendances libertaires mais (...)* » [2a : 67-68], « *je vais pas rentrer dans des choses politiques mais* » [2a : 41] « *on voit bien que ces politiques là on voit bien que c'est des politiques on va dire de- euh on va pas dire / on va le dire c'est des politiques de droite* » [16a : 86-88], etc.

Pour chacune de ces formules, les locuteurs expriment en miroir ce qu'une certaine contrainte institutionnelle leur « *inter-dit* » (pour reprendre une notion chère à J. Lacan, et qui rejoint la perspective de l'interdiscours au sens de M. Pécheux) d'exprimer, non pas qu'ils cachent ainsi leurs véritables opinions mais ils ont conscience que l'énoncé qu'ils vont porter peut s'inscrire dans un certain champ idéologique illégitime aux yeux d'une tendance institutionnelle qui les traverse. Les locuteurs sont ainsi pétris de contradictions symptomatiques à la fois du contexte institutionnel dans lequel ils évoluent, à la fois de leurs aspirations et constructions subjectives qui, parfois, s'y opposent. Au point que certains locuteurs expriment ce sentiment dont on peut faire l'hypothèse qu'il est très symptomatique de la conjoncture néolibérale : « *peut-être aussi tu pourrais me dire /qu'est-ce que tu fais là Lucie d'abord ? / pourquoi t'es là ? mais probablement que je suis encore là parce que peut-être que la goutte est importante tu sais* » [5a : 1288-1291] ou encore « *tu vas me demander mais qu'est-ce que tu fais dans une [i.a. type d'organisme] Mathieu ? (rires)* » [2a :959-960].

Parfois, l'institution est explicitement mise en mots et le locuteur engage un dialogue critique avec elle, mettant en scène la contre-interpellation. C'est le cas de Thomas qui critiquait lors de son entretien les gouvernements et bailleurs de fonds en me disant

Thomas / (...) pendant des années on a dit vous êtes pas nécessaires c'est des gouvernements- c'est des organisations- c'est des CLSC / etcétera / mais parce que y'a un manque d'argent / là d'un coup la communauté là- on est intéressant comme partenaires / mais oui mais vous avez enlevé tout / et là vous voulez passer donner un pouvoir décisionnel mais sans moyens / so- je suis un peu euh- en- ça me dérange / et faut en parler (...) [17a : 344-358].

C'est aussi le cas de Lucie, là aussi, qui après avoir « *fait parler* » dans son énonciation un interlocuteur, agent d'une fondation susceptible de financer le communautaire local réagissait ainsi face à moi « *moi c'est plus oui c'est ça ça fait trois ans qui nous chantent la pomme là mais on n'aura rien / je sais même pas pourquoi qu'ils disent ça / pendant ce temps-là ils nous font pédaler ils nous font marcher / sur le dos / de ma santé / tu sais (...)* » [5a : 301-304].

Les contradictions ici visibles entre les injonctions paradoxales des institutions et les aspirations politiques des sujets aboutissent parfois à des formes de ce que j'ai appelé, en m'inspirant de T. Bulot (Bulot, 2012) la « *rupture* » des subjectivités. Par la réification de l'espace, par celle des langues, par les manifestations discursives des contradictions néolibérales des institutions, mais en fait, plus fondamentalement, par les antagonismes de

classes que ces différents procédés cherchent à « réfracter » (Volochinov (Bakhtine), 1977 : 25) et, donc, à reproduire : les constructions subjectives sont effectivement, tendanciellement, mises en rupture, ce qui peut s'exprimer dans le corpus par des comportements de fuites collectives, de prises d'autonomie communautaires vis-à-vis de ces institutions mais aussi de changements d'agencements individuels, comme ça a été le cas de Lucie qui a quitté son poste entre les deux entretiens que j'ai menés avec elle. J'ai d'ailleurs conclu le dernier chapitre à partir de cette citation :

Lucie / (...) j'ai tellement aucun regret / ce qui a été dur au début c'est de m'imaginer partie quand j'ai su que je m'en allais / j'ai du me visionner dans / ah oui je vais m'en aller oh mon Dieu / et je me sentais un peu comme un traître / parce que j'ai tellement mis mon âme mon cœur mes valeurs dans ce travail-là puis j'étais attachée aux gens parce que moi j'ai vraiment créé des- des vraies relations avec les gens / j'étais- oui dans un rôle / mais j'étais moi / tu sais ? [5b : 822-827]

Ainsi, ce qui se manifeste dans l'expression subjective critique de mes interlocuteurs, dans leurs contre-interpellations, dans leurs scénographies discursives et dans leurs actes de discours, ce sont différents modes de gestion individualisés des contradictions du capitalisme contemporain d'une part, et c'est, à l'intérieur de ces contradictions, et à partir d'elles, dialectiquement donc, la nécessité de l'émergence d'institutions alternatives, plurielles et diffuses, en construction perpétuelle. Ce sont d'autres formes de justices, plus collectives, au-delà et en deçà des catégories institutionnelles-organisationnelles existantes, au-delà des dualités ethnolinguistiques réifiantes, des fausses alternatives spatiales, des constructions identitaires administratives ou commerciales, des communautés abstraites et assujettissantes.

Réflexivité et perspectives épistémopolitiques

La théorisation politique dont je me réclame ici, dans laquelle s'inscrit ce travail, et à laquelle il cherche à contribuer est à l'origine du cheminement de ma réflexion, de ma méthode, de mon ethnographie, de la constitution de mon corpus, de mon analyse, de cette synthèse. Ainsi, les quelques interprétations que j'ai proposées ici, aussi rationnelles et scientifiques que je les ai souhaitées, sont-elles logiquement subjectives à l'endroit du modèle politique à construire et qui est nécessairement sous-jacent. Elles s'inscrivent cependant dans la lignée d'un travail logique, cohérent et argumenté et cet ancrage politiquement situé a été assumé du début à la fin.

Par ailleurs, il va de soi que ce travail, malgré toutes mes volontés égalitaires, malgré ma critique de la « *division du travail de recherche* », malgré ma quête de co-construction du

savoir, a essentiellement été le mien. De ce point de vue, il s'est construit selon des modalités académiques qui pourraient être plus profondément questionnées (ce que j'ai cependant commencé à faire en IV.I). Il est donc évident que les possibilités d'engagement de la recherche sont multiples et qu'elles n'ont pas été exploitées ici à leur maximum. J'ai tenté de produire un travail dans une perspective dialectique en cherchant dans la conjoncture étudiée les contraintes politiques qui pesaient sur mes partenaires mais aussi les opportunités politiques qui s'ouvraient dans leurs pratiques quotidiennes. J'ai ainsi souhaité produire une méthode conjoncturellement adaptée qui puisse trouver son équilibre « *entre la pensée logique, comme connaissance des équilibres, des stabilités, des structures – et la pensée dialectique, comme connaissance du devenir, de la dissolution, de la destruction et de la 'reconstruction'* » (Lefebvre, 1975 : 154) car c'est à cette condition que la recherche peut s'intégrer, et donc contribuer à la dynamique du réel plutôt qu'en surplomb de celui-ci. Effectivement, à nouveau, la connaissance se produit pour moi par et pour la pratique : la seconde doit être la source et la finalité de la première. Et de ce point de vue, il va de soi que le présent travail est encore très distant des exigences de justice en construction qui se manifestent sur le terrain concret des injustices subies. Celles-ci pourraient être davantage saisies, peut-être, et de manières différentes, dans des approches futures plus « *participantes* », plus actives, voire plus « *expérientielles* » (Nicolas-Le Strat, 2009).

Quoiqu'il en soit à cette étape, dans la perspective de la justice spatiolinguistique telle que j'ai cherché à la mettre au travail, les quelques interprétations proposées précédemment peuvent d'ores et déjà, constituer des propositions situées et des pistes de travail à discuter. De la même manière que j'ai demandé à mes interlocuteurs de me définir la justice afin de confronter leurs différentes conceptions dans une perspective d'explicitation démocratique, j'ai ici pu proposer ici mon propre regard sur la justice, du moins quelques éléments à son endroit. Évidemment, j'ai moi-même été le metteur en scène des discours de mes partenaires, discours que j'avais contribué à co-construire avec eux, que je me suis approprié, que j'ai découpé en morceaux et commenté à ma guise pendant plusieurs années. J'ai longuement travaillé sur les théories de la justice avant et après les rencontres avec mes interlocuteurs de l'organisation communautaire verdunoise et j'ai étudié les quelques énoncés qu'ils ont produits à partir de ces travaux théoriques. À cette étape, nous sommes donc largement inégaux face à la problématique discutée ici et prétendre conclure celle-ci individuellement serait fondamentalement injuste et antidémocratique.

C'est la raison pour laquelle ce travail est voué à se poursuivre collectivement, avec mes partenaires et par d'autres travaux du même type. Mes interlocuteurs participants à la recherche m'ont offert une infime part de leurs réflexions et témoigné très ponctuellement de leurs vies, de leurs pratiques, de leurs rapports aux langues, aux identités, aux communautés ainsi que de leur relation à leur territoire d'activité, et pour certains d'entre eux, de vie. Il va de soi qu'ils ont encore beaucoup à dire, d'autant qu'ils se confrontent pratiquement, tous les jours, à la question de la justice, et sont souvent affectés par elle beaucoup plus que moi. Et cette affectation à la justice, qui passe par les injustices vécues (en première personne ou non) est ce qui doit être au cœur de sa construction pratique. Mon travail n'est donc nécessairement, à nouveau, « *qu'une fraction d'un courant de communication verbale ininterrompue (...)* » (Volochnikov (Bakhtine), 1977 : 136). J'espère que ce courant de communication s'orientera dans les directions auxquelles je le destine en priorité et qu'il approfondira le dialogue amorcé avec mes partenaires, à l'endroit où les injustices se construisent et se manifestent et donc là où doit se construire, pratiquement et très concrètement cette fois, la justice véritable, c'est-à-dire un travail d'organisation communautaire puissant, démocratique et émancipateur.

J'ai proposé pour ce faire, en m'inspirant de différents travaux, quelques « *mots d'ordre* » potentiels, le « *commun* », le « *droit à la ville* », l'« *autogestion langagière* », l'« *empowerment linguistique* ». Reste évidemment à mes partenaires de s'en emparer, de les transformer ou de les délaissier, d'en produire d'autres et de construire, d'instituer ce qui se manifeste de façon récurrente dans leur gestion des contraintes interpellantes, des institutions, de l'archive, etc., c'est-à-dire dans les voix contre-interpellantes qui traversent leurs discours et contribuent à leurs subjectivations.

Dans « *Inutile de se soulever ?* », à propos des « *voix* » justement, celles, en l'occurrence, des « *délinquant[s]* », des « *fou[s]* », et des « *peuple[s]* » que des institutions, quelles qu'elles soient, violentent, enferment ou oppriment, M. Foucault affirme quelque chose qui, dans la perspective dialogique que j'épouse ici, pourrait s'appliquer à toutes les petites voix contradictoires qui nous traversent et animent nos subjectivités :

Nul n'est tenu de trouver qu'elles chantent mieux que les autres et disent le fin fond du vrai. Il suffit qu'elles existent et qu'elles aient contre elles tout ce qui s'acharne à les faire taire, pour qu'il y ait un sens à les écouter et à chercher ce qu'elles veulent dire. Question de morale ? Peut-être. Question de réalité, sûrement. Tous les désenchantements de l'histoire n'y feront rien : c'est

parce qu'il y a de telles voix que le temps des hommes n'a pas la forme de l'évolution, mais celle de l'"histoire" justement (Foucault, 1994 : 793).

BIBLIOGRAPHIE

- Agier, M. (2004). *Sagesse de l'ethnologue*. Éditions du 81.
- Akin, S. (1999). Pour une typologie des processus redénotatifs. In *Noms et re-noms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires* (p. 33-60). Presses de l'Université de Rouen.
- Alinsky, S. (1989). *Reveille for Radicals*. Vintage.
- Alinsky, S. (2010). *Rules for Radicals : A Pragmatic Primer for Realistic Radicals*. Vintage.
- Althusser, L. (1965). *Pour Marx*. Maspero.
- Althusser, L. (1976). *Positions*. Éditions sociales.
- Anderson, B. (2006). *L'imaginaire national*. La Découverte.
- Arditty, J., & Blanchet, P. (2008). La « mauvaise langue » des « ghettos linguistiques » : La glottophobie française, une xénophobie qui s'ignore. *Asylon(s)*, 4.
- Audard, C. (2009). *Qu'est-ce que le libéralisme ? : Éthique, politique, société*. Folio.
- Audard, C. (2018). Libéralisme. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 959-965). Presses Universitaires de France.
- Audier, S. (2018). Néolibéralisme. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 1150-1160). Presses Universitaires de France.
- Augé, M. (1992). *Non-lieux : Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Seuil.
- Austin, J. L. (1962). *How to Do Things with Words*. Oxford University Press.
- Authier-Revuz, J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : Éléments pour une approche de l'autre dans le discours. *DRLAV. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes*, 26(1), 91-151.
- Baillergeau, É. (2007). Organisation communautaire et pratique professionnelle au Québec. Nouveaux défis, nouvelles problématiques. *Informations sociales*, 143(7), 98-107.
- Bailly, A. S. (1978). Espace et justice sociale. *L'espace géographique*, 7(4), 300-310.
- Balibar, É. (2005). Avant-propos pour la réédition de 1996. In *Pour Marx* (p. 5-23). La Découverte.
- Barbérís, J.-M. (1999). Analyser des discours : Le cas de l'interview sociolinguistique. In L.-J. Calvet & P. Dumont (Éds.), *L'enquête sociolinguistique* (p. 125-148). L'Harmattan.
- Bardin, L. (1977). *L'analyse De Contenu* (1^{re} éd.). Presses Universitaires de France.

- Barel, Y. (1984). *La Société du vide*. Seuil.
- Barnett, C. (2009). Geography and ethics : Justice unbound. *Progress in Human Geography*, 35(2), 246-255.
- Barrau, A. (2016). *De la vérité dans les sciences*. Dunod.
- Barthes, R. (1966). *Critique et Vérité*. Seuil.
- Beacco, J.-C. (2002a). Communauté de communication. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 102-104). Seuil.
- Beacco, J.-C. (2002b). Corpus. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 148-151). Seuil.
- Beaud, J.-P. (2010). L'échantillonnage. In B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p. 251-283). Presses de l'Université du Québec.
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales : Plaidoyer pour l' « entretien ethnographique ». *Politix*, 9(35), 226-257.
- Beaud, S., & Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain* (3e édition). La Découverte.
- Bélanger, P. R., & Lévesque, B. (1992). Le mouvement populaire et communautaire : De la revendication au partenariat (1963-1992). In G. Daigle & G. Rocher, *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis* (p. 713-747). Les presses de l'Université de Montréal.
- Bensaïd, D., & Corcuff, P. (1998). Le travail intellectuel au risque de l'engagement. *Agone. Philosophie, critique et littérature*, 18-19, 17-28.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale. Tome 1* (Vol. 1). Gallimard.
- Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale. Tome 2* (Vol. 2). Gallimard.
- Berthelot, J.-M. (1996). *Les Vertus de l'incertitude : Le travail de l'analyse dans les sciences sociales* (1re éd. Quadrige). Presses Universitaires de France.
- Berthelot, J.-M. (2008). *L'emprise du vrai : Connaissance scientifique et modernité*. Presses Universitaires de France.
- Berthier, N. (2010). *Les techniques d'enquête en sciences sociales - 4e éd. : Méthodes et exercices corrigés* (4e édition). Armand Colin.
- Bidet, J. (1995). John Rawls et la théorie de la justice. In *John Rawls et la théorie de la justice* (p. 127-136). Presses Universitaires de France.
- Bidet, J. (2014). *Foucault avec Marx* (1^{re} éd.). La Fabrique.
- Bidet, J. (2016). *Le Néolibéralisme : Un autre grand récit* (1^{re} éd.). Les Prairies Ordinaires.
- Bidet, J. (2017). Le sujet interpellé : Au-delà d'Althusser et de Butler. *Actuel Marx*, 61(1), 184-201.

- Bihr, A. (2011). L'idéologie néolibérale. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 30, 43-56.
- Blanchet, A., & Gotman, A. (2015). *L'entretien* (2e édition). Armand Colin.
- Blanchet, P. (2010). Post-face en forme de coupe de gueule : Pour une didactisation de l'hétérogénéité linguistique—Contre l'idéologie de l'enseignement normatif et ses discriminations glottophobes. *Cahiers de linguistique*, 35(2), 165-183.
- Blanchet, P. (2012). *La linguistique de terrain, méthode et théorie: Une approche ethnosociolinguistique de la complexité* (2e édition revue et augmentée). Presses Universitaires de Rennes.
- Blanchet, P. (2013a). Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 4(2), 29-39.
- Blanchet, P. (2013b). Politiques linguistiques et diffusion du français dans le monde. In *Une introduction à la sociolinguistique : Pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde* (p. 73-112). Archives contemporaines.
- Blanchet, P. (2016). *Discriminations : Combattre la glottophobie*. Textuel.
- Blanchet, P. (2018). *Éléments de sociolinguistique générale*. Lambert-Lucas.
- Blommaert, J. (2010). *The Sociolinguistics of Globalization*. Cambridge University Press.
- Boghossian, P. (2009). *La Peur du savoir : Sur le relativisme et le constructivisme de la connaissance* (1^{re} éd.). Agone.
- Boltanski, L. (1990). *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*. Métailié.
- Boltanski, L. (2009). *De la critique : Précis de sociologie de l'émancipation*. Gallimard.
- Boltanski, L. (2011). *L'Amour et la Justice comme compétences : Trois essais de sociologie de l'action*. Folio.
- Boltanski, L., & Chiapello, È. (2011). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard.
- Bonafous, S. (2002). Idéologie. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 300-303). Seuil.
- Bonafous, S. (2006). L'analyse de discours. In S. Olivesi (Éd.), *Sciences de l'information et de la communication : Une introduction* (p. 213-228). Presses Universitaires de Grenoble.
- Bonafous, S., & Krieg-Planque, A. (2013). L'analyse du discours. In S. Olivesi (Éd.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, disciplines* (p. 223-237). Presses Universitaires de Grenoble.
- Boudon, R. (1998). Social mechanisms without black boxes. In P. Hedström & R. Swedberg (Éds.), *Social Mechanisms : An Analytical Approach to Social Theory* (p. 172-203). Cambridge University Press.

- Bouffartigue, P. (2004). *Le retour des classe sociales, Inégalités, dominations, conflits*. La Dispute.
- Bourdieu, P. (1979). *La Distinction : Critique sociale du jugement*. Minuit.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*. Fayard.
- Bourdieu, P. (1992). *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*. Seuil.
- Bourdieu, P. (1993). *La Misère du monde* (Seuil). Seuil.
- Bourdieu, P. (1998). *Contre-feux, tome 1 : Propos pour servir à la résistance contre l'invasion Néo-libérale*. Raisons d'agir.
- Bourdieu, P. (2001). *Science de la science et réflexivité*. Raisons d'agir.
- Bourdieu, P. (2003). *Méditations pascaliennes* (édition revue et corrigée). Seuil.
- Bourdieu, P. (2014). *Langage et pouvoir symbolique*. Points.
- Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., & Passeron, J.-C. (1968). *Le métier de sociologue* (Ecole pratique des hautes études / Sorbonne). Mouton / Bordas.
- Bourhis, R. Y., Montreuil, A., Helly, D., & Jantzen, L. (2007). Discrimination et linguicisme au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada. *Canadian Ethnic Studies*, 39(1-2), 31-49.
- Bourque, D. (2009). *Transformation du réseau public de services sociaux et impacts sur les pratiques des intervenants sociaux au Québec*. Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire.
- Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L., & Fréchette, L. (2007). L'organisation communautaire au Québec. Mise en perspective des principales approches d'intervention. In *L'organisation communautaire : Fondements, approches et champs de pratique* (p. 24-41). Presses de l'Université du Québec.
- Boutet, J. (2002). Pratique langagière. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 458-459). Seuil.
- Boutet, J. (2008). *La vie verbale au travail. Des manufactures aux centres d'appels* (Première Edition). Octares.
- Boutet, J., Fiala, P., & Simonin-Grumbach, J. (1976). Sociolinguistique ou sociologie du langage. *Critique*, 344, 68-85.
- Boutet, J., & Heller, M. (2007). Enjeux sociaux de la sociolinguistique : Pour une sociolinguistique critique. *Langage et société*, 121-122(3-4), 305-318.
- Boyer, H. (1990). Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Eléments de définition et parcours documentaire en diglossie. *Langue française*, 102-124.
- Boyer, H. (2003). *De l'autre côté du discours : Recherches sur les représentations communautaires*. L'Harmattan.

- Boyer, H. (2008). Fonctionnements sociolinguistiques de la dénomination toponymique. *Mots. Les langages du politique*, 86, 9-21.
- Boyer, H., & Lochard, G. (2016). « Le discours doit être analysé en rapport avec les dispositifs de mise en scène ». Entretien avec Patrick Charaudeau. *Mots. Les langages du politique*, 111(2), 131-146.
- Brass, P. R. (1991). *Ethnicity and Nationalism. Theory and Comparison*. SAGE Publications Ltd.
- Brenner, N., & Theodore, N. (2002). Cities and the Geographies of “Actually Existing Neoliberalism”. *Antipode*, 3(34), 349-379.
- Brennetot, A. (2011). Les géographes et la justice spatiale : Généalogie d’une relation compliquée. *Annales de géographie*, 678(2), 115-134.
- Bres, J. (2017). Dialogisme, éléments pour l’analyse. *Recherches en didactique des langues et des cultures. Les Cahiers de l’Acedle, Association des chercheurs et enseignants didacticiens des langues étrangères*, 14(2).
- Bret, B., Gervais-Lambony, P., Hancock, C., & Landy, F. (2012). *Justice et injustices spatiales*. Presses universitaires de Paris Nanterre.
- Brown, W. (2006). American Nightmare: Neoliberalism, Neoconservatism, and De-Democratization. *Political Theory*, 34(6), 690-714.
- Brown, W. (2018). *Défaire le démos : Le néolibéralisme, une révolution furtive* (1^{re} éd.). Amsterdam.
- Bulot, T. (1998). Langues en ville : Une signalisation sociale des territoires. *Études Normandes*, 47^e année, n°1, 1998. Rouen : reconstruction, langages.
- Bulot, T. (1999). La production de l’espace urbain à Rouen : Mise en mots de la ville urbanisée. In T. Bulot (Éd.), *Langue urbaine et identité. Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons* (p. 39-70). L’Harmattan.
- Bulot, T. (2001a). La construction de la cohérence communautaire. Le français de référence en centre-ville. *Cahiers de l’institut linguistique de Louvain*, 27(1-2), 35-42.
- Bulot, T. (2001b). L’essence sociolinguistique des territoires urbains : Un aménagement linguistique de la ville ? *Cahiers de sociolinguistique*, 6(1), 5-11.
- Bulot, T. (2001c). *Espaces de discours (pratiques langagières et représentations sociolinguistiques)* [HDR]. Université de Rouen.
- Bulot, T. (2003). Matrice discursive et confinement des langues : Pour un modèle de l’urbanité. *Cahiers de sociolinguistique*, 8(1), 99-109.
- Bulot, T. (2004). La double articulation de la spatialité urbaine : "espaces urbanisés" et "lieux de ville" en sociolinguistique. In T. Bulot (Éd.), *Lieux de ville et identité. Perspectives en sociolinguistique urbaine* (Vol. 1, p. 113-146). L’Harmattan.

- Bulot, T. (2006a). Discrimination et processus discursifs de fragmentation des espaces urbains. Signalétique et bilinguisme. In T. Bulot & V. Veschambre (Éds.), *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine* (p. 97-122). L'Harmattan.
- Bulot, T. (2006b). Introduction. La rencontre entre sociolinguistes (urbains) et géographes (sociaux) : Hasard ou nécessité épistémique ? In T. Bulot & V. Veschambre (Éds.), *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine* (p. 7-14). L'Harmattan.
- Bulot, T. (2006c). La production discursive des normes : Centralité sociolinguistique et multipolarisation des espaces de référence. *Journal of French Language Studies*, 16(3), 305-333.
- Bulot, T. (2007). De la matérialité discursive des murailles urbaines : Quelques questions autour des écrits illicites. In P. Lambert, A. Millet, M. Rispail, & C. Trimaille (Éds.), *Variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique (Mélanges offerts à Jacqueline Billiez)* (p. 187-194). L'Harmattan.
- Bulot, T. (2009). Pour une gestion durable des rapports entre le local et le global (intervention et sociolinguistique urbaine). In S. Klæger & B. Thörle (Éds.), *Sprache(n), Identität, Gesellschaft*. (p. 63-72). Ibidem.
- Bulot, T. (2010). Normalisation et normaison des espaces et des langues : La ville comme matrice discursive. In J. Pailhé & A. Viaut (Éds.), *Langue et espace* (p. 177-187). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Bulot, T. (Éd.). (2012). *Norme(s) et identité(s) en rupture : Migration, plurilinguisme et ségrégation dans l'espace urbain*. L'Harmattan.
- Bulot, T. (2013a). Le français, les langues et les villes. In *Une introduction à la sociolinguistique : Pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde* (p. 114-152). Archives contemporaines.
- Bulot, T. (2013b). Discrimination sociolinguistique et pluralité des normes identitaires. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, N° 4(2), 7-27.
- Bulot, T., & Bauvois, C. (2004). Introduction. La sociolinguistique urbaine : Une sociolinguistique de crise ? Premières considérations. In T. Bulot (Éd.), *Perspectives en sociolinguistique urbaine. Lieux de ville et identité*. (Vol. 1, p. 7-12). L'Harmattan.
- Bulot, T., & Ledegen, G. (2007). Les parlers jeunes comme objet de recherche. Pour une approche de la surmodernité en sociolinguistique. In *Pratiques linguistiques des jeunes en terrains plurilingues* (p. 11-23). L'Harmattan.
- Bulot, T., & Ledegen, G. (2008). Normes identitaires et urbanisation. Des catégories discursives et des villes. *Cahiers de sociolinguistique*, 13(1), 5-14.
- Bulot, T., & Tsekos, N. (1999). L'urbanisation linguistique et la mise en mots des identités urbaines. In T. Bulot (Éd.), *Langue urbaine et identité. Langue et urbanisation linguistique à Rouen, Venise, Berlin, Athènes et Mons* (p. 39-70). L'Harmattan.

- Bulot, T., & Veschambre, V. (2006a). Sociolinguistique urbaine et géographie sociale : Articuler l'hétérogénéité des langues et la hiérarchisation des espaces. In R. Séchet (Éd.), *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale* (p. 305-324). Presses Universitaires de Rennes.
- Bulot, T., & Veschambre, V. (Éds.). (2006b). *Mots, Traces et Marques : Dimension spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*. L'Harmattan.
- Butler, J. (2002). *La Vie psychique du pouvoir*. Léo Scheer Editions.
- Butler, J. (2017). *Le pouvoir des mots*. Amsterdam.
- Calvet, L.-J. (1994). *Les voix de la ville : Introduction à la sociolinguistique urbaine*. Editions Payot & Rivages.
- Campehoudt, L. V., & Quivy, R. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales* (3e édition revue et augmentée). Dunod.
- Canet, R. (2003). De la conception allemande à la conception française de la nation : Réflexion sur le déterminisme historico-social de la pensée. In *La nation en débat. Entre modernité et postmodernité* (p. 135-151). Athéna Editions.
- Canut, C., Danos, F., Him-Aquilli, M., & Panis, C. (2019). *Le Langage, une Pratique Sociale. Eléments d'une Sociolinguistique*. Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Canut, C., & von Münchow, P. (Éds.). (2015). *Le langage en sciences humaines et sociales*. Lambert-Lucas.
- Castells, M. (1975). *Luttes urbaines et pouvoir politique*. Maspero.
- Castoriadis, C. (1999). *L'institution imaginaire de la société*. Seuil.
- Chapoulie, J.-M. (2000). Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie. *Sociétés contemporaines*, 40(4), 5-27.
- Charaudeau, P. (1983). *Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique*. Hachette Éducation.
- Charaudeau, P. (1984). Une théorie des sujets du langage. *Langage et société*, 28, 37-51.
- Charaudeau, P. (1991). La communication et le droit à la parole dans une interaction du même et de l'autre. *Cahiers de praxématique*, 17, 27-47.
- Charaudeau, P. (1993). Des conditions de la mise en scène du langage. In *L'esprit de société* (p. 27-65). Mardaga.
- Charaudeau, P. (1995). Une analyse sémiolinguistique du discours. *Langages*, 117, 96-111.
- Charaudeau, P. (2002). Genre de discours. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 277-281). Seuil.

- Charaudeau, P. (2007). Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux. In H. Boyer (Éd.), *Stéréotypage, stéréotypes : Fonctionnements ordinaires et mises en scène* (Vol. 4, p. 49-63). L'Harmattan.
- Charbonnier, V. (2014). La réification chez Lukacs : (La madeleine et les cendres). In V. Chanson, A. Cukier, & F. Montferrand, *La réification : Histoire et actualité d'un concept critique* (p. 43-63). La Dispute.
- Chauvière, M. (2004). *Le travail social dans l'action publique : Sociologie d'une qualification controversée* (1e éd.). Dunod.
- Chiss, J.-L. (2018). *La culture du langage et les idéologies linguistiques*. Lambert-Lucas.
- Chomsky, N. (2005). *Nouveaux horizons dans l'étude du langage et de l'esprit*. Stock.
- Cislaru, G., & Nyckees, V. (2019). Introduction. Le sens en partage. In *Le partage du sens. Approches linguistiques du sens commun* (ISTE, Vol. 4, p. 1-27). ISTE Editions.
- Clerval, A. (2012). Gentrification et droit à la ville. La lutte des classes dans l'espace urbain. *La Revue des Livres*, 5, 28-39.
- Cohen, M. (1956). *Pour une sociologie du langage*. Albin Michel.
- Combes, J.-L., Combes-Motel, P., & Schwartz, S. (2016). Un survol de la théorie des biens communs. *Revue d'économie du développement*, 24(3-4), 55-83.
- Combessie, J.-C. (2007). *L'entretien semi-directif: Vol. 5e éd.* (p. 24-32). La Découverte.
- Costes, L. (2010). Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : Quel héritage politique et scientifique ? *Espaces et sociétés*, 140-141(1-2), 177-191.
- Costey, P. (2004). Pierre Bourdieu, penseur de la pratique. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 7, 11-25.
- Courtine, J.-J., & Marandin, J.-M. (1981). Quel objet pour l'analyse de discours? In B. Conein (Éd.), *Matérialités discursives* (p. 21-34). Presses universitaires de Lille.
- Cragg, W. (1986). Two concepts of Community or Moral Theory and Canadian Culture. *Dialogue*, 25(1), 31-52.
- Cukier, A. (2018). Réification. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 1429-1434). Presses Universitaires de France.
- Cusset, F. (2005). *French Theory*. La Découverte.
- Dardot, P., & Laval, C. (2010). *La nouvelle raison du monde*. La Découverte.
- Dardot, P., & Laval, C. (2015). *Commun*. La Découverte.
- De Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien, tome 1 : Arts de faire*. Gallimard.

- De Lafargues, S. (2006). Distribution et représentations du terme quartier dans les discours de la politique de la ville. In T. Bulot & V. Veschambre (Éds.), *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine* (p. 37-61). L'Harmattan.
- De Robillard, D. (2008a). *Perspectives alterlinguistiques Volume 1 : Démons*. L'Harmattan.
- De Robillard, D. (2008b). *Perspectives alterlinguistiques Volume 2 : Ornithorynques*. L'Harmattan.
- de Saussure, F. (1972). *Cours de linguistique générale*. Payot.
- Dejean, F. (2013). État de littérature. La « justice spatiale » : Revue des savoirs francophones et anglophones. *Critique internationale*, 61(4), 171-183.
- Deleuze, G., & Guattari, F. (2009). *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie* (Vol. 2). Minuit.
- Delphy, C. (2008). *Classer, dominer : Qui sont les « autres » ?* (1^{re} éd.). La Fabrique.
- Demazière, D., & Glady, M. (2008). Introduction. *Langage et société*, 123(1), 5-13.
- Derrida, J. (1994). *Force de loi : Le « Fondement mystique de l'autorité »*. Galilée.
- Deshayes, T. (2018). Justice sociale et sociolinguistique urbaine : Problématiser la justice spatio-linguistique. In T. Deshayes, N. Kühn, C. Lesacher, & C. Proust (Éds.), *(In)justices spatiales, langue(s) et discours : Théorisations politiques et interventions* (p. 15-28). EME éditions.
- Dhume-Sonzogni, F. (2016). *Communautarisme. Enquête sur une chimère du nationalisme français*. Demopolis.
- Dikeç, M. (2001). Justice and the Spatial Imagination. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 33(10), 1785-1805.
- Dikeç, M. (2009). L'espace, le politique et l'injustice (C. Hancock, Trad.). *justice spatiale | spatial justice*, 1.
- Dorier-Apprill, E., & Van Den Avenne, C. (2004). Usages toponymiques et pratiques de l'espace urbain à Moti (Mali). La toponymie entre linguistique et géographie. In T. Bulot (Éd.), *Lieux de ville et territoires. Perspectives en sociolinguistique urbaine* (Vol. 2, p. 55-72). L'Harmattan.
- Dortier, J.-F. (2008). *Dictionnaire des sciences humaines*. Sciences Humaines.
- Drevon, B. (2018). *Capitalisme, capitalismes...* Journal du MAUSS. Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales. <http://www.journaldumauss.net/?Capitalisme-capitalismes>
- Driedger, L. (1991). *The Urban Factor. Sociology of Canadian Cities*. OUP Canada.
- Dubar, C. (2003). Sociétés sans classes ou sans discours de classe ? *Lien social et Politiques*, 49, 35-44.

- Dubois, G. (2010). *Portrait de la population du CSSS du Sud-Ouest—Verdun* (p. 27). Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS) du Sud-Ouest Verdun.
- Dubois, J., & Sumpf, J. (Éds.). (1969). *Langages (4/13). L'analyse du discours*.
- Duchêne, A. (2011). Néolibéralisme, inégalités sociales et plurilinguisme : L'exploitation des ressources langagières et des locuteurs. *Langage et société*, 136(2), 81-108.
- Duchêne, A., & Heller, M. (2008). *Discourses of Endangerment : Ideology and Interest in the Defence of Languages*. Continuum.
- Duchêne, A., & Heller, M. (Éds.). (2012). *Language in Late Capitalism : Pride and Profit*. Routledge.
- Ducrot, O. (1972). de Saussure à la philosophie du langage (Préface). In John Rogers Searle, *Les actes de langage* (p. 261). Hermann.
- Durand, C. (2014). *Le capital fictif : Comment la finance s'approprie notre avenir*. Les Prairies Ordinaires.
- Durand, J.-P. (2018). *Classes sociales, État et lutte des classes* (p. 57-77). La Découverte.
- Durkheim, E. (1977). *Les règles de la méthode sociologique*. Presses Universitaires de France.
- Durkheim, E. (2013). Communauté et société selon Tönnies. *Sociologie*, 4(2).
- Dworkin, R. (1977). *Taking Rights Seriously*. Harvard University Press.
- Ebel, M., & Fiala, P. (1983). *Sous le consensus, la xenophobie : Paroles, arguments, contextes*. Institut de Science Politique.
- Edwards, A. D., & Jones, D. G. (2019). *Community and community development*. Walter de Gruyter GmbH & Co KG.
- Elias, N. (1991). *Norbert Elias par lui-même*. Fayard/Pluriel.
- Elke, L. (2004). Espaces linguistiques à Montréal. In T. Bulot (Éd.), *Lieux de ville et identité. Perspectives en sociolinguistique urbaine* (Vol. 1, p. 175-206). L'Harmattan.
- Engel, P. (2019). *Les Vices du savoir : Essai d'éthique intellectuelle*. Agone.
- Engels, F. (1966). *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*. Editions sociales.
- Engels, F., & Marx, K. (2012). *L'idéologie allemande*. Editions sociales.
- Fairclough, N. (2013). *Critical Discourse Analysis : The Critical Study of Language* (2^e éd.). Routledge.
- Favreau, L., & Ninacs, W. A. (1993). *Pratiques de développement économique communautaire au Québec : De l'expérimentation sociale à l'émergence de l'économie solidaire* (p. 40). IFDEC.

- Flamant, M. (1979). *Le libéralisme* (1^{re} éd.). Presses Universitaires de France.
- Fontaine, A. (2013). La quête d'autonomie de l'action communautaire au Québec. Mission ou illusion collective ? *Le sociographe, Hors-série* 6(5), 205-219.
- Foucault, M. (1969). *L'Archéologie du savoir*. Gallimard.
- Foucault, M. (1990). *Les Mots et les choses*. Gallimard.
- Foucault, M. (1994). *Dits et Ecrits, 1954-1988. Tome III : 1976-1979*. Gallimard.
- Foucault, M. (2004). *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France (1978-1979)*. Gallimard.
- Foucault, M. (2012). *Du gouvernement des vivants : Cours au Collège de France, (1979-1980)*. EHESS.
- Foucault, M. (2016). *Discours et vérité précédé de la Parresia*. Vrin.
- Fournier, P. (1978). Le Parti québécois et la conjoncture économique au Québec. *Politique aujourd'hui*, 7-8, 69-81.
- François, F. (1980). « Je », « Nous » et « les autres » dans les Cahiers de la misère et de l'espoir. In B. Gardin, J.-B. Marcellesi, & G.R.E.C.O. Rouen (Éds.), *Sociolinguistique. Approches, théories, pratiques* (Vol. 2, p. 419-434). Presses Universitaires de France.
- François, F. (2008). Quelques remarques sur l'engagement du chercheur et l'"objectivité". Essai de dialogue avec Bernard Gardin. In R. Delamotte-Legrand & C. Caitucoli (Éds.), *Morales langagières. Autour de propositions de recherche de Bernard Gardin* (p. 267-289). Publications des universités de Rouen et du Havre.
- Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Editions La Découverte.
- Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés. Suivi de Conscientisation et révolution* (1^{re} éd.). François Maspero.
- Frosini, F. (2019). *De Gramsci à Marx : Idéologie, vérité et politique*. Critiques Editions.
- Gadet, F. (1983). Langue blanche et langue rouge. *Langage & société*, 25(1), 27-40.
- Garandau, Mikaël. (1998). *Le libéralisme* (1^{re} éd.). Garnier Flammarion.
- Gardin, B. (1980). Discours patronal et discours syndical sur la grève. Etudes lexicales. In *Pratiques linguistiques, pratiques sociales* (p. 13-59). Presses Universitaires de France.
- Garnier, J.-P. (2010). *Une violence éminemment contemporaine : Essais sur la ville, la petite-bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires* (1^{re} éd.). Agone.
- Garo, I. (2019). *Communisme et stratégie* (1^{re} éd.). Amsterdam.
- Gaudreau, L. (2013). L'action locale à l'ère de la « glocalisation » : Les limites du développement territorial intégré. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(1), 165-181.

- Geffroy, A. (1980). Trois successeurs de Marat pendant l'été 1793 : Analyse lexicométrique des spécificités. *Mots*, n°1, octobre 1980. Saussure, Zipf, Lagado, des méthodes, des calculs, des doutes et le vocabulaire de quelques textes politiques.
- Georgeault, P. (2006). Langue et diversité : Un défi à relever. In *Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire* (p. 283-325). Québec Amérique.
- Germain, A., & Rose, D. (2000). *Montréal : The Quest for a Metropolis*. John Wiley & Sons.
- Gervais-Lambony, P., & Dufaux, F. (2009). Justice... spatiale ! *Annales de géographie*, 1-2(665-666), 3.
- Glady, M., & Vandeveldde-Rougale, A. (2016). Discours sollicités, subjectivité empêchée Introduction. *Langage et société*, 158(4), 9-16.
- Godbout, J. T., & Collin, J.-P. (1977). *Les organismes populaires en milieu urbain : Contre-pouvoir ou nouvelle pratique professionnelle ?* (N° 3; p. 311). INRS (Institut National de Recherche Scientifique).
- Goffman, E. (1961). *Asylums : Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates* (Reprint). Anchor.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne 1 : La présentation de soi*. Minuit.
- Goodman, N. (2006). *Manières de faire des mondes*. Folio.
- Gramsci, A. (2012a). *Guerre de mouvement et guerre de position*. La Fabrique.
- Gramsci, A. (2012b). *Pourquoi je hais l'indifférence*. Rivages.
- Gravel, D. (2002). *Verdun. 125 years of History. 1875-2000*. Archive-Histo Inc.
- Greimas, A. J. (2002). *Sémantique Structurale*. Presses Universitaires de France.
- Grice, H. P. (1979). Logique et conversation. *Communications*, 57-72.
- Guespin, L. (1976). Introduction : Types de discours ou fonctionnements discursifs ? *Langages*, 10(41), 3-12.
- Guespin, L. (1980a). Actes de langage et discours : Les Cahiers de la misère et de l'espoir en Haute Normandie. In B. Gardin, J.-B. Marcellesi, & G.R.E.C.O. Rouen (Éds.), *Sociolinguistique. Approches, théories, pratiques* (Vol. 2, p. 435-452). Presses Universitaires de France.
- Guespin, L. (1980b). Pour une théorie globale du langage. In *Pratiques linguistiques, pratiques sociales*. (p. 150-210). Presses Universitaires de France.
- Guespin, L. (1993). Normaliser ou standardiser ? *Le langage et l'homme*, XXVIII(4), 213-222.
- Guespin, L., Gardin, B., & Marcellesi, J.-B. (1976). *Langages 10 (41). Typologie du discours politique* (L. Guespin, Éd.; Vol. 10).
- Guespin, L., & Marcellesi, J.-B. (1986). Pour la glottopolitique. *Langages*, 21(83), 5-34.

- Guespin, L., Marcellesi, J.-B., Maldidier, D., & Slatka, D. (Éds.). (1971). *Le discours politique*. 6(23), 134.
- Guibet Lafaye, C. (2003). Libéralisme et démocratie sont-ils conciliables ? In M. Blay (Éd.), *Grand Dictionnaire de la Philosophie* (p. 609-612). Larousse/VUEF.
- Guilbert, T. (2008). *Le discours idéologique. Ou la force de l'évidence*. L'Harmattan.
- Guilbert, T. (2010). Pêcheux est-il réconciliable avec l'analyse du discours ? Une approche interdisciplinaire. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 29, 127-139.
- Guilbert, T. (2011). *L'évidence du discours néolibéral : Analyse dans la presse écrite*. Editions du Croquant.
- Guilbert, T., Lebaron, F., & Peñafiel, R. (2019). Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral. *Langage et société*, 166(1), 9-29.
- Guilhaumou, J., & Maldidier, D. (1988). La langue française à l'ordre du jour (1789-1794). *Mots. Les langages du politique*, 131-154.
- Habermas, J. (1987a). *Théorie de l'agir communicationnel. Pour une critique de la raison fonctionnaliste* (Vol. 2). Fayard.
- Habermas, J. (1987b). *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'action et rationalisation de la société* (Vol. 1). Fayard.
- Hall, S. (1997). Codage/Décodage (M.-C. Gamberini & M. Albaret, Trad.). *Sociologie de la communication*, 1(1), 59-71.
- Hall, S. (2012). Signification, représentation, idéologie : Althusser et les débats poststructuralistes. *Raisons politiques*, 48(4), 131-162.
- Hambye, P. (2008). Des banlieues au ghetto. La métaphore territoriale comme principe de division du monde social. *Cahiers de sociolinguistique*, 13(1), 31-48.
- Hambye, P. (2015). L'ethnographie comme méthode d'enquête sociolinguistique : « faire preuve » à partir d'un cas singulier ? *Langage et société*, 154(4), 83-97.
- Hardt, M., & Negri, A. (2000). *Empire*. Exils.
- Hardt, M., & Negri, A. (2004). *Multitude*. La Découverte.
- Hardt, M., & Negri, A. (2012). *Commonwealth*. Folio.
- Hardt, M., & Negri, A. (2013). *Déclaration : Ceci n'est pas un manifeste*. Raisons d'agir.
- Haroche, C., Pêcheux, M., & Henry, P. (1971). La sémantique et la coupure saussurienne : Langue, langage, discours. *Langages*, 93-106.
- Harris, Z. S. (1969). Analyse du discours (F. Dubois-Charlier, Trad.). *Langages*, 13, 8-45.
- Harvey, D. (1973). *Social Justice and the City*. Hodder & Stoughton Educational.

- Harvey, D. (1991). *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*. Wiley-Blackwell.
- Harvey, D. (2003). *Paris, Capital of Modernity* (New Ed). Routledge.
- Harvey, D. (2008). *Géographie de la domination*. Les Prairies Ordinaires.
- Harvey, D. (2010). *Géographie et capital : Vers un matérialisme historico-géographique*. Syllepse.
- Harvey, D. (2011). *Le capitalisme contre le droit à la ville : Néolibéralisme, urbanisation, résistances*. Amsterdam.
- Harvey, D. (2014). *Breve histoire du néolibéralisme* (1^{re} éd.). Les Prairies Ordinaires.
- Harvey, D. (2020). *Les limites du capital* (1^{re} éd.). Amsterdam.
- Hayek, F. A. (1978a). *New Studies in Philosophy, Politics, Economics, and the History of Ideas*. Routledge.
- Hayek, F. A. (1978b). *The Constitution of Liberty by Friedrich*. University of Chicago Press.
- Hayek, F. A. (1998). Souveraineté de l'individu et totalité sociale. In Mickaël Garandeau, *Le libéralisme* (p. 153-158). Flammarion.
- Heller, M. (2002). *Eléments d'une sociolinguistique critique*. Didier.
- Heller, M. (2003). Globalization, the new economy, and the commodification of language and identity. *Journal of Sociolinguistics*, 7(4), 473-492.
- Heller, M. (2005). Une approche sociolinguistique à l'urbanité. *Revue de l'Université de Moncton*, 36(1), 321-346.
- Heller, M. (2007). « Langue », « communauté » et « identité » : Le discours expert et la question du français au Canada. *Anthropologie et Sociétés*, 31(1), 39-54.
- Heller, M. (2008). Repenser le plurilinguisme : Langue, postnationalisme et la nouvelle économie mondialisée. *Diversité urbaine*, 163-176.
- Heller, M. (2011a). Du français comme "droit" au français comme "valeur ajoutée" : De la politique à l'économie au Canada. *Langage et société*, 136(2), 13-30.
- Heller, M. (2011b). *Paths to Post-Nationalism : A Critical Ethnography of Language and Identity*. Oxford University Press.
- Heller, M., & Boutet, J. (2006). vers de nouvelles formes de pouvoir langagier ? Langue(s) et identité dans la nouvelle économie. *Langage et société*, 118(4), 5-16.
- Henry, P., & Moscovici, S. (1968). Problèmes de l'analyse de contenu. *Langages*, 11, 36-60.
- Hess, R. (1991). La méthode d'Henri Lefebvre. *Futur antérieur*, 8. <https://www.multitudes.net/la-methode-d-henri-lefebvre/>

- Hibou, B. (2013). Injustice et domination. De quelques figures concrètes de la justice sociale. In *L' injustice sociale, quelles voies pour la critique ?* (p. 49-70). Presses Universitaires de France.
- Hobsbawm, E. (1990). *Nations and Nationalism since 1760*. Cambridge University Press.
- Höffe, O. (2006). Justice. In *Le dictionnaire des sciences humaines* (p. 364-369). Presses Universitaires de France.
- Holloway, J. (2016). *Crack Capitalism : 33 thèses contre le capital*. Libertalia.
- Hymes, D. H. (1972). Models of interaction of language and social life. In J. J. Gumperz & D. H. Hymes (Éds.), *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication* (p. 35-71). Holt, Rinehart & Winston.
- Jacquier, C. (2011). Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui? *Vie sociale*, 2(2), 33-48.
- Jaffe, A. (2012). *Stance : Sociolinguistic Perspectives* (Reprint). Oxford University Press.
- Jaffe, A. (2014). Une sociolinguistique critique des idéologies linguistiques : Une lecture franco-américaine de la polynomie. In R. Colonna (Éd.), *Les locuteurs et les langues : Pouvoirs, non-pouvoirs et contre-pouvoirs* (p. 95-106). Lambert-Lucas.
- Jetté, C., & Paquin, C. (2009). *Agir ensemble à Verdun : Portrait et enjeux socio-économiques du territoire*. Laboratoire de Recherche sur les Pratiques et les Politiques Sociales (LAPEPPS).
- Kaufmann, J.-C. (2011). *L'entretien compréhensif* (3e édition). Armand Colin.
- Kaufmann, V. (2018). Mobilité. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 1120-1133). Presses Universitaires de France.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1990). *Les interactions verbales* (Vol. 1). Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1992). *Les interactions verbales* (Vol. 2). Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2002). Face. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 259-261). Seuil.
- Keucheyan, R. (2010). *Hémisphère gauche*. Zones.
- Krieg-Planque, A. (2012). *Analyser les discours institutionnels*. Armand Colin.
- Kusenbach, M. (2003). Street Phenomenology : The Go-Along as Ethnographic Research Tool. *Ethnography*, 4(3), 455-485.
- Kymlicka, W. (2003). *Les théories de la justice : Une introduction. Libéraux, utilitaristes, libertariens, marxistes, communautariens, féministes*. La Découverte.
- Laburthe-Tolra, P. (1996). Observation participante. In A. Mucchielli (Éd.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (p. 146). Armand Colin.

- Lacan, J. (1966). *Écrits*. Seuil.
- Lacoste, M., Gardin, B., & Boutet, J. (1995). Discours en situation de travail. *Langages*, 117.
- Lamarre, P. (2009). Montréal « on the move » : Pour une approche ethnographique non statique. De l'étude des pratiques langagières de jeunes multilingues. In T. Bulot (Éd.), *Formes et normes sociolinguistiques. Ségrégations et discriminations urbaines* (p. 105-134). L'Harmattan.
- Lamarre, P. (2013). Catching « Montréal on the move » and challenging the discourse of unilingualism in Québec. *Anthropologica*, 45(1), 41-56.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R., & Panet-Raymond, J. (2008). *La pratique de l'action communautaire* (2e édition). Presses de l'Université du Québec.
- Laperrière, A. (2009). L'observation directe. In B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p. 311-336). Presses de l'Université du Québec.
- Latour, B. (2012). *Pasteur : Guerre et paix des microbes. Suivi de Irréductions*. La Découverte.
- Latour, B. (2019). À la recherche de l'hétéronomie politique. Les nouveaux cahiers de doléance. *Revue Esprit*, 452, 104-113.
- Laval, C. (2016). « Commun » et « communauté » : Un essai de clarification sociologique. *SociologieS*. <https://journals.openedition.org/sociologies/5677>
- Laval, C. (2018). *Aux racines des communs*. Métropolitiques. <https://www.metropolitiques.eu/Aux-racines-des-communs.html>
- Lebart, L., & Salem, A. (1994). *Statistique textuelle*. Dunod.
- Lecerle, J.-J. (2004). *Une philosophie marxiste du langage*. Presses Universitaires de France.
- Lecerle, J.-J. (2019). *De l'interpellation : Sujet, langue, idéologie* (1^{re} éd.). Amsterdam.
- Lecourt, D. (1970). *Sur l'archéologie du savoir (à propos de Michel Foucault)*. Période. <http://revueperiode.net/sur-larcheologie-du-savoir-a-propos-de-michel-foucault/>
- Ledegen, G., & Bulot, T. (2013). Introduction. La ségrégation mise en mots : Quelques réflexions sur la dimension sociolinguistique du processus. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 3(1), 7-12.
- Leeuwen, T. van. (2016). Genre and Field in Critical Discourse Analysis : A Synopsis: *Discourse & Society*, 4(2), 193-223.
- Lefebvre, H. (1958). *Critique de la vie quotidienne. Introduction* (Vol. 1). L'Arche.
- Lefebvre, H. (1969). Les paradoxes d'Althusser. *L'Homme et la société*, 3-37.
- Lefebvre, H. (1974). La production de l'espace. *L'Homme et la société*, 15-32.
- Lefebvre, H. (1975). *L'Idéologie structuraliste*. Seuil.

- Lefebvre, H. (1980). *Critique de la vie quotidienne. Fondements d'une sociologie de la quotidienneté, tome 2*. L'Arche.
- Lefebvre, H. (1986). *La production de l'espace*. Anthropos.
- Lefebvre, H. (1997). *Critique de la vie quotidienne. Fondements d'une sociologie de la quotidienneté* (Vol. 2). L'Arche.
- Lefebvre, H. (2000). *Espace et politique. Le droit à la ville 2* (2e éd). Economica.
- Lefebvre, H. (2009). *Le droit à la ville* (3e édition). Economica.
- Lefebvre, H. (2018a). *Le marxisme* (25^e éd.). Presses Universitaires de France.
- Lefebvre, H. (2018b). *La Proclamation de la Commune. 26 mars 1871* (1^{re} éd.). La Fabrique.
- Legavre, J.-B. (1996). La « neutralité » dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence. *Politix*, 9(35), 207-225.
- Legrand, J. (2018). Équité et efficacité. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 508-519). Presses Universitaires de France.
- Lesacher, Cl. (2015). *Le rap comme activité (s) sociale (s) : Dynamiques discursives et genre à Montréal (approche sociolinguistique)* [Rennes 2]. <http://www.theses.fr/189793392>
- Lesemann, F. (1975). A propos de la formation à l'intervention collective. *Canadian Journal of Social Work Education / Revue canadienne d'éducation en service social*, 1(2), 13-27.
- Levine, M. V. (1997). *La reconquête de Montréal*. VLB.
- Lévy, J., & Lussault, M. (Éds.). (2013). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (édition revue et augmentée). Belin Littérature et revues.
- Liguori, G. (2016). Le concept de subalterne chez Gramsci. *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 128(2). <https://journals.openedition.org/mefrim/3002>
- Lordon, F. (2010). *La puissance des institutions*. Revue du Mauss permanente. <http://www.journaldumauss.net/?La-puissance-des-institutions>
- Lordon, F. (2013). *La société des affects : Pour un structuralisme des passions*. Seuil.
- Lordon, F. (2019). *Vivre sans ? Institutions, police, travail, argent...* (1^{re} éd.). La Fabrique.
- Lussault, M. (2018). Justice spatiale. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 911-922). Presses Universitaires de France.
- Lyotard, J.-F. (1978). *La Condition postmoderne : Rapport sur le savoir*. Minit.
- Maingueneau, D. (1991). *L'Analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*. Hachette Éducation.

- Maingueneau, D. (1993). *Le contexte de l'œuvre littéraire : Énonciation, écrivain, société*. Dunod.
- Maingueneau, D. (2002a). Communauté discursive. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 104-106). Seuil.
- Maingueneau, D. (2002b). Formation discursive. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 269-272). Seuil.
- Maingueneau, D. (2002c). Polémique. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 437-439). Seuil.
- Maingueneau, D. (2012). Que cherchent les analystes du discours ? *Argumentation et Analyse du Discours*, 9, Article 9.
- Maingueneau, D. (2014). *Discours et analyse du discours*. Armand Colin.
- Malidier, D. (1990). Introduction. In M. Pêcheux, *L'inquiétude du discours*. Editions des Cendres.
- Malidier, D. (1993). L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : Le travail de Michel Pêcheux. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 8.
- Malidier, D., Robin, R., & Normand, C. (1972). Discours et idéologie : Quelques bases pour une recherche. *Langue française*, n°15, 1972. *Langage et histoire*.
- Marandin, J.-M. (1979). Problèmes d'analyse du discours. Essai de description du discours français sur la Chine. *Langages*, 55, 17-88.
- Marcellesi, J.-B. (1976a). Analyse de discours à entrée lexicale (application à un corpus de 1924-1925). *Langages*, 10(41), 79-124.
- Marcellesi, J.-B. (1976b). Norme et hégémonie linguistique. *Cahiers de linguistique sociale*, 1, 88-94.
- Marcellesi, J.-B. (2003). *Sociolinguistique : Épistémologie, langues régionales polynomie* (P. Blanchet & T. Bulot, Éds.). Editions L'Harmattan.
- Marcellesi, J.-B., & Gardin, B. (1974). *Introduction à la sociolinguistique : La linguistique sociale*. Larousse.
- Marcuse, P. (2009). From critical urban theory to the right to the city. *City*, 13(2-3), 185-197.
- Marx, K. (1980). *Manuscrits de 1857-1858 (« Grundrisse »)*. (Vol. 1). Editions sociales.
- Marx, K. (1982). *Oeuvres, tome 3 : Philosophie* (Vol. 3). Gallimard.
- Marx, K. (1994). *Oeuvres, tome 4 : Politique* (Vol. 4). Gallimard.
- Mathivet, C. (2016). Grandeur et misère du droit à la ville. In *De quoi le droit à la ville est-il le nom ? Représentations, usages et instrumentalisation du droit à la ville* (p. 11-15). Communauté des sites ressources pour une démocratie mondiale (COREDEM).

- Matthey, L. (2011). *Urbanisme fictionnel : L'action urbaine à l'heure de la société du spectacle*. Métropolitiques. <https://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>
- Matthey, M., & Trimaille, C. (2009). Intervenir... Oui, mais... Y a-t-il une demande sociale ? », Pierozak, I. et J.-M. Eloy, Intervenir : Appliquer, s'impliquer ? In I. Pierozak & J.-M. Eloy (Éds.), *Intervenir : Appliquer, s'impliquer ?* (p. 39-46). L'Harmattan.
- Mauss, M. (1969). *Oeuvres tome 3 : Cohésion sociale et divisions de la sociologie*. Minuit.
- McGraw, D. (1978). *Le développement des groupes populaires à Montréal, 1963-1973*. Editions coopératives Albert Saint-Martin.
- McRoberts, K. (1999). *Quebec : Social Change and Political Crisis - Third Edition* (3ème). Oxford University Press Canada.
- Médard, J.-F. (1969). *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*. Presses de Sciences Po.
- Mesure, S. (2013). Durkheim et Tönnies : Regards croisés sur la société et sur sa connaissance Sociologie. *Sociologie*, 4(2), 201-211.
- Mesure, S. (2015). Communauté et société. *Sociologie*. <https://journals.openedition.org/sociologie/2574>
- Meyer, J., & Longhi, J. (2017). De l'idéologie au discours idéologique : D'un discours institué à un discours instituant. *Discours et contexte social*, 9(1), 19.
- Milhaud, O. (2015). L'enfermement ou la tentation spatialiste. De « l'action aveugle, mais sûre » des murs des prisons. *Annales de géographie*, 702-703(2-3), 140-162.
- Mill, J. S. (1991). *On Liberty and Other Essays*. Oxford University Press.
- Moirand, S. (1988). *Une histoire de discours : Une analyse des discours de la revue Le français dans le monde*. Hachette Français Langue Etrangère.
- Moirand, S. (2002). Dialogisme. In P. Charaudeau & D. Maingueneau (Éds.), *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 175-178). Seuil.
- Moirand, S. (2007). *Les discours de la presse quotidienne : Observer, analyser, comprendre*. Presses Universitaires de France.
- Montpetit, C., & Bergeron, E. (2011). *Regard sur la défavorisation à Montréal. Série 2. CSSS du Sud-Ouest Verdun* (N° 2; p. 19). Direction de santé publique Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- Montréal en Statistiques. (2014). *Profil des ménages et des logements. Verdun*. Montréal en statistiques. Division de la planification urbaine. Direction de l'urbanisme. Service de la mise en valeur du territoire.

Montréal en statistiques. (2018). *Profil sociodémographique. Recensement 2016. Arrondissement de Verdun* (p. 41). Montréal en statistiques Service du développement économique Ville de Montréal.

Morange, M., & Fol, S. (2014). Ville, néolibéralisation et justice. *justice spatiale | spatial justice*, 6. <https://www.jssj.org/article/neoliberalisation-ville-et-justice-spatiale/>

Morin, E. (1986). *La méthode, 3 : La connaissance de la connaissance*. Le Seuil.

Mucchielli, L. (1999). Pierre Bourdieu et le changement social. *Alternatives Economiques*, 175, 64-67.

Née, É., & Veniard, M. (2012). Analyse du Discours à Entrée Lexicale (A.D.E.L.): Le renouveau par la sémantique ? *Langage et société*, 140(2), 15-28.

Negri, A. (2006). *Fabrique de porcelaine*. Stock.

Nicolas-Le Strat, P. (2009). *Expérimentations politiques*. Fulenn.

Nicolas-Le Strat, P. (2013). *Quand la sociologie entre dans l'action : La recherche en situation d'expérimentation sociale, artistique ou politique*. Presses Universitaires de Sainte Gemme.

Nicolas-Le Strat, P. (2016). *Le travail du commun*. Editions du Commun.

Oakes, L., & Warren, J. (2009). *Langue, citoyenneté et identité au Québec*. Presses Universitaires Laval.

Oberti, M. (2018). Classes sociales. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 215-220). Presses Universitaires de France.

Oger, C. (2007). Analyse du discours et sciences de l'information et de la communication : Au-delà des corpus et des méthodes. In S. Bonnafous & M. Temmar (Éds.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales* (p. 23-38). Ophrys.

Özatalay, C. (2010). Karl Marx, inventeur de « la théorie des classes sociales » ? *Lapsus*, 4, 31-41.

Panet-Raymond, J. (1985). Nouvelles pratiques des organisations populaires... Du militantisme au bénévolat au service de l'État. *Service social*, 34(2-3), 340-352.

Panet-Raymond, J., & Mayer, R. (1997). The history of Community Development in Quebec. In B. Wharf & M. Clague (Éds.), *Community Organizing. Canadian Experiences* (p. 29-61). Oxford University Press.

Panet-Raymond, J., & Mayer, R. (2007). *L'organisation communautaire au Québec / Mise en perspective des principales approches stratégiques d'intervention*. 24-41.

Pappalardo, M. (2016). « Mériter » la ville globalisée : La production des espaces urbains en centre-ville, entre discours et pratiques micro-locales : Naples et Le Caire [Paris 10]. In [Http://www.theses.fr](http://www.theses.fr). <http://www.theses.fr/2016PA100130>

- Park, R. E. (1950). *Race and Culture*. The Free Press.
- Park, R. E. (1967). *On social control and collective behavior : Selected papers*. University of Chicago Press.
- Parret, H. (1983). La mise en discours en tant que déictisation et modalisation. *Langages*, 83-97.
- Paveau, M.-A. (2008). Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille. *Mots. Les langages du politique*, 86, 23-35.
- Pêcheux, M. (1969). *Analyse automatique du discours*. Dunod.
- Pêcheux, M. (1990). *L'inquiétude du discours*. Editions des Cendres.
- Pêcheux, M., Bonnafous, S., Marandin, J.-M., & Léon, J. (1982). Présentation de l'analyse automatique du discours (AAD69) : Théories, procédures, résultats, perspectives. *Mots*, 4, 95-123.
- Pêcheux, M., & Fuchs, C. (1975). Mises au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours. *Langages*, 37.
- Perrot, M.-C. (1997). La politique linguistique pendant la Révolution française. *Mots. Les langages du politique*, 158-167.
- Petitclerc, A. (2009). Introduction aux notions de contexte et d'acteurs sociaux en Critical Discourse Analysis. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 27.
- Piotte, J.-M. (1977). *Le syndicalisme de combat*. Albert Saint-Martin.
- Pires, A. (1997). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. In *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 3-54). Gaëtan Morin.
- Pirie, G. H. (1983). On Spatial Justice. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 15(4), 465-473.
- Popper, K. (1973). *La logique de la découverte scientifique*. Payot.
- Poulantzas, N. (1974). *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*. Seuil.
- Poutignat, P., & Streiff-Fenart, J. (2008). *Théories de l'ethnicité. Suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières*. Presses Universitaires de France.
- Purcell, M. (2013). The right to the city: The struggle for democracy in the urban public realm. *Policy and Politics*, 43(3), 311-327.
- Quentin, A., & Morange, M. (2018). Justice spatiale, pensée critique et normativité en sciences sociales. *Justicespatiale|SpatialJustice*, 12. <https://www.jssj.org/article/justice-spatiale-pensee-critique-et-normativite-en-sciences-sociales/>
- Quirion, H. (1975). *Social Mobilization and Institutionnal Resistance*. University of California.

- Radice, M. (2000). *Feeling Comfortable? The Urban Experience of Anglo-Montrealers*. Presses Université Laval.
- Rancière, J. (2009). *Moments politiques : Interventions 1977-2009* (1^{re} éd.). La Fabrique.
- Rancière, J. (2010). *Le philosophe et ses pauvres*. Editions Flammarion.
- Rancière, J. (2012a). *La Leçon d'Althusser* (1^{re} éd.). La Fabrique.
- Rancière, J. (2012b). *La méthode de l'égalité : Entretiens avec Laurent Jeanpierre et Dork Zabunyan*. Bayard Culture.
- Rawls, J. (2009). *Théorie de la justice*. Points.
- Reboul, J. (1980). *Langage et idéologie*. Presses universitaires de France.
- Rémy, J., & Voyé, L. (1992). *La ville : Vers une nouvelle définition ?* L'Harmattan.
- Resnick, S., & Wolff, R. (2011). Persistance du marxisme traditionnel et pertinence du marxisme surdéterministe. *Actuel Marx*, 50(2), 136-152.
- Ripoll, F. (2006). Réflexions sur les rapports entre marquage et appropriation de l'espace. In T. Bulot & V. Veschambres (Éds.), *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine* (p. 15-36). L'Harmattan.
- Robert, L. (1971). *Le comité de citoyens de Hochelaga-Maisonneuve*. Université Laval.
- Rose, D. (2004). Discourses and experiences of social mix in gentrifying neighbourhoods. A Montréal case study. *Canadian Journal of Urban Research*, 13(2), 278-316.
- Ross, K. (2015). *L'imaginaire de la Commune*. La Fabrique.
- Ross, M. G. (1955). *Community organization : Theory and principles*. Harper.
- Ruby, C. (2018). Jacques Rancière. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 1393-1396). Presses Universitaires de France.
- Ryerson, S. B. (1968). *Unequal Union : Confederation and the Roots of Conflict in the Canadas, 1815-1873* (First Edition). Progress Books.
- Sabourin, P. (2009). L'analyse de contenu. In B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p. 415-444). Presses de l'Université du Québec.
- Sarfati, G.-E. (2005). *Éléments d'analyse du discours*. Armand Colin.
- Sarfati, G.-E., Guilhaumou, J., & Schepens, J. (2011). Analyse du discours et sens commun : Institutions de sens, communautés, doxa, idéologie. In *Matériaux philosophiques pour l'analyse du discours* (p. 139-174). Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Sartre, J.-P. (1960). *Critique de la raison dialectique*. Gallimard.
- Savoie-Zajck, L. (2009). *L'entrevue semi-dirigée* (p. 337-360). Presses de l'Université du Québec.

- Schutter, H. D., & Robichaud, D. (2018). *Linguistic Justice : Van Parijs and His Critics*. Taylor & Francis Group.
- Searle, John R. (1969). *Speech Acts : An Essay in the Philosophy of Language*. Cambridge University Press.
- Searle, John Rogers. (1998). *La construction de la réalité sociale*. Gallimard.
- Seidman, I. (1991). Technique isn't everything but it is a lot. In I. Seidman (Éd.), *Interviewing as qualitative research : A guide for researchers in education and the social sciences* (p. 56-71). Teachers College Press.
- Sen, A. (2012). *L'idée de justice*. Editions Flammarion.
- Sève, L. (1980). *Une Introduction à la philosophie marxiste : Suivie d'un vocabulaire philosophique*. Messidor.
- Sève, L. (1984). *Structuralisme et dialectique*. Messidor.
- Sève, L. (2008). *Penser avec Marx aujourd'hui. Tome 2 : « L'homme » ? La Dispute*.
- Smith, A. D. (1993). *National Identity* (New Ed). University of Nevada Press.
- Smith, N. (1982). *Uneven Development : The Production of Nature Under Capitalism*. Johns Hopkins University.
- Soja, E. W. (2009). *La ville et la justice spatiale* | *jssj.org*. <https://www.jssj.org/article/la-ville-et-la-justice-spatiale/>
- Soja, E. W. (2010). *Seeking Spatial Justice*. University of Minnesota Press.
- Spradley, J. P. (1980). *Participant Observation* (First Printing Highlighting). Wadsworth Publishing Co Inc.
- Staritzky, L. (2018). Le droit à la ville : Une expérimentation urbaine par le bas. *Agencements. Recherches et pratiques sociales en expérimentation, 1*, 143-159.
- Statistiques Canada. (2018). *Profil sociodémographique. Recensement 2016. Arrondissement de Verdun*. Montréal en statistiques.
- Sullivan, W. M. (1986). *Reconstructing Public Philosophy*. University of California Press.
- Swaan, A. D. (2002). *Words of the World : The Global Language System*. Wiley.
- Taylor, C. (1985). *Philosophical Papers : Volume 2, Philosophy and the Human Sciences*. Cambridge University Press.
- Thào, Đ. T. (1973). *Recherches sur l'origine du langage et de la conscience*. Éditions sociales.
- Thiry, B. (1990). Idéologie. In S. Auroux (Éd.), *Encyclopédie philosophique universelle* (p. 1213-1220). Presses Universitaires de France.

- Thompson, E. P. (1988). *La Formation de la classe ouvrière anglaise*. Seuil.
- Thompson, E. P. (2015). *Misère de la théorie : Contre Althusser et le marxisme anti-humaniste* (1^{re} éd.). L'Échappée.
- Thompson, J. (1987). Langage et idéologie. *Langage et société*, 39, 7-30.
- Tissot, S. (2011). *De bons voisins : Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*. Liber.
- Todorov, T. (1981). *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique. Suivi de : Ecrits du Cercle de Bakhtine*. Le Seuil.
- Tönnies, F. (2010). *Communauté et société*. Presses Universitaires de France.
- Van Dijk, T. A. (1993). Principles of Critical Discourse Analysis. *Discourse & Society*, 4(2), 249-283.
- Van Dijk, T. A. (1998). Editorial : Discourse and Ideology. *Discourse & Society*, 9(3), 307-308.
- Van Parijs, P. (2011). *Linguistic Justice for Europe and for the World*. OUP Oxford.
- Vergara, F. (2005). « Justice » et « justice sociale ». *Précision des concepts et une critique de Hayek*. <http://www.franciscovergara.com/JUSTICESOCIALE29mars2005.pdf>
- Veschambre, V. (2006). Commémoration, construction mémorielle et marquage de l'espace urbain. La démarche d'ATD Quart-monde autour de la Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre). In T. Bulot & V. Veschambre (Éds.), *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine* (p. 157-188). L'Harmattan.
- Veschambre, V. (2009). La mise en mots de la démolition dans les quartiers d'habitat social (France) Entre euphémisation et stigmatisation. In T. Bulot (Éd.), *Formes et normes sociolinguistiques. Discriminations et ségrégations urbaines* (p. 85-104). L'Harmattan.
- Vétier, T. (2018). Discours de (dé)légitimation spatiolangagiers de la migration en espace urbain [Rennes 2]. In <Http://www.theses.fr>. <http://www.theses.fr/2018REN20028>
- Vion, R. (1993). Hétérogénéité énonciative et espace interactif. In A. Decrosse, *L'esprit de société. Vers une anthropologie sociale du sens*. (p. 67-80). Mardaga.
- Volochinov (Bakhtine), V. N. (Mikhail). (1977). *Le Marxisme et la philosophie du langage : Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Minuit.
- Volochinov, V. N. (1981). Le discours dans la vie et le discours dans la poésie. In T. Todorov, *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique* (p. 181-215). Seuil.
- Von Busekit, A. (2018). Justice linguistique. In P. Savidan (Éd.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* (p. 880-889). Presses Universitaires de France.
- Wacquant, L. (2002). *Corps et âme : Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur* (1^{ère} édition). Agone.

Walter, H. (1982). *Enquête phonologique et variétés régionales du français*. Presses Universitaires de France.

Warf, B., & Arias, S. (2008). *The Spatial Turn : Interdisciplinary Perspectives* (1^{re} éd.). Routledge.

Weber, M. (2000). *Essais sur la théorie de la science*. Pocket.

Weber, M. (2016). *Concepts fondamentaux de sociologie* (J.-P. Grossein, Éd.). Gallimard.

Young, I. M. (2006). Taking the Basic Structure Seriously. *Perspectives on Politics*, 4(1), 91-97.

Zancarini-Fournel, M., & Delacroix, C. (2014). *La France du temps présent 1945-2005*. Belin.

Zukin, S. (2017). Pouvoir des mots, mots du pouvoir : L'investissement dans l'espace urbain par le discours. In Y. Fijalkow (Éd.), *Dire la ville c'est faire la ville : La performativité des discours sur l'espace urbain* (p. 17-22). Presses universitaires du Septentrion.

TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figures

Figure 1 : La territorialisation sociolinguistique (Bulot & Veschambre, 2006 : 314)	176
Figure 2 : Groupe linguistique des salariés à Montréal en 1964 (Levine, 1997 : 45)	250
Figure 3 : Carte de Montréal en 1700 (travail des Sulpiciens)	292
Figure 4 : Île de Montréal, centre-ville et arrondissement Verdun en 2006 (Ville de Montréal)	295
Figure 5 : Verdun – délimitation des quartiers et voisinages (A)	296
Figure 6 : Carte de Montréal aujourd'hui (Google Maps)	298
Figure 7 : Taux de faible revenu à Verdun en 2011 (Statistiques Canada; A)	303
Figure 8 : Défavorisation matérielle et sociale Sud-Ouest-Verdun 2006 (Montpetit & Bergeron, 2011 : 8)	304
Figure 9 : Proportion de personnes vivant avec un faible revenu à Verdun en 2010 (Statistiques Canada; A)	305
Figure 10 : Proportion de logements qui méritent des réparations majeures à Verdun en 2011 (Statistiques Canada ; A)	305
Figure 11 : Connaissance déclarée des langues officielles à Verdun en 2016 (Montréal en statistique, 2018 : 13)	322
Figure 12 : La "carte vierge" de Verdun	367
Figure 13 : La mairie de l'arrondissement Verdun (Journal métro / Le messenger Verdun / 6 janvier 2017)	386
Figure 14 : L'affiche du film sur David Fennario projeté au centre Marcel Giroux	392
Figure 15 : Forum sur la précarité des conditions de logement et l'itinérance au CÉDA (photo : Solidarité)	396
Figure 16 : Exemples de fiches thématiques réalisées à l'écoute puis lors de la transcription des entretiens	417
Figure 17 : Aperçu du traitement du corpus sur QDA Miner	418
Figure 18 : Exemple de traitement manuel du classement informatique : mises en mots de la justice	419
Figure 19 : Focus sur le "#VerdunLuv"	460
Figure 20 : Carte entretien 6a - Nicolas et Paul	506
Figure 21 : Carte entretien 2a - Mathieu	508
Figure 22 : Carte entretien 16a – Luc	510
Figure 23 : Carte entretien 5a - Lucie	514
Figure 24 : Carte entretien 18a - Sarah	520
Figure 25 : Carte entretien 14a - John	522
Figure 26 : Carte entretien 13a – Paola	526

Tableaux

<i>Tableau 1 : Indicateurs de défavorisation 2011 (Statistique Canada; A)</i>	302
<i>Tableau 2 : Proportion de la population verdunoise qui a déménagé entre 2006 et 2011 (Statistiques Canada; A)</i>	309
<i>Tableau 3 : Immigrants selon la catégorie ethnonationale attribuée au lieu de naissance (Statistiques Canada; A)</i>	313
<i>Tableau 4 : Répartition des personnes s'identifiant à des "minorités visibles" à Verdun, à Montréal et au Québec en 2011 (Statistiques Canada; A)</i>	315
<i>Tableau 5 : Langues "maternelles" déclarées à Verdun en 2011 (A)</i>	317
<i>Tableau 6 : Langues "maternelles" déclarées à Verdun en 2011 (A)</i>	320
<i>Tableau 7 : Connaissance déclarée des langues officielles à Verdun en 2011 (A)</i>	321
<i>Tableau 8 : Modélisation du concept de "justice spatiolinguistique"</i>	349
<i>Tableau 9 : Aperçu des partenaires et de leurs organismes</i>	390
<i>Tableau 10 : Calendrier des entretiens</i>	402
<i>Tableau 11 : Profils des partenaires de la recherche</i>	405
<i>Tableau 12 : Verdun + être + passé</i>	433
<i>Tableau 13 : Verdun + être + présent</i>	434
<i>Tableau 14 : Verdun + être + discours rapporté</i>	436
<i>Tableau 15 : Verdun + avoir + personnes</i>	438
<i>Tableau 16 : Verdun + avoir + choses</i>	441
<i>Tableau 17 : Verdun + être + changement/évolution/transformation</i>	443
<i>Tableau 18 : Verdun + verbe d'action</i>	444
<i>Tableau 19 : Verdun + être + agi</i>	446
<i>Tableau 20 : Toponymes les plus mobilisés par mes interlocuteurs lors de la réponse à la question 3 (description de Verdun) de la première série d'entretiens</i>	493
<i>Tableau 21 : Occurrences des items toponymiques institutionnels de quartiers pour chaque locuteur dans la série d'entretiens A</i>	500
<i>Tableau 22 : ADEL - identification des trois quartiers verdunois administratifs matrice [toponyme-quartier] + (c'est)</i>	541

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	4
SOMMAIRE	9
NOTE LIMINAIRE.....	13
CONVENTION DE TRANSCRIPTION DES ENTRETIENS.....	13
CHOIX ENONCIATIFS	13

INTRODUCTION - JUSTICE, SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE ET MATERIALISME DIALECTIQUE 15

OBJECTIFS ET ANCRAGE PHILOSOPHIQUE	15
UN ANCRAGE DISCIPLINAIRE PLURIEL CENTRE SUR LES SCIENCES DU LANGAGE	16
LA JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE : UN OUTIL DIALECTIQUE.....	18
LA DIALECTIQUE SOCIO-SPATIALE, LES LANGUES ET LE DISCOURS.....	19
LA DIALECTIQUE POLITICO-SCIENTIFIQUE ET LE MYTHE DE LA RUPTURE EPISTEMOLOGIQUE.....	20
JUSTICE COMMUNAUTAIRE	22
QUESTION DE RECHERCHE	23
PRESENTATION DU PLAN	24

CHAPITRE I - SOCLE EPISTEMOLOGIQUE POUR UNE SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE PRIORITAIRE.. 31

I.I IDEOLOGIE ET SUJETS	34
I.I.I LA NOTION D'IDEOLOGIE DANS LA LITTERATURE EN SCIENCES DU LANGAGE : ANALYSE DU DISCOURS, SOCIOLINGUISTIQUE, ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE	34
I.I.II IDEOLOGIE, SUJETS ET INTERPELLATION CHEZ ALTHUSSER : LE NŒUD EPISTEMOLOGIQUE DU DISCOURS ET DE LA SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE.....	36
I.I.III DU STRUCTURALISME ALTHUSSERIEN A LA METHODE DIALECTIQUE : STRUCTURES ET CONJONCTURES CHEZ L. SEVE ET H. LEFEBVRE.....	44
I.I.IV IDEOLOGIE, INSTITUTIONS, INTERPELLATION ET SUJET : DIALECTISATION LANGAGIERE	50
I.II LANGAGE, VERITE, POLITIQUE	62
I.II.I APPORTS ET LIMITES DU RATIONALISME « DU RAISONNABLE ET DE LA PRUDENCE », REFLEXIVITE ET « CONTRAINTE DU VRAI ».....	62
I.II.II LANGAGE ET VERITE.....	72
I.II.III LANGAGE SCIENTIFIQUES ET PLURIREALISME	76
I.II.IV SCIENCE, ETHIQUE, POLITIQUE, PRAXIS	82

I.III UN ANCRAGE DISCIPLINAIRE RENOUVELE EN ANALYSE DU DISCOURS : REINTEGRER LE SUJET DANS LA PERSPECTIVE D'UNE SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE PRIORITAIRE.....	94
I.III.I LE DISCOURS : RECOURS ADAPTES POUR UNE PROPOSITION EN SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE PRIORITAIRE	94
I.III.II LA NOTION DE DISCOURS : UNE APPREHENSION DU LANGAGE PROPICE A SON ETUDE SCIENTIFIQUE	96
I.III.III L'HERITAGE STRUCTURALO-MARXISTE DE M. PECHEUX.....	104
I.III.IV DIALOGISME, IDEOLOGIE, HETEROGENEITES MONTREE ET CONSTITUTIVE	110
I.III.V HETEROGENEITE, MISES EN SCENE ET FACES : E. GOFFMAN, P. CHARAUDEAU, R. VION	116
I.III.VI HETEROGENEITE, SUBJECTIVITE, IDEOLOGIE ET ACTES DE DISCOURS : F. FRANÇOIS, L. GUESPIN ET L'EXEMPLE DES « CAHIERS DE LA MISERE ET DE L'ESPOIR »	121
I.III.VII ANALYSE DU DISCOURS, IDEOLOGIE, ENGAGEMENT ET REFLEXIVITE : CONCLURE.....	126

CHAPITRE II - CAPITALISME AVANCE ET URBANISATION : GEOGRAPHIE SOCIALE, SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE ET JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE.....133

II.I SOCIOLINGUISTIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE : MATERIALITES LANGAGIERES DANS LE CAPITALISME AVANCE	136
II.I.I LANGUES, CLASSES SOCIALES ET HEGEMONIE : PERSPECTIVES SOCIOLINGUISTIQUES	136
II.I.II URBANISATION CAPITALISTE : DE LA PRODUCTION DE L'ESPACE MATERIEL A L'IDEOLOGIE URBAINE	151
II.I.III URBANISATION CAPITALISTE AVANCEE, POSTMODERNITE, SURMODERNITE, NEOLIBERALISME ET SUBJECTIVITES..	160
II.I.IV SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE : CONCEPTS ET REFLEXIONS	168
II.II JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE.....	179
II.II.I JUSTICE ET JUSTICE SOCIALE : ENTRE PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES, NORMATIVITE ET SENTIMENTS D'INJUSTICE.....	179
II.II.II JUSTICE, JUSTICE SPATIALE, JUSTICE LINGUISTIQUE : QUELQUES REFLEXIONS AUTOUR DU LIBERALISME, DU COMMUNAUTARISME ET DU MARXISME	189
II.II.III VERS UNE APPROCHE DISCURSIVE DE LA JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE.....	209
II.II.IV LE COMMUN COMME ESQUISSE DE JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE : POLITIQUE DU COMMUN, LANGAGE COMMUN, COMMUN URBAIN ET DROIT A LA VILLE	218

CHAPITRE III - COMMUNAUTES, ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET COMMUN AU QUEBEC, A MONTREAL, A VERDUN237

III.I LE QUEBEC ET MONTREAL : CONTEXTUALISATION SOCIALE, ETHNIQUE, ETHNOLINGUISTIQUE, ETHNONATIONALE	238
---	------------

III.I.I	COMMUNAUTE(S) VS SOCIETE, IDENTITE, CLASSES, ETHNICITE, TERRITOIRES : REFLEXION PRELIMINAIRE	238
III.I.II	BREVE HISTOIRE SOCIALE ET ETHNIQUE DU QUEBEC : CLASSES, COMMUNAUTES, LANGUES – DES PREMISSES DE LA DIVISION CULTURELLE DU TRAVAIL A LA REVOLUTION TRANQUILLE (1759-1959)	246
III.I.III	BREVE HISTOIRE SOCIALE ET ETHNIQUE DU QUEBEC : CLASSES, COMMUNAUTES, LANGUES – DE LA REVOLUTION TRANQUILLE A AUJOURD’HUI (1959-2019)	254
III.II	ORGANISATION COMMUNAUTAIRE AU QUEBEC : CONCEPTION, HISTOIRE, ACTUALITE ET PROBLEMATISATION ..	267
III.II.I	DEFINITION ET ORIGINES DE L’ORGANISATION COMMUNAUTAIRE QUEBECOISE	267
III.II.II	HISTOIRE DE L’ORGANISATION COMMUNAUTAIRE QUEBECOISE : DE 1960 AUX ANNEES 2000	272
III.II.III	ORGANISATION COMMUNAUTAIRE AU QUEBEC : NEOLIBERALISME CONTEMPORAIN ET PERSPECTIVE DU COMMUN	282
III.III	VERDUN : TERRITOIRE(S) ET COMMUNAUTE(S) ENTRE PLURALITE ETHNIQUE, ETHNOLINGUISTIQUE ET DISPARITES SOCIALES	289
III.III.I	VERDUN : CONTEXTUALISATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE	289
III.III.II	VERDUN : (DE)FAVORISATION, RICHESSE, PAUVRETE ET GENTRIFICATION	298
III.III.III	VERDUN : RAPPORTS INTERETHNIQUES, ETHNONATIONAUX, ETHNORACIAUX, ETHNOLINGUISTIQUES	310
CHAPITRE IV - DE LA PROBLEMATIQUE A L'ANALYSE : UNE METHODE DE RECHERCHE		
<u>TRANSDUCTIVE</u>		<u>325</u>
IV.I	RETOUR AUTOCRITIQUE SUR LE DEROULEMENT DE L’ENQUETE	328
IV.I.I	TECHNIQUES METHODOLOGIQUES VS PRATIQUE METHODIQUE	328
IV.I.II	QUELLE REFLEXIVITE ?	331
IV.I.III	CRITIQUE EMPIRIQUE DE LA DIVISION DU TRAVAIL DE RECHERCHE	334
IV.II	QUESTIONNEMENT EMPIRIQUE DE LA JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE	340
IV.II.I	QUESTION DE RECHERCHE ET PROBLEMATISATION DE LA JUSTICE SPATIOLINGUISTIQUE	340
IV.II.II	DES QUATRE DIMENSIONS THEORIQUES DE LA JUSTICE ET DES INJUSTICES SPATIOLINGUISTIQUES AUX QUESTIONNEMENTS EMPIRIQUES	348
IV.II.III	METHODE D’ENQUETE : NOTE CRITIQUE PREALABLE	357
IV.II.IV	METHODE D’ENQUETE : OBSERVATION « INTERIEURE-EXTERIEURE » ET ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS	361
IV.II.V	DISTINCTION DES DEUX SERIES D’ENTRETIENS ET CONSTRUCTION DES GRILLES	370
IV.II.VI	DETERMINATION SOCIOLOGIQUE DU NOMBRE D’ENTRETIENS ET SELECTION DISCURSIVE DES PARTENAIRES	377
IV.II.VII	CONSIDERATIONS ETHIQUES	382
IV.III	UNE ETHNOGRAPHIE DE L’ORGANISATION COMMUNAUTAIRE VERDUNOISE	383
IV.III.I	IMMERSION SUR LE TERRAIN, PRESENTATION DES PARTENAIRES ET DE LEURS ORGANISMES	383

IV.III.II	OBSERVATION PARTICIPANTE : NARRATION ETHNOGRAPHIQUE ET PREMIERS ELEMENTS D'INTERPRETATION	391
IV.III.III	LES ENTRETIENS : PROFILS DETAILLES DES PARTENAIRES PARTICIPANTS, CALENDRIER ET DEROULEMENT DES ENTRETIENS.....	401
IV.IV	VERS L'ANALYSE DISCURSIVE D'UNE ETHNOGRAPHIE	409
IV.IV.I	UN ANCRAGE EPISTEMOLOGIQUE EN ANALYSE DU DISCOURS... ..	409
IV.IV.II	...UNE DEMARCHE TECHNIQUE GLOBALE D'ANALYSE DE CONTENU.....	412
IV.IV.III	ANALYSER DES PROCEDES DISCURSIFS DANS UNE ANALYSE DE CONTENU : CLASSIFICATION LEXICO-SEMANTIQUE DES METADISOURS, ACTES DE DISCOURS, MISES EN SCENE, ANALYSE DU DISCOURS A ENTREE LEXICALE (ADEL) ET LEXICOMETRIE	421

CHAPITRE V - JUSTICE SPATIALE : MISES EN MOTS DE VERDUN ET DE SA TRANSFORMATION

SPATIALE.....429

V.I	CONSTRUCTION SOCIALE DU TERRITOIRE VERDUNOIS : ANALYSE DU DISCOURS A ENTREE LEXICALE	431
V.I.I	CE QUE VERDUN EST, CE QUE VERDUN A	431
V.I.II	VERDUN REIFIE, VERDUN PERSONNIFIE, VERDUN AGI ET AGISSANT	440
V.II	MISES EN MOTS DE LA TRANSFORMATION SPATIALE MATERIELLE : ANALYSE CATEGORIELLE.....	449
V.II.I	FETICHISER L'ESPACE POUR EUPHEMISER LES ACTEURS DE SA TRANSFORMATION.....	449
V.II.II	DES « ILS » GLOBAUX QUI GENTRIFIENT AUX ACTEURS LOCAUX IDENTIFIES QUI DEVELOPPENT ET ANIMENT LE TERRITOIRE	455
V.III	COMMENTER, EVALUER, CRITIQUER LA TRANSFORMATION SPATIALE MATERIELLE.....	461
V.III.I	DEVELOPPEMENT NECESSAIRE ET REVITALISATION : LES STRATEGIES DISCURSIVES D'UN ACTEUR ECONOMIQUE VERDUNOIS, JEAN	461
V.III.II	« REVITALISATION », « EMBOURGEOISEMENT », « GENTRIFICATION » : VALORISATION PARTIELLE, RESIGNATION, REALISME	472
V.III.III	« GENTRIFICATION » : CONTRE-INTERPELLATIONS, SCENOGRAPHIES DISCURSIVES, ACTES DE DISCOURS CRITIQUES.....	479

CHAPITRE VI - JUSTICE SPATIO(LINGUISTIQUE) : TERRITORIALISATIONS DIFFERENCIEES ENTRE

ANGLOPHONES, FRANCOPHONES ET ALLOPHONES ET CLIVAGES DE CLASSES.....487

VI.I	TERRITORIALISATIONS FRANCOPHONES, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES : APPROCHES QUANTITATIVES	490
VI.I.I	TERRITORIALISATIONS FRANCOPHONES, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES : OBSERVATION QUANTITATIVE DES ITEMS TOPONYMIQUES LES PLUS COURANTS	490

VI.I.II	CATEGORISATION SOCIO-SPATIALE PAR QUARTIERS ADMINISTRATIFS : PREMIERE ESQUISSE LEXICOMETRIQUE	497
VI.II	TERRITORIALISATIONS FRANCOPHONES, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES : APPROCHE QUALITATIVE.....	504
VI.II.I	L' « ILE-DES-SŒURS », « DESMARCHAIS-CRAWFORD », « WELLINGTON-DE-L'ÉGLISE » : TERRITORIALISATIONS FRANCOPHONES.....	504
VI.II.II	L' « ILE-DES-SŒURS », « DESMARCHAIS-CRAWFORD », « WELLINGTON-DE-L'ÉGLISE » : TERRITORIALISATIONS ANGLOPHONES.....	515
VI.II.III	L' « ILE-DES-SŒURS », « DESMARCHAIS-CRAWFORD », « WELLINGTON-DE-L'ÉGLISE » : TERRITORIALISATIONS ALLOPHONES.....	523
VI.II.IV	MARGES ET CENTRALITES VERDUNOISES : POLARITE TENDANCIELLE ET ROLES SYMBOLIQUES DES TROIS QUARTIERS.....	530
VI.III	COMMUNAUTES ETHNOLINGUISTIQUES ET RAPPORTS DE CLASSES : EXPLICITER LES « CLASSES DE LA COMMUNAUTÉ » FRANCOPHONE DANS L'ESPACE	544
VI.III.I	INTERLUDE THEORIQUE : ARTICULER CLASSES ET COMMUNAUTES ETHNOLINGUISTIQUES EN SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE – COMMUNAUTÉ DISCURSIVE, LIEU DE VILLE, FORMULES, NOMINATION, POLEMQUES... ..	544
VI.III.II	« LE(S) BANC(S) » DE WELLINGTON : INTERDISCOURS POLEMQUES, RAPPORTS SOCIAUX INTRA-FRANCOPHONES.....	548
VI.III.III	DES « BANC(S) » A « LA TERRASSE » DE WELLINGTON : L'EMERGENCE D'UN « LIEU COMMUN ».....	557
<u>CHAPITRE VII - JUSTICE (SPATIO)LINGUISTIQUE : TERRITORIALISATIONS ET (DE)REIFICATIONS ETHNOLINGUISTIQUES</u>		563
VII.I	RAPPORTS ETHNIQUES ET ETHNOLINGUISTIQUES VERDUNOIS : HEGEMONIE FRANCOPHONE ET CONTRE-HEGEMONIES SUBALTERNES.....	565
VII.I.I	TERRITORIALISATION ETHNOLINGUISTIQUE : PREMIERS ELEMENTS LEXICOMETRIQUES ET MISES EN MOTS....	565
VII.I.II	TERRITORIALISATION ETHNOLINGUISTIQUE : CENTRALITE FRANCOPHONE ET DISPERSION ANGLOPHONE	570
VII.I.III	ESPACE VERDUNOIS ET COMMUNAUTES ETHNOLINGUISTIQUES : L'HEGEMONIE (ETHNO)LINGUISTIQUE DANS LES DISCOURS DOMINES	574
VII.II	HEGEMONIE FRANCO-QUEBECOISE PAR L'« INTEGRATION », L'« INCLUSION » ET L'« EXCLUSION ».....	577
VII.II.I	« INTEGRATION », « INCLUSION », « EXCLUSION » : PREMIERES REMARQUES, OBSERVATIONS LEXICOMETRIQUES ET DISCOURS REFLEXIFS SUR L'INTEGRATION DE SOI.....	577
VII.II.II	« INTEGRATION », « INCLUSION » ET « EXCLUSION » DES ANGLOPHONES	580
VII.II.III	« INTEGRATION », « INCLUSION » ET « EXCLUSION » DES AUTRES CATEGORIES ETHNIQUES.....	585
VII.II.IV	JEAN : « INCLUSION », « INTEGRATION » ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	589

VII.II.V	« INCLUSION » ET « INTEGRATION » : MOBILISATIONS DISCURSIVES ALTERNATIVES	595
VII.III	REIFICATION ETHNOLINGUISTIQUE, DISCRIMINATIONS ET GLOTTOPHOBIE : PRODUCTION, CRITIQUE ET	
	HYBRIDATION	596
VII.III.I	REIFICATION (ETHNO)LINGUISTIQUE : QUELQUES EXEMPLES DANS LE CORPUS	596
VII.III.II	LA REIFICATION ETHNOLINGUISTIQUE FACE AU REEL : DISCOURS CONTRADICTOIRES, OUBLIS ET PARADOXES	601
VII.III.III	ACCES AUX SERVICES, DISCRIMINATIONS ETHNOLINGUISTIQUES ET GLOTTOPHOBIE : CRITIQUES LIBERALES	606
VII.III.IV	INJUSTICES ETHNOLINGUISTIQUES : LA SITUATION PARTICULIERE DES « IMMIGRANTS » ET « ALLOPHONES »	613
VII.III.V	CONTRADICTIONS INTRINSEQUES, CRITIQUES DES REIFICATIONS (ETHNO)LINGUISTIQUES ET CREATIONS ALTERNATIVES : COMMUN, EMPOWERMENT LINGUISTIQUE, AUTOGESTION LANGAGIERE, EMERGENCES POSTNATIONALES	615
 <u>CHAPITRE VIII - JUSTICE, SUJETS ET INSTITUTIONS : MISES EN MOTS DE LA JUSTICE, CONTRE- INTERPELLATIONS DISCURSIVES ET OUVERTURES POLITIQUES.....</u>		627
VIII.I	JUSTICES SUBJECTIVES	632
VIII.I.I	LA MISE EN MOTS DE LA JUSTICE : PREALABLES METHODOLOGIQUES ET PREMIERE OBSERVATIONS LEXICOMETRIQUES.....	632
VIII.I.II	JUSTICE INSTITUTEE : EQUITE, EGALITE DES CHANCES, INSTITUTIONS-ORGANISATIONS, DROITS ET SERVICES.	637
VIII.I.III	LA JUSTICE HETEROGENE : (LIMITES DU) LIBERALISME, ANTI-INDIVIDUALISME, COMMUNAUTE, SENSIBILITE A L'INJUSTICE ET PRATIQUES DE JUSTICE	648
VIII.I.IV	LA JUSTICE INSTITUANTE : PRAXIS, CRITIQUE INSTITUTIONNELLE, CONSTRUCTION COMMUNE.....	656
VIII.II	INSTITUTIONS ET SUBJECTIVATIONS DISCURSIVES	662
VIII.II.I	L'ORDRE INSTITUTE DES CHOSES, SA DESCRIPTION, SA CRITIQUE... ET SON AUTOCRITIQUE	662
VIII.II.II	ENTRE INSTITUTIONS ET SUBJECTIVITES POLITIQUES : POLITISATION DU « JE » AUX FRONTIERES DE L'ARCHIVE	674
VIII.II.III	HETEROGENEITES MISES EN SCENES : ACTION COMMUNAUTAIRE, ROLES SOCIAUX ET SUBJECTIVITES	685
VIII.II.IV	ASSUMER LA SENSIBILITE DU JE POUR « NOMMER LES VRAIES AFFAIRES ».....	701
 <u>SYNTHESE - LES PETITES VOIX DE L'HISTOIRE</u>		709
 BIBLIOGRAPHIE		729
TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX.....		755

ANNEXES767

ANNEXES 1 A 8 : DIVERS769

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN N°1 770

ANNEXE 2 : CERTIFICAT D'APPROBATION ETHIQUE..... 773

ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE LA PREMIERE SERIE D'ENTRETIENS..... 775

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE LA SECONDE SERIE D'ENTRETIENS..... 778

ANNEXE 5 : LETTRE A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS A LA RECHERCHE 781

ANNEXE 6 : PROJET DE RECHERCHE / PROPOSITION DE PARTENARIAT INITIALEMENT ENVOYE A A..... 783

ANNEXE 7 : ANALYSE DU DISCOURS A ENTREE LEXICALE (ADEL) – VERDUN..... 792

ANNEXE 8 : ENCART PUBLICITAIRE URBANIA – #VERDUNLUV 800

ANNEXES 9 A 30 : TRANSCRIPTION DES ENTRETIENS.....803

ANNEXE 9 : ENTRETIEN 1A – SOPHIE..... 804

ANNEXE 10 : ENTRETIEN 2A – MATHIEU 829

ANNEXE 11 : ENTRETIEN 3A – GEORGES 863

ANNEXE 12 : ENTRETIEN 4A – JEAN..... 892

ANNEXE 13 : ENTRETIEN 5A – LUCIE..... 928

ANNEXE 14 : ENTRETIEN 6A – PAUL ET NICOLAS..... 971

ANNEXE 15 : ENTRETIEN 7A – LUC 1011

ANNEXE 16 : ENTRETIEN 8A – JULIE..... 1046

ANNEXE 17 : ENTRETIEN 9A – MARIA 1074

ANNEXE 18 : ENTRETIEN 10A – JEANNE 1100

ANNEXE 19 : ENTRETIEN 11A – LAURENT 1128

ANNEXE 20 : ENTRETIEN 12A – FABIO 1164

ANNEXE 21 : ENTRETIEN 13A – PAOLA 1185

ANNEXE 22 : ENTRETIEN 14A – JOHN 1209

ANNEXE 23 : ENTRETIEN 16A – LUCIEN..... 1236

ANNEXE 24 : ENTRETIEN 17A – THOMAS ET SARAH 1277

ANNEXE 25 : ENTRETIEN 18A – SARAH 1302

ANNEXE 26 : ENTRETIEN 19A – JULIEN 1329

ANNEXE 27 : ENTRETIEN 2B – MATHIEU 1348

ANNEXE 28 : ENTRETIEN 4B – JEAN 1384

ANNEXE 29 : ENTRETIEN 5B – LUCIE..... 1409

ANNEXE 30 : ENTRETIEN 15B – PAUL 1441

La construction discursive de la justice et des injustices spatiolinguistique.s dans le capitalisme contemporain. L'exemple de l'action et de l'organisation communautaires à Verdun – Montréal.

Résumé :

Cette recherche se propose de problématiser et d'interroger empiriquement la *justice spatiolinguistique* en sociolinguistique urbaine. Cette dernière notion, inspirée de celle de *justice spatiale* en géographie et en études urbaines, permet effectivement au chercheur de devoir interroger, au-delà des « *inégalités* », « *discriminations* », de l'« *exploitation* » ou de la « *ségrégation* » observées « *sur le terrain* », le travail de théorisation politique sous-jacent à partir duquel il les identifie comme telles. La *justice spatiolinguistique* constitue également une façon d'aborder la pluralité des conceptions de la justice des partenaires de la recherche autant que la façon dont s'instituent discursivement les injustices spatiolinguistiques et dont peut aussi s'instituer, par les pratiques langagières, des réalités spatiolinguistiques plus justes.

Empiriquement, la justice spatiolinguistique est interrogée ici dans le contexte de l'action et de l'organisation communautaires dans l'arrondissement Verdun de Montréal au Québec. Dans une perspective à dominante marxienne, en problématisant centralement la question des *institutions*, des *sujets* et de l'*idéologie*, il s'agit alors d'étudier la façon dont l'espace urbain du capitalisme avancé et la gouvernementalité néolibérale contemporaine affectent le travail des acteurs de l'organisation communautaire. Dans la perspective croisée de la sociolinguistique urbaine prioritaire, de la linguistique sociale et des sociolinguistique critique et politique, ces phénomènes de justice et d'injustices spatiolinguistiques sont observées à travers l'étude des mises en mots des transformations spatiales, à travers les territorialisations sociales et sociolinguistiques des interlocuteurs de la recherche, notamment via la méthode de l'Analyse du Discours à Entrée Lexicale (ADEL) ainsi qu'à travers l'étude catégorielle de leurs « *actes de discours* » contre-interpellants, « *scénographies* », « *discours rapportés* » et autres pratiques langagières critiques.

Mots-clefs : sociolinguistique urbaine, analyse du discours, justice spatiolinguistique, justice spatiale, organisation communautaire, idéologie(s), hégémonie, institutions, sujets, territorialisation sociolinguistique.

The discursive construction of spatiolinguistic justice and injustice in contemporary capitalism. The example of community action and organization in Verdun – Montreal.

Abstract :

This research problematizes and questions empirically the theoretical concept of *spatiolinguistic justice*, developed in French urban sociolinguistics. This term *spatiolinguistic justice*, inspired from *spatial justice* as used in critical geography and urban studies, requires that the researcher inquires his own political theorization behind his use of terms such as “inequality” “discrimination” “exploitation” and “segregation”, terms that are often considered as observed “realities” rather than as discursively constructed. *Spatiolinguistic justice* also allows the researcher to examine the diversity of approaches to justice as expressed by participants in ethnographic research, and the way justice and injustice are discursively institutionalized through language practices.

In this thesis, *spatiolinguistic justice* is investigated through community action and organization in Verdun (a borough of Montreal) in Quebec. Adopting a (mainly) Marxian perspective to problematize institutions, ideology/ideologies and subjects, the purpose of this study is to examine the way capitalist urban space and neoliberal governmentality affect community organizing actors and their discourse. Weaving together theorization in urban sociolinguistics, social linguistics, critical sociolinguistics and political sociolinguistics, this study approaches spatiolinguistic justice and injustice through the analysis of discourse on spatial transformation and through social and sociolinguistics territorialisation. This is done through a lexical entry method to discourse analysis but also through the study of the participants' *counter-interpellating* “*discourse acts*”, “*discursive scenography*”, “*reported speech*” and other approaches to critical analysis of language practices.

Key-words: urban sociolinguistics, discourse analysis, spatiolinguistic justice, spatial justice, community organizing, ideology/ideologies, hegemony, institutions, subjects, sociolinguistic territorialisation.